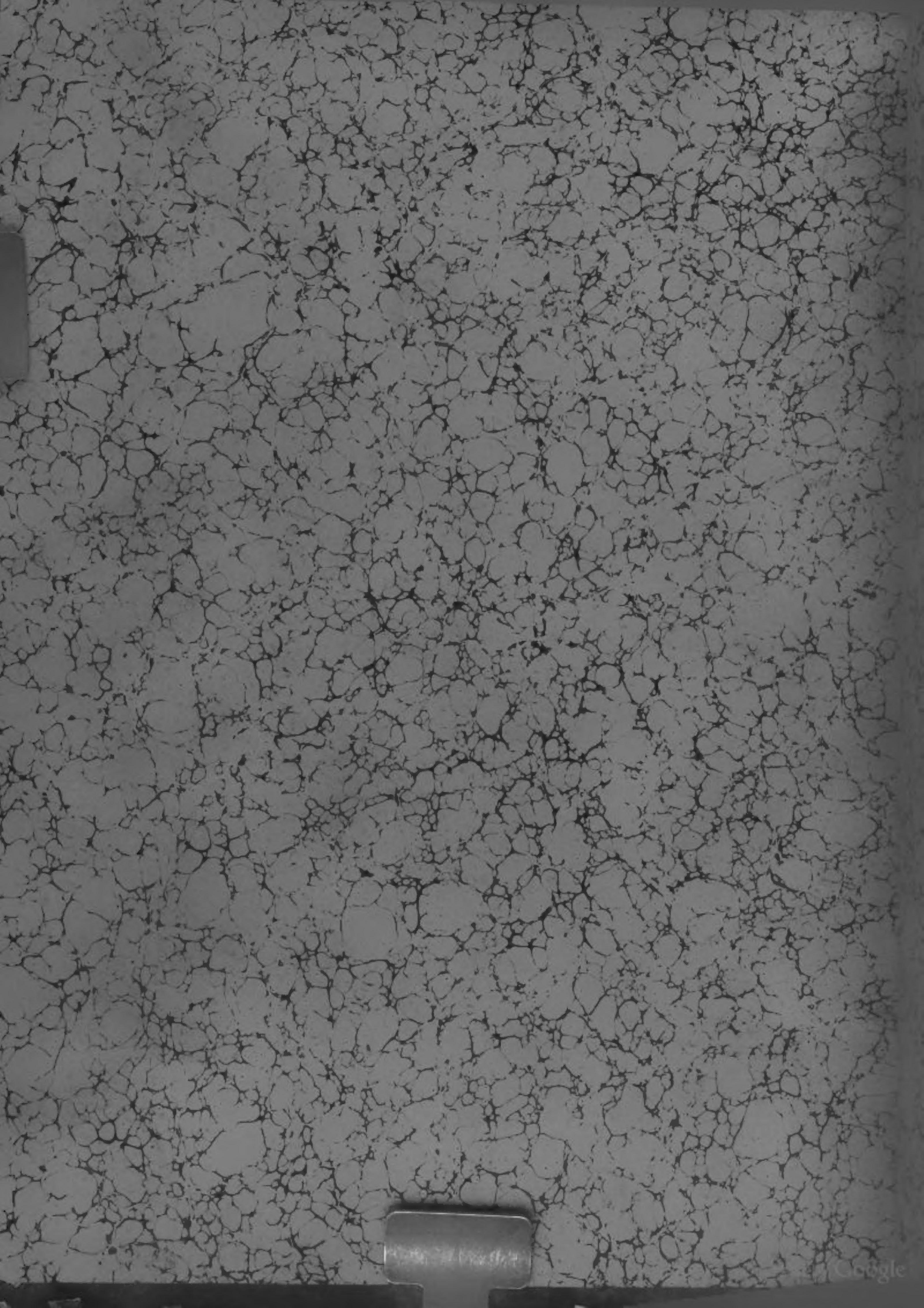
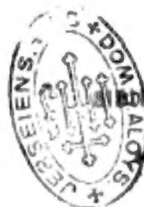




ARMORIAL
GÉNÉRAL
ou
REGISTRES DE LA NOBLESSE
DE FRANCE



France



PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE, RUE JACOB, 56.

ARMORIAL GÉNÉRAL

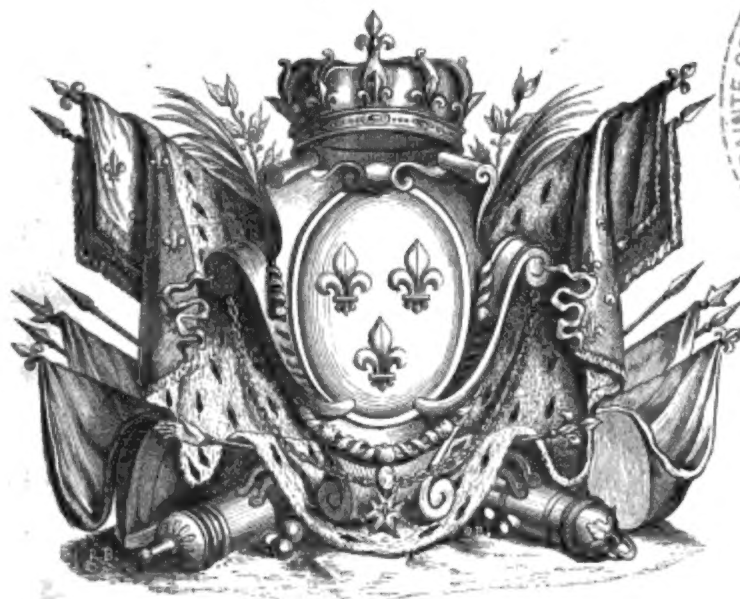
DES D'HOZIER

OU

REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE

REGISTRE SEPTIÈME (1ère partie)

(COMPLÉMENTAIRE)

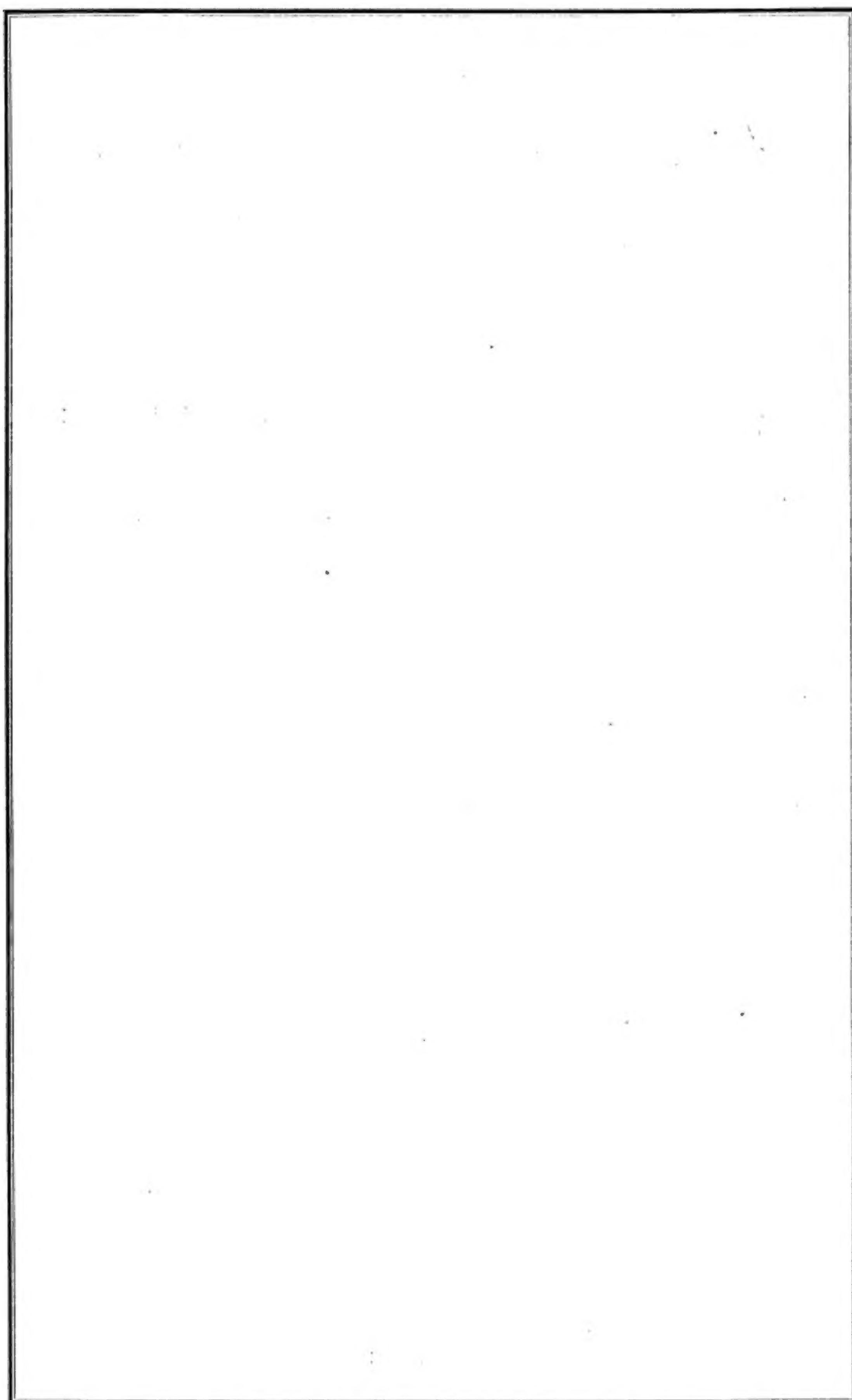


PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE

LIBRAIRES-ÉDITEURS, IMPRIMEURS DE L'INSTITUT

M DCCC LXVIII





ARMORIAL
GÉNÉRAL
OU
REGISTRES DE LA NOBLESSE
DE FRANCE.
REGISTRE SEPTIÈME.

ABAQUESNÉ DE PARFOURU,

Anciens Seigneurs de Parfouru-ſur-Odon.

EN NORMANDIE.



D'Azur, à la Faſce d'Or, accompagnée de trois Étoiles du même, poſées deux en chef & une en pointe; le tout timbré d'un caſque de 3/4 orné de ſes lambrequins Or & Azur.

(Ces armoiries ſont quelquefois écartelées avec celles que fit enregiſtrer JEAN, Voy. 1er Degré.)

La famille Abaqueſné eſt connue d'une manière certaine dans la ville de Valognes, dont elle eſt, croit-on, originaire, depuis la fin du XIVe ſiècle, & à partir de cette époque elle n'a ceſſé de fournir des Magiſtrats à cette ville, des Officiers ſupérieurs à ſa milice, des Chanoines à ſa collégiale.

Dès l'année 1500 ſes nombreux ſervices rendus à l'égliſe & à la ville lui avaient valu le droit perpétuel & gratuit de ſépulture dans l'égliſe de Valognes, & juſqu'en 1793 une des rues de la ville a porté ſon nom.

On a peu de détails ſur ſa filiation juſqu'à la fin du XVII[e] ſiècle. Nous citerons cependant :

ROBERT Abaqueſné, né vers 1419, Chanoine de l'égliſe de Valognes.

JEHAN Abaqueſné, mort en 1588 (*a*), eut pour fils :

ROBERT Abaqueſné, vivant en 1621, père de JEAN, qui ſuit.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN Abaqueſné, Major de la milice bourgeoiſe de la ville de Valognes, fit enregiſtrer ſes armoiries (*b*) dans l'*Armorial général de France,* en exécution de l'édit de 1696 (*Norm., Génér. de Caen,* p. 693). Il fut confirmé dans l'hérédité de ſa charge, dont ſon fils jouit quelque temps, le 27 Septembre 1707 (*c*). De ſon mariage avec Marie-Thérèſe LE BRETHON, fille de N... LE BRETHON, Seigneur de la Brethonnière, qu'il avait épouſée en 1673 (*d*), il eut deux fils :

1. RENÉ, qui ſuit.
2. HERVÉ, mentionné dans une atteſtation de non-oppoſition, rendue dans le même acte en faveur de ſon père & de ſon frère, le 10 Mai 1720, & notée ſur la marge de la quittance de 1710, déjà mentionnée. On ne fait rien de plus à ſon égard.

II. DEGRÉ.

RENÉ Abaqueſné, Conſeiller & Procureur du Roi au ſiége de l'élection de Valognes, obtint en Mars 1715 du Roi Louis XIV, en récompenſe « d'une longue ſuite de fidèles & loyaux ſervices, rendus à l'État par lui & par ſes ancêtres », des Lettres patentes de Nobleſſe, pour lui & ſes deſcendants (*e*). Il épouſa, par contrat du 7 Avril 1727 (*f*), Dame Gabrielle-Élizabeth PAÏSANT, fille de Ambroiſe PAÏSANT, Conſeiller du Roi au ſiége de l'élection de Bayeux, & eut de cette union :

1. PHILIPPE-FRANÇOIS-HENRI, qui ſuit.
2. MARGUERITE, qui épouſa René DU HECQUET DE HAUTTEVILLE, Écuyer, Seigneur & Patron de Hautteville, Chevau-léger de la Garde de Louis XV.

III. DEGRÉ.

PHILIPPE-FRANÇOIS-HENRI, né le 5 Février 1742, Écuyer, Conſeiller-maître de la Cour des Comptes, Aides & Finances de Normandie, charge dont il prit poſſeſſion en 1764 & qu'il exerça juſqu'en 1787, époque où il reçut de Louis XVI des lettres de Conſeiller honoraire. Il devint Seigneur & Patron de Parfouru-ſur-Odon, dont il hérita en 1767 de ſon parent BOUSSEL DE PARFOURU, & fut repréſenté aux Aſſemblées de la Nobleſſe du bailliage de Caen, en 1789 (*g*), par M. d'Aigneaux. De ſon mariage avec Demoiſelle Françoiſe-Louiſe-Victoire DUPREY, fille de Pierre DUPREY, Écuyer, Seigneur & Patron de Chanteloup, Cérences, Saint-Martin-le-Vieil & Bricqueville-près-la-Mer, qu'il avait épouſée par contrat du 20 Décembre 1774 (*h*), il eut ſix enfants :

(*a*) Épitaphe dans l'égliſe de Valognes. (*b*) Ces armoiries, qui diffèrent complétement de celles que la famille porte actuellement, étaient : *d'Argent, à un Sautoir d'Azur : parti d'Or, à un Chef-pal de Sable.* (*c*) Quittances de finance du 20 Janvier 1708 & 10 Avril 1710. Originaux ſur parchemin. (*d*) Contrat de mariage fort endommagé & preſque illiſible. (*e*) Copie certifiée par d'Hozier le 26 Novembre 1817. (*f*) Original. (*g*) Lettre de convocation du 12 Juillet 1789, ſigné Duperré Delisle, Lieutenant-Général du Grand Bailliage de Caen. (*h*) Original.

1. HENRI-VICTOR-PIERRE, né le 23 Janvier 1777, Chevalier de Saint Louis (1815) & de la Légion d'honneur, Garde du corps de S. M. Louis XVIII & plus tard Commandant dans la Garde Royale de Charles X. Il mourut en 1853, fans avoir été marié.
2. RENÉ-MARIE-ÉDOUARD, né le 18 Juillet 1778, époufa en 1808 Thérèfe HEURTEVENT-PRÉMER, & mourut en 1848 ne laiffant que trois filles :
   I. MARIE-ÉLIZABETH-CLÉMENCE, née en 1809, époufa fon coufin germain Gabriel-Anatole, fils de Jofeph-René qui va fuivre.
   II. MARIE-THÉRÈSE-ZÉNAÏDE, née en 1811 } qui n'ont pas contracté
   III. HENRIETTE-LOUISE-CORALIE, née en 1818 } d'alliance.
3. ÉLIZABETH-HENRIETTE-VICTOIRE, née le 15 Février 1780, époufa, par contrat du 26 Septembre 1802 (*a*), René DE BRUNVILLE, Écuyer, ancien Seigneur de Neuilly, & mourut fans laiffer de poftérité.
4. HENRIETTE-GABRIELLE, née le 30 Mai 1781, époufa, par contrat du 26 Novembre 1811, Camille BOUDIER DE LA VALLEINFRIE, Écuyer, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Capitaine d'infanterie, & mourut en 1861 ne laiffant qu'un fils :
   CAMILLE, qui époufa en 1843 Demoifelle Célinie DE CUSSY.
5. JOSEPH-RENÉ, qui continue la filiation.
6. JOSÉPHINE-ELIZABETH, née le 4 Mars 1787, encore vivante, n'a pas contracté d'alliance.

IV. DEGRÉ.

JOSEPH-RENÉ, né le 23 Février 1783, époufa, par contrat du 27 Prairial An XI (16 Juin 1803) (*b*) Demoifelle Zoé-Joféphine-Élizabeth-Alexandrine DE BORDES, fille de Jean-Gabriel DE BORDES, Chevalier, Baron de Fontenay, ancien Seigneur & Patron de Naftet, Ribaudais, l'Ifle & autres lieux, & de Dame Thérèfe-Éléonore POULLARD DU BOILLE. Il eft mort en 1865 laiffant de fon mariage trois enfants :

1. GABRIEL-ANATOLE, qui continue la filiation.
2. EUSÉBIE, née en 1810, époufa en 1840 Monfieur Honoré DUMESNIL DES GONDINIÈRES. Sans enfants.
3. JOSEPH-THÉODULE, né en 1814, marié en 1845 à Auguftine DU ROSEL DE SAINT-GERMAIN. Sans enfants.

V. DEGRÉ.

GABRIEL-ANATOLE, né en 1806, a époufé, par contrat du 10 Novembre 1832 (*c*), Demoifelle Marie-Élizabeth-Clémence, fa coufine germaine (*Voy.* III[e] Degré), dont il eut trois enfants morts en bas âge, & un fils, qui fuit.

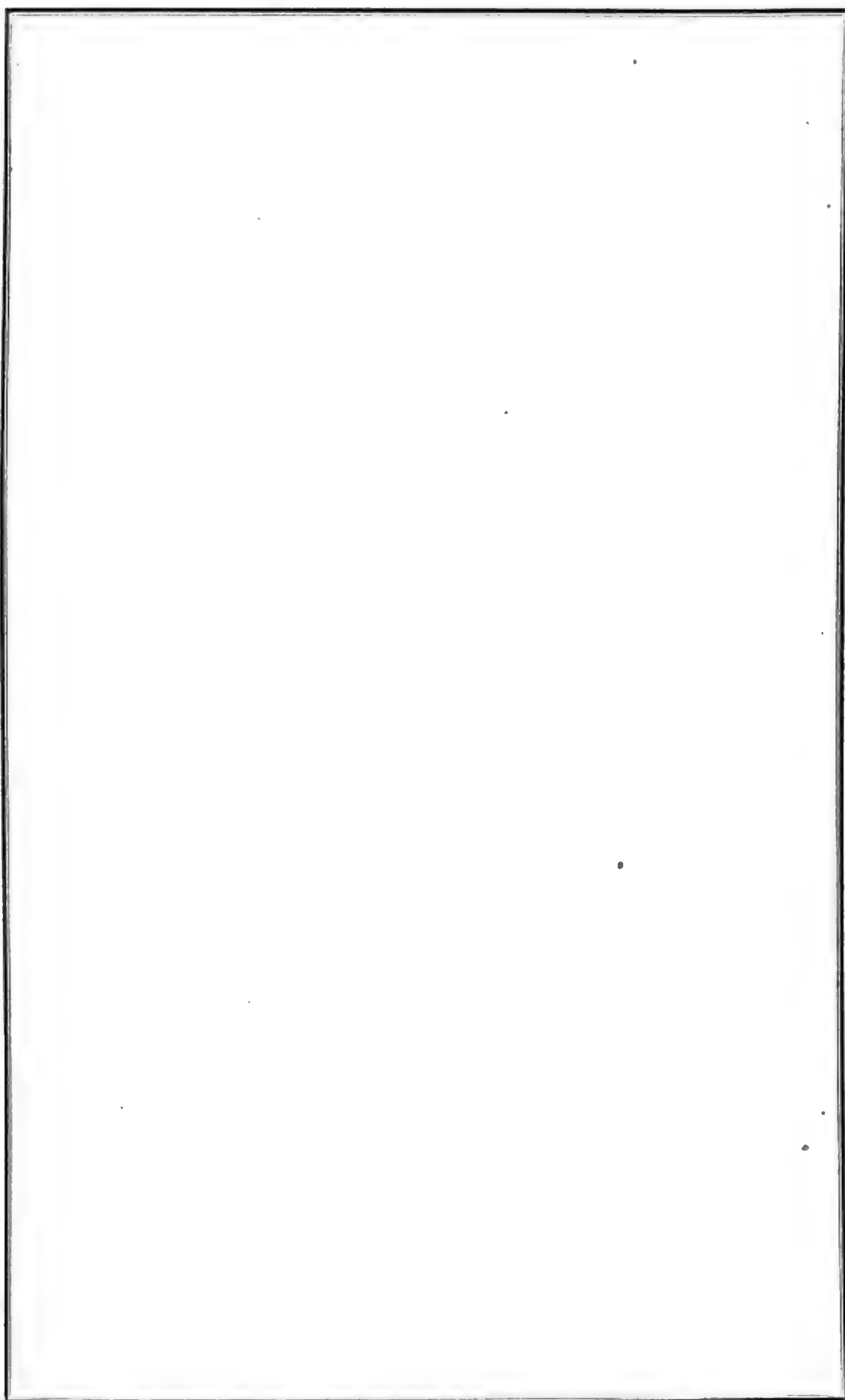
VI. DEGRÉ.

ÉDOUARD-MARCEL-GASTON, né en 1837, a époufé, par contrat du 25 Septembre 1865 (*d*), Demoifelle Marie-Charlotte de MESENGE, fille de Louis DE MESENGE & de Erneftine DE KAERBOUT. De ce mariage :

JOSEPH-ROBERT, né le 25 Septembre 1866.

(*a*) Original. (*b*) Expédition fur papier. (*c*) Expédition fur parchemin. (*d*) Groffe fur parchemin.





D'ABOVILLE,

COMTES D'ABOVILLE, ANCIENS PAIRS DE FRANCE.

Anciens Seigneurs de Douville, de Montagu, de Gofville, de Ruvilly, &c.

NORMANDIE, PICARDIE ET LORRAINE.



De Sinople, au Château à deux Tours couvertes d'Argent, maçonné, ouvert & ajouré de Sable.

Cette famille, d'ancienne nobleffe, originaire de Normandie, y occupait un rang diftingué aux environs de Caen du XII[e] au XIV[e] fiècle. Dans le XV[e], elle s'établit à Gonneville près Valognes, d'où elle a envoyé une branche en Lorraine, & une autre en Picardie dans le fiècle dernier. Elle a fourni onze Chevaliers de Saint-Louis, dont un Grand-croix & un Commandeur, plufieurs Commandeurs de la Légion d'honneur & fept Officiers généraux.

Le titre le plus ancien qui la mentionne eft une charte latine de 1171 (*a*), par laquelle GUILLAUME d'Aboville (dans le texte : *de Abovillâ*), du confentement de Henri, fon fils aîné, & pour le repos de fon âme & de celles de fes ancêtres, donne à l'Abbaye de Saint-Étienne de Caen la moitié du droit de patronage de Bretteville-l'Orgueilleufe, & la totalité de fes droits fur la chapelle de Putot, & reçoit 30 livres d'Angers pour cette conceffion. L'acte fut paffé devant le roi Henri le jeune, en préfence des évêques de Lifieux, de Séez & de Salisbury, des juges royaux, Guillaume de Saint-Jean, Guillaume de Courcy & Thomas, Archidiacre de Bayeux, remplaçant Henri, fon évêque.

D'autres chartes, dont les originaux exiftent également à la Préfecture de Caen, mentionnent :

En 1247, ROGER d'Aboville, fils de Simon d'Aboville, Chevalier, qui cède à Robert le Petit, Clerc, la dîme qu'il percevait à Bretteville-l'Orgueilleufe & à Putot, à charge d'hommage & de 32 livres tournois.

En 1257, RAOUL & GUILLAUME d'Aboville, frères, qui donnent à Saint-Étienne toute la dîme qu'ils poffédaient dans la paroiffe de Bretteville-l'Orgueilleufe.

En 1285, GUILLAUME d'Aboville, Écuyer, qui donne à l'abbaye de Barbery une pièce de terre à Frefné.

En 1360, GUILLAUME d'Aboville, qui donne à Saint-Étienne diverfes rentes & re-

(*a*) Archives du Calvados, n° 189 de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen.

devances à Bretteville-l'Orgueilleuſe, & reçoit en contre-échange d'autres rentes à Hérouville.

La filiation de cette famille n'a pu être établie régulièrement qu'à partir de :

Michel d'Aboville, Baron de Lahaye & de Champeaux, tué à la bataille de Poitiers en 1356. Elle eſt rapportée dans le Nobiliaire univerſel de Saint-Allais, tome VII. Elle a été dreſſée pour les trois premiers degrés ſur une ancienne note manuſcrite en poſſeſſion de la famille, terminée par ces mots : « Cecy eſt confirmé par les anciens contrats de mariage en original »; & pour les degrés ſuivants ſur des Arrêts de maintenue, rendus à la Cour des Aides du Parlement de Rouen les 29 Mars 1486, 16 Février 1596 & 19 Décembre 1615; ſur les preuves fournies en 1722 par Antoine d'Aboville, Écuyer, Sieur de la Cheſnée, pour ſon admiſſion dans l'ordre de Saint-Lazare, & ſur celles fournies par Bernard-Alexandre d'Aboville, pour ſon admiſſion à l'École de Brienne, & vérifiées par M. d'Hozier de Sérigny, le 6 Octobre 1785.

PREMIER DEGRÉ.

Michel d'Aboville, épouſa Iſabelle de Longueil, fille du Connétable de Normandie; il eut de cette alliance :

II. DEGRÉ.

Nicolas d'Aboville, qui épouſa Adrienne de Covert, duquel mariage eſt iſſu :

III. DEGRÉ.

Jefroy d'Aboville, qui épouſa N..... de Suhard, dont :

IV. DEGRÉ.

Pierre d'Aboville, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Douville, de Montagu, de Goſville, & Patron deſdits lieux. De ſon mariage avec Marie-Jeanne Le Bègue, il eut pour fils :

V. DEGRÉ.

Benoit d'Aboville, Écuyer, Seigneur de Ruvilly, père de :

VI. DEGRÉ.

Thomas d'Aboville, Écuyer, Seigneur de Ruvilly, lequel eut ſix fils de ſon mariage avec Demoiſelle Jeanne Husay, tous ſix dits *Écuyers,* & maintenus en leurs titres et privilèges de nobleſſe, comme *nés, extraits & procréés d'ancienne race & de famille noble,* par Lettres patentes données ſous le grand ſceau, à Lyon, le 5 Février 1456. Le ſecond de ces fils fut :

VII. DEGRÉ.

Gilles d'Aboville, Écuyer, épouſa, par contrat du 6 Janvier 1470, Geneviève de Fréville, dont il eut entre autres :

VIII. DEGRÉ.

Jean d'Aboville, I[er] du nom, Écuyer, épouſa Michelle Hubert, dont il eut entre autres :

IX. DEGRÉ.

PIERRE d'Aboville, Écuyer, époufa, par contrat du 6 Novembre 1559, Martine LE COQ, dont :

X. DEGRÉ.

GUILLAUME d'Aboville, Écuyer, marié, le 24 Janvier 1587, à Florence GOSMAN, dont :

XI. DEGRÉ.

NICOLAS d'Aboville, Écuyer, époufa, le 22 Septembre 1629, Marie PINABEL, dont entre autres :

XII. DEGRÉ.

THOMAS d'Aboville, Ecuyer, Sieur du Vigney, époufa en 1675 Jeanne TRUFFER, dont il eut neuf enfants, parmi lefquels :

XIII. DEGRÉ.

BERNARDIN d'Aboville, Écuyer, Chevalier de Saint-Louis & Commiffaire provincial d'artillerie à Breft. De fon mariage contracté en 1729 avec Marie-Anne DE BONNEMETZ, fille de Noble homme Céfar DE BONNEMETZ, Sieur de Penanru, il ne laiffa que :

XIV. DEGRÉ.

FRANÇOIS-MARIE, Comte héréditaire d'Aboville en 1808, Lieutenant général, Pair de France, Grand officier de la Légion d'honneur, Grand-croix de Saint-Louis, dont les fervices militaires font généralement connus. Il époufa, le 16 Mai 1771, Demoifelle Angélique-Gabrielle MARTIN DE VRAINE & eut de ce mariage deux fils devenus l'un & l'autre Généraux d'artillerie, & une fille ; l'aîné fut :

XV. DEGRÉ.

AUGUSTIN-GABRIEL, Comte d'Aboville, Pair de France, Maréchal de camp, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis. De fon mariage, contracté le 25 Juillet 1816, avec Demoifelle Caroline-Nathalie DE DROUIN DE ROCHEPLATTE, il laiffa deux fils, repréfentants actuels de la branche aînée.

XVI. DEGRÉ.

ALPHONSE-GABRIEL, Comte d'Aboville, né à Paris le 28 Juin 1818, devenu Pair de France par hérédité le 15 Août 1820, ancien Maître des requêtes au Confeil d'État en fervice extraordinaire, domicilié au château de Brouay près Bretteville-l'Orgueilleufe (Calvados), non marié.

AUGUSTE-ERNEST, Vicomte d'Aboville, fon frère, né à Paris le 4 Décembre 1819, élève à l'École polytechnique en 1839, à l'École de Metz en 1840, Officier au premier régiment d'artillerie en 1841, actuellement domicilié au château de Rouville, commune de Malesherbes (Loiret). De fon mariage avec Mlle Noémi BERTRAND DE RIVIÈRE, fa coufine, font iffus neuf enfans :

1. LOUISE-CAROLINE-MARIE-ISABELLE, née le 18 Mars 1845 au château d'Etteveaux (Nièvre).

2. Jean-Marie-Roger, né le 29 Juillet 1846 à Paris.
3. Albert-Marie-Henri, né le 25 Mars 1848 au château de Rouville, ainſi que tous ſes frères & ſœurs puînés; élève à l'École de Saint-Cyr en 1866.
4. Charles-Gabriel-Marie-Christian, né le 31 Mars 1850.
5. Françoise-Marie-Alix, née le 23 Octobre 1851.
6. Marie, née le 24 Janvier 1854.
7. Marie-Anatole-Augustin-Élie, né le 14 Septembre 1860.
8. Marie-Caroline-Jeanne, née le 14 Août 1864.
9. Augustine-Henriette-Marie-Madeleine, née le 5 Août 1867.

La deuxième branche, qui eut pour auteur Jacques d'Aboville, Écuyer, vivant en 1470, fils de Thomas, chef du VI[e] degré, s'eſt éteinte au XVI[e] degré, en la perſonne de Louis-Charles-François d'Aboville, Écuyer, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1828.

La branche reſtée dans le Cotentin, formée par un oncle du précédent, eſt repréſentée au XVIII[e] degré par les enfants de Auguste-Eugène-Elzéar-Napoléon d'Aboville, né en 1810, élève à l'École de marine en 1825, Contre-Amiral en 1860, Commandeur de la Légion d'honneur & de l'ordre du Sauveur de Grèce, Chef d'état major du Miniſtre de la marine, mort quelques jours après ſa nomination, à Paris, le 12 Août 1865; & de Demoiſelle Sophie-Henriette Lefebvre, qu'il avait épouſée le 26 Septembre 1843. Ces enfants ſont :

1. Marie-Caroline-Eugénie, née le 15 Novembre 1844, décédée en 1867.
2. Marie-Lucie-Henriette, née le 24 Décembre 1845.
3. Elzéar-Gaston-Ernest, né le 8 Janvier 1847, reçu à l'École de Breſt en 1863, actuellement Aſpirant de première claſſe.
4. Eugène-René-Albert, né le 17 Février 1849.

La branche établie en Lorraine, iſſue de la ſeconde au XII[e] degré, eſt repréſentée par :

XVI. DEGRÉ.

Charles-Joseph-Édouard d'Aboville, né le 17 Mai 1798 à Scheleſtadt, entré à l'École polytechnique en 1816; actuellement Général de brigade d'artillerie en retraite, & Commandeur de la Légion d'honneur. De ſon mariage avec Marie-Madeleine Rœsch, qu'il a épouſée le 22 Novembre 1830, ſont iſſus trois enfants :

1. Eugène-Édouard, né le 22 Avril 1834, mort Lieutenant d'artillerie à Bougie (Algérie) en 1867.
2. Eugène-Auguste, né le 16 Mars 1846, entré à l'École polytechnique en 1854; nommé Chevalier de la Légion d'honneur après la bataille de Solférino en 1859, mort Lieutenant d'artillerie à Civita-Vecchia en 1863.
3. Marie-Adèle, née le 23 Mai 1832, mariée à M. Rougier, Ingénieur des ponts & chauſſées, en ce moment à Paris.

Ouvrages a consulter. — Lechaudé d'Anizy, *Archives du Calvados;* Chamillart, *Catalogue des Nobles de la généralité de Caen* (12 Février 1668); le *Mercure de France*, Avril 1739; Dubuisson, *Armorial de France*, 1757; Waroquier, *Nobiliaire de Lorraine;* de Courcelles, *Hiſtoire généalogique des Pairs de France*, tome VI; Lachenaye-Desbois; Saint-Allais, *Nobiliaire univerſel*, t. VII; Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleſſe*, 1858.



ACQUET DE FÉROLLES,

Comtes de Richemont & d'Ozé, anciens Seigneurs de Romeneuil, Lavergne, Hauteporte, Férolles, etc.

EN POITOU ET EN PICARDIE.



De Sable à trois Paniers ou Seaux d'Or, poſés deux & un.

COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions.*

Le nom d'Acquet apparaît dans l'hiſtoire du Poitou pour la première fois en 1298, dans un procès entre les moines de Loudun & le Chevalier GABRIEL Acquet, au ſujet des droits ſeigneuriaux du fief de Breſſuire (*a*). On trouve plus tard pluſieurs perſonnages de ce nom, qualifiés Seigneurs de la Cheſnaye, de Baud & Avocats au préſidial de Poitiers, mais ils paraiſſent appartenir à des branches différentes, qu'il eſt difficile de rattacher à celles dont on s'occupe ici.

Le premier membre connu de la famille Acquet de Férolles eſt JACQUES Acquet, Chevalier, Seigneur de Lavergne en 1523, dont le nom eſt gravé ſur une tombe exiſtant à Lavergne. Il épouſa une Demoiſelle DE TOURTENAY.

La filiation ſuivie ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE Acquet, Chevalier, Seigneur de Lavergne, Secondigny & d'Ozé, Conſeiller & Maître d'hôtel ordinaire du Roi, épouſa vers 1620 Dame Françoiſe ESCHALLARD, dont il eut entre autres :

1. PIERRE, qui ſuit :
2. CHARLES Acquet, Écuyer, Sieur de la Grange.
3. MARIE Acquet, qui épouſa, par contrat du 6 Août 1644, Louis DE BELLÈRE, Chevalier, Seigneur de Chaligny & de la Mothe de Pouzcoux.

II. DEGRÉ.

PIERRE Acquet, II du nom, Chevalier, Seigneur d'Ozé, de Lavergne, etc., fut maintenu dans ſes titres de nobleſſe en 1666 (*b*). Il avait épouſé, par contrat du 1er Janvier 1663 (*c*), Demoiſelle Catherine DU MONT, fille de Meſſire Charles DU MONT, Chevalier, Seigneur de Beaulieu, Richemont, etc., & de Dame Marie

(*a*) Saint-Allais, *Nobil. univ.*, t. VI. (*b*) Lainé, dans ſon *Dictionnaire des maiſons nobles*, dit que Pierre Acquet fut anobli au mois de Mai 1645. Nous ne connaiſſons pas la ſource de cette aſſertion qui ne ſaurait expliquer l'inſcription tumulaire de 1523 ni la qualite de Chevalier & Seigneur donnée à Pierre Acquet Ier du nom, dans le contrat de mariage de ſon fils. Il s'agit donc ſans doute de Lettres de confirmation de nobleſſe.
(*c*) Copie (Doſſier Acquet, Bibl. Imp., fonds d'Hozier).

MESNARD DE TOUCHE (*a*). Il fit, le 17 Juillet 1679, avec ses frère & sœur, mentionnés ci-dessus, une transaction sur les différends survenus entre eux au sujet de la succession de leurs père & mère (*b*). On n'a pas de renseignements précis sur les noms de ses enfants. Son fils aîné fut auteur de la branche aînée qui prit le nom de DUMONT-ACQUET, en vertu de dispositions testamentaires. Ses derniers descendants mâles furent : N... Dumont-Acquet, Comte de Richemont, mort à l'émigration, sans postérité, & JOSEPH-FRANÇOIS Dumont-Acquet, Comte d'Ozé, frère du précédent, Maréchal de camp, mort pendant l'émigration, ne laissant qu'une fille.

ANTOINE Acquet, qui suit, fils puîné de PIERRE Acquet, continue la branche cadette.

III. DEGRÉ.

ANTOINE Acquet, Chevalier, Seigneur de Lavergne, épousa en 1693 Madeleine-Calixte DE CHASTEIGNIER, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

JACQUES-FRANÇOIS Acquet, I[er] du nom, Chevalier, Seigneur d'Hauteporte, de Lavergne & de Mayé, épousa, le 11 Octobre 1716, Jacquette-Françoise JAILLARD DE LA MARONNIÈRE, dont il eut :

V. DEGRÉ.

JACQUES-FRANÇOIS Acquet, II du nom, Chevalier, Seigneur d'Hauteporte, de Férolles & autres lieux, Capitaine au régiment de Richelieu, Aide de camp du Maréchal de Richelieu, Chevalier de Saint-Louis, épousa en 1746, Demoiselle Jeanne-Paule CORDIER. De ce mariage :

1. JACQUES-RENÉ, qui suit.
2. LOUIS Acquet d'Hauteporte, né le 8 Novembre 1760, fit en 1769 ses preuves de noblesse devant d'Hozier, pour être admis au Collège royal de la Flèche, devint ensuite Capitaine au régiment de Brie, Chevalier de Saint-Louis, fit la campagne des Princes & eut un commandement dans la Vendée.

VI. DEGRÉ.

JACQUES-RENÉ Acquet, Chevalier, Seigneur de Férolles, d'Hauteporte, &c., appelé Comte de Férolles, après l'extinction de la branche aînée, né en 1759, Capitaine au régiment royal de Champagne cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, émigré en 1791, fit la campagne des princes & mourut en 1832. De son mariage avec Demoiselle Mélanie FOUQUES D'ESMONVILLE, qu'il avait épousée en 1784, il laissa :

VII. DEGRÉ.

JACQUES-HENRI Acquet, appelé Comte de Férolles, représentant actuel de la famille; né le 17 Février 1786, Capitaine d'infanterie, médaillé de Sainte-Hélène. Il a épousé, en Octobre 1813, Demoiselle Jeanne-Herminie DU CROQUET DE SAVEUSE, & en secondes noces, le 12 Avril 1820, Demoiselle Céline LEFEVRE DU HODENT. De ce dernier mariage :

1. PAUL Acquet de Férolles, né le 24 Janvier 1830, mort le 22 Mars 1862.
2. MARIE Acquet de Férolles.
3. VALENTINE Acquet de Férolles, mariée, le 30 Juin 1846 au Comte Gustave DE WITASSE THÉZY.

(*a*) (*b*) Copies extraites du dossier Acquet (Bibl. Imp., fonds d'Hozier.)



d'AMPHERNET (*a*),

***Anciens** Seigneurs dudit lieu, de Montchauvet, d'Arclais, Neuville près Vire, Saint-Vigor-des-Monts, Montfort, la Galonnière, le Valtirel, Paluel, Saint-Pierre-la-Vieulle, Saint-Cloud, Boishelen, Gadencourt, Viré, Toureville-la-Berfereffe, Champagne, Saint-Regnoult, la Tiercerie, la Guefdonnière, le Vauchartel, Montramé, Méfoncelle, Saint-Arnoult, Efquilly, Mefnil-Patrix, Bouffel, Pontbellenger, Morigny, Avaugour, Gourgueffon, Fonténermont, Tracy, Renneville, le Quefnay, le Val, Contrebis, Montabis, la Barre, Bures, Bertot, Boucé, Montamy, Saint-Samfon, Janteft, Buffon, la Riolière, la Tourelle, Verdun en Brécey, les Brières, Touchet, Brécey, Geneftais, Villeneuve-le-Pont, la Charelière, Cures, Beaumanoir, Juigny, Ruilly, Le Guaft, Verconcey, la Baffe-Erneville, Chancé, Bernières, Notre-Dame d'Apres, Campagnoles, le Grégo, Laz, Trévarez, Kermadéoha* (*b*).

EN NORMANDIE ET EN BRETAGNE.



De Sable, à l'Aigle à deux têtes éployée d'Argent, becquée & membrée d'Or.

TITRES : Marquis d'Amphernet, Comtes & Barons de Pontbellenger, Vicomtes de Pontbellenger, Barons d'Amphernet, Barons de Contrebis, Barons de Montchauvet (*c*). La famille habite la Normandie, la Bretagne & Verfailles.

PREUVES DE NOBLESSE, devant : Montfault (en 1461); Commiffaires des francs-fiefs (1577); du Tillet (1641); du Merle (1667); Chamillart (1668); d'Hozier (1769); preuves pour la Maifon royale de Saint-Cyr & pour les Pages du Roi; preuves de Cour (1784), dreffées par Chérin; preuves faites en 1786 devant le Parlement de Bretagne pour l'entrée aux États (*d*).

FILIATION DIRECTE NON INTERROMPUE : Meffire JEAN d'Amphernet, vivant vers 1280, eut pour fils RICHARD, lequel laiffa GUILLAUME, JEAN II du nom & BERTRAND; de ce dernier fortit MICHEL, qui eut pour fils JACQUES, père de JULIEN,

(*a*) Dans les titres de cette famille ce nom fe trouve écrit de plufieurs manières différentes, entre autres : d'Enfernet, d'Anfernet, d'Amfernet, d'Amphernet, d'Enphernet, &c.

(*b*) ***Auteurs à confulter*** : Montfault, D. Caffiaux, La Roque, D. Morice, Moréri, L'Échaudé d'Anify, Waroquier de Combles, Gaignières, Chevillard, le P. Anfelme, Chamillart, du Merle, Saint-Allais, Chérin, de La Chenaye-Desbois, l'Indicateur d'Hozier, Lainé, Chartreux Della-Veritas, Guérin de la Grafferie, de Courcy, D. de Thézan, Briant de Laubrière, Borel d'Hauterive, Boudin, Cte de Blancmefnil, &c. Laroque, *Hiftoire de la maifon d'Harcourt*.

(*c*) États civils. — Arrêts de Parlement. — Préfentations officielles à la Cour. — Contrats de mariage. — Mercure de France. — D. de Thézan, De Courcy, Laubrière, Lainé. — Titres d'érection, Réformations, Aveux; la famille eft en poffeffion des titres depuis 1454.

(*d*) Armorial général officiel de d'Hozier, manufcrit, p. 144, 348, 611, généralité de Caen, p. 128 & 355, généralité d'Alençon. — Cabinet des titres (Bibliothèque Impériale). — Original, du 21 Août 1786, aux archives de la Cour à Rennes.

dont le fils fut JACQUES II du nom, père de JEAN III du nom, dont iſſut GABRIEL, père de RENÉ; ce dernier eut pour enfants :

Premier Lit.

Meſſire GABRIEL II du nom, père d'ANTOINE; dont iſſut ANTOINE-HENRY, père de FÉLIX, qui (*a*) eut pour fils MICHEL, Marquis d'Amphernet de Pontbellenger, repréſentant actuel de la branche aînée, & habitant le château de Pontbellenger & celui de Roques (*Haute & Baſſe-Normandie*); juſqu'ici il n'a pas d'enfants.

Second Lit.

Meſſire GEORGES-MICHEL, père d'ÉLÉONORE-ARMAND-CONSTANT; qui eut pour fils BONAVENTURE-AUGUSTIN-MARIE, Comte d'Amphernet, mort le 16 Février 1861, dont ſont iſſus : ACHILLE d'Amphernet, LOUIS d'Amphernet, ATHANASE d'Amphernet, HENRI d'Amphernet, tous les quatre mariés, & dont les enfants continuent la filiation de la famille.

SOMMAIRE DE L'HISTOIRE DE LA MAISON : Famille de race chevalereſque, connue en Normandie dès le temps de la conquête de l'Angleterre par Guillaume, Duc de Normandie (1068). *Elle eſt une des plus anciennes du royaume*, de l'aveu de Chevillard (*b*), de La Chenaye-Desbois, de Lainé. Dans un acte (*c*) du 3 Avril 1535, par lequel JULIEN d'Amphernet, Baron de Montchauvet, conſent, à la prière des habitants & bourgeois de Vire, à changer de place les effigies des tombeaux de ſes ayeux dans la chapelle Saint-Michel, fondée par ſes ancêtres & dont toute la grande vitre eſt ſemée d'aigles à deux têtes, on voit que *les défendeurs reconnaiſſent que la famille d'Amphernet eſt une des illuſtres de la province de Normandie, ſoit que l'on conſidère ſon antiquité, ſoit que l'on ait égard aux charges honorables que ſes membres ont exercées, aux ſervices que leurs aïeux & eux ont rendus à la monarchie.* Dans les Lettres patentes portant érection en marquiſat de la terre de Vrigny, en faveur de J. J. de Vauquelin, on dit que *la famille d'Amphernet eſt une des plus anciennes & des plus illuſtres maiſons de la Normandie.* On lit en outre dans l'hiſtoire de Lecoq, Lieutenant particulier au bailliage de Vire, en 1689, que *la baronie de Montchauvet eſt une des neuf baronies fiefs nobles de l'élection & que la famille d'Amphernet, qui la poſſède, tenait le premier rang de la nobleſſe.*

JOURDAIN d'Amphernet, Chevalier, ſe croiſa en 1190 (*d*) (Muſée de Verſailles).

GUILLAUME d'Amphernet eſt mentionné dans une charte du XIII[e] ſiècle (1254) (*e*), époque contemporaine de la première croiſade de Saint-Louis.

GUILLAUME eſt au nombre des Seigneurs qui comparurent au procès verbal dreſſé à Bourges en 1318, au ſujet d'une Aſſiette à faire à Henry de JUILLY d'une rente que le roi Philippe V lui devait pour l'échange du château Regnard (*f*).

Meſſire RICHARD, Chevalier, Seigneur d'Amphernet, de Montchauvet, de Tracy & autres lieux, Chambellan du roi Charles V, rendit hommage à ce prince en 1371 pour les fiefs d'Enfernet, de Fontenermont, de Montfort, de Saint-Pierre-la-Vieulle, du Vautirel, de Tracy, de Saint-Vigor-des-Monts (*g*). Il mourut le 17 Septembre 1376 & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel de Vire.

(*a*) Preuves de Cour par Chérin. — Arrêt du Parlement de Bretagne. — Certificat original de Chamillart.

(*b*) Chevillard, hiſtoriographe du Roi, atteſte qu'elle était connue au temps de la conquête d'Angleterre en 1068.

(*c*) Copie viſée par d'Hozier.

(*d*) Titre original. Ce titre a été rapporté *in extenſo* par M. Borel d'Hauterive, dans ſon *Annuaire de la Nobleſſe*, 1861, p. 208. — Lettre officielle d'admiſſion.

(*e*) Charte originale. — Archives de la Manche.

(*f*) Preuves de Cour par Chérin (Cabinet des titres, Bibliothèque Impériale).

(*g*) Aveu orig. aux arch. de la Manche. — Jugement des Conſeillers généraux, 1395. — Tréſor de D. Villevieille, *Mſſ.*

Guillaume d'Enfernet, Chambellan du Roi, Seigneur de Tracy, Capitaine dudit château, était au nombre des principaux Officiers de du Guefclin, quand celui-ci reçut au château de Vire l'Envoyé des Anglais qui venait porter un défi au Connétable (*a*). On fait que la défaite complète des Anglais à Pont-Valain fuivit de près ce défi & qu'en peu d'heures fut anéanti ce noyau formidable dont la deftruction entraîna bientôt celle de la puiffance anglaife en France. Ce fut, en effet, au château de Vire que du Guefclin conçut & prépara le hardi projet de fubftituer l'attaque à la défenfive dans fa tactique, & le génie militaire français fe révéla, dans cette fubftitution, à fon regard d'aigle. C'eft ainfi que ce vieux donjon revendique le glorieux fouvenir d'avoir vu renaître à fon foyer la fortune de la France.

Meffire Bertrand, Chambellan du Roi de Navarre, Seigneur d'Amphernet, de la Galonnière, de Montchauvet, Gouverneur de Tracy, Chevalier-bachelier, ayant fous fa charge & conduite feize écuyers & trente-huit archers (*b*), avait eu l'honneur d'être tenu fur les fonts baptifmaux par le Connétable. Il prêta foi & hommage au Roi en 1398 pour la Seigneurie de Montchauvet, & fut un des vingt-neuf Gentilshommes qui accompagnèrent le Duc d'Orléans à Gien en 1410. Traité comme rebelle pour refus de ferment à Henri V (1420), il eut fes biens confifqués & fut envoyé prifonnier en Angleterre.

Meffire Jean, Chevalier, Seigneur d'Amphernet, de Fontenermont, de Montfort, fit en 1404 un accord avec le Prieur de l'abbaye du Pleffis-Grimoult (*c*).

Meffire Michel d'Amfernet, Chevalier, Chambellan du Roi, qui juftifia de fa nobleffe chevalerefque devant Montfaut, premier réformateur en Normandie (*d*), fut chargé par le Connétable Arthur, fils du Duc de Bretagne, d'affembler pour le fervice du Roi tous les Nobles de la vicomté de Vire. Il eft qualifié ***Grand Chambellan de France en 1452***, dans un inventaire des titres concernant la nobleffe des d'Amphernet (*e*).

Jacques, Chevalier, Seigneur des fiefs d'Amphernet, de Montchauvet, Lieutenant général des Verderies de Saint-Sever & du Mont de Langres (*f*), commandait pour le Roi Charles VIII le château de Vire en 1495. Il était Gouverneur des château & vicomté de Vire en 1499 (*g*).

(*a*) Pièces vifées par d'Hozier. — Dictionnaire des anciens aveux de Normandie. — Archives de l'Empire. — Hiftoire du château de Vire.

(*b*) Arrêt de la Cour des Aides de Paris, 1395. — Fonds de Bréquigny. — Aveu original, vifé par d'Hozier. — Charte originale (Cabinet des titres, Bibliothèque Impériale). — Charte du 12 Avril 1419. — Mémoires des antiquaires de Normandie. — Commiffion originale du 15 Février 1412, vifée par d'Hozier. — Commiffion originale datée de Caen du 7 Novembre 1452. — Rôles gafcons & normands. — Laroque.

(*c*) Charte originale aux archives de Caen.

(*d*) Actes nombreux originaux, vifés par d'Hozier. — Réforme de Montfaut. Copie de pièces authentiques pour dreffer officiellement la généalogie d'Amphernet.

(*e*) « Une liaffe en parchemin contenant neuf pieces d'archive faifant mention de Bertrand & Michel d'Enfernet « depuis 1440 jufque en 1447. La premiere eft un adveu rendu audit Michel d'Enfernet ; la feconde fait mention d'un « ordre du Roy, en 1452, par le Conte de Richemont, Conetable, audit Michel d'Enfernet, Chambellan ; la troifième en « 1452 fait voir comme ledit Michel d'Enfernet fut etably *Grand Chambellan de France* ; le quatrieme, cinquieme & « fixieme font des lots fais entre ledit Michel & fes frères en 1453. La feptieme faifant mention dudit Michel & Ber- « trand d'Enfernet de plufieurs feigneuries en 1454. La huitieme eft une atteftation de fervice rendu au Roy par « ledit Michel d'Enfernet en 1455. La derniere fait voir comme ledit Michel d'Enfernet obtient une charge de Maitre « d'hôtel chez le Roy. » Cette pièce, d'une authenticité certaine & corroborée d'ailleurs par des pièces officielles nombreufes, permettrait de combler en partie la lacune évidente dans la férie des Grands Chambellans de France qui exifte dans le père Anfelme (t. VIII, p. 449) de 1453 à 1474 entre Raoul Sire de Gaucourt (qui fut également nommé à la fuite de fa charge Maître d'hôtel du Roi) & Georges de la Trémouille. Michel entra en exercice de fes fonctions en 1453 & les remplit jufqu'au 24 Mai 1467 où il reçut des lettres de Maitre d'hôtel du Roi; il mourut l'année fuivante.

(*f*) Aveux au roi Louis XII, 1498, groffe originale. — Copies authentiques de pièces anciennes.

(*g*) Charte originale aux Archives de Caen.

Meffire JULIEN, Seigneur d'Amphernet, de la Galonnière, Mefnil-Patrix, Avaugour, Baron de Montchauvet, rendit foi & hommage au Roi en 1532 (*a*).

Meffire JACQUES d'Amphernet, Chevalier, Seigneur de Brécey, était Gentilhomme ordinaire de la Maifon du Roi en 1561 (*b*).

Meffire JEAN d'Anfernet, Seigneur préfentateur des cures de Saint-Samfon, d'Arclais, de Montchauvet, époufa en 1565, avec difpenfe du Pape Pie IV, Suzanne DE PONTBELLENGER, fille aînée du Seigneur & Baron des baronnies de Pontbellenger, de Montbray & de Pontfarcy (*c*).

« Haut & puiffant Seigneur » Meffire JEAN d'Amphernet, Baron de Pontbellenger & de Montchauvet, Chevalier de l'ordre du Roi, était en 1605 Meftre de camp & Capitaine des cent gentilshommes de la chambre du Roi (*d*).

« Haut & puiffant Seigneur » meffire RENÉ, Marquis d'Amphernet, Préfident du Parlement de Bretagne, fut fait Confeiller d'État en 1620 (*e*).

« Haut & puiffant » GÉDÉON d'Amphernet, Chevalier, Seigneur de Notre-Dame d'Afpre, était Gentilhomme ordinaire de Monfeigneur le Duc d'Orléans en 1634 (*f*).

« Haut & puiffant Seigneur » Meffire ANTOINE-MICHEL, Marquis d'Amphernet, de Pontbellenger, fut père de Meffire FRANÇOIS-MICHEL, Marquis (*g*) d'Amphernet, de Pontbellenger, Page du Roi, Capitaine au régiment de Penthièvre-dragons, admis aux honneurs de la cour le 12 Novembre 1784, le même jour que le Chevalier d'Amphernet de Pontbellenger ; & de :

Meffire ANTOINE-HENRY d'Amphernet, Vicomte de Pontbellenger, qui eut tous les honneurs de la Cour en 1786 ; la Vicomteffe d'Amphernet de Pontbellenger fut préfentée à S. M. le 25 Janvier 1789 (*h*). Louis XVI & Marie-Antoinette fignèrent le contrat de mariage du Vicomte d'Amphernet de Pontbellenger, qui époufait, le 29 Avril 1787 (*i*), la fille unique du Marquis DU BOT DU GRÉGO.

Meffire ÉLÉONORE-ARMAND-CONSTANT, Baron d'Amphernet, Chevalier (*j*), Seigneur de Kermadéoha, ancien Officier de cavalerie dans la garde du Roi Louis XVI, fut arrêté au moment où il fe rendait aux conférences de la Prévalaie à Rennes, pour y rejoindre les autres Généraux royaliftes & républicains. Sans tenir compte du fauf-conduit, qui devait lui affurer l'inviolabilité pendant fa miffion, il fut jeté en prifon & fufillé (1796) (*k*).

Les Seigneurs de Kermadéoha avaient un *enfeu* dans l'églife paroiffiale de Kernevel où fut enterrée la Baronne d'Amphernet, veuve du Général royalifte, bien que les inhumations fuffent depuis longtemps interdites dans l'intérieur des églifes : cette tolérance était une dernière marque de fympathie accordée à l'honorable tradition de cette famille (*l*).

ALLIANCES : GAALON (1280) ; D'ARGOUGES (1330) ; BACON (1335), DE GUESDON (1360) ; DE LA CHAMPAGNE (1370) ; DE COURCY (1410) ; DE SAINTE-MARIE (1475) ; DU

(*a*) Expédition originale, fignée d'Hozier. — Aveux, dans les mêmes conditions.
(*b*) Commiffion. — Arrêt du Parlement de Bretagne.
(*c*) Aveux au Roi. — Arrêt du Parlement de Bretagne. — Pièce émanant de Chevillard & dans laquelle on attefte l'exiftence des d'Amphernet au temps de la conquête d'Angleterre.
(*d*) Aveu de 1605. Original aux archives de Caen. — Lettres patentes d'érection en marquifat de la terre de Vrigny & d'Hermanville.
(*e*) État civil de Montchauvet de 1663. — Arrêt du Parlement de Bretagne. Séance du 21 Janvier 1621.
(*f*) Généalogie ancienne.
(*g*) Sentence du bailliage de Vire du 10 Octobre 1777. — Arrêt du Parlement du 10 Mars 1712. — Plufieurs pièces vifées par d'Hozier. — Certificat original de d'Hozier. — Saint-Allais, Courcelles, Lainé, de Courcy, &c.
(*h*) Preuves de Cour. Préfentations officielles (Bibliothèque Impériale). — Billet figné : de Bourbon.
(*i*) Extrait de l'état civ. de la paroiffe de Laz. — Mercure de France, 19 Avril 1787, t. V, p. 123, Févr. 1789, p. 33.
(*j*) Arrêt du Parlement de Bretagne.
(*k*) Hiftoire contemporaine. — Vendée militaire. — Extrait du jugement.
(*l*) État civil de Kernevel. — Notoriété publique.

Fresne (1463); de Pontbellenger (2 alliances) (1482 & 1565); d'Oissé (1515), de Brecey (1531); de Pigace (1535); de Montizenger (1539); de Vassy (1571); de Canouville de Raffetot (1605); de Belloy (1620); de la Rivierre (2 alliances) (1644); de Droullin (1660); de Malherbe (1669); Doisnel de Montécot (1670); du Hallé (1672); de Combeaux (1693); Des Landes de la Bassetière (1695); de Chapdelaine (1705); de Collardin (1710); Vauquelin de Vrigny (1713); Guernon de Ranville (2 alliances) (1715); du Gretz de Mont Saint-Père (1747); de Cauvet (1763); de Colbert de Chabannais (1769); Leflo de Branho (1774); Pescow de Cherville (1780); du Bot du Grégo (1787); de Madec (1800); Quesnel de la Morinière (1816); du Fresne de Virel (1835); d'Apvrancher d'Angerville (1837); du Boisberthelot (1838); Robert de Saint-Vincent (1850); Noel de Lesquernec 1852); de Broyes (1853); Le Maire de Montifault (1860). Quelques-unes de ces dates ne sont qu'approximatives.

Services rendus au pays, a la monarchie, a la religion. Guillaume d'Amphernet, Seigneur de Tracy, Chambellan du Roi, Tréforier de fes guerres, Tréforier général de l'armée qui défendait les frontières de Normandie, obtint de Charles VI, en Juillet 1385, *de faire fortifier, emparer fon château de Tracy par lui, fes hoirs & fucceffeurs perpétuellement & à toujours, en y faifant creufer des foffés, élever des murs, barbacanes, ponts-levis, comme étant chofe profitable à la défenfe des pays voifins contre les Anglois & à la fécurité des habitants de Vire* (*a*).

Pierre d'Amphernet, Chevalier, fut envoyé prifonnier en Angleterre en 1417 (*b*).

Meffire Michel fervait dans l'armée du Maréchal de Lohéac-Laval en 1435; il reçut plufieurs bleffures, & on lui a publiquement rendu témoignage de fa fidélité & de celle de fes ancêtres à l'obéiffance des rois de France, leurs légitimes fouverains, pendant que les Anglais étaient maîtres de plufieurs provinces du royaume (*c*). Les Seigneurs d'Amphernet refufant de reconnaître l'occupation anglaife, leurs terres & châteaux furent confifqués & reftèrent entre les mains des étrangers de 1417 à 1454, époque où ils retournèrent à leurs légitimes poffeffeurs, en vertu d'un jugement folennel des Affifes de Caen du 9 Décembre 1454 (*d*).

Le fief de Haubert de Montchauvet, que la famille poffédait de temps immémorial, fut érigé en titre de baronnie, avec haute juftice, par Lettres de Louis XIII données en 1616, en faveur de Jean d'Amphernet, Chevalier, *pour reconnoiffance des grands, fignalés & recommandables fervices rendus par fes pères, fes frères & par lui aux guerres & armées où ils fe font trouvés* (*e*). Les d'Amphernet portaient le titre de Baron de Montchauvet un fiècle avant cette érection. Ce fief de Montchauvet eft mentionné, avec ceux d'Arclais, de Pontbellenger, de Montbray, de Tracy, dans le Cartulaire de Philippe-Augufte en 1184 (*f*). La feigneurie de Montchauvet avait fes plaids & fes affifes, comme on le voit par un jugement du 1[er] Mars 1478, rendu à la requête de la veuve de Meffire Michel d'Amphernet contre onze hommes de fa feigneurie (*g*). — Henri III donna le collier de fon ordre à Jean d'Amphernet, Chevalier, Baron de Pontbellenger & de Montchauvet, Gentilhomme ordinaire de fa maifon (*h*).

(*a*) Archives de l'Empire, II, 127, coté l. m. original. — Nombreufes quittances originales de la fin du quatorzième fiècle. — Armorial général (imprimé) de d'Hozier, II[e] Regiftre, 1[re] partie, p. 279.

(*b*) Rôles normands & gafcons.

(*c*) Dom Morice. — Réforme de Montfaut. — Certificats. — Arrêt du Parlement de Bretagne. — Copies de titres originaux. — Affifes de Caen.

(*d*) Copies authentiques de pièces anciennes, vifées par d'Hozier. — L'abbé Loth.

(*e*) Copie des lettres d'érection. — Archives de la Loire-Inférieure. Signé : Hamet, archivifte.

(*f*) Échiquier de Normandie. — Bibliothèque Impériale.

(*g*) Copie ancienne.

(*h*) Contrat de mariage paffé à Vaffy en 1644. — Archives de l'Empire. — Arrêt du Parlement de Bretagne.

Cette famille a auſſi fourni à la magiſtrature : GUILLAUME d'Amphernet, Vicomte de Vire en 1254 (*a*); autre GUILLAUME, Bailli de Coſtantin en 1380 (*b*); deux Conſeillers au Parlement de Rouen (*c*); un Préſident du Parlement de Bretagne (*d*); un Conſeiller d'État ſous Louis XIII (*e*), & de nos jours un Préſident du tribunal de Morlaix.

Depuis l'année 1068 juſqu'à nos jours, la maiſon d'Amphernet a donné à l'armée des Officiers de tout grade. En 1796, le baron d'Amphernet payait de ſa vie l'attachement ſéculaire de ſa race à la monarchie & à la religion, qu'il défendait dans les armées vendéennes & bretonnes. Trois de ſes fils ſervaient la même cauſe en Vendée & à l'armée des princes. Le Vicomte d'Amphernet de Pontbellenger, qui commanda un moment les débris des armées bretonnes, après la mort du Chevalier de Tinténiac, fut tué aux environs de Rennes par les ſoldats de Hoche (*f*).

JOURDAIN d'Amphernet prenait part aux guerres ſaintes ſous les murs de Saint-Jean d'Acre en 1191. — Meſſire JEAN, Seigneur d'Amphernet, de Neuville près Vire, Montchauvet, Tracy (cette terre de Tracy fut rachetée par ſon fils RICHARD d'Amphernet, en Juillet 1367), Saint-Vigor-des-Monts, Morigny, Paluel, Montfort & autres lieux, vivant vers 1280, fonda, avec ſa femme Thomaſe GAALON, la Chapelle Saint-Michel dans l'égliſe Notre-Dame de Vire, laquelle eſt beaucoup plus ancienne que l'égliſe paroiſſiale dont elle fait partie (*g*). Juſqu'en 1789 la famille d'Amphernet a conſervé le droit de patronage & d'enfeu dans cette chapelle (*h*). — GUILLAUME d'Amphernet fit une rente à l'abbaye de la Luzerne en 1304 (*i*). — Dame ANNE d'Amphernet conſtitua une rente annuelle & perpétuelle à l'égliſe de Condé-ſur-Noireau en 1697 (*j*). ADÈLE d'Amphernet eſt morte Supérieure du couvent des Dames du Sacré-Cœur à Quimper en 1841; EUGÉNIE d'Amphernet y eſt actuellement aſſiſtante. L'abbé d'Amphernet de Bures a péri victime de ſa foi & de ſon dévouement à la religion. Plutôt que de fuir la mort par un exil volontaire, il voulut reſter au milieu de ſon troupeau; il porta dans plus de ſoixante paroiſſes du pays de Caux les ſecours de ſon apoſtolat ſous la terreur. Un calice trouvé ſur lui le fit reconnaître; il fut exécuté à Rouen le 7 Septembre 1794. Soixante-onze ans après, le clergé de la Seine-Inférieure a rendu un hommage public à ce martyr, en lui élevant ſolennellement, le 7 Septembre 1865, une pierre commémorative dans l'égliſe de Roumare près Rouen (*k*).

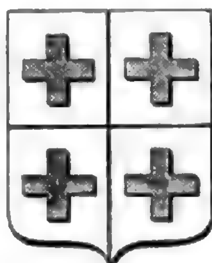
(*a*) Charte originale à Saint-Lô.
(*b*) Autre charte originale à Saint-Lô.
(*c*) Regiſtres du Parlement. — Papiers de famille. — De Merval.
(*d*) Père Anſelme, *Hiſtoire des grands officiers de la couronne.*
(*e*) Arrêt du Parlement de Bretagne.
(*f*) Hiſtoires contemporaines.
(*g*) Copies de pièces nombreuſes pour la généalogie officielle.
(*h*) Procès-verbal du 23 Avril 1759 dreſſé devant le grand-bailli de Mortain. — Notoriété publique.
(*i*) Charte originale aux archives de Saint-Lô. — Fonds de l'abbaye de la Luzerne.
(*j*) Regiſtre cotté 269. Cabinet des titres. Bibliothèque Imperiale.
(*k*) Papiers de famille. — Deuxième édition d'une notice rédigée par l'abbé Loth, membre de la Société des antiquaires de Normandie. — Archives de l'égliſe de Roumare. Cérémonie publique; aſſiſtance venue des paroiſſes voiſines.



D'ANGÉLY (*a*),

Anciens Seigneurs de Clavachon, de la Reſſource, de la Salle, de Foncreuſe, de l'Age, &c.

EN LIMOUSIN ET EN POITOU.



D'Argent parti & coupé, cantonné de quatre Croix aléſées de Sinople.

L'origine de cette ancienne maiſon eſt inconnue. D'après les traditions de famille elle ferait venue de l'Italie ſe fixer en Guienne dans la ſeconde moitié du XIII[e] ſiècle. D'Hozier paraît partager cette opinion, & il croit que c'eſt à une des branches reſtées à Piſe de la même famille, dont le nom italien était *de Angelis*, qu'appartient *Antoine de Angelis*, 52[e] Évêque de Maſſa, cité dans l'*Italia Sacra* (b). Mais ce prélat portait *un Ange* dans ſes armoiries, de ſorte que, tout en admettant la probabilité de cette origine commune, on ne peut rien affirmer à cet égard, faute de documents poſitifs.

Les titres de la famille d'Angély ne remontent qu'à la fin du XV[e] ſiècle, époque où on la trouve déjà fixée en Poitou. Sa filiation régulière eſt établie à partir de Job ANGÉLY, qui fuit.

PREMIER DEGRÉ.

JOB Angély, Écuyer, Seigneur de Clavachon, paſſa, en 1496, avec Meſſire Jean de la Chambre, Seigneur & Baron de Champaigne, & ſon fils, un contrat par lequel ceux-ci lui arrentèrent & inféodèrent la maiſon de Clavachon (*c*). Il épouſa Demoiſelle Françoiſe JOURDAIN (*d*) dont il eut :

1. ALEXANDRE, qui fuit.
2. JEANNE, mariée à Hugues ILLAIRE ou HILLAIRE (*e*).

II. DEGRÉ.

ALEXANDRE Angély, Écuyer, Seigneur de Clavachon, en faveur duquel ſa mère, étant déjà veuve, teſta le 27 Juillet 1543, avait épouſé, par contrat du 16 Janvier 1535 (*f*), Demoiſelle Françoiſe PREVOST, dont il eut :

1. JEAN, qui ſuit.
2. ALEXANDRE.

(*a*) Dans un certain nombre de titres ce nom ſe trouve écrit *Angely* & quelquefois *de Angelis*. (*b*) Antonius de Angelis, nobilis Piſanus ad eamdem (epiſcopalem) dignitatem aſſumptus eſt anno 1570, die undecima menſis Auguſti. Exceſſit e vivis a. 1579; *ejuſdem quoque gentis claruit Coſmas. Epiſcopus.* (Ughelli, *Italia ſacra.* Romæ, 1662, t. III, p. 807.) (c) (*d*) (*e*) (*f*) Certificat de nobleſſe & extraction noble des d'Angély, délivré par le Préſident du Conſeil de la Cour ordinaire de l'élection de Poitou, le 27 Juillet 1634. Original ſur parchemin.

III. DEGRÉ.

JEAN Angély, Écuyer, Seigneur de Clavachon, fut appelé, le 27 Octobre 1536, avec ſon frère Alexandre, à la convocation du Ban & de l'Arrière-ban des Nobles du Poitou (*a*). Il fut repréſenté par ſa mère, tutrice & veuve, au partage fait noblement, le 3 Janvier 1547, de la ſucceſſion de Job Angély, ſon grand-père, avec ſa tante Jeanne Angély, femme de Hugues Illaire (*b*). Il épouſa, le 11 Avril 1567 (*c*), Demoiſelle Jeanne DE LA TOUR, dont il eut :

1. FRANÇOIS Angély ou d'Angély (*d*), Écuyer, Seigneur de Clavachon, de la Reſſource & de la Salle, épouſa, le 26 Janvier 1599, Demoiſelle Anne DE LA MAISONNEUVE, Dame de la Salle, alla ſe fixer en Limouſin & fut auteur de la branche aînée. Son fils :
   PIERRE Angély, Seigneur de la Salle & de l'Aune, épouſa Lucrèce RAOUL, le 13 Décembre 1620, & fut maintenu dans ſa nobleſſe par Mr d'Agueſſeau, en 1666 (*e*). Ses deſcendants formèrent pluſieurs branches, notamment celle des Seigneurs de Rochebrune, qui s'éteignirent toutes au commencement de ce ſiècle, après avoir largement payé l'impôt du ſang à l'époque de la révolution (*f*).
2. LOUIS, chef de la branche cadette, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

LOUIS Angely, Écuyer, Seigneur de Masjuſſier, demeurant en la paroiſſe de Vieux-Cérier, épouſa, le 5 Février 1612 (*g*), Demoiſelle Jeanne DE GORRES, & en ſecondes noces, le 19 Août 1619, Demoiſelle Gillette DE POIVRE (*h*). Il obtint en 1634, de la Cour des Aides & Tailles de Poitou, un jugement confirmatif de ſa nobleſſe & extraction noble, & un autre pareil le 5 Décembre 1662. Il eut quatre fils :

1. JEAN Angély, Écuyer, Seigneur de Masjuſſier, marié avec Demoiſelle Suzanne DE LAAGE, fut maintenu, lui & ſes frères, dans ſes titres de nobleſſe, le 8 Octobre 1667 (*i*).
2. JACQUES Angély, qui ſuit.
3. JEAN II Angély, Écuyer, Seigneur de la Reſſource, marié avec Demoiſelle Florence DE LA GRÈZE.
4. LOUIS Angély, Écuyer, Seigneur de Bonnefonds, marié avec Demoiſelle Jacquette DE LAAGE.

V. DEGRÉ.

JACQUES Angély, Écuyer, Seigneur de Foncreuze, eut de ſa femme Marie D'OLEZON :

1. PIERRE, qui ſuit.
2. JEAN Angély, Écuyer, Seigneur de Grand-Pré, marié, le 28 Mai 164.., à Demoiſelle Marguerite DE BOURIN.

(*a*)(*b*)(*c*) Certificat de nobleſſe & extraction noble des d'Angély, délivré par le Préſident du Conſeil de la Cour ordinaire de l'élection de Poitou, le 27 Juillet 1634. Original ſur parchemin. (*d*) Son nom eſt ainſi écrit dans un acte du 12 Juillet 1618, portant quittance de la ſomme de 3,000 l. payées à Jacques de Montbron, en remplacement d'Iſaac Prévoſt, Seigneur de Touchambert.

(*e*) Simon des Coutures, Subdélégué de l'Intendant d'Agueſſeau, *Nobiliaire du Limouſin* (publié en partie par l'abbé Roy de Pierrefitte. Limoges, 1856-63, in-8°). On remarquera que pluſieurs dates qui figurent dans la filiation donnée par cet auteur ne ſont pas d'accord avec celles rapportées ici. Nous avons maintenu ces dernières, après les avoir vérifiées ſur les titres authentiques. (*f*) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou.*

(*g*)(*h*) Contrats de mariage. Originaux ſur parchemin. (*i*) Catalogue des nobles du Poitou, imprimé en 1667.

3. Renée Angély, qui époufa Jacques Bourdeil.

VI. DEGRÉ.

Pierre Angély, Écuyer, Seigneur de Foncreuze & de la Grange, fut marié en premières noces à Demoifelle Renée de Volvire, fille d'un cadet de la maifon de Ruffec. Il en eut :

Jacques Angély, Écuyer, Seigneur de Masjuffier & de Foncreuze, qui partagea, le 12 Novembre 1717, à Saint-Cloud, par repréfentation de fa mère, la fucceffion de fes tantes, Marie & Florence de Volvire (*a*).

Pierre Angély époufa en troifiémes noces, le 2 Décembre 1686, Demoifelle Marie-Stratonice de Conis, dont il eut :

1. Henri, qui fuit.
2. Marie-Anne, qui époufa Antoine de l'Age de Volude, Capitaine de frégate, Commandant du port de Rochefort.

VII. DEGRÉ.

Henri d'Angély, Écuyer, Seigneur de Foncreuze, Officier au régiment d'Oléron, fit toutes les campagnes d'Efpagne fous Louis XIV & reçut plufieurs bleffures. Il mourut le 6 Mai 1770 (*b*). Il avait époufé, le 8 Juillet 1765, Demoifelle Marie-Anne de l'Age de Volude, qui le fit père de :

1. Antoine, qui fuit.
2. Henri, Chevalier, Seigneur de Fayolles (*c*), baptifé à Saint-Coutant le 30 Décembre 1734, Lieutenant de vaiffeau. A fon retour d'une croifière fur la côte d'Afrique, où il commandait la corvette *la Cérès*, le Roi Louis XVI lui fit écrire par M. de Caftries pour lui témoigner fa fatisfaction de fa brillante conduite (*d*). Il fut enfuite nommé Chevalier de Saint-Louis. Il époufa, le 1er Septembre 1772, Demoifelle Marie-Marthe-Aimée de la Dive de la Grossetière.
3. Charles d'Angély, Chevalier, Seigneur de Lonne, Lieutenant-Colonel, fit les campagnes de 1758 & 1759, fervit dans les Grenadiers royaux de Bretagne & fit la campagne de 1792 dans la quatrième compagnie noble du Poitou infanterie.

VIII. DEGRÉ.

Antoine d'Angély, Seigneur de Sainte-Foix, de Foncreuze & de l'Age, Chevalier de Saint-Louis, né le 28 Novembre 1733, qualifié Chevalier dans le contrat de mariage de fon frère Henri, Garde du corps du Roi, compagnie Villeroy, fut réformé & reçut du Souverain une penfion en 1779 (*e*). Il affifta en 1789 à l'affemblée des Nobles du Poitou pour les États généraux, & mourut fur l'échafaud de la terreur aux Sables d'Olonne en 1793. De fon mariage avec Demoifelle Marie-Jeanne-Félicité de la Dive, fille de Meffire Charles de la Dive & de Dame Marie Jeanne Soyer de la Fresnais, qu'il avait époufée le 8 Juillet 1765 (*f*), il eut :

1. Antoine-André, qui fuit.
2. Marie-Félicité, mariée à Marie-Défiré Gazeau de Lerière, ancien Garde du corps, Chevalier de Saint-Louis.

(*a*) Acte de partage. (*b*) Extrait mortuaire. (*c*) Qualifié ainfi dans fon contrat de mariage & dans un acte d'acquifition de terre du 30 Octobre 1778. (*d*) Original. (*e*) Original. (*f*) Acte de mariage.

IX. DEGRÉ.

Antoine-André d'Angély, Seigneur de Foncreuze & de l'Age, né à Sainte-Foix le 24 Juin 1768 (*a*), Sous-Lieutenant au régiment d'infanterie de Languedoc en 1787 (*b*), émigra le 14 Janvier 1792 & fit la campagne de cette année à l'armée des Princes. Il entra enfuite au fervice de la Hollande, Légion de Damas, mais déjà au mois d'Août 1794 il rejoignit l'armée de Condé où il refta jufqu'au licenciement en 1801, dans la compagnie n° 4 du régiment noble à pied. « *Il s'eft trouvé à toutes les affaires & s'eft toujours conduit avec honneur, fe diftinguant par fon courage* (*c*). » Il fut nommé Chevalier de Saint-Louis à la promotion de 1815 (*d*).

Il avait époufé, le 7 Fructidor an X (25 Août 1802), Demoifelle Auguftine-Charlotte d'Arlanges (*e*), fille de Jean-Baptifte-Gafton-Jofeph-René-Marie d'Arlanges & de Françoife-Gertrude-Marie-Madeleine de Saint-Michel, & eut de cette union :

1. Charles-Adrien, qui fuit.
2. Delphine-Charlotte, mariée, en 1834, à Michel Le Pélerin de Gauville, ancien Garde du corps de Charles X.
3. Marie-Eugénie, Sœur du Sacré-Cœur.

X. DEGRÉ.

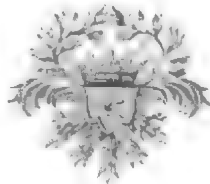
Charles-Adrien d'Angély, chef actuel de la famille, ancien Officier, époufa, le 22 Février 1835, Demoifelle Françoife Garnier, dont il a :

Albert-Charles, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

Albert-Charles d'Angély, né le 30 Décembre 1835, époufa, le 21 Mai 1860, Demoifelle Marie de Faudoas-Sérillac, qui repréfente feule aujourd'hui la branche des Comtes de Sérillac du Maine. Il réfide au château de Sérillac (Sarthe) & au Mans.

(*a*) Extrait baptiftaire. (*b*) Brevet de fon grade. Original. (*c*) Certificat délivré par le Prince de Condé, le 16 Août 1814. Original. (*d*) Mazas & Anne, *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. III, p. 189. (*e*) Extrait des regiftres de mariage.

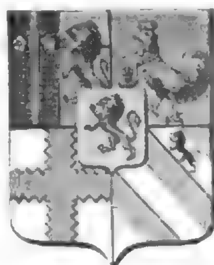


d'ARAMON (de Sauvan),

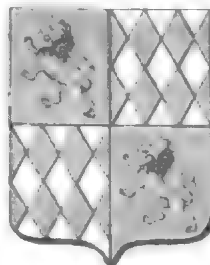
Barons de Valabrègues, Comps, anciens Seigneurs de Saint-Pierre du Terme, de Saint-Étienne des Ers, de Lubières, de Bertrand, de Roquemaure, de Carsan, de Châteauneuf, de Courbon, & autres lieux.

Barons, puis Marquis d'Aramon, Pairs de France.

en PROVENCE et en LANGUEDOC.



Armes anciennes (*a*).



Armes actuelles.

Écartelé : aux 1ᵉʳ & 4ᵉ de Gueules au Lion d'Or, qui est de Sauvan d'Aramon ; ***aux 2ᵉ & 3ᵉ d'Argent fuselé de Gueules***, qui est de Barbézières-Chemerault. Couronne : ***de Marquis.*** Supports : ***Deux Griffons.*** Devise : Salvum Deus faciet.

L'histoire des villes d'Aramon & Valabrègues, en Languedoc, sur les bords du Rhône, remonte à la plus haute antiquité, & il en est question dans les auteurs latins (*b*). Plus tard ces villes formèrent un fief relevant directement de la Couronne, dont le seigneur avait droit de haute, moyenne & basse justice & portait le titre de Marquis d'Aramon, Baron de Valabrègues & Comps, Seigneur de Saint-Pierre du Terme, Saint-Étienne des Ers, Lubières, Bertrand, &c. — Ces terres appartinrent entre autres aux Comtes de Toulouse, aux Comtes de Poitiers (*c*), & furent possédées en dernier lieu par la Maison de Sauvan d'Aramon.

Cette famille, originaire de Sienne, s'établit en Provence & dans le Comtat Venaissin, lors de la translation du Saint-Siége à Avignon à la fin du treizième siècle. Sous le nom de Salvani, elle posséda les seigneuries de Châteauneuf (*d*), Courbon (*e*), &c. Cette dernière fut vendue, le 12 Avril 1457 (*f*), par Alayonne de Gaufridy, veuve d'André & belle-sœur d'Antoine Salvani, Évêque de Vence (*g*). — Son petit-fils Jean-Joseph, ayant épousé Jeanne de Jarente ou Gérente, fille de Thomas,

(*a*) Les armoiries que Jean-Philippe de Sauvan, Écuyer, Seigneur d'Aramon, fit enregistrer par Charles d'Hozier, le 29 Octobre 1698, étaient : *Écartelé* : au 1ᵉʳ, *de Sable à trois Roses d'Argent, deux en chef & une en pointe, & un Pal de Gueules brochant sur la Rose de la pointe*, qui est Le Clerc ; *parti de sinople à un chef d'Or & un Lion de Gueules brochant sur le tout ;* qui est de Fleurigny ; au 2ᵉ, *de Gueules à un Coq passant d'Argent, barbé, crêté, becqué & membré d'Or, ayant au col un Écusson d'Azur chargé d'une Fleur de lys d'Or*, qui est l'Hôpital ; au 3ᵉ, *d'Argent à la Croix dentelée de Gueules*, qui est de Lénoncourt ; au 4ᵉ, *Bandé de Gueules & d'Argent de six pièces ; la seconde bande, qui est d'Argent, chargée d'un Lion de sable*, qui est Dauvet des Marais ; *& sur le tout d'Or au Lion de Gueules*, qui est de Sauvan d'Aramon. (Règlement d'armoiries, par d'Hozier ; original sur papier. *Voir aussi* P. Anselme, aux noms cités.)

(*b*) *Ara Ammonis* : autel d'Ammon.

(*c*) P. Anselme, t. II.

(*d*) Hommage prêté à Jeanne & Marie par Hugon Salvani, le 13 Avril 1331.

(*e*) Hommage prêté à Jeanne de Naples par Pierre Salvani, le 27 Mars 1351.

(*f*) Par acte passé devant Jean Oliverii, Notaire à Aix & Pierre Chaussagroni, Notaire à Digne.

(*g*) Abbé Papon.

Seigneur de Senas, &c., obtint la permiſſion d'acquérir & poſſéder des biens en France, par Lettres patentes du mois de Juillet 1527, ſignées François Ier, autoriſant ſes fils JACQUES & JEAN à y hériter de leur mère (*a*).

L'édit de 1539 ordonnant que les contrats de mariage & autres actes ſe fiſſent en français, JACQUES de Sauvan Ier du nom, Seigneur de Carſan, fils du précédent, en épouſant, le 23 Février 1549, Magdelaine DE JOSSAUD, fille de Jean DE JOSSAUD, Conſeiller au Parlement de Turin, & d'Étiennette DE LAUDUN, ne figure plus ſous le nom de Salvani; ſa femme lui apporta des biens ſitués à Aramon, dont ſon oncle maternel, Gabriel de LUETZ (*b*), Baron d'Aramon, Ambaſſadeur à Conſtantinople, avait été Seigneur, mais qu'une ſentence du Parlement de Toulouſe, provoquée par ſes exactions, condamna à un exil perpétuel, par arrêt du 15 Août 1540. Ce fief alors avait fait retour à la Couronne, & Robert de la Marck, Duc de Bouillon, en ayant hérité de ſa belle-mère Diane de Poitiers, il vendit les baronnies d'Aramon, de Valabrègues, &c., à Jean II de Sauvan, premier Baron d'Aramon, fils de JACQUES Ier, le 22 Août 1597 (*c*). Cette acquiſition fut complétée, le 1er Mars 1635, par JACQUES II, fils de JEAN II, Conſeiller, Secrétaire du Roi, qui entra en poſſeſſion du château, non ſans grandes conteſtations & batailles avec les Sires de Gondin & de Montfrin (*d*), ce qui ſuffit pour expliquer la malveillance que le Marquis d'Aubaïs maniſeſte à l'égard de la famille d'Aramon, dans ſes pièces fugitives. Il poſſédait auſſi alors la ſeigneurie de Roquemaure qu'il vendit, le 17 Mai 1656, à Henry de Lorraine, Duc de Guiſe (*e*).

JACQUES II, Baron d'Aramon, avait épouſé, le 11 Mai 1641, Magdelaine LE CLERC DE FLEURIGNY, fille d'honneur de la Reine Marie de Médicis, & en eut entre autres un fils, JACQUES-ANTOINE-ÉLÉONORE, premier Marquis d'Aramon, qui fut maintenu dans ſa nobleſſe par jugement de M. de Bezons, le 18 Juillet 1669, & mourut le 15 Avril 1688, laiſſant de Anne-Thérèſe DE BARBEZIÈRES DE CHEMERAULT, ſa femme, qu'il avait épouſée par contrat du 15 Mai 1671 (*f*), un fils en bas âge :

MARIE-GUILLAUME-ALEXANDRE, Marquis d'Aramon, Page du Roi en ſa Grande Écurie, puis Capitaine au régiment de Béringhen, au nom duquel ſon oncle, CLAUDE de Sauvan d'Aramon, Marquis de Lenoncourt (*g*), rendit hommage le 2 Juin 1722 (*h*).

VII. DEGRÉ.

CLAUDE-ALEXANDRE-MARIE, fils du précédent, Marquis d'Aramon, épouſa en 1754, Marie-Michelle-Louiſe DE BRAGELONGNE, dont une fille : CLAUDINE, mariée, le 20 Janvier 1776, à Camille, Comte DE CANCLAUX, & mère de JOSÉPHINE de Can-

(*a*) Parchemin ſuperbe de conſervation, cité à la fin de cette notice. — Quittance de 1529 faite par Olivier & Jean-Joſeph Salvani, père & fils, en faveur de Claude de Jarente. — Teſtament de Balthazar de Jarente Archevêque d'Embrun (1553) en faveur de ſa ſœur Jeanne alors Dame de Velleiron, avec ſubſtitution en faveur de ſes enfants, Jacques & Jean de Sauvan.

(*b*) Il avait épouſé une Demoiſelle de Laudun.

(*c*) Acte paſſé par devant Antoine Bonnefoy, Notaire royal à Aramon. — Hommage pour la Baronnie d'Aramon, Valabrègues, &c., fait à Nimes, le 5 Mars 1598, par Jean de Sauvan. (D'Hozier, preuves de Page.)

(*d*) Dom Vaiſſette, *Hiſt. du Languedoc*.

(*e*) Acte de vente, original en papier.

(*f*) Ce mariage eut lieu avec la condition d'écarteler des armes de cette maiſon & d'en relever le nom. Noël de Barbezières de Chemerault, dernier du nom, Lieutenant général & Chevalier des ordres du Roi, fut tué à Malplaquet en 1709.

(*g*) Teſtament fait par Meſſire Claude-Philippe, Marquis de Lenoncourt, le 20 Août 1663, par lequel il inſtitue ſon héritière légataire univerſelle Dame Magdelaine de Fleurigny, veuve de Monſieur d'Aramon, avec ſubſtitution après ſa mort au ſecond fils de ladite Dame. (Archives du château d'Aramon.)

(*h*) Marquis d'Aubaïs, *Pièces fugitives pour ſervir à l'Hiſtoire de France*, t. II, p. 341.

claux, en 1eres noces Comteſſe DE COLBERT, & en ſecondes noces Comteſſe DE LA BRIFFE; de ſon ſecond mariage avec Suzanne DE BOISJOURDAIN, il eut :

CLAUDE-LOUIS, Comte de Chemerault, mort en Janvier 1769, &

VIII. DEGRÉ.

PIERRE PHILIPPE-AUGUSTE-ANTOINE de Sauvan, Marquis d'Aramon, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Pair de France ſous la Reſtauration, marié, le 20 Mai 1786, à Marguerite-Mélanie-Stéphanie DE FAYOLLE DE MELLET. Son père le Lieutenant général, Comte de Mellet, Gouverneur pour le Roi du Maine & du Perche, Cordon rouge, commandait la cavalerie noble de l'armée de Condé & ſigna avec les Princes l'acte par lequel le Comte de Provence fut reconnu Roi ſous le nom de Louis XVIII. De ce mariage il eut : 1. CAMILLE-ÉLISABETH, qui ſuit; 2. MÉLANIE, mariée, le 29 Août 1811, à Dieudonné DE LEVESOULX, Comte DE VESINS; 3. MATHILDE, mariée, le 17 Juin 1824, à Édouard ROUSSEAU, Comte, puis Marquis DE CHAMOY.

IX. DEGRÉ.

CAMILLE-ÉLISABETH d'Aramon, « Officier ſupérieur, du courage le plus brillant », Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, eut une jambe fracaſſée à l'aſſaut de Tarragone (*h*) le 28 Juin 1811. Cette bleſſure interrompit à vingt-trois ans une carrière pleine d'avenir; il eſt mort le 28 Septembre 1847, laiſſant de ſon mariage avec Pauline-Marie-Georgine DU BOIS DE LA TOUCHE, qu'il avait épouſée en 1824 (depuis remariée au Vicomte Walsh), cinq enfants :

1. PAUL, qui ſuit.
2. MARIE-MARGUERITE-PAULINE, mariée en Juin 1845 au Baron DE MONTICOURT.
3. GEORGES-HENRI-LOUIS, Comte de Chemerault, né le 8 Octobre 1830.
4. HYACINTHE-MADELEINE-SUZANNE-GENEVIÈVE, mariée le 20 Novembre 1866 au Comte Fernand LE GONIDEC DE PENLAN.
5. CHARLES-BERTRAND-JACQUES, né le 9 Juin 1845.

X. DEGRÉ.

PAUL-CAMILLE-ANTOINE de Sauvan, Marquis d'Aramon, né le 24 Mars 1825, a épouſé, le 4 Mai 1854, Valentine DE BÉHAGUE, veuve en premières noces d'Amélic, Comte de JOUFFROY-GONSANS; il a eu de cette union :

1. CAMILLE-PIERRE-VICTOR, né le 10 Mars 1855.
2. HENRY-PAUL-NOEL-BEATRIX, filleul de Monſeigneur le Comte de Chambord & de Madame la Comteſſe de Chambord, décédé le 26 Mars 1857.
3. PIERRE-RAYMOND-ROBERT, décédé le 4 Août 1858.
4. GEORGES-ANDRÉ-FÉLIX, né le 14 Mars 1859.
5. CHARLES-LOUIS-GUILLAUME-ÉDÈSE, né le 8 Avril 1862.
6. CLAUDE-MARIE-OCTAVIE-ÉTIENNETTE-VINCENT DE PAUL, née le 19 Juillet 1864.



LETTRES PATENTES

Autoriſant Jacques & Jean DE SAUVAN à acquérir & poſſéder des biens en France.

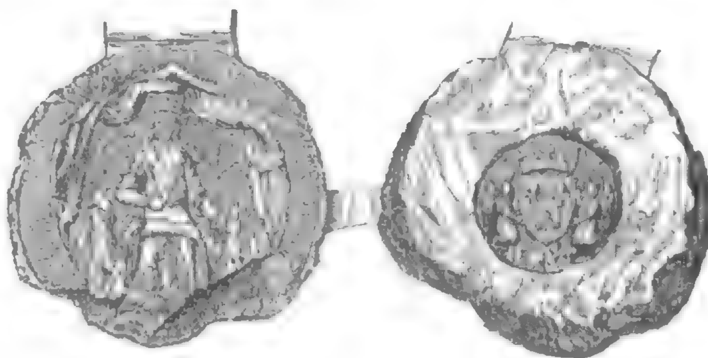
Du mois de Juillet 1527.

FRANÇOIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE. A tous ceulx qui ces préſentes lettres verront, SALUT.

(*h*) M. Thiers, *Hiſtoire du Conſulat & de l'Empire.* — *Mémoires du Maréchal Suchet.*

Sçavoir faisons nous avoir receu humble supplication & requeste à nous faicte par noz tres chers & bien amez Jehan-Joseph de Sauvan, Gentilhomme de la maison & estat de notre Saint-Père le Pape, Jacques & Jehan de Sauvan, ses fils, natifz du Conté de Venisse, demourans & résidans aud. Conté, contenant que à eulx sont advenuz, escheuz & appartiennent & pourront cy-après advenir, eschoir & appartenir plusieurs biens meubles & immeubles en cestuy nostre royaulme de la succession de Damoiselle Jehanne de Jarente, leur épouse & mère; toutes foiz pour ce qu'ils doubtent au moyen de ce qu'ilz sont estrangiers, qu'il ne leur fust loysible tenir & posséder aucuns biens en nostred. royaulme, & que noz Officiers au moyen des ordonnances sur ce faictes voulsissent prétendre iceulx biens à nous appartenir par droit d'aulbeyne s'ils n'estoient par nous habilletez & dispensez quant à ce, ils nous ont fait supplier & requérir sur ce leur octroyer & impartyr noz grace & liberalité. Pourquoy nous, ce considéré, inclinons liberallement à lad. supplication & requeste, avons ausdit Jehan-Joseph de Sauvan & ses filz, donné & octroyé, donnons & octroyons de grace espéciale, plaine puissance & auctorité royale par ces présentes qu'ils puissent & leur loyse tenir & posséder en nostredit royaume tous & chacuns les biens meubles qu'ilz y ont de présent & pourront licitement cy-après avoir & acquérir, & pareillement qu'ilz puissent succéder à tous biens & heritaiges que en nostred. royaulme & seigneuries leur pourront à bon & juste tiltre parvenir & appartenir, & d'iceulx, ensemble de ceulx qu'ilz y ont de présent, ordonner & disposer par le testament & ordonnance de dernière volunté, donation faicte entre vifz & autrement à leur vie comme de leur propre chose & héritaige, & que les héritiers ou aultres à qui ilz en pourront disposer leur puissent succéder, prandre & apprehender la possession, saisine & jouissance de leursd. biens & generallement qu'ilz puissent joyr & user entièrement de tous & chacuns les honneurs, privilleiges, prérogatives, franchises, libertez & droictz, dont ont acoustumé joyr & user les originaires de nostred. royaulme. Et soient tenuz & repputez noz subjectz & en tous actes comme originaires de nostred. royaulme, nonobstant qu'ilz ne soient résidens en icelluy. Et quant à ce les avons habillitez & dispensez habillitons & dispensons par cesd. présentes, sans aussi que lesd. supplians soient tenuz composer à nous ne aux nostres à aucune finance ou indemnité; & laquelle à quelque somme, valeur ou estimation qu'elle se puisse monter. Nous leur avons en faveur de notre Saint-Père le Pape, donné, quicté & remise, donnons, quictons & remettons de nostre plus ample grace par cesd. présentes signées de nostre main. Si donnons par ces mesmes présentes licence & habillitation & de tout l'effet & contenu en cesd. présentes ilz facent, seuffrent & laissent lesd. supplians jouyr & user plainement & paisiblement sans leur mectre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empéchement au contraire, lequel si fait, mis ou donné leur avoit esté ou estoit, ilz mectent ou facent mectre incontinent & sans delay à plaine délivrance. Car tel est nostre plaisir, nonobstant lesd. statuz & ordonnances que la valleur de lad. finance ne soit cy autrement déclarée ne specifiée. Et quelzconques autres ordonnances restrinc, mandemens ou deffenses à ce contraires. Et affin que ce soit chose ferme & stable à tousjours, nous avons à ces présentes fait mectre nostre seel, sauf en autres choses nostre droict & l'autruy en touttes. Donné à Paris au mois de Juillet, l'an de grace mil cinq cens vingt & sept & de nostre règne le XIII[e].

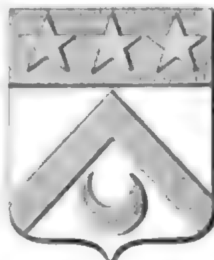
Signé, FRANÇOIS. De par le Roy, ROBERTET.



d'ARODES de TAILLY (*a*),

en CHAMPAGNE et en NORMANDIE.

Famille originaire de GUYENNE (b).



D'Argent à un Chevron d'Azur, accompagné en pointe d'un Croiffant de même; au Chef de Gueules chargé de trois Étoiles d'or.

Cette famille eft de nobleffe ancienne.

D'après fes traditions, corroborées par l'*Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne* (c), elle compterait parmi fes ancêtres un Grand Pannetier & remonterait ainfi jufqu'au commencement du treizième fiècle.

Il réfulte des archives nobiliaires de la Guienne (*d*) qu'elle était connue dans cette province au moins depuis l'an 1381.

A partir de cette époque, on y remarque une férie de chartes, contrats de mariage, teftaments, actes divers où figurent des perfonnages du même nom patronymique, qualifiés Écuyers, Seigneurs des Artigues, des Récingles, du Tafta, d'Artigues, de la Hibrade, de Tourouna, &c., alliés également à des familles nobles, telles que les d'Andiran, des Perrières, de la Fitte, &c.

On y voit figurer encore, fous la même dénomination, un Prélat, Abbé de Fontguilhem en 1626.

Le Marquis de Monferrand, Grand Sénéchal & Commandant de la nobleffe de Guyenne, attefte qu'un Darodes de la Hibrade s'eft trouvé à la revue faite à Bazade, lieu d'affemblée de la nobleffe, le 4 Juin 1695 (*e*).

Des titres féodaux en nombre confidérable, appartenant à la famille, ont été faifis & brûlés pendant la Révolution (*f*).

Joseph Darodes, Confeiller du Roi, qualifié Écuyer, Seigneur de Tourouna, fit vérifier en 1699 fes armoiries, ci-deffus décrites, par les Commiffaires généraux nommés par le Roi en exécution de l'édit de Novembre 1696. Elles furent blafonnées & regiftrées (*g*).

(*a*) Le nom patronymique de cette famille eft écrit alternativement *Darodes & d'Arodes* dans les actes anciens qui la concernent. La première de ces orthographes a été fuivie dans l'Armorial de d'Hozier, ainfi qu'on le verra au cours de cette notice. La feconde s'eft reproduite & a prévalu par la fuite; elle domine dans les actes de l'état civil & eft actuellement la feule qui foit revêtue du caractère officiel. (*b*) Elle portait jadis le nom *de Tourouna*. L'un de fes membres étant devenu Seigneur de Tailly en Champagne, le nom de ce fief fut adopté par celui de fes fils qui le recueillit, & tranfmis par lui à fes defcendants. (*c*) Père Anfelme, VIII, 603, 608. (*d*) Extraits certifiés. (*e*) Certificat régulier en date du même jour, figné du Marquis de Monferrand; produit.

(*f*) Par un arrêt de la Cour de Metz, du 30 Avril 1834, il eft conftaté que parmi les titres brûlés fe trouvaient une charte du 7 Octobre 1381, & d'autres titres portant les dates des années 1519, 1538, 1596, 1618, 1624, 1663, 1681, & que procès-verbal de cette opération a été dreffé. (*g*) D'Hozier, Armorial général, Généralité de Bordeaux, volume manufcrit, page 501, cotté Condom, n° 20 (Bibliothèque Impériale). — Extrait authentique de l'acte de vérification & expédition du brevet, délivré par d'Hozier; produit.

Il eut pour femme Dame Jeanne DE LA FITTE, dont deux fils & une fille :

1. Noble ANDRÉ Darodes de Tourouna, Capitaine de grenadiers royaux, Chevalier de Saint-Louis, mort fans poftérité;
2. LOUIS, qui continue la filiation.
3. FRANÇOISE Darodes de Tourouna, mariée, le 7 Janvier 1733, à Noble François DE LARTIGUE, Écuyer, Sieur du Petit-Goalard, appartenant à l'une des plus anciennes familles de la Guienne (*a*).

Noble LOUIS D'Arodes de Tourouna, Écuyer, Seigneur de Tourouna, de Tailly (*b*), de Vendières, &c., Capitaine de carabiniers, avait époufé, par contrat du 28 Août 1741, Dame Anne-Françoife DE MOUY, fille du Marquis DE MOUY, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Apremont, & de Dame Angélique DE RICHELOT. De cette union deux fils :

1. CLAUDE-FRANÇOIS.
2. JEAN-EUGÈNE.

Le premier, Noble CLAUDE-FRANÇOIS D'Arodes de Tourouna, Écuyer, né le 30 Octobre 1749, s'unit par mariage à Noble Demoifelle DE GESLIN. Le contrat, paffé le 25 Octobre 1775, devant M^{e}. Briadère, Notaire à Mézin, ftipule qu'en confidération des libéralités qui lui proviennent de fes oncles, l'un, ANDRÉ de Tourouna, fufnommé, l'autre, Seigneur de Maurinet, il renonce en faveur de fon frère, JEAN-EUGÈNE, à tous fes droits fur le fief de Tailly. Il n'a pas laiffé de poftérité mâle.

Le fecond, qualifié Chevalier JEAN-EUGÈNE d'Arodes de Tailly (*c*), Officier au régiment de la Couronne, né au château de Tailly le 25 Mai 1755, époufa en 1792 Demoifelle Marie BLONDELET, de laquelle il eut trois filles & un fils qui fuit :

CLAUDE-FRANÇOIS d'Arodes de Tailly, repréfentant actuel de la famille, réfidant au château de Tailly (Ardennes), né le 25 Décembre 1794, marié, le 28 Avril 1819, à Demoifelle Charlotte-Aldegonde DE BRÉHERET DE MONTALARD, dont trois fils & deux filles, tous nés à Charleville :

1. LOUIS-EUGÈNE-ALFRED d'Arodes de Tailly, né le 3 Novembre 1820, marié à Demoifelle Anna KIND, d'origine allemande; fans defcendance mafculine.
2. LOUIS-EDMOND d'Arodes de Tailly, Confeiller de préfecture du Calvados, né le 21 Novembre 1823, marié au château de Villeray, le 20 Janvier 1864, à Demoifelle Marie DE LA CHOLTIÈRE, dont un fils : Louis d'Arodes de Tailly, & une fille : JEANNE.
3. JULES-AMÉDÉE-EUGÈNE d'Arodes de Tailly, né le 24 Avril 1829, marié à Demoifelle Marie, Baronne d'ANETHAN (de Bruxelles), dont une fille : BLANCHE, & un fils : GASTON d'Arodes de Tailly.
4. MARIA d'Arodes de Tailly, née le 16 Octobre 1825, mariée à M. AUBER DE LA BUTTE, à Falaife (Calvados).
5. AMICIE d'Arodes de Tailly, née le 13 Octobre 1831, mariée à M. Henri DUSSUMIER DE FONBRUNE, fils d'un ancien Député de Bordeaux.

(*a*) O' Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, II, 196. (*b*) Qualifications juftifiées notamment par la production de Lettres patentes du Roi, du 16 Juin 1750, & d'un acte reçu, le 18 Mars 1768, par les Notaires au Châtelet de Paris. (L'orthographe d'Arodes fe rencontre fréquemment dans les actes qui le concernent.)

(*c*) Il était né fous le nom de *de Tourouna*, comme fon frère, mais il avait quitté ce nom pour celui du fief de Tailly, qui lui était dévolu & auquel étaient attachés les droits de haute, moyenne & baffe juftice.

L'hiſtoire des chevaliers de Saint-Louis, tirée des archives du miniſtère de la guerre, mentionne cinq membres de la famille, tous du même nom patronymique, promus dans l'ordre, dont quatre de 1747 à 1783 (*a*). Le premier nommé eſt André Darodes de Tourouna (1747), Capitaine de grenadiers royaux, déjà rappelé dans cette notice. Le deuxième, alors Capitaine au régiment de Brie, parvenu depuis au grade de Major du même régiment, comme on le verra ci-après, fut bleſſé au combat de Saint-Caſt livré aux Anglais, le 11 Septembre 1758; ſon nom eſt inſcrit ſur la colonne élevée en l'honneur de cette victoire. Le troiſième, ainſi que le cinquième, appartiennent à la branche de Pairiague.

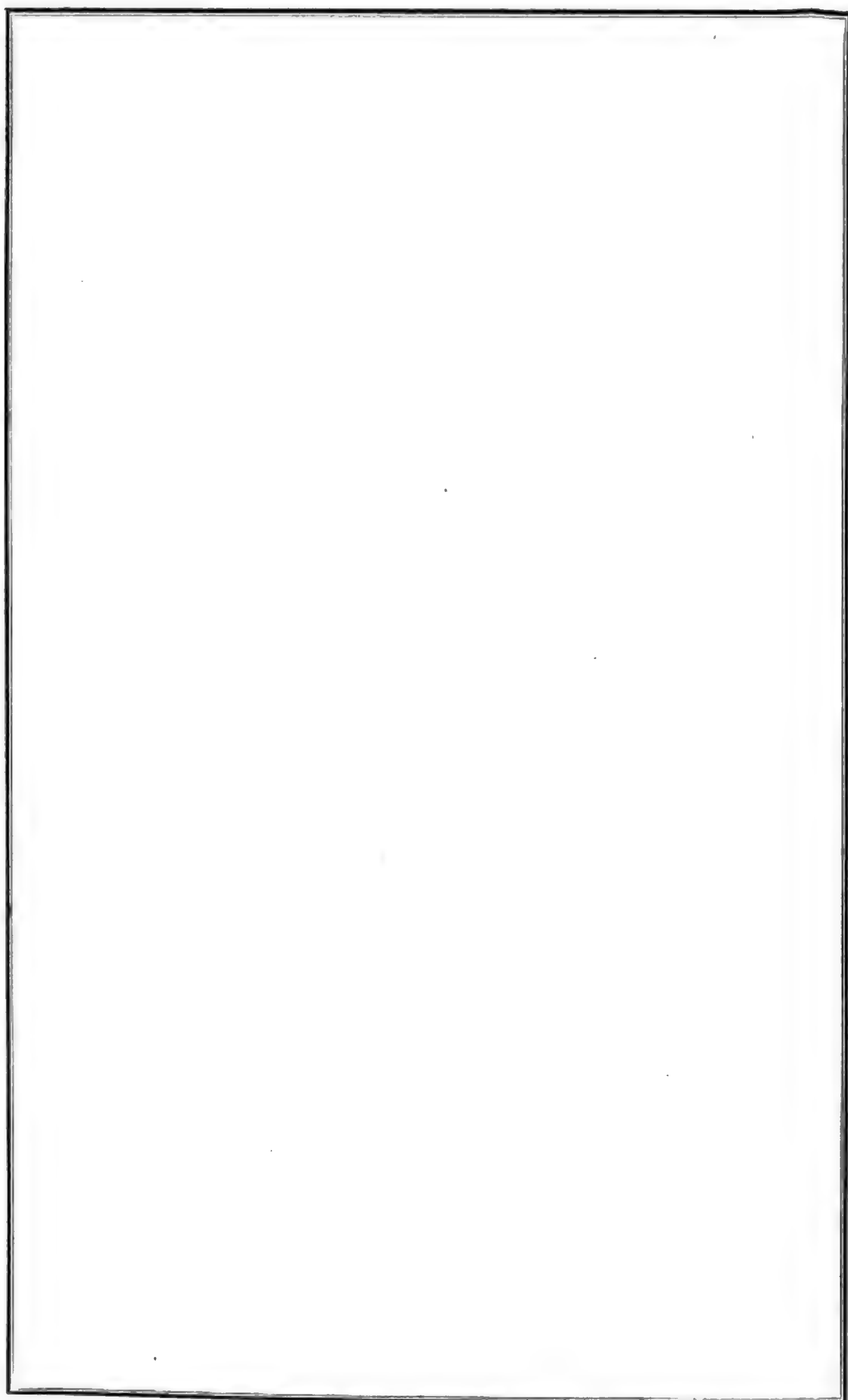
Au deuxième volume de l'ouvrage, à la page 355 relative à la promotion de 1783, on lit ce qui ſuit: « Darodes de Choiſy (Joſeph), noble. — Un de ſes oncles a été Capitaine de grenadiers royaux (*b*). — Un autre eſt Major du régiment de Brie (*c*). — « Un de ſes grands oncles a été Mouſquetaire. — Un autre Gendarme de la garde. — « Un de ſes ancêtres a ſervi en qualité de Capitaine ſous le Maréchal de Montluc. « ...... Chef de brigade (Colonel)........ Directeur d'artillerie à Toulouſe;... trente-« neuf ans de ſervices...... ſept campagnes. » (Doſſier de M. Darodes de Choiſy. Archives de la guerre.)

L'enſemble des documents indique la communauté d'origine entre la branche de Choiſy, aujourd'hui éteinte, & la maiſon de Tailly qui la repréſente, en même temps qu'elle ſuccède en ligne directe à celle de Tourouna dont les autres ramifications maſculines ont d'ailleurs diſparu.

Alliances. La famille d'Arodes de Tailly ſe rattache par parenté & alliances à celles des Marquis de Mouy, Marquis de la Fitte-Pelleporc, Marquis de Maupas, Marquis de Pouilly, Comte Dessöffy de Csernek & Tarko, Comte de Riencourt, Baron d'Anethan, de Ladonchamp, de Wacquant, de Senneville, &c.

(*a*) A. Mazas & Th. Anne, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis*, I, 400, 401, 476, 478; II, 355; III, 191, 350.
(*b*) Les titres préſentés prouvent qu'il s'agit ici d'André, nommé lui-même Chevalier de Saint-Louis en 1747, & que celui-ci était frère de Louis d'Arodes de Tourouna de Tailly, d'où la conſéquence que tous deux étaient oncles de M. de Choiſy. (*c*) Celui qui combattit à Saint-Caſt.





D'ASSIER,

Anciens Seigneurs de Valenches, Luriecq, Baufac, Barons de la Chaffagne, Marcy, Chiel, Saint-Cyprien-fur-Anfe, &c.

EN FOREZ.



D'Argent à trois Bandes de Gueules (a).

DEVISE : Sans rouille.

Établie dans les montagnes du Forez, à Valenches, qu'elle poffède encore & où on la trouve dès l'année 1330, cette famille s'eft divifée en deux branches : celle des Seigneurs de Valenches, feule exiftante, & celle des Seigneurs de la Chaffagne, terre érigée en Baronnie en 1673 en faveur de PIERRE d'Affier, Écuyer, Confeiller-Secrétaire du Roi; cette dernière branche s'eft éteinte en 1816.

On ne produit ici fa filiation qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE d'Affier, Écuyer, Seigneur de Valenches, Luriecq & Bauzac, Confeiller au Parlement de Dombes, par provifions du 30 Décembre 1713, époufa, par contrat du 28 Juillet 1717, Marie PELLISSIER, fille de Noble Antoine PELLISSIER, Confeiller du Roi, Maire de Saint-Étienne, & de Marie DES HAYES. De cette union :

II. DEGRÉ.

PIERRE-BONNET d'Affier, Écuyer, Seigneur de Valenches, Luriecq & Écolaize, s'allia, par contrat du 10 Avril 1750, à Saint-Étienne, avec Hélène CHOVET, fille d'Antoine CHOVET, Écuyer, Seigneur des Baronnies de la Faye, Marlhes & Saint-Geneft-Malifaux, Confeiller-Secrétaire du Roi, & d'Antoinette MARINIER. De ce mariage :

III. DEGRÉ.

PIERRE-CHRISTOPHE d'Affier, Chevalier, Seigneur de Luriecq & Valenches, affifta comme membre de la Nobleffe aux états Généraux de 1789. Sous la Reftauration, il fut élu Membre du Confeil général & Député de la Loire; Chevalier de la Légion d'honneur. Marié, à Feurs, par contrat du 7 Mai 1784, à Henriette-Catherine DE LA ROCHETTE, fille d'André-Chriftophe DE LA ROCHETTE, Écuyer, Seigneur de Montgil-

(a) La branche de la Chaffagne avait fait enregiftrer fes armoiries dans l'Armorial général, en 1699 : *Fafcé d'Or & de Sinople de fix pièces.*

lers & Bonneville, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au régiment de Provence, & de Marie-Marthe BOYRON, il eut de cette union :

IV. DEGRÉ.

PIERRE-MARIE-BONNET d'Affier, Chevalier, né le 2 Septembre 1785, Garde du corps du Roi Louis XVIII, Maire de Feurs, Membre du Confeil général de la Loire, marié, par contrat du 28 Juillet 1818, à Adélaïde-Alexandrine de LA BARTHE, fille d'Emmanuel-Félicité Comte DE LA BARTHE, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de Saint-Hubert & autres ordres, Colonel, Secrétaire de la Chambre & du Cabinet du Roi, & de Charlotte FARMER, fille de Sir George FARMER, Capitaine de vaiffeau de S. M. Britannique, mort héroïquement au combat du 7 Octobre 1779, fur *le Québec* qu'il commandait contre *la Surveillante* fous les ordres du brave du Couëdic. Il eut de fon mariage trois fils, repréfentants actuels de la famille :

V. DEGRÉ.

1. CHARLES-CHRISTOPHE d'Affier, Chef d'efcadron de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre de la Conception du Portugal, décoré de la médaille d'Italie.

2. VICTOR-EMMANUEL d'Affier, ancien Membre du Confeil général de la Loire, marié, le 18 Août 1849, à Henriette-Cécile EMERY, fille de Claude, Comte EMERY DE GROSIEULX, Chevalier de Saint-Louis, Pair de France, & de Amélie DE LA HAYE DE CORMENIN, dont :

I. CHARLES-MAURICE d'Affier, né le 7 Mai 1855.
II. JEANNE d'Affier, née le 24 Octobre 1851.
III. VALENTINE d'Affier, née le 26 Octobre 1853.
IV. EUGÉNIE-PAULINE-MADELEINE d'Affier, née le 8 Mai 1858.

3. JEAN-EUGÈNE d'Affier, Maire de Feurs, Membre du Confeil général de la Loire, marié, par contrat du 11 Février 1851, à Jeanne-Claudine-Noémi DE BROSSE, fille de Charles, Baron DE BROSSE, & de Sabine DE RIVÉRIEULX DE CHAMBOST, dont :

I. HIPPOLYTE-ALEXANDRE-RAOUL d'Affier, né le 6 Novembre 1855.
II. PIERRE-CHARLES d'Affier, né le 12 Janvier 1858.
III. JEAN-HENRY d'Affier, né le 26 Octobre 1859.

Alliances DE MALCOMBE, GENTIALLON DE CHATELUS, AUBERT DE CHOSSIS, ROY DE LÉCLUSE, CACHET DE MONTEZAN, DE SARRAZIN, DE PUGET, DE LAURENCIN, &c.

SERVICES RENDUS. PIERRE d'Affier, Secrétaire du Roi en 1663, fon Maître d'hôtel ordinaire, puis Gentilhomme de fa Chambre. PIERRE d'Affier, Confeiller au Parlement de Dombes en 1713. JEAN-FRANÇOIS d'Affier, Baron de la Chaffagne, tué à Oudenarde en 1709, Major des carabiniers du Roi. FRANÇOIS-AIMÉ d'Affier, Baron de la Chaffagne, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des armées du Roi en 1750. HENRY-GABRIEL-BENOIT d'Affier, Baron de la Chaffagne, Chevalier de Saint-Louis, Colonel des dragons de Chartres en 1788, puis Maréchal de camp en 1790. JOSEPH d'Affier, Officier aux lanciers de la garde impériale, Officier de la Légion d'honneur, perdit une jambe à la bataille de Leipzig en 1813. CHARLES d'Affier, Officier fupérieur de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur en 1865. Un Député & fix Confeillers généraux du département de la Loire.

OUVRAGES A CONSULTER. Sonyer du Lac, *Les fiefs du Forez*. — Steyert, *Armorial du Lyonnais, Forez & Beaujolais*. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la nobleffe*, 1859. — *Livre d'or du Lyonnais, du Forez & du Beaujolais*, Lyon, 1866. — Chancellerie de France, doffier n° 786, 4.

D'AUBERJON DE MURINAIS,

Marquis & Comtes de Murinais; anciens Seigneurs de Montmeyran, de Buiffon-Rond, de la Maifon-Forte, de la Balme & autres lieux.

EN DAUPHINÉ.



D'Or, à une Bande d'Azur chargée de trois Hauberts ou Cottes d'armes d'Argent, pofés deux & une. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Sauvages.* DEVISE : Maille à maille fe fait l'auberjon.

La maifon d'Auberjon de Murinais (*a*) eft noble de race & d'ancienne chevalerie.

Sa filiation généalogique remonte jufqu'à la première moitié du XIV[e] fiècle. Elle a été établie fur titres originaux préfentés à d'Hozier pour la réception de PIERRE-JOSEPH d'Auberjon de Murinais dans les Pages de la Grande Écurie du Roi (*b*). Un jugement de l'Intendant de Dauphiné, du 20 Juillet 1667, confirme les Seigneurs d'Auberjon dans leur nobleffe de race & d'origine chevalerefque.

Ils fe diftinguèrent dans la carrière militaire & remplirent des charges importantes à la cour du Roi & des Dauphins de Dauphiné.

Ses principales alliances ont été prifes dans les maifons les plus confidérables du Dauphiné, entre autres celles de : ALLEMAN, DE CLAVESON, D'HAUTEVILLE, D'ISERAND, DE FALCOS, DE CHAMBERES, DE MEVINARS, ARMUET DE BONREPOS, DE LEVRON, DE SAVARY, DE GUISCARD, DE ROSTANG, DE LAFOREST DE DIVONNE, DE LA VIEUVILLE, DE VIRY, DE LORAS, DE MALYVERT, DU PARC DE LOCMARIA, &C.

La maifon d'Auberjon peut juftifier d'une filiation non interrompue depuis plus de cinq fiècles; elle remonte ainfi jufqu'à Humbert d'Auberjon qui tefta l'an 1331.

PREMIER DEGRÉ.

Noble HUMBERT Auberjon, Écuyer, qui vivait à la fin du XIII[e] fiècle, tefta en 1331. De fon mariage avec Demoifelle Ifabeau ALLEMAN, fille de noble Jean ALLEMAN, Écuyer, Seigneur de Lantiol, il eut le fils qui fuit :

(*a*) Il a exifté en Languedoc, dans le Diocèfe de Narbonne, une autre famille d'Auberjon, dont les armes font : *d'Azur, à fix Befants d'or, pofés* 3, 2 & 1; elle a eu pour premier auteur *Louis* d'Auberjon, Écuyer, Seigneur de la Chevalinière, qui fut l'objet d'une protection toute particulière de la part de Mefdames Madeleine & Éléonore de Bourbon, tantes de Henri IV.

(*b*) La minute de ces preuves eft aux archives de la famille.

II. DEGRÉ.

Guillaume Auberjon, Écuyer, Cofeigneur de Montmeyran, fit hommage au Dauphin Humbert II, avec les cérémonies ufitées pour les Gentilshommes, le 3 Janvier 1334. De fa femme Demoifelle Ennemonde de Claveson, il eut plufieurs enfants, entre autres :

III. DEGRÉ.

Pierre Auberjon, Écuyer, Échanfon du Roi Charles VI, en 1388; il vivait encore en 1415 (*a*). Il avait époufé noble Demoifelle Elife ou Alix d'Hauteville, fille de Florimond d'Hauteville, Écuyer, & eut de cette union trois enfants :

1. François, qui fuit.
2. Humbert Auberjon, Écuyer, qui figure dans des actes des années 1438 & 1448.
3. Guillaume Auberjon, Damoifeau, dénommé dans un acte de 1445.

IV. DEGRÉ.

François Auberjon, Écuyer, Seigneur de la Maifon-Forte, figure parmi les Nobles du Dauphiné dans une révifion des feux de cette province, faite en 1431, & au Ban de la nobleffe convoqué en 1464. Il comparut en équipage de guerre à la montre & revue d'un corps de troupes envoyé par le Roi Louis XI au fecours d'Yolande, Ducheffe de Savoie, en 1472. Il époufa Demoifelle Aliénor Falcos, fille de noble Jean Falcos, & veuve de Mistral de Torcy. Elle lui furvécut & tefta le 26[e] jour de Juin 1480. De ce mariage font iffus plufieurs enfants, favoir :

1. Hector Auberjon, Écuyer, héritier, par moitié avec fon frère Jean, en vertu du teftament de leur mère.
2. Jean, qui continue la defcendance.
3. Jeanne Auberjon, mariée à noble Jean de Salers.
4. Huguette Auberjon.
5. Claude Auberjon.

V. DEGRÉ.

Jean Auberjon, Écuyer, Seigneur de la Maifon-Forte, fuccéda à fon frère dans les biens de fa famille, & fit fon teftament le 30 Juillet 1520. Il avait époufé Noble Demoifelle Ifabelle de Chamborant, dont il eut plufieurs enfants, entre autres :

1. Humbert Auberjon, qui mourut fans avoir été marié, & fit fon teftament le 27 Juillet 1542, laiffant tous fes biens à fon frère puiné.
2. Jean, qui fuit.
3. Merande Auberjon, mariée à noble Antoine Bolut, en 1520.

VI. DEGRÉ.

Jean Auberjon II[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Buiffon-Rond & de la Maifon-Forte, fubftitua, par fon teftament fait le 19 Mars 1544, fes biens à fes fils & aux fils de fes filles, à la charge par eux de porter fon nom & fes armes. On lui donne pour femme Noble Demoifelle Marguerite de Marchand, dont il eut :

1. Aimard, qui fuit.

(*a*) D'Hozier, *Armorial*, 1[er] Regiftre, p. 33.

2. Claire Auberjon, mariée à Claude Fression, d'une ancienne famille qui donna plufieurs Chevaliers de Malte & un Maréchal de cet ordre.
3. Jeanne Auberjon, époufa Noble Aimar Alleman, Seigneur de Puvelin, Cofeigneur de Chafte, dont elle était veuve en 1574.
4. Aimare Auberjon, citée dans le teftament de fon père.
5. Madeleine Auberjon.
6. Isabelle Auberjon, Religieufe en 1574, lors du teftament de fon père.

VII. DEGRÉ.

Aimard Auberjon, Écuyer, Seigneur de la Balme & de Buiffon-Rond, paroiffe & mandement de Vinay, époufa, par contrat du 28 Septembre 1550, Demoifelle Claude de Murinais, fille de Gafpard de Murinais, Seigneur de la Balme, & de Dame Claude d'Iserand. Elle était iffue d'une branche de l'ancienne & illuftre maifon de Puy-Montbrun, qui avait été fubftituée à celle de Murinais. De ce mariage :
1. Jacques, qui fuit.
2. Françoise Auberjon, qui n'était pas encore mariée en 1574.
3. Jeanne Auberjon.

VIII. DEGRÉ.

Jacques Auberjon, Écuyer, Seigneur de Murinais, de la Balme & de Buiffon-Rond & autres lieux, époufa, par contrat du 17 Mars 1602, Demoifelle Catherine du Motet, fille de Charles du Motet, Chevalier, Seigneur de Champier & de Sechiline, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Dame Alix d'Estuard. Il fit fon teftament le 30 Août 1630, & laiffa de fon mariage :
1. Bertrand, qui fuit.
2. Hippolyte Auberjon, mariée à Horace du Rival, Écuyer, Seigneur de Blanieu en 1630, dont elle eut :
   Anne du Rival, époufe du Sieur de Chaboud de Nantoin en 1664.
3. Anne Auberjon, mariée à Claude d'Iserand, Seigneur du Molar; veuve en 1664.
4. Claude Auberjon, Supérieure du couvent de Ste Cécile, à Grenoble.
5. Gabrielle Auberjon
6. Françoise Auberjon
7. Catherine Auberjon
(5–7:) toutes trois Religieufes au même monaftère en 1630.

IX. DEGRÉ.

Bertrand Auberjon, Chevalier, Seigneur de Murinais, Capitaine au régiment d'Henrichemont, prit part aux guerres d'Italie fous Louis XIII. Il fut maintenu dans fa nobleffe *d'ancienne extraction* par jugement du 7 Octobre 1641. Il époufa, par contrat du 29 Août 1645, Demoifelle Marguerite Armuet de Bonrepos, fille de noble Guillaume Armuet, Écuyer, Seigneur de Bonrepos, & de Dame Catherine de Loras. Il fit fon teftament le 5 Mai 1664, & laiffa de fon mariage :
1. Ennemond-Bernard, qui fuit.
2. Charles Auberjon, qui entra dans l'ordre de Malte.
3. Joseph Auberjon, Écuyer.
4. Thérèse Auberjon.
5. Alix Auberjon.

X. DEGRÉ.

Ennemond-Bernard Auberjon, Écuyer, Seigneur de Murinais, Capitaine au régiment de Sault (*a*), fut maintenu dans sa Noblesse par arrêt du 20 Juillet 1667. Il épousa, par contrat du 4 Juin 1682, Demoiselle Catherine de Levron, fille du Comte Horace de Levron, d'une famille très-noble & très-ancienne du Piémont, & de Dame Marguerite Robia. De ce mariage naquit, entre autres enfants :

XI. DEGRÉ.

Messire Pierre-Joseph d'Auberjon, qualifié Marquis de Murinais, Chevalier, Seigneur de Murinais, de la Balme & autres lieux, né en 1683, fut reçu Page du Roi dans sa Grande Écurie le 20 Mai 1700 (*b*), puis Capitaine de cavalerie au régiment de Luynes, & Chevalier de l'ordre royal & militaire de St-Louis. Il épousa, le 10 Juillet 1719, Demoiselle Louise-Geneviève de Savary de Brèves, fille de Camille, Marquis de Brèves, & de Catherine de Guiscard. De cette union sont issus trois enfants :

1. Guy-Joseph-François-Louis-Pierre, qui suit.
2. Antoine-Victor-Augustin d'Auberjon, appelé Comte de Murinais, né le 27 Août 1731. Il appert d'une copie de son acte de baptême, délivré en 1742 par le Sieur Fournier, Curé de Murinais, qu'il a été baptisé le 29 Août 1731, & qu'il eut pour parrain Messire François de Falquoy de la Blache, Comte d'Anjou, représenté par Messire Guigues-Antoine de Rostaing, Chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, & pour marraine Dame Marie-Lambert de Villeneuve, femme dudit Sieur de Rostaing. Il fut Aide-major de gendarmerie, puis Maréchal des camps & armées du Roi, Commandant la province de Bretagne, & ensuite Membre des Cinq-cents, & déporté à Sinnamary. De son mariage avec Demoiselle Jeanne-Marie de Charnoy, il eut un fils :
   Victor d'Auberjon, Comte de Murinais, Officier supérieur des gardes du corps de Louis XVIII & Charles X, marié à Demoiselle de Beaufort, & mort sans enfants en 1834.
3. Henriette-Louise d'Auberjon de Murinais, mariée en Savoie au Marquis de Costa.

XII. DEGRÉ.

Guy-Joseph-François-Louis-Pierre d'Auberjon, Marquis de Murinais, né le 6 Septembre 1728, a été baptisé le 8 suivant & eut pour parrain haut & puissant Seigneur Messire Guy-Joseph-François-Louis de Maugiron, Marquis, Comte de Montléon, Seigneur d'Ampuis & autres lieux, Grand Bailly d'épée du Graisivodan, de Vienne & de St-Marcellin. Étant Officier au régiment des gendarmes anglais, il fut tué, en 1759, à la bataille de Todenhausen-Minden.

Il avait épousé, le 9 Février 1751, Demoiselle Geneviève-Louise de la Vieuville de Saint-Chamon, dont il eut :

1. Antoine-Louis-Victor d'Auberjon, Marquis de Murinais, marié à Demoiselle de la Forest Divonne, mort sans enfants en 1815.
2. Guy-Joseph-François-Louis-Timoléon, qui suit.
3. Nicole d'Auberjon de Murinais, mariée au Comte de Malyvert.
4. Geneviève d'Auberjon de Murinais, mariée au Marquis de Costa.

(*a*) (*b*) D'Hozier, *Armorial*, Ier Registre, p. 33.

XIII. DEGRÉ.

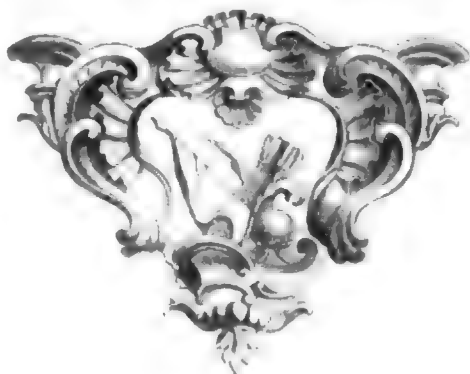
GUY-JOSEPH-FRANÇOIS-LOUIS-TIMOLÉON d'Auberjon, Marquis de Murinais, né en 1759, reçu Chevalier de Malte le 2 Juin 1761, fut Député de la Nobleſſe à l'Aſſemblée Conſtituante. Il épouſa le 1er Prairial an X (1802), Demoiſelle Roſalie DE LORAS, & il eſt mort le 28 Février 1831, laiſſant de ſon mariage :

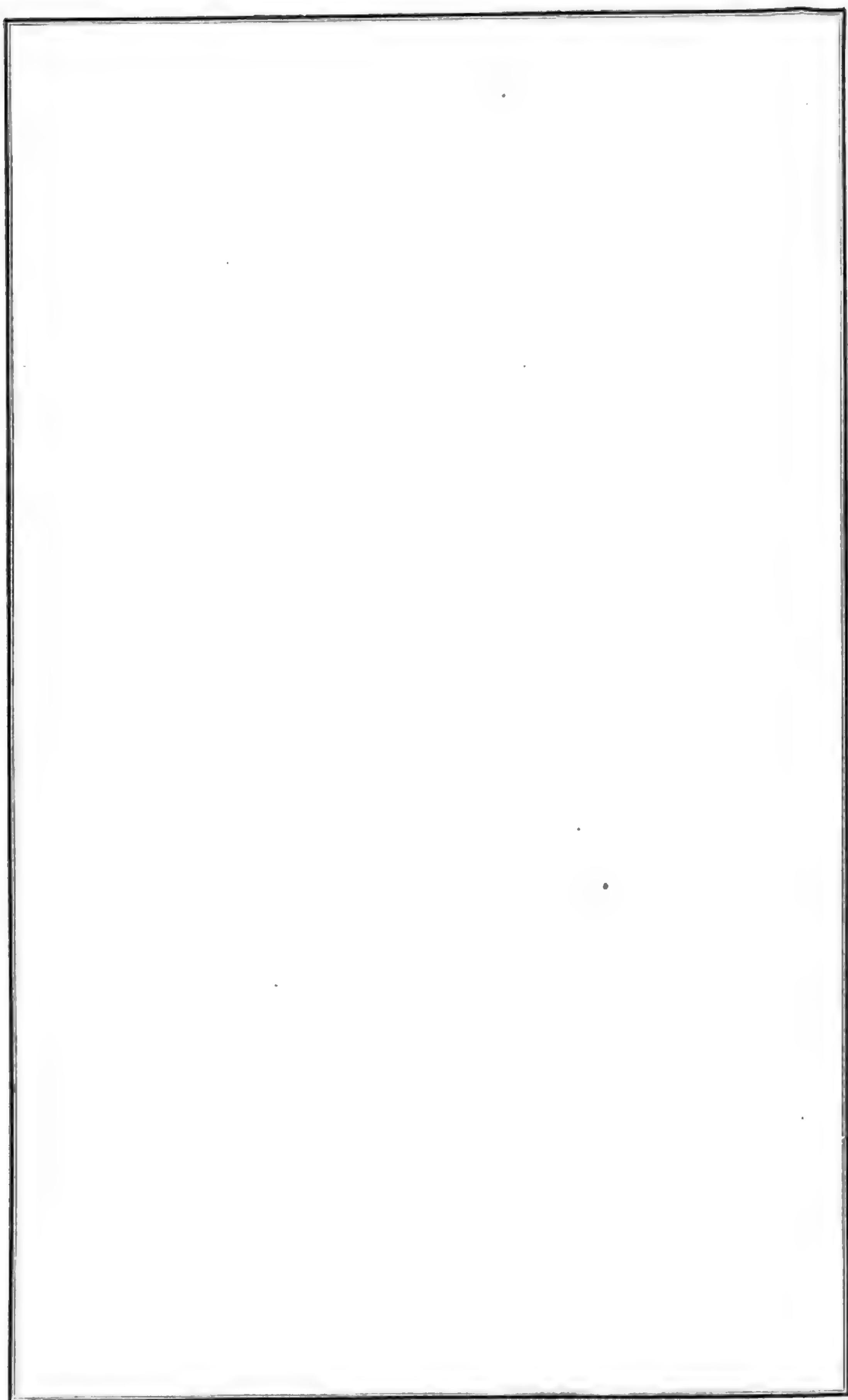
1. ANTOINE-CHARLES-FRANÇOIS, qui ſuit.
2. ADÉLAÏDE-LOUISE-MÉLANIE d'Auberjon de Murinais, morte ſans alliance le 1er Avril 1857.
3. AGLAÉ-MÉLANIE-VICTORINE d'Auberjon de Murinais, mariée le 28 août 1827 au Baron Alexandre DE VIRY ; morte le 11 Novembre 1833.
4. FRANÇOISE-LAURENCE-LOUISE d'Auberjon de Murinais, vivante.

XIV. DEGRÉ.

ANTOINE-CHARLES-FRANÇOIS d'Auberjon, Marquis de Murinais, chef actuel de nom & d'armes de ſa maiſon, eſt né le 11 Juin 1804. Il a épouſé en premières noces, le 6 Août 1832, Demoiſelle Henriette-Pétronille DE LORAS, morte le 28 Juillet 1850 ; & en ſecondes noces, le 27 Décembre 1853, Demoiſelle Adèle DU PARC DE LOCMARIA.

AUTEURS A CONSULTER : La Chenaye-Desbois, t. Ier & t. XV ; Chorier, *État du Dauphiné*, t. III, 65, & t. IV, 107. — De Courcelles, *Dictionnaire de la nobleſſe*, t. 1, p. 59 & 187.





d'AUBERT

Anciens Seigneurs de la Criblerie & autres lieux.

EN BRETAGNE, AU MAINE ET EN ANJOU.



De Gueules à trois Maillets d'Or, poſés deux & un.

Le nom patronymique de cette famille eſt AUBERT; elle eſt originaire de Bretagne & s'eſt diviſée en pluſieurs branches, répandues ſur la portion de territoire qui relie entre elles les provinces de Bretagne, du Maine & d'Anjou. La branche aînée ſubſiſte ſeule aujourd'hui dans le Maine & en Bretagne.

La famille d'Aubert fut reconnue Noble d'extraction par arrêts rendus en l'élection de Laval, le 5 Février 1619, à Tours par le Commiſſaire de la nobleſſe, le 14 Février 1667 & le 20 Mai 1716, au Parlement de Rennes, le 21 Août 1782.

Ce dernier arrêt du Parlement de Bretagne réſume tous les titres & documents de la famille & prouve que, ſur la requête de Charles-César d'Aubert, Seigneur de Launay, de la Patrière, de la Ménardière & autres lieux, agiſſant auſſi pour Meſſire René-Pierre-Laurent d'Aubert de Langron & Jean-François-Joseph-René d'Aubert de la Gliſſelière, ſes frères, conformément à la déclaration du Procureur Syndic des États, chargé de l'examen des titres, & aux concluſions du Procureur du Roi, la Cour, faiſant droit aux demandeurs, les a maintenus Nobles & iſſus d'extraction noble, portant pour armes *de Gueules à trois Maillets d'Or, poſés deux & un.* En conſéquence la Cour ordonna que les membres de la famille d'Aubert auront entrée & voix délibérative aux États de la province de Bretagne dans l'ordre de la nobleſſe, qu'ils jouiront de tous les autres droits, priviléges, franchiſes, exemptions & prérogatives de la nobleſſe, & que leurs noms continueront d'être inſcrits au Catalogue des Nobles de l'évêché de Rennes.

La filiation articulée à l'appui de ces preuves porte que :

PREMIER DEGRÉ.

Paul d'Aubert, Seigneur de la Criblerie, de Frétigné, de la Chauſſonnière & de la Maſſonnerie, épouſa Marie de Couasnon, dont il eut :

II. DEGRÉ.

Guillaume d'Aubert, Seigneur de la Criblerie & autres lieux, qui épouſa Guillemette de Chalus, d'où ſortit :

III. DEGRÉ.

Anceau d'Aubert, Seigneur de la Criblerie & de la Maſſonnerie, qui épouſa Françoiſe de Courtoux, & eut pour fils :

IV. DEGRÉ.

Pierre d'Aubert, Ier du nom, Seigneur de la Criblerie & autres lieux, Capitaine d'une compagnie de Chevau-légers, assista au siége de la Grénache, épousa, le 25 Mai 1573, Renée de Caillan, Dame de Tartoul, & fut père de :

V. DEGRÉ.

René d'Aubert, Seigneur de Launay & de Beaulieu, qui épousa en premières noces le 23 Juin 1607, Renée de Houllière, & en secondes noces Madeleine de Biragues. Du premier mariage est né :

VI. DEGRÉ.

Pierre d'Aubert, IIe du nom, Seigneur de Langron, de Launay & de Beaulieu, qui épousa, le 16 Février 1643, Marie du Buat, d'où sortit :

VII. DEGRÉ.

Charles d'Aubert, Seigneur de Launay & de Beaulieu, qui épousa Marie de Couasnon de la Barillière, le 2 Décembre 1696, & eut pour fils :

VIII. DEGRÉ.

François-Charles-Marie d'Aubert, Seigneur de Launay, qui épousa, le 8 Novembre 1735, Marie-Anne-Thérèse Berset des Hallerays; de ce mariage est sorti :

IX. DEGRÉ.

François-Charles-César d'Aubert, Seigneur de Launay, marié, le 29 Octobre 1765, à Louise-Jeanne Coustard du Plessis de la Gouennière, dont il eut :

1. François, qui suit :
2. Pierre d'Aubert, appelé le Chevalier d'Aubert, qui de son mariage avec Demoiselle des Champs a eu une fille Lucie, mariée à Albert de la Drouardiére.

X. DEGRÉ.

François d'Aubert, Seigneur de Launay, né en 1774, fit ses preuves de noblesse devant d'Hozier, le 8 Avril 1790, pour être admis au nombre des Pages du Roi; il épousa Anne-Caroline Le Pannetier; de ce mariage sont issus deux fils :

XI. DEGRÉ.

1. François-Charles d'Aubert, né le 2 Février 1805, aujourd'hui le chef de la famille d'Aubert. De son mariage avec Virginie-Adélaïde La Boullevraye il a eu :

   I. François-Jules, né le 2 Septembre 1828.

   II. Louise-Marie-Virginie d'Aubert, née le 16 Avril 1835, mariée, le 1er Juin 1857, à Henri-Charles-Paul-Georges de la Broise.

2. Louis d'Aubert, qui a eu de fon mariage avec Emilie du Bourg :
I. Marie d'Aubert, mariée à Henri Chauchart du Mottay.
II. Louis-Marie d'Aubert, marié à Marie-Thérèfe de Rouffigny.
III. Émilie d'Aubert, mariée à Léonard Drouet de Montgermont.
IV. Joseph-Marie d'Aubert.

Parmi les pièces confervées aux archives de cette famille, on trouve :

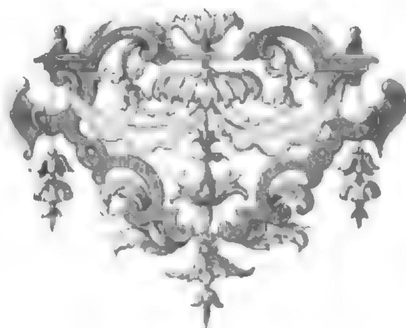
1° Un bref de la Cour de Rome, en date du 7 Avril 1502, qui concède plufieurs priviléges à Guillaume d'Aubert & à Guillemette de Chalus, fon époufe, en reconnaiffance des bons fervices rendus par celui-ci.

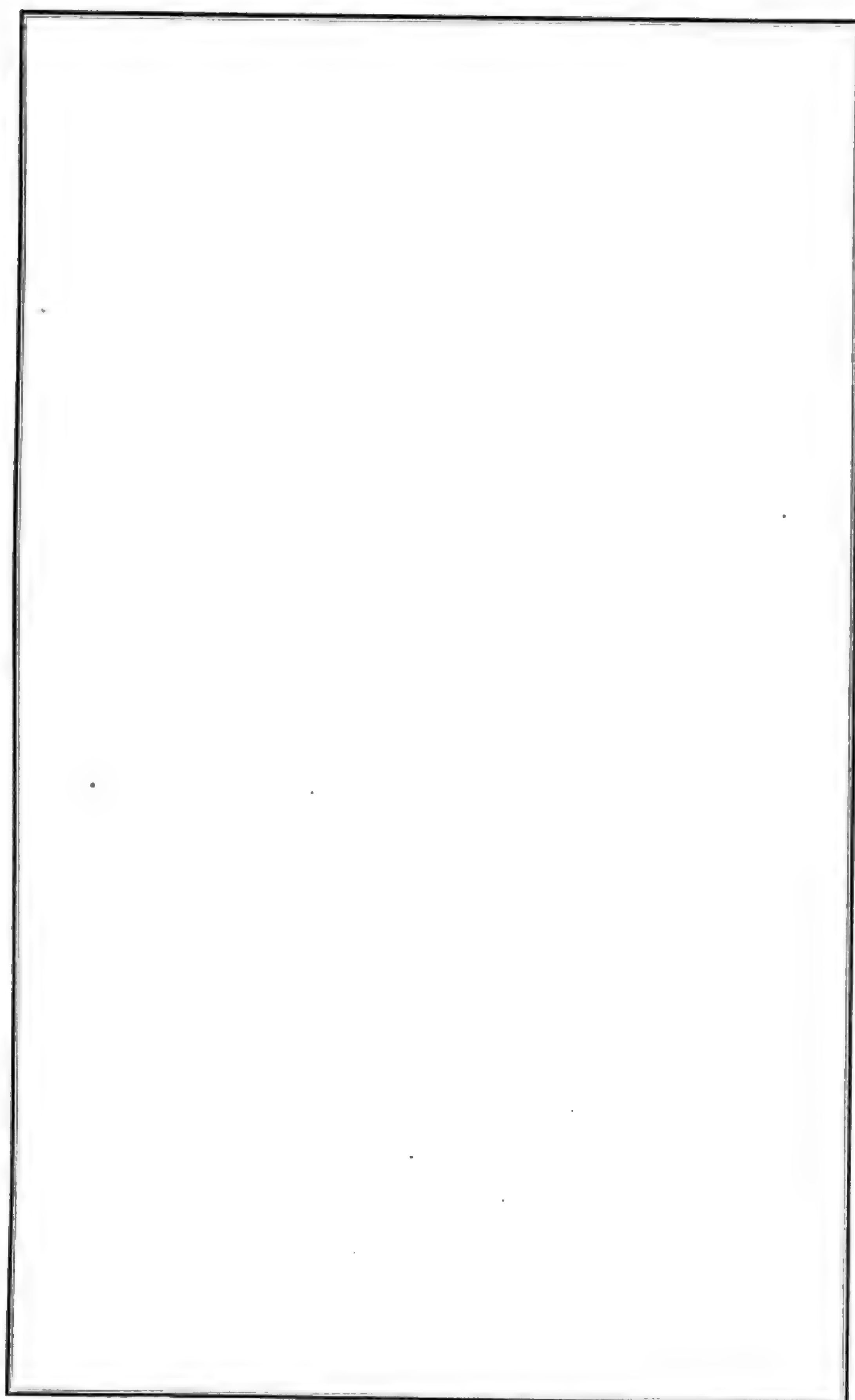
2° Une lettre de Henri III, en date du 24 Octobre 1575, par laquelle Sa Majefté accorde à fon *amé* & *féal* Pierre d'Aubert, Seigneur de la Criblerie, Écuyer de fon Écurie, la charge & conduite d'une compagnie de cent Chevau-légers.

3° Une autre lettre de Henri III, datée du 9 Septembre 1587, portant exemption en faveur de Pierre d'Aubert, Seigneur de la Criblerie, Tartoul & Boisbriant, terres fituées aux pays de la Bretagne & du Maine, du fait & contributions aux Ban & Arrière-ban.

4° Preuves de la nobleffe de François-Charles-César d'Aubert, pour être admis au nombre des Pages du Roi, du 8 Avril 1790, reçues par d'Hozier.

Cette famille a produit auffi un défenfeur du Mont Saint-Michel, ainfi qu'on le voit par le nom & les armes d'un de fes membres, gravés fur une carte originale confervée au château même.





AUBERT DU PETIT-THOUARS,

Anciens Seigneurs du Petit-Thouars, &c.

EN POITOU, EN TOURAINE ET EN LANGUEDOC.



D'Azur à une Cotte de Mailles d'Or.

(Voir pour le commencement de la généalogie de cette famille, V. Regiſtre, pages 43-52.)

PREMIÈRE BRANCHE.

IV. DEGRÉ.

LOUIS-HENRI-GEORGES Aubert du Petit-Thouars, cité dans le Ve Regiſtre, p. 49, Lieutenant de NN. SS. les Maréchaux de France, Capitaine Conſervateur général des chaſſes de Monſieur, frère du Roi en ſon apanage du Haut-Anjou, repréſentant ledit Seigneur à l'Aſſemblée de la Nobleſſe, Sénéchauſſée de Saumur, les 9 & 11 Mars 1789; fait don au Roi, pour ſubvenir aux beſoins de l'État, de ſon argenterie peſant quatre-vingt-dix-huit marcs ſept onces deux gros (*a*); Maréchal des camps & armées le 1er Août 1791; mis en arreſtation en 1792 & décédé à la maiſon d'arrêt de la Guerche à Tours, le 6 Prairial an II (25 Mai 1794).

Sa ſœur MARIE-MAGDELEINE-SUZANNE Aubert du Petit-Thouars, née le 14 Juillet 1740 (voir Ve Reg., p. 49), fut admiſe, le 16 Mars 1785, au nombre des Chanoineſſes Comteſſes du Chapitre Noble de Saint-Martin de Salle, en Beaujolais (*b*); elle mourut en 1823 & ſans alliance, à ſon château de Saint-Germain-ſur-Vienne (Indre-&-Loire).

De ſon mariage avec Marie-Anne-Jeanne DESMÉ DU BUISSON, Louis-Henri-George Aubert du Petit-Thouars eut ſix enfants dont trois ſeulement lui ont ſurvécu :

1. GEORGES-MARIE Aubert du Petit-Thouars, né le 10 Juillet 1755 (voir Ve Reg., p. 49), mort en bas âge.
2. YVES-SUZANNE-GEORGE Aubert du Petit-Thouars, dit le *Chevalier du Petit-Thouars*, né le 24 Février 1757 (voir Ve Reg., p. 49); il continue la deſcendance.
3. ABEL-FRÉDÉRIC-PROSPER Aubert du Petit-Thouars, Écuyer, né le 6 Février 1760 (voir Ve Reg., p. 49), admis aux Chevau-légers le 11 Avril 1774, Sous Lieutenant au régiment de Dragons-Condé le 1er Septembre 1779, mort jeune & ſans alliance, en 1782.

(*a*) Lettres & Récépiſſés du 1er Novembre, 8 Octobre & 6 Décembre 1789, ſignés Des Rotours, premier Commis des finances. (*b*) Pour y être admiſe il fallait prouver huit degrés de nobleſſe. (Voir la note à la fin de cette notice.)

4. N.. Aubert, née le 26 Décembre 1761, morte en 1762.
5. MARIE-CLAUDINE-HENRIETTE Aubert du Petit-Thouars, née le 3 Juin 1754 (voir Ve Reg., p. 49), mariée, le 10 Juillet 1775, dans la chapelle du château du Petit-Thouars, à Claude-René GRIMOUARD, Seigneur du PERÉ.
6. MARIE-ANTOINETTE-PAULINE Aubert du Petit-Thouars, née le 1er Septembre 1758 (voir Ve Reg., p. 50), mariée à Henri-Marie-Joſeph GRIMOUARD, Seigneur de Saint-Louirent.

V. DEGRÉ.

YVES-SUZANNE-GEORGE Aubert du Petit-Thouars, né au château de Saumur, le 24 Février 1757, nommé Sous-Lieutenant au régiment du Roi-infanterie le 14 Novembre 1771, Capitaine au même régiment en 1785, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis en 1790, Membre du Conſeil général du département d'Indre-&-Loire de 1812 à 1830, mort à Paris, rue Duphot, en Mai 1835. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages ſur l'enſeignement mutuel, le cadaſtre, la viticulture.

Il s'était marié, le 2 Juillet 1783, en la paroiſſe de Saint-Gervais à Paris, avec Dlle Anne-Barthélemy DE LAUGE, fille mineure de défunt François DE LAUGE, Écuyer, & de Dame Marie DU TREMBLAY. De ce mariage eſt né un fils unique :

GEORGE-RENÉ-BARTHÉLEMY Aubert du Petit-Thouars, qui continue la deſcendance.

VI. DEGRÉ.

GEORGES-RENÉ-BARTHÉLEMY Aubert du Petit-Thouars, né au château du Petit-Thouars (commune de Saint-Germain, arrondiſſement de Chinon), le 12 Mai 1784, aujourd'hui vivant a épouſé, le 12 Février 1808, à Angliers (arrondiſſement de Loudun), Louiſe-Marie-Thérèſe BELGRAND DE VAUBOIS, fille aînée de Louis BELGRAND, Comte de Vaubois, Lieutenant général, Sénateur, puis Pair de France, Grand Officier de la Légion d'Honneur, etc., & d'Urſule DE BARTHÉLEMY. Louiſe-Marie-Thérèſe Belgrand de Vaubois avait été tenue ſur les fonts de baptême par le Duc de Penthièvre & la Princeſſe de Lamballe.

De ce mariage eſt iſſu GEORGE-HENRI Aubert du Petit-Thouars, qui continue la deſcendance.

VII. DEGRÉ.

GEORGE-HENRI Aubert du Petit-Thouars, né à Loudun (département de la Vienne) le 10 Mai 1813, aujourd'hui vivant, a épouſé, le 14 Janvier 1840, à Paris, Marie-Cécile DE NONANT-RARAY, fille mineure de Monſieur Amédée, Comte DE NONANT, Marquis de Raray, ancien Officier ſupérieur de cavalerie, Chevalier des ordres royal & militaire de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Dame Caroline DE WASSEROT DE VINCY.

De ce mariage :

1. CÉCILE-MARIE-LÉONTINE Aubert du Petit-Thouars, née au Petit-Thouars le 21 Juillet 1842.
2. AUGUSTINE-CAROLINE-LOUISE Aubert du Petit-Thouars, née à Verſailles le 4 Mai 1844.
3. CHARLES-GEORGE-HENRI Aubert du Petit-Thouars, né à Loudun le 13 Mars 1849.



SECONDE BRANCHE.

IV. DEGRÉ.

Du mariage de Gilles-Louis-Antoine Aubert du Petit-Thouars, Seigneur de Boumois (voir Ve Reg., p. 50), avec Demoiselle Marie Gohin, il y eut six enfants, savoir :

V. DEGRÉ.

1. Gilles-René-Gabriel Aubert de Boumois (voir Ve Reg., p. 50), mort vers 1796. De son mariage avec N... de Pont il n'a laissé que des filles.
2. George-Laurent Aubert, dit le Chevalier de Boumois, né le 3 Octobre 1756 (voir Ve Reg., p. 50), entra de bonne heure au service, & devint Officier supérieur du génie; mort à Paris sans postérité en 1833.
3. Aubert Aubert de Boumois, né au château de Boumois le 5 Novembre 1758 (voir Ve Reg., p. 50), servit d'abord au régiment de la Couronne, passa près de dix années à l'île de France & à celle de Madagascar. Rentré en France, ses études profondes sur la botanique le firent admettre au nombre des Membres de l'Académie des Sciences & de plusieurs Sociétés savantes. Il était Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis. Il mourut sans alliance, à Paris, le 12 Mai 1831. Il a laissé plusieurs ouvrages importants sur la botanique.
4. Aristide Aubert de Boumois, né le 31 Août 1760 (voir Ve Reg., p. 50), entra d'abord au régiment de Poitou & fut reçu plus tard Garde-marine en 1778. Il se trouva au combat d'Ouessant, à la prise du Fort Louis, à la prise de Grenade sur le vaisseau *le Fendant* commandé par le Comte de Vaudreuil. A la paix il reçut le commandement du *Tarleton*, qu'il quitta pour armer, de communauté avec plusieurs membres de la famille, un bâtiment, *le Diligent*, dans le but d'aller avec son frère Aubert à la recherche de La Peyrouse. Il partit le 2 Août 1792 & reçut de la main même de Louis XVI la Croix de Saint-Louis dont les circonstances politiques interdisaient alors le port. L'expédition ne réussit pas; Aubert Aubert arrêté révolutionnairement se rendant à Brest, manqua le départ du *Diligent* & crut le rejoindre à l'île de France. Le *Diligent* fut capturé par les Portugais en entrant à Fernambouc, & Aristide Aubert de Boumois, plus connu aujourd'hui sous le nom d'*Aristide du Petit-Thouars*, fut longtemps prisonnier à Lisbonne. Rentré en France lorsque la tranquillité y fut rétablie, il reprit du service, reçut lors de l'expédition d'Égypte le commandement du *Tonnant*, vieux vaisseau de 80 canons, & fut glorieusement tué au combat naval d'Aboukir, le 1er Août 1798. Il a laissé un précis sur la guerre soutenue contre l'Angleterre de 1778 à 1783, inséré dans l'ouvrage intitulé : *Le Capitaine du Petit-Thouars peint par lui-même*.
5. Félicité Aubert de Boumois, née au château de Boumois en 1763, mourut sans alliance, à Paris, le 11 Octobre 1855.
6. Perpétue Aubert de Boumois, sœur jumelle de la précédente, épousa en 1792 Nicolas Bergasse, Membre de l'Assemblée nationale. Elle mourut en 1804 à Paris, laissant un fils unique, Paul-Joseph-Aristide-Dieudonné, né en 1801, qui épousa, le 27 Novembre 1827, Sidonie Aubert du Petit-Thouars & mourut à Hyères le 29 Octobre 1852. Desdits Paul-Joseph

Ariſtide-Dieudonné Bergasse & de Sidonie Aubert du Petit-Thouars il ſera fait mention à la 4e Branche.

TROISIÈME BRANCHE.

ÉTABLIE EN LANGUEDOC, A LA SALVETAT, DIOCÈSE DE SAINT-PONS DE TOMIÈRES.

III. DEGRÉ.

Du mariage de Jean-Baptiste-Auguste-César-Pierre Aubert de Raſſay avec Demoiſelle Françoiſe-Magdeleine de Calmel du Gazel, mentionné au Ve Regiſtre, p. 51, ſont iſſus quatre enfants, qui ſuivent :

IV. DEGRÉ.

1. Anne-Magdeleine-Julie Aubert de Raſſay, née le 21 Juillet 1727 (voir Ve Reg., p. 51), morte ſans alliance.
2. Angélique-Françoise Aubert de Raſſay, née le 18 Juillet 1728 (voir Ve Reg., p. 51), morte ſans alliance.
3. Auguste-César-Joseph Aubert de Raſſay, né le 21 Juillet 1729 (Ve Reg., pp. 51 & 52), n'eut de ſon mariage avec Marie-Anne de Landes de Linière, qu'un fils unique, mort jeune & ſans alliance.
4. Jacques-Auguste Aubert de Raſſay, connu ſous le nom de *Chevalier de Raſſay*, mentionné au Ve Reg., p. 51, né en 1732, Maréchal des camps & armées en 1790 ou 1791. Condamné à mort par jugement du Tribunal révolutionnaire, le 15 Frimaire an II (5 Décembre 1793), il fut exécuté le lendemain à Verſailles, laiſſant une fille unique, mariée à N... de Louvain.

QUATRIÈME BRANCHE.

IV. DEGRÉ.

Antoine-Augustin-Anne-Joseph Aubert de Foix, dit le *Chevalier du Petit-Thouars,* mentionné au Ve Reg., p. 48, paſſa à Saint-Domingue, vers 1750, continua de ſervir dans les troupes de la colonie, dont il avait le commandement au quartier du Limbé, épouſa Louiſe de Saint-Martin, le 9 Juillet 1764. Lors de l'inſurrection de Saint-Domingue, il fut maſſacré, non pas par les noirs de ſon habitation, mais par ceux envoyés du Cap Français avec cette miſſion. De ſon mariage il laiſſa les trois enfants qui ſuivent :

1. Une fille morte ſans poſtérité.
2. George-Augustin-Magdeleine-Bernard Aubert du Petit-Thouars, né au Cap Français, île de Saint-Domingue, le 2 Août 1766. Entré jeune au ſervice dans la marine, il émigra, mais rentra en France après la Terreur & ſe trouva au combat de Trafalgar, le 20 Octobre 1805. Capitaine de frégate en 1814, il commandait la frégate *la Sultane,* & naviguant de conſerve avec la frégate *l'Etoile*, il ſoutint, dans les eaux du Cap Vert, un beau combat contre les deux frégates anglaiſes, *Créole* & *Aſtrée*, qui ſe retirèrent déſemparées. Il mourut ſans alliance, le 16 Septembre 1816, en mer, à bord de *la Flore*, qu'il commandait.

3. Abel-Ferdinand Aubert du Petit-Thouars, qui continue la defcendance.

V. DEGRÉ.

Abel-Ferdinand Aubert du Petit-Thouars, de Foix, né au château de Saumur, le 9 Novembre 1769, entra jeune au fervice comme Officier de cavalerie; attaché à l'état-major du Général, depuis Maréchal Gérard, il fut fi grièvement bleffé d'un coup de feu dans les yeux qu'il fut obligé de quitter le fervice pour entrer dans la carrière adminiftrative. Nommé Membre du Corps Légiflatif, il fut plus tard Sous-Préfet de Chinon, puis de Saint-Malo, & accepta en dernier lieu comme retraite la place de Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault. Il était Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & de celui de la Légion d'honneur. Il mourut le 26 Novembre 1829. De fon mariage avec Demoifelle Marie-Louife Besnard, conclu en 1792, font iffus trois fils & deux filles, favoir :

1. Abel Aubert du Petit-Thouars, né au château de la Feffardière, arrondiffement de Saumur, le 15 Août 1793, entra dans la marine à l'âge de 13 ans & fut Capitaine de frégate en 1830. La connaiffance qu'il avait des côtes de l'Algérie le fit confulter fur l'opportunité & la poffibilité d'une expédition contre le Dey. Son opinion apporta alors un poids confidérable dans la décifion prife par le Confeil du Roi. Commandant *le Griffon* en 1833, l'énergie avec laquelle il foutint les intérêts Français menacés par le gouvernement Péruvien au port du Callao, lui valut une épée d'honneur votée par le commerce de Bordeaux. On fe rappelle la prife de poffeffion de Taïti défavouée par le gouvernement d'alors : défaveu contre lequel plus de foixante mille perfonnes proteftèrent en votant à Abel du Petit-Thouars une feconde épée d'honneur que des motifs politiques lui firent refufer. Les fonds provenant de la foufcription furent diftribués aux familles des marins de fon équipage. Nommé Vice-Amiral, le 4 Septembre 1846, il fut Vice-Préfident du Confeil d'Amirauté, Repréfentant de Maine-&-Loire à l'Affemblée Législative, Membre correfpondant de l'Inftitut. Il était Grand-Croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Grand Officier de l'ordre de Cruzeiro du Bréfil, Commandeur de l'ordre de la Couronne de chêne de Hollande, Commandeur de l'ordre de Saint-George de la Réunion des Deux-Siciles. Il époufa en 1849 N... de Cambefort, veuve en premières noces du Vicomte de Gauville, & mourut fans poftérité, à Paris, le 16 Mars 1864. Il a laiffé la *Relation du voyage autour du monde de la frégate* la Vénus, fait fous fon commandement (10 vol. in-8°).

2. Armand-George Aubert du Petit-Thouars, né au château de la Feffardière en 1795, entra dans la marine à l'âge de 12 ans, Afpirant de 1re claffe en 1814. Il fut bleffé dans le combat foutenu par *l'Étoile* & *la Sultane* contre les frégates anglaifes *Créole* & *Aftrée*. Il était Lieutenant de vaiffeau, Chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, lorfqu'il fe noya dans la rade de Cadix, le 19 Septembre 1828, commandant le brick *Liamone*. Sans alliance.

3. Aristide Aubert du Petit-Thouars, né en 1801, mort fans alliance en 1832.

4. Martine Aubert du Petit-Thouars, née en 1796, morte fans poftérité en 1812.

5. Albertine-Zoé-Louise-Sidonie Aubert du Petit-Thouars, née à Paris le 2 Avril 1811, époufa, le 27 Novembre 1827, fon coufin Paul-Jofeph-Ariftide-Dieudonné Bergasse, né en 1801 de Nicolas Bergasse & de Perpétue Aubert du Petit-Thouars de Boumois. Mort à Hyères en 1852. De ce mariage un fils & deux filles :

I. MARIE-SIDONIE-PERPÉTUE Bergaſſe, née au château de Bordeaux (Loiret) le 22 Janvier 1829.

II. AIMÉE-PAULINE-AMÉLIE Bergaſſe, née au château de Bordeaux (Loiret) le 11 Octobre 1835, morte à Paris en 1853.

III. ABEL-GEORGE-HENRI-NICOLAS Bergaſſe, né au château de Bordeaux (Loiret) le 23 Mars 1832, obtint en 1852 l'autoriſation de joindre à ſon nom de Bergaſſe celui de ſa grand'mère & de ſa mère (DU PETIT-THOUARS). Il était entré dans la marine en 1847 & partit pour faire le tour du monde. Pluſieurs fois bleſſé au camp de la marine devant Sébaſtopol, il fut nommé Chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur & mis hors de combat le 7 Juin à l'attaque du Mamelon Vert. Lieutenant de vaiſſeau en 1856, nommé ſucceſſivement au commandement de *l'Éclair*, de *l'Euphrate*, de *l'Ajaccio*, Capitaine de frégate le 13 Août 1864, Aide de camp de S. E. le Miniſtre de la marine, Amiral Rigault de Genouilly, il commande aujourd'hui la Corvette *Dupleix*, partie le 12 Août 1867 pour les mers du Japon. Il a été nommé Officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, en janvier 1868, & il eſt en outre décoré de l'ordre du Médjidié. De ſon mariage conclu à Paris le 5 Novembre 1860 avec D^elle Sina MAC-LEOD, eſt née :

ANNE Bergaſſe du Petit-Thouars, le 22 Novembre 1864.



Depuis l'époque de la publication du Vᵉ Regiſtre de cet Armorial, où d'Hozier annonçait que les titres au delà de Georges Iᵉʳ Aubert (1593) ayant été égarés, on n'avait dreſſé la généalogie qu'à partir de ce dernier, la famille eſt rentrée en poſſeſſion des documents établiſſant la filiation ſuivie depuis GEOFFROY Aubert, quatrième aïeul dudit Georges & qui ont ſervi en 1785 à prouver les huit degrés néceſſaires à l'admiſſion de Marie-Magdeleine-Suzanne Aubert du Petit-Thouars au chapitre de Salles en Beaujolais (voir Vᵉ Reg., p. 49).

PREMIER DEGRÉ. GEOFFROY Aubert, Chevalier, Seigneur de la Boutinière, épouſa Jeanne DE SURGÈRE. Il rendit hommage avec elle à Édouard, Prince de Galles, fils du Roi d'Angleterre, Duc d'Aquitaine, avec d'autres Barons, Comtes & Vicomtes du Poitou, des terres qu'ils poſſédaient (1390 à 1400. — Extrait du cabinet de l'ordre du Saint-Eſprit, vol. II, f. 695 & 703.)

II. DEGRÉ. PIERRE Aubert, Seigneur de la Boutinière, Écuyer d'écurie du Roi en 1440, épouſa Marthe THIERRY. Il rendit aveu à Jean, fils du Roi de France, Comte de Poitou, de pluſieurs terres & ſeigneuries. (Extr. de la Chambre des comptes de Paris.)

III. DEGRÉ. ANDRÉ Aubert, Seigneur de la Normandelière & Sénéchal des Eſſarts, maintenu dans ſa nobleſſe par M. Tiraqueau, Conſeiller du Roi, Commiſſaire aux francs-fiefs, le 28 Mai 1518. Il eut de ſa femme Marie BELINEAU :

IV. DEGRÉ. JACQUES Iᵉʳ du nom, Aubert, Seigneur de la Normandelière, épouſa Catherine AISAULT, ſervit au Ban & Arrière-Ban du Poitou, & rendit, le 5 Août 1556, foi & hommage au Duc de la Tremoille, à ſon château de Montaigu.

V. DEGRÉ. JACQUES II du nom, Seigneur de la Normandelière, épouſa en 1554 Demoiſelle Perrette DE CHABOT (Contrat de mariage de la double alliance entre Jacques II Aubert, fils de Jacques Iᵉʳ Aubert, Seigneur de la Normandelière, avec Demoiſelle Perrette de Chabot fille d'Artus de Chabot & de Noémi Aubert, fille de Jacques II Aubert, avec Sulpice de Chabot, paſſé à la Chaboterie par Arrêtet, Notaire, le 11 Février 1554). Ledit Jacques II fut enterré dans la paroiſſe de Saint-Sulpice en Verdon, le 1ᵉʳ Septembre 1573.

VI. DEGRÉ. JEAN 1ᵉʳ du nom, Aubert, Seigneur de la Normandelière, épouſa en premières noces, le 6 Janvier 1578, Gabrielle DARROT, Dame de la Chaboterie; en deuxièmes noces, en 1598, Dame Marie FERRÉ, Dame d'honneur de Louiſe de Lorraine, Reine douairière de France, veuve de Henri III; & en troiſièmes noces, en 1612, Louiſe DE FIESQUES, qui, après ſa mort, établit l'ordre de Fontevrault à Montaigu. Il eut pour fils GEORGES, Iᵉʳ du nom, Aubert, premier cité au Vᵉ Regiſtre, p. 49.



D'AUDIFFRET,

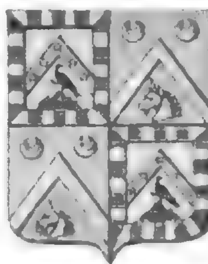
Marquis d'Audiffret, *Ducs* d'Audiffret-Pasquier.

EN PROVENCE ET A PARIS.

Famille originaire d'Italie.



d'Audiffret.



d'Audiffret-Pasquier.

Branche ducale. *Écartelé, aux 1er & 4e : d'Or, au Chevron d'Azur, chargé de cinq Étoiles d'Or, & accompagné en pointe d'un Faucon de Sable, posé sur un Rocher de même, ayant la patte droite levée, & la tête contournée ; l'Écu bordé d'une Bordure de Sable crenelée,* qui est d'Audiffret; *aux 2e & 3e : de Gueules, au Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Croissants d'Argent & en pointe d'un buste de Licorne du même,* qui est de Pasquier. Couronne ducale. Supports : *deux Faucons.*

La famille d'Audiffret, dont il est succinctement parlé au Ier Registre de cet Armorial, p. 36, se divise aujourd'hui en deux branches. L'aînée est représentée par :

Charles-Louis-Gaston, Marquis d'Audiffret, Sénateur, Grand-Officier de la Légion d'honneur, Grand Officier du Medjidié, Commandeur de l'ordre de Pie IX, Membre de l'Institut, ancien Pair de France, Président honoraire à la Cour des comptes, né le 10 Octobre 1787, marié, le 14 Janvier 1823, à Demoiselle Marie-Pauline-Lucile, fille du Baron Portal, Pair de France, ancien Ministre de la Marine, dont :

1. Pierre-Marie-Gustave, Comte d'Audiffret, Trésorier Payeur général du Var, résidant à Toulon & au château de Boutavent près Cluny (Saône-&-Loire), Chevalier de la Légion d'honneur, Officier du Medjidié, né le 21 Mai 1827, marié, le 8 Janvier 1856, à Isabelle Montané, fille de l'ancien Député de la Gironde, dont :
   - I. Marie-Gaston, né le 3 Août 1858.
   - II. Marie-Jean, né le 25 Avril 1864.
   - III. Marie-Pierre, né le 21 Novembre 1866.
   - IV. Rose-Marie-Micheline-Isidore, née le 29 Novembre 1856.
   - V. Marie-Magdeleine, née le 5 Mai 1868.
2. Amélie-Marguerite d'Audiffret, née le 11 Novembre 1823, mariée, le 27 Décembre 1841, à Gustave, Comte du Maisniel.
3. Pauline-Claire d'Audiffret, née le 16 Novembre 1832, mariée, le 7 Octobre 1851, à Hugues, Comte de Coral.

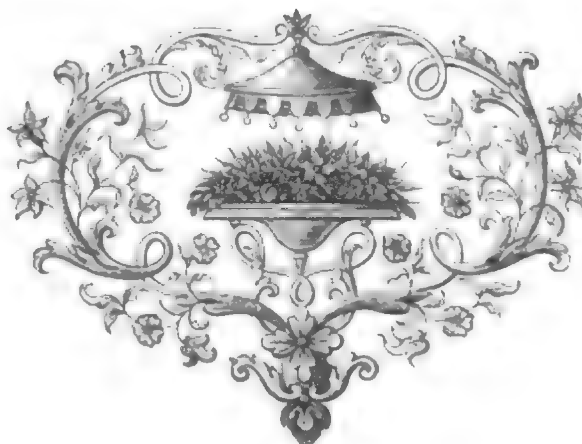
La Branche cadette est représentée par :

Edme-Armand-Gaston, Duc d'Audiffret-Pasquier, neveu du Marquis d'Audiffret, fils de Florimond-Louis, Comte d'Audiffret, mort en 1858, & de Gabrielle-Zoé

Pasquier, encore vivante, fut fubftitué au titre ducal de fon grand-oncle & père adoptif, Étienne-Denis, Duc Pasquier, Grand-Chancelier de France, en vertu de l'ordonnance royale du 16 Décembre 1844 & du décret de confirmation du 2 Janvier 1863. Né le 20 Octobre 1823, marié, le 5 Juillet 1845, à Marie-Jenny Fontenilliat, dont :

1. Marie-Denis-Étienne-Hippolyte d'Audiffret-Pafquier, né le 20 Juillet 1856.
2. Nicole-Marie-Henriette-Camille, née le 26 Février 1850.
3. Marie-Henriette, née le 15 Septembre 1854.

Louis-Henri-Prosper, frère du Duc, appelé Comte d'Audiffret, né le 1er Juin 1826, eft Chevalier de la Légion d'honneur & Officier fupérieur de cavalerie.



AYMER DE LA CHEVALERIE

EN POITOU.



D'Argent à une Fasce componée de Sable & de Gueules de 4 pièces (a). — SUPPORTS : *Deux Sauvages de carnation, armés de glaives.* DEVISE : Virtute & armis.

Cette maison a possédé en Poitou les terres & seigneuries de Lesson, Lalyer, Saint-Ruhe, la Chaume, la Sauquetière, la Coussinière, Sauvremont, Nuchèze, Corniou, Germond, Breuilbon, la Cours-d'Augé, la Chevalerie, la Fortranche, Mortagne-la-Vieille, Chaurais, Marsilly, la Chauvinière, Javarzay, Marigny, la Chassagne, Chauvoy, les Deffends, le Fresne, le Vignault, &c.

« Cette illustre famille, originaire de Saint-Maixent, a fourni une longue série « de services militaires, depuis Aymer de Mortagne, tué en défendant la ville de « Poitiers, sous le règne de Charles VI. » (*Affiches du Poitou*, 8 Juillet 1773.)

« Par les titres & contrats de mariage qui existent de cette famille, suivant un « mémoire qui nous a été communiqué, l'origine de sa noblesse paraît remonter « plus loin que 1350. » (*La Chenaye-Desbois.*)

La Chenaye aurait dû dire, comme le fait remarquer le dispositif de l'arrêt rendu par la Chambre souveraine des comptes de Dôle en Franche-Comté, le 20 Décembre 1741, sur le vu de tous les titres de noblesse des Aymer, qui furent alors produits, vérifiés & enregistrés, que la noblesse de cette maison devait remonter à une époque bien antérieure, & être d'origine chevaleresque, puisque JACQUES-AYMER, Chevalier de Saint-Jehan de Jérusalem, Grand-Prieur de Champagne, était arrière-petit-fils de PASCAULT Aymer, vivant en 1350, chef du premier degré régulier. On sait, en effet, qu'il fallait quatre degrés de noblesse paternels & maternels pour être admis dans cet ordre célèbre.

Les documents sur lesquels reposent les preuves de la généalogie de la maison Aymer de la Chevalerie, sont : 1° les preuves faites le premier lundi de Juin 1502, devant une commission de Chevaliers de Saint-Jehan de Jérusalem, pour l'admission de ANTHOINE Aymer dans cet ordre (*Archives de famille*); 2° celles faites en 1789, devant le vénérable chapitre de Saint-Antoine de Vienne (ordre de Malte), lors de l'admission dans ledit chapitre, de Demoiselle LOUISE-VICTOIRE-HENRIETTE-CATHERINE-MONIQUE Aymer de la Chevalerie; preuves conservées dans la famille, ainsi que les précédentes; 3° enfin, les preuves faites devant Louis d'Hozier, Juge

(a) Suivant Vertot & d'Hozier. Cet écusson se voit encore aujourd'hui à une clef de voûte de l'Église de Cours près Champdeniers.

d'armes de France & Généalogiste du Roi, le 19 Janvier 1776, lors de l'admission de Louis Aymer de la Chevalerie, aux Pages de S. M. Louis XVI, preuves conservées à la Bibliothèque Impériale à Paris.

Les premiers noms de cette ancienne famille qui figurent dans les annales du Poitou, sont :

« Aimers (Gaufridus) *qui vendidit abbati Sancti-Maixenti, pretio quatuor li-*
« *brarum, quidquid habebat* in feodo de La Chaptie, *anno* 1277. » (*Gallia Christ.*, tome II, page 1257.)

« Aymer (le Seigneur) devait rente à Monseigneur l'Évêque de Poitiers, avant
« 1278. » (Beauchet-Filleau, extrait du *Gallia Christ.*, 350.)

« Sire Guilleaume Aymer, fit serment d'obeyssance à Monseigneur Jehan Chan-
« dos, Commissaire du Roy d'Engleterre, en la grant sale de Poictiers, le XXIII jour
« du mois d'Aoust, l'an mil CCC soixante & un. » (*Procès-verbal de la délivrance à Jehan Chandos des places françaises*, publié, d'après le manuscrit du Musée britannique, par Bardonnet. *Niort, Clouzot*, 1867.)

« Simon Aymer, fit également serment d'obeyssance à Monseigneur Jehan
« Chandos, Commissaire du Roy d'Engleterre, en l'ostel des frères Menours de la
« ville de Niort, le darrenier jour de Septembre même année. » (*Procès-verbal de la délivrance, &c.*)

La maison Aymer a fourni un grand nombre de personnages distingués :

1° Dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem :

Jacques Aymer, successivement Commandeur de Bures, Beaulne, Espailly, Voullennes, Normant, Pontaubert, Pontmelvé, la Lande près de Verché & du Temple de la Rochelle, puis en 1505 Grand-Prieur de Champagne. (Vertot, *Histoire des chevaliers de Malte;* de Fourmont; *archives de famille.*)

Anthoine Aymer, neveu du précédent, Chevalier profès le 7 Juin 1502 (Vertot).

Jacques Aymer, frère du précédent, Chevalier profès le 27 Mai 1507, Commandeur de Quimper (Vertot; *Archives de famille.* Preuves de Malte.)

Louise-Victoire-Henriette-Catherine-Monique Aymer de la Chevalerie, reçue Chanoinesse du vénérable chapitre de Saint-Antoine de Vienne, le 15 Août 1789 (preuves manuscrites), fonda, au commencement de ce siècle, la Congrégation des Sacrés Cœurs, & de l'Adoration perpétuelle, dite de Picpus. Elle est morte en odeur de sainteté le 23 Novembre 1834.

2° Dans l'Église : plusieurs Prieurs, notamment Charles-Philippe Aymer, Prieur de Ligny en 1764; une Supérieure de l'hôpital d'Angers à la même époque, & dernièrement Madame Louise Aymer de la Chevalerie (Madame Gabrielle), décédée, le 28 Juillet 1866, Supérieure générale de la Congrégation qu'avait fondée Madame Aymer, sa tante.

3° A la Cour : Léonor Aymer, Écuyer de la Reine Catherine de Médicis. (*Bibliothèque Impériale.*)

François Aymer, Maître d'hôtel de François, Duc d'Anjou, son fils. (*Archives de famille.*)

Louis Aymer & Dominique Aymer, Pages de Louis XVI & de Marie-Antoinette. (D'Hozier, *& Archives de famille.*)

4° Dans l'Armée : René Aymer, Lieutenant général d'artillerie, mort sous Henri IV, Gouverneur de la Bastille. (*Archives du Poitou*, 1773.)

René Aymer, Lieutenant-colonel, commandait un régiment au passage du Rhin. (*Id.*) Il avait commandé un escadron de la noblesse. (*Id.*)

Louis Aymer, Maréchal de camp, Aide de camp de Monseigneur le Prince de Condé. (*Archives de famille. Ministère de la guerre.*)

Des récompenſes honorifiques ont été accordées à pluſieurs membres de la maiſon Aymer. 1° Ordre de Saint-Louis : depuis ſon établiſſement, preſque tous les Aymer ont été décorés de la Croix de cet ordre; 2° Titres : celui de Comte a été porté avant 1789 par Dominique Aymer. (*Catalogue des gentilshommes de Saintonge* & *Archives de famille.*) Celui de Marquis eſt uſité depuis plus de quatre-vingts ans, dans les brevets & actes publics, en faveur de l'aîné de la famille.

La maiſon Aymer a été maintenue dans ſa nobleſſe d'ancienne extraction par pluſieurs arrêts des Commiſſaires pour la recherche des uſurpations des titres de nobleſſe, notamment le 21 Juin 1634, par acte donné par les Préſidents & Conſeillers de l'élection de Niort; le 23 Septembre 1667, par arrêt de Jacques-Honoré Barentin; le 6 Septembre 1672, par arrêt du Conſeil d'État; le 10 Janvier 1699, par ſentence de Gilles de Maupou; le 25 Janvier 1715, par ſentence de Charles-Bonaventure Quantin de Richebourg; enfin le 20 Décembre 1741, par arrêt de la Chambre des comptes de Dôle.

La filiation ſuivie commence vers 1350.

PREMIER DEGRÉ.

Pascault Aymer, Varlet (Écuyer), Seigneur de Leſſon & de Sainte-Ruhe, eut de ſa première femme, dont le nom eſt inconnu :

1. Jehan, l'aîné, qui ſuit.
2. Jehanne, mariée avant 1410 à Mathelin Aymeri, Varlet, tranſigea, après la mort de ſon père, le 27 Octobre 1410, avec ſon frère aîné.
3. 4. 5. Jehan, le jeune, & deux autres enfants mentionnés dans cette tranſaction, & dont on ne connaît pas les prénoms.

Pascault Aymer avait épouſé en ſecondes noces Marguerite de Lalyer, ſœur de ſa belle-fille Iſabeau de Lalyer, femme de Jehan l'aîné. Il ne vivait plus en 1410. Paſcault avait une ſœur Olive Aymer.

II. DEGRÉ.

Jehan Aymer Ier, l'aîné, Varlet (Écuyer), Seigneur de Sainte-Ruhe, reçut cette terre de ſon père le 8 Septembre 1397, & en rendit aveu & hommage, le 4 Avril 1403, à Guyot Foidi, Écuyer. De ſon mariage avec Iſabeau de Lalyer, qu'il avait épouſée avant 1397, il laiſſa :

1. Jehan II, qui ſuit.
2. Autre Jehan, Écuyer, Seigneur de la Chaume près Pont-l'Abbé, marié à Demoiſelle Jehanne de Maillé, dont il eut :
   Charles, Écuyer, Seigneur de la Chaume, marié à Iſabeau Prévouste, dont Thomas, Religieux.

III. DEGRÉ.

Jehan Aymer II, Écuyer, Seigneur de Sainte-Ruhe & de Lalyer, faiſait partie du ban de 1467, comme Brigandinier du Seigneur de Breſſuire; il ſe maria avant 1438, à Marguerite Pizon, morte vers 1487, dont il eut :

1. Jehan III, qui ſuit.
2. Jacques, Chevalier de Saint-Jehan de Jéruſalem, donna procuration, le 5 Octobre 1491, à Jehan Aymer, ſon frère, pour prendre poſſeſſion de la Commanderie de Pontmelvès; Grand-Prieur de Champagne en 1505.
3. Pierre, Écuyer. 4. Eutesse.

IV. DEGRÉ.

Jehan Aymer III, Écuyer, Seigneur de Saint-Ruhe & de Lalyer, figure dans la montre de Poitiers le 26 Novembre 1491. Il tefta le 22 Février 1507, & laiffa de fon mariage, contracté le 23 Février 1470, avec Marie Vernon, fille de noble homme Robert Vernon, Écuyer, Homme d'armes des ordonnances du Roi :

1. Loys, qui fuit.
2. Anthoine, Chevalier de Saint-Jehan de Jérufalem, fit fes preuves en 1502, au grand-prieuré d'Aquitaine.
3. Jacques, Chevalier de Saint-Jehan de Jérufalem, fit fes preuves en 1507, Commandeur de Quimper en 1527 (Vertot).

V. DEGRÉ.

Loys Aymer Ier, Écuyer, Seigneur de Sainte-Ruhe, Lalyer & des Deffends, s'allia, par contrat du 13 Décembre 1511, avec Antoinette de Monchy, fille de Meffire Jehan de Monchy, Chevalier, Seigneur de Maffy, & de Dame Philippe Surleu, & petite-fille de Madeleine de Montalembert, Dame de Nuchèze (a), dont il eut :

1. François, qui fuit.
2. René, Écuyer, Seigneur de Lalyer, marié en 1515 à Demoifelle Marguerite Loigné.
3. Trois filles.

VI. DEGRÉ.

François Aymer, Écuyer, Seigneur de Corniou & de Germond, terres qui lui furent données, le 9 Juin 1531, par François de Pamplie, fon parrain, époufa, par contrat du 26 Mai 1558, Demoifelle Jehanne de Saint-Denis. Il reçut, le 23 Novembre 1575, « provifion de Maiftre ordinaire d'hoftel de Monfeigneur François, Duc d'Anjou », fils & frère de Roy (les derniers Valois). Agrippa d'Aubigné parle de lui dans fes Mémoires (pages 96 & 97). François Aymer fuivit toute fa vie la carrière des armes; il jouiffait dans le Poitou de la plus grande confidération. Il laiffa :

1. Jacques, mort fans poftérité.
2. Loys, qui fuit.
3. René, Lieutenant général d'artillerie, mort fous Henri IV, Gouverneur de la Baftille.
4. Marie, mariée à Antoine Regnier, Écuyer, Seigneur de Champdevault.

VII. DEGRÉ.

Loys Aymer II, Écuyer, Seigneur de Corniou, Germond, la Mouffandière & autres lieux, qualifié haut & puiffant Seigneur, commandait en 1600 pour le Roi une compagnie de gens de pied à Saint-Jean d'Angély, Homme d'armes de la compagnie de deux cents hommes des ordonnances du Roi (1609). Il reçut en la Cour de l'élection de Niort, le 21 Juin 1634, acte de préfentation de fes titres de nobleffe. Il avait époufé en fecondes noces, par contrat du 23 Août 1604, Renée du Bois, Dame de la Chevalerie, fille de Philippe du Bois, Écuyer, Seigneur du Port & des Portes, de Saint-Mandé, &c., & de Jacquette Prevost; & laiffa :

1. René Ier, qui fuit.

(a) Le P. Anfelme commet une erreur en difant, tome VII, page 556, qu'*Edmond de Monchy*, Seigneur de Maffy, n'eut pas d'enfants de *Madeleine de Montalembert*, fa feconde femme. Le contrat de mariage ici relaté en eft la preuve.

2. Renée, mariée à Daniel Janvre, Écuyer, Seigneur de la Bouchetière.
3. Marguerite, mariée à Josué Adam, Écuyer, Seigneur de Saint-Denis.
4. Jacquette, mariée en premières noces à René Aymar, Écuyer, Seigneur du Grand-Velours, & en secondes noces à Henri Le Grand, Écuyer, Seigneur de Courpeteaut.

VIII. DEGRÉ.

René Aymer Ier, Écuyer, Seigneur de Corniou, Germond, la Chevalerie & autres lieux, se maria, par contrat du 5 Février 1629, à Demoiselle Julie d'Angliers de Joubert, fille de haut & puissant Claude d'Angliers de Joubert, Écuyer, Seigneur de Mortagne, & de Demoiselle Julie Bizet. Il obtint, le 1er Septembre 1667, un arrêt de Jacques-Honoré Barentin, Commissaire du Roi en Poitou, par lequel lui & ses successeurs en leur postérité, jouiraient des qualités de nobles & d'écuyers, &c. Le 6 Septembre 1672, le Conseil d'État confirma cet arrêt. Il laissa :

1. René II, qui suit.
2. Louis, qui forma la seconde branche rapportée plus loin.
3. Charles, qui forma la branche de la Chevalerie, rapportée plus loin.
4. Jeanne, mariée à René Béjarry, Écuyer, Seigneur du Poyron.
5. Marguerite, mariée à Pierre de Rengues, Écuyer, Seigneur de Grange.
6. Suzanne, mariée à René de Culant, Écuyer, Seigneur de Saint-Mesme.
7. Jacquette, mariée à Samuel du Chesne, Écuyer, Seigneur de Saint-Leger.
8. Claude, mariée à Jacob Puynot, Écuyer, Seigneur de Puychenin.
9. Marie, Dame de Breuilbon, sans alliance.

IX. DEGRÉ.

René Aymer II, Écuyer, Seigneur de Corniou & de Germond, faisait partie des bans de 1690 & 1693, & commandait le deuxième escadron des nobles de la généralité de Poitiers. Il eut de son mariage avec Demoiselle Marguerite de Saint-Quintin de Blet, fille de Daniel de Saint-Quintin, Comte de Blet, Lieutenant général, & de Marguerite Payen :

1. Marie-Élisabeth, mariée à Louis-Alexandre Aymer, Chevalier, Seigneur de Mortagne, son cousin germain.
2. Suzanne-Marguerite, mariée en premières noces à Ch. Le Coq de Saint-Leger, & en secondes noces le 9 Février 1720, à Jacques, Marquis de Bremond, Chevalier, Seigneur de Vernou, Luceray, Mousquetaire du Roi.
3. Anne-Claude, mariée à René-Marie Viault, Chevalier, Seigneur du Breuilhac, le Petit-Chêne, le 8 Décembre 1721.



DEUXIÈME BRANCHE.

IX. DEGRÉ.

Louis Aymer, Écuyer, Seigneur de Mortagne, épousa Demoiselle Marie de Saint-Quintin de Blet, sœur de la femme de René, dont il eut :

1. Louis-Alexandre, qui suit :
2. Charles, mort sans postérité.
3. Marguerite, Religieuse.
4. Jacques, Chevalier, Seigneur de Chaurais, Capitaine de grenadiers, tué au service.

5. Marie-Anne, mariée à Ignace Jarno, Écuyer, Seigneur du Pont & des Groſeilliers.
6. N..., Commandant de bataillon, marié au Pont-Saint-Eſprit.

X. DEGRÉ.

Louis-Alexandre Aymer, Chevalier, Seigneur de Corniou, Germond, Mortagne, épouſa Demoiſelle Marie-Éliſabeth Aymer, Dame de Corniou, ſa couſine germaine, dont il eut :

1. Marie, mariée à Hubert Irland, Chevalier, Seigneur de la Maingoire, Conſeiller du Roi & ſon Procureur au ſiége préſidial de Poitiers.
2. Angélique-Elizabeth, mariée à Pierre-François, Comte de Chabot, Chevalier, Seigneur du Puis.
3. Julie-Thérèse, mariée à René de la Chaussée, Chevalier, Seigneur de Champmargou.



TROISIÈME BRANCHE.

IX. DEGRÉ.

Charles Aymer, Écuyer, Seigneur de la Chevalerie, né le 5 Mai 1653, troiſième fils de René Aymer & de Julie d'Angliers de Joubert, épouſa, par contrat du 15 Avril 1682, Demoiſelle Marguerite Bellin, Dame de la Boutaudière, dont il eut dix-huit enfants. Il fut maintenu dans ſes titres de nobleſſe, d'abord par Gilles de Maupou, Commiſſaire du Roi le 10 Janvier 1699, & enſuite par Charles Bonaventure Quantin de Richebourg, Intendant de la généralité de Poitiers, le 25 Février 1715.

Un certificat d'enregiſtrement de ſes armoiries lui fut délivré par d'Hozier le 20 Mars 1699. Charles Aymer ſervit pendant trente ans dans le régiment de Langallerie-cavalerie; il laiſſa neuf garçons qui tous ſont entrés au ſervice :

1. Louis, qui ſuit.
2. Philippe-Julien, Chevalier, Seigneur de Marſilly, Capitaine au régiment du Roi infanterie.
3. Jacques-Henri, Chevalier, Seigneur de la Chauvinière, Garde du Roi.
4. François-Dominique, Chevalier, Seigneur de Javarzay, Capitaine au régiment de Saint-Aignan-cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, marié, à Dôle en Franche-Comté, à Demoiſelle Catherine Maillard de la Chassagne, mort ſans poſtérité. Le 20 Décembre 1741 il obtint arrêt de la Cour des comptes de Dôle de la repréſentation de ſes titres de nobleſſe.
5. Pierre-Paul, Chevalier, Seigneur du Vignault, Capitaine au régiment de Pons, tué en 1727 au ſiége de Bellegrade.
6. Louis-Charles, Capitaine au régiment de Pons, tué en 1734 au ſiége de Philipsbourg.
7. N..., Capitaine au régiment de Normandie, tué au ſiége de Fontarabie.
8. N..., Capitaine de grenadiers, tué en 1734 à la bataille de Guaſtalla.
9. N..., Lieutenant au régiment du Roi.

X. DEGRÉ.

Louis Aymer, Chevalier, Seigneur de la Chevalerie, épouſa, par contrat du

8 Novembre 1721, Demoiselle Florence GIRARDON, fille de Élie-Jacques GIRARDON, Chevalier, Seigneur des Escurolles, & de Demoiselle Renée-Louise PAVIN, de laquelle il eut une nombreuse postérité. Il servit pendant dix-huit ans dans les armées françaises, il se trouva aux funestes batailles de Ramillies en 1706, Oudenarde 1708, Malplaquet 1709. Après avoir été blessé à la bataille de Denain, en 1712, il se retira au château de la Chevalerie. Il laissa :

1. LOUIS-RENÉ, qui suit ·
2. HENRI, appelé le Chevalier de la Chevalerie, Capitaine Aide-major au régiment de Piémont, mort des suites de blessures reçues à la bataille de Rosbach.
3. LOUIS-CHARLES PHILIPPE, Prieur de Ligny.
4. FRANÇOIS-DOMINIQUE, Chevalier, Seigneur de Marsilly, titré Comte de la Chevalerie, Capitaine au régiment de Piémont, Chevalier de Saint-Louis, marié, le 21 Juin 1773, à Demoiselle Victoire DE BEAUMONT, Marquise d'Echilais, a laissé un fils, tué à l'armée de Condé, & une fille, mariée au Comte LEGARDEUR DE TILLY, Officier supérieur de marine.
5. CHARLES-MAIXENT, Chevalier, Seigneur du Vignault, Major au régiment de Piémont, a fait les campagnes de l'armée de Condé. Mort sans postérité.
6. LOUISE, mariée à Claude LOUVEAU, Chevalier, Seigneur de la Règle & de Ligny.
7. 8. 9. Trois autres filles, dont une élève de la maison royale de Saint-Cyr.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-RENÉ, Chevalier, Seigneur de la Chevalerie, Capitaine au régiment de Piémont, Chevalier de Saint-Louis, se distingua en 1742 au siége de Prague, où il fut blessé, & fit les campagnes de Flandre. Il épousa, par contrat du 21 Avril 1753, Demoiselle Marie-Louise GIGOU DE VEZANÇAY, fille de Louis-Alexandre GIGOU, Chevalier, Seigneur de Vezançay, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-colonel au régiment de Marsan, & de Demoiselle Louise de MAUBUÉ DE BOISCOUTAULT. Il a laissé :

1. LOUIS, Chevalier de Saint-Louis le 18 Septembre 1797, & du Phénix le 10 Avril 1817, est entré aux Pages de la Grande Écurie du Roi, après avoir fait ses preuves devant Louis d'Hozier le 19 Janvier 1776. Il émigra en 1790 étant Officier au régiment Dauphin-dragons, fut Aide de camp de Monseigneur le Prince de Condé depuis 1791, & s'acquitta honorablement des commissions périlleuses & délicates dont ce Prince le chargea. Il eut un cheval tué sous lui à l'affaire du 16 Septembre 1796. Rentré en France avec le grade de Colonel, il obtint celui de Maréchal de camp, le 21 Décembre 1814. Il fut présenté à la Cour avec le titre de Marquis qu'il portait précédemment (*a*). Le 20 Avril 1816, le Roi lui confia le commandement du département de Seine-&-Oise. Il avait épousé Marie-Zénobie LE CLERC DE VEZINS, dont un fils mort au service; 2° ZÉNOBIE, mariée à Jacques-Paul-Émile DE CHIÈVRES, Officier supérieur, démissionnaire en 1830; 3° LOUISE, mariée à Charles DE CLERVAUX, Officier de marine.
2. LOUISE-VICTOIRE-HENRIETTE-CATHERINE-MONIQUE, née le 11 Août 1767, Chanoinesse de Malte & Fondatrice de la Congrégation des Sacrés-Cœurs & de l'Adoration perpétuelle (*b*).
3. RENÉ-FRANÇOIS-DOMINIQUE, qui suit.

(*a*) Certificat du Prince de Condé, Brevets & pap. de famille.
(*b*) Voir l'histoire de sa vie, *Dict. hist. du Poitou*, par Beauchet-Filleau, tome I, pages 177-178.

XII. DEGRÉ.

René-François-Dominique Aymer, Chevalier de la Chevalerie, Page de la Reine, le 1er Août 1784, Officier au régiment de la Reine, le 1er avril 1787, puis Receveur général des douanes à la Guadeloupe, le 24 Janvier 1815, Chevalier de Saint-Louis, le 24 Septembre 1814, émigra & époufa, par contrat du 16 Août 1808, Demoifelle Marie-Charlotte-Gabrielle Vaultier de Moyencourt, fille de Charles Vaultier de Moyencourt, Officier au fervice du Roi, & de Demoifelle Henriette-Julie Le Mercier de Vermont, dont il eut :

1. Henriette-Charlotte, mariée à Victor de Sartre de Saint-Laurent.
2. Louise, en religion, Madame Gabrielle, Supérieure générale de la Congrégation que Madame Henriette, fa tante, avait fondée; morte en 1866.
3. Henri-Éloi, qui fuit.

XIII. DEGRÉ.

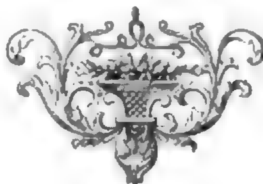
Henri-Éloi Aymer, qualifié Marquis de la Chevalerie, chef actuel de la famille, né le 13 Octobre 1816, a époufé, le 6 Octobre 1840, par contrat reçu par Me. Deloynes, Notaire à Poitiers, Demoifelle Marie-Radegonde-Anaftafie-Caroline de Moussy-La Contour, fille de Charles-René-Robert-Hilaire-Marie-Barbe-Radégonde Comte de Moussy-La Contour, Officier de cavalerie, & de Demoifelle Anne-Marie-Alexandrine de Gourjault, dont :

1. Henri-Joseph-René, qui fuit.
2. Charles-Gustave-Henri, né le 8 Octobre 1842.
3. Charles-Louis, né le 4 Juillet 1845.
4. Louis-Marie-René, né le 16 Mars 1852, mort le 29 Janvier 1863.
5. Marie-Thérèse, née le 28 Octobre 1857.

XIV. DEGRÉ.

Henri-Joseph-René Aymer, appelé Comte de la Chevalerie, né le 24 Septembre 1841, marié, le 14 Décembre 1865, à Demoifelle Marie-Auguftine de Beaumont d'Autichamp, fille de M. Gabriel de Beaumont, Comte d'Autichamp, & de Demoifelle Aline Agard de Maupas, dont :

Thérèse, née le 1er Novembre 1866.



BADY (*),

Seigneurs d'Aymeries, de Normont, de Dourlers, de Marolles, de Ronville, etc.

DANS LES COMTÉS DE NAMUR ET DE HAINAULT.



D'Azur à un Lion d'Or, tenant de ſa patte droite une Clef à l'antique de même, poſée en pal.

UN Certificat donné à Bruxelles, le 30 Octobre 1777, par » Meſſire Joſeph-» Antoine-Albert Jaerens Conſeiller de Sa Majeſté l'Impératrice Reine, Premier » Roi d'Armes dit Toiſon d'Or en ſes Pays-Bas & de Bourgogne, & autres » Rois & Héraults d'Armes de Sadite Majeſté établis ès mêmes Pays, « porte expreſſément que » l'enchaînement des Titres qui leur avoient été produits » établiſſent & affermiſſent inconteſtablement *l'état de cette Famille Chevale-» reuſe dans l'ordre de la Nobleſſe;* & que

PREMIER DEGRÉ.

» CHARLES Bady, Ecuyer, connu par des actes des années 1501 & 1523, du » 18 Mars 1524, & du 1er Avril 1530, épouſa Johance DE PREELLES & fut pére » d'autre CHARLES « ci-après.

II. DEGRÉ.

Noble homme CHARLES Bady, demeurant à Dampremy » épouſa par contrat » du 21 Juillet 1532, Louiſe STAINIER « & eut le fils qui ſuit.

III. DEGRÉ.

BERTRAND Bady, qualifié *Noble* & *Ecuyer* dans les différens actes qui le concernent, épouſa, par contrat du 22 Juin 1569, Demoiſelle Barbe BRUART, fille d'Henry BRUART, Ecuyer; & fit, conjointement avec elle, ſon teſtament le 30 Décembre 1621, par lequel ils déclarérent avoir eu de leur mariage les enfans ci-après nommés.

4. MARTIN Bady, ſuit.
4. LOUIS Bady (ſuivant des mémoires de famille), Capitaine au Régiment de Horn, fut tué à Nortlingen, le 6 Septembre 1634, ſans avoir été marié.
4. JEANNE Bady, connue par deux actes des 24 Juin & 19 Novembre 1587, fut mariée avec Jean YERNARD.

(*) Cette généalogie n'eſt qu'une reproduction textuelle de celle imprimée du temps de d'Hozier, pour le VIIe regiſtre de ſon Armorial, dont la publication fut interrompue.

4. Barbe Bady, batifée le 29 Août 1590, époufa Jean des Fossés.
4. Antoinette Bady, connue par un acte du 5 Août 1608, fut mariée avec Pierre Harcq.

IV. DEGRÉ.

Martin Bady, qualifié *Noble* dans les titres qui le concernent, époufa, par contrat du 8 Août 1608, Demoifelle Françoife de Blatton, fille de noble homme Jean-François de Blatton, demeurant à Namur; & de ce mariage naquirent les cinq enfans qui fuivent.

5. Bertrand Bady, continua la defcendance.
5. Martin Bady, batifé le 12 Avril 1619, mort en bas âge.
5. Nicolas Bady, batifé le 12 Avril 1621, Capitaine dans le Régiment du Prince de Ligne, mourut le 25 Février 1663.
5. Catherine Bady, batifée le 24 Septembre 1610, Religieufe au Couvent de la Miféricorde, à Marchiennes-au Pont, Diocèfe de Liége.
5. Barbe Bady, batifée le 9 Août 1612.

V. DEGRÉ.

Bertrand Bady, Préteur de Dampremy, qualifié *Noble* & *Ecuyer* dans les titres qui le concernent, & batifé le 21 Mars 1617, époufa 1° (en 1646 fuivant un mémoire domeftique) Demoifelle Anne-Marie d'Albert, & 2° Demoifelle Hyacinthe du Mont. Il mourut le 29. Mars 1685, & fa veuve le 1er Octobre 1695.

Premier Lit.

6. Pierre Bady, ci-après.
6. Bertrand Bady, batifé le 24 Novembre 1652 & mort en bas âge.
6. Françoise Bady, batifée le 7 Avril 1642.
6. Alexandrine Bady, fut mariée, par contrat du 9 Décembre 1679, avec le Seigneur François-Nicolas de Staignier, fils de feu le Seigneur Robert (ils font ainfi nommés l'un & l'autre dans ce contrat de mariage) & de Demoifelle Marguerite Burlen.

Second Lit.

6. Antoine Bady, mourut Chanoine de l'Eglife Collégiale de St. Amé à Doüay.
6. Lambert Bady, Ecuyer, mourut le 10 Juillet 1711, & de N... du Mont, fa femme, eut un fils qui fuit.
    7. Charles Bady, Capitaine dans le Régiment de Reding Allemand au fervice de France, par Commiffion du 27 Novembre 1707, mourut au mois d'Août 1742, étant alors Commandant de bataillon.

VI. DEGRÉ.

Pierre Bady, qualifié Chevalier, Seigneur d'Aymeries, de Quarte, de Pont, du Sars, de Semouzies, de St. Aubin, de Dourlers, de Hargnies ou de Harnies, de la Porquerie, d'Eftrées, de Fourfy, de Pantigny & de Bois-le-Roi,

Grand Bailly d'Avefnes, Confeiller Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, batifé le 21 Mars 1647, époufa, par contrat du 8 Août 1671, Anne-Charlotte Bodart, fille de Lambert Bodart, Capitaine d'une Compagnie Bourgeoife en la Ville de Namur; fut pourvu d'un Office de Confeiller Secrétaire du Roi, le 3 Mai 1693; fut créé Chevalier aux Eperons dorés & Comte du Palais de Latran par Lettres du Nonce du Pape en France du 20 Mars 1694; fit Hommage à Sa Majefté, le 8 Juillet fuivant de fa Terre d'Aymeries qu'il venoit d'acquérir; & mourut le 25 Novembre 1715, ayant eu de fon mariage les trois enfans ci-après.

7. Charles-Joseph Bady, fuit.
7. Antoine-François Bady, a formé la feconde Branche.
7. Anne-Marie Bady, fut mariée avec le Préfident de Virloys.

VII. DEGRÉ.

Charles-Joseph Bady, Seigneur d'Aymeries, de Pont, de Hargnies, &c. Grand Bailly de Lille & Confeiller Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France, & de fes Finances, par Provifions du 9 Mai 1716 (Charge vacante par la mort de fon pére), fit Hommage à Sa Majefté de fa Terre d'Aymeries le 15 Décembre 1701 & le 18 Mars 1717; fut reçu Grand Bailly de Lille au mois de Fevrier 1730; & mourut le 4 Avril fuivant. De fon mariage avec Demoifelle Marie-Claire Locart, qu'il avoit époufée le 6 Juin 1701, & qui décéda le 17 Janvier 1761, âgée de 81 ans, il eut les deux enfans qui fuivent.

8. Pierre-Joseph Bady, ci-après.
8. Eugéne-Augustin Bady, Seigneur du Thilloy, batifé le 30 Juillet 1709, fut marié, le 29 Septembre 1736, avec Demoifelle Françoife-Alberique Duretz, qui mourut le 10 Août 1774 & dont il eut une fille qui fuit.
    9. Françoise-Guislaine-Joseph Bady du Thilloy, née le 16 Septembre 1747, a époufé, le 28 Mai 1765, Maximilien-François-Jofeph Luytens, dit *le Vicomte de Boffut,* Seigneur de Boffut fur l'Efcaut, d'Efpargneaux, d'Eftournay, de Foubergue, d'Inglemarets, de Clavante, &c.

VIII. DEGRÉ.

Pierre-Joseph Bady, Seigneur d'Aymeries & de Pont, Grand Bailly de Lille, né en 1702, fit Hommage au Roi de fa Terre d'Aymeries le 8 Mars 1731; fut marié en 1738 avec Demoifelle Marie-Albertine-Amélie Jacobs; mourut le 31 Octobre 1761; & eut de fon mariage une fille unique, ci-après.

IX. DEGRÉ.

Marie-Albertine-Amélie Bady de Pont, Dame d'Aymeries, née le 1er Août 1739, époufa, le 6 Mars 1758, François-Balthazar-Jofeph-Guillain de Sainte-Aldegonde-de Genech, dit *le Comte de Sainte-Aldegonde,* Seigneur de Mailly, de Rofembois, de Clety, etc.



SECONDE BRANCHE.

VII. DEGRÉ.

Antoine-François Bady de Pont, Seigneur de Dourlers, du Sars, de Fourfy, de Semouzies, de Saint-Aubin, de Normont, d'Arbre, de Ronville, &c., Grand Bailly d'Avefnes, (fecond fils de Pierre Bady, Seigneur d'Aymeries, & d'Anne-Charlotte Bodart) époufa, par contrat du 28 Mars 1708, Demoifelle Marguerite Rouillon-de Castagne, fille de François Rouillon, Ecuyer, Seigneur d'Arbre, & de Demoifelle Marie Grossaux; tefta conjointement avec fa femme le 25 Fevrier 1733; & mourut en 1735. De fon mariage il eut les enfans qui fuivent.

8. Antoine-François-Joseph Bady, Seigneur de Dourlers, fut pourvu de l'Office de Grand Bailly d'Avefnes par Lettres du Duc d'Orléans du 16 Mai 1738, & époufa Demoifelle N..... Lamirault-de Cerny dont il n'a point eû d'enfans.
8. Pierre-Charles-Joseph Bady, mort en bas âge.
8. Bertrand-Joseph Bady de Normont, continue la defcendance.
8. François-Joseph Bady, Seigneur de Ronville, Capitaine au Régiment de Rohan, fut tué à la Bataille d'Ettingen en 1743, fans avoir été marié.
8. Catherine-Françoise Bady.
8. Marie-Joseph Bady.
8. Marie-Thérèse-Charlotte Bady.
8. Marie-Marguerite-Hélène Bady de Dourlers, fut mariée avec René-Alexandre, dit *le Marquis* de Culant, Seigneur de Ciré, de Champfleury, &c., Colonel de Dragons, & mourut à la Rochelle le 14 Janvier 1747.

VIII. DEGRÉ.

Bertrand-Joseph Bady, dit *le Comte de Normont*, Chevalier, Seigneur de Normont, d'Arbre, de Marolles, de Poligny, de Chauffour, de Ronville, & de Bidan, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine au Régiment de Rohan & précédemment dans celui de Richelieu-Infanterie, né le 12 Avril 1719, fut marié, par contrat du 17 Fevrier 1750, avec Demoifelle Marie-Françoife-Narciffe-Jofeph de Bande (qui mourut en 1758), fille de Ferdinand-Jofeph Baron de Bande, Seigneur de Rinfart, de laquelle il a les trois enfans qui fuivent.

IX. DEGRÉ.

1. Charles Bady de Normont, Chevalier, né le 21 Juillet 1756, Lieutenant dans le Régiment Royal Dragons.
2. Bertrand Bady de Normont, Chevalier, né le 14 Juin 1758, Lieutenant dans le même Régiment Royal-Dragons.
3. Marguerite-Ferdinande Bady de Normont.

Vu & vérifié par Nous Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleffe de France, &c.

d'Hozier-de Sérigny

Certificat (*) *du Premier Roi d'Armes des Pays-Bas, du 30 Octobre 1777.*

Nous Meſſire Joſeph-Antoine-Albert Jaerens, Conſeiller de Sa Majeſté l'Impératrice Douairière & Reine Apoſtolique, exerçant l'état de Premier Roi d'Armes, dit Toiſon d'Or, en ſes Pays-Bas & de Bourgogne, & autres Rois & Hérault (**) d'Armes de Sadite Majeſté établis ès mêmes Pays, déclarons que de la part de Meſſire Bertrand-Joſeph Bady, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Seigneur de Normont, d'Arbre, Ronville, Marolles, Poligny, Chauſſier (***) & Bidan, nous ayant été montré pluſieurs papiers, titres & documens, tant originaux qu'authentiques regardant ſes états & filiation, afin de vouloir en nos qualités ſuſmentionnées procéder à l'examen de leur contenu à l'effet de lui en dépêcher tel acte vérificatif qui en réſulteroit; à quoi nous conformans, & le tout meurement conſidéré, atteſtons que le Requérant eſt maſculinement, directement & légitimement iſſu d'une Nobleſſe ancienne & Chevalereuſe de pluſieurs ſiécles, puiſqu'il conſte que, conformément à ſon extrait de batême, donné, le 22 Fevrier 1777, par Maître Pindupar, Curé de la Paroiſſe de Saint-Nicolas en la Ville d'Aveſne, duement légaliſé le même jour par le Conſeiller du Roy & Lieutenant Général du Bailliage & Siége Royal dudit Aveſne, Louis-François-Joſeph Pillot, contreſigné par le Commis Greffier Bultot, & muni du cachet de Sa Majeſté Très-Chrétienne, imprimé en cire vermeille, il fut batiſé en la ſuſdite Egliſe Paroiſſiale le 12 Avril de l'an 1719, comme fils légitime de Meſſire Antoine-François Bady, Seigneur de Dourlen, Grand Bailly de la Terre d'Aveſne, & de Dame Marguerite de Rouillon-de Caſtagne, naiſſance qui réſulte également du contrat anténuptial fait & paſſé entre le Requérant comme futur époux, d'une (****), & Marie-Françoiſe-Narciſſe-Joſeph de Bande, fille de Meſſire Ferdinand-Joſeph Baron de Bande, Seigneur de Rinfart, d'autre part, puiſque Pierre-Caſimir de Pret, Conſeiller au Conſeil Provincial de Namur, y comparut comme muni de procuration de la Dame Marguerite Rouillon, veuve de Meſſire Antoine-François Bady : ce contrat fait & paſſé en ladite Ville de Namur, par double entre parties le 17 Fevrier 1750, nous ayant été produit par extrait tiré, le 22 Fevrier 1777, d'un original par J. Renaut, Notaire Royal au ſuſdit Bailliage d'Aveſne, extrait muni de la légaliſation y ſuivie ledit jour, ſignée, cachetée & contreſignée, comme l'extrait de batême ſuſmentionné; pluſieurs autres titres vérifiant également la naiſſance légitime du Requérant, tel qu'une Sentence nous montrée en original, rendue, le 12 Fevrier 1774, au Bailliage & Siége Royal d'Aveſne, ainſi que le teſtament original de ſeſdits pére & mére, fait & paſſé en la même Ville pardevant le Notaire Royal B. Boſſu & hommes de Fief du Hainaut, Goſſnin & Durans, le 25 Fevrier 1733, où ces époux diſpoſans de leurs biens temporels inſtituérent pour héritiers le Requérant, leur fils, conjointement avec ſes fréres & ſœurs par égale parte, lequel nous voyons d'avoir avec ſadite épouſe procreé deux enfans, ſavoir Charles & Bertrand Bady, batiſés en la ſuſdite Egliſe Paroiſſiale de St. Nicolas à Aveſne, le premier, le 21 Juillet 1756, & le ſecond, le 14 Juin 1758, où le Requérant, leur pére légitime, eſt pareillement qualifié de Meſſire & ſon épouſe, leur mére, de Dame, témoin les reſpectifs extraits de batême en dépêchés par le ſuſdit Curé Pindupar le 2 Septembre 1776 et légaliſés par le même Lieutenant Général d'Aveſne le 4 du même mois, ſignés, cachetés & contreſignés en forme; qu'il ſe voit en effet par un Certificat donné par le Magiſtrat de ladite Ville d'Aveſne en leur Aſſemblée du 24 Août 1757, ſigné par ordonnance Pirart G. F. cacheté en forme uſitée, & légaliſé par le Subdélégué Dumées le jour que deſſus, que non-ſeulement le Requérant, mais auſſi ſon pére Meſſire Antoine-François en ſon vivant, Grand Bailly de ladite Terre, & ſon ayeul Pierre Bady, Seigneur d'Aymeries, Pont, Sars & Dourlers, qui avoit été revêtu de la même Charge, ont ſucceſſivement joui des droits & privileges attachés aux Gentilshommes par les Loix & Coutumes du Pays de Hainaut; la vérification ultérieure de ce que le pére du Requérant étoit effectivement fils dudit Pierre, réſultant de la copie autentique de ſon traité de mariage avec Damoiſelle Marguerite Rouillon, ſon ayeule, paſſé à Floreſſe pardevant le Notaire Roial Th. Carabin & témoins, le 28

(*) Ce Certificat a été produit en original. En tête eſt peint un Ecuſſon d'Azur à un Lion d'Or tenant de ſa patte droite une Clef à l'antique de même poſée en pal. L'Ecu eſt ſurmonté d'une Couronne d'Or enrichie de ſept Perles d'Argent. Supports : deux Griffons d'Or ayant la tête contournée, langués & onglés de Gueules.

(**) Ce mot *Hérault* eſt ainſi au ſingulier dans l'original.

(***) Ainſi dans l'original. Erreur : c'eſt *Chauffour*.

(****) Le mot *part* eſt omis dans l'original.

Mars 1708, vû qu'il y compare affiſté de Pierre Bady, ſon pére, Chevalier, Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, Seigneur d'Aymeries; ces qualités ſe trouvans auſſi rapellées dans le Relief que, le 8 Juillet 1694, il fit de cette Terre; témoin l'extrait authentique tiré le 15 Janvier 1777 du Regiſtre aux Hommages, Raport & Dénombrement des Fiefs tenus du Roy, ſitués ſous la Prevôté de Maubeuge, & repoſant au Greſſe du Bureau des Finances & Domaines de la Généralité de Lille; cet extrait étant ſigné T. C. Hovyn par ordonnance, & muni du cachet de Sa Majeſté Très-Chrétienne, imprimé en cire rouge; que ce Pierre Bady, ayeul du Requérant, fut reconnu pour Noble & épouſa Anne-Charlotte Bodart, ſe voit de certain acte de deſhéritance fait de leur part pardevant les Lieutenant & Conſeillers de la Souveraine Cour féodale de ſon Alteſſe Séréniſſime Evêque & Prince de Liége le 16 Janvier 1687, où leur mandataire Jaques-Léonard Halloy s'énonce comme commis & conſtitué par Meſſire Pierre-Bady & Damoiſelle Anne-Charlotte Bodart, ſon épouſe; cet acte étant authentiqué par le Notaire P. J. Dumont le 29 Juillet 1776, légaliſé par les Mayeur & Echevins de Haute Cour des Ville & Terre franche de Goſſelies, ſigné par le Greffier J. H. de Liboutton, & cacheté en forme; une expédition authentique donnée par le Secrétaire du Roy, Pommiger, vérifiant qu'il fut réellement revêtu, le 3 May 1693, de l'Office de Conſeiller-Secrétaire (*), Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; & une pareille donnée par le même prouve que Charles-Joſeph Bady, ſon fils, Grand-Bailly de Lille, & oncle du Requérant, ſuccéda en la même Charge le 8 May 1716, d'autant qu'il conſte par l'extrait du Regiſtre des morts de Quarte-ſur-Sambre, donné par Maitre P. J. Lambert, Curé dudit lieu, & légaliſé par le Conſeiller du Roi, Prevôt Royal, Juge Civil & Criminel des Ville et Prevôté de Bavay, Charles-François Chriſot-Humet, le 24 Septembre 1776, que peu de temps auparavant, ſavoir le 25 Novembre 1715, le ſuſdit Pierre étoit décédé; à la requiſition duquel, Charles D'Hozier, Juge d'Armes de France, &c., déclara (**) qu'ayant été créé Chevalier il avoit conſéquemment droit non ſeulement de ſe qualifier du titre de Meſſire & de Chevalier dans tous ſes actes & dans toutes les Aſſemblées de Nobleſſe, &c., mais qu'encore dans tous les lieux où il peut avoir occaſion de faire repréſenter les Armes de ſa Famille qui ſont *d'Azur à un Lion d'Or tenant de ſa patte droite une Clef à l'antique de même poſée en pal*, &c. & pour Supports deux Griffons de même aux têtes contournées, il avoit auſſi droit de décorer ſes Armoiries d'une Couronne d'Or enrichie de neuf Perles d'Argent, &c., cet acte déclaratoire nous ayant été produit en forme authentique, collationné par ordonnance par le Commis Greffier du Bailliage Royal d'Aveſne, Bultot, le 20 Fevrier 1777, légaliſé par Louis-François-Joſeph Pillot, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général Civil & Criminel du même Bailliage, le 22 dudit mois, auſſi muni du cachet de Sa Majeſté Très-Chrétienne; que ce Pierre étoit fils de Bertrand Bady & d'Anne Marie d'Albert, biſayeux du Requérant, ſe trouve avéré par ſon extrait de batême donné par Mr. Jo. Jaquet en ſa qualité de Curé de Dampremy, légaliſé par les Mayeur & Echevins de Namur le 6 Novembre 1773, ſigné par ordonnance, le Greffier abſent, le Faucheur C. J. (***) & muni du cachet de la même Ville, vû qu'il en conſte qu'il eſt batiſé comme tel en l'Egliſe Paroiſſiale dudit Dampremy le 21 Mars 1647; preuve qui ſe trouve confirmée par la copie authentique du contrat anténuptiel, fait & paſſé à Namur pardevant le Notaire Pierre Martin & témoins, le 8 Août 1671, avec la ſuſdite Anne-Charlotte Bodard, où Bertrand Bady, Ecuier, biſayeul du Requérant, comparut comme partie faiſant pour Pierre Bady, ſon fils, laquelle copie ſe trouve également munie d'une légaliſation en forme en donnée par les Mayeur & Echevins de Goſſelies le 30 Juillet 1776; la qualité de Noble dans le chef dudit Bertrand ſe trouvant encore rapellée dans d'autres titres nous exhibés, notanment dans un extrait authentique tiré par le Notaire P. J. Dumont, de réſidence à Jumet, de la légaliſation de ſon teſtament operée pardevant les Mayeur & Echevins de la Haute Juſtice de Liége en 1686, où il eſt nommé Sire Bertrand Bady, Ecuier : cet extrait légaliſé comme le précédant; que nous le voions encore qualifié de Seigneur & Noble Bertrand Bady dans l'extrait du contrat de mariage d'entre ſa fille Alexandrine & le Seigneur François-Nicolas Steignier, fait & paſſé, le 9 Décembre 1679, pardevant Maitre Pierre Charlier, Curé de Dampremy, nous produit en forme authentique & formellement légaliſé par les gens de Loi de Goſſelies ſuſmentionés; l'extrait donné par Maitre J. Jacquet, Curé de Dampremy, & légaliſé en forme, nous atteſtant que le même Bertrand Bady y eſt

(*) Les mots *du Roy* ſont omis dans l'original.
(**) On auroit dû ajoûter dans l'original *le 24 May* 1694.
(***) C'eſt-à-dire ſans doute *Commis Juré*.

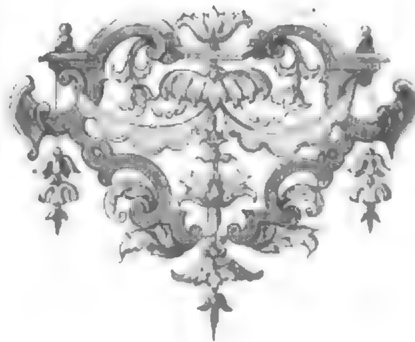
batifé le 1er. Mars 1617 comme fils de Noble Martin Bady & de Françoife Blatton, trifayeux du Requérant: & de pareils extraits de leurs autres enfans confirment cette alliance & la Nobleffe de ces époux : filiation qui fe confirme d'ailleurs par la copie authentique dépêchée par ledit Notaire P. J. Dumont & légalifée en forme ufitée de certain acte de tranfport opéré pardevant la Juftice dudit Dampremy, le 8 Octobre 1648, d'autant que Sire Jaques Bady y réclame pour fes frére & mére, les fufdits Bertrand Bady & Françoife de Blatton; oui, non feulement cette alliance fe trouve confirmée par le contract anténuptiel de ces époux, du 8 Août 1608, paffé pardevant Mre. Thomas Poirart, Curé dudit Dampremy, & témoins, nous montré en copie authentique en dépêchée en forme ordinaire, mais ce document prouve en même tems la naiffance Noble dudit Martin : comparurent en perfonne, y eft-il dit, Bertrand Bady, Noble homme, fe faifant fort pour Martin Bady, fon fils, d'une part, & Noble homme Jean-François de Blatton, demeurant à Namur, partie faifant pour Damoifelle Françoife de Blatton, fa fille, d'autre &c. La preuve de ce que le même Martin étoit le fils non feulement dudit Bertrand, mais auffi de Damoifelle Barbe Bruart, quartayeux du Requérant, eft contenue au teftament conjonctif de ces époux, paffé pardevant Mre. Henry Dauvagne, comme Curé de Dampremy, & témoins, le 30 Décembre 1621, puifqu'ils y rapellent ledit Martin Bady en qualité de leur fils ainé : piéce pareillement revêtue de fes authenticité & légalifation, & où la qualité de Noble dans le chef de ces teftateurs y eft auffi reconnue. La Nobleffe ultérieure ainfi que l'alliance defdits Bertrand Bady & Barbe Bruart fe trouvent encore averées par le contrat de mariage avenu entre eux au lieu de Marchienne-au-Pont, pardevant le Notaire Nicolas Hamikart & certains témoins, le 22 Juin 1569, qui s'énonce en ces termes : *at* efté conclud & contracté le mariaige d'entre Bertran Bady, fils Noble homme Charles Bady, demeurant à Dampremy, (quintayeul du Requérant) & Damoifelle Barbe Bruart fille de Sire Henry Bruart, etc. d'où réfulte pareillement que cette alliance étoit Noble & que ce Bertrand Bady eut pour pére Charles Bady; contrat authentiqué par le même Notaire Dumont & fecondé de fa légalifation formelle. L'alliance du même Charles Bady avec Louife Stainier étant établie par leur contrat de mariage fait & paffé pardevant Antoine Pirquet, Notaire de la Cour Spirituelle à Liége, & témoins, le 21 Juillet 1532, autentiqué par le Notaire Hubert-Jofeph Loumaye dudit Liége, & formellement légalifé par les Echevins de la même Cité le 18 Août 1777, figné F. L. Bronwier *pro* Ghifels & duëment cacheté; titre qui dicte encore la qualité Noble non feulement de ces époux mais auffi de Charles Bady premier du nom, fextayeul du Requérant, attendu qu'*elle* dit : font comparu Charles Bady, Ecuier, partie faifant pour Sire Charles Bady, fon fils, &c. Ledit Bady pére ayant encore été reconnu Noble dans certain autre acte publicq conventionel paffé pardevant les Mayeur & Echevins de Chaftelet-fur Sambes le 18e. jour du mois de Mars de l'an 1524, nous produit en copie authentique dépêchée par le Notaire Genet de réfidence à Goffelies & légalifée en forme ufitée le 29 Juillet 1777 par la Haute Cour de la même Ville : comparut pardevant nous, y eft-il dit, Charles Bady Ecuier; & cette même piéce prouve fon mariage, puifqu'elle pourfuit & Johance de Preelles femme & époufe audit Charles, &c. Plufieurs autres documens confirmans la même qualité, tels qu'un acte d'arentement de certains biens fait pardevant les Echevins de la Cour de Jumet le premier Avril 1530 authentiqué par le fufdit Notaire P. J. Dumont & légalifé par les Mayeur & Echevins dudit Goffelies; la copie authentique dépêchée par le Sieur Huart, Greffier de Dampremy, & légalifée par les Bailly, Mayeur & Echevins du Magiftrat de la Ville de Charleroy, figné P. Bourdon, Greffier, & cacheté en forme accoutumée, d'un acte de conftitution de rente héritable, piéce tirée comme la précédente de fon original en parchemin & datée de l'an 1523; & un autre document authentique de l'année 1501, figné & légalifé de même que celui de 1523, contenant l'achapt de quelques prés fitués à Laifne : cet acte étant opéré pardevant les Mayeur & Echevins des trois Cours tréfonchiéres d'Otto d'Outremont audit Laifne. Maintes munimens ultérieurs qui ne fe trouvent ici particuliérement rapellés prouvent ainfi que ceux déjà cités les filiation & Nobleffe ancienne du Requérant depuis le fufdit Charles Bady, premier du nom, qui, étant déjà marie au commencement de 1500, doit probablement avoir vécu dès l'an 1470, dont le Requérant eft conféquemment defcendu en ligne légitime, directe & mafculine, titrée de Sire, de Meffire, de Chevalier, d'honorable perfonne, de Noble homme, & d'autres épitétes illuftres; de forte que l'encheinement de ces titres établiffent & affermiffent inconteftablement l'état de cette Famille Chevalereufe dans l'ordre de la Nobleffe.

En foi de quoi lui avons fait dépéché, ſigné, muni de nos Armes & Sceaux de nos reſpectives Charges Roiales, & donné cette en la Chambre Héraldique à Bruxelles le 30 Octobre 1777. (*Signé*) J. A. A. Jaerens 1777, B. Jaerens, G. A. Labina dit Labiniau, Phil. O Kelly, (*& ſcellé en placard de quatre* (*) *Sceaux. Enſuite eſt écrit*) Je ſouſſigné, Secrétaire de Sa Majeſté Impériale & Royale en ſon Conſeil Souverain ordonné en Brabant, certifie que Meſſire Joſeph - Antoine - Albert Jaerens, Bartholomé Jaerens, Gille-Ange Labiniau, & Philippe O Kelly, qui ont ſigné l'acte ci-deſſus, ſont Rois & Hérauts d'Armes tels qu'ils s'y qualifient, & qu'à tous actes ainſi par eux ſignés ſe donne pleine foi & croïance tant en Jugement que partout ailleurs. En témoignage de quoi j'ai ſigné cette & y appoſé le cachet ſecret de Sa Majeſté ce 31 Octobre 1777. (*Signé*) de la Haye, (*& ſcellé en placard du cachet ſecret de S. M. Impériale & Royale.*)

(*) Celui de Joſeph-Antoine-Albert Jaerens paroît être aux Armes de ſa Famille & n'être pas celui de ſon Office. Celui de Bartholomé Jaerens repréſente les Armes du Duché de Brabant & autour on lit ces mots : *S. du Roy d'Armes de Lothier & de Brabant*. Celui de Gille-Ange Labiniau repréſente les Armes du Comté de Flandres & autour on lit ces mots : *S. du Roy d'Armes de Flandres*. Enfin celui de Philippe O Kelly repréſente les Armes du Comté d'Haynault & autour on lit ces mots : *le Roy d'Armes d'Haynault*.

Vu & vérifié par Nous Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, &c.

d'Hozier-de Sérigny



DE BAILLON,

Comtes de Baillon, anciens Seigneurs de Forges, Chanay, Louauville, Valences, Olinville, Janvrys, Thimécourt, &c., Barons de Bruières.

EN BEAUCE ET EN ISLE DE FRANCE.



De Gueules à une Tête de Léopard d'or, bouclée du même. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *Deux Lions.* DEVISE : Zitto!

La famille de Baillon, originaire d'Italie, vient des BAGLIONI de Péroufe. D'après les généalogies manufcrites confervées à la Bibliothèque Impériale (*a*), fa filiation remonte en France à :

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE de Baillon, Chevalier, tué à la bataille de Poitiers en 1356 (*b*). Son fils :

II. DEGRÉ.

GUY de Baillon, Seigneur de Louauville, en Beauce, fut Guidon de la compagnie du Capitaine La Hire.

III. DEGRÉ.

MATRY de Baillon, Seigneur de Louauville, fils du précédent, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, fut père de :

IV. DEGRÉ.

MICHEL de Baillon, Seigneur de Louauville, Vicomte de Caudebec (*c*), eut de fa femme Jeanne LE SEIGNEUR D'ESPRETOT, trois fils :

1. PIERRE, qui fuit.
2. ADAM, auteur de la branche des Seigneurs de Valences, rapportée plus loin.
3. CLAUDE, Lieutenant d'une compagnie de gens de pied en Italie, fous Horace Baglioni.

V. DEGRÉ.

PIERRE de Baillon, Seigneur de Louauville, Vicomte de Caudebec en 1530, Prévôt général de l'artillerie de France, eut de fa femme Rofe DE MONTDOUCET, un

(*a*) Fonds Harlay, vol. 299, f. 18660, fol. 50-55. — Cabinet des titres, fonds d'Hozier : doffier de Baillon.

(*b*) Il fut enterré au couvent des Frères Prêcheurs de la même ville, & inferit au regiftre avec la défignation fuivante : *Meffire Pierre de Baillon, neveu du Maréchal de Baillon.* Ce dernier perfonnage, qu'on trouve mentionné dans toutes les généalogies de Baillon, a jufqu'à préfent échappé à toutes les recherches.

(*c*) Cette charge parait avoir été héréditaire dans la famille pendant plufieurs générations.

fils, qui suit, & une fille Rose, mariée en Février 1538 à Jean de la Saussaye Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Brézolles (a), dont elle fut seconde femme.

VI. DEGRÉ.

Odet de Baillon, Seigneur de Forges, Vicomte de Baillon (b) & Vicomte de Caudebec, Secrétaire du Roi & Trésorier de sa maison, Commissaire des guerres en 1568, Trésorier général de la marine du Levant, mort en 1573, avait épousé, le 21 Février 1557, Jeanne Le Grec ou Le Grey (c), fille d'Antoine Le Grec, Seigneur de Grandmaison, & de Marie du Thier, & eut de ce mariage :

VII. DEGRÉ.

Claude de Baillon, Écuyer, Seigneur de Forges & de Bajolet, Secrétaire du Roi en 1580, Grand Audiencier de France, puis Maistre des comptes, le 17 Novembre 1598 (d), testa le 1er Mai 1618. Il avait épousé Nicole Hector de Marle, fille de Christophe, Seigneur de Versigny, & d'Antoinette Briçonnet. De cette union sont issus :

1. Alexandre, qui suit.
2. Claude de Baillon, Écuyer, Seigneur de Valences, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, épousa, le 3 Juillet 1641, Françoise de Bourdeaux, fille de Jean de Bourdeaux, Secrétaire du Roi, & de Marie Beauclerc. Il ne laissa pas d'enfants.
3. 4. 5. Trois filles.

VIII. DEGRÉ.

Alexandre de Baillon, Seigneur de Forges & de Bajolet, mort en 1644, avait épousé en premières noces, en 1622, Joachine du Mesnil-Simon, & en secondes noces, le 29 Avril 1634, Marguerite de Besançon, fille de Charles de Besançon, Seigneur de Thimécourt. Elle partagea, le 4 Janvier 1646, étant déjà veuve, la seigneurie de Thimécourt, avec sa sœur Marie, mariée à Louis de Thurin.

Du premier mariage vinrent :

1. Robert, qui suit.
2. Jérôme de Baillon, Seigneur de Beauvoir, en Vendomois, marié, le 31 Août 1652, à Anne Thiboust.
3. François de Baillon, Seigneur de la Bretonnière, marié en 1655 à Gabrielle du Val, fille de Jacques, Seigneur d'Épizy, & d'Anne de Polliart.
4. Jacqueline de Baillon, mariée à Jérôme de Polliart, Seigneur de la Cave.

Les enfants du second lit furent :

5. Charles de Baillon, épousa, le 1er Octobre 1665, Gabrielle de Braque, & fut auteur de la branche de Thimécourt, dont on va parler à la fin de cette notice.
6. Claude de Baillon, Seigneur de Thimécourt, épousa, le 14 Novembre 1669, Françoise de Berey, dont il n'eut que deux filles : Marie-Anne & Jeanne-Élisabeth, reçues à Saint-Cyr le même jour 22 de Juin 1686 (e).

(a) Contrat de mariage, copie sur parchemin dans les Archives de la famille de La Saussaye.

(b) On conserve au Cabinet des titres plusieurs de ses quittances, dont une, du 5 Janvier 1569, est signée : *Le Viconte de Baillon*, & celle du 1er Janvier 1572, commence par ces mots : « Nous Odet, *Viconte de Baillon, Escuier, Seigneur de Forges*, Commissaire ord. des guerres, &c. »

(c) Plusieurs généalogies lui donnent pour femme Jeanne *Le Tixier* ou *du Tixier*.

(d) Mlle Denis, *Armorial de la Chambre des comptes*, t. II, p. 184.

(e) Preuves de Saint-Cyr, vol. cotte A, fol. 340 (Bibl. Imp.).

7. Philippe-Auguste de Baillon, Seigneur de la Cour & de Morfontaine.
8. Marie de Baillon.

IX. DEGRÉ.

Robert de Baillon, Écuyer, Seigneur de Forges, affifta aux batailles de Fleurus & de Staffarde. De fon mariage avec Marie d'Eudemare, il eut un fils, qui fuit, & deux filles.

X. DEGRÉ.

Jean-Claude de Baillon, Écuyer, Seigneur de Forges, l'un des deux cents chevaux-légers de la garde du Roi, en 1702, puis Maréchal des logis des chevaux-légers, tué à la bataille de Malplaquet, en 1709. Il avait époufé Barbe Ferré, dont il eut deux fils & quatre filles. L'aîné fut :

XI. DEGRÉ.

Cosme de Baillon, Chevalier, Seigneur de Forges, Brigadier des moufquetaires, époufa Marie-Anne Duval, dont il eut un fils & une fille. Il ne vivait plus en 1762.

XII. DEGRÉ.

Cosme de Baillon, Chevalier, Seigneur de Forges, Chanay & autres lieux, Capitaine au régiment de Vaubecourt-infanterie, partagea plufieurs fucceffions, le 12 Février 1762, 4 Juillet 1768 & 18 Août 1775 (*a*), avec fa fœur Marie-Anne, mariée à Jofeph de Challange, Chevalier, Seigneur de la Liègue & autres lieux. De fon mariage avec Marie-Henriette Édeline, il eut :

XIII. DEGRÉ.

Cosme-Gérard de Baillon, Seigneur de Forges, qualifié Comte de Baillon (*b*), né le 17 Septembre 1770, Moufquetaire noir en 1814, Chevalier de la Légion d'honneur, époufa Demoifelle Agathe-Henriette Duport, fille d'Adrien Duport, Député de la nobleffe de Paris aux États généraux en 1789, puis Membre de l'Affemblée conftituante, & de Henriette de Thubeuf. Il eft mort en 1838, laiffant deux enfants :

1. Rodolphe-Charles, qui fuit.
2. Christiane-Agathe de Baillon, mariée à Aimé, Comte de la Rivière-Prédauge.

XIV. DEGRÉ.

Rodolphe-Charles, Comte de Baillon, feul repréfentant de fa famille, né le 2 Juillet 1816, a époufé, en 1849, Mademoifelle Charlotte-Cécile de Mériage, fille du Général Baron de Mériage & de Mademoifelle Efther-Auguftine Gibert.



BRANCHE des SEIGNEURS de VALENCES.

V. DEGRÉ.

Adam de Baillon, Seigneur de Valences, Notaire & Secrétaire du Roi, & Greffier au Parlement de Rouen, époufa en premières noces Philippe Vaultier, veuve du

(*a*) Archives de la famille. (*b*) *Almanach Royal*, 1817 à 1824. (Capitaines d'état-major de la garde nat.)

Seigneur de Janillac; & en fecondes noces Jeanne Le Clerc. Il fut auffi Envoyé diplomatique en Angleterre & dans le Levant. De fon premier mariage il eut :

1. Adam de Baillon, qui fuit.
2. Jean de Baillon, auteur de la branche d'Olinville, rapportée plus loin.
3. Jean de Baillon, le jeune.
4. Radegonde de Baillon, mariée à Nicolas de Beauclerc.

VI. DEGRÉ.

Adam de Baillon, II du nom, Seigneur de Villiers & de Valences, époufa Anne de la Saussaye, fa coufine, fille de Jean de la Saussaye, Ier du nom, Seigneur de Brezolles, & de Jeanne de Morvilliers. De ce mariage il eut :

1. Adam, qui fuit.
2. Louis de Baillon, Sieur de la Boiffière, mort fans poftérité.
3. Charles de Baillon, Doyen & Baron de Meung-fur-Loire.
4. Anne de Baillon, mariée à Jean Jaupitre, Seigneur d'Eftiolles, Conflans & La Chefnaye, Secrétaire du Roi & Tréforier général de France.
5. 6. Deux autres filles.

VII. DEGRÉ.

Adam de Baillon, III du nom, Seigneur de Valences, époufa Renée de Maillard, fille de Nicolas, Seigneur de la Boiffière. De ce mariage vinrent :

1. Adam de Baillon, qui fuit.
2. Alphonse de Baillon, mort fans alliance.
3. Roberte de Baillon, mariée à Chriftophe de Villequoi ou Villeroy, Écuyer, Seigneur de Thionville (*a*).
4. Marguerite de Baillon, femme de Gabriel de Cocherel, Seigneur des Roches.
5. Catherine de Baillon, morte fille.

VIII. DEGRÉ.

Adam de Baillon, Écuyer, Seigneur de Valence, époufa, par contrat du 11 Décembre 1610, Julienne de l'Hospital, fille de Julien de l'Hospital, Seigneur de la Renardaye, en Bretagne, & de Françoife Le Prestre de Lezonnes. De ce mariage :

1. Adam de Baillon.
2. Louis de Baillon.
3. René de Baillon.



BRANCHES DES SEIGNEURS D'OLINVILLE ET DE JANVRYS.

VI. DEGRÉ.

Jean de Baillon, Écuyer, Seigneur de Janvrys, d'Invilliers, de la Broffe, de Marmaulx, d'Andoville en Beauvoifis, Baron de Bruières & du château d'Olinville, Tréforier de l'épargne du Roi en 1561, Garde du fceau aux obligations du vicomté

(*a*) Cabinet des titres : Partage du 17 Janvier 1617.

de Caudebec (*a*), épousa, en premières noces, Valentine Le Clerc, fille de Michel, Seigneur de Maison-sur-Seine, Contrôleur de l'Écurie du Roi. De ce mariage vint Guillaume de Baillon, qui continue la filiation. De sa seconde femme, Marie de Hacqueville, il eut :

1. Michel de Baillon, mort sans enfants.
2. Charles de Baillon, mort sans enfants.
3. Geneviève de Baillon, mariée à Pierre Chaudron, Seigneur de Maridon.
4. Marie de Baillon, mariée à René Crespin, Seigneur du Gast & des Loges, Président des Comptes à Paris.
5. Anne de Baillon, femme de Pierre de l'Estoile, Grand Audiencier, l'auteur des *Mémoires*.
6. Françoise de Baillon, femme de Gilles Jourdain.
7. Jean de Baillon, Seigneur de Janvrys, épousa en 1587 Susanne du Tixier, fille de Charles du Tixier, Seigneur des Maisons, de Boishenou & de Vesville, en Beauce, & d'Anne du Moulin. Il eut de ce mariage :
   I. Jacques de Baillon, dont il sera parlé plus loin.
   II. Marthe de Baillon, mariée en 1621 à Charles Becquet, Seigneur de Cormont, près Abbeville.

VII. DEGRÉ.

Guillaume de Baillon, Seigneur de Louans & de Rouville, Conseiller du Roi & Maistre ordinaire en la Chambre des comptes à Paris (13 mai 1568), épousa, en premières noces, Marie Seguier, fille de Nicolas & de Claude de la Forge (*b*); & en secondes noces Charlotte Briçonnet, fille de Jean Briçonnet, Président en la Cour des Aides à Paris (*c*). Du premier mariage il n'eut que deux filles :

1. Valentine de Baillon, mariée à François Bernard, Seigneur de Foras, Gouverneur de Nogent-sur-Seine.
2. Radegonde de Baillon, mariée à Jean Miron, Seigneur de Bonnes, Conseiller au Grand Conseil.

Du second mariage vinrent :

1. Jean de Baillon, Seigneur Châtelain de Louans, Écuyer de la Reine Anne d'Autriche, assista au siége de Montauban, en qualité de Lieutenant de la Mestre-de-camp au régiment de Picardie. Il épousa Anne Laubigeois, fille de Pierre Laubigeois, Auditeur des comptes, & d'Anne Luillier, sœur du Président. Il n'eut pas d'enfants de cette union.
2. Jean-Paul de Baillon.
3. Charlotte de Baillon, épousa : 1° Nicolas Foucault, Seigneur de Maudetour; 2° Jacques de Poissy, Seigneur de Cléry.
4. Michelle de Baillon, épousa Philippe, Marquis de Guiry, appartenant à l'une des plus anciennes familles du Vexin français.

Et trois autres filles.

VIII. DEGRÉ.

Jacques de Baillon, neveu du précédent, Seigneur de Janvrys, Gentilhomme de la chambre du Roi, né le 11 Avril 1592, eut deux fils :

1. Pierre de Baillon, qui suit.

(*a*) Toutes ces qualités sont énoncées dans un contrat d'acquisition, en parchemin, daté du 5 Avril 1567.
(*b*) P. Anselme, *Histoire des Grands Officiers*, t. VI, p. 568. (*c*) *Ibid.*, p. 429.

2. Germain de Baillon, tué à la bataille de Fleurus.

IX. DEGRÉ.

Pierre de Baillon, Seigneur de Janvrys & autres lieux, Écuyer de la maifon du Roi, eut un fils, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Jacques de Baillon, II du nom, Écuyer, Seigneur de Janvrys, mort fans poftérité.



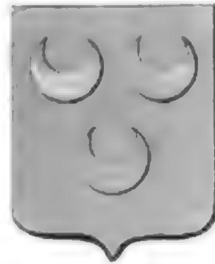
La Branche de Thimécourt, iffue de Charles de Baillon (IX[e] Degré), s'eft éteinte en la perfonne de Alexandre de Baillon, Comte de Baillon, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du régiment de Boulonais à la retraite de Prague, en 1741, puis Gouverneur des îles d'Hyères, mort vers la fin du fiècle dernier.



LE BAILLY D'INGHUEM,

Anciens Seigneurs d'Inghuem.

EN ARTOIS.



D'Azur à trois Croiffants d'Or, pofées deux & un. Cimier : *un Griffon iffant d'Or, armé & lampaffé de Gueules.* Supports : *deux Griffons d'Or.* Couronne : *de Comte.* Devise : Virtute crefcent. Cri d'armes : *Béthune! Béthune!*

Cette ancienne famille eft originaire d'Artois où elle était connue dès le XIV[e] fiècle dans la perfonne de :

PREMIER DEGRÉ.

Jean I[er] Le Bailly, dit *Camus*, Seigneur de la Cour de Beaumont, Lieutenant-général du Gouverneur de Béthune. Il époufa Marie de Hazacque, dont :

1. Jean Le Bailly, qui fuit.
2. Marguerite Le Bailly, époufe d'Honoré de Blondel.

II. DEGRÉ.

Jean II Le Bailly, dit auffi *Camus*, époufa Peronne de Grospré, dont il eut :

1. Jean Le Bailly, Grand Prieur de l'abbaye de Saint-Vaaft à Arras.
2. Pierre Le Bailly, qui fuit.

III. DEGRÉ.

Pierre Le Bailly, époufa Jeanne Le Marchand, fille de Guillaume Le Marchand. De ce mariage naquit Roland, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

Roland Le Bailly, Colonel au fervice du Roi de France & Lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes fous les ordres du Duc d'Aumale, fut tué le 19 Décembre 1562 à la bataille de Dreux. Il fut inhumé dans la nef méridionale de l'églife abbatiale de Saint-Victor à Paris, fous une pierre bleue ornée de fes armes & portant cette infcription : *A la mémoire du valeureux Chevalier* Roland Le Bailly, *Colonel*, &c. (*a*)

Il avait époufé Marguerite Le Wathier, dont il eut :

(*a*) Gaillard, *Bruges & le Franc*, t. IV, p. 313.

1. Jean Le Bailly, qui fuit.
2. Simon Le Bailly, nommé Receveur de Pernes le 22 Octobre 1555. Il ne laiſſa pas de poſtérité de ſa femme Marie Bontemps.

V. DEGRÉ.

Jean Le Bailly, épouſa Marguerite Desjardins, fille de Jean Desjardins, Écuyer, Seigneur d'Orlencourt, & de Philippine d'Offines, & eut de ce mariage :

1. Pierre Le Bailly, Avocat au Conſeil d'Artois, décédé le 3 Août 1585. Il avait épouſé Marie de Belvalet, fille de Pierre Belvalet, Écuyer, dont il laiſſa :
   I. Michel, Religieux à Anchin.
   II. Pierre, Archidiacre & Vicaire général.
2. Renon Le Bailly, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Renon Le Bailly, Seigneur d'Inghuem, Plénipotentiaire du Roi d'Eſpagne à la paix de Vervins, en 1598, Ambaſſadeur des Archiducs Albert & Iſabelle à la cour de France, épouſa Catherine de Mangnij, fille de Jean de Mangnij, Écuyer, Seigneur d'Éguinegatte; de ce mariage naquirent :

1. Jean-Baptiste Le Bailly, qui fuit.
2. Charles Le Bailly.

VII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste Le Bailly, Seigneur d'Inghuem, Préſident du Conſeil d'Artois, né le 4 Août 1581, épouſa Iſabelle de Mailly Couronnel dont il eut :

VIII. DEGRÉ.

Philippe Le Bailly, Seigneur d'Inghuem, né en 1612, épouſa Juſtine Carins, fille d'Adrien Carins & de Pétronille Van de Walle; de cette union naquit :

IX. DEGRÉ.

Adrien Le Bailly, Écuyer, Seigneur d'Inghuem, épouſa Marie-Robertine Zeghers, fille de Guillaume Zeghers & de Jeanne-Albertine Pally; il eut de ce mariage :

X. DEGRÉ.

Joseph-Adrien Le Bailly, Écuyer, Seigneur d'Inghuem, épouſa, le 22 Octobre 1718, Marie-Charlotte de Schietere de Damhoudere, Dame de Tilleghem, fille de Jacques & d'Anne-Caroline de Vooght; de ce mariage :

XI. DEGRÉ.

Philippe-Joseph Le Bailly, Seigneur d'Inghuem, qui épouſa, le 19 Mars 1750, Anne-Joſéphine Veranneman, fille de Simon Veranneman & de Marie-Anne Vanaltere; ils donnèrent le jour à :

XII. DEGRÉ.

Ignace-Philippe-Joseph, qualifié Comte Le Bailly d'Inghuem (*a*), ancien Officier de cavalerie, Chevalier de l'ordre de Charles III d'Efpagne & de l'Éperon d'or de Rome, vint s'établir en France en 1796 & fe maria à Aire en Artois, en 1797, à Adélaïde-Charlotte Le Vasseur, fille de Charles-François Le Vasseur, Écuyer, Seigneur de Bambecque, ancien Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Isbergue Le Roy d'Amélincourt, dont il eut trois enfants :

1. Renon-Marie, qui fuit.
2. Télesphore-Joseph, dont il fera parlé plus bas.
3. Adélaïde-Charlotte, née à Aire en 1800, époufa à Hinges en 1822 François Le Boucq de Ternas, Chevalier de Malte, de la Légion d'honneur, ancien Auditeur & ancien Sous-préfet.

XIII. DEGRÉ.

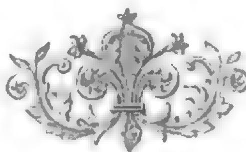
Renon-Marie, Comte Le Bailly d'Inghuem, né à Aire en 1798, ancien Garde du corps, ancien Maire & Capitaine de Sapeurs-pompiers de la ville d'Aire, Confeiller municipal & Vice-préfident du bureau de bienfaifance, né à Aire en 1798, époufa à Hinges en 1839 Émilie-Adélaïde-Marie-Anne-Caroline Mortier, fille d'Hector, Baron Mortier, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Receveur général du département de la Lys, frère du Maréchal de ce nom, & de Catherine-Jofephe Triquet. Elle eft décédée à Paris le 15 Janvier 1868. De ce mariage il eut un fils :

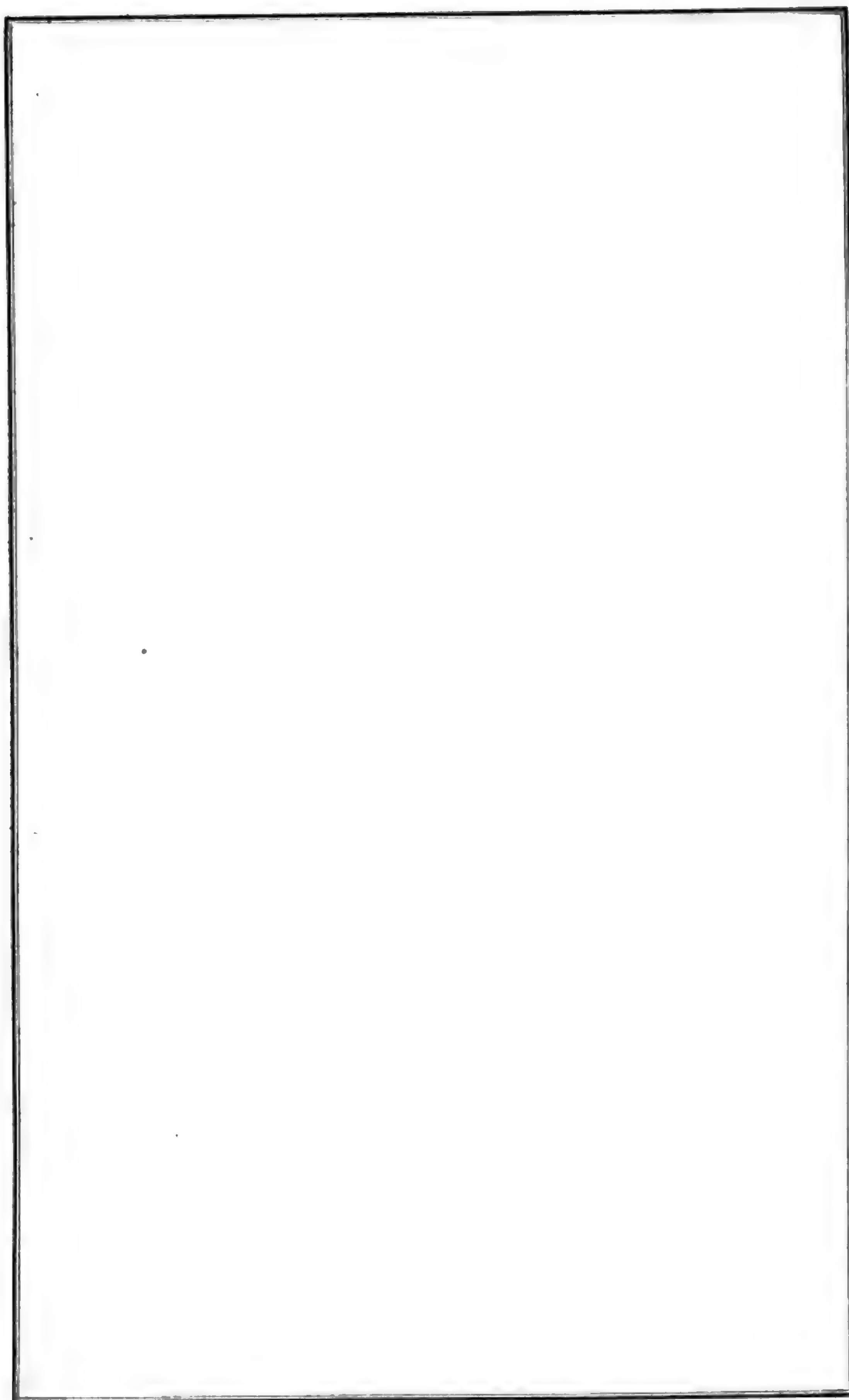
Arthur-Jean, né à Béthune le 6 Décembre 1839.

Télesphore-Joseph Le Bailly d'Inghuem, né à Aire en 1802, époufa le 5 Septembre 1826, à Neulette, où il réfide actuellement, Marie-Jofephe-Louife-Aline de Briois, fille de Louis-Robert de Briois, Baron d'Angres, & de Marie-Françoife-Elifabeth de Louvencourt-Beaupré, dont :

1. Marie-Arthur, né à Neulette en 1827.
2. Charles-Marie-Arthur, né à Neulette en 1842.
3. Berthe-Marie-Mathilde, née à Neulette en 1847.

(*a*) Il figure avec ce titre dans tous les actes notariés faits tant pour lui que pour fes fils, & dans les lettres émanant des autorités, telles que la grande chancellerie de l'ordre de la Légion d'honneur & la Sous-Préfecture de Béthune. Un acte de notoriété, du 21 Juillet 1858, paffé devant Me E. Debuire, Notaire à Aire, attefte « que « Ignace-Philippe-Jofeph Le Bailly, à la rentrée des Bourbons en 1814, a repris fon titre de Comte qu'il a « conftamment porté jufqu'à fon décès (1er Avril 1849) », & que depuis cette époque « fon fils aîné, M. Renon-Marie, a porté le titre de Comte ». Un pareil acte du 28 Décembre 1859 conftate également « qu'il a toujours été reconnu comme Comte ». Il réfulte auffi d'un certificat du Greffier du Tribunal de 1re inftance de l'arrond. de Béthune, que M. Le Bailly d'Inghuem, étant Maire de la commune d'Hinges, depuis le 6 Juin 1824 jufqu'au 6 Mai 1830, fignait les actes de fa commune avec le titre de Comte.





DE BALATHIER,

Marquis et Comtes de Lantage, Anciens Pairs de France,

Anciens Seigneurs de Lantage, de Vilargoix, &c.

EN DAUPHINÉ, EN CHAMPAGNE ET EN BOURGOGNE.



De Sable à une Fasce d'Or. Couronne : *de Marquis.* Supports : *deux Sauvages.*
Devise : Prudentia & virtus.

La généalogie de cette famille, dont nous allons donner la continuation, se trouve au IVe Registre de cet Armorial, p. 63-76.

BRANCHE DE BALATHIER-LANTAGE.

X. DEGRÉ.

Louis-Jules, Marquis de Balathier, Comte de Lantage, Chevalier, Seigneur de Lantage & de Villargoix, Capitaine commandant dans le régiment d'Artois-dragons & Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, a fait la reprise de fief de la terre de Villargoix, le 22 Mars 1777, & a épousé, par contrat du 4 Février 1779, Marie-Françoise-Diane de la Garde de Chambonas, fille de très-haut & très-puissant Seigneur Messire Antoine-Dominique de la Garde, Comte de Chambonas, Seigneur de Pressy, d'Allenches, du Cheyla, d'Ailly, du Breuil, &c., ancien Officier au régiment des gardes françaises, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & de très-haute & très-puissante Dame Marie-Louise-Madeleine de Dienne de Cheyladet. Le Marquis de Balathier est décédé le 11 Avril 1811. Il avait eu de son mariage :

1. Marie-Louis-Charles-Jules de Balathier, né le 29 Novembre 1784, décédé en Juin 1797.
2. Marie-Roger-Elie-Henri, dont l'article suit.
3. Marie-Scipion-Joseph-Gabriel-François, auteur de la branche de *Balathier-Conygham,* rapportée plus loin.
4. Marie-Antoinette-Catherine-Diane de Balathier, née le 1er Décembre 1781, mariée en 1806 avec Marie-Hector, Comte de la Rodde; décédée le 11 Janvier 1867.
5. Marie-Armande de Balathier, née le 16 Juin 1783, mariée en 1804 avec Bé-

nigne-Ferdinand, Comte de Moyria-Chatillon; décédée le 3 Mars 1809.

6. Marie-Charlotte-Rose-Joséphine de Balathier, née le 10 Novembre 1792, mariée, le 27 Février 1816, avec Gui-Pierre, Comte de Villelume.

Frères & sœurs de LOUIS-JULES.

1. Antoine-Marie de Balathier, né le 7 Juillet 1743, reçu, le 16 Avril 1744, Chevalier de justice & de minorité dans l'ordre de Malte.
2. Henri-Élie-Victor de Balathier, Comte de Lantage, né le 10 Décembre 1750, reçu, le 3 Avril 1751, Chevalier de l'ordre de Malte de minorité. Il devint Commandeur du petit temple de Dijon en 1788. Émigré en 1791, étant Major aux chasseurs de Cantabres, il est rentré en France en 1814, a été retraité Maréchal des camps & armées du Roi en 1817 & est devenu, par son ancienneté, Grand Bailli de Morée. Il est décédé en 1828.
3. Joseph-Charles-Phal de Balathier, né le 6 Février 1752, Prêtre, Chanoine-Comte du chapitre de Saint-Claude, déporté en 1792, Chanoine de la cathédrale d'Autun, décédé en 1829.
4. Louis-Pierre de Balathier, né le 16 Mai 1754, reçu de minorité, le 30 Octobre de la même année, Chevalier de l'ordre de Malte. Capitaine au régiment de Rouergue, émigré en 1791, retraité Major en 1817, décédé le 1er Novembre 1827, Commandeur de l'ordre de Malte.
5. Benigne-Pierrette de Balathier, née le 18 Avril 1745, décédée en 1772.
6. Alexandrine-Suzanne-Gabrielle de Balathier, née le 1er Juin 1753, Chanoinesse-Comtesse du noble chapitre de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais, décédée en 1815.
7. Jeanne de Balathier, née le 16 Juillet 1755, Chanoinesse-Comtesse du même chapitre, décédée en 1812.
8. Jeanne-Julie de Balathier, née le 30 Janvier 1761, élève de Saint-Cyr, épousa, en 1785, Antoine, Vicomte de Balathier du Gouffier, son cousin germain, fils de Gui-Claude, Capitaine au régiment de Rouergue.

XI. DEGRÉ.

Marie-Roger-Élie-Henri, Marquis de Balathier-Lantage, Chevalier, né le 17 Octobre 1787, reçu de minorité, le 17 Janvier 1788, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a épousé, le 7 Juin 1813, Rose-Apolline de Thieffries-Beauvois, fille du Comte de Thieffries-Beauvois, ancien Capitaine au régiment de Bourgogne cavalerie, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis; le Marquis de Balathier-Lantage est décédé le 30 Décembre 1865. Il avait eu de son mariage :

1. Marie-Bénigne-Louis-Edme, dont l'article suit :
2. Marie-Octave-Hyacinthe, Comte de Balathier-Lantage, dont il sera parlé après son frère aîné.
3. Marie-Félicie de Balathier, née le 15 Novembre 1815, mariée, en 1842, à Jean-Victor de Méric de Bellefon, mort à Montebello, Colonel du 91me de ligne, Commandeur de la Légion d'honneur.
4. Marie-Béatrix-Louise de Balathier, née le 1er Mars 1818, mariée, en 1842, à Sébastien de Méric de Bellefon, Officier de la Légion d'honneur, Major au régiment d'artillerie à cheval de la garde, retraité en 1866.

5. MARIE-APOLLINE-OLYMPE-ALIX de Balathier, née le 21 Février 1820, mariée, en 1845, à Stephen DE MORÉAL.
6. MARIE-ROSE-HENRIETTE-AMÉLIE de Balathier, née le 13 Février 1822, mariée, en 1844, à Tony DE COMEAU DE CHARRY, ancien Officier au 4me régiment de ligne.
7. MARIE-FRANÇOISE-ÉLISABETH de Balathier, née le 4 Juin 1824, Religieufe au couvent de la Vifitation de Dijon.
8. MARIE-JULIE-LOUISE de Balathier, née le 18 Mai 1826, décédée le 29 Janvier 1847.
9. MARIE-HENRIETTE-PHILOMÈNE de Balathier, née le 21 Avril 1840, mariée, en 1861, à Augufte DE BURTEL DE CHASSEY.

XII. DEGRÉ.

MARIE-BENIGNE-LOUIS-EDME, Marquis de Balathier-Lantage, Chevalier, né le 15 Novembre 1829, forti de l'École militaire de Saint-Cyr le 1er Octobre 1851, Officier au 73me régiment d'infanterie de ligne, a époufé, le 21 Août 1854, Henriette-Adélaïde-Élodie DE BONNAFOS, fille de Jofeph-Thimothée, Baron DE BONNAFOS, ancien Commandant de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur, & de Henriette Charlotte-Armande-Émilie DE BERBIS. De ce mariage font iffus :

1. MARIE-HENRI-LOUIS-ÉLIE, né le 12 Mars 1861.
2. MARIE-ÉLIE-HENRI-FÉLIX-VICTOR, né le 26 Mai 1862.
3. MARIE-ROGER-HENRI-JOSEPH, né le 21 Mai 1865.
4. MARIE-ERNEST-HENRI-EDME-OCTAVE, né le 5 Novembre 1867, mort le 1er Avril 1868.
5. MARIE-ARMANDE-HENRIETTE-MARGUERITE, née le 19 Octobre 1855.
6. MARIE-GUILLEMETTE-LOUISE-TIMOTHÉE-APPOLINE, née le 21 Août 1858.
7. EDMÉE-MARIE-HENRIETTE-CATHERINE-ÉDILE, née le 16 Novembre 1859.
8. GABRIELLE-MARIE-ÉLISABETH, née le 6 Octobre 1863.

XII. DEGRÉ.

MARIE-OCTAVE-HYACINTHE, Comte de Balathier-Lantage, Chevalier, né le 29 Juin 1834, a époufé, le 7 Septembre 1857, Marie-Marguerite PELLETIER DE CHAMBURE, fille d'Andoche PELLETIER DE CHAMBURE, propriétaire de Lachaux, commune d'Alligny, dont il reçut en dot la terre des Granges ou de Nailly-le-Haut, où il fit conftuire une habitation. De ce mariage font iffus :

1. MARIE-MADELEINE-HENRIETTE, née le 29 Mai 1859.
2. MARIE-ANDOCHE-FRANÇOIS-JOSEPH, né le 16 Décembre 1860, mort le 29 Avril 1864.
3. MARIE-PIERRE-CLAUDE-JOSEPH, né le 29 Juillet 1864.
4. MARIE-JULES-HENRI-ANDRÉ, né le 17 Décembre 1865.



BRANCHE DE BALATHIER DE CONYGHAM.

XI. DEGRÉ.

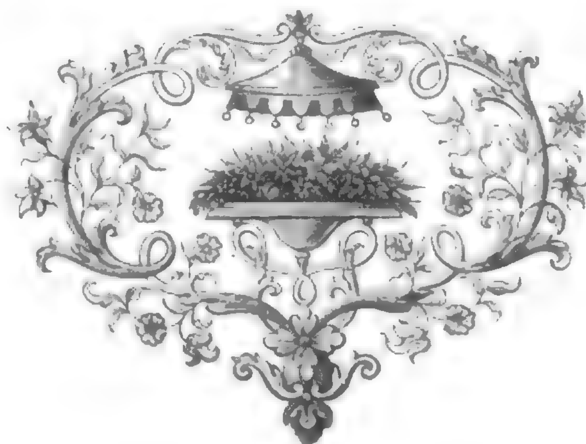
Marie-Scipion-Joseph-Gabriel-François, Comte de Balathier-Lantage, Chevalier, né le 9 Mars 1798, Capitaine commandant au premier régiment de carabiniers, marié, par contrat du 17 Octobre 1827, avec Marie-Louise de Conygham, fille de Joseph-Delphine-Hyacinthe, Marquis de Conygham, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant colonel de la légion de Roger de Damas, a été autorisé, par une ordonnance royale, en date du 27 Août 1826, à substituer au nom de Lantage celui de Conygham. De ce mariage sont issus :

1. Marie-Olympe-Félix-Alfred, dont l'article suit.
2. Joséphine-Marie-Delphine de Balathier-Conygham, née le 2 Septembre 1828, mariée, le 21 Octobre 1850, à Louis-Joseph-Edgar, Baron d'Anglejan.

XII. DEGRÉ.

Marie-Olympe-Félix-Alfred, Comte de Balathier-Conygham, Chevalier, né le 13 Octobre 1833, marié, par contrat du 5 Août 1866, à Louise-Charlotte du Cauzé de Nazelle, fille de Hérard, Marquis du Cauzé de Nazelle, ancien Capitaine au 1er hussards, Chevalier de 2me classe de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, & de Louise-Caroline Dupleix de Mézy. De ce mariage est issue :

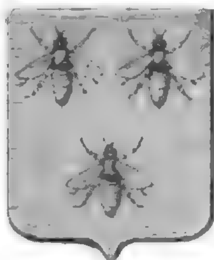
Marie-Caroline-Edith de Balathier-Conygham, née le 8 Décembre 1867.



DE BARBERIN,

EN ANGOUMOIS ET EN GUYENNE.

Famille originaire d'Italie.



D'Azur à trois Abeilles d'Or, posées deux en chef & une en pointe.

L'illustre maison de Barberin, originaire d'Italie, où elle tira son nom de celui de la petite ville de Barberino, en Toscane, a donné à sa patrie un Pape, Urbain VIII, plusieurs Cardinaux & un poëte, François de Barberin; comme la mère de ce dernier était de Florence, il alla s'établir dans cette ville.

PREMIER DEGRÉ.

Jean de Barberin, Écuyer, Seigneur de la Mirande & de Chaulnes, arrière-petit-fils de Jean, qui va suivre, a établi sa descendance en ligne directe de Guillaume de Barberin, natif de Florence, qui se réfugia en France avec Marie de Médicis, à l'époque des guerres d'Italie, & vint s'établir à Confolens, dans l'Angoumois, où il acquit les terres du Ponteuil & du Monteuil. Ce Guillaume se maria à Angoulême avec Demoiselle de Sainte-Maure, le 6 Novembre 1451 (*a*).

Jean de Barberin, Écuyer, Seigneur de Ponteuil, fut déclaré noble de race par Arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 21 Mars 1600, dans lequel sont visés les titres de sa généalogie.

II. DEGRÉ.

Nicolas de Barberin, natif d'Angoulême, Avocat au Parlement de Bordeaux, se maria dans cette ville avec Demoiselle Françoise de Savignac. Ses lettres de licence écrites sur parchemin lui furent délivrées à Bordeaux, le 22 Juin 1615; il eut un fils, qui suit.

III. DEGRÉ.

Pierre de Barberin, Écuyer, né à Bordeaux, épousa, le 6 Octobre 1640, Demoiselle Michelle de Pacot (*b*). Il fut fait Gentilhomme de Monseigneur le Prince de Conti, le 31 Mars 1653, par brevet écrit sur parchemin & signé de la main d'Armand de Bourbon (*c*). Son fils fut :

(*a*) Tout cela est établi & constaté par la généalogie dressée sur les titres originaux produits & présentés par ledit Jean de Barberin, Écuyer, Seigneur de la Mirande & de Chaulnes, par le Chevalier de Chevillard, Généalogiste du Roi & Historiographe de France, & certifié par lui, le 26 Mai 1724.

(*b*) Contrat de mariage. (*c*) Original.

IV. DEGRÉ.

Hyacinthe de Barberin, né à Bordeaux, où il se maria, le 11 Août 1692, avec Demoiselle Pétronille Poitevin (*a*). Il fut Capitaine au régiment de Normandie. Après avoir produit les preuves exigées devant la Commission du Roi, constatant que ses armoiries consistaient en *trois Abeilles d'Or en champ d'Azur,* il les fit enregistrer au Grand Armorial de France, le 29 Novembre 1697, suivant certificat délivré sur parchemin (*b*) par Charles d'Hozier, Conseiller du Roi & Garde de l'Armorial Général de France. Son fils fut :

V. DEGRÉ.

Hyacinthe de Barberin, II du nom, né à Bordeaux en 1703, s'y maria le 21 Février 1738, avec Demoiselle Angélique de Saint-Angel (*c*). Il fut Capitaine au régiment de Brieux, & eut pour fils unique :

VI. DEGRÉ.

Pierre de Barberin, II du nom, Écuyer, Seigneur de Lamothe, né le 11 Septembre 1744, fut Lieutenant au régiment d'Hainault, par commission datée de Versailles le 1er Février 1762, signée Louis (*d*); puis Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, le 8 Février 1798 (*e*), & ensuite Capitaine d'infanterie, par commission donnée à Paris, le 25 Juin 1816 (*f*). Il figure sur la liste des membres de l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Guienne, convoqués pour l'élection des députés aux États généraux (*g*). De son mariage avec Demoiselle Suzanne de Belhade, qu'il avait épousée le 5 Juillet 1768, dans la chapelle de son château de Lamothe, commune de Lansac, près Bourg-sur-Gironde, il eut six enfants :

1. Jean de Barberin, né le 2 Avril 1769, mort le 6 Août de la même année.
2. François de Barberin, qui suit.
3. Henri-Ignace-Charles-Louis de Barberin, né le 7 Mars 1772, mort la même année.
4. Rose de Barberin, née le 7 Janvier 1774, morte le 29 Février 1776.
5. Jean-François-Philibert de Barberin, né le 23 Janvier 1775, mort le 5 Février 1795.
6. Gabrielle de Barberin, née le 28 Septembre 1777, encore vivante.

VII. DEGRÉ.

François de Barberin, seul survivant des enfants mâles, né le 15 Janvier 1771, au château de Lamothe, fut Maire de la commune de Lansac pendant 18 ans, & Percepteur des finances pendant 23 ans. Il se maria, à Bourg-sur-Gironde, le 19 Septembre 1805, avec Demoiselle Catherine Peychaud, dont il eut trois enfants :

1. Pierre de Barberin, né à Bourg-sur-Gironde, le 18 Janvier 1807, mort la même année.
2. Jean-Alcide de Barberin, qui suit.

(*a*) Contrat de mariage. (*b*) Original. (*c*) Contrat de mariage. (*d*) (*e*) (*f*) Original. (*g*) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, t. I, p. 198.

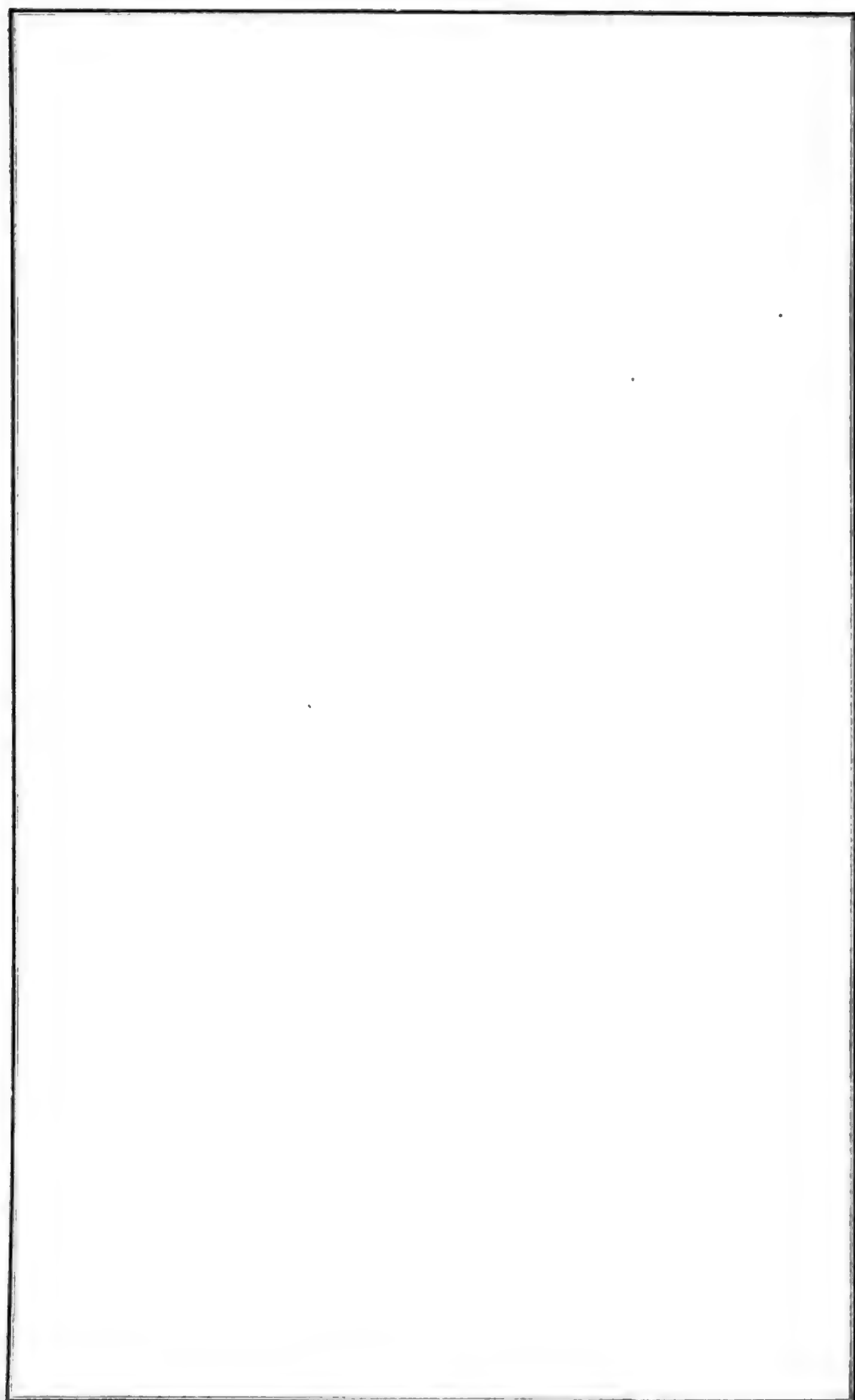
3. Pierre-Alphonse de Barberin, né le 9 Novembre 1815, en ce moment, Curé de la paroiſſe de Civrac, arrondiſſement de Blaye.

VIII. DEGRÉ.

Jean-Alcide de Barberin, né à Bourg le 29 Janvier 1809, préſentement Percepteur des finances à Bourg-ſur-Gironde, s'y eſt marié, le 2 Septembre 1845, avec Demoiſelle Pétronille-Amélie Chenu, dont il a trois enfants :

1. Marie-Catherine-Jeanne de Barberin, née le 18 Juin 1846.
2. Jean-François-Joseph-Alcide de Barberin, né le 9 Novembre 1847, ancien élève de l'École polytechnique, Officier d'artillerie.
3. Pierre-Cyprièn-Hyacinthe-Antony de Barberin, né le 15 Septembre 1849.

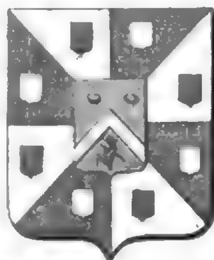




DE BARTHÉLEMY,

Fief de la Grange d'Hastel.

EN CHAMPAGNE.



Gironné d'Argent & de Sable de huit pièces, à l'Orle de huit écussons de l'un en l'autre; sur le tout : d'Azur au Chevron accompagné de deux Cailloux & d'un Lys de jardin, le tout d'Argent (a). CASQUE *de trois quarts.* CIMIER : *Un écusson de Sable soutenu par deux Dragons issants.* SUPPORTS : *Deux Dragons.* DEVISE : Quod natura dedit, tollere nemo potest.

Le plus ancien auteur connu est LAMBERTUS BARTOLOMÆI ou DE BARTHÉLEMI, dénommé *Civis Lingonensis* dans un accord du 8 Mai 1371 entre l'Évêque & le Chapitre de Langres (*b*), Notaire de la Cour épiscopale en 1407 (*c*). Il fut probablement père de :

PREMIER DEGRÉ.

MONGIN BARTOLOMÆI ou DE BARTHÉLEMY (ces deux dénominations sont employées comme pour le précédent), Conseiller de ville en 1476 (*d*), Commissaire de l'artillerie de Langres (*e*). Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

MONGIN-LOUIS de Barthélemy, Bourgeois de Langres en 1490, vivant encore en 1544 avec sa femme Catherine DE SANCEY, fille de Raimbaut DE SANCEY, Écuyer, Seigneur d'Aubepierre, & de Marguerite DE RENNECOURT (*f*). Il eut trois fils dont deux Religieux : l'un Prieur de Frolois en Auxois, l'autre des Jacobins de Langres, & une

(*a*) Les armes sont constatées par un dessin tracé au commencement du XVII[e] siècle, portant la signature de *François* de Barthélemy, ci-après dénommé & en outre la date de 1681, avec la signature de *J. B.* de Barthélemy, & par les deux poinçons d'acier ayant servi à *Jean-Baptiste* de Barthélemy, comme Prévôt royal de Coiffy & comme Juge de Soyers.

(*b*) Bibl. Impériale, f. lat. ms. 5191, nº 265. — Autre acte, du 13 Mai 1371, relatif à une transaction au sujet de la juridiction de l'Évêque & du Chapitre, dans lequel figurent parmi les témoins, folio 22, *Dominus Bartholomeus*, maître de la maison Dieu de Suxy & *Lambertus Bartholomei*, *Civis Lingonensis*. (Arch. départementales de la Haute-Marne, fonds du Chapitre.) — L'orthographe de ce nom a été définitivement rétablie par jugements des tribunaux civils d'Angers, du 5 Juillet, 1859, & de Reims, du 4 Janvier 1861.

(*c*) Actes du 7 Juin, 14 Juillet & 16 Déc. 1407. (Archives de Langres : fonds du Chapitre, liasse de Bar-sur-Seine.)

(*d*) Conclusion du Conseil de ville, du 2 Juillet 1476. (Arch. munic. de Langres.)

(*e*) Conclusion à l'Assemblée de la Pentecôte, 1476. (Arch. munic. de Langres.)

(*f*) Ce mariage est constaté par un passage de la *Décade de Jean Vignier*, manuscrit sur l'histoire de Langres (Bib. Impériale, fonds Saint-Germain, nº 2026). Il mentionne Raimbaud *de Sancey*, Seigneur d'Aubepierre, Procureur général de la ville de Langres, comme ayant eu de sa femme, Marguerite *de Rennecourt* : Thierry, marié en 1512 à Didière Girault, fille du Seigneur de Seymoutier, Capitaine de Chevau-legers, & trois filles unies à Martin de Bar, à *Mongin de Barthélemy* & à Jean Contest.

fille mariée à Jean GARNERY, Avocat, dont le fils épousa Demoiselle DELECEY DE CHANGEY.

III. DEGRÉ.

LOUIS de Barthélemy (*a*), fils du précédent, Échevin de Langres en Mai 1540 (*b*), Procureur de l'Évêché (*c*), inhumé en l'église des Jacobins de Langres, avec sa femme Anne-Marguerite PHILIPPES. Ils eurent six fils :

1. SIMON, qui suit.
2. PIERRE, Avocat au Parlement, Député de la ville de Langres aux États de Blois, en 1577 (*d*), qui fit souche avec Madeleine MAIGNIEN, fille de Jean MAIGNIEN, Écuyer, Seigneur de Droffon, Bailli de Langres en 1575. Son fils, PIERRE, né le 28 Septembre 1572, fut en 1605 Greffier de la Cour de l'obédience épiscopale, & mourut sans alliance; sa fille aînée MARGUERITE, née le 18 Décembre 1575, filleule de Jean Roussat, épousa Nicolas SELLIER, fils d'une Demoiselle ROUSSAT & parent de Sainte Jeanne DE CHANTAL. Ses deux autres filles furent unies à Mongin POINCARRÉ & à Maurice PRIVEY, Avocats à Langres.
3. JEAN, Lieutenant du bailliage de Langres (Juin 1558) (*e*), fit également souche; il eut d'Agnès DE MAINDREVILLE : FRANÇOIS, qui épousa Demoiselle Nicole DE SERCEUIL, & n'eut qu'un fils, mort au service, sans alliance; ANNE, mariée à Jean CRESSONNIER, Avocat.
4. GUILLAUME, Moine à Citeaux.
5. NICOLAS, Bénédictin à Auxerre.
6. FRANÇOIS, mort au service.

IV. DEGRÉ.

SIMON de Barthélemy, reçu Docteur en médecine à Montpellier, mort le 30 Avril 1577, enseveli auprès de son père. Il avait épousé, en 1568, Anne BRUCHIER, fille d'Antoine BRUCHIER & de Guillemette L'ESCORCHET, petite-fille de Jean DE SAINT-BEROINGT, Écuyer (*f*). De cette union :

V. DEGRÉ.

CLAUDE de Barthélemy, reçu, le 11 Janvier 1603, Avocat au siége royal de Langres (*g*), marié, le 8 Février 1605, à Magnence CONTEST, fille de Pierre CONTEST, Écuyer, Seigneur de Séraulmont, & de Anne GASTEBOIS, dont un frère était Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (*h*); de ce mariage vinrent :

(*a*) On trouve son nom comme dizainier sur une liste de contributions volontaires pour achat d'armes, en 1527. (Arch. munic. de Langres.)

(*b*) Arrêt du Parlement sur procès pour les octrois, du 6 Mai 1540.

(*c*) Procès de l'Évêque contre Jean de Giey & Simon de Mauléon, Chevaliers, pour un bois à Verseilles en 1550.

(*d*) Nous trouvons Maitre *Pierre* Barthélemy, Secrétaire du Duc de Nemours, pourvu, en Juin 1592, de l'office de Contrôleur de la douane de Lyon, sans payer finances, en récompense de ses services. Ayant été en rapport à Blois avec les Princes de Guise, il est plus que probable que c'est ce même Pierre qui s'attacha à leur parti.

(*e*) Acte d'assemblée pour l'assiette d'un impôt, du 21 Juin 1558. — Une sentence de l'official de Langres, du lundi après la Saint-Martin d'hiver 1552, mentionne « *Johannes Bartholomei, jurisperitus curie nostre.* » (Arch. de la ville.)

(*f*) Contrat de mariage conservé par la famille. Les deux oncles de *Anne* étaient, l'un, Pierre de Saint-Beroingt, Homme d'armes des ordonnances du Duc de Lorraine; l'autre, Nicolas Bruchier, Chanoine à Chaumont.

(*g*) Brevet conservé par la famille. — *Claude* est qualifié noble homme dans l'acte de naissance de G. Provanchière, le 7 Mai 1638. (Paroisse SS. Pierre & Paul de Langres.)

(*h*) Contrat conservé par la famille.

1. PIERRE, qui fuit.
2. ANNE, née à Langres le 30 Septembre 1607, morte Supérieure des Annonciades de cette ville, en 1684.
3. PHILIPPE, mariée à Simon MARIET, dont le petit-fils fut Maire royal de Langres en 1727, & Procureur du Roi en la Maréchauffée; morte le 13 Septembre 1693.
4. MARGUERITE, mariée à Simon PARISOT, Lieutenant au Bailliage de Nogent; veuve avant 1657, morte le 7 Novembre 1685, fans hoirs; enterrée aux Jacobins de Langres.

VI. DEGRÉ.

PIERRE de Barthélemy, né le 14 Octobre 1606, Avocat en la Prévôté royale de Coiffy, qualifié également Noble homme dans tous les actes notariés & publics (*a*); inhumé dans l'églife de ce bourg, le 11 Mars 1681. Il avait époufé Marie MATHIÉ DU CRAY, fille de François MATHIÉ DU CRAY, Confeiller Secrétaire du Duc de Lorraine, Châtelain de Fontenoy (*b*), & de Renée LE GROS, morte le 25 Avril 1688, enfevelie près de fon époux. De cette union il eut :

1. ÉTIENNE, né le 10 Octobre 1651, mort jeune.
2. JEAN-BAPTISTE, qui fuit.
3. ANNE, née le 1er Mai 1644, mariée à Pierre CARBELOT, Gentilhomme de la vénerie du Prince de Condé, neveu de Jacques Marion, Secrétaire du Prince de Condé, & petit-neveu de l'Abbé Carbelot, Aumônier de Henri IV.
4. AGNÈS, née le 4 Janvier 1648, mariée à Étienne THÉVENOT, Sieur de Maroife, morte le 16 Juin 1709, s'étant remariée avec Jean BARILLOT, bourgeois de Langres.
5. JEANNE, née en 1661, morte le 31 Décembre 1691, inhumée en l'églife de Varennes.

VII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE de Barthélemy, né le 14 Juillet 1654, Avocat en la prévôté royale de Coiffy, le 27 Juillet 1683, Sieur de la Grange d'Haftel, par fon aïeule Renée LE GROS (*c*), mort le 3 Octobre 1724 (*d*); il avait époufé Barbe AUBERT, fille de Ifaac AUBERT (d'Arc) & de Bonne PETITJEAN DE MARCILLY, décédée le 2 Mai 1702; tous deux enfevelis dans la chapelle Notre-Dame de Pitié, de l'églife de Coiffy, qui avait été fondée par la famille (*e*). Il laiffa de fon mariage un fils, qui fuit.

(*a*) Ces actes font confervés dans les archives de famille, 1643, 1645, &c. Il eft qualifié de même dans tous les actes de naiffance de fes enfants. (Paroiffe SS. Pierre & Paul de Langres.)

(*b*) Le frère de Marie, François *Mathié du Cray*, Lieutenant criminel au préfidial de Langres, époufa Églantine *de Montarby*, fille du Seigneur de Fléville & de N. *Millet*: il mourut en 1701.

(*c*) HASTEL était un domaine ifolé, compofé de quatre-vingts hectares & fitué dans la paroiffe de Coiffy-la-Ville, vendu le 9 Octobre 1592 par le prieuré de Varennes à Guillaume LE GROS, Procureur du Roy en la prévôté de Coiffy-le-Château, moyennant la fomme de mille écus, pour être poffédé comme fief, fuivant fentence du bailliage royal de Langres du 23 Août 1607. Il échut audit BARTHÉLEMY parfa mère Marie *Mathié du Cray*, petite-fille dudit Guillaume *Le Gros*. (Groffe en parchemin, arch. de la famille. — Terrier de Champagne, enregiftrements des 30 Septembre & 9 Octobre 1678, avec déclaration que ce domaine « eft tenu en franc-alleu du Roy. »)

(*d*) Son teftament, daté du 29 Octobre 1716, porte : « Je défire d'eftre inhumé dans l'Eglife dudit Coiffy dans la fépulture de mes ancêtres joignant le baluftre de la chapelle de Saint-Nicolas, vis-à-vis l'autel de la Sainte-Croix. »

(*e*) Cette chapelle fut fondée par Claude Le Gros, Prévôt royal de Villers-le-Pautel, & par Anne Vofgien, fa femme, en 1618 : la fondation fut renouvelée par M. de Barthélemy, quand il époufa Agnès Le Gros, dont ledit Claude était trifaïeul; fes defcendants en confervèrent la direction & la garde jufqu'à la révolution. (Archives de la Chapelle, confervées par la famille.)

VIII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Barthélemy, né le 21 Février 1688, Juge de la feigneurie eccléfiaftique de Soyers, le 24 Mai 1709, Confeiller & Avocat du Roi en la prévôté de Coiffy, le 28 Mai 1711, Préfident-Prévôt en 1714 (*a*), mort le 30 Janvier 1757, ayant époufé, le 29 Août 1713, fa coufine iffue de germain, Agnès Le Gros, fille de Claude Le Gros, Prévôt royal de Bourbonne, & de Marie Cousin, laquelle était fille elle-même d'un Garde du corps du Roi; décédée le 13 Août 1776, enterrée en l'églife Saint-Martin de Langres. Ils eurent trois fils & une fille :

1. Jean-Baptiste, Sieur d'Haftel, né le 10 Juin 1714, Directeur des fervices d'adminiftration militaire à Landau (*b*); marié, en 1739, à Élifabeth Le Clerc, fille d'Arnold Le Clerc, Commiffaire royal aux fortifications d'Alface, & d'Élifabeth Klingerin; mort le 7 Décembre 1783, ayant eu de ce mariage trois enfants :
   - I. François de Barthélemy, Sieur d'Haftel, appelé *M. d'Haftel*, né le 10 Octobre 1743, Enfeigne au régiment d'Alface en 1756, Major du régiment de Bouillon où il rétablit la difcipline, le 8 Janvier 1779, du régiment d'Alface le 10 Janvier 1781, Chevalier de Saint-Louis le 29 Juillet 1781, Gouverneur de Bourg-en-Breffe en 1785, mort à Darmftadt le 29 Août 1818 (*c*).
   - II. Claude, né le 3 Mai 1745, reçu en 1782 Chanoine du Chapitre de Saint-Étienne de Toul, où les preuves de trois degrés de nobleffe paternelle étaient de ftricte rigueur depuis un arrêt du Confeil d'État du 30 Août 1777; Vicaire général d'Embrun, Chanoine de la cathédrale de Munich, où il mourut le 27 Janvier 1821.
   - III. Jean-Baptiste-Isaac de Barthélemy, Directeur des fervices de l'adminiftration militaire à Haguenau, né le 1er Juin 1746, mort le 20 Juin 1817, ne laiffant de Catherine Hager, fille de Théodore Hager & de Louife Dumont, qu'un fils, François, mort au fervice, en 1813, pendant les guerres de l'Empire, & deux filles : Jeanne, appelée *Mademoifelle d'Haftel*, morte fans alliance en Mars 1856, & Antoinette, mariée à Mr le Baron Jacomin de Malespine, Officier fupérieur; morte le 26 Octobre 1859.
2. Claude, qui fuit.
3. Isaac, né le 5 Janvier 1718, Avocat en Parlement, mort à Langres le 11 Février 1784.
4. Jeanne-Gabrielle, née le 2 Avril 1720, à Coiffy, où elle mourut le 20 Octobre 1803.

IX. DEGRÉ.

Claude de Barthélemy, né le 24 Mars 1716, Directeur des fervices de l'adminiftration militaire à Belfort, Membre de la confrérie de Saint-Didier de Langres le

(*a*) Lettre du Chancelier audit, du 25 Mars 1715. (Arch. de la famille.) — Il eft qualifié noble homme dans divers actes de l'état civil de la paroiffe Saint-Martin de Langres, dans l'églife de laquelle il a été inhumé.

(*b*) Un grand nombre des membres de la famille embrafferent cette carrière à caufe de leur parenté avec Gabriel Pavée, Écuyer, Secrétaire du Roi, Seigneur de Provenchères, Vandeuvres, Villeneuve, Vaurey, Directeur général des fervices de l'adminiftration militaire, qui avait époufé, en 1720, Françoife Le Gros, fœur d'Agnès fufdite, auteur des Barons Pavée de Vandeuvres, appelés à la pairie en 1838.

(*c*) M. d'Haftel fit les campagnes d'Allemagne en 1759, 1760, 1761 & 1762, fes notes font des plus brillantes : « excellentes notes, très-appliqué à fon métier ». (Regiftre du régiment d'Alface de 1776 à 1788, Archives du Miniftère de la Guerre.)

22 Mai 1745, Syndic apoſtolique de l'ordre des Capucins en Bourgogne, le 4 Décembre 1771, Adminiſtrateur municipal de la ville de Belfort en 1790, mort en cette ville le 11 Mars 1792. Il avait épouſé, le 24 Novembre 1750 (*a*), Marie-Françoiſe DONZÉ, fille de Nicolas DONZÉ, Maître bourgeois Régent du Conſeil magiſtral de Belfort, & de Barbe MONTAGNE, nièce des deux R. P. Montagne, Jéſuites, Directeurs du Collége militaire de Pont-à-Mouſſon, puis chargés de l'organiſation de l'École militaire à Paris; morte le 24 Octobre 1811. De ce mariage :

1. CLAUDE, né le 3 Août 1754, Sous-lieutenant au régiment La Marck le 2 Mai 1774, Lieutenant en 1784, mort le 14 Février 1820, laiſſant de Marie PELISSON :
   I. JEANNE, mariée, le 19 Février 1816, à M. DE GOLL, Garde du corps du Roi; morte en 1865.
   II. FRANÇOISE, mariée au Comte CRISTIANI DE RAVARAN, Officier ſupérieur, Officier de la Légion d'honneur; veuve en 1867, décédée le 26 Janvier 1868.
   III. SOPHIE, mariée, le 3 Avril 1829, à M. Louis BISSON.
   IV. CÉCILE, née le 14 Février 1809.
2. JEAN-BAPTISTE, qui fuit.
3. JACQUES, appelé *le Chevalier de Courfillon,* né le 28 Avril 1761, Avocat en Parlement le 26 Mai 1784, Secrétaire de la Légation françaiſe à Mayence le 30 Mai 1785, Chargé d'affaires en 1786 & en 1788, Miniſtre plénipotentiaire le 31 Décembre 1791, démiſſionnaire le 8 Mai 1792, Chevalier de l'ordre du Mérite civil de Bavière, Préſident du Conſeil d'arrondiſſement de Langres (1815), mort à Celles le 9 Février 1849, laiſſant de Marie RICHARD, fille de Nicolas RICHARD & de Colombe MANCE, qu'il avait épouſée le 22 Août 1796, deux filles :
   I. MARIE-FRANÇOISE de Barthélemy, mariée, en 1826, à M. DE MASSEY, Capitaine d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur; morte à Celles le 29 Septembre 1856, laiſſant un fils.
   II. MARIE-COLOMBE de Barthélemy, mariée, en 1827, à Étienne LOIZELOT DE BELROY, & en 1837 à M. AUBERTIN.
4. URSULE, née le 1er Novembre 1763, mariée, le 10 Novembre 1788, à Claude BELGRAND DE VAUBOIS, Capitaine d'artillerie & Chevalier de Saint-Louis le 7 Octobre 1791, depuis Général de diviſion, Sénateur, Comte de l'Empire, & Pair de France en 1814, mort en 1839; veuf le 31 Août 1800, avec une fille mariée à M. AUBERT DU PETIT-THOUARS.

X. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE de Barthélemy, né le 24 Août 1758, Avocat en Parlement, Maire de Dommartin en 1800, Membre du Conſeil d'arrondiſſement de Toul (1815); mort le 1er Septembre 1829, enterré à Bulligny, près de Toul. Il avait épouſé en premières noces, le 9 Novembre 1785, Anne-Félicité DU BOYS, fille de Claude-Hyacinthe DU BOYS (*b*) & de Anne BAUDOT DE VILLE, morte le 9 Septembre 1791;

(*a*) Le contrat de mariage conſervé en l'étude de Me Mény, Notaire à Belfort, porte : Noble homme Claude de Barthélemy, fils de Noble homme Jean-Baptiſte de Barthélemy, Conſeiller du Roi en la Prévôté royale de Coiffy; il eſt daté du 21 Novembre 1750. La même dénomination figure ſur tous les actes de l'état civil de Jean-Baptiſte de Barthélemy (de Landau) ſuſmentionné, & de ſes enfants.

(*b*) Fils de *Richard* du Boys, Garde du corps du Roi, petit-fils de *Claude* du Boys, Garde du corps du Duc de Lorraine, frère de *Jacques* du Boys, premier Écuyer des Pages de la Grande Écurie en 1750. Il était iſſu au cinquième degré de « honorable homme » N. du Boys, dit *Mable*, qui habitait la Mothe en Champagne &

& en fecondes noces, en Janvier 1793, Marie de Michelet, fille de François de Michelet, Confeiller au Confeil fouverain d'Alface, & de Demoifelle de Noblat, morte à Toul en 1830.

Il eut de fon premier mariage :

1. Hyacinthe-Claude-Félix, qui fuit :

Et du fecond lit :

2. Amélie, mariée, le 16 Janvier 1816, au Comte de Raguet Brancion, Officier fupérieur, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'Honneur; morte le 16 Février 1832.
3. Octavie, mariée, le 24 Juin 1819, au Baron Grandjean d'Alteville, Officier d'état-major, Membre du Confeil général de la Meurthe, Chevalier de la Légion d'honneur; veuve en Décembre 1859.
4. Caroline, mariée, le 20 Avril 1821, à M. Augufte Paulinier; veuve en 1840.
5. Isabelle, mariée, le 20 Avril 1830, à Léopold Lefebvre de Tumejus, Membre du Confeil d'arrondiffement de Toul; veuve en Octobre 1854.

XI. DEGRÉ.

Hyacinthe-Claude-Félix de Barthélemy, né le 8 Mars 1787, Auditeur au Confeil d'État le 31 Décembre 1809, puis Préfet, Maître des Requêtes, Membre du Confeil général de la Marne, Maire de Courmelois, Commandeur de la Légion d'honneur le 6 Janvier 1847, & de l'ordre d'Ifabelle la Catholique; marié à Courmelois, le 29 Août 1820, à Antoinette Deu de Vieux Dampierre, fille de Félix Deu de Vieux Dampierre & de Marguerite Danré d'Armancy de Loupeigne. De cette union vinrent :

1. Anatole-Jean-Baptiste-Antoine, né à Reims le 1er Juillet 1821, ancien Sous-Préfet, Chevalier de la Légion d'honneur le 31 Décembre 1859, marié, le 17 Janvier 1861, à Marie Aubert, fille de Théodore Aubert & de Marguerite-Philippine-Elmire Alisse. De ce mariage :
   - I. Jean-Baptiste-Antoine, né à Paris le 2 Novembre 1862.
   - II. Marguerite-Marie, née à Ville-d'Avray le 9 Juin 1864, morte le 23 Août 1867.
2. Édouard-Marie, né à Angers le 21 Novembre 1830, Auditeur au Confeil d'État le 28 Octobre 1856, Secrétaire du Confeil impérial du Sceau des Titres le 8 Janvier 1859, marié, le 2 Mai 1854, à Bérengère L'Heureux, fille de M. Eugène L'Heureux, Général de Brigade, Commandeur de la Légion d'honneur, & de Clémentine de Saulx-Tavannes. De cette union :
   - I. Georges-Marie-Charles, né à Châlons le 23 Décembre 1854, mort le 8 Janvier 1855.
   - II. Gabrielle-Marie-Chantal-Armande, née à Châlons le 9 Mai 1856.

dont le fils, *Claude*, fe retira à Huilliécourt, après le fiége de 1633, avec fa femme Jeanne *de Charmes*. Antoine du Bois de Riocour, Confeiller d'État, Lieutenant général en Baffigny, qui habitait également la Mothe, fonda dans l'églife de ce même village de Huilliécourt, le 1er Mars 1633, deux meffes pour fon père *Nicolas* du Boys, dit *Mongiez*, & pour fa mère, Catherine d'Audenet. *Claude* du Boys, dit *Mable*, avait pour beau-frère *Jean* d'Audenet.



BAUDIER DE CROIZIER,

Vicomtes de Ville-en-Tardenois, de Vaulciennes & de la Chapelle-Monthodon; Barons de Nanteuil-la-Foſſe; anciens Seigneurs de Neuville, Sérigny, Virginy, Berzieux, le Buiſſon, Seignicourt-ſur-Saulx & autres lieux.
PAR ADOPTION : *Marquis de Croizier, Barons de Sainte-Segraux.*

EN CHAMPAGNE, EN PICARDIE ET EN BOURGOGNE.



De Gueules au Sautoir d'Argent, qui eſt DE CROIZIER; en cœur : *d'Argent à trois Têtes de Mores de Sable tortillées du Champ,* qui eſt DE BAUDIER. *L'écu timbré d'un Caſque taré de front, orné de ſes Lambrequins & ſommé d'une* COURONNE de Marquis. CIMIER : *une Tête de More de Sable tortillée d'Argent & poſée dans un vol de Chauve-ſouris.* SUPPORTS : *deux Mores de Sable, la tête tortillée d'Argent, ceints d'une Pagne d'Argent, portant un Carquois ſur l'épaule & tenant chacun une Lance ornée d'une banderolle d'Azur fleurdelyſée d'Or.* CRI : Baudier!

La famille Baudier eſt originaire de Champagne. On trouve des traces de ſon exiſtence dans cette province dès l'année 1210.

ROGER Baudier, Damoiſeau (*Rogerius Balderius, domicellus*), ſervait au ſiége de Saint-Jean d'Acre (1250) ſous les ordres d'Alphonſe, Comte de Poitiers & de Toulouſe (*a*).

Une charte datée d'Arras, du 8 Septembre 1302, donne à GUILLAUME Baudier la qualité d'Écuyer (*b*).

Quoi qu'il en ſoit, par Lettres patentes, données à Paris au mois de Mai 1356, le Roi Jean conféra la nobleſſe héréditaire & la qualité de Chevalier (*Miles*) à OUDARD (*Oudardus*) Baudier, de Chaſſins (*de Chaſſinis*), à cauſe de ſes actions d'éclat & de ſes autres mérites (*actus nobiles & aliæ virtutes*) (c).

La famille Baudier a été maintenue dans ſa nobleſſe : 1° au mois de Janvier 1668, par M. Dorieu, Intendant de la Généralité de Soiſſons, Procureur du Roi de la recherche de la nobleſſe; & 2° le 17 Avril 1672, par M. de Caumartin, Intendant de Champagne, ſuivant ordonnance de cette date.

Sa filiation prouvée & non interrompue commence à OUDART & s'établit ainſi qu'il ſuit :

(*a*) (*b*) Pièces aux archives de la famille.
(*c*) Archives de l'Empire, ſection hiſtorique, regiſtre 84 du Tréſor des chartes, cote 583; regiſtre 97, cote 142. Archives de la Chambre des comptes, regiſtre commençant anno 1350, fol. 101, 26 Octobre 1356.

PREMIER DEGRÉ.

OUDARD Baudier eut de fon mariage avec Marie N... deux fils :

1. JEAN Ier Baudier, Seigneur de Déricourt, Prêtre, Garde des fceaux de la Cour de Reims, Notaire apoftolique du diocéfe (*a*).
2. JEAN II Baudier, qui fuit.

II. DEGRÉ.

JEAN II Baudier, dit *le Borgne*, Commandant d'une compagnie de 15 Écuyers & 4 Archers (*b*). Il eut pour fils :

III. DEGRÉ.

COLIN Baudier, Écuyer du Roi, Lieutenant de S. M. au gouvernement d'Harfleur & d'Honfleur, lequel époufa au Louvre, Jeanne DU QUESNEL DE COUPIGNY, fille de Guillaume DU QUESNEL, Seigneur de Coupigny, Chambellan ordinaire du Duc d'Alençon, tué à la bataille de Verneuil en 1424, & de Françoife LEGRIS DE COUPIGNY (*c*). De ce mariage eft iffu :

IV. DEGRÉ.

NICOLAS Ier Baudier, Écuyer, Seigneur de Ville en Tardenois (*d*), marié à Jeanne DE MONTPLACEY (*aliàs* MONTPLAISIR), fille de Robert DE MONTPLACEY, Écuyer, de laquelle il eut :

1. ÉMERY, qui continue la filiation.
2. GUILLAUME Baudier.
3. NICOLAS Baudier, IIe du nom, qui époufa Henriette DE GUISE, dont il eut :
   ANTOINE Baudier, Lieutenant de la compagnie de Longueville, inhumé à Saint-Quentin; il avait époufé Antoinette DE L'ISLE ADAM, fille de Jean DE L'ISLE, Seigneur de Marivaux, Chevalier de l'ordre du Roi, Capitaine de Beauvais, Bailli de Meulan, &c., & de Hélène D'ASPREMONT, fa feconde femme.
4. MARIE Baudier.

V. DEGRÉ.

ÉMERY Baudier, Écuyer, Archer des ordonnances du Roi fous le Sire de Baudricourt, Seigneur de Ville en Tardenois, époufa Jeanne DROUHIN, fille de Guillaume DROUHIN, Écuyer, Seigneur de Neuville, & de Guillemette DE CONDÉ. Il mourut en 1519, laiffant de fon mariage :

1. ANTOINE II Baudier, Seigneur de Neuville & de Condé, qui époufa Antoinette LE VERGEUR, Dame de Courtagnon, dont il eut :
   I. GUILAIN Baudier, Seigneur de Neuville & de Ville en partie, marié

(*a*) Bibliothèque de Reims, manufcrits 642 & 652.
(*b*) Document du 1er Octobre 1410, aux archives de la famille.
(*c*) Doffier Baudier. (Cabinet des titres, Bibl. imp.)
(*d*) A partir de *Nicolas*, les preuves de la famille Baudier font établies dans deux généalogies dreffées, l'une par Charles d'Hozier, Généalogifte de la Maifon du Roi, au mois de Mars 1668 & produite devant M. de Caumartin (*Recherches de la nobleffe de Champagne*, Châlons, 1673, in-fol.); l'autre par Louis-Pierre d'Hozier, Juge d'armes de France, le 18 Octobre 1755. Dans le premier de ces deux documents, le nom patronymique eft accompagné de la particule *de*; dans le fecond, il eft prefque partout écrit fans cette particule : nous avons cru devoir adopter ce dernier mode, comme plus régulier & plus conforme aux anciens titres originaux de la famille.

à Marie de Voisines qui le rendit père d'une fille, Isabelle, mariée au Seigneur de Chanteloup.

II. Pierre Ier Baudier.

III. Adrienne Baudier, mariée à Pierre de la Haye, Vicomte d'Aubilly.

IV. Jeanne Baudier.

2. Alard, qui continue la filiation.

3. Marie Baudier, qui époufa Jean Chinoir, Seigneur de Beine, Vicomte de Chambrécy.

VI. DEGRÉ.

Alard Baudier, Écuyer, Seigneur de Ville en Tardenois & de la Chapelle-Monthodon, Maréchal des logis des Archers de la garde du Roi (*a*), Syndic de la Nobleffe du Ban de Vitry, époufa Jeanne de Miremont, fille d'Alard de Miremont, Seigneur de Léri, & d'Ifabeau Le Bouteillier. De ce mariage :

VII. DEGRÉ.

Adrien Baudier, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Monthodon, Ville en Tardenois, Sérigny & Bézu, Capitaine des Chevau-légers de la garde du Roi, lequel époufa, par contrat du 8 Décembre 1545, Louife de Noirfontaine, fille de Pierre de Noirfontaine, Écuyer, Seigneur de Vaulciennes, & de Charlotte de Condé; de laquelle il eut :

1. Robert Ier Baudier, chef de la branche de Ville en Tardenois, Vaulciennes & la Chapelle-Monthodon, qui va fuivre.
2. Pierre II Baudier, chef de la branche de Virginy, maintenu dans fa nobleffe par l'Intendant de Caumartin.
3. Jean III Baudier, chef de la branche de Berzieux (*b*).

Ces deux dernières branches font éteintes.

4. Antoine III Baudier, décédé fans alliance.
5. Nicole Baudier, femme de Benoît Le Dieu, Vicomte de Chamery, Seigneur de Villers.
6. Françoise Baudier.
7. Hélène Baudier, femme de Chriftophe du Puis, Seigneur d'Aunizeux & de la Chapelle.

VIII. DEGRÉ.

Robert Ier Baudier, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Ville en Tardenois, Seigneur de la Chapelle-Monthodon, Sérigny & Vaulciennes, Maréchal de camp des armées du Roi, Capitaine des Chevau-légers de fa garde, époufa en premières noces (1572) Marguerite de Choisy, veuve en premières noces de Pierre de Noirfontaine, Vicomte de Vaulciennes, Seigneur du Buiffon & de Seignicourt-fur-Saulx, & fille de Louis II de Choisy, Seigneur de Thiéblemont, Longchamps, Curel & Sainte-Livière, & de Barbe de Luxembourg; & en fecondes noces Marguerite de la Tour, veuve de Jean II de Brabant, Seigneur de Marault, & fille de Jean de la Tour, Seigneur de Tonance & de Poiffons, Gentilhomme de la Maifon de la Ducheffe de Lorraine. Sont iffus, du premier lit :

(*a*) Commiffion donnée à Fontainebleau par le Roi Henri II, le 6 Juin 1553.

(*b*) Le doffier de la famille Baudier, confervé au Cabinet des titres à la Bibliothèque Impériale, renferme une généalogie dreffée par Bertin du Rocheret, Préfident au préfidial d'Épernay, qui n'a fait que paraphrafer le travail de M. de Caumartin, fans avoir réuffi à le comprendre en plufieurs endroits. Cette compilation, faite fans la moindre critique, contient des erreurs groffières à propos de ce Jean III & de fa fœur Françoife. Un examen attentif du travail de M. de Caumartin permet aifément d'établir la vérité.

1. CLAUDE, auteur du premier rameau, ci-après.
Et du second lit :
2. JEAN IV du nom, auteur du deuxième rameau, rapporté plus loin. Sa descendance s'est continuée jusqu'à ce jour.
3. JACQUES Baudier, Homme d'armes des ordonnances (Avril 1592), décédé sans postérité.
4. FRANÇOISE Baudier, mariée, le 20 Février 1598, à Claude d'AUTRÉ, Écuyer, Seigneur de Saint-Gobert (*a*).

PREMIER RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

CLAUDE Ier Baudier, Chevalier, Vicomte de Ville en Tardenois & de Vaulciennes, Seigneur de la Chapelle-Monthodon, le Buisson, Sérigny, Seignicourt-sur-Saulx & autres lieux; Conseiller du Roi en son Conseil d'État, Gentilhomme ordinaire de sa chambre; Maréchal de camp de ses armées; Lieutenant de la compagnie de quatre-vingts hommes de guerre de Monseigneur Charles de Gonzague & de Clèves, Duc de Nevers; Gouverneur des villes & citadelles de Vitry, Mont-Olympe, Saint-Dizier, Charleville, Mézières, Réthel & de la principauté de Pont d'Arches, épousa, le 8 Décembre 1595, Catherine D'ELTOUF DE PRADINES, fille de Jean D'ELTOUF DE PRADINES, Écuyer, Seigneur de Semonstier, Chevalier de l'ordre du Roi, & de Jeanne DE LA TOUR EN VOIVRE.

De ce mariage sont issus :
1. CLAUDE II du nom, qui continue la filiation.
2. ROBERT II Baudier, Vicomte de Ville, Lieutenant-Colonel du régiment de Longueval, tué en montant le premier sur la brèche au siége de Landrecies, le 22 Juillet 1637 (*b*).
3. CHRISTINE Baudier, Abbesse de Vinay-lès-Châlons.
4. JEANNE Baudier, Prieure de Réthel.
5. CHARLOTTE Baudier, mariée, le 2 Février 1625, à Africain DE ROUCY (*c*), Baron de Termes, Seigneur de Chasté, Aspremont-sur-Aisne & Issermont.

X. DEGRÉ.

CLAUDE II Baudier, Chevalier, Vicomte de Ville en Tardenois & de Vaulciennes, Baron de Nanteuil-la-Fosse, Seigneur de la Chapelle-Monthodon, Clairefontaine, Sérigny, le Buisson & autres lieux, Gouverneur de tout le pays de Réthelois, épousa Suzanne D'ASPREMONT, fille d'Absalon D'ASPREMONT, Baron de Nanteuil, & de Claude D'Y, Dame de Nouvion-le-Comte, de laquelle il eut :
1. CLAUDE IIIe du nom, qui continue la filiation.
2. SUZANNE Baudier, mariée à Jacques, Comte DE LAVAL, dont deux fils.
3. FRANÇOISE-CATHERINE Baudier, mariée en premières noces, le 15 Mars 1660, à Georges DE REGNARD DES BORDES, & en secondes noces, en 1668, à Pierre DE MONAMI, Baron de Cintrat en Bourbonnais
4. MARIE-CHARLOTTE Baudier, mariée, le 2 Mai 1676, à François DE JOURNEY, Seigneur de Confinant.
5. MARGUERITE Baudier, Abbesse de Vinay-lès-Châlons.

(*a*) De Caumartin, *Recherche de la noblesse de Champagne* ; généalogie D'AUTRÉ.
(*b*) Le P. de Billy, *Relation du siége de Landrecies*. — Épitaphe en l'église de Ville en Tardenois.
(*c*) P. Anselme, *Histoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VIII, p. 374 D.

XI. DEGRÉ.

CLAUDE III Baudier, Chevalier, Vicomte de Ville en Tardenois, de Vaulciennes & de la Chapelle-Monthodon, Seigneur de Sérigny & autres lieux, époufa, le 25 Novembre 1635, Louife DE LA ROVÈRE, fille de Jacques III DE LA ROVÈRE, Chevalier, Seigneur de Chamois, Buffé, Vinets & Feftigny, & de Edmée DE MADEUIL, & laiffa de ce mariage :

XII. DEGRÉ.

ROBERT III Baudier, Chevalier, Vicomte de Ville en Tardenois, Vaulciennes & la Chapelle-Monthodon, Seigneur de Sérigny, &c., maintenu dans fa nobleffe en 1668 par M. Dorieu, Intendant en Soiffonnais (*a*), décédé en 1693, fans poftérité.

DEUXIÈME RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

JEAN IV Baudier (*b*), Écuyer, Seigneur de Ville & du Vergé, époufa, au mois de Juillet 1604, Nicole DE VERGY DE CHAMPLITE, fille naturelle de François DE VERGY, Comte de Champlite, Baron & Seigneur de Fouvens, Autrey, Morey, Floigny, la Rochelle, &c., Chevalier de la Toifon d'Or, Lieutenant général & Gouverneur des pays & comté de Bourgogne. Il eut de cette union :

X. DEGRÉ.

JEAN V Baudier, Écuyer, Seigneur de Ville, marié le 1er Juillet 1638, à Claudine DE COURTOT. De ce mariage un fils unique :

XI. DEGRÉ.

JEAN VI Baudier, Écuyer, né le 30 Avril 1650, marié le 30 Avril 1674, à Françoife DROUHIN, fille de François DROUHIN, Écuyer, Seigneur de Moncouvens. De ce mariage :

XII. DEGRÉ.

PIERRE III Baudier, Écuyer, né le 10 Avril 1677, marié, le 17 Juin 1698, à Louife DE JENNEQUIN, dont :

XIII. DEGRÉ.

EDME Ier Baudier, Écuyer, né le 15 Mai 1711, marié, le 16 Mars 1737, à Marie-Anne COUTEAU, dont il eut :

(*a*) Lainé, *Archives de la nobleffe de France*, t. III, *Nobiliaire de Soiffonnais.*

(*b*) M. de Caumartin, qui ne s'occupe que de la branche champenoife de cette famille, ne mentionne point ce JEAN IV Baudier, dont la defcendance habitait le Laonnais & la Bourgogne. Il était iffu du mariage de Robert Ier de Baudier avec Marguerite de la Tour, fa feconde femme, rappelée dans la maintenue de M. de Caumartin. Sa jonction avec la fouche principale & fa defcendance font etablies fur les preuves de nobleffe faites par-devant Louis-Pierre d'Hozier pour l'admiffion d'EDME Baudier, Écuyer, au nombre des Officiers du régiment des gardes françaifes. L'original de ces preuves, en parchemin, délivré le 8 Octobre 1755, portant la fignature & le fcel du Juge d'armes de France, fe trouve aux archives de famille. Jean IV Baudier y eft dit « Écuyer, Seigneur de Ville & de « Vergé, qui eut pour femme Nicole DE VERGY DE CHAMPLITE, & *eftoit iffu de Robert de Baudier, Chevalier,* « *Seigneur & Vicomte de Ville en Tardenois, Vaulciennes & autres lieux & de Marguerite de la Tour.* »

Ce même Jean IV Baudier figure dans la généalogie de la famille d'Autre, produite par-devant M. de Caumartin, comme ayant reçu, le 15 Mai 1600, une affignation à la requête de Claude d'Autré, mari de Françoife de Baudier, qui ne pouvait être que fa fœur. Il y eft qualifié Écuyer, Seigneur du Vergé. — Certificat délivré le 5 Octobre 1611, par François de Vergy, pour conftater que *François* Baudier, Seigneur du Vergé, *époux de fa fille Nicole*, réunit les qualités & conditions requifes pour être admis dans la confrérie de St-Georges (arch. de fam.).

XIV. DEGRÉ.

EDME II Baudier, Écuyer, né le 24 Mars 1738, Officier aux gardes françaiſes, ſur preuves de nobleſſe produites devant L.-P. d'Hozier; Capitaine aux claſſes d'Alſace, marié, par contrat du 28 Mai 1765, paſſé devant Champagne, Notaire à Dijon, à Pierrette CHARLES, fille de Jean CHARLES, Seigneur du Pleſſis. De ce mariage :

1. FRANÇOIS Baudier, Officier d'artillerie, tué à l'armée de Condé.
2. EDME III[e] du nom, qui ſuit.

XV. DEGRÉ.

EDME III Baudier, Écuyer, né le 17 Décembre 1767, marié en premières noces à Marguerite-Adélaïde ESNAULT DE TOURAILLES, & en ſecondes noces, par contrat du 4 Novembre 1807, paſſé devant Baudichon, Notaire à Châtillon-ſur-Indre, à Florence-Hélène MALO DU PUY, fille de Denis DU PUY & de Marguerite DES ROYS. De ce dernier mariage il eut :

XVI. DEGRÉ.

EDMOND Baudier, repréſentant actuel de la famille, fils adoptif du Marquis de Croizier, Baron de Sainte-Segraux (*a*); né le 17 Mars 1812, Membre du Conſeil général de l'Indre, Chevalier de la Légion d'honneur, de l'ordre inſigne de Saint-Étienne, de l'ordre de Charles III d'Eſpagne, &c., a épouſé, le 24 Août 1843, Angélique-Marie-Camille NOEL, fille de Victoire-François-Caſimir NOEL, Notaire honoraire de l'Empereur, Membre du Conſeil municipal de Paris & du Conſeil général de la Seine, Commandeur de la Légion d'honneur, &c. De ce mariage :

1. EDME-CASIMIR, né le 15 Novembre 1846.
2. CLAIRE-CLÉMENCE-ODOARDE.

(*a*) L'adoption d'*Edmond Baudier*, par Pierre-Marie-Jules, Marquis de Croizier, Baron de Sainte-Segraux, ancien Officier de cavalerie, ancien Inſpecteur des Forêts, réſulte : 1° d'un jugement du Tribunal civil de la Seine, en date du 12 Octobre 1854; 2° d'un arrêt de la Cour impériale de Paris du 14 Novembre ſuivant.

Pierre-Marie-Jules, né le 22 Janvier 1788, était fils de *François-Jules*, Marquis de Croizier, Baron de Sainte-Segraux, Seigneur de Riollet, Malain, &c., ancien Officier ſupérieur, Chevalier de Saint-Louis, & de Jeanne-Claudine-Madeleine-Joſéphine *de Clermont Mont-Saint-Jean*. (De Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. VII, art. Clermont, p. 87.)



PIÈCES JUSTIFICATIVES

MENTIONNÉES A LA 1[re] PAGE DE CETTE NOTICE.

Galhardus de Varaigna, Berengarius Adalbertus, *Rogerius Baldero*, Roſtagnus de Storga, Domicelli, omnibus preſentes litteras inſpecturis, ſalutem. Noverint univerſi quod nos habuimus & recepimus, in peccunia numerata, à Guillelmo Buchanigra & ejus ſociis, Januenſibus civibus, ducentas & ſex decem libras turonenſis monete quas nobis debebat ſolvi facere in iſto feſto natali Domini illuſtriſſimus Dominus noſter Alfonſus, Comes Pictavii & Tholoſe, ratione noſtrorum ſtipendiorum. De qua ſolutione & receptione nos tenemus pro pagatis. In cujus rei teſtimonium preſentes litteras dedimus, ſigillo mei Galhardi predicti ſigillatas. Datum Accon die Jovis poſt octavas beati Andree apoſtoli, anno Domini M.CC.L (1250).

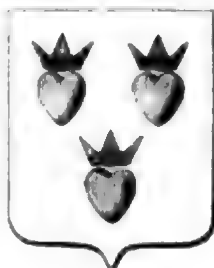
Nous Foukes des Prés, Jehanin Bribart, *Guillaume Baudier*, Fouket Roverel & Guyart de Nœvile, Eſcuiez, avons rechut de Maiſtre Guilliaume, Chantre de Milly & Jeffroy Cocatrix ſus nos gages de l'oſt de Flandres trente-ſept livres x ſ. tournois. Donné à Arras ſamedi 8 jours de Septembre, lan M.CCC. & deus (1302) ſous le ſeel de moi Fouket des Prés.

DE BAUDREUIL (*a*),

Anciens Seigneurs de la Motte-Baudreul, des Deffends & de Moliens.

EN BOURBONNAIS, EN NORMANDIE ET EN PICARDIE.

Originaires du Nivernais.



D'Argent à trois Cœurs de Gueules couronnés de même & pofés deux & un.

Famille originaire de Saint-Pierre-le-Moutier au XVe fiècle, longtemps défignée avec le furnom de LA MOTTE, d'un fief de ce nom qu'elle avait en Bourbonnais & qui fut fa première réfidence feigneuriale connue. Au XVIe fiècle elle paffe en Normandie & y acquiert, d'une alliance, la feigneurie des Deffends. Une autre alliance lui donne en 1656 la feigneurie de Moliens-en-Beauvoifis (Picardie); elle y fixe fa réfidence & s'y divife en deux branches dont la cadette furvenue en 1739 refte à Moliens & s'y éteint en 1856. La branche aînée date de 1732. Son Chef fe fixe dans fa famille maternelle à Guife (Thiérache), d'où la defcendance paffe à Saint-Quentin, puis à Paris, où elle réfide aujourd'hui. C'eft à cette branche aînée, reftée feule du nom, que fe rapportent les filiations qui fuivent :

PREMIER DEGRÉ.

DURANT de Baudreul, Écuyer, Seigneur de la Motte-Baudreul, de Fontalier & de Boudecoulles, marié vers 1444 à Demoifelle Marie BOURGUOING, de laquelle il eut :

II. DEGRÉ.

JEHAN Ier de Baudreul, Écuyer, Seigneur de la Motte Baudreul, marié, par contrat du 16 Janvier 1482, à Demoifelle Marie DE BAR, dont :

III. DEGRÉ.

PIERRE Ier de Baudreul, Noble homme, Seigneur de la Motte, marié en premières noces, par contrat du 25 Mars 1516, à Demoifelle Adrienne d'ABANCOURT, dont une fille, ANTOINETTE; & en fecondes noces, par contrat du 26 Juin 1529, à Demoifelle Anne DAUBERVILLE, dont :

(*a*) Les anciennes écritures portent DE BAUDREUL, puis font venus DE BAUDREÜIL & DE BAUDREUIL. D'autres variantes fe rencontrent fouvent, mais elles font erronées.

IV. DEGRÉ.

Jehan II de Baudreul, Écuyer, Seigneur de la Motte, marié en premières noces vers 1572 à Demoifelle Marguerite de Foucquesoles, dont : Pierre II, qui fuit; & en fecondes noces, par contrat du 26 Novembre 1534, à Demoifelle Claude de Roussy, fans enfants.

V. DEGRÉ.

Pierre II de Baudrœuil (*fic*), Écuyer, Sieur de la Motte, marié, par contrat du 9 Janvier 1618, à Demoifelle Marthe de Villers, dont :

VI. DEGRÉ.

François de Baudreul, Écuyer, Sieur de la Motte, des Deffends & autres lieux, marié, par contrat du 14 Février 1656, à Demoifelle Marie de Chérie, dont :

VII. DEGRÉ.

Charles de Baudreuil, Écuyer, Seigneur de Moliens & de Pleville, né à Moliens le 3 Mars 1665. Fait preuve de nobleffe & eft maintenu en qualité de Noble & d'Écuyer par arrêt des Commiffaires généraux du Confeil du 16 Juin 1701 (*a*). Il s'unit, par contrat du 19 Juin 1689, à Demoifelle Marie-Magdeleine de Canteleu, dont :

VIII. DEGRÉ.

Charles-Louis de Baudreuil, Écuyer, Sieur de la Motte, de Moliens & de Romefcamps, Lieutenant de cavalerie au régiment de Gefvres, né à Moliens le 14 Juillet 1700. Marié en premières noces, par contrat du 12 Mars 1730, à Demoifelle Marie-Antoinette-Apolline Ferrand, dont Jean-François-Charles-Bernard, auteur de la branche aînée qui fuit.

Et en fecondes noces, le 23 Juillet 1738, à Demoifelle Marie-Anne de Rambures, de laquelle il eut Charles-Louis, qui forma la branche cadette rapportée plus loin.

IX. DEGRÉ.

Jean-François-Charles-Bernard de Baudreuil, Chevalier, Sieur de la Motte, né à Guife le 22 Septembre 1732, marié, par contrat du 17 Février 1756, à Demoifelle Etienne-Antoinette-Elifabeth Rillart, dont :

X. DEGRÉ.

François-Nicolas-Antoine de Baudreuil, Chevalier, Officier au régiment royal-Pologne (cavalerie), né à Guife le 30 Septembre 1764, marié, par contrat du 19 Avril 1789, à Demoifelle Adélaïde-Henriette-Thérèfe Lescarbotte de Beaufort, dont :

1. François-Henri-Alphonse, qui fuit :
2. Alexandre-Louis-Eugène de Baudreuil, né à Saint-Quentin le 7 Avril 1803, marié en premières noces, en Septembre 1841, à Demoifelle Emma de la Fons; & en fecondes noces, le 7 Novembre 1847, à Demoifelle Marie-Honorine Meniolle de Cizancourt. Sans enfants.

(*a*) Original en parchemin.

XI. DEGRÉ.

FRANÇOIS-HENRI-ALPHONSE de Baudreuil, repréfentant actuel de la famille, Capitaine d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur & de Saint-Ferdinand (Efpagne) (*a*), né à Saint-Quentin le 17 Janvier 1790, marié, le 26 Avril 1825, à Demoifelle Charlotte-Erneftine-Louife MATHIEU DE GOMIÉCOURT, dont :

1. CHARLES-FRANÇOIS, qui fuit.
2. ERNEST-HENRI de Baudreuil, né à Paris le 18 Décembre 1828, non marié.
3. ÉMILE-ALEXANDRE-LOUIS de Baudreuil, Capitaine d'Artillerie, né à Paris le 17 Octobre 1834, marié, le 23 Mai 1863, à Demoifelle Laure-Adélaïde-Louife DE FITTE DE SOUCY, dont une fille : LOUISE-HENRIETTE, née le 14 Mai 1864.

XII. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS de Baudreuil, Sous-Chef au Miniftère des Finances, né à Paris le 4 Juin 1826, marié, par contrat du 4 Septembre 1851, à Demoifelle Ernestine TIROUFLET, dont trois fils & deux filles :

1. HENRI-FRANÇOIS, né à Paris le 2 Février 1853.
2. MARGUERITE-LOUISE, née le 2 Septembre 1857.
3. CHARLES-ÉMILE-ERNEST, né le 25 Octobre 1862.
4. CHARLES-LOUIS-FÉLIX, né le 4 Janvier 1864.
5. ANNE-MARIE, née le 1er Septembre 1866.



SECONDE BRANCHE.

EN BEAUVOISIS.

[ÉTEINTE.]

IX. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS de Baudreüil, Chevalier, Sieur de Moliens, marié en fecondes noces, le 23 Juillet 1738, à Demoifelle Marie-Anne DE RAMBURES, de laquelle il eut entre autres :

1. CHARLES-LOUIS, qui fuit.
2. CHARLES-FRANÇOIS-BERNARD-GABRIEL de Baudreüil, né le 15 Février 1747, ancien Lieutenant au régiment provincial de Pontoife, marié, le 30 Septembre 1794, à Demoifelle Geneviève-Antoinette DE NAVIER DE BEAUFORT. Décédé le 7 Octobre 1817, fans laiffer de poftérité mâle.

X. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS de Baudreüil, né le 28 Octobre 1745, ancien Capitaine au régiment de la Couronne, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Lazare, marié à Demoifelle Charlotte-Geneviève-Antoinette-Victoire DE NAVIER DE BEAUFORT, de laquelle eft iffu :

XI. DEGRÉ.

GABRIEL de Baudreüil, né le 20 Août 1793, marié, le 12 Juillet 1820, à De-

(*a*) Qualités acquifes à la date du contrat de mariage.

moiselle Louise-Albertine DE SAINT-OUEN D'ERNEMONT. Décédé le 19 Novembre 1856. En sa personne s'éteint cette seconde branche.



La famille de Baudreuil se rattache par de nombreuses alliances aux anciennes familles nobles des provinces où elle a résidé. On remarque notamment ANTOINETTE de Baudreul, fille de PIERRE Ier, qui en 1561 épouse Jean de MAILLY, Seigneur de Belleville, de la maison de Mailly, branche d'Haucourt.

DURANT est qualifié Capitaine de Saint-Pierre-le-Moutier & des Légionnaires dudit bailliage. Ses fils & petits-fils exercent des charges importantes près des Princes d'Orléans-Longueville, Gouverneurs de Normandie, & du Duc de Mercœur, Gouverneur de Bretagne. D'autres fournissent de hauts dignitaires aux abbayes du royaume : ainsi GUILLAUME, fils de Durant, est Abbé de Saint-Martin de Ruricourt, en Picardie, & GUY, son frère, est Abbé de Saint-Léonard de Corbigny, en Nivernais.

Plus tard les de Baudreuil se succèdent dans la carrière militaire. Ils se partagent au nombre de onze entre l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie & la marine. On distingue parmi eux trois Chevaliers de Saint-Louis, savoir :

LOUIS-FRANÇOIS-ALEXANDRE, Lieutenant de vaisseau.

PAUL, Capitaine aux chasseurs-dragons.

CHARLES-LOUIS, Capitaine au régiment de la Couronne. Ce dernier est aussi Chevalier de Saint-Lazare. Tous trois sont fils de CHARLES-LOUIS, issus de son second mariage.

Plus récemment, de 1816 à 1828, FRANÇOIS-NICOLAS-ANTOINE de Baudreüil est Maire de Saint-Quentin (Aisne) & laisse dans cette ville les plus honorables souvenirs. Ses services administratifs lui valent la croix d'honneur, &, en sa mémoire, une des rues de la ville reçoit son nom.

De nos jours le chef de famille & de nom FRANÇOIS-HENRI-ALPHONSE, est ancien Colonel d'artillerie, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Ferdinand (Espagne) & médaillé de Sainte-Hélène.



DE BAUFFREMONT,

Ducs et Princes de Bauffremont, anciens Pairs de France.

EN BOURGOGNE ET EN FRANCHE-COMTÉ.

Famille originaire de la Haute-Lorraine.



Vairé d'Or & de Gueules. Couronne : *de Prince.* Supports : *deux Anges.* Devise : Dieu ayde au premier chreftien. Légende : Plus de deuil que de joye. Cri de guerre : *Beauffremont!*

Ancienne & illuftre maifon. Barons fouverains de Bauffremont dès l'an 950; Marquis de Senecey (Juillet 1615), Ducs de Randan, Pairs de France (Mars 1661); Comtes de Charny, en vertu des Lettres d'érection, données par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, le 9 Juillet 1456, confirmées par Louis XI, en Janvier 1461; Marquis de Liftenais par alliance avec l'héritière de la maifon de Vienne, en 1527; Marquis de Meximieux, par alliance avec l'héritière de la maifon de Villelume, en 1588; créés Princes héréditaires de l'empire romain avec le titre de *Coufin* & fubftitués à la maifon de Gorrevod (qui poffédait les rang & titre de Prince depuis 1623), par diplôme de l'Empereur François I[er], donné à Vienne, le 8 Juin 1757; Coufins du Roi de France, par un arrêté du 13 Décembre 1759; créés Ducs & Pairs de France, par ordonnance du Roi Louis XVIII, du 3 Août 1817, en vertu d'une promeffe du Roi Louis XVI, à l'occafion du mariage du Duc de Bauffremont avec Demoifelle de Quélen de la Vauguyon, fille du Duc de la Vauguyon, Pair de France, Prince de Carency (12 Mai 1787).

Cette maifon, dont la généalogie fe trouve dans l'*Hiftoire généalogique des Pairs de France,* du Chevalier de Courcelles, t. VI, eft aujourd'hui repréfentée par deux branches, iffues de deux fils du Duc Alexandre-Emmanuel-Louis (XIX[e] degré).



BRANCHE AINÉE.

XXI. DEGRÉ.

Roger-Alexandre-Jean, Duc de Bauffremont, Prince du Saint-Empire, né le 29 Juillet 1823, fils du Prince-Duc Alphonse-Charles-Jean (mort le 10 Mars 1860), & de Catherine-Ifabelle, Ducheffe douairière de Bauffremont, fille du Prince

Paterno-Moncada. Il a époufé, le 22 Octobre 1849, Laure-Adélaïde-Louife-Adrienne Leroux, née le 6 Août 1832.

Paul-Antoine-Jean-Charles, Prince de Bauffremont, frère du précédent, né le 11 Décembre 1827, Colonel du 1er régiment de huffards, Officier de la Légion d'honneur, marié, le 18 Avril 1861, à la Princeffe Marie-Henriette-Valentine de Riquet, Comteffe de Caraman-Chimay, née le 15 Février 1839, fille de Jofeph de Riquet, Prince de Caraman-Chimay. De ce mariage :

1. Catherine-Marie-Joséphine, née le 8 Janvier 1862.
2. Jeanne-Marie-Émilie, née le 3 Septembre 1864.



BRANCHE CADETTE.

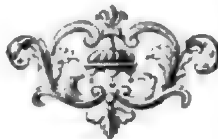
XXI. DEGRÉ.

Anne-Antoine-Gontran, Prince de Bauffremont-Courtenay, Grand-Croix de l'ordre de Charles III d'Efpagne, Membre du Confeil général de l'Aube, né le 16 Juillet 1822, fils du Prince Théodore-Démétrius (mort le 22 Janvier 1853), & de la Princeffe Laurence de Montmorency (morte le 14 Octobre 1860). Il a époufé, le 4 Juillet 1842, la Princeffe Pauline-Henriette-Hilaire-Noémi d'Aubusson de la Feuillade, née le 12 Janvier 1826, dernière repréfentante aujourd'hui vivante de fon nom. De cette union :

1. Pierre-Laurent-Léopold-Eugène, Prince de Bauffremont-Courtenay, Grand-Croix des ordres royaux d'Ifabelle-la-Catholique d'Efpagne, & des SS. Maurice & Lazare d'Italie, né le 6 Septembre 1843, marié, le 11 Mars 1865, à la Princeffe Marie-Chriftine-Ifabelle-Ferdinande Osorio de Moscoso & Bourbon, Ducheffe d'Atrifco, avec Grandeffe d'Efpagne de 1re claffe, Marquife de Leganès, auffi avec Grandeffe d'Efpagne de 1re claffe, & Marquife de Morata de la Vega, fille de don Jofé-Maria Osorio de Moscoso y Carvajal, Duc de Seffa, Comte de Traftamara, Chevalier de l'ordre de la Toifon d'or, & de S. A. R. la Princeffe Louife-Thérèfe de Bourbon, Infante d'Efpagne. De cette union :

   Pierre-Laurent-Léopold-Marie-François d'Assise, Prince de Bauffremont-Courtenay, né le 4 Juillet 1867.
2. Pierre-Laurent-Alphonse-Augustin, Prince de Bauffremont-Courtenay, né le 18 Février 1858.
3. Marguerite-Laurence-Anne-Blanche-Marie, Princeffe de Bauffremont-Courtenay, née le 3 Avril 1850, mariée, le 18 Mai 1868, à Jean-Charles-Marie-René, Comte de Nettancourt-Vaubecourt.

Élisabeth-Antoinette-Laurence-Félicie, fœur du chef de la branche cadette de Bauffremont, née le 13 Juillet 1820, a époufé, le 11 Novembre 1837, Louis de Gontaut-Biron, Marquis de Saint-Blancard.



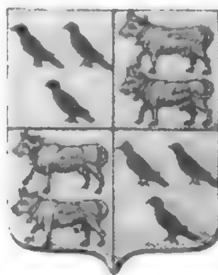
DE BÉARN,

Vicomtes & Comtes de Béarn, Comtes de Marſan, de Turſan, Comtes de Braſſac, de la Rochebeaucourt, du Repaire, de Lavaur, d'Argentines; anciens Seigneurs de Balaguer, de Tena, de Fraga, d'Hueſca, de Cuſſol, de Rougnac, de Saint-Maurice, de la Rivière, de Saint-Labeur, de Pradelles, de Lavalette, de Montoiſel, de Roquefort, de Mont-de-Marſan en partie, &c. (*a*).



DE BÉARN.

D'Or, à deux Vaches de Gueules, accornées, accolées, clarinées & ongulées d'Azur.



DE GALARD DE BRASSAC DE BÉARN.

Écartelé : aux 1ᵉʳ & 4ᵉ, *d'Or, à trois Corneilles de Sable, becquées & membrées de Gueules,* qui eſt DE GALARD; aux 2ᵉ & 3ᵉ DE BÉARN (*b*).

Parmi les grandes races du Midi, que l'on voit chevaucher glorieuſement à travers les âges, ſe diſtingue, entre toutes, la maiſon DE GALARD. Le paſſé de peu de familles eſt auſſi monumental que le ſien : ſes perſonnages, Grands-Maîtres des Arbalétriers, Chevaliers bannerets, Commandants des Gentilshommes à Bec de Corbin, ſont en permanence au premier rang dans les luttes épiques où s'agitent les deſtinées de la patrie. Avec un cœur d'acier, un bras tout nerf & tout os, ils accourent à tous les ſiéges, à toutes les batailles, portant ou parant de grands coups. Pendant qu'ils ſont aux champs, maniant le glaive, d'autres membres du même eſtoc font rayonner leur nom dans les prélatures, les offices civils ou diplomatiques, les fondations pieuſes. S'il eſt vrai, comme l'a dit Armand Carrel, que la nobleſſe a deſſiné la carte de France avec ſon épée, le fer des GALARD a dû concourir au tracé du royaume par une ligne longue & profonde.

Je regrette que les proportions étroites de ce travail me réduiſent à remplacer le défilé général des faits & des figures par un réſumé généalogique où quelques ſilhouettes ſeulement ſeront préſentées au public ſous une forme rapetiſſée; cette

(*a*) La notice qui va ſuivre eſt l'œuvre de M. J. NOULENS, Directeur de la *Revue d'Aquitaine* & auteur des *Maiſons hiſtoriques de Gaſcogne, Guienne, Béarn, Languedoc & Périgord.*

(*b*) LOUIS DE GALARD DE BRASSAC, Seigneur de Mirande, fit enregiſtrer ſes armes le 29 Août 1698. Elles étaient : aux 1ᵉʳ & 4ᵉ, de BÉARN; aux 2ᵉ & 3ᵉ, DE GALARD. (*Armorial général de France*, tome XVI, page 270, Limouſin, Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres.)

JEAN DE GALARD, Comte de Braſſac, créé Chevalier des ordres du Roi par Louis XIII, portait en 1623 : *Ecartelé* : au 1ᵉʳ, DE GALARD; au 2ᵉ, DE LA ROCHEBEAUCOURT; au 3ᵉ, DE LA ROCHE ANDRY; au 4ᵉ, DE BÉARN. (Bibliothèque Impériale, manuſcrits. Fonds Clairambault : Liaſſe de Galard.)

La clef de voûte d'une porte, au château de la Rochebeaucourt, était autrefois décorée du blaſon ſuivant : au 1ᵉʳ, DE GALARD; au 2ᵉ, DE FOIX; au 3ᵉ, DE NAVARRE; au 4ᵉ, DE BÉARN; & ſur le tout D'ARMAGNAC.

notice ne pourra par conféquent donner qu'une idée tout à fait incomplète du rôle national joué par les de Galard, premiers Barons de Condomois, Marquis de Terraube & de l'Ifle, Comtes de Braffac & de Béarn.

La provenance ducale de la race des Galard eft tour à tour affirmée par d'Hozier, par les Dictionnaires de Moreri, de La Chenaye-Desbois & de Lainé (*a*), les *Tablettes hiftoriques* de Chazot de Nantigny. Avec les témoignages ci-deffus s'accordent le *Gallia Chriftiana*, le *Spicilége* de D. Luc d'Achery, l'*Hiftoire de Béarn* par Marca.

En matière généalogique, & pour des queftions de cette importance, on ne faurait trop déployer & multiplier les preuves. C'eft pour ce motif que nous allons fucceffivement enregiftrer l'opinion des auteurs précités. Commençons par un extrait de la collection d'Hozier.

« La maifon DE BRASSAC, du nom de Galard, tire fon origine directe, prouvée « par contrats de mariage & teftaments, de père en fils, des anciens Comtes de « Condomois, comme on le voit par les archives de l'hôtel de ville de Condom « & même par les veftiges de l'ancien château & demeure defdits Comtes qu'on « appelle encore aujourd'hui Tours de Galard, qui font de vieilles tours fur une « colline au-deffus de la ville de Condom (*b*). »

Paffons à Moreri & tranfcrivons textuellement le paffage relatif à ce haut & lointain point de départ.

« GALARD, GALLARD, & quelquefois GOLARD ou GOALARD, maifon des plus il« luftres de Guienne & de Gafcogne. Elle tire fon nom de la terre de Galard en « Condomois qu'elle a poffédée jufqu'au fiècle dernier. La tradition du pays la fait « fortir des anciens Comtes du Condomois, cadets des Ducs d'Aquitaine. Ce qui « appuie cette tradition, c'eft qu'on a toujours appelé Tours de Galard celles qui « font près de Condom & qui étoient la réfidence des anciens fouverains de ce « pays. On voit encore fur ces tours les mêmes armes que porte la maifon de « Galard, qui font : *d'Or, à trois Corneilles de Sable, membrées & becquées de* « *Gueules* (c). »

Le dire de d'Hozier & de Moreri a été adopté par La Chenaye-Desbois en ces termes :

« C'eft une des plus anciennes & des plus illuftres maifons de Guienne & de « Gafcogne qui tire fon origine des Comtes de Condomois, iffus des Ducs de Gaf« cogne, & fon nom de la terre de Galard, fituée dans le Condomois. HUGUES, « dernier Comte de Condomois, donna fon Comté à l'Abbaye de Saint-Pierre de « Condom, en 1011, au préjudice de tous fes autres parens, comme il le dit dans « fa donation où il comprend les biens qu'il avoit dans la terre de Galard. »

« C'eft d'un frère de GOMBAUT, père de HUGUES, dernier Comte de Condomois, « que vient la maifon de Galard, dont plufieurs Seigneurs ont été fucceffivement « bienfaiteurs de l'abbaye de Condom (*d*). »

Chazot de Nantigny émet un avis analogue fur la même queftion originelle, dans fes *Tablettes hiftoriques*, tome IV, p. 367.

« La terre, feigneurie & baronnie de Braffac, en Querci, fut vendue vers l'an 1195 « par Guillaume, Vicomte de Calvignac, à Raimond III, Vicomte de Turenne, de

(*a*) Le *Dictionnaire véridique des origines des maifons nobles de France*, tome II, p. 56-57.
(*b*) Bibliothèque Impériale, manufcrits; papier portant le timbre de la Bibliothèque du Roi & du Cabinet de M. d'Hozier.
(*c*) Moreri, tome V, page 18.
(*d*) La Chenaye-Desbois, feconde édition, tome VII, page 18, article de Galard Braffac.

« la maifon duquel elle a paffé dans celle de Galard, que fon ancienneté & fes « alliances font mettre à jufte titre parmi les plus illuftres de Guyenne. Elle eft « connue dès le XI[e] fiècle dans le Condomois, où elle a poffédé jufqu'au fiècle der- « nier la feigneurie & les tours près de Condom, qu'on appelle encore les Tours « de Galard, ce qui appuye l'ancienne tradition fur fon origine, que l'on rapporte « aux Comtes de Condom, iffus de ceux de Gafcogne (*a*). »

Une bulle, confirmant les poffeffions de l'Abbaye de Condom, au XII[e] fiècle, fortifie ce qui vient d'être énoncé touchant l'extraction primitive des de Galard. Parmi les donations territoriales faites par Hugues (*b*), fils de Gombaud & Évêque d'Agen, fe trouve l'églife de Galard avec fes dépendances :

« *Ex dono Hugonis, quondam Aginnenfis epifcopi, quidquid in pago Leuma-* « *niæ & jure patrimonii fui vobis contulit : videlicet ecclefiam quoque de Golard,* « *cum appenditiis fuis* (c). »

Le *Gallia Chriftiana* fait fortir les de Galard de la race des Toparques de Goalard, voifins du monaftère de Condom : « *Montafinus de Goalard e gente topar-* « *charum de Goalard Condomienfi cœnobio vicina & fæpius infenfa natus* (d). » Or Toparque, d'après le *Gloffaire* de Du Cange (*e*), voulait dire Préfet ou Gouverneur d'une région, en baffe latinité, & Prince ou fouverain d'un lieu (*loci princeps*) durant le moyen âge. Ainfi les de Galard étaient Toparques du territoire de leur nom au même titre que les d'Albret l'étaient plus tard de Sainte-Bazeille (*f*). Ce qualificatif impliquait toujours éminence de rang & d'eftoc. Auffi, dès les âges les plus obfcurs, les de Galard apparaiffent-ils revêtus de l'une des plus nautes dignités féodales, de celle de Baron. Ce dernier mot, dit Lévefque, fimple latinifation de l'adjectif *ber* ou *berth* (illuftre) eft le fynonyme barbare de *princeps*. René Chopin, dans fon *Livre du domaine,* donne le titre de Baron aux plus puiffants *fieffeux du pays,* à ceux qui primaient tous les Grands dans la Nation (*g*).

En Bretagne, ceux qui le tenaient avaient droit de préféance fur les Vicomtes de Rohan & de Porhoët; en Dauphiné, en Languedoc, en Béarn, en Artois, dans l'affemblée des États, ils fuivaient immédiatement les Ducs (*h*).

Le *Spicilége* d'Achery conftate que l'Abbaye de Condom reçut plufieurs biens, entre autres ceux du Goalard, au détriment de la famille de Hugues : *Item in alio loco nomine Gualardo poffidet alaudes plurimos, terras, vineas, cafas, prata, pafcua, aquas & decurfus aquarum certo tramite currentium* (i). Ainfi Hugues dota le monaftère, dont il était le reftaurateur, avec des alleux, domaines & dépendances du Goalard qui auraient dû échoir aux fiens par fucceffion. Or les Toparques du Goalard n'auraient pu être déshérités par Hugues, Comte de Condom, s'ils n'avaient été fes coufins. La charte dont nous avons donné un fragment & l'*Hiftoria ec-*

(*a*) Le 3[e] volume du *Nobiliaire de Guienne* a été fait avec confcience & fcience; mais les deux premiers, dreffés par un autre auteur, ne doivent être acceptés que fous bénéfice d'inventaire rigoureux. Je fais une exception à cette règle de défiance en citant cet ouvrage (tome I, p. 443) par la raifon que fon texte ne contrarie pas celui des auteurs fufdits, bien qu'il foit plus affirmatif :

« GARCIAS-SANCHE, dit *le Courbé*, Duc de Gafcogne dès l'an 904, qualifié fils du Roi Sanche, dans une charte, « laiffa trois fils de fon époufe AMUNA ou HONORÉE, favoir : 1[o] SANCHE-GARCIAS qui continua la lignée des Ducs « de Gafcogne, éteinte en 1032, & dont font iffues les maifons de CONDOM, DE GALARD, DE BORDEAUX, D'A- « GEN, &c. »

(*b*) On fe fouvient que Hugues fit toutes ces largeffes au grand dommage de fes parents.

(*c*) L'Abbé Monlezun, *Hiftoire de Gafcogne*, vol. VI, p. 394-395.

(d) *Gallia Chriftiana*, tome II, colonne 960.

(e) *Gloffarium latinitatis*, conditum a Carolo Dufrefne, domino du Cange, tomus fextus, page 207.

(*f*) A Francifco d'Albret S. Bafiliæ toparcha. *Gallia Chriftiana*, tome II, col. 963.

(*g*) Barones majorum gentium.

(*h*) Lévefque, *Droit Nobiliaire français*, p. 26.

(*i*) D'Achery, *Spicilegium*, tome II, page 585, 1[re] col.

clefiæ Condomienfis proclament le même fait & lui prêtent un double appui. En réfumé ces récits divers & concordants permettent de conclure que la maifon de Galard eft une branche cadette de la dynaftie qui gouverna la Gafcogne à partir des Mérovingiens d'Aquitaine.

Invoquons encore Marca, dont on connaît la grande autorité hiftorique, & empruntons-lui le paffage d'une charte où l'on peut obferver pour la première fois le prénom de Garcie-Arnaud, fi habituel à la famille ducale de Gafcogne, fuivi de l'appellatif patronymique de Goualard, ou plutôt de Gualiar, plus conforme au vieux texte de 1063. Ce document précieux ne faurait laiffer de doute fur le coufinage des Galard & de Centulle, Vicomte de Béarn. Le frère de ce dernier, Hunaud, Vicomte de Brulhois, fit ceffion de toutes les églifes réparties dans fes domaines au monaftère de Moiffac, dont il était Abbé. Cette libéralité lui fut dictée par le défir d'attirer les grâces céleftes fur fon âme, celles de fon père Roger, de fa mère Aladin, de fon frère Hugues, de fon oncle Saxeton & de tous fes parents. Dans cet acte, d'un caractère purement domeftique, on remarque quatre fignataires ou quatre garants, évidemment liés par une étroite confanguinité. Ce font Hunaud, le donateur, Aladin, fa mère, Hugues, Vicomte, fon frère, & Garcie-Arnaud furnommé *Gualiar,* c'eft-à-dire Gualard ou Galard. La phrafe finale, où ces quatre perfonnages fe trouvent feuls groupés, mérite ici tranfcription : « *Ego ipfe Hunaldus propria manu decrevi; firmavit etiam viva voce Aladain, mater mea; Hugo, Vicecomes, frater meus, fignavit; Garfia Arnal, cognomento Gualiar, fignavit* (a). » Pour être ainfi appelé en qualité de caution & admis dans l'intimité de la famille il fallait que Garcie-Arnaud de Galard fût un de fes proches.

A la longue les deux familles de Béarn & de Galard, fœurs dans le principe, deviendront prefque étrangères l'une à l'autre. Pareilles toutefois à ces rameaux d'un même tronc qui s'écartent dès les premiers jets, pour fe replier & s'enlacer plus tard dans l'efpace, les deux branches généalogiques fe rejoindront fous l'influence du temps & s'incorporeront de nouveau par l'effet d'une alliance & d'une fubftitution.

En 1508 François de Galard, Comte de Braffac, d'après les fources indiquées plus haut, defcendant des Comtes de Condom, provenus eux-mêmes des Ducs de Gafcogne, s'étant marié avec la fille de Jean de Béarn (*b*), ce nom, avec les armes & titres qui le complétaient, fut impofé par le beau-père à fon gendre & à fes hoirs. Cette fufion des familles de Galard & de Béarn a été depuis confacrée par trois fiècles.

On fe tromperait étrangement fi l'on mefurait la furface territoriale de la Toparchie de Goalard, d'après la confiftance de ce domaine, avant ou depuis la Révolution. Son périmètre primitif englobait la plupart des terres comprifes entre le Condomois & l'Agenais, fur une large bande qui décrivait un demi-cercle & courait de l'Offe à l'Aubignon, prenant en route Puyfontain & plufieurs autres fiefs. Ainfi la circonfcription féodale du Goalard était à cheval fur le Comté de Condom & le Vicomté de Brulhois. Elle n'était par conféquent qu'un démembrement de ces deux pays. Un tel apanage démontre bien que les poffeffeurs étaient des Cadets de la dynaftie ducale de Gafcogne & qu'ils avaient eu un beau

(*a*) Marca, *Hiftoire de Béarn*, lignes 1. 2, 3 & 4, deuxième colonne de la note qui finit en tête de la page 306.

(*b*) « Il fut ftipulé (dit Moreri) que leurs defcendants porteraient les noms & armes de Béarn. » — Chazot de Nantigny répète la même chofe en fes *Tablettes hiftoriques*, tome IV, p. 367-370. — D'Hozier, 1er regiftre, 1re partie, page 152, conftate cette alliance.

lot, quoique inférieur à celui de leurs aînés. Au déclin du treizième ſiècle l'étendue du Goalard était grandement réduite & tronçonnée. Les deux extrémités, reſtées dans les mains de la famille, avaient l'une & l'autre, malgré la diſtance & l'iſolement, retenu le nom de Goalard qui les déſignait autrefois quand elles formaient un vaſte enſemble. Entre ces deux points oppoſés, l'un confinant au Fezenſac, l'autre à l'Agenais, les de Galard avaient la ſeigneurie de Puyfontain. La trace de cette ancienne puiſſance eſt encore apparente dans un document qui a pour titre : « *Recognitiones feudorum, homagiorum cæterumque obſequiorum* « *a nobilibus & aliis Agennenſis & Condomienſis terræ incolis, domino Edoardo,* « *Angliæ regi, preſtitorum* (a). » Dans un hommage, daté comme les autres de l'an 1286, Pierre d'Aubignon reconnaît relever du Roi d'Angleterre, Duc d'Aquitaine, pour la quatrième partie du château de Goalard, à proximité du Nom-Dieu, c'eſt-à-dire en Brulhois. Le vaſſal ajoute que les ſeigneurs de Goalard (*b*), près de Condom, lui doivent protection (*c*).

Ainſi les de Galard avaient les ténements de ce nom, en Condomois & en Brulhois, éloignés l'un de l'autre, mais raccordés par des ſtations féodales intermédiaires telles que Puyfontain (*d*). En 1286 les Toparques de Galard conſervaient encore les reſtes impoſants de leur ancienne ſplendeur & de plus les ſeigneuries d'Eſpiens, de Las Marties, &c.

Avant d'aborder notre étude ſommaire ſur la Maiſon de Galard, réſumons en quelques pages l'hiſtoire de celle de Béarn pour qu'à l'heure de leur fuſion, en 1508, le lecteur ſoit édifié ſur l'importance de l'une & de l'autre comme il l'eſt déjà ſur leur communauté originelle.

Les de Béarn, de même que les de Galard, d'après les auteurs ſus-énoncés, étaient iſſus des Ducs de Gaſcogne, dont l'eſprit patriotique, au point de vue méridional, réſiſta vaillamment à l'invaſion muſulmane d'un côté & à l'invaſion franque de l'autre. Pour ne pas ſurcharger notre texte de renvois bibliographiques aux ſources eſpagnoles & françaiſes, nous emprunterons à *l'Art de vérifier les dates* quelques particularités hiſtoriques ſur les Vicomtes de Béarn, ſans nous préoccuper de leurs évolutions dynaſtiques en obſervant l'ordre ſucceſſif des poſſeſſeurs de la principauté (*e*). Le premier fut le ſuivant :

(*a*) Cahier in-fol. contenant 55 hommages ou remembrances, ayant pour titre : *Recognitiones feudorum, homagiorum a nobilibus Agennenſis & Condomienſis terræ*, &c. (1286). — Archives départementales de la Gironde, page 18. Copie authentique du XVIIe ſiècle.

(*b*) Qui tenaient les autres parties de la terre de Goalard, comme il réſulte de ces lignes empruntées au document ci-deſſus, page 49 : « *Item Bertrandus de Gallardo recognovit ſe tenere a dno. Agen. quartam partem* « *caſtri de Gollard prope lou Nom-Dieu, cum pertinentiis ſuis.* »

(*c*) « *Item Petrus d'Aubignon recognovit ſe tenere a domino Ageneſii quartam partem caſtri de Goalardo,* « *quod eſt prope Nomendei, cum pertinentiis ſuis, pro qua recognovit ſe debere facere jus in manibus ſuis. Dixit* « *tamen quod domini de Goalardo, prope Condomium, debent ſibi & ſuis garentire in arduis factis.* » (ut ſupra.)

(*d*) « *Item Bibianus de Blazerto & Augerius de Miramon, milites, & Ayſſinus de Gailhardo, domicellus, re-* « *cognoverunt ſe tenere a dicto dno rege cum partionariis ſuis tenementum de Goalardo & tenementum de* « *Pueuſontan & feuda & retro feuda, &c.* » (ut ſupra.)

(*e*) Nous pouvons d'autant mieux adopter l'ordre numéral ci-deſſus que, dans le droit des Pyrénées, la femme avait tous les priviléges de la virilité & même quelques-uns de plus. L'époux d'une héritière prend le nom de celle-ci & abandonne le ſien. M. B. de Lagrèze dit à ce propos : « L'héritière recevait le mari chez elle & lui donnait juſqu'à ſon nom. » Le même auteur, toujours dans ſon *Hiſtoire du droit dans les Pyrénées*, inſiſte ailleurs ſur ce point ſingulier de certaines coutumes de Bigorre & de Béarn : « En Bigorre le droit d'aîneſſe était admis mais « non le droit de maſculinité . . . . . On ne reconnut jamais dans nos montagnes la loi ſalique . . . . . Le comté de « Bigorre appartint ſouvent à des femmes, qui le portèrent en dot à des voiſins qui l'enviaient. Après l'avoir pluſieurs fois ainſi reçu & rendu, les Vicomtes de Béarn en reſtèrent définitivement les maîtres . . . . Les baronies « comme le comté étaient des fiefs féminins . . . .

« Ce qu'il y a de remarquable ſurtout dans les coutumes de Bigorre, c'eſt qu'elles traitent avec la même faveur « les filles & les garçons. »

CENTULLE I[er] était fils de LOUP CENTULLE, Duc de Gafcogne, privé de fes États & de la vie par Louis le Débonnaire. La fpoliation avait été entière, la reftitution ne le fut pas, car l'Empereur fe contenta de rendre aux enfants de fa victime une partie des biens paternels. DONAT LOUP fut invefti du Bigorre, & CENTULLE (*a*) reçut le pays de Béarn avec le titre de Vicomté l'an 819 (*b*).

CENTULLE, troifième Vicomte de Béarn (905-940), eft proclamé par Mariana le plus habile Capitaine de fon temps; feulement il ne put être, comme le foutient cet auteur, le compagnon d'armes de Sanche Abarca, Roi de Navarre, car Centulle n'était plus depuis trente ans lorfque Sanche Abarca parvint au trône (*c*). Il n'en eft pas moins vrai que fon héroïfme infpirait aux Maures autant d'admiration que de terreur.

CENTULLE-GASTON, dit le jeune, fixieme Vicomte de Béarn, brifa les faibles liens hiérarchiques qui le rattachaient au duché & conftitua fa Vicomté à l'état de complète indépendance. Les monuments du temps le qualifient *grand dominateur de terre*. Il revendiqua (1039), les armes à la main, le duché de Gafcogne dont le titulaire était Guillaume V, fucceffeur d'Eudes (*d*).

GASTON IV, dixième Vicomte de Béarn, prit la croix, en 1096, avec Amanieu d'Albret; Raymond, Vicomte de Turenne; Roger, Comte de Foix; Guillaume, Comte de Clermont; Guillaume, Comte de Forez (*e*).

Quand la partie furvivante de la croifade fut parvenue fous les murs de Jérufalem où les mufulmans s'étaient enfermés au nombre de 40,000, le fiége fut immédiatement décidé. Gafton de Béarn & le Comte de Touloufe vinrent camper entre le midi & l'occident. Les croifés eurent à lutter contre l'ennemi & contre la foif. Le manque d'eau & d'autres mifères rendaient l'attaque tous les jours plus urgente. Les bois des entours furent coupés par les Génois & les Gafcons; on en fit des machines formidables, fous la direction du Vicomte de Béarn, dont les prodiges de valeur font rapportés par tous les hiftoriens du

Nous traduifons l'article 88 du for inédit d'Azun : « *Que prumer filh o filha deü heretaa* » que *le premier né, fils ou fille, doit hériter.*

« Les coutumes de Barèges, de Lavedan, des Angles, rivière Ouffe & Marquifat de Bénac difent auffi en termes « formels que c'eft l'aîné, fans diftinction de fexe, qui eft héritier de la maifon & de tous les biens de fouche & avitins, à l'exclufion des cadets, qui n'ont droit qu'à une légitime.

« Cette faveur accordée à l'aîné, fans diftinction de fexe, de claffe, de biens nobles ou non nobles, eft une des « particularités les plus curieufes du droit de Bigorre. L'ancien droit de Béarn paraît bien avoir admis comme hé- « ritière l'aînée des filles & des garçons. (*) »

De cette manière la femme continuait la filiation qui réfide dans la perpétuité du nom. Le fien était fauvegardé; celui du mari facrifié. Dans ce cas les enfants fuccédaient, non à leur père, mais à leur mère qui détenait la puiffance & le nom. Les époux qui entrèrent dans la maifon de Béarn durent fubir cette loi.

(a) *Art de vérifier les dates*, tome II, page 257. — JUGO ARISCAT, autre frère de Donat Loup & de Loup Centulle, pofa les fondements de la maifon de Navarre, tige féconde qui étendit fes rameaux fur tous les trônes chretiens de l'Efpagne & donna des Rois à la Galice, aux Afturies, à l'Aragon & à la Caftille.

(b) Une charte du temps, reproduite par M. Cénac-Moncaut en fon *Hiftoire des peuples Pyrénéens*, t. II, p. 152, le défigne comme comté : *Bencharum comitatus.*

(c) *Art de vérifier les dates*, tome II, page 257, colonne 1.

(d) *Idem*, col. 2.

(e) Michaud, *Hiftoire des croifades*, tome I, page 68.

(*) *Hiftoire du droit dans les Pyrénées par M. B. de Lagrèze, p. 184.* C'eft ainfi que les Ducs d'Épernon devenus Comtes de Foix-Candalle par leur mère Marguerite, le 23 Août 1587, purent échanger le premier nom contre le dernier.

Nous avons rapporté ailleurs, d'après le P. Anfelme & un manufcrit du fonds d'Hozier, comment un cadet des Comtes d'Armagnac, Roger d'Armagnac, Vicomte de Lavardens, avait, en époufant Efclarmonde de Pardaillan, fille de Bernard, Vicomte de Juillac, renoncé à fon nom pour prendre celui de Pardaillan & fait reverdir une branche de cette famille qui était tombée en quenouille. (Manufcrits de la Bibliothèque impériale, liaffe de Pardaillan. — P. Anfelme, tome V, page 193.)

temps (*a*). Ce fut lui qui fit conftruire les trois tours roulantes dont le plateau fupérieur en s'appuyant fur les remparts fervit de pont aux chrétiens & leur permit d'entrer dans la place (*b*).

Le fignal de l'affaut ayant été donné, Gafton IV s'élança le premier par la brèche pendant que Tancrède & les fiens entraient dans la ville fur un autre point des remparts. En Septembre 1099, il reprit la route de France avec le Duc de Normandie & le Comte de Flandre.

Ses proueffes en Terre Sainte ont été célébrées par tous les hiftoriens contemporains des croifades tels que : Albert d'Aix, Robert du Mont, Raymond d'Agiles, &c. Prefque tous ont fauffé fon furnom de Béarn en l'écrivant *Gaftus de Berdeis, Bordeis, Burdeis, Gafton de Behert, Gaftos de Biarts, Gaftos de Beart, Gafto de Beardo;* Guillaume de Tyr a même confondu Gafton de Béarn avec le Comte de Béziers (*c*).

Ennemi du repos, autant que de l'iflamifme, il ne demeura que quelques années dans fes États : en 1118, Alphonfe I[er], Roi d'Aragon, jaloux de venger l'échec de 1114, éprouvé par lui devant Saragoffe, appela fon coufin Gafton à fon fecours (*d*). Le Vicomte de Béarn leva une armée nombreufe, paffa les Pyrénées, enleva la ville d'Almovedar & foumit les pays voifins. Ayant enfuite franchi l'Èbre, il mit le fiége devant Saragoffe. Au bout de huit jours de tranchée, il était maître des faubourgs & de la partie extérieure de l'enceinte. Les fuccès de Gafton firent accourir Alphonfe. Les deux alliés, ayant opéré leur jonction, taillèrent en pièces l'armée Maure qui était venue délivrer Saragoffe, & forcèrent la ville à capituler (*e*). Saragoffe refta au pouvoir de Gafton qui devint Comte de ce lieu, titre que l'on remarque quelquefois chez lui & chez fes defcendants.

Centulle, onzième Vicomte de Béarn, fut le dernier rejeton en ligne directe de la race mafculine d'Eudes, Roi ou plutôt Duc d'Aquitaine; fa fœur Guifcarde ayant époufé Pierre, Vicomte de Gavarret, leur fils, du même prénom que fon père, devint le douzième Vicomte de Béarn (*f*). La poffeffion de cette branche utérine & de celle des Moncade, qui fuivit, fut paffagère. En 1290, comme il a été dit & fera redit, un rameau cadet des Ducs de Gafcogne, celui des Comtes de Foix, recueillit le nom de Béarn, qui avait appartenu à une ligne collatérale de fa race, & le garda jufqu'en 1508. A cette date il échut aux de Galard Braffac, iffus, comme les de Foix & les premiers Béarn, de la Maifon de Gafcogne.

Guillaume II, par la grâce de Dieu Vicomte de Béarn, fe ligua, le Jeudi Saint 1224, avec Thibaut, Comte de Champagne, pour affurer à celui-ci le royaume de Navarre après la mort de Sanche VII. Guillaume II confeilla au Roi d'Aragon d'expulfer les Maures de Majorque & commanda l'expédition où il laiffa la vie en 1228 (*g*).

(*a*) Guillaume de Tyr, livre VIII, chapitre 10, parle de Gafton de Béarn en ces termes enthoufiaftes : « *Quemdam egregium & magnificum virum dominum videlicet Gaftonem de Bearn operi prefecerunt.* »

(*b*) Michaud, *Hiftoire des Croifades*, tome I, page 395. — Michelet, *Hiftoire de France*, tome II, page 240. — Olhagaray, *Hiftoire des comtes de Foix*, page 46.

(*c*) *Art de vérifier les dates :* chronologie hiftorique des Vicomtes de Béarn, tome II, page 258. — L'abbé Guibert à fon tour n'a pas affez d'éloges pour les exploits de Gafton.

(*d*) Surita, *Annales*, tome I, chap. 44.

(*e*) *Idem.* — Marca, *Hiftoire de Béarn*, p. 410.

(*f*) *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 258, col. 2.

(*g*) *Idem*, tome II, p. 259.

Gaston VII (de Moncade), dix-huitième Vicomte de Béarn, eut pour régente, durant fa minorité, Garfende, fa mère, fille ou veuve d'Alphonfe, Comte de Provence. Marca nous apprend que la tutrice trouvant le titre de Vicomteffe infuffifant, revêtit celui de Comteffe, ce qui avait été déjà accompli en plufieurs circonftances par divers princes de Béarn. Nous croyons à ce propos devoir faire une remarque.

Les titres de Vicomte & de Prince font les plus fréquemment portés par les chefs de la Maifon de Béarn; mais celui de Comte leur eft auffi donné dans les vieilles chartes, les annales de Béarn & autres. Le cartulaire de Bayonne attribue plufieurs fois ce titre à Centulle : *Domino Centullo comite* (a). Mathieu Paris appelle la princeffe de Béarn *Comtiffa de Biarde* (b). Marca s'eft appuyé fur un acte de 1063, réfumé plus haut, où Centulle eft qualifié tantôt *Comes Bearnenfis*, tantôt *Comes de Bearnio* (c). Cette défignation honorifique fe retrouve, page 337, dans ces mots : le *fils de la Comteffe de Béarn* (d). Dame Garfende eft encore titrée *Comteffe de Béarn*, dans le *Cartulaire de Sauvelade*, à propos de l'acquifition d'un moulin auquel elle donne fon confentement. Marca fait à ce fujet la réflexion fuivante. « Où l'on peut remarquer comme Garfende eft qualifiée Comteffe de Bearn; ce qui n'eft pas arrivé fortuitement & par la faute, « connivence, ou flatterie particulière de l'efcrivain; attendu que parmi les eftrangers fes ennemis, comme dans Mathieu Paris, hiftorien Anglois, elle eft « perpétuellement nommée la Comteffe de Béarn; comme auffi en l'acte qui contient la riche & magnifique dotation que cette dame fit pieufement & libéralement en faveur du monaftère des Filles de Saint-Vincent de Junqueras de l'ordre « de Saint Benoift, près de Barcelone, avant l'année 1232. De forte qu'elle nous « laiffe à foupçonner, qu'eftant dégouftée du fimple titre de Vicomteffe, qui lui « fembloit trop faible pour fouftenir la dignité de la Seigneurie de Béarn, qui en « effet, fuivant les conftitutions de Charlemagne & l'ufage de tous les Royaumes, « contenoit en foi les territoires de deux comtés, auffi bien que le deftroit de « deux evefchés, elle voulut adioufter à l'ancienne qualité de Vicomteffe le nouveau titre de Comteffe, puifqu'il lui eftoit juftement deu fuivant les loix & réglemens des fiefs. A quoi elle fut d'autant plus facilement portée, qu'elle poffédoit « le titre de Comteffe pendant fon premier mariage avec Alphonfe, Comte de Provence, & qu'elle eftoit iffue des Comtes de Fourcalquier (*e*). »

Gafton VII était oncle des Reines de France, d'Angleterre & de Sicile; beau-père des fouverains d'Aragon & de Caftille, du Roi des Romains, des Comtes de Foix & d'Armagnac (*f*). Promoteur de la confédération des Seigneurs de Gafcogne, il organifa contre la domination étrangère un formidable armement qui fait dire à Marca : « Le plus confidérable & le plus puiffant ennemi du Roi d'Angleterre fut Gafton, le fils de la Comteffe de Béarn (*g*). »

Les fommes affectées par Saint Louis à la folde des chefs de l'armée chrétienne, durant fon féjour en Égypte & en Paleftine, font déterminées dans la *Chronique manufcrite de la bibliothèque de M. de Thou*. D'après cet état de dépenfes, le Roi de France « fournit, pour fubvenir aux frais de la croifade, 25,000 livres à

(a) Marca, *Hiftoire de Béarn*, note de la page 311.

(b) *Idem*, pages 575-578, &c.

(c) *Idem*, note de la page 306.

(d) *Idem*, p. 584. — On lit encore ailleurs : *l'Églife de Sainte Foy dans le comté de Béarn*, ce qui prouve que dès l'an 1000 les titres de comté & de vicomté étaient indiftinctement appliqués au Béarn, bien que le dernier fût le plus ufuel.

(e) Marca, *Hiftoire de Béarn*, p. 576.

(f) *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 260, col. 1.

(g) Marca, *Hiftoire de Béarn*, p. 584.

« Gaſton VII de Béarn; le Duc de Bourgogne, marchant avec vingt bannières & « quarante chevaliers, en reçut 22,000 (*a*). » La paye étant proportionnée à la force de chaque contingent, celui de Gaſton devait être néceſſairement ſupérieur en nombre à celui du Duc de Bourgogne.

Gaſton VII avait épouſé, en premières noces, Mathe DE BIGORRE, héritière du Comté de ce nom, &, en ſecondes, BÉATRIX (*b*), fille unique de Pierre, Comte de Savoie. De ſon premier lit naquirent pluſieurs filles dont l'une, Marguerite, favoriſée par ſon père, transféra la Vicomté de Béarn à ſon mari Roger Bernard, Comte de Foix, & à ſa deſcendance (*c*), toujours en vertu de la ſubſtitution ſi commune à cette époque entre les grandes familles, ſurtout en Bigorre & en Béarn.

Ceux qui déſireraient entrer plus avant dans l'exiſtence glorieuſe de Gaſton VII n'ont qu'à feuilleter Marca; Ferreras, tome IV, pages 217 & ſuivantes; Étiennot, *Fragmenta Aquitan.*, tome XI, page 18; Mathieu Paris; Mathieu de Weſtminſter; l'*Art de vérifier les dates*, tome II, page 260; Faget de Baure, p. 195 & ſuivantes; Froiſſart, qui a dit du Vicomte de Béarn : « Moult vaillant homme fut grand de « corps & puiſſant de membres. »

L'an 1290 le nom de Béarn, dont Marguerite de Béarn était héritière, paſſa à la Maiſon de Foix, venue elle auſſi des Ducs de Gaſcogne par Vandrille, Comte de cette province (825). Enfin, en 1508, François de Galard, Comte de Braſſac, dont la filiation, je le répète, ſe rattache, d'après d'Hozier, Moreri, Chazot de Nantigny, &c., aux Ducs de Gaſcogne, fut, par ſubſtitution ſelon les uſages du temps & d'un pays où n'exiſtait par la loi ſalique, régulièrement pourvu des noms & armes de Béarn qui de cette façon ont toujours été reſtaurés & continués par des rameaux divers du tronc ducal de Gaſcogne.

GASTON IX, dix-neuvième Vicomte de Béarn, Comte de Foix, ami & proche parent de Philippe de Valois, ſuccéda à Gaſton VIII en 1315. On le voit (1337) faiſant de brillantes chevauchées en Guienne. Il partagea avec le Duc de Normandie (1338) le commandement de l'armée qui devait opérer en Picardie, & obtint bientôt pour lui ſeul la fonction de Lieutenant dans les pays de Gaſcogne & d'Agenais (*d*). La royauté nationale trouva dans ſon bras & dans ſes richeſſes un ſalutaire concours (*e*). Les ſoldats chrétiens avaient Gaſton IX pour chef au ſiége d'Algézire en Eſpagne. Son ardeur lui fut fatale & il vint expirer à Séville en 1343. Éléonore DE COMMINGES, ſa deuxième femme (*f*), lui laiſſa un fils, qui ſuit.

GASTON X, Comte de Foix & Prince de Béarn, mérita par ſa beauté le ſurnom de Phébus. Les ſplendeurs de ſa cour éclipſèrent toutes celles de ſon temps. C'eſt lui dont Froiſſart a célébré la magnificence; les hommes qu'il pouvait mettre ſur pied dépaſſaient les forces réunies des ſouverains d'Aragon & de Navarre.

Gaſton Phébus s'était marié à AGNÈS, fille du Roi de Navarre, Philippe III. Soupçonné, ainſi que ſon beau-frère, Charles-le-Mauvais, de conſpirer contre la ſûreté du royaume de France, ils furent tous les deux jetés au Châtelet (1356).

(*a*) Chronique manuſcrite de la Bibliothèque de M. de Thou, citée par Roger dans ſon ouvrage : *Nobleſſe de France aux croiſades*, page 71.

(*b*) Veuve de Guignes VII, Dauphin de Viennois. — *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 311, col. 2. — P. Anſelme, *Grands Officiers de la couronne*, t. I, p. 566. — Marca.

(*c*) *Art de vérifier les dates*, tome II, p. 260.

(*d*) D. Vaiſſette, *Hiſtoire générale du Languedoc*, t. IV, p. 226. — *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 312.

(*e*) Il prêta 37.000 livres à la monarchie françaiſe pour qu'elle pût continuer ſa lutte contre les Anglais.

(*f*) P. Anſelme, t. II, p. 634. — Faget de Baure, *Hiſtoire de Béarn*, p. 271.

Remis en liberté, Gaſton ſe vengea avec magnanimité en délivrant la famille royale menacée & enfermée dans la ville de Meaux par la faction des Jacques & des Pariſiens en révolte (*a*). Après le rappel du Duc d'Anjou il fut inveſti par le Roi Charles V de la lieutenance du Languedoc. « Tous les Princes du ſang, dit « D. Vaiſſette, accoutumés de poſſéder ce riche gouvernement, s'oppoſaient à cette « nomination, mais le Roi paſſa outre nonobſtant leur avis contraire (*b*). » Charles VI, qui ne mérita pas, comme ſon père, d'être ſurnommé le Sage, retira à Gaſton Phébus le commandement du Languedoc pour le donner au Duc de Berri Soutenu par l'amour des populations, le Comte réſiſta & envoya un cartel au frère du Roi. Le défi ayant été accepté, le combat s'engagea, le 15 ou le 16 Juillet 1381, dans la plaine de Revel, au diocèſe de Lavaur, & le Comte de Foix fut vainqueur.

Mais à la fin de l'année courante le Cardinal d'Amiens, au nom du Pape, interpoſa ſon arbitrage & amena entre eux un rapprochement. D'après un hiſtorien du temps, cité dans l'*Art de vérifier les dates* :

« La généroſité du Comte de Foix décida le grand différend qu'il avoit avec le « Duc de Berri. Il eut pitié du dégât du pays pour ſa querelle particulière : à l'hon- « neur d'avoir vaincu le Duc, il voulut joindre celui d'avoir donné la paix à la « patrie. Il traita avec lui ſous de bonnes aſſurances. »

Gaſton Phébus fit en 1390 un ſplendide accueil à Charles VI dans ſon château de Mazères, près Mirepoix. Il lui légua, après ſa mort, tous ſes domaines. En exécution de ſa volonté dernière le Duc de Berri fit ſéqueſtrer la vaſte ſucceſſion du Vicomte, mais le plus proche parent de celui-ci, Mathieu, fils de Bertrand II, Vicomte de Caſtelbon, fut réintégré eu 1391 dans les états de ſa dynaſtie (*c*).

Jean, Comte de Foix & de Béarn, en ſe ſaiſiſſant du Pape Benoît XIII, mit fin au grand ſchiſme d'Occident. Sa Sainteté Martin V lui témoigna ſa reconnaiſſance dans une bulle où, après avoir rappelé les nombreux ſervices rendus à l'Égliſe par ſes prédéceſſeurs, il accorde à Jean, Comte de Foix-Béarn, le titre de vengeur de la foi (*vindictor fidei*). Ses ſucceſſeurs le portèrent durant pluſieurs générations; devenus calviniſtes, ils le laiſſèrent tomber en déſuétude.

Gaston XI, Comte de Foix & de Béarn, ajouta à ſes titres, vers 1434, celui de Prince de Navarre, conſéquence de ſon mariage avec Éléonore, héritière de ce royaume (*d*).

Gaston XII de Béarn, Prince de Viana (*e*), Vicomte de Caſtelbon, épouſa, le 16 Janvier 1461, Madeleine de France, ſœur de Louis XI. Lors de ſa fin tragique dans un tournoi à Libourne, en 1470, il laiſſa deux enfants :

1. François-Phébus, Prince de Viana & de Navarre, Comte de Foix & de Marſan, qui mourut dans l'adoleſcence après ſon couronnement à Pampelune.
2. Catherine, qui épouſa le Sire d'Albret, & tranſmit ſon vaſte apanage à ſa petite-fille Jeanne, mère d'Henri IV (*f*).

Quand François-Phébus, Roi de Navarre, mourut en 1482 ne laiſſant pas de poſtérité, ſa ſœur Catherine apporta le royal héritage à ſon époux Alain d'Albret.

(a) *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 312, col. 2.
(b) *Idem.*
(c) *Ut ſupra.* — Olhagaray, *Hiſtoire des comtes de Foix*, pages 295-298.
(d) *Ut ſupra.* — Surita, tome IV, p. 227.
(e) Galland, *Mémoires de Navarre*, page 27, preuves. — P. Anſelme, tome I, p. 118, D, & tome VI, p. 215, B.
(f) Faget de Baure, *Eſſais hiſtoriques ſur le Béarn*, p. 348.

La tranfmiffion des biens n'empêcha pas celle des armes de fe perpétuer dans une autre branche mafculine de la race de Foix perfonnifiée par Jean de Foix. Ce dernier avait pour afcendant commun, avec ladite Catherine, Jean, Comte de Foix & Prince de Béarn. Voilà comment fa qualité de continuateur mâle, la fupériorité d'un degré dans fon rameau fur celui de fa coufine lui valurent la propriété régulière des armes. Auffi Jeanne de Foix, fille du premier Jean, ftipula-t-elle dans fon contrat avec François de Galard, Comte de Braffac, que leurs defcendants feraient tenus de prendre les noms & armes de Béarn. Aucune conteftation de la dynaftie de Navarre ne s'oppofa à l'application de cette claufe. Depuis lors le blafon, le nom & les titres de Béarn ont toujours été portés par le chef de la branche de Braffac.

Le Roi de France n'avait pas à intervenir dans une translation d'honneurs accomplie en dehors des limites de fa fouveraineté, dans un état indépendant depuis un temps immémorial & reconnu tel par les Papes, les Rois de France & notamment Louis XI & Louis XII. Les Princes de Béarn mettaient autour de leur monnaie de Morlaas cette fière devife : *Dei gratia fum quod fum* (a). Ils s'intitulaient Vicomtes par la grâce de Dieu, & déclaraient au Prince Noir que « ce pays eft fi « franche terre qu'il ne doit hommage à nul fors à Dieu ». La Couronne de France n'avait donc pu s'immifcer dans une fubftitution opérée en dehors du royaume, fous les yeux d'une maifon régnante intéreffée, entre des races ayant même origine dès leur apparition dans l'hiftoire (*b*). Quand Henri IV mourut, en 1610, la branche de Galard-Braffac de Béarn était, depuis 102 ans, inveftie du nom & titre de Comte de Béarn que poffédait le chef de la maifon de Foix, au moment où il les aliénait au profit de François de Galard. Bien qu'à cette époque la race de Foix & de Béarn fût repréfentée par de nombreux rameaux, aucun ne revendiqua le droit réfultant de l'alliance de 1508. Henri IV, bien loin de le nier, l'affirma dans de nombreufes miffives expédiées au Comte de Béarn. Ce dernier eft appelé *cher coufin & proche parent* (c). Le Préfident de Marigny, l'un des Juges d'armes les mieux pourvus en confcience & en fcience héraldiques, nomme toujours le trifaïeul du chef actuel de cette famille, Béarn ou Comte de Béarn. Ces faits établiffent que l'identification des de Galard Braffac & de Béarn avait été abfolue.

La maifon de Galard était par fon eftoc & fon éclat à la hauteur des plus belles alliances. Auffi pût-elle, comme on vient de le voir, le 12 Novembre 1508, grâce à l'union de François de Galard, Comte de Braffac, & de Jeanne de Béarn (*d*), relever une dernière fois ce grand nom déjà reftauré par les Comtes de Foix, fortis comme les de Galard des Ducs de Gafcogne. En Béarn, dont les fors & coutumes différaient de la légiflation de France, les femmes étaient aptes à concentrer dans leurs mains le rang & le pouvoir. La tranfmiffion des prérogatives était par conféquent de leur part non moins légitime que celle des hommes.

Avant de difpofer méthodiquement les degrés de la branche de Galard-Béarn honorons d'un fouvenir quelques membres de la famille fans diftinction de rameaux.

(*a*) Qui eft aujourd'hui celle de M. le Comte de Béarn, Sénateur.

(*b*) Elle n'intervint pas non plus dans la prife du nom & du rang de Comte de Foix & de Captal de Buch par les Ducs d'Épernon qui les tenaient de leur mère (P. Anfelme, tome III, page 386, B.).

(*c*) Archives du château de Braffac.

(*d*) D'Hozier, *Armorial de France*, regiftre Ier, page 152. — Moreri, tome V, art. de Galard. — Lainé, *Dictionnaire véridique des origines des maifons nobles*, t. II, p. 56 & 57.

GERAUD, AIMERI, GUILLAUME & PIERRE de Galard font mentionnés, les deux premiers comme frères, & tous les quatre comme cautions, dans un acte de 1062 dont le *Spicilége* de D. Luc d'Achery nous a confervé la fubftance. Bertrand d'Albion promet de renoncer en faveur de Saint Pierre à l'églife de Majan ; au cas d'inexécution il veut que le démon le cite à fon tribunal, & que Saint Pierre, le célefte porte-clefs, lui refufe à toujours d'ouvrir l'huis du Paradis (*a*).

BERNARD de Galard (*Bernardus de Galhardo*) fut témoin, en 1070, avec Bernard Tumapaler, Comte d'Armagnac, Arnaud, Évêque d'Agen, Raymond, Abbé de Condom, de la donation des églifes du Rimbez & de Ricaut au couvent de Saint-Mont (*b*).

GUILLAUME de Galard ainfi que Montafin de Golens, Pierre de Moncaut, Chauvin dé Caudecofte, Brun & Ingres d'Alayrac, Bernuche de Marfolan, Guilhem de Caftillon, fe trouvent groupés dans une charte de 1115 où Guillaume de Moirac fe détermine à la pénitence. Ce dernier, défirant racheter fes fautes & *porter déformais le joug léger* du Chrift, fe démet de fes biens en faveur de l'abbaye de Moirac placée fous la règle de Saint Benoît (*c*).

PIERRE de Galard & fon fils, autre PIERRE, furent préfents à une tranfaction paffée entre l'Abbé de Condom & Géraud de Bonnefont. Celui-ci fe dépouilla au profit de l'autre contractant de la moitié de l'églife Sainte-Marie (*d*).

GUILLAUME II, Sire de Galard, neveu du précédent, apparaît dans l'hiftoire de fon fiècle avec un rôle fignificatif. Lorfque fut conclu (22 Mai 1200) le traité de paix entre le Roi d'Angleterre & Philippe-Augufte, ce dernier Monarque donna, comme pleige ou caution, Guillaume de Galard, ainfi que Robert, Comte de Dreux, Prince du fang, & Geoffroy, Comte de Perche. Pour que le feudataire gafcon fe trouvât en telle fociété, il fallait que la qualité de fon lignage fût affortie à celle des autres cogarants. L'acte où il figure eft rapporté dans l'*Hiftoire généalogique de la maifon d'Harcourt*, tome III, page 178.

MONTASIN de Galard eft celui que le *Gallia chriftiana* défigne comme defcendant des toparques de Galard. Il occupa après Pérégrin de Fourcès le fiége abbatial de Condom. Montafin fit ceindre de murailles le château de Caffagne & exécuter la cour du monaftère condomois ainfi que celle du prieuré du Caudrot. A fa mort, advenue le 2 Novembre 1247, fon argenterie fut convertie en châffe dont les bas-reliefs décorèrent longtemps l'autel de Saint Pierre (*e*).

BERTRAND & HUGUES de Galard s'embarquèrent en 1248 à Aigues-Mortes avec Saint Louis partant pour la feptième croifade. Cette entreprife fut inaugurée par une defcente en Égypte. A la prife de Damiette à l'enthoufiafme des premiers fuccès, avaient fuccédé les défaftres de la défaite, de l'épidémie & de la captivité. Le

(*a*) D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, tome II, p. 587-593, édit. de 1723.
(*b*) D. Brugelles, *Chroniques du diocèfe d'Auch*, page 55, preuves.
(*c*) *Chartes & diplômes*, 1113-115 ; *collection Moreau*, 47, fol. 154-157, Bibliothèque Impériale, manufcrits. — *Ancien cartulaire de l'abbaye de Cluny*, tome II, fol. 289 verfo, & 290 recto.
(*d*) Moreri, article de Galard. — D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, tome II, page 592.
(*e*) Il eft également mentionné dans un acte de 1194 (D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, tome II, page 598.) — *Guienne monumentale*, tome II, p. 116, col. 1.

paiement de la rançon avait réduit les soldats du Christ à une absolue misère ; c'est alors que Bertrand de Galard, d'après une charte d'Acre (1250), & Hugo de Galard, d'après une de Damiette (Novembre 1249), durent emprunter à des marchands génois, les seuls banquiers de l'époque & de l'expédition, pour renouveler leurs ressources. Le Comte de Toulouse leur servit de caution (*a*).

Raymond de Galard fut l'auteur de la branche transplantée en Espagne, dont un descendant, Grégoire, a mérité glorification dans l'épopée ou *Histoire de la guerre de Navarre* (en 1276 & 1277) par Guillaume Anelier de Toulouse (*b*). Les deux vers qui le concernent sont les suivants :

E la torr don Guirgori de Galarr qu'es bastens,
Fum dad'a N. Johan Ros que sap prom d'arremens.

Géraud, aliàs Reynaud de Galard, fut un des quarante Chevaliers que Charles d'Anjou, Roi des Deux-Siciles, avait choisis comme assistants dans le duel proposé à Pierre III d'Aragon & assigné à Bordeaux (*c*). Le Prince français avait offert ce cartel à l'espagnole, comme moyen de trancher entre eux la compétition de la Couronne de Sicile. On sait que le souverain d'outre-monts ne se trouva pas au rendez-vous. Géraud donna des coutumes aux habitants de Terraube l'an 1284.

Raymond de Galard, dernier Abbé de Condom (1305) & son premier Évêque (13 Août 1317) après l'érection du monastère en siége épiscopal (*d*) sous le Pape Jean XXII, partagea avec Amanieu d'Albret la seigneurie de Nérac. Doué d'un caractère militant on le vit lutter contre le Roi d'Angleterre, bien qu'il eût, de concert avec lui, en 1313, octroyé des coutumes aux habitants de Condom. La population & son pasteur vivant en désaccord, Édouard intervint. Le prélat refusa d'obtempérer aux volontés du puissant médiateur. Celui-ci envoya sur les lieux son Sénéchal de Gascogne dont l'autorité échoua contre la ténacité de Raymond. Le Prince ayant adressé au Saint-Père une plainte restée sans réponse la renouvela (1323), accusant son adversaire de tenir la cité en interdit & de vouloir susciter un conflit entre lui & le Roi de France (*e*). Le livre au cadenas ou coutumier de Condom relate la résistance & la gestion ecclésiastique de ce fougueux Évêque auquel Pierre de Galard, son neveu, succéda en 1340 dans l'administration du diocèse (*f*).

Pierre de Galard, Templier, était Commandeur de Launac en 1310, lorsque Philippe-le-Bel fit contre l'ordre son odieux procès. Pierre de Galard, détenu dans le château royal d'Alais, en Provence, eut à subir le terrible interrogatoire d'un Commissaire subdélégué par l'Évêque de Nîmes (*g*).

(a) *Chartes des croisades*, fonds latin, nouveaux acquets, nº 1080, actes 98 & 277. (Bibliothèque Impériale : Cabinet des titres.) — D'après une charte de Damiette (1218) citée par Roger, dans la *Noblesse de France aux croisades*, un Guillaume de Galard aurait précédé, en Palestine, Hugues & Bertrand.

(*b*) Publiée par M. Francisque-Michel dans les *Documents inédits de l'Histoire de France*, page 162, vers 2505.

(*c*) Papon, *Histoire générale de Provence*, tome III, note de la page 75. — Moreri, art. de Galard.

(d) *Gallia Christiana*, tome II, page 962. — D. Luc d'Achery, *Spicilége*, tome II, page 601. — Le nouveau diocèse fut formé par un démembrement de celui d'Agen qui perdit le bailliage d'outre Garonne & la région méridionale de cette rivière.

(*e*) Archives municipales de Condom, livre au cadenas. — Rymer, *Conventiones, litteræ & acta publica*, tome II, 2ᵉ part., p. 72. — *Guienne monumentale*, tome II, p. 116, colonne 2.

(*f*) Raymond mourut à Paris dit le *Gallia Christiana*.

(*g*) Ménard, *Histoire de la ville de Nismes*, tome Iᵉʳ, preuves, page 203.

Autre Pierre de Galard a été légitimement honoré d'une notice particulière dans *les Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 3 & 4. Ce perſonnage eſt d'une taille militaire que nul autre ne ſurpaſſa dans la première moitié du quatorzième ſiècle. Philippe-le-Bel, en 1310, le créa Grand Maître des arbalétriers, en 1311 Gouverneur des Flandres & Capitaine de Douai. Il occupa ce pays avec cette double qualité juſqu'en 1315 (*a*). La même année il fut pour la ſeconde fois envoyé à la Cour de Rome (*b*). Le 27 Septembre 1320 le Roi le chargea de ſignifier un ajournement perſonnel au Comte de Flandre (*c*).

Pierre de Galard apparut, le 5 Juillet 1323, en Poitou, d'où il ramena priſonnier Jean l'Archevêque, Seigneur de Parthenay; de là il reprit le chemin du nord pour conclure le traité de paix entamé avec les Flamands (*d*). Les néceſſités de la défenſe nationale l'appelèrent en Guienne où il arriva en Janvier 1324 avec Mathieu de Trie, Maréchal de France, & Robert Bertrand qui obtint la même dignité en 1328. Ces grands Capitaines vinrent enſemble ſurveiller & activer le ſiége de Madaillan (*e*).

Jean de Beauvais, Lieutenant du Roi de France ès parties de Languedoc, par Lettres données à Montauban, le pénultième d'Octobre 1341, ordonna au Tréſorier de Cahors de payer à Pierre de Galard les arrérages dus aux gens de ſa ſuite, morts durant la dernière guerre de Gaſcogne.

Le P. Anſelme lui donne pour femme Marie de Caumont, dite Nauda; or le prénom & le ſurnom ſont contredits par le teſtament de Guillaume de Caumont, qui fait partie de la collection Doat (*f*). Le teſtateur inſtitue ſon héritière Indie de Caumont & lui ſubſtitue Jean de Galard, fils de Pierre de Galard & de Taléſie, ſa ſœur : « *Adhuc volumus quod dicta bona revertantur ad Johannem de Galhardo filium domini Petri de Galhardo & dominæ Taleſiæ quondam ſororis noſtræ.* » Nous expliquerons en autre lieu la cauſe de l'erreur commiſe par le P. Anſelme.

La ſimple indication des ſources où l'on pourrait puiſer pour remettre en lumière les phaſes diverſes de l'exiſtence de notre héros eſt preſque décourageante. Les titres ſcellés (*g*) du Cabinet des titres, le fonds Clairambault (*h*), la collection des ſceaux, publiée par Douet d'Arcq (*i*), les *Gages des hoſtes du Roy Philippe de Valois & de la Reine* en 1332 (*j*) nous fourniſſent ſur Pierre de Galard une ſérie de quittances militaires & de ſceaux allant de 1318 à 1339. On le rencontre à chaque page du *Tréſor des chartes*, comblé par les faveurs du ſouverain français qui le confirma en 1326 dans la poſſeſſion de Limeuil, le gratifia la même année du château de Clarens (*k*) & en 1338 des biens d'Arnaud de Cautrain (*l*). Les *Rôles gaſcons* ſignalent encore le Grand Maître des arbalétriers comme ayant reçu la conceſſion des terres

(*a*) Archives de l'Hôtel de Ville de Douai, regiſtre des priviléges, coté T6. — D. Villevieille, vol. 43, fol. 142, vº. Cabinet des titres. — *Olim ou Regiſtres des arrêts*, publiés par le Comte Beugnot, tome II, p. 621, & tome III, deuxième partie, page 1437. Il eſt qualifié *Capiteneus Flandriæ*.

(*b*) P. Anſelme, *Grands Officiers de la Couronne*, tome VIII, p. 3 & 4.

(c) *Idem.*

(d) *Idem.*

(e) *Idem.*

(*f*) Collect. Doat, vol. XLIII, fol. 23-31.

(*g*) Vol. 51, fol. 3837, Cabinet des titres.

(*h*) Bibliothèque Impériale, Mſſ., doſſier de Galard.

(*i*) Tome I. J. 426, nº 17; Arch. de l'Empire.

(j) *Maiſons des Rois*, vol. II, fol. 992. Bibliothèque Impériale, manuſcrits.

(k) *Tréſor des Chartes*, JJ. 64, fol. 138, acte 282. — P. Anſelme, t. VIII, p. 3. — Le Roi d'Angleterre lui fit don en 1323 des châteaux de Bely & de la Mothe (Collection Bréquigny). — *Hiſtoire de Gaſcogne* par l'Abbé Monlezun, t. VI, p. 470.

(l) *Tréſor des chartes*, JJ. 73, fol. 193 verſo, acte 247.

qui appartenaient au Roi foit à Boulogne, foit à Francefcas, foit à Fourcès (*a*).

Jean de Galard, Baron de Limeuil, fils du précédent, dans une action aux environs de Bergerac, fut pris par les Anglais qui le retinrent longtemps prifonnier. N'ayant pu réalifer la fomme exigée pour fa rançon, les ennemis s'établirent fur fes terres pour la prélever en nature & furent accueillis par la femme & les partifans du captif. Cette condefcendance fut en Février 1349 l'objet d'un pardon royal (*b*).

En compenfation de plufieurs avances, néceffitées par le fervice du Roi mort & de fon fucceffeur, le Comte d'Angoulême, au nom du Souverain français, avait pris l'engagement de rembourfer 10.000 écus au Sire de Limeuil, & de lui reftituer tous les héritages, fis en la fénéchauffée de Touloufe & aliénés dans l'intérêt de la caufe monarchique. Plus tard ledit Jean de Galard, à la prière du Comte d'Armagnac, Lieutenant général ès parties de Languedoc & *pour vénérence du Roi*, voulut bien réduire les 10,000 écus à 500 vieux de Philippe. Cet acte fut dreffé à Paris le pénultième Janvier 1354 (*c*).

Un document du fonds d'Hozier nous apprend que Pierre de Galard, Grand Maître des arbalétriers, & Jean, « fon aifné fils & hoir », dans plufieurs circonftances critiques où les fortereffes & les frontières du royaume étaient menacées, firent monnoyer au tréfor de Paris, aux recettes de Touloufe & de Périgord, de groffes fommes qui furent affectées à la paye des gens de guerre. Cette émiffion de valeurs métalliques n'ayant point figuré fur les comptes militaires, il fut convenu entre le Roi de France & Jean de Galard (1354) que la dette de l'un balancerait celle de l'autre, fans que le monarque pût toutefois fe fouftraire à l'obligation d'indemnifer fon vaffal pour les pertes & dommages dont il a été queftion (*d*).

Dans la trêve fignée entre le Roi d'Angleterre & le Roi de France l'an 1357, il fut ftipulé que les claufes s'étendraient à tous leurs capitaines alliés ou adhérents, dont les principaux, nommés dans la convention, du côté du Roi d'Angleterre, étaient : les Rois de Caftille, de Portugal & d'Aragon, les Ducs Guilhem, de Juliers, les Comtes de Hainaut, de Zélande & de Hollande, Meffire *Johan de Galard* (e).

Le Sire de Limeuil eut l'honneur de faire un traité particulier avec le Roi d'Angleterre, l'an 1358 : aux termes de ce protocole Jean de Galard était réintégré dans fes biens mis fous féqueftre, & fes compagnons d'armes, amniftiés comme lui, recouvraient leur patrimoine perdu (*f*).

Lors de la rédaction du traité de Brétigny, le 8 Mai 1360, Jean de Galard ne fut pas foumis aux conditions générales, comme il reffort de la claufe qui fut ftipulée à fon égard : « Excepté auffi le Vicomte de Fronfac & *Monfire* Johan de Galart « lefquels ne feront point compris en ceft article, mais demourront les biens & « héritages en l'eftat qu'ils eftoient par avant ceft préfent traittié (*g*). » Nous avons fouligné la qualité de *Monfire*, qui eft commune à Jean de Galard & aux Princes du fang, tandis que la qualification plus modefte de *Sire* eft donnée aux plus grands

(a) *Rolles gafcons* par Carte, tome I, page 106.

(b) *Regiftre du tréfor*, LXXVIII. — Fonds Clairambault, doffier de Galard.

(c) Vol. 581, *Regiftre des Chartes*, coté 82, acte 661. — Fonds Clairambault. Cabinet des titres.

(d) Fonds d'Hozier, Bibliothèque Impériale, doffier de Galard.

(e) Rymer, *Conventiones, litteræ, &c.*, tome III, première partie, page 133.

(f) *Ibid.*, page 373.

(g) Rymer, *Conventiones, litteræ & acta publica*, tome III, 2e part. — Lettres d'Édouard III relatives à l'échange des ratifications du traité de Brétigny. — *Livre des Bouillons de la Mairie de Bordeaux*, page 90, nº 16, page 3, nº 30, &c.

Seigneurs tels que le *Sire* de Laval, le *Sire* de Coucy. De l'union de Jean de Galard avec Philippine DE LAUTREC vint une fille unique, MARGUERITE de Galard, qui époufa Nicolas DE BEAUFORT, frère du Pape Grégoire XI & neveu du Pape Clément VI (*a*). Cette alliance a fait paffer plus tard la terre de Limeuil dans la Maifon de Bouillon.

VIGUIER de Galard, de la branche de Terraube, était Capitaine du château de Balarin de 1352 à 1356, comme il appert de vingt-cinq quittances fur parchemin, délivrées par lui en retour de fa folde & de celle des gens de fa compagnie. Ces pièces diverfes font datées des 1er Février, 8 Mars, 23 Juin 1352 (*b*), 15 Février, 15 Mars, 2 Avril, 10 Mai, 2 Novembre, 16 Décembre 1353 (*c*), 14 & 18 Janvier, 18 Février, 27 Mars, 18 Avril, 1er Juin, 1er Juillet, 2 Septembre, 15 Octobre, 20 Novembre, 2 Décembre 1354 (*d*); 15 Mars, 15 Avril, 30 Mai, 10 Juin, 1er Août, 1er Septembre 1355 (*e*); 26 Juin & 22 Juillet 1356 (*f*).

Viguier de Galard exerça les plus hautes fonctions politiques, ainfi qu'une grande influence dans les confeils du Comte d'Armagnac, dont le fils devait époufer Marguerite, fille & héritière de Jeanne, Comteffe de Comminges. Celle-ci, loin de tenir fon engagement envers fon puiffant voifin, avait négocié une autre alliance pour Marguerite. A cette nouvelle le Comte d'Armagnac fit enfermer la mère au château d'Auvillars, & confommer l'union projetée. Le Duc d'Anjou, à l'occafion de ce rapt & de ce mariage forcé, expédia des Lettres de rémiffion; puis accédant aux vœux des nobles & des communes du pays de Comminges, il confia la tutelle de la jeune époufe à Viguier de Galard (*g*). C'eft comme tuteur que ce dernier intervint dans le traité de paix figné entre Gafton, Comte de Foix & Jean, Comte d'Armagnac. Il eft qualifié *Moffenhor* (h) (Monfeigneur), de même que les deux grands feudataires ci-deffus; alors que dans le même acte, cette défignation honorifique eft refufée aux chefs des Maifons les plus illuftres, à Jean de la Barthe, Seigneur d'Aure, à Ayffin de Montefquiou, à Manaud d'Armagnac, à Arnaud d'Arbin, Sénéchal de Lomagne, à Bernard d'Aydie, à Manaud de Barbazan, à Bernard d'Aribere, Sénéchal d'Armagnac, qui font appelés fimplement *Moffen* (Monfieur). Seuls les Comtes de Foix, d'Armagnac, les de Galard & de Béarn reçoivent la qualité de *Moffenhor*.

Si nous voulions remémorer les geftes de Viguier de Galard nous trouverions dans D. Villevieille (*i*) & les collections manufcrites de la Bibliothèque Impériale, les plus riches éléments biographiques; malheureufement le plan de cette étude nous interdit même un coup d'œil furtif fur les branches marquifales de Terraube, de l'Ifle Bozon, ainfi que fur les rameaux de Caftelnau d'Arbieu, de Balarin, de Saldebru qui tiennent dans les annales de leur pays une place fi éclatante.

(*a*) Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France* : généalogie de Caftillon, p. 58. — Moreri, tome V, p. 18, art. de Galard. — P. Anfelme, tome VI, pages 315, 316, 320.

(*b*) Cabinet des titres, fonds d'Hozier, doffier de Galard. — Sceaux, vol. 51, fol. 3839.

(c) *Idem.*

(*d*) Cabinet des titres, fonds d'Hozier. — Sceaux, vol. 51, fol. 3841.

(e) *Idem.*

(f) *Idem.* — Les fceaux en cire rouge appendus à ces quittances font en partie confervés; leur légende ordinaire eft celle-ci : S. VIGUE DE GOLART.

(*g*) D. Vic & D. Vaiffette, *Hiftoire générale de Languedoc*, tome IV, page 362.

(h) *Idem.* Preuves, col. 356 & 357. — « Lofdits Moffenhor de Foix & Gafton, fon filh, de fa licentia remeton & quitten tos los drets & actios que aven ni aver poden, entro aqueft préfent jorn duey, en la comtat de Comenge & terre de Serrera, à la dita Margarida Comteffa de Comenge, & a Moffenhor Beguer, fon tutor, aqui préfent, &c. » — Un peu plus loin on lit encore : « & affi medis ac autreja & jura lodit Moffenhor Beguer de Galard, cume tutor que dis effer de ladita Margarida Comteffa de Comenge, molher deudit Johan d'Armagnac, &c. »

(*i*) Vol. 43, fol. 131. Bibliothèque Impériale, Mff.

Hector de Galard de Brassac, Commandant des 100 Gentilshommes à Bec de Corbin, à la Cour de Charles VII, eut pour auteurs *Jean de Galard* de Braffac, premier du nom, & Bertrande de Manas (*a*).

Dans le jeu de cartes, qui date auffi de cette époque, l'inventeur fit fon choix de figures entre les plus grandes perfonnalités des temps anciens & du moyen âge. La royauté fut repréfentée & réfumée par David, Alexandre, Céfar & Charlemagne; la beauté, par Pallas, Argine, Rachel & Judith; la nobleffe & la vaillance, par Ogier le Danois, Lancelot du Lac, La Hire, le grand Capitaine, & Hector de Galard (*b*). Ces deux guerriers, entre tous leurs contemporains, furent jugés les plus dignes d'être les pairs de l'amant d'Ifeult & du neveu de Charlemagne, types de l'antique chevalerie, à une époque où Du Guefclin, Xaintrailles & Dunois leur difputaient cet honneur.

Jean de Galard, Ambaffadeur à Rome, Surintendant de la maifon de la Reine, Capitaine de deux cents hommes d'armes, Miniftre d'État, Commandant des troupes en Guienne, Chevalier des ordres du Roi, Maréchal de camp, Gouverneur d'Angoumois, de Saintonge & de Lorraine. Le grand rôle national du Comte de Braffac fe montre à chaque page des annales du XVII[e] fiècle. Ses faits & geftes diplomatiques ou militaires font relatés dans *l'Hiftoire eccléfiaftique & militaire de Lorraine* par D. Calmet (*c*), dans la *Réduction de la ville & comté de Vaudemont à l'obéiffance du Roi* (d), dans les *Lettres, inftructions diplomatiques & papiers d'État du Cardinal de Richelieu* (e), qui affocia le Comte de Braffac à la plupart de fes mefures politiques, ce qui eft prouvé par les lettres qu'il lui adreffa le 20 Mars 1617 (*f*), en Décembre 1629 & 1630 (*g*), en Mars & Juillet 1631 (*h*), le 27 Février 1635 (*i*), & par la miffion qu'il lui confia au fujet du mariage du Duc d'Orléans (*j*). Il eft encore queftion du Comte & de la Comteffe de Braffac dans la *Table des manufcrits de Brienne*, dans les *Mémoires de Clermont Montglat*, dans les papiers de l'abbé de Lefpine, dans le *Mercure* & la *Gazette de France* (k), dans les regiftres du Parlement, années 1632-1633.

(*a*) Moreri, tome V, art. de Galard. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, tome IV, p. 367-370.

(*b*) Cabinet des titres; manufcrits de l'abbé de Lefpine.

(*c*) T. III, p. 246, 261, 262, 263, &c.

(d) *La réduction de la ville & comté de Vaudemont à l'obeyffance du Roy, avec l'ordre eftably dans la ville de Nancy, par Monfieur le Comte de Braffac, Gouverneur pour Sa Majefté dans ladite ville. A Paris, chez Mathieu Colombel, rue neufve S. Anne, près le Palais, à la Colombe.* M.DC.XXXIV. L'auteur anonyme parle en ces termes du grand perfonnage qui nous occupe : « Pour ce qui eft des villes de Nancy, Monfieur le Comte de « Braffac, maintenant Gouverneur pour le Roy dedans icelles, a eftably encore de nouveau une fi exacte ordon- « nance, qu'il n'y a foldat des troupes françoifes qui font en garnifon dedans ces dites villes, qui ofent exiger de « fon hofte la moindre chofe, de plus que ce qui luy eft ordonné, de peur que venant à la cognoiffance de ceux « qui ont commandement fur lefdites troupes, ils ne faffent faire à l'inftant toute forte de fatisfaction aux habitants « qui auront eu fujecl de leur plaindre. »

(e) Documents hiftoriques inédits fur l'Hiftoire de France. *Lettres, inftructions diplomatiques & papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, recueillis & publiés par M. Avenel.

(*f*) Même ouvrage que ci-deffus, tome I, page 428. L'original de cette lettre fait partie du fonds Baluze, pap. des arm., lett., paq. 1, n° 2, fol. 128.

[illegible] fur l'Hiftoire de France. *Lettres, inftructions diplomatiques & papiers d'État du Cardinal* [illegible] publiés par M. Avenel, lettre CCLXXI, t. III, p. 496, & tome IV, p. 39.

[illegible] ci-deffus, lettre LIV, tome IV, p. 102 : une copie de la main de Chevré exifte au miniftère [illegible] France, tome 20, fol. 165. — Les deux autres lettres de 1631 font dans le recueil fufdit [illegible] tome IV, p. 174, & même vol., p. 80.

[illegible] ci-deffus, tom. IV, p. 664. — Bibliothèque Impériale, manufcrits, fupplément français, [illegible] minute de la main de Charpentier.

[illegible] tome [illegible] me.

[illegible] VIII, p. [illegible] T. XX, p. 18[illegible]

On connaît, dit la *Biographie univerfelle* (a), deux recueils inédits de lettres & dépêches de M. de Braffac depuis le 20 Octobre 1630, jufqu'au 2 Juillet 1641 (*b*). La *Revue des queftions hiftoriques* indiquait, dans une de fes dernières livraifons, le miniftère des affaires étrangères comme étant le fiége de cette importante correfpondance. C'eft en récompenfe de fes fervices & de ceux de fes ancêtres que la terre de Braffac fut en 1630 conftituée Comté (*c*).

Joseph de Galard, Marquis de l'Ifle, fut arrêté par ordre de la commiffion révolutionnaire, préfidée par Dartigoyte. Son exécution eut lieu à Auch, le 26 Germinal An II. Le jugement qui le condamna a été publié dans la *Gazette des tribunaux* (d), par M. Berriat Saint-Prix, auquel il avait été communiqué par M. Paul Laplagne-Barris. C'eft un modèle du genre en matière de férocité, comme on peut le voir par cet extrait : « Confidérant que ledit Galart, ci-devant noble, « eft convaincu, d'après les papiers qui ont été trouvés fur lui, d'avoir embauché « plufieurs perfonnes pour l'armée des tyrans, coalifés contre les vainqueurs de « tous les defpotes couronnés, d'avoir entretenu une correfpondance infernalle « avec les ennemis de la chofe publique, correfpondance vomie par un de ces « êtres, qui ferait douter qu'il eût reçu le jour d'une divinité fi on n'en connaiffait « bien l'exiftence. »

Nous pourrions à l'aide des archives communales de Condom, du manufcrit de M. Lagutère, des chartriers du féminaire d'Auch, du *Spicilége* d'Achéry, redreffer une filiation régulière de la maifon de Galard, bien au delà de Guillaume qui va repréfenter le premier degré. Peut-être ne fera-t-il pas impoffible de remonter méthodiquement jufqu'aux Ducs de Gafcogne; nous le faurons quand nous aurons fini de recueillir les éléments d'un grand travail, où le fujet de cette notice fera traité en hauteur & en largeur. A plus tard donc le couronnement de l'édifice.

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume, Sire de Galard, premier Baron de Condomois, dont il a été dit un mot, fervit de pleige ou de caution dans le traité entre Philippe-Augufte & Jean Sans-Terre en Mai 1200. Les autres garants, on l'a vu plus haut, furent Robert, Comte de Dreux, & Geoffroy, Comte du Perche (*e*).

II. DEGRÉ.

Ayssin I de Galard, Sire de ce lieu, de fon mariage avec Gazenne de Francs eut entre autres hoirs :

1. Ayssin II, Seigneur de Terraube (*f*).
2. Géraud, auteur de la première branche des Seigneurs de l'Ifle-Bozon (*g*).

(*a*) T. 1, p. 260.
(*b*) « En 1639, dit une note de M. Avenel, le Comte & la Comteffe de Braffac étaient en correfpondance fré- « quente avec Richelieu, l'informant, à bonne intention, des paroles & fentiments de la Reine, s'efforçant de pré- « fenter fa conduite fous un jour favorable & d'entretenir la bonne intelligence entre elle & le Cardinal. »
(*c*) Lettres recognitives d'érection de la comté de Braffac; archives départementales de Tarn-&-Garonne : férie C; regiftre 44 du domaine, fol. 204, verfo (années 1775-1777).
(d) *Gazette des tribunaux*, du 12 Octobre 1865.
(*e*) La Roque, *Hiftoire de la maifon d'Harcourt*, preuves, tome III, p. 180.
(*f*) Archives du château de Terraube, férie A. — Moreri, tome V, page 18, article de Galard.
(*g*) Moreri, *loco citato*.

La fucceffion fut divifée (1270) entre les deux frères; l'aîné fut apanagé de Terraube & le cadet de la terre de l'Ifle (*a*) qui donna fon nom à une branche trois fois éteinte & trois fois reverdie par la fubftitution mafculine des lignes collatérales. La dernière identification, entre les de Galard, Seigneurs de l'Ifle & les de Galard, Seigneurs de Balarin, iffus les uns & les autres d'une fouche commune, eft repréfentée aujourd'hui par M. le Marquis de Galard Magnas, père de M. le Comte Hippolyte de Galard & grand-père de M. le Vicomte Hector de Galard, gendre de M. le Duc d'Uzès.

III. DEGRÉ.

Ayssin II de Galard, Seigneur de Terraube, procréa, d'une union inconnue, le fils qui fuit (*b*).

IV. DEGRÉ.

Géraud de Galard, dont nous avons plus haut efquiffé la figure à grands traits, devait être l'un des témoins de Charles d'Anjou dans le duel propofé à Pierre III, Roi d'Aragon (*c*). Philippe-le-Hardi lui accorda, le 6 Août 1271, la haute & baffe juftice de Terraube ainfi qu'à Bertrand & à Gaiffion de Galard, qu'on préfume fes frères ou fes oncles (*d*). Il époufa Éléonore d'Armagnac qui lui apporta la terre de Braffac en Quercy (*e*). Les Lettres patentes confirmant l'érection de Braffac en comté & portant la date du 2 Août 1777, atteftent cette alliance en ces termes : « Que cette terre confidérable & dont l'étendue eft à peu près quarrée fur une contenance de trois lieues, eft entrée dans la maifon de Galard dans le cours du XIIIe fiècle, vers l'an 1250, par le mariage de Géraud de Galard avec Éléonore d'Armagnac, qui la poffédoit (*f*). » Celle-ci donna le jour à :

1. Ayssin III, continuateur de la branche de Terraube.
2. Bertrand, auteur de celle de Braffac qui deviendra celle de Béarn en 1508.
3. Raymond, premier Évêque de Condom (1317).
4. Pierre, Grand Maître des arbalétriers, fondateur de la branche de Limeuil, dont il a été déjà queftion dans la galerie préliminaire.

V. DEGRÉ.

Bertrand de Galard, Seigneur d'Efpiens ou d'Efpieux & de Galard en Brulhois, fecond fils de Géraud & d'Éléonore d'Armagnac, devint Vicomte de Braffac du chef de fa mère, héritière & Dame de ce lieu.

Un chapitre du cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, en Limoufin, eft confacré aux vicairies du Quercy qui s'élevaient à dix dont l'une était Braffac. La forme administrative des vicairies précéda la forme féodale de vicomté. La terre de Braffac aurait donc ce dernier titre ou un équivalent depuis les époques les plus reculées.

(*a*) (*b*) Archives du château de Terraube, férie A. — Moreri, t. V, p. 18.

(*c*) Papon, *Hiftoire générale de Provence*, t. III, note de la p. 75. — Moreri, article de Galard, t. V, p. 18.

(*d*) Archives du château de Terraube, férie A. — Moreri, article de Galard.

(*e*) Fonds d'Hozier, Bibliothèque Impériale, manufcrits, liaffe de Galard. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, tome IV, p. 367-370. — Moreri, *loco citato*.

(*f*) Lettres recognitives de l'érection de Braffac en comté, archives départementales du Tarn-&-Garonne, férie C, regiftre 44 du domaine, fol. 204-8 (années 1775-1777).

M. Deloche, qui a publié le Cartulaire de Beaulieu, dans les Documents inédits ſur l'hiſtoire de France, émet l'opinion ci-deſſus. Elle eſt corroborée par le ferment de fidélité que prêta en 1368, à l'Évêque de Tulle, Roger-Guillaume de Beaufort, Vicomte de Turenne, ſelon l'uſage de ſes prédéceſſeurs, à raiſon de la vicomté de Braſſac dont il était co-poſſeſſeur avec les de Galard (*a*).

Bertrand fit acte de foi envers le Roi d'Angleterre l'an 1286 (*b*). Dans une conceſſion, du 13 Janvier 1313, faite à Bertrand du Gout, Vicomte de Lomagne & d'Auvillars, Bertrand de Galard retient certains droits féodaux dans ce pays. C'eſt encore au Vicomte de Braſſac que le Roi Édouard adreſſa de Weſtminſter, une lettre perſonnelle, le 8 Février 1327, pour l'inviter à perſévérer dans l'obéiſſance & le dévouement à ſa couronne (*c*).

Eſclarmonde DE THESAC, ſon épouſe (*d*), le rendit père de :

1. GUILLAUME de Galard, qui va reparaître.
2. PIERRE, qui fut deuxième Évêque de Condom, en 1340, après la mort de ſon oncle Raymond (*e*).
3. VIGUIER de Galard, qui fut, le 13 Mars 1373, caution de la dot de Mathe d'Armagnac, ſa couſine, lorſqu'elle ſe maria à Jean d'Aragon, Duc de Gironde, fils aîné de Pierre IV, dit le *Cérémonieux*, & d'Éléonore d'Aragon-Sicile, ſa troiſième femme (*f*).

VI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Galard, eſt qualifié dans les documents contemporains, tantôt noble & puiſſant Seigneur, tantôt Baron de Braſſac. Édouard III, Roi d'Angleterre, lui écrivit le 27 Avril 1330 (*g*) pour le congratuler ſur le dévouement manifeſté à ſa cauſe & ſur les périls affrontés pour elle. Le même monarque, dans des lettres du 21 Juin 1340 (*h*), expédiées de Toſtelle, lui demanda aſſiſtance pour arracher des mains de Philippe de Valois le royaume de France. La trace militaire de Guillaume de Galard eſt retrouvable dans les titres ſcellés (*i*), la collection Clairambault (*j*), &c. Le 13 Août 1340 & le 28 Juin 1341, étant à Agen, & le 13 Octobre 1345, campé ſous les murs de Marmande, après avoir touché ſes gages & ceux de ſa compagnie, il délivra trois quittances à Jehan de Mouqs, Clerc des arbalétriers. Dans l'intervalle, le 10 Octobre 1344, il ſe montre dans une charte dont la phraſe initiale eſt celle-ci : « *Permiſſione divina Belavencis epiſcopus* (k). » Guillaume de Galard figure encore, le 26 Avril 1353, parmi les témoins de l'hommage rendu à ſon frère Pierre de Galard par Jean d'Armagnac, Vicomte de Brulhois (*l*).

(a) *Cartulaire de Beaulieu en Limouſin*, publié par M. Maximien Deloche, dans les *Documents inédits de l'Histoire de France*: introduction, page CCXIII. — Baluzius, *Hiſtoria tutellenſis* : append., col. 720-721.

(b) *Bertrandus de Gallardo recognovit ſe tenere medietatem caſtri d'Eſpienx, cum pertinentiis ſuis, a dno Ageneſii, &c........ item Bertrandus de Galhardo recognovit ſe tenere a dno Agen. quartam partem caſtri de Gallard, prope lou Noum Dieu &c.* (Cahier in-fol. contenant 55 hommages ou remembrances ayant pour titre : « *Recognitiones feudorum, homagiorum a nobilibus Agennenſis & Condomienſis terræ* », *&c.*)

(*c*) Rymer, *Fœdera*, tome II, 2ᵉ part., page 122.

(*d*) Moreri. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiſtoriques*, t. IV, p. 367-370.

(*e*) Oihenart, *Notitia utriuſque Vaſconiæ*, pages 442-443.

(*f*) Collection Doat : Foix & Armagnac.

(*g*) Rymer, *Fœdera*, tome II, 3ᵉ part., page 44.

(h) *Ibid.*, 3ᵉ part., page 77. Cette lettre commence ainſi : « *Ad communitates & nobiles Vaſconiæ ſuper jure regis ad regnum Franciæ.* »

(*i*) Titres ſcellés; volume 51, fol. 3839.

(*j*) Fonds Clairambault, cabinet des titres; Bibliothèque Impériale; pièces concernant la maiſon de Galard.

(k) *Ibidem.*

(*l*) Collection Doat, Bibliothèque Impériale : Hommages. — Moreri, article de Galard.

Guillaume de Galard contracta alliance avec Gilette DU MAINE, fille de Pierre DU MAINE & de Marie D'ANDOUINS (*a*). De cette union dérivèrent :

1. GUILLAUME, qui fuit.
2. ANNE-MARIE, femme en 1380 d'Odet DE PARDAILLAN-GONDRIN, de laquelle font provenus, trois fiècles plus tard, les Ducs d'Antin.

VII. DEGRÉ.

GUILLAUME II de Galard, Vicomte de Braffac, qualifié Monfeigneur & Baron, prêta ferment de fidélité à Henri II, Roi d'Angleterre, le 10 Août 1364, pour les fiefs qu'il tenait de ce fuzerain à raifon du duché de Guienne (*b*). Il laiffa de Bègue ou Borgne DE BEAUVILLE, fille d'Arnaud, deux fils (*c*) qui furent :

1. GAILLARD, mort dans le célibat.
2. JEAN de Galard de Braffac, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

JEAN de Galard de Braffac, premier du nom, fervit de fecond à Bernard VII, Comte d'Armagnac, Connétable de France, dans un duel engagé contre Jean, Comte de Foix, vers la fin de 1415 (*d*). On ignore la date de fes noces avec Bertrande DE MANAS (*e*), mais l'hiftoire a retenu le nom de leurs trois enfants :

1. JEAN, qui va fuivre.
2. PIERRE, Grand Sénéchal de Quercy (*f*). Il rendit hommage en 1471 à l'Évêque de Cahors, comme il appert d'un acte latin, dont nous citons les lignes finales : « *Recognovit habuiffe & recepiffe a dicto nobili Petro de Galard, domino de* « *Braffaco, premiffas per eumdem de Galard* (g). » Pierre, qui décéda fans poftérité, & dont la fucceffion fut recueillie par fon frère aîné, avait été marié avec ANTOINETTE, fille de noble & puiffant Bernard DE MARTINE, aliàs MARTIGNY, & d'Urbaine D'ARMAGNAC (*h*).
3. HECTOR de Galard, Chambellan de Louis XI, Chevalier de fes ordres & Commandant des 100 Gentilshommes à Bec de Corbin (1474). C'eft en fa faveur que fut créée la deuxième compagnie des gardes du corps. Il était en 1479 Grand Maréchal des logis de la Cour. Nous avons déjà parlé de lui à propos de l'introduction de fa figure dans le jeu des cartes, comme valet de carreau (*i*).
4. JEANNE-MARGUERITE de Galard, femme de Thibaut DE SEIGNEUVILLE, Seigneur de Caubiac.
5. CLAIRE, époufe d'Étienne DE GOTH.
6. AGNÈS, alliée à Arnaud D'ESPAGNE, Seigneur de Durfort, qui était Sénéchal du comté de Foix en 1475.

(*a*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, tome V, généalogie de Pardaillan. — Archives de M. le Comte J. de Pardaillan, au château de Gignan. — Archives des Hautes-Pyrénées, Mff. Larcher.
(*b*) Moreri, *loc. cit.*
(*c*) Fonds d'Hozier, Bibliothèque Impériale, manufcrits, liaffe de Galard. — La Chenaye-Desbois, art. de Galard. — Moreri, *idem.*
(*d*) Moreri, *ut fupra.* — Monlezun, *Hiftoire de Gafcogne.*
(*e*) Fonds d'Hozier, *loc. cit.* — Moreri, *loc. cit.*
(*f*) Moreri, art. de Galard. — Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, généalogie de Goth ou du Gout.
(*g*) Texte latin de fix feuillets, copie du document primitif confervé au cabinet des titres, manufcrits Clairambault.
(*h*) (*i*) Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, tome IV, p. 368. — Moreri, *ut fupra.*

7. Clairette, qui eut pour mari Jean de Pélagrue (*a*).

IX. DEGRÉ.

Jean II de Galard de Braſſac, fut conjoint, le 19 Septembre 1454, avec Miraille de la Valette, née de Forton de la Valette, Seigneur de Cuſſol en Rouergue (*b*). Elle mit au monde :

1. Hugues de Galard de Braſſac, qui ſuit.
2. Garcias de Galard de Braſſac.
3. Arnaud, Seigneur de Champagnac.
4. Bertrand, Chanoine de Rieux (1490).
5. Marguerite, mariée à Jean de Mondenar, Seigneur de Tillac.
6. Prohense, épouſe de Jean de Cahusac de Miran, Seigneur de Saint-Michel.
7. Anne, qui contracta union avec Jean de Durfort de Duras, Baron de Bajaumont.
8. Jeanne, femme de Jean de Noé, Seigneur de Bonrepos (*c*).

X. DEGRÉ.

Hugues de Galard, Baron de Braſſac, ſe maria, le 9 Novembre 1484, avec Marie de Grossolles (*d*), fille de Jean, Seigneur de Flamarens, & de Jeanne d'Absac; il convola en ſecondes noces, le 12 Novembre 1508, avec Jeanne d'Antin, veuve de Jean de Béarn (*e*), Seigneur de Saint-Maurice, la Rivière, Montoiſel, Roquefort & en partie de Mont-de-Marſan. Du premier lit vinrent :

1. François, qui forme le degré ſuivant.
2. Jean, Abbé de Simorre.
3. Gratien, Abbé de Saint-Morin & Grand Archidiacre d'Agen en 1548.
4. Antoine, Seigneur de Grenade.
5. Bertrand, Chanoine de l'égliſe de Bordeaux, qui adminiſtra ce diocèſe après la mort de Jean de Foix.

XI. DEGRÉ.

François Ier de Galard, Vicomte de Braſſac & de Béarn, Seigneur de Cuſſol, Saint-Maurice, la Rivière, Saint-Labeur, Kadelles, la Valette, Montoiſel, partie de Mont-de-Marſan; épouſa, le 12 Novembre 1508, Jeanne de Foix, fille de Jean de Foix, iſſu des Comtes de Foix & de Béarn. Une clauſe des pactes impoſait à François de Galard (*f*) & à ſes deſcendants de prendre pour toujours le nom & les armes de Béarn (*g*).

(*a*) Ces ſept enfants ſont rapportés dans Moreri, La Chenaye-Desbois, &c.
(*b*) Fonds Clairambault, liaſſe de Galard, Bibliothèque Impériale, manuſcrits. — Moreri, t. V, p. 19.
(*c*) Moreri & La Chenaye-Desbois donnent les noms de ces huit enfants.
(*d*) Chazot de Nantigny, *Tablettes hiſtoriques*, art. de Braſſac, t. IV, p. 368. — Moreri, t. V, p. 19.
(*e*) *Archives des Hautes-Pyrénées*, manuſcrits Larcher. — Mêmes ſources que ci-deſſus. — Jeanne d'Antin était fille d'Arnaud, Baron d'Antin.
(*f*) François Ier de Galard, Comte de Braſſac & de Béarn en 1508, était couſin des ſix Rois ci-après :
François Phœbus, Prince de Béarn & Roi de Navarre;
Henri d'Albret, Roi de Navarre, aïeul d'Henri IV;
Ferdinand, Roi de Caſtille & d'Aragon;
Charles VIII, Roi de France;
Louis XII, Roi de France;
Ladislas, Roi de Bohême & de Hongrie, ainſi que du célèbre Gaſton de Foix, Duc de Nemours;
(*g*) Fonds Clairambault, liaſſe de Galard, Cabinet des titres. — Moreri, t. V, article de Galard. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiſtoriques*, t. IV, p. 367-370. — Lainé, *Dictionnaire véridique des origines des maiſons nobles ou anoblies du royaume de France*, t. II, p. 56-57.

JEANNE de Béarn donna à fon mari une progéniture nombreufe :

1. JEAN III de Galard de Braffac & de Béarn, que nous retrouverons plus bas.
2. BERNARDIN, Gentilhomme de la chambre du Roi, Chevalier de fon ordre.
3. JEAN-BERNARD, Chevalier de Malte en 1536.
4. ANTOINE-OCTAVIEN, Abbé de Simorre en 1542.
5. ANNIBAL, Baron de Roquefort, Chevalier de l'ordre du Roi en 1558, donataire de la baronnie de la Rivière.
6. FRANÇOIS, Échanfon du Dauphin Henri (1543), Chevalier de l'ordre du Roi & Gentilhomme de fa maifon.
7. OCTAVIEN, qui, après être entré dans les ordres, fe fit dégager de fes vœux par le Pape, & époufa, le 8 Octobre 1566, Jeanne DE MARSAN.
8. JEANNE de Galard de Béarn, mariée à Jean DE DURFORT, Seigneur de Bajaumont.
9. PAULE, mariée à Hector D'AGUT.
10. BERNARDINE, alliée à Arnaud DE GOTH, Seigneur de Manleiche (a).

XII. DEGRÉ.

JEAN III de Galard, Vicomte de Braffac & de Béarn, plus connu fous le premier titre, devint Gentilhomme de la maifon du Roi, Chevalier de fes ordres, Gouverneur de Saint-Jean d'Angély & de Châtellerault. Il reçut le cordon de Saint-Michel des mains du Maréchal de Montluc. Des miffives de Charles IX, datées du 16 Avril 1564 & plufieurs lettres d'Henri III & de Catherine de Médicis prouvent que les vertus guerrières du Comte de Braffac étaient tenues en grande eftime; quelques-uns de fes exploits contre les Huguenots font rappelés dans les *Commentaires de Montluc* (b). Le Duc de Mayenne lui écrivit, le 13 Janvier 1586, pour le rallier à fa caufe. Jean III de Galard-Braffac s'était allié, le 13 Septembre 1553, avec Jeanne DE LA ROCHEANDRY, fille de Louis DE LA ROCHEANDRY & de Renée DE MONTBRON. Jeanne rendit Jean III père de :

1. RENÉ, qui fuit.
2. JEANNE, mariée en 1580 à Jacques DE VERDUZAN DE MIRAN, né de Jean DE VERDUZAN & de Jeanne D'ESPARBÈS.
3. MARGUERITE, femme d'Ifaac DU BOURG DU MAINE, fils de Bertrand DU MAINE, Baron du Bourg, & de Jeanne DE FAYOLLES DE MELLET (c). Le mari de Marguerite lui laiffa, par teftament du 16 Mai 1587, l'ufufruit de tous fes biens (d).

XIII. DEGRÉ.

RENÉ de Galard de Braffac de Béarn, appelé le Vicomte de Braffac, fut attaché, le 1er Avril 1581, à la perfonne de Monfieur, frère du Roi, avec le titre de premier Gentilhomme de fa chambre. Nous le voyons enfuite Capitaine de cinquante hommes d'armes. Il contracta deux unions, l'une avec Marie DE LA ROCHEBEAUCOURT (e), l'autre avec Louife DE GOURDON DE VAILLAC DE GENOUILLAC (f). La première feule lui donna la poftérité que voici ;

1. LOUIS, qui va fuivre.

(a) Tous ces enfants font énoncés dans Moreri.

(b) On trouve dans le fonds Clairambault une quittance en parchemin, fignée *de Braffac*, & datée du 13 Octobre 1568.

(c) (d) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, tome VII, p. 699.

(d) *Idem*, tome IX, p. 166.

(e) *Idem*, tome VIII, p. 164.

2. Jean de Galard de Braſſac, Ambaſſadeur à Rome, Surintendant de la maiſon de la Reine, Miniſtre d'État, Commandant des troupes en Guienne, Chevalier des ordres du Roi, Maréchal de camp, Gouverneur d'Angoumois, de Saintonge & de Lorraine (*a*), eut des mérites correſpondants aux dignités diverſes dont il fut inveſti. Nous avons énoncé plus haut les ouvrages où ſont affirmées ſes qualités diplomatiques & militaires, tels que l'*Hiſtoire de Lorraine* par D. Calmet, les *Papiers d'État du Cardinal de Richelieu, le Mercure* & *la Gazette de France,* les Mémoires de Clermont Montglat, &c. Les auteurs divers qui ſe ſont occupés de ſa vie ne l'ont connu & fait connaître que ſous le nom de : *Comte de Braſſac*. Le comté de Braſſac, dont la ſuperficie était de trois lieues carrées, fut créé en 1630 au profit de Jean « mary de la Comteſſe de Braſſac », comme diſent les Lettres patentes (*b*).

Il avait épouſé M[lle] de Sainte-Maure-Montausier, Dame d'honneur de la Reine, mère de Louis XIV (*c*), & tante du Duc de Montauſier.

3. Charles, auteur de la branche des Comtes de Lavaur & d'Argentine (*d*).
4. Jeanne, Dame de Cléon, Sommerſac & de Sennillac, mariée à ſon couſin le Marquis de Soubran. Celui-ci eut d'elle une fille unique qui épouſa, le 25 Septembre 1648, Louis de Chabot, Comte de Jarnac (*e*).

XIV. DEGRÉ.

Louis de Galard, Comte de Braſſac & de Béarn, s'allia, le 26 Août 1609, à Marie de Ranconet de Noyon (*f*), Dame du Repaire & de Rougnac. Elle avait pour auteurs : Benjamin de Ranconet, Seigneur de Polignac, & Marthe de Raymond. La femme du Comte de Braſſac lui donna :

1. Alexandre de Galard Béarn.
2. Jean-Isaac, Colonel du régiment de Navarre à l'âge de 18 ans, mort à 22 à l'aſſaut d'une forteresſe en Allemagne.
3. Charles, fondateur de la branche des Comtes de Mirande (Angoumois). Il épouſa Jeanne de l'Espinai, nièce, par Lydie, ſa mère, d'Henri de Chabot, Duc de Rohan (*g*).
4. Réné, Seigneur de Faragorſe, point de départ du rameau du Repaire (*h*).

Le Comte de Béarn & Marie de Ranconet eurent encore ſix filles (*i*).

XV. DEGRÉ.

Alexandre de Galard, Comte de Béarn & de Braſſac, Baron de la Rochebeaucourt, contracta union, le 24 Septembre 1646, avec Charlotte de la Rochefoucault, Dame de Salles & de Géneté (*j*). D'elle vinrent François-

(*a*) Lettres recognitives de l'érection de Braſſac en comté, *Archives départementales du Tarn-&-Garonne*, ſérie B, regiſtre 44 du domaine (années 1775-1777).
(*b*) *Idem.* — Créé Comté en 1630, Braſſac était Vicomté depuis l'origine de la féodalité.
(*c*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. V, p. 19.
(*d*) Arbre dreſſé par Cherin, le 29 Août 1788. Bibliothèque impériale, manuſcrits, doſſier de Galard.
(*e*) Archives du château de Braſſac.
(*f*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 630. — Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. VI, p. 620. — Fonds d'Hozier, Cabinet des titres, liaſſe de Galard.
(*g*) P. Anſelme, t. IV, p. 567.
(*h*) Moreri, *ut ſupra*. — Fonds Clairambault, Bibliothèque Impériale.
(*i*) Suzanne, Polixène, Anne, Marie, Lydie, Marthe.
(*j*) P. Anſelme, tome IV, p. 443, A ; tome IX, p. 167. — Moreri.

Alexandre, qui fuit, & plufieurs filles, mariées au Marquis de Tarsac & à MM. de Saint-Mandé, de Fonguyon, de Galard d'Argentines, &c.

XVI. DEGRÉ.

François-Alexandre de Galard, Comte de Béarn, &c., mais ordinairement particularifé par le titre de Comte de Braffac, était Colonel dans le régiment d'Angoumois. Il fe maria avec Marthe-Madeleine de Foullé, fille du Marquis de Prunevaux (*a*), & fœur de Guillaume, Ambaffadeur de Danemark. Elle defcendit dans la tombe en 1747 laiffant entre autres enfants :

1. Guillaume-Alexandre, qui va fuivre.
2. Réné de Galard Béarn, Marquis de Braffac, Chef de brigade des carabiniers, Lieutenant général, Gouverneur de la Baffe-Normandie & Commandeur de l'ordre de Saint-Louis (*b*). Il n'était plus en 1771 (*c*).

XVII. DEGRÉ.

Guillaume-Alexandre de Galard de Béarn, appelé le Comte de Braffac, occupa plufieurs fonctions honorifiques auprès de Staniflas, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, dont il était le premier Gentilhomme en même temps que le premier Écuyer de Madame Victoire. Il époufa, le 26 Juillet 1714, Luce-Françoife de Cotentin de Tourville (*d*), Dame du palais de Madame la Ducheffe de Berri, & fille de Anne-Hilarion de Tourville, Maréchal de France, Vice-Amiral, Lieutenant général de la province de Bretagne (*e*). Il aima & pratiqua efficacement les beaux-arts. Au nombre de fes compofitions muficales les plus eftimées nous pouvons citer l'*Empire de l'Amour,* ballet héroïque, 1733; *Léandre & Héro*, texte de Lefranc de Pompignan, enfin l'acte de Linus dans des *Fragments*, 1750 (*f*).

De l'union de Guillaume-Alexandre de Galard avec Luce-Françoife de Tourville, naquit le fuivant :

XVIII. DEGRÉ.

Anne-Hilarion de Galard, Comte de Béarn, Marquis de Braffac, Baron de la Rochebeaucourt, eft qualifié plus généralement Comte de Béarn.

Dans les Lettres royales, du 2 Août 1777, qui ratifièrent le rang de Comté, précédemment attaché à la terre de Braffac, Anne-Hilarion de Galard-Braffac, en faveur duquel elles furent dépêchées, eft de préférence nommé & titré par le Roi, Comte de Béarn, rang qui fut toujours diftinct de celui de Comte de Braffac. Celui-ci était la conféquence de l'érection, faite en 1630 au profit de Jean, Comte de Braffac, & renouvelée fur la tête de Anne-Hilarion, tandis que le titre de Comte de Béarn provenait non du fol mais du fang. Sa tranfmiffion était la conféquence de la fubftitution régulière de 1508. Le document relatif à l'élévation de Braffac en Comté eft confervé aux archives départementales du Tarn-&-Garonne; nous le copions en partie :

« Que cette terre, qui étoit une ancienne baronnie, fut érigée en comté, en « 1630, &c. Que les titres de cette érection ont été perdus dans les incendies de

(*a*) P. Anfelme, tome IX, p. 167, B. — Moreri.
(*b*) Ce grade était le plus élevé de l'ordre & donnait le grand cordon rouge.
(*c*) Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, t. IV, p. 367, 370. — Moreri, tome V, p. 20, col. 2.
(*d*) Mêmes fources que ci-deffus.
(*e*) P. Anfelme, t. VII, p. 632. — Chazot de Nantigny, *loc. cit.* — Moreri, *loc. cit.*
(*f*) *Biographie univerfelle*, t. V, article de Braffac.

« la Chambre des comptes & on n'en trouve plus que des notes dans le tréfor « des titres du comté de Béarn, de la terre de Braffac, & autres fes terres, qu'il « aurait efpéré de notre bonté que nous voudrions bien faire revivre ce titre « & en temps que de befoin l'ériger de nouveau en Comté en fa faveur. A ces « caufes, voulant favorablement traiter ledit *Sieur Comte de Béarn*, & lui donner « des marques de notre fatisfaction de fes fervices, & de ceux de fon nom & de « fa famille qui s'eft toujours diftinguée par fon attachement au fervice & au « bien de l'État; & autres grandes confidérations à ce nous mouvant, nous avons « de notre grâce fpéciale, pleine puiffance & autorité royale, créé, érigé & élevé « la terre & feigneurie de Braffac, fituée en Quercy & en Agenois, & par ces pré- « fentes, fignées de notre main, la créons, érigeons & élevons aux titres, nom, pré- « minence & dignité de comté fous la dénomination de comté de Braffac, pour être « à l'avenir tenue & poffédée auxdits nom, titres & dignité de comté par ledit « Sieur Anne-Hilarion DE GALARD DE BRASSAC, *Comte de Béarn* & fes enfants, « poftérité & defcendants mâles en ligne directe & légitime mariage, propriétaire « de ladite terre & feigneurie & comté. Voulons & nous plaît qu'ils puiffent fe « dire & qualifier Comtes en tous actes tant en jugement que dehors, & jouiffent « des mêmes honneurs, armes & blafons, droits, prérogatives & autorités, pré- « minence en fait de guerre, affemblée d'État & de Nobleffe, & de tous autres « avantages & privilèges dont jouiffent & doivent jouir les autres Comtes de notre « royaume, encore qu'il ne foit ici plus particulièrement exprimé; que tous vaf- « faux jufticiables & tous tenant noblement & en roture des biens mouvants & « dépendants de ladite terre, feigneurie & comté de Braffac les reconnoiffent « pour Comtes, faffent les foy & hommages, baillent adveux & dénombrements, « fourniffent déclarations, le cas y échéant fous les noms, titre & qualité de « Comte de Braffac, à la charge par ledit *Sieur de Béarn de Braffac* & fa defcen- « dance mâle en légitime mariage de tenir ledit comté à une feule foy & hom- « mage de notre couronne (*a*). »

Un peu plus loin on trouve encore cette forme nominative : « *Ledit Sieur Comte de Béarn de Braffac.* » Ce dernier appellatif de Braffac eft donc prefque toujours précédé du nom & du titre de Comte de Béarn; nous avons dans notre citation imprimé à deffein ces mots en *italiques*, car ils démontrent qu'aux yeux du Roi & de fes miniftres, la dénomination de *Comte de Béarn* conftituait un droit fupérieur à celle de Braffac quoique préexiftante dans la maifon de Galard.

D'Hozier lui-même en enregiftrant les armes de Galard de Béarn de Braffac difpofe ces trois noms dans l'ordre ci-deffus, de telle forte que BÉARN vient conftamment avant BRASSAC; Ex. : *Catherine de Galard de Béarn de Saint-Maurice de Braffac. Louis de Galard de Béarn*, Seigneur de Mirande. Feu N. de *Galard de Béarn, Comte de Braffac* (b). L'Abbé de Lefpine procède de même façon en écrivant les noms de Galard de Béarn de Braffac.

Les noces de Anne-Hilarion, Comte de Béarn, avec Olympe DE CAUMONT (*c*), fille unique d'Armand NOMPAR DE CAUMONT, Duc de La Force, & d'Élifabeth DE GRUEL DE LA FRETTE, furent célébrées le 11 Janvier 1739. Leurs enfants furent :

1. GUILLAUME-ALEXANDRE, qui repréfentera le degré immédiat.
2. ADÉLAIDE-LUCE-MADELEINE, née en 1739, Gouvernante des enfants du

(*a*) Lettres recognitives d'érection de la Comté de Braffac. Archives départementales de Tarn-&-Garonne; férie C, regiftre 44 du domaine, fol. 204 verfo (années 1775-1777).

(b) *Armorial général de France*, regiftre XVI, fol. 236, 270, 313. Limoufin. Cabinet des titres. Bibliothèque Impériale, manufcrits.

(*c*) Copie en forme du contrat de mariage, expédiée le 4 Mai 1867 par Courot, Notaire à Paris, détenteur de l'original.

Comte d'Artois. Elle prit alliance en 1757 avec Bertrand DE CAUMONT DE BEAUVILLA, Marquis de Caumont. De cette conjonction dérivèrent deux fils & trois filles.

3. RÉNÉE-PHILIBERTE, Dame d'honneur de Madame Victoire de France, mariée, le 28 Avril 1776, à N. Marquis D'ESTOURMEL (*a*).
4. ANNE-LUCE-JACQUELINE, décédée en 1768 dans le célibat.

XIX. DEGRÉ.

GUILLAUME-ALEXANDRE de Galard de Braffac, porte alternativement le titre de Marquis de Braffac & de Comte de Béarn, mais le dernier eft le plus ufuel. Entré dans le régiment de Chartres (cavalerie) avec le grade de Capitaine, il fut fucceffivement élevé à ceux de Brigadier des armées du Roi & de Maiftre de camp. Madame Victoire le choifit pour fon premier Écuyer. A ces honneurs il ajouta celui d'être Chevalier de Saint-Louis & des ordres du Mont Carmel, de Saint-Lazare & de Jérufalem. Sa femme N. POTIER DE NOVION (*b*) lui donna quatre fils :

1. ALEXANDRE-LÉON-LUCE (*c*), qui va fuivre.
2. ALEXANDRE-RÉNÉ, époux de N. CHAPELLE DE JUMILLAC : d'eux naquirent plufieurs filles. L'une d'elles, ANTOINETTE-CÉZARINE de Béarn, mariée à Victor, fils aîné du Duc DE CARAMAN ; l'autre, CLAIRE de Béarn, devint femme du Duc DE VALOMBROSE. De cette dernière union eft provenu RICHARD, Duc DE VALOMBROSE.
3. LOUIS, Chevalier de Malte, furnommé le Chevalier de Béarn.
4. HECTOR, qui s'allia, en Janvier 1804, à N. DE DURFORT de la branche de Durfort-Rofine. Leur fils, ÉTIENNE-HECTOR-ALEXANDRE de Braffac, était Officier aux huffards de la garde royale lorfque éclata la révolution de 1830. Il hérita de la pairie du Comte de Durfort, fon grand-père maternel, & époufa Louife-Denize-Camille LE SAGE D'AUTEROCHE D'HULST.
5. N. de Béarn, mariée au Marquis DE MENILGLAISE.
6. N. de Béarn, mariée à M. DE MONTFLEURY.
7. N. de Béarn, femme du Comte DE COETUS.

XX. DEGRÉ.

ALEXANDRE-LÉON-LUCE de Galard de Béarn, Marquis de Braffac, Comte de Béarn, fut chambellan de l'Empereur Napoléon qui lui confia plufieurs miffions intimes, notamment en Italie & à Vienne où il reçut le cordon de Grand'-croix de Saint-Léopold d'Autriche. Il s'était uni en 1796 à Pauline DE SOURCHE DE TOURZEL, fille de la Ducheffe DE TOURZEL, Gouvernante des enfants de France. Pauline de Tourzel, amie particulière de Madame la Dauphine, Ducheffe d'Angoulême, partagea la captivité de la famille royale au Temple & échappa par miracle aux maffacres de Septembre (*d*). De cette alliance font iffus :

(*a*) Pièces du fonds d'Hozier, Cabinet des titres, Bibliothèque Impériale, manufcrits.
Les enfants ci-deffus font nommés dans un inventaire dreffé après la mort d'Anne-Hilarion, Comte de Béarn. La minute de cet acte du 30 Décembre 1788 eft confervée en l'étude de Me Merlin, Notaire à Paris. — Anciens regiftres baptiftaires de l'églife de Saint-Sulpice ; préfecture de la Seine, archives de l'état civil.
(*b*) Pièces du fonds d'Hozier. Bibl. Imp., manufcrits.
(*c*) Acte de naiffance d'Alexandre-Léon-Luce, Comte de Béarn, du 11 Juin 1771. — Anciens regiftres eccléfiaftiques de l'églife Saint-Sulpice, archives de l'état civil, préfecture de la Seine.
(*d*) *Souvenirs de quarante ans ou Mémoires d'une dame de la Dauphine*, publiés chez M. Sarlit, éditeur, rue de Seine. — Inventaire après décès d'Alexandre-Léon-Luce de Galard, Comte de Béarn en 1844.

1. Hector de Béarn, chef actuel de la maison.
2. Pauline, morte jeune.
3. Hélène, décédée en bas âge.
4. Alix, qui donna sa main au Marquis de Villefranche (a).

XXI. DEGRÉ.

Louis-Hector de Galard, Comte de Brassac & de Béarn, &c., appelé le Comte de Béarn, sortit de l'École polytechnique comme Officier d'état-major; il accompagna le Duc de Mortemart, son cousin, chargé par le Roi Charles X de se rendre auprès de l'Empereur de Russie pour suivre la campagne contre les Turcs. Le Tzar Nicolas, en reconnaissance de sa belle conduite au siége de Varna, lui remit de sa main, sur le champ de bataille, la croix militaire de Saint-Vladimir. Le Comte de Béarn, nommé Chevalier de la Légion d'honneur, dès son retour en France, renonça à la carrière des armes pour celle de la diplomatie. Après avoir rempli la fonction de Secrétaire à Saint-Pétersbourg, il fut chargé par le gouvernement d'une mission en Suède où le Roi Bernadotte, en considération de son nom & de son origine, l'accueillit avec autant de bienveillance que de distinction, & lui conféra l'ordre de l'Épée de Suède. M. de Béarn était Chargé d'affaires à Naples lorsqu'il fut élevé à la dignité de Ministre plénipotentiaire. C'est à ce titre qu'il représenta la France près la cour de Hanovre. Le Roi Ernest-Auguste le favorisa d'une estime particulière & la lui témoigna en maintes circonstances. La révolution de 1848 rompit la carrière & les rapports officiels de M. le Comte de Béarn avec la cour de Hanovre. A l'heure de son départ pour la France, le très-sympathique diplomate reçut le grand cordon de l'ordre des Guelfes, rehaussé par une lettre dans laquelle Sa Majesté Hanovrienne lui exprimait des regrets flatteurs & profonds.

L'empire réintégra M. le Comte de Béarn dans les ambassades, le fit son Ministre plénipotentiaire près le Roi de Wurtemberg, & un peu plus tard lui ouvrit les portes du Sénat. M. le Comte de Béarn a été successivement élevé à tous les grades de la Légion d'honneur jusques & y compris celui de Grand Officier auquel il fut promu en 1846. Aux décorations étrangères, que nous avons mentionnées, nous pouvons ajouter celles de l'ordre de Sainte-Anne de Russie & la Grand'Croix de l'ordre de Guillaume de Wurtemberg.

M. le Comte de Béarn est le chef actuel des noms & armes de la maison de Béarn, & résume en lui tous les droits honorifiques des branches de Galard de Brassac & de Béarn. Du premier mariage de M. le Comte de Béarn avec Coralie, fille du Général Comte Le Marois, sont nés :

1. Pauline de Béarn, mariée à Albert, Prince de Broglie.
2. Henri, Comte de Béarn, mort sans enfants.

D'une deuxième union avec Marguerite de Choiseul, fille du Duc de Choiseul-Praslin, viennent les six autres enfants :

1. Gaston de Béarn, appelé Prince de Viana, Officier d'état-major.
2. Blanche, Sœur de Saint-Vincent-de-Paul.
3. Centulle, Attaché d'ambassade.
4. Jean.
5. Jeanne.
6. Arcieu.

(a) Ambroise Tardieu, *Histoire généalogique de la maison de Bosredon en Auvergne*, in-fol., p. 384.

La maiſon de Galard-Béarn fut apparentée par des mariages avec François PHÉBUS, Prince de Béarn, & Henri d'ALBRET, Rois de Navarre; FERDINAND, Roi de Caſtille & d'Aragon; CHARLES VIII & LOUIS XII, Rois de France; LADISLAS, Roi de Bohême & de Hongrie; la Reine ANNE DE BRETAGNE; MARGUERITE DE PROVENCE. Les liens du couſinage la rattachaient également aux grandes perſonnalités princières ou féodales telles que Gaſton DE FOIX, Duc de Nemours, les Comtes D'ARMAGNAC, DE BIGORRE, les Vicomtes DE BRULHOIS, &c. Au nombre des illuſtres races qui figuraient dans ſes alliances, nous pouvons ranger : les DE CAUMONT-LA-FORCE, DE THESAC, DE BEAUVILLE, D'ESPAGNE, DE DURFORT, DE DURAS, DE LA VALETTE, DE NOÉ, DE LA ROCHEANDRY, DE GOURDON DE VAILLAC DE GENOUILLAC, DE SAINTE-MAURE MONTAUSIER, DE SOUBRAN, DE CHABOT-ROHAN, DE LA ROCHEFOUCAULT, DE TOURVILLE, D'ESTOURMEL, DE CARAMAN, DE TOURZEL, DE BROGLIE, DE CHOISEUL-PRASLIN, &c. (*a*).

(*a*) La race de Galard s'eſt diſtribuée en une infinité de branches dont l'une s'implanta en Eſpagne preſque au début de la féodalité.

L'aînée de celles de France eſt la branche des Galard, Seigneurs de Terraube, repréſentée aujourd'hui par M. JACQUES-ÉTIENNE-MARIE-FIRMIN-HECTOR, Marquis de Galard-Terraube.

La première branche des Barons de l'Iſle-Bozon fut fondée par GÉRAUD, ſecond fils d'AYSSIN & de GAZENNE DE FRANCS : elle s'éteignit au XV[e] ſiècle dans la perſonne de JEAN de Galard, Sénéchal d'Armagnac. Ses titres, armes & fiefs furent recueillis par un rameau collatéral; le dernier rejeton de cette deuxième lignée, devenue marquiſale, légua le rang & l'apanage de l'Iſle-Bozon, avec ſanction royale, à JOSEPH de Galard, Seigneur de Luzanet, iſſu des Seigneurs de Balarin. Le chef actuel de cette branche eſt le Marquis de Galard-Magnas qui perſonnifie en outre celles de Balarin & de Luzanet.

La branche des Seigneurs de Saldebru, ſortie elle auſſi des Seigneurs de Terraube, exiſte encore.

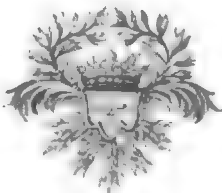
La branche des de Galard, Comtes de Braſſac & de Béarn, eut pour auteur, en 1300, BERTRAND, fils de GERAUD de Galard & d'Éléonore D'ARMAGNAC, Dame de Braſſac; c'eſt celle que nous avons ſommairement traitée ci-deſſus.

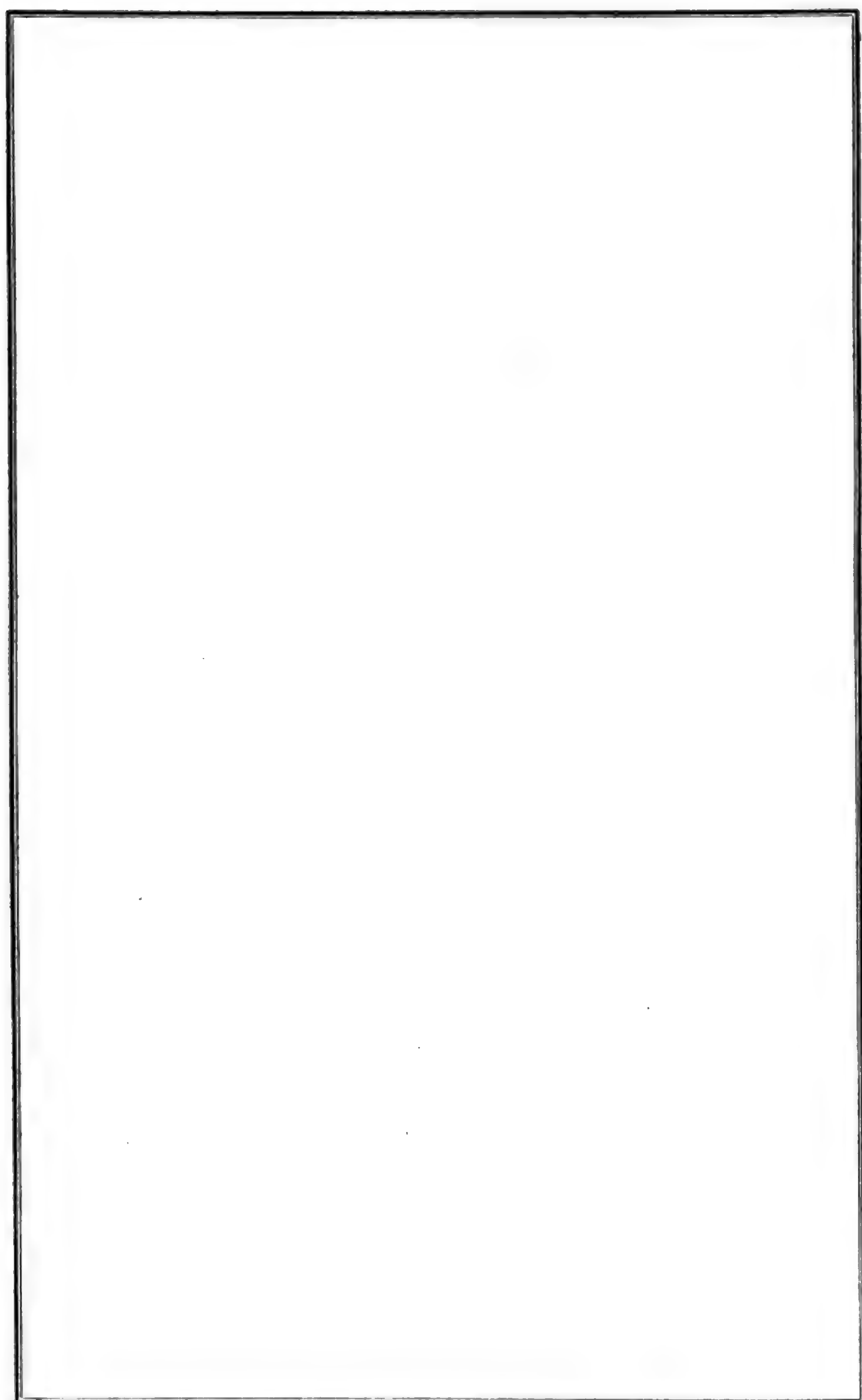
La branche des Comtes de Lavaur & d'Argentines fut conſtituée par CHARLES de Galard, troiſième fils de RENÉ de Galard de Braſſac de Béarn & de Marie DE LAROCHEBEAUCOURT.

La branche des Galard, Comtes de Mirande, eut pour premier ſujet CHARLES, deuxième enfant de LOUIS de Galard de Braſſac de Béarn & de Anne-Marie DE RANCONET DE NOYON.

La branche des Sires de Limeuil tomba en quenouille au bout de deux générations; elle fut établie par PIERRE de Galard, Grand Maître des arbalétriers.

Comme la précédente, la branche des Galard, Seigneurs de Caſtelnau d'Arbieu n'eſt plus qu'un ſouvenir hiſtorique.

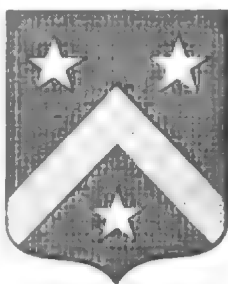




DE BEAUFRANCHET,

Comtes de Beaufranchet-d'Ayat, anciens Seigneurs de Boſtfranchet, Marcieu, Ribadance, la Chandie, Varvaſſe, Vars, Ayat, Grandmont, Beaumont, Néallet, Relibert, la Chapelle.

EN HAUTE-AUVERGNE ET EN MARCHE.



De Sable au Chevron d'Or, accompagné de trois Étoiles d'Argent poſées deux & une (a).
COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Fideles ſemper contra infideles.

La famille de Beaufranchet, dont le nom patronymique était autrefois PELET, eſt originaire de la Haute-Auvergne. Sa filiation eſt établie ſans interruption depuis GUY Pelet, Damoiſeau, connu par un acte d'emprunt qu'il fit à Saint-Jean-d'Acre, au mois de Mai 1250, avec pluſieurs autres gentilshommes d'Auvergne, & ſous la garantie d'Alphonſe, Comte de Poitiers & de Toulouſe. Cet acte original exiſte aux archives de la famille.

Le même GUY ou GUIGUES Pelet, qualifié Chevalier, fit un accord, en 1292, avec Bertrand, Seigneur de la Roue & de Montpeloux, & lui rendit hommage pour la ſeigneurie de Boſtfranchet (*b*), mouvante du château de Montpeloux.

GUIGUES Pelet IIe du nom, petit-fils de Guy Ier, eſt nommé alternativement dans les actes : Pelet de Boſtfranchet, & de Boſtfranchet ſeulement. Il en fut de même de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à JACQUES Ier du nom, vivant en 1525 & qui forme le VIIIe degré de la filiation. Ce dernier abandonna le nom patronymique de Pelet & adopta excluſivement celui de Boſtfranchet, qui dès lors prévalut définitivement.

L'orthographe du nom de Boſtfranchet a ſubi en français bien des variations dont ſa forme latine (*Boſcus franchetus*) a été préſervée. On le trouve écrit, dans les anciens titres : *Boſcfranchet, Bouſcfranchet, Boſtfranchet, Bosfranchet, Boisfranchet, Boisfranchier,* &c. Au XVIIe ſiècle ſeulement apparaît la forme actuelle : *Beaufranchet,* qui, bien que peu rationnelle & en déſaccord avec la véritable étymologie du nom, ne tarda pas à être généralement adoptée.

La maiſon de Beaufranchet a produit trois Chanoines-Comtes du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude (1557, 1565, 1776), deux Maréchaux de camp, un Aide-major général de l'armée du Bas-Rhin, en 1757; des Officiers de tous grades,

(a) La branche de Relibert écartelait : *d'Or, à la Croix ancrée de Gueules,* qui eſt DE MAISTRE; celle de la Chapelle : *d'Azur à la Faſce d'Argent, accompagnée de trois Étoiles d'Or,* qui eſt DE LA CHAPELLE.

(*b*) La Seigneurie de Beaufranchet fut cédée, par acte du 9 Octobre 1641, par Antoine de Beaufranchet, Écuyer, Sr d'Ayat, à Jean Calemard, Procureur d'office au Viverols, pour la ſomme de 12,000 livres. (Bibl. Imp., fonds d'Hozier : Doſſier de Beaufranchet.)

dont deux Chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, un Officier & trois Chevaliers de celui de la Légion d'honneur.

LOUIS-CHARLES-ANTOINE de Beaufranchet, Comte d'Ayat, dernier repréfentant mâle de la branche aînée de cette maifon, a été admis aux honneurs de la Cour, en vertu de preuves faites au Cabinet du Roi, le 9 Avril 1784 (*a*), & établiffant fon extraction en ligne directe de GUIGUES Pelet, Ier du nom, mentionné plus haut.



BRANCHE DE RELIBERT.

XII. DEGRÉ.

GILBERT-ANTOINE de Beaufranchet, Écuyer, Seigneur d'Ayat, fut maintenu dans fa nobleffe à Moulins, le 3 Août 1669, fur preuves remontant jufqu'en 1464. Il époufa Marie DE SERVIÈRES, avec laquelle il eft mentionné au préfent *Armorial*, Ier Regiftre, p. 54, à l'occafion des preuves de nobleffe D'AMABLE-FRANÇOISE-CATHERINE de Beaufranchet, fa petite-fille, reçue à Saint-Cyr le 11 Septembre 1734. Il eut entre autres enfants :

1. AMABLE de Beaufranchet, dont la notice figure au Ier Regiftre. Il eft aïeul de LOUIS-CHARLES-ANTOINE de Beaufranchet, Comte d'Ayat, mentionné ci-deffus.
2. CHARLES-LOUIS, qui fuit.
3. GILBERT, auteur de la branche de la Chapelle, rapportée plus loin.

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS de Beaufranchet, Écuyer, Seigneur de Saint-Hilaire, né à Ayat, le 25 Août 1689, marié, le 13 Septembre 1714, à Anne MAISTRE, fille de Gilbert MAISTRE, Écuyer, Seigneur de Relibert, & de Marie DE VAUCHAUSSADE. De cette union :

XIV. DEGRÉ.

JOSEPH-MARIEN de Beaufranchet, Chevalier, Seigneur de Relibert, né en 1718, Capitaine de grenadiers au régiment provincial de Moulins, Chevalier de Saint-Louis, marié, le 21 Septembre 1753, à la Châtre, avec Marie-Catherine LAURENT, dont il eut :

XV. DEGRÉ.

JACQUES-MARIE, qualifié Comte de Beaufranchet, Seigneur de Relibert, né le 6 Octobre 1760, Garde du corps du Roi Louis XVI, Lieutenant de cavalerie, marié, le 6 Juillet 1781, à Claire-Jeanne-Catherine-Angélique D'AUTIÉ, fille de Nicolas-Claude-Martin D'AUTIÉ, Comte de Villemontée, & de Marie-Rofe DE LA ROCHEBRIANT. De ce mariage :

1. AUGUSTIN, qui fuit.
2. FRANÇOIS-DOROTHÉE-AUGUSTE, ancien Lieutenant d'infanterie, marié, le 21 Octobre 1816, à Marie-Silvie-Hortenfe DE BEAUFRANCHET, fa coufine, de la branche de la Chapelle. De ce mariage :

(*a*) De Courcelles, *Dictionnaire de la Nobleffe de France*, t. I, p. 374.

Aimée-Marguerite-Angélique de Beaufranchet, mariée, le 1er Novembre 1838, à Pierre de Pichard, Baron de Saint-Julien.

XVI. DEGRÉ.

Augustin, Comte de Beaufranchet, né à Évaux, le 3 Juillet 1788, Garde du corps du Roi, Lieutenant de cavalerie & chevalier de la Légion d'honneur, marié à Montluçon, le 11 Septembre 1820, à Anne de Laval, fille de feu Gilbert de Laval, Écuyer, Seigneur de la Teiffière, & de Marie Garaud de Buffeix. De ce mariage font iffus :

1. Jacques-Marie-Augustin, qui fuit.
2. Jean-Nicolas-Amable, auteur de la branche puînée.

XVII. DEGRÉ.

Jacques-Marie-Augustin, Comte de Beaufranchet, né à Montluçon le 3 Septembre 1822, mort le 14 Janvier 1854. Il avait époufé au château des Aix, commune de Meillard (Allier), le 23 Juillet 1844, Pauline-Henriette-Louife du Buysson, fille de Charles-Amable, Vicomte du Buysson, & d'Adélaïde-Marie-Louife du Verdier, décédée le 28 Mai 1846. De cette union vint :

XVIII. DEGRÉ.

Marie-Augustin-Charles-Félix, Comte de Beaufranchet, repréfentant actuel de fa branche, né à Montluçon le 20 Juin 1845, marié, le 20 Juin 1866, à Bourbon-l'Archambault, à Marie du Bost. De ce mariage :

Augustin, né le 9 Mai 1867.



SECONDE BRANCHE,

ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE.

XVII. DEGRÉ.

Jean-Nicolas-Amable, qualifié Vicomte de Beaufranchet, frère de Jacques-Marie-Augustin, époufa, le 30 Juin 1848, Marie-Mélanie-Clotilde de Gain, fille de Louis de Gain, Marquis de Linars, & de Marie-Françoife du Verne de Morancy. Il eft mort le 14 Janvier 1866, laiffant de fon mariage :

1. Marie-Augustin-Raphael, né le 17 Octobre 1849.
2. Marie-Anne-Léonie, née le 9 Novembre 1851.
4. Marie-Clémence, née le 29 Décembre 1855.



TROISIÈME BRANCHE,

DITE DE LA CHAPELLE.

XIII. DEGRÉ.

Gilbert de Beaufranchet, Chevalier, Seigneur de Beaumont, né à Ayat le

3 Septembre 1695, marié, le 22 Mai 1725, avec Antoinette DE LA CHAPELLE, Dame dudit lieu, en Combrailles, fille de Léonard, Écuyer, Seigneur DE LA CHAPELLE, & de Paule DE VAUCHAUSSADE. De ce mariage vinrent :

1. AMABLE, qui fuit.
2. GILBERT, auteur de la *quatrième branche,* rapportée plus loin.

XIV. DEGRÉ.

AMABLE de Beaufranchet, Chevalier, Seigneur de la Chapelle, né audit lieu le 2 Novembre 1738, Capitaine de grenadiers au régiment provincial de Clermont, marié, le 25 Février 1781, à Edmée-Françoife-Marguerite DE BERTRAND DE BEAUMONT, fille de Claude DE BERTRAND, Marquis de Beaumont, & de Marie-Sylvie-Hortenfe DE NOBLET DE TERCILLAC. Il eut pour enfants :

1. CLAUDE-AMABLE, qui fuit.
2. MARIE-SILVIE-HORTENSE, mariée à FRANÇOIS-DOROTHÉE-AUGUSTE de Beaufranchet, fon coufin, de la branche de Relibert.
3. MARIE-ÉMILIE, morte fans alliance.

XV. DEGRÉ.

CLAUDE-AMABLE, qualifié Comte de Beaufranchet (*a*), né au château de la Chapelle (Creufe) le 20 Janvier 1783, mort au Puy le 22 Mars 1858, marié en premières noces, le 26 Novembre 1811, avec Gilberte-Henriette DE MAUSSABRÉ, fa coufine germaine, fille de Claude-Denis, Vicomte DE MAUSSABRÉ, & de Marie-Edmée DE BERTRAND DE BEAUMONT; & en fecondes noces, à la Châtre, le 3 Février 1817, à Marie-Émeline DE SABARDIN, fille de Claude-Trophime DE SABARDIN & de Marie-Marguerite LAISNEL. Il eut de ce dernier mariage :

XVI. DEGRÉ.

CLAUDE-FRANÇOIS-ERNEST, Comte de Beaufranchet de la Chapelle, repréfentant actuel de fa branche, né au Puy, commune de Tercillac (Creufe) le 25 Avril 1818, a époufé à Bourges, le 18 Avril 1843, Amélie-Octavie DE BARRAL, fille d'Anne-Philippe-Amédée-Octave, Vicomte DE BARRAL, ancien Capitaine de cavalerie, Commandeur de la Légion d'honneur, aujourd'hui Sénateur, coufin germain de S. A. la Princeffe STÉPHANIE de Bade, & coufin iffu de germains de la Reine HORTENSE, mère de l'Empereur NAPOLÉON III, & de Marie Alexandrine ROBIN DE SCÉVOLE. De ce mariage eft né :

MARIE-OCTAVE-FERNAND, né à Bourges le 25 Janvier 1845.



RAMEAU ISSU DE LA BRANCHE QUI PRÉCÈDE.

XVI. DEGRÉ.

JULES-HENRI, qualifié Vicomte de Beaufranchet (frère de CLAUDE-FRANÇOIS-ERNEST), né au Puy le 24 Août 1819, a époufé à Argenton, le 20 Février 1854,

(*a*) Acte de mariage de fon fils CLAUDE-FRANÇOIS-ERNEST. Ce dernier figure également avec le titre de Comte dans l'acte de naiffance de fon fils MARIE-OCTAVE-FERNAND. (Extr. des reg. de l'état civ. de la ville de Bourges.)

Angélique-Caroline Duhail de Saint-Georges, fille de Jean-Baptiste Armand Duhail de Saint-Georges, & de Bathilde-Chantal Cuinat. De ce mariage :

1. Marie-Bathilde, née à Argenton le 12 Décembre 1854.
2. Marie-Fernande, née à Mornay le 2 Février 1859.



QUATRIÈME BRANCHE,

ISSUE DE CELLE DE LA CHAPELLE.

XIV. DEGRÉ.

Gilbert de Beaufranchet, Chevalier, né le 10 Mars 1743, à la Chapelle, Garde du corps du Roi, puis Commissaire en chef des poudres & salpêtres au département de Nantes. Il avait épousé à Paris, le 23 Juillet 1768, Henriette Barbet de Longpré, veuve de Thomâs-Ignace Vannière, Écuyer. Il eut pour fils :

XV. DEGRÉ.

Henri, qualifié Vicomte de Beaufranchet de la Chapelle, né à Paris le 24 Décembre 1769, Colonel d'artillerie, Directeur de l'Arsenal à Paris, Officier de la Légion d'honneur & Chevalier de Saint-Louis, retraité Maréchal de camp. Il épousa, le 1er Mai 1822, Agathe Rousseau de Pantigny, fille de Jean-Louis Rousseau de Pantigny, Écuyer, ancien Receveur général des finances de la généralité de Bourges, & d'Adélaïde-Marie-Thérèse L'Hérault de la Bretonnière. De cette union sont issus :

1. Henri-Louis-Victor, qui suit.
2. Charles-Marie, qualifié Baron de Beaufranchet de la Chapelle, né à Paris le 19 Janvier 1827, ancien Capitaine aux grenadiers de la garde, Chevalier de la Légion d'honneur. Sans alliance.

XVI. DEGRÉ.

Henri-Louis-Victor, qualifié Vicomte de Beaufranchet de la Chapelle, né à Paris le 3 Juin 1823, Capitaine commandant aux guides de la garde impériale, Chevalier de la Légion d'honneur, mort à Paris le 6 Octobre 1864. Il avait épousé, le 30 Mars 1853, Marie-Louise Le Corgne de Timadeuc, fille de Yves-Marie-Jean-Louis Le Corgne, Vicomte de Timadeuc, & de Marie Joséphine de Courte. De ce mariage vinrent :

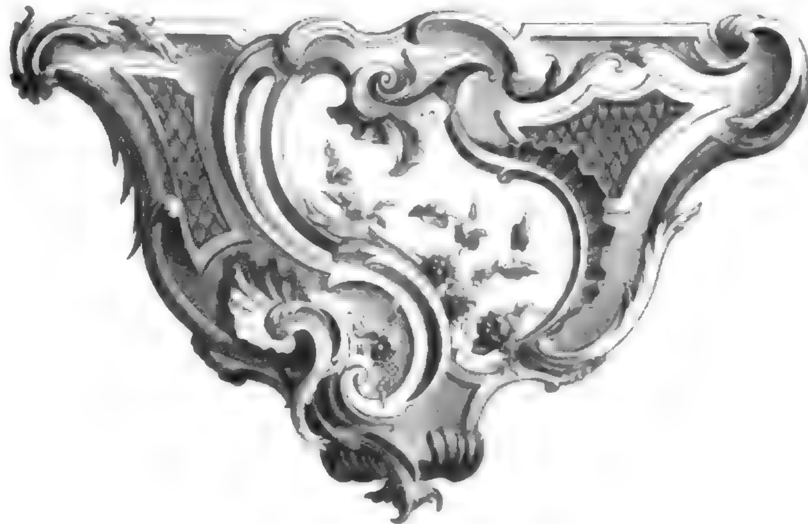
1. Henri-Louis-Guy-Marie, né à Paris le 24 Décembre 1853.
2. Odile-Delphine-Louise-Marie, née à Paris le 25 Juillet 1859.

Alliances. Outre les différentes alliances indiquées au cours de la notice, la Maison de Beaufranchet en a contracté de directes avec celles de : Des Aix (plus connu sous le nom de Desaix), d'Arfeuillette, d'Ayssac, de Chanonat, de Chaslus, de Franchelins, de Frédeville, de la Garde, de Gilbertès, de Guilhem, d'Hérail de la Roue, Le Loup de Beauvoir, de Mons, Mothier de Champestières, de Murat, du Peyroux, de Pont, de la Reynerie, de

ROCHEBARON, DE ROCHETTE, DE RONCHINOL, DE SICARD, DE SIRMOND, DU TERRAIL, DE TOURNABISE, DE VARVASSE, DE VERTHAMI.

OUVRAGES A CONSULTER :

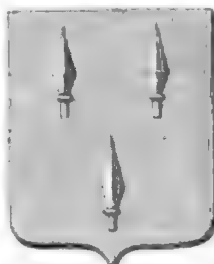
Dom Bétancourt, *Noms féodaux*, p. 80, 136, 729, 765. — Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*. — De Courcelles, *Dictionnaire de la Nobleſſe*, t. III, p. 41, 42. — Lainé, *Dictionnaire véridique des origines des maiſons nobles de France* — Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. VII. — Mazas & Th. Anne, *Hiſtoire de l'Ordre de Saint-Louis*. — Cabinet du Saint-Eſprit, à la Bibliothèque impériale. — Archives de la famille. — Archives de l'Empire. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la nobleſſe*, 1853. — De Sartiges d'Angles, *Notice ſur les Ban & Arrière-Ban de l'Auvergne*. Clermont-Ferrand, 1864.



BELLIVIER DE PRIN,

Anciens Seigneurs de Foreſt, de Luché, de Fortranche, de la Geneſte, de Font-morte, de Faljoie, de Prin, & autres lieux.

EN POITOU.



De Gueules à trois Fers de lance d'Argent, poſés deux & un. SUPPORTS : *deux Lions.* COURONNE : *de Comte.*

L'ancienneté de cette maiſon remonte à une époque très-reculée. Elle était primitivement fixée aux environs de Luzignan & de Saint-Sauvent.

On a peu de détails ſur ſon origine.

GUIOT Bellivier, Varlet, donna au Roi d'Angleterre un aveu de l'hébergement de la cour de Pers, mouvante du château de Luzignan, le 9 Juillet 1363.

PIERRE Bellivier, Écuyer, donna un aveu au Duc de Berri, Comte de Poitou, le 2 Septembre 1406.

JEAN Bellivier, Écuyer, donna un autre aveu à Charles de France, Dauphin de Viennois, Comte de Poitou.

La filiation ſuivie ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

GUIARD ou GIRARD Bellivier, Écuyer, Seigneur de Foreſt, eut de ſa femme Jeanne DE MAIRÉ :

1. GUILLAUME, qui ſuit.
2. JEAN Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers & auteur de la branche de Pers & du Palais, rapportée plus loin.

II. DEGRÉ.

GUILLAUME Bellivier, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Foreſt, épouſa, par contrat du 27 Novembre 1396, Jeanne DE BEAUCHAMPS, laquelle, étant déjà veuve, fit un partage des biens avec ſon beau-frère, le 16 Janvier 1419, tant en ſon nom que comme ayant la garde de ſes enfants mineurs, dont l'aîné fut :

III. DEGRÉ.

GUILLAUME Bellivier, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Foreſt, mort avant 1476, avait épouſé Marie DE PALAIVE, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

Pierre Bellivier, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur de Foreſt, eut de ſon mariage avec Marguerite d'Orfeuille :

V. DEGRÉ.

Hugues Bellivier, Écuyer, Seigneur de Foreſt, épouſa Jeanne d'Arambon, dont il eut :

1. Pierre, qui ſuit.
2. Françoise Bellivier, mariée à François Peloquin, Seigneur de Grandmaiſon.

VI. DEGRÉ.

Pierre Bellivier, II[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Foreſt, épouſa, par contrat du 23 Décembre 1548, Jeanne du Courret. De cette union vint :

VII. DEGRÉ.

Gabriel Bellivier, Écuyer, Seigneur de Foreſt & de Luché, maintenu dans ſa nobleſſe par jugement des Commiſſaires des francs-fiefs, le 24 Juin 1564, & par celui des Commiſſaires députés pour le règlement des tailles, le 15 Novembre 1584. De ſon mariage avec Marie Gillier, qu'il épouſa par contrat du 4 Juin 1595, il eut :

1. Pierre Bellivier, Écuyer, Seigneur de Foreſt, épouſa, par contrat du 6 Septembre 1629, Éléonore de la Jaille, dont il n'eut que deux filles :
   I. Jacquette Bellivier, mariée, le 1[er] Octobre 1658, à Charles de Bellanger, Écuyer, Seigneur de Luſſay.
   II. Charlotte Bellivier, qui fit profeſſion, en 1660, dans le monaſtère de Notre-Dame-de l'Incarnation de la Mothe-Sainte-Héraye.
2. Robert Bellivier, Écuyer, Seigneur de Fortranche.
3. Jacques, qui continue la filiation.
4. François Bellivier, Écuyer, Seigneur de la Geneſte, maintenu dans ſa nobleſſe par M. Voiſin de la Noiraie, Intendant en Touraine, le 3 Août 1668. Il eut pour femme Marguerite de Mondion.
5. Jacquette Bellivier, épouſa en 1630, Pierre Chopin, Écuyer, Seigneur de Moulin-Fermé, et décéda le 24 Décembre 1677.

VIII. DEGRÉ.

Jacques Bellivier, Écuyer, Seigneur de Fontmorte, fit un partage avec ſes frères le 15 Mai 1642. Ils furent maintenus dans leur nobleſſe par jugement de M. Barentin, Intendant en Poitou, le 10 Décembre 1667, ſur la production des preuves remontant à Guiard Bellivier (*a*). De ſon union, contractée le 6 Mai 1642, avec Marguerite du Pin de la Guerivière, il eut deux fils, qui ſuivent, & trois filles.

1. Robert, qui continue la filiation.
2. Jean Bellivier, Écuyer, Seigneur de Fontmorte, Lieutenant au régiment de Piémont, Capitaine de Dragons au régiment ſecond de Languedoc. Il eut pour femme Anne de Malet.

(*a*) Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres : Doſſier Bellivier.

IX. DEGRÉ.

ROBERT Bellivier, Écuyer, Seigneur de Foreſt & de Luché, comparut au Ban des Nobles du Poitou en 1693 & du 2e eſcadron du Ban convoqué en 1703 (a). Il avait épouſé, par contrat du 16 Septembre 1672, Louiſe LE ROY, fille de Louis LE ROY, Chevalier, Seigneur de Montaupin. De ce mariage :

1. JEAN-LOUIS-OLLIVIER, qui ſuit.
2. MARGUERITE Bellivier, mariée au Sire de Mézieux.

X. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS-OLLIVIER Bellivier, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Foreſt, de Luché, de Prin & autres lieux, épouſa en premières noces, en 1700, Catherine-Marguerite DE LA BARRE, & en ſecondes noces, par contrat du 14 Juin 1707, Marguerite SIMON de la Morillonnière, fille de Guillaume SIMON, Écuyer, Seigneur de la Morillonnière, & de Dame Catherine PICORON. Il eſt décédé le 12 Août 1714, laiſſant de ſon premier mariage un fils, qui ſuit, & du ſecond :

1. CHARLES-LOUIS Bellivier, Écuyer, Seigneur du Grand-Breuil, qui ſervit au Ban de 1758 dans la 4e brigade de l'eſcadron de Boiſragon.
2. JEANNE-MARIE Bellivier, mariée à N... Seigneur de Bonnetie.
3. ANNE-GABRIELLE Bellivier, Religieuſe Urſuline.

XI. DEGRÉ.

JEAN-ROBERT-LOUIS Bellivier, Écuyer, Seigneur de Luché, de Prin, de Faljoie, &c., Cornette au régiment de Cruſſol, eut de ſa femme Marguerite GARNIER DE LA COURMORAND, dont il était veuf en 1756, un fils qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS-OLLIVIER Bellivier, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Prin, de Luché, de Faljoie, de la Barre, &c. Il aſſiſta à l'aſſemblée de la Nobleſſe de la ſénéchauſſée de Saint-Maixent, pour l'élection des députés aux États généraux, en 1789. Il avait épouſé, par contrat du 19 Avril 1773, Marie-Anne-Angélique DE BOSQUEVERT, fille de Joſeph-Alexis & de Catherine SAUZEAU. De ce mariage vinrent :

1. GABRIEL-JOSEPH Bellivier de Prin, né en 1776, mort en 1848, ſans avoir été marié.
2. JOSEPH-LOUIS-GABRIEL, qui continue la filiation.
3. CATHERINE Bellivier de Prin, née en 1774, Supérieure des Dames de la Providence, décédée en 1854.

XIII. DEGRÉ.

JOSEPH-LOUIS-GABRIEL Bellivier, Chevalier de Prin, né en 1778, mort le 13 Avril 1864. Il avait épouſé, par contrat du 9 Août 1809, Demoiſelle Jeanne-Pauline DE BROUILHAC, dont il eut :

1. GABRIEL-ARMAND Bellivier de Prin, né le 22 Janvier 1812, décédé le 11 Octobre 1827.
2. CHARLES-ALEXIS-AMABLE-ÉMILE, qui ſuit.
3. LOUIS-HENRI-HONORÉ-JULES Bellivier de Prin, né en 1816, mort en 1818.

a. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire du Poitou.*

4. Gabriel-Alexandre-Paulin-Eugène Bellivier de Prin, dont la poſtérité ſera rapportée plus loin.
5. Louis-Henri-Théodore-Jules Bellivier de Prin dont la poſtérité ſera rapportée plus loin.
6. Charles-Henri-Pascal Bellivier de Prin, dont la poſtérité ſera rapportée plus loin.
7. Marie-Henriette-Alexandrine Bellivier de Prin, née le 29 Mai 1810.
8. Marie-Pauline Bellivier de Prin, née le 8 Mai 1822, décédée en 1826.
9. Aline Bellivier de Prin, née le 16 Juin 1824, décédée en 1826.

XIV. DEGRÉ.

Charles-Alexis-Amable-Émile Bellivier de Prin, né le 29 Janvier 1814, a épouſé le 4 Juin 1839, Demoiſelle Marie-Louiſe-Anna de la Cropte de Saint-Abre. De ce mariage ſont iſſus :

1. Joseph-André-Stéphan Bellivier de Prin, né le 2 Août 1840, mort en 1841.
2. Louis-Joseph-Anatole Bellivier de Prin, né le 4 Juin 1842, mort en 1855.
3. Eugène-Charles-Albert Bellivier de Prin, né le 9 Août 1843.
4. Marie-Marguerite-Juliette Bellivier de Prin, née le 1er Septembre 1848, décédée le 27 Avril 1865.

XIV. DEGRÉ.

Gabriel-Alexandre-Paulin-Eugène Bellivier de Prin, né le 15 Janvier 1818, a épouſé, le 7 Septembre 1846, Demoiſelle Charlotte-Françoiſe-Marie-Caroline de Tisseuil. De ce mariage ſont iſſus :

1. Marie-Gabrielle Bellivier de Prin, née le 20 Mai 1847.
2. Pauline-Louise-Marie Bellivier de Prin, née le 2 Septembre 1850.

XIV. DEGRÉ.

Louis-Henri-Théodore-Jules Bellivier de Prin, Capitaine d'artillerie, né le 15 Décembre 1819, décédé le 24 Janvier 1865. Il avait épouſé, le 18 Août 1852, Demoiſelle Adeline de Bock, dont ſont iſſus :

1. Henri-Just-Joseph Bellivier de Prin, né le 8 Juillet 1853.
2. Charles-Jules-Ollivier Bellivier de Prin, né le 1er Juin 1855.
3. Alfred-Marie-Théodore Bellivier de Prin, né le 25 Février 1860.
4. Marie-Charlotte-Pauline Bellivier de Prin, née le 2 Juillet 1854.
5. Berthe-Marie-Alexandrine Bellivier de Prin, née le 25 Septembre 1856.

XIV. DEGRÉ.

Charles-Henri-Pascal Bellivier de Prin, né le 30 Mars 1833, a épouſé, le 26 Octobre 1863, Demoiſelle Marie-Geneviève-Alix Le Comte de Teil, dont :

Marie-Félix-Robert Bellivier de Prin, né le 18 Août 1866.



BRANCHE DE PERS ET DU PALAIS.

[ÉTEINTE.]

II. DEGRÉ.

PASCAULT Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers, fils de JEAN Bellivier, dont on a parlé au Ier Degré de la branche précédente, & qui poffédait la feigneurie de Pers en 1419, donna un aveu au Roi Charles VII, le 30 Avril 1437, pour fon château de Luzignan. De fon mariage avec Jeanne BRUSLONNE, il eut :

1. FRANÇOIS Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers & de Gourdon, qui partagea avec fon frère, le 17 Septembre 1515, les biens de leurs père & mère. Il mourut fans poftérité.
2. JACQUES Bellivier, qui fuit.
3. LOUISE Bellivier, obtint le 18 Février 1518 une commiffion pour faire affigner fes frères.

III. DEGRÉ.

JACQUES Bellivier, Écuyer, époufa, par contrat du 15 Avril 1501, Marie POMPAILLE ou POUPAILLE, fille de Noble homme Pierre Poupaille, Seigneur de la Verrie & de Couhé. De ce mariage il eut :

1. RENÉ Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers, qui fit hommage de fon château de Luzignan le 12 Septembre 1527 & le 14 Septembre 1540. Il mourut fans laiffer de poftérité.
2. JEAN Bellivier, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

JEAN Bellivier, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Pers, hérita de fon frère & fit un hommage au Roi pour fon château de Luzignan le 10 Mai 1548 & le 19 Juin 1561. Il époufa, par contrat du 16 Janvier 1550, Jeanne DE GAIN LINARS, fille de Gabriel DE GAIN, Écuyer, Seigneur d'Oradour, & de Jeanne DE MORTEMER. Il mourut avant 1577 laiffant de fon union :

1. PONTUS Bellivier, qui fuit.
2. JACQUES Bellivier, Écuyer, Seigneur de la Simalière.
3. JEANNE Bellivier, mariée à Jean DE PERSAC, Seigneur des Renaudières.

V. DEGRÉ.

PONTUS Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers & de la Vilatte, fut maintenu dans fa nobleffe, ainfi que fon frère, le 17 Décembre 1588, par MM. de Sainte-Marthe & de Haire, Commiffaires députés pour le règlement des tailles. Il fit hommage de fa terre au Baron de Couhé le 5 Août 1602. De fon mariage contracté le 24 Août 1590 avec Efther CHEVALIER DE LA FRAPINIÈRE, fille de François CHEVALIER, Écuyer, Seigneur de la Frapinière, & de Jacquette DE PARTHENAY, il n'eut qu'un fils, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

JEAN Bellivier, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Pers, fut maintenu dans fa nobleffe par les Élus de Poitiers, le 28 Juin 1634. Il avait époufé, par contrat du 10 Février 1615, Ifabeau ou Élifabeth DES GITTONS, fille de Gabriel DES GIT-

TONS, Écuyer, Seigneur de la Baronière & de Sarzé, & de Jacquette DE PUYVERT. De cette union vinrent :

1. ROBERT Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers, tuteur de fon frère depuis le mois de Mars 1649 jufqu'au 8 Avril 1653, tranfigea avec lui fur le partage des biens le 3 Septembre 1657. Il fut maintenu dans fa nobleffe, ainfi que fon frère, par M. Barentin, Intendant en Poitou, le 21 Septembre 1667, fur la production des titres depuis 1363 (*a*). Il avait époufé, le 26 Mars 1654, Jeanne GARNIER, fille de Jacques GARNIER, Chevalier, Seigneur & Châtelain de Breul, & de Jeanne DE LONGRAIRE.
2. JACQUES Bellivier, qui fuit.
3. CATHERINE Bellivier.
4. N.. Bellivier, mariée à Antoine GAUDIN, Écuyer, Seigneur de la Pefne.
5. JEANNE Bellivier, marraine de fon neveu, Jacques, en 1671.

VII. DEGRÉ.

JACQUES Bellivier, Écuyer, Seigneur du Palais, époufa, par contrat du 16 Avril 1657, Catherine DE PUIGUION, fille de Pierre DE PUIGUION, Écuyer, Seigneur de la Voute, & de Jeanne GARNIER. De ce mariage vinrent :

1. JEAN-JACQUES Bellivier, né le 19 Janvier 1665.
2. PIERRE Bellivier, qui fuit.
3. JEAN-LOUIS Bellivier, né le 4 Avril 1668, tenu fur les fonts de baptême par JEAN-LOUIS Bellivier & MARIE Bellivier.
4. CHARLES Bellivier, né le 4 Février 1669.
5. ARMAND Bellivier, né le 2 Février 1670.
6. JACQUES Bellivier, né le 4 Mai 1671, tenu fur les fonts de baptême par JEAN-JACQUES Bellivier & JEANNE Bellivier.
7. MARIE-ANNE-SYLVESTRE Bellivier, née le 31 Janvier 1664.

VIII. DEGRÉ.

PIERRE Bellivier, Écuyer, Seigneur du Palais, né le 22 Juillet 1666, Cavalier de la compagnie du Verger, au régiment de la Feuillade, en 1699, époufa, par contrat du 9 Janvier 1701, Élifabeth DE CHANTILLAC, fille de Pierre DE CHANTILLAC, Écuyer, Seigneur de Sainte-Marie, & de Françoife DES MONTIERS. De cette union vinrent :

1. LOUISE Bellivier, née le 22 Mars 1704, fut préfentée pour être reçue à Saint-Cyr en Janvier 1716, mais elle n'y eft pas entrée pour avoir laiffé paffer fon âge, bien que la place lui eût été accordée dès le 2 Octobre 1715.
2. MARIE Bellivier, née le 17 Avril 1706, fut reçue à Saint-Cyr fur la production de fes preuves de nobleffe devant Charles d'Hozier qui lui en délivra un certificat le 23 Juin 1716 (*b*).

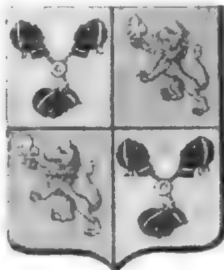
(*a*) Original en parchemin au Cabinet des titres (Bibliothèque Impériale).
(*b*) Bibl. Imp., Cabinet des titres : Doffier Bellivier.



DE BENAULT DE LUBIÈRES D'ALBE,

Marquis de Roquemartine, anciens Seigneurs de Villeneuve, la Motte, Valbourges, le Brunet, le Caftelar, le Breuil, Sénas, Touret, Aureille & autres lieux.

EN PROVENCE.



Écartelé : aux 1er & 4e d'Or, à trois Têtes de Maures de Sable; les deux du chef affrontées, inclinées vers les bords de l'écu; celle de la pointe renverfée, la face tournée vers le bas de l'écu; tortillées & colletées d'Argent, & enchaînées à un Anneau du même, pofé en cœur, qui eft DE BENAULT; *aux 2e & 3e, de Gueules au Lion d'Or, tenant une Fleur de Lys d'Argent,* qui eft DE LUBIÈRES. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Maures.* CIMIER : *Une tête de Maure pareille à celles de l'écu.* DEVISE : Nigra funt fed formofa.

La famille DE BENAULT ou DE BENAUD eft originaire d'Auvergne, où elle tenait un rang diftingué aux XIIe & XIIIe fiècles.

JEAN & PIERRE de Benaud font nommés dans un acte de Mathilde de Montgafcon, veuve de Jean de Tournon, en 1295 (*a*).

Elle apparaît en Provence pour la première fois en 1406, époque à laquelle MASSÉ de Benaud fut invefti de la charge de Viguier de Marfeille, qu'on ne conférait alors qu'aux premiers Gentilshommes de la province.

La filiation fuivie ne commence qu'à partir du petit-fils de ce dernier.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN de Benaud, Seigneur de Villeneuve de Pallerange, en Auvergne, de la Motte, Valbourges, le Brunet & le Caftelar, fut Confeiller & Chambellan de Charles du Maine, qui lui fit un legs de 1500 écus d'or, dans le même teftament par lequel ce Prince inftitua Louis XI fon héritier. Ce monarque l'employa dans diverfes négociations, & Charles VIII, fon fucceffeur, le fit Gentilhomme de fa chambre & le mit en tête d'un corps d'armée lors de la conquête de Naples. En récompenfe de fes fervices, le Roi, par Lettres patentes expédiées en Octobre 1493, lui fit don de deux maifons de campagne. Jean de Benaud époufa en premières noces Catherine DE VILLENEUVE, fœur du premier Marquis de Trans, furnommé *le Grand;* & en fecondes noces Hélionne GANTÈS, fille de Pierre (*b*). De fon premier mariage il eut :

1. JEAN, qui fuit.
2. HONORÉE de Benaud, mariée avec Jean DE BONIFACE, Seigneur de la Mole.

(*a*) Baluze, t. II, p. 130.
(*b*) Ve Regiftre de cet *Armorial*, p. 571.

II. DEGRÉ.

JEAN de Benaud, II[e] du nom, Seigneur de Villeneuve, Chevalier de l'ordre du Roi Henri II, & ſon Lieutenant en Provence, par Lettres patentes du 17 Décembre 1548, Viguier de Marſeille en 1550. Il avait épouſé, le 18 Juillet 1521, Jeanne DE LUBIÈRES, héritière de ſa maiſon, à la charge d'en prendre le nom & les armes, & il teſta le 20 Mai 1556. Ses enfants furent :

1. ANTOINE, qui ſuit.
2. ANTOINE, le jeune.
3. JEAN-BAPTISTE de Benaud, qui n'eut de ſa femme AMALRIC qu'une fille, mariée en 1598 à Alexandre DE BARRAS, Seigneur de la Robine.
4. GALÉAS de Benaud, Échanſon du Roi Henri III, par proviſions du 10 Juillet 1548, Commandant des galères du Roi, mourut, ſans poſtérité, des bleſſures reçues dans un combat particulier contre Jarnac.
5. FRANÇOISE de Benaud de Villeneuve, mariée à Honoré DE RODULF, Seigneur de Limans; leur fille ANNE fut mère de Charles d'Albert, Duc de Luynes, Connétable de France (*a*).

III. DEGRÉ.

ANTOINE de Benaud de Lubières, Chevalier de l'ordre du Roi en 1573, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Henri III, Colonel des Légionnaires de Provence & Gouverneur du château de Taraſcon & ſa viguerie, par proviſion du 31 Janvier 1576. Dans la même année le Roi lui fit don de la ſomme de 6000 liv., & le 22 Février 1577, dans une lettre remplie de ſentiments d'affection & d'eſtime, il lui exprima le déſir de le voir accepter le commandement proviſoire de la province pendant la maladie du Maréchal de Retz. De ſa femme Marguerite DE CORLIEU, fille de Joachim DE CORLIEU & de Marie DE RUZÉ, qu'il avait épouſée à Paris, le 8 Mars 1561, il eut un fils, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

ANNE de Benaud de Lubières, Seigneur du Breuil, épouſa en premières noces Madeleine DE VARADIER, fille de Gabriel DE VARADIER DE SAINT-ANDIOL & de Louiſe ALBE ou AUBE DE ROQUEMARTINE (*b*); & en ſecondes noces Marie DE LÉOTAUD, fille de Louis DE LÉOTAUD & de Françoiſe DE DURAND. De ce dernier mariage eſt iſſu :

V. DEGRÉ.

HENRI de Benaud de Lubières, I[er] du nom, Seigneur du Breuil, épouſa Gabrielle D'EYMAR, fille du Préſident à Mortier & de Dame MISTRAL DE MONTDRAGON. De ce mariage il eut un fils, qui ſuit, & une fille, AUGUSTINE, Religieuſe à S.-Remy.

VI. DEGRÉ.

DOMINIQUE de Benaud de Lubières, reçu Conſeiller au Parlement de Provence en 1655. Il avait épouſé, le 26 Décembre 1653, Suzanne DE LAURENS, fille de Pierre, Marquis de Saint-Martin, Conſeiller en la même Cour, & de Jeanne DE SEGUIRAN DE BOUC, & eut de cette union ſix enfants, entre autres :

1. HENRI, qui ſuit.

2 & 3. PIERRE & DOMINIQUE de Benaud, Capitaines de vaiſſeaux du Roi.

(*a*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 266.

(*b*) C'eſt de cette famille d'Albe de Roquemartine qu'était iſſue LAUDUNE DE SABRAN, ſurnommée *la bonne Comteſſe*, à cauſe de ſes vertus. Elle fut mère de saint Elzéar de Sabran, époux de sainte Delphine.

VII. DEGRÉ.

Henri II de Benaud de Lubières d'Albe, Marquis de Roquemartine, comme héritier de la maifon d'Albe (*a*), Seigneur du Breuil, d'Aureille, de Sénas, Cofeigneur de Maillane & de Saint-Remy, fuccéda à l'office de fon père en 1683. De fon mariage avec Victoire de Gazel, qu'il époufa le 10 Avril 1684, il eut deux fils & quatre filles; l'aîné fut :

VIII. DEGRÉ.

Pierre-Joseph de Benaud de Lubières d'Albe, Marquis de Roquemartine, reçu Confeiller au Parlement en 1718. Il époufa, le 21 Septembre 1723, Thérèfe-Françoife de Brancas-Laudun, des Comtes de Forcalquier, fille de Henri, Baron de Villeneuve, & de Louife de Porcelet d'Ubaye, Dame de Laudun; de cette union :

1. Henri de Benaud de Lubières, Capitaine de cavalerie, mort fans alliance.
2. Louis-François, qui fuit.
3. Françoise-Marie de Benaud de Lubières, mariée à N.. de Julien de Peygueyroles, Préfident à mortier au Parlement de Touloufe.
4. Marie-Anne-Christine de Benaud de Lubières, mariée à N... Riquety, Comte de Mirabeau, Confeiller au Parlement de Provence, coufin du Repréfentant de la nation, dont il était diftingué par le furnom de Mirabelet.
5. Françoise-Gabrielle, morte fille à Saint-Remy.

IX. DEGRÉ.

Louis-François de Benault de Lubières d'Albe, Chevalier, Marquis de Roquemartine & de Sénas, Seigneur du Touret, d'Aureille, de la ville de Saint-Remy, du Breuil & de Maillane, reçu Confeiller au Parlement de Provence en 1746, époufa à Marfeille, le 27 Juillet 1764, Marie-Henriette-Félicité-Cécile d'Arcussia & de Dame de Belzunce de Castelmoron, nièce de l'illuftre Belzunce, Évêque de Marfeille. Il eft décédé en 1800 à Aix, laiffant de fon mariage un fils & quatre filles :

1. Charles-Félix, qui fuit.
2. Christine-Césarie-Gabrielle de Benault de Lubières, mariée en... au Comte Paul André de Fogasse de la Bastie.
3. Sophie-Henriette-Clémence de Benault de Lubières, mariée en... à Jean-Baptifte-Florentin-Gabriel, Marquis de Meyran de Lagoy.
4. Eugénie-Suzanne de Benault de Lubières, mariée en... à Agricol-Jofeph-Gabriel, Baron de Perthuis de Montfaucon.
5. Flavie-Polixène-Élisabeth de Benault de Lubières, mariée en... à François-Louis-Nicolas, Marquis de Bausset.

X. DEGRÉ.

Charles-Félix de Benault de Lubières d'Albe, Chevalier, Marquis de Roquemartine, né le 14 Janvier 1765 (*b*), Lieutenant de Louveterie, décédé le 25 Septembre 1810. Il avait époufé, en l'an X de la république, Marie-Jofèphine de Viany, morte le 15 Septembre 1837, dont il eut :

(*a*) Le marquifat de Roquemartine érigé par Lettres Patentes données en Février 1671, fut ratifié en faveur de la maifon de Benault de Lubières par autres Lettres Patentes enregiftrées à Verfailles le 28 Juin 1702.

(*b*) Extrait de l'acte de naiffance.

1. Frédéric-Eugène, qui fuit.
2. Lucie de Benault de Lubières d'Albe, mariée, le 3 Février 1817, à Marie-François de Bonnecorse, décédé en Juillet 1856. De ce mariage font iffus :
   I. Gabriel de Bonnecorfe, Confeiller à la Cour impériale, né le 16 Juillet 1825, a époufé, en Juin 1854, fa coufine Lucie de Gaillard-Lonjumeau, dont il a quatre enfants.
   II. Elzéar de Bonnecorfe, Receveur des domaines & de l'enregiftrement, né le 22 Janvier 1828, non marié.
   III. Mathilde de Bonnecorfe, née le 8 Décembre 1817, a époufé, le 30 Janvier 1842, Alfred de Verdillon. De ce mariage trois garçons & deux filles.
   IV. Sidonie-Eugénie de Bonnecorfe, née le 1er Décembre 1820, a époufé, le 15 Mai 1842, Barthélemy de Verdillon, qui eft décédé en Mai 1856. De ce mariage eft iffu un fils : Barthélemy de Verdillon.
3. Césarie-Gabrielle de Benault de Lubières d'Albe, mariée en 1826 à Frédéric-Antoine, Vicomte de Gaillard-Lonjumeau, décédé en 1835. De cette union vinrent :
   I. Paul, devenu Marquis de Gaillard-Lonjumeau, par les fucceffions de fon père, de fon oncle & de fon grand-oncle, né le 7 Janvier 1833, marié, le 31 Juillet 1861, à Mlle Philomène de Macla.
   II. Alphonsine de Gaillard-Lonjumeau, mariée, en Juin 1854, à Jules de Fréminville. Elle eft décédée laiffant de fon mariage deux garçons.
   III. Lucie de Gaillard-Lonjumeau, a époufé, en Juin 1854, Gabriel de Bonnecorse, fon coufin, Confeiller à la Cour impériale.
   IV & V. Marie & Eugénie, décédées adolefcentes.
4. Louise-Sophie de Benault de Lubières d'Albe, morte le 11 Février 1820 à l'âge de 17 ans, fans avoir été mariée.
5. Auguste de Benault de Lubières d'Albe, décédée à l'âge de deux ans.

XI. DEGRÉ.

Frédéric-Eugène de Benault de Lubières d'Albe, Chevalier, Marquis de Roquemartine, feul repréfentant de fa maifon, né le 3 Germinal an XII (24 Mars 1804). Nommé Confeiller Auditeur à la Cour royale d'Aix en 1828, il donna fa démiffion au mois d'Août 1830, & eft actuellement Confeiller municipal de la commune d'Eygières & Vice-Préfident du Comice agricole d'Aix. Il avait époufé, le 18 Octobre 1826, Mademoifelle Louife-Jofephine-Défirée d'Arlatan Lauris, fille d'Alexandre-Jofeph-Boniface, Marquis d'Arlatan Lauris, Préfident à la Cour royale d'Aix, décédé le 19 Août 1837, & de Dame Rofalie-Jofephine de Labaume Pluvinel, décédée le 27 Juillet 1856. Mme de Benault de Lubières eft décédée le 28 Octobre 1856 fans laiffer d'enfants.

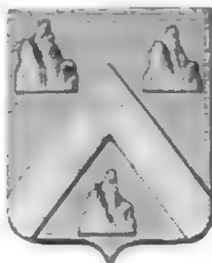
Auteurs a consulter : Hiftoriens de Provence : Noftradamus, Gaufridy, Paul Jove, Michel de Caftelnau, Le Laboureur, & principalement : l'Abbé Robert de Briançon, *L'État & le Nobiliaire de la Provence*, & de Maynier, *Hiftoire de la principale nobleffe de Provence.*



BERGERON DE CHARON,

Anciens Seigneurs de la Perche, Châtelains d'Ainay-le-Château.

EN BOURBONNAIS.



D'Azur à un Chevron d'Or, accompagné de trois Rochers de même, dont deux en chef & un à la pointe de l'écu. Devise : Virtus & Robur.

PREMIER DEGRÉ.

Léonard Bergeron, Procureur fiscal des terres d'Orval, Épineuil, Bruère-sur-Cher, vivait en 1454. Il avait un frère Jean, mort sans postérité. On ignore avec qui il fut marié, mais il laissa de cette alliance deux fils :

1. Gilbert Bergeron, Ier du nom, qui suit.
2. Gilbert Bergeron, IIe du nom, Prêtre au bourg de la Perche. Il fut tuteur des enfants mineurs de son frère.

II. DEGRÉ.

Gilbert Bergeron, Ier du nom, Sieur de la Perche; son alliance est inconnue, mais il laissa à sa mort, qui eut lieu en 1559, trois enfants :

1. Charles Bergeron, Ier du nom, Écuyer, Sieur du Plaix, épousa, par contrat du 10 Février 1588, Blaise de Pierre Brune, fille d'Antoine de Pierre Brune, Écuyer, Seigneur de Peussehioux, & de Marguerite Le Borgne, en présence de de la Roche, Baron de Nassigny, & de Gilbert de Fougières, Écuyer. Il est décédé sans postérité.
2. Claude Bergeron, Ier du nom, Écuyer, Sieur du Plaix, Lieutenant de la compagnie de M. de La Chapelle. Il épousa, par contrat du 22 Mars 1574, Marguerite de la Vigne, fille de François de la Vigne, Écuyer, Sieur de Veaux, & de Jeanne Robert. Il n'eut pas d'enfants de cette union.
3. Gilbert Bergeron, IIIe du nom, qui suit.

III. DEGRÉ.

Gilbert Bergeron, IIIe du nom, Juge ordinaire de la prévôté de la Perche & de Beauchesal. Il épousa en 1588 Marguerite de la Chapelle, & eut de ce mariage :

IV. DEGRÉ.

Gilbert Bergeron, IV du nom, Écuyer, Sieur de la Perche, Conseiller du Roi,

époufa en 1613 Claude Patureau, fille d'Étienne Patureau, premier Élu en l'élection de Saint-Amand en Bourbonnais, & de Louife Mercier. Il eut de cette union :

1. Charles Bergeron, IIe du nom,
2. Marguerite,
3. Marie,
4. Magdeleine,
5. Blaise,

} décédés fans poftérité.

6. Charles Bergeron, IIIe du nom, qui fuit.
7. Gilbert Bergeron, Ve du nom, Écuyer, Capitaine au régiment de Bourgogne, décédé fans enfants à Philippeville, d'une bleffure au bras droit, étant au fervice du Roi; il fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame du Rofaire le 18 Décembre 1651.

V. DEGRÉ.

Charles Bergeron, IIIe du nom, qualifié de Meffire & de Chevalier, Seigneur de la Perche, époufa, par contrat du 5 Novembre 1652, Marie Bonnet, fille de Philippe Bonnet, Sieur du Genetoy, Confeiller au préfidial de Bourges, & de Magdeleine Reignier; laquelle Marie Bonnet convola en fecondes noces avec Meffire Hugues de Buchepot, & en troifièmes noces avec Gafpard Loth, Écuyer, Sieur de Pallières. Il laiffa de fon mariage trois enfants :

1. François Bergeron, Écuyer, Sieur de la Perche, qualifié de Meffire & de Chevalier, fut Brigadier dans une compagnie de Gentilshommes (*a*), puis fit partie en 1692 du ban du Bourbonnais (*b*), & en 1697 de celui du Berry (*c*). Il époufa en premières noces, par contrat du 18 Septembre 1692 (*d*), Louife Le Riche, veuve du Sieur Léon Bigot, Garde du corps de Sa Majefté, en préfence de Meffire François de la Souche, Chevalier, Seigneur de Bois Aubin, Maréchal des logis du ban du Bourbonnais, & de Meffire François des Maignoux, Chevalier, Seigneur de la Leu; & en fecondes noces Jeanne-Marie de Guibert. Il décéda fans poftérité le 8 Septembre 1718, & fut inhumé dans l'églife d'Urçay en Bourbonnais.
2. Catherine, décédée en 1695.
3. Claude, IIe du nom, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Claude Bergeron, IIe du nom, Écuyer, Sieur de Charon, fut en 1689 Cadet dans une compagnie de Gentilshommes (*e*), puis Lieutenant au régiment du Maine. Il époufa, par contrat du 5 Février 1700, Catherine Busson, fille de noble Jean Busson, Sieur de Coüy, Confeiller du Roi, Lieutenant civil & criminel en l'élection de Saint-Amand, & de Françoife Masson. Il décéda à Bourges le 18 Janvier 1714, & fut inhumé dans l'églife de Saint-Pierre-le-Guillard. De lui font iffus :

1. Françoise Bergeron de Charon, née le 10 Mars 1701, époufa en 1722 Antoine-Auguftin-Hugues du Lys, Avocat au Parlement.

(*a*) Qualifié ainfi dans un extrait du regiftre de l'arrière-ban du Bourbonnais, du 10 Mai 1689.
(*b*) État des Gentilshommes de la province de Bourbonnais, dreffé par ordre du Roi le 1er Avril 1692.
(*c*) Requête du 4 Juin 1697 conftatant qu'à cette époque il a été employé dans le ban du Berry.
(*d*) Première groffe.
(*e*) Qualifié ainfi dans l'extrait du 10 Mai 1689, mentionné plus haut.

2. Magdeleine Bergeron de Charon, décédée fans poftérité.
3. Pierre-Ignace, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Pierre-Ignace Bergeron de Charon, Écuyer, né le 2 Août 1704, époufa, par contrat du 5 Février 1733, Marie Rousseau, veuve de Gabriel des Fougères. De cette alliance font iffus :

1. Jacques Bergeron de Charon, né le 1er Mars 1735, décédé fans poftérité.
2. François, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

François Bergeron de Charon, Écuyer, né le 15 Janvier 1734, décédé en 1790. Il avait époufé, par contrat du 24 Novembre 1776, Marie Robin. De cette union il eut :

IX. DEGRÉ.

Pierre-François Bergeron de Charon, né au Châtelet, en Berry, le 8 Décembre 1783, décédé le 12 Juin 1864. Il avait époufé Catherine Béguin, en l'an XIII, de laquelle il eut quatre fils :

1. François-Pierre-Auguste Bergeron de Charon, né le 5 Janvier 1806, époufa, le 20 Août 1837, Marie-Magdeleine Clara Bourdeaux. De cette union il eut une fille, Catherine-Marie-Delphine, née au Châtelet, en Berry, le 19 Juillet 1838.
2. Jacques-Blaise-Théodore, qui fuit.
3. Jean-Baptiste-Adolphe Bergeron de Charon, né le 4 Juin 1810, époufa, le 19 Août 1842, Catherine-Félicie Fauvre Labrosse. De cette alliance il eut Marie-Sophie-Juliette, née au Châtelet, en Berry, le 12 Septembre 1845.
4. Jean-Jules Bergeron de Charon, né le 7 Octobre 1812, époufa, le 19 Juin 1837, Joféphine Gagneux. De cette union il eut Marie-Jean-Baptiste-Maurice, né à Saint-Amand (Cher) le 12 Avril 1841.

X. DEGRÉ.

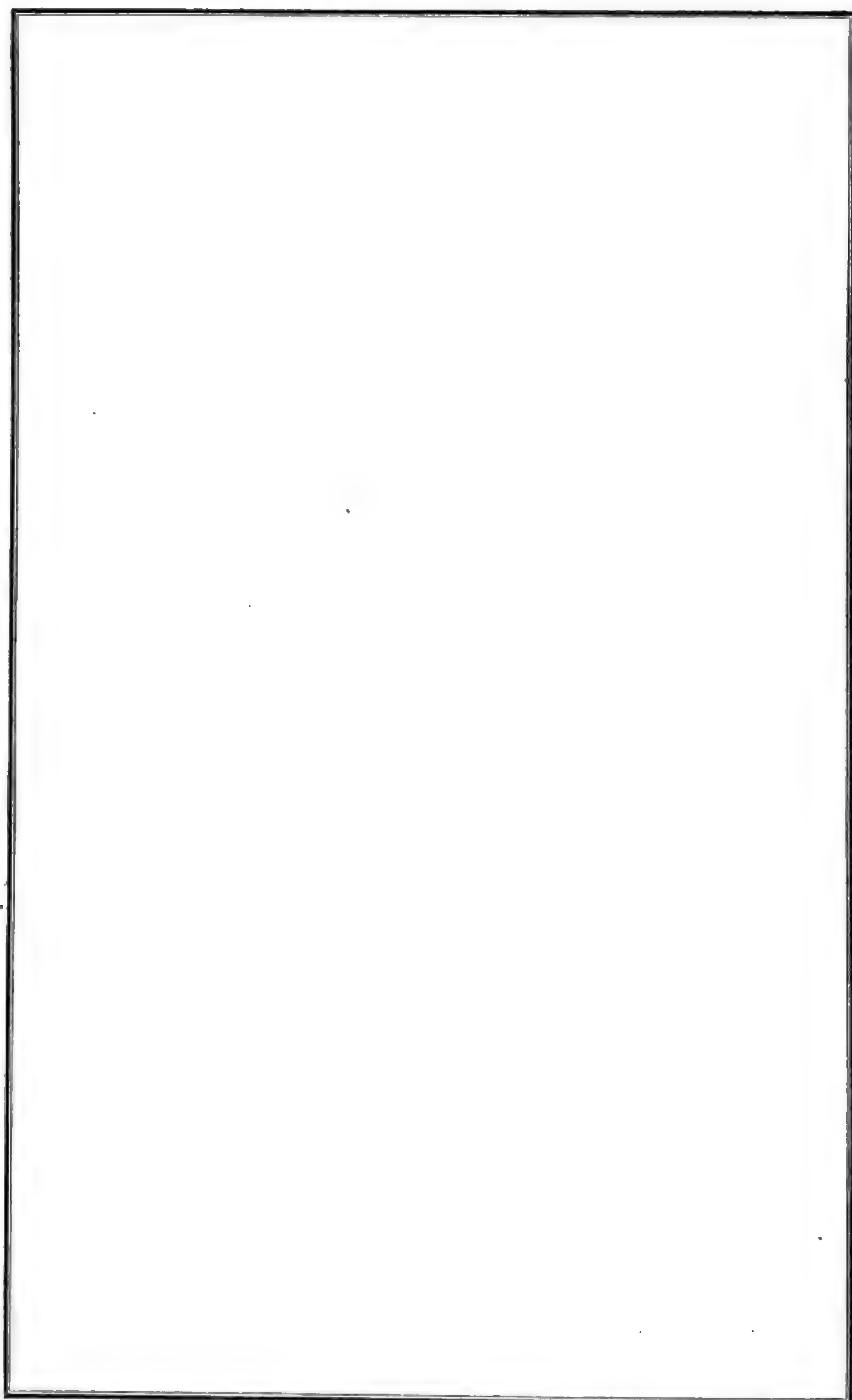
Jacques-Blaise-Théodore Bergeron de Charon, né le 25 Février 1808, époufa, le 26 Juin 1834, Jeanne-Marie-Virginie Luylier, de laquelle il eut :

XI. DEGRÉ.

François-Pierre-Abel-Auguste Bergeron de Charon, né au Châtelet, en Berry, le 24 Février 1837, époufa, le 20 Mars 1865, Mélanie-Charles Berthomier de la Villette, de Vitray, canton de Cérilly (Allier). De cette union eft iffu :

François-Philippe-Marie René, né le 8 Janvier 1866.

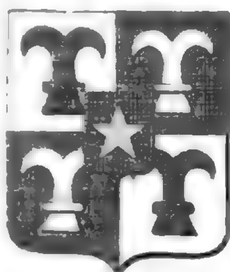




BERNARD ou BERNART,

Anciens Sires de la Ferté-Bernard, Barons de Louplande, Ducs de Langres, Marquis de Champigny, Comtes de Montgon, Barons de Conan, Chevaliers & Écuyers; Seigneurs, au XVe ſiècle : de Servilley, d'Eſcueillé, de Taſſonneau, de la Mothe, du Fort-d'Artannes, de Bretignolles, de Goullart, de la Tibergerie, de Champeaulx, d'Eſtiau, de Jumelles, de Saint-Philbert, de Parçay, des Touſches, des Grandſchamps, d'Azay, de Bordes-Roynes, de la Chaſteigneraye, de la Grislardière, de Loryaie, de Châtillon, du Boys-Saint-Père, de Longué, du Breil, de la Rivière, des Ouſches, de Cherigné, de la Sycandière, de Narſay, de Beaulieu, de la Moſſuere, de Conan, de Courville, de la Huſſaudière; au XVIIIe : du Joncherey, du Ronceray, du Boiſmarais, de la Roche-au-fils, de la Gouberye, de la Foſſerie, de la Foſſe, de la Jaille, de l'Ouvrinière, de la Frégeolière, du Port, du Bois-Marais, de Danne, de Gautret, & autres lieux.

MAINE, ANJOU, TOURAINE, BLAISOIS, BOURGOGNE, BRETAGNE.



AVANT 1433.

Écartelé de Sable & d'Argent, à quatre Rocs d'échiquier de l'un en l'autre; ſur le tout : de Sable à une Étoile d'Or. Timbré d'un Caſque de Chevalier de face, orné de ſes Lambrequins.



D'Argent à deux Lions paſſants l'un ſur l'autre de Sable, armés & lampaſſés de Gueules. Timbré d'un Caſque de Chevalier de face, orné de ſes Lambrequins. COURONNE : *de Comte.* CIMIER : *Une Aigle d'Or prenant ſon vol.* SUPPORTS : *deux Sauvages.* DEVISE : Perire potiùs quam fœdari.

DEPUIS 1433.

Écartelé de Sable & d'Argent, à quatre Rocs d'échiquier de l'un en l'autre; ſur le tout : d'Azur à une Fleur de Lys d'Or. Timbré d'un Caſque de Chevalier de face, orné de ſes Lambrequins. COURONNE : *de Marquis.*

Parmi les nombreuſes familles du nom de Bernart, celle dite d'Anjou & Touraine eſt une des plus anciennes & des plus conſidérables. Elle s'était alliée, aux XIVe & XVe ſiècles, aux premières maiſons de ces provinces à cette époque.

Nous trouvons un grand nombre de ſes membres qui, ſans abandonner tout à fait la carrière des armes, occupent dans les maiſons des Rois de France & des Princes d'Anjou, Rois de Sicile, ainſi que dans l'État, des fonctions lucratives plus ou moins importantes, exigeant la nobleſſe (*a*). Quelques-uns ſe diſtinguaient par

(*a*) A différentes époques, devant le Parlement ou les Intendants, ſoit pour obtenir des Arrêts de maintenue, ſoit pour repouſſer les attaques inceſſantes des Fermiers des tailles, certains membres iſolés de cette famille ſe contentèrent de prouver leur filiation juſqu'à JEHAN Bernart, Seigneur d'Eſtiau, Conſeiller du Roi, Maire d'An-

leur grand ſavoir & d'éminentes qualités conſacrées au ſervice de leur pays, & devinrent des perſonnages politiques & hiſtoriques des plus remarquables de leur temps.

JEAN de Bernard, Archevêque de Tours (*a*), naquit en 1386, & mourut le 21 Avril 1466, après vingt-cinq ans d'épiſcopat.

Il étudia dans l'univerſité d'Angers, l'une des plus renommées de l'époque, & s'adonna particulièrement à l'étude du droit civil & canon, qu'il y profeſſa très-jeune encore à l'étonnement & à la ſatisfaction de tous.

Il embraſſa la carrière eccléſiaſtique, devint Archidiacre & Doyen de l'égliſe d'Angers, puis Maître des requêtes de l'hôtel du Roy en 1424, & Conſeiller au

gers en 1485, charge donnant la nobleſſe pleine & entière à lui & à ſes deſcendants. Ils invoquaient en outre une Lettre d'anobliſſement donnée à ce dernier par Louis XI, à Pont Sainte-Maxence en 1477, pour certains ſervices d'argent par lui rendus au Roi. Par là ils s'épargnaient des recherches onéreuſes & difficiles par ſuite de la deſtruction ou diſperſion de beaucoup d'archives & chartriers à l'époque des guerres des Anglais dans le centre de la France.

Deux membres des rameaux Blaiſois & Bretagne qui ſuivirent la carrière des armes, n'en firent pas davantage en s'adreſſant à d'Hozier. De là, nombre de perſonnes ont ſuppoſé que la nobleſſe de cette famille avait pour ſource la charge municipale dont nous venons de parler; cette opinion erronée, propagée même par pluſieurs généalogiſtes, ſera complétement détruite dans l'expoſé de cette notice.

Fruit de longues & conſciencieuſes recherches, elle s'appuie ſur des documents authentiques, hiſtoriques, héraldiques, généalogiques, manuſcrits ou imprimés, puiſés dans les diverſes archives ou bibliothèques; tels que foi-hommages, aveux, dénombrements, chartes, fondations, ventes, partages, contrats de mariage, arrêts de maintenue, & au moyen deſquels nous avons pu établir une filiation rigoureuſement exacte à partir de la fin du XIVe ſiècle.

Nous avons été aidé par des notes, extraites d'un manuſcrit de 1560, dû à Meſſire PIERRE Bernart, Seigneur du Joncheray, Prêtre, Curé de Thorigné en Anjou, quatrième fils de JEAN Bernart, Seigneur d'Eſtiau (mort en 1534), & de Anne BRÊTHE (*).

L'auteur écrivit ſon manuſcrit ſur les données de ſon couſin au Ve degré, JEAN Bernart, Seigneur de Goulart, dernier deſcendant de la branche d'Anjou, dite *de Goulart*, que nous trouverons à ſon lieu & place.

La tradition de famille à cette époque, qui s'eſt perpétuée juſqu'à nos jours, était, d'après le mémoire de Pierre, que les Bernart d'Anjou & Touraine ſortaient des cadets des Bernart, Sire de la Ferté-Bernart; il dit avoir vu ſur des rôles de bans & arrière-bans de la province d'Anjou en 1214 & 1242, divers membres de cette maiſon.

Dans une hiſtoire de la Ferté-Bernard & de ſes monuments, M. Charles, ainſi que les hiſtoriens du Maine, Le Paige, Cauvin, &c., font retourner cette châtellenie à la couronne en 1284, après la mort de *Hugues* Bernart, ſans hoirs mâles directs. J.-R. Peſche, dans ſon *Dictionnaire ſtatiſtique de la Sarthe*, rejette cette aſſertion dont l'échafaudage croule devant l'exiſtence prouvée, après cette date, de trois Bernart de la Ferté-Bernard, dont l'un, *Bernart*, le plus jeune, Sire de la Ferté-Bernart en 1317, après nombre de ventes diverſes, entre autres celle de la Boce, vend à *Noble Homme monſour Amaury*, IIIe du nom, Sire de Craon, l'*Etanc de Biou* (155 hectares), & enfin la châtellenie de la Ferté-Bernard à Philippe de Valois, Comte du Maine, qui l'a revendue de ſuite à ce même Amaury, lequel ſe qualifie de Sire de la Ferté dans une tranſaction de 1318, avec ſon ſuzerain, au ſujet de ladite châtellenie (**). Dans la pièce cotée 24, carton 177, on voit Philippe de Valois & Jeanne de Bourgogne, ſa femme, aſſignant, en 1319, la *châtellerie* de Louplande, pour en jouir à titre de baronnie, à *Bernart* de la Ferté le plus jeune, & à *Jeanne*, ſa femme, pour repriſes & droits de celle-ci à une penſion de douze cents livres, aſſurée ſur la terre de la Ferté-Bernard par contrat de mariage, « ladite chaſtellerie de Louplande eſtant & reſtant propre héritaige de ladite Jeanne. » Il y eſt auſſi fait réſerve & garantie des droits de *Bernart* de la Ferté le vieil, oncle dudit Bernart.

A cette pièce ſont encore appendus quatre ſceaux ſcellés ſur des attaches de ſoie jaune. Le troiſième, de Bernart de la Ferté, eſt chargé de *deux lions paſſants, armés & lampaſſés de gueules* (***), *l'un au-deſſus de l'autre* (ſur un fond uni ou argent). Légende : *Bernart*, *Saignor de la Ferté-Bernart*. Le quatrième (briſé) de *Jeanne*, femme dudit Bernart ; il n'y reſte plus que ces mots de la légende : A M [e] D [e] Loup [lande].

Ladite baronnie de Louplande fut vendue en 1354 par le fils du dernier Sire de la Ferté-Bernard à Pierre de la Foreſt, Chancelier de France, qui ſe fit anoblir pour poſſéder cette châtellenie.

(*a*) *Hiſtoire des Archevêques de Tours.* — Maan & le Clerc de Bois-Rideau. — *Gallia chriſtiana.* — Blanchard, *Hiſtoire des Maîtres des requêtes.* — Moreri, *Dictionnaire hiſtorique.* — *Hiſtoire de Touraine.*

(*) Arch. de l'Empire, carton coté 177, no 2051, 35 pièces concernant la Ferté-Bernard juſqu'en 1339. Voir pièces 21 & 24.
(**) Ménage, *Hiſtoire de Sablé*, p. 210 ; François du Cheſne, *Hiſtoire des Cardinaux français*, preuves, p. 622.
(***) Charles, *Hiſtoire des monuments de la Ferté-Bernard.*

Parlement de Paris féant à Poitiers, & fut employé par Charles VII en plufieurs négociations importantes dont il s'acquitta avec talent & fuccès. Il fut chargé par le Roi d'aller recevoir aux frontières les envoyés du Roi Ladislas de Hongrie, venant demander pour leur fouverain la main de Magdeleine de France, fille de Charles VII. Au concile de Mantoue, il repréfenta dignement les intérêts de la France, & défendit énergiquement contre le Pape les droits de René, Duc d'Anjou, au trône de Naples & de Sicile; Ambaffadeur à Madrid, il triompha par fon habileté de nombreufes difficultés & complications, & raffermit la paix gravement compromife par les intrigues du Roi d'Angleterre.

Au retour de cette ambaffade, Charles VII, pour reconnaître fes éminents fervices, lui permit de placer fur le tout de fes armes : *d'Azur à une Fleur de Lys d'Or,* au lieu de *Sable à une Étoile d'Or,* faveur précédemment accordée à fon frère Étienne, ainfi qu'il fera dit plus loin.

En 1441, il réunit le plus grand nombre de voix dans le chapitre pour l'élection à l'archevêché de Tours, fans avoir le nombre de voix légal; après plufieurs fcrutins infructueux, le réfultat de l'élection fut déféré au Pape Eugène IV, qui étant duement édifié fur le mérite & l'éclat des vertus de Jean, confirma l'élection à la grande fatisfaction même de ceux qui n'avaient pu voter pour lui.

D'un caractère droit & ferme, mais conciliant, Jean Bernart confacra avec ardeur les cinq premières années de fon épifcopat aux réformes urgentes & au raffermiffement de la difcipline eccléfiaftique des plus relâchées à cette époque. Il rétablit l'autorité métropolitaine méconnue, convoqua un concile provincial à Angers, le 10 Juillet 1448, y fit reconnaître & adopter les règlements nouveaux de fon diocèfe. Il ramena à l'obéiffance l'Évêque de Dol, depuis longtemps réfractaire, le 14 Novembre 1465; l'année avant fa mort, il excommunia l'Évêque d'Angers, contumace, pour avoir refufé de comparaître au tribunal métropolitain de Tours, fur la plainte des Chanoines d'Angers réclamant la mife en liberté d'un clerc jeté en prifon par l'Évêque. Il parvint à réconcilier tous les Évêques de Bretagne, fes Suffragants, avec leur Souverain, le Duc François, contre lequel ils avaient invoqué la protection de fon Suzerain, le Roi de France; il facra plufieurs Évêques, entre autres Berruyer, Doyen de l'églife de Tours, élu Évêque du Mans; celui de Rennes, & enfin l'Évêque de Langres, fon neveu Guy de Bernart, Archidiacre de Tours, fils d'un de fes frères dont nous parlerons ci-après.

Jean de Bernart fut honoré de l'eftime & de l'amitié toute particulière du Roi René, qui lui dédia l'un de fes ouvrages : *Le mortifiement de vaine plaifance.*

Il fit reconftruire de fes deniers le palais archiépifcopal, la facriftie, la bibliothèque & la dernière travée de l'églife cathédrale, à la voûte de laquelle on voit fes armes telles que nous venons de les décrire.

Il mourut vénéré & généralement regretté après 80 ans d'une vie active, confacrée en entier à fon pays & aux devoirs de fon miniftère, & fut enterré dans la cathédrale fous une tombe de cuivre.

Guy de Bernart, Évêque-Duc de Langres, était le 2e fils d'Étienne Bernard, dit *Moreau,* Chevalier, Seigneur de Servilley, Tréforier de France. Il fut d'abord Chanoine, puis Archidiacre de l'églife de Tours, & devint Maître des requêtes de l'hôtel & Confeiller du Roi, par la réfignation qu'en fit en fa faveur, en 1439, fon oncle Jean, l'Archevêque. Il contribua beaucoup à l'abdication de l'antipape Félix V, Amédée, Duc de Savoie; ce qui mit fin, en 1448, au fchifme qui depuis dix-neuf ans défolait l'Églife.

« Bernard Gui, dit Moréri, neveu de l'Archevêque de Tours, Jean Bernard, avait beaucoup de mérite.

« En 1448 on l'envoya Ambaffadeur à Rome avec l'Archevêque de Reims, Tanneguy du Chaftel, & Jacques « Cœur. Le Pape Nicolas V les reçut avec beaucoup de bonté. A leur retour ils pafsèrent vers l'antipape « Philippe V pour l'exhorter à donner la paix à l'Églife. Guy s'acquitta très-bien de cette commiffion & il rendit « de grands fervices à l'État. »

Il fut député par le Roi vers le Duc de Bretagne (*a*), Pierre, & la Ducheffe douairière, Ifabeau d'Écoffe, veuve du Duc François. Chargé d'affifter à la vifite ou forte d'enquête faite près de cette Princeffe par l'Évêque de Gallouai, Ambaffadeur du Roi d'Écoffe, il rendit compte au Roi de cette miffion dans un long rapport, forte de procès-verbal, commençant ainfi :

« L'an mil quatre cents cinquante-deux, le lendemain de Pâques flories, le vingt-feptième jour de Mars, nous « Guy Bernart, Confeiller & Maitre des requeftes de l'hoftel du Roy, noftre Sire, & Pierre Ande, Notaire & « Secrétaire dudit Seigneur. »

En 1453, il fut élu par le chapitre Évêque de Langres, & facré l'année fuivante par fon oncle, Jean Bernart, Archevêque de Tours.

En 1458 il affifta, en qualité de Duc & Pair de France, au procès & jugement du Duc d'Alençon, à fa condamnation à mort comme traître au Roi & à fa patrie, laquelle fut commuée en une détention perpétuelle. En 1461 il figura au facre de Louis XI, en la même qualité. Il donna, le 26 Novembre 1464, à la Chambre des comptes un dénombrement de plus de 150 feigneuries mouvantes de fon évêché.

Le 14 Août 1469, à la fondation par Louis XI d'un ordre de chevalerie pour 36 chevaliers feulement, gentilshommes de nom & d'armes, fans reproches « dont « nous ferons l'un, dit le Roy, chef & fouverain en noftre vie & après nos fucceffeurs les Roys de France; lefquels frères & compagnons de l'ordre à l'entrée « d'icelui feront tenus de laiffer tout autre ordre », ledit Guy Bernart avait été nommé Chancelier de cet ordre de chevalerie, dit de Saint-Michel.

En 1469 il affifta à la ratification du traité d'Ancenis, faite entre le Roi Louis XI & fon frère, Charles, Duc de Bretagne. La 27e fignature de cet acte eft celle-ci :

« Par la grâce de Dieu Guy Bernart, Évêque, Duc de Langres, *Per* de France « & Chancelier de l'ordre du Roy. (Chambre de Nantes, Armoire N, Caffette H.) (*b*).

« Charles, Duc de Bourgogne, ayant été tué au fiége de Nancy le 5 Février 1477, « Louis XI voulant s'emparer de la fucceffion de ce Prince, envoya Guy de « Bernart, Évêque-Duc de Langres, Pair de France, avec deux Confeillers au Par« lement, à la tête d'un corps de troupe de 700 lances prendre poffeffion du Du« ché de Bourgogne (*c*). »

Après une longue & noble carrière glorieufement remplie Guy mourut le 14 Avril 1481 & fut enterré dans la cathédrale de Langres, fous une tombe de cuivre, & placé au nombre des bienfaiteurs de cette églife (*d*).

Étienne de Bernart, dit ***Moreau***, Écuyer, Seigneur de Servilley, Confeiller du Roi Charles VII & Tréforier de France (*e*). Il avait d'abord été Receveur général de la traite nouvellement ordonnée par le Régent & des finances de la Reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, *en fes pays & terres de France* (*f*), ayant eu

(*a*) Dom Maurice, *Hiftoire de Bretagne*, tome IV, preuves, page 1618.
(*b*) Dom Lobineau, *Hiftoire de Bretagne*, tom II des preuves, page 1308.
(*c*) *Art de vérifier les dates*, tome II, page 622.
(*d*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t II, p. 220.
(*e*) « L'on voit dans l'églife de Mouffy-l'Évêque (près Langres), à côté droit du grand autel, la tombe de « pierre platte de Noble homme de bonne mémoire Estienne Bernart, dit *Moreau*, Confeiller du Roi Charles VII, « Tréforier de France & Seigneur de Servilley, mort le 22 Septembre 1461..... Au-deffous font fes armes telles que « les portoit l'Évêque de Langres, fupportées par deux anges. » (P. Anfelme, t. II, p. 220 & 221.)
(*f*) Archives de la préfecture d'Angers, comptes de Jehan Dupont, Maître de la chambre de la Reine Yolande

le même emploi auprès de Louis II d'Anjou, père de cette Princeffe. Il devint enfuite Tréforier de France & Confeiller du Roi Charles VII, qui, par fes Lettres de 1434, le difpenfa de faire preuve de fa nobleffe & lui octroya de mettre fur le tout de fes armes *d'Azur à une Fleur de Lys d'Or,* au lieu de *de Sable à une Étoile d'Or,* qu'il portait auparavant, fur : *Écartelé :* aux 1er *& 3e, de Sable au Roc d'échiquier d'Argent ;* aux 2e & 3e, *d'Argent au Roc de Sable ;* telles qu'ont continué à porter les cadets de la branche d'Anjou, ainfi qu'il appert de la repréfentation de ces mêmes armes en divers lieux & notamment fur le tombeau de Rénée Bernart à côté de celles de fon mari Jean Cadu, Seigneur de la Touche-Cadu.

Ces armoiries, ainfi modifiées par la fleur de lys d'or, font reftées celles de fa defcendance, branche des Bernart de Bourgogne, dite de Champigny, dont nous parlerons plus loin.

Étienne Bernart, dit *Moreau,* outre Guy, Évêque de Langres, eut entre autres enfants : Étienne qui fuit; Jean, Seigneur de La Mothe & du Fort-d'Artannes.

Étienne Bernart, II du nom, fils aîné du précédent, Chevalier, Seigneur d'Escueillé, Confeiller & Maître d'hôtel ordinaire du Roy. Il époufa Demoifelle Jehanne Berruyer, Dame de Taffonneau, de la Noble & ancienne maifon de ce nom en Touraine. Sa veuve eut à foutenir après fa mort un procès avec fes héritiers, ainfi qu'il appert de la pièce fuivante :

« A tous ceulx qui ces prefentes lettres verront, Jehan Dufour, Lieutenant à Tours, de Monfeigneur le Bailly « de Touraine, en l'abfence de fon Lieutenant general & particulier, falut : Comme certain procès foit meu en « efpèce à mouvoir, par devant mon dit Sieur Bailly ou fon dit Lieutenant au dit Tours, entre nobles per- « fonnes : Meffire Florent Thoreau, Chevalier, Seigneur de Montlitart, Maistre René Maisdon en leur nom & pour « eux, & Antoine de Mandelot, Jean Dorval, Pierre de Remmefort, à caufe de leurs femmes, & Damoifelle « Françoife Thoreau, veufve de feu Jehan Savary, & Maiftre Bernard Cochelet, à caufe de fa femme, eulx « difant & portant héritiers de feu Noble Seigneur Meffire Estienne *Bernart*, en fon vivant Chevalier, Seigneur « d'Efcueillé, Confeiller & Maiftre d'hostel ordinaire du Roy notre Sire, demandeurs d'une part, & Noble Dame « Jehanne Berruyer, veufve du dit deffunt, defenderefſe d'autre part, à caufe & par raifon de la moitié par indivis « de tous & chacuns les biens meubles demeurez & qui eftoient communs entre la dite dame & fon feu mary « au temps de fon decès. Defquels biens meubles ils requeroient partage & divifion avec la dite veufve ; laquelle « a fait dire que *pore* le tout les dits biens meubles & autres chofes cenfées & *reportées* mobiliaires luy « *compectoient* & appartenoient, & rien n'y avoient les dits héritiers, parce que fon dit feu mary eftoit « Noble & extrait de Noble & ancienne lignée, & que par la couftume de ce pays & Duché de Touraine, no- « toyre & notoyrement obfervée & gardée entre les conjoingts, compectent & appartiennent tous les biens meu- « bles communs d'eulx deux. Savoir faifons que comparans aujourd'huy les dites parties en jugement par devant « nous en leurs perfonnes les dits heritiers, & chacun d'eulx pourtant qu'à luy touche, nous ont dit & *declarez,* « *cogneu & confeffé* qu'ils eftoient & font *bien duement & fuffifamment acertainez de la Nobleffe du dit deffunt* « *& qu'il estoit d'anxien & Noble lignaige.* N'ont voulu & ne veulent obvier à la dite Damme veufve de luy, « qu'elle ne preigne & qu'à elle appartiengnent tous & chacun les biens meubles, &c.

« Avons jugez & condamnez les dits héritiers de leur confentement, avons octroyé & octroyons ces pré- « fentes, donné au dit Tours par devant nous Lieutenant deffus nommé, fous le fcel ordonné aux caufes du dit « Baillyarge, le dix-huitième jour d'Octobre, l'an mil cccc quatre-vingtz & douze. »

Cette pièce & les Lettres de 1433, données par le Roy Charles VII à Étienne, Ier du nom, en lui permettant de mettre fur fes armes *d'Azur à une Fleur de Lys d'Or,* au lieu de *de Sable à une Étoile d'Or,* qu'il portait auparavant, prouvent la Nobleffe de race des Bernart & la valeur de la Lettre d'anobliffement, donnée en 1447, à Jean Bernart, qui fuit, lettre citée par La Roque comme exemple d'anobliffement du gendre & du beau-père dans la même lettre.

de Sicile, Ducheffe d'Anjou, Comteffe du Maine, de Provence, de Forcalquier, &c., de 1430 à 1438, côté K 284 :

« De *Eftienne* Bernart, dict *Moreau*, Confeiller, Tréforier général des finances de ladicte Dame Reyne en « fes pais & terres de France, le dernier jour de Septembre mil IIIIe trente (1430). »

Jean Bernart, troisième fils d'Étienne, dit *Moreau*, Écuyer, Seigneur de la Mothe, du Fort-d'Artannes & de Bretignolles, fut d'abord Valet de chambre du Roi, l'ayant été du Dauphin Charles VII; Lieutenant du château de Loches en 1420, puis Capitaine Gouverneur dudit château lors de la sédition du Dauphin (Louis XI) en 1440. Sur la fin de sa carrière il fut Juge Grenetier à Chinon. Il épousa Jeanne de Balan, fille de Guillaume de Balan, Seigneur de Maulevrier, Maistre d'hôtel de la Reine. En 1447, le gendre & le beau-père reçurent une lettre d'anoblissement, enregistrée à la Chambre des comptes (*a*).

Nous pouvons suivre la descendance de Noble homme Étienne Bernart, dit *Moreau*, par son fils Jean, Capitaine Gouverneur du château de Loches, d'abord jusqu'en 1612 & 1628, ensuite par les preuves faites à ces époques par Louis & Philippe de Bernard pour leur admission parmi les Chevaliers de Malte (*b*), & en dernier lieu par les documents généalogiques fournis par le Général Marquis de Balincourt, neveu du Maréchal de Balincourt, mort sans postérité. D'après les indications de ce dernier, Jacques de Bernart de Champigny, son bisaïeul, épousa, le 20 Mars 1703, Claire-Henriette de Montgon. De cette union est issu Jean-François-Alexandre de Bernart, Marquis de Champigny. Comte de Montgon, qui de son mariage avec Anne-Louise Bochart de Champigny, d'une famille complétement étrangère à la sienne, n'eut qu'une fille, mariée en 1778 à Charles-Louis Fertu, Marquis de Balincourt, Maréchal de camp, Commandeur de Saint-Louis, père de celui auquel on doit ces renseignements. Les armes qu'il donne à sa mère sont identiques à celles gravées sur le tombeau d'Étienne Bernart, dit *Moreau*.

Cette branche s'est ainsi éteinte en la personne de Jean-François-Alexandre de Bernart, Marquis de Champigny, Comte de Montgon.



Parmi les autres frères de Jean, l'Archevêque, & d'Étienne Bernart, dit *Moreau*, « dont les services, dit l'historien Maan, ne furent pas moins utiles à l'État, » il nous reste à parler de Guillaume Bernart, qui va suivre, & de René Bernart, auteur de la Branche aînée d'Anjou, éteinte à la fin du XVI[e] siècle, en tombant en quenouille en la personne de Marie, fille unique héritière de Messire Jean de Bernart, Seigneur de Goulard (*c*), & de Catherine de Plays, mariée en 1587 à Messire César de Maillé, Seigneur du Sablon, fils de René de Maillé, Seigneur de Chef de Rüe, & de Catherine de Mornay; elle était petite-fille de « Messire Jehan Bernart, Notaire Secrétaire du Roy nostre Seigneur, *Contrerolleur* des finances de nostre souveraine Dame la Royne & Seigneur des terres & seigneuries de Goullart, de Champeaulx & de la Thibergerie (*d*). »

Guillaume Bernart, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur d'Estiau, des Tousches, de la Brunetière (1416), de la Maillère, de la Valletière, & autres lieux, né en 1375, embrassa la carrière des armes, & se distingua à la bataille de Baugé en 1421, où les Anglais furent battus. Il suivit le Roi René allant combattre en Lorraine le Duc de Bourgogne, & fut grièvement blessé à la bataille de Bar en 1431, où le Roi

(*a*) La Roque, *Traité de la Noblesse*, chap. 31.

(*b*) Bibliothèque de l'Arsenal, n° 221. Langue de France, Prieuré de France & d'Aquitaine, tome II.

(*c*) C'est ce même Bernart de Goulard, cousin au V[e] degré de Messire Pierre Bernart, Prêtre Curé de Thorigné, qui lui avait donné l'origine de leur famille.

(*d*) Archives de l'Empire, section historique, reg. 348 *bis*, pièce 18, cahier 21. « Aveu du château du Loir, 28[e] jour de Juing de l'an mil cccc IIII[xx] seize (1496). »

René tomba entre les mains de l'ennemi. Les fuites de cette bleffure le forcèrent à quitter la carrière des armes. Il fe retira à Baugé, où il avait un *hoftel* non loin du *cymetière de la croix aourée*, où nous verrons que fut enterré l'un de fes fils, Henry Bernart, Seigneur de Loryaie, & mourut en 1450, ou au commencement de 1451, car il ne vivait plus le 18 Mars 1451 lorfque fon fils, Henry Bernart, donna aveu pour *feu* Guillaume Bernart, de fa terre & appartenance de la Valetière (*a*).

Sur fes vieux jours, il fut pourvu de l'office de Juge Grenetier au Grenier à sel d'Angers. Il poffédait dans cette ville une maifon, rue Audouyn, comme on le voit par un aveu de 1462, où il eft dit « les hoirs feu Guillaume Bernart ». Il poffédait, comme on le voit par des aveux & dénombrements, des propriétés le plus fouvent entremêlées avec celles de Hardouin Frefneau, dans les paroiffes de Lué & Jarzé, où fe trouvait auffi la terre & appartenance de la Bernardière (*b*), déjà fortie de la famille en 1451 & en la poffeffion de Jehan Moreau, Seigneur de la Perraudière.

Il eft cité dans une relation manufcrite en vers d'un tournoi donné par le Roi René en 1447, où il figure parmi les Écuyers juges du camp, appelé par fon ancien compagnon d'armes & voifin, Hardouin Frefneau, alors Capitaine Gouverneur du château d'Angers (*c*).

Guillaume Bernard époufa Demoifelle Jeanne d'Estiau, Dame dudit Eftiau & de Jumelles; elle portait pour armes *d'Argent à la Barre ou Contre-Bande d'Azur, bordée de Gueules, femée de Fleurs de Lys d'Or*, & *accompagnée de deux Rofes de Gueules*. De ce mariage naquirent entre autres enfants :

1. Jean Bernart, qui fuit.
2. Henry Bernart, Seigneur de Loryaie.
3. Guillaume Bernart.

Jean Bernart, Ier du nom, Seigneur d'Eftiau, Jumelles & autres lieux, fut d'abord Tréforier d'Anjou de 1430 à 1435 (*d*), puis Secrétaire des commandements du Roi René de Sicile, Duc d'Anjou, & enfin Gouverneur d'Anjou. Il époufa en premières noces Suzanne du Belley dont il n'eut pas d'enfants (*e*), & en fecondes noces, Damoifelle Philippe de Trepigné, Dame de Douefnard & de Foudon, fille d'André de Trepigné, Écuyer, & de Philippe de Cathrinais. Il eut de ce mariage une fille

(*a*) Archives de l'Empire, reg. 342, pièce 31, f° 411, ligne 30 : Aveu de la chaftelleynie de Longué & de Jarzé donné par Jehan de Saint-More, 18 Mars 1451.

(*b*) Reg. 342, f° 41 recto, lig. 14. Macé Poytreau, pour fes terres en la paroiffe de Lué entre la Bernardière & la Tuffière; cette dernière terre eft encore aujourd'hui poffédée par Bernard de Gautret.

(*c*) « Les Juges eftoient, dit le poëte anonyme :

« Deux Chevaliers de très-hault lieu,
« Deux Ecuyers fages & joyeux
« Prudents gaillards & non trop vieux,
« Qui largement au tems paffé,
« Des honneurs & fens amaffé ;
« L'un eftoit Seigneur de Coffé,
« L'autre Seigneur de Marrigné
« Anteine de la Salle auffi,
« Hardouin Frefneau n'eut ceffé, (*)
« Jufqu'à temps qu'il eut affemblé
« *Guillaume Bernard* & Sablé
« Pour efcripre de ce fait-ci. »

(*d*) Archives d'Angers : « Compte de Maiftre Dupont en la Chambre aux deniers de Yoland de Secile, Ducheffe d'Anjou, 1430 à 1438 », où font cités *Jehan Bernart*, Tréforier d'Anjou, *Eftienne Bernart*, Segrayer de la forêt de Monnaye (près d'Eftieau), & *Eftienne Bernart*, dit *Moreau*, oncle de Jehan, & père d'Eftienne, ci-deffus. Il y eft qualifié Confeiller, Tréforier général des finances de ladite Reine.

(*e*) La maifon du Belley poffédait près de la feigneurie d'Eftiau, outre le Belley, les baronnies d'Athos & de la Plote.

(*) Cet Hardouin Fresneau, Capitaine Gouverneur du château d'Angers, mourut dans le même temps que son ami et compagnon d'armes, Guillaume Bernart, car, dans un aveu de 1451 donné par Jehan de Saint-More de la châtellenie de Longue et Jarzé, reg. 347, f° XLVI, on trouve la femme feu Hardouin Fresneau faire hommage simple pour son fief de Fontaine, qui fut au feu Seigneur de Fontaine Guerin. La veuve n'y a aucune qualification bien que son mari fût Ecuyer, Capitaine du château d'Angers, et qu'on voie dans le même aveu, f° XLVII verso, ligne 3, « Maître Hugues Fresneau pour son Houstel et appartenance de la grant Frenaye, de service II sols, VI deniers » et f° XLIX verso, ligne 26 « Le chappelain de la grant Frenaye pour une haye entre le boys de la Menantière et le grant chemin comme l'on voit de Jarzé au chemin rouge et la souloit tenir de *feu Messire Guillaume Fresneau*, Seigneur au dit lieu de la grand Fresnaye ». Les Fresneau rendent aveu pour cette seigneurie en 1484 et 1485, même reg. 342, pièce 4, f° XLVI.

unique, Renée Bernart, mariée à Jean Belin, Lieutenant général d'Anjou, élu Maire & Capitaine général de cette ville, en 1493. Jean Bernart mourut en 1463.

Sa veuve se remaria à Robert Jarry, Conseiller du Roi & Maître de la Chambre des comptes d'Anjou, dont elle était déjà veuve en 1477, avec trois enfants. Elle vivait encore en 1512, ainsi qu'il appert d'un acte de fondation où sont mentionnés ces deux maris.

Henry Bernart, deuxième fils de Guillaume, Seigneur de Loryaie, de la Mothe, de Châtillon & du Boys-Saint-Père. Il nous est connu par la belle inscription, encore intacte aujourd'hui, gravée en caractères gothiques sur le mur de l'église de Chaumont près de Jarzé (*a*).

Cette inscription de 1477 est surmontée d'un écusson timbré d'un casque mutilé & gratté en 1793, & les vestiges qui en subsistent ne semblent pouvoir s'adapter à des *Lions passants*, mais plutôt à des *Rocs écartelés de l'un en l'autre.*

De son mariage avec Jeanne, fille de Geffroy de la Barre, Seigneur de La Mothe (*b*) Henry Bernart eut, entre autres garçons :

1. Jean Bernart, qui suit.
2. René Bernart, dont on va parler après son frère. Plusieurs filles mariées.

Noble homme Sire Jehan Bernart, II du nom, Seigneur d'Estiau, à la mort de Jean, Gouverneur d'Anjou en 1463, fut d'abord Trésorier d'Anjou, comme l'avaient été son grand oncle Étienne Bernart, dit *Moreau*, & son oncle Jean, puis Conseiller du Roi, premier *Esleu* d'Angers, Maître en la Chambre des comptes d'Anjou, Commissaire aux francs-fiefs en 1460 & 1470, Échevin à la formation du corps de Ville par Louis XI, en Février 1474, Conseiller perpétuel de Ville, Élu Maire & Capitaine général d'Angers en 1485, 1487 & 1488 (*c*).

Il fut Seigneur des paroisses de Jumelles, de Saint-Philibert, de Parçay, des fiefs & seigneuries des Tousches, de Bordes, de Roynes, des Grandschamps, d'Azay,

(*a*) Voici un extrait de cette inscription : « Ou cymetiere de la croix aourée (*), sobz une tombe de pierre gist « homme de grant renommée *Hanry Bernart*, Seigneur de Loryaie, qui deceda l'an qu'on disoit le VI[e] de « May M.IIII[c]LXXVII, pour lame du quel & sa femme, *Jehan Bernart*, leur filz premier, Esleu d'Angiers, du Roy « Conseiller, Seigneur d'Estiau en son temps, pour leur salut & son ame a ordonné que à touz temps soient « celebrées en coutent sept messes & une anocte...

« Et pour le paiement du chappelain qui le service aussi (ainsi) fera, clama (clamera) & prendra par la main des « Seigneurs ou Dames de Lamothe de Loryaie ou leurs appartenances toutes que à ce faire y soint obligez, « la somme de trante solz à paier & à tousiours continuez en May le VI[e] iour & à la fabrique dix solz, pour « en diligence amonester les Seigneur ou Dame devant nommez du service dessus dit parfaire...... »

(*b*) Famille alors des plus considérables d'Anjou ; reg. 347, pièce XXXI : Aveu à Bauge fait en 1441 par Geffroy de la Barre, Seigneur de la Mothe, « pour son hostel & aisle de la Mote à trois habergemens l'un près de l'autre, assis en la paroisse de Pontigne près Baugé. »

Jehan de la Barre, Écuyer, Seigneur de la Mothe, probablement fils du précédent & frère de Jeanne, femme de Henry Bernart, Seigneur de Loryaie, fit un aveu en 1480 & 1496 (même reg.; D. Betencourt, *Noms féodaux*.)

(*c*) Les fonctions de Maire & de Capitaine général étaient alors très-considérables. M. Le Laboureur, dans son *Histoire des Gouverneurs*, dit, à propos de Guillaume de Cerisey, que l'autorité de ce magistrat & sa surveillance s'étendaient à toute la province.

Guillaume de Cerisey, premier Maire perpétuel de 1474 à 1484, était Vicomte de Fauguernon, Baron de la Rivière & de la Haye du Puy, Conseiller du Roy, Greffier pronotaire du Parlement de Paris. Il appartenait à une très-ancienne famille de Normandie établie au Maine & en Anjou. Guillaume de l'Espine, Sieur de Beauchesne, 2[e] Maire en 1484, sans autre qualification, était aussi d'une noble & très-ancienne famille. Il est qualifié Écuyer dans une transaction avec le Prieur de la Haie-aux-Bonshommes, de 1428 (Archives d'Angers), & Messire Thibault de l'Espine, Chevalier. Les personnes les plus nobles ambitionnaient alors les fonctions électives. Messire Chabot, Baron de Jarnac, Maire de Bordeaux; les Blanchefort-Créqui & également la plupart des membres du corps de Ville à sa formation en 1474, étaient Nobles, & Jehan de Bernart est du nombre des trois, qualifié de Noble homme sans autre titre, & il en avait beaucoup.

(*) Ce cimetière de la croix *aourée*, c'est-à-dire dorée, était situé à Baugé près *l'ostel* de Guillaume Bernart, père de Henry.

de la Chafteigneraye, de la Griflardière, de Loryaie, de la Mothe, de Châtillon, du Boys-Saint-Père, &c. (*a*). Il mourut le 3 Décembre 1494 à l'âge de 80 ans.

Il avait époufé Guillelmine DE CONAN, Dame de Château-Beauffet, de la Noble maifon de Conan de Rabeftan qui porte : *d'Azur à dix Billettes d'Or, pofées 4, 3, 2 & 1* (*b*). Sire Jehan Bernart portait, comme fon grand-père Guillaume & fon oncle Jean, le Gouverneur, *d'Argent à deux Lions paffants l'un au-deffus de l'autre, armés & lampaffés de Gueules; timbré d'un cafque de Chevalier orné de fes lambrequins*; pour cimier : *une Aigle d'Or prenant fon vol & repofant fur une couronne de Comte; & pour tenants ou fupports : deux Sauvages de carnation.* Ces armes étaient peintes fur fon tombeau dans la chapelle Sainte-Anne, églife collégiale de Saint-Maurille d'Angers, devenue depuis lors l'enfeu (fépulture des Bernart d'Angers jufqu'à la deftruction de l'églife en 1793), ainfi qu'il appert du procès-verbal de la préfentation defdites armoiries pour les Réformations, notamment le 22 Novembre 1698, devant les Commiffaires généraux du Confeil députés fur les faits des armoiries (*Armorial général de France* manufcrit, *Généralité de Tours*, tome I[er], n° 173), en conféquence des droits réglés par le tarif & arrêt du Confeil du 29 Novembre 1696, en foi de quoi Charles d'Hozier, Garde de l'Armorial général de France, délivra un brevet figné par lui & Mirepoix.

Du mariage de Jehan Bernart avec Guillelmine de Conan, font iffus fix enfants :

1. JEAN, qui fuit, fils aîné & principal héritier.
2. ÉTIENNE Bernart, qui mourut de bleffures reçues à la bataille d'Agnadel en Italie en 1509.
3. GUY }
4. GUILLAUME } tués le même jour à la bataille de Pavie en 1525.
5. MARGUERITE Bernart, Dame du Boys-Saint-Père, mariée à Meffire François SAVARY, Écuyer, Seigneur de Sachay, des Savary, de la Noble & ancienne maifon de Lancofme.
6. PERROTTE Bernart, mariée à Meffire René DE GOULARD, Écuyer, Seigneur de Ville & de Chambrette; duquel mariage vinrent deux filles, RENÉE & CATHERINE; cette dernière époufa Jean AMÉNARD, Écuyer, Seigneur de Montbonaud.

RENÉ Bernart, frère du précédent, deuxième fils de Henry; Écuyer, Seigneur de Narfay, entra auffi dans le corps de Ville d'Angers, à fa formation en 1474, & fut élu Maire & Capitaine général de cette Ville en 1490, deux ans après l'expiration du dernier Mairat de fon frère Jehan Bernart. Il époufa Anne DE CONAN, fœur de Guillelmine, femme de fon frère. De ce mariage il eut deux enfants :

1. THIBAULT Bernart, Seigneur de Narfay, Licencié en loix, fut *Esleu* d'Angers, Échevin & Confeiller de Ville. Il mourut en 1508 fans avoir été marié.

(*a*) Toutes les qualifications, titres & feigneuries, font tirés d'actes authentiques, aveux & hommages. Voir Archives de l'empire, reg. 341, f° 82, 15 Sept. 1470; reg. 348, pièce XXX, pièce XII & pièce XXVII; Aveu de la Griflardière, de la maifon forte d'Eftiau, reffort des ch. de Baugé.

Pièce XXXVI : Aveu de Jehan Bernart pour le fief de la Griflardière à Pierre de Rohan, Seigneur de Baugé, 31 Mars 1480. Aveu figné de Jehan Bernart. Voir : Ménage, *Vie de Pierre Ayrault*, édit. de 1675, page 9 & 10, remarques, p. 125, 134, 135, 174.

(*b*) La maifon de Conan établie en Blaifois & en Anjou a de grandes alliances d'après Ménage. Elle s'était alliée avec celle d'Étampes, de Valençay, d'O de Verigny, de Rieux de la Feuillée, Marquis d'*Afférac*, enfin avec celle de Chivré, Seigneur du Pleffis-Chivré en Anjou.

François de Conan eut pour fils *Jean* de Conan, premier Préfident au Parlement de Paris, Seigneur du Lizart, de Chafteaubert près Durtal, de Coulon, de la Chevalerie & autres lieux en Anjou, qui époufa l'héritière de Chermentré en Brie.

2. Renée Bernart, épousa Noble homme Jean Cadu, Seigneur de la Toufche-Cadu, Juge ordinaire d'Anjou, Élu Maire & Capitaine général d'Angers au 1er Mai 1513 & au 1er Mai 1514, réélu en 1525 & 1526, & enfin renommé en 1529 & continué en 1530 & 1531; ces fept élections prouvent à quel point il était eftimé & honoré de fes concitoyens. Il fut enterré avec fa femme dans la chapelle Sainte-Anne de l'églife de Saint-Maurille d'Angers (a) où fes armes, qui étaient : *d'Azur fafcé d'Or, accompagné de trois Étoiles de même, pofées 2 & 1*, figuraient fur fon tombeau, avec celles de Renée, fa femme. Ces dernières étaient celles d'Étienne Bernart, dit *Moreau*, avant la faveur de la Fleur de Lys d'Or à lui octroyée en 1433.

Renée Bernart portait bien les armes de fon père, donc c'eft à tort qu'on a donné à celui-ci, dans l'Armorial des Maires, dreffé en 1620 fous le Mairat de Mr François Lanyer : *deux Lions paffants*, comme à fon frère aîné.

« Diverfité des armoiries, *quanquam diverfa habuere infignia*, dit l'annalifte Bourdigné, contemporain de Jean, l'Archevêque, & de Guy de Bernart, Évêque de Langres, n'empêchent pas qu'ils ne foient de même famille que les Bernart d'Anjou. » L'hiftorien Claude Menard en dit autant.

Cette diverfité n'exifte même pas, puifque les cadets de la branche d'Anjou portaient des *Rocs d'échiquier* jufqu'au commencement du XVIe fiècle (b) & ce n'eft qu'à partir d'Hélye que tous les defcendants de Guillaume Bernart, fans diftinction, ont porté exclufivement les Lions. L'opinion des hiftoriens eft pleinement juftifiée par la pièce fuivante, qui eft une forte de *foulte* ou retour de partage fait à Guillaume Bernart, IIe du nom, frère de Henry, par Guy, Évêque de Langres; cette pièce exifte aux Archives du département de Maine-&-Loire, chapitre de Saint-Martin.

« Nous Guy, par la grâce de Dieu, Evefque Duc de Langres, per de France, avons baillé, tant pour nous « que pour noftre frere & nos fœurs, à Guillaume Bernart, *noftre coufin germain*, une maifon, jardin, terres & « appartenances du lieu appellé Hanelou, fitué & affis près le portal de Saint-Aubin d'Angiers, pour en jouir & « ufer, lui, fes hoirs & ayant caufe de lui, & pour eftre & demeurer quitte envers lui de la fomme de deux cens « fept livres tournois, en quoy noftre feu pere lui eftoit tenu de refte de plufieurs mandemens qu'il lui avoit « baillez pour emploies en fes comptes........

« En témoing de ce, nous avons figné ces préfentes de noftre main, le VII jour de juingne 1470. » (*Signé* :) G. Evefque, Duc de Langres. »

Jean de Bernart, IIIe du nom, Chevalier, Seigneur d'Eftiau, de Longué, Jumelles, Parçay, Bordes, Roynes, de la Chafteigneraye, & autres lieux; fils aîné & principal héritier de Jean, qui précède, & de Guillelmine de Conan, fut auffi *Esleu* d'Angers, Confeiller Secrétaire du Roi, maifon & couronne de France. Il reçut de nouvelles Lettres d'anobliffement, enregiftrées en 1498 à la Chambre des comptes, fans doute à caufe de la charge de Secrétaire du Roi qui conférait la nobleffe (c). Il époufa en premières noces Colette de Beaune, fœur du célèbre Baron de Semblançay; il n'eut, parait-il, pas d'enfants de cette union; & en fecondes noces, Demoifelle Anne Brèthe (d), Dame du Breil, de Launay & de la Rivière, filleule de

(a) Bibliothèque d'Angers, manufcrit de Bruneau de Tartifume, Obituaire de Saint-Maurille.

(b) Ségoing, *Tréfor héraldique*, cite pour exemple des Rocs d'Échiquiers les Bernart d'Eftiau.

(c) Toutes ces lettres de 1417-1477 & 1498 font données à des perfonnes évidemment nobles, & nobles de race, comme le prouvent fans réplique les Lettres patentes de Charles VII, enregiftrées en 1433, par lefquelles difpenfant Étienne Bernard, dit *Moreau, de faire preuve de fa nobleffe*, il lui permettait de changer l'Etoile d'Or, qu'il portait fur le tout de fes armes, en une fleur de Lys d'Or, faveur méritée par fes fervices. Laroque, *Traité de la nobleffe*, page 80, dit : « Il y en a qui ont obtenu des Lettres d'anobliffement, bien qu'ils fuffent anciens « Nobles. »

(d) L'Hermite Souliers, *Hiftoire généalogique de la nobleffe de Touraine*, édition de 1669.

la Reine Anne de Bretagne, & fille de René Brèthe, Maître d'Hôtel du Roi, & de Jeanne Lopein, lequel Réné était fils de Pierre Brèthe, Seigneur des Ousches & de Chérigné, Écuyer du Roi Charles VIII, & de Martine de la Joumarière. Après la mort dudit Jean Bernart en 1534, Anne Brèthe se remaria à Jacques Hurault, Seigneur du Vueil & des Marais, Maître des requêtes, de la famille des Hurault de Cheverny & Marquis de Vibray.

De son second mariage Jean Bernart eut cinq enfants:

1. Hélie Bernart, qui suit.
2. Philippe-Jean Bernart, auteur de la branche de Bernard de Courville en Bretagne.
3. Charles Bernart, Seigneur du Breil & de la Rivière, auteur des branches d'Anjou.
4. Pierre Bernart, Seigneur du Joncheray, mort Curé de Thorigné.
5. Jeanne Bernart, mariée à Jacques d'Étampes, Seigneur de Valançay, Chevalier des ordres du Roi.

Hélie Bernart, Seigneur d'Estiau, Jumelles, Saint-Philbert, de Longué-Parçay, de Narçay, des Ouſches, de Cherigné & autres lieux, est qualifié haut & puissant Seigneur dans des aveux. Il embrassa la carrière des armes, & fut l'un des Gentilshommes de la chambre du Roi. Il épousa, le 19 Septembre 1577, Charlotte du Bellay, dernière fille de Jean du Bellay, Seigneur & Baron de la Flotte près Estiau, Chevalier de l'ordre du Roi, & de Françoise de Maillé, sa seconde femme. C'est sans doute de ce mariage que sont sortis deux fils : Pierre Bernard de Beaulieu & Jean Bernard, Seigneur de la Mossuère, que les arrêts donnent à Hélie. Ils appartiennent à la branche des Bernard, Seigneurs de Beaulieu & de la baronnie de Conan, établis dans le Blaisois & à Blois, dont la généalogie dressée par d'Hozier se trouve au II[e] Registre de cet Armorial.

Cette branche, qui a occupé la charge de Maréchal des logis des camps & armées du Roi jusqu'en 1770, s'est éteinte dans la personne de Messire Jacques-François de Bernard de Beaulieu, Baron de Conan, Maréchal général des logis des camps & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, mort à Blois en 1770 (*a*).

Noble homme Messire Charles de Bernart, Écuyer, Seigneur en premier lieu de Narçay, puis du Breil & de la Rivière, était troisième fils de Noble homme Jean de Bernart, III[e] du nom, Seigneur d'Estiau & de Longué, & d'Anne Brèthe, Dame du Breil, de la Rivière & de Launay, ainsi qu'il sera prouvé par les pièces ci-après.

Il épousa, le 15 Janvier 1566, Demoiselle Renée de l'Hommeau, Dame de la Hussaudière, fille de Noble homme André de l'Hommeau, Seigneur de la Parcrie & de Villemoysant (*b*), & de Demoiselle Françoise Ogier, & petite-fille de Colas de l'Hommeau, cité dans la déclaration de la seigneurie d'Auvers en Anjou, pour son hostel, &c. De ce mariage naquirent huit enfants :

1. Gabriel de Bernard, Seigneur de La Hussaudière, chef d'une branche établie en Bretagne & tombée en quenouille.

(*a*) Correspondance de Habert, Bailli de Mer & de Ruy près Menars-Laville, avec Messire Mathurin de Bernard, Seigneur de Lardière, de Lafosse & de la Jaille, au sujet de la succession dudit Baron de Conan, absorbée à tort par la Duchesse de Maillé-Brezé, après cinq ans d'ouverture, sans qu'il se présentât d'héritiers du nom de Bernard.

(*b*) Archives de l'empire, reg. des transcrits 339, f° CXXIIII recto : Assises d'Angers tenues par Gille de la Reaulte, Juge d'ordinaire d'Anjou, le 7 Septembre 1450. — Armorial général manuscrit, généralité de Tours, page 912 : Messire Michel de l'Hommeau, Prêtre Curé de Pouancé, Anjou; *de Gueules à la Licorne d'Argent.*

2. CHARLES de Bernard, Seigneur de la Rivière, auteur d'une branche également éteinte (*a*).
3. JACQUES de Bernard, Seigneur du Breil, qui fuit, & duquel defcendent les différentes branches exiftantes aujourd'hui en Anjou.
4. LAURENT de Bernard, Chevalier, tué en 1590 à la bataille d'Ivry dans l'armée de Henri IV, fans laiffer de poftérité.
5. RENÉE de Bernard, morte fans poftérité.
6. HÉLÈNE de Bernard, mariée en premières noces à Meffire Jean DE L'ERAT, Écuyer, Seigneur de Laroë; & en fecondes noces, à Meffire DOUBLARD, Écuyer, Seigneur de la Bouverie.
7. CATHERINE de Bernard, époufa Meffire Robert BOURGET, Écuyer, Seigneur du Coudray.
8. CLAUDE de Bernard, Seigneur du Joncheray, s'établit à Rennes en Bretagne.

Les preuves établiffant que Meffire CHARLES de Bernard, Écuyer, Seigneur du Breil & de la Rivière, était bien troifième fils légitime de JEAN de Bernard, III[e] du nom, Seigneur d'Eftiau, Secrétaire du Roi, &c., & d'Anne BRÈTHE, Dame defdits lieux du Breil, de Launay & de la Rivière, & frère d'HÉLIE, ont été faites devant le Parlement de Bretagne, & font entre autres :

1° L'Inventaire fait en 1537, dont voici un extrait textuel :

« Lefquels titres, actes, meubles & chofes cy-deffus ont été relaiffés à la dite Brèthe, fous l'authaurité dudit « Hurault, à préfent fon mary, pour la confervation des droits &c. d'*Elie, Philippe-Jean, Charles, Pierre* & « *Jeanne* les Bernarts, fes enfants de fon mariage avec le dit *Bernart :* & pour les actes du *Breil* & *Launay* n'ont « été employés au préfent inventaire, étant des propres de laditte Brèthe, ainfi relaiffés audit Hurault, fon mary, « qui s'en eft chargé; ainfy figné, *Hurault.* »

2° Contrat de mariage de CHARLES & de Rénée DE L'HOMMEAU.

« Le neufvième jour de Janvier l'an 1566 fuivant l'ancienne coutume, & 67 fuivant l'Edit du Roy nouvelle- « ment fait. Comme traitant, parlant & accordant le mariage futur être fait, confommé & accomply, entre « Maitre *Charles* Bernart, Seigneur du Breil, Licencié ès lois, Avocat au fiége préfidial d'Angers, y demeurant, « paroiffe de Saint-Maurille, fils de défunt *Noble homme Jean Bernart*, vivant Seigneur d'Eftiau, & de Damoi- « felle *Anne Brèthe, fes père & mère*, & honorable fille Renée *de l'Hommeau*, fille de deffuncts honorable homme « Maiftre André *de l'Hommeau*, vivant Seigneur de la Parerie, & de Damoifelle Françoife *Ogier*, fes père & mère, « demeurants paroiffe de Saint-Pierre d'Angers. »

3° Tranfaction entre CHARLES, Seigneur du Breil, & fon frère HÉLIE, du 14 Août 1568, en la Cour royale.

« Par devant Maiftre Marc Toublanc, Notaire de la ditte ville, perfonnellement eftably Noble homme *Eslie* « Bernart, Seigneur d'Eftiau, demeurant paroiffe de Jumelles, d'une part, & Maiftre *Charles* Bernart, Seigneur « du Breil, Licencié ès lois, Avocat au fiége préfidial dudit Angers, demeurant paroiffe de Saint-Maurille, d'autre « part, &c....

« Le dit fieur *Charles* Bernart, Seigneur du Breil, jactait & prétendait avoir droit & raifon de prétention « contre ledit *Eslie* Bernart, Seigneur d'Eftiau, fon *frère premier né*, de retenir & conferver à foy, le lieu, « maifon & feigneurie Narçay, pour fon droit avenant des hoyries de deffuncts Noble homme *Jean* Bernart, « vivant Seigneur d'Eftiau, Secrétaire du Roi noftre Sire, & de Damoifelle Anne *Brèthe*, fon époufe, leurs « père & mère communs, à luy délaiffés par ledit *Eslie* Bernart, fon frère aifné, pour fon droit de partage des « dites fucceffions, comme il appert par l'acte du 8 Mars 1562, paffé par la Cour Royale de Baugé. »

Cette tranfaction eft très-étendue. Il en réfulte le retrait de la feigneurie de Narçay par Hélie, comme excédant la part de Charles dans le tiers des biens hommagés, &c., même fa légitime entière, la feigneurie du Breil lui reftant. Enfin l'engagement de la feigneurie de la Rivière, pour la fomme de deux mille livres tournois « en jouiffance & propriété rachetable toutefois néantmoins quant il « plaira audit Eslie, &c. »

La dite feigneurie fief de la Rivière eft reftée à Charles & a paffé à fes defcendants. Par fuite ledit Charles « donne fon defiftement des pourfuites par luy commencées par devant le Lieutenant criminel en obeiffance de l'arrêt rendu contre le fermier d'Eftiau pour l'enlevement des blés de Narfay par ordre dudit Helie, fon frère, &c. »

(*a*) *Hiftoire & antiquité de la Ville & duché d'Orléans*, par Franç. Le Maire, Confeiller au préfidial, édition de 1645, p. 565. Lifte des feigneuries des Nobles & anciennes familles qui cite les Bernard de la Rivière.

Noble homme Meſſire JACQUES de Bernard, Écuyer, Seigneur du Breil, troiſième fils de CHARLES de Bernard & de Renée DE L'HOMMEAU, épouſa en premières noces Demoiſelle Marie LE GOFFRE, dont il n'eut point d'enfants, & ſe remaria, le 14 Août 1627, à Demoiſelle Françoiſe JARRY, Dame de la Haranchère, dont ſont iſſus ſept enfants :

1. PHILIPPE de Bernard, Seigneur du Breil, qui ſuit.
2. JACQUES de Bernard, Seigneur du Roncerey, chef d'une branche éteinte.
3. JOSEPH de Bernard, Chevalier, Seigneur de Boiſmarais, auteur d'une branche éteinte.

Quatre filles mariées.

Noble homme PHILIPPE de Bernard, Chevalier, Seigneur du Breil, fils du précédent, épouſa en premières noces, le 7 Février 1665, Demoiſelle Françoiſe AUDOUIN, Dame de la Blanchardière. De ce mariage deſcendent les rameaux de Bernard de la Roche, de la Frégeolière, du Port & de la Foſſe.

Il épouſa en ſecondes noces, Demoiſelle Marguerite BOSCEAU, Dame de la Barre. De ce ſecond mariage ſortent les rameaux des Bernard de Danne & de Gautret.

RAMEAU DE LA FRÉGEOLIÈRE.

JEAN-FRANÇOIS-HENRI de Bernard de la Frégeolière, Chevalier de Saint-Louis, marié, le 6 Avril 1807, à Louiſe-Marguerite-Adélaïde DE MOULINS, fille du Marquis de Moulins & de Marguerite DE LA FARGUE. De ce mariage ſont iſſus :

1. MILTIADE-HENRI-JEAN de Bernard de la Frégeolière, marié, le 18 Juin 1839, à Pauline DE BOISSARD, fille de Ch. DE BOISSARD & de Pauline DE VILLELEBOIS-MAREUIL; d'où :
   1. CHARLES-JEAN-ROMUALD de Bernard de la Frégeolière, né le 2 Juillet 1843.
   2. LOUIS-JEAN-PAUL-REYNOLD de Bernard de la Frégeolière, né le 23 Avril 1846.

   } tous deux Officiers de marine.
2. LOUIS-CAMILLE-MAXIMILIEN de Bernard de la Frégeolière, marié, le 19 Février 1843, à Alix SOURDEAU DE BEAUREGARD, fille de M. SOURDEAU DE BEAUREGARD, Préſident de Chambre, Officier de la Légion d'honneur, & de Mademoiſelle DE LA BOUÈRE. De ce mariage eſt iſſu ALEXANDRE-HENRI LYONNEL RENAUD de Bernard de la Frégeolière, Enſeigne de vaiſſeau.

RAMEAU DU PORT.

BERNARD-ARMAND de Bernard du Port, Chevalier de Saint-Louis, marié en premières noces en 1803 à Demoiſelle Charlotte-Conſtance DE LA FERTÉ-MONTÉCOT; & en ſecondes, en 1809, à Françoiſe BUCHER DE CHAUVIGNÉ, dont :

CONSTANT de Bernard du Port, marié, le 20 Septembre 1841, à Mélanie-Gabrielle DÉAN DE SAINT-MARTIN, dont :

JEAN-RENÉ-ROMUALD de Bernard du Port.

RAMEAU DE LA FOSSE.

JEAN de Bernard de la Foſſe, marié, en Juin 1840, à Louiſe-Éliſabeth-Marie-Thérèſe DE SESMAISONS, fille du Comte DE SESMAISONS & de Alphonſine DE SAVARY DE LANCOSME. De ce mariage :

1. GUY-JEAN de Bernard de la Foſſe, né le 18 Décembre 1844.
2. MARIE-YOLANDE-MARGUERITE, née le 26 Décembre 1847.

Armand de Bernard de la Foffe, marié à Conftance de Brulon.

Marcel de Bernard de la Foffe, marié, le 6 Mai 1832, à Ida de Solérac. De cette union :

Christian de Bernard de la Foffe, marié à Berthe Cossart d'Espiès.

Marcel de Bernard de la Foffe, mariée à Marie de Langlade, fille de N. de Langlade, ancien Pair de France.

RAMEAU DE DANNE.

Jacques-Philippe-Charles de Bernard de Danne, marié à Conftance-Caroline de Contades, fille du Vicomte Gaspard de Contades, Feld-Maréchal, & de Cécile de Bouillé, fille de Claude-Amour, Marquis de Bouillé. De ce mariage :

Louis-Léon de Bernard de Danne, marié à Jofephine Huchet de Quenetain, fille de Victor-Uniac Huchet de Quenetain & d'Auguftine Godard de Belbeuf. De ce mariage :

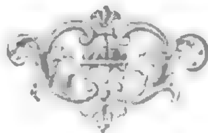
1. Jacques de Bernard de Danne.
2. Charles-Antoine de Bernard de Danne.
3. Paul de Bernard de Danne, marié à Ifabelle de Marion du Rozay, d'où :
   Léon de Bernard de Danne.
4. Anatole de Bernard de Danne, marié à Emmeline du Breuil de Gargilesse.

RAMEAU DE GAUTRET.

Alexandre-Mathurin-Henri de Bernard de Gautret, marié, le 27 Juillet 1811, à Caroline de Valois. De ce mariage :

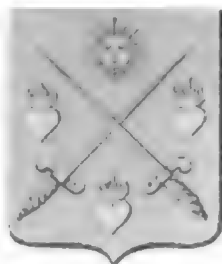
1. Alfred de Bernard de Gautret, marié à Noémi de Léonard des Isles.
2. Alexandre de Bernard de Gautret, marié à Emma du Prat. De cette union :
   Sara de Bernard de Gautret, mariée à M. de Toulgouet.

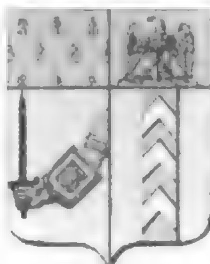
Alliances de la Maison de Bernard. De Frezel ou Frezeau de la Frezelière, de Beaumanoir, du Bellay, de Berruyer, de Trepigné, de Balan de Maulevrier, de Conan de Rabestan, de la Barre, Seigneur de la Mothe, de Mandelot, de Thoreau, de Dorval, de Remmefort, de Beaune, de Samblançay, de Brèthe, de Goulard, de Plays, de Maillé, de Savary, de Sachay, de Lancosme, de Belin, de Jarry, de Aménard, de Bochart de Champigny, de Barbançon, de l'Hommeau, de Legaigneur de Luigné, de Bautru, de Fayau, de Balincourt, de Montgon, de la Ferté-Montécot, Le Bourgeois de la Siverie, de Contades, de Moulins, de Valois, de Boissard, Bucher des Ecorses, de Sesmaisons, de Solérac, de Brulon, de Cossart d'Espiès, de Langlade, Déan de Saint-Martin, Sourdeau de Beauregard, Huchet de Quenetain, de Leonard des Isles, du Prat, de Marion du Rozay, du Breuil de Gargilesse, de Toulgouet.

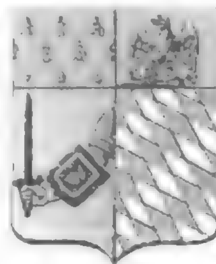


BERTHIER,

PRINCES DE WAGRAM.


Armes anciennes (a).


Armes impériales.


Armes actuelles.

Armes actuelles. *D'Or parti d'un trait : au 1er, Bras armé d'Azur, rehaussé d'Or, tenant une Épée haute en pal de Sable, & chargé d'un Bouclier de Sable au W d'Or, à l'Orle du même, entouré de la devise suivante :* Commilitoni Victor Cæsar; *au Chef de Prince Grand dignitaire ; au 2e, Fuselé d'Argent & d'Azur,* qui est de Bavière (dans les armes impériales : *à un Pal de Gueules chargé de trois Chevrons d'Argent*); *au chef d'Azur à l'Aigle d'Or empiétant un Foudre du même.* L'écu sommé d'une *Couronne de Prince,* & le manteau de Pair d'une *Couronne de Duc.*

Michel Berthier & Dame Jeanne du Metz auteurs de :

PREMIER DEGRÉ.

Jean-Baptiste Berthier, né le 6 Janvier 1721, Lieutenant-Colonel, Commandant en chef du corps des Ingénieurs-géographes des camps & armées, Chevalier des ordres de Saint-Michel & Saint-Louis, mort le 22 Mai 1804.

Par Lettres patentes de Juillet 1763, le Roi Louis XV, en raison des nombreux services rendus à lui & à l'État, anoblit le Sieur Jean-Baptiste Berthier, & désigna le Sieur d'Hozier, Juge d'armes de France, pour le règlement de ses armoiries (*a*).

De son mariage avec Demoiselle Marie-Françoise Lhuillier de la Serre, qu'il avait épousée le 12 Septembre 1749, il eut pour enfants :

1. Louis Alexandre Berthier, qui suit.
2. César, Comte Berthier, né à Versailles le 4 Mai 1765, mort le 18 Août 1819.
3. Victor-Léopold Berthier, né à Marseille le 12 Mai 1770, mort le 21 Mars 1807.

II. DEGRÉ.

Louis-Alexandre Berthier, né le 20 Février 1753, marié, le 9 Mars 1808, à Son Altesse Sérénissime la Princesse Marie-Élisabeth-Amélie-Françoise de Bavière, fille de Guillaume, Duc de Bavière (*b*); Prince & Duc Souverain de Neufchâtel

(*a*) Original en parch. aux mains de la famille. — Les armoiries réglées par d'Hozier, le mardi 16e jour du mois d'Août de l'an 1763, furent : *D'Azur à deux Épées d'Argent garnies d'Or, passées en sautoir, les pointes en haut, & accompagnées d'un Soleil de même en chef, & de trois Cœurs aussi d'Or, enflammés de Gueules & posés deux aux flancs de l'écu & l'autre à la pointe. Cet écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'Or, d'Azur, d'Argent & de Gueules.* — Voir aussi *Correspondance de Napoléon Ier*, tome IX, p. 409 (no 7770). Lettre de condoléances de l'Empereur Napoléon au Prince de Wagram sur la mort de son père.

(*b*) Voir *Correspondance de Napoléon Ier*, deux lettres de Napoléon relatives au mariage du Maréchal Berthier, tome XII, page 307 (no 10046), tome XVI, page 410 (no 13583).

(31 Octobre 1806) & Valengin, Prince de Wagram (1809), Vice-Connétable de l'Empire, Major général de l'armée, Grand Veneur, Grand Aigle de la Légion d'honneur, Pair de France (4 Juin 1814), Capitaine des Gardes du corps de Sa Majesté Louis XVIII, Commandeur de Saint-Louis, Grand-Cordon de la Couronne de fer, Grand-Croix du Mérite militaire de Bavière, Grand-Croix de Saint-Hubert de Bavière, Grand-Croix de la Couronne de Saxe, Chevalier de l'ordre royal de l'Aigle d'or de Wurtemberg, Grand-Croix de l'ordre de Hesse, Grand-Croix de la Fidélité de Bade, Grand-Croix de Saint-Joseph de Wurtzbourg, Grand-Croix de Saint-Étienne de Russie, Grand Commandeur de l'ordre royal de Westphalie, Chevalier des ordres de Saint-André, Saint-Georges & Saint-Vladimir de Russie, Chevalier des ordres de l'Aigle noir & de l'Aigle rouge de Prusse (*a*). Il est mort le 1er Juin 1815 (*b*), laissant de son mariage trois enfants :

1. Napoléon-Alexandre-Louis-Joseph Berthier, qui suit.
2. Caroline-Joséphine Berthier, née le 20 Août 1812, mariée, le 5 Octobre 1832, à Alphonse-Napoléon, Comte d'Hautpoul.
3. Marie-Anne-Wilhelmine-Alexandrine-Élisabeth Berthier, née le 19 Février 1816, mariée à Charles-Louis-Alexandre-Jules Lebrun, Duc de Plaisance.

III. DEGRÉ.

Napoléon-Alexandre-Louis-Joseph Berthier, né le 11 Septembre 1810, Prince de Wagram, Pair de France (17 Août 1815), Sénateur (26 Janvier 1852), Chevalier de la Légion d'honneur. Il épousa, le 30 Juin 1831, Demoiselle Zénaïde-Françoise Clary, fille du Comte Clary, nièce du Roi de Suède.

De ce mariage sont issus trois enfants :

1. Louis-Philippe-Marie-Alexandre Berthier, Prince de Wagram, né le 24 Mars 1836.
2. Malcy-Louise-Caroline Berthier, née le 22 Juin 1832, mariée, le 23 Mars 1854, à Son Altesse Impériale Monseigneur le Prince Joachim-Napoléon Murat, dont trois enfants :

   Leurs Altesses { Joachim-Napoléon, Prince Murat, né le 28 Février 1856.
   Princesse Eugénie Murat, née le 23 Janvier 1855.
   Princesse Anna Murat, née le 20 Avril 1863. }
3. Élisabeth-Alexandrine-Marie Berthier, née le 9 Juin 1849.

(*a*) Voir le Rapport du Général Bonaparte du 22 floréal an IV au Directoire exécutif. *Correspondance de Napoléon Ier*, tome Ier, page 312 (no 382).

(*b*) Voir *Mémoires d'Alexandre Berthier*. — *Mémoires de l'Empereur Napoléon*. — *Encyclopédie des gens du Monde*. — *Dictionnaire de la Conversation & de la Lecture*. — *Revue générale biographique, politique & littéraire*, Août 1844. — Thiers, *Histoire du Consulat & de l'Empire*.



Noble homme Meffire Jacques de Bernard, Écuyer, Seigneur du Breil, troifième fils de Charles de Bernard & de Renée de l'Hommeau, époufa en 1res noces Demoifelle Marie Le Goffre, dont il n'eut point d'enfants, & fe remaria, le 14 Août 1627 (*a*), à Demoifelle Françoife Jarry, Dame de la Haranchère, dont font iffus :

1. Philippe de Bernard, Seigneur du Breil, qui fuit.
2. Jacques de Bernard, Seigneur du Roncerey, chef d'une branche éteinte.
3. Joseph de Bernard, Chevalier, Seigneur de Boifmarais, auteur d'une branche éteinte.

Et quatre filles mariées.

VII. DEGRÉ.

Noble homme Philippe de Bernard, Écuyer, Seigneur du Breil, Confeiller du Roi, Juge magiftrat au Siége préfidial d'Angers, époufa en premières noces, le 7 Février 1655 (Me Le Conte, Nre à Angers), Demoifelle Françoife Audouin, Dame de la Blanchardière. Et en fecondes noces, le 18 Janvier 1665 (Me Crofnier, Nre à Angers), Demoifelle Marguerite Bosceau, Dame de la Barre. Il fut maintenu dans fa nobleffe avec Joseph Bernard, Seigneur de Boifmarais, Préfident à l'élection d'Angers, fon frère; Jacques-Philippe, fon fils, & Jacques-François Bernard, Seigneur du Ronceray, Préfident à l'élection d'Angers, fon neveu & autres, d'abord par ordonnance du Marquis de Miromefnil, Intendant de Tours, le 22 Novembre 1697; enfuite par ordonnance de Turgot, Intendant de Tours, du 9 Août 1706, & enfin par ordonnance de Bernard Chauvelin, Intendant de Tours, du 23 Février 1715 (*b*).

De fon premier mariage il eut, entre autres enfants :

Jacques-Philippe de Bernard, Ier du nom, Seigneur du Breil, qui fuit.

Et de fa feconde union vint :

Jacques-Philippe de Bernard, IIe du nom, Seigneur de la Barre, auteur des rameaux de Bernard de Danne & de Bernard de Gautret, mentionnés plus loin.

VIII. DEGRÉ.

Jacques-Philippe Ier de Bernard, Écuyer, Seigneur du Breil, Confeiller du Roi, Juge magiftrat au Siége préfidial d'Angers, d'où defcendent les rameaux de Bernard de la Roche, de Bernard de la Frégeolière, de Bernard du Port & de Bernard de la Fosse, époufa, le 26 Mai 1687 (Me Ivard, Nre à Angers), Renée Robert, Dame de Rouzée & de la Frégeolière. De ce mariage vinrent :

1. Jacques-Philippe de Bernard, IIe du nom, qui fuit.
2. Jean-Mathurin de Bernard, Seigneur de la Liardière & de la Foffe, auteur des rameaux du Port & de la Fosse, rapportés plus loin.

IX. DEGRÉ.

Jacques-Philippe de Bernard, IIe du nom, Écuyer, Seigneur du Breil, Confeiller

(*a*) Le contrat a été paffé en l'étude de Me Deillé, Notaire royal à Angers; il n'y eft pas fait mention du père & de la mère de Jacques de Bernard, Seigneur du Breil, mais un arrêt du Parlement de Bretagne, du 13 Juin 1670, conftate juridiquement qu'il était le troifième fils de Charles de Bernard & de Renée de l'Hommeau, en donnant la filiation depuis Jean Bernard, marié à Guillemine de Conan. Cette partie de l'arrêt eft ainfi conçue :

« Les actes employés dans ladite induction juftifiant que ledit Jean Bernard & Guillemine Conan, fa femme, « ont pour fils Jean Bernard, qui, de fon mariage avec Anne Breft (Brethe) eut pour fils Charles Bernard, « Seigneur du Breil, marié avec Renée de l'Hommeau, dont font iffus : Gabriel Bernard, Seigneur de la Huf- « faudière; Charles Bernard, Seigneur de la Rivière; JACQUES Bernard, Seigneur du Breil, &c. Fait en ladite « Chambre de Rennes le treizième de Juin 1670. *Signé* : Le Clavier, avec paraphe. Collationné la préfente « copie fur une groffe en parchemin à nous repréfentée, ce fait, à l'inftant rendue par les Notaires royaux « fouffignés. Angers, le 12 Septembre 1739. *Signé* · Esnault & Bourgery. »

(*b*) Copie collationnée fur l'original en parchemin, le 12 Septembre 1739.

du Roi, Juge magiſtrat en la ſénéchauſſée & Siége préſidial d'Angers, épouſa, par contrat du 2 Juillet 1715 (Me Donnais, Nre à Baugé), Demoiſelle Renée-Marguerite Legaigneur de Luigné, fille de Philippe Legaigneur de Luigné, Écuyer, Seigneur de la Gouberie, & de Dame Marguerite Cireul. De ce mariage :

1. Jean-Joseph de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Roche, qui ſuit.
2. René-Jean-Philippe de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Frégeolière, auteur du rameau de ce nom.

RAMEAU DE LA ROCHE.

X. DEGRÉ.

Jean-Joseph de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Roche, Souzan, Souſigné & autres lieux, épouſa, le 25 Septembre 1752, Demoiſelle Henriette-Marie de Méguyon, Dame des Aulnays. De cette union vint :

XI. DEGRÉ.

Joseph-Jacques-Philippe-Michel de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Roche, Souzan, Souſigné & autres lieux. Il épouſa, le 4 Mars 1787, Demoiſelle Marie-Anne Le Doyen de Clennes, Dame de Boiſmarais & de la Gambonnière, d'où :

XII. DEGRÉ.

Henri-Joseph de Bernard de la Roche, Écuyer, marié, le 3 Juin 1811, à Demoiſelle Amable-Geneviève-Claire-Charlotte Le Bourgeois de la Siverie, dont il laiſſa un fils :

XIII. DEGRÉ.

Élie de Bernard de la Roche, non marié.

RAMEAU DE LA FRÉGEOLIÈRE.

X. DEGRÉ.

René-Jean-Philippe de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Frégeolière (*a*), Garde du corps du Roi, épouſa, par contrat du 23 Novembre 1755 (Me Raguideau, Nre à Oizé), Demoiſelle Michelle Quéru de la Poustière (ou Poussetière), Dame de la Sionnière, fille de Meſſire René Quéru de la Poustière, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Michelle Le Cornu. De ce mariage :

1. Henri-René de Bernard, qui ſuit.
2. Charles-Anne-René de Bernard de la Frégeolière (*b*), Chevalier, Officier au régiment de Royal la marine, mort ſans poſtérité. Pour entrer au collége de la Flèche, il avait fait ſes preuves de nobleſſe devant d'Hozier de Sérigny, & en obtint un certificat le 9 Juin 1770 (*c*).

XI. DEGRÉ.

Henri-René de Bernard de la Frégeolière (*d*), Écuyer, Seigneur de Remare,

(*a*) Cette qualité lui eſt donnée dans une procuration donnée par ſon père le 17 Novembre 1755, à Angers, ainſi que dans le contrat de mariage de ſon fils.

(*b*) Le nom de *de* Bernard de la Frégeolière lui eſt donné dans deux brevets ſignés par Louis XVI. (*c*) Original.

(*d*) Henri-René de Bernard de la Frégeolière, ancien Garde du corps du Roi, émigra, aſſiſta au déſaſtre de Quiberon, ſe diſtingua comme Officier ſupérieur dans les armées royales pendant toute la période révolutionnaire, puis en 1815 comme Commandant en chef de la 2e diviſion militaire de l'armée royale de la rive droite de la Loire. Les ſervices ſignalés qu'il rendit à la cauſe des Bourbons lui méritèrent d'être nommé Chevalier de Saint-Louis le 21 Septembre 1814, Maréchal de camp le 31 Octobre 1815 & Chevalier de la Légion d'honneur le 24 Avril 1821.

époufa, par contrat du 19 Août 1780 (Me Ferrière, Nre à Beaugé), Demoifelle Jeanne-Françoife-Catherine Mansan, fille de Jean-Pierre Mansan, Confeiller du Roi, Lieutenant général criminel au Siége royal de la fénéchauffée de Baugé, & de Dame Françoife-Louife Des Champs, proche parente de Charles-François de Maillé, Marquis de Jalefnes. De cette alliance vinrent :

1. Jean-François-Henri de Bernard de la Frégeolière, qui fuit.
2. Henriette de Bernard de la Frégeolière.

XII. DEGRÉ.

Jean-François-Henri de Bernard de la Frégeolière, né en 1781, ancien Officier fupérieur de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, époufa, par contrat du 6 Avril 1807 (Me Fremont, Nre à Saumur), Demoifelle Louife-Marguerite-Adélaïde de Moulins, fille de Louis-Jacques de Moulins (*a*) & de Dame Marguerite de la Fargue. Il eft décédé en 1857, laiffant de fon union trois enfants :

XIII. DEGRÉ.

1. Miltiade-Henri-Louis-Jean de Bernard de la Frégeolière, ex-Officier d'artillerie, né le 13 Février 1808, a époufé, par contrat du 15 Juin 1839, Demoifelle Marie-Pauline de Boissard, fille de Charles de Boissard, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Dame Pauline de Villebois-Mareuil. De ce mariage :

I. Charles-Jean-Paul-Romuald de Bernard de la Frégeolière, né le 2 Juillet 1843, Lieutenant de vaiffeau.
II. Raynold-Louis-Jean-Paul de Bernard de la Frégeolière, né le 23 Avril 1846, Enfeigne de vaiffeau.

2. Louis-Camille-Maximilien de Bernard de la Frégeolière, né le 24 Juin 1813, marié, le 19 Février 1843, à Demoifelle Alix Sourdeau de Beauregard, fille de Jean-Frédéric Sourdeau de Beauregard, Préfident de Chambre, Officier de la Légion d'honneur, & de Dame Eugénie de Gazeau de la Bouère, petite-fille de Amand-Modefte de Gazeau de la Bouère, Général vendéen.

De cette union font iffus :

I. Alexandre-Henri-Lyonnel-Renaud, né le 9 Février 1848, Enfeigne de vaiffeau.
II. Jeanne-Calixte-Louise-Marie, mariée, le 18 Juin 1865, au Baron Herman de Bodmann, d'où :
    1. Conrad, né le 7 Mai 1866.
    2. Hans, né le 7 Août 1867.
    3. Élisabeth, née le 4 Juillet 1868.
III. Marie-Thérèse.

3. Henri-Adolphe-Stanislas de Bernard de la Frégeolière, mort fans poftérité.

RAMEAU DU PORT.

IX. DEGRÉ.

Jean-Mathurin de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Liardière & de la Foffe, époufa, par contrat du 19 Juillet 1728 (Me Chauvin, Nre à Angers), Demoifelle Marie Chotard, Dame de Briançon & de la Jaille. De ce mariage il eut :

1. Bernard-Jean-Mathurin, qui fuit.

(*a*) Il defcendait de Florimond de Moulins de Rochefort, qui avait époufé, le 27 Janvier 1610, Jacqueline de Montmorency. A la même famille appartenait François de Moulins, qui fut Grand Aumônier de France (1519) & Précepteur de François Ier. Voir au IIIe Regiftre de cet Armorial, art. de Moulins.)

2. Marie-Perine de Bernard, Dame de Briançon.
3. Monique de Bernard, Dame de la Jaille.
4. Louise de Bernard, Dame de Rouzée.

X. DEGRÉ.

Bernard-Jean-Mathurin de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Foffe, Capitaine des dragons de la Reine. Il avait époufé, par contrat du 13 Janvier 1772 (Me Poillièvre, Nre à Angers), Demoifelle Renée-Charlotte de Fayeau, de laquelle il eut :

1. Bernard-Armand-Jean de Bernard du Port, qui fuit.
2. Jean de Bernard, Ier du nom, Seigneur de la Foffe, auteur du rameau de ce nom, rapporté ci-après.
3. Renée de Bernard de la Foffe, mariée au Vicomte Martial du Soulier.
4. Aglaé de Bernard de la Foffe, mariée à Augufte de Jourdan.

XI. DEGRÉ.

Bernard-Armand-Jean de Bernard, Écuyer, Seigneur du Port, Chevalier de Saint-Louis, époufa en premières noces, en 1803, Demoifelle Charlotte-Conftance de la Ferté-Montécot, de laquelle il n'eut pas d'enfants; & en fecondes noces, par contrat du 4 Novembre 1809 (Me Noel, Nre à Château-Gontier), Françoife-Adèle Bucher de Chauvigné, d'où :

1. Jean-Constant de Bernard du Port, qui fuit.
2. Armandine de Bernard du Port, mariée en 1831 à Profper Martin de Baucé.
3. Aline de Bernard du Port, mariée en 1836 à Camille Le Tessier de Coulonges.
4. Anselme-Henri de Bernard du Port, mort fans poftérité.
5. Pauline-Léonie de Bernard du Port, mariée en 1843 à Emmanuel Ruellan du Créhu.

XII. DEGRÉ.

Jean-Constant de Bernard du Port, marié, par contrat du 13 Septembre 1841 (Me Gault, Nre à Château-Gontier), à Demoifelle Mélanie-Gabrielle Déan de Saint-Martin, dont deux enfants :

1. Jean-René-Romuald de Bernard du Port.
2. Marguerite-Françoise-Céleste de Bernard du Port, mariée, le 10 Octobre 1865, à Guftave Tiger de Rouffigny.

RAMEAU DE LA FOSSE.

XI. DEGRÉ.

Jean de Bernard de la Foffe, Officier fupérieur de la Garde, Chevalier de Saint-Louis (Moniteur du 20 Août 1814), époufa, par contrat du 25 Avril 1804 (Me Pachault, Nre à Angers), Demoifelle Françoife Laboureau des Bréteschés, fille de Meffire Jean-Michel Laboureau des Bréteschés & de la Garenne & de Demoifelle Marie Rousseau de Pantigny. De ce mariage :

1. Jean II de Bernard de la Foffe, ex-Officier de cavalerie, marié, le 19 Juin 1840 (Me Gautron, Nre à Nantes), à Demoifelle Louife-Élifabeth-Marie-Thérèfe de Sesmaisons, fille du Comte Rogatien de Sesmaisons, Sous-Lieutenant aux gardes du corps, Chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de l'ordre de Charles III d'Efpagne, & de Alphonfine Savary de Lancosme. De ce mariage :
    I. Guy-Jean de Bernard de la Foffe, né le 18 Décembre 1844, décédé fans poftérité.

II. Marie-Yolande Marguerite de Bernard de la Fosse, née le 26 Décembre 1847.

2. Armand de Bernard de la Fosse, marié en 1856 à Demoiselle Constance de Gaultier de Brullon (Me Gazeau, Nre à Jarzé); mort sans postérité.

3. Marcel de Bernard de la Fosse, qui suit.

XII. DEGRÉ.

Marcel de Bernard de la Fosse, marié, le 21 Mai 1832 (Me Vidal, Nre au Mans), à Demoiselle Ida de Solerac, fille de Gilbert de Solerac, Chevalier de Saint-Louis, & de Demoiselle de Pioger de Kermozun. De cette union :

1. Charles-Marie-Christian de Bernard de la Fosse, marié, le 21 Mai 1862, à Demoiselle Berthe de Cossart d'Espiès.
2. Marie-Edmond-Marcel de Bernard de la Fosse, épousa, le 6 Janvier 1867, Demoiselle Marie de Langlade, fille du Baron de Langlade, ancien Pair de France.

RAMEAU DE DANNE.

VIII. DEGRÉ.

Jacques-Philippe de Bernard, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Barre, fils de Philippe de Bernard & de Marguerite Bosceau, épousa, le 13 Septembre 1702 (Me Thibaudeau, Nre à Angers), Demoiselle Claude Hernault de Montiron. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec sa mère & ses enfants, & autres, par ordonnance de Bernard Chauvelin, Intendant de Tours, du 23 Février 1715. De son mariage vinrent :

1. Jacques-Philippe de Bernard, IIIe du nom, qui suit.
2. Sébastien de Bernard, auteur du rameau de Gautret, mentionné ci-après.

IX. DEGRÉ.

Jacques-Philippe de Bernard, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Barre, épousa, le 3 Mai 1728 (Me Drouart, Nre à Angers), Demoiselle Françoise-Madeleine-Marie Audouin, Dame de Danne. De ce mariage vint :

X. DEGRÉ.

Jacques-Philippe-Jean-François de Bernard, Seigneur de la Barre & de Danne, épousa, le 5 Novembre 1785 (Me Haye, Nre à Neuillé), Demoiselle Marie-Jeanne-Henriette de Bernard, sa cousine, de laquelle vint :

XI. DEGRÉ.

Jacques-Philippe-Charles de Bernard de Danne, marié, le 15 Janvier 1811 (Me Pachaut, Nre à Angers), à Constance-Caroline de Contades, arrière-petite-fille du Maréchal de ce nom & fille du Vicomte Gaspard de Contades, Feld-Maréchal au service de l'Autriche, & de Céleste-Émilie-Éléonore-Cécile de Bouillé, fille de Claude-Amour, Marquis de Bouillé, Lieutenant général sous Louis XVI, décoré du collier des ordres du Roi. De ce mariage .

1. Louis-Léon de Bernard de Danne, marié, le 15 Janvier 1851, à Demoiselle Joséphine Huchet de Quénétain, fille de Victor-Uniac Huchet de Quénétain & d'Augustine Godard de Belbeuf; d'où :

   I. Jacques de Bernard de Danne.

   II. Marie de Bernard de Danne.

2. Charles-Antoine de Bernard de Danne, non marié.
3. Paul de Bernard de Danne, marié, le 3 Février 1858, à Iſabelle de Marion du Rozay, dont un fils :
   Léon de Bernard de Danne.
4. Anatole de Bernard de Danne, marié, le 8 Avril 1862, à Demoiſelle Emmeline du Breuil Dubost de Gargilesse. De cette union une fille :
   Constance de Bernard de Danne.
5. Marie-Antonie de Bernard de Danne, mariée, le 21 Juin 1859, à M. Henri-Edmond de Sapinaud, petit-neveu du Général de ce nom qui prit une part glorieuſe aux guerres de la Vendée. De ce mariage :
   Marguerite de Sapinaud.

RAMEAU DE GAUTRET.

IX. DEGRÉ.

Sébastien de Bernard de la Barre, Écuyer, Seigneur de Gautret, Conſeiller du Roi, Juge Prévôt, épouſa, le 2 Juillet 1742 (Me Preſtreau, Nre à Angers), Demoiſelle Anne-Louiſe Le Hay de Villeneuve, Dame de Coué, dont :

X. DEGRÉ.

Sébastien de Bernard, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Barre, marié, le 14 Novembre 1785 (Me Huard, Nre à Angers), à Demoiſelle Marie-Anne-Jeanne de Gaultier de Brullon, de laquelle vint :

XI. DEGRÉ.

Alexandre-Sébastien-Henri de Bernard de Gautret, marié, le 27 Juillet 1811 (Me Fremont, Nre à Saumur), à Demoiſelle Caroline de Valois. De ce mariage :
1. Alfred de Bernard de Gautret, marié, le 11 Avril 1846 (Me Daufreſne, Nre à Caen), à Demoiſelle Noémi de Léonard des Isles, dont :
   I. René de Bernard de Gautret.
   II. Gabrielle de Bernard de Gautret.
   III. Édith de Bernard de Gautret.
   IV. Francine de Bernard de Gautret.
2. Alexandre de Bernard de Gautret, marié, le 3 Juin 1844 (Me Piet, Nre à Paris), à Demoiſelle Emma du Prat. De cette union :
   Sara de Bernard de Gautret, mariée, le 8 Janvier 1867, à Émile de Toulgouet-Tréanna, Comte du Saint-Empire romain & Chevalier de pluſieurs ordres.
3. Léontine de Bernard de Gautret.

Alliances des de Bernard d'Anjou : De Frezel ou Frezeau de la Frezelière, de Beaumanoir, du Bellay, de Berruyer, de Trepigné, de Balan de Maulevrier, de Conan de Rabestan, de la Barre, Seigneurs de la Mothe, de Mandelot, de Thoreau, de Dorval, de Remmefort, de Beaune, de Samblançay, de Brèthe, de Goulard, de Plays, de Maillé, de Savary, de Sachay, de Lancosme, de Belin, de Jarry, de Aménard, de Bochart de Champigny, de Barbançon, de l'Hommeau, de Legaigneur de Luigné, de Bautru, de Fayau, de Balincourt, de Montgon, de la Ferté-Montécot, Le Bourgeois de la Siverie, de Contades, de Moulins, de Valois, de Boissard, Bucher des Ecorses, de Sesmaisons, de Solerac, de Brullon, de Cossart d'Espiès, de Langlade, Déan de

Saint-Martin, Sourdeau de Beauregard, Huchet de Quénétain, de Léonard des Isles, du Prat, de Marion du Rozay, du Breuil de Gargilesse, de Toulgouet, de Sapinaud.

BERNARD de COURVILLE et de la GATINAIS.

La branche bretonne des Bernard de Courville, dont eſt iſſu le rameau de la Gatinais, a pour auteur Philippe-Jean, ſecond fils de Jean Bernard, IIIe du nom, & d'Anne Brèthe, comme il a été indiqué à la page 11 de cette notice. D'Hozier a donné au IIe Regiſtre de cet Armorial, p. 217-228, une généalogie de cette branche, remontant ſeulement à Jean Bernard, marié à Guillelmine de Conan, & conduite juſqu'à Gui-André, qui fit ſes preuves de nobleſſe devant le Juge d'Armes de France. On va donner ici la continuation de cette généalogie en faiſant toutefois obſerver que Gui-André, qui ne forme que le VIIIe degré dans la notice de d'Hozier, figure ici au Xe degré, à cauſe que la filiation de la maiſon Bernard eſt établie dans cet article à partir de l'aïeul de Jean par lequel d'Hozier commence ſon travail, & par conſéquent deux degrés plus haut.

X. DEGRÉ.

Gui-André Bernard, Écuyer, Seigneur de Courville & de la Pichardais, Lieutenant au régiment de Berry, obtint, le 12 Mai 1738, un arrêt du Parlement de Bretagne confirmant ſa nobleſſe. Il était fils unique de Julien Bernard, Écuyer, Seigneur de Courville & de la Pichardais, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Thianges, tué au ſiége de Fribourg, le 13 Octobre 1713, & de Demoiſelle Anne-Catherine Cousin. Gui-André devint Major de la capitainerie garde-côte de Plancoët, aſſiſta au combat de Saint-Caſt dont il fit le plan pour les États de Bretagne (1758) & fut nommé Chevalier de Saint-Louis en 1775. Il avait épouſé, à Pleurtuit, le 20 Septembre 1740, Demoiſelle Jeanne-Thomaſſe Suriré, Dame de la Gatinais, fille de Noble homme Jean-Antoine & de Demoiſelle Jeanne-Pélagie Rabasse, Seigneur & Dame de Courchamps. De ſon mariage il eut ſix enfants :

1. Claude-Antoine Bernard de Courville, 1743-1780, mort ſans poſtérité.
2. Louis-Émilie-Gui, qui ſuit.
3. Anne-Étienne Bernard, Chevalier de Courville, né à Calorguen le 11 Février 1749, Chevalier novice de Saint-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel en 1766, Capitaine d'artillerie en 1778, Chevalier de Saint-Louis en Avril 1791, Directeur du parc d'artillerie à l'armée du Duc de Bourbon en 1792, Lieutenant-Colonel d'artillerie le 9 Mai 1815, marié à Demoiſelle Marie de Monnoy de Meaux; ſans enfants.
4. Victor-Gabriel-Jean, dont la deſcendance ſera rapportée plus loin.
5. Claude-Marie-Joseph, auteur du rameau de la Gatinais, rapporté plus loin.
6. Gui-André Bernard de Courville, Chevau-léger ſurnuméraire de la garde du Roi en 1771, Capitaine au régiment de la Guadeloupe en 1784, reçu Chevalier de Saint-Louis le 30 Mars 1791, fit les campagnes de l'armée de Condé de 1792 & 1793, dans la 9e compagnie des chaſſeurs nobles, & mourut à l'armée de Condé le 17 Janvier 1794.

XI. DEGRÉ.

Louis-Émilie-Gui Bernard, Chevalier de Courville, né à Pleurtuit le 29 Juillet 1746, Capitaine garde-côte, marié, à Saint-Malo, le 13 Juillet 1779, à Demoiſelle

Claire-Françoife de Launay, fille de Guillaume-Pierre, Écuyer, & de Demoifelle Marie Mousset. Il mourut en émigration, à Jerfey, le 15 Janvier 1798. De fon mariage il eut cinq filles, & trois garçons :

1. Louis-Marie,
2. Maurice-Marie, } qui fuivent.
3. Casimir-Marie,

XII. DEGRÉ.

Louis-Marie Bernard de Courville, né à Saint-Malo le 9 Mars 1781, marié, à Queffoy, le 18 Juillet 1819 (contrat du 24 Mai 1819, Me Peltier, Nre à Lamballe), à Demoifelle Bonne-Hélène-Auguftine de la Motte de la Motte-Rouge, fille de Charles-Jean & de Demoifelle Bonne de Cahideuc du Bois de la Motte. De fon mariage font iffus :

1. Louis-Henri-Marie, qui fuit.
2. Charles, mort fans poftérité.
3. Claire, mariée en 1859 à Mr René Quintin de Kercadio.

XIII. DEGRÉ.

Louis-Henri-Marie Bernard de Courville, marié, à Rennes, le 14 Juin 1852 (contrat du 14 Mai 1852, Me Jouon, Nre à Rennes), à Demoifelle Émilie de Ferron de la Sygonnière, fille de feu Ferdinand de Ferron de la Sygonnière & de feue Émilie-Anne-Michelle de la Fosse.

XII. DEGRÉ.

Maurice-Marie Bernard de Courville, né à Saint-Malo le 15 Avril 1782, marié à Vitré, le 3 Février 1812 (contrat du 1er Février, Me Guyot, Nre à Vitré), à Demoifelle Marie-Anne-Jofephe de Gennes de Chanteloup, fille de Claude de Gennes de Chanteloup & de Dame Anne-Marie-Victoire Seré. De ce mariage :

1 & 2. Alfred & Louis, qui fuivent.

XIII. DEGRÉ.

Alfred Bernard de Courville, Colonel du génie, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre de Saint-Staniflas de Ruffie, &c., marié, le 31 Mai 1854 (contrat du 15 Mai, Me de Madre, Nre à Paris), à Valérie de Jomini, fille du Général Baron de Jomini. De cette union :

Maurice Bernard de Courville, né le 4 Novembre 1860.

Louis-Étienne-Marie Bernard de Courville, marié, à Guidel (Morbihan), le... Juillet 1860 (contrat du 3 Juillet, Me Obet, Nre à Lorient) à Demoifelle Camille Jegou du Laz, fille de M. Eugène-François Jegou du Laz & de Dame Camille-Marie-Charlotte Hersart de la Villemarqué. De cette union :

Henri Bernard de Courville, né en Juillet 1861.

XII. DEGRÉ.

Casimir-Marie Bernard de Courville, né à Saint-Malo le 16 Mars 1791, marié, à Fougères, le 14 Janvier 1833, à Demoifelle Julie-Eugénie Le Gomériel, fille de feu André-Jacques-Victor & de Demoifelle Marie Le Gendre du Breil. De ce mariage :

XIII. DEGRÉ.

Marie-Ange Bernard de Courville, né à Fougères le 9 Octobre 1834.

BRANCHE CADETTE DES BERNARD DE COURVILLE.

XI. DEGRÉ.

Victor-Gabriel-Jean Bernard de Courville, Écuyer, né en 1751, Sous-Lieutenant de vaiſſeau, épouſa à Couëron près Nantes, par contrat du 24 Avril 1783 (Me Martin, Nre à Couëron), Demoiſelle Marie-Anne Valleton (Walton), fille de Proſper, Écuyer, & de Marie-Anne-Louiſe Valleton, ſa couſine.

De ce mariage :

1. Victor-Clair Bernard de Courville, Capitaine d'infanterie, tué à Leipzig en 1813.
2. Narcisse Bernard de Courville, Capitaine de frégate, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, marié le............ à Demoiſelle Léonice Magon de Coetizac, fille de Frédéric & de Demoiſelle Marie de Launay, d'où une fille, morte ſans être mariée. Il mourut en mer, à bord de *l'Héroïne*, en 1835.
3. Hippolyte-Anne, qui ſuit.
4. Achille Bernard de Courville, Élève de marine, noyé en 1811 ſur la canonnière n° 181.

XII. DEGRÉ.

Hippolyte-Anne Bernard de Courville, Capitaine d'infanterie, marié à Saint-Pôtan, par contrat du 14 Janvier 1820 (Me Moucet, Nre à Plancoët), à Demoiſelle Marie-Joſèphe de Bouan de la Ville-Evin, fille de François-Cécile & de Demoiſelle Renée-Marie-Louiſe-Dinan de Monnoy de Meaux, remariée en ſecondes noces à Anne-Étienne Bernard de Courville. (Voir plus haut, page 19 de cette notice.) De ce mariage :

Victor-Marie-Hippolyte-Henri Bernard de Courville, qui ſuit.

XIII. DEGRÉ.

Victor-Marie-Hippolyte-Henri Bernard de Courville, né le 25 Novembre 1820, marié à Plancoët, par contrat du 31 Décembre 1844 (Me Bereſt, Nre à Plancoët), à Demoiſelle Eulalie-Marie-Olive-Armande de Ladvocat, fille de Louis-Jean de Ladvocat & de Eulalie-Marie-Julie-Claire la Planche de Kersula. De cette union ſont iſſus :

1. Hippolyte Bernard de Courville.

2 & 3. Marie & Louise Bernard de Courville.

RAMEAU DE LA GATINAIS.

XI. DEGRÉ.

Claude-Marie-Joseph Bernard, Écuyer, Seigneur de la Gatinais, né à Pleurtuit le 30 Novembre 1747, Lieutenant au régiment de Nantes, marié : 1° le.......... à Demoiſelle Marie Quemper de Lanascole, veuve du Marquis du Breil de Pontbriand; ſans enfants; 2° le 11 Novembre 1800, à Lamballe, à Demoiſelle Scholaſtique-Marie-Françoiſe Bonin de la Villebouquays, fille de René, Conſeiller au Parlement de Bretagne, & de Demoiſelle Françoiſe de Saint-Pern. De ce mariage :

1. Paul-Marie-Clair, qui ſuit.
2. Agathon, mort ſans poſtérité.

3. Eugène Bernard de la Gatinais, né à Plancoët le 10 Juin 1806, Chef de bataillon d'infanterie, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre de Pie IX, mort en 1854.

XII. DEGRÉ.

Paul-Marie-Clair Bernard de la Gatinais, né à Plancoët le 30 Mars 1802, Capitaine de frégate, Chevalier de la Légion d'honneur, marié à Lamballe, le 23 Novembre 1829, à Demoiselle Jeanne-Aimée-Louife du Bouays de la Begassière, fille de Jean-Louis-Geoffroy & de Demoiselle Marie Gesril. De cette union :

1. Gustave-Marie, qui fuit.
2. Raimond Bernard de la Gatinais, né le 26 Janvier 1839, Prêtre.
3. Pol-Jean-Marie, qui fuit.

XIII. DEGRÉ.

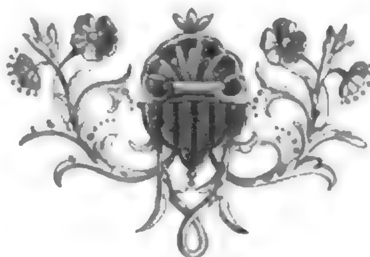
Gustave-Marie Bernard de la Gatinais, né le 24 Février 1836, marié, à Iffendic, le 8 Juin 1857, à Demoiselle Sophie-Marie Codrington, fille de William-Raimond Codrinton, Baronnet, & de Demoifelle Marie-Joseph Lefer de Bonnaban. De ce mariage :

Gustave-Marie-Raimond-Paul Bernard de la Gatinais, né le 22 Mars 1858.

Pol-Jean-Marie Bernard de la Gatinais, né le 23 Janvier 1847 à Lamballe, marié, audit lieu, le 19 Avril 1869, à Demoiselle Marie-Cécile Picot de Plédran, fille de Félix & de Demoiselle Cécile-Marie Urvoy de Closmadeuc.

Alliances des branches bretonnes de la famille Bernard (Courville et Gatinais) : Du Bot, des Hayers, Gascher de Montabizé, Bouan de la Lande et de la Ville-Evin, Le Dos de la Duché, Collas de la Motte, Lachoue, de Bédée, Le Metaer de Canoal, Halna de la haute Rivière, Chaton, Cousin, Suriré de la Gatinais, Monnoy de Meaux, de Launay, de la Motte de la Motterouge, de Ferron, Quintin de Kercadio, de Gennes, de Jomini, Jegou du Laz, Le Gomériel, de Valleton, Magon de Coetizac, de Ladvocat, Bonin de la Villebouquays, du Bouays de la Bégassière, Codrington, Picot de Plédran.

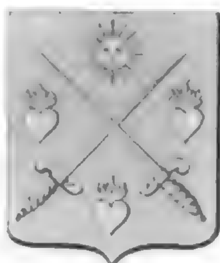
Alliances de la branche iffue de Gabriel Bernard, Seigneur de la Huffaudière (voir à la page 11 de cette notice) : De Kergosou, Lerasle, Tierselain de Brosse, des Tousches-Boucquay, de Cadelac, Beaudré de la Touche, d'Espinay de la Villegerouard, &c.

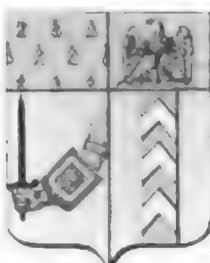


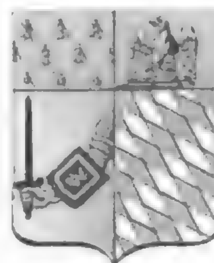
Erratum. Page 6 de cette notice, lig. 20 : lifez Testu au lieu de Fertu.

BERTHIER,

PRINCES DE WAGRAM.


ARMES ANCIENNES (*a*).


ARMES IMPÉRIALES.


ARMES ACTUELLES.

ARMES ACTUELLES. *Parti : au 1er, d'Or à un Bras armé d'Azur, rehauffé d'Or, tenant une Épée haute en pal de Sable, & chargé d'un Bouclier de Sable au W d'Or, à l'Orle du même, entouré de la devife fuivante :* Commilitoni Victor Cæfar ; *au Chef de Prince Grand dignitaire ; au 2e, Fufelé d'Argent & d'Azur,* qui eft DE BAVIÈRE (dans les armes impériales : *d'Or à un Pal de Gueules chargé de trois Chevrons d'Argent*); *au Chef d'Azur à l'Aigle d'Or empiétant un Foudre du même.* L'écu fommé d'une *Couronne de Prince,* & le manteau de Pair d'une *Couronne de Duc.*

MICHEL Berthier & Dame Jeanne DU METZ auteurs de :

PREMIER DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE Berthier, né le 6 Janvier 1721, Lieutenant-Colonel, Commandant en chef du corps des Ingénieurs-géographes des camps & armées, Chevalier des ordres de Saint-Michel & Saint-Louis, mort le 22 Mai 1804.

Par Lettres patentes de Juillet 1763, le Roi Louis XV, en raifon des nombreux fervices rendus à lui & à l'État, anoblit Sieur Jean-Baptifte Berthier, & défigna le Sieur d'Hozier, Juge d'armes de France, pour le règlement de fes armoiries (*a*).

De fon mariage avec Demoifelle Marie-Françoife LHUILLIER DE LA SERRE, qu'il avait époufée le 12 Septembre 1749, il eut pour enfants :

1. LOUIS-ALEXANDRE Berthier, qui fuit.
2. CÉSAR, Comte Berthier, né à Verfailles le 4 Mai 1765, mort le 18 Août 1819.
3. VICTOR-LÉOPOLD Berthier, né à Marfeille le 12 Mai 1770, mort le 21 Mars 1807.

II. DEGRÉ.

LOUIS-ALEXANDRE Berthier, né le 20 Février 1753, marié, le 9 Mars 1808, à Son Alteffe Séréniffime la Princeffe Marie-Élifabeth-Amélie-Françoife DE BAVIÈRE, fille de GUILLAUME, Duc de Bavière (*b*); Prince & Duc Souverain de Neufchâtel

(*a*) Original en parch. aux mains de la famille. — Les armoiries réglées par d'Hozier, le mardi 16e jour du mois d'Août de l'an 1763, furent : *D'Azur à deux Épées d'Argent garnies d'Or, paffées en fautoir, les pointes en haut, & accompagnées d'un Soleil de même en chef, & de trois Cœurs auffi d'Or, enflammés de Gueules & pofés deux aux flancs de l'écu & l'autre à la pointe. Cet écu timbré d'un cafque de profil orné de fes lambrequins d'Or, d'Azur, d'Argent & de Gueules.* — Voir auffi *Correfpondance de Napoléon Ier*, tome IX, p. 469 (no 7770). Lettre de condoléances de l'Empereur Napoléon au Prince de Wagram fur la mort de fon père.

(*b*) Voir *Correfpondance de Napoléon Ier*, deux lettres de Napoléon relatives au mariage du Maréchal Berthier, tome XII, page 307 (no 10040), tome XVI, page 410 (no 13583).

(31 Octobre 1806) & Valengin, Prince de Wagram (1809), Vice-Connétable de l'Empire, Major général de l'armée, Grand Veneur, Grand Aigle de la Légion d'honneur, Pair de France (4 Juin 1814), Capitaine des Gardes du corps de Sa Majesté Louis XVIII, Commandeur de Saint-Louis, Grand-Cordon de la Couronne de fer, Grand-Croix du Mérite militaire de Bavière, Grand-Croix de Saint-Hubert de Bavière, Grand-Croix de la Couronne de Saxe, Chevalier de l'ordre royal de l'Aigle d'or de Wurtemberg, Grand-Croix de l'ordre de Hesse, Grand-Croix de la Fidélité de Bade, Grand-Croix de Saint-Joseph de Wurtzbourg, Grand-Croix de Saint-Étienne de Russie, Grand Commandeur de l'ordre royal de Westphalie, Chevalier des ordres de Saint-André, Saint-Georges & Saint-Wladimir de Russie, Chevalier des ordres de l'Aigle noir & de l'Aigle rouge de Prusse (*a*). Il est mort le 1er Juin 1815 (*b*), laissant de son mariage trois enfants :

1. Napoléon-Alexandre-Louis-Joseph Berthier, qui suit.
2. Caroline-Joséphine Berthier, née le 20 Août 1812, mariée, le 5 Octobre 1832, à Alphonse-Napoléon, Comte d'Hautpoul.
3. Marie-Anne-Wilhelmine-Alexandrine-Élisabeth Berthier, née le 19 Février 1816, mariée à Charles-Louis-Alexandre-Jules Lebrun, Duc de Plaisance.

III. DEGRÉ.

Napoléon-Alexandre-Louis-Joseph Berthier, né le 11 Septembre 1810, Prince de Wagram, Pair de France (17 Août 1815), Sénateur (26 Janvier 1852), Chevalier de la Légion d'honneur. Il épousa, le 30 Juin 1831, Demoiselle Zénaïde-Françoise Clary, fille du Comte Clary, nièce du Roi de Suède.

De ce mariage sont issus trois enfants :

1. Louis-Philippe-Marie-Alexandre Berthier, Prince de Wagram, né le 24 Mars 1836.
2. Malcy-Louise-Caroline Berthier, née le 22 Juin 1832, mariée, le 23 Mars 1854, à Son Altesse Impériale Monseigneur le Prince Joachim-Napoléon Murat, dont trois enfants :

   Leurs Altesses { Joachim-Napoléon, Prince Murat, né le 28 Février 1856. Princesse Eugénie Murat, née le 23 Janvier 1855. Princesse Anna Murat, née le 20 Avril 1863.
3. Élisabeth-Alexandrine-Marie Berthier, née le 9 Juin 1849.

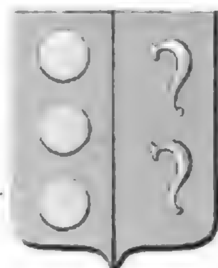
(*a*) Voir le Rapport du Général Bonaparte du 22 Floréal an IV au Directoire exécutif. *Correspondance de Napoléon Ier*, tome Ier, page 312 (no 382).

(*b*) Voir *Mémoires d'Alexandre Berthier.* — *Mémoires de l'Empereur Napoléon.* — *Encyclopédie des gens du Monde.* — *Dictionnaire de la Conversation & de la Lecture.* — *Revue générale biographique, politique & littéraire*, Août 1844. — Thiers, *Histoire du Consulat & de l'Empire.*

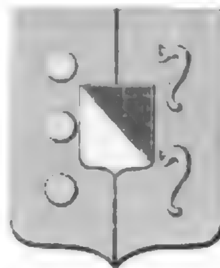


DE BESSON,

EN LANGUEDOC.



DE BESSON.



FARJON DE BESSON.

Parti d'Azur & de Gueules : au 1er à trois Befans d'Or, pofés en pal; au 2e à deux Anfes d'Argent l'une au-deffus de l'autre (a).

La famille de Beffon qui a pris part en 1789 aux Affemblées de la Nobleffe de Nîmes, a fourni cinq générations de militaires au régiment de Limoufin-infanterie, dont plufieurs ont été Chevaliers de Saint-Louis & font morts au fervice du Roi (*b*).

N... de Beffon, Major au régiment de Tremolet, dit Montpézac, avait une fœur, FRANÇOISE de Beffon, morte à Lanfargues, diocèfe de Montpellier, le 27 Septembre 1676, âgée de 67 ans.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN de Beffon, frère du précédent, Capitaine dans le régiment de Montpézac, tué au paffage de Waals en Hollande, avait époufé Bernardine DE PACHECQ, dont il eut :

1. FRANÇOIS, Lieutenant dans la compagnie colonelle du régiment de Montpézat (*c*), fervit avec diftinction au corps d'armée envoyé à Candie fous les ordres du Duc de Navailles, en 1669, & mourut, le 27 Décembre 1676, au fort de Squin en Hollande, où il était en garnifon, après avoir tefté, le 4 Mars 1674, en faveur de fes frères.
2. ISAAC, qui fuit.
3. PHILIPPE, Capitaine au régiment de Montpézat, tué à la bataille de Senef, en Belgique, le 11 Août 1674.

II. DEGRÉ.

Noble ISAAC de Beffon, né en Août & baptifé le 8 Septembre 1636, Capitaine au régiment de Limoufin, ci-devant Montpézat, le 1er Décembre 1688 (*d*), fe retira en 1690 après 30 ans de fervice. Il fit enregiftrer fes armes dans l'Armorial de 1696, tefta le 20 Mars 1720 (*e*) & mourut le 12 Mars 1723 à Lanfargues. Il avait époufé le 9 Décembre 1680, Jeanne CHRISTOL, dont il eut :

1. ÉTIENNE, qui fuit.
2. FRANÇOISE, mariée à Noble François DE MÉNARD, Brigadier des armées du

(*a*) Armorial général de France, de 1696. Généralité de Montpellier, p. 661.
(*b*) Archives du miniftere de la guerre, régiment de Limoufin.
(*c*) Commiffion fignée du Roi Louis XIV, du 20 Juillet 1671.
(*d*) Commiffion de cette date, fignée du Roi Louis XIV, contrefignée Le Tellier.
(*e*) Teftament aux archives de famille.

Roi, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant pour le Roi au gouvernement d'Embrun. Elle décéda le 2 Octobre 1767, âgée d'environ 84 ans.

III. DEGRÉ.

Noble Étienne de Besson, Écuyer, Lieutenant au régiment de Limousin le 11 Janvier 1702, Aide de camp du Duc de Vendôme en 1705 & 1706, Capitaine en 1721, Chevalier de Saint-Louis le 3 Mai 1728 (*a*), Major le 6 Mai 1737, Lieutenant-Colonel au même régiment de Limousin le 8 Décembre 1740 (*b*), fit les campagnes de Flandre & d'Italie, & mourut de ses blessures à Rattingue, dans le Duché de Berghes près Dusseldorf, le 9 Mars 1742. Il avait épousé, le 10 Juin 1723 (*c*), Élisabeth de Bornier, décédée le 9 Décembre 1766, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

Messire Charles-François de Besson, né le 3 Août 1725 & décédé à Lansargues le 24 Mars 1765, Lieutenant en second dans le régiment de Limousin en 1739, Capitaine au même régiment en 1744, Chevalier de Saint-Louis le 17 Juillet 1755; épousa, le 25 Février 1756 (*d*), Élisabeth Ricard, sœur de Louis Ricard, Lieutenant principal au présidial de Nîmes & Député aux États généraux en 1789; elle se remaria à Louis Le Metayer de Kerboulard. Il eut de ce mariage :

1. Louis-Étienne de Besson, né le 8 Décembre 1756, Sous-lieutenant dans le régiment de Limousin le 27 Avril 1773.
2. Étienne, qui suit.

V. DEGRÉ.

Messire Étienne de Besson, né le 18 Décembre 1760, Cadet-Gentilhomme dans le régiment de Limousin le 27 Août 1778, Sous-lieutenant le 7 Juillet 1779, Lieutenant dans le même régiment le 24 Septembre 1785, quitta le service en 1789 & mourut à Valergues (Hérault) le 3 Février 1839. Il avait épousé, le 5 Juin 1787 (*e*), Louise-Charlotte de Reynaud de Boulogne de Lascours, fille de Messire Joseph de Reynaud de Boulogne, Seigneur Baron de Lascours. Il eut de ce mariage :

1. Étienne-Marie-Raphael, qui suit.
2. Louise-Magdelaine-Caroline, née le 13 Fructidor an VI (30 Août 1798), décédée le 7 Avril 1864 à Montpellier, où elle avait épousé Amédée Farjon, Conseiller Auditeur à la Cour royale de Montpellier, dont :
   Charles-Louis-Marie, qui a obtenu, sur la demande de son oncle maternel, par décret impérial du 18 Février 1860, inséré au Bulletin des lois, l'addition du nom de Besson, & l'autorisation de s'appeler à l'avenir Farjon de Besson.

VI. DEGRÉ.

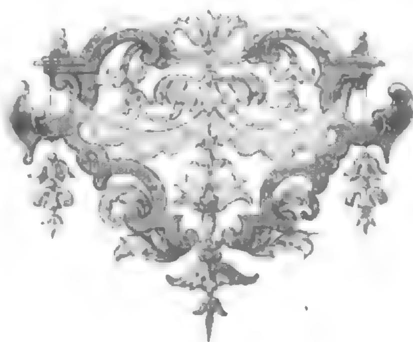
Étienne-Marie-Raphael de Besson, né à Aimargues (Gard), le 21 Novembre 1792, Garde du corps de la compagnie de Wagram, Lieutenant de lanciers le 16 Juin 1814 (*d*); épousa, le 27 Novembre 1833, Antoinette-Marie-Hortense Martin de Boudard. Il réside à Nîmes (Gard).

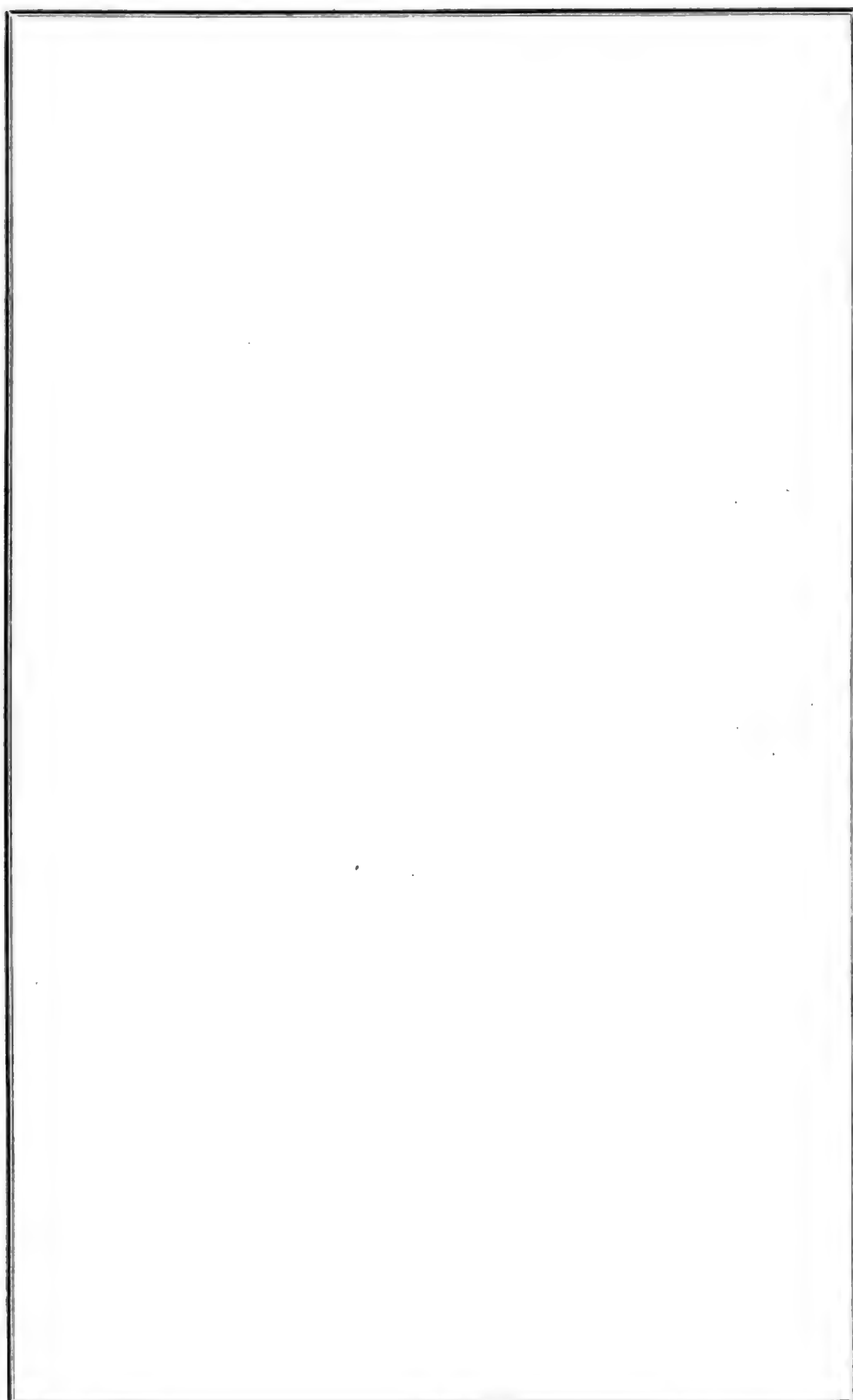
(*a*) Brevet original, signé par le Roi Louis XV, contresigné Phelippeaux. — Provisions du 13 Mai 1729.
(*b*) Commission, signée à Versailles par le Roi Louis XV & contresignée de Breteuil. Original.
(*c*) Acte de mariage & contrat du 4 du même mois.
(*d*) Contrat & acte de mariage du même jour.
(*e*) Acte de mariage de ce jour & le contrat du 1er Juin 1787.
(*f*) Brevet signé du Duc de Feltre.

VII. DEGRÉ.

Charles-Louis-Marie Farjon de Beſſon, neveu du précédent, né le 5 Février 1819, réſidant à Montpellier, a épouſé, le 19 Octobre 1847, Marie-Joſéphine-Adèle Moulinier, fille de M. Moulinier & de Lorette de Roergas de Campredon de Serviez; il a eu de ce mariage : Louis, Thérèse, Marie, Étienne & Joseph, décédés, & Jean, ſurvivant, né le 22 Avril 1861.

Il a pris les armes de Beſſon ſur leſquelles il a poſé celles de ſon père, qui furent enregiſtrées par d'Hozier, dans *l'Armorial général de France*, en 1696, par un de ſes aïeux, Jean Farjon.

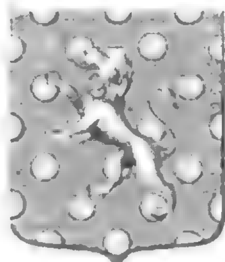




DE BEZANNES,

Anciens Seigneurs de Bezannes, de Taiſſy, de Prouvais, de Guignicourt, de la Plaine, &c.

EN CHAMPAGNE ET EN PICARDIE.



D'Azur ſemé de Béſans d'Or, au Lion d'Argent, armé de Gueules, lampaſſé d'Or.
DEVISE : Nec fugit, nec metuit.

La généalogie de la famille de Bezannes figure au IVe Reg. de cet Armorial, p. 95-116. Elle s'y arrête au IXe degré de la cinquième branche, ſeule exiſtante & dont on continue ici la filiation.

CINQUIÈME BRANCHE.

ANCIENS SEIGNEURS DE LA PLAINE, ET EN PARTIE DE PROUVAIS ET DE GUIGNICOURT.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS de Bezannes, Seigneur de Prouvais, de Guignicourt en partie, &c., Écuyer, né le 24 Février 1740, fut admis en 1758 au nombre des Pages du Roi, & mourut, le 6 Juin 1767, au château de Feſtieux, où ſon corps a été inhumé dans le chœur de l'égliſe de la paroiſſe.

Il eut, entre autres enfants :

FRANÇOIS-CHARLES, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

FRANÇOIS-CHARLES de Bezannes, Écuyer, décédé à Vaureſeine en 1796, avait épouſé Demoiſelle Élizabeth DE LAMOTTE, dont il eut deux enfants morts en bas âge, & CHARLES, qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

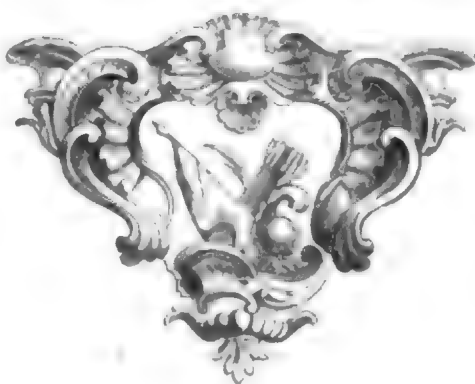
CHARLES de Bezannes, Chevalier, Seigneur de Vaureſeine, né en 1766, mort en 1848, avait épouſé en 1793 Demoiſelle Antoinette-Théréſe L'ESPAGNOL DE VILLETTE, décédée à Feſtieux le 31 Juillet 1843. De ce mariage naquirent dix enfants :

1. FÉLIX-EUGÈNE de Bezannes, ſervit en qualité de Capitaine de cavalerie dans la garde & les armées des Rois Louis XVIII & Charles X, & mourut le 26 Octobre 1846, ſans alliance.
2. ANTOINE-ÉLIODORE, qui ſuit.
3. CHARLES-ÉDOUARD de Bezannes, mort le 21 Février 1829, ſans alliance.
4. HÉRADSIE-FÉLIXIE de Bezannes, décédée le 4 Janvier 1847, ſans alliance.

5. Elisabeth-Olympe de Bezannes.
6. Joséphine-Armande de Bezannes.
7. Élisabeth-Eugénie de Bezannes, morte le 3 Mai 1821, fans alliance.
8. Élisabeth-Louise de Bezannes, morte le 7 Septembre 1858, fans alliance.
9. Adèle-Angélique de Bezannes, morte le 26 Février 1824, fans alliance.
10. Antoinette-Polixène de Bezannes, morte le 3 Septembre 1831, fans alliance.

XII. DEGRÉ.

Antoine-Éliodore de Bezannes, né le 26 Octobre 1799. Il fut Capitaine de cavalerie, fervit dans les gardes du corps fous les Rois Louis XVIII & Charles X. Il n'a pas contracté d'alliance & habite actuellement le château de Feftieux.



III. JACQUES de Bèze, Bailly de Vezelai, marié en 1460, à Louiſe BOCHARD. — COLETT[...]llaume Guillau[...]

Premier lit. — *Second lit.*

IV. NICOLAS de Bèze, né le 23 Novembre 1469.

PHILIBERT de Bèze, né le 23 Novembre 1477.

NICOLE de Bèze, né à [...] Conſeiller au Parleme[...] Commandataire de L[...]

[H]ÉLÈNE de Bèze, née à [...]lai en 1496, mariée [...]an DE LA PORTE, [...]neur de Chevannes.

CLAUDE de Bèze, Abbé de Notre-Dame de Foimont, Ordre de Citeaux, Diocèſe de Beauvais en 1551.

Premier lit.

V. JEAN de Bèze, Élu de Vezelai, mort ſans enfans.

THÉODORE de Bèze, né en 1519, Prieur de Longjumeau & de Villeſelve, que lui avait donné le Cardinal de Meudon, Abbé de Vezelai, ſe retira à Genève, où il ſe maria deux fois & mourut ſans enfans.

LOUISE [...]15 riée à [...]ier CHAT[...]la [...]ſa

MARGUERITE de Bèze, née le 8 Août 1534.

DIEUDONNÉ de Bèze, Prieur en 1548 du Prieuré de Villeſelve, que lui réſigna ſon frère Théodore de Bèze.

VI. MARIE de Bèze, née en 1558.

THÉODORE de Bèze, Écuyer, Seigneur de Chalonnes, en 1594.

MARIE-NICOLE [...] en 1562.

MATHIEU de Bèze, Religieux.

FRANÇOISE de Bèze, mariée à Mont-de-Marſan à N..... BIDART.

VII. ESPÉRANCE de Bèze, épouſa, le 15 Février 1609, N..... RAPINE DE SAINTE-MARIE.

Nob[...] LA [...] DE [...] Bèze, épouſa Pierre GRASSET, Élu de Clamecy. [...]ut le 20 Septembre 1653, & eſt enterrée dans l'Egliſe [...]Martin de Clamecy.

VIII. MARIE de Bèze, née en 1624.

Noble CLAUDE de Bèze, Seigneur de Lys, Pignol, T[...] & ſeigneurie de Lys que, par ſon teſtament du 25 Ao[...] la ſucceſſion de ſon neveu Henry Rapine de Sainte-Mar[...] BOUZITAT.

[F]RANÇOISE de Bèze, née à Tannay, le 2 Septembre [1]621, épouſa, le 1er Avril 1639, Roger DE BLAN[C]HEFORT, Baron d'Aſnois. Ils vivaient encore en [1]652.

IX. JACQUES de Bèze, Seigneur de Lys, Maître particulier des Eaux & Forêts, né le 2 Novembre 1662, épouſa Marie BOGNE.

CLAUDE-PHILBERT de Bèze, né à Tannay, le 16 Janvier 1664, fut Chanoine au Chapitre de Tannay.

CLAUDE-FRANÇOIS de[...] Écuyer, né à Pig[...] 13 Octobre 1660, é[...] en 1689, à Vezelai, [...] BARCÉ, née en 16[...]

[...]ze, née [...]ſa N... [...]IER, [...]eur de

GABRIELLE de Bèze, née en 1664, Religieuſe au couvent du Reconfort.

ANNE-MARGUERITE de Bèze, née en 1667, Religieuſe au Couvent du Reconfort.

X. JACQUES-VINCENT de Bèze, Seigneur de Lys, né en 1689, Conſeiller à la Cour des Aides, épouſa Suzanne CHAMBAUT.

CLAUDE-FRANÇOIS de Bèze du Cholet, né en 1691, fut Conſeiller au Parlement.

CLAUDE-FRANÇ[...] né le 6 Décem[...] nal de Clamecy[...] épouſa Marie [...]

[...]le Bèze du Gué, Major des [...], né le 23 Février 1712, [...], le 29 Juin 1730, Marie-[...]RONIMY.

PHILOGÈNE de Bèze de Saint-Didier, Capitaine d'infanterie, né le 10 Mai 1715.

XI. JACQUES de Bèze de Lys, Conſeiller de la Grand' Chambre au Parlement de Paris, mort ſans enfans.

MARIE-JEANNE-EDMÉE de Bèze, née le 9 Octobre 1729, épouſa Alexandre-Hyacinthe ROSLIN DE FOUROLLES, Chevalier de St-Louis, dont poſtérité.

CLAUDE-FRANÇOIS-BENOIST de Bèze, Sieur de Lys & de Pignol, né à Clamecy le 29 Mai 1736, épouſa Suzanne-Gaſparde POITREAU DE VELARD.

ANNE-CHARLOTTE[...] née le 16 Janvier [...] riée à Joſeph-G[...] Auguſtin DESC[...] DE CHARME[...] Écuyer, Seigneur [...] Bris, dont poſtérité.

JULIE-FRANÇOISE-ERNESTINE de Bèze, MARIE-ELISABETH de Bèze, JEANNE-BARBE de Bèze,

Ont été toutes trois Religieuſes.

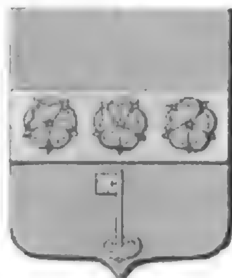
XII. FRANÇOIS-BENOIST de Bèze de Lys, Écuyer, né le 21 & baptiſé le 23 Février 1768, a épouſé Marie-Martiale SALONNIER DE CHALIGNY, dont eſt iſſu :

MARIE-SUZANN[...] en 1770 & ma[...] Baron D'AVIG[...]

CHARLOTTE-FÉLICITÉ de Bèze, née à Tannay le 10 Décembre 1790, épouſa, au mois de Mai 1822, Ignace-Henri DE COLONS, Officier de Dragons.

XIII. FRANÇOIS-GASPARD de Bèze de Lys, Écuyer, Officier de Cavalerie, né à Corbign[...]

[...]Hozier, Chevalier, [...]e nous avons ſigné,

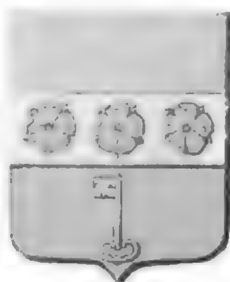


Typographie de FIRMIN DIDOT frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

DE BÈZE,

Anciens Seigneurs de Lys, de la Porte, de la Beloufe, de Vefvre, de Pignolle, de Monthourny, de Cholet, de Talon, de Chaillevoy, &c.

EN BOURGOGNE ET EN NIVERNAIS.



De Gueules à la Fafce d'Or, chargée de trois Rofes d'Azur & accompagnée en pointe d'une Clef d'Argent en pal.

La famille de Bèze, qui figure prefque conftamment au Parlement de Paris, était établie fur les confins du Nivernais & de la Bourgogne, autour de Clamecy & à Vézelay. C'eft là que naquit en 1519 THÉODORE de Bèze, dont le nom appartient à l'hiftoire & dont la célébrité eft trop connue pour que nous en parlions ici. Mais une particularité affez curieufe & tout à fait inconnue jufqu'à ce jour, c'eft que Théodore de Bèze fut le grand-oncle de la Marquife de Sévigné, par fa nièce MARIE de Bèze, qui époufa Philippe DE COULANGES, & devint ainfi grand'mère de M[lle] de Rabutin-Chantal.

La famille de Bèze fe divifait en trois branches : celle de Lys, celle de la Beloufe & celle de Cholet, dont les deux dernières font éteintes.

Sa filiation jufqu'au XIII[e] degré eft repréfentée au tableau ci-contre, qui avait été dreffé par d'Hozier, & qu'on a reproduit ici d'après l'original confervé par le chef actuel de la famille de Bèze, qui fuit :

XIII. DEGRÉ.

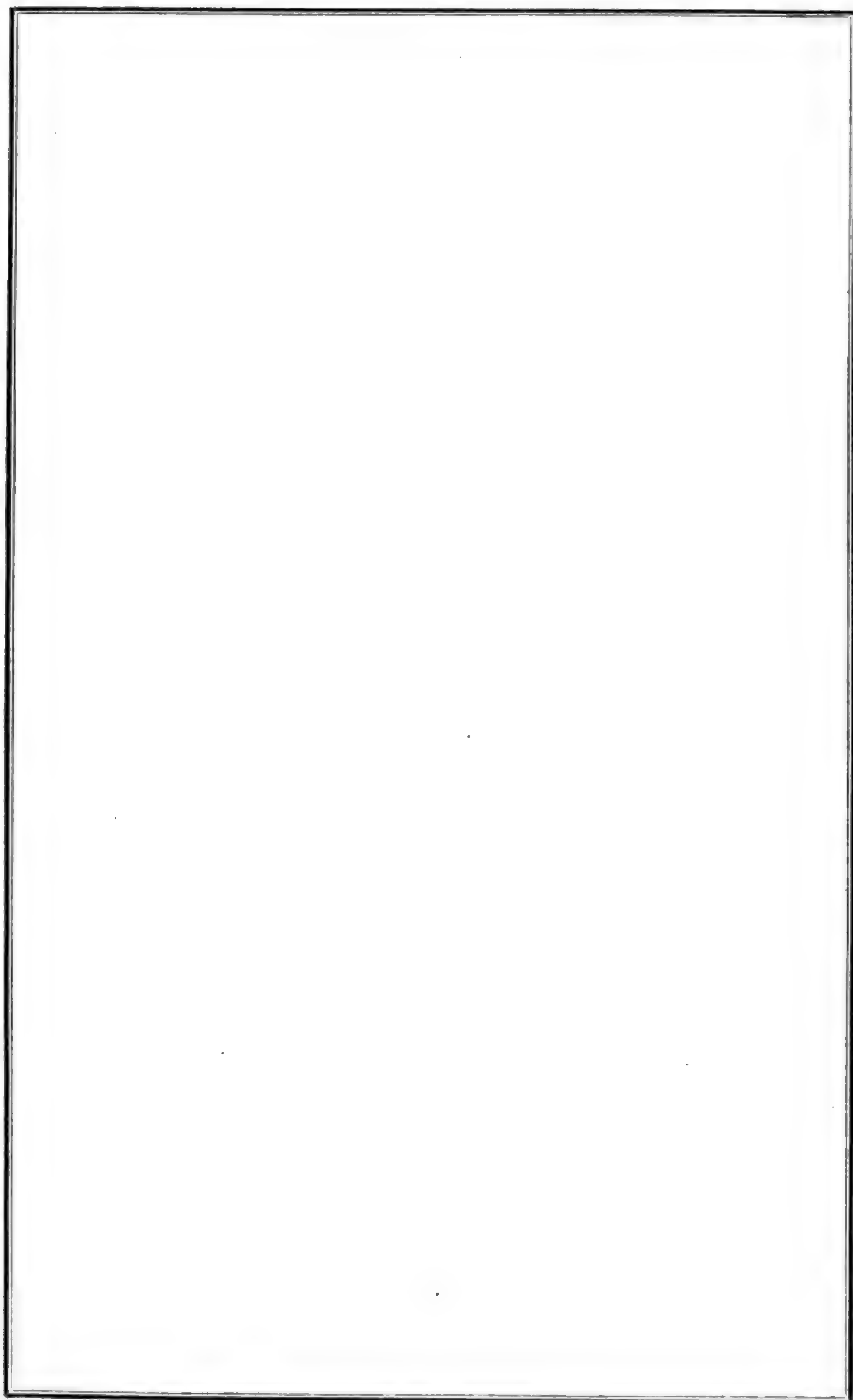
FRANÇOIS-GASPARD de Bèze de Lys, Écuyer, Officier de cavalerie, Garde du corps du Roi Louis XVIII, démiffionnaire en 1821, a époufé, le 26 Octobre 1830, Marie-Madeleine-Charlotte ARNAULD DE LARONZIÈRE, fille de Pierre-Augufte ARNAULD DE LARONZIÈRE & de Rofe-Marie DE GINESTOUX. De ce mariage font iffus :

1. FRANÇOIS-MARIE-THÉODORE de Bèze de Lys, né le 29 Décembre 1831, marié, le 29 Décembre 1858, à Marie-Mathilde THAILHARDAT DE LAMAISONNEUVE, fille de Émile THAILHARDAT DE LAMAISONNEUVE & de Suzanne-Charlotte DE LATANÉ DE PUYFOUCAUD.
2. AUGUSTINE-MARIE-HERMINIE de Bèze de Lys, née le 11 Mai 1835, mariée, le 19 Juin 1855, à Gabriel DE FONTENAY, fils de Paul DE FONTENAY & de Jeanne DE JOURSENVAUX.

   De cette union font iffus :

   I. ROGER de Fontenay, né le 12 Juin 1856.
   II. JEANNE de Fontenay, née le 2 Octobre 1857.
   III. GUILLAUME de Fontenay, né le 12 Octobre 1861.

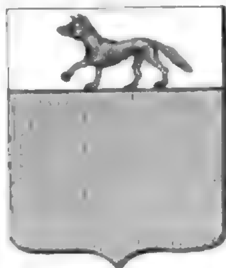




DE BILIOTTI,

Marquis de Biliotti, anciens Seigneurs de Beauregard & de Galégabie, Cofeigneurs de la Garde-Paréol.

EN FLORENCE ET DANS LE COMTAT VÉNAISSIN.



De Gueules au Chef d'Argent, à un Renard de Gueules paſſant. SUPPORTS : *deux Renards tenant chacun une Bannière repréſentant les monnaies de Florence, avec les deux légendes : à dextre,* Senatus populuſque Florentinus ; *à feneſtre,* Jeſus Rex noſter & Deus noſter. CIMIER : *Un Renard de Gueules tenant un Gonfalon ſur lequel ſont ces quatre lettres : S. P. Q. F.* (Senatus populuſque Florentinus.) DEVISE : Penſate al fine.

Cette famille établie dans le Comtat Vénaiſſin, eſt originaire de Florence, & plus anciennement encore de Lucques ; elle portait dans cette dernière ville le nom de VOLPE, VOLPI, VULPELLI, & même, depuis, pluſieurs ont ajouté à celui de Biliotti, le ſurnom de *Volpi* (*a*).

PREMIER DEGRÉ.

BENCIVENNI ou BENVENUTI Volpi eſt le plus ancien qui ſoit connu comme le chef de la famille de Biliotti. Il vivait au commencement du XIII[e] ſiècle, & eut trois fils connus ſous le nom de Biliotti :

1. OCTAVIANUS Biliotti, Conſeiller de la République, ratifia le traité de paix avec les Piſans en 1256, ſelon les *Preuves de la maiſon de Gondi*, par Corbinelli, Paris, 1705, t. I, p. 73.
2. LOTTO ou BILIOTTO Biliotti, qui ſuit.
3. SIMON Biliotti, eut un fils nommé JEAN, Prieur de la liberté en 1297. Sa branche s'éteignit dans la maiſon de Gondi. (*Hiſtoire des Gondi*, page 185, 329, tome I du livre des dépôts, an 1423, vol. 2.)

II. DEGRÉ.

LOTTO ou BILIOTTO Biliotti, eſt déſigné dans le Prioriſte & dans Scipion Ammirato, livre IV, p. 197, année 1295, vol. I de l'*Hiſtoire de Florence*. Il eut deux fils :

1. MATHIEU Biliotti, Prieur de la liberté en Mai & Juin 1299, en 1303, en Mars

(*a*) Sa filiation & ſon ancienneté ſont prouvées : 1°, par une atteſtation de nobleſſe de JEAN de Biliotti, & des dignités de tous ſes ancêtres dans Florence, par le Gonfalonier de Juſtice de la même ville, du 14 Mai 1517 ; 2°, par un acte public en forme, du 12 Juillet 1579, adreſſé à Henri III, Roi de France, par ordre de François de Médicis, Grand-Duc de Toſcane ; 3°, par le procès-verbal de preuves de nobleſſe, dreſſé par Meſſire d'Hozier de Sérigny, Juge d'armes de France, du 29 Août au 15 Décembre 1764.

1315, en Septembre 1316, Ambaſſadeur en 1309 auprès du Pape Clément V à Avignon (*a*).

2. Cenni Biliotti, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

Cenni Biliotti, Prieur de la liberté en 1304 & 1309, eut cinq fils :

1. Barthelemi, qui ſuit.
2. Sandro Biliotti, Grand Maître de la Monnaie en 1339, Ambaſſadeur en 1343, Gonfalonier de juſtice en 1349, Ambaſſadeur à Arezzo en 1350, Prieur-Seigneur en 1357, & enfin Ambaſſadeur auprès de l'Empereur Charles IV en 1369 (*b*).
3. François Biliotti, dont la poſtérité s'eſt éteinte dans la maiſon de Gondi. Son fils Christophe eut de ſon mariage avec Liſe de Mormorai en 1403 une fille nommée Checca, mariée en 1419 à Léonard de Gondi.
4. Dominique Biliotti.
5. Thomas Biliotti.

IV. DEGRÉ.

Barthelemi Biliotti fut pluſieurs fois Prieur-Seigneur de la liberté en 1344, 1356, 1361, 1365 & 1370, Député en 1351 avec Paul Altoviti, pour réformer les vallées du Mugello & de Grève, & les garantir des courſes des Pazzi & Ubaldini, alliés de l'Archevêque-Duc de Milan. De ſon mariage avec Jeanne Ristori, Florentine, il eut deux fils :

1. Jean, qui ſuit.
2. Gauthier, dont la branche eſt éteinte. Nicolas Biliotti, Religieux dominicain à Florence, un des deſcendants de Gauthier, échappa à l'exil, ainſi que François Médicis, Dominique & Mathieu Strozzi, tandis que tous les autres Religieux furent bannis parce qu'ils renouvelaient les ſentiments du père Savonarole en faveur de la liberté du peuple florentin.

V. DEGRÉ.

Jean Biliotti, Ier du nom, fut Prieur-Seigneur en 1377, du bureau des Dix de la guerre en 1388, Gonfalonier de juſtice en 1392, & Député avec Mathieu Davanzati, en 1397, vers les Piſans & les Lucquois pour accommoder leurs différends & les engager à prendre les armes contre le Duc de Milan. De ſon mariage avec Bartholomée Quaratesi, fille de Caſtello, il eut quatre enfants :

1. Sandro, qui ſuit.
2. Gauthier Biliotti, dont la poſtérité eſt éteinte.
3. Antoinette Biliotti, qui épouſa Laurent Lenzi.
4. Pierrette Biliotti, qui épouſa N. Carducci.

VI. DEGRÉ.

Sandro ou Alexandre Biliotti, Gonfalonier de juſtice en 1427 & du bureau des Dix de la guerre en 1427 & 1431, Seigneur-Prieur en 1434 & 1440, Gonfalonier pour la ſeconde fois en 1444, & Général des armées de la République. Il eut quatre fils & cinq filles de ſon mariage avec Geneviève N... :

1. Zenobi, qui ſuit.

(*a*) Ammirato, t. I, livre V, page 241, an. 1309. (*b*) *Idem*, tome I, liv. IX, page 469 ; liv. X, page 510 & 518.

2. AUGUSTIN Biliotti, marié à une fille des Barons DEL NERO, a formé la feconde branche à Florence, qui compte plufieurs Chevaliers de l'ordre de St-Étienne.
3. MATHIEU Biliotti, qui époufa Conftance NASI, fille de Luttozzo; fans enfants.
4. NICOLAS Biliotti, Prieur-Seigneur en 1463, a époufé Madeleine SALVIATI.
5, 6, 7, 8 & 9. BARTHOLOMÉE, LISE, CATHERINE, ANGÉLIQUE & SAUVAGE Biliotti.

VII. DEGRÉ.

ZENOBI Biliotti, dit dans le Priorifte fils de SANDRO, fils de JEAN, Prieur-Seigneur en 1455, Gonfalonier de juftice en 1471, & Prieur-Seigneur en 1486, fut marié : 1° à Laure BONOMIS; 2° à Conftance GIUGNI; il laiffa plufieurs enfants :

1, 2, 3, 4. DOMINIQUE, LOUIS, FRANÇOIS, MATHIEU, retirés tous à Nantes & à Marfeille, Religieux ou morts fans enfants.
5. JEAN, chef de la branche établie au Comtat Venaiffin, qui fuit.
6. SANDRO Biliotti, Prieur-Seigneur en 1491.
7. CAMILLA Biliotti, qui époufa Gabriel STROZZI.
8. LAURA Biliotti, mariée à Antoine FRANZETI DE SAN GEMINIANO, près de Sienne.

VIII. DEGRÉ.

JEAN Biliotti, IIe du nom, fortit de Florence avec LOUIS & DOMINIQUE fes frères, après la conjuration des Pazzi contre Laurent & Julien de Médicis. Il était né le 7 Juillet 1467 & s'établit à Avignon vers la fin du XVe fiècle; on n'a pas connaiffance qu'il ait paffé des actes avant le 4 Octobre 1500. Le Pape Léon X lui adreffa, le 30 Janvier 1515, les brefs & autorifations néceffaires pour retourner dans fa patrie. Il acquit beaucoup de directes & rentes feigneuriales à Avignon, en 1524 & 1526, par-devant Bernard de Garreto, Notaire à Avignon; ces reconnaiffances font relatées dans les preuves de Malte du Chevalier du Guaft dans lefquelles fe trouvent celles de la maifon de Biliotti, du 24 au 30 Octobre 1654, par frères Horace de Blacas-Aulps & Jean Baptifte de Thomas Millaud, par-devant Combe, Notaire & Secrétaire au Thor.

Par contrat du 4 Octobre 1500, fait par-devant Mathieu Dalmaffi à Avignon, Jean de Biliotti époufa Angélique DE PERUZZI, fille de Rodolphe & d'Hélène DE FALLET ou FARET; il fut Conful de la ville d'Avignon en 1510 & 1515. Il mourut à Avignon le 4 Juin 1530, ne laiffant qu'un fils, & il fut enterré dans l'églife des Dames de Sainte-Claire, où l'on voyait fon tombeau avec fes armes & celles des Peruzzi, avec l'épitaphe fuivante fur la pierre fépulcrale : « *Hic jacet nobilis vir* Joannes Biliottus, *natione Florentinus, civis Avenionenfis, qui dies fuos claufit extremos, anno noftræ falutis 1530 & 4 Junii.* »

IX. DEGRÉ.

JOACHIM Biliotti, Ier du nom, Écuyer, paffa en 1525 un contrat d'échange, conjointement avec fon père Jean, par-devant Bernard de Garreto, Notaire à Avignon; obtint une fentence favorable en 1553, pour un procès qu'il foutenait, comme fils & héritier de JEAN, à la cour de Rome, contre Barthélemi Panchiati, Florentin, réfidant à Lyon, acquit la Cofeigneurie de la Garde-Paréol de Noble Louis de Raoux en 1556. Il époufa Hélène DE LAUSE & fit fon teftament le 20 Septembre 1580, devant Colin Tache, Notaire à Avignon, mourut en cette ville, & fut enterré, comme il l'avait ordonné, dans le tombeau de fon père, dans l'églife des Dames de Sainte-Claire, devant la Chapelle qui lui appartenait. Il eut douze enfants :

1. HENRI Biliotti, fans poſtérité.
2. ANTOINE Biliotti, marié, par contrat du 4 Août 1573, devant Bedarrides, Notaire, à Madeleine DE SERRES, n'eut qu'une fille, ANGÉLIQUE, mariée en 1602, à Torquat DE FORTIA. Après la mort de ſa femme il embraſſa l'état eccléſiaſtique, devint Grand Vicaire du diocèſe d'Orange, Primicier de l'Univerſité d'Avignon en 1594 & 1603, & mourut en 1624.
3. JOACHIM II, qui ſuit.
4. BERNARDIN Biliotti, Maître de la Monnoye à Avignon, marié à Lucrèce DE PUMEJEAN ; fans poſtérité.
5. FRANÇOIS Biliotti, Religieux Bénédictin à Piolenc.
6. JEANNE Biliotti, mariée à Guillaume DE FOREST, de Roman en Dauphiné.
7. GILLETTE Biliotti, Religieuſe à l'abbaye de Sainte-Claire d'Avignon.
8. FRANÇOISE, mariée à Étienne DE MELET, gentilhomme de Pierrelatte.
9. MADELEINE Biliotti, mariée à Louis DE LA VERNE, Gouverneur de Bollène.
10. HÉLÈNE Biliotti, mariée à Melchior DE LA VARTRE.
11. FRANÇOISE Biliotti, mariée à N.... FACENDO.
12. ANGÉLIQUE Biliotti, épouſa Balthazar DE BURLE, premier Gentilhomme de Charles, Cardinal de Bourbon.

X. DEGRÉ.

JOACHIM Biliotti, IIe du nom, Écuyer, Coſeigneur de la Garde-Paréol, épouſa Catherine DE LA BAUME, par contrat du 4 Novembre 1576, paſſé devant Jean-Balthazar Benivadi, Notaire à Piolenc, teſta le 26 Juillet 1604, devant Fournier, Notaire à Orange, & laiſſa trois enfants :

1. ANTOINE II, qui ſuit.
2. LAURENT Biliotti, Bénédictin de l'ordre de Cluny.
3. PIERRETTE Biliotti, épouſa Melchior BOURCEAU.

XI. DEGRÉ.

ANTOINE Biliotti, II du nom, Écuyer, ſe maria : 1° à Delphine DE BERTOIN, par contrat du 19 Mars 1611, devant Mazelli, Notaire à Avignon, & en eut trois enfants; 2° à Marguerite D'ANDRÉ, dont il eut deux enfants; il teſta le 31 Mars 1643, devant la Baulme, Notaire à Carpentras.

1. GUILLAUME, qui ſuit.
2. JEAN Biliotti, Religieux Bénédictin de l'Ordre de Cluni.
3. JOACHIM Biliotti, mort fans poſtérité, teſta le 19 Février 1676.
4. CATHERINE Biliotti, mariée par contrat de 13 Juin 1655 à André DE BEGON, Capitaine au régiment de Retuel-anglais.
5. MADELEINE Biliotti, mariée à Jean-Jacques DE BEGON, teſta le 17 Février 1681.

XII. DEGRÉ.

GUILLAUME Biliotti, Écuyer, ſe maria avec Iſabeau DE LA BAUME, ſa parente, le 12 Décembre 1651, par diſpenſe de M. le Vice-Légat d'Avignon, du 24 Novembre 1651; il teſta à Piolenc le 10 Septembre 1661, devant Eſprit-Michel, Notaire, & laiſſa trois enfants :

1. JOACHIM III, qui ſuit.
2. MARIE Biliotti, mariée : 1°, par contrat du 5 Février 1682, devant Fabry, Notaire, à Jérôme DE PERIER; 2° par contrat du 8 Avril 1702, devant Philip,

Notaire à Avignon, à Antoine DE BET, Seigneur de Bruelly, Lieutenant au régiment de Tournefis.

3. CATHERINE Biliotti, Religieufe de la Vifitation.

XIII. DEGRÉ.

JOACHIM Biliotti, IIIe du nom, Écuyer, époufa Thérèfe DE SALVATOR, par contrat du 20 Mars 1681, devant Fabre, Notaire à Carpentras; tefta le 29 Décembre 1709, devant Floret, Notaire à Carpentras. Il eut cinq enfants :

1. JOACHIM Biliotti, Capitaine au régiment de Feugeret par commiffion du 7 Mars 1702, mort à Nieuport le 8 Septembre 1706. Il avait époufé Honorine-Hélène DE PAILLART VARCOING, de la ville de Mons en Hainaut.
2. JOSEPH, qui fuit.
3. JOACHIM-BLAISE Biliotti, dit le *Chevalier de Laufe*, Capitaine au régiment de Talaru par commiffion du 28 Juillet 1734, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1747 au camp de la Trinité dans le comté de Nice.
4. MARIE-THÉRÈSE Biliotti, Religieufe de la Vifitation, morte en 1739.
5. THÉRÈSE Biliotti.

XIV. DEGRÉ.

JOSEPH Biliotti, Écuyer, époufa, par contrat du 12 Octobre 1723, devant Michaëlis, Notaire à Carpentras, Charlotte DE PLANET; il eut de ce mariage un fils & deux filles :

1. JOSEPH-JOACHIM qui fuit.
2. MARIE-THÉRÈSE-ÉLIZABETH Biliotti, Religieufe Urfuline à Caromb en 1740, morte le 2 Avril 1762.
3. CHARLOTTE-ALEXANDRINE Biliotti, mariée à Jofeph DE MORNAS.

XV. DEGRÉ.

JOSEPH-JOACHIM Biliotti, qualifié Marquis de Biliotti, Capitaine au régiment de Talaru par commiffion du 8 Novembre 1746, Chevalier de Saint-Louis le 23 Juillet 1756; marié par contrat du 16 Février 1751, devant Pierre Blaze, Notaire à Cavaillon, à Efprite VÉRANE DE BERAUD. Il a acheté, par acte du 1er Octobre 1763, devant Rogier, Notaire à Avignon, les terres & feigneuries de Beauregard & de Galégabie, dans la principauté d'Orange, & a prêté foi & hommage, en la manière des nobles, à la Chambre des comptes de Grenoble, pour lesdites feigneuries & fiefs, le 7 Août 1764, comme il eft établi par les divers arrêts rendus à cette époque par la Cour, laquelle a ordonné l'enregiftrement textuel de tous les titres qui établiffent la filiation dudit JOSEPH-JOACHIM de Biliotti, & fa defcendance directe & authentique de Noble ZENOBI de Biliotti, fils de SANDRO, fils de JEAN, Gonfalonier de juftice à Florence, & père de JEAN de Biliotti, qui eft venu s'établir à Avignon.

Il mourut à Orange le 29 Juillet 1794, victime d'un jugement révolutionnaire. De fon mariage il avait eu plufieurs enfants :

1. JOSEPH-JOACHIM-BASILE-RÉGIS, qui fuit.
2. THOMAS-XAVIER-ZENOBI, né le 6 Mars 1758, Sous-Lieutenant au régiment de Beauce, mort à Vienne en Dauphiné le 12 Juin 1792.
3. AMBROISE-JOACHIM, né le 7 Décembre 1759, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Beauce, marié à Mademoifelle DE GRÉLY, à Valréas.
4. MICHEL-VENCESLAS, Officier de marine, Chevalier de Saint-Louis.
5. ALEXANDRE-STANISLAS, Lieutenant au régiment de Conti, Chevalier de Saint-Louis.

6. Marie-Thérèse, née le 6 Décembre 1752, infcrite fur la lifte des élèves de Saint-Cyr en Juillet 1758.
7 & 8. Angélique-Catherine & Thérèse-Victoire-Adélaide, élevées à la maifon de l'Enfant Jéfus.

XVI. DEGRÉ.

Joseph-Joachim-Basile-Régis, Marquis de Biliotti, né le 14 Juin 1754, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Lazare, a été élevé à l'École royale militaire de Paris, où il fut reçu en 1764; les preuves pour fon admiffion dreffées par d'Hozier de Sérigny font dépofées à la Bibliothèque Impériale, au 9e vol. des preuves, article 27. Il fut enfuite Officier au régiment de Conti. Il époufa, par contrat du 10 Novembre 1777, devant Blaze, Notaire à Cavaillon, Rofe-Marguerite de Pètre de Lacostière. En 1784 il prêta de nouveau foi & hommage pour la terre de Beauregard à la Cour des comptes du Dauphiné, & affifta, en 1789, aux affemblées des États de la principauté d'Orange, pour l'ordre de la Nobleffe. Il eft mort le 3 Mars 1844 laiffant trois enfants :

1. François-Victor-Julien-Joachim, qui fuit.
2. Pauline-Lucie Biliotti, née le 20 Janvier 1785, mariée à M. le Comte de Correggio.
3. Amélie-Alexandrine Biliotti, née le 27 Août 1788, mariée à M. de Lespinasse.

XVII. DEGRÉ.

François-Victor-Julien-Joachim, Marquis de Biliotti, né le 16 Janvier 1780, Auditeur au Confeil d'État par décret du 5 Juillet 1811, Intendant de Liegnitz, en Siléfie, en 1813; marié, par contrat du 28 Novembre 1811, devant Lemaître, Notaire à Paris, à Jeanne-Louife-Thérèfe-Françoife Maury, nièce de l'Abbé, puis Cardinal Maury; il a eu trois enfants, & eft mort le 10 Mai 1847.

1. Raoul-Victor-Pierre-Hippolyte-Joachim, qui fuit.
2. Sifreinie-Victorine-Rose-Françoise Biliotti, née à Paris le 24 Septembre 1812, mariée à Joachim-Édouard de Merles, Comte de Lagorce.
3. Léonide-Clarisse-Aimée-Félicie Biliotti, née le 9 Février 1815, mariée à Marie-Amédée de Farconnet.

XVIII. DEGRÉ.

Raoul-Victor-Pierre-Hippolyte-Joachim, Marquis de Biliotti, né au château de Beauregard, commune de Jonquières (Vauclufe), le 22 Décembre 1828, marié à Paris, le 15 Janvier 1856, à Marie-Victoire-Marthe d'Arbelles, dont :

1. Christian-Victor-Marie-Sifrein-Joachim, né le 18 Novembre 1856.
2. Fanny-Marie-Alfrède-Yvonne, née le 21 Janvier 1858.
3. Pauline-Marie-Marthe-Inès, née le 12 Septembre 1859.
4. Yolande-Marie-Marthe-Mathilde, née le 14 Septembre 1863.
5. Christine-Marthe-Josèphe-Marie-Thérèse, née le 25 Octobre 1866.

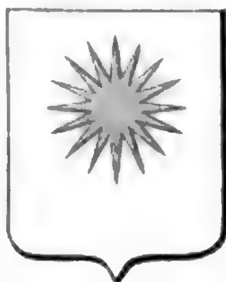
Ouvrages a consulter. — Jean Villani, *Storie fiorentine*. — Archives publiques de la Réformation de Florence. — Léonard Bruni, dit l'Arétin, *Hiftoire de Florence*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules & de la France*, articles Avignon, Piolenc & Regard (Beauregard). — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire héraldique*. — *Calendrier de la Nobleffe*. — *Effais fur la Nobleffe du Comtat*, in-4°. — *Defcription des curiofités de Notre-Dame de Paris*. — Moréri; Benoit Varchi; Ugolin Vérini; Corbinelli; Scipion Ammirato; Vincent Borghini; Jacques Nardi; Ignazio Orfini; Céfar Noftradamus, &c.

DE BLACAS,

MARQUIS ET COMTES DE BLACAS, MARQUIS D'AULPS ET DES ROLANDS,
DUCS DE BLACAS, anciens PAIRS DE FRANCE.

Anciens Seigneurs d'Aulps, Vérignon, Beaudinar, Soleillas, Mouftiers, Thoars, Salerne, Aiguines, Redortier, Fabrègue, Tourtour, Thorène, Carros, Montmeyan.

EN PROVENCE ET A PARIS.



D'Argent à une Étoile à 16 rais de Gueules. SUPPORTS : *deux Sauvages appuyés fur leurs maffues.* CIMIER : *Un chêne.* DEVISE : Pro Deo, pro Rege. CRI : Vaillance.

La maifon de Blacas floriffait parmi celles de Hauts Barons de Provence dès le douzième fiècle. Les exploits de fes premiers auteurs avaient dès lors répandu un grand éclat fur leur origine. Leur vaillance, après être paffée en proverbe parmi la chevalerie, devint dans la fuite une qualification inféparable de leur nom, quand le Roi René d'Anjou l'y eut attachée par le fobriquet *Vaillance* de Blacas qu'il donna à cette maifon.

Les hiftoriens de Provence ont rapporté avec détails une foule de témoignages qui atteftent à la fois la grandeur & le luftre de la famille de Blacas, fon rang à la cour des Comtes de Provence, & les emplois éminents dont elle fut revêtue. Céfar Noftradamus la fait aller de pair avec celles d'Agoult, d'Adhémar, de Caftellane, de Pontevès, de Sabran & de Villeneuve, qui font affurément les premières de Provence.

Ces mêmes hiftoriens font divifés d'opinion fur fon origine & le lieu de fon berceau. Les uns, avec Céfar Noftradamus, la croient originaire d'Aragon, d'autres, comme l'abbé Robert de Briançon, ont avancé qu'un *Lion* & un *Chêne* étaient les armes de la maifon de Blacas avant qu'elle eût adopté l'*Étoile à feize rais* par fuite de l'apparition miraculeufe d'une Étoile pendant un combat auprès de Valmoiffine. C'eft même à ce fait que ces hiftoriens rapportent la création du chapitre fondé à Valmoiffine en 1120 par BLACAS de Blacas, Seigneur d'Aulps, & c'eft vraifemblablement par allufion à ce récit merveilleux que dans le XV[e] fiècle plufieurs branches de cette famille adoptèrent pour devife ces mots : *Dedit in certamine lumen.* Mais cette opinion, quoique répétée par plufieurs auteurs, ne s'appuie fur aucun document; les plus anciens fceaux de cette maifon montrent toujours l'*Étoile à feize rais*, & il ne paraît pas qu'on puiffe en citer à aucune époque avec un autre blafon. Le chêne, par allufion au nom de Blacas (qui en provençal fignifie chêne), n'a jamais été que le cimier des armes de Blacas.

On peut donc admettre avec plus de certitude le récit des hiftoriens qui font defcendre les Blacas d'un cadet de la maifon de Baux. Cette dernière opinion, fondée fur l'identité des armes & fur le nom de Blacas porté depuis la féparation des

deux familles par divers membres de celle des Baux, acquiert un nouveau degré d'authenticité par la possession constante de la ville d'Aulps qui en 1150, alors que les Blacas en étaient déjà Seigneurs, faisait partie des terres dites Baussucques ou du domaine des Baux. Il en est de même de plusieurs fiefs possédés par la maison de Blacas. Cette assertion est encore confirmée lorsque l'on voit en 1201 Blacas de Blacas, III[e] du nom, porter le titre de Seigneur d'Aulps par la grâce de Dieu (*a*).

Enfin une transaction passée entre Guillaume, Hugues, Raimond & Pons de Baux, d'une part, & Pierre d'Aulps, de l'autre, acte dans lequel ils se traitent de cousins & transigent de leurs prétentions réciproques à l'héritage de certaines terres qui avaient appartenu à Pons de Baux, Vicomte de Marseille, ne permet pas de douter que Pierre d'Aulps ne fût fils de Geoffroy & petit-fils de Pons de Baux; elle prouve que ces deux maisons ont une origine commune & qu'elles descendent de ce même Pons dont il est fait mention dans une charte de 971.

La généalogie de la maison de Blacas se trouve rapportée dans *l'Histoire de la Noblesse de Provence* d'Artefeuil, & dans l'*Histoire généalogique des Pairs de France,* de Courcelles, au tome V. Nous donnons la continuation de l'article de ce dernier ouvrage.

XXI. DEGRÉ.

Pierre-Louis-Jean-Casimir, Comte, puis Duc de Blacas (le 20 Mai 1821), né le 10 Janvier 1771, Pair de France en 1815, Chevalier des ordres du Roi, Premier gentilhomme de la chambre, Ambassadeur à Rome & à Naples, &c., mort en 1839, laissant quatre fils de Félicie du Bouchet de Sourches de Montsoreau, qu'il avait épousée le 23 Avril 1814.

1. Louis-Charles-Pierre-Casimir, qui suit.
2. Pie-Pierre-Marie-Hippolyte, dit l'*Abbé* de Blacas, né le 24 Juillet 1816.
3. Stanislas-Pierre-Joseph-Yves-Marie, Comte de Blacas, né le 5 Novembre 1818.
4. Pierre-Étienne-Armand-François-Xavier, dont la postérité sera rapportée plus loin.

XXII. DEGRÉ.

Louis-Charles-Pierre-Casimir, Duc de Blacas d'Aulps, né le 15 Avril 1815, marié en premières noces, le 18 Septembre 1845, à Marie-Paule de Pérusse, fille du Duc des Cars. Veuf le 18 Septembre 1855, il épousa en secondes noces, le 28 Juillet 1863, Alix Laurence-Marie de Damas, fille d'Ange-Hyacinthe-Maxime, Baron de Damas, & de Sigismonde-Charlotte-Louise d'Hautefort. Le Duc de Blacas est décédé à Venise le 10 Février 1866. De son premier mariage il eut :

1. Pierre-Marie-François-Casimir, Duc de Blacas d'Aulps, né le 23 Octobre 1847, Zouave pontifical, mort à Velletri le 26 Juillet 1866.
2. Louis-Pierre, qui suit.
3. Louise-Henriette-Marie-Joséphine de Blacas, née le 7 Juillet 1849.
4. Marie-Auguste-Yvonne de Blacas, née le 2 Janvier 1851.

Du second mariage est issue :

Marie de Blacas, née en Août 1864.

(*a*) Pièce datée de 1201, citée par Artefeuil, comme se trouvant au prieuré de Saint-Gilles d'Arles. Elle est scellée d'un grand sceau de cire où sont figurés d'un côté un chevalier armé de toutes pièces, avec cette légende : *Blacacius D. G. Dom. de Alp*, & de l'autre une *étoile à 16 rais*, avec cet exergue : *Sigillum Blacacii.*

XXIII. DEGRÉ.

LOUIS-PIERRE, Duc de Blacas d'Aulps, chef actuel de la branche ducale, né le 29 Mai 1852.



BRANCHE CADETTE.

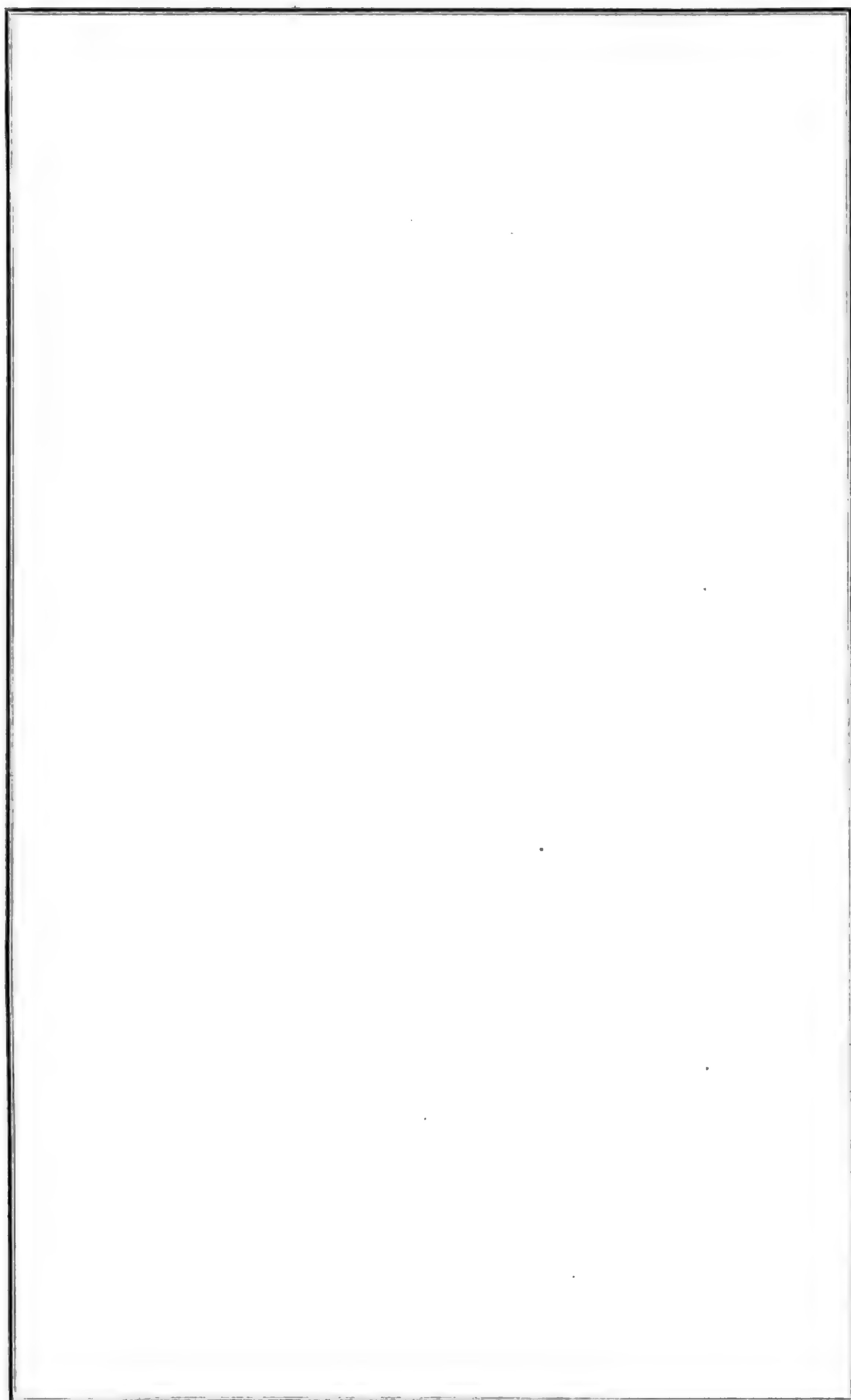
XXII. DEGRÉ.

PIERRE-ÉTIENNE-ARMAND-FRANÇOIS-XAVIER, Comte de Blacas d'Aulps, né le 24 Novembre 1819, a époufé, le 3 Mai 1849, Félicie DE CHASTELLUX, fille de Henri DE CHASTELLUX, Duc de Rauzan, & de Claire DE DURAS. De ce mariage font iffus :

1. BERTRAND-MARIE-PIERRE de Blacas d'Aulps, né le 14 Mars 1852.
2. BÉATRIX-HENRIETTE-MARIE de Blacas d'Aulps, née le 7 Juin 1850.

SOURCES. — Archives de la maifon de Blacas. — Papiers d'Hozier à la Bibliothèque Impériale. — Archives du Département des Bouches-du-Rhône, où fe trouvent réunies les archives de la Cour des comptes de Provence, les archives dites du Roi, & celles des ordres du Temple & de Malte. — Céfar Noftradamus, *Hiftoire de Provence*. — Artefeuil, *Hiftoire héroïque de Provence*. — L'abbé Robert de Briançon, *État de la Nobleffe de Provence*. — Meynier, *Hiftoire de la principale Nobleffe de Provence*. — Honoré Bouche, *Hiftoire de Provence*. — L'abbé Papon, *Hiftoire de Provence*. — D'Hozier, *Tables des illuftres Provençaux*. — Pithon Curt, *Hiftoire de la Nobleffe du comtat Venaiffin*. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire généalogique*.

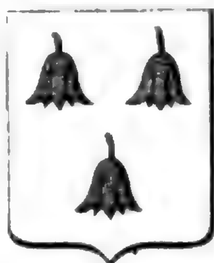




DU BOBERIL,

Comtes & anciens Seigneurs du Boberil, de la Guichardais, de l'Isle, du Molant, des Aulnays, &c.

EN BRETAGNE.



D'Argent, à trois Ancolies d'Azur, la tige en haut, de Gueules.

La maifon du Boberil eft fort ancienne, puifqu'elle poffédait la terre de ce nom, relevant du Roi, fituée en la paroiffe de l'Hermitage, évêché de Rennes, il y a plus de cinq cents ans. On ignore quel a été le premier poffeffeur de ladite terre. En 1294 un GEUFFREY de Boubri ou Boberil fe voit convoqué à l'oft du Duc Jean II à Ploërmel, reconnaiffant devoir au Duc un demi-chevalier (*a*). Il n'en était dû que cent foixante-fix dans toute la Bretagne.

On ignore le nom de la femme de Geuffrey. Il eft fans doute aïeul ou bifaïeul de JEAN, qui fuit, à partir duquel commence la filiation fuivie.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN du Boberil, fit partie de l'Affociation des vingt-deux Gentilshommes pour garder la ville & château de Rennes fous Meffire Amaury de Fontenay, par acte du 26 Avril 1379 (*b*). Il époufa en 1381 Demoifelle de SAINT-GILLES, dont il eut :

1. JEAN, qui fuit.
2. RAOUL, mentionné dans le rôle de la Réformation de 1427.

II. DEGRÉ.

JEAN II, poffeffeur de la terre & feigneurie du Boberil, comme il fe voit par le rôle de la Réformation des Nobles faite en 1427. Il fut Échanfon du Duc de Bretagne (*c*) & fuivit ce prince en fon voyage de France, comme il fe voit par une ordonnance pour le paiement, donnée à Nantes le 8 Mai 1418. Il fut auffi de la montre des Chevaliers & Écuyers de Meffire Guy, Seigneur du Gavre & de

(*a*) Cahier de huit feuillets faifant voir l'affemblée des Nobles & Barons à Ploërmel, figné Martin, en date du mois d'Août 1294. Extrait de la Chambre des Comptes de Nantes. — Dom Lobineau, *Hiftoire de Bretagne*, édition de 1707. — Réformation : Arrêt du 24 Octobre 1668.

(*b*) D'Argentré, *Hiftoire de Bretagne*, édit. de 1588. — Touffaint de Saint-Luc, *Mémoires*, 1691. — D. Lobineau, *Hiftoire de Bretagne*. — Titres de Briffac.

(*c*) Lettres d'Échanfon, fur parchemin, fignées, garanties & datées du 28 Novembre 1436.

Montfort (*a*) le 22 Mars 1426. Il épousa, par contrat du 9 Octobre 1435, Demoiselle Olive DE BINTIN. De ce mariage il eut :

1. OLIVIER, qui suit.
2. GEUFFREY, II[e] du nom.

III. DEGRÉ.

OLIVIER du Boberil, qualifié de «haut & puissant Seigneur», comparut à la montre de la Guerche le 19 Janvier 1464 (*b*) les 6 & 7 Juin 1480, & le 4 Mai 1683. Il fut Pannetier du Roi de France (*c*). Il épousa, par contrat du 14 Décembre 1479, Demoiselle CHAUSSON DE LÉMO, fille de Noble maison. De ce mariage il eut :

1. GALHAUD, qui suit.
2. JEANNE, mariée à Noble Écuyer BABOUIN DE LA HERNERAYE.
3. BERTRANNE, mariée à Sir Nicolas PERCEVAL, Gouverneur du château de Lesneven.

IV. DEGRÉ.

GALHAUD du Boberil, Chevalier, marqué à la Réformation des Nobles de la paroisse de l'Hermitage en 1513. Il épousa, par contrat du 7 Décembre 1509, Demoiselle DE HASTELOU, de la maison Noble de Trélan. De ce mariage il eut :

1. VINCENT, qui suit.
2. PIERRE, Seigneur du Pont d'Hoüet.
3. GILLETTE, mariée, par contrat du 9 Janvier 1554, à Pierre DE BONABRY, Écuyer.
4. BONNE, mariée à Dreux à Jean DE LA BRUELAIS.

V. DEGRÉ.

VINCENT du Boberil, I[er] du nom, se présenta aux montres des Nobles qui se firent près les remparts de la ville de Rennes en 1551 & 1555 (*d*). Il rendit aveu au Roi pour ladite terre & seigneurie du Boberil, en date du 1[er] Décembre 1539. Il épousa, par contrat du 5 Juin 1535, Demoiselle DE LA MÉGNANNE, dont il eut :

1. PIERRE, mort sans alliance.
2. VINCENT, qui suit.
3. YVONNE, mariée, par contrat du 5 Juin 1590, à Raoul DE MORZELLES.
4. YSABEAU, morte sans alliance.

VI. DEGRÉ.

VINCENT du Boberil, II[e] du nom, parut aux montres de 1562 & 1573; il partagea noblement ses sœurs Yvonne & Ysabeau, fut Capitaine des Arquebusiers de l'Évêché de Rennes (*e*), Lieutenant du ban & arrière-ban des Gentilshommes (*f*), Chevalier des Ordres du Roi (*g*). Il épousa, par contrat du 30 Août 1562, Demoiselle

(*a*) Extrait tiré de la Chambre des Comptes de Nantes. — Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*.

(*b*) Extrait de la Chambre des Comptes. — Extrait du Compte d'Olivier Baud, Trésorier des Guerres, 19 Janvier 1464.

(*c*) Lettres de Pannetier, en parchemin, en date du 18 Septembre 1487, signées, par le Roi, Damour, Secrétaire.

(*d*) Extrait des montres Nobles, daté du 19 Mars 1541 & 8 Novembre 1555.

(*e*) Brevet de Capitaine, daté du 10 Novembre 1572, en parchemin.

(*f*) Déclaration des Commissaires en date du 1[er] Juillet 1557.

(*g*) Qualité qu'il prend dans tous les actes publics.

Françoife d'Ust, qui tirait fon origine des Comtes de Montfort. Elle était fille de Jean d'Ust, Écuyer, & de Demoifelle Marguerite Lenfant; lequel Jean d'Uft était fils de Marguerite Levesque, fille de Jeanne de Montfort. Cette vérité fe prouve par un acte de fondation du prieuré de la Madeleine en Bréal fait par Meffire Guillaume Levefque & Jeanne de Montfort, fon époufe, pour lors Seigneurs & Dame du Molant, en date du 28 Février 1382. Par cette alliance la terre du Molant a paffé dans la maifon du Boberil.

Le Roi Henri III érigea fa terre en Châtellenie & y établit à perpétuité trois foires chaque année (*a*).

Il eut trois enfants :

1. Jacques, qui va fuivre.
2. Françoise, mariée, par contrat du 5 Janvier 1590, à Noble Écuyer Julien de Bury.
3. Marguerite, morte fans alliance.

VII. DEGRÉ.

Jacques du Boberil, fils aîné, héritier principal & Noble de Vincent II, fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, comme il fe juftifie par la qualité qu'il en prend à la Chambre des Comptes, en date du 12 Mai 1610. Il époufa, le 13 Février 1596, Demoifelle Marguerite de Coetlogon, fille de Noël de Coetlogon, Écuyer, & de Dame Marie de Goüébriant. De ce mariage il eut quatre enfants :

1. Jean, qui fuit.
2. Jacques, qui commence la branche de Cherville rapportée plus loin.
3. René, Capucin à Rennes.
4. Guyonne, Dame Religieufe Urfuline à Carhaix.

VIII. DEGRÉ.

Jean du Boberil, IIIe du nom, Seigneur du Boberil & du Molant, rendit aveu au Roi pour ladite terre & feigneurie du Boberil, le 19 Novembre 1620. Il époufa, par contrat du 26 Mai 1609, Demoifelle Hélène du Bouexic, fille de Louis du Bouexic, Écuyer, Seigneur de la Chapelle. Il eut pour enfants :

1. Louis du Boberil, qui fuit.
2. Jean, Seigneur de l'Ifle, Prieur de Moncontour & de Laffy.
3. François, Seigneur de Kerannou, Major de Cavalerie, qui époufa Demoifelle du Rumain Bégaignon.
4. Jeanne, Religieufe à Saint-Georges de Rennes.
5. Anne } Urfulines à Pontivy & à Carhaix.
6. Guyonne }

IX. DEGRÉ.

Louis du Boberil, Chevalier, Seigneur du Boberil & du Molant, rendit aveu au domaine du Roi en la Sénéchauffée de Rennes le 6 Mai 1667. Il obtint, le 18 Septembre 1673, en la Chambre royale, un arrêt de maintenue de haute, moyenne & baffe juftice pour la feigneurie du Boberil & un autre reconnaiffant fes titres & qualités maintenus à la Réformation, en date du 22 Octobre 1668 (*b*).

(*a*) Lettres d'érection de 1578, fignées par le Roi. Orig. fur parchemin. (*Voir à la fin de cette notice.*)
(*b*) Arrêt de la Chambre royale du 22 Octobre 1668.

Il épouſa, par contrat du 25 Janvier 1650, Demoiſelle Marie DE KERBOUDEL, fille de Jean DE KERBOUDEL, Seigneur de la Courpéan, & de Dame Anne DE CARADEUC.

Il eut trois enfants :

1. RENÉ, qui ſuit.
2. ANNE, mariée à Noble Julien ROBINEAU, Écuyer, Seigneur du Pleſſis.
3. RENÉE-LOUISE, morte ſans alliance.

X. DEGRÉ.

RENÉ du Boberil, Chevalier, Seigneur du Boberil & du Molant, héritier principal & Noble, partagea noblement ſes puînées, comme il ſe voit par acte du 9 Mai 1699. Il fut Cornette de cavalerie, comme le prouve un brevet du 3 Juillet 1667 dans lequel le Roi le qualifie du titre de Comte, & devint enſuite Commandant de la Nobleſſe de l'Évêché de Rennes (*a*). Il fit enregiſtrer ſes armes à l'*Armorial général de France* (b), & rendit aveu au Roi pour les terres du Boberil & du Molant le 27 Février 1706.

Il épouſa, par contrat du 3 Octobre 1687, Demoiſelle Julienne HÉVIN, iſſue d'une maiſon Noble d'Irlande. Il eut trois enfants :

1. RENÉ-MARIE, qui ſuit.
2. MARIE-RENÉE, mariée à Luc-François DU BOUEXIC.
3. JACQUEMINE-RENÉE, mariée, par contrat du 19 Avril 1725, à François-Joſeph DE LA HAYE DU CARTIER.

XI. DEGRÉ.

RENÉ-MARIE, qualifié Comte du Boberil, né le 19 Septembre 1705, partagea ſes ſœurs par acte du 25 Juillet 1731 ; il fut Conſeiller au grand corps du Parlement de Bretagne le 9 Décembre 1726. Il épouſa, par contrat du 10 Décembre 1726, Demoiſelle PINOT DE LA GAUDINAIS, fille d'Olivier-René PINOT DE LA GAUDINAIS, Seigneur du Hautbois. Il eut pour enfants :

1. RENÉ-HENRI, qui ſuit.
2. LUC-RENÉ, Lieutenant au régiment de Picardie, marié à Demoiſelle DE LA HAYE DU CARTIER.
3. ANNE-JACQUES-RENÉ, Lieutenant au régiment de Picardie, tué à la bataille de Raucoux.
4. OLIVE-ÉMILIE, mariée à Joſeph DE LISLE.
5. CHARLOTTE, Dame Religieuſe à Leſneven.

XII. DEGRÉ.

RENÉ-HENRI, Comte du Boberil (*c*), Chevalier, héritier principal & Noble, fut inſcrit ſur la liſte des Nobles de l'évêché de Rennes convoqués pour l'Aſſemblée des États en 1734 (*d*). Reçu Surnuméraire dans la compagnie des deux cents chevau-légers le 7 Mai 1744, il y fit toutes les campagnes, reçut un coup de feu & eut un cheval tué ſous lui à Fontenoy. Il fut nommé Capitaine de dragons le 25 Juin 1746 & fit la guerre juſqu'en 1763. Le Maréchal d'Eſtrées & le Duc de Chevreuſe,

(*a*) Brevet & lettres de commandement du 11 Mai 1690 & 15 Avril 1696.

(*b*) Certificat du Sieur d'Hozier, du 19 Février 1698. Original ſur parchemin.

(*c*) Qualifié ainſi dans l'acte de cérémonie de baptême de ſon fils aîné du 11 Janvier 1773. Extrait délivré en forme. — Il figure avec le même titre ſur la liſte des Nobles convoqués pour l'Aſſemblée des États de Bretagne, à Rennes, en 1746.

(*d*) Inſcription délivrée le 29 Novembre 1784.

pour marquer leur fatisfaction audit Sieur du Boberil d'avoir, avec un détachement compofé de cent dragons, & quatre compagnies de grenadiers qu'il commandait, fait capituler Raytlein, pris vingt-deux pièces de canon & fix cents foldats Heffois fous le camp de Monfeigneur le Duc de Cumberland, demandèrent pour lui la croix de Saint-Louis qu'il reçut en Juillet 1762 (*a*). Il époufa en premières noces, par contrat du 12 Janvier 1760, Demoifelle LEVACHER DE LA CHAISE, fille de Meffire Alexis LEVACHER, Seigneur de la Chaife, & de Dame Victoire DE BERZIAU; & en fecondes noces, en 1780, Demoifelle DE CHAMPFLEURY. Il eut du premier lit :

1. RENÉ-JOSEPH-VICTOIRE, qui fuit.
2. VICTOIRE-LOUISE-OLIVE, mariée au Comte DE KERGU, Chevalier de Saint-Jean de Jérufalem.

XIII. DEGRÉ.

RENÉ-JOSEPH-VICTOIRE, Comte du Boberil, né le 8 Juillet 1761, fils aîné, héritier principal & Noble, entra comme Cadet Gentilhomme dans le régiment de Dragons de la Reine le 4 Avril 1778 (*b*) & fut promu au grade de Lieutenant le 12 Juillet 1779 (*c*). Il émigra en Angleterre en 1791, puis revint en France, paffa le Rhin, fit une partie de la mémorable campagne des Princes (*d*), combattit vaillamment à la défenfe de Maëftricht (*e*), ainfi qu'à Berfthein & fut profcrit jufqu'en 1800. Il époufa d'abord, par contrat du 2 Octobre 1786, Demoifelle Marie-Renée-Perrine DE JUIGNÉ; & en deuxièmes noces, par contrat du 31 Décembre 1789, Demoifelle Adrienne-Charlotte-Gertrude-Caroline AVELINE DE NARCÉ. De fon premier mariage il eut RENÉ-MARIE-FORTUNÉ, qui fuit, & du fecond, RENÉ-ADRIEN-THÉODORE, chef de la branche cadette.

XIV. DEGRÉ.

RENÉ-MARIE-FORTUNÉ, Comte du Boberil, né au château de Beauchêne le 16 Août 1787 (*f*), eut de fes père & mère les terres fituées en Anjou & dans le Maine. Il époufa, par contrat du 3 Juillet 1810, Demoifelle Julie DE CARADEUC DE LA CHALOTAIS, fille du Marquis DE CARADEUC. Il eut fix enfants :

1. RENÉ-FORTUNÉ-ANNE, qui fuit.
2. ADÈLE, mariée à Louis DE TRÉDERN, Capitaine d'infanterie.
3. SOPHIE, mariée au Vicomte AVELINE DE NARCÉ.
4. VICTORINE, mariée à Henri DE TRÉDERN, Officier d'infanterie.
5. CÉLESTE } mortes fans alliances.
6. LOUISE }

XV. DEGRÉ.

RENÉ-FORTUNÉ-ANNE, Comte du Boberil, né le 14 Mai 1816, hérita de la terre & château de Beauchêne en Anjou. Il époufa, par contrat du 28 Mai 1846, Demoifelle Marie LE PELLETIER DES TOURNELLES. De ce mariage font iffus :

1. RENÉ-MARIE-FÉLIX, né à Beauchêne le 15 Mars 1847.
2. CÉLESTE-MARIE, née le 22 Mars 1848.

(*a*) Lettres fignées par le Roi, en date du 8 Mai 1762.
(*b*) Lettres fignées par le Roi, du 4 Avril 1778.
(*c*) Brevet original.
(*d*) Certificat du Duc de Broglie, du 30 Septembre 1794.
(*e*) Certificat des notables de Maëftricht, du 8 Avril 1793.
(*f*) Extrait baptiftaire légalifé. Son père y eft qualifié « Marquis du Boberil, Chevalier, Seigneur du Molant, du Boberil & autres lieux ».

SECONDE BRANCHE.

XIV. DEGRÉ.

René-Adrien-Théodore du Boberil du Molant, fils cadet de René-Joseph-Victoire, Comte du Boberil, né le 23 Février 1791, émigra en Angleterre avec ſes parents & rentra en France en 1800. Il entra dans la compagnie des gendarmes de la garde du Roi en 1814 (*a*), accompagna les Princes juſqu'aux frontières en 1815, ſervit en Anjou en qualité d'Aide de camp du Général d'Andigné, fut nommé Capitaine au 1[er] régiment de chaſſeurs à cheval (*b*) & nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1821 (*c*). Il épouſa, par contrat du 13 Juin 1819, Demoiſelle Madeleine-Hortenſe de Joybert, fille du Chevalier de Joybert, Colonel d'infanterie, Bourgeois de Hollande & Chevalier de Saint-Louis, & de Dame de Narcé. Il eut de ce mariage deux enfants :

1. Olivier-Jean, qui ſuit.
2. Marie-Agathe-Adrienne, mariée au Comte du Hamel, par contrat du 5 Septembre 1844.

XV. DEGRÉ.

Olivier-Jean du Boberil du Molant, né le 31 Mars 1824, eut dans ſon partage la terre du Boberil & celle du Molant, comme il ſe voit par acte en date du 21 Avril 1851. Il épouſa, par contrat du 24 Novembre 1857, Demoiſelle Noémi de Colbert Castle-Hill, fille de Louis-Roger, Baron de Colbert Castle-Hill, dont la famille eſt originaire d'Écoſſe, & de Dame Olympe de Sandelin. Il eut de ce mariage trois enfants :

1. René-Marie-Roger, né le 4 Septembre 1858.
2. Marie-Théodore-Henri, né le 12 Mai 1861.
3. Yvonne-Marie-Madeleine, née le 28 Septembre 1865.

BRANCHE DE CHERVILLE.

[ÉTEINTE.]

VIII. DEGRÉ.

Jacques du Boberil, épouſa, par contrat du 8 Juillet 1629, Demoiſelle Briande de Lotodé, Dame douairière de l'Épinay, de la maiſon de Cherville. Il eut de cette alliance François du Boberil, qui ſuit.

IX. DEGRÉ.

François du Boberil, épouſa Demoiſelle de la Haye Fitz.... dont il eut René-François, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

René-François, Seigneur de Cherville, épouſa Demoiſelle de Botherel. Il eut pour fils René-François-Joseph du Boberil, qui ſuit :

(*a*) Brevet original.
(*b*) (*c*) Original.

XI. DEGRÉ.

RENÉ-FRANÇOIS-JOSEPH du Boberil, époufa Demoifelle DE LA VILLÉON. Il eut trois enfants :

1. RENÉ-FRANÇOIS-JOSEPH, qui fuit.
2. FRANÇOIS-JACQUES, Page de Monfeigneur le Prince de Conti.
3. N... du Boberil, reçue à Saint-Cyr en 1760, après avoir fourni toutes fes preuves de nobleffe.

XII. DEGRÉ.

RENÉ-FRANÇOIS-JOSEPH, Vicomte du Boberil, Seigneur de Cherville, fut Procureur général & Syndic aux États de Bretagne. Le 21 Janvier 1788, il eut l'honneur d'être préfenté au Roi, de monter dans les carroffes de Sa Majefté & de le fuivre à la chaffe (*a*). Il époufa en premières noces Demoifelle DE CHAMPFLEURY, & en fecondes noces, Demoifelle Victoire DE LA CHEVIÈRE. Il mourut fans poftérité.

(*a*) Titres & pièces fournies à M. Chérin, généalogifte des Ordres du Roi.



ÉRECTION DE LA TERRE DU BOBRIL EN CHATELLENIE

Par HENRI III en faveur de Vincent, Sieur DU BOBRIL, du Margat, &c.

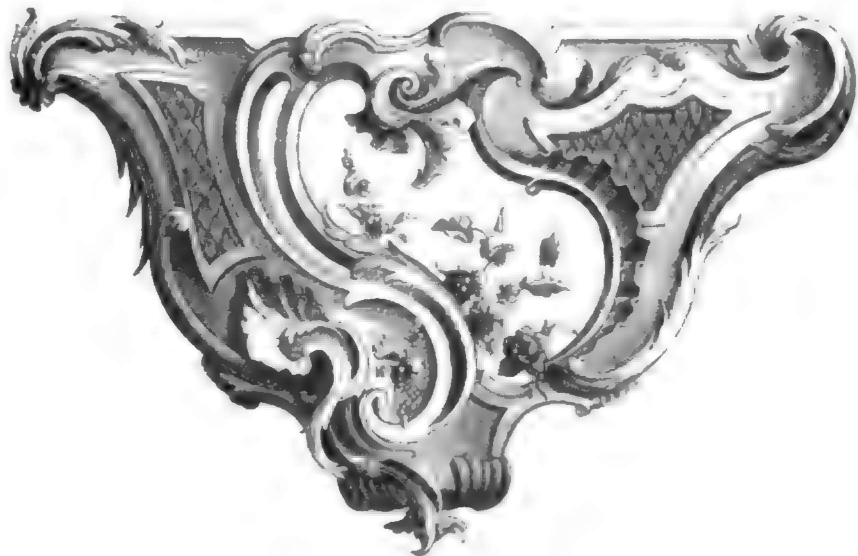
Du 4 Mai 1578.

HENRY, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE & DE POLOGNE. A tous préfens & à venir, SALUT.... Sçavoir faifons que nous, confiderans les bons & agréables fervices que noftre amé & féal Vincent du Bobril, Sieur dudit lieu, du Margat, la Marchefraie en partie & du bourg & paroiffe de l'Hermitage, aiant biens, terres & droit de juridictions tant ès paroiffes de Mordelles, le Reu que Sintré en noz pays & duché de Bretaigne, a cy-devant, & fes prédéceffeurs, faitz tant à nous, depuis noftre advenement à la couronne, qu'à noz predeceffeurs Roys & Ducs dudit pays de Bretaigne depuis fept ou huit vingtz ans en ça, au faict des guerres, & defirans acroiftre & augmenter fon nom ainfi que fefdits fervices & les vertuz qui font en luy le meritent, & après qu'il nous a faict entendre qu'à tiltre fucceffif il eft Seigneur dudit lieu du Bobril, tenu & mouvant de nous à caufe de noftre Court & juridiction de Rennes, où il a tout droit de haulte, moienne & baffe juftice, fur fes vaffaux & fubjectz, exercée par ung Senefchal, Alloué & Lieutenant, Procureur & Gretier, fes Oficiers, & le grand defir & afectionqu'il a pour la decoration de ladite feigneurie, de la faire ériger en chaftellenie. Pour ces caufes & autres bonnes & raifonnables confiderations à ce nous mouvans, avons de noftre grâce fpécial, plaine puiffance & auctorité royal la dicte feigneurie du Bobril créé, érigée & ellevée, créons, érigeons & eflevons en dignité, nom, tiltre & prééminences de chaftellenie pour en joyr dorefnavant audit tiltre par ledit Sieur du Bobril, fes fucceffeurs & aians caufe, plainement & paifiblement, enfemble de tous les droitz, prerogatives & preéminances y apartenans & qui en dependent, voulant que luy & fes fucceffeurs foient honnorez, ditz, nommez, tenuz, guifez & reputez Chaftellains dudit nom du Bobril & joyr de pareilz droitz & auctoritez, prerogatives, preéminances & privileges, tant en fait de guerre, affemblées de nobles, qu'autrement, comme joiffent & ont acouftumé de joyr & ufer les autres Chaftelains de noftred. pays & duché de Bretaigne, auffi que touz les ditz vaffaux & autres gens de quelque auctorité ou condition qu'ilz foient, tenans noblement ou roturierement de lad. chaftellenie, quand ilz feront dorefnavant leurs hommages & bailleront leurs adveuz, denombrements & declarations aud. Sieur du Bobril, ou à fes dits fucceffeurs, les facent & baillent audit nom de Chaftelain, & femblablement en tous les autres actes & recognoiffances les reputent & apellent Chaftelains de ladite chaftellenie du Bobril ; laquelle chaftellenie led. Sieur du Bobril & fes fucceffeurs tiendront nuement de nous à un feul hommage à caufe de noftre dicte Conté & juridiction de Rennes, aux charges dues & acouftumées, fans aucune mutation ne accroiffement de charges, voulans que pour l'exercice & juridiction de ladicte chaftellenie ledit Sieur du Bobril, & fefdits fucceffeurs, puiffent

ordonner, mettre, eſtablir & inſtituer ung Seneſchal, Alloué, Lieutenant, Procureur, Grefier, Sergens & autres miniſtres de juſtice requis & néceſſaires pour congnoiſtre en premiere inſtance de toutes & chacunes les cauſes & matieres poſſeſſoires, perſonnelles, réelles, criminelles, mixtes & autres quelzconques de lad. chaſtellenie du Bobril, ſans que noz Juges royaulx y puiſſent pretendre prevention ſinon des cas royaulx; les apellations deſquelz Oficiers reſſortiront direćtement où ilz avoint acouſtumé de tout temps & antienneté. Et outre, avons permis & permettons audit Sr du Bobril qu'il puiſſe & luy ſoit loiſible faire conſtruire, baſtir & édifier de nouveau, en tel lieu de ſadite chaſtellenie que bon luy ſemblera, une juſtice patibulaire à trois pilletz, pour & au lieu de celle qui eſtoit antiennement eſlevée à deux pilletz; laquelle par ſucceſſion de temps ſeroit tombée par terre. Si donnons en mandement par ceſtz preſentes à noz amez & féaulx les gens tenans noſtre Court de Parlement & de noz Comptes, Tréſoriers de France & Gęneraux de nos finances, eſtabliz audit pays & duché de Bretaigne, Séneſchal dudit Rennes ou ſon Lieutenant, & à tous noz autres Juſticiers, Oficiers & chacun d'eulx ſi comme à luy apartiendra, que de noz preſentes décoration, éreċtion & établiſſement de ladite chaſtellenie, & de tout le contenu en ceſdiċtes preſentes, ilz entretiennent, gardent & obſervent de point en point inviolablement, facent entretenir, garder & obſerver, lire, publier & enregiſtrer chacun en droit ſoy, ainſi qu'il apartiendra & beſoing ſera, facent & laiſſent led. Sr du Bobril, ſeſdits ſucceſſeurs & aians cauſe, enſemble ſeſd. vaſſaulx & ſubjeċtz de ladiċte chaſtellenie & à chacun d'eulx reſpeċtivement joyr & uſer plainement, paiſiblement & perpetuellement, ainſi & par la forme & maniere que deſſus eſt diċt, &c. Donné à Paris au mois de May, l'an de grace mil cinq cens ſoixante-dix-huit, & de noſtre règne le quatrieſme.

Signé, HENRY; *& ſur le reply :* Par le Roy, BRULART.

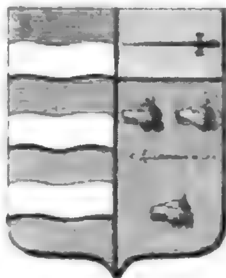
Viſa contentor, BERNARD. (Le ſœl manque.)



DE BODARD OU BAUDARD (a),

Anciens Seigneurs de Columby-ſur-Thun, de la Bodardière, de Périers, de la Couture, de Montfleury, des Landelles, de Saint-André, de Bonneval, de Mahé, de Graville, de la Grand-Maiſon, de la Jacopière, &c.

EN NORMANDIE ET EN ANJOU.



Parti : au 1er d'Azur à trois Faſces ondées d'Argent, qui eſt BODARD; *au 2e, d'Azur au Dard d'Or, poſé en faſce & accompagné de trois Têtes de Loup arrachées d'Argent; au Chef d'Or, chargé d'une Épée de Sable poſée en faſce*, qui eſt DE LA JACOPIÈRE. DEVISE : Ce n'eſt rien. Vive le Roi!

La famille BODARD eſt d'origine très-ancienne puiſqu'on trouve cité en l'an 1063, dans deux chartes de Rillé (Rilliaco), dans un don de Geoffroy Papebœuf (*b*), un ROBERT Bodard, & en 1116, ESTIENNE Bodart eſt témoin d'une donation faite à Fontevrault (*c*). Ce n'eſt qu'à partir du ſuivant que la filiation peut être établie d'une manière certaine.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN Ier Bodard, Écuyer, fut l'un des compagnons de Bertrand du Gueſclin (*d*). Il vivait de 1311 à 1380. Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

GERVAIS Bodard, Écuyer, Seigneur de la Bodardière, fief noble près Épaigne, rendit, ſuivant Laroque, aveu pour un quart de fief de Chevalier, le 19 Mars 1371. Il eut, entre autres enfants :

III. DEGRÉ.

GUILLAUME Ier Bodard, Ecuyer, Seigneur de la Bodardière, anobli par Lettres données à Pontoiſe le 26 Novembre 1399. De ſon mariage avec Jeanne MUSTEL il eut pluſieurs enfants, entre autres :

(*a*) L'orthographe de ce nom a beaucoup varié. D'Hozier lui-même l'écrit d'une façon différente (voir le Ier Reg. de cet Armorial, p. 55 & 57). Waroquier, La Chenaye-Desbois, Chevillard, rapportent cette même famille ſous les noms différents de Baudard, Bodard, Bodart, Beaudard. Duclos, dans ſon *Dictionnaire général des villes & villages*, a conſervé la véritable orthographe du fief Bodard, qui exiſte près Falaiſe & Épaigne. Deux montres authentiques de 1593 & 1666 adoptent cette dernière façon d'écrire, & même parmi les papiers de famille, le changement de l'*au* en *o* & alternativement ſe trouve ſouvent répété.

(*b*) D. Houſſeau, vol. II, no 666.

(*c*) Cartulaires, t. I, p. 176.

(*d*) Cité au nombre des Écuyers de la compagnie de Bertrand du Gueſclin dans une montre faite à Caen le 1er Août 1371 (Hay du Chaſtelet, *Hiſtoire de Bertrand du Gueſclin*, 1666, p. 363).

IV. DEGRÉ.

PIERRE Ier Bodard, Écuyer (*a*), Vicomte de Caen, Seigneur de la Bodardière. Il épousa, par contrat du 16 Janvier 1440, Jeanne DE GRAVERON, Dame de Columby, dont il eut, entre autres enfants :

V. DEGRÉ.

THOMAS Bodard, Écuyer, Seigneur de Columby, de Périers & de la Bodardière. Il épousa, par contrat du 19 Novembre 1473, Rauline NOEL DE PLAINVILLE, dont il eut :

1. GUILLAUME, qui fuit.
2. JACQUELINE Bodard, mariée : 1° le 7 Juillet 1501, à Roger DE BAILLEHACHE, Seigneur d'Efcageul (*b*); 2° à Michel DE HARCOURT, Seigneur de Montlouis.

VI. DEGRÉ.

GUILLAUME II Bodard, Écuyer, Seigneur de Columby, époufa en fecondes noces Hélène MALLET. Il mourut en 1526, laiffant, entre autres enfants :

VII. DEGRÉ.

JEAN II Bodard, Écuyer, Seigneur de Columby & de la Couture, qui époufa Thomaffe DE LA COUR, vivante en 1548. Il eut cinq enfants, parmi lefquels :

VIII. DEGRÉ.

PIERRE II Bodard, Écuyer, Seigneur de la Bodardière, Columby, &c.; il fit partage en 1583 & époufa Renée VAILLANT, qui en était veuve en 1606. Il eut, entre autres enfants :

IX. DEGRÉ.

JACQUES Bodard, Écuyer, Seigneur de Columby, &c., Cornette de chevau-légers du Sieur de la Villelongue en 1593. Il vivait encore en 1602. Sa poftérité fe fixa en Anjou (*c*). Il eut, entre autres enfants :

1. PIERRE, qui fuit.
2. ISAAC Bodard, Sieur de la Grand-Maifon, Maréchal des logis de la compagnie des chevau-légers du Marquis de Genlis en 1666.
3. GUILLAUME Bodard, qui figure dans une montre faite en 1666 par M. de Chamillart.

X. DEGRÉ.

PIERRE III Bodard, Écuyer, Seigneur de la Grand-Maifon, fit une donation en 1641 (*d*). De fon mariage avec Renée DES Nos il eut, entre autres enfants :

(*a*) Un procès-verbal de Montfaut de 1463 comprend Pierre Bodard parmi les Nobles de la fergenterie de Bernières.

(*b*) Ve Reg. de cet *Armorial*, p. 55.

(*c*) Le paffage d'une branche de Bodard ou Baudard en Anjou eft conftaté d'abord dans une généalogie dreffée par d'Hozier en 1686 (Arm. n° 78, cart. 19, art. n° 28) pour la réception à Saint-Cyr d'*Élizabeth Baudard*, née le 8 Août 1674, & enfuite par une lettre de M. du Coudray, Juge au Tribunal d'Argentan, dernier defcendant des Bodard de Graville. La généalogie en queftion, remontant à 1371, eft en poffeffion de la famille.

(*d*) Depuis l'arrivée de cette branche en Anjou, cette famille fut déclarée Noble d'ancienneté & de race, par une ordonnance des Commiffaires députés par le Roi Henri IV fur le fait de la nobleffe, rendue le 8 Juin 1599 (La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleffe*, t. II).

XI. DEGRÉ.

PIERRE IV Bodard, Écuyer, Confeiller du Roi, Seigneur de la Grand-Maifon, qui époufa, par contrat du 8 Mai 1671, Noble Jeanne BURON ou BUIRON (*a*), dont il eut, entre autres enfants :

XII. DEGRÉ.

PIERRE V Bodard, Écuyer, Seigneur de la Grand-Maifon, Confeiller du Roi. Il époufa, par contrat du 1er Juillet 1686, Anne DURAND, petite-fille de Noble homme Pierre DURAND, Receveur général des traites d'Anjou, Maine & Touraine (*b*). De ce mariage vint :

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-PIERRE Bodard, Écuyer, Seigneur de la Grand-Maifon & de la Jacopière, Confeiller-Secrétaire du Roi, époufa, par contrat du 24 Septembre 1712, Noble Françoife PORTAIS DE MONFLON, fille de Noble Marin PORTAIS DE LA BELLANGERIE, Seigneur de Monflon, Sénéchal de la Guierche, & de Jeanne JARNOUEN DE VILLARTAY (*c*). De ce mariage vint :

XIV. DEGRÉ.

HENRY-LOUIS Bodard, Écuyer, Seigneur de la Jacopière, Confeiller du Roi, &c., époufa en premières noces, par contrat du 17 Mai 1755, Jeanne POISSON DES BROSSES (*d*), & en fecondes noces, le 6 Juin 1757, Marguerite FRÉMONT DE LA MERVEILLÈRE, coufine germaine de Geneviève d'ARLUS, femme auffi célèbre par fon efprit que par fes nombreux ouvrages, & dont le mari, P. THIROUX D'ARCONVILLE, était Préfident au Parlement de Paris (*e*). De ce dernier mariage vint :

XV. DEGRÉ.

PIERRE-HENRI-HIPPOLYTE Bodard, Écuyer, Seigneur de la Jacopière, Major de Malte, qui émigra pendant la Révolution (*f*). Il époufa Jeanne-Henriette VIRET, fille de Jean-Étienne VIRET & de Dame Henriette DE CHAMP. De cette union il eut un fils unique, qui fuit.

(*a*) De *Catherine* BUIRON, fœur de *Jeanne*, font defcendus les Seigneurs de Mauny, de Boutigny, les de Farcy du Roferay, les Poulain de la Foreftrie & de la Marfaulaye & les Dean de Saint-Martin.

(*b*) Marchegay, *Archives de l'Anjou*, t. Ier, p. 116. Le contrat de mariage eft figné : Catherine Buron, veuve de Noble homme Gillot de Boutigny, tante de l'époux; Gillot de Mauny, Écuyer, Gentilhomme fervant de S. A. R. Mlle de Montpenfier; Noble homme René Sureau, Garde de la monnaie; Noble homme Ph. de Rouillon, Contrôleur général de la Chambre des comptes de Bretagne; Dame Coufin de la Brideraie ; tous coufins germains des époux. Perrine, fœur de Pierre V de la Grand-Maifon, était époufe de Julien Le Preftre, Sr de la Blonnière.

(*c*) Un aïeul de Jeanne ratifia en 1381 le traité de Guérande. Son aïeul était Grand Sénéchal de Rennes.

(*d*) A fon contrat de mariage figurent aux regiftres de l'état civil de Craon, comme parents de l'époux : Meffire de Farcy du Roferay, le Chevalier de la Guiberdière, Meffire Mathieu, Comte de Scépeaux, Sieur de Boifguignot, de la dernière branche de cette famille rendue illuftre par le Maréchal de la Vieuville & le célèbre général Vendéen. Jeanne des Broffes, Dame de la Jacopière, était nièce de René de la Planche, Comte de Ruillé.

(*e*) Feller, *Dictionnaire hiftorique*. — *Nouvelle Biographie générale*. — Par les d'Arlus, Marguerite de la Jacopière a une origine commune avec les Gervilliers, les Comtes de la Luzerne (dont le Cardinal, Duc de la Luzerne), les de Vibraye, les Barons de Morière, &c.

(*f*) Trois frères, émigrés comme lui, furent victimes de leur dévouement aux Bourbons. L'aîné, membre du Confeil fupérieur de l'armée de M. de Châtillon (Moniteur univ. du 16 Ventôfe an IV) fut attaché à la perfonne du Comte d'Artois & tué à l'armée royale fous le général d'Andigné, le 25 Mars 1796 ; deux autres frères fervaient dans l'armée de Condé, l'un aux huffards de Rohan, mort fous les drapeaux le 10 Juin 1796 ; l'autre, nommé Chevalier de Saint-Louis, mort avec le grade de Capitaine, le 7 Janvier 1839.

XVI. DEGRÉ.

Diego-Jérome de Bodard de la Jacopière, repréfentant actuel de la famille, Officier fupérieur, ancien Capitaine de la garde royale, Chevalier de la Légion d'honneur, a époufé en 1822 Rofalie Letort de l'Hommeau. Il eut de ce mariage huit enfants, qui fuivent.

XVII. DEGRÉ.

Pierre-Henri de Bodard de la Jacopière, né le 8 Août 1825, a époufé, le 24 Août 1853, Clémentine-Marie Le Segretain, dont trois enfants :
1. Henri-Pierre, né le 22 Juin 1854.
2. Ludovic, né le 22 Avril 1855.
3. Frédéric, né le 16 Septembre 1858.

Charles-Marie de Bodard de la Jacopière, né le 16 Janvier 1828, marié, le 17 Février 1854, à Victoire Collet de la Chouannière, dont cinq enfants :
1. Charles-Marie, né le 18 Novembre 1854.
2. Eugène, né le 30 Décembre 1855.
3. Joseph, né le 21 Mai 1857.
4. Marie-Thérèse, née le 7 Août 1860.
5. Louise, née le 16 Septembre 1863.

Léopold-Jean-François de Bodard de la Jacopière, né le 29 Janvier 1830, marié, le 27 Octobre 1856, à Jeanne de Belot, dont deux enfants :
1. Louis-Diego, né le 21 Janvier 1858.
2. Marie-Jeanne, née le 4 Octobre 1861.

Gustave-Marie-Arthur de Bodard de la Jacopière, né le 13 Décembre 1833, marié, le 17 Février 1857, à Marie-Adeline du Rousseau de Ferrière, fille de Charles-Maurille du Rousseau de Ferrière & de Céleftine de Lambertye, petite-fille d'Alain Thibault, Marquis de Lambertye, Lieutenant-Colonel & ancien page de S. A. R. Monfeigneur d'Orléans. De cette union font iffus :
1. Maurice-Jules-Marie-Arthur, né le 30 Juin 1858.
2. Rosalie-Marie-Édith, née le 18 Octobre 1860.
3. Marie-Yvonne, né le 22 Octobre 1867.

Louis-Joseph-Anatole de Bodard de la Jacopière, né le 12 Mars 1835, marié, le 8 Juillet 1862, à Marie Barré de Saint-Venant, fille de Adhémar de Saint-Venant, Ingénieur en chef, Membre de l'Inftitut, & de Dame Rohault de Fleury. De ce mariage eft iffu : Louis-René, né le 7 Septembre 1863.

Élise-Rosalie de Bodard de la Jacopière, née le 23 Novembre 1823.

Marie-Valentine de Bodard de la Jacopière, née le 18 Juin 1832.

Aurélie-Caroline de Bodard de la Jacopière, née le 9 Juillet 1840, & mariée, le 15 Janvier 1861, à M. Arthur Jochaud du Plessis. De ce mariage eft iffu : Georges-Marie, né le 20 Janvier 1862.

Alliances. Outre les alliances déjà mentionnées, cette famille s'eft unie aux : d'Amphernet, d'Hautecloque, de Vé, de Scépeaux, de Farcy, Le Prestre de la Blonnière ou Vauban, de Lantivy, de Morant, de Beauharnais, de Fleury, &c.



DU BOIS DE TERTU,

Anciens Seigneurs du Mottey, ou de Boisfmotté, de Teffé, Geneflay & la Chapelle-Moche, &c.

MAINE ET NORMANDIE.



D'Azur à trois Trèfles d'Argent, deux & un. TENANT : *un Lion léopardé, la tête tournée vers l'écu, foutenant de la patte dextre une Bannière aux armes* DE JUPILLES, *qui font :* Parti émanché d'Hermines & de Gueules. CIMIER : *Un Cygne efforant & portant fur fon aile la devife :* Utinam.

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME du Bois, Ier du nom, Seigneur des Yveteaux, fit fes preuves d'ancienne nobleffe devant Raymond de Montfaut, en 1463. Il eut pour fils : RÉNÉ, qui fuit.

II. DEGRÉ.

RENÉ du Bois, Ier du nom, Écuyer, Seigneur du Mottey, habitait Saint-Georges-d'Afnebecq, fergenterie du Houlme, élection de Falaife. Il obtint, le 28 juillet 1532, arrêt contradictoire de la Cour des Aides contre les paroiffiens dudit Saint-Georges & le Procureur général. De fon mariage avec Demoifelle Ambroife DE LA JOYÈRE, il eut :

III. DEGRÉ.

MICHEL du Bois, Écuyer, Seigneur du Mottey, marié en 1530 ou 1532 à Michelle DES LOGES. Il mourut avant le 11 Mai 1575, laiffant quatre fils qui formèrent diverfes branches (*a*).

1. THOMAS, marié en 1574 à Marguerite DE SOUVRAY.
2. RÉNÉ, qui fuit.
3. LÉONARD, marié en 1592 à Marguerite DE BIARS.
4. JACQUES, marié en 1577 à Françoife DE BERNIÈRES DE VILLIERS.

IV. DEGRÉ.

RENÉ II du Bois, Écuyer, Seigneur du Mottey, époufa en 1577 Ifabeau DES CHAPELLES, & mourut avant le 24 Avril 1598. Il avait deux fils & une fille :

1. GUILLAUME, qui fuit.
2. JACQUES, Seigneur des Barres.
3. GUILLELMINE.

(*a*) Pour plus de détails voir : Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe de France*, 1859.

V. DEGRÉ.

Guillaume II du Bois, Seigneur du Mottey, Gendarme de la compagnie de cent hommes d'armes du Maréchal de Boifdauphin, époufa en 1610 Cécile de Chennevières, & mourut avant le 26 Juin 1650, laiffant deux fils :

1. Gaspard, qui fuit.
2. Jacques, Prêtre, Chanoine prébendé, Grand Vicaire & Archidiacre de Paffais, en l'Églife du Mans.

VI. DEGRÉ.

Gaspard du Bois, Seigneur du Mottey, Capitaine Lieutenant de la compagnie royale de Gandelu, l'un des Gentilshommes de Henri de Lorraine, Duc de Guife, Lieutenant pour le Roi des Comté, ville & château de Dreux, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fut maintenu en fa nobleffe par M. de Marle, Intendant de la généralité d'Alençon, le 12 Mai 1666. Il époufa Marie de Merlin de Thessonville, dont il eut :

1. Jacques, qui fuit.
2. Gaspard, né en 1658.
3. Gabriel, né en 1661, Prêtre, Curé de la Chapelle-Moche, Doyen de Paffais.
4. Charles, né en 1662, Prêtre, Curé de Montenay.
5. Jacques, né en 1664, Prêtre, Prieur de Ronfeugeray.
6. Julien-Claude, Lieutenant dans la compagnie de fon frère aîné, & mort au fervice du Roi avant le 24 Janvier 1695.

VII. DEGRÉ.

Jacques du Bois, I[er] du nom, Seigneur du Mottey, né vers 1655, Capitaine d'une compagnie de milice de la généralité de Tours, époufa en 1689 Anne le Maire de Courtemanche (*a*). C'eft ce même Jacques du Bois, Écuyer, Seigneur de Boifmotté, dont les armes ont été enregiftrées par d'Hozier à l'*Armorial général* (Alençon, page 246). Il eut deux fils :

1. Jacques, qui fuit.
2. Charles, vivant le 12 Septembre 1728.

VIII. DEGRÉ.

Jacques II du Bois, Seigneur du Mottey ou de Boifmotté, né en 1690, époufa en 1728, Marie-Anne de Lonlay de Vilpail. Ils étaient morts tous deux avant le 16 Janvier 1753, laiffant un fils, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

Jacques-Charles du Bois, défigné quelquefois fous le nom de Jacques-Claude, Sieur du Boifmotté, époufa, le 16 Janvier 1753, Marie-Catherine-Louife-Françoife de la Haye du Tertre. Il acquit en 1778 les terres & feigneuries de Teffé, Geneslay & la Chapelle-Moche, au Maine, dont fon fils aîné porta le nom. Il mourut en 1804, ayant eu fix enfants :

(*a*) La filiation des fept premiers degrés a été dreffée fur les titres confervés à la Bibliothèque Impériale (doffier du Bois-Motté).

1. Jacques-Charles-François, qui ſuit.
2. Louis-Jacques-François, dit le Chevalier de Boiſmotté, Officier de dragons en 1789. Il fit les campagnes des Princes pendant l'émigration, entra comme Major aux gardes de l'Empereur d'Autriche, & mourut en Hongrie en 1819.
3. Gabriel-Gaspard du Boiſmotté, Prêtre, mort en Angleterre en 1818.
4. Marguerite-Élisabeth-Geneviève du Boiſmotté, Religieuſe aux Bénédictines d'Alençon, morte en 1821.
5. Marie-Anne-Pétronille du Boiſmotté, mariée à Antoine-Joſeph de Thiboust, Sieur des Ventes, morte en 1809.
6. Aimée du Boiſmotté.

X. DEGRÉ.

Jacques-Charles-François du Bois de Teſſé, Seigneur de Teſſé, Geneslay & la Chapelle-Moche, épouſa, le 3 Mai 1781 (*a*), Marie-Anne-Monique-Françoiſe-Victoire de Tiremois de Tertu, fille d'Emmanuel-Marie-Chriſtophe-Louis de Tiremois, Comte & Seigneur de Tertu, dont un fils, qui ſuit. Il mourut en 1807.

XI. DEGRÉ.

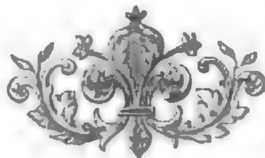
Emmanuel-Marie-Jacques-Célestin du Bois de Teſſé prit, à la mort de ſon aïeul maternel, le nom de Tertu. Il épouſa en 1807 Marie-Antoinette de Jupilles, héritière de cette ancienne famille qui remonte aux croiſades, fille d'Alexandre-Bon de Jupilles, Seigneur & Vicomte de Jupilles, & d'Andrinette-Félicité de la Porte de Ryantz. Il eut de ce mariage un fils, qui ſuit, & une fille poſthume, morte en bas âge, & décéda en 1809.

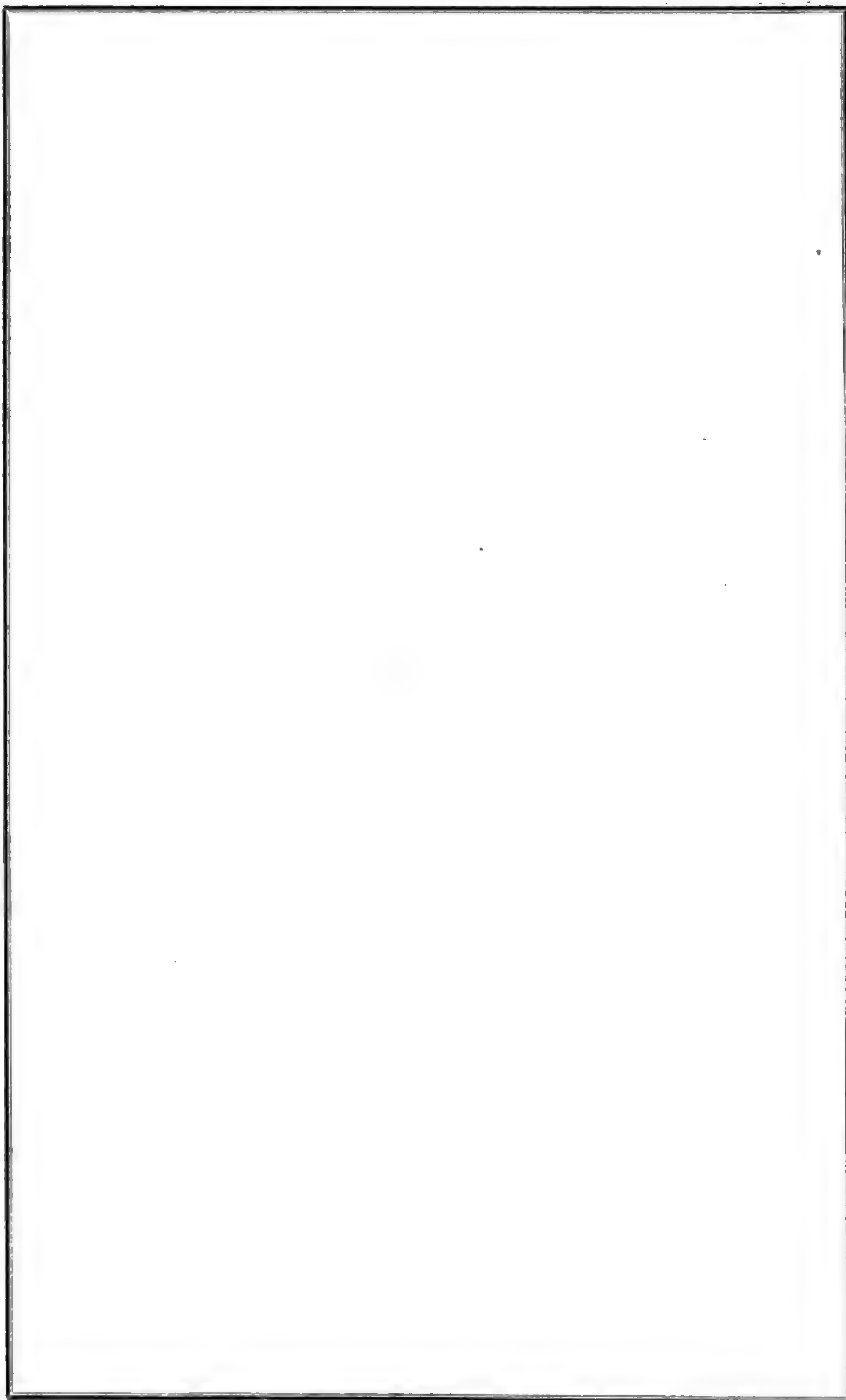
XII. DEGRÉ.

Alexandre-André-Albert du Bois de Tertu, chef actuel de ſa branche, né en 1807, marié en 1832 à Jeanne-Éliſabeth de Marescot, fille de Louis-Stanislas-Xavier-Jean de Marescot & de Henriette-Auguſtine de Bonvoust, a deux enfants :

1. Hyacinthe-Jacques-Christian-Céleste-Albert du Bois de Tertu, né le 30 Avril 1837, marié, par contrat du 15 Février 1868, à Guiſlaine-Augustine-Marie de Favières, fille de Marie-Guillaume-Raoul de Favières & de Marie-Guiſlaine-Louiſe-Agathe Marescailles de Courcelles.
2. Marie-Jacqueline-Louise-Berthe-Élia du Bois de Tertu, née le 10 Juin 1835, mariée en 1862 à Erneſt-Louis-Marie de Maussion, Colonel du 7e régiment d'infanterie, aujourd'hui Général de brigade.

(*a*) Expédition en parchemin.

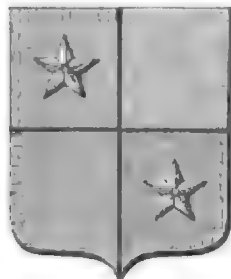




DE BOISGELIN,

ANCIENS PAIRS DE FRANCE.

EN BRETAGNE.



Écartelé, aux 1er & 4e de Gueules, à la Molette d'Éperon d'Argent à cinq rais; aux 2e & 3e d'Azur plein. L'Écu environné du manteau de Pair & timbré de la couronne de Marquis. SUPPORTS : *Deux Lions*. DEVISE : In virtute vis.

On trouve, dans le IIIe volume de l'*Hiſtoire généalogique & héraldique des Pairs de France* par M. de Courcelles, la généalogie de la Maiſon de Boiſgelin, dont une ſeule branche avait fourni ſes titres à d'Hozier. Nous donnons ici, en comptant les degrés d'après M. de Courcelles, la ſuite des deux branches qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

BRANCHE DES ANCIENS SEIGNEURS DE KERDU.

XXI. DEGRÉ.

GILLES-DOMINIQUE-JEAN-MARIE de Boiſgelin, Vicomte de Kerdu, Maréchal de camp, Chevalier de St-Louis, épouſa à Paris (Paroiſſe St-Sulpice), le 10 Octobre 1774, Marguerite-Henriette-Adélaïde DE LAURENT-PEYROLLES, Marquiſe de Saint-Martin de Pallières (*a*), fille de Pierre & de Marie-Marguerite DE LAURENS-BRUÉE. De ce mariage :

1. JEAN DE DIEU-RAYMOND-RAOUL, Major d'infanterie, mort ſans alliance.
2. MARIE-BRUNO-JACQUES-DÉODAT, mort en bas âge.
3. ARMAND-NATAL, dont l'article ſuit.
4. JOSEPH-LOUIS, Chevalier de Malte, Officier de marine, mort ſans alliance.
5. ÉMILE, mort en bas âge.
6. POLYXÈNE-JOSÉPHINE, mariée en 1798 avec Honoré-Pierre-Joſeph-Léon DE CORIOLIS, fils d'Édouard-Laurent & de Marie-Anne TRUPHÈME.
7. AMÉLIE-MARIE-ANTOINETTE, mariée avec Félix-Iſidore D'ESTIENNE CHAUSSEGROS, Marquis de Lioux.

XXII. DEGRÉ.

ARMAND-NATAL, Marquis de Boiſgelin, né à Saint-Brieuc le 16 Décembre 1780, devint chef de nom & d'armes de la famille en 1832, par la mort de ſon couſin ARMAND de Boiſgelin-Kerſa, dernier rejeton de la branche de la Garenne. Il fut

(*a*) Terre érigée en marquiſat par lettres patentes du mois de Janvier 1671, vérifiées au Parlement d'Aix le 14 Mars de la même année, en faveur de Pierre de Laurens, cinquième aïeul de Madame de Boiſgelin, & de ſa poſtérité, mâles & filles.

Maire de Saint-Martin de Pallières pendant 25 ans & mourut à Aix le 29 Juin 1853. Il avait époufé à Aix, le 21 Novembre 1808, Charlotte-Eugénie-Antoinette-Émilie-Céfarie DE MAZENOD, fille de Charles-Antoine, Préfident en la Cour des Comptes, aides & finances de Provence, & de Marie-Rofe JOANNIS. De ce mariage font iffus :

1. CHARLES-LOUIS-ARMAND, attaché à l'Ambaffade de France à Vienne, puis religieux de la Compagnie de Jéfus, mort à Avignon le 24 Mars 1842.
2. CHARLES-EUGÈNE-JOSEPH, dont l'article fuit.
3. NATHALIE-CHARLOTTE-JOSÉPHINE-ÉLISABETH, morte à Aix le 24 Novembre 1829.
4. MARIE-CAROLINE-HENRIETTE, morte à Paris le 25 Juin 1825.
5. MARIE-CHARLOTTE-CÉSARIE, née à Aix le 11 Septembre 1818, mariée à Paris en 1845 avec Charles-Alexandre-Roger-Adélaïde-Angélique-Gabriel, Marquis DE DAMAS, fils de Jofeph-Elifabeth-Roger, Comte DE DAMAS D'ANTIGNY, & de Louife-Pauline DE CHASTELLUX.

XXIII. DEGRÉ.

CHARLES-EUGÈNE-JOSEPH, Marquis de Boifgelin, né à Aix le 10 Décembre 1821, Commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, Licencié en droit, Maire de Saint-Martin de Pallières; marié à Marfeille, le 24 Novembre 1847, à Marie-Virginie-Charlotte-Angélique SALLONY, fille de Jean François & de Charlotte-Claire VITALIS. De ce mariage :

1. JOSEPH-PIERRE-PAUL-CHARLES, né à Aix le 27 Juin 1850.
2. MARIE-JOSEPH-GRÉGOIRE-CHARLES, né à Aix le 9 Mai 1857.
3. JOSEPH-CHARLES-ÉDOUARD-AUGUSTIN, né à Aix le 19 Août 1858.
4. MARIE-JOSÉPHINE-CAROLINE-ROSE, née à Aix le 17 Mai 1849.
5. VIRGINIE-LOUISE-CHARLOTTE-NATHALIE, née au château de Saint-Martin de Pallières (Var) le 24 Août 1851.
6. MARIE-CHARLOTTE-CÉSARIE-NATALIE, née à Aix le 5 Septembre 1853.
7. MARIE MARIE-MADELEINE CHARLOTTE-NOÉMIE, née à Aix le 18 Décembre 1862.



BRANCHE DES ANCIENS SEIGNEURS DE BOISGELIN. [a]

XX. DEGRÉ.

CHARLES-EUGÈNE, Comte de Boifgelin, Vicomte de Plehedel, né le 2 Août 1726, Capitaine de vaiffeau, Chevalier de Saint-Louis, époufa en premières noces, N. FLEURIOT DE LANGLE, dont il n'eut pas d'enfants; & en fecondes noces, Sainte DE BOISGELIN, fœur du Cardinal de Boifgelin, mort Archevêque de Tours le 22 Août 1804, fille de Renaud-Gabriel, Marquis DE CUCÉ, & de Jeanne-Marie DU ROSCOET. De cette union font iffus :

1. BRUNO-GABRIEL-PAUL, Marquis de Boifgelin, Pair de France, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, mort en Mai 1827. Il avait époufé en 1788 Cécile-Marie-Charlotte-Gabrielle DE HARCOURT, fille de Anne-François, Duc DE BEUVRON, & de Marie-Catherine DE ROUILLÉ. De cette union :
   CÉCILE, morte en 1837, mariée : 1° à Gabriel-Raymond, Comte DE BÉRENGER; 2° à Louis-Jofeph-Alexis, Comte DE NOAILLES, fils de Louis-Marie

(a) La généalogie de cette branche figure au IIe Reg. de cet Armorial, p. 243-249. Elle s'arrête au VIIe degré, correfpondant au XXe de M. de Courcelles.

& de Anne-Jean-Baptiste-Pauline-Adrienne-Louise-Catherine-Dominique DE NOAILLES.

2. ALEXANDRE-JOSEPH-GABRIEL, dont l'article suit.
3. GABRIELLE-CHARLOTTE-MARIE-EUGÉNIE, Chanoinesse de Remiremont, puis mariée, le 13 Septembre 1781, avec Antoine-François DE GRAMONT D'ASTER, fils d'Antoine-Adrien-Charles & de Marie-Louise-Sophie DE FAOUCQ DE GARNETOT, morte religieuse aux Dames du Sacré-Cœur.
4. CORNÉLIE-VITALINE-ZOÉ, née en 1768, morte au château d'Argoulais le 29 Juillet 1852, Chanoinesse de Remiremont, puis mariée avec Jean-Baptiste-Marie, Marquis DE CHABANNES DU VERGER, fils de Claude-François & de Marie-Henriette DE FOURVIÈRE DE QUINCY.

XXI. DEGRÉ.

ALEXANDRE-JOSEPH-GABRIEL, Marquis de Boisgelin, né le 15 Avril 1770, Pair de France à la mort de son frère BRUNO-GABRIEL-PAUL; Chevalier de Malte & de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, Maréchal de camp, mourut en 1831. Il avait épousé, en Octobre 1800, Anne-Charlotte-Victorine D'HARCOURT, fille de Charles-Louis-Hector, Marquis D'HARCOURT & de Anne-Catherine D'HARCOURT. De ce mariage :

1. ÉDOUARD-RAYMOND-MARIE, qui suit.
2. MARIE-CHARLOTTE, mariée en 1825 au Comte de DREUX-BREZÉ.

XXII. DEGRÉ.

ÉDOUARD-RAYMOND-MARIE, Marquis de Boisgelin, Pair de France, Chevalier de la légion d'honneur, naquit le 15 Octobre 1801 & mourut à Saint-Fargeau le 2 Janvier 1866. Il avait épousé, le 17 Mars 1827, Marguerite-Marie-Louise-Adelaïde-Omer LE PELLETIER DE MORFONTAINE, fille de Louis-François-Léon & de Suzanne-Louise LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU. De ce mariage :

1. BRUNO-LOUIS-MARIE-VICTOR, dont l'article suit.
2. ALEXANDRE-MARIE, Comte de Boisgelin, né à Paris le 9 Janvier 1832, marié à Paris, le 2 Juillet 1855, à Berthe-Aline-Françoise-Marie DE CLERCQ, fille de Louis-François-Xavier & de Henriette-Aline-Françoise Ghislaine CROMBEZ. De cette union :
   I. BRUNO-LOUIS-MARIE, né le 16 Avril 1859.
   II. LOUIS-BRUNO-MARIE, né le 28 Avril 1861.
   III. HENRIETTE, née à Paris le 11 Juillet 1856.

XXIII. DEGRÉ.

BRUNO-LOUIS-MARIE-VICTOR, Marquis de Boisgelin, né le 14 Août 1828, épousa, le 15 Mai 1848, à Paris, Isabelle-Louise-Marie DE GUÉROULT, fille de Aldonce, Vicomte DE GUÉROULT, & de Alexandrine DE MONTESQUIOU-FEZENSAC. De ce mariage sont issus :

1. ALEXANDRE-MARIE-EUGÈNE, né à Paris le 19 Juillet 1852.
2. HUBERT-MARIE, né à Paris le 10 Août 1855.
3. ÉDOUARD-HENRI-MARIE, né à Saint-Fargeau le 3 Décembre 1856.
4. MARIE-ALEXANDRINE, née à Saint-Fargeau le 7 Avril 1849.

5. Marguerite-Marie, née à Paris le 31 Décembre 1850.
6. Yvonne-Marie-Eugénie, née à Paris le 11 Mars 1858.
7. Aliette-Marie-Anatole-Élisabeth, née à Paris le 21 Janvier 1863.
8. Valentine-Marie-Marguerite, née à Saint-Fargeau le 6 Décembre 1865.



DE BOISGUYON,

Famille originaire de BRETAGNE, fixée en ORLÉANAIS.



D'Argent à une Fasce d'Azur.

La famille de Boisguyon ou Boisuion eſt originaire de Bretagne. On trouve dans une généalogie manuſcrite, conſervée par la famille, la mention d'un Jean de Boisuion qui aurait figuré parmi les croiſés en 1190. Vers 1380, Patrix de Boiſguyon s'établit à Alençon & eſt l'aïeul de Philippe de Boiſguyon, à partir duquel (1418) la filiation de cette maiſon ſe pourſuit ſans interruption & avec certitude.

PREMIER DEGRÉ.

Philippe de Boiſguyon, Écuyer, Seigneur de la Roſaye & autres lieux, le premier qui ſoit mentionné ſur les regiſtres du bailliage d'Alençon & qui ait une filiation ſuivie, relevait, ainſi qu'il appert des mêmes regiſtres, du Duc d'Alençon. Il eſt cité comme demeurant en 1443 à ſa terre & ſeigneurie de la Roſaye, ſituée au Perche Goët. Il avait épouſé Demoiſelle Marie de la Hogue, Dame de Montdoulcet (*a*), dont il eut un fils, Jacques.

II. DEGRÉ.

Jacques de Boiſguyon, Écuyer, Seigneur de la Roſaye, Céton, Cohardon, Marigny, &c., Échanſon de Réné, Duc d'Alençon.

Ce dernier lui fait épouſer, par contrat du 15 Juillet 1485, ſa fille naturelle Marguerite d'Alençon, reconnue par acte de la veille, & lui cède, le 2 Juin 1486, la terre & ſeigneurie de Céton ſituée au Perche Goët & relevant autrefois des moines de Souancé (*b*). Jacques de Boiſguyon eut de Marguerite d'Alençon (d'après d'Hozier, dans les preuves de la nobleſſe de la famille de Boiſguyon, faites en 1714 pour Saint-Cyr) 10 enfants :

1. Mathurin, qui ſuit.
2. Jacques.
3. Patrix.
4. Philippe.
5. Florent.
6. Philiberte.
7. Anne.

(*a*) P. Anſelme, tome I, page 275. — La Chenaye-Desbois, 1771, tome XV, page 101.
(*b*) L'abbé Fret, *Antiquités Percheronnes*, tome III, page 476. — P. Anſelme, tome I, page 275. — Bry de la Clergerie, *Hiſtoire du Perche*, livre V, page 355.

8. Philise.
9. Claire.
10. Marie.

III. DEGRÉ.

Mathurin de Boifguyon, Écuyer, Seigneur de la Rofaye, de Céton, de Souancé, des Étilleufes, &c., partage avec fa fœur Anne, mariée à Dominique d'Arquemont, l'héritage de fon père, le 8 Juin 1515 ; rend foi & hommage à Henri II, Roi de France, comme l'un des principaux Gentilshommes de la province (*a*). Il mourut en 1566 laiffant deux enfants de fa femme Renée de Morin :

1. Jean qui fuit.
2. Louise, mariée à Jean de Mergy.

IV. DEGRÉ.

Jean de Boifguyon, Seigneur de la Rofaye, Céton, Souancé, &c., époufa, par contrat du 16 Août 1558, Damoifelle Antoinette du Rousseau, & en eut :

1. Louis, qui fuit.
2. Louise, mariée à Charles de Crain, Sieur de Coulaine.
3. Marguerite, mariée, le 20 Août 1565, à Antoine Raguier de la Hence.

V. DEGRÉ.

Louis Ier de Boifguyon, Chevalier, Seigneur de la Rofaye, Céton, &c., Capitaine des archers de la compagnie de Torcy en 1563, époufa, par contrat du 20 Février 1565 (*b*), Demoifelle Marie de Luscienne, & en eut :

1. Paul, qui fuit.
2. Louise, mariée à Pierre de Flaux.

VI. DEGRÉ.

Paul Ier de Boifguyon, Chevalier, Seigneur de la Rofaye, de Céton, &c., Maréchal des logis de la compagnie des Gendarmes des ordonnances du Roi en 1604, maintenu dans fa nobleffe, le 20 Janvier 1599, par les Commiffaires députés pour le règlement des tailles de la généralité d'Orléans, & comme tel, exempté de ces charges. Il avait époufé, par contrat du 27 Juillet 1597, Demoifelle Anne d'Arlanges, née en 1572, fille de Germain d'Arlanges & d'Anne de Fossé ; il en eut :

1. Louis, qui fuit.
2. Renée.

VII. DEGRÉ.

Louis II de Boifguyon, Chevalier, Seigneur de la Rofaye, premier Capitaine du régiment de Grancey, Aide de camp du Maréchal de Châtillon, fut tué au fiége d'Arras, le 10 Février 1641. Le Roi écrivit à fa veuve, ainfi qu'il appert d'un certificat où elle eft qualifiée de Comteffe.

Il avait époufé, par contrat du 19 Décembre 1631, Dame Anne de Fontenay, veuve de Meffire Emmanuel de Grognaux, & en eut :

1. Paul, qui fuit.
2. Louis, Seigneur du Grand'houx, &c., auteur d'une branche qui s'éteignit en 1776.

(*a*) Coutume du Grand Perche, 1558, procès-verbal.
(*b*) Le contrat d'après les preuves de M. de Machault eut lieu le 27 Septembre 1566.

VIII. DEGRÉ.

PAUL II de Boiſguyon, Chevalier, Seigneur de la Roſaye & de Santeuil, Capitaine au régiment de Grancey, maintenu, par acte du 7 Mai 1669, dans ſa nobleſſe par ordonnance de M. de Machault, Intendant de la généralité d'Orléans (*a*).
Il avait épouſé, le 19 Novembre 1652 (contrat du 22 Sept.), Demoiſelle Marguerite DE MALART, de laquelle il eut ſix garçons, dont cinq tués à l'armée, ſans alliance.
NICOLAS ſuit la filiation.

IX. DEGRÉ.

NICOLAS de Boiſguyon, Chevalier, Seigneur de la Roſaye, de Santeuil, de Chauchepot, maintenu dans ſa nobleſſe par jugement de M. Jubert de Bouville, Intendant de la généralité d'Orléans, le 22 Février 1702. Il avait épouſé : 1° par contrat du 4 Mai 1702, Demoiſelle Madeleine DES PIERRES, morte ſans poſtérité; 2° le 10 Juin 1708, Marguerite DE GIVÈS, dont il eut :

1. GABRIEL-ANDRÉ, Chevalier, Écuyer de Meſdames de France (*b*).
2. NICOLAS-ARMAND, qui ſuit.
3. LOUIS-NICOLAS, Capitaine au régiment de Durfort, mort ſans poſtérité.

Quatre filles.

X. DEGRÉ.

NICOLAS-ARMAND de Boiſguyon, Chevalier, Seigneur de Chauchepot, né le 17 Août 1727, mort le 7 Novembre 1764, ayant été nommé Lieutenant au régiment de Beaujolais le 30 Novembre 1734, & enſuite Chevalier de Saint-Louis. Il avait épouſé, par contrat du 21 Octobre 1755, Marie-Anne-Henriette DE SAINT-POL DE MASLE, fille de Meſſire François de SAINT-POL, Chevalier, Seigneur DE MASLE, & de Marie-Anne-Henriette VÉDYE, & en eut :

1. NICOLAS-PHILIPPE-RENÉ, mort ſans alliance.
2. JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS, qui ſuit.
3. MARIE-GABRIELLE-PAULINE, morte ſans alliance.

XI. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS de Boiſguyon, Seigneur de Chauchepot, &c., prit le titre de Comte, après la mort de ſon couſin, GABRIEL-NICOLAS-FRANÇOIS, qualifié Comte de Boiſguyon, arrivée le 26 Novembre 1793; fut reçu Page de Madame la Comteſſe d'Artois le 1[er] Novembre 1773, nommé Chevalier de Saint-Louis par Louis XVI, le 1[er] Avril 1791, & reçu le 16 Février 1815. Il avait épouſé, par contrat du 20 Février 1787, Marie-Anne-Roſalie BROCHARD DU FRESNE, & eut de cette union cinq enfants, dont quatre morts ſans alliance.
PAUL-AUGUSTE continue la deſcendance.

(*a*) La minute, ſignée de Machault, eſt à Orléans.
(*b*) Il eſt ainſi qualifié dans l'acte de nomination de ſubrogé-tuteur pour les enfants mineurs de ſon frère Nicolas-Armand, en date du 22 Novembre 1764. La branche de Gabriel-André s'éteignit le 26 Novembre 1793, en la perſonne de GABRIEL-NICOLAS-FRANÇOIS, ſon fils, ancien Page de Madame la Comteſſe d'Artois, Adjudant général des côtes de Breſt pour l'armée du Roi. (Généalogie de la famille de Boiſguyon, écrite de la main de d'Hozier & ſignée.)

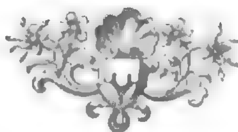
XII. DEGRÉ.

Paul-Auguste, Comte de Boiſguyon, né le 24 Mai 1801, Officier aux chaſſeurs de la Vendée le 1er Octobre 1821, aux huſſards de la garde royale en 1826, démiſſionnaire en 1830, avait épouſé, par contrat du 19 Mai 1829, Demoiſelle Adeline-Émilie-Lucie Cazin de Caumartin, née le 4 Novembre 1804, fille de Félix-Auguſtin Cazin de Caumartin, Lieutenant-Colonel du Génie, tué au ſiége de Badajoz le 11 Février 1811, & de Demoiſelle Marie-Charlotte Lenoir des Vaux. Il en a eu quatre fils :

1. Léon, né le 7 Juin 1830, mort en 1834.
2. Marie-Charles-Alfred, né le 18 Mai 1831, marié, en Octobre 1861, à Mademoiſelle Marthe de Montbrun-Dixmude.
3. Léon-Paul, né le 26 Février 1835, mort le 24 Juin 1861.
4. Charles-Gustave, né le 31 Janvier 1837.

BRANCHES.

Les diverſes branches qui ſe ſéparèrent du rameau principal n'eurent pas de deſcendants. Deux ſeulement ont une filiation ſuivie. La première s'éteignit en 1714. La deuxième, commencée en 1717, s'éteignit en 1793 en la perſonne de Gabriel-Nicolas-François, Comte de Boiſguyon. (Voir la note *b* de la page précédente.)



DE BOISSET,

EN LANGUEDOC.



De Gueules au Lion d'Or armé & lampaſſé de même, rampant contre un Chêne d'Argent; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Or. DEVISE : Altitudo, fortitudo.

La famille de Boiſſet, originaire d'Auvergne, ſe diviſa dès une époque fort reculée en un très-grand nombre de branches, éteintes aujourd'hui pour la plupart.

Le document le plus ancien qui en faſſe mention eſt un hommage rendu, le 2 Avril 1354, à Edward, Prince d'Aquitaine (Prince Noir), par les vaſſaux d'Aquitaine parmi leſquels figure *Pierre Brun* DE BOYSSET.

On trouve encore :

1° Une Lettre patente de donation de fief délivrée par GUERD de Boiſſet, Garde des ſceaux du bailliage de Mâcon en 1378.

2° La nomination par le chapitre de Cîteaux en 1453 de RAIMOND de Boiſſet à la dignité d'Abbé de *Candeil* (a). Il mourut en 1472 d'après la *Gallia chriſtiana*, & eut pour ſucceſſeur ſon neveu, GUILLAUME de Boiſſet, VIe du nom, qui vers la fin de ſes jours, réſigna ſes fonctions en faveur de ſon neveu, autre GUILLAUME de Boiſſet; cette réſignation fut approuvée en 1498 par une bulle du Pape Alexandre VI.

3° Des Lettres patentes du Roi Henri III, en 1580, donnant la ſomme de 200 écus d'or pour ſervices militaires à « ſon amé & féal » GEORGES de Boiſſet.

La maiſon de Boiſſet actuellement exiſtante deſcend de la branche qui s'établit en Albigeois non loin de l'abbaye de Candeil à laquelle elle fournit ſucceſſivement ſept Abbés.

Les titres de famille n'établiſſent la généalogie qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

JEAN *Bouyſſet*, qualifié Noble dans un acte paſſé à Candeil le 17 Mars 1505. Il eut pour enfants :

1. JEAN, qui fuit.
2. MARGUERITE.

II. DEGRÉ.

JEAN de Boiſſet, IIe du nom, épouſa à l'Iſle d'Alby Françoiſe CLÉDURÉ. De ce mariage :

(a) Regiſtres de l'abbaye conſervés aux archives de la préfecture du Tarn.

1. Geoffroy, qui fuit.
2. Antoine, marié à N*** en. . . eut de fon mariage :
   I. Bernard, mort fans alliance.
   II. Antoine, marié à Marie Vergne, dont il eut : 1. Jean; 2. Catherine; 3. Anthoine.
3. Joseph, porta longtemps les armes fous les Rois Henry III & Henry IV. Ce fut un homme de guerre très-eftimé qui s'acquit un grand renom par fa valeur. A fon retour d'ambaffade auprès de la Reine Marguerite il fut tué dans une embufcade. Il avait époufé Germanie de Valoye, dont il eut :
   I. Antoine, qui époufa fucceffivement Yfabeau d'Amalrit, Marie de Ronsenat, & Conftance du Plautz; les enfants iffus de ces différents mariages décédèrent en bas âge.
   II. Corilla, morte fans avoir été mariée.

III. DEGRÉ.

Geoffroy de Boiffet, époufa, le 26 Juillet 1572, Françoife de Cavaillé (*aliàs* Cavalier), fille de Raimond de Cavaillé de Rabasteins; il eut de ce mariage :

1. Joseph, marié à Béatrix d'Amalvye, dont il eut :
   I. Jean.
   II. Ysabeau.
   III. Antoine, Capitoul en 1652-1653.
   } On ignore s'ils fe font mariés & s'ils ont laiffé poftérité.
2. Bernard, qui fuit.
3. Antoine, marié à Marguerite du Verger, arrière-fille de noble Sycard de Ravaille; il n'y eut point d'enfants de ce mariage.
4. Jean, mort en bas âge.
5. Catherine, mariée à Jean de Chereau.
6. Gaillarde, mariée à Louis d'Aymerit.
7. Marguerite, mariée à Aymar Verdier de Montmirail.
8. Françoise, mariée à Antoine de For-d'Orvant.

IV. DEGRÉ.

Bernard de Boiffet, fut Capitoul en 1639-1640. Il époufa Catherine de Caussines, dont il eut :

1. Joseph, qui fuit.
2. Françoise.
3. Marguerite.

V. DEGRÉ.

Joseph de Boiffet, fut maintenu dans fa nobleffe par jugement fouverain de M. de Bezons, Intendant du Languedoc, en date du 18 Septembre 1669. Il avait époufé, le 11 Avril 1658, Marguerite d'Olive, fille de Noble George d'Olive, Seigneur de Bruguières, & de Marie-Louife Dufaur de Saint-Sory; il eut de ce mariage :

1. Jean-François, qui fuit.
2. François, Lieutenant au régiment d'infanterie du Languedoc, par commiffion en date du 12 Décembre 1682.
3. Louis,
4. Louise,
5. Marianne,
} fur lefquels on n'a aucuns renfeignements.

6. Catherine, décédée fans alliance à Touloufe, le 4 Février 1737.
7. Françoise.
8. Autre Catherine, qui époufa, le 27 Avril 1691, M. Gabriel d'Arbou, Sire de Caftillon, fils de François d'Arbou, Confeiller au Préfidial de Touloufe, & de Renée de Gargal.

VI. DEGRÉ.

Jean-François de Boiffet, Écuyer, époufa en 1687 Demoifelle Anne de Bozinac (*aliàs* Bousinac), fille de Noble Jacques de Bozinac, Écuyer & ancien Capitoul, & de Marie de Gounet (*a*). Jean-François fit fa déclaration de Nobleffe devant les Capitouls de Touloufe le 13 Avril 1690. Ses armoiries furent enregiftrées à l'*Armorial général* (volume Ier, n° 346, Généralité de Touloufe) dont brevet lui fut délivré par d'Hozier le 6 Août 1698. Il eut de fon mariage :

Jean-François, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Jean-François de Boiffet, IIe du nom, né le 17 Octobre 1690, fervit en qualité de Capitaine au régiment de la Couronne. Il époufa Claude de Laborie, fille de Meffire Gabriel de Laborie de Boisredon, Marquis de Montcroux, & de Demoifelle Claire de Latané, qui elle-même était fille de Noble Jean-Jacques de Latané & de Demoifelle Magdeleine de Ranchin.

Jean-François de Boiffet mourut à Lisle d'Alby le 13 Avril 1777; fa femme était morte au même lieu le 13 Décembre 1770. Il eut de fon mariage :

1. Augustin-François, qui fuit.
2. Mathurin-Balthazar, né le 30 Mai 1718, porta le nom de Boiffet de Lacalmette. Il fut Capitaine au régiment de la Couronne, Chevalier de Saint-Louis, & mourut en 1788, fans alliance.
3. Marie-Madeleine, qui époufa Meffire Jacques-Philippe, Marquis de Roquefeuil, Chevalier, Seigneur de Cahuzac, Roule & autres places.
4. Henriette-Catherine, Religieufe, Chanoineffe régulière de Saint-Auguftin & Profeffe du monaftère de Sainte-Croix à Lisle d'Alby.
5. Sophie-Dorothée, Religieufe Profeffe du monaftère Sainte-Claire de Levignac.

VIII. DEGRÉ.

Augustin-François, Vicomte de Paulin, Seigneur de Lavergne, Mafnau, Cofnac, &c., Capitaine au régiment de la Couronne, Chevalier de Saint-Louis, mort le 2 Mars 1730. Il s'était marié trois fois :

1° Suivant acte du 26 Avril 1745, avec Demoifelle Anne-Thérèfe Maclot de Pierreville; il eut de ce mariage :

Claudine-Adélaide, née le 11 Janvier 1747, mariée, par contrat du 8 Janvier 1765, à haut & puiffant Seigneur Pons-Jean-François de Tournier, Comte de Vaillac, Préfident à mortier au Parlement de Touloufe, & de Marie-Éléonore de Thésan de Poujol, Comteffe de Saint-Girons.

2° Avec Demoifelle Ifabelle-Juvénal-Catherine-Charlotte de Barres, dont il n'eut pas d'enfants.

3° Suivant acte du 9 Mai 1774, avec Jeanne-Claire de Brandoin de Balaguier

(*a*) Contrat de mariage paffé devant Mercadier, Notaire à l'Ifle d'Alby, le 24 Septembre 1687.

DE BEAUFORT, qui mourut à Lisle d'Alby le 15 Messidor an III (3 Juillet 1795). De ce mariage :

1. BALTHAZAR-MARIE-JOSEPH, qui suit.
2. JEAN-BAPTISTE-HENRY-CHARLES, né le 26 Novembre 1779, marié à Demoiselle Henriette GENTON DE VILLEFRANCHE.
3. CATHERINE-MARIE, née le 11 Février 1781, mariée, le 13 Messidor an XII (2 Juillet 1804), à Jean-François-Augustin DE MOLINÉRY, Baron de Murole.
4. ROSE-FÉLICITÉ, née le 24 Septembre 1782, mariée, le 22 Octobre 1807, à Pierre-Barthélemy-Charles-Louis DUBRUEL.
5. ANNE-HENRIETTE, née le 12 Juillet 1785, mariée à Emmanuel JALBERT.

IX. DEGRÉ.

BALTHAZAR-MARIE-JOSEPH, qualifié Vicomte de Boisset, né le 15 Juin 1777, Chevalier de Saint-Louis & de Charles III d'Espagne, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé, & servit la cause royaliste avec autant de distinction que de dévouement. Il est mort à Lisle d'Alby le 29 Mai 1851. Il avait épousé, le 20 Juin 1805, Lisbine DE SÉGLA. De ce mariage :

1. CHARLES-BALTHAZAR-CLÉMENT, qui suit.
2. LAURE, née le 20 Mai 1807, morte le 30 Mars 1837.
3. LOUIS, né le 3 Mars 1809, mort en bas âge.
4. ANTOINETTE, née le 29 Juillet 1811.
5. BLANCHE, née le 7 Avril 1814, mariée à E. JALBERT.
6. LOUIS, né le 10 Octobre 1816, tué en Afrique aux Spahis en 1835.
7. CAMILLE, née le 20 Février 1818, morte le 8 Mai 1840.
8. PAUL, né en Janvier 1819, marié à Demoiselle JENNART. De ce mariage :
   I. LAURE.
   II. ALFRED.
9. JOSEPH, né en Novembre 1823, mort le même jour.
10. MARIE, née le 6 Juin 1825, morte en bas âge.
11. ÉLIE, né le 8 Novembre 1826.
12. PROSPER, né le 1er Mai 1828, marié à Demoiselle GAITET. De ce mariage :
    GASTON.
13. GABRIEL, né le 15 Septembre 1829, mort en bas âge.

X. DEGRÉ.

CHARLES-BALTHAZAR-CLÉMENT, Vicomte de Boisset, né le 20 Juin 1806, entra aux Pages de la Grande Écurie du Roi en 1823, & passa en 1825 en qualité d'Officier dans un régiment de cavalerie où il servait encore en 1830, époque à laquelle il donna sa démission. Il se maria en Septembre 1838 avec Léonie DE FRÉTART D'ÉCOYEUX, & est mort le 28 Mai 1863. De son mariage sont issus :

1. BALTHAZAR-JEAN-RENÉ, qui suit.
2. CLÉMENTINE-PAULINE-BERTHE, née le 13 Septembre 1845, mariée, le 25 Juillet 1867, avec Paul D'ASSIER, Marquis des Brosses.
3. ALIX-HENRIETTE, née le 14 Mars 1849.

XI. DEGRÉ.

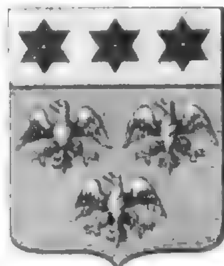
BALTHAZAR-JEAN-RENÉ, Vicomte de Boisset, né le 20 Octobre 1839.



BOISTARD DE PRÉMAGNY

ET DE GLANVILLE.

EN NORMANDIE.



D'Azur à trois Aigles d'Argent, les vols étendus, posées 2 & 1; au Chef d'Or chargé de trois Molettes de Sable. L'Écu timbré d'un Casque de profil, orné de ses lambrequins d'Or, d'Azur, d'Argent & de Sable.

La première illustration de cette famille fut Guillaume Boistard, Sieur des Portes, anobli, lui & sa postérité, par Henri IV en 1590, en considération des bons & fidèles services qu'il avait rendus soit comme Lieutenant du Gouverneur de la ville & château de Caen, soit en Flandre à la suite du Duc d'Alençon en 1578, aux siéges de Saint-Lô, de Dreux, à la bataille d'Ivry, où il combattit vaillamment & reçut plusieurs blessures, comme en toutes les autres occasions qui se sont présentées. Les Lettres fort honorables qui lui furent alors accordées reconnaissent « qu'il n'a jamais été contribuable à la taille ». Elles furent enregistrées à la Chambre des Comptes le 26 Octobre 1594, & envoyées à la Cour des aides de Normandie le 23 Mai 1605 (*a*).

Guillaume Boistard, Sieur des Portes, mourut sans postérité. Une autre branche de la même famille obtint de nouvelles Lettres confirmatives de la noblesse héréditaire, en la personne de :

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume-François, IIe du nom, Boistard de Prémagny, Seigneur de Vauville, du Quesney & de Grangues, né le 16 Août 1696, Conseiller-Procureur au bailliage & vicomté d'Auge, Procureur domanial de Monseigneur le Duc d'Orléans, Conseiller-Correcteur en la Chambre des comptes de Normandie. Ces Lettres (*b*), données à Paris en Janvier 1720, enregistrées à la Chambre des comptes le 13 & au Bureau des finances le 17 Juillet de la même année, rappellent que la noblesse se trouve déjà dans la famille, & qu'elles sont accordées au Sieur de Prémagny en considération des actes de courage & de fidélité de son ancêtre Guillaume des Portes; des bons & loyaux services de son père Guillaume-François Ier du nom, Sieur de Prémagny, Avocat à la Cour des aides de Rouen, & de son grand-père François

(*a*) Expédition sur parchemin.
(*b*) Original en parchemin.

Boiſtard, Sieur de Prémagny, lui auſſi Avocat à la Cour des aides de Normandie (*a*), comme auſſi pour reconnaître les ſervices qu'il a rendus perſonnellement ſous le règne de Louis XIV, & en récompenſe du zèle & de l'intégrité qu'il a toujours montrés dans les fonctions, députations & commiſſions dont il a été chargé. Les Lettres patentes donnent au Sieur Boiſtard de Prémagny les mêmes armes & le même titre d'Écuyer qu'au Sieur Boiſtard des Portes.

De ſon mariage avec Marguerite BUNON il eut :

II. DEGRÉ.

GUILLAUME-FRANÇOIS Boiſtard de Prémagny, III[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Vauville, du Queſney, de Grangues & de Beuzeval, Conſeiller-Maître en la Cour des comptes, aides & finances de Normandie. Il épouſa, par contrat du 7 Mai 1737, Demoiſelle Marie-Geneviève LE COUTEULX, dont il eut :

1. GUILLAUME-FRANÇOIS, qui ſuit.
2. JEAN-ÉTIENNE Boiſtard de Prémagny, Officier au régiment d'Orléans-infanterie, mort ſans enfants au ſiége de Scherdnitz.

III. DEGRÉ.

GUILLAUME-FRANÇOIS Boiſtard de Prémagny, IV[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Vauville, de Glanville, du Queſney, Beuzeval & autres lieux, né le 29 Juillet 1743, reçu Conſeiller au Parlement de Normandie en 1738 (*b*). Il épouſa, en 1773, Demoiſelle TIPHAIGNE DE LA ROCHE, fille de M. TIPHAIGNE DE LA ROCHE, Préſident en l'élection de Rouen. Il prit part à l'Aſſemblée du bailliage de Pont-l'Évêque pour l'élection des Députés aux États Généraux en 1789, & il eſt décédé à Rouen en 1822, laiſſant de ſon mariage deux enfants :

1. GUILLAUME-FRANÇOIS, qui ſuit.
2. Une fille, mariée à M. RIGOULT DE FENNEMAU, qui n'a pas laiſſé de poſtérité.

IV. DEGRÉ.

GUILLAUME-FRANÇOIS Boiſtard de Prémagny de Glanville, V[e] du nom, Écuyer, né le 21 Février 1776, mort le 11 Février 1855. Ce fut un linguiſte très-verſé dans la connaiſſance de l'hébreu, du grec, du latin, de l'eſpagnol & de l'italien. Il avait épouſé, le 10 Février 1801, Louiſe-Victoire-Pauline LÉPECQ DE LA CLOTURE, fille de Louis LÉPECQ DE LA CLOTURE, ſavant Médecin & écrivain. De ce mariage ſont iſſus :

1. GUILLAUME-FRANÇOIS-ALBAN Boiſtard de Prémagny de Glanville, mort ſans enfans.

(*a*) Le plus ancien membre connu de la branche de Boiſtard de Prémagny eſt l'arrière-grand-père de Guillaume-François, auteur du I[er] degré : *Taſſin Boiſtard*, Sieur de la Coulonne, du mariage duquel avec Jeanne-Charlotte *Puchot*, vint *François* Boiſtard, reçu Avocat à la Cour des Aides de Rouen en 1658. Il épouſa, par contrat du 8 Décembre 1660, Jacqueline *Romy*, dont il eut une fille, *Marie*, mariée, par contrat du 23 Juin 1684 (*), à M. Louis *Marais*, Avocat en Parlement, & un fils, *Guillaume-François* I[er] du nom, né le 22 Avril 1664, reçu Avocat le 30 Juillet 1691 (**). Ce dernier épouſa en premières noces, par contrat du 3 Juillet 1695 (***), Demoiſelle Françoiſe *Roger*, fille de Jean *Roger*, Procureur au Parlement, & de Demoiſelle Madeleine *Varam*... ; & en ſecondes noces, par contrat du 9 Juillet 1707 (****), Demoiſelle Marie *Martin*, fille du Sieur Étienne *Martin*, Conſeiller-Échevin de la ville du Havre, & de Demoiſelle Marie *Euſtache*. Du premier lit vint GUILLAUME-FRANÇOIS, II[e] du nom, auteur du I[er] degré ; & du ſecond, *Étienne-François*, né le 22 Août 1708.

(*b*) Copie de proviſions de cette charge. — Diſpenſe d'âge (original).

(*) Orig. ſur papier. Les ſignatures portent *Boetard*. (**) Extrait des reg., ſur parch. (***) Orig. ſur pap. (****) Orig. ſur pap.

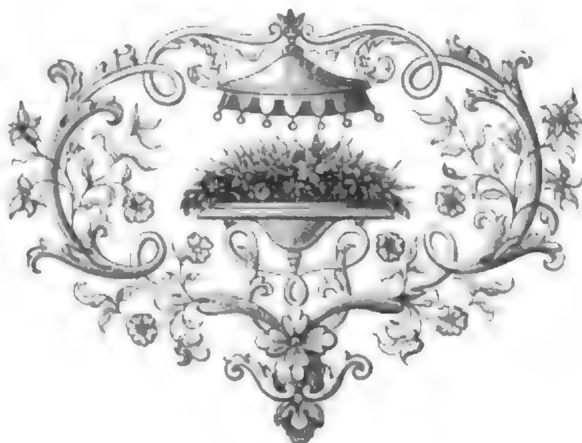
2. Louis-Guillaume-Léonce, qui suit.
3. Marie-Françoise-Delphine, mariée à M. de Pilon de Saint-Philbert, Officier au 3e de la garde royale, décédés tous les deux, laiſſant deux enfants :

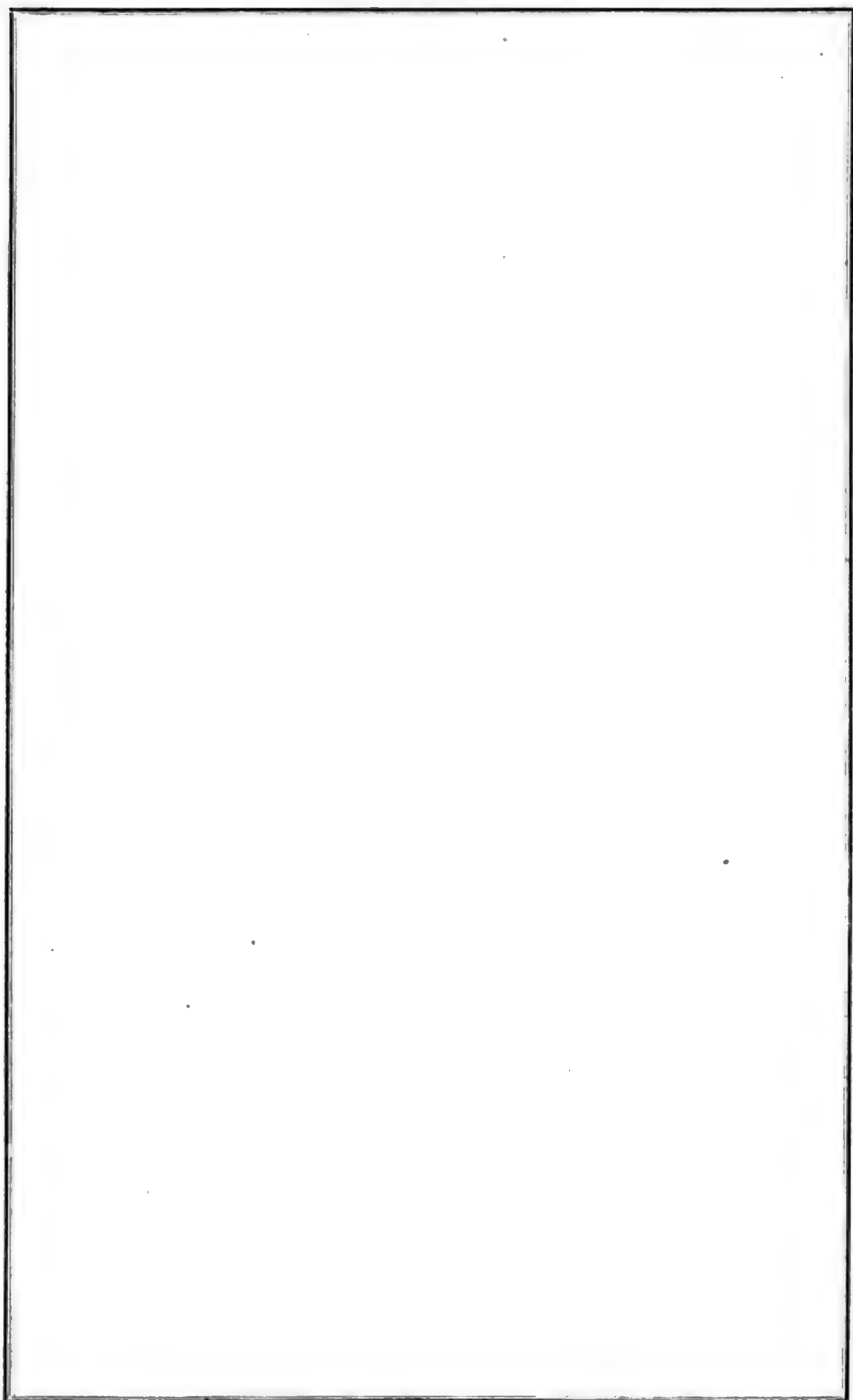
V. DEGRÉ.

Louis-Guillaume-Léonce Boiſtard de Prémagny de Glanville, repréſentant actuel de la famille & ſon dernier rejeton, né le 29 Novembre 1807. Il a épouſé, le 28 Mai 1838, Demoiſelle Louiſe-Alexine André de la Fresnaye, fille d'un naturaliſte très-diſtingué, morte le 25 Novembre 1841. De cette union eſt iſſue :

Marie-Valentine-Isaure Boiſtard de Prémagny de Glanville, mariée, le 2 Juin 1861, à Erneſt Rioult, Marquis de Neuville.

Alliances : Le Couteulx, de la Londe, de Boisguilbert, de Pilon de Saint-Philbert, de Boisville, d'Haussez, de Bosmelet, &c.



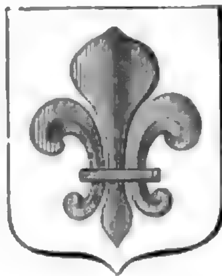


BONIN DE LA BONNINIÈRE DE BEAUMONT,

ANCIENS PAIRS DE FRANCE.

Marquis & Comtes de Beaumont-la-Ronce, Marquis de la Chartre-ſur-Loir, anciens Seigneurs des Châteliers, Beauvais, le Freſne-Savary, Fontenay, Châtillon, &c.

MAINE ET TOURAINE.



D'Argent à une Fleur de Lys de Gueules. Couronne : *de Marquis.* Supports : *deux Lions.* Devise : Virtute, comite, ſanguine.

Le nom patronymique de cette famille eſt Bonin ou Bonnin. Elle appartient à l'ancienne chevalerie du Maine & de la Touraine, où elle poſſédait vers le milieu du XIVe ſiècle les ſeigneuries des Châteliers & de Beauvais, qui faiſaient partie du Marquiſat de Beaumont & n'ont ceſſé de lui appartenir.

Hugues Bonin figure aux Croiſades en 1191. Son nom eſt inſcrit à la ſalle des Croiſades, au muſée de Verſailles. (Chartre d'Acre devant le camp.)

PREMIER DEGRÉ.

Hugues Bonin, vivant en 1348, Chevalier du Roi, Châtelain de Beaugency, eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Jehan Bonin, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, &c., vivant en 1388. Il fut père de :

III. DEGRÉ.

Guillaume Bonin, Écuyer, Seigneur de Beauvais, des Châteliers, &c., vivant en 1397. Il eut pour fils :

IV. DEGRÉ.

Pierre Bonin de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, &c., marié, le 2 Août 1459, à Catherine Briend, dont il eut :

V. DEGRÉ.

Guérin de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, &c., marié, le 28 Octobre 1494, à Perrette de Montplacé, dont il eut :

VI. DEGRÉ.

JACQUES de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, &c., marié, le 2 Mars 1522, à Olive LOUAULT, dont il eut :

VII. DEGRÉ.

JÉHAN de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, le Fresne-Savary, &c., marié, le 14 Juin 1563, à Marie DE SAVARY, dont il eut :

VIII. DEGRÉ.

LOYS de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, &c., Enseigne de la compagnie des gendarmes du Maréchal de Fervaques, marié, le 29 Janvier 1595, à Françoise DE GALLOYS. Il eut pour fils :

IX. DEGRÉ.

ANNE de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des haut & bas Châteliers, Beauvais, Rorte, le Fresne-Savary, &c., marié, le 13 Mai 1642, à Catherine OUDART DE LA FAYE, dont il eut :

X. DEGRÉ.

CLAUDE de la Bonninière, Chevalier, Seigneur du Fresne, les Châteliers, Beauvais, Rorte, & de la terre & châtellenie de Beaumont-la-Ronce, marié, le 10 Juillet 1669, à Anne DU BOYS DE COURCERIERS, dont il eut :

XI. DEGRÉ.

CLAUDE-GUILLAUME de la Bonninière, Chevalier, Seigneur de Beaumont, les Châteliers, le Fresne-Savary, Rorte, Beauvais & autres lieux, Premier Page de la Grande Écurie du Roi Louis XIV, reçu le 20 Août 1689 (1er Reg., p. 79) Officier au régiment du Roi-infanterie. Son frère JACQUES-PHILIPPE, Chevalier de Malte, d'abord Page du Grand-Maître, puis Lieutenant de vaisseau, fut tué en 1707 au siége d'Oran. Claude-Guillaume épousa, le 19 Février 1703, Marie-Jeanne-Marguerite-Renée SIMON DE CLAIR DE TOUFFREVILLE, dont il eut :

XII. DEGRÉ.

JEAN-CLAUDE de la Bonninière, Marquis de Beaumont, Seigneur des Châteliers, de Beauvais, Beaumont-la-Ronce & autres lieux, Page de la Grande Écurie, Officier au régiment du Roi-infanterie, blessé à la bataille de Parme, marié, le 3 Mai 1736, à Anne-Françoise-Élisabeth QUANTIN. Il obtint au mois d'Août 1757 de sa Majesté le Roi Louis XV l'érection en marquisat des terres & seigneuries de Beaumont-la-Ronce, Beauvais, les Châteliers, &c. De son mariage il eut :

XIII. DEGRÉ.

ANNE-CLAUDE, Comte de Beaumont, Marquis de la Chartre-sur-Loir, Seigneur de Châtillon, Saint-Vincent, la Madeleine, L'Homme, Ruillé & autres lieux, Officier du régiment du Roi-infanterie, marié, le 30 Décembre 1760, à Marguerite

LE PELLERIN DE GAUVILLE. Il fut nommé, par Lettres du Roi Louis XVI, du 20 Juillet 1787, l'un des membres de l'ordre de la Nobleſſe dans l'aſſemblée provinciale de Touraine. Il eut de ſon mariage treize enfants, entre autres :

1. ANDRÉ, qui ſuit.
2. MARC-ANTOINE, Comte de Beaumont, Premier Page du Roi Louis XVI dans ſa Grande Écurie, Capitaine au régiment de Lorraine-dragons, Colonel du 9ᵉ dragons, Général de brigade, puis Général de diviſion, Inſpecteur général de cavalerie, Pair de France, Grand Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de la Couronne de fer, Grand-Croix de l'ordre du Mérite de Bavière, marié à Julie-Catherine-Charlotte-Françoiſe DAVOUT.
3. CHARLES, Comte de Beaumont, Premier Page de la Reine Marie-Antoinette, Capitaine au régiment de la Reine-dragons, Colonel, Chevalier de Malte (16 Juin 1769) & de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, marié : 1° à Marie-Louiſe HILIGSBERG ; 2° à Adèle D'ESTIENNOT.
4. JULES, Comte de Beaumont, Chevalier de Malte (11 Janvier 1779), marié à Roſe PRÉAU D'ARTIGNÉ, dont :
   GUSTAVE, Comte de Beaumont, Député, Ambaſſadeur à Londres & à Vienne, Membre de l'Inſtitut, décédé à Tours le 30 Mars 1866.
5. EUGÈNE, Comte de Beaumont, marié à Adélaïde-Renée-Louiſe LEJEUNE DE CRÉQUI.
6. ARMAND, Comte de Beaumont, Chevalier de Malte (22 Avril 1786), Chevalier de la Légion d'honneur, Préfet, marié à Catherine DE LA GODELINIÈRE, dont :
   I. FERDINAND, Comte de Beaumont, Officier ſupérieur d'artillerie, bleſſé & décoré de la Légion d'honneur au ſiége de Conſtantine.
   II. LOUIS, Vicomte de Beaumont, Lieutenant-Colonel d'État-major, Officier de la Légion d'honneur, tué à Magenta.
7. OCTAVE, Comte de Beaumont, Chevalier de Malte (22 Avril 1786), Officier de la Légion d'honneur, &c., Colonel de cavalerie, marié à Clémence DE CROCHARD.
8. LÉOPOLD, Comte de Beaumont, Lieutenant au 3ᵉ Huſſards, tué dans la campagne de Ruſſie.

XIV. DEGRÉ.

ANDRÉ de la Bonninière, Marquis de Beaumont & de la Chartre-ſur-Loir, Premier Page de la Reine Marie-Antoinette, Major au régiment d'Anjou-infanterie, Chevalier d'honneur de l'Impératrice Joſéphine, Chevalier de la Légion d'honneur, Grand-Croix de l'ordre de Bade & du Mérite civil de Bavière, &c. Il épouſa, le 26 Mai 1786, Anne-Armande-Antoinette HUE DE MIROMÉNIL. Il eut pour fils :

1. THÉODORE, qui ſuit.
2. LÉON, Comte de Beaumont, marié à Flavie DES HAYES

XV. DEGRÉ.

THÉODORE de la Bonninière, Marquis de Beaumont-Villemanzy, Lieutenant-Colonel de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur & de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, marié, le 1ᵉʳ Mai 1820, à Adélaïde-Charlotte-Cécile DE VILLEMANZY, fut par ordonnance du Roi Louis XVIII (13 Mai 1824) ſubſtitué à la pairie de ſon beau-père le Comte de Villemanzy, & refuſa de ſiéger en 1830, après avoir donné ſa démiſſion dans l'armée. Il eſt décédé à Tours le 26 Mars 1865, laiſſant de ſon mariage :

1. André-Léopold-Jacques, qui suit.
2. Jacques, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère.
3. Albert, Abbé de Beaumont, Chapelain de Saint-Martin de Tours, Chanoine honoraire, décédé le 29 Août 1867.

XVI. DEGRÉ.

André-Léopold-Jacques de la Bonninière, Marquis de Beaumont, né le 19 Septembre 1821, marié, le 17 Septembre 1849, à Louise-Marie-Eulalie de Gallet de Mondragon, dont :

1. Guillaume, né le 19 Décembre 1850.
2. Jean, né le 12 Juillet 1855.
3. Philippe, né le 9 Février 1857.
4. Pierre, né le 7 Décembre 1862.



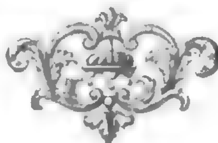
XVI. DEGRÉ.

Jacques, Comte de Beaumont, Chevalier de première classe de l'ordre constantinien de Saint-Georges, Chevalier de Grégoire-le-Grand, marié, le 10 Février 1851, à Denise de Gallet de Mondragon, dont :

1. Karl, né le 12 Juillet 1852.
2. René, né le 6 Mars 1854.
3. Hélion, né le 13 Janvier 1857.

Alliances. Outre celles ci-dessus désignées : de Ronsard, de Fromentières, de Thiennes, de Juglart, de Berland de la Loère, Hurault de Saint-Denis, Le Gendre, de la Falluere, de Ségur, de Caumartin, de Fayet, de Rancher, de Crochart, de Vauban, de la Roche-Bousseau, de Lancosme, de Lambel, des Hayes, de Beaucorps-Créqui, de Quinemont, de Sarcé, de Bélou, de Monseignat, de Romanet, de la Fayette, de la Fruglaie, Desmiers de Chenon, de Blois, de Moras, de Brunier, de Geoffre de Chabrignac, des Meloizes, de la Croix de Castries, de Sénonnes, &c.

Auteurs a consulter. Chérin, Voisin de la Noiraie, d'Hozier, 1er Reg. de cet *Armorial*, p. 79, &c.



DE BONNARD.

Famille originaire de Touraine.



D'Azur à trois Huchets d'Or, liés de Gueules & virolés d'Argent. CIMIER : *un Cor de chaſſe auſſi d'Or, pendant à une Épée de même, poſée en pal, la garde en chef.*

PREMIER DEGRÉ.

On lit ce qui ſuit dans l'*Hiſtoire généalogique de la Nobleſſe de Touraine,* publiée en 1667 par J.-B. L'Hermite de Souliers (pages 105 & ſuivantes) :

« Les ſeigneurs du Mareſt (Marais), d'Antogny, de la Roche d'Anchasle (Roche-« d'Enchailles), du Meſny (Meſnil) & autres terres, tirent le commencement de « leur Nobleſſe de MARTIN, fils de GEOFFROY Bonnard, mari de Jeanne PRINCELLE, « nièce de Noble homme, vénérable, diſcrète & ſage Maiſtre Jean-Silveſtre, Doyen « de Tours, ainſi qu'il eſt porté par le contrat de mariage du dit MARTIN, préſents « ſon père & Pierre Briçonnet, du 17 Mai 1419, pardevant le Notaire Vitré.

« Le dit MARTIN rendit des ſervices aſſez conſidérables à cet Eſtat pour être élevé « à la qualité de Noble, ainſi qu'il m'a paru par le titre primordial de cette famille, « que le Roy lui concéda au mois d'Avril 1434, commençant par ces paroles :

« *Carolus Dei gratiâ Francorum rex, notum facimus univerſis preſentibus pa-« riterque futuris, quod nos in medietatibus noſtris recenſentes regali magnitudini « convenire ut nobilitatis ornatum quem origo natalium non produxit, ex ſui « favoris impetu benigniter largiatur, perſonis pollentibus, meris, virtuoſis, ani-« mumque habentibus, bonis moribus decoratum, dilectum noſtrum Martinum Bon-« nard, liberæ conditionis, de civitate Turonenſi oriendum, quem plurimum fide « digna virtutum inſignum novimus, una cum ipſius poſteritate & prole, procreata « jamque & etiam naſcitura, nobilitavimus & nobilitamus, harum litterarum « ſerie, de noſtra poteſtate, plenitudine authoritateque regia, ex certa ſciencia & « gratia ſpeciali, nobilitatis plenarie munimine & beneficio decorantes.*

Et plus bas :

« *Poſſintque prelibatus Martinus & ejus proles & poſteritas maſculina pro-« creata & procreanda, attingi & decorari ſingulo militari feuda in ſuper & feu-« dales & non feudales juridictiones quaslibet acquirire, tamque acquiſita & ac-« quiranda in poſterum tenere & retinere lege, ſtatu & conſuetudine ſive uſu gene-« ralibus aut localibus regni noſtri & ceteris ad hoc contrariis, nonobſtantibus in « hac parte abſque hoc nobis aut noſtris gentibus, ceu officiariis loco noſtri ali-« quam financiam ſolvere teneantur; quam quidem financiam dicto Martino intuitu « meritorum ſuorum & obſequiorum per ipſum nobis in guerris noſtris & in pluri-*

« *mis armatis & viagiis multipliciter impenſorum, donavimus & quitavimus, do-*
« *namus & quitamus, &c.*

« *Datum Turonis, menſe Aprilis, anno Domini milleſimo cccc triceſimo quarto,* « *& regni noſtri decimo tertio.*

« Et ſur le reply : « *Per Regem, vobis domino Hugone de Noers, magiſtro* « *Regniero de Belligniaco, & pluribus aliis preſentibus,* PEION (*a*).

« Ces lettres, dont l'enregiſtrement fut fait le neufvième du même mois d'Avril & « de la même année, ſe trouvent, toutefois, poſtérieures à un acte du 8 Juin 1419 « par lequel le dit Martin, portant déjà la qualité d'Écuyer, & Demoiſelle Jeanne « Princelle, ſa femme, acheptent l'hôtel & le manoir d'Anchales en la paroiſſe « de Cuſſé (*b*), du nommé Guillaume Morgan & de Jeanne Guérin, ſa femme. »

« Du mariage du dit Martin & de Jeanne Princelle, ſa femme, eſt iſſu :

II. DEGRÉ.

« GEOFFROY Bonnard, Écuyer, Seigneur d'Anchales, comme il appert par la foy « & hommage qu'il rendit, le 3 May 1460, au Doyen de l'égliſe de Saint-Martin de « Tours, à cauſe de ſa terre de la Roche d'Anchales. Il épouſa en 1478 Demoi- « ſelle Guillemine DE BEAUREGARD GUÉFRON, ſuivant le contract de mariage de ſon « fils.

III. DEGRÉ.

« MATHIEU Bonnard, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Roche d'Anchales, « allié avec Françoiſe LANCELON, fille de feu Noble homme Louys LANCELON, « Écuyer, Seigneur de Fonbaudry-lez-Preuilly (*c*), & de Demoiſelle Jacquette CHAS- « TAIGNER; préſents : René de Beauregard, Écuyer, Seigneur du Verger de Vou; « Jean des Aubuis, Écuyer, Seigneur de Talvois; Jean de Rou, Écuyer, Sieur de « la Roche de Gennes; François Chaſtaigner, Écuyer, Sieur de Dandonville; Jean « Ancelon, Écuyer, Seigneur de la Claiſe, &c.; le 20 Aouſt 1517.

IV. DEGRÉ.

« MATHIEU Bonnard, IIe du nom, Écuyer, Seigneur du Mareſt & d'Antogny (*d*), de « la Roche d'Anchales, allié avec Demoiſelle Françoiſe DE GÉBERT, fille de Gabriel, « Écuyer, Seigneur de Noyan (*e*), & de Françoiſe PORTE, par contract paſſé au Chas- « tel de Noyan, le 4 Juin 1550; préſents : François Lancelon, Écuyer, Seigneur « de Fonbaudry; Jean de Voyer, Seigneur d'Argenſon, & Jacques de Gébert, « Écuyer, Seigneur de la Bretaudière.

« Pluſieurs enfants ſortirent de ce mariage, comme appert par le contract de « partage d'entre la dite de Gébert veuve & ayant la garde noble de RENÉ, MARTIN « & JEANNE Bonnard, ſes enfants, d'une part, & LYDOIRE Bonnard, Écuyer, Sieur « du Mareſt, Archer de la compagnie de Montpezat, Chevalier de l'ordre du Roy, « du 13 Juin 1552.

(*a*) Ces lettres correſpondent par leur date à l'époque où Charles VII, qui alors réſidait à Chinon, & avait pour généraux La Hire, Xaintrailles, Dunois, Jeanne D'Arc, &c., ſoutenait une guerre acharnée contre les Anglais.

(*b*) Cuſſay, près de Ligueil, arrondiſſement de Loches (Indre-&-Loire).

(*c*) Preuilly, au S. de l'arrondiſſement de Loches (Indre-&-Loire).

(*d*) Antogny-le-Tillac, arrondiſſement de Chinon (Indre-&-Loire).

(*e*) Noyan, arrondiſſement de Chinon, commune au N. d'Antogny-le-Tillac.

« Le même Mathieu, felon la tradition domeftique, eftoit Lieutenant de la com-
« pagnie des gardes du corps du Pape Pie III, fous le Seigneur de la Gateville,
« qui en eftoit Capitaine.
« L'aîné & principal héritier du fus-dit Mathieu fut :

V. DEGRÉ.

« René Bonnard, Écuyer, marié à Suzanne, fille de Philippe Janvre, Écuyer,
« Seigneur de la Bouchetière, Uvré, la Tour-Légat, Boisbrézier, &c., ainfi qu'il
« eft qualifié dans le contract de mariage de fon fils cy après nommé.
« Ce Gentilhomme fervit dans les armées de Henry-le-Grand. Il fut Gendarme
« dans la compagnie du Duc de Montbazon, fuivant fon certificat fait au camp de-
« vant Amiens, le 5 Septembre 1597. Il fut auffi exempté du Ban & Arrière-Ban
« par Sa Majefté, par certificat de la mefme année. Son fils aîné & principal héritier
« fut :

VI. DEGRÉ.

« Daniel Bonnard, Écuyer [Chevalier], Seigneur du Mareft, d'Antogny, l'un des
« chevau-légers de la compagnie de Monfieur le Prince, [Gentilhomme de la
« Chambre de Henri de Bourbon, Prince de Condé, par brevet du 12 Février 1615]
« lequel, par contract du 24 Juillet 1617, a époufé Demoifelle Anne Dufay, fille de
« feu Timothée Dufay, Sieur de la Taillée, & de Demoifelle Marie Sicateau; du-
« quel mariage font iffus : Timothée & Daniel Bonnard; le puîné, Sieur de Lau-
« buge, a époufé Demoifelle Méruau de Bournais, le 8 Mai 1661.

VII. DEGRÉ.

« Timothée Bonnard, Écuyer, Seigneur du Mareft, d'Antogny, fils aîné de Da-
« niel, a époufé Demoifelle Marie de Goret (le 25 Aouft 1646), de laquelle il a
« aujourd'huy les enfants fuivants :
« Daniel II du nom (dans fa branche), Jean, Charles & Anne Bonnard.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU MAREST.

IV. DEGRÉ.

« Lydoire, fils aîné de Mathieu Ier & de Françoife Lancelon, époufa Mar-
« guerite de la Chétardie, fille de Jofeph de la Chétardie, Chevalier de l'ordre
« du Roy, Seigneur du dit lieu & de Barreau, par acte du 15 Février 1555.
« De cette alliance vint :
« Joseph Bonnard, Écuyer, Seigneur du bourg d'Antogny, lequel, de fon al-
« liance avec Gabrielle Aymard, fille de Joachim, Seigneur de la Roche-aux-En-
« fants, & de Demoifelle Anne de Montléon, par contract du 26 Avril 1605, ne
« laiffa qu'une fille, alliée dans la maifon de Saché (*a*).
« La maifon de Bonnard porte pour armes : *d'Or à trois Huchets de Gueules,*
« *liez d'Azur & virolez d'Argent.* Cimier : *un Cor de chaffe, auffi d'Or, pendant*
« *à une Épée de même, pofée en pal, la garde en chef* (*b*). »

(*a*) Saché-fur-l'Indre, arrondiffement de Chinon (Indre-&-Loire).
(*b*) L'Hermite de Souliers a commis ici une erreur, qu'il a rectifiée lui-même dans son dessin de ces armoiries, dessin conforme au blason placé en tête de la présente notice.

Ici finit l'article de l'*Hiſtoire généalogique de la Nobleſſe de Touraine* de L'Hermite de Souliers.

D'après les titres qui nous ont été fournis, la filiation de cette famille ſe pourſuit juſqu'en 1868 de la manière ſuivante :

VII. DEGRÉ.

DANIEL Bonnard, Ier du nom (dans ſa branche), Chevalier, Seigneur de Laubuge, en la commune d'Antogny, fils cadet de DANIEL & d'Anne DUFAY, épouſa, le 8 Mai 1661, Demoiſelle Marthe MÉRUAU DE BOURNAIS, de la paroiſſe de Crouzille, près l'Isle-Bouchard (*a*), lui-même habitant cette ville. De ce mariage naquirent trois enfants :

1. DANIEL-TIMOTHÉE, qui ſuit.
2. LOUIS, Sieur des Isles, ſortit du royaume pour cauſe de religion.
3. MADELEINE-MARTHE, épouſa Henry DE GUEFFRON, Seigneur de Beauregard.

VIII. DEGRÉ.

DANIEL-TIMOTHÉE, Chevalier de Bonnard, Seigneur de Laubuge, épouſa, le 15 Avril 1697, Catherine DE LA CHÉNAIS (ou DE LA CHESNAYE), fille de Georges DE LA CHÉNAIS, Seigneur du Gué-des-Pins, Capitaine, Maréchal des logis des gendarmes d'Orléans, & de Catherine DE MENOU. Ils eurent ſix enfants :

1. CHARLES.
2. DANIEL-FRANÇOIS, qui ſuit.
3. JACQUES-TIMOTHÉE.
4. GABRIEL.
5. JOSEPH.
6. LOUISE.

Le ſecond, DANIEL-FRANÇOIS, portant le titre de Chevalier, a ſeul laiſſé des enfants.

IX. DEGRÉ.

DANIEL-FRANÇOIS, Chevalier de Bonnard, né le 13 Juin 1708 à Antogny, épouſa, à Chinon, le 11 Novembre 1756, Demoiſelle Thérèſe-Catherine LEMAISTRE DE LA GENNETIÈRE. De ce mariage ſont iſſus quatre garçons :

1. MICHEL-ISAAC, né à Chinon, le 15 Octobre 1757, admis à l'École militaire, devint Adjudant général & fut tué au combat d'Arlon le 9 Juin 1793 (*b*).
2. GABRIEL-LOUIS, qui ſuit.
3. DANIEL-GABRIEL, né à Chinon le 20 Janvier 1761, mourut en 1787 Sous-Prieur des bénédictins à l'abbaye de la Croix, à Quimperlé, en Bretagne.
4. GABRIEL-LOUIS, IIe du nom, né à Chinon le 28 Janvier 1762, ſervit dans les colonies ſous le Bailly de Suffren & pendant les premières années de la Révolution. Mort ſans poſtérité.

X. DEGRÉ.

GABRIEL-LOUIS, Chevalier de Bonnard, né à Chinon le 4 Mai 1759, admis à l'École militaire, était Aide de camp du Général de Laage, au combat d'Arlon. Il épouſa en 1795 Demoiſelle Adélaïde-Marguerite DE MONDION, fille de Jean-Vincent DE MONDION, en ſon vivant Seigneur de Chaſſigny, paroiſſe d'Arçay, près

(*a*) L'Isle-Bouchard, ſur la Vienne, arrondiſſement de Chinon (Indre-et-Loire).

(*b*) *Moniteur*, ſupplément au bulletin de la Convention nationale, ſuite de la ſéance du 17 Juin 1793. On a écrit *Baumard* au lieu de *Bonnard*.

Loudun, & de Marie-Louife-Thérèfe DE LA CHATRE. Adélaïde-Marguerite était fœur du Chevalier de Mondion, Aide de camp de Lefcure & de La Rochejaquelein, tué, à l'âge de 17 ans, à la bataille de Savenay (*a*).

Le contrat de mariage, en date du 15 Nivôfe An IV, fut dreffé par Mes Auger & Berland, Notaires à Poiffay-le-Jolly, près les Ormes (Vienne).

De ce mariage font iffus fept enfants :

1. LOUIS-PAMPHILE, né le 4 Janvier 1796 à Chinon, mort fur mer vers 1820 ou 1821, dans un voyage en Chine.
2. ADOLPHE, né à Chinon le 10 Janvier 1801, décédé le 8 Mai 1849, Curé de Beaumont-en-Véron.
3. ARTHUR-CHARLES, qui fuit.
4. SOPHRONIE, née à Chinon le 12 Janvier 1797. Elle époufa, le 27 Mai 1828, à Beaumont-en-Véron, arrondiffement de Chinon (Indre-&-Loire), M. Vincent DISIEN, natif de Thionville, créé Baron de Belcourt par Napoléon Ier, Lieutenant-colonel (Gros-major) du deuxième des grenadiers à pied de la Vieille garde, en retraite à Angers. Il décéda à la Nivardière, commune de Beaumont-en-Véron, le 14 Septembre 1832. Elle époufa en fecondes noces, le 31 Janvier 1853, à Tours, M. Édouard-Louis MARTIN, Chef d'efcadron de gendarmerie, commandant la gendarmerie de Loir-&-Cher, à Blois, plus tard Lieutenant-Colonel de gendarmerie, commandant la gendarmerie du Lot, à Cahors, finalement décédé en retraite à Tours. Elle n'a pas d'enfants.
5. ADÉLAIDE (appelée à tort AGLAÉ), née le 20 Vendémiaire An VIII à Chinon, reftée demoifelle. Elle habite Tours.
6. THÉONIE, née à Chinon le 27 Germinal An XI (17 Avril 1803), reftée célibataire. Elle eft domiciliée à Joué-de-Touraine, près Tours.
7. MARGUERITE-ADÉLAIDE (appelée à tort HORTENSE), née à la Nivardière le 21 Mai 1808. Elle époufa, en 1829, à Beaumont-en-Véron, le Chevalier Henry-Gabriel DE MARCÉ, fils de Louis-Henry-François, Comte DE MARCÉ, Lieutenant général, guillotiné en 1794. Ils vivaient au château de Sinais, commune de Sinais, près Chinon. Aujourd'hui décédés, ils ont laiffé un fils :

   PAUL-GABRIEL de Marcé, né le 19 Octobre 1830, qui a époufé, le 3 Octobre 1853, fa coufine germaine, Mlle Marie-Geneviève DE MARCÉ DES FONTENIS, près Chinon, dont il a trois enfants.

XI. DEGRÉ.

ARTHUR-CHARLES de Bonnard, chef actuel de la famille, né le 28 Germinal An XIII (18 Avril 1805), à la Nivardière, commune de Beaumont-en-Véron. Sorti de l'École militaire de Saint-Cyr le 30 Septembre 1824, avec le grade de Sous-Lieutenant au 10e de ligne, il a donné fa démiffion le 31 Décembre 1828, s'eft confacré aux études médicales & a été reçu Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier le 16 Septembre 1831. Le Docteur de Bonnard joue un rôle très-actif dans le mouvement coopératif. Il eft un des fondateurs de la *Société du crédit au travail de Paris*. On a de lui plufieurs ouvrages : *De l'Hémofpafie ou déplacement mécanique du fang*, Paris, 1840, in-8°, brochure; — *Organifation d'une commune fociétaire d'après la théorie de Charles Fourier*, Nancy, 1845, 1 vol. in-8°; — *La Marmite libératrice, ou le Commerce transformé*, Gand, 1865, 1 vol. in-8° (fous le pfeudonyme de *Gallus*); — *Le Syftème politique de l'avenir, confédération euro-*

(*a*) *Mémoires* de la Marquife de la Rochejaquelein.

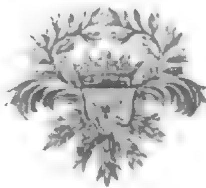
péenne, Paris, 1867, in-8° avec carte (brochure fous le même pfeudonyme). — ***Première épître de Gallus à Servus, expliquant la loi fociale de l'avenir*** (dans l'***Almanach de la coopération*** de 1868).

Il époufa en premières noces, à Bécon, arrond. d'Angers (Maine-&-Loire), le 25 Septembre 1834, Demoifelle Sophie-Éléonore DE MEAULNE, fille de feu le Chevalier Anne-Jacques DE MEAULNE DE LA CARTERIE & de Demoifelle Irène-Sophie LELARGE DERVAUX, morte fans enfants le 30 Juin 1835 à Vitry-les-Reims, arrond. de Reims (Marne). Il fe remaria en fecondes noces avec Demoifelle Aimée-Victoire BIGNET. De ce dernier mariage naquirent huit enfants, dont deux feuls vivants à ce jour, à favoir :

1. ARTHUR-GAÉTAN-THÉOBALD de Bonnard, né à Nancy le 18 Septembre 1845, Ingénieur des arts & manufactures, fuivant fon diplôme délivré par le Miniftre de l'Agriculture, du Commerce & des Travaux publics en date du 14 Septembre 1866 (***Moniteur*** du 24 Août 1866).
2. MARIE-CHARLOTTE.

PREUVES. — A l'appui de la préfente notice la famille a produit : 1° Toute la férie, fans interruption aucune, des contrats ou actes de mariage établiffant fa filiation directe avec MARTIN, chef de la famille; 2° un Arrêt, daté de Tours le 9 Mars 1635, maintenant la famille dans fes titres & priviléges de nobleffe ; 3° un Jugement du Tribunal de 1re inftance de Chinon, en date du 26 Avril 1866, ftatuant que le nom patronymique de famille eft bien DE BONNARD & non BONNARD, ainfi qu'il eft porté fur les actes à partir de la première république.

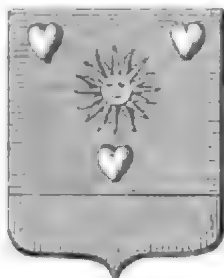
Dans l'*Armorial général de Touraine*, par J. X. Carré de Bufferolle, publié par la *Société archéologique de Touraine* en 1867, on trouve un membre de la famille, *Jean* Bonnard, Maire de Tours en 1466, & *François* de Bonnard du Marais, Chevalier de Malte en 1520, cité par Vertot, dans fon *Hiftoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérufalem*.



BOTTÉE DE TOULMON,

Anciens Seigneurs de Bouffier, la Vacqueresse, Marmiont, Toulmon, Corcy, Barival, Biarre.

EN VERMANDOIS.



D'Azur au Soleil d'Or, accompagné de trois Cœurs d'Argent, deux en chef & un en pointe, soutenu d'une Champagne de Gueules. DEVISE : Sans taque.

La famille BOTTÉE est originaire de Picardie. On la trouve aux environs de Péronne dès le XIII[e] siècle & aussi à la Fère, à Laon & à Saint-Quentin, villes auxquelles les Bottée fournirent plus d'une fois des Mayeurs & Échevins. La première mention que l'on en trouve est de 1235. Le monastère de Biache dut en partie sa fondation à FURSÆUS Botté (*a*). En 1255 & en 1257, un SIMON Botté est Mayeur de Péronne (*b*). En 1279, ANSOLDUS Boté (*Miles*), Chevalier, paraît dans une sentence du bailliage de Vermandois (*c*). En 1286, FURSY Botté est Mayeur de Péronne (*d*). Enfin, en 1308, un PHILIPPE Boté (*Miles*), Chevalier, se trouve mentionné comme ayant failli être victime d'une émeute des gens de la commune de Péronne, révoltés contre le Prévôt & quelques autres notables (*e*).

Nous voyons les Bottée dès une date assez ancienne attachés à la puissante famille des Vendôme-Luxembourg, dont ils suivent fidèlement la fortune. Ainsi GÉRARD était en 1504 Officier de Madame Marie de Luxembourg, épouse de François de Bourbon, Duc de Vendôme. Noble PIERRE Bottée, avant 1547, a le même titre de Gentilhomme de la Duchesse de Vendôme. FRANÇOIS Bottée, Docteur en théologie & Religieux de Prémontré, était dès 1553 Vicaire général du Cardinal de Lorraine, Archevêque de Reims & petit-fils du Duc de Vendôme. Claude Bottée (voir le IV[e] degré), en ardent royaliste, fut, en 1589, lors du siége de Laon par Henri IV (*f*), enfermé comme suspect dans la tour de Louis d'Outremer. PIERRE Bottée de la Vacqueresse, Écuyer, Mestre de camp au régiment de Vendôme, prit part à la guerre contre la Ligue d'Augsbourg, assista à la défense de Pignerolles & de Suze, & à la bataille de la Marsailles (1693) dont il a laissé une relation. CLAUDE Bottée, Capitaine au régiment de la Fère, auteur de plusieurs traités sur l'art de la guerre, fut choisi par le chef de l'illustre maison de Croï, alliée aux Luxembourg, pour donner ses conseils à ses fils.

Parmi les personnages qui se rattachent indirectement à la famille Bottée de Toulmon, nous trouvons La Fontaine & Ménage. La filiation directe (*g*) de la famille remonte à FLORENT, qui suit.

(*a*) *Gallia Christiana*, Diocèse d'Amiens, t. X, col. 1138, A. (*b*) De Sachy, *Essais sur l'histoire de Péronne*, p. 46. (*c*) Beugnot, *Olim*, t. II, p. 130. (*d*) De Sachy, *ibid.*, p. 470. (*e*) Beugnot, *ibid.*, t. III, p. 293.

(*f*) On sait que Henri IV était petit-fils de la Duchesse Marie de Luxembourg, mentionnée plus haut. — Devismes, *Histoire de Laon*, p. 78 & 89. (*g*) Les documents sur la famille Bottée de Toulmon sont très-peu nombreux, la plupart des titres ayant été détruits lors de l'invasion de 1814. La veuve de Nicolas-Claude Bottée, qui habitait alors

PREMIER DEGRÉ.

Florent Bottée, né à Mons en Hainaut, vivait en 1470. Il eut pour fils (*a*).

II. DEGRÉ.

Gérard Bottée, Écuyer, Gentilhomme de Madame Marie, Ducheſſe de Luxembourg, marié vers l'an 1504 à Catherine Duflos, fille de Jehan Duflos, Mayeur de la Fère en 1491, fut Juré (Échevin) de la Fère en 1504 (*b*); il eut neuf enfants:

1. Noble Pierre, Officier de Madame de Luxembourg, Ducheſſe de Vendômois. Il épouſa en ſecondes noces Nicole Dennet, fille du Seigneur de Mesbrecourt & de Jehanne de Flavigny. Il fut quatre fois Juré de la Fère, en 1587, 1588, 1589 & 1590*. Son fils, Jérome, auteur de la branche Dennet de Flavigny, épouſa, vers 1589, Marie de Froidour *. Une petite-fille de Jérôme épouſa, en 1660, Jean-Noel de Sainte-Colombe, Officier, en 1663, de Monſeigneur le Duc de Mazarin, puis Lieutenant, en 1674, de la compagnie d'ordonnance de M. de La Broſſe. La branche Dennet de Flavigny finit avec Anne, qui épouſa, en Septembre 1681, ſon couſin, Germain Bottée de Bouffier, Conſeiller du Roi, Avocat au Parlement & Lieutenant de la maîtriſe des Eaux & Forêts de Laon (*c*). Le ſecond fils de Noble Pierre, Claude, fut l'auteur de la branche de Bouffier; il épouſa Jeanne Lebel-Huchenneville, fille de Jacques & d'Aliénore Burier. Cette branche finit vers 1750 en la perſonne de Claude, Capitaine aide-major au régiment de la Fère, Chevalier de Saint-Louis*, auteur de pluſieurs ouvrages ſur l'art militaire, reſtés manuſcrits & conſervés à la Bibl. de Valenciennes. L'un entre autres fut imprimé ſous le titre d'*Études militaires* (d). Il faut encore mentionner dans cette branche de Bouffier, Pierre Bottée de la Vacquereſſe (*e*), Écuyer, Meſtre de camp au régiment de Vendôme*. La ſœur de celui-ci, Élisabeth, fut mariée à François Monsures, Écuyer, demeurant à Clermont, en Beauvoiſis (*f*). Enfin, Pierre, Écuyer, Conſeiller du Roi, Contrôleur général des Fermes & généralités d'Amiens & de Soiſſons, vivait en 1637; il épouſa Éliſabeth Verrier, fille de Germain & d'Éliſabeth Des Vieux*. Cette dernière était fille de Pierre & de Marie Le Caron, de la famille des Seigneurs de Ménars (*g*).
2. Jehan, Curé & Chanoine de St-Montain de la Fère, de la cathédrale de Laon, & Bachelier en théologie.
3. Gérard, Chanoine de Laon, Bachelier en théologie; enterré dans la chapelle du Saint-Sépulcre de Notre-Dame de Laon.
4. Adrien, neuf fois Juré de la Fère. 5. Eutrope.

Crandelain en Picardie, fut obligée de quitter ſa demeure pour s'enfuir dans les carrières des environs, où les habitants de pluſieurs villages étaient venus chercher un abri (¹). A ſon retour, tout était dévaſté & les papiers de la famille déchirés & jetés à tous les vents. Ce qu'il en reſte a été trouvé dans les cours, ſouillé de boue & dans le plus pitoyable état. Malgré cette inſuffiſance de titres, lorſqu'il fut queſtion ſous la Reſtauration de continuer l'Armorial de d'Hozier, la famille Bottée de Toulmon fut inſcrite ſur la liſte des familles ſuſceptibles de figurer dans cet ouvrage (*Indicateur nobiliaire* du Préſident d'Hozier; Paris, 1818, p. 41).

(*a*) Bibl. Imp., Cab. des titres, doſſier Bottée, pièces originales de Mennechet. — Mémoires généalogiques des principales familles de Laon, p. 125, par l'abbé de Richecourt, Chanoine de Laon, manuſcrit en 2 vol. appartenant en 1852 au petit-fils de l'auteur, M. Dagniau de Richecourt, de Laon. Tous les renvois faits à ces *Mémoires* dans le courant de cette notice ſeront marqués d'un *, pour éviter les répétitions. (*b*) Bibl. Imp., Regiſtres de la Chambre de paix de la Fère. Les Jurés étaient alors membres du Conſeil municipal & rempliſſaient en outre, ſous la préſidence du Mayeur, les fonctions de Juge civil & même criminel. (*c*) Reg. de l'état civil de la Fère. — Journal des Savants, 1692. — Dom Grenier, *Introduction à l'hiſtoire de Picardie*. Bibl. Impériale, Mſſ. (*d*) Archiv. du Miniſt. de la guerre. — Mangeart, *Catalogue deſcriptif & raiſonné des manuſcrits de la Biblioth. de Valenciennes*. — *Nouv. Biographie gén.*, t. VI. — *Arch. hiſt. & litt. du nord de la France & du midi de la Belgique*, t. IV. (*e*) La Vacquereſſe eſt ſituée dans le canton de Vervins, arrond. de Guiſe. (*f*) De Rouſſeville, *Nobiliaire de Picardie*, art. *Monſures*. (*g*) Cab. des titres, doſſier Bottée.

(¹) Édouard Fleury, *Hiſtoire de l'invaſion de 1814*, p. 214.

6. Nicole, époufe de Jehan de Bologne.
7. François, qui fuit. 8. Marguerite.
9. Louis, eut deux fils, dont l'un, Nicolas, Mayeur de la Fère en 1604 (*a*), donna naiffance à la branche du Crocq, éteinte en 1826 en la perfonne de Louis-François, Infpecteur des Eaux & Forêts. L'autre, Antoine, qui eut fix enfants, fut auteur en 1576 de la branche Desjardins-Letellier. Elle finit avec Nicolas, Confeiller du Roi, Procureur ès fièges royaux, premier Échevin en titre, & Argentier de la ville de St-Quentin vers 1726. Le quatrième fils d'Antoine, Pierre, Échevin de St-Quentin, fut avant 1677 auteur de la branche de Barival, qui s'éteignit en 1778 en la perfonne de Nicolas, Avocat au Parlement. Elle s'était fubdivifée vers 1724 en branche de Biarre, qui n'eut pas de fuite & finit vers 1740; elle fut repréfentée par Pierre-François-Claude, Avocat au Parlement, fils de François, Confeiller du Roi, Prévôt royal au bailliage de Vermandois & Mayeur de St-Quentin (*b*).

III. DEGRÉ.

François Bottée, Licencié en loix « Advocat pour le Roy, noftre Sire, à Coucy », époufa en 1530 Georgette Adam, fille de Jean, Grainetier au grenier à fel de Coucy, & de Jeanne Tout le Monde. Il eut deux enfants* : 1. Philippe, auteur de la branche de Corcy (*c*), éteinte en 1811 en la perfonne de Charles-Bernard, Chanoine de Noyon & de Laon, Aumônier du Confeil du Roi, Cenfeur royal (*d*). 2. Jean, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

Jean Bottée, époufa vers 1571 Madeleine de Lamer, fille de Jacques de Lamer, Bailly du duché & Prévôt de Crépy, & de Claudine de Mouchy*. Il tranfigea avec fon frère Philippe, pour la terre de Marmiont (*e*). Il eut de fon mariage :
1. Claude, marié à N... Demay. Son petit-fils, Claude, né en 1618, mort le 16 Décembre 1695, fut Docteur en Sorbonne, Chanoine de Laon & de Paris, & Prédicateur du Roi. Il tefta le 16 Mai 1690 (*f*).
2. Madeleine, mariée à Nicolas de Cambrai. 3. Rachel, mariée à Adam de Sains.
4. Adam, qui fuit.
5. Judith, époufe de Jean Varlet de Gibercourt.
6. Sarah, mariée à Pierre Canelle, Homme d'armes des ordonnances du Roi.
7. Jeanne. 8. Élisabeth.

V. DEGRÉ.

Adam Bottée, Procureur du Roi au bailliage de Laon, époufa, par contrat du 20 Mars 1606, Marie de Marles, fille de Jacques de Marles & de Claudine Demange*. Le 21 Novembre 1628, il échangea avec l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, au diocèfe de Laon, divers biens fis à Trucy. Il fut l'auteur de la branche de Marmiont, devenue plus tard celle de Toulmon, & feule exiftante aujourd'hui. Il mourut en 1695 laiffant : 1. Théodore, qui fuit. 2. Claude.

VI. DEGRÉ.

Théodore Bottée, époufa, par contrat du 23 Janvier 1641 (*g*), Madeleine Bugniatre*. Dans un bail paffé par lui le 2 Septembre 1676, il eft fait mention à deux reprifes du fief de Tout le Monde, à Travecy, qui a donné fon nom à la branche actuelle (*h*). Il laiffa un fils, qui fuit.

(*a*) (*b*) Pièces orig. de M. Mennechet. — La branche de Barival portait d'*Azur à une Bande d'Or, accompagnée de 2 Molettes de même, 2 & 1.* (*c*) La feigneurie de Corcy, village de l'ancien Vallois, du bailliage de Villers-Cotterets, arriva dans la famille Bottée par la femme de Philippe, Marie de Donney, veuve de Pierre de Corcy. (*d*) État civil de Coucy-le-Château. (*e*) Papiers de famille. (*f*) Orig. — Devifme, *Hiftoire de Laon*, t. II, p. 309. — Melleville, *Dict. hift. du départ. de l'Aifne*, art. *Laon*. (*g*) (*h*) Orig.

VII. DEGRÉ.

JEAN-ANTOINE Bottée, marié par contrat du 11 Février 1668, à Madeleine MARTEAU*; céda en 1670 des terres à Trucy aux Religieuſes de la Neuville-ſous-Laon.

VIII. DEGRÉ.

CLAUDE Bottée, né le 31 Décembre 1675, épouſa en ſecondes noces, par contrat du 22 Février 1729, Jeanne LE CLERC DE MONTAFIEF, fille de NICOLAS, Conſeiller du Roi, Avocat au Parlement, Prévôt royal de Crépy, & de Marie MONSEIGNAT. Il mourut en 1748, laiſſant NICOLAS-CLAUDE, qui ſuit.

IX. DEGRÉ.

NICOLAS-CLAUDE Bottée de Toulmon, Conſeiller du Roi, Élu en l'élection de Laon, puis Commiſſaire des guerres, né le 9 Février 1732. Il épouſa Marie-Barbe BOURGEOIS, par contrat du 20 Février 1759; il vendit les terres de Travecy le 12 Septembre 1781, & le 20 Octobre ſuivant, il acquit le domaine de Malval (*a*), d'Éliſabeth de Lamer, veuve de Berthault, demeurant à Saint-Tropez. Il mourut en 1812. De ſon mariage naquirent :

1. JEAN-CHARLES, marié, le 16 Juin 1791, à Marie-Charlotte DE LESGUISÉ DES DORMANS, fille de Marc-Antoine, Écuyer, Seigneur du Roq & d'Aigremont, ancien Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Louiſe DE GRAIMBERT DU BREUIL.
2. JEAN-JOSEPH-AUGUSTE, qui ſuit. 3. MARIE-LOUISE-AGATHE. 4. NICOLAS-CLAUDE.

X. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH-AUGUSTE Bottée de Toulmon, Chevalier (*b*), né à Laon le 6 Mars 1764, Adminiſtrateur des poudres & ſalpêtres, Membre de la Légion d'honneur & Officier ſupérieur ſiégeant au Conſeil de perfectionnement de l'École polytechnique, auteur de pluſieurs ouvrages ſur la fabrication de la poudre. Il épouſa, par contrat du 22 Août 1796, Charlotte-Adélaïde CARTIER HÉNIN. La famille ſe tranſporta alors en Normandie, où elle eſt encore actuellement. Jean-Joſeph mourut au château de Tourny (Eure) le 8 Octobre 1815 (*c*), laiſſant de ſon mariage :

1. AUGUSTE, qui ſuit.
2. LAURE, mariée en 1res noces à Charles CHODERLOS DE LACLOS, Membre du Conſeil gén. de l'Eure; & en 2des noces, à Édouard-Marie DE CARREY D'ASNIÈRES, Membre de la Légion d'honneur, ancien Directeur des Douanes à Rouen.

XI. DEGRÉ.

AUGUSTE Bottée de Toulmon, né le 15 Avril 1797, élève de l'École polytechnique, Avocat & Membre de la Légion d'honneur, marié, le 19 Février 1830, à Éléonore-Adrienne-Eugénie ASSEGOND. Décédé le 23 Mars 1850. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages d'érudition ſur l'archéologie muſicale (*d*). De ſon mariage eſt iſſu EUGÈNE, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

EUGÈNE Bottée de Toulmon, né le 8 Juillet 1831, marié, le 4 Février 1864, à Louiſe-Marie-Marguerite DE GRAVERON. De cette union eſt iſſu : GUSTAVE-AUGUSTE-MAURICE, né le 5 Janvier 1865.

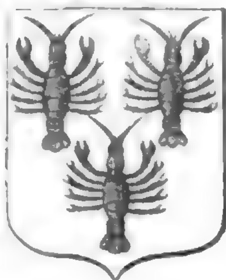
ALLIANCES non citées : DE FORESTIER, LE CAT, LANGLOIS, DE MARTIN, ENNUYER DE LA MOTHE, DE BALAVE, DE MONCEAU, DE CRUZEL, MARQUETTE Vicomte DE BOUVIEU, &c.

(*a*) Orig. — (*b*) Lettres patentes du 16 Déc. 1815. — (*c*) *Nouv. biographie gén.*, t. VI. (*d*) *Ibid.* — *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, Société de l'Hiſtoire de France.

DE BOUCHER,

Anciens Seigneurs de Paftis, de la Rupelle, de Flogny du Verdoy, de Santrange, du Pleffis, de la Cour-Dieu & de Villegenon, Barons de la Chapelle, Vieille-Foreft & de Milly, Comtes de Serain, &c.

EN CHAMPAGNE.



D'Argent à trois Écreviffes de Gueules, pofées 2 & 1.

La famille de Boucher paraît originaire de la province de Champagne où on la trouve établie dès le XII[e] fiècle. Des perfonnages de fon nom font mentionnés comme témoins dans deux chartes de l'année 1173, délivrées par le Comte Henri-le-Libéral, en faveur de Saint-Étienne de Troyes & tranfcrites aux folios 3 & 337 du cartulaire de cette églife (*a*). On en voit auffi figurer avec la qualité de Chevalier fur la lifte des Seigneurs du pays qui, l'an 1198, dans la cathédrale de la même ville, prirent l'engagement d'accompagner le Comte Thibaud à la Croifade (*b*). C'eft d'une branche poffeffionnée très-anciennement au bailliage de Sens que font forties celles qui fe fixèrent en Bourgogne & dans le Berry.

Indépendamment des jugements de maintenue & des arrêts de la Cour des Aides où la maifon de Boucher a toujours été déclarée Noble de race, les preuves fournies pour l'admiffion de plufieurs de fes membres aux Pages en la Grande & en la Petite Écurie, à l'ordre de Malte & à la maifon Royale de Saint-Cyr, témoignent avantageufement en faveur de l'ancienneté de fon extraction.

Elle a donné des Commandants de places fortes, notamment un en 1410 & un autre en 1568; plufieurs Capitaines, dont trois ont perdu la vie à la bataille de Fontenoy; fept Chevaliers de l'Ordre de Saint-Louis; un Lieutenant de la Nobleffe des bailliages de Troyes, de Sens & de Sezanne; fix Lieutenants généraux, tant au bailliage de Sens qu'à celui d'Auxerre; un Évêque de Quimper qui fut envoyé en ambaffade à Rome en 1541; un Grand-Prévôt de l'églife de Chablis; une Abbeffe du couvent de Lieux-Notre-Dame, en Orléanais, & enfin un Écuyer du Roi en 1776, lequel, en cette qualité, a été admis aux honneurs de la Cour.

La généalogie de cette famille, dont on donne ici la continuation, fe trouve au VI[e] regiftre, p. 37-56.

(*a*) *Cartul. Sancti Stephani*, Orig. Biblioth. Impériale.
(*b*) Gibbon, tome XVI, p. 239. — Du Cange, *Obferv.*, p. 254.

BRANCHE AINÉE.

IX. DEGRÉ.

Robert de Boucher, Écuyer, Seigneur des Paffis & de Laignée, Capitaine de chevau-légers, Chevalier de Saint-Louis, marié, par contrat du 23 Octobre 1702, à Edmée de la Bussière, fille de Jacques de la Bussière, Écuyer, Seigneur du Verdoy, & d'Anne de Bussy, fille de Louis de Bussy, Écuyer, Sieur du Port, & d'Edmée du Broc. Ce Robert était le troifième fils de Georges de Boucher, Écuyer, Seigneur des Paffis, de Lignières & de Cornillon, qui figure au VIIIe degré de la généalogie dreffée par d'Hozier (VIe Reg., p. 40), comme époux de Jacqueline de Veillart. Robert de Boucher était refté chef de la branche aînée par fuite de la mort de fes deux frères, Nicolas & Pierre-François, tués au fervice du Roi. De fon mariage naquit :

X. DEGRÉ.

François de Boucher, Chevalier, Seigneur du Verdoy & de la Cour-Dieu, Capitaine au régiment de Saint-Simon & Chevalier de Saint-Louis. Il époufa Charlotte de Bertrand, morte le 21 Septembre 1780, dont il eut :

1. Adrien-François de Boucher, qui continue la defcendance.
2. Jean-Louis de Boucher, Seigneur de Villegenon & de Santrange, né le 2 Janvier 1743, nommé Page de S. A. Monfeigneur le Comte d'Eu en Juillet 1733, Gentilhomme de ce Prince en 1764 & enfin Écuyer du Roi par brevet du 20 Août 1776. Il figure dans le teftament du Comte d'Eu, dreffé le 13 Juillet 1775, comme légataire pour une penfion viagère de 5,000 livres, pour divers bijoux & pour des objets d'art que le Prince avait lui-même fabriqués. Il eft décédé fans alliance.
3. Françoise-Charlotte de Boucher, née le 9 Mars 1738, morte le 18 Avril 1790, fans alliance.

XI. DEGRÉ.

Adrien-François de Boucher, appelé le Comte de Boucher, Seigneur du Verdoy, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au corps royal d'artillerie, régiment de Grenoble. De fon mariage avec Marie-Anne-Suzanne-Julie Vannier, il eut :

1. Jacques-Adrien de Boucher, Chevalier, Seigneur de Villegenon, né le 29 Septembre 1771, Page en la Grande Écurie, puis Capitaine au régiment des dragons du Roi. Il eft mort en 1810 des fuites des bleffures qu'il avait reçues à Quiberon. De fon mariage avec Henriette de la Barre il eut une fille :
   Adélaide de Boucher, mariée à Profper de Bonnault, Officier d'artillerie, auquel, en mourant fans poftérité, elle légua la terre de Villegenon avec toutes fes dépendances.
2. Michel-Louis-Désiré de Boucher, qui continue la filiation.
3. Louise de Boucher, mariée au Comte d'Anglars.
4. Suzanne-Louise-Françoise de Boucher, mariée à Clément des Rigault.

XII. DEGRÉ.

Michel-Louis-Désiré de Boucher, d'abord Page du Roi, puis Gendarme de la

garde & Chevalier de Saint-Louis, mort en 1844. De son mariage avec Anne-Sophie VANNIER, sa cousine, il eut :

1. LOUIS-CHARLES-JULES de Boucher, domicilié à Gien, non marié.
2. LOUIS-ADRIEN-FRANÇOIS de Boucher, qui continue la filiation.
3. EDMÉE-SOPHIE de Boucher, veuve de Prosper DE BONNAULT, mentionné plus haut, qui avait épousé en premières noces ADÉLAÏDE de Boucher, sa cousine germaine.
4. ANNE-ZÉNAÏDE de Boucher, mariée à N. DE LA PERRIÈRE.
5. MARIE de Boucher, veuve de Jules LE MAUFF DE KERDUDAL, décédé avec la qualité de Capitaine de frégate dans l'expédition de Crimée.

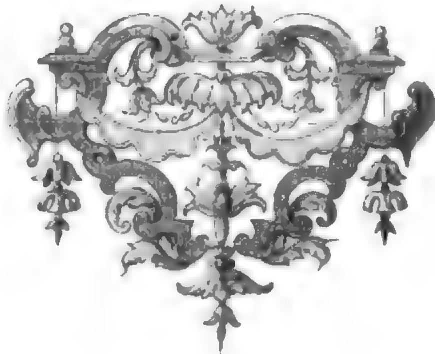
XIII. DEGRÉ.

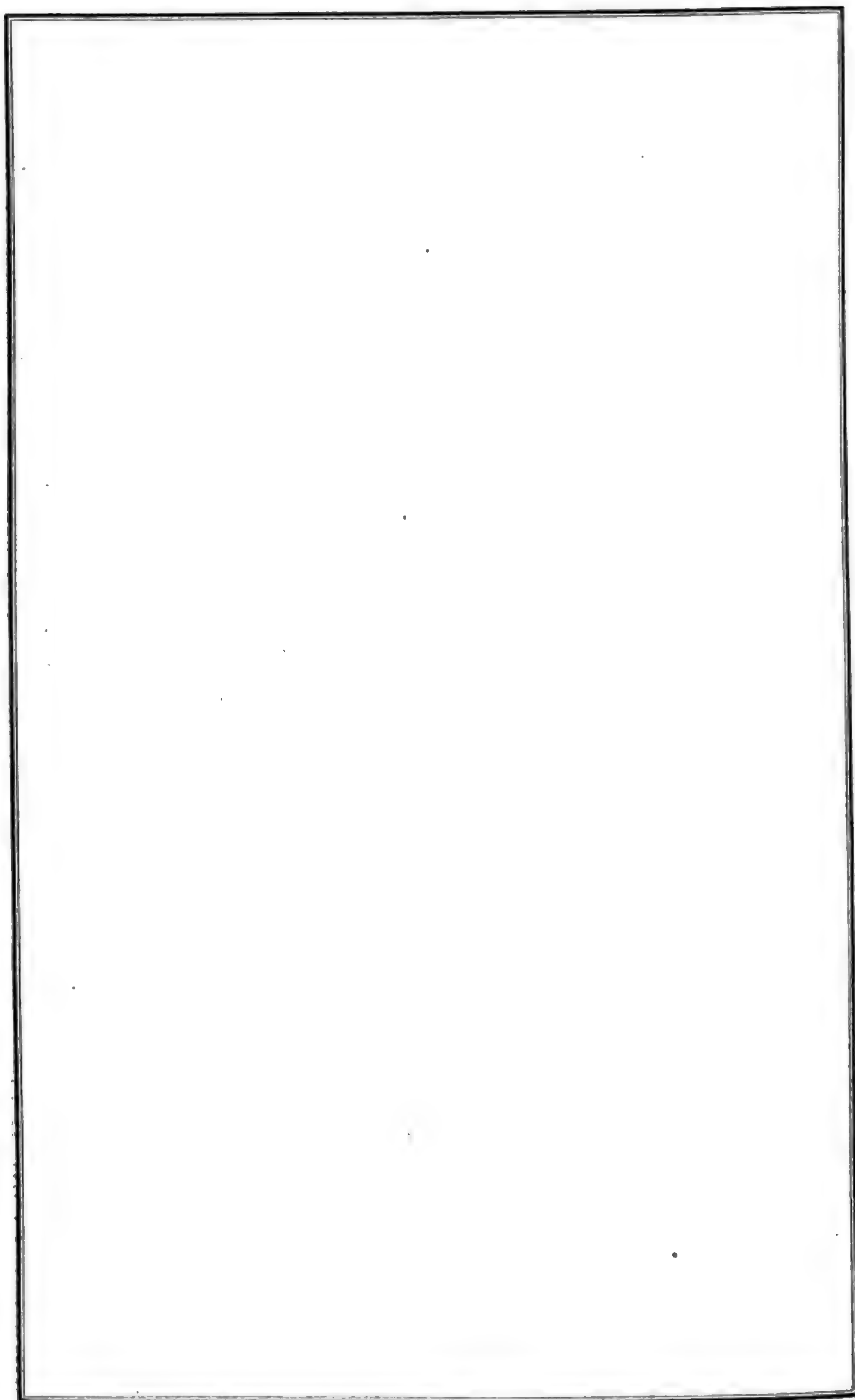
LOUIS-ADRIEN-FRANÇOIS de Boucher, Officier supérieur de cavalerie en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 29 Janvier 1811, demeurant au château de Venevelles (Sarthe). Il a épousé en premières noces : Élisabeth-Augustine LE BAIGUE, décédée le 4 Octobre 1850, qui l'a rendu père d'une fille unique :

MARIE-LOUISE-ÉLISABETH, née le 15 Avril 1849, au château de Venevelles;

Et en secondes noces Hortense-Françoise DE LESTANG dont il a une fille : EDMÉE-MARIE-HORTENSE, née au Mans le 27 Novembre 1856.

A l'exception de la branche de la Rupelle, encore existante & représentée par plusieurs membres, toutes les branches mentionnées dans la généalogie dressée par d'Hozier sont éteintes aujourd'hui.





BOUDET DE PUYMAIGRE (a),

BOURBONNAIS, BERRY ET LORRAINE.



D'Or au demi-Vol de Sable. Couronne : *de Comte.* Supports : *deux Lions d'Or.*

Cette famille, qui au XVIIe fiècle ajouta à fon nom patronymique celui de Puymaigre provenant d'une terre, eft originaire du Bourbonnais. Elle poffeda, dans cette province ou dans le Berry, les feigneuries du Max, du Sioudray, de Combraille, de Prémilhat, de Puymaigre, de la Vernouaille, de la Jaunais, de Villemory, & dans le Pays Meffin, celles de Tragny, de Mercy-le-Haut, &c.

Au XIVe fiècle vivait dans le Berry N. Boudet, Seigneur de la Frogerie (*b*), qui, en 1330, époufa Marie de Culant, mais rien n'établit pofitivement qu'il appartenait à la famille Boudet de Puymaygre. La filiation de cette famille eft toutefois prouvée par titres authentiques depuis le commencement du XVe fiècle. Henry Lambert, Seigneur d'Herbigny, Confeiller du Roi, Intendant du Berry & du Bourbonnais, Commiffaire pour la vérification des titres de nobleffe, reconnut, le 23 Février 1667, que François Boudet était Noble & iffu de Noble race (*c*). Celui-ci avait produit des documents que poffèdent encore fes defcendants & dont le premier remonte à :

PREMIER DEGRÉ.

Hélion Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, vivant en 1420 (*d*). Un acte (*e*) de Jehan, Duc de Bourbonnais & d'Auvergne, fait connaître qu'en 1467 il était, pour ce Duc, Lieutenant de la châtellenie de Montluçon. Hélion fut père de :

II. DEGRÉ.

Jean Ier Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, marié, par contrat du 15 Avril 1498 (*f*), à Françoife, fille de Pierre Bessonnat ou Boissonnat, Écuyer, Seigneur de Gyufon. De ce mariage naquirent :

1. Jean, qui continue la defcendance.
2. Pierre Boudet, Écuyer, Lieutenant général en la châtellenie de Montluçon, marié à Marguerite de Fournoux. Il fut l'auteur d'une autre branche (*g*) qui s'éteignit au XVIIe fiècle dans la perfonne de Jean Boudet, mort en Italie,

(*a*) Cette famille eft mentionnée ainfi « Boudet : Bourb., 570, 575 » dans l'*Indicateur du grand Armorial général de France*, publié par M. L. Paris, t. I, p. 81.

(*b*) Moreri, *Dictionnaire hiftorique*, art. *Culant*.

(*c*) Maintenue de nobleffe. Original.

(*d*) Contrat d'échange du 11 Mai 1420. Original. (*e*) (*f*) Original. (*g*) Maintenue de nobleffe de cette branche. Original.

Capitaine au régiment de Navailles; dans celle de GILBERT Boudet qui l'avait remplacé dans le même régiment & le même grade & fut tué au fiége de Bordeaux ; & dans celle de LOUIS-GILBERT Boudet, tous trois fils de JEAN Boudet & de Louife BANEZON. Le dernier, LOUIS-GILBERT, fut Chevalier de l'ordre de Saint-Michel (*a*), Gouverneur de Châlons & du Pays de Combraille (*b*), Aide de camp (*c*) & Gentilhomme de la chambre (*d*) de Gafton d'Orléans, frère de Louis XIII.

III. DEGRÉ.

JEAN IIe Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, fit, le 10 Septembre 1549, acte de foi & hommage (*e*) au Roi pour le fief du Max (paroiffe de Prémilhat, diocèfe de Bourges).

IV. DEGRÉ.

NICOLAS Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, Archer des gardes du Roi, eft défigné comme fils du précédent dans fon contrat de mariage (*f*), en date du 24 Mai 1563, avec Marguerite DE SAINT-JULIEN, veuve de Gilbert de COURJAT, & fille de Jean DE SAINT-JULIEN & de Jacquette DE LIGONDEZ. Il eut de fon mariage :

V. DEGRÉ.

FRANÇOIS Ier Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, marié, par contrat du 10 Février 1600 (*g*), à Marguerite DE BEAUFORT, fille de Pierre DE BEAUFORT, Écuyer, Seigneur de la Vergne & de la Chauffade, Capitaine général du Duc de Montpenfier, Gouverneur du pays de Combraille, & de Marguerite DU PLAIX. Ses enfants furent :

1. GASPARD Boudet, qui va fuivre.
2. MARIE Boudet, Religieufe.

VI. DEGRÉ.

GASPARD Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, de Prémilhat & de Combraille, fut maintenu dans fa nobleffe par la fentence des Élus de Montluçon, du 21 Juillet 1634, & fut préfent au ban & arrière-ban de Bourbonnais, fuivant le certificat qu'il obtint le 28 Février 1636. Il avait époufé, par contrat du 5 Décembre 1624 (*h*), Michelle DE CULANT, fille de Pierre DE CULANT, d'une des plus illuftres familles du Berry, & de Marie DES COURTS. De cette union naquirent :

1. FRANÇOIS Boudet, IIe du nom, qui continua la defcendance.
2. FRANÇOIS Boudet, *le jeune*, Seigneur de la Jaunais.
3. PIERRE Boudet, Seigneur de la Vernouaille, marié, par contrat du 14 Juillet 1647, avec Demoifelle Suzanne DE BISE.

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS IIe Boudet, Écuyer, Seigneur du Max & de Prémilhat, fe maria, par contrat du 25 Juin 1650 (*i*), à Charlotte DE BISE, fille de Gabriel DE BISE, Écuyer, Sei-

(*a*) Lettres royales du 18 Septembre 1631. Original. (*b*) Lettre du 18 Septembre 1648 l'engageant à garder le gouvernement du pays de Combraille & portant de la main du Duc d'Orléans : « Voftre bon amy, Gafton. » Original. (*c*) Brevet du 14 Juin 1632. Original. (*d*) Nomination du 24 Décembre 1631. Original.

(*e*) (*f*) (*g*) (*h*) Original.

(*i*) Original.

gneur de ou du Puymaigre, & de Marguerite DE SALIGNAC. C'eſt à partir de cette époque qu'au nom DE BOUDET fut joint celui DE PUYMAIGRE, terre ſeigneuriale pour laquelle, dès 1567, on trouve un acte de foi & hommage (*a*) rendu par Philippe DE BISE à Jeanne DE BOUSSAC, dite Jeanne DE BRETAGNE. De ce mariage ſont iſſus :

1. ALBERT Boudet.
2. ANTOINE Boudet.
3. FRANÇOIS Boudet, IIIe du nom, qui fuit.
4. MARIE Boudet.
5. JEANNE Boudet.

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS Boudet, Chevalier, Seigneur de Puymaigre & du Sioudray, Lieutenant-Colonel au régiment de Normandie (*b*), Chevalier de Saint-Louis (*c*), ſe fixa dans le Pays Meſſin en y épouſant, par contrat (*d*) du 15 Avril 1728, Éliſabeth DE BOCK, fille de Jean-Nicolas, Baron DE BOCK, d'une ancienne famille faiſant partie de la Nobleſſe immédiate de l'Empire d'Allemagne, & de Marguerite SCHARF. De ce mariage naquit :

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS-GABRIEL Boudet, Chevalier, Seigneur de Puymaigre, Chevalier de Saint-Louis (*e*), Maréchal des camps & armées du Roi (*f*). Il ſigna, le 4 Avril 1789, le mémoire contenant les pouvoirs donnés aux députés de Metz aux États généraux. Il commanda, dans la campagne de 1792-1793, la quatrième diviſion de l'armée de Condé (*g*) & mourut à Gratz le 25 Octobre 1801 (*h*). Il avait épouſé, par contrat du 5 Février 1776 (*i*), Claire-Françoiſe-Nicolle MUSAC; & en ſecondes noces, après avoir obtenu les diſpenſes néceſſaires, le 9 Septembre 1777 (*j*), Thérèſe MUSAC, toutes deux filles de Meſſire Nicolas MUSAC, Chevalier, Seigneur haut, bas & moyen juſticier de Tragny, de Mercy-le-Haut, Conſeiller du Roi, Préſident honoraire des Requêtes du palais du Parlement de Metz, & de Jeanne BOURDELOIS. De ce dernier mariage il eut :

X. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE, Comte Boudet de Puymaigre, né à Metz le 5 Octobre 1778, mort dans ſon château d'Inglange le 18 Mai 1843 (*k*). Il fut, pendant l'émigration, Officier ſupérieur à l'armée de Condé (*l*); ſous l'Empire, Inſpecteur des droits réunis à Hambourg (*m*); durant le ſiége de cette ville, Chef de bataillon d'un corps de volontaires (*n*); ſous la Reſtauration, Capitaine des grenadiers royaux (*o*), Inſpecteur (*p*) & enſuite Directeur (*q*) des droits réunis, puis Préfet du Haut-Rhin (*r*), de l'Oiſe (*s*) & de Saône-&-Loire (*t*). Il donna ſa démiſſion lors de la ré-

(*a*) Original.
(*b*) Commiſſion du 8 Octobre 1733.
(*c*) Ainſi qualifié dans ſon contrat de mariage. (*d*) Original. (*e*) Lettres du 10 Juillet 1760; en original. (*f*) Nomination du 1er Janvier 1784; en original. (*g*) Certificat du Duc de Bourbon, du 3 Janvier 1794; en original. (*h*) Teiſſier, *Hiſtoire de Thionville*, p. 313. — Marquis d'Ecquevilly, *Campagnes du corps de Condé*, t. I, p. 219; t. III, p. 192. — Th. Muret, *Hiſtoire de l'armée de Condé*, t. I, p. 169; t. II, p. 371. — Nolet-Fabert, *La Lorraine militaire*, art. *Puymaigre*. (*i*) (*j*) Original.
(*k*) *Biographie univerſelle* de Michaud, t. LXVIII, ſuppl., art. Puymaigre. (*l*) Certificat du Duc d'Angoulême, en original. (*m*) Lettre d'avis du Directeur général des droits réunis, du 29 Avril 1811. (*n*) Lettre du Préfet des Bouches-de-l'Elbe, du 10 Février 1814. (*o*) Certificat du Maire de Metz, du 4 Décembre 1815. (*p*) Nomination du 7 Septembre 1815. (*q*) Ordonnance du Roi, du 5 Avril 1816. (*r*) Ordonnance du Roi, du 19 Juillet 1820. (*s*) Ordonnance du Roi, du 26 Septembre 1824. (*t*) Ordonnance du Roi du 3 Mars 1828.

volution de Juillet 1830. Il était Chevalier de Saint-Louis (*a*), Officier de la Légion d'honneur (*b*), Gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi (*c*). Par Lettres patentes en date du 2 Avril 1822 (*d*), Louis XVIII le créa Comte héréditairement & fans obligation de majorat. Il avait époufé par contrat du 2 Mai 1809 (*e*), Anne-Marguerite-Henriette DE GARGAN DU CHASTEL, fille de Louis-Ignace-Théodore DE GARGAN DU CHASTEL, Baron de Vis, d'une ancienne famille d'Artois alliée aux Beaufort, aux d'Ailly, aux Coupigny, &c., & de Marguerite TURLURE DE VELLECOUR. De ce mariage naquirent :

1. THÉODORE-JOSEPH, qui fuit.
2. MARIE-EUGÉNIE, née à Metz le 18 Mai 1810, morte dans la même ville le 31 Juillet 1827.

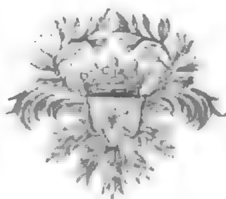
XI. DEGRÉ.

THÉODORE-JOSEPH, Comte Boudet de Puymaigre, Chevalier de l'ordre royal de Charles III d'Efpagne (*f*), Membre correfpondant de l'Académie royale de l'Hiftoire, de Madrid (*g*), de la Société impériale des Antiquaires de France (*h*), ancien Préfident de l'Académie de Metz, &c., né à Metz le 17 Mai 1816 (*i*). Il époufa, le 12 Juin 1854, Marie-Caroline PYROT DE CRÉPY, fille de Nicolas PYROT DE CRÉPY, Confeiller à la Cour royale de Metz, & d'Anne-Joféphine HOLLANDE DE COLMY. De ce mariage font iffus :

1. HENRY-FRANÇOIS-JOSEPH Boudet de Puymaigre, né à Metz le 8 Juillet 1858.
2. ANNE-MARIE, née à Metz le 23 Mars 1855, morte dans la même ville le 25 Février 1860.
3. LOUISE-MARIE, née à Metz le 13 Avril 1856.
4. MARIE-CAROLINE-ADÉLAÏDE, née à Metz le 18 Février 1861.

AUTEURS A CONSULTER : La famille Boudet de Puymaigre a été l'objet d'une notice généalogique dans l'*Hiftoire du Berry*, par de la Thaumaffière. Paris, 1689, in-fol., p. 1021.

(*a*) Lettres du 11 Octobre 1814.
(*b*) Brevet du 19 Mai 1825. (*c*) Ordonnance du Roi, du 31 Décembre 1826. (*d*) (*e*) Original.
(*f*) Décret du 15 Mai 1864; autorifation françaife du 24 Novembre de la même année.
(*g*) Diplôme du 12 Novembre 1864.
(*h*) Diplôme du 18 Juin 1862.
(*i*) Voir Vapereau, *Biographie des Contemporains*, art. *Puymaigre*.



BOUHIER,

Marquis de Bouhier, de Beaumanoir, de Lantenay (a), de la Verie; Comtes de l'Isle, de Châteauvilain, de Verſalieu; Vicomtes d'Aulnay; Barons du Pleſſix-aux-Tournelles; anciens Seigneurs de la Bauduère, de l'Iſle d'Olonne, de Beauregard, de Rocheguillaume, de Beaumarchais, de la Cheveſtelière, des Feneſtraux, de Bouillé, de Charon, de la Chaize-Girault, de la Chapelle-Hermier, de la Touche-Bouhier, de la Brocherie, du Pleſſis-Bau, de Saint-Philbert de Grand-Lieu, des Raillères, de la Dedière, de la Girardière, de Beaulieu, du Sableau, de la Davière, de Maubert, de la Bréjolière, de Maligné, de la Ménarderie, de Cornouaille, de la Caraillère, de la Bergerie, de Bourg-l'Abbé, de l'Écluſe & autres lieux.

EN POITOU, BOURGOGNE ET AUNIS.



ARMES ANCIENNES (*b*).

D'Azur à la Tête de bœuf d'Or.



ARMES ACTUELLES.

D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef d'un Croiſſant d'Argent & en pointe d'une Tête de bœuf d'Or.

SUPPORTS : *Deux Bœufs*. DEVISE : Tout par labeur.

Cette maiſon d'ancienne chevalerie & d'origine noble, comme l'indique La Chenaye-Deſbois, eſt originaire de Poitou, province en laquelle figurent dans différents actes, dès le commencement du XI[e] ſiècle, pluſieurs Bouhier, qualifiés de Nobles, de Chevaliers & d'Abbés, ſoit comme rendant aveu pour les fiefs qu'ils poſ-

(*a*) Décembre 1724 : Érection en marquiſat de Bouhier par Lettres patentes du Roi, enregiſtrées au Parlement de Dijon le 4 Janvier 1725, en faveur de ANTOINE-BERNARD Bouhier, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, des ſeigneuries de Lantenay & de Pouilly, déjà érigées en marquiſat de Beaumanoir par Lettres patentes du mois de Juin 1677, enregiſtrées, en faveur de BENOIST-BERNARD Bouhier, Conſeiller au Grand Conſeil. (Aveux & titres divers.)

(*b*) Les armes primitives des Bouhier, *d'Azur à la Tête de bœuf d'Or*, ont été portées par toutes les branches du Poitou juſqu'à la fin du XVII[e] ſiècle. La Tête de bœuf était, ſelon les branches, ſurmontée, entre les cornes, d'une ou pluſieurs *Étoiles d'Or* ou *d'Argent*, ou d'un *Croiſſant de même* : ce Croiſſant était auſſi parfois placé au-deſſous de la Tête de bœuf; on le trouve en particulier placé ainſi ſur la tombe de BOUHIER, Seigneur de la Cheveſtelière, retrouvée ces temps derniers près de Saint-Mathurin, canton de la Mothe-Achard (Vendée), & ſur celui de BOUHIER, Seigneur des Feneſtraux, Conſeiller au Parlement de Paris, en l'égliſe de Saint-Paul de ladite ville. — Depuis la fin du XVII[e] ſiècle, époque à laquelle un Chevron d'Or fut ajouté aux armes primitives de la famille en faveur de BOUHIER DE BEAUMARCHAIS, Comte de Châteauvilain, Chevalier & Intendant de l'ordre du Saint-Eſprit, Conſeiller en les Conſeils d'État & privé du Roi, Tréſorier de ſon épargne, preſque toutes les branches ont adopté, à de rares exceptions près, ces dernières armes; en particulier, BOUHIER, Seigneur de l'Écluſe & du fief Fouquet, Maire perpétuel des Sables en 1699, figure en l'Armorial de Poitou, dreſſé à cette époque, comme portant les armes primitives des Bouhier; ſes frères y figurent comme portant les nouvelles. — Les BOUHIER de Bourgogne ſont déſignés ſouvent comme portant ces dernières armes, cependant cette branche portait généralement, *d'Azur au Bœuf d'Or*.

ſédaient, ſoit comme témoins en différentes chartes de donations faites par les Ducs d'Aquitaine, Comtes de Poitou, ou des Chevaliers & Barons poitevins partant pour les Croiſades, ſoit comme faiſant partie à diverſes époques des bans de la Nobleſſe (*a*).

En particulier, en l'année 1074, trois actes, conſervés à la Bibliothèque Impériale, fonds latin, nº 9235, p. 15 & ſuivantes, conſtatent les redevances dues à l'abbaye de Cellefroin, aux fêtes des Bienheureux Saint Michel & Saint Thomas, apôtres, & à celle de la Circonciſion de Notre Seigneur, y eſt-il dit, par trois perſonnages du nom de Bouhier (*Boerii Geraldus, — Joannes Boerii — Stephanus Boerii*), pour les mas de Valade, de Villeneuve & le champ des chaumes, relevant de cette abbaye (*b*).

En 1110 René Bouhier (*Renaldus Boerii*) eſt témoin dans une donation faite par Guillaume IX, Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, à l'Abbaye de Maillezais. (Dom Fonteneau, t. XXV, p. 111) (*c*).

En 1187, Bouhier, Seigneur de Champlivier, Chevalier, eſt au nombre des témoins d'une donation à l'Abbaye de Noaillé & au Prieuré de Clochay, faite par Mangot de Melle & ſa famille, de tous les droits & propriétés qu'ils avaient dans les bois de Clochay & de Levigné, en préſence également de Pierre Frotier, Geoffroy de Mairé, Bertrand de Gaſcougnoles, Guillaume de Martigné, tous auſſi qualifiés Chevaliers audit acte (*d*).

De 1196 à 1199 (avant 1200, eſt-il dit), Guillaume Bouhier eſt témoin dans une charte de donation faite par Armand Aumont & Guillaume, ſon frère, à l'abbaye de Dalon, aux Marches du Poitou (Cartulaire de l'abbaye de Dalon).

En 1212, N. Bouhier, Abbé, eſt témoin en une charte de donation, faite à l'abbaye de Noaillé, des bois de Lagarde, par Hugues de Mairé & le Seigneur Euſtache, ſon frère, tous deux Chevaliers allant partir pour Jéruſalem. (Fonds Saint-Germain, latin, p. 793.)

(*a*) Ban de la Nobleſſe de Poitou, 1470. Bibl. de Niort.

(*b*) Ces redevances étaient dues en général par les gentilshommes, qui ſeuls, en ces temps reculés, poſſédaient des terres; c'eſt ainſi que nous trouvons à la Bibliothèque Impériale, fonds latin, nº 9235, page 12, Hugues Chaffrays, Chevalier, qui paie neuf deniers à la même abbaye de Cellefroin pour les jardins ſitués devant la maiſon de l'aumônerie, &c.

(*c*) A cette époque, comme pendant preſque tout le temps qu'on rédigeait les actes en latin, on a écrit le nom Bouhier ſans *u*, bien que l'on prononçât *Bouerius* ou *Bouherius*, comme le prononcent encore les Italiens & les Eſpagnols. « Le plus ſouvent on écrivait le nom au genitif *Boerii*, quelquefois à l'ablatif *Boerio*, » dit M. Louis de Chevreuſe, homme très-érudit, & il ajoute: « Dans nos provinces centrales de l'Oueſt, la voyelle *o* devient ſouvent *ou*; on diſait, de Maſſogne ou de Maſſougne, quelquefois de Maſſoigne; Tremoille, Tremouille; Gaſcognolle ou Gaſcougnolle. Quant au nom *Boerius* lorſqu'il commença à prendre la forme françaiſe au XIIᵉ ſiècle, il devint vraiſemblablement d'abord *Boers* puis *Bouers*, *Bouher* & *Boïer*, *Bohier*, *Bouhier*, par l'introduction de l'*h* évidemment due à l'aſpiration naturelle que nos compatriotes ne pouvaient s'empêcher de faire entendre en prononçant le mot *Boerius*, que je n'ai trouvé écrit qu'une ſeule fois en latin *Boherius*, c'eſt-à-dire avec une *h*. »

Le ſavant Préſident Jean Bouhier, de l'Académie françaiſe, l'un des hommes les plus érudits de ſon temps, l'écrit également ſans *u*, comme le prouvent les deux vers ſuivants qu'il fit pour mettre ſur ſa tombe :

« *Qui triſtem coluit Themidem mileſque Camenas,*
« *Conditur hoc Janus marmore Boherius.* »

Le poëte La Monnoye ſupprimait au contraire l'*o* du nom Bouhier écrit en latin, comme le prouvent les deux vers ſuivants qu'il avait faits pour être mis au bas du portrait du même Préſident Bouhier :

« *Exhibet hic pulchrior ſedem Buherius ore,*
« *Ut patria, ſic doctrina Salmaſius alter.* »

(*d*) Mangot, l'un des hauts Barons du Poitou coaliſés contre le Roi d'Angleterre, à raiſon deſquels, le 22 Mai 1220, le Pape Honorius III écrivait aux évêques de Périgueux & d'Angoulême afin de les déterminer à ne plus inquiéter les villes & châteaux du Roi d'Angleterre, leur ſuzerain alors. — L'un des deſcendants du même Mangot, du prénom de Hugues, épouſait, cinquante ans plus tard, l'une des filles des Comtes de Parthenay, une des plus grandes familles féodales du pays, du nom d'Alix, fille de Guillaume V L'Archevêque, Comte de Parthenay. (Ledain, *Hiſtoire de Parthenay*. — Fonds Saint-Germain, latin 552, p. 749.)

En 1216, Pierre Bouhier eſt témoin dans une autre charte de donation faite à la même abbaye par Hugues & Guillaume de Mairé, Chevaliers croiſés (*a*).

Au temps des guerres féodales, de celles des Ducs de Bretagne & de Bourgogne avec les Rois de France, des guerres de Languedoc, de Guyenne & de Poitou avec les Anglais, comme de celles d'Italie ſous François Ier, pluſieurs Bouhier y ſuivirent nos Rois & combattirent à côté de Charles d'Eſpagne, Connétable de France, qui commandait en Languedoc l'armée françaiſe contre les Anglais; en particulier Jean Bouhier, Comte de l'Iſle, qui en 1352, remplaçait ledit Charles d'Eſpagne comme Lieutenant du Roi, en Languedoc (*b*).

En 1356, le même Jean Bouhier, Comte de l'Iſle, eſt tué à la bataille de Poitiers en combattant près du Roi Jean, & il eſt déſigné par D. Fonteneau, t. LXVI, p. 299, comme l'un *des Chevaliers* qui furent enterrés chez les Frères Mineurs. Le même D. Fonteneau, t. XLVI, p. 32, 61 & 72, déſigne pluſieurs perſonnages du même nom comme faiſant partie des Barons, Bannerets & Chevaliers du ban de 1350, pour le Poitou, la Saintonge, le Limouſin & l'Angoumois. Un Comte de l'Iſle eſt indiqué par lui comme Capitaine de 50 hommes d'armes du ban de Gaſcogne, puis il déſigne comme hommes d'armes ou brigandiniers du même, ou d'un autre Chevalier Banneret du même nom, Meſſire Frotier, Chevalier; André de la Trémoille; de Maſſignac, &c.

(*a*) Les armes primitives des Bouhier, remontant à cette même époque ou à des temps très-éloignés, ſe trouvaient dans différentes abbayes du Poitou, particulièrement en celle de Moreille. On les voit encore aujourd'hui à la voûte du premier étage de l'ancien clocher de l'abbaye de Saint-Jean d'Orbeſtier, accolées à celles des la Rochefoucauld, avec leſquelles elles ne forment qu'un ſeul écuſſon; elles figurent également au-deſſus de la porte d'entrée de la cour d'honneur du château des Feneſtraux, commune du Château-d'Olonne (Vendée), ancienne ſeigneurie des Bouhier, habitée par eux pendant les XVIe & XVIIe ſiècles, qui ſervait de demeure ſeigneuriale aux Montmorency, Comtes d'Olonne, au moment de la révolution de 1789. — Les relations des Bouhier avec les Chevaliers croiſés, comme les chartes ſuſdites l'établiſſent, de même que le Croiſſant ajouté à leurs armes primitives, ſemblent indiquer que, Chevaliers dès lors comme eux, ils ſont allés auſſi aux Croiſades, quand ce n'eût été que par l'entraînement de l'eſprit de ces temps-là qui en faiſait comme une loi impérieuſe pour tout chevalier.

(*b*) Deux poignards, ou dagues, trouvés à Rome lors de l'expédition de Mentana, par René Bouhier de l'Écluſe, Volontaire pontifical, prouvent auſſi que les Bouhier accompagnèrent en Italie François Ier & les Rois ſes prédéceſſeurs, comme Chevaliers, & qu'ils étaient Hauts juſticiers. Ces dagues, renfermées en leurs fourreaux en os ſculpté ſur leſquels ſont gravées les armes primitives des Bouhier & leurs initiales, remontent, 1° l'une, ſur laquelle ſe voit gravée la ſymbolique ſalamandre, au temps de François Ier; elle repréſente en un cordon gravé en ſpirale, partant de la pointe du fourreau & remontant juſqu'à la garde, un chaſſeur pourſuivant, en vrai Gentilhomme poitevin, le ſanglier, puis le cerf & enfin le lièvre; 2° l'autre, au temps de Louis XI ou Charles VII; ſur celle-ci ſe trouve, d'abord ſculpté ſur le pommeau, le portrait de profil en bas-relief d'un Chevalier avec ſes armes; ſur la garde, *un rencontre de Bœuf*, accompagné de l'initiale B...; ſur le fourreau ſont repréſentés, d'un côté, dans l'un des compartiments ſculptés à jour, un Chevalier monté ſur un cheval caparaçonné allant à la guerre, ſuivi d'hommes d'armes portant des piques; dans un autre compartiment, un Chevalier, aſſis, rendant la juſtice, ou jugeant des accuſés agenouillés devant lui; de l'autre côté du fourreau ſont repréſentés des condamnés pendus à un gibet, ayant des boulets aux pieds. Dès les XIIIe & XIVe ſiècles, on trouve auſſi les Bouhier fixés en Bas-Poitou, près d'Olonne, où, ſelon les traditions de famille, on avait acheté, pour deux frères de ce nom, la ſeigneurie du Treil-de-Jars-la-Bauduère, ayant haute, moyenne & baſſe juſtice, la châtellenie de Beauregard, puis celle de l'Iſle d'Olonne, ſeigneuries que la famille Bouhier, ou ſes deſcendants, poſſédaient toutes au moment de la révolution de 1789, & dont une partie de la première & la ſeconde entière ſont encore aujourd'hui la propriété de M. Bouhier de l'Écluſe, ancien Député de la Vendée aux Aſſemblées nationales & au Corps Légiſlatif.

La ſeigneurie de l'Iſle d'Olonne, par ſuite de la poſſeſſion de laquelle, ſans doute, Jean & René Bouhier, le premier Lieutenant du Roi & l'autre Grand Sénéchal du Languedoc, étaient qualifiés Comtes de l'Iſle aux XIVe & XVe ſiècles, était une ſeigneurie importante, encore en poſſeſſion en 1789 de Marie-Thérèſe de Noailles, Ducheſſe de la Vallière, petite-fille de Vincent Bouhier de Beaumarchais. Elle conſiſtait en la maiſon noble & ſeigneuriale de l'Iſle d'Olonne, la ſeigneurie de l'Iſle ayant haute juſtice, relevant de la Chaize-Girault; la ſeigneurie & fief de Breſſuire-Doride, auſſi haute juſtice, relevant de la principauté de Talmont; la ſeigneurie du Pleſſis-Maſſol, haute juſtice, relevant de la Mothe-Achard; enfin celle de la Bernardiere, baſſe juſtice, relevant du Comté d'Olonne. (Archives de la Vendée. État des terres ſituées en Bas-Poitou qui ont appartenu à M. le Maréchal Duc de Noailles à cauſe de Mme ſon épouſe & par eux données en dot à Marie-Thérèſe de Noailles de la Vallière, leur fille, contrat reçu par Calla, Notaire, à Paris, en 1697.)

De 1380 à 1410, ou environ, René Bouhier, qualifié auffi Comte de l'Ifle, était Grand Sénéchal de la même province de Languedoc.

A la même époque Guillaume Bouhier, après les fiéges de Thouars & de Parthenay, où fe trouvait le Duc de Bourgogne, Jean, dit Sans-Peur, s'attachait à la fortune de ce dernier, devenait fon Chambellan, fon Ambaffadeur, Gouverneur pour lui d'Arras & allait avec lui en 1418 fe fixer à Dijon, où il mourait en 1422, laiffant deux fils.

Au XIVe fiècle, auffi, Bouhier, qualifié de haut & puiffant, eft défigné fous le nom de Bouhier d'Olonne. Il eft le plus ancien des Bouhier connus aujourd'hui, habitant le comté d'Olonne (*a*).

Au XVe fiècle Pierre-Étienne Bouhier, fils de René, Comte de l'Ifle, Grand Sénéchal de Languedoc, fus-indiqué, s'empare, le 14 Mai 1471, au nom du Roi Louis XI, du Château d'Olonne (*b*).

Au ban de la Nobleffe de Poitou de 1467, figurent : 1° Jean Bouhier, Homme d'armes du Sieur de l'Aigle, remplacé par Jacques Bouhier, auffi Homme d'armes, préfumé fon fils; 2° Louis Bouhier, Homme d'armes du fieur de Rochechouart (*c*); d'autres Bouhier dont les noms font écrits ***Boulyé, Boüers***, figurent au même ban (*d*).

Pierre-Étienne Bouhier, défigné le plus habituellement fous le feul prénom de Pierre, & les autres Bouhier fufnommés furent les auteurs des différentes branches de Poitou, de Bourgogne, d'Aunis & autres rapportées ci-après (*e*).

(*a*) Au dos d'un vieux portrait, poffédé par la famille, fe trouve, en ancienne écriture, cette infcription : « Haut & puiffant Bouhier d'Olonne, Gouverneur de Poitou, Aunis & Saintonge. » Comme nous ne poffédons aucun autre document juftifiant ce fait, nous nous bornons à cette indication.

(*b*) Manufcrit en la poffeffion de M. Fillon, publicifte à Fontenay (Vendée), auteur de ***l'Hiftoire de Fontenay***, ainfi que de plufieurs autres publications importantes.

(*c*) Nous croyons devoir conftater ici, comme un fait établiffant les habitudes des temps & les relations à cette époque du Poitou & du Languedoc, que le Sieur de Rochechouart, dont Louis Bouhier était Homme d'armes en 1467, au ban de la Nobleffe de Poitou, avait fuccédé, lui ou un Seigneur de fon nom, fon père peut-être, à Jean Bouhier, Comte de l'Ifle, comme Lieutenant du Roi, en Languedoc, en 1353. (La Roque, ***Hiftoire de Languedoc***.)

(*d*) Ban de la Nobleffe de Poitou. Bibliothèque de Niort, 1467. En cet acte le nom Bouhier eft écrit ***Bouchier***; erreur fouvent répétée, que l'on trouve en particulier au tome II de l'***Armorial de Bretagne***; à la table, de l'ouvrage de M. Gouget, Archivifte, intitulé ***Armorial du Poitou***, Niort, 1866, bien qu'à l'article auquel elle renvoie, le nom foit écrit Bouhier, c'eft-à-dire comme il doit l'être. La même erreur fe retrouve également fur la tombe d'André Bouhier, Seigneur de la Chevefteliére, Contrôleur général en la Grande Chancellerie de France, retrouvée de nos jours, près de Saint-Mathurin, arrondiffement des Sables d'Olonne (Vendée); ledit Bouhier rapporté ci-après au VIIe degré de la branche de l'Ifle-Bertin, p. 30, reçu Contrôleur général en ladite Chancellerie le 22 Mai 1596, ainfi qu'il eft indiqué en l'ouvrage de A. Teffereau, ***Hiftoire chronologique de la Chancellerie de France***, in-fol., où le nom eft parfaitement écrit, c'eft-à-dire ***Bouhier***.

(*e*) Comme d'autres Bouhier, appartenant à la famille, ne figurent pas dans la filiation fuivie, & que beaucoup d'actes & d'aveux importants conftatant bien la pofition que cette famille a occupée dans les fiècles paffés, ne pourront pas non plus y trouver place, nous croyons devoir ici les rapporter en fuivant l'ordre chronologique : ce fera comme une généalogie féculaire qui, peut-être, rendra encore mieux la phyfionomie de la famille que la filiation fuivie, ou, tout au moins, qui complétera ce qui pourra manquer à celle-ci. — Nous avons dit ce qu'avait été la famille au XIe, XIIe, XIIIe & XIVe fiècles; indiqué Jean Bouhier, Comte de l'Ifle, comme ayant été en 1352 Lieutenant du Roi en Languedoc; René Bouhier, Comte de l'Ifle, comme Grand Sénéchal de Languedoc de 1380 à 1410; Guillaume Bouhier, Chambellan du Duc de Bourgogne Jean Sans-Peur & fon Ambaffadeur de 1400 à 1422; Jean Bouhier, Seigneur de la Bauduère, en Poitou, comme remplacé au ban de la Nobleffe de cette province, en 1467, par Jacques, fon fils, Homme d'armes du Sieur de l'Aigle, puis Louis Bouhier figurant au même ban comme Homme d'armes du Sieur de Rochechouart, enfin Pierre-Étienne, fils de René Bouhier, Comte de l'Ifle, comme prenant, le 14 Mai 1471, au nom du Roi Louis XI, le château d'Olonne. Ce même Pierre-Étienne figure à la généalogie fuivie & forme le IVe degré. A la même époque, c'eft-à-dire de 1460 à 1483, un autre Jehan Bouhier eft l'un des Religieux & Chantre du haut chœur à l'abbaye de l'Ifle-Dieu en Poitou (Garcie Ferrande, ***Grant routier de la mer***, Poitiers, 1520, Enguilbert de Marnef, libraire. ***Revue d'Aunis & Saintonge***, Niort, 1868.) — 1471. Marie Bouhier époufe René de Bourdigalle, Seigneur de l'Audonnière. — 1494. Anne Bouhier eft indiquée aux ***Affiches de Poitou*** comme veuve de Jehan de Chabanais, Seigneur de Compofté, de la famille des Comtes & Barons Poitevins du même nom. (***Affiches du Poitou***, 1494, citées par D. Fonteneau.) — 1500. Acquet du fief de la Vérie par Jean de Bourdigalle & Jacques Bouhier, de Jacques Jouffebert, Seigneur de la Jarrie au comté d'Olonne. — 7 Janvier 1501. Aveu rendu par Jean Bouhier pour le fief, village de la Niole &

La maifon Bouhier a fourni un grand nombre d'hommes diftingués.

fes dépendances, paroiffe de l'Ifle d'Olonne, au Seigneur de la Chaize-Girault. (Archives de la préfecture de la Vendée.) — 1512. Réception de JEAN Bouhier comme Confeiller au Parlement de Dijon. (Paillot, *Hiftoire du Parlement de Dijon.*) — 1513. NATALIS Bouhier, IXe Abbé de l'abbaye de Notre-Dame des Châtelliers près Saint-Maixent, de l'ordre de Citeaux, contracte avec le Roi Louis XII, qui lui tranfporte moyennant 600 livres le revenu du moulin à froment appelé Vauchiron, fitué au-deffus du château de Lufignan. (*Gallia Chriftiana*, tome II, col. 1349.) — 1514. Pierre Bouhier, premier du nom, déjà indiqué à l'année 1471, eft témoin, le 12 Juillet, au contrat de mariage de CHARLES, fon fils, avec Marguerite DE LA COUSSAYE, où il eft qualifié d'Écuyer & de Seigneur de la Bauduère & de Rocheguillaume (contrat reçu par Bejars, Notaire à Faugerouse). — 1517. Foi & hommage rendus à la feigneurie de la Mothe-Achard par Jean de Bourdigalle et URIEL Bouhier, à raifon de la feigneurie de l'Ifle d'Olonne. (Archives de la préfecture de la Vendée.) — 2 Mai 1529 & 1538. Foi & hommage rendus à la feigneurie de la Chaize-Girault par JACQUES Bouhier pour les fiefs de la Avalière & le village de la Pironnière. — 1526. BOUHIER D'AULNAY, LÉON Bouhier, Seigneur de Vezaufuy, & MARIE Bouhier veuve de Jehan JAUSLARD, Seigneur de Pranzac, Échevin de Niort, contribuent à l'aide offerte par les Nobles du Poitou pour la rançon de François Ier après la bataille de Pavie. (Ravaud, *État des Nobles du Poitou.*) — 1530. JACQUES & VINCENT Bouhier font nommés Adminiftrateurs de l'églife des Sables d'Olonne, alors vicariat de l'églife d'Olonne, mais déjà deffervie par dix prêtres ftipendiés, entretenus par les Charlot, les Bouhier, les Bobet & les Gautier. (Archives de l'églife des Sables ; D. d'Aillery.) — 1549. FRANÇOIS Bouhier, Chapelain de Sainte-Anne de la Sicaudière, échange avec Robert, Sieur de la Rochette, & Périne Privelle, fa femme, les feigneuries de la Garnaudière & le village en dépendant & partie de celle de la Clapinière lui appartenant, contre la feigneurie des Ayres en Tardifaines appartenant à ces derniers, feigneurie qui a été vendue en 1720 au Duc de Montmorency-Luxembourg, moyennant 67,800 livres. (Archives de la Vendée.) — 1550. RENÉ Bouhier, Seigneur de l'Ifle-Bertin, Sénéchal des Sables, défend, après la prife de cette ville par les proteftants, à la tête des habitants qui s'y étaient réfugiés, le château de la Chaume, contre l'armée proteftante. (De la Fontenelle.) — 1556. JACQUES Bouhier, Écuyer, Seigneur de Beauregard, rend aveu de ladite feigneurie à Meffire Charles de Gondi, à raifon de fon duché de Retz. — 1583. Même aveu par ROBERT, fils du précédent, au même, actes affirmés par Baron & Héraud, Notaires, & reçu par Boffi, Sénéchal dudit duché de Retz. — 1554. Arrentement par Louis de la Trémouille, Prince de Talmont, à ROBERT Bouhier, Seigneur de la Caraillère, d'une partie de terre en la forêt de Talmont, appelée la Caraillère. — Aveu rendu de ladite terre en 1606. (Archives de la Vendée.) — 1558. Tranfaction entre ROBERT Bouhier, Seigneur de Rocheguillaume, & le Prince de Talmont, par laquelle il reçoit dix-neuf feptrées de terre au lieu appelé les Feneftraux en échange d'un droit d'ufage en la forêt de Talmont. — 1560. Ceffion par le même à JACQUES Bouhier, de terres en la forêt de Talmont par lui tranfmifes à JEAN Bouhier, Seigneur des Feneftraux. (Mêmes archives.) — 1576. ROBERT Bouhier, Seigneur de Rocheguillaume, rend aveu à Philibert de Maling, Abbé du lieu dit *Dieu-de-Jars*, à raifon de fon hôtel noble & feigneurie du Treil-de-Jars-la-Bauduère ayant haute, moyenne & baffe juftice, duquel fief dépend la moitié du village de la Bauduère. — 1687. Même aveu rendu par LAURENT Bouhier, Seigneur de l'Éclufe, à Meffire Charles de Clérambeau, Chevalier, Abbé commandataire & Baron du lieu dit *Dieu-de-Jars*. — 1578. GUILLAUME Bouhier rend, en qualité de Vicomte d'Aulnay, aveu au Roi à raifon de fon grand fief du Puy-Marbaud, par acte du 15 Juillet 1578 reçu par Latouche, Notaire à Aulnay. (Dom Fonteneau, art. 41, arch. du XVIe fiècle.) — 1587. ANDRÉ Bouhier, Écuyer, Seigneur de Beauregard, Écuyer de l'Écurie du Roi, ci-devant Receveur Général en Bretagne, fait tranfport d'une rente à VINCENT Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Confeiller du Roi, Receveur de fon Ecurie. (Parchemin, Bibl. Imp.) — 29 Août 1589. Partage noble fait par Marie GARREAU, Dame de la Broffe, veuve de ROBERT Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Bauduère, Rocheguillaume, Beaumarchais & autres lieux, à fes cinq fils JEAN, ROBERT, VINCENT, ANDRÉ & JACQUES, acte reçu par Chevreau, Notaire aux Sables d'Olonne, en préfence de RENÉ Bouhier, Seigneur de l'Ifle-Bertin, leur oncle & de Pierre Garreau leur coufin germain. (Parchemin, Bibl. Imp. Doffier Bouhier : falle des manufcrits.) — 1592. PIERRE Bouhier, Seigneur de la Menardière, rend aveu au Prince de Talmont à raifon de la maifon noble de la Menardière & fes dépendances. (Arch. de la Vendée.) — 1596. Lettres fur parchemin du Roi Henri IV & fignées de fa main, par lefquelles il autorife ANDRÉ Bouhier, Seigneur de la Cheveftelière, à fortifier fon chaftel de la Cheveftelière fans avoir rien à payer ou demander à aucun. (Pièce en la poffeffion de M. Bouhier de l'Éclufe, due à la gracieufeté de M. Fillon, de Fontenay.) — Tranfaction entre les héritiers de ROBERT Bouhier & Louis de la Trémouille, Prince de Talmont, à raifon de vingt-cinq feptrées des terres au milieu defquelles leur père avait édifié la métairie de Bellevue, ou grange Bouhier, aujourd'hui appelée l'Audonnière. (Arch. de la Vendée.) — Même année, 15 Juillet. VINCENT Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Comte de Châteauvilain, Tréforier de l'Épargne du Roi Henri IV, Confeiller en fon Confeil d'État & privé, époufe Marie-Lucrèce HOTMAN, fille de François HOTMAN, Seigneur de Morfontaine, Ambaffadeur en Suiffe, & de Lucrèce GRANGIER DE LIVERDIS. — 1599. VINCENT Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, troifième fils de ROBERT & de Marie GARREAU, mentionné au partage de 1589 fufdit, Confeiller du Roi en fes confeils, Tréforier de fon Épargne, eft nommé Chevalier-Intendant de l'ordre du Saint-Efprit. (Regiftres de l'ordre du Saint-Efprit.) — 1602. ANDRÉ Bouhier, Seigneur de la Cheveftelière, Contrôleur général en la grande Chancellerie de France, rend aveu à la Chaize-Girault pour la feigneurie du Pleffis-Maffol. — 13 Mars 1610. LUCRÈCE Bouhier de Beaumarchais époufe Louis DE LA TRÉMOUILLE, Marquis de Noirmoutiers, Lieutenant général pour le Roi & Gouverneur du Poitou. Devenue veuve, elle époufe en fecondes noces, Nicolas DE L'HÔPITAL, Duc de Vitry, Maréchal de France. (P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers*, t. IV, p. 177.) — 1610. JACQUES Bouhier, Seigneur de Beauregard & de Rocheguillaume, eft nommé, par Lettre du Roi du 3 Avril 1610, Chevalier des ordres du Roi & il eft reçu Chevalier à Blandy, en Normandie, par le Comte de Soiffons, le 3 Octobre 1611. (Chevillard.) — Aveu rendu par Made-

1° Dans l'Églife : deux Évêques : Jean & Claude Bouhier, qui furent les deux premiers Évêques de Dijon; des Abbés commendataires, & plufieurs Archidiacres & Chanoines de Luçon.

2° A la Cour : un Aumônier du Roi; un Tréforier de l'Épargne du Roi Henri IV; plufieurs Tréforiers des Menus plaifirs du Roi & de fon Écurie; plufieurs Écuyers & Maîtres d'hôtel du Roi; un Capitaine des chaffes, forêts & pavillons du Roi; un

leine du Breuil, Dame du Brandais, pour le vieux caftel de la Mothe-Achard, appartenant par moitié à Marie Bouhier, Ducheffe de la Vieuville. — 7 Février 1611. Marie Bouhier, deuxième fille de Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Comte de Châteauvilain, & de Lucrèce de Liverdis, époufe Charles, Duc de la Vieuville, Pair de France, Miniftre d'État, Surintendant des finances, Chevalier des ordres du Roi. (P. Anfelme, t. VIII, p. 758.) — 14 Août 1619. Demoifelle Renée Bouhier, Dame de Marigné, contracte & donne quittance au nom de Vincent Bouhier de Beaumarchais. (Parch., cabinet Gévaudan, Paris.) — 1622. Jacques Bouhier, Seigneur de Rocheguillaume, Lieutenant de la Rochefoucauld, Commandant de la cavalerie du Roi Louis XIII, à la bataille de Rié, attaque à la tête de 40 Maitres, la cavalerie de Soubife qui cherchait à fe rallier; il la met en déroute, fait un grand nombre de prifonniers, & par cette action décide la victoire. Le lendemain l'armée proteftante, pourfuivie par l'armée royale, à la tête de laquelle étaient la Rochefoucauld & le Châtelier-Barlot, fe rembarque à la Chaume & quitte le pays pour toujours. (Hift. de Louis XIII.) — 3 Février 1629. Acte de rétroceffion par retrait lignager exercé par François Jamet, Seigneur de la Rudelière, à raifon des prifes de l'Audonnière, vendues par Charles Mesnard, Écuyer, Seigneur de la Tefquière, & Marie Bouhier, fa femme, par acte du 16 Janvier 1601. — 25 Août 1635. Échange des châtellenies de la Jarrie, la Morlotière & de la Raillerée entre Louis III[e] du nom de la Rochefoucauld, Chevalier, Seigneur de Bayers, la Bergerie, la Mothe-Foucrand, &c., tant pour lui que pour Marie Bouhier, fa femme, & Jacques & François, de la Rochefoucauld, Seigneurs du Brueil & de la Vallée, avec Dame Renée de la Motte. (D. Fonteneau, t. XLII, p. 509.) — 12 Mai 1647. André Bouhier, Seigneur de la Chevetteliѐre, & Demoifelle Catherine Morisson, Dame de la Chaboiffière, fa femme, fondent une chapelle ftipendiée en leurs noms & en celui de leurs héritiers en l'églife Saint-François des R. P. Cordeliers, en Olonne. — 1657. Marie Bouhier, Ducheffe de la Vieuville, alors veuve, fonde une chapelle en l'églife de la feigneurie de l'Ifle d'Olonne qu'elle tenait des Bouhier. — 30 Janvier 1663. Aveu rendu à Mgr Henri de Laval, Écuyer, Seigneur, Baron de Mailly, par Jacques d'Appelvoisin, Chevalier, Seigneur de Saint-Hilaire & de Bouillé, à caufe de Dame Marie-Urbane Bouhier, fa femme. (D. Fonteneau, t. XLIII, p. 849.) — 1664. Procès-verbal des preuves faites de la Nobleffe des Bouhier, fes aïeux maternels, par François Courbon, fils de Charles, Comte de Blénac, Maréchal des camps ès armées du Roi, Confeiller en fes confeils, fon Sénéchal en Saintonge, & de Angélique de la Rochefoucauld, afin d'être admis dans l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem; acte reçu par Chaillou, Notaire Royal juré en Saintonge. — 3 Septembre 1668. Arrêt en faveur de Gabriel-Charles Bouhier, Seigneur de la Vérie, Capitaine de chevau-légers, ancien Enfeigne aux gardes françaifes, rendu en préfence du Roi par le Confeil d'État, qui infirme une décifion de Barentin, Intendant de Poitou, & maintient fa Nobleffe & celle de fes afcendants & defcendants, figné Guénégaud. — 1677. Lettres d'érection en marquifat fous les noms de Beaumanoir & Lantenay, des feigneuries de Prailly & de Lantenay-lès-Dijon, en faveur de Benoit-Bernard Bouhier, Confeiller au Grand Confeil. Érection des mêmes feigneuries en marquifat de Bouhier, en faveur de Antoine-Bernard Bouhier, fils du Préfident, Confeiller au Parlement de Dijon. — 1727. Jean Bouhier, Préfident à mortier au Parlement de Dijon, eft reçu Membre de l'Académie françaife. — 1731, Jean Bouhier de Verfalieu, lors de la création de l'évêché de Dijon, eft nommé premier Évêque & facré. — 1744. Claude Bouhier, Abbé de Fontaine-Daniel, ordre de Citeaux, eft nommé Évêque de Dijon à la place de Jean décédé. — 1789. L'Abbé Bouhier, Grand Chantre de l'églife de Niort, eft élu Membre de l'Affemblée provinciale, réunie à Poitiers en 1788, à l'effet d'élire les Députés aux États généraux. — 1793. Un Bouhier, Chanoine & Curé de la cathédrale de Luçon, eft déporté à Cayenne pour refus de prêter le ferment à la Conftitution civile du clergé. — 1794. Joseph-Alexandre Bouhier, Seigneur de Maubert, Chef de divifion garde-côte à Noirmoutiers avant 1789, Chevalier de Saint-Louis & premier Exempt de la 3[e] Compagnie des émigrés du Poitou, eft tué à Quiberon. — 1848. Robert-Constant Bouhier de l'Éclufe eft nommé Repréfentant du peuple pour le département de la Vendée à l'Affemblée conftituante; en 1850, il eft réélu à l'Affemblée Légiflative; en 1852, il eft nommé Député de la Vendée au Corps Légiflatif en oppofition au candidat du gouvernement. A la deuxième feffion du Corps Légiflatif réuni à l'effet de vérifier les votes pour l'Empire (Décembre 1852) il protefta feul contre ce vote en ces termes : « En fait, parce qu'il n'y trouve pas les caractères de liberté « & d'indépendance néceffaires pour une pareille opération. En droit, parce que le Roi de France exifte (a) »; en 1853, il fe refufe à prêter ferment à l'Empire; il foutient d'ailleurs, en deux lettres énergiques adreffées au Corps Légiflatif, que ce ferment ne peut pas lui être impofé vu fa nomination, comme Député, antérieure au décret qu'on invoque pour lui impofer ce ferment; fon droit acquis par les deux feffions pendant lefquelles il a fiégé après avoir rempli toutes les formalités exigées par la Conftitution & furtout à raifon de la toute-puiffance du vote univerfel qui l'a fait Député, toute-puiffance que le Corps Légiflatif & le pouvoir ne peuvent méconnaitre fans nier leurs droits eux-mêmes. Le 3 Février 1853, il eft déclaré par M. Billault, Préfident dudit Corps Légiflatif, ***réputé démiffionnaire*** pour refus de ferment à l'Empire & les portes du Corps Législatif lui font fermées (b).

(a) (b) Journaux Anglais, Belges & Moniteur du 4 Février 1853.

Intendant général de la Reine Anne d'Autriche en fon comté de Lauraguais, Sénéchal général dudit comté (1669).

3° Dans l'armée : un Lieutenant du Roi en Languedoc (1353) & un Grand Sénéchal de Languedoc : Jean & René Bouhier, Comtes de l'Isle; un Gouverneur d'Arras, Ambaffadeur en Suiffe : Guillaume Bouhier; des Chevaliers Bannerets, Commandants d'hommes d'armes aux bans de la Nobleffe de Poitou, Saintonge, Angoumois & Gafcogne; au XIV[e] fiècle, un Brigadier des armées du Roi en la perfonne de Benigne Bouhier; plufieurs Colonels, dont Charles-René Bouhier, Chevalier, Marquis de la Vérie en Poitou, Colonel d'un régiment de fon nom & au régiment de Noailles-infanterie; Bouhier, Seigneur de l'Éclufe & de la Dedière, Capitaine général de la capitainerie générale garde-côte de Beauvoir, ancien Garde du corps du Roi; Bouhier, Seigneur de Maubert, Chef de divifion de la divifion garde-côte de Noirmoutiers, émigré, Officier au régiment de la Nobleffe de Poitou, tué à Quiberon; Barthélemy Bouhier, Chevalier, Seigneur des Raillères, Commandant de bataillon au régiment du Roi; un Capitaine aux gardes du Roi, du même nom; un Capitaine de chevau-légers fous Turenne : Gabriel-Charles Bouhier, Seigneur de la Vérie, bleffé au fiége de Lille; plufieurs Officiers aux Gardes françaifes; des Gendarmes de la maifon du Roi; des Moufquetaires; des Gardes du corps; des Officiers de troupes provinciales; deux Majors de la ville des Sables; un Commandant du château de la Chaume au temps des guerres de religion; un Vice-Sénéchal de Fontenay-le-Comte; un Gouverneur du château de Vouvent en 1627; & un Lieutenant de la Rochefoucauld, Commandant en chef de toute la cavalerie du Roi à la bataille de Rié : Jacques Bouhier, Chevalier, Seigneur de Beauregard, à qui était réfervé en cette journée l'honneur de déterminer la victoire en mettant en déroute la cavalerie de Soubife (voir *les Triomphes de Louis le Jufte*, in-fol.); tous, ou prefque tous, Chevaliers de Saint-Louis.

4° Deux Chevaliers des ordres du Roi : 1° Vincent de Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Comte de Châteauvilain, Baron du Pleffix-aux-Tournelles, créé Intendant de l'ordre du Saint-Efprit en 1599 (*a*), & 2° Jacques Bouhier, Chevalier, Seigneur de Beauregard, reçu à Blandy, en Normandie, le 3 Octobre 1611, par le Comte de Soiffons (*b*).

5° Dans l'ordre de Malte : un Commandeur, Bouhier de Verfalieu, Commandeur de Robécourt, en Lorraine, en 1731, & plufieurs Chevaliers.

6° Un Maire perpétuel de la ville des Sables d'Olonne nommé par le Roi (1690), plufieurs Sénéchaux, deux Majors de ladite ville, des Échevins & Pairs des villes de la Rochelle, Niort & Nantes au XV[e] & XVI[e] fiècles & depuis (*c*).

7° Dans la magiftrature : un Premier Préfident au Parlement de Dijon (1746) : Bouhier, Marquis de Lantenay; fix Préfidents à mortier; cinq Confeillers au Grand Confeil & Confeil d'État; un Confeiller au Parlement de Paris & un grand nombre de Confeillers au Parlement de Dijon & au préfidial de la Rochelle; deux Confeillers à la Cour des comptes de Nantes : Robert Bouhier, Seigneur de Beauregard & des Granges, Confeiller-Maître (1606), & Charles-Laurent Bouhier, Seigneur de Beauregard & de l'Éclufe (1751) (*d*).

8° Un Membre de l'Académie françaife : Jean Bouhier.

9° Plufieurs Députés aux États généraux & provinciaux, aux Affemblées nationales & au Corps Légiflatif, dont : 1° Bouhier, Seigneur de Pouilly ; 2° en 1601-1622,

(*a*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IX, p. 340.
(*b*) Manufcrit de Chevillard, en poffeffion de la famille, certifié par Saint-Allais.
(*c*) Hiftoires defdites villes; Gouget, *Armorial du Poitou*.
(*d*) Archives de la préfecture de Nantes.

Maconnais : Bouhier, Bailli ; 3° en 1626 & 1648, deux autres Bouhier, Seigneurs de Pouilly; 4° en 1721, BENIGNE Bouhier, Chevalier, Seigneur de Fontaine-lès-Dijon ; 5° en 1789, Bouhier de Bernardon ; Bouhier, Abbé & Grand Chantre de l'Églife de Niort, Député à l'Affemblée provinciale de Poitou ; 6° 1848, Bouhier de l'Éclufe, Repréfentant de la Vendée aux Affemblées conftituante & légiflative, Député au Corps Légiflatif (*a*).

ALLIANCES. Les alliances des Bouhier, & furtout leurs defcendances par les femmes, ont été des plus illuftres.

Les maifons DE BOURBON-PENTHIÈVRE, D'ORLÉANS, DE NOAILLES, DE LA ROCHEFOUCAULD, BUDE DE GUÉBRIANT, DE LA VIEUVILLE, DE L'HÔPITAL-VITRY, DU CHÂTELIER-BARLOT, DE BOURNONVILLE, DE LA BAUME-MONTREVEL, DE FLEURIGNY, DE VÉELU DE PASSY, OLIER DE NOINTEL, DE RORTHAYS, DE LA ROCHEJAQUELEIN, DE SAPINAUD, DU CHAFFAUD, JUCHAULT DE LA MORICIÈRE, DE MESNARD, DE BESSAY, GAZEAU DE LA BOISSIÈRE & BRANDONIÈRE, MORISSON DE LA BASSETIÈRE, DE LEZARDIÈRE, DE CULANT, SAUVESTRE DE CLISSON, DE CHATEAUBRIANT-DES-ROCHES-BARITAUX, DE MARBEUF, GARREAU DE LA LIMOUSINIÈRE, DE GOULAINE, DE BUOR, DE VOUTRON, MIGNOT DE LA MARTINIÈRE, DE MOLAC, DE ROSMADEC, DE LA TULLAYE, D'APPELVOISIN, D'ALIGRE, les GOURDEAU DE LA CARTE-BLANCHÈRE, les LA COUSSAYE, les SAINT-GILLES, Barons de Saint-Gilles, les HOTMAN DE MORFONTAINE, les LIVERDIS, les LODRE DE CHATAIGNER, les VAUGIRAUD, les DE FERIET, les JANNET DE LA BAUDUÈRE, les JAMET DE BEAUREGARD, MACÉ DE LA RUDELIÈRE, LE CHAPELLIER DE LA VARENNE, de TARRAGON, DE VILLEBRESME, DE BOISVILLETTE, BONNEAU DE LA GARDE, les CHAUVIN, DE CHABOT, Vincent MOLINIÈRE, DE BAILLET DE LA BROUSSE, les FRICONNEAU DE LA MOTERIE, les DE RAIFFE, les VEILLON DE BOISMARTIN, les DUPLEIX, les BRUNET DE SERIGNÉ, les DE THOMASSET & DORINEAU, les CADORET DE BEAUPRÉAU, les DE LESCALLE, les GUITON & BLANDIN, PINEAU, SOUVIGNON, Maires de la Rochelle, les DE BOURDIGALLE DE L'AUDONNIÈRE, les COURBON DE BLÉNAC, & grand nombre d'autres familles illuftres ; en particulier les Princes DES URSINS & DE LA TRÉMOUILLE font les alliés des Bouhier de Poitou ; plufieurs de ces familles en defcendent même par les femmes (*b*).

(*a*) *Catalogue des gentilshommes des États de Bourgogne, & ceux du Poitou. — Moniteur.*

(*b*) Nous citerons en particulier, au nombre des defcendants des Bouhier par le mariage de Demoifelles Bouhier avec les membres des familles fus-indiquées : 1° Louis II DE LA TRÉMOUILLE, Duc de Noirmoutiers, fils de *Lucrèce* BOUHIER DE BEAUMARCHAIS ; JOSEPH-EMMANUEL de la Trémouille, Cardinal-Archevêque de Cambray & la célèbre Princeffe DES URSINS, fes petit-fils & petite-fille ; François-Marie DE L'HÔPITAL, Duc de Vitry, Premier Miniftre d'État, nommé en remplacement de Villeroy ; Nicolas-Louis DE L'HÔPITAL, Marquis de Vitry, frère du précédent, Ambaffadeur en Pologne, tous les deux fils du deuxième mariage de la même Lucrèce BOUHIER DE BEAUMARCHAIS avec Nicolas DE L'HÔPITAL, Duc de Vitry, Maréchal de France. 2° Charles-François DE LA VIEUVILLE, Abbé de Notre-Dame de Verfigny, Évêque de Rennes ; la Ducheffe DE BOURNONVILLE, née du mariage de Marie BOUHIER DE BEAUMARCHAIS avec Charles I[er], Duc de la Vieuville ; la Ducheffe DE NOAILLES, fa petite-fille, femme de Anne-Jules, Duc DE NOAILLES, Maréchal de France ; Adrien-Maurice Duc DE NOAILLES, auffi Maréchal de France, fils des précédents ; la Ducheffe DE BOURBON-PENTHIÈVRE, fœur de ce dernier, de laquelle font nés le Duc DE LAMBALLE & la Ducheffe D'ORLÉANS, mère de LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français ; M[me] la Ducheffe DE LA VALLIÈRE (Marie-Thérèfe DE NOAILLES, époufe de Charles-François DE LA BAUME-LE-BLANC, Duc de la Vallière) ; le Maréchal de France DE LA BAUME DE MONTREVEL ; le Marquis OLIER DE NOINTEL, Ambaffadeur à Conftantinople, petits-fils de *Jacques* BOUHIER, Seigneur de Beauregard ; Anne BUDES, Demoifelle DE GUÉBRIANT, Fille d'honneur de la Reine, fille de *Françoife* BOUHIER DE BEAUREGARD & de Yves BUDES Baron de Sacé & du Hirel, frère du Maréchal DE GUÉBRIANT ; la Comteffe DE LA ROCHEFOUCAULD, fœur de Françoife ; la Comteffe DE BLÉNAC, femme de Charles COURBON, Comte de Blénac, Sénéchal de Saintonge, fille de Marie, Comteffe de la Rochefoucauld ; le Marquis DU CHÂTELIER-BARLOT, Chevalier des ordres du Roi, fils de *Jeanne* BOUHIER, Dame des Feneftraux, & de Léon BARLOT, Marquis du Châtelier-Barlot, Chevalier des ordres du Roi, Premier Maréchal des camps & armées de France ; enfin René II DE BOURDIGALLE, Seigneur de l'Audonnière, Écuyer, fils de Marie BOUHIER, Dame de l'Ifle d'Olonne, & de René de Bourdigalle, Seigneur de l'Audonnière, Commandant de trois caravelles du Roi Charles IX, qui en 1562, prit en fon nom poffeffion de la Floride, en dota la France, & y bâtit le fort Saint-Charles dont la Caroline a pris fon nom. (*Hiftoire des Florides* par le Capitaine l'Audonnière.)

Les alliances des Bouhier de Bourgogne que l'on trouvera à l'article de la filiation ſuivie de cette branche furent auſſi fort illuſtres. Cette branche vit encore aujourd'hui par la famille des Comtes DE VOGUÉ qui en ont épouſé les dernières filles.

MAINTENUES DE NOBLESSE : Les Bouhier ont été maintenus dans leur Nobleſſe par pluſieurs déciſions des Intendants de Poitou & de Bourgogne & particulièrement par un Arrêt du Conſeil d'État, à la date du 3 Septembre 1668 rendu en préſence du Roi, en faveur de GABRIEL-CHARLES Bouhier, Seigneur de la Vérie, en Poitou, fils de André Bouhier, Seigneur de la Braconnière, & de Dame Charlotte DE CHATEAUBRIANT, Capitaine de chevau-légers ſous Turenne, ancien Enſeigne aux gardes françaiſes; Arrêt qui maintient ſa Nobleſſe & celle de ſes ancêtres, en mentionnant juſqu'au quatrième degré aſcendant repréſenté par CHARLES, fils de PIERRE-ÉTIENNE Bouhier & de Joachime DE LA COUR, ſes triſaïeux, figurant ci-après, au quatrième degré de la filiation ſuivie (page 11). Un rapport fait au Roi par Charles d'Hozier, Généalogiſte de la maiſon du Roi, &c., à la date du 31 Janvier 1701, pour l'admiſſion comme Enſeigne aux gardes françaiſes de CHARLES-RENÉ Bouhier, fils de Gabriel-Charles Bouhier ſuſnommé, relate & établit encore leur Nobleſſe.

Nous croyons devoir rapporter ici ces deux pièces importantes d'autant qu'elles ſont par elles-mêmes de vraies généalogies & des preuves inconteſtables de l'ancienne Nobleſſe des Bouhier.



Arrêt du Conſeil d'État.

1° Arrêt du Conſeil d'État, rendu à Saint-Germain-en-Laye le 3 Septembre 1668, le Roy y étant, par lequel Sa Majeſté, en caſſant le jugement du Sieur Barentin, maintient & confirme dans la qualité de Noble & d'Écuyer, CHARLES-GABRIEL Bouhier, Écuyer, Sieur de la Verrie (sic), ci-devant Enſeigne au régiment des Gardes de Sa Majeſté, avec ſes enfants & ſa poſtérité, ſur la requête qu'il lui a préſentée contenant qu'il eſt iſſu de CHARLES Bouhier, Écuyer, ſon triſaïeul, qui eut pour fils ROBERT Bouhier, Écuyer, ſon biſaïeul, père d'ANDRÉ Bouhier, Écuyer, ſon père, leſquels ont toujours vécu noblement, & que lui, après avoir ſervi Sa Majeſté pendant ſept ou huit années en ladite qualité d'Enſeigne aux gardes, a depuis continué de ſervir dans ſes armées volontairement & à ſes dépens dans toutes les occaſions, où il a donné des preuves de ſa valeur & de ſon courage & en dernier lieu au ſiége de Lisle, où il a été bleſſé; nonobſtant le jugement contraire rendu le 12 Août 1667 par le Sieur Barentin, Commiſſaire départi en la province de Poitou pour la vérification des titres de Nobleſſe, par lequel il l'avait condamné comme uſurpateur en 4000 livres d'amende & avec deux ſous pour livre; auquel arrêt eſt énoncé entre autres actes le procès-verbal de viſite faite à la maiſon & château de la Verrie appartenant audit Charles-Gabriel, mineur & en bas âge, fils dudit André & de ladite Dame de Châteaubriant, ſa tutrice. Du 10 Octobre 1646. *Signé* : DE GUÉNÉGAUD. (Sur parchemin. Bibl. Imp.)

2° *Rapport fait au Roi.*

CHARLES D'HOZIER, Conſeiller du Roi, Généalogiſte de ſa maiſon, &c.

En exécutant l'ordre qui nous a été envoyé de Marly, le 22 Juin 1700, par Mgr. le Maréchal Duc de Boufflers, d'examiner les preuves de la Nobleſſe de CHARLES-RENÉ Bouhier de la Verrie, agréé par Sa Majeſté pour être Enſeigne en ſon Régiment des Gardes françaiſes & de lui en donner notre avis pour en rendre compte au Roi.

Après avoir vu l'extrait des regiſtres de baptême de la paroiſſe de Notre-Dame de Chalans, au Diocèſe de Luçon, en Bas-Poitou, portant que CHARLES-RENÉ, fils de haut & puiſſant Meſſire GABRIEL-CHARLES Bouhier, Seigneur de la Verrie, & de Dame Renée GABART, ſa femme, fut baptiſé le 22 Janvier de l'an 1679.

L'original du contrat de mariage de Meſſire GABRIEL-CHARLES Bouhier, Seigneur de la Verrie, Capitaine de cavalerie, fils unique & héritier principal & Noble de Meſſire ANDRÉ Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Braconnière, & de Dame Charlotte DE CHATEAUBRIANT, ſa femme, accordé le 14 Janvier 1676, avec Demoiſelle Renée GABART, fille de Meſſire Jean GABART, Chevalier, Seigneur de la Moricière, &c.

L'original du contrat de mariage de haut & puiſſant Meſſire ANDRÉ Bouhier Chevalier, Seigneur de la Verrie, fils unique & héritier de Meſſire ANDRÉ Bouhier & de haute & puiſſante Dame Jacqueline SAUVESTRE DE CLISSON, ſa femme, accordé le 9 Juillet 1635, avec Demoiſelle Charlotte DE CHATEAUBRIANT, fille de Gabriel, Chevalier, Seigneur des Roches-Baritaux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'État & privé, Capitaine de 50 hommes d'armes de ſes ordonnances & Lieutenant général pour Sa Majeſté au gouvernement de Bas-Poitou.

CHARLES-RENÉ Bouhier de la Verrie, 1679.

D'Azur au Chevron d'Or ſurmonté en chef d'un Croiſſant d'Argent & accompagné en pointe d'une tête de Bœuf d'Or poſée de face.

Premier degré.

Père & mère. GABRIEL-CHARLES Bouhier, Seigneur de la Verrie & Renée GABART, ſa femme, 1676.

Aïeul & aïeule. ANDRÉ Bouhier, Seigneur de la Verrie, & Charlotte DE CHATEAUBRIANT, ſa femme, 1635.

Bifaïeul & bifaïeule. André Bouhier, Seigneur de la Verrie, & Jacqueline Sauvestre de Clisson, sa femme, 1611.

L'original du contrat de mariage de Noble & puissant André Bouhier, Seigneur châtelain de la Verrie dans la paroisse de Challans, Écuyer de l'Écurie du Roi & fils de Robert Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Rocheguillaume, & de Demoiselle Marie Garreau, sa femme, accordé le 26 Décembre 1611, avec Demoiselle Jacqueline Sauvestre, fille de haut & puissant Messire Barthélemy Sauvestre, Chevalier, Seigneur de Clisson.

L'original du partage noble donné le 29 Août 1589, par Demoiselle Marie Garreau, veuve de Robert Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Rocheguillaume, de Beaumarchais, des Fénestraux & de Beauregard, &c., à Jean, Robert, Vincent, André & Jacques Bouhier, ses enfants, lequel Vincent Bouhier ayant eu pour sa part la seigneurie de Beaumarchais, fut ensuite Conseiller d'État & Trésorier de l'Épargne & laissa deux filles de son mariage avec Lucrèce Hotman de Morfontaine : Lucrèce l'aînée, Marie, &c.

Et l'arrêt du Conseil d'État rendu le 3 Septembre 1668 & signé en commandement, de Guénégaud, par lequel le Roi maintient dans la possession de sa Noblesse Charles-Gabriel Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Verrie, Enseigne dans le Régiment des Gardes, en considération de ses services & après avoir rapporté devant Sa Majesté les titres par lesquels il justifiait qu'André Bouhier son père était fils d'André Bouhier & petit-fils de Robert Bouhier, qui fut marié, le 11 Décembre 1547, avec Demoiselle Marie Garreau, &c.

Nous estimons que celle du Sieur Charles-André Bouhier de la Verrie étant établie comme elle l'est par les actes qui sont énoncés dans ce mémoire & qui ont été représentés en bonne forme, Sa Majesté peut l'admettre en qualité d'Enseigne en son Régiment des Gardes & c'est le témoignage que nous en rendons au Roi & à mondit Seigneur le Duc de Boufflers, Maréchal de France & Colonel de ce régiment.

A Paris, 31 Janvier 1701 ; *signé*, d'Hozier.



PREMIER DEGRÉ.

Bouhier, dénommé Bouhier d'Olonne, qualifié haut & puissant, vivant en Poitou au commencement du XIV[e] siècle, Seigneur de l'Isle d'Olonne, de Beauregard & en partie de la Bauduère, au comté d'Olonne, est le premier de la filiation suivie. On présume qu'il eut pour fils Jean qui suit. Les autres Bouhier qui le précèdent & que nous avons rapportés plus haut, ne nous présentent aucune filiation régulière, bien qu'ils appartiennent à la même famille.

II. DEGRÉ.

Jean Bouhier, qualifié Comte de l'Isle, Chevalier, Seigneur de la Bauduère & de l'Isle d'Olonne, Lieutenant du Roi en Languedoc en 1352; tué en 1356 à la bataille de Poitiers en combattant près du Roi Jean. Il fut enterré en l'église des Frères Mineurs de ladite ville (*a*). Il laissa plusieurs enfants, entre autres :

1. René, qui suit.
2. Guillaume, auteur de la branche de Bourgogne rapportée après la filiation suivie (page 15).

III. DEGRÉ.

René Bouhier, qualifié Comte de l'Isle, Seigneur de la Bauduère & de l'Isle d'Olonne, Grand Sénéchal de Languedoc. Il eut pour enfants :

1. Pierre-Étienne, qui suit.
2. Jean, auteur de la branche de l'Isle d'Olonne, rapportée après celle de Bourgogne (page 17).
3. Louis, auteur de la branche d'Aunis & de la Rochelle, rapportée après celle de l'Isle d'Olonne (page 18).

(*a*) Recueil de Dom Fonteneau à la Bibliothèque de Poitiers, tome LXVI, p. 219. — De Laroque, *Armorial de la Noblesse de Languedoc*, tome II, p. 294.

4. Anne, femme de Jean de Chabanais, Seigneur de Compoſté, dont elle était veuve en 1478 (*a*).
5. Marie, épouſe de Denis Joussemet d'Olonne.

IV. DEGRÉ.

Pierre-Étienne Bouhier, Seigneur de la Bauduère, de l'Isle d'Olonne, de Rocheguillaume & de Beauregard (*b*). Il épouſa vers 1470 Joachime de la Cour, dont il eut pour enfants (*c*) :

1. Charles, qui fuit.
2. André, auteur de la branche de Beauregard, rapportée après celle d'Aunis (p. 19).
3. Catherine, mariée à François du Tail, Seigneur de la Chavière.
4. Marie, mariée à René Ier de Bourdigalle, Seigneur de l'Audonnière (*d*).

(*a*) D. Fonteneau. — Affiches du Poitou.

(*b*) Au dos d'un portrait ſur bois, en la poſſeſſion de la famille, portrait qui eſt celui d'un jeune enfant de quatre à cinq ans, fort bien peint, repréſenté couvert d'un léger vêtement blanc, en forme de chemiſe, les pieds, les bras & la tête nus, jouant ſur un tapis couvrant les marches d'une eſtrade ſurmontée d'un baldaquin, on lit, en vieille écriture à l'encre noire, preſque détruite par l'uſure du temps : « Pierre-Étienne, fils de haut & puiſſant René Bouhier, Comte de l'Isle, Grand Sénéchal de Languedoc. »

(*c*) A cette époque un grand mouvement de centraliſation monarchique s'opéra en France par ſuite de la politique de Louis XI. La priſe du château d'Olonne au profit du Roi par Pierre-Étienne Bouhier ſur ſes Seigneurs ſuzerains eſt, en particulier, une preuve éclatante de cette puiſſance.

La ville des Sables, à raiſon de l'importance de ſon port & de ſa poſition entre la Guyenne & la Bretagne, dont Louis XI ſentait le beſoin de ſurveiller les Ducs preſque conſtamment ligués contre lui, attira toute ſon attention. Dans ce but, il fit réparer & agrandir ſon port, conſtruire ſes quais & entoura la ville de murs. Il lui accorda auſſi de grands priviléges & de grandes franchiſes, afin d'accroître ſon importance & d'encourager & faciliter les opérations maritimes de ſes habitants, qu'il voulut en même temps faire vivre de la vie communale; grande & conſtante penſée de ce Roi, qui avait tout à la fois pour but de ſubſtituer aux mœurs féodales & aux habitudes guerrières la vie paiſible des villes : puis en y encourageant les ſciences, les arts, le commerce & en y aſſurant l'indépendance & les libertés de tous, de maintenir l'unité de la France, en la mettant par là à l'abri des diviſions & des guerres inteſtines, auxquelles l'expoſait la féodalité alors ſortie de ſes voies.

Pierre Bouhier & un certain nombre de Gentilſhommes du pays, en particulier les Charlot, les Gaudin, les Raclet, qui, comme les Bouhier, figurent au Ban de la Nobleſſe de Poitou de 1467, les de Bourdigalle & pluſieurs autres Seigneurs châtelains du pays, comprirent l'importance de ces conceſſions, la puiſſance de ces idées. Ils allèrent ſe fixer aux Sables pour y vivre de la vie communale & s'y livrer aux entrepriſes & aux découvertes maritimes, auxquelles la découverte récente de Terre-Neuve par des pêcheurs de baleine des côtes de Guyenne, ſelon Clarac, & celle de l'Amérique par Chriſtophe Colomb, donnaient une nouvelle vie.

Depuis cette époque, les Bouhier du Bas-Poitou, tout en continuant à occuper des poſitions même ſouvent fort élevées, comme cette généalogie l'indique, ont conſtamment pris part, dans les ports des Sables & de la Rochelle, aux entrepriſes maritimes, qui ont été la cauſe de la richeſſe des habitants du pays & de la leur. Auſſi Vincent Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Comte de Châteauvilain, Baron du Pleſſix-aux-Tournelles, Conſeiller du Roi Henri IV, en ſes Conſeils d'État & privé, Tréſorier de ſon épargne, Chevalier & Intendant de l'ordre du Saint-Eſprit, dénoncé par les courtiſans ſous le règne de Louis XIII, & pourſuivi par Richelieu, qui avait fait arrêter & mettre à la Baſtille le Duc de la Vieuville, gendre dudit Vincent ; La Vieuville auquel il était réſervé cependant de ſuccéder à l'illuſtre & redouté Cardinal, comme premier Miniſtre du Roi; Bouhier de Beaumarchais, diſons-nous, répondit à ſes adverſaires, honorant tout à la fois par là le commerce maritime & lui-même : « Je ſuis né de « riches parents, qui ont eu l'honneur de recevoir pluſieurs fois le défunt Roi Henri le Grand en leur maiſon ; « & il ſavait bien comment ils avaient acquis la plupart de leurs biens, par un trafic non ſur la place du change, « mais en mer, dans lequel m'étant jeté, j'ai véritablement acquis du bien honnêtement, & le poſſédais preſque « tout dès 1607, que la dernière recherche des financiers fut faite, de laquelle ſadite Majeſté me voulut exempter « par une connaiſſance toute particulière de ma fidélité; depuis 55 ans que je ſuis Officier, ayant toujours vécu « honorablement, âgé que je ſuis de 78 ans, & fort fidèlement ſervi le Roi. » (Imprimé, Bibl. Imp. Paris; Salle des manuſcrits; V. Bouhier.)

(*d*) René Ier de Bourdigalle, Seigneur de l'Audonnière & de l'Iſle d'Olonne en partie, Gentilhomme Poitevin, comme ces qualités l'indiquent, & comme ſon fils aîné en ſon ouvrage (intitulé : *L'Hiſtoire notable de la Floride par le Capitaine l'Audonnière*, Paris, 1586, in-8°) le dit en ces termes « on ſe mit en mer accompagné ſeulement de « *deux Roberges du Roi*, mais ſi bien fournies de Gentilſhommes, *du nombre deſquels j'étais* ».

De Bourdigalle était venu, comme Pierre Bouhier, ſe fixer aux Sables pour s'y livrer aux opérations & aux découvertes maritimes, & ce fut pour tous les deux une cauſe d'illuſtration pour leur famille. Le fils du premier & le petit-fils du ſecond, René II de Bourdigalle, Sieur de l'Audonnière, auteur de l'*Hiſtoire notable* ſuſrelatée, ſe

5. Jacques, Seigneur de la Guyonnière. Il figure comme témoin au contrat de mariage de Robert Bouhier (VIe degré), fils de Charles qui fuit, & y eft qualifié Chevalier & oncle de l'époux.

6. René, auteur de la branche de Maligné, dont eft né Bouhier, Seigneur de la Touche-Bouhier.

V. DEGRÉ.

Charles Bouhier, Seigneur de la Bauduère, de la Nouhe & de Rocheguillaume, fut marié, par contrat du 13 Juin 1514, paffé devant Me Bejan, Notaire à Fougeroufe, à Marguerite de la Coussaye, fille de Louis de la Coussaye, Écuyer, Seigneur de la Couffaye, & de Demoifelle Hélène Gautron; en préfence : de la Dame de la Couffaye, mère de l'époufe, alors veuve; de Pierre Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Bauduère, père de l'époux; de François du Tail, Écuyer, Sieur de la Chavière, beau-frère; de François de la Couffaye, Écuyer, oncle de l'époufe, de Pierre & Marie, fes frère & fœur. De ce mariage vinrent :

1. Robert, qui fuit.
2. Jean, auteur de la branche de Talmont, rapportée après celle de Beauregard (p. 22).

VI. DEGRÉ.

Robert Bouhier, Ier du nom, Seigneur de la Bauduère, Rocheguillaume, Beaumarchais, l'Ifle Bertin, la Combe, Beauregard, les Feneftraux, &c., qualifié de Sénéchal des Sables d'Olonne. Il rendit aveu, le 6 Septembre 1576, à Philibert de Maling, Écuyer, Abbé de Notre-Dame du lieu dit *Dieu-de-Jars*, à raifon de fa feigneurie du Treil-de-Jars-la-Bauduère (*a*). Il fe maria, par contrat reçu par Joulard, Notaire, à

livra auffi aux entreprifes & aux découvertes maritimes, vraie gloire de ces temps-là. Il lui était réfervé de prendre poffeffion de la Floride au nom du Roi de France, de donner le nom de Caroline, grâce au fort qu'il y conftruifit, à l'État important qui porte encore aujourd'hui ce nom, & d'en doter la France en 1562, comme Commandant de trois caravelles du Roi & de la deuxième expédition qui y fut envoyée au nom de Charles IX par l'Amiral de Châtillon. (*Hiftoire notable de la Floride.*)

Jacques de Bourdigalle, Seigneur de la Bajonière, fecond fils de René Ier, fut nommé par le Roi à la charge de Confeiller maître en la Cour des comptes de Rouen, en récompenfe des fervices de fon frère. (Lettres patentes du 1er Juillet 1602.)

(*a*) Nous croyons devoir analyfer ici cet aveu dans l'intérêt de la préfente généalogie & plus encore à raifon des claufes particulières qu'il contient.

« Aveu rendu le 6 Septembre 1576 par Robert Bouhier, Seigneur de la Bauduère & de Rocheguillaume, à ré-
« vérend père en Dieu Monfieur Maitre Phillibert de Maling, Efcuyer, Abbé de Notre-Dame du lieu Dieu-en-
« Jars, à caufe de fon abbaye baronnie dudit lieu de Jars, à foi & hommage & plain baifer, ferment de fidélité &
« à cinq fols de fervice, payables chacun an au terme de Noël & à rachapt abony à trente fols pour plait de
« morte main & cheval de fervice à mutation de vaffal, c'eft à favoir, de fon hoftel appelé le Treil, fis au village
« de la Bauduère, avec fes quarruffages de terres & iffues & le jardin joignant autour de fadite maifon avec droit
« de garenne à connilz & droit de fuye à pigeons, étant autour & en madite prefcloture enfemble tout le village
« de la Bauduère de deffus... tous lefquels teneurs dudit village de la Bauduère de deffus font mes hommes cou-
« chants & levants audit fief, fujets aux devoirs ci-après déclarés. — Art. 1er. Jean Augenon & Anthoine Suirat.
« — Pierre Giraud fur leur maifon deux fols. — Item. Demoifelle Perrine de Bourdigalle fur fa maifon cou-
« verte d'ardoifes à appentif de perignon & pourpoife, joignant fon logis, qui fut Jean Bouhier, qui tient ces mai-
« fons de Louis Royrand, Efcuyer. — Item. Le Chappellain de la chappellenie de Beauregard à fefte de Noël, 2
« livres 6 deniers. — Item. Le Sieur de la Chaize-Girault fur le village, tenances & appartenances de Lallerrie
« au terme de Notre-Dame chacun an, 8 boiffeaux de froment, mefure de la Chaize-Girault de debvoir noble &
« annuel. — Item. J'ai la moitié en toute la coutume des bateaux qui vont à pêcherie des Sables d'Olonne des
« fujets du Seigneur Baron d'Olonne qui font de fes hommes & en fon fief & outre par bateau, le premier levé
« fur tous iceux, je prends madite moitié avec ledit Sieur Baron d'Olonne, fur lefquels bateaux avons droit
« d'avoir, depuis le premier jour de Carefme jufqu'à la Saint-Jean Baptifte, le cinquième poiffon que debvons
« lever après celui qui aura acheté la pêche d'un chacun defdits bateaux aura levé les quatre plus belles pièces
« les premières fi tant en ont, & advenant qu'ils en auront davantage nous n'en prendrons qu'un d'un chacun ba-
« teau & s'ils en ont moins de cinq nous n'y prenons rien. Et où il adviendrait qu'ils ne viendraient faire port
« & vente de leur poiffon audit havre, icelui expofer en vente & qu'ils allaffent le débiter à la Rochelle ou ail-
« leurs &, le cas advenant j'ai droit d'avoir la moitié de ladite coutume tout ainfi que s'ils l'avaient vendu audit
« havre d'Olonne & de les appeler à droit pour faire raifon.

Pouzauges, en Poitou, le 11 Décembre 1547, à Demoiselle Marie-Anne Garreau de la Brosse, fille de Jacques Garreau, Chevalier, Seigneur de la Limoufinière, & de Demoifelle Marie de Marbeuf, en préfence de Jacques Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Guyonnière, oncle de l'époux.

Le 29 Août 1559 fa veuve procéda noblement, par acte reçu par Me Chevreau, Notaire aux Sables d'Olonne, au partage de fes biens entre fes enfants, en préfence de René Bouhier, Seigneur de l'Ifle Bertin, leur oncle à la mode de Bretagne, & de leur coufin germain Pierre Garreau. Robert Bouhier eut de fon mariage :

1. Jean, qui fuit.
2. Robert, auteur de la branche des Feneftraux, rapportée après celle de Talmont (page 22).
3. Vincent, auteur de la branche de Beaumarchais, rapportée après celle des Feneftraux (page 23).
4. André, auteur de la branche de la Vérie, rapportée après celle de Beaumarchais (page 26).
5. Jacques, qualifié Seigneur de Beauregard & de Rocheguillaume, Lieutenant de la Rochefoucauld, Chevalier des ordres du Roi, mort fans poftérité (*a*).
6. Renée, mariée à Jacques Jousselin, Écuyer, Seigneur de Maligny, Préfident en la Cour des comptes de Nantes.
7. Marie, femme de Charles Mesnard, Écuyer, Sieur de la Tefquière (note p. 6) (*b*).

« Sur toutes & chacune defquelles chofes de mondit fief & apartenances de mondit hôtel du Treil & autres « chofes qui en dépendent j'ai tous droits de haute, moyenne & baffe juftice & juridiction & tenir & exercer affifes « par mes Sénéchaux & Officiers, & d'en avoir & prendre les profits qui en dépendent & peuvent dépendre au- « trement en tel cas appartenant felon l'ufage, & coutume du pays. » — Le même Robert defigné encore comme Seigneur de Rocheguillaume & demeurant aux Sables, acheta le 21 Mars 1562, la feigneurie de Beaumarchais.

(*a*) D'après une note écrite de la main même de Chevillard, Généalogifte du Roi, confervée au cabinet de M. de Saint-Alais, Jacques Bouhier fut nommé Chevalier des ordres du Roi par Lettres patentes du 3 Avril 1610 & reçu Chevalier à Blandy, en Normandie, par le Comte de Soiffons, le 3 Octobre 1611.

Il lui fut réfervé l'honneur du dernier fait d'armes qui détermina la victoire complète de l'armée de Louis XIII, combattant en perfonne contre Soubife, Commandant de l'armée proteftante à la bataille de Rié (1622).

Le Roi avait fous fes ordres, comme Généraux, les Maréchaux de l'Hofpital-Vitry, de Praflin, le Maréchal des camps le Chatellier-Barlot, & la Rochefoucauld, Commandant de toute la cavalerie.

L'armée de Soubife, mife en déroute, tentait de fe reformer, dit la chronique, lorfque Bouhier, Lieutenant de la Rochefoucauld, l'attaqua avec une telle vigueur à la tête de quarante Maitres, qu'il l'empêcha de fe rallier & acheva ainfi la victoire en faifant un nombre confidérable de prifonniers & forçant par là Soubife & fon armée de prendre la fuite.

On lit, en effet, dans l'ouvrage intitulé *les Triomphes de Louis le Jufte* :

« *Sobifæum ad Rheacum infulam rex profligat* 1622.

« *Sed enim fingulatim profligationis iftius univerfa momenta non attingam. Satis fuerit fcire, ut in eos qui non- « dum naves ex toto fubierant, excuffæ fint noftrorum catapultæ machinæque caftrenfes... fpoponderit Rex.... & « pecuniam pro eorum redemptione numeraturum, quibus a conflictu fubductis vitæ fecuritatem fui milites in- « dulfiffent: ut Boërius, Rupi-Fucaldii comitis vices gerens, provolantem in fugam Sobifæum infequutus fit, ac « equitatum illius diffiparit: & quamvis quos invafit, nec judicii fatis ad feipfos turmiatim colligendos, nec fatis « habuerint animi ad fe fimul ab eo defendendos, plures tamen captivos maluerit facere quos abduceret fecum, « quam victimas quas vindictæ fuorum immolaret.* »

On lit auffi dans l'hiftoire du règne de Louis XIII intitulée *La vie triomphante de Louis-le-Jufte*, &c., page 21 :

« La cavalerie de fix ou fept cents hommes (celle de Soubife) (*) fe fauvait par les dunes. Bouhier, Lieutenant « du Comte de la Rochefoucauld, avec 35 chevaux feulement, venait de Challans fe rafraîchir ; il fe difpofa de « telle forte que, faifant mine d'avoir encore une plus groffe troupe qui le fuivait, il les chargea fi rudement, que « quelques-uns étant demeurés fur la place, le refte prit une fi forte épouvante que, s'écartant les uns des autres, il « en amena plus qu'ils n'avaient été de Maitres pour les charger. »

(*b*) Des documents inconnus à Beauchet-Filleau ont permis de rectifier ici & en bien des endroits la filiation donnée par lui.

(*) Mife en déroute par le Comte de la Rochefoucauld.

8. Françoise, mariée à Gabriel Bitault, Écuyer, Seigneur de Lormeray & de Beaulieu, Conseiller Secrétaire du Roi en la grande Chancellerie de France, dont la petite-fille épousa N. de Mauclerc, Seigneur de la Mésangère.

VII. DEGRÉ.

Jean Ier Bouhier, Seigneur de la Bauduère, la Combe & Rocheguillaume, lequel, désigné comme demeurant aux Sables & qualifié de Seigneur de Rocheguillaume, rend aveu, à la date du 21 Août 1595, par acte reçu par François Gouffart, Notaire à Tours, à haute & puissante Jacqueline de la Trémouille, Comtesse de Sancerre & Dame de la baronnie de Brandois, de la terre de Rocheguillaume à lui échue, est-il dit en cet acte, par le partage Noble, fait par Marie Garreau, Dame dudit lieu, sa mère, des biens de feu Robert Bouhier, Seigneur de Rocheguillaume, son mari, père dudit Jean. Il se maria avec Demoiselle Marie Teste, de laquelle il eut :

1. Laurent, Ier du nom, qui suit.
2. Renée, mariée à N. Bitault, Sieur de Lormeray.
3. Marie, mariée à René Maurin, dont le fils André eut pour parrain André Macé, Sieur des Longeais, Écuyer, Conseiller en la Cour des comptes de Nantes, son oncle à la mode de Bretagne, & pour marraine Marie Febure, Dame de la Bauduère, sa tante, première femme de Laurent. (Registres des actes de l'état civil des Sables.)

VIII. DEGRÉ.

Laurent Bouhier, Ier du nom, Seigneur de la Bauduère, la Girardière, la Bergerie & premier Seigneur de l'Écluse.

A la date du 7 Mars 1687, par acte rédigé par Guerin & Poirault, Notaires aux Sables, & reçu par Guilbaud, Sieur de la Girardière, Sénéchal de la baronnie de Jars, il rend hommage à Messire Jules de Clerambeau, Chevalier, Abbé commandataire & Baron du lieu Dieu-de-Jars, à raison de la maison noble & seigneurie du Treil-de-Jars-la-Bauduère, ayant haute, basse & moyenne justice avec droit de l'exercer par ses Baillis & Sénéchaux ; la même seigneurie dont Robert, son aïeul, avait déjà rendu aveu, le 6 Septembre 1576, à Philibert de Maling.

Il fut reçu Conseiller du Roi le 16 Août 1691, & mourut aux Sables d'Olonne, âgé de plus de 80 ans.

Il s'était marié trois fois : 1° le 22 Janvier 1652, à Demoiselle Marie Febure ; 2° le 26 Mars 1674, à Demoiselle Jeanne Rousseau de la Guillotière ; 3° le 3 Mars 1684, à Demoiselle Anne-Ozanne Guilloton de la Vergne.

Du premier lit sont issus :

1. Jean, qui suit.
2. Laurent, IIe du nom, auteur du premier rameau de la branche de l'Écluse, rapportée à la fin de cette notice (page 36).
3. Marie, mariée à Michel Moreau de la Magnare, Maire des Sables.
4. Andrée, mariée à Guillaume Chevallereau, Sénéchal de Sainte-Hermine.

Du second lit vinrent :

5. René, auteur du second rameau de la branche de l'Écluse (page 37).
6. Pierre, Seigneur de la Bauduère, Subdélégué de l'Intendant du Poitou ; mort célibataire.
7. Jeanne, mariée à Jacques-André Tortereau de l'Aubraye, Conseiller du Roi, Contrôleur en l'élection des Sables.

Du troifième lit vinrent :

8. Louis, auteur du troifième rameau de la branche de l'Éclufe, & dont la defcendance repréfente feule aujourd'hui la famille Bouhier (page 38).
9. André, Écuyer, Seigneur de la Gaudinière, né aux Sables le 12 Août 1692, Officier de la Compagnie générale des gardes-côtes de Saint-Benoift, en Poitou. Il époufa, le 15 Juillet 1755, Demoifelle Louife du Puy, dont il n'eut qu'un fils, mort en 1791.
10. Jean-André, auteur du quatrième rameau de la branche de l'Éclufe (voir ci-après page 37).
11. Suzanne, Supérieure du tiers-ordre de Saint-Dominique, aux Sables.

IX. DEGRÉ.

Jean II Bouhier, Seigneur de la Girardière, Sénéchal des Sables, époufa en premières noces, le 25 Novembre 1687, Demoifelle Jeanne Tortereau de l'Aubraye, dont il n'eut pas d'enfants ; & en fecondes noces, le 17 Février 1698, Demoifelle Françoife-Suzanne Cardin, fille de Jean Cardin, Confeiller du Roi, Receveur des tailles de l'élection des Sables, puis Subdélégué de l'Intendant du Poitou, & de Demoifelle Anne Lodre de Chataigner (*a*). De cette union il eut :

1. Jean-Baptiste, né le 13 Novembre 1692, Archidiacre & Chanoine de Luçon.
2. Laurent, IIIe du nom, qui fuit.
3. Anne, née le 16 Décembre 1693, eut pour parrain Laurent Bouhier, Sieur de l'Éclufe & du fief Fouquet, fon oncle, Maire perpétuel de la ville des Sables, & pour marraine, Ozanne-Anne Guilloton, Dame de l'Éclufe, fa grand'mère.

X. DEGRÉ.

Laurent Bouhier, IIIe du nom, Seigneur de la Girardière, Officier de la maifon militaire du Roi, Garde de la Porte en 1746. Il fe maria, à Saint-Jean d'Angely, à Demoifelle Élifabeth-Michelle Cotard de l'Isle, dite *Mademoifelle de la Ronfe*, fille de Michel Cotard de l'Isle & de Anne Martin de la Clide. De ce mariage il n'eut qu'une fille, mariée à Julien Garreau de Nizeau.



BRANCHE DE BOURGOGNE.

[Éteinte.]

III. DEGRÉ.

Guillaume Bouhier, Chambellan du Duc Jean de Bourgogne, furnommé Jean Sans-Peur, fon Ambaffadeur & Gouverneur pour lui d'Arras, 2e fils de Jean Bouhier, qualifié Comte de l'Ifle, rapporté au IIe degré de la filiation.

En 1418, il accompagna le Duc Jean Sans-Peur à Dijon, &, après avoir combattu avec lui en Poitou, il fe fixa en Bourgogne.

Selon la généalogie dreffée par Bouhier, Seigneur de Verfalieu, Préfident à mortier au Parlement de Dijon en 1691, généalogie écrite fur le verfo de la couverture

(a) Jean Cardin, né aux Sables le 14 Septembre 16[illegible]7, avait eu pour parrain & marraine, noble André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Chevelleliére, & Demoifelle Jacquette Maffon, Dame de Chaon. Il était fils de Bernard Cardin, Confeiller du Roi, Receveur des tailles de l'élection des Sables.

d'un miffel aujourd'hui en la poffeffion de M. Chevreul, publicifte à Dijon, fils du favant M. Chevreul de l'Académie des Sciences, Guillaume Bouhier aurait, au moment de fa mort, arrivée à Dijon en 1422, laiffé deux fils en bas âge :

1. JACQUES, l'aîné, âgé de fept ans & que le Duc Jean le Bon prit par la fuite pour fon Secrétaire. Il continua la famille à Dijon & eut de fon mariage avec Antoinette DE CHAMPFLEURY un fils, JEAN, qui fut nommé gratuitement à une charge de Confeiller au Parlement de Bourgogne, par Louis XII, en 1512; à partir de cette époque cette branche a conftamment eu des Confeillers ou Préfidents au même Parlement jufqu'à fa fuppreffion en 1789.
2. MICHEL, fe maria auffi à Dijon à Marie MONTARDET, mais fa poftérité s'éteignit à la première génération. Son fils JACQUES fe fit Prêtre, & LOUISE, fa fille, époufa Richard ARNIVEL.

Cette branche, quant à fes defcendants mâles, étant aujourd'hui éteinte, & ne fubfiftant plus que par fes filles dans la maifon des Comtes DE VOGUÉ, en particulier ; d'un autre côté, Palliot ayant donné la généalogie de cette branche à partir de Jean Bouhier, premier Confeiller reçu au Parlement de Dijon, nous croyons inutile de la reproduire en entier. Il nous paraît fuffire de renvoyer à fon ouvrage (*a*) pour la filiation fuivie. Nous nous bornerons donc à dire ici que la branche des Bouhier de Dijon a eu une grande exiftence parlementaire & une grande illuftration.

Elle compte parmi fes membres :

1° Les deux premiers Évêques de Dijon, l'un, JEAN Bouhier, Docteur en théologie, nommé à la fondation de cet Évêché & facré le 17 Septembre 1731. L'autre, CLAUDE Bouhier, Chanoine de Saint-Étienne de Dijon, Abbé de Fontaine-Daniel, ordre de Cîteaux, Diocèfe du Mans, nommé en 1744.

2° Le favant JEAN Bouhier, Préfident à mortier au Parlement de Dijon, reçu, à la date du 16 Juin 1727, membre de l'Académie françaife.

3° Un Commandeur de l'ordre de Malte en la perfonne de BOUHIER de Verfalieu, Chevalier, Commandeur de Robécourt, en Lorraine, en 1731 ; & plufieurs autres Chevaliers.

4° Un Brigadier des armées du Roi, en la perfonne de BÉNIGNE Bouhier, Chevalier, Seigneur de Fontaine-lès-Dijon & de Pouilly, nommé en 1734, précédemment Colonel d'un régiment d'infanterie réformé en 1714, puis d'un régiment de Milices en Bourgogne, Chevalier de Saint-Louis.

5° Un premier Préfident au Parlement de Dijon, en 1746, BOUHIER, Marquis de Lantenay.

Six Préfidents à mortier parmi lefquels cinq ont été Confeillers au grand Confeil & aux Confeils d'État & privé du Roi, favoir :

I. BÉNIGNE Bouhier, Chevalier, Seigneur de Savigny-fous-Beaune, reçu le 1er Juillet 1665.

II. BENOIST-BERNARD Bouhier, Chevalier, Seigneur de Lantenay, reçu le 18 Octobre 1670.

III. JEAN Bouhier, Chevalier, Seigneur de Verfalieu, reçu le 6 Mars 1691 par la création de deux nouvelles charges de Préfident à mortier.

IV. JEAN Bouhier, Chevalier, Seigneur de Pouilly-lès-Dijon, reçu le 17 Mars 1704.

V. JEAN Bouhier, Chevalier, Seigneur de Savigny, reçu le 16 Mars 1716.

Les Bouhier de Dijon ont auffi figuré aux États de Bourgogne (*b*): 1° en 1599,

(*a*) Palliot, *Le Parlement de Bourgogne*.

(*b*) H. Beaune & J. d'Arbaumont, *La Nobleffe aux États de Bourgogne de* 1350 à 1789. — De la Roque & de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Bourgogne*. — Charles de Guerbois, *Le Préfident Bouhier*, in-8°, 1855.

Bouhier, Seigneur de Pouilly; 2° en 1601-1622 (Maconnais), Bouhier, Bailli. — 3° 1626, Bouhier, Seigneur de Pouilly; — 4° 1648, Bouhier, Seigneur de Pouilly; — 5° 1721, Bénigne Bouhier, Chevalier, Seigneur de Fontaine-lès-Dijon & de Pouilly, Colonel réformé d'un régiment d'infanterie; — 6° 1745, Philippe Bouhier, Seigneur de Chavigny; — 7° 1766 & 1789, Jean-Marie Bouhier de Bernardon, Seigneur d'Angoulevant; — 8° 1789, Claude-Marie Bouhier, veuve de M. Philibert-André Fleutelot de Marliens.



BRANCHE DE L'ISLE D'OLONNE.

[éteinte.]

IV. DEGRÉ.

Jean Bouhier, fils de René, rapporté au IIIe degré de la filiation, Seigneur de l'Isle d'Olonne, Homme d'armes du Sieur de l'Aigle au ban de la Nobleſſe du Poitou en 1467. Il eut pour fils Jacques, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

Jacques Ier Bouhier, Seigneur de l'Iſle d'Olonne, la Guyonnière & la Poulvière. Il remplaça ſon père comme Homme d'armes, en 1467, au Ban de la Nobleſſe. De ſon mariage avec Demoiſelle de la Roche-Aymon, il eut :

1. Jacques, IIe du nom, qui ſuit.
2. Uriel, rendit, en 1517, hommage avec Jean de Bourdigalle pour la ſeigneurie de l'Iſle d'Olonne.
3. René, auteur de la branche de l'Iſle-Bertin & de la Cheveſtelière, rapportée après celle de la Vérie (page 29).

VI. DEGRÉ.

Jacques II Bouhier, Seigneur de l'Iſle d'Olonne & d'Argenvilliers, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'État, Capitaine général des toiles de chaſſe, des tentes & pavillons de Sa Majeſté. Il demeurait en 1562 à l'hôtel noble de la Belle Chauſſée, paroiſſe de Saint-Gervais; il était alors qualifié de Seigneur de l'Audonnière. Il épouſa en 1548 Demoiſelle Marguerite-Hélie, Dame de l'Audonnière, de laquelle il eut :

1. Robert, qui ſuit.
2. Guillaume, rendit aveu au Roi, le 15 Juillet 1578, comme Vicomte d'Aulnay, de ſon grand fief du Puy-Marbaud. (Dom Fonteneau, t. XLII.)
3. Nicolas, auteur de la branche de Noirmoutiers, rapportée après celle de l'Iſle-Bertin & de la Cheveſtelière (page 31).

VII. DEGRÉ.

Robert Bouhier, Seigneur d'Argenvilliers & de Beauregard, fut marié à Demoiſelle Marie Raclet, d'une ancienne maiſon de la Nobleſſe du Poitou (*a*). De ſon mariage il eut quatre filles (*b*) :

(*a*) Un des membres de cette famille ſervait comme Homme d'armes du Sieur de l'Aigle, avec les Gentilſhommes du comté d'Olonne, parmi leſquels figuraient les Bouhier, les Rorthays, les Moriſſon, les Charlot, les Gaudin, les Gazeau, les de la Couſſaye, les Macé, les Vaugirault, les Maynard, &c., au Ban de la Nobleſſe du Poitou en 1467. Un autre, Denis Raclet, fut, de 1364 à 1366, Abbé de Sainte-Croix de Talmont.

(*b*) Généalogie des Veillon de Boiſmartin. Étude de Me Regain, Notaire aux Sables.

1. Marie, mariée à Jean Veillon, Sieur de la Chaboiffière, Sénéchal des Sables. Ils eurent pour fils Alexandre, mort glorieufement, en 1622, à l'attaque de la flotte proteftante, en vue de la Rochelle, par la flotte catholique. Veillon commandait le vaiffeau du Roi l'*Olonais*, & fut l'un de ceux qui fautèrent à l'abordage du vaiffeau amiral proteftant, *la Vierge*, commandé par le Prince de Soubife.
2. Louise, mariée à Ifaac de Raiffe, Sieur des Côtes, Sénéchal de la principauté de Talmont.
3. Renée, époufa, en premières noces, Charles de la Noue, Seigneur de la Viguère, & en fecondes noces, Joachim du Bouchet, Seigneur de Villiers.
4. Élisabeth, mariée, par contrat paffé en 1618, par-devant MM. Guerin & Favre, Notaires à Talmont, à Charles de Gourdeau, Seigneur de la Carte-Blanchère. De ce mariage vinrent :
   I. Élisabeth, mariée à Alexandre de Bessay, Seigneur des Laurières.
   II. Honorée, mariée à François Friconneau, Sieur de la Taillée, Confeiller du Roi & fon Lieutenant civil & criminel en l'élection des Sables. Leur fille époufa Meffire Gazeau, Sieur de la Lière & de la Boiffière, & leur petite-fille fut mariée à René Dupleix, Lieutenant général de l'Amirauté du Poitou.



BRANCHE D'AUNIS ET DE LA ROCHELLE.

[ÉTEINTE.]

IV. DEGRÉ.

Louis Bouhier, 3e fils de René Bouhier, qualifié Comte de l'Ifle, rapporté au IIIe degré de la filiation. En 1467 il était Homme d'armes du Sieur de Rochechouart au Ban de la Nobleffe du Poitou. Il fe maria à la Rochelle, vers la fin du XVe fiècle, à Demoifelle Marguerite Locassier, dont il eut :

1. Lisette ou Lyette, mariée à Vincent Nicolas, Seigneur de Courcille, Maire de la ville de la Rochelle en 1518, Député aux États Généraux en 1519. Il était de la famille des Nicolas de Voutron qui a fourni à la marine royale françaife un grand nombre d'officiers diftingués.
2. Jacques, Seigneur du Quartron, Licencié ès lois en 1502. Il laiffa de fon mariage deux filles :
   I. Madeleine, mariée en 1545 à Jehan Blandin, Écuyer, Sieur du fief Mignon, Maire de la Rochelle en 1571.
   II. Renée, mariée à Mathieu L'Hôpiteau, Écuyer, Sieur de Bellac, dont le fils Louis L'Hôpiteau, Seigneur de Bellac, époufa le 13 Février 1561, Marie de Granges, fille de Jean de Granges, Écuyer, Seigneur de la Gort (de la maifon des Maingot, Vicomtes de Melle), & de Demoifelle Renée Janvre.
3. Louis, qui fuit.
4. Anne, mariée à Léonard Souvignon, Écuyer, Seigneur des Pouvreaux, Maire de la Rochelle après fon beau-frère Jehan Blandin.

V. DEGRÉ.

Louis Bouhier, nommé Confeiller au Préfidial de la Rochelle, lors de fa création en 1552, eft préfumé père de :

1. Jehan, Confeiller au Préfidial de la Rochelle de 1578 à 1586, époufa, le 27 Mars 1576, Demoifelle Charlotte Brunet de Sérigné, qui était veuve en 1590. De ce mariage vinrent plufieurs enfants préfumés morts jeunes.
2. Jacques, marié, le 10 Novembre 1585, à Françoife de Malmont, fille de Charles de Malmont & de Marguerite de Comborn, de l'ancienne maifon des Vicomtes de Comborn.
3. Guy, marié à Guillemine Cochon de l'Apparent, dont un fils Jehan, baptifé en 1565, & deux filles, Anne & Marie, baptifées l'une en 1564 & l'autre en 1568. Leurs exiftences nous font inconnues.
4. Marguerite, époufa, le 28 Novembre 1567, Pafcal Turquet, Sieur des Fontaines, fils de Mathurin Turquet, chez lequel François Ier alla déjeuner en 1542, avant de quitter la Rochelle. Leur fille Marguerite, née en 1568, eut pour parrain Jehan Blandin, Maire de la Rochelle.
5. Urbain, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Urbain Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Chauffetière, Pair, puis Échevin de la ville de la Rochelle, vivant de 1562 à 1616. Il avait époufé Marie de Lescalle, fœur d'Ifabeau, mariée à Jean Guiton, Maire de la Rochelle, & tante de Jean de Lefcalle, Préfident du préfidial de la Rochelle. L'une des principales rues de cette ville porte encore aujourd'hui fon nom. De fon mariage font nés un grand nombre d'enfants, entre autres :

1. Pierre, mort jeune.
2. Zacharie, baptifé le 15 Octobre 1575, eut pour parrain Zacharie de Lefcalle, fon oncle.
3. Jean, baptifé le 10 Janvier 1580, eut pour marraine Marguerite Bouhier.
4. Louis, qui eut pour parrain Jehan de Bourdigalle.

La filiation de ces quatre enfants n'eft pas connue.

5. Marie, baptifée le 29 Août 1588, mariée, en premières noces, à Gédéon de la Rochefoucauld (*a*), Seigneur du Breuil, mort en 1616, & en fecondes noces, à Jacques de Boussiron, Écuyer, Seigneur de la Brochetière & des Grands Ry (*b*).



BRANCHE DE BEAUREGARD.

[Éteinte.]

V. DEGRÉ.

André Bouhier, Seigneur de Beauregard, 2e fils de Pierre-Étienne & de Joachime de la Cour, rapportés au IVe degré de la filiation, fut marié à Marie Thomasset, Dame

(*a*) P. Anfelme, tome IV, page 426.

(*b*) Vivaient à la Rochelle également vers cette époque :

Philippe Bouhier, Seigneur du fief Levreau, en 1686.

Aux XVIIe & XVIIIe fiècles, N... Bouhier, mariée à Meffire Cadoret de Beaupréau, fils de Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupréau, Écuyer, Seigneur des Grandes Laiffes & de la Moulinette, Lieutenant particulier au préfidial de la Rochelle, puis Préfident Tréforier de France, & de Marie-Anne de Bellevue, dont le fils Alexandre-Jean-Baptifte-Marie-Théodore, auffi Préfident Tréforier de France à la Rochelle, fervait, avec deux autres Gentilfhommes de fon nom, en qualité de volontaire dans la première compagnie des émigrés de Poitou de l'armée des Princes. Ladite Dame Bouhier de Beaupréau, devenue veuve en 1783, fe retira aux Sables d'Olonne.

de la Boiſlivière, d'une ancienne maiſon du Poitou, maintenue Noble, le 24 Mai 1470, par les Commiſſaires départis par le Roi en Poitou, en la perſonne d'Émery Thomaſſet, Seigneur de la Boiſlivière, dont un autre de la même maiſon, habitant Apremont (Vendée) en 1556, rendit hommage à la ſeigneurie de Rocheguillaume (*a*). De ſon mariage il eut :

1. JACQUES, qui ſuit.
2. JEAN, auteur de la branche de Rocheguillaume, rapportée après celle de Noirmoutiers.
3. PIERRE, partagea noblement, le 15 Mai 1559, avec Jacques & Jean, ſes frères, la ſucceſſion de ſes père & mère (*b*). Il eſt préſumé père de JULIEN Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Botherie, marié à Jacqueline SAUVESTRE DE CLISSON, laquelle devenue veuve ſe remaria, en 1610, à ANDRÉ Bouhier, Seigneur de la Vérie. Julien paraît avoir eu pour petite-fille MARIE-GENEVIÈVE-PRUDENCE-MARQUISE Bouhier, Dame du Lac de Grand-Lieu & du bourg de Saint-Philbert, qui fut mariée à Chriſtophe JUCHAULT, Seigneur de la Moricière & des Jamonières, grand-père du Général de la Moricière.

VI. DEGRÉ.

JACQUES Bouhier, Seigneur de Beauregard & des Granges, fut marié par contrat reçu, le 11 Juillet 1557, par Voiſin & Bradu, Notaires du Duché de Retz, à Demoiſelle Catherine DE L'AUBINIÈRE, dont :

1. ROBERT, qui ſuit.
2. FRANÇOIS, auteur de la branche de Féraltz, rapportée après celle de Rocheguillaume.
3. FRANÇOISE, mariée à François OLIER, Seigneur de Nointel, reçu Secrétaire du Roi le 22 Mai 1586, Contrôleur des Écuries du Roi, puis Tréſorier général de l'Ordinaire des guerres, fils de François OLIER, Seigʳ de Saint-Angel, Conſeiller au Parlement de Paris, Secrétaire du Roi le 11 Janvier 1554, & de Demoiſelle Madeleine VIOLE. Il était grand-oncle de l'Abbé Olier, fondateur, à Paris, du Séminaire de Saint-Sulpice, décédé en 1657, à l'âge de 48 ans.

   Elle partagea noblement, par acte paſſé le 26 Octobre 1601 pardevant Mᵉˢ Paris & Moron, Notaires à Nantes, avec ſes frères Robert & François, la ſucceſſion de leur père. De ſon mariage ſont nés :

   I. ÉDOUARD, Conſeiller au Parlement de Paris ; il épouſa Catherine MASSON.

   II. FRANÇOIS, Marquis de Nointel, Conſeiller au Parlement de Paris, puis Ambaſſadeur à Conſtantinople ; mort ſans alliance.

   III. MARIE Olier, mariée par contrat du 1ᵉʳ Octobre 1623 (*c*) à Ferdinand DE LA BAUME, Comte de Montrevel, Chevalier des ordres du Roi, Conſeiller d'État, Lieutenant général du Roi en Breſſe, dont le fils, NICOLAS-AUGUSTE, Marquis de Montrevel, créé Maréchal de France le 14 Janvier 1703, épouſa Iſabelle DE VAIRAT DE PAULLIAN, veuve d'Amand DE CRUSSOL, comte d'Uzès. Sa ſœur ISABELLE-ESPRIT s'allia à la maiſon de Polignac, par ſon union avec Louis-Armand, Vicomte DE POLIGNAC, Marquis de Chalançon, Baron de Châteauneuf, Chevalier du Saint-Eſprit.

(*a*) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou.*
(*b*) Acte reçu par Roger & Chilleau, Notaires au Châtelet de Paris.
(*c*) P. Anſelme, t. VII, p. 53.

VII. DEGRÉ.

Robert Bouhier, Seigneur de Beauregard & des Granges, Confeiller-Maître ordinaire en la Cour des comptes de Nantes, reçu en ladite charge en 1606, fut marié, le 16 Avril de l'an 1594, par acte reçu par Gaillard & Dufour, Notaires royaux à Nantes, à Demoifelle Marie Mignot de la Martinière, fille de N. Mignot, Seigneur de la Martinière, Préfident en la Cour des comptes de Nantes, ancien Maréchal des camps & armées du Roi. De ce mariage il eut :

1. Françoise, mariée en premières noces à Yves Budes (*a*), Chevalier, Baron de Sacé & du Hirel, frère du Maréchal Guébriant. De ce mariage elle eut quatre enfants :
   - I. Henri Budes, Marquis de Sacé, Seigneur du Pleffis-Budes de Guébriant; mort célibataire.
   - II. Charles Budes, Seigneur du Hirel, mort fans alliance.
   - III. Anne Budes, connue fous le nom de *Demoifelle de Guébriant*, fille d'honneur de la Reine. Elle eft morte après avoir accompagné en Pologne fa tante Renée du Bec-Crefpin, femme du Maréchal Guébriant, Ambaffadrice & Surintendante de la Reine Louife-Marie de Gonzague, l'an 1647.
   - IV. Renée Budes, héritière du Maréchal & de la Maréchale de Guébriant. Elle époufa en 1655 Sébaftien, Marquis de Rofmadec & de Molac, fous la condition que fon fecond fils prendrait les armes des Budes avec la qualité de Comte de Guébriant.

   Françoife époufa en fecondes noces Jacques de Saint-Gilles, Baron de Saint-Gilles, Gouverneur des ville & château de Bayeux, de l'une des plus anciennes Maifons de Normandie, fils de Bonaventure de Saint-Gilles, Seigneur de Saint-Gilles, & de Demoifelle Jacqueline de Montaigu, fille d'Adrien, Baron de Montaigu.
2. Marie, mariée, par contrat du 13 Décembre 1625 (*b*), à Louis de la Rochefoucauld, Seigneur de Bayers, dont huit enfants entre autres :
   - I. Louis de la Rochefoucaud, également Seigneur de Bayers.
   - II. Angélique de la Rochefoucaud, mariée en fecondes noces à Charles Courbon, Comte de Blénac, Sénéchal de Saintonge, dont un fils, François, qui fit, au bourg de Pont-Labbé, le 21 Juin 1664 (*c*), fes preuves de Nobleffe pour les Bouhier fes aïeuls maternels.

(*a*) Le Laboureur, *Histoire généalogique des Budes*, Paris, 1657, in-fol. — (*b*) P. Anfelme, tome IV, page 454.

(*b*) Procès-verbal des preuves de Nobleffe de François Courbon, Écuyer, fils de haut & puiffant Charles Courbon, Comte de Blénac, de Brefneau & de l'Ifleau, Seigneur de Roumegeon, de Lhoumée & de Baronai, Maréchal de camp ès armées de Sa Majefté, Confeiller du Roi en fes Confeils & fon Sénéchal en Saintonge, & de Dame Angélique de la Rochefoucaud, pour fa réception en qualité de Chevalier de minorité dans l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem au grand Prieuré d'Aquitaine, par François de Neuchèze, Chevalier dudit ordre, Commandeur des Épaux & de Saint-Remi, & frère François de Livenne Verdille, Commandeur de Nantes & Chevalier du même ordre, Commiffaire à ce député par délibération du Chapitre de la vénérable langue du Prieuré d'Aquitaine. Procès-verbal rédigé & reçu par Chaillou, Notaire royal juré en Saintonge, demeurant au bourg de la Vallée. Les titres énoncés font entre autres : 1° Le contrat de mariage de Jacques Bouhier de Beauregard, Écuyer, Seigneur de Beauregard, avec Catherine de l'Aubinière, en date du 11 Juillet 1557, fes bifayeuls maternels (VI° degré). — 2° Le contrat de mariage de Robert Bouhier de Beauregard, Maître en la Cour des comptes de Nantes, avec Demoifelle Marie Mignot, accordé le 16 Avril 1594, fes aïeuls maternels (VII° degré). — 3° Un partage noble, fait le 15 de Mai 1559 (V° degré). — 4° Un autre partage fait noblement le 26 Octobre 1601 (VI° degré). — 5° Deux aveux de la terre de Beauregard rendus, le premier le 20 Avril 1556, par Jacques Bouhier de Beauregard, Écuyer, & le fecond, le 24 Mai 1583, par Robert Bouhier, fils du précédent, Écuyer, Seigneur de Beauregard, à haut & puiffant Meffire Charles de Gondi, duquel ladite terre relevait à caufe de fon duché de Retz. Les actes furent affirmés devant Baron & Herraud, Notaires royaux & Commis greffiers du Duché de Retz, & reçus les 22 Avril 1556 & 28 Mai 1583 par le Sieur Boffi, Sénéchal dudit Duché.

BRANCHE DE TALMONT.

[ÉTEINTE.]

VI. DEGRÉ.

Jean Bouhier, 2e fils de Charles & de Marguerite de la Couffaye, rapportés au Ve degré de la filiation. Il eft préfumé le même Jean que celui qui époufa Loyfe Guillemet, de laquelle vinrent :

1. François, qui fuit.
2. Marie, mariée à Pierre Bréchard, Sieur de la Corbinière, & mère d'un autre Pierre Bréchard, Chevalier, Baron de Sainte-Pezane, Confeiller d'État, Intendant général de l'armée du Roi.

VII. DEGRÉ.

François Bouhier, Seigneur de Cornouaille, né aux Sables d'Olonne dans la maifon des Bouhier, dits de Maligné, le 2 Novembre 1541, époufa le 23 Janvier 1559, Madeleine de Raiffe, fille de Mathurin de Raiffe, Seigneur de la Sauveftière, Sénéchal de la principauté de Talmont, & de Marie de Bourdigalle, Dame de l'Audonnière. De ce mariage vinrent :

1. Pierre, qui fuit.
2. Louise, née le 15 Mai 1575, mariée à Jacques Pineau, Seigneur de la Mothe, dont la petite-fille, Madeleine, fut mariée à Gafton de Regnon, Chevalier, Seigneur de la Gautronnière & des Clouzeaux.
3. Marie, née le 13 Septembre 1576, eut pour parrain François Aubert, Écuyer, Seigneur de Maltefte, & pour marraine Louife Bouhier.
4. Pierre, marié à Demoifelle Jacquette Davy, de laquelle eft né Philippe Bouhier, marié, en Décembre 1624, dans la chapelle de la Morinière, par Meffire Rayé, Curé de Brem, à Demoifelle Renée Guéraud, fille de Jean & de Marie de la Verronnière, dont une fille mariée à René Joly, Sieur de la Vifinerie, Sénéchal des Moutiers-les-Maufais.

VIII. DEGRÉ.

Pierre Bouhier, né le 31 Janvier 1572, Sieur de la Menarderie, Procureur fifcal de la principauté de Talmont, Porte-épée du Roi, fut marié à Judith Pineau, Dame de la Mothe, dont la fœur, Marie Pineau, avait époufé, au mois d'Avril 1622, John Barington, de Londres, fils de François Barington, Chevalier & Baronnet, & de Louife Cromwell. De fon mariage, Pierre Bouhier eut une fille, Hélène, qui époufa M. Merland, de la famille des Seigneurs de la Guichardière, Préfidents Tréforiers de France à Poitiers.



BRANCHE DES FENESTRAUX.

[ÉTEINTE.]

VII. DEGRÉ.

Robert Bouhier, Seigneur Châtelain des Feneftraux, 2e fils de Robert & de Marie-Anne Garreau, rapportés au VIe degré de la filiation. Il fut Confeiller Se-

crétaire du Roi en la Grande Chancellerie de France, & épousa Demoiselle Louise Rousseau, Dame de la Guillotière. De ce mariage vinrent :

1. Robert, IIe du nom, qui suit.
2. Jeanne, mariée à Léon Barlot, Marquis du Châtelier-Barlot, Chevalier des ordres du Roi, premier Maréchal des camps & armées de France, dont le fils aîné Léon, IIe du nom, fut aussi Chevalier des ordres du Roi & Mestre de camp du régiment de Poitou.

VIII. DEGRÉ.

Robert Bouhier, IIe du nom, Seigneur des Fenestraux, Conseiller Secrétaire du Roi, le 28 Février 1608, en remplacement de Vincent Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, son oncle (*a*). Il décéda en Mars 1620. Il avait épousé Demoiselle de Mélissan. De ce mariage vinrent :

1. Barthelemy, Seigneur des Raillères, Capitaine au régiment des gardes du Roi, décédé sans postérité.
2. Robert-Vincent, qui suit.

IX. DEGRÉ.

Robert-Vincent Bouhier, Seigneur des Fenestraux, Conseiller au Parlement de Paris, cinquième Chambre des requêtes, en 1641. Il épousa Demoiselle Le Barbier, de laquelle il eut :

1. Étienne, Sieur des Fenestraux, Prêtre.
2. Vincent-Barthelemy, qui suit.
3. Louis, Seigneur des Guitaux, mineur & sous la tutelle de sa mère, qui, le 17 Janvier 1678, comparut au Greffe de la Cour du Parlement de Paris, assistée de Louis Armode, Procureur en ladite Cour, à l'effet de procéder au nom dudit mineur, au partage de la succession de Messire Robert-Vincent Bouhier, son père, lequel était héritier de son frère Barthélemy, & tous les deux avaient hérité de défunte Dame Marie Rousseau, Dame des Fenestraux, leur aïeule.

X. DEGRÉ.

Vincent-Barthelemy Bouhier, Seigneur des Fenestraux, qualifié de « Chevalier, Seigneur des Raillères, Commandant d'un bataillon au régiment du Roi » au contrat de mariage de son cousin René Bouhier, Chevalier, Marquis de la Vérie. Il avait épousé sa cousine, Placidiane Bouhier, Demoiselle de Rocheguillaume, fille de Vincent, IIe du nom, & de Catherine de Saint-Hilaire, rapportés au VIIIe degré de la branche de Rocheguillaume. De son union il eut Placidiane (*b*), mariée à René de Cugnac, Marquis de Nalier, duquel mariage est née Placidiane de Cugnac, mariée, en 1724, à Joseph-Martial de Brettes, Marquis de Cros.



BRANCHE DE BEAUMARCHAIS.

[ÉTEINTE.]

VII. DEGRÉ.

Vincent Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Charon, la Chaize-Girault, la

(*a*) A. Tessereau, *Histoire de la Chancellerie de France*, tome Ier, p. 291 & 329.

(*b*) *Placidiane*, corruption des mots Placidie-Anne, prenoms sous lesquels on trouve aussi désignées, je crois plus exactement, les deux personnes auxquelles ce nom est ci-dessus donne ; mais nous conservons le nom de Placidiane parce que c'est celui écrit generalement aux actes.

Chapelle-Hermier, Baron du Pleffix-aux-Tournelles, Comte de Châteauvilain, Confeiller du Roi en fes confeils d'État & privé, Tréforier de fon Épargne, Chevalier & Intendant de l'ordre du Saint-Efprit, 3e fils de Robert Bouhier, Seigneur de la Bauduère, & de Demoifelle Garreau de la Broffe, indiqués au VIe degré de la filiation fuivie. Il prit parti pour Henri IV & parvint aux hautes pofitions fous lefquelles il eft ci-deffus qualifié, & acquit une grande fortune. Michaud, dans sa Biographie, dit que ce fut à raifon de la haute capacité financière de Bouhier de Beaumarchais que le Marquis, puis Duc de la Vieuville, fon gendre, fut fait Surintendant des finances. Il devait être auffi le trifaïeul de Louis-Philippe, Roi des Français, par Louife-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, fa petite-fille, comme il eft établi ci-après.

Il époufa, le 15 Juillet 1596, Marie-Lucrèce Hotman, fille de François Hotman, Seigneur de Morfontaine, Confeiller du Roi en fes Confeils, Tréforier de l'Épargne, Ambaffadeur en Suiffe, & de Lucrèce Grangier de Liverdis, fille de Jean, Seigneur de Liverdis, Ambaffadeur en Suiffe & aux Grifons, & de Louife de Rhuyn. Louife Hotman, fœur de Marie-Lucrèce, avait époufé, en fecondes noces, Jofias de Montmorency, Chevalier, Seigneur de Bours, Capitaine des gardes du Roi (*a*).

Vincent eut de fon union :

1. Lucrèce Bouhier de Beaumarchais, mariée, en premières noces, le 13 Mars 1610, à Louis de la Trémouille, Marquis de Noirmoutiers, Lieutenant général & Gouverneur pour le Roi de la province de Poitou (*b*). De ce premier mariage elle eut pour enfant, Louis de la Trémouille, premier Duc de Noirmoutiers, qui fut père de Jofeph-Emmanuel de la Trémouille, Abbé de Lagny & de Sorèze, créé par le Pape Clément XI, le 17 Mai 1706, Cardinal du titre de la Trinité du Mont, Commandeur de l'ordre du Saint-Efprit, Archevêque de Cambray; & de la célèbre Princeffe des Urfins, Marie-Anne de la Trémouille, qui fut, dit un hiftorien (*c*), auprès de Philippe V d'Efpagne, un nouveau Richelieu; elle fut mariée en premières noces, en 1659, à Adrien-Blaife de Talleyrand, Prince de Chalais, Marquis d'Exideuil; & en fecondes noces, au mois de Février 1675, à Flavio Urfini, Seigneur Romain, Duc de Bracciano & de San-Gemini, Grand d'Efpagne.

   Et en fecondes noces, en 1617, à Nicolas de l'Hôpital, Duc de Vitry, Chevalier des ordres du Roi, Maréchal de France (*d*), parrain de Louis XIV à fon facre, frère de François de l'Hôpital du Hallier, Chevalier des ordres du Roi, Duc de Rofnay, auffi Maréchal de France, Gouverneur de Paris, fils l'un & l'autre de Louis de l'Hôpital de Vitry, Chevalier des ordres du Roi, Confeiller en fes Confeils d'État & privé, Capitaine de 50 hommes d'armes de fes ordonnances, Gouverneur & Lieutenant pour le Roi en Brie, après avoir été Meftre de Camp de la cavalerie légère; & de Françoife de Brichanteau. De ce fecond mariage font nés :

   I. François-Marie de l'Hôpital, Duc de Vitry, Comte de Châteauvilain, &c., Lieutenant pour le Roi en la province de Brie, Meftre de camp du régiment de la Reine-Mère, Maréchal des camps & armées du Roi, Ambaffadeur à Rome & en Bavière, puis Premier Miniftre d'État en remplacement de M. de Villeroi, marié à une fille de la Maifon de Pot de Rhodes, fille du Maréchal de la Châtre, dont un fils, enfant d'honneur du Dauphin, mort jeune & fans avoir été marié, & une

(*a*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. III, p. 615. — (*b*) *Idem*, t. IV, p. 177. — (*c*) François Combe, *La Princeffe des Urfins*, in-8°, Paris. — (*d*) P. Anfelme, t. VII, p. 439.

fille Marie-Françoise-Élisabeth, mariée à Antoine de Torcy, Chevalier, Marquis de Torcy, Sous-Lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, Maréchal de camp.

II. Nicolas-Louis de l'Hôpital, Marquis de Vitry, Seigneur du Pleffix-aux-Tournelles & de Brie, &c., Ambaffadeur en Pologne, marié à une fille de la maifon Brulart de Sillery, mort, en 1685, fans laiffer d'enfants.

2. Marie, Dame de Beaumarchais, Baronne de Saint-Martin de Blois, mariée, le 7 Février 1611, à Charles, Duc de la Vieuville, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, Confeiller, Miniftre d'État & Surintendant des finances (*a*). De ce mariage font nés, entre autres enfants :

I. Vincent, tué en 1643 au combat de Newbury, en Angleterre.

II. Charles, Duc de la Vieuville, Pair de France, Lieutenant général des armées, Gouverneur du Poitou, Chevalier d'honneur de la Reine, fut reçu Chevalier des ordres du Roi le 31 Décembre 1688.

III. Henri, mort de bleffures reçues au fiége d'Étampes pour le fervice du Roi.

IV. Charles-François, Prieur du Grand Beaulieu-lès-Chartres, Évêque de Rennes.

V. Louise, Religieufe carmélite.

VI. Lucrèce-Françoise de la Vieuville, époufa, par contrat en date du 27 Août 1654, reçu par Parque & Duchêne, Notaires à Paris, & paffé en préfence & de l'agrément du Roi, François-Ambroife de Bournonville, Duc & Pair de France (*b*), fils d'Alexandre, Duc de Bournon-

(*a*) La Ducheffe de la Vieuville en fouvenir des fiens acheta, le 16 Mai 1644, moyennant la fomme de 7,500 fr. la feigneurie de l'Ifle d'Olonne, d'André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Chevestelière, qui lui était échue par fucceffion de fes pères. Cette feigneurie paffa enfuite à la Ducheffe de Noailles, petite-fille de la Ducheffe de la Vieuville, qui la tranfmit à la Ducheffe de la Vallière, fa fille, qui la poffédait encore au moment de la révolution de 1789. Après la mort de fon mari, Marie Bouhier, Ducheffe de la Vieuville, fit en 1657 élever en fa mémoire une chapelle dans l'églife de l'Ifle d'Olonne, chef-lieu de la feigneurie; elle y exifte encore. (Archives de la Vendée, État des biens de la Ducheffe de la Vallière.)

(*b*) Dans ce contrat il eft dit que ce fut fur la demande même du Roi que le mariage fut contracté, & il y érige par ce même contrat la feigneurie de Bournonville en Duché-pairie. On y lit « pour & d'autant plus faire voir le con« tentement que Sa Majefté a dudit mariage & reconnoitre les fervices confidérables & importants qui lui ont été « rendus & à fon État, tant dedans que dehors par ledit Duc de Bournonville... Sa Majefté a non-feulement agréé « & ratifié le contrat de la donation faite par ledit Duc de Bournonville, père, au futur époux, fon fils, le 8e de « Juillet de l'an 1651, avec dérogation aux coutumes des lieux où les biens font fitués, mais érigé ledit Duché de « Bournonville en Pairie . . . & promet qu'il fe fouviendra des fervices qui lui ont été rendus par ledit fieur de « Bournonville, futur époux,. . . fur laquelle affurance & des bontés avec lefquelles leurs Majeftés ont témoigné de « défirer ledit mariage, icelui mariage a été accordé entre lefdites parties . . . . le tout fait du confentement de « très-haute & très-puiffante Dame Marie Bouhier, Ducheffe de la Vieuville, Dame de Beaumarchais, Brantigny & « autres lieux, veuve de très-haut & très-puiffant Seigneur Meffire Charles, Duc de la Vieuville, Pair de France, &c., « mère de la future ; & d'Alexandre, Duc de Bournonville, Chevalier de l'ordre de la Toifon d'or, Comte de Hennin « Lietard, &c., affifté de Meffire Bazile Fouquet, Confeiller du Roi en fon Confeil d'État, Abbé des abbayes de Bar« beau & de Noaillé, Tréforier de Saint-Martin de Tours, & paffé en préfence & par l'avis de très-haut, très-puif« fant & très-excellent Prince Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre; très-haute, très-puiffante « & très-excellente Princeffe, Anne, mère de Sa Majefté, par la grâce de Dieu Reine de France & de Navarre; de « très-haut & très-puiffant Prince Philippe Duc d'Anjou, frère unique de Sa Majefté; Eminentiffime Jules, Car« dinal de Mazarin, Premier Miniftre d'État; très-haut & puiffant Prince & Seigneur Thomas de Savoie, Grand « Maître de France; très-haute & très-puiffante Princeffe & Dame Marie de Bourbon, Princeffe de Carignan; « très-haute & très-puiffante Princeffe & Dame Louife de Savoie Princeffe de Bade; Meffire Charles-François de la « Vieuville, Abbé commandataire des abbayes de Saint-Martin de Limoges, frère de la Demoifelle future époufe; « haute & puiffante Dame Lucrèce Bouhier, veuve de haut & puiffant Seigneur Meffire Nicolas de l'Hôpital, Che« valier des ordres du Roi, Duc de Vitry, Premier Maréchal de France, tante de ladite Demoifelle future époufe; « de haut & puiffant Seigneur François-Marie de l'Hôpital, Marquis d'Arc, Confeiller du Roi en fes Confeils; de « haute & puiffante Dame Marie Pot de Rhodes, fon époufe, coufin & coufine germaine de ladite Demoifelle; de « Meffire de l'Hôpital, Marquis de Vitry, auffi coufin germain; de Meffire de Joyeufe, Abbé de l'abbaye de Bel-

VILLE, Chevalier de l'ordre de la Toifon d'or, Comte de Hennin-Liétard, Vicomte de Barlin, &c. De ce mariage eft née, entre autres enfants, MARIE-FRANÇOISE de Bournonville, qui époufa, le 13 Août 1671, Anne-Jules, Duc DE NOAILLES, Pair & Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur du Rouffillon, Vice-Roi de Catalogne, Capitaine de la première compagnie des gardes du corps; ils eurent en particulier pour enfants :

1. ADRIEN-MAURICE, Duc de Noailles, auffi Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi & de la Toifon d'or, Membre du Confeil de la Régence & l'un des premiers hommes de guerre de fon temps.
2. MARIE-CHRISTINE, mariée, le 13 Mars 1687, à Antoine V, Duc DE GRAMMONT (*a*).
3. LUCIE-FÉLICITÉ, mariée, par contrat du 10 Janvier 1698, à Victor-Marie, Duc D'ESTRÉES, Pair, Maréchal & Vice-Amiral de France (*b*).
4. MARIE-THÉRÈSE, mariée à Charles-François DE LA BAUME, Marquis, puis Duc de la Vallière, Seigneur par fa femme de l'Ifle d'Olonne.
5. MARIE-VICTOIRE-SOPHIE, mariée, le 22 Février 1723, à Louis-Alexandre DE BOURBON, Comte de Touloufe; ils eurent pour fils JEAN-LOUIS-MARIE de Bourbon, Duc de Penthièvre; pour petit-fils, le Prince de Lamballe, mari de la Ducheffe de ce nom, amie & fidèle compagne de la Reine Marie-Antoinette; & pour petite-fille, la bonne & vertueufe Ducheffe d'Orléans, Louife-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, mère du Roi Louis-Philippe.



BRANCHE DE LA VÉRIE.

[ÉTEINTE.]

VII. DEGRÉ.

ANDRÉ Bouhier, Seigneur de la Vérie & Braconnière, Confeiller du Roi, Tréforier de fes menus plaifirs, Commiffaire ordinaire de fes guerres, & Écuyer de fon écurie, 4e fils de Robert Bouhier, Seigneur de la Bauduère & de Marie-Anne Garreau, Dame de la Broffe, rapportés au VIe degré de la filiation fuivie. Il époufa en premières noces, Demoifelle Jeanne DE LA POEZE, veuve de Pierre DANNIAU, Écuyer, Seigneur de Saint-Gilles. A raifon de la fucceffion & pour la communauté qui avait exifté entre elle & fondit mari, il fut rendu, à la date du 2 Mai 1610, une fentence arbitrale entre Maître Jofias Danniau, Seigneur de Saint-Gilles, Confeiller du Roi en fon Grand Confeil, fon fils du premier lit, & André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Vérie, Confeiller du Roi, Commiffaire ordinaire de fes guerres, &c., fon fecond mari repréfenté par François OLIER, Seigneur de Nointel, Confeiller du Roi, Tré-

« lenau; de Meffire Claude de Bourdeilles, Comte de Montréfor; de Damoifelle Anne de Joyeufe; de Dame Louife « Olier, époufe de M. le Préfident Ardier; de Meffire Claude de la Pallu, Comte de Boulligneux; Meffire Charles « de Melun, Vicomte de Gand, &c... »

(*a*) (*b*) P. Anfelme, t. IV, p. 617 & 604.

forier général ordinaire de fes guerres : ladite fentence délibérée par Gilles de Maupeou, Confeiller du Roi en fes Confeils d'État & privé, Intendant & Contrôleur général de fes finances ; Vincent Bouhier auffi Confeiller de Sa Majefté en fon Confeil d'État, Tréforier de fon Épargne ; Jérôme de Haqueville, Sieur d'Aufambray auffi Confeiller d'État & Préfident des Requêtes au Palais; Édouard Olier, Confeiller du Roi en fa Cour & Parlement ; Gilles Rouffeau & Louis d'Ollé, Avocats en la Cour, nommés arbitres.

Il fut marié en fecondes noces, le 26 Décembre 1611, à Jacqueline Sauvestre, Dame de Cliffon, fille de Barthélemy Sauvestre, Chevalier, Seigneur de Cliffon (a) & de Demoifelle Hervet, fa femme; ladite Jacqueline était veuve, en premières noces, de Julien Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Bocherie & du Pleffis-Bau. Son contrat fut reçu par Cheffé, Notaire en la Cour de la châtellenie de la Givraire, reffort de la fénéchauffée de Poitiers, & paffé au champ nommé la Claie de la Bruyère, paroiffe de Boëfmé en laquelle demeurait la future au château de Cliffon. De ce mariage vint :

André, IIe du nom, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

André Bouhier, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Vérie & de Braconnière. Il fut procédé pour lui, le 25 Mai 1613, à une inftitution de tutelle & curatelle comme fils pofthume, alors âgé d'un mois, d'André, Seigneur de la Vérie, décédé, à laquelle la Dame Jacqueline Sauveftre fut commife par fentence rendue à Challans en la Cour & baronnie de Commequiers, après, y eft-il exprimé, avoir ouï à ce fujet André Bouhier, Seigneur de la Paulvière, Contrôleur général en la Grande Audience de France, proche parent du mineur, & Renée Hervet, veuve de haut & puiffant Barthélemy Sauveftre, Chevalier, Seigneur de Cliffon, aïeul maternel du mineur. Ledit acte figné : Thibaut. (Bibliothèque Imp., parchemins manufcrits, v^o Bouhier.) Il rendit aveu, le 5 Août 1645, pour la terre de Braconnière, fituée paroiffe de Dompierre, à Meffire André de la Haye, Seigneur du Châtelier-Mombeau (b). Il époufa, par contrat du 9 Juillet 1635, Demoifelle Charlotte de Chateaubriant, fille de Meffire Gabriel de Chateaubriant, Chevalier, Seigneur des Roches-Baritaux, Comte de Graffay, Confeiller du Roi en fes Confeils d'État & privé, Capitaine de 50 hommes d'armes de fes ordonnances, Lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Poitou, & de Demoifelle Charlotte de Sallo, Dame de la Guichardière, la Cornetière & de l'Ifle Bernard, fille de Jacques-Lancelot de Sallo, Chevalier des ordres du Roi, Seigneur dudit lieu, & de Gabrielle des Essarts, Dame de Sautour. Son contrat de mariage fut paffé au château du Pleffis-Bergerie, & reçu par Bouet, Notaire de la Cour de la principauté de la Roche-fur-Yon, en préfence de Demoifelle Renée Bouhier, Dame de Marigny, femme de Robert Jouffelin, Seigneur de Marigny, Confeiller du Roi & Maître d'Hôtel ordinaire de Sa Majefté; Maître Étienne Tapin, Confeiller du Roi en fes Confeils; Demoifelle de Meliffan, veuve de Robert Bouhier, Écuyer, Sieur des Feneftraux; Meffire Jean Bardin,

(a) De l'ancienne maifon des Sauveftre, Seigneurs de Cliffon en Boëfmé, dont l'un des ancêtres, Jean Sauveftre, Chevalier de Gatine, avait été, en 1428, un des principaux Lieutenants d'Arthur de Bretagne, Vicomte de Richemond, Connétable de France, Seigneur fuzerain de Parthenay ; il fut auffi l'un des Capitaines qui au XVe fiecle ont le plus contribué à chaffer les Anglais de France. — La Seigneurie de Cliffon eft paffée dans la maifon de Lefcure par le mariage de la dernière héritière des Sauveftre avec un Lefcure, dont le dernier defcendant s'eft immortalifé dans les guerres de la Vendée ; & par la veuve de ce dernier, elle a paffé aux La Rochejaquelain qui la poffèdent aujourd'hui. (Le Dain, *Hiftoire de Parthenay*.)

(b) Acte reçu par Plautin & Goufbert, Notaires à Commequiers.

Conseiller du Roi en ses Conseils, Président en la Chambre des Comptes de Bourgogne; François Mauclerc, Chevalier, Baron de Refcot, Sieur de la Messangère; Jean Gobery, Écuyer, Sieur de la Roullière & de la Thibaudière; haut & puissant Josué Mauclerc, Chevalier, Seigneur du Vigier, du Ligneron, & Marie Le Jay, sa femme, cousins de l'époux; & de ladite épouse assistée de Messire François de Sauzey, Chevalier, Seigneur & Baron de Baulle, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi; Messire Louis de Sauzey, Chevalier, Seigneur de l'Aubray; Messire Louis Masson, Chevalier, Seigneur de la Perray; Messire Christophe Mesnard, Chevalier, Seigneur de la Vergne; & de haut & puissant Pierre de Guitteau, Chevalier, Seigneur de l'Audilière.

De ce mariage vint :

Gabriel-Charles, qui suit.

IX. DEGRÉ.

Gabriel-Charles Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Vérie, Enseigne aux gardes françaises, pendant les campagnes de Montmédy, celles de Dunkerque & de Gravelines, puis nommé, le 16 Décembre 1673, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers sous le commandement du Vicomte de Turenne, régiment avec lequel il assista au siége de Lille, où il fut blessé (*a*). Il contracta mariage, le 14 Janvier 1676, avec Demoiselle Renée Gabart, fille de Messire Jean Gabart, Chevalier, Seigneur de la Moricière, des Jamonières, &c., & de Demoiselle Renée Bonneau, sa femme. De cette union il eut :

Charles-René, qui suit.

X. DEGRÉ.

Charles-René Bouhier, Chevalier, Seigneur, Marquis de la Vérie, nommé, le 12 Juin 1700, Enseigne aux gardes françaises (*b*) &, le 30 Janvier de l'année suivante, Colonel d'un régiment d'infanterie. Il fut marié, par contrat du 20 Mars 1704, reçu par Junot, Notaire à Paris, & passé en présence & du consentement du Roi Louis XIV, à Demoiselle Marie-Louise de Fleurigny, fille de feu Claude-Jean-Baptiste Leclerc de Fleurigny, en son vivant Chevalier, Marquis dudit lieu de Fleurigny, Seigneur de la Vallière, la Chapelle-sur-Ozême, Passy, Menil & autres lieux, & de Claude-Catherine de Véelu, alors veuve (*c*). De cette union il eut :

(*a*) Il était écolier à la Flèche, lorsqu'il obtint, à la date du 16 Novembre 1654, en la Chancellerie, des Lettres de bénéfice & d'émancipation qui furent visées en la sénéchaussée de Poitiers, le 18 Décembre suivant, par Jean de Raze, Conseiller du Roi en son Conseil, Lieutenant général en la sénéchaussée de Poitou, en présence de la Dame sa mère; de Gabriel, Comte de Chateaubriant, Chevalier, Conseiller du Roi, son Lieutenant en Poitou; de Gabriel d'Aubigny, Chevalier, Seigneur Marquis de Jemé, opposants, parents maternels en l'absence de N. de Chateaubriant, Chevalier, Seigneur des Roches-Baritaux, aussi parent maternel, & sur l'instance dudit & celle de Charles-Bernard Sauvestre, Seigneur de Clisson; de Messire Louis-Antoine de la Rochefoucaud-Bayers & de la Bergerie; de Jacques de Gabory, Ecuyer, Sieur de la Thibaudière; de Vincent Bouhier, Ecuyer, Seigneur de la Rocheguillaume; de François Pidoux, Écuyer, Sieur de Malagent, Premier Pair & Échevin de l'hôtel de ville de Poitiers; de Pierre Pidoux, Lieutenant général civil ès Comté de Chatellerault; de Jean Jouffelin, Écuyer, Seigneur de l'Aiguillon; & de René Joufroy, Écuyer, Sieur des Bouchaux, oncle paternel, tous parents paternels du Sieur de la Verie (acte en parchemin, signé : Giraut). Il fut maintenu en sa Noblesse, ainsi que tous ses descendants, par un arrêt de réformation, en date du 3 Septembre 1688, rendu à Saint-Germain en présence du Roi; arrêt qui reconnait en même temps la Noblesse de tous ses ascendants jusqu'à Pierre, Ier du nom.

(*b*) Rapport sur sa Noblesse à l'effet d'être admis aux gardes françaises, fait par d'Hozier, Généalogiste du Roi, & relaté à la page 9 de cette notice.

(*c*) Audit contrat, signé du Roi, on lit : « Par-devant les Notaires à Paris soussignés, furent présents : Messire Charles-René Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Vérie, Colonel d'infanterie, fils majeur de défunt Messire Charles-Gabriel Bouhier, aussi Chevalier, Seigneur de la Vérie, &c . . . . ces clauses & conventions ont été arrêtées en présence & de l'agrément de très-haut, très-puissant & très-excellent Prince Louis, par la grâce de Dieu

1. Marie-Anne-Jacqueline, née & baptifée à Fleurigny le 14 Février 1707, mariée à Claude-Gilbert Robert de la Salle de Lezardière, Gouverneur pour le Roi du château de Chaume & ville des Sables d'Olonne, veuf de Louife-Françoife Jousseaume, fille de François, Marquis de la Bretèche. De cette union eft née en particulier Demoifelle Marie-Charlotte-Pauline Robert de Lezardière, auteur de *la Théorie des lois politiques de la monarchie françaife* (a).
2. N... Bouhier, mariée à Meffire de Culant, Marquis de Monceaux.



BRANCHE DE L'ISLE-BERTIN ET DE LA CHEVESTELIÈRE.

[éteinte.]

VI. DEGRÉ.

René Bouhier, Seigneur de l'Ifle-Bertin, de l'Ifle d'Olonne & de la Chevefteliere, fils de Jacques, Ier du nom, & de Marguerite de la Roche-Aymon, qui forment le Ve Degré de la branche de l'Ifle d'Olonne. Il fut Sénéchal des Sables & Commandant, après la prife de la ville des Sables, du château de la Chaume, lors de l'attaque de ce fort par les Proteftants, en 1550 (*b*). Vers la même époque il figure comme témoin au mariage de Nicolas Bouhier, auteur de la branche de Noirmoutiers, dans lequel il eft qualifié Préfident des élus aux Sables; il a été également Confeiller Secrétaire du Roi en la Grande Chancellerie. De fon mariage avec Marie Bouhier, Dame de la Bajonière, il eut :

Roi de France & de Navarre; de la part dudit Seigneur époux; de très-haut & très-puiffant Seigneur Meffire Anne-Jules, Duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi, Capitaine de fa première compagnie des gardes du corps, coufin; de haut & puiffant Seigneur René-François, Marquis de la Vieuville, coufin de Meffire Barthelemy Bouhier, Chevalier, Seigneur des Raillieres, ci-devant Commandant d'un bataillon au régiment du Roi, & Dame Placidiane Bouhier, fon epoufe, coufins paternels; de Dame Catherine de Saint-Hilaire, veuve de Meffire Vincent Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Rocheguillaume & de la Grange de Longève & autres lieux, coufine paternelle; de Demoifelle Placidiane Bouhier, fa petite-fille, coufine; de Dame Louife Leclerc, veuve de Meffire François de Varenne, Chevalier, Seigneur de la Periefe, &c., Gouverneur des ville & château de Landrecies, coufine à caufe dudit defunt fon époux; de haut & puiffant Seigneur Meffire Armand-Victor Bouthilier, Chevalier, Comte de Chavigny, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & de Dame Louife de Varennes, fon epoufe, coufins; de Meffire Jean de Creil, Chevalier, Marquis de Creil-Bournizaux, Confeiller du Roi en fes Confeils, Maitre des requêtes honoraire de fon hôtel, & Dame Suzanne Dargouzes, fon époufe, coufins; de Dame Marie Godet, veuve de Meffire Martin de Savonnière, Chevalier, Seigneur de la Torche, & Demoifelle Marie-Catherine de Savonniere de la Torche, fille majeure, coufins. De la part de la future époufe : de religieux Seigneur, frere Charles-Hubert de Fleurigny, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, frère de l'epoufe; de religieux Seigneur, frere Hubert de Culant de Monceaux, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, Commandeur de Haut-Aveine, grand-oncle maternel; de Demoifelle Marie de Culant, grande-tante maternelle; de Meffire Louis de Culant, Chevalier, Seigneur de la Brofle, grand-oncle maternel; de Dame Geneviève de la Romière, veuve de Meffire Louis de Culant, Chevalier, Seigneur de Monceaux, Meftre de camp de cavalerie, grande-tante maternelle; de Meffire Charles Sanguin, Capitaine des gardes de Monfeigneur le Duc de Bourbon, coufin; de haut & puiffant Meffire Louis Sanguin, Chevalier, Marquis de Livry, Confeiller du Roi en fes Confeils, Premier Maitre d'hotel de Sa Majefté, Capitaine des chaffes des bois de Bondy, Livry & plaines adjacentes, coufin; de Meffire Ignace de Goujon de Thuify, Chevalier, Seigneur Baron de Chavernay, Confeiller du Roi en fa Cour & Parlement, coufin, & Dame Melanie Lefevre de Caumartin, fon époufe; de Dame Madeleine de Sauvan d'Aramon, epoufe de Meffire Marcel de Vaux, Baron de l'Heron, coufin paternel; de haut & puiffant Seigneur Meffire Michel Chamillard, Chevalier, Miniftre & Secrétaire d'Etat, Contrôleur général des finances; de Meffire François du Pouget, Chevalier, Seigneur de Nadaillac; de Meffire Charles-François d'Andigne, Chevalier, Seigneur de Vefins, amis. »

(*a*) *Nouvelle Biographie générale*, tome XXXI, p. 62.

(*b*) La ville des Sables, affiegee par La Noue, commandant l'armée proteftante, fut prife en 1550 après une longue & glorieufe réfiftance dans laquelle perirent quatre cents des affiegés. Après la prife de la ville, un grand

André, Ier du nom, qui suit.

VII. DEGRÉ.

André Bouhier, Ier du nom, Seigneur de l'Isle-Bertin, de l'Isle d'Olonne, de la Poulouvière & de la Chevestelière, Contrôleur général de la Grande Chancellerie de France, le 22 Mai 1596 (*a*). Il épousa N... de la Proize. De cette union vinrent :

1. René, Seigneur de l'Isle-Bertin, qui comparait en 1622, en qualité de donateur, à l'acte d'érection en cure, sous la dénomination de Notre-Dame de Bon-port, de l'église des Sables, jusque là vicariat d'Olonne, bien que desservi par dix prêtres stipendiés par les catholiques Sablais, & lui constitue une rente de cent sols, & le Duc de Montmorency, Comte d'Olonne, une rente de 50 livres, pour aider à son établissement; les autres habitants s'obligèrent à payer deux deniers seulement par feu.
2. André, IIe du nom, qui suit.

VIII. DEGRÉ.

André Bouhier, IIe du nom, Seigneur de l'Isle-Bertin & de la Chevestelière, fut marié à Catherine Morisson, Dame de la Chaboissière & du Rétail, de la famille des Morisson de la Bassetière (*b*). De cette union sont nés :

1. Robert, Seigneur de la Chevestelière, vivant en 1667, marié à Demoiselle

nombre d'habitants se retirèrent sous les ordres de Bouhier, leur Sénéchal, dans le fort de la Chaume, où ils résistèrent encore longtemps, mais ils furent, malgré leur courage, forcés de se rendre. L'armée protestante, disent les historiens, trouva tant d'or aux Sables, qu'elle fut embarrassée pour l'emporter. (Fontenelle de Vaudoré. — Le Dain, *Histoire de Parthenay*.)

(*a*) Dès le 15 Mars 1596, Henri IV, par Lettres patentes données à Amiens, confirmées par d'autres Lettres à la date du 20 Juillet de la même année & signées de sa main, l'autorisa à fortifier son château de la Chevestelière. Ces lettres sont sur parchemin & le texte est ainsi conçu :

« Henri, par la grâce de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous présens & advenir salut.

« Notre amé & féal Conseiller & Contrôleur général de notre Grande Chancellerie, Messire André Bouhier, nous « fait dire & remontrer que sa terre & fief de la Chevestelière lui compète & appartient par succession, de laquelle « dépendent plusieurs possessions & de grands revenus, outre que la situation en est agréable, en laquelle ledit « Bouhier a résolu de faire sa résidence ordinaire lorsqu'il sera hors le temps pendant lequel il nous doit le ser- « vice de sondit état, toutefois étant ladite terre située auprès du bord de la mer, proche de plusieurs places occu- « pées par nos ennemis & d'ailleurs fort exposée. Inclinant à laquelle supplication dudit Bouhier, désirant le traiter « favorablement afin de l'obliger d'autant plus au service qu'il doit en sadite charge & sans qu'il soit tenu aucune « permission ni congé de quelque Seigneur que ce soit, de notre entière autorité & souveraineté, nous l'avons re- « levé & dispensé, relevons & dispensons & ce entièrement & sans aussi qu'en ladite fortification il lui soit, par nos « Officiers ou autres, porté aucun trouble & empêchement, au contraire; lequel si fait mis & donné lui étoit, nous « voulons icelui être donné & le tout mis incontinent & sans délay & pleine & entière satisfaction en notre État & « sans aucun imposé & dispensons notre Trésorier & autres & donnons en mandement à nos amés & féaux Con- « seillers & Présidents en notre Parlement & à tous nos autres justiciers & Officiers qu'il appartiendra que de ma « pure, grande permission & volonté contenue ci-dessus, ils fassent & laissent jouir & user, concédant pareillement & « personnellement audit Bouhier, ses hoirs & ayant cause; sans qu'ils apportent à ladite jouissance aucun trouble « ou empêchement, au contraire; ainsi soit offert, porte & permettre, ou fasse remettre ou réparer incon- « tinent au premier état, être notre entier & vrai plaisir, & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous « avons fait mettre notre seel à cesdites présentes sans & aucune chose avoir droit.

« Donné à Amiens au mois de Juillet l'an de grâce 1596 & de notre règne le septième. Signé : Henri. »

3 Janvier 1606. Acte d'échange entre André Bouhier, Contrôleur général en la Grande Chancellerie, de l'aveu & consentement de René Bouhier, Écuyer, Seigneur de l'Isle-Bertin & de Dame Marie Bouhier, ses père & mère, de deux fiefs de vignes appelés la Commère & les Plantes nouvelles, paroisse de Saint-Hilaire de Talmont, indivis avec François Bouhier, Seigneur de Cornouaille, contre deux autres fiefs de vigne, joignant le fief de l'Isle en la paroisse de l'Isle d'Olonne, appartenant à Laurent Blanchard, Sieur de la Brosse. (Acte reçu par Trouillaud & Toare, Notaires du Comté d'Olonne.)

(*b*) A la date du 12 Mai 1647, André Bouhier, Seigneur de la Chevestelière & la Dame Catherine Morisson, sa femme, fondèrent en l'église des Révérends Pères Cordeliers, en Olonne, diocèse de Luçon, une chapelle

Marie Morisson, Dame du Rétail, fa tante à la mode de Bretagne, dont il n'eut pas d'enfants.

2. André, III[e] du nom, qui fuit.
3. Renée, Dame de la Chaboifière, mariée par contrat du 25 Janvier 1655 à André-François Buor, Chevalier, Seigneur de la Chaunalière ou Chanolière, Commandant du Château de la Chaume aux Sables d'Olonne (*a*).

IX. DEGRÉ.

André Bouhier, III[e] du nom, Seigneur de la Cheveftelière & du Rétail, fut marié à Demoifelle Catherine du Bois, dont il eut trois filles :

1. Catherine, mariée à André-René Buor, Écuyer, Seigneur de Villeneuve-Chaunalière, fon coufin germain.
2. Renée, mariée à François Buor, Écuyer, Seigneur de la Chaunalière.
3. Marguerite, Dame de Saint-Révérend, mariée à Gabriel de Rorthays, Écuyer, Seigneur de la Roche-Jaudouin.



BRANCHE DE NOIRMOUTIERS.

[éteinte.]

VI. DEGRÉ.

Nicolas Bouhier, I[er] du nom, Seigneur de la Poulvière, 3[e] fils de Jacques II, Seigneur de l'Ifle d'Olonne & de Marguerite Helyes, Dame de l'Audonnière, rapportés au VI[e] degré de la branche de l'Ifle d'Olonne, fut le premier Bouhier qui foit allé fe fixer à Noirmoutiers ; il s'y maria vers l'an 1550, avec Demoifelle Jeanne Dorineau, petite-fille de Meffire Luc Dorineau, Écuyer, Seigneur du fief Cadou, oncle de Meffire François de la Bourdonnaye, Préfident à mortier au Parlement de Bretagne, d'une ancienne famille de Gentilshommes Poitevins, maintenus en leur Nobleffe, en 1640, en la perfonne de Gedéon Dorineau, Seigneur de la Baffetière. A fon contrat de mariage figure comme témoin fon coufin Bouhier, Seigneur de l'Ifle-Bertin, défigné comme Préfident de l'élection aux Sables. Il laiffa de fon mariage :

Nicolas, II[e] du nom, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Nicolas Bouhier, II[e] du nom, Seigneur de Gravoilleau, époufa Demoifelle Judith Papion, fille de Jacques Papion, Écuyer, Seigneur de la Sinnonière, & de Demoifelle Jacquette Éveillard, Dame de la Vergne, laquelle était tante de la Dame Foucher, Baronne de Sainte-Flève & du Brandois. De ce mariage eft venu :

ftipendiée fous l'invocation de faint François, en leur nom & en ceux de leurs enfants & héritiers à perpétuité moyennant une rente de cent douze francs payable chaque année le premier jour de Mars, au profit desdits Pères Cordeliers, moyennant quoi ceux-ci s'obligent à dire chaque femaine, pour les fondateurs, leurs enfants ou héritiers, deux meffes baffes à ladite chapelle de faint François, l'une *de Requiem*, l'autre *de la Vierge*. Acte figné Paillaud, pour groffe, & Debret, Notaires.

a Partage fait en 1644 entre la famille Moriffon, reçu par Rouffeau, Notaire de la Mothe-Achard. — Beauchet-Filleau, dans la généalogie des Buor, p. 525, lui donne le prénom de François.

VIII. DEGRÉ.

Jean Bouhier, Ier du nom, Seigneur du Sableau & de Beaulieu, époux de Demoiselle Brigitte Taillandier, fille de Noble Pierre Taillandier, Sénéchal de Saint-Gervais & de Beauvoir. De cette union il eut :

1. Jean, IIe du nom, qui fuit.
2. Pierre, Seigneur de Beaulieu, Gentilhomme ordinaire du Duc d'Orléans, Régent, Chevalier de l'ordre de Saint-Lazare.

IX. DEGRÉ.

Jean Bouhier, IIe du nom, Seigneur du Sableau & de Beaulieu, Sénéchal de Saint-Gervais & de Beauvoir, époufa Demoifelle Hélène Plumet, fille de Noble Jean Plumet, Seigneur des Bouftreillères. De ce mariage font iffus :

1. Jean, IIIe du nom, Seigneur du Sableau & de Beaulieu, fut marié à Demoifelle Suzanne Rebuffé, fille de noble Pierre Rebuffé, Seigneur de Beaurepaire, dont un fils, qui fut Capitaine au régiment de Mornac-infanterie.
2. Louis, qui fuit.
3. Alexandre, Chanoine de Luçon, Prévôt de Fontenay-le-Comte.
4. Brigitte.

X. DEGRÉ.

Louis Bouhier, Seigneur de Beaupuy, marié à Demoifelle Marie-Anne Dorineau. De cette union il eut :

1. Luc, qui fuit.
2. Suzanne, mariée à Alexandre Imbert, Seigneur des Bretelières, Gendarme de la garde du Roi.

Plufieurs enfants, décédés fans poftérité.

XI. DEGRÉ.

Luc Bouhier, Seigneur de la Davière, Major de l'Ifle de Noirmoutiers, marié à Louise Barré, fille de Noble Luc Barré, Seigneur de la Grange, & de Demoifelle Macé. De ce mariage font iffus :

1. François-Louis-Laurent, Gendarme de la garde du Roi.
2. Laurent Bouhier de la Davière, Bachelier en Sorbonne, Curé de Saint-Gilles, décédé à Noirmoutiers le 21 Mai 1822.
3. Joseph-Alexandre, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

Joseph-Alexandre Bouhier, Seigneur de Maubert, né en 1744, Chef de divifion des canonniers gardes-côtes à Noirmoutiers, Chevalier de Saint-Louis, émigra en 1791. Il fit la campagne de l'armée des Princes comme Officier dans la 3e compagnie de la Nobleffe du Poitou, paffa en Angleterre, puis revint en France avec l'armée royale pour prendre part à la célèbre affaire de Quiberon, où il fut tué. Il avait été marié, en premières noces, à Françoife Bevier, dont une fille, Marie-Agathe, mariée à Alexandre le Bourcier, de Moftain, Officier fupérieur de la vieille garde impériale.

Et en fecondes noces à Anne-Marie-Georges Lechoine, dont il eut une fille Marie-Esther, mariée, en 1res noces, à Pierre Landry de Vabres, Chevalier de Saint-Louis, dont elle n'a pas eu d'enfants, & en 2des noces, à Frédéric le Mayer, de Brefmann, en Allemagne, dont un fils Frédéric, décédé, en laiffant des enfants.



BRANCHE DE ROCHEGUILLAUME.

[ÉTEINTE.]

VI. DEGRÉ.

JEAN Bouhier, Seigneur de Rocheguillaume & des Poirières, 2e fils d'André & de Marie Thomaffet, rapportés au Ve degré de la branche de Beauregard. Il fut Commiffaire général de l'extraordinaire des guerres. Il avait époufé Demoifelle Marie DE BOURDIGALLE, de laquelle il eut :

1. VINCENT, Ier du nom, qui fuit.
2. CATHERINE, mariée à Jacques GUITON DE LA VALADE, Maire de la Rochelle en 1586, oncle de l'illuftre Jean Guiton, Maire de la Rochelle lors du fiége de cette ville en 1622.
3. GUILLAUME, fut reçu en 1595 Confeiller Secrétaire du Roi.
4. MARIE, mariée à Pierre CHOQUET, Seigneur du Maureau, dont la fille HÉLÈNE époufa Pierre-François, Seigneur DU TEMPS, Officier de l'armée du Roi Henri IV, au temps de la Ligue; puis Confeiller en l'élection de Fontenay, Maire & Capitaine de cette ville. C'eft chez lui que Henri IV, devenu Roi, vint prendre gîte pendant plufieurs jours, en fon voyage en Poitou. Le Roi, voulant lui témoigner fa fatisfaction, lui demanda, en le quittant, ce qu'il défirait de lui. — « Rien autre chofe que l'honneur de vos bonnes grâces, » lui répondit du Temps. Henri IV, tenant cependant à lui laiffer un fouvenir, voulut qu'à l'avenir il ajoutât quatre fleurs de Lys à fes armes.

VII. DEGRÉ.

VINCENT Bouhier, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Rocheguillaume, nommé Vice-Sénéchal de robe courte de Fontenay-le-Comte, en remplacement de Nicolas Rapin. Il fut marié à Marie GALLIER, Dame de la Grange de Longève, de laquelle vint :

VIII. DEGRÉ.

VINCENT Bouhier, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Rocheguillaume, de Bouillé & de la Grange de Longève, Gouverneur, en 1627, de la ville de Fontenay & du château de Vouvent. Il époufa en premières noces, par contrat reçu le 12 Janvier 1632, par Boirot, Notaire à Mirebeau en Poitou, Demoifelle FOY DE LAUNAY, de la maifon d'Onglée, fille de Pierre DE LAUNAY, Chevalier, Baron d'Onglée, de Bouillé & du Fouilloux, fils de de Launay, Chevalier de Saint-Michel, fous les Rois Charles VIII & Henri III, & lui-même Lieutenant du Maréchal de Lavardin à la bataille d'Ivry en 1590 (*a*), & de Demoifelle Urbane DE LA HAYE. A fon mariage affiftèrent comme témoins : Jacques Cailleau, Sieur du Fougerais, coufin, fondé de pouvoirs de Marie Gallier, fa parente; Nicolas de Sainte-Marthe, Seigneur de Maffongne, Lieutenant général en la fénéchauffée de Poitou, époux d'Urbane de Launay, fœur de la future; Pierre de Launay, Chevalier, Baron d'Hermet, frère; François Chavigny, Écuyer, Seigneur de la Jaquetière; René de Brochechien, Chevalier, Seigneur du Pin, l'un & l'autre coufins germains de l'époux; Renée Bouhier, femme de Jacques Jouffelin, Sieur de Maligny; Renée Jouffelin, femme de

(*a*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne.*

Luc de Baconnais, Sieur de Boiſlibaud, tante & couſine de l'époux; Jean Pidoux, Doyen de l'égliſe de Saint-Hilaire de Poitiers.

Et en ſecondes noces, Demoiſelle Catherine DE SAINT-HILAIRE, qui comparut comme témoin en 1704, au contrat de mariage de Charles-René Bouhier, Chevalier, Marquis de la Vérie, avec Demoiſelle Louiſe Leclerc de Fleurigny, où elle eſt qualifiée de couſine de l'époux, & de grand-mère de Placidiane Bouhier, qualifiée auſſi couſine.

De ſon premier mariage il eut :

1. MARIE-URBANE, qui contracta mariage en 1661 avec Jacques D'APPELVOISIN, Chevalier, Seigneur de Saint-Hilaire, fils de Louis, Seigneur de la Bodinatière (*a*), & d'Éliſabeth DE VACHER. De ce mariage il eſt né pluſieurs enfants, entre autres un fils, Henri d'APPELVOISIN, marié à Marie ARIVÉ, fille de François, Seigneur du Sableau, & de Demoiſelle Marie BARRÉ, ſœur de Louiſe Barré, mariée à Luc Bouhier, Seigneur de la Davière, de la branche de Noirmoutiers. Henri partagea la ſucceſſion de ſon père avec ſes frères & ſœurs.
2. FOY, décédée ſans avoir contracté d'alliance (*b*).

De ſon ſecond mariage vinrent :

3. PLACIDIANE, mariée à ſon couſin Barthélemy BOUHIER, de la branche des Seigneurs des Feneſtraux, mentionné au X[e] degré de ladite branche, Seigneur des Raillères, Commandant d'un bataillon au régiment du Roi.
4. VINCENT Bouhier, Écuyer, Seigneur de Rocheguillaume & de la Grange-de-Longève. Il tranſigea avec ſa mère, la Dame de Saint-Hilaire, par acte paſſé devant Guilbaud, Notaire à Apremont, le 14 Octobre 1668, à raiſon de ses droits en la ſeigneurie de Bouillé, qu'elle cède. Dans cet acte il eſt ſtipulé que « les deniers ſont dus par Marie-Urbane Bouhier, épouſe de Jacques d'Appelvoiſin, Écuyer, Seigneur de Bouillé, y demeurant, ſa ſœur utérine, & par Foy Bouhier, ſœur de ladite Marie-Urbane. »



BRANCHE DE FÉRALTZ.

[ÉTEINTE.]

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS Bouhier, II[e] fils de Jacques & de Catherine de l'Aubinière, qui forment

(*a*) De l'ancienne maiſon d'Appelvoiſin, famille d'origine chevalereſque, l'une des plus anciennes du Poitou. L'un de ſes membres ſervait avec Jean Bouhier, Comte de l'Iſle, dans les guerres du Languedoc en 1351, avec deux Écuyers, ſous les ordres de Charles d'Eſpagne, Connétable de France. Le même, ou l'un des ſiens, fut l'un des Chevaliers de l'ordre du Tiercelet en 1386, ſervant comme Homme d'armes de la compagnie de Guillaume Larchevêque, Seigneur de Parthenay. Un autre, frère Bernard d'Appelvoiſin, Abbé de l'Abſie, figure comme témoin, en 1451, à l'acte capitulaire par lequel Guillaume de Varaiſe, Abbé de Saint-Michel de l'Écluſe, au diocèſe de Turin, conſent à la diſtraction faite de cette abbaye par le Pape Eugène IV, du Prieuré des Mauſaits, dans le Poitou, pour ſe ſoumettre à la juridiction de l'Évêque de Luçon. (Le Dain, *Hiſtoire de Parthenay*.)

(*b*) Foy Bouhier céda à ſa ſœur Marie-Urbane ainſi qu'à Jacques d'Appelvoiſin, ſon mari, tous les droits lui appartenant dans la ſeigneurie de Bouillé, ſituée près d'Oulmes, élection de Niort. Par là cette ſeigneurie paſſa tout entière à la maiſon d'Appelvoiſin, qui la poſſède depuis lors, par ſuite de cette ceſſion & de l'apport qu'en avait fait Marie-Urbane par ſon mariage. (Archives de la Vendée, inventaire des pièces de la ſeigneurie de l'Iſle d'Olonne.) — Il exiſtait auſſi aux Langons, Doyenné de Fontenay-le-Comte, une chapellenie, dite chapellonie des Bouhier, appartenant à la famille Bouhier*; il devait y être dit, à l'autel de Notre-Dame, une meſſe toutes les ſemaines, à la charge de dix-huit boiſſeaux de blé de rente. (Pouillé de l'évêché de Luçon, par l'abbé Aillery.)

* L'abbé Aillery écrit *Bouiers*, eſtropiant, comme bien d'autres, l'orthographe du nom tel qu'on l'écrit aujourd'hui, mais exprimant mieux peut-être le mot latin *Boerius* ou *Bouerius*.

le VIe Degré de la branche de Beauregard. Il partagea noblement, par acte du 14 Octobre 1601, paffé devant Paris & Moreau, Notaires à Nantes, la fucceffion de fes parents avec fon frère Robert & fa fœur Françoife. Il fut marié en premières noces, à Demoifelle MALLIER, fille du Préfident MALLIER, & en fecondes noces, à Demoifelle Françoife COURTIN. De ce fecond mariage font nés :

1. JACQUES, Confeiller & Aumônier du Roi, qualifié ainfi dans un acte paffé le 9 Mars 1621, par-devant Me Vafferie, Notaire à Bordeaux.
2. FRANÇOIS, Baron de Féraltz, Maître d'hôtel du Roi, Sénéchal général & Intendant des Domaines de la Reine Anne, dans fon Comté de Lauraguais. On ignore s'il a laiffé poftérité.



BRANCHE DE LA BRÉJOLIÈRE

OU

BOUHIER DE NANTES (a).

[ÉTEINTE.]

PREMIER DEGRÉ.

JACQUES Bouhier, Sieur des Arces, marié à Perine NOULEAU, comme l'indique le contrat de mariage de fon fils NICOLAS, qui fuit. Il eft le premier de cette branche que nous ayons trouvé à Nantes. Il y exiftait en 1663.

II. DEGRÉ.

NICOLAS Bouhier, Seigneur de la Bréjolière, Échevin de la ville de Nantes, époufa, le 16 Juin 1663, par contrat reçu par Beru & Lemerle, Notaires royaux à Nantes, Demoifelle Gabrielle MILLET, fille de Michel MILLET, Sieur du Bois, & d'Élifabeth ROBIN. Il laiffa de fon mariage NICOLAS, IIe du nom, qui fuit.

III. DEGRÉ.

NICOLAS Bouhier, IIe du nom, Seigneur de la Bréjolière, Échevin de la ville de Nantes (b), avait époufé Demoifelle Charlotte DE GOULAINE, fille de Samuel, Marquis DE GOULAINE de la Pafclais, qui, par acte paffé le 25 Février 1696, devant Lalande & Vatrain, Notaires à Nantes, conftitua une rente au profit de Nicolas Bouhier, fon gendre, & de ladite Demoifelle Charlotte, fon époufe. Ils eurent de leur mariage PAUL, qui fuit.

(a) Cette branche s'eft établie à Nantes vers la fin du XVIe fiècle; nous ne l'avons trouvée y exiftant qu'à cette époque. — On trouve également en Bretagne un Bouhier, du prénom de René, dont le nom, par erreur, eft écrit *Bouchier* dans l'*Armorial de Bretagne*, t. II, 1081, mais auquel on donne les armes des Bouhier du Poitou; & dans un acte paffé devant Vinet & Dany, Notaires de l'Ifle & baronnie de Rié, le dernier jour de Juillet 1660, font mentionnés : Louis Bouhier, Écuyer, Sieur de la Crefpelière, époux d'une Demoifelle Marie du Puy, & Pierre Bouhier, frère du précédent, Écuyer, Sieur de la Clartière. — Il nous eft impoffible, comme il l'a été à Beauchet-Filleau, dans fon *Dictionnaire des familles du Poitou*, t. I, p. 423, de rattacher d'une manière certaine les Bouhier de la Bréjolière à l'une des branches de la famille du Poitou, bien qu'ils lui appartiennent certainement, ainfi que les armes l'indiquent. Nous ajouterons cependant que la branche de la Bréjolière nous paraît appartenir à celle de Talmont & en defcendre. — Mme la Vicomteffe Walsh, rapportée au dernier degré de cette branche, a été pour nous le dernier rejeton. — Cette branche a donné deux Échevins de la ville de Nantes; elle s'eft alliée à la maifon des Marquis de Goulaine, ainfi qu'à celle des Vicomtes de Walsh.

(b) Michel Guimar, *Annales Nantaifes*, Nantes, an X de la République françaife. *Hift. de la mairie de Nantes.*

IV. DEGRÉ.

PAUL BOUHIER, Seigneur de la Bréjolière, Docteur en droit, Agrégé à l'université de Rennes, épousa, par contrat du 6 Mai 1724, reçu par Breton & Philippe, Notaires à Nantes, Demoiselle Madeleine PONTONNIER, de la Martinique. De ce mariage est venu PAUL-MARTIN, qui suit.

V. DEGRÉ.

PAUL-MARTIN Bouhier, Seigneur de la Bréjolière, Contrôleur des actes & correspondances des États de Bretagne, épousa Demoiselle Madeleine-Jeanne SABRY DE MONTPOLY, fille de René-Joseph SABRY DE MONTPOLY, Conseiller du Roi & son Procureur au siége royal des eaux & forêts de Nantes, & de Demoiselle Jeanne FORGET. De ce mariage il eut une fille, MADELEINE-PAULINE Bouhier de la Bréjolière, mariée à Joseph-Alexis, Vicomte WALSH (*a*), l'un des écrivains les plus distingués de ce siècle, auteur des *Lettres Vendéennes* & de plusieurs ouvrages religieux & monarchiques. De cette union vinrent trois fils, ÉDOUARD, ARTHUR & OLLIVIER.



BRANCHE DE L'ÉCLUSE.

[RAMEAUX ÉTEINTS.]

PREMIER RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

LAURENT Bouhier, II[e] du nom, Seigneur du fief Fouquet & de l'Écluse, second fils du premier mariage de Laurent Bouhier, I[er] du nom, avec Demoiselle Marie Febure, Dame de la Bauduère, rapportés au VIII[e] degré de la filiation. Il fut Conseiller du Roi, Maire perpétuel, pour le Roi, de la ville des Sables d'Olonne, nommé à cette charge par Lettres du 27 Novembre 1692; puis Major de ladite ville (*b*). Il se désista, avec l'autorisation du Roi, le 13 Mai 1711, de sa charge de Maire perpétuel en faveur de Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, Duc de Châtillon, Comte des Sables d'Olonne, afin de la réunir à son comté des Sables. Dans l'acte de désistement il est mentionné qu'à l'avenir il appartiendra au Duc de Châtillon & à ses successeurs de nommer les Maires des Sables. Il épousa en 1689 Demoiselle Catherine SAULSIER, dont il eut AUGUSTIN-JOSEPH, qui suit.

X. DEGRÉ.

AUGUSTIN-JOSEPH, Seigneur de la Dedière, Capitaine général de la capitainerie garde-côte de Beauvoir & de la Barre de Mont (*c*), ancien Garde du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis. Il épousa Demoiselle Marguerite DORION, de laquelle il n'eut qu'un fils, marié à Demoiselle DE LOUBE, de la famille des de Loube, Barons du Saulce, au pays Chartrain. Il décéda sans postérité.

(*a*) Courcelles, *Histoire généalogique des Pairs de France*, t. VI, p. 24, art. Walsh.
(*b*) Archives de Paris, Bulletin 12916. (*c*) *État militaire*, 1747.

DEUXIÈME RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

René Bouhier, Seigneur de Bourg-l'Abbé, fils aîné du 2e mariage de Laurent Bouhier, Ier du nom, avec Demoiselle Marie Rousseau de la Guillotière, sa seconde femme. Il fut reçu Conseiller du Roi, Président des traites aux Sables, le 5 Juin 1705. Il épousa Demoiselle Serventeau de la Brunière, de laquelle sont issus :

1. André, qui suit.
2. Marie, mariée, le 5 Mars 1717, à Alexandre Duval de la Vergne, Écuyer, Président Trésorier de France, grand-oncle de M. Duval, Vicomte du Curfay, Préfet de la Gironde en 1830.

X. DEGRÉ.

André Bouhier, Seigneur de Bourg-l'Abbé, Conseiller du Roi, Président en l'élection des Sables, épousa Demoiselle Catherine Geslin, dont il eut deux filles, l'une, Catherine-Rose-Thérèse, mariée à Jacques-Gabriel Lévêque, Sénéchal de Saint-Gilles ; l'autre, Renée-Amante, qui épousa Pierre-Aimé-Calixte Birotheau des Burondières, Député à la première Constituante, mort en 1828 Président du Tribunal des Sables.



QUATRIÈME RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

Jean-André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Bergerie, 3e fils de Laurent Bouhier, Ier du nom, & de Demoiselle Anne-Ozanne Guilloton de la Vergne, sa troisième femme, né aux Sables le 4 Novembre 1689, épousa, le 17 Mai 1726, Demoiselle Madeleine-Nérée Du Get, par acte passé devant Biesse, Notaire aux Sables, le 1er Mai de la même année, en présence des témoins suivants : Messire Louis Bouhier, Sieur de l'Écluse, Président au Siége royal de Chollet ; André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Gaudinière, Lieutenant de la compagnie générale garde-côte de Saint-Benoît, frères germains de l'époux. Du côté de l'épouse : Hilaire Du Puy, Prêtre, son cousin germain ; Dame Marie Gaudin, veuve de Messire Jacques Friconneau, Sieur de Champcloud ; Demoiselle Hélène Le Blanc, veuve de Messire René Gaudin, Sieur des Places, Sénéchal des villes & baronnies de Rié & de Saint-Gilles, sœur de Marie Le Blanc, femme de Messire Jean Veillon de Boismartin, Écuyer d'honneur de S. A. Monseigneur le Duc d'Orléans, ses grandes-tantes ; Messires Friconneau de la Moterie & Aimé Laurent Dupleix (a), Sénéchal de la ville des Sables & Procureur du Roi en son élection de ladite ville, ses oncles à la mode de Bretagne ; Demoiselle Marie Friconneau de la Moterie, sa cousine, & Messire René Dupleix, Seigneur des Bazangères, Conseiller du Roi, Lieutenant général au Siége royal de l'amirauté.

Par ce contrat sa mère lui constitue en dot, en outre de sa part en huit navires & d'autres biens, le plat de poissons que les pêcheurs du Comté d'Olonne lui de-

(a) De la famille de Dupleix, gouverneur de l'Inde.

vaient en raifon de la feigneurie du Treil-de-Jars-la-Bauduère, & partageable par moitié avec les Comtes d'Olonne (*a*). De fon mariage il eut :

1. François, I[er] du nom, qui fuit.
2. Thérèse, morte aux Sables le 8 Avril 1814 à l'âge de 82 ans, célibataire.

X. DEGRÉ.

François Bouhier, I[er] du nom, Seigneur de la Bergerie, époufa Demoifelle Jeanne Friconneau de la Moterie, de laquelle il eut :

1. François Bouhier, II[e] du nom, Seigneur de la Bergerie, Maire d'Olonne, mort en 1815, fans poftérité.
2. Marie-Thérèse-Joseph, morte à la Salle en 1826, fans avoir contracté d'alliance.
3. Jeanne, époufe de N. Macé, morte en 1824 à la Salle, commune d'Olonne, fans laiffer de poftérité.



TROISIÈME RAMEAU DE LA BRANCHE DE L'ÉCLUSE

Représentant seul aujourd'hui la famille Bouhier.

IX. DEGRÉ.

Louis Bouhier, Seigneur de l'Éclufe, du Treil de Jars de la Bauduère & de Beauregard, fils aîné de Laurent, I[er] du nom, & de Demoifelle Anne-Ozanne Guilloton de la Vergne, fa troifième femme, rapportés au VIII[e] degré de la filiation fuivie, naquit le 2 Juillet 1687; fut Confeiller du Roi, Préfident au Siége royal de Chollet; époufa, le 16 Juin 1717, Demoifelle Louife Bonneau de la Garde, fille de Charles Bonneau, Seigneur de la Garde, Préfident au même Siége, & de Marie Jamet de Beauregard. A fon mariage affiftèrent comme témoins : André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Gaudinière, fon frère germain; Pierre Bonneau de la Garde, Garde du corps du Roi, frère de la future; André d'Aligre, Seigneur de Marans, fon coufin; Demoifelle Jamet, époufe de Meffire Jean de Rorthays, Seigneur de Saint-Hilaire, ancien Lieutenant des vaiffeaux du Roi, Capitaine général de la capitainerie générale garde-côte des Sables, Chevalier de Saint-Louis, fa tante, &c. De ce mariage font iffus :

1. Charles-Laurent Bouhier, Seigneur de Beauregard, Lieutenant en 1747 de la compagnie générale garde-côtes des Sables, Major de ladite ville, Confeiller en la Cour des comptes de Bretagne, où il fut reçu, le 21 Janvier 1751, fur la production des preuves exigées & mentionnées dans le procès-verbal dreffé à cet effet le 15 Janvier 1751, & dépofé aux archives de la Loire-Inférieure (*b*), & dans lequel fa filiation eft établie jufques & y compris fon trifaïeul Jean, marié à Marie Tefte, indiqués au VII[e] degré de la filiation. Décédé fans avoir contracté d'alliance.
2. Michel-Henri-Marie Bouhier, Seigneur du Vivier, né aux Sables le 25 No-

(*a*) Fait relaté dans les aveux rendus par Robert Bouhier, I[er] du nom, Seigneur de la Bauduère & de Rocheguillaume & par Laurent Bouhier, premier Seigneur de l'Éclufe (voir p. 12 & 14 de cette notice).

(*b*) Regiftre des réceptions à la Cour des Comptes. — *État militaire pour 1747*.

vembre 1724, Confeiller du Roi, Échevin de la ville des Sables, mort célibataire.

3. Robert-Esprit-Antoine, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Robert-Esprit-Antoine Bouhier de l'Éclufe, après la mort de fes frères, Seigneur de la Bauduère, de Beauregard, de la Girardière & de la Bergerie, naquit aux Sables, le 18 Juin 1734; il époufa en 1799 Mademoifelle Louife-Madeleine-Julie de Rorthays de Saint-Hilaire, fa coufine, fille de Marie-Jean-Gilbert de Rorthays, Écuyer, Seigneur de Saint-Hilaire, Moufquetaire du Roi, & de Dame Marie Chauvin, alors veuve. Après la mort de fon mari, ladite Demoifelle de Rorthays fe remaria en 1807 au Vicomte Louis-François-Simon de Pina, ancien Officier fupérieur aux dragons de Conti & à l'armée de Condé, Colonel de cavalerie, Maréchal de camp, Infpecteur des gardes nationales de la Charente-Inférieure, Chevalier de Saint-Louis & de Malte, fils du Marquis de Pina, en fon vivant Confeiller au Parlement de Grenoble, & de N... de Montaigne. Elle n'eut pas d'enfants de cette feconde alliance.

Sont iffus de fon premier mariage :

1. Robert-Constant, qui fuit.
2. Amédée, né pofthume & mort jeune.
3. Valérie-Louise-Pauline, mariée à Nantes, en premières noces, le 29 Novembre 1821, à Meffire Jean-Hippolyte de Baillet de la Brousse, Officier d'infanterie, ancien Garde de la Porte du Roi Louis XVIII, Chef de divifion, en 1832, à l'armée vendéenne; mort de fes bleffures. Et en fecondes noces, à Conftant de Rorthays de Saint-Hilaire, fon coufin germain. De cette union font iffus :
   I. Emmanuel, Vicomte de Rorthays, Officier de l'ordre de François Ier, Membre de l'Académie romaine, marié à Inès de Girardin.
   II. Christian, Officier de cavalerie du Roi de Naples.

XI. DEGRÉ.

Robert-Constant Bouhier de l'Éclufe, né aux Sables d'Olonne le 18 Octobre 1799, Volontaire Royal aux Cent jours (1815), Lieutenant aide de camp du Général Infpecteur des gardes nationales de la Charente-Inférieure en 1816, Magiftrat du parquet du reffort de la Cour de Paris de 1822 à 1830; démiffionnaire à la Révolution de Juillet 1830; Repréfentant du Peuple, pour le département de la Vendée, aux Affemblées Nationales Conftituante & Légiflative, de 1848 à 1851; Député au Corps légiflatif lors de fa création en 1852, l'un des trois élus à ce pofte en dehors des préfentations du gouvernement nouveau; il fut déclaré réputé démiffionnaire en la féance du 3 Février 1853 pour refus de ferment à l'Empire (*a*). Il a époufé,

(*a*) M. Bouhier de l'Éclufe fut deftiné d'abord à la carrière militaire; il fut, comme il vient d'être dit, Volontaire Royal aux Cent Jours en l'efcadron des Officiers de cavalerie de la Charente-Inférieure (armée de la Vendée), commandé par le Colonel Comte d'Arbaud Miffon; il fut compris, en 1816, comme Officier de cavalerie en la compagnie d'éclaireurs de la Légion du Cher, fupprimée peu après fa formation; infcrit enfuite aux Gardes du corps, il ne put y être admis faute de taille; d'un autre côté, le Maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui venait d'être nommé Miniftre de la guerre, fe refufa de confirmer fon grade d'Officier de cavalerie parce qu'il ne l'avait pas fait reconnaître par la Commiffion de l'armée Vendéenne. Par ces motifs, ne pouvant continuer à fervir la royauté avec l'épée, il fit fon droit à Paris & entra en 1822 dans la magiftrature. A la Révolution de 1830, il fe refufa de prêter ferment à Louis-Philippe, proclamé Roi des Français, & donna fa démiffion*. Il fe fit alors infcrire, à l'exemple

*. Procès-verbal de la preftation de ferment du Tribunal de Chartres.

en premières noces, par contrat paſſé à Nantes le 11 Septembre 1822, devant Mᵉ Aquary, Notaire, Demoiſelle Éliſabeth-Virginie Chauvin, ſa couſine, fille d'Emmanuel-Céſar Chauvin, Inſpecteur des eaux & forêts, & de Marie-Charlotte-Éliſabeth de Chabot, ſœur du Lieutenant général Baron de Chabot, Commandant en chef de la diviſion de l'armée françaiſe & de l'Iſle de Corfou en 1803, lors de la glorieuſe défenſe de cette île contre les armées & les flottes coaliſées des Turcs & des Ruſſes. De cette union il n'eut qu'une fille Virginie-Caroline-Constance, morte enfant.

Et en ſecondes noces, à Chartres, le 16 Août 1826, Demoiſelle Anne-Louiſe-Léon Le Chapelier de la Varenne, de la famille d'Éliſabeth Le Chapelier, mariée au

d'un grand nombre d'autres magiſtrats, comme Avocat au barreau de Paris, où il plaida, juſqu'à la Révolution de 1848, en faveur des écrivains & des accuſés politiques, à Paris, Chartres, Orléans, Verſailles, &c. A cette époque, il fut nommé Repréſentant du Peuple à l'Aſſemblée Conſtituante, puis à la Légiſlative & enſuite Député au Corps légiſlatif, où il ſiégea juſqu'au moment où les portes lui en furent fermées, en 1853, à raiſon de ſon refus de ſerment à l'Empire. (Voir la note de la page 6 de cette notice.)

A ces Aſſemblées il ſe fit remarquer par la netteté de ſes convictions monarchiques & religieuſes, ſes ſentiments libéraux, ſon dévouement aux intérêts de toutes les claſſes de la ſociété & aux grands intérêts de la France, où il voulait que l'on plantât réſolument, & telle qu'elle eſt labourée par nos révolutions, le drapeau de la Monarchie françaiſe, entrant ainſi franchement en la nouvelle ère de grandeur, de liberté & de proſpérité qui lui eſt ouverte. Dans ce but il accepta d'aller au nom des deux branches des Bourbons, propoſer au Prince Napoléon, Préſident de la République, de remettre le Comte de Chambord ſur le trône (*). Il fit, dans le même but, une propoſition de réviſion de la Conſtitution (**).

Se ſouvenant qu'il avait porté l'épaulette, il alla aux journées de Juin 1848, en compagnie de MM. Boulay de la Meurthe, Valette & Turck, ſes collègues à la Conſtituante, faire reconnaître la nomination du Général Cavaignac, comme Chef du pouvoir exécutif, par l'armée, en la perſonne du Général Dameſme qui combattait l'inſurrection à l'égliſe Saint-Severin, par les Xᵉ & XIᵉ Mairies, ainſi qu'au palais du Luxembourg. Le lendemain il portait une lettre du Préſident de l'Aſſemblée au Général Le Breton, Commandant le corps d'armée qui combattait à la barrière Rochechouart. Après l'accompliſſement de cette miſſion, la priſe de cette barrière par les troupes de ligne, les mobiles & la garde nationale, & le départ de ce Général pour la barrière Poiſſonnière, où le feu continuait encore, l'inſurrection ayant recommencé par une vive fuſillade à la chauſſée Clignancourt, où ſe trouvait alors M. Bouhier de l'Écluſe, il prit, en ſa qualité de Repréſentant, le commandement des gardes nationales, & réuniſſant les ſoldats diſperſés qui s'y trouvaient, ordonna de prendre militairement poſſeſſion des maiſons de chaque côté de la rue, & fournit bientôt cette dernière partie de la révolte, au moment même où le Général Le Breton faiſait ceſſer, à la barrière Poiſſonnière, les derniers feux de l'inſurrection.

Dans cette priſe de poſſeſſion, La Roche, Rédacteur du journal « le Père Du Cheſne », commandant les inſurgés, fut tué, & il fut fait trente priſonniers, que M. Bouhier de l'Écluſe fit placer dans l'une des pièces du bureau de l'octroi. Lorſqu'on lui amena le premier priſonnier, il répondit aux gardes nationaux exaſpérés, qui lui demandaient ce qu'il fallait en faire : « Il faut traiter les priſonniers avec humanité & ſe rappeler que ce ſont des compatriotes » ; ce qui fut fait.

Aux différentes Aſſemblées dont il a fait partie, M. Bouhier de l'Écluſe a ſouvent pris la parole. Il eſt en particulier l'auteur de la première propoſition ſur les ateliers nationaux ; d'un projet de banque foncière ; du projet de loi qui a accordé trois cent mille francs aux artiſtes ; d'un amendement à la loi ſur le droit au travail ; de pluſieurs amendements ſur la Conſtitution afin d'y faire conſacrer : 1° que l'homme ne relève que de Dieu ; 2° de créer entre la Conſtituante & les Conſeils généraux actuels, de grands corps électifs nommés par pluſieurs départements réunis, cela, afin de préſerver la France des révolutions de Paris ; 3° d'un projet de loi ſur le mariage des indigents, ayant pour but de le favoriſer & de faire ceſſer le concubinage par la délivrance gratuite de toutes les pièces exigées par la loi. (*Moniteur universel.*)

On doit à M. Bouhier de l'Écluſe les ouvrages ſuivants : *Du célibat ſacerdotal dans l'Égliſe catholique & du mariage des prêtres en France* (1831, in-8°) ; *De l'adoption par les prêtres* (1840, in-8°) ; ces deux écrits ont été réunis ſous ce titre *De l'état des prêtres en France*, &c. ; il a publié en outre : *La Paix* (Paris, impr. de Carion, 1859, in-8°, brochure ſaiſie chez l'imprimeur) ; *Le Pape & l'Italie* (1860) ; *Lettre à M. Baroche, Miniſtre des Cultes, à l'occaſion de l'Encyclique du Pape Pie IX* ; ces deux ouvrages lui ont valu de S. Sainteté le Pape un bref des plus flatteurs. Citons encore un ouvrage hiſtorique : *Marianne l'Olonaiſe*, chroniques fablaiſes (1866, in-8°). Il eſt auſſi l'auteur d'une comédie de mœurs intitulée les *Femmes d'affaires*, & de divers travaux tels que : Éloges du Duc d'Enghien & de Monſeigneur Clauſel de Montal, Évêque de Chartres ; *Lettre à M. Jules Favre ſur les libres penſeurs* ; de pluſieurs brochures reproduiſant ſes diſcours à la Chambre, & enfin de divers travaux reſtés inédits parmi leſquels *Un génie mazzinien*.

Depuis ſa ſortie du Corps légiſlatif M. Bouhier de l'Écluſe s'eſt retiré dans ſa propriété, au château de Villebourgeon (Loir-&-Cher) où il ſe livre, avec l'aide de ſes deux fils, à de grands travaux d'agriculture, dans le but d'améliorer la Sologne, & ſes efforts ont déjà obtenu d'importants réſultats.

(*) Décembre 1849 & Août 1851. (**) *Moniteur & Gazette de France* [illegible]

Chancelier de France d'Aligre; fille de Michel Le Chapelier de la Varenne & de Louife-Madeleine Goislard de Villebresme. De ce fecond mariage font iffus :

1. Marie-Eudoxie, née à Chartres le 3 Septembre 1827, mariée à Raoul, Vicomte de la Tullaye, petit-fils de N... de la Tullaye, Marquis de Magnam, Procureur général, en 1789, en la Cour des comptes de Nantes.
2. Marie-Léontine, morte jeune.
3. Marie-Adrien, né à Chartres le 20 Juillet 1832.
4. Marie-Thomas-Louis-Réné, né à Chartres le 10 Novembre 1840, Volontaire pontifical à l'expédition de Rome de 1867.

Deux autres garçons, nés à Paris, & morts enfants.



Complément de la note (*c*) de la page 4 de cette notice.

1466, 7 Juin. Acte à l'effet de comparaître devant Jean Vignerot, Lieutenant du châtelain de Breffuire, par lequel Aymar de Brinay, Chevalier, en un procès avec Jacques de Surgères, Chevalier, Seigneur de la Flocelière, offre comme cautions Nobles perfonnes, Louis Bouhier, Seigneur des Echardières, & le Marquis de Puiguyon. (Dom Fonteneau, T. XXXIX, p. 391.)

1484, 23 Avril. (Original au château de Thouars, eft-il dit.) Vente par Louis de la Tremouille, Comte de Benon, Vicomte de Thouars, à Gilles Bouhier, Écuyer, de la châtellenie, terre & feigneurie de Puybeliard & de Chantagne moyennant 2,500 écus du coin du Roi, du poids de Florence, au nom & comme Procureur de Meffire Guy, Seigneur de Sainte-Flaive & de Sigournay, de la châtellenie, terre & feigneurie de Puybéliard. (D. Fonteneau, t. XXX, p. 562.)

1591, 2 Mai. Foi & hommage rendu par Mathurin Gafchier, Sergent royal, au nom de René Bouhier, Seigneur de l'Ifle-Bertin & de la Cheveltelière, père & loyal adminiftrateur d'André Bouhier, fon fils, des métairies des Ronches en la paroiffe de l'Ifle d'Olonne. (Archives de la préfecture de la Vendée.)

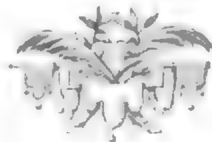
1602, 1er Juillet. Lettres patentes accordées par le Roi à Meffire de Bourdigalle, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, & à André Bouhier, Seigneur de l'Ifle d'Olonne, Contrôleur général en la Grande Chancellerie de France, les autorifant à établir un bateau fur la rivière de la Grève.

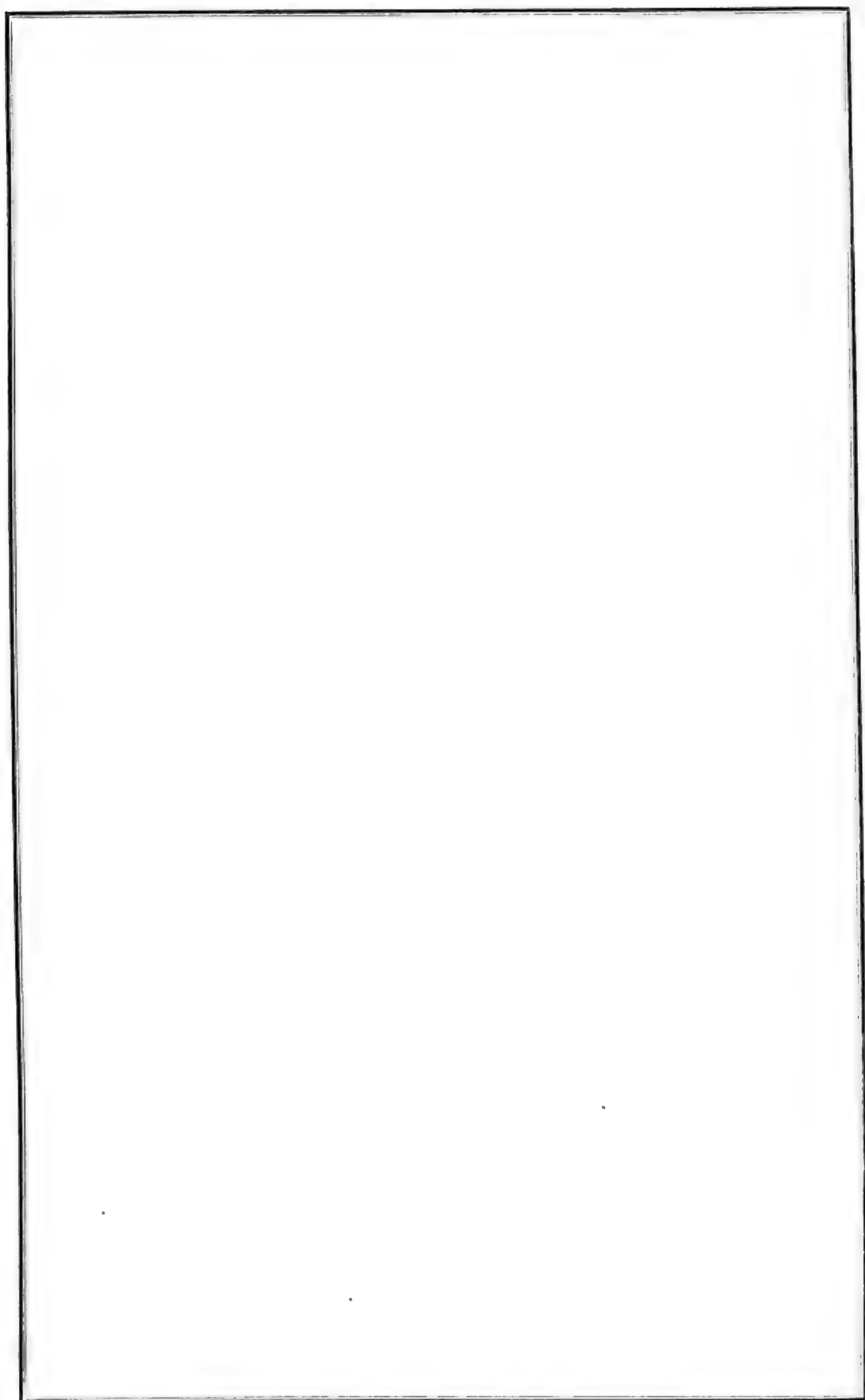
1602, 28 Septembre. Déclaration paffée devant Herbinet et Claude, Notaires au Châtelet de Paris, par laquelle Meffire Jacques de Bourdigalle, Confeiller en la Chambre des comptes de Normandie, reconnaît que, bien qu'il foit nommé ès lettres de don, données & octroyées par le Roi en récompenfe de leurs fidèles fervices, à lui & à Noble Homme Maître André Bouhier, Confeiller Secrétaire du Roi & Contrôleur général en l'audience de la Grande Chancellerie de France, portant pouvoir d'établir fur la rivière de la Grève, dans la terre & feigneurie de l'Ifle d'Olonne, un bateau de paffage, la vérité eft qu'il n'y a & n'y prétend rien & qu'il appartient audit Sieur Bouhier feul. (Archives de la préfecture de la Vendée.)

1604, 22 Novembre. Aveu rendu par Jacques Recroit, Marchand au bourg de la Chauffée, à Jacques de Bourdigalle, Confeiller maître en la Chambre des Comptes de Normandie, & à André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Poulouvière, Confeiller du Roi, Contrôleur général en la grande Chancellerie de France, Seigneur par moitié de la feigneurie de l'Ifle d'Olonne à raifon de ladite feigneurie. (Archives de la préfecture de la Vendée.)

1606, 13 Août. Arrentement par Jofeph Gilbert de la Trémouille, Sénéchal de Poitou, &c., à Vincent Bouhier, Écuyer, Seigneur de Beaumarchais, Confeiller du Roi en fes confeils, &c., d'un emplacement en rouffière près la Chaume, tenant de toute part au marais dudit Sieur de Beaumarchais, pour y faire une loire. (Archives de la préfecture de la Vendée.)

Erratum. Page 1 de la Notice; note (*b*), ligne 8 en remontant : Depuis la fin du XVIIe fiècle, *lifez* : du XVIe.





DE BOURDONCLÉ DE SAINT-SALVY,

EN LANGUEDOC.



Palé & contre-palé d'Argent & de Sable de ſix pièces, qui eſt DE BORDONCLE (armes anciennes). *De Sinople au Pélican d'Or piquant ſon Sein enſanglanté, avec ſa Piété d'Argent, poſée ſur un Panier de Sable; au Chef couſu de Gueules, chargé d'un Bourdon d'Argent & d'une Clef d'Or en ſautoir, ſurmonté d'une Étoile d'Argent accoſtée de deux Hermines;* qui eſt DE BOURDONCLÉ. SUPPORTS : *deux Lions rampants.* COURONNE : *de Comte.*

Il eſt difficile de donner d'une façon bien exacte & complète la généalogie de la maiſon DE BOURDONCLÉ DE SAINT-SALVY (*a*), dont les papiers antérieurs à ſon entrée dans la Robe ont été livrés aux flammes ſous la Révolution.

C'eſt par des proviſions de Juge & des Lettres patentes de 1613 & 1622, du Roi Louis XIII, qu'il eſt poſſible de retrouver la filiation juſqu'aujourd'hui.

Pour les temps antérieurs, les traditions ſeules de la famille la font remonter à des temps très-reculés avec leurs premières armoiries & le nom de Bordoncle. A l'appui de ces traditions nous trouvons cependant dans l'*Armorial général de France*, manuſcrit, de d'Hozier, article 370, page 736, tome XIV du texte, & page 2205, tome XV du blaſon, & leurs premières armoiries, & leur premier nom *de Bordoncle* transformé à tort en *Bordonel* dans *l'Indicateur* publié par M. Louis Paris.

Sur ce même Armorial, nous trouvons encore PIERRE Bordoncle de Saint-Salvy, Conſeiller du Roi, Juge ordinaire de la ville & vicomté de Caſtres, & les armes ainſi qu'il ſuit : *de Gueules à un Pélican & trois de ſes petits d'Argent, & un Chef d'Azur chargé de trois Étoiles d'Or* (b), au lieu des armes placées en tête de cette notice qui ſont les véritables (*c*).

Selon toutes les apparences, cette inſcription dut avoir lieu d'office; la famille ne s'étant pas préſentée, on lui donna des armoiries incomplètes & altérées, ſelon de vagues indications qu'on en put recueillir.

Depuis le jour où ruinés par les Croiſades, d'après la tradition de la famille, les Sires de Bourdoncle reſtent dans l'obſcurité, juſqu'au jour où ils joignirent la Nobleſſe de Robe à la Nobleſſe d'Épée, on perd la trace de cette famille. Néanmoins les Archives de l'Empire & les actes de l'état civil dans les communes de La-

(*a*) Ce nom eſt écrit d'abord *de Bordoncle*, puis *de Bourdonclé*, ſouvent *de Bourdoncle* par la ſuppreſſion de l'accent ſur la dernière ſyllabe.

(b) *Armorial général de France* de d'Hozier : Languedoc, Généralité de Toulouſe-Montauban, t. IV, p. 540 (blaſons), & t. XV, p. 1920 (enregiſtrement).

(c) Ces armes ſont celles blaſonnées dans une note datée du 16 Septembre 1775, & écrite de la main de Pierre-Joſeph de Bourdoncle de Saint-Salvy, Lieutenant général criminel de la ſénéchauſſée de Caſtres.

vaur, Ambres, Fiac & des environs, pourront peut-être combler cette lacune de leur hiſtoire.

A une époque où la Nobleſſe reſtait complétement étrangère aux Lettres, les Sires de Bourdonclé comprirent que l'on pouvait, ſans ceſſer d'être Gentilshommes, ſavoir ſigner ſon nom. Ils étudièrent les lois & fournirent des Juges, des Avocats au Conſeil du Roi, un Maître des requêtes dans le vicomté de Lautrec en remplacement de feu Dominique de Burta, par proviſions du Roi Louis XII en Octobre 1613, & par Lettres patentes du même Roi de 1622 où il eſt qualifié par Sa Majeſté de *Défenſeur de nos droits*.

Peu après, Pol Ier de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, déjà Lieutenant du Juge de Terre-baſſe d'Albigeois, acquit la charge de Juge royal en chef de la ville & comté de Caſtres. PIERRE, ſon fils, qui fit enregiſtrer ſes armoiries par d'Hozier à l'*Armorial général de France*, manuſcrit, lui ſuccéda, & POL II de Bourdonclé, fils de Pierre, le remplaça dans la même charge.

On ne donne la filiation de cette famille qu'à partir de Pierre de Bourdonclé de Saint-Salvy, Juge de Lautrec & Commiſſaire de Sa Majeſté pour la défenſe de ſes droits dans le pays Caſtrais pendant les guerres civiles ſous Louis XIII.

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE Ier de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, Juge de Lautrec, ci-deſſus mentionné, père de :

II. DEGRÉ.

POL Ier de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, Conſeiller du Roi, Juge royal en chef de la ville & comté de Caſtres (*a*), épouſa Dame Françoiſe DE GONTIER DE SAINT-JUERY. Il eut de ce mariage :

III. DEGRÉ.

PIERRE de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, Conſeiller du Roi, Juge ordinaire de la ville & comté de Caſtres (*b*). Il épouſa Dame DE GALAUP DE LEZERT, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

POL II de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, Conſeiller du Roi, Juge ordinaire de la ville & comté de Caſtres (*c*). Il épouſa Dame DE BERMOND LAUSSARIÉ, dont il eut :

V. DEGRÉ.

PIERRE-JOSEPH de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, né en 1720. Il fut Lieutenant criminel de la ſénéchauſſée de Caſtres (*d*), & fit partie en 1789 de l'Aſſemblée de la Nobleſſe (*e*). Comme il était d'un âge fort avancé, il n'émigra pas & reſta en France avec l'aînée de ſes filles, laquelle, pour ne pas être inquiétée, brûla tous les titres de la famille, conformément au décret de la Convention qui l'ordonnait ſous peine de mort. Il décéda le 14 Ventôſe an XI (5 Mars 1803). Il avait épouſé

(*a*) Proviſions du 6 Juin 1667.
(*b*) Proviſions du 30 Novembre 1672.
(*c*) Proviſions du 8 Février 1719.
(*d*) Proviſions du 10 Avril 1752.
(*e*) L. La Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Languedoc* en 1789, *généralité de Toulouſe*, p. 17 : de Bordoncle Saint-Salvy

Dame Louife-Charlotte DE BARBARA DE BOISSEZON, décédée à Caftres le 12 Janvier 1788. De ce mariage vint :

VI. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH-PAUL-CHARLES de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy. Il époufa Dame Catherine-Henriette-Françoife-Juftine DE RIVES, décédée à Beziers le 3 Septembre 1829. Il émigra pendant la Révolution, qui arriva au moment où il s'occupait d'acheter une charge de Confeiller au Parlement de Touloufe. Il décéda à Lavaur le 23 Mars 1829. De fon mariage il eut deux fils :

1. PAUL-FRANÇOIS-MARIE-ISIDORE, qui fuit.
2. MARIE-JOSEPH-GABRIEL-CHARLES-FÉLIX de Bourdonclé de Saint-Salvy, décédé célibataire en 1832, Capitaine au 9ᵉ cuiraffiers, démiffionnaire; ancien Officier de la Maifon militaire du Roi.
3. PIERRE-MARIE-JOSEPH-ADOLPHE de Bourdonclé de Saint-Salvy, né le 18 Octobre 1803, marié à Dame Henriette DE COMMINGES LASTRONQUE, dont il eut :
   I. MARIE-LOUISE-SYLVIE, mariée à Henri DE TONNAC-VILLENEUVE.
   II. MARIE-AUGUSTINE.

VII. DEGRÉ.

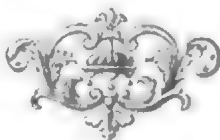
PAUL-FRANÇOIS-MARIE-ISIDORE de Bourdonclé de Saint-Salvy, chef actuel de fa famille, né le 10 Février 1795, Officier de la Maifon militaire du Roi, Capitaine commandant au premier régiment de chaffeurs à cheval, réputé démiffionnaire par la loi du 31 Août 1830. Il réfide à Lavaur (Tarn). De fon mariage, célébré à Montpellier le 1ᵉʳ Décembre 1835 (*a*), avec Demoifelle Louife-Paule-Marie-Palmire DE JULIEN DE MONTAULIEU, née à Montpellier le 5 Janvier 1815, fille de feu Meffire Jofeph-François-Louis DE JULIEN, Baron de Montaulieu, & de Louife-Julie SEVÈNE, il eut :

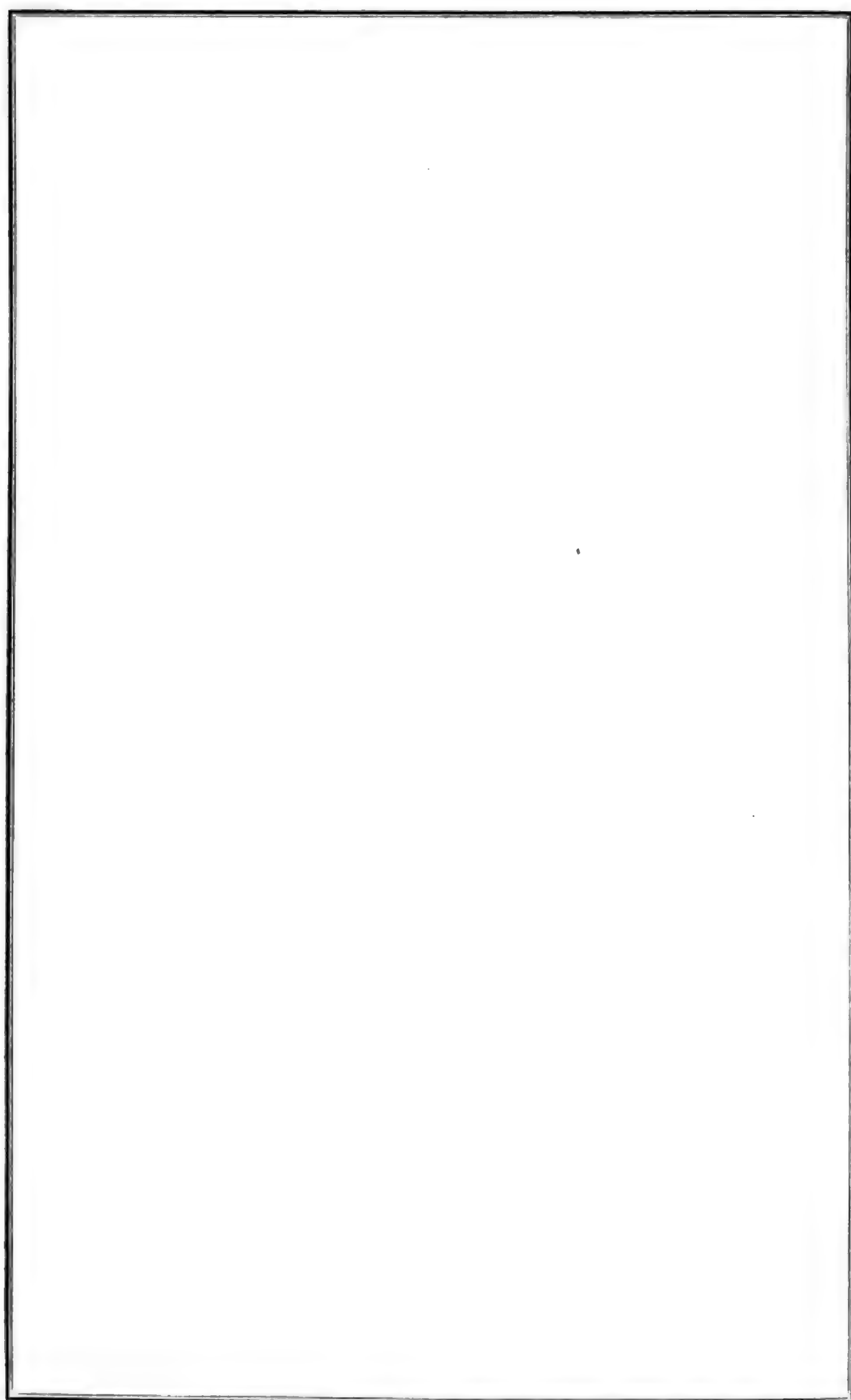
VIII. DEGRÉ.

LUDOVIC-MARIE-PIERRE-ADOLPHE de Bourdonclé de Saint-Salvy, né le 6 Mai 1839, marié, le 18 Avril 1865 (contrat du 9 Avril, paffé devant Mᵉ Belot, Notaire à Touloufe), à Demoifelle Marie-Henriette-Cécile DE FOUCAUD D'AURE (*b*), née à Bordeaux le 17 Mai 1845, fille de M. Eugène-Honoré, Comte DE FOUCAUD D'AURE, & de Dame Efprit-Félicie-Geneviève-Françoife DE VERTHAMON. De ce mariage font iffues :

1. MARIE-HONORÉE-FÉLICIE-GERMAINE, née le 2 Avril 1866.
2. EUGÉNIE-MARIE-LOUISE-YVONNE, née le 18 Décembre 1867.

(*a*) (*b*) Extraits des regiftres de l'état civil, délivrés en forme & légalifés.







DE GHA

I. *Degré*. Siffrid, dit *le Danoi*

II. Ardolphe ou Adolphe, Com

III. Rodolphe ou Raoul, Comte de Ghif

IV. Eustache, Comte de Ghifne, ma , Comte de LOUVAIN.

V. Baudoin Ier du nom, Comte de Ghifne, marié à Adèle DE LORRAINE. Guil . Folcard.

Manassès dit Robert, Comte de Ghifne, marié à Emma DE TANCARVILLE. Foulques, Comte de Baruth. Hugues. me. Baudoin. Arnoul.

Sibille, dite Rose, Châtelaine de Bourbourg. VII. Arnoul de Gand Ier du nom Gand.

Béatrix de Bourbourg, Comteffe de Ghifne, morte fans enfants. VIII. Baudoin de Gh ndrine DE BOVES. Neuf autres enfants.

IX. Arnoul de Ghifne IIe du nom, Comte de Ghifne, Seigneur d'Ardres & Aloft, marié à Béatrix DE BOURBOURG. Guillaume de Ghifne. audoin de Ghifne.

X. Baudoin de Ghifne IIIe du nom, Seigneur d'Ardres, Aloft, Bourbourg, & Comte de Ghifne, marié à Mahaut DE FIENNES. Robert de G ate Alix de Ghifne. Béatrix de Ghifne.

XI. Baudoin de Ghifne IVe du nom, Chevalier, Seigneur de Sangate, Alès, &c., marié à Ifabeau, Dame d'ANNEQUIN. Meaux, Cambray & Comte de Ghifne, marié à

XII. Robert de Ghifne, Seigneur de Sangate, Alès, Peplingues, Hervedinghem, Efcales fait pas le nom de fa femme. Il mourut jeune laiffant fon fils en bas âge. conde .) Jean de Ghifne, Vicomte de Meaux, Seigneur des Fertés, marié à Jeanne LE BOUTEILLER DE SENLIS, veuve de Mathieu V de Montmorency (P. Ans., t. VI, p. 254).

XIII. Baudoin de Ghifne Ve du nom, Seigneur de Sangate, Alès, Peplingues, &c., Bailli près du Roi Jean à Poitiers & donna volontairement tous fes biens pour la rançon d fes titres qu'il portait toujours en 1378. Il avait époufé Jeanne DE CRÉSECQUES

XIV. Cassart, Cæsar ou César de Guyfne, Ghifne ou Ghaifne, Chevalier, Capitaine de la ville & forteteffe de la Roche-Derrien en 1345, marié à Anne DE PONS. Rolland de Bretagne en e de France, fit les guerres de Bretagne en 1345,

XV. Jean de Ghifne ou Ghaifne Ier du nom, Chevalier, marié, en octobre 1388, à P nelle DE LESQUILDRY. de Ghifne, fut auffi Connétable & fit les guerres fe-majefté, il fut décapité en 1350. La Comté de uronne. Il avait époufé Catherine DE SAVOYE.

XVI. Guillaume de Ghaifne Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Roupreux, marié à Mar

XVII. Louis de Ghaifne Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Keraufret, marié à Gabrielle

XVIII. Jean de Ghaifne IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Motte & de Kéraufret, m Anne mariée à Ide DE LA MORANDAIS.

XIX. Louis de Ghaifne IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Motte & de Keraufret, mari

XX. François de Ghaifne Ier du nom, Chevalier, marié à Jeanne DE GUINNE.

XXI. François de Ghaifne IIe du nom, marié à Marguerite DE LESQUEN. de Ghaifne, marié à Jeanne DE CLISSON.

XXII. Guillaume de Ghaifne IIe du nom, Seigneur de Gennetay, marié à Marie DE

XXIII. Pierre de Ghaifne Ier du nom, Seigneur de Gennetay, marié à Marie DE GI ailli de Chauxfonds, Seigneur de Bellefontaine.

XXIV. Pierre de Ghaifne IIe du nom, Seigneur de Saint-Michel du Bois, marié à Perrin Madeleine.

XXV. Marie-Henri, Chevalier, Comte de Ghaifne & de Bourmont, marié à Marie-Hélène

XXVI. Louis-Henri, Chevalier, Comte de Ghaifne & de Bourmont, marié à Catherine D

XXVII. Louis-Marie-Eugène, Comte de Ghaifne & de Bourmont, marié à Joféphine-Sop EAU. Marie-Henriette, mariée à Charles-Gabriel, Comte DE CHARBONNEAU.

XXVIII. Louis-Auguste-Victor, Comte de Ghaifne & de Bourmont, Maréchal, Pair de Fra an.

XXIX. Louis-Auguste-Joseph, Comte de Ghaifne & de Bourmont, marié à Marie-Franç l-Charles, marié DE VIETTE. Ernestine, Marquife de Langle.

XXX. Henri-Louis-Marie-Dieudonné. Charles-Marie-Amédée. César Amédée. Bertrand, Marquis de Langle.

Note de la main de Clairambault, écrite,
la Bibliothèque Impériale.
« Eustache, Comte de Guines avait épou
« 1. Godefroy de Bouillon, Roi de Jé
« 2. Baudouin, Roi de Jérufalem.
« 3. Eustache, Comte de Boulogne, m
MARGUERITE D'ANGLETERR
« A. Eustache, Comte de Boulogne, sans
« B. Guillaume, Comte de Mortain. »
« C. Marie, mariée à Mathieu DE FLAN
Lambert d'Ardres, *Hift. comit. Gifnenfiu*

graphie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

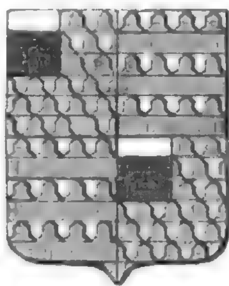
DE BOURMONT (DE GHAISNE),

DES ANCIENS COMTES DE GHISNE ET DE GAND,

Comtes de Ghaifne, Comtes de Bourmont, anciens Pairs de France.

EN FLANDRE, &c., &c. : *Ghifne, Gand, Bornheim, Tournehem, Ardres, Bourbourg, Aloft, Marle, Coucy, Oify, Meaux, Sangate, Alès, Peplingues, Beffingues, Hervendinghem, Efcales, Ramarfont, Saint-Omer, &c., &c.*

EN BRETAGNE, MAINE ET ANJOU : *Roupreux, Keraufret, La Motte, Kercou, Haufeuille, le Gennetay, Claffé, Sainte-Gemme, Saint-Michel du Bois, Freigné, la Cornuaille, Belligné, la Verrie, Saint-Herblon, la Vengeallière, Guefnay, la Brécherie, la Vilaine, la Haye Mahéas, Cordemais, &c., &c., &c., le comté de Ghaifne, le comté de Bourmont.*



Écartelé : aux 1er & 4e, Vairé d'Or & d'Azur, qui eft DE GHISNE; *au Franc quartier de Sable, au Chef d'Argent*, qui eft DE GAND; *au 2e & 3e, Fafcé de Vair & de Gueules de* 6 *pièces*, qui eft DE COUCY. — SUPPORTS : *deux Lions*. COURONNE : *de Comte*. — *L'Écu pofé en abîme fur deux Fanons aux armes de Ghifne & de Gand*. DEVISES : 1ere, A Ghifne, Gand, Coucy ! — 2e, Charité ! Valeur ! Loyauté ! — 3e, Toujours à Dieu ! Toujours au droit ! CRI DE GUERRE: Berne ! Berne !

Le nom patronymique de cette famille , iffue des maifons de Flandre, de Hainaut & de Saxe, eft de GHISNE, GUYSNES OU GUINES qui plus tard, en Bretagne, s'écrit de GHAISNE, conformément à la prononciation flamande.

« Les hiftoires anciennes, dit André du Chefne, en commençant celle des maifons de Guines, de Gand & de Coucy, témoignent qu'entre les grandes & célèbres « Comtés qui devinrent héréditaires fous la feconde lignée des Rois de France, « celle de Guifne (*a*) fut l'une des premières. Elle eft fituée entre Calais & Boulogne, fur la côte de la mer Océane qui regarde la province de Picardie, & a « pour capitale Guines, dont elle prit fa dénomination. Ardres, Auderwic, Bredenarde, Sangate, Tournehem ont auffi été de fa dépendance, avec le port de « Witfant, autrefois très-renommé, que les favants prennent pour le port Iccius « de Céfar. Et ce qui relève d'autant plus fa grandeur, c'eft qu'elle a, fous elle, « douze Baronnies & douze Pairies. Les Baronnies font Ardres, Bauelinghem, « Fiennes, Licques, Wal en Surques, Créfecques, Courtebourne, Hammes, Her-

(*a*) On remarquera peut-être que, par une fingularité qui n'eft ni expliquée ni même motivée, André du Chefne, qui a donné les anciennes orthographes latines ou françaifes du nom *Ghifnas, Ghifnes, Ghifne, Guyfne* & qui cite les preuves, femble être le premier auteur qui écrive toujours *Guines*, tandis que le titre de *Ghifnenfis comes*, les fceaux & les preuves indiquent que ce nom devrait s'écrire *Ghifne*. A cela près, nous le prendrons pour guide.

« melinghem, Zueveland, la Motte d'Ardres, & Allembon. Les Pairies : Bovelinghem, Arquingond, Surques, Efclemy, Foucquefolles, le Prieuré d'Ardres, Recques, Lotbarnes, Awainghes, Nielle-lès-Ardres, Compaignes & Onderbrouck.

« Mais rien n'a tant fait eftimer la dignité de cette comté comme le nombre des illuftres & généreux Seigneurs qui l'ont poffédée; car elle a été tenue par une longue fuite de Comtes dont la valeur & la piété n'ont pas moins combattu le temps pour défendre leur nom de l'oubli, que l'antiquité de leur nobleffe & la fplendeur de leurs alliances ont contribué à la recommandation de leur gloire. »

Petit-fils de Charles le Chauve, par fa mère Judith de France, Baudouin II, Comte de Flandre, mort en 918 ou 919, époux d'Elftrude d'Angleterre, poffédait les comtés de Boulogne, de Saint-Pol, & la terre de Ghifne. Son fils & fucceffeur Arnoul I[er] perdit ces comtés & la terre de Ghifne, enlevés à la maifon de Flandre par Guillaume, Comte de Ponthieu. Ils furent reconquis par SIFFRID le Danois, iffu de la maifon de Flandre, fuivant quelques auteurs, parent du Roi du Danemark, felon d'autres, qui époufa ELSTRUDE DE FLANDRE, fille D'ARNOUL *le Grand* & d'Adèle DE VERMANDOIS, iffue, par conféquent, des Maifons royales de France & d'Angleterre (*a*). C'eft à Siffrid le Danois que, d'après du Chefne, commence la filiation de la maifon de Ghifne ou Guines devenue de Ghaifne de Bourmont. (*Voir le tableau généalogique ci-joint.*)

PREMIER DEGRÉ.

SIFFRID le Danois, que tous les auteurs s'accordent pour reconnaître comme chef de la maifon des Comtes héréditaires de Ghifne, époufa Elftrude DE FLANDRE, dont :

II. DEGRÉ.

ARDOLPHE, ou ADOLPHE, Comte de Ghifne, *Ghifnenfis comes*, époufa en 966, Mahaut DE BOULOGNE (*b*), dont :

1. RODOLPHE ou RAOUL, qui fuit.
2. ROGER, mort jeune.

III. DEGRÉ.

RODOLPHE ou RAOUL, Comte de Ghifne, marié, en 1000, à Rofelle DE SAINT-POL (*c*), dont :

EUSTACHE, qui fuit, & plufieurs autres enfants.

IV. DEGRÉ.

EUSTACHE, Comte de Ghifne (*d*), époufa Suzanne DE GRAMINES (*e*), dont :

(*a*) P. Anfelme, *Hiftoire de la maifon royale de France*, &c., t. I, p. 49; t. II, p. 715.

(*b*) P. Anfelme, t. VI, p. 247.

(*c*) Les hiftoriens ne font pas d'accord fur la famille à laquelle appartenait ROSELLE. David Blondel lui donne pour père tantôt Hugues II, Comte de Ponthieu, tantôt Hugues II, Comte de Saint-Pol. (P. Anfelme, t. III, p. 299.) Le P. Anfelme ne paraît pas partager cette opinion, & il dit que Rofelle était fille d'Ernicule, Comte de Boulogne, frère de Mahaut (t. VI, p. 248). Il en réfulterait que Rofelle était coufine germaine de fon mari.

(*d*) P. Anfelme, t. V, p. 824.

(*e*) Clairambault d'après d'Hozier a écrit, de fa main, fur l'exemplaire de l'*Hiftoire généalogique des maifons de Guines, de Gand & de Coucy*, publiée en 1631, conferve à la Bibliothèque Impériale, la note fuivante : EUSTACHE, Comte de Guines, avait époufé en premières noces Ide DE LORRAINE, dont :

« 1° GODEFROY DE BOUILLON, Roi de Jérufalem.

« 2° BAUDOUIN, Roi de Jérufalem.

« 3° EUSTACHE, Comte de Boulogne, marié avec Marie d'ÉCOSSE, fille de MALCOLM III & de Marguerite d'ANGLETERRE, dont :

1. Baudouin, qui fuit.
2. Guillaume, auteur de la maifon de Bournonville.

Et plufieurs autres fils & filles.

V. DEGRÉ.

Baudouin, I[er] du nom, Comte de Ghifne, marié à Adèle de Lorraine, dont :

1. Manassès, dit Robert, Comte de Ghifne, *Ghifnenfis comes*, qui fuccéda à fon père & époufa Emma de Tancarville, dont naquit Sybille ou Rose de Ghifne, mariée à Henri de Bourbourg, auquel elle donna Béatrix de Bourbourg, qui époufa en premières noces Albert Sanglier, & en fecondes noces, Baudouin d'Ardres, fans laiffer d'enfants. Manassès partit, en 1096, pour la Terre Sainte; il était de retour en 1117 & mourut en 1137. Son écuffon figure au Mufée des Croifades à Verfailles.
2. Foulques de Ghifne, Comte de Baruth, prit part à la Croifade commandée par Godefroy de Bouillon.
3. Guy de Ghifne, Comte de Forey.
4. Hugues de Ghifne, fe trouve avec fon frère à la Croifade en 1092.
5. Mahaut de Ghifne.
6. Adèle de Ghifnes, Dame de Semur.
7. Gilles de Ghifnes, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Gilles de Ghifne, fœur de Manassès, époufa vers 1105 Wénémar, Châtelain de Gand (*a*), iffu de la Maifon de Saxe, & du même fang que l'Empereur Othon, defcendant de Witikind, Roi des Saxons. De ce mariage vinrent :

Arnoul, qui fuit, & cinq autres enfants, dont trois fils.

VII. DEGRÉ.

Arnoul, I[er] du nom, Comte de Ghifne, & II[e] du nom, Châtelain de Gand, reprit la Comté de Ghifne après la mort de fon oncle maternel, Manaffès (1137), & en

« I. Eustache, Comte de Boulogne, marié à Constance, fille de Louis le Gros.
« II. Guillaume, Comte de Mortain.
« III. Marie, mariée à Mathieu, fils de Thierry d'Alface. »

Cette note parait être erronée, car les hiftoriens s'accordent à donner pour pere à Godefroy de Bouillon, Eustache II, *Comte de Boulogne*, petit-fils d'Ernicule, mentionné à la note *c* de la page precédente, & non point fon coufin germain, homonyme, le *Comte de Guines*. — La fuite de la note eft inexacte, car les trois enfants qu'on attribue à Euftache, Comte de Boulogne, ne font pas les fiens mais ceux de fa fille unique, Mathilde, mariée à *Étienne de Blois*, Duc de Normandie & Roi d'Angleterre. (P. Anfelme, t. VI, p. 248.)

(*a*) Les premiers Comtes de Gand étaient de la maifon de Saxe, & parents de l'Empereur Othon. Wirmac, Comte de Gand, époufa Lutgarde de Flandre, fœur d'Elftrude, mariée à Siffrid le Danois. (P. Anfelme, t. II, p. 715.) A Wirmac fuccéda Théodoric, dont le fils Arnoul, Comte de Gand en 998, fut père de Adelbert, Théodoric, & Alix de Gand, qui époufa Baudouin, Comte de Boulogne. Théodoric & fon fils, du même nom, perdirent le comté de Gand conquis par le Comte de Flandre ; & leurs defcendants directs formèrent la branche d'Aloft, fondue dans la maifon de Ghifne par le mariage de Béatrix de Bourbourg avec Arnoul II, Comte de Ghifne, vers 1192. (Voir IX[e] Degré.)

Les hiftoriens Witikind, Ditmar, & après eux, Marchantius, David Lindanus, Aubert Lemire, Em. Sueiro, Anthoine Sanderus, & André du Chefne, liv. II, p. 36, reconnaiffent Wirmac le vieux, Wirmac le jeune, & Théodoric, l'un comme frère, les autres comme neveux de Herman, Duc de Saxe.

Baudouin, Comte de Flandre, inftitua en 1007 pour Comte ou Châtelain de Gand, Lambert, que les auteurs reconnaiffent généralement comme iffu du même fang que les Comtes expulfés. Il eft le premier des Comtes héréditaires. Folcard, fon fils, Châtelain de Gand, époufa Landrade, fille de Boldric, Comte de Louvain, dont Lambert II, Châtelain de Gand, qui eut pour fils : Wénémar, mari de Gilles de Ghisne.

apanagea son fils aîné qui la transmit à sa postérité. Son quatrième fils continua la filiation des Châtelains de Gand. ARNOUL I[er] prenait la qualité de : *par la grâce de Dieu Comte de Ghisne*, qui n'appartenait qu'aux plus grands & éminents Seigneurs. Il mourut à Newton en Angleterre, en 1169, laissant de son mariage avec Mahaut de SAINT-OMER (*a*) :

1. BAUDOUIN, qui suit.
2. GUILLAUME de Ghisne, qui épousa Flandrine DE BOVES, dont il eut GUILLAUME & BAUDOUIN. En 1214, Hugues de Boves, frère de Flandrine, fit un testament par lequel il donnait à son neveu BAUDOUIN de Ghisne, son cheval & ses armes, en considération des services qu'il lui avait rendus à la bataille de Bouvines (*b*).
3. MANASSÈS de Ghisne.
4. SIGER, qualifié dans les chartes : *par la grâce de Dieu Châtelain de Gand*, & dont les biens passèrent, par mariage, dans la maison de Melun (*c*). GAUTHIER de Gand, son petit-fils, fut le premier Seigneur de Saint-Jean, & prit le nom de VILLAIN.

Neuf autres enfants.

VIII. DEGRÉ.

BAUDOUIN II, Comte de Ghisne, mort le 2 Janvier 1205, avait épousé vers 1160, Adèle, dite Chrétienne, D'ARDRES, héritière de l'illustre maison de ce nom. De ce mariage :

ARNOUL, qui suit, & neuf autres enfants, dont cinq fils.

IX. DEGRÉ.

ARNOUL II, Comte de Ghisne, Seigneur d'Ardres, d'Alost, Châtelain de Bourbourg, épousa en 1192, Béatrix DE BOURBOURG, descendante de Théodoric, un des premiers Châtelains de Gand, de la maison de Saxe. De ce mariage :

BAUDOUIN, qui suit, & huit autres enfants, dont trois fils.

X. DEGRÉ.

BAUDOUIN III, Comte de Ghisnes, Seigneur d'Ardres, d'Alost, Châtelain de Bourbourg, &c., marié, vers 1224, à Mahaud DE FIENNES, cousine germaine de Mahaut, Comtesse de Boulogne, mariée à Monsieur Philippe de France, oncle du Roi Saint Louis, & de Jeanne de Ponthieu, Reine de Castille & de Léon. De ce mariage :

1. ARNOUL, III[e] du nom, dit *le Vieil* ou *le Grand*, Comte de Ghisne, Seigneur d'Ardres, d'Alost, Châtelain de Bourbourg, &c., vendit la comté de Ghisne au Roi de France & partit pour la Terre Sainte (*d*). Il avait épousé Alix DE

(*a*) A partir de Arnoul I[er] la filiation de la branche aînée des Comtes de Ghisnes, dont sont sortis les seconds Sires de Coucy, est rapportée par le P. Anselme, t. VIII, p. 542-546, d'après l'ouvrage d'André du Chesne.

(*b*) Cet acte, ainsi qu'on le verra plus loin, fut présenté, en 1690, au château de Saint-Michel du Bois, à MM. les Commissaires délégués par le Parlement de Paris.

(*c*) P. Anselme, t. V, p. 226.

(*d*) Les historiens, après avoir cité MANASSÈS, Comte de Ghisne, ses deux frères, FOULQUES de Ghisne, Comte de Baruth, & HUGUES de Ghisne, aux Croisades de 1090 à 1116, désignent encore parmi les croisés plusieurs chevaliers de cette Maison. Roger, *Noblesse de France aux Croisades*, nomme ODON de Ghisne présent à la IV[e], en 1191. Joinville, VII[e] Croisade, raconte l'arrivée d'ARNOUL III & de ses deux frères à Jaffa près du Roi Saint Louis. On les retrouve encore à la VIII[e] Croisade près du Roi, à Tunis, en 1270. A. du Chesne, *Histoire des*

Coucy, héritière de la puiſſante Maiſon de ce nom, iſſue des Sires de Boves, Vicomtes de Corbie, Comtes d'Amiens, devenus vers 1050 Sires de Coucy par le mariage d'Enguerrand de Boves avec l'héritière de Marle & de Coucy; l'une des Maiſons les plus illuſtres de France, alliée aux familles royales de France, d'Angleterre & d'Écoſſe; aux Maiſons ſouveraines de Saxe, de Flandre & de Lorraine, &c. Alix de Coucy était petite-fille de Monſieur Robert de France, & couſine germaine du Roi. De cette union naquit :

I. Baudouin de Ghiſne, Seigneur d'Ardres, Anderwic, Bredenarde, &c., Châtelain de Bourbourg. Il épouſa Catherine de Montmorency, fille de Mathieu III de Montmorency, dont il eut deux filles :

1. Blanche, qui fut Châtelaine de Langle.
2. Jeanne, ſa fœur aînée (*b*), qui recouvra & porta en mariage le Comté de Ghiſne à Jean de Brienne, IIe du nom, Comte d'Eu. Raoul, leur fils, Ier du nom, Comte d'Eu & de Ghiſne, Connétable de France, fit les guerres de Bretagne, & eut de ſon mariage avec Jeanne de Mello, un fils nommé Raoul, IIe du nom, qui portait les mêmes noms, les mêmes armes & les mêmes titres, & qui épouſa Catherine de Savoye. Il fut auſſi Connétable, fit les guerres de Bretagne en 1345. Puis, condamné pour crime de lèſe-majeſté, il fut décapité en 1350. Dès lors, le Comté de Ghiſne fut réuni définitivement à la Couronne.

II. Enguerrand de Ghiſne, forma la ſeconde maiſon de Coucy, plus célèbre encore que la première. Il porta le nom d'Enguerrand V, & ſa branche s'éteignit en la perſonne d'Enguerrand VII, dont les trois filles furent la Comteſſe de Soiſſons, la Ducheſſe d'Irlande & la Comteſſe de Nevers.

III. Jean de Ghiſne, troiſième fils d'Arnoul III, fut Vicomte de Meaux, Seigneur des Fertés, Ancoul & Gaucher.

2. Baudouin de Ghiſne, qui ſuit.
3. Adelvie de Ghiſne, mariée à Guillaume, Châtelain de Saint-Omer.
4. Ide de Ghiſne, mariée à Gérard de Provny.

Comtes de Guines, liv. Ier & liv. V. — Menard, *Obſervations ſur la vie de Saint Louis*, p. 397. — D. Grenier, *Mémoires ſur la Picardie*. — Du Cange, *Obſervations ſur l'Hiſtoire de Saint Louis*, p. 92 & 93. — A. Boudin, *Hiſtoire généalogique du Muſée des Croiſades à Verſailles*, tome II, 1re partie, p. 57 & 58.

Mais on doit ſuppoſer qu'Arnoul III, Comte de Ghiſne, avait plutôt pour compagnons d'armes ſes deux oncles, car du Cange les appelle Robert & Henry, qui ſont les noms de ſes oncles ; & Arnoul, d'après du Cheſne, n'avait qu'un frère nommé Baudouin, dont les deſcendants continuent la branche qui exiſte encore aujourd'hui.

(*b*) A. du Cheſne, liv. V, p. 179, à l'article de Jeanne, Comteſſe de Guiſne & d'Eu, dit : « En cette Dame finit « la branche des Comtes de Guiſne, iſſue par mâles de l'illuſtre famille de Gand. » Évidemment, il a voulu dire la branche aînée.

Le fils aîné d'Arnoul III n'a que des filles;

Le ſecond porte le nom de Coucy ;

Le troiſième porte celui de Meaux ;

La comté de Guiſne eſt vendue au Roi ; puis, recouvrée, paſſe à la Maiſon d'Eu, & eſt plus tard réunie à la Couronne.

Mais du Cheſne vient de citer Baudouin IV de Guines, frère d'Arnoul III, qui conſerve le nom, & épouſe Iſabeau, Dame d'Annequin. Cependant, il ne paraît donner que peu d'importance à ſa filiation moins illuſtre. Il ne pouſſe pas plus loin ſes recherches & ne s'occupe plus de cette branche dont, après avoir rappelé le généreux abandon de ſes propriétés en Flandre au Roi d'Angleterre, il ignore l'établiſſement en Bretagne où les hiſtoriens & les actes de famille conſtatent qu'elle porte ſon nom & les armes de Guiſne, de Gand & de Coucy pendant les guerres auxquelles elle prend part préciſément ſous le commandement des deux Connétables, Comtes d'Eu & de Guiſne, & ſous les yeux des Coucy, au moment de la ſplendeur de cette noble Maiſon. Nous devons donc admettre comme authentique la filiation du rameau de la branche aînée qui continue à poſſéder en Flandre les biens ou titres provenant du partage entre Arnoul III, comte de Ghiſne, et ſon frère Beaudouin pendant l'exiſtence de cette branche aînée comme depuis ſon extinction.

XI. DEGRÉ.

BAUDOUIN de Ghifne (*a*), IV[e] du nom, eut dans le partage qu'il fit avec fon frère ARNOUL III, Comte de Ghifne, en 1280, les Seigneuries de Sangate, Alès, Peplingues, Beffingues, Hervendinghem, Efcales, Ramarfant, &c. Il époufa Ifabeau, Dame D'ANNEQUIN, dont il eut :

XII. DEGRÉ.

ROBERT de Ghifne (*b*), Sire de Sangate, Alès, Peplingues, Beffingues, Ramarfant, &c., mort en 1308, laiffant un fils en bas âge, dont l'article fuit :

L'hiftoire d'André du Chefne s'arrête à

XIII. DEGRÉ.

BAUDOUIN de Ghifne (*c*), V[e] du nom, Sire de Sangate, Alès, Peplingues, Beffingues, Ramarfant, &c., Bailli de Saint-Omer, qui « combattit près du Roi Jean « à Poitiers, & qui, pour aider à la délivrance de Sa Majefté, lui quitta volontaire- « ment fon château, terre & appartenances de Sangate, &c., afin de les trans- « porter au Roi d'Angleterre. En récompenfe de quoi, ledit Roi étant à Hefdin, « en Novembre 1360, lui octroya 500 livres de terre, pour lui & fes héritiers, à « prendre, chacun an, fur la recette d'Amiens ». Baudouin paraît, toutefois, avoir confervé, fa vie durant, les titres de fes feigneuries, car il eft encore qualifié : Bailli de Saint-Omer, &c., en 1378. Il avait époufé Jeanne DE CRÉSECQUES (*d*), dont :

1. ROLLAND de Guyfne, Ghifne, Gayfne ou Ghaifne, préfent aux États de Bretagne en 1378, & père d'un autre ROLLAND de Guynes compris au nombre des Gens d'armes que le Duc de Richemont amena à Angers au Roi Charles VII.
2. CASSART ou CÆSAR (*e*), qui fuit.
3. GUILLAUME, qui fe fixa en France, & dont la poftérité s'établit en Périgord, vers le milieu du XV[e] fiècle, en la perfonne de RAYMOND de Ghifne ou Ghyfne, qui obtint de Philippe, Roi d'Efpagne, Comte de Flandre, des Lettres patentes, données à Bruxelles, le 2[e] jour de Mars 1559, qui le reconnaiffent iffu de Guillaume de Ghifne, fils de Baudouin; lefquelles Lettres, Antoine de Bourbon, Roi de Navarre & Comte de Périgord, confirma par d'autres Lettres patentes accordées audit Raymond, & datées de la ville de Pau le dernier Mai 1559.

XIV. DEGRÉ.

CASSART, CÆSAR, ou CÉSAR de Guyfne, Ghifne ou Ghaifne, Chevalier, fit les guerres de Bretagne, avec les Connétables d'Eu & de Ghifnes ou Guynes, fes parents, durant les luttes des Maifons de Blois & de Montfort; & fe fignala furtout par la brillante défenfe de la Roche-Derrien en 1345 & 1347 (*f*). Il fe fixa en Bretagne,

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) A. du Chefne, liv. V. — D'Auriac & Acquier, *Armorial de la nobleffe de France*, reg. V.

(*e*) Voir p. 15 de cette notice la note explicative.

(*f*) Ce fut vers cette époque que l'on commença à écrire Ghaifne, Gayfne ou Gaines, le nom de Ghifne ou Guines, comme on le prononçait en Flamand. Plufieurs auteurs tels que Froiffard, 1[er] vol., ch. CXLII (*); le Baud, ch. 38; d'Argentré, liv. V, l'appellent CASSART de Guynes ou Ghine, tandis que d'autres l'appellent CASAR ou CÆSAR de Ghaifne. Il eft nommé CASAR ou CÉSAR de Ghaifne, en 1364, dans l'ordonnance du Duc Jean de Bretagne qui le nomme Commandant de la ville & forterefle de la Roche-Derrien ; en 1376, dans l'acte d'une fondation qu'il fit à Saint-Hudual avec Anne DE PONS, fa compagne ; & en 1388, dans le contrat de mariage de fon fils.

Son nom, & les actes indiqués ci-deffus font encore relatés & conftatés dans un procès-verbal fait en 1690,

(*) Dans l'édition de Jehan Petit, Paris, 1818, on trouve même par erreur TASSART.

où vers 1360 il époufa Anne, de l'illuftre famille DE PONS, avec laquelle il affifta au mariage de fon fils JEAN, qui fuit.

XV. DEGRÉ.

JEAN de Ghifne ou Ghaifne, Ier du nom, Chevalier, époufa, par contrat du mois d'Octobre 1388, paffé en Cour de Rennes, devant J. Douffait, Demoifelle Peronnelle DE LESQUILDRY, fille de Guy DE LESQUILDRY & d'Anne DE KERCADO, dont :

1. GUILLAUME, qui fuit.
2. BERTRAND, dont la poftérité fera rapportée plus loin.

XVI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Ghaifne, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Roupreux, fit montre pour fon père en 1421; & époufa, par contrat du 22 Mars 1423, paffé en Cour de Rennes, devant de Mieuchan, Demoifelle Marguerite DU CLOROUX, fille de Laurent DU CLOROUX, Seigneur dudit lieu, & de Dame Michelle DE VORNAY. De ce mariage vint :

XVII. DEGRÉ.

LOUIS de Ghaifne, Chevalier, Seigneur de Keraufret, vendit en 1466 à Pierre DE LA MOTTE, fon beau-père, une partie des biens provenant de la fucceffion de fa mère. Il avait époufé, par contrat du 25 Janvier 1454, paffé en Cour de Rennes, devant de la Salle, Demoifelle Gabrielle DE LA MOTTE, fille de Pierre DE LA MOTTE, Seigneur de ce lieu. De ce mariage :

1. LOUIS de Ghaifne, mort jeune.
2. JEAN, qui fuit.

fur l'état du château, fiefs & dépendances de la terre de Saint-Michel du Bois, des actes & anciens titres qui concernent la maifon de Ghaifne, manufcrit en parchemin, de onze feuilles, fur la première defquelles eft appofé le timbre de la généralité de Tours. Cette pièce commence ainfi :

« Aujourd'hui, 28 Juillet 1690, Nous Me Jacques Trouillet, Seigneur de la Bertière, Confeiller du Roi, Lieu-
« tenant particulier au Siége préfidial d'Angers, & Me Pierre Baudry, Confeiller du Roi audit fiege, en vertu d'une
« commiffion de la Cour du Parlement de Paris, du 1er du préfent mois, à la requête de Meffire HENRI-MARIE de
« Ghaifne, Chevalier, Comte de Ghaifne & de Saint-Michel du Bois, nous nous fommes tranfportés audit Saint-
« Michel, &c. »

Après l'état du château, de la terre, des fiefs, aveux, &c., il donne celui des pièces exiftant dans les archives, entre autres :

« 1° Un teftament, de l'an 1214, fait par Hugues de Boves, portant donation de fon cheval & de fes armes à
« BAUDOUIN de Ghifne, fon neveu, en confidération des fervices qu'il lui a rendus à la bataille de Bouvines ; au
« pied duquel teftament il paraît y avoir eu un fceau. » — La puiffante maifon de Boves portait le même écu que celle de Coucy dont elle était la fouche.

« 2° Une commiffion du Duc Jean de Bretagne, de l'an 1364, à CÉSAR de Ghaifne, Capitaine commandant la
« ville & fortereffe de la Roche-Derrien.

« 3° Une copie collationnée d'une fondation faite à Saint-Hudual, l'an 1376, par Meffire CÉSAR de Ghaifne &
« Dame Anne DE PONS, fa compagne, fur laquelle il eft porté qu'au bas de l'original il eft moulé un écuffon d'ar-
« mes portant : *Écartelé : au 1er & au 4e, vairé d'Or & d'Azur, au Franc quartier de Sable, au Chef d'Ar-*
« *gent; au 2e & 3e, Fafcé de Vair & de Gueules de 6 pièces.* »

« 4° Le contrat de mariage de JEAN, fils aîné de Céfar de Ghaifne.

« 5° Plufieurs autres pièces, partages, &c., treize autres contrats de mariage de fes defcendants depuis 1388
« jufqu'en 1657. »

Quelques autres pièces ou contrats avaient été recueillis de 1690 à 1693.

Les preuves établiffant d'une manière authentique cette illuftre origine exiftaient dans les archives de Saint-Michel du Bois, lorfque, le 4 Octobre 1693, pendant que le Comte de Ghaifne était à l'armée, un violent incendie détruifit une grande partie du château & les papiers de famille, ainfi que le conftate l'inventaire du procès criminel fait par M. René Trochon, Seigneur de la Chapelle, Confeiller du Roi, Préfident juge, Prévôt civil & criminel au fiége de la prévôté d'Angers, en exécution de l'arrêt du Parlement de Paris du 20 Février 1694.

Cet inventaire, le procès-verbal original de 1690 retrouvé à Angers, quinze autres contrats de mariage jufqu'en 1848, plufieurs partages & pièces relatives à la filiation, font aujourd'hui aux mains de la famille, qui les a préfentés à l'éditeur de cet ouvrage.

XVIII. DEGRÉ.

Jean de Ghaifne, II[e] du nom, Chevalier, Seigneur de la Motte, époufa, par contrat du 6 Mai 1480, paffé en Cour de Rennes devant J. Courfiolle, Demoifelle Mahaud de Chateaubriant, fille de Jacques de Chateaubriant & de Sylvie d'Espinay. De ce mariage :

XIX. DEGRÉ.

Louis de Ghaifne, II[e] du nom, Chevalier, Seigneur de la Motte, époufa vers 1508 Ifabeau de Sévigné, fille de Guillaume de Sévigné & de Jacquette de Montmorency. Par acte du 14 Janvier 1504, paffé au Châtelet de Paris, Ifabeau de Sévigné avait partagé avec fa fœur & fes frères, Guy & François, la fucceffion de leur mère. De cette union :

1. Jacques de Ghaifne, Chevalier, Seigneur de la Motte.
2. François, qui fuit.

XX. DEGRÉ.

François de Ghaifne, I[er] du nom, Chevalier, époufa, par contrat paffé le 12 Janvier 1548 (*a*), en Cour de Vitré, devant Mainard, Demoifelle Jeanne de Guinne, fille de Pierre de Guinne & de Jeanne de Volvyre. Jacques, fon frère, Chevalier, Seigneur de la Motte, intervint au contrat pour fe défifter des droits d'aîné, & céder à fon frère, à l'occafion de ce mariage & dans le but d'affermir l'amitié fraternelle, la propriété au lieu du feul ufufruit des biens que lui affignait le partage à faire entre eux. François quitta la Bretagne pour s'établir dans le Maine. Depuis lors, cette famille habite le Maine & l'Anjou. Il eut pour fils :

1. François II[e] du nom, qui fuit.
2. Pierre-Pasquier de Ghaifne, qui partagea, le 6 Mars 1598, avec Guillaume, fon neveu, la fucceffion de François, père de l'un, grand-père de l'autre.

XXI. DEGRÉ.

François de Ghaifne, II[e] du nom, époufa Marguerite de Lesquen (*b*), fille de Pierre de Lesquen, Seigneur du Pleffis. Il mourut jeune, laiffant un fils mineur, du nom de Guillaume, qui fuit, en faveur duquel fa mère tefta en 1587.

XXII. DEGRÉ.

Guillaume de Ghaifne, II[e] du nom, dit Jean, Seigneur du Gennetay, fit, avec fon oncle Pierre-Pasquier de Ghaifne, le partage des biens de François, fon aïeul, en 1598. Il fe maria peu après avec Marie le Prouveur de Lodenec, fille de Jean le Prouveur, Seigneur de Lodenec (*c*). De cette union :

1. Pierre, qui fuit.
2. Michelle de Ghaifne, encore mineure en 1626.

XXIII. DEGRÉ.

Pierre de Ghaifne, I[er] du nom, Écuyer, Capitaine d'une compagnie de gens d'armes, Seigneur du Gennetay, partagea en 1626 avec fa fœur la fucceffion de

(*a*) Archives de famille. (*b*) (*c*) *Ibidem.* — D'Auriac & Acquier, *Armorial de la Nobleffe de France.*

leur père. Il épousa en 1632 Marie DE GIRARD DE CHARNACÉ, fille de Gabriel DE GIRARD, Seigneur de Charnacé (*a*). De cette union :

1. PIERRE, qui suit.
2. RENÉ de Ghaisne, Prêtre, qui mourut en 1696 Doyen de Sillé. L'inventaire de sa succession fut fait en 1698, & le partage en 1708.
3. NICOLAS de Ghaisne, qui porta, après son frère, le titre de Seigneur du Gennetay, Conseiller du Roi au siége du Mans; eut un fils, PIERRE-HENRI de Ghaisne, Seigneur de Classé & de Sainte-Gemme, tuteur de son neveu à la mode de Bretagne, LOUIS-HENRI, Comte de Ghaisne & de Bourmont. Pierre-Henri ne laissa que deux filles.

XXIV. DEGRÉ.

PIERRE de Ghaisne, II[e] du nom, Chevalier, Seigneur du Gennetay & de Saint-Michel du Bois, Capitaine de chevau-légers, Capitaine au régiment de la Meilleraye, épousa, par contrat passé le 5 Décembre 1657, à Angers, devant René Charon, Demoiselle Perrine DU ROCHER, fille de Messire René DU ROCHER, Conseiller du Roi au siége d'Angers, Seigneur de Vaubardin. Il mourut en 1674, laissant pour unique héritier son fils âgé de douze ans.

XXV. DEGRÉ.

MARIE-HENRI, de Ghaisne, Comte de Ghaisne, Comte de Bourmont (*b*), Chevalier, Seigneur du Gennetay, de Saint-Michel de Ghaisne, *aliàs* du Bois, de Freigné, la Cornuaille, &c., Mousquetaire, Capitaine de chevau-légers, Capitaine au régiment royal des Cravattes, Capitaine enseigne d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du Roi, Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne, Chevalier de Saint-Louis, né en 1662, se signala par sa bravoure sous le règne de Louis XIV, & enleva de sa main, aux Anglais, à la bataille de Fécamp, un drapeau qui lui fut donné par le Roi, & qui est encore conservé au château de Bourmont.

En raison de son illustre origine, & comme récompense de ses nombreux services, le Roi ordonna en 1690, & confirma par Lettres patentes datées de Janvier 1691, enregistrées le 22 Mai 1693, l'érection en Comté de la terre de Saint-Michel du Bois, sous le nom de Comté de Ghaisne. Il épousa par contrat du 12 Octobre 1697, passé à Longué devant E. Lancelot, Demoiselle Marie-Hélène DE MAILLÉ (*c*),

(*a*) Archives de famille.

(*b*) A cette époque, le Comte de Ghaisne est qualifié Marquis de Bourmont, dans diverses pièces, entre autres, dans les actes de baptême de ses enfants & dans ceux de la commune de Freigné (Maine-&-Loire).

Quelques années après l'incendie de 1693, rapporté à la page 7 de cette notice, Marie-Henri fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial général*, recueil officiel dressé, en vertu d'un édit de Louis XIV, sous la direction de d'Hozier : son écu y est écartelé de *Ghisne* & de *Coucy*, chargé de franc quartier de *Gand*, tel qu'il est inscrit en cette notice. (*Armorial général de France :* registre Bretagne, p. 2, manuscrit de la Bibl. Imp.) Il voulut, en outre, rassembler les documents généalogiques échappés au desastre de 1693, & faire constater sa noblesse qui fut reconnue par Lettres patentes du mois de Decembre 1698. Ces nouvelles archives ont été détruites ou dispersées pendant les guerres de la Vendée, ou le château de Bourmont fut plusieurs fois pris & saccagé.

De nouvelles recherches ont été faites depuis, pour appuyer & établir authentiquement la tradition & le témoignage des écrivains. Les cartulaires, les alliances relatées dans les généalogies d'un grand nombre de familles, les contrats de mariage surtout, & autres actes retrouvés, les écrits de quelques auteurs contemporains, tels que MM. d'Auriac, Acquier, Borel d'Hauterive, Boudin, &c., ont été scrupuleusement consultés par nous; nous leur avons fait quelques emprunts; &, grâce à la certitude de ces documents, nous avons pu, suivant la juste & loyale expression d'un des auteurs cités, donner la généalogie complète de cette maison « dont un des chefs, au « XIV[e] siècle, consacra tous ses biens à la rançon du Roi de France, & dont, de nos jours, le plus illustre repré- « sentant sacrifia également sa fortune pour la cause de la monarchie, subit vingt années de prison & d'exil, ap- « porta un glorieux concours à toutes les luttes contre la revolution, &, en détruisant la piraterie dans la Médi- « terranée, ajouta, par la conquête d'Alger, un brillant fleuron à la Couronne de France. »

(*c*) P. Anselme, t. VII, p. 504.

fille de Charles DE MAILLÉ, Chevalier, Marquis de la Tour-Landry, Jalefne, Bourmont, &c., & de Bonne-Marie-Madeleine DE BROC, & coufine germaine de la Princeffe de Condé. Elle lui apporta la terre de Bourmont fituée fur les confins de l'Anjou & de la Bretagne, dont les defcendants ont porté le nom. Il mourut le 10 Décembre 1710, ayant eu de fon mariage :

1. LOUIS-HENRI, qui fuit.
2. LOUIS-CHARLES-MARIE de Ghaifne, qui eut pour parrain Louis de Bourbon, & pour marraine Marie-Madeleine de Broc, Marquife de Maillé. Mort jeune.

XXVI. DEGRÉ.

LOUIS-HENRI de Ghaifne, Chevalier, Comte de Ghaifne & de Bourmont, Seigneur de Freigné, la Cornuaille, Saint-Herblon, la Verrie, en partie Belligné, &c., Capitaine au régiment du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne. Baptifé le 27 Novembre 1705, il eut pour parrain Louis-Henri de Bourbon, Duc d'Enghien, & pour marraine Marie-Anne de Bourbon, Princeffe du fang; il mourut le 2 Novembre 1782. Il avait époufé, par contrat paffé à Saint-Denis de Gaftines, devant F. Le Baron & C. Bourdin, enregiftré à Laval, le 25 Mai 1736, Demoifelle Catherine DE VALORY, fille d'Alexis DE VALORY, Chevalier, Seigneur de la Vengeallière, &c., & de Marie-Catherine POISSON, Dame de Saint-Herblon-fur-Araife. De cette union :

1. MARIE-HENRI de Ghaifne, mort au berceau.
2. LOUIS-MARIE-EUGÈNE, qui fuit.
3. ISIDORE-CHARLES-MARIE de Ghaifne, mort au berceau.
4. MARIE-JOSÈPHE-HÉLÈNE de Ghaifne, mariée à Antoine-Henri, Marquis DE SURINEAU, Chevalier, Seigneur de la Menollière.
5. MARIE-HENRIETTE de Ghaifne, mariée à Charles-Gabriel, Comte DE CHARBONNEAU, Chevalier, Seigneur de la Pilotière.

XXVII. DEGRÉ.

LOUIS-MARIE-EUGÈNE, Chevalier, Comte de Ghaifne & de Bourmont, Seigneur de Freigné, la Cornuaille, la Haye-Mahéas, Cordemais, &c., Seigneur fondateur de l'églife de Freigné, Capitaine de cavalerie, Aide de camp du Prince de Condé, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne, né le 2 Septembre 1742, fe diftingua dans la guerre de Sept ans, & époufa, par contrat paffé à Nantes devant Jalabert & Moricet, le 23 Avril 1772, Joféphine-Sophie DE COUTANCES, fille de Louis, Marquis DE COUTANCES, Chevalier, Seigneur des châtellenies des Celles-Guenaud & Celles-Draon, du Grand & Petit Ripenfail, de la Bouvardière, du Vignau, de la Haute-Indre, de la Maillère, de la Benafte, de la Haye-Mahéas, de Cordemais, de la Muffe, &c., Chevalier de Saint-Louis; & de Aigue-Blanche-Victoire CAUCHON DE MAUREPAS. Il prit part aux affemblées de la Nobleffe de la Sénéchauffée d'Anjou pour l'élection des députés aux États généraux en 1789, & mourut à Turin en 1791, ayant eu de fon mariage :

1. LOUIS-AUGUSTE-VICTOR, qui fuit.
2. DONATIENNE-SOPHIE-HÉLÈNE de Ghaifne, mariée en Angleterre, pendant l'émigration, à Auguftin-Pafcal LAMBERT, Confeiller au Parlement de Paris.
3. CHARLES-AIMÉ-LOUIS-JOSEPH de Ghaifne, mort jeune.

XXVIII. DEGRÉ.

LOUIS-AUGUSTE-VICTOR, Comte de Ghaifne & de Bourmont, Pair & Maréchal de

France, Miniſtre de la guerre, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Grand-croix de la Légion d'honneur, Grand-croix de Saint-Ferdinand d'Eſpagne & de Saint-Alexandre Newski de Ruſſie, Commandeur de l'ordre Royal & militaire de Saint-Louis, &c., né le 2 Septembre 1773. Élève de l'école militaire de Sorrèze, Enſeigne aux gardes françaiſes, Lieutenant au corps des hommes d'armes à pied dans la campagne de 1792, Soldat dans la cavalerie noble de Condé pendant les campagnes de 1793 & 1794, prit part au fameux combat de Berſcheim. Il paſſa enſuite dans la Vendée, où il commanda en ſecond l'armée du Vicomte de Scépeaux, rive droite de la Loire. A l'âge de 21 ans il fut mis à la tête de l'armée du Maine, Perche, Vendômois & pays Chartrain. Il ſigna, le dernier des chefs royaliſtes de l'Oueſt, la paix, en 1800. Le premier Conſul de la République lui offrit en vain le grade de Général de diviſion à l'armée d'Italie, ou le commandement en chef d'une armée deſtinée à reconquérir les anciennes poſſeſſions françaiſes dans l'Inde. Son refus lui attira les perſécutions du pouvoir. Quoique complétement étranger à la conſpiration de la machine infernale, il fut arrêté à cette occaſion, & empriſonné, pendant quatre ans, au Temple, & à la citadelle de Beſançon, d'où il parvint à s'échapper au milieu des plus grands périls.

Il était réfugié en Portugal, lorſque les déſaſtres menacèrent l'armée françaiſe. Il s'empreſſa alors d'offrir généreuſement ſes ſervices au Général en chef, Duc d'Abrantès, qui l'attacha à ſon État-major. L'armée obtint une honorable capitulation & rentra en France. A ſon retour, le Comte de Bourmont fut arrêté & demeura en priſon pendant un an. L'intervention loyale & obſtinée du Duc d'Abrantès, qui avait engagé ſa parole, put ſeule lui faire rendre la liberté, qu'il ne recouvra, cependant, que pour être envoyé à l'armée d'Italie comme Adjudant général. Appelé à faire la campagne de Ruſſie, il ſe diſtingua à Witebsk, à la Moskowa (*a*), à Maloïaroſlawetz, à Wiazma; & au paſſage du Wop, avec quelques centaines d'hommes, il protégea la retraite du Prince Eugène, pendant vingt heures, contre les innombrables bataillons ruſſes.

Au paſſage de la Bérézina, il combattit à la tête des 1,800 hommes, reſtant des 43,000 hommes qui compoſaient le 4e corps d'armée.

Tombé mourant à Marienwerder entre les mains des Ruſſes, il parvint à s'échapper, & rejoignit le 2e corps aux ordres du Maréchal Macdonald. A Leipzig, il reprit trois fois l'un des faubourgs pour favoriſer le paſſage du pont par l'armée. A Hanau, il commanda, une partie de la journée, contre l'armée du Prince de Wrède. A Lutzen, il coopéra au gain de la bataille, & reçut la croix de la Légion d'honneur. A Biſchoffwerda, à la tête de trois bataillons, il força 12,000 hommes à la retraite. A Rottoſtitz, il reçut deux coups de lance & ſept coups de ſabre, & fut enfin nommé Général de brigade.

A peine en état de marcher, il combattit vaillamment à Troyes; puis, avec 1,200 hommes, défendit le pont de Nogent contre 20,000 Ruſſes & un corps de cavalerie autrichienne qu'il empêcha, pendant trois jours, d'effectuer le paſſage de la Seine. Il fut encore dans cette défenſe, grièvement bleſſé au genou, & l'Empereur qui, dans une lettre à l'Impératrice, le comparait à Horatius Coclès, lui donna le grade de Général de diviſion.

A la ſuite de ces événements les Bourbons rentrèrent en France. Le Roi Louis XVIII chargea M. de Bourmont du commandement de la 6e diviſion militaire. Aux Cent-Jours, après la ſortie de France de la famille royale et en préſence de l'envahiſſement de l'étranger, le général accepta le commandement d'une

(*a*) C'eſt ſur ce champ de bataille, dont on lui avait confié la garde, qu'il releva, parmi les bleſſés, le Comte Auguſte de la Rochejaquelein, devenu depuis Général de diviſion & ſurnommé « *le Balafré* ».

divifion dans le quatrième corps d'armée, commandé par le général Gérard, fon ancien compagnon d'armes. Mais peu après, appelé par un décret de Napoléon à figner l'Acte additionnel qui profcrivait à jamais les Bourbons, il refufa hautement et par écrit de faire ce nouveau ferment, puis, après avoir écrit une lettre au général Gérard pour expliquer fon départ (*a*), il remit aux mains du général Hulot, à Florenne, le commandement de fa divifion. Il rejoignit le Roi Louis XVIII à Gand avant l'ouverture des hoftilités contre les alliés, trois jours avant la bataille de Waterloo, à laquelle il n'affiftait pas. Il prit auffitôt poffeffion, au nom du Roi, de Lille & de la 16ᵉ divifion militaire; en interdit l'entrée aux armées étrangères, & préferva de l'invafion tout fon territoire, ainfi que dix-neuf places fortes dont il eut le bonheur & l'honneur de conferver à la France les fortifications & l'immenfe matériel.

En 1816, il commanda une divifion de la garde royale; fit avec diftinction la campagne d'Efpagne en 1823, & reçut le commandement en chef de l'armée, après le départ du Duc d'Angoulême. Miniftre de la guerre en 1829 & 1830, il prépara l'expédition d'Afrique & fit, comme Commandant en chef, en 1830, la conquête d'Alger qui lui valut la dignité de Maréchal de France, & termina glorieufement fa carrière militaire pour lui & pour la France.

La révolution qui éclata alors le proclama démiffionnaire pour refus de ferment; fon cadre refta vide à la falle des Maréchaux, au Mufée de Verfailles; & fon nom ne fut pas infcrit fur les monuments élevés en l'honneur de l'armée françaife. Enfin, le gouvernement déclara qu'il avait perdu la qualité de Français.

En 1832, il répondit avec empreffement à l'appel de Madame la Ducheffe de Berry qui, s'appuyant fur le dévouement des populations du Midi & de l'Oueft de la France, tenta, fans fuccès, de revendiquer à main armée les droits de fon fils à la Couronne. Plus tard, à la voix de Dom Miguel Iᵉʳ de Bragance, qui lui confiait le commandement de fon armée, il fe rendit en Portugal; mais tous fes efforts ne purent vaincre l'intrigue & la trahifon qui, foutenues par l'Angleterre, paralyfèrent, près du Roi, l'influence de fes confeils. Dès lors, il demeura en exil jufqu'en 1840. La proclamation d'une amniftie générale ne permettait plus au Gouvernement de lui interdire l'entrée de la France. Sa fanté avait été ruinée par les fatigues de la guerre, par les bleffures, par les malheurs de famille, par vingt ans de captivité & d'exil. Il mourut au château de Bourmont, le 28 Octobre 1846, après une longue vie de travaux, d'abnégation, de dévouement, de gloire & de malheurs.

Il avait époufé, après la pacification de la Vendée, en 1800, par contrat devant Édouin, à Paris, Marie-Madeleine-Juliennne DE BECDELIÈVRE, fille de Hilarion, Marquis DE BECDELIÈVRE, Chevalier, Seigneur de la Seilleraye, Avaugour, Saint-Molf & autres lieux, Premier Préfident à la Cour des Comptes de Bretagne, & de Marie-Émilie-Louife-Victoire DE COUTANCES. De ce mariage :

1. LOUIS-AUGUSTE-JOSEPH, qui fuit.
2. LOUIS-FORTUNÉ-AMÉDÉE de Ghaifne de Bourmont, Élève de l'école militaire, Officier d'infanterie, fe diftingua, jeune encore, dans l'expédition d'Efpagne en 1823, & reçut la croix de Saint-Ferdinand. Lors de la conquête d'Alger, en 1830, au moment où il enlevait une pofition à la tête d'une compagnie de grenadiers qu'il commandait, il tomba frappé de plufieurs balles. Ses foldats héfitent, s'empreffent autour de lui, il fait un dernier effort pour fe relever, & s'écrie : Tout n'eft pas fini! grenadiers, en avant! Vive le Roi! L'ennemi fut difperfé. Il mourut quelques jours après, à l'âge de 27 ans. La nouvelle de fa mort termine le rapport du Général en chef annonçant au Roi la prife d'Alger :

(*a*) Voir cette lettre aux Notes explicatives à la fuite de cette notice.

« Ici, comme en Égypte, les bleffés guériffent promptement. La plupart « des pères de ceux qui ont verfé leur fang pour le Roi & pour la patrie « feront plus heureux que moi. Le fecond de mes fils, qui avait reçu une « bleffure grave dans le combat du 24, vient de fuccomber.

« L'armée perd un brave foldat : je pleure un excellent fils. Je prie votre « Excellence de dire au Roi que, quoique frappé par ce malheur de fa- « mille, je n'en remplirai pas avec moins de vigueur le devoir facré que « m'impofe fa confiance. »

Le Roi lui avait envoyé la croix de Saint-Louis. On la dépofa fur fon cercueil. Ses camarades lui élevèrent un monument fur la plage africaine à Sidy-Ferruch.

3. Louis-Paul-Charles de Ghaifne de Bourmont, né à Lifbonne le 30 Avril 1807, Élève de l'École militaire, Page du Roi, Officier d'état-major, prit part à l'expédition d'Afrique, entra le premier dans la première batterie enlevée par nos troupes, & reçut pour ce fait d'armes la croix de Saint-Louis. Il refufa le ferment en 1830; débarqua à Marfeille avec Madame Ducheffe de Berry en 1832; & fervit comme Officier fupérieur en Portugal en 1833. Il partagea l'exil de fon père jufqu'en 1840. Il époufa à Caen en 1843 Marie de Viette, dont trois fils :
   I. Henri, né le 10 Octobre 1844.
   II. Louis, né le 2 Mai 1846.
   III. Amédée, né le 14 Avril 1860.
4. Philippe-Auguste-Adolphe de Ghaifne de Bourmont, né à Auray le 1er Novembre 1809, Élève de l'école militaire, Officier d'état-major, fit la campagne d'Alger avec diftinction, & fut propofé pour la croix. Il refufa le ferment au gouvernement de Juillet 1830, & fut fait prifonnier à bord du *Carlo-Alberto* en 1832. Sa captivité dura onze mois; il ne revint de l'exil qu'après le retour de fon père en France.
5. César-Charles-Philippe-Anne-Marie de Ghaifne de Bourmont, né à Befançon le 2 Septembre 1814, prit les armes en 1832 dans l'Oueft. En 1833 & 1834, il fe diftingua en Portugal au fervice de Dom Miguel, où il reçut plufieurs décorations. Il mourut en 1854.
6. Marie-Augustine-Juliette de Ghaifne de Bourmont, reçut le furnom de *Cita*, en fouvenir de la citadelle de Befançon où elle naquit pendant la captivité de fon père. Elle époufa en Italie, en 1836, le Vicomte Félix Pantin de Landemont, dont deux filles :
   I. Marie.
   II. Aliette, mariée à Arthur des Nouches, dont deux fils, Aymar & René.
7. Marie-Thérèse-Ernestine de Ghaifne de Bourmont, mariée au Marquis de Langle, dont un fils du nom de Bertrand.

XXIX. DEGRÉ.

Louis-Auguste-Joseph, Comte de Ghaifne de Bourmont, Officier au corps royal d'état-major, né le 9 Février 1801, fit l'expédition d'Efpagne en 1823. Embarqué, lui dixième, fur un bateau plat, avec le capitaine Harty de Pierrebourg, il prit, dans le Rio Tinto, fept petits bâtiments ennemis pontés, chargés d'un matériel confidérable & montés chacun par vingt hommes. Sa conduite dans cette campagne, & les miffions qu'il remplit lui valurent les croix de la Légion d'honneur, de Saint-Ferdinand & de La Tour & l'Épée. En 1829, il fut Chef du cabinet du Miniftre de la guerre; en 1830, il accompagna fon père en Afrique comme Aide de camp, & fe

ſignala en pluſieurs rencontres. Suivi de quatre Officiers, MM. de Montholon, de Peyronnet, de l'armée de terre, Étienne & Lebrun, de la marine, d'un sous-officier & de deux ſoldats de marine, il prit, par un coup de main hardi, le fort de Mers-el-Kebir, qui commande la rade & le port d'Oran, & qui était défendu par cent douze hommes & quarante-deux pièces d'artillerie. Il obtint enſuite la ſoumiſſion du Bey de cette ville. Nommé alors Chevalier de Saint-Louis & Officier ſupérieur, il apportait au Roi Charles X ſoixante-douze drapeaux pris à Alger. A ſon arrivée la révolution était faite. Il refuſa le ferment, & prit les armes, en 1832, dans l'Oueſt. En 1833 & 1834, il ſervait en Portugal avec le grade de Maréchal de camp. Il reſta en exil en Italie juſqu'en 1840. Le Comte de Ghaiſne de Bourmont a épouſé, le 20 Novembre 1847, par contrat, devant Delaloge, à Paris, Marie-Françoiſe DE CRESPAT, fille de Gabriel-Raymond-Alexandre, Vicomte DE CRESPAT, & d'Anne-Joſéphine DE COTIGNON. De cette union :

1. HENRI-LOUIS-MARIE-DIEUDONNÉ de Ghaiſne de Bourmont.
2. CHARLES-MARIE-AMÉDÉE de Ghaiſne de Bourmont, mort au berceau.
3. CÉSAR-MARIE-RAOUL de Ghaiſne de Bourmont.
4. MARIE-CAROLINE-ERNESTINE-JULIETTE de Ghaiſne de Bourmont.
5. MARIE-AUGUSTINE-SOPHIE de Ghaiſne de Bourmont.
6. MARIE-HENRIETTE de Ghaiſne de Bourmont.



SECONDE BRANCHE.

[ÉTEINTE.]

XVI. DEGRÉ.

BERTRAND de Ghaiſne, Ier du nom, Chevalier, fils cadet de JEAN, Ier du nom, & de Peronnelle DE LESQUILDRY, épouſa en 1422 Mahaud RABAUT DE KERCOU, dont :

XVII. DEGRÉ.

LOUIS de Ghaiſne, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou, qui épouſa en 1451 Marguerite DE MONTBOURCHER, dont :

1. BERTRAND, qui fuit.
2. JEAN de Ghaiſne.
3. ANNE de Ghaiſne, mariée en 1478 à J. DE LA MORANDAIS.

XVIII DEGRÉ.

BERTRAND de Ghaiſne, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou, épouſa en 1482 Gabrielle DE SÉVIGNÉ, dont :

XIX. DEGRÉ.

GUILLAUME de Ghaiſne, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou, épouſa en 1510 Charlotte D'AUGERS, dont :

XX. DEGRÉ.

LOUIS de Ghaiſne, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou, marié en 1554 à N. DE PLOUERMEL, dont :

1. GUILLAUME, qui fuit.

2. HENRI de Ghaiſne, qui épouſa Jeanne DE CLISSON.

XXI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Ghaiſne, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou & de Hautefeuille, épouſa en 1560 Anne DU ROCHER, dont :

XXII. DEGRÉ.

GUILLAUME de Ghaiſne, IIIe du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou, &c., épouſa en 1582 Iſabelle DES PAUX, dont :

1. GUILLAUME de Ghaiſne.
2. HENRI de Ghaiſne.
3. JEAN, qui ſuit.
4, 5, 6. CHARLOTTE, JEANNE & MARIE de Ghaiſne.

XXIII. DEGRÉ.

JEAN de Ghaiſne, épouſa en 1610 Madeleine TUROT, fille de Pierre TUROT, Bailli de Chauxfonds, Seigneur de Bellefontaine. De ce mariage :

1. PIERRE de Ghaiſne.
2. MADELEINE de Ghaiſne.

PREUVES & AUTEURS A CONSULTER : — André Du Cheſne, *Hiſtoire des Maiſons de Guines, de Gand & de Coucy*. — Joinville, *Hiſtoire de Saint Louis*, édit. de 1668, p. 97, VIIe puis VIIIe Croiſades. — Du Cange, *Obſervations ſur l'hiſtoire de Saint Louis*, p. 92-93. — Menard, *Obſervations ſur la vie de Saint Louis*, p. 397. — D. Grenier, *Mémoires ſur la Picardie*. — Roger, *Nobleſſe de France aux Croiſades*. — La Chenaye-Deſbois, notice de Guines. — Chazot de Nantigny, *Tablettes généalogiques*. — Moréri, *Généalogie de la Maiſon de Maillé*. — Courcelles, *Généalogie de la Maiſon de Becdelièvre*. — Les hiſtoriens de France & de Bretagne. — D'Argentré, *Hiſtoire de Bretagne*, liv. V. — Lebaud, chap. 38. — Froiſſard, 1er vol., ch. CXLII. — Les regiſtres de la Cour des aides. — Les hiſtoriens de la Révolution & du premier Empire. — Le *Moniteur*. — Les regiſtres de l'état civil de la commune de Freigné. — D'Auriac & Acquier, *Armorial de la Nobleſſe de France*, reg. V. — Boudin, *Hiſtoire généalogique du Muſée des Croiſades*, tome II. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleſſe*, 1862. — *Appel à tous les Français contre les calomnies par leſquelles on a cherché à flétrir la conduite du comte de Bourmont en* 1815 (par le comte Ch. de Bourmont), Paris, 1840, in-8°.

Voir en outre le procès-verbal original, fait le 25 Juillet 1690, par ordre du Parlement de Paris. — L'inventaire fait par ordre du même Parlement, au château de Saint-Michel du Bois, le 16 Février 1694; ainſi que les contrats de mariage cités, & autres actes conſervés aux archives de la famille.



NOTES EXPLICATIVES.

Note I (voir page 6). On n'a pas en ce moment de pièce qui établiſſe d'une manière tout à fait abſolue que CASSART ſoit fils de BAUDOUIN ; néanmoins ce degré de parenté eſt indiqué par la tradition & le rapprochement des dates. La deſcendance des Ghaiſne des comtes de Guines eſt, ſelon nous, du reſte, parfaitement authentique, et les écrivains les plus compétents et les plus rigoureux dans ces difficiles matières l'ont admiſe après mûr examen. Voir, entre autres, l'ouvrage de M. de Fourmont intitulé l'*Oueſt aux croiſades*, t. III, p. 17-22.

Les armes de Caſſart ou Céſar de Ghaiſne ſans briſure ni lambel, identiques à celles des Guines, démontrent qu'en 1376 il repréſentait la branche aînée, alors que ſon mariage & plus tard les alliances de ſes ſucceſſeurs atteſtent la haute origine de ſa famille. Ce Céſar de Ghaiſne qui, d'après l'inventaire de 1690 (voir p. 7), eſt inveſti du commandement du château de la Roche-Derrien, en 1364, eſt évidemment le même perſonnage que le Caſſart de Guines ou Ghiſne, qui en 1345 & 1347 occupe le même commandement ſelon Froiſſart, d'Argentré, Lebaud, &c.

Les hiſtoriens de Bretagne appellent les nouveaux venus Ghiſne ou Guynes & les Bretons les appellent Ghaiſne : c'eſt bien le même nom : notre examen nous a démontré que *Ghiſne* s'eſt toujours prononcé *Ghaïſne* en Flandre juſqu'au temps où ce nom a été franciſé.

Note II (voir p. 11). La plupart des hommes qui ont apprécié la conduite du général de Bourmont en 1815 par l'article du *Moniteur* du 18 Juin (le jour même de la bataille de Waterloo), ignorent complétement ce qui s'eſt paſſé alors. Nous jugeons donc utile de reproduire ici la lettre ſuivante que le maréchal Gérard a livrée à la publicité en 1840. Elle eſt datée de Florenne le 15 Juin, c'eſt-à-dire trois jours avant la bataille :

Copie textuelle de la lettre adreſſée à M. le Comte Gérard par M. le général de Bourmont datée de Florenne le 15 *Juin* 1815.

« Mon général, ſi quelque choſe au monde avait pu, dans les circonſtances actuelles, me déter-« miner à ſervir l'Empereur, c'eût été votre exemple & mon attachement pour vous, car je vous « aime & vous honore bien ſincèrement. Il m'eſt impoſſible de combattre pour affermir un gouver-« nement qui proſcrit mes parents & preſque tous les propriétaires de ma province. Je ne veux « pas contribuer à établir en France un deſpotiſme ſanglant qui perdrait mon pays, & il m'eſt dé-« montré que le deſpotiſme ſerait le réſultat certain du ſuccès que nous pourrions obtenir.

« On ne me verra pas dans les rangs des étrangers ; ils n'auront de moi aucun renſeignement ca-« pable de nuire à l'armée françaiſe, compoſée d'hommes que j'aime et auxquels je ne ceſſerai de « prendre un vif intérêt ; mais JE TACHERAI D'ALLER DÉFENDRE LES PROSCRITS FRANÇAIS, de chaſſer loin « de la patrie le ſyſtème de confiſcation, ſans perdre de vue la conſervation de l'indépendance na-« tionale.

« J'aurais donné ma démiſſion & ſerais allé chez moi ſi j'avais pu croire qu'on m'en laiſſât le « maître. Cela ne m'a pas paru vraiſemblable dans le moment actuel, & j'ai dû aſſurer par d'autres « voies ma liberté, afin de ne pas perdre tout moyen de concourir au rétabliſſement d'un meilleur « ordre de choſes en France.

« J'éprouve un profond chagrin de l'idée de la contrariété que vous cauſera mon départ. Pour vous « éviter un déſagrément, j'expoſerais cent fois ma vie, mais je ne veux pas renoncer à l'eſpoir d'être « utile à mon pays.

« Toujours & quoi qu'il arrive, je conſerverai pour vous l'attachement le plus ſincère & le plus « reſpectueux.

« DE BOURMONT. »

Au bas eſt écrit de la main du maréchal Gérard :

« Pour copie conforme à l'original :

« Paris, 14 Juin 1840,

« Maréchal Comte GÉRARD. »

Quant à l'accuſation, portée contre M. de Bourmont & reproduite dans le *Mémorial de Sainte-Hélène,* d'avoir par ſon départ contribué à une prétendue démoraliſation du quatrième corps, elle a été réfutée par le Maréchal comte Gérard lui-même, dans une brochure ſur les événements de 1815, publiée en 1829.

« Il n'eſt pas vrai, dit le général, qu'il ſe ſoit manifeſté dans les troupes que je commandais le « plus léger ſigne de déſorganiſation partielle : il n'eſt pas plus exact que le départ du général « Bourmont & de quelques officiers de ſon état-major ait eu une influence fâcheuſe ſur l'eſprit des « troupes ; au contraire, elles n'en ont montré que plus d'ardeur : les faits parlent plus haut que « toutes ces accuſations.

« La conduite du quatrième corps à la bataille de Ligny répond victorieuſement : ce corps d'ar-« mée, qui n'avait pas 13,000 hommes d'infanterie, a ſoutenu toutes les attaques des Pruſſiens « aux villages de Sombref, Tongrine & Ligny.

« D'après le rapport même de l'ennemi, c'eſt dans ce dernier village que ſes plus grands efforts « ont été dirigés ; c'eſt là auſſi que ſa perte a été le plus conſidérable. L'Empereur, qui avait été « témoin du courage, de l'énergie & de l'opiniâtreté qu'ont déployés nos troupes dans cette affaire « dont le ſuccès a été ſi vivement diſputé, m'a dit, le lendemain, les choſes les plus flatteuſes ſur « la manière dont elles ſe ſont comportées. »

Le général Hulot, qui avait remplacé le Comte de Bourmont, confirme cette opinion du général en chef, dans un Rapport qu'il adreſſe au Comte Gérard : « Il n'y a pas eu, dit-il, un ſeul déſer-« teur, pas une ſeule faute de déſobéiſſance à réprimer ; jamais peut-être officiers & ſoldats n'ont « montré un dévouement plus énergique. »



DE BOURNONVILLE,

Ducs, Princes, Marquis, Comtes, Vicomtes, Barons, Sires & Seigneurs de Bournonville; Marquis de Rifbourg, de la Roupit & de Sars; Comtes de Hénin-Liétard & de Itfort; Vicomtes de Barlin, de Beaurin, de Joch & de Lianes; Barons de Baingthun, de Barlin, de Câpres, de Caumont, de Houllefort, d'Infeville, de Itfort, d'Orcan & de Robollet; anciens Seigneurs de Chateaubriçon, Château-de-Bretéches, Conteville, la Haye, Hourech, du Quefnoy, Ranchicourt, Rengueffent, la Vallée, &c.

EN PICARDIE, DANS LES PAYS-BAS ESPAGNOLS, ET EN ESPAGNE.



De Sable, au Lion d'Argent, armé, lampaffé & couronné d'Or, la queue fourchée & paffée en fautoir. COURONNE : *de Duc ou de Prince.* CRI : *Bournonville!*
ARMES ANCIENNES : *De Sable à trois Louches d'Argent* (Croifades).

Pierre d'Hozier a publié en 1657 la *Defcente généalogiqve de l'illvftre Maifon de Bovrnonville, d'extraction françoife, fortie des anciens Sires de Bovrnonville, qvi eftoient des premiers & des plus anciens barons dv Bovlonois, dez l'an MXXXV. Dreffée fur les titres domeftiques, chartes d'églifes, arrefts du Parlement, chroniques & hiftoires manufcrites & imprimées, anciennes généalogies & autres bonnes preuves;* Paris, 1657, in-folio plano (*a*).

Le Père Anfelme, *Hiftoire généalogique des grands Officiers de la Couronne*, tome V, p. 806-851, a donné l'hiftoire détaillée de toutes les branches de cette illuftre maifon depuis 1035 jufqu'au commencement du XVIII[e] fiècle, & commence à :

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME I[er] de Bournonville, vivant dans la première moitié du XI[e] fiècle, fecond fils d'EUSTACHE, troifième Comte DE GUINES (*b*), defcendant par les femmes de l'Empereur Charlemagne (*c*). Il eut en partage la terre de Bournonville en Boulonnais.

(*a*) Guigard, *Bibliothèque héraldique*, n° 3577, indique cette généalogie dreffée par Pierre d'Hozier en 1657. Comme nous ne connaiffons pas ce tableau, qui eft extrêmement rare, & ne fe trouve même pas à la Bibliothèque Impériale, nous avons donné la filiation depuis l'époque (vers 1700) où elle s'arrête dans le Père Anfelme, tome V, l'auteur le plus complet pour l'hiftoire de cette famille.

(*b*) A. du Chefne, *Hiftoire généalogique des maifons de Guines, d'Ardres, de Gand & de Coucy.* — Chriftyn ; Butkens. — P. Anfelme, t. V, p. 824.

(*c*) La bifaïeule de Guillaume, ELSTRUDE, était fille d'*Adèle de Vermandois*, defcendant au VI[e] degré de l'Empereur Charlemagne. L'aïeul de ce même Guillaume aurait époufé ROSELLE, fille de *Hugues II*, Comte *de Ponthieu*, defcendant direct au XII[e] degré du Comte *Angilbert*, marié avec *Berthe*, fille de Charlemagne. Les

. . . .

XIV. DEGRÉ.

Jean VI de Bournonville, Chevalier, Baron de Houllefort, Grand-Veneur du Boulonnais & Grand Louvetier d'Artois, mort en 1515, iffu au XIII[e] degré de Guillaume I[er], laiffa, entre autres enfants :

1. Guy, qui fuit.
2. Jean, Chevalier, Baron de Baingthun, dont le fils naturel eft l'auteur de la branche des Seigneurs de la Haye, rapportée plus loin.

XV. DEGRÉ.

Guy de Bournonville fut père d'Oudard, créé Comte de Hennin-Liétard en 1579, & dont la defcendance s'eft divifée en 4 rameaux : 1° & 2° Ducs (créés en 1600) & Princes (créés en 1658) de Bournonville, éteints, le 1[er] en 1693, le 2[e] en 1727, & defquels defcendent les Ducs de Penthièvre & d'Orléans, le Roi Louis-Philippe & toute fa poftérité, Léopold II Roi de Belgique, l'Impératrice du Mexique, les Ducs de Clermont-Tonnerre, d'Eftrées, de la Vallière, de Noailles, de Mouchy, de Grammont, de Cruffol d'Uzès, de Duras, de Croy, d'Aumont, de Rauzan, de la Rochefoucauld & de Doudeauville, les Princes de Monaco, de Rohan-Rochefort, les de Montefquiou, &c.; 3° les Marquis de la Roupit, Vicomtes de Joch, éteints au fiècle dernier en Efpagne; 4° les Marquis de Sars, Ducs de Bournonville (créés en 1718) près de s'éteindre en 1789 (*a*).

hiftoriens ne ont pourtant pas d'accord fur cette alliance, & ils donnent pour père à Rofelle, tantôt Hugues II, Comte *de Saint-Pol*, tantôt Ernicule, Comte *de Boulogne*. (P. Anfelme, t. III, p. 299; t. VI, p. 248.)

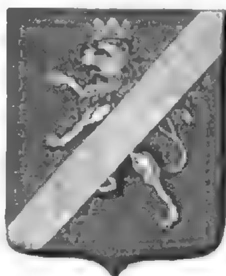
(*a*) Vigiano, *Nobiliaire des Pays-Bas & de Bourgogne* (2[e] édition). — Catalogue des Gentilshommes de Picardie (Boulonnais) en 1789. — Acte de naiffance de 1785 de Albert-Jofeph-Maximilien de Bournonville, fils aîné de Charles-Robert.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA HAYE (a).

EN PICARDIE.

(SEULE EXISTANTE.)



De Sable au Lion d'Argent, armé, lampaffé & éclairé de Gueules, couronné d'Or, la queue fourchée & paffée en fautoir; à la Barre de Gueules, brochant fur le tout. SUPPORTS ET CIMIER : *trois Griffons.* COURONNE : *de Comte.*

XVI. DEGRÉ.

JEAN I[er], Bâtard de Bournonville, Écuyer, Seigneur de la Haye (à Conteville), Enfeigne de la compagnie des gens de pied du Roi, fils naturel de JEAN, Baron de Baingthun, cité plus haut, fut légitimé, le 23 Juin 1576, par Henri III, Roi de France (*b*). De lui eft iffu au IV[e] degré JEAN IV, qui fuit.

. . . .

XX. DEGRÉ.

JEAN IV de Bournonville, Écuyer, Seigneur de la Haye, maintenu dans fa Nobleffe, avec fon père JEAN III, par Bignon, Intendant de Picardie, le 8 Janvier 1701 (*c*); marié, le 19 Février 1700, à Marie-Françoife DES FOSSÉS (*d*). De ce mariage font iffus :

1. JEAN V, qui fuit.
2. FRANÇOIS, Curé de Bonis.
3. SUSANNE.

XXI. DEGRÉ.

JEAN V de Bournonville, Écuyer, Seigneur de la Haye, époufa en 1730 Catherine DE ROUSSEL, dont :

XXII. DEGRÉ.

CHARLES-FLORENT de Bournonville, Chevalier, Seigneur de la Haye, Capitaine Aide-Major d'Infanterie, marié à Thérèfe LEGRESSIER DE VALRENAUD (*e*), dont il eut :

(*a*) P. Anfelme, T. V. — De Rouffeville, *Recherches de la Nobleffe de Picardie.*
(*b*) Copie ancienne de la légitimation.
(*c*) De Rouffeville, *Recherches de la Nobleffe de Picardie.* — Copie de la maintenue de Nobleffe.
(*d*) Ici s'arrête le travail du P. Anfelme, Tome V, page 851; nous le continuons d'après les preuves authentiques & les actes de l'État civil.
(*e*) Mentionné lui & fa femme dans l'acte de mariage de Charles-Robert, leur fils aîné, & dans l'acte de décès de Louis, leur 2[e] fils.

1. Charles-Robert, qui ſuit.
2. Louis, dit le Chevalier de Bournonville, né à Boulogne vers 1756, Capitaine au régiment de Port-au-Prince à Saint-Domingue, mort à Guines le 6 Germinal an IX, & inhumé à Conteville.
3. Marie-Achille, Chevalier, Lieutenant au régiment d'Enghien (*a*).
4. Florentine, Dame de l'abbaye de Flines. Tous les quatre vivants en 1784 (*b*).

XXIII. DEGRÉ.

Charles-Robert de Bournonville (*c*), Chevalier, Seigneur de la Haye, Garde du corps de Monſieur, né vers 1753, aſſiſta, le 16 Mars 1789, à l'Aſſemblée électorale de la Nobleſſe de la Sénéchauſſée du Boulonnais (*d*), & mourut à Conteville le 1[er] Novembre 1789. Il avait épouſé à Guines, le 22 Août 1784, Marie-Renée-Catherine-Noële de Guizelin de Grandmaison, ſœur du Vicomte de ce nom & morte le 1[er] Avril 1823, à l'âge de 62 ans ; dont :

1. Albert-Joseph-Maximilien, né le 19 Août 1785, mort à Conteville le 31 du même mois, filleul de Maximilien, dernier Duc de Bournonville, Grand d'Eſpagne, ſon couſin (*e*).
2. Autre Albert-Joseph-Maximilien, qui ſuit.
3. Enguerrand-Charles-Lionnel, né à Conteville le 7 Juillet 1787, mort ſans poſtérité (*f*).
4. Albertine-Louise-Adélaide-Marie, née à Conteville le 3 Janvier 1789, mariée en 1817 à Louis-Marie-Omer, Baron de Poucques d'Herbinghem (*g*), frère aîné du Vice-Amiral de ce nom. De ce mariage :
   - I. Hermence, née en 1818.
   - II. Amédée, né en 1822, marié en 1856 à Antonia Ruinart de Brimont, dont 4 filles : Berthe, Jeanne, Marie, Renée.

XXIV. DEGRÉ.

Albert-Joseph-Maximilien de Bournonville, Chevalier, né à Conteville le 21 Juillet 1786, mort à Guines le 22 Juillet 1838. Il fut inhumé à Conteville. Il épouſa à Guines, le 21 Septembre 1803, Louiſe-Thérèſe de Foucault, fille de Louis-Daniel de Foucault & de Marie-Jeanne-Pétronille des Essarts ; née à Boucres le 15 Février 1773, morte à Guines le 8 Novembre 1827. De cette union :

1. Achille-Louis-Albert, qui ſuit.
2. Albert-Louis-Alexandre, Chevalier, né à Hames-Boucres le 24 Juin 1809, marié, le 30 Avril 1834, avec Marie-Antoinette-Roſalie Le Maitre, née à Alembon le 24 Février 1804, veuve le 18 Novembre 1853. De ce mariage ſont iſſus :
   - I. Louis-Albert-Léon, Chevalier, né à Guines le 14 Décembre 1844. Il a fait rectifier ſon nom, écrit *Debournonville* dans ſon acte de naiſſance, par jugement rendu à Boulogne le 16 Décembre 1864. Réſidence à Guines.

(*a*) Marie-Achille eſt mentionné dans l'acte de mariage de Charles, ſon frère aîné, & dans l'acte de décès de ſon frère Louis.

(*b*) Généalogie manuſcrite en poſſeſſion de la famille.

(*c*) Contrat de mariage & actes de l'état civil de mariage & de décès.

(*d*) De la Roque & de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Picardie en* 1789 ; Sénéchauſſée du Boulonnais, page 23.

(*e*) (*f*) Actes de l'état civil.

(*g*) Voir la notice de Poucques d'Herbinghem, dans Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleſſe*, 1858.

II. Albert-Louis-Maximilien, né le 27 Juin 1836, mort à Guines le 13 Mai 1841.

III. Laurence-Marie-Uranie, née à Guines le 10 Avril 1835, Religieuse à Boulogne.

IV. Marie-Rosalie-Julie, née à Guines le 16 Décembre 1842.

3. Marie-Suzanne-Albertine-Louise, née le 7 Juillet 1804, mariée à Guines, le 10 Janvier 1843, au Chevalier d'Angerville (*a*), Maire de Guines; d'où : Eugène, né le 7 Août 1849.
4. N..., née le 13 Août 1806, morte en bas âge.
5. Célina, née le 5 Octobre 1816. Réfidence à Guines.

XXV. DEGRÉ.

Achille-Louis-Albert de Bournonville, Chevalier, né à Guines le 8 Septembre 1805, mort à Paris le 23 Décembre 1867, & inhumé à Guines, s'était marié à Guines le 2 Décembre 1833 avec Marie-Antoinette-Thérèfe Herrewyn, née à Boulogne le 1er Octobre 1811. Il eut de ce mariage :

1. Louis-Albert-Antoine, dit Achille, qui fuit.
2. Albert-Achille-Louis, né à Saint-Pierre-lès-Calais le 22 Mai 1835, mort à Paris le 1er Mars 1866.
3. Antoinette-Céline-Louisa, née à Saint-Pierre-lès-Calais le 28 Mai 1837, mariée, à Paffy-Paris, le 1er Avril 1856, à Marie-Charles-Henry Grosbois de Soulaine (*b*), réfidant à Paris, né le 23 Avril 1833, fils de Jofeph-Touffaint Grosbois de Soulaine, né le 14 Juillet 1808, & de Marie-Albertine-Angélina Taupinart de Tilière (*c*), née le 27 Septembre 1811, coufine au huitième degré par les de Ronfard (*d*), &c., de LL. MM. l'Empereur Napoléon III, Charles XV, Roi de Suède, des Ducs de Leuchtenberg, de Tafcher de la Pagerie (*e*), & iffue des premiers Rois Capétiens par les de Courtenay, de Morel & Le Vavaffeur d'Hérouville; fille aînée d'Auguftin-Charles Taupinart Comte (*f*) de Tilière, Chevalier, mort le 27 Novembre 1855, à 70 ans, & d'Albertine-Sophie-Henriette de Jouffrey, morte le 25 Juin 1831, à l'âge de 41 ans, dix-feptième & dernière enfant de Paul, Marquis de Jouffrey, mort le 3 Septembre 1825, âgé de 81 ans, lequel était fils de Pierre & petit-fils de Paul de Jouffrey qui s'eft marié en 1693 à Demoifelle de Cabassoles (*g*).
4. Louise-Marie-Célina, née le 12 Février 1839, morte en bas âge.

XXVI. DEGRÉ.

Louis-Albert-Antoine, dit Achille, de Bournonville, Chevalier, chef actuel de nom & d'armes, réfidant à Lyon, né à Saint-Pierre-lès-Calais en 1834, marié, à Genève, le 27 Janvier 1857, à Adèle-Sophie Ledru, née à Paris le 15 Juin 1837, fille d'Hector Ledru & de Adèle de Vignoy. De ce mariage vint :

Hélène-Louise-Adèle, née à Genève le 25 Décembre 1860.

(*a*) Borel d'Hauterive, *Revue hiftorique de la Nobleffe*, t. IV & *Annuaire de la Nobleffe*, 1864, article d'Angerville.

(*b*) Ancienne famille : Blaifois, Touraine, Anjou, Maine, Vendômois, Paris. — Dom Villevieille, t. XLV. — Bibl. Imp., doffier Grosbois. — Lainé, *Archives de la Nobleffe*, t. IV, article : Taupinart de Tilière. — Carré de Bufferolle, *Armorial de Touraine*, p. 441 & 1066. — De Maude, *Armorial du Vendômois*.

(*c*) Lainé, *Archives de la Nobleffe*, t. IV.

(*d*) Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres : doffier Ronfard. Preuves de Malte en 1784 de Paul de Jouffrey.

(*e*) Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe* : Généalogie des Tascher de la Pagerie.

(*f*) D'Auriac, *Armorial de France*, t. VI, art. de Bourgevin. — Acte de fon fecond mariage.

(*g*) Ier Reg. de cet *Armorial*, p. [illegible].

Honneurs : Huit Chevaliers croisés ; un Vice-Roi de Catalogne, puis de Navarre ; quatre Grands d'Espagne de I[re] classe ; quatre Chevaliers de la Toison d'Or ; un Maréchal général ; un Amiral des mers de Flandre ; des Généraux ; des Gouverneurs d'Artois, du Boulonnais, de Ponthieu, de Paris (1660), de Bruxelles 1675 & Honneurs du Louvre (1660) ; des Conseillers, des Chambellans & des Gentilshommes de la Chambre des Ducs de Bourgogne, des Rois de France & d'Espagne & de l'Empereur d'Autriche ; des Ambassadeurs, &c. ; plusieurs membres furent titrés *cousins du Roi*.

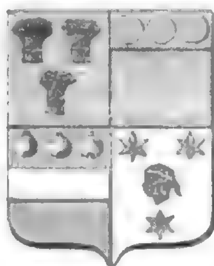
Auteurs a consulter : — Pierre d'Hozier, Casellos, Père Anselme, t. V ; de Rousseville, Haudiquier de Blancourt, La Chenaye-Desbois, de Vigiano, 2[e] édition ; Roger, *Noblesse de France aux Croisades*. — Grande Salle des Croisades à Versailles. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse*, 1868, p. 125-135.



BOURRÉE DE CORBERON,

Barons & Marquis de Corberon, Anciens Seigneurs de Mimande, Vaublan, Corberon, Villy-le-brûlé, Leſſard, Laubru, Troucha; & de Troiſſereux, Saint-Maurice, Houſſoy, Verderel, Maiſoncelle, Rieux, Juvignies & Campdeville.

EN BOURGOGNE ET EN BEAUVOISIS.



Écartelé : au 1er, d'Azur à 3 Gerbes d'Or; au 2e, d'Azur au Chef d'Or, chargé de trois Tourteaux de Gueules; au 3e, de Gueules à la Faſce d'Argent, ſurmontée de trois Grelots de même; au 4e, d'Argent à la Tête de More de Sable, tortillé d'Argent, accompagnée de trois Molettes de Gueules. Devise : Per aſpra ad aſtra.

Cette famille paraît originaire de Beligny-ſur-Ouſche, près de Beaune; elle y poſſédait de grands biens au XVe ſiècle. Elle occupa ſous les Ducs de la 2e race de nombreux emplois dans les Chambres des comptes de Lille & de Dijon, ainſi que dans le Parlement de Bourgogne après la réunion du duché à la France. Plus tard elle paſſa au Parlement de Paris, & vint alors ſe fixer en Beauvoiſis. Elle paya largement ſa dette de ſang à la révolution. Le Préſident de Corberon, le Marquis de Corberon, & ſon fils aîné, âgé de ſeize ans, périrent ſous la hache révolutionnaire. Le Baron de Corberon, Meſtre de camp de Dragons, Miniſtre plénipotentiaire, échappa à la proſcription avec ſon jeune neveu, âgé de quatorze ans.

Il exiſte une généalogie très-détaillée de cette famille, faite ſur titres en 1681 par Palliot, le célèbre généalogiſte de la Bourgogne. Toutes les preuves originales & le manuſcrit même de Palliot ſe trouvent dans les archives de la famille. Palliot a de plus donné des extraits de toutes ces preuves & les a rapportés dans les nombreux manuſcrits généalogiques qu'il a laiſſés. Ces manuſcrits ſe trouvent aujourd'hui au Cabinet des titres à la Bibliothèque Impériale & aux bibliothèques de Dijon & de Troyes. Palliot établit la filiation depuis Jehan Bourrée, Maître aux comptes en 1450, juſqu'à Marc Bourrée, Premier Baron de Corberon.

Huguenin & Jean Bourre vivaient en 1352 (*a*).

Guillaume Bourre, *Damoiſel,* fils de Noin Bourre, fit aveu en 1389 pour *la maiſon de ches les Bourres* (dit le titre) (*b*).

Philibert Bourrée fit aveu en 1517 pour ſa maiſon ſiſe à Beligny *appelée communément la maiſon des Bourrée* (dit le titre) (*c*).

Robert Bourrée était en 1419 à la Chambre des comptes de Lille.

(*a*) (*b*) Inventaire de la Chambre ducale des comptes de Nevers $\frac{M}{5}$XIII folio 1089, $\frac{M}{5}$CXXXVI folio 1113.
(*c*) (*d*) Archives de la Côte-d'Or.

Oudot Bourrée vivait en 1433 à Beligny avec son fils Jehan (*a*). Inconnu à Palliot. Il commence la filiation authentique.

PREMIER DEGRÉ.

Oudot Bourrée, vivait en 1433 à Beligny; paraît avec son fils Jehan dans des dénombrements de 1433, 1442, 1450 (*b*).

II. DEGRÉ.

Jehan Bourrée, Maître aux comptes en 1450, vivait à Beligny avec son fils, Philibert, qui suit. Ils paraissent ensemble dans un dénombrement de l'année 1484 (*c*).

III. DEGRÉ.

Philibert Bourrée, dont la femme est inconnue, assistait, le 26 Décembre 1553, au contrat de mariage de son petit-fils Antide avec Marguerite Chanuz. Il fit aveu en 1517 au chapitre de Saint-Ladre d'Autun *pour une maison assise au chasteau & maison fort dudit Beligny, communément appelée la maison des Bourrée* (d). Il eut pour fils :

IV. DEGRÉ.

Oudin Bourrée, assistait le 26 Décembre 1553 au contrat de mariage de son fils Antide avec Marguerite Chanuz.

V. DEGRÉ.

Antide Ier Bourrée, épousa : 1° Marguerite Chanuz, & 2° Barbe Espiard. Il n'eut que des filles de sa première femme. De son second mariage il eut Daniel, qui suit, & Abraham, auteur de la branche des Seigneurs de Chorey & de Tailly, qui s'est éteinte en la personne de Bernardin Bourrée, Seigneur de Chorey & de Tailly, mort sans alliance en 1639. Tailly passa aux Migieu par le mariage d'Anne Bourrée avec Guy de Migieu en 1650.

VI. DEGRÉ.

Daniel Bourrée, fils d'Antide & de Barbe Espiard, épousa Madeleine Bouchin, fils de Jean, Seigneur de Varennes, & de Françoise de Souvent, le 22 Janvier 1597 (*e*) (contrat du 9 Novembre 1596). Il eut pour fils : Antide, qui suit.

VII. DEGRÉ.

Antide Bourrée, épousa, le 20 Juin 1632 (*f*), Philiberte Richard, fille de Gabriel Richard, Seigneur de Bligny, & de Claudine d'Achey. Leur contrat fut signé le 1er Janvier 1632. Il eut pour enfants :

1. Marc, qui suit.
2. Bernarde, mariée, par contrat du 22 Janvier 1663, à Charles Couchet de Saint-Vallier.
3. Philiberte, femme de Claude Valon, Baron de Montmain.

VIII. DEGRÉ.

Marc Bourrée, Baron de Corberon, Seigneur de Mimande, Corberon, Vaublan, &c., né le 10 Août 1648, Conseiller-Secrétaire du Roi, épousa, le 29 Janvier

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) Archives départementales de la Côte-d'Or.
(*e*) (*f*) Registres de l'état civil de Beaume.

1671, Anne SUREMAIN DE FLAMERANS, fille de Hugues, & de Marguerite DE LA CROIX. Il mourut le 20 Janvier 1701. Par Lettres patentes (*a*) du mois de Novembre 1700, le Roi Louis XIV érigea la feigneurie de Corberon en Baronnie à fon profit. En exécution de l'Édit du Roi, il fit enregiftrer en 1696 dans l'*Armorial général de France*, les armoiries de la famille telles qu'elle les porte aujourd'hui. Avant cette époque elle portait : *d'Azur à 3 Bourrées de Sarments d'Or*, ainfi que le rapportent plufieurs hiftoriens & généalogiftes de Bourgogne, & Palliot dans fes manufcrits, où il dit avoir vu ces armes encore fculptées fur la maifon qu'habitait en 1450 à Beligny JEHAN Bourrée, Maître aux comptes.

Marc Bourrée eut entre autres enfants :

1. DANIEL, qui fuit.
2. ROSE-PHILIBERTE, Vifitandine.
3. MARGUERITE, femme de Jean-Baptifte BLANCHETON DE THOREY.
4. ANNE-ROSALIE, Vifitandine.

IX. DEGRÉ.

DANIEL Bourrée, Baron de Corberon, Seigneur de Mimande, Corberon, Vaublan, &c., feul furvivant des enfants mâles de Marc; né le 6 Janvier 1682, Confeiller au Parlement de Paris. Il époufa, le 7 Décembre 1712, Guillemette DE BREGET, fille de Jean-Baptifte DE BREGET & de Jeanne-Marie DE LA MOUCHE. De cette union il eut :

1. PIERRE-DANIEL, qui fuit.
2. MARIE-LOUISE, mariée, le 29 Mai 1754, à François-Ignace DE CAIROL DE MADAILLAN.

X. DEGRÉ.

PIERRE-DANIEL Bourrée, Baron de Corberon, Seigneur de Mimande, Corberon, Troiffereux, &c., né le 22 Mai 1717, Préfident au Parlement de Paris. Il époufa, le 23 Août 1745, Urfule-Jacqueline THIROUX DE GERSEUIL. Condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 20 Avril 1794 (1er Floréal an II).

Il eut entre autres enfants :

1. PIERRE-PHILIBERT-CATHERINE, qui fuit.
2. DANIEL-MARIE, Meftre de camp de dragons, Chevalier de Saint-Louis en 1784, Miniftre plénipotentiaire, marié à Charlotte-Marie-Chriftine DE BEHMER. Le Roi figna leur contrat le 14 Octobre 1781.
3. CLAUDINE-PHILIBERTE, mariée à Charles-Antoine-Balthafard DE TINSEAU.
4. CATHERINE-MARGUERITE, mariée à Henry-Bernard-Catherine DE SAPTE, le 3 Avril 1783. Le Roi figna leur contrat le 30 Mars 1783.

IX. DEGRÉ.

PIERRE-PHILIBERT-CATHERINE Bourrée, qualifié Marquis de Corberon (*b*), Seigneur de Mimande, Troiffereux, &c., né le 17 Août 1746; Colonel d'Infanterie, Aide-Major aux gardes françaifes en 1789, Chevalier de Saint-Louis. Il époufa, le 14 Janvier 1772, Anne-Marie DE NOGUÉ, fille de François DE NOGUÉ & de Jeanne-

(*a*) En original aux mains de la famille. Voir l'extrait à la fin de cette notice.

(*b*) « Le 6 Juin 1786 a été fait le convoy & enterrement dans l'églife, de haute & puiffante dame Anne-Marie DE NOGUÉ, époufe de haut & puiffant Seigneur PIERRE-PHILIBERT-CATHERINE Bourrée, *Marquis* de Corberon, Lieutenant au régiment des gardes françaifes, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Seigneur de Rieux, Tillé & autres lieux, décédée hier rue de Sève, âgée d'environ 35 ans. » (Extrait du regiftre des actes de décès de la paroiffe Saint-Sulpice pour l'an 1786.)

Orosi DE LABORDE. Condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 29 Floréal An II. Son fils ARMAND, âgé de seize ans, fut aussi condamné comme conspirateur, & mourut sur l'échafaud le 19 Messidor. Son second fils, DANIEL-JEAN-CHARLES, qui suit, devint alors chef de la famille. Sa fille JEANNE-PHILIPPINE-ROSALIE fut mariée au Comte LUCOTTE, Général de division, Grand-Croix de la Légion d'honneur.

XII. DEGRÉ.

DANIEL-JEAN-CHARLES Bourrée, Marquis de Corberon (*a*), né le 31 Décembre 1780, Capitaine de cavalerie (*b*), Brigadier aux compagnies rouges en 1814. Marié, le 22 Avril 1805, avec Claudine-Émilie FABRE DE CHARRIN, & en secondes noces, en 1827, avec Louise-Adrienne BREFFORT. Mort le 4 Septembre 1868.

Du premier lit sont issus :

1. JEAN-CHARLES-EDGAR, Chevalier de Malte, né le 23 Juin 1807, mort le 20 Août 1861. Sans alliance.
2. AUGUSTE-THIMOLÉON-ERNEST, qui suit.
3. AIMÉ-ALPHONSE-CHARLES Bourrée, Baron de Corberon, né le 5 Avril 1815; Député de l'Oise, Officier de la Légion d'honneur, marié, le 11 Juin 1838, à Émilie-Marie-Françoise FEUTRIER, fille du Baron FEUTRIER, Pair de France. Il a trois enfants :
   - I. HENRIETTE-CHARLOTTE-MARIE-APOLLINE, née le 26 Janvier 1841, mariée en 1860 à son cousin germain.
   - II. ERNEST-PAUL-HENRI, né le 19 Octobre 1847.
   - III. GEORGES-ÉMILE-HENRI, né le 24 Avril 1853.

Du second lit :

1. LOUISE-CAROLINE-ZOÉ, née le 7 Avril 1831, mariée, le 7 Juin 1849, à Bonaventure-Alfred DE GRIGNART, Baron DE MALET.

XIII. DEGRÉ.

AUGUSTE-THIMOLÉON-ERNEST Bourrée, Marquis de Corberon, ancien élève de Saint-Cyr, Garde du corps de S. M. le Roi Charles X, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 22 Décembre 1810, marié, le 3 Novembre 1831, à Marie-Joséphine LE MERCIER DE BOISGERARD, dont il a eu un fils, qui suit.

XIV. DEGRÉ.

ERNEST-AUGUSTE-CHARLES Bourrée, qualifié Vicomte de Corberon, né le 21 Août 1832, Officier de cavalerie, marié, le 26 Avril 1860, à sa cousine germaine, Henriette DE CORBERON. Il a quatre enfants :

1. MARIE-AUGUSTIN-JEHAN-PHILIBERT-MARC, né le 20 Mars 1861.
2. PAUL-ÉMILE-ROGER, né le 2 Avril 1862.
3. ERNEST-DOMINIQUE-HENRI, né le 11 Avril 1863.
4. CHARLOTTE-ADRIENNE-MARIE, née le 21 Mai 1864.

(*a*) Voir l'acte de notoriété à la fin de la notice, & un arrêt de la Cour de cassation du 8 Décembre 1818.

(*b*) Brevet de Capitaine de cavalerie en date du 6 Juillet 1814 pour DANIEL-JEAN-CHARLES Bourrée, Marquis de Corberon, Brigadier surnuméraire aux Gendarmes de la garde. (Original en parchemin.)



ACTE DE NOTORIÉTÉ.

Les foussignés :

M. Le Comte Henry de Montesquiou, Membre de la Chambre des députés, Officier de la Légion d'honneur, Grand-Croix de l'ordre de la Couronne de Bavière, Chevalier de l'ordre de la Réunion, demeurant à Paris, rue de l'Univerfité, 94;

M. le Comte Étienne de Durfort, Lieutenant général des armées du Roi, Capitaine Lieutenant de la compagnie des gendarmes de la garde & Commandeur de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue d'Anjou Saint-Honoré, 16;

M. Arthur-Triftan-Jean-Charles-Languedoc de Noailles, Duc de Mouchy, Colonel à la fuite de Dragons, demeurant à Paris, Faubourg Saint-Honoré;

M. Georges-Louis-Nicolas, Marquis de Saint-Belin, Maréchal des camps & armées du Roi, Officier fupérieur des chevau-légers de fa garde, demeurant à

M. Armand-Hippolyte-Aftolphe-Renaud de Bermondet, Marquis de Cromières, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de cavalerie, Brigadier des gardes du Corps du Roi, demeurant ordinairement en fa terre de Cromières, département de la Haute-Vienne;

M. Armand-Célefte, Comte de Durfort, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, 51;

M. le Baron d'Ivry, Capitaine de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur;

Ont, par ces préfentes, certifié, attefté & affirmé pour notoriété à qui il appartiendra, qu'il eft à leur connaiffance perfonnelle que M. *Daniel-Jean-Charles* Bourrée de Corberon, demeurant ordinairement en fa terre de Troiffereux près Beauvais, département de l'Oife, Brigadier furnuméraire des gendarmes de la garde du Roi, né à Paris, le 31 Décembre mil fept cent quatre-vingt, eft fils unique de feu M. *Pierre-Catherine* Bourrée, *Marquis* de Corberon, Aide-major aux gardes françaifes, lequel était fils de M. *Pierre-Daniel* Bourrée de Corberon, Préfident à la première chambre des enquêtes au Parlement de Paris; qu'il eft également à leur connaiffance que M. le *Marquis* de Corberon, père de *Daniel-Jean-Charles* Bourrée de Corberon, était iffu d'une ancienne famille noble ayant terre érigée en baronnie, fous le nom de Corberon, par le Roi Louis XIV; qu'il était en outre connu dans le monde & prenait publiquement le titre de Marquis; que c'eft ainfi & fous cette dénomination qu'il était connu dans le régiment des gardes françaifes; que M. le Marquis de Corberon, & fon fils aîné, *Armand* de Corberon, à peine âgé de feize ans, ayant péri tous deux fous la hache révolutionnaire aux mois de Floréal & Meffidor an II, c'eft à fon fecond fils M. Daniel-Jean-Charles Bourrée de Corberon qu'appartient par droit de fucceffion le titre héréditaire de Marquis que fon père a porté jufqu'aux événements de la Révolution.

Fait à Paris l'an 1815 le 11 Février, étant figné pour fervir, & valoir ce que de raifon.

Ainfi figné :

Le Comte Henry de Montesquiou. — Le Duc de Mouchy. — Le Comte Étienne de Durfort. — Le Marquis de Saint-Belin. — Le Baron d'Ivry. — Le Marquis de Cromières. — Le Comte Armand de Durfort, Maréchal de camp.

En marge eft écrit : Enregiftré à Paris le 23 Janvier 1817, reçu deux francs vingt centimes. *Signé*, Beauieu.

Il eft ainfi audit acte de notoriété fous feing privé dûment timbré & enregiftré, certifié véritable & paraphé & dépofé pour minute à M. Didier-Nicolas Riant, l'un des Notaires royaux à Paris foufligné, par acte du 25 Janvier 1817, dûment enregiftré le même jour par Guérin.

Signé : Riant.

ÉRECTION DE LA SEIGNEURIE DE CORBERON EN BARONNIE

Par Louis XIV, en faveur de Marc Bourrée.

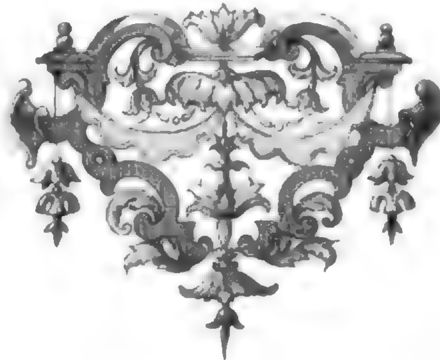
Du mois de Novembre 1700.

LOUIS, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre,........ Notre cher & amé Marc Bourrée, Confeiller-Secretaire de nous, maifon, couronne de France & de nos finances, nous a très-humblement remonftré......... En confidération des fervices qu'il nous a rendus & continue de nous rendre actuellement dans les fonctions de fa charge......... A ces caufes, de l'avis de notre Confeil qui a vu les titres & pièces par lefquelles les prédeceffeurs de l'expofant fe font de tems en tems qualifiés tant en jugement que dehors du titre de Seigneurs et Barons de Corberon : & de notre grâce fpéciale, pleine puiffance & authorité royalle nous avons confirmé &, en tant que befoin feroit, décoré, érigé, confirmons, décorons & érigeons de nouveau, par ces préfentes fignées de notre main, en titre, nom & dignité de baronnie en faveur dudit Marc Bourrée, ladite terre & feigneurie de Corberon, membres & dépendances.......... que l'expofant & fes enfants mâles nais & à naiftre en loyal mariage en jouiffent & ufent, l'ayent & tiennent fous ledit titre de baronnie aux mêmes honneurs, droicts d'armes, blafons,.... affemblée de nobleffe... tout ainfy que les autres Barons de notre royaume, le tout à une feule foy & hommage, aux charges accoutu-

mées. . . . . . Sy donnons en mandement à nos amés & feaux Confeillers les gens tenant nos Cours de Parlement & Chambre des comptes à Dijon & à tous autres nos Jufticiers & Officiers qu'il appartiendra que ces préfentes nos lettres de confirmation & en tant que befoin feroit d'erection de baronnie, ils faffent regiftrer & de leur contenu jouir & ufer ledit Marc Bourrée & fes enfants mafles, nais & à naiftre en loyal mariage pleinement, paifiblement, & perpetuellement, ceffer tous troubles & empefchements, nonobftant tous édits, ordonnances & reglements à ce contraire, auxquelles & aux defrogatoires des defrogatoires nous avons defrogé & defrogeons par cesdites préfentes, fauf notre droit en autres chofes & l'autruy en toutes. Car tel eft notre plaifir; & afin que ce foit chofe ferme & ftable à toujours, nous avons fait mettre notre fcel à cesdites préfentes, données à Fontainebleau au mois de novembre l'an de grâce mil fept cent & de notre règne le cinquante-huit.

Signé : LOUIS. — *Sur le repli : Par le Roy,* PHELYPEAUX. — A côté *vifa :* PHELIPEAUX, *pour confirmation d'érection en baronnie de la terre de Corberon.*

(Extrait de l'original en parchemin fcellé du grand fceau de cire verte.)



DE BOUVET,

Barons, anciens Seigneurs de Beaupré, de Heillecourt, de Romefmont, de Lupcourt, de Ville-en-Vermois, de Sommecourt, de Vaffincourt, de Robert-Efpagne, de Genicourt, d'Érize, de Merval, du Val de Vaffy, de Saint-Vrain, de la Feuillée, de Scrupt, de Tannoy.

EN LORRAINE ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur, au Bœuf paffant d'Or, accompagné en chef de trois Étoiles de même. CIMIER : *un Cerf iffant au naturel.* COURONNE : *de Comte.*

La famille de Bouvet eft la branche cadette de la maifon noble de ce nom, établie dans la ville d'Afti, en Piémont. Cette communauté d'origine a été plufieurs fois atteftée dans des Lettres émanées des Ducs de Lorraine, au fervice defquels on voit les de Bouvet occuper dès la fin du XVe fiècle un rang diftingué. Leur filiation en Lorraine, dreffée fur titres authentiques, commence à partir de (*a*) :

PREMIER DEGRÉ.

FRANÇOIS Bouvet, Ier du nom, né à Afti, fils de SCIPION Bouvet, Tréforier de Montferrat & Gouverneur de Velafco, & de Anne DE CELSI. Il s'attacha au fervice de René II, Duc de Lorraine, qu'il fuivit dans fon expédition contre le Duc de Ferrare en 1482, & devint fon Aide de camp au fiége de Ferrandil. En fa qualité d'étranger il demanda & obtint des Lettres de Nobleffe le 12 Novembre 1501. De fon mariage avec Noble Demoifelle Jeanne CHESNEAU, qu'il avait époufée en 1495, il eut deux fils, dont l'aîné fuit.

II. DEGRÉ.

MICHEL Bouvet, Ier du nom, Écuyer, Procureur général du bailliage de Bar, mourut le 4 Février 1566, à l'âge de 70 ans, & fut inhumé en l'églife de Saint-Max de Bar. L'infcription que fon fils fit graver fur fa tombe rappelait fa defcendance des Comtes Bouvet d'Afti. De fon mariage avec Demoifelle Anne LE POYGNANT, fille de Jean LE POYGNANT, Confeiller d'état du Duc de Lorraine, & de Anne DE VASSEBOURG, il eut :

1. JEAN, qui fuit.
2. JACQUES Bouvet, Confeiller auditeur en la Chambre des comptes de Barrois, dont la poftérité s'eft éteinte à la génération fuivante.

(*a*) Pour plus de détails voir la belle & confciencieufe notice que Lainé a confacrée à la famille de Bouvet dans fes *Archives de la Nobleffe*, t. IX.

3. RICHARD Bouvet, dont le fils, LOUIS, fut Secrétaire ordinaire du Duc de Lorraine.
4. MICHEL Bouvet, Écuyer, Seigneur de Heillecourt, de Romefmont, de Lupcourt, de Ville-en-Vermois, &c., Confeiller Secrétaire d'État, Premier Préfident de la Chambre des comptes & enfuite principal Miniftre des Ducs Charles III & Henri II. De fon mariage avec Demoifelle Agnès DE BEAUFORT, fille de François DE BEAUFORT, Chambellan de S. A. & Grand Veneur de Lorraine, & de Gabrielle DE THUILLIÈRES, il eut deux fils, qui fuivent, & cinq filles.
   I. CLAUDE Bouvet, Écuyer, Seigneur de Heillecourt, Confeiller au Confeil privé & Secrétaire d'État du Duc de Lorraine. Mort en 1614, fans poftérité.
   II. CHARLES Bouvet, Chevalier, Seigneur de Sommecourt, de Romefmont & de Moncel, Chambellan du Duc Henri II, créé Chevalier de l'ordre de Saint-Étienne de Tofcane, par diplôme du Grand-Duc Cofme II, daté de Florence le 17 Juillet 1611 (*a*). Mort fans poftérité.
   III, IV, V. FRANÇOISE, ALIX & CHRÉTIENNE Bouvet, alliées aux maifons diftinguées de Lorraine.

III. DEGRÉ.

JEAN Bouvet, Écuyer, Seigneur de Vaffincourt, Confeiller du Duc de Lorraine, Auditeur de la Chambre des comptes de Barrois, & Lieutenant particulier au bailliage de Bar, époufa Noble Demoifelle Antoinette SIMONNIN, dont il eut :
1. MICHEL de Bouvet, Écuyer, Seigneur de Vaffincourt, Prévôt de Bar, qui ne laiffa qu'une fille.
2. JACQUES, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

JACQUES de Bouvet, Écuyer, Seigneur de Robert-Efpagne, de l'Ifle-en-Rigaut, &c., né en 1578, fit en Hongrie la guerre contre les Turcs, fous les drapeaux de l'Empereur Maximilien, & fut nommé enfuite Lieutenant du Bailli d'épée de Bar, par Lettres du Duc Henri II, du 25 Janvier 1610. Il avait époufé, par contrat du 21 Février 1605, Demoifelle Jeanne DE LONGEVILLE, fille de Claude DE LONGEVILLE, Écuyer, Seigneur de l'Ifle-en-Rigaut, & de Renée DE ROUYN. De cette union vinrent trois fils, qui fuivent, & trois filles.
1. JEAN de Bouvet, Capitaine au régiment de Florainville-cavalerie, tué le 22 Juin 1636 au combat du Naviglio, près du Téfin. Sans poftérité.
2. FRANÇOIS de Bouvet, Chanoine de Saint-Diey, mort le 20 Avril 1639.
3. MICHEL, qui fuit.

V. DEGRÉ.

MICHEL de Bouvet, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Robert-Efpagne, de Génicourt, d'Érize-la-Grande, du Val-de-Vaffy, &c., époufa en premières noces Demoifelle Françoife ROUILLON, fille de Jean ROUILLON, Avocat en Parlement, décédée fans enfants, à l'âge de 23 ans, le 7 Octobre 1653; & en fecondes noces, par contrat du 5 Octobre 1655, Demoifelle Chrétienne MARIEN, Dame d'Érize-la-Grande, fille de Jean MARIEN, Écuyer, Seigneur de Fremery & de

(*a*) Original en parchemin, fcellé en plomb.

Saint-Vrain, Prévôt de la Marche & de Château-Salins, & de Marguerite CLÉMENT, Dame d'Érize. De ce dernier mariage il eut deux fils, qui fuivent, & deux filles.

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. JEAN-MICHEL de Bouvet, Chevalier, Seigneur de Robert-Efpagne & de Merval, Capitaine de cavalerie, tué à la bataille de Fleurus le 1er Juillet 1690. Il avait époufé, par contrat du 24 Juin 1683, Demoifelle Anne DE HÉDOUVILLE, fille de Meffire Théodore DE HÉDOUVILLE, Chevalier, Seigneur de Merval, de Revillon, &c., & de Dame Marie DE GRESLE D'ORMESSON. De cette union vinrent trois fils, décédés fans poftérité.

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS, IIe du nom, Baron de Bouvet, Chevalier, Seigneur de Robert-Efpagne, du Val-de-Vaffy, & de Génicourt en partie, né le 21 Mai 1668, Confeiller Auditeur en la Chambre de comptes de Bar (*a*), Confeiller Maître en la même Chambre & enfin Confeiller d'État (*b*). Par Lettres patentes du 9 Mai 1724, il obtint, avec fon neveu Théodore-Michel, Lieutenant-Colonel, le titre héréditaire de Baron, *pour tous les mâles* (*c*). Il avait époufé, par contrat du 16 Septembre 1691, Demoifelle Marie-Renée DE BRIEL, fille de feu Meffire François DE BRIEL, Chevalier, Seigneur de Chantemelle, de Tannoy, &c., Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du régiment d'Orléans, & de Dame Gabrielle DE BAUDOUX. Il fe remaria à Thérèfe COLIN DE MARNE, morte fans enfants. Du premier mariage vinrent :

1. JEAN-FRANÇOIS, qui fuit.
2. CHARLES-GABRIEL, Baron de Bouvet, Enfeigne au régiment de Saint-Amour-dragons, tué à la bataille de Peterwaradin, en Tranfylvanie, le 5 Août 1716.
3. JOSEPH-BERNARD, Baron de Bouvet, Chevalier, Seigneur de Saint-Vrain, de la Feuillée & de Souflemont, Capitaine de cuiraffiers au fervice de l'Empereur Charles VI. Mort fans poftérité.
4. CHARLES, Baron de Bouvet, Chevalier, Seigneur d'Érize, Capitaine de dragons au régiment de Bauffremont, Chevalier de Saint-Louis, Gentilhomme de la Cour de Staniflas, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. De fon mariage (contrat du 11 Décembre 1730) avec Marie-Françoife-Claude DE ROMECOURT, fille de Charles-Antoine, Comte de Romecourt, Maréchal de camp, Gouverneur de la citadelle de Cambray, il eut un fils, fans poftérité mâle, reçu Chevalier de Malte après la mort de fa femme (1781), & quatre filles, dont une époufa le Comte D'ALLEGRAIN.

VII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS, Ier du nom, Baron de Bouvet, Chevalier, Seigneur de Robert-Efpagne, de Tannoy, de la Mothe, &c., Confeiller en la Chambre des comptes de Bar, Gentilhomme ordinaire de la Cour du Roi Staniflas de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar (*d*). Il fut maintenu dans les qualités de Meffire & de Chevalier, par arrêt de la Chambre des comptes, du 31 Janvier 1722. Il avait époufé,

(*a*) Lettres patentes du Duc Léopold, du 22 Octobre 1698. Original en parchemin, fcellé.
(*b*) Lettres du même prince, du 5 Décembre 1712. Original en parchemin.
(*c*) Original en parchemin. Ces Lettres furent entérinées à la Chambre des comptes le 18 Mai 1724.
(*d*) Brevet du 20 Avril 1739. Original en parchemin.

par contrat du 23 Février 1716, Jeanne DES ROZEAUX, Dame de Tannoy, & décéda en 1768. De ſon mariage vinrent deux fils, qui ſuivent, & une fille.

1. JEAN-FRANÇOIS, IIe du nom, Baron de Bouvet, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au régiment d'Orléans-cavalerie, par commiſſion du 27 Mars 1761. Il laiſſa un fils, mort ſans poſtérité, & deux filles.
2. CHARLES, qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES, Baron de Bouvet, Chevalier, Seigneur de Scrupt, de Saint-Vrain & de la Mothe en partie, né le 6 Septembre 1721, fit ſes preuves pour être admis au nombre des Cadets-Gentilshommes du Roi Staniſlas. Il devint ſucceſſivement Enſeigne, Lieutenant & Capitaine au régiment de Marſan-infanterie, & enſuite Capitaine-Commandant d'une compagnie au régiment de Mailly-infanterie, le 31 Octobre 1746. Les ſervices ſignalés qu'il rendit au Roi dans les guerres, lui valurent la croix de Saint-Louis & pluſieurs gratifications. Il fut nommé Capitaine de grenadiers au régiment de Guienne le 14 Juillet 1766, Major le 4 Mars 1772, & décéda le 22 Avril 1779. Il avait épouſé, par contrat du 23 Octobre 1769, Marie-Thérèſe-Joſéphine DE MANESSY, fille de feu Meſſire Charles-Antoine DE MANESSY, Chevalier, Seigneur de Maixe, Conſeiller du Roi, ancien Grand-Maître des eaux & forêts du Duché de Bar, & de Dame Marie DES JOBARTS. De cette union vint :

IX. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS, Baron de Bouvet, né le 9 Juillet 1775, Officier de cavalerie, décédé le 7 Septembre 1825. Il avait épouſé en 1794 Anne-Stéphanie-Charlotte DU HAMEL, fille de Benoît-Pierre-Charles DE MUZINO, Vicomte DU HAMEL, Lieutenant-général, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, & de Marie-Émilie-Charlotte DU HAMEL, de la branche du Hamel de Saint-Remy. De cette union vinrent deux fils, qui ſuivent, & une fille, morte en bas âge.

1. CHARLES-ADOLPHE, Baron de Bouvet, né le 28 Septembre 1796.
2. ÉMILE, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

ÉMILE, Baron de Bouvet, né le 3 Mai 1799, ancien Officier dans les Huſſards de la garde royale, a épouſé, le 9 Septembre 1828, Pauline-Joſéphine-Sidonie DE FOUCQUES DE VAGNONVILLE, dont ſont iſſus :

1. PAUL de Bouvet, mort en bas âge.
2. JULES-ADOLPHE, Baron de Bouvet, né le 24 Mars 1833, ancien Capitaine au 5e régiment de Huſſards, Chevalier de la Légion d'honneur, a épouſé, le 7 Mai 1868, Mademoiſelle Vanina-Marie D'ORNANO, petite-fille du Maréchal Comte d'Ornano, & fille du Comte Rodolphe D'ORNANO, Premier Maître des Cérémonies de l'Empereur, & de Aline DE VOYER D'ARGENSON, fille, petite-fille & arrière-petite-fille des trois Marquis d'Argenſon, dont un fut Miniſtre de Louis XV.
3. MARIE-STÉPHANIE de Bouvet, a épouſé, le 11 Septembre 1855, le Comte Charles DE BOURCIER.

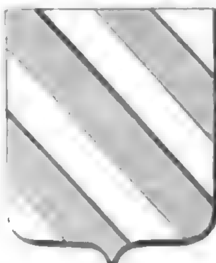
AUTEURS À CONSULTER. — D. Waroquier. — Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*. — La Chenaye-Desbois, t. III.



BRAC,

Anciens Seigneurs de Montpiney, de la Perrière, de la Pillonnière, de Chateau-vieux.

EN LYONNAIS ET BEAUJOLAIS.



D'Argent à trois Bandes d'Azur.

La famille Brac eſt très-ancienne à Beaujeu. Elle avait dans cette ville encore pendant le ſiècle dernier, dans l'égliſe de Saint-Nicolas, une chapelle & un caveau, où Antoine Brac, ancien Échevin de Beaujeu (*a*), mort en 1681, & ſon petit-fils Antoine Brac, Docteur médecin (*b*), mort en 1725, avaient ordonné par leurs teſtaments d'inhumer leurs corps à côté de leurs ancêtres. Tout fait préſumer que cette famille eſt une branche de la famille Braque qui a joué un grand rôle ſous Philippe de Valois & quelques-uns de ſes prédéceſſeurs; branche qui ayant été peu fortunée pendant un ſiècle, n'a pu maintenir ſon rang parmi la nobleſſe. Mais cette famille ne peut pas produire une filiation continue remontant à Arnoul Braque, chef de l'illuſtre famille dont nous venons de parler; le plus ancien membre connu d'elle eſt Louis Brac, qui ne vivait plus à l'époque du mariage de ſon fils Robert avec Laurence d'Aigueperse en 1594, & qui figure comme témoin dans le teſtament de la mère de ladite Laurence d'Aigueperſe morte en 1586 (*c*). François Brac, arrière-petit-fils d'Antoine Brac, Échevin de Beaujeu en 1629, & fils d'Antoine Brac, qui fit enregiſtrer ſes armes dans l'*Armorial général de France*, par Charles d'Hozier, en 1700, vint s'établir à Lyon; Avocat diſtingué, il fut nommé Échevin de cette ville à la fin de 1735. Quoique les prédéceſſeurs de François Brac, & particulièrement ſon père Antoine Brac, ſoient qualifiés de Nobles dans pluſieurs actes, la famille Brac ne peut établir ſes droits à la nobleſſe que par l'échevinage de François Brac, Ier du nom, en 1736 & 1737 (*d*).

PREMIER DEGRÉ.

Louis Brac (*e*), eut deux fils :

1. Robert, qui fuit.
2. Étienne, dont on ignore la deſtinée.

(*a*) Teſtament d'Antoine Brac, dépoſé au greffe de Beaujeu le 6 Décembre 1681, par ordre de Jacques Garil, Juge de Beaujeu.

(*b*) Teſtament de Noble Antoine Brac, Docteur médecin, fait le 10 Avril 1725.

(*c*) Teſtament de Madame d'Aigueperſe, reçu par Alexandre Moyroud, Notaire à Beaujeu, le 14 Août 1586.

(*d*) *Le Livre d'or du Lyonnais, du Forez & du Beaujolais.* Lyon, 1866.

(*e*) Contrats de mariage de Robert Brac, devant Mr. Moyroud, Notaire à Beaujeu, puis filiation donnée par un mémoire de famille juſqu'en 1770.

II. DEGRÉ.

Robert Brac, époufa, par contrat du 24 Juillet 1594, Demoifelle Laurence d'Aigueperse, dont il laiffa :

1. Antoine, qui fuivra.
2. Mathurin, marié à Perrette Carrige, dont une fille.
3. Thomas, établi à Toulon, dont un fils & deux filles.
4. Jean-Chrysostome, Prêtre de l'Oratoire.
5. Philiberte, mariée à Louis Thevenon.

III. DEGRÉ.

Antoine Brac, Ier du nom, Échevin de Beaujeu, né à Beaujeu le 8 Septembre 1599, époufa, par contrat du 23 Mai 1623, Jeanne Hugues, fille de Claude Hugues, Notaire royal à Beaujeu, & de Bonne Severt; & mourut le 5 Décembre 1681. Ses enfants furent :

1. Jean, dont l'article fuit.
2. Étienne, né le 5 Septembre 1629, mort le 5 Octobre 1633.
3. Antoine, né le 22 Avril 1633, parti pour l'Amérique en 1652.
4. Jean-Chrysostome, né le 20 Octobre 1635, Religieux capucin, mort à Lyon en 1704.
5. François, né le 14 Mai 1637, décédé le 8 Juillet 1639.
6. Claude, né le 12 Octobre 1640, marié, fans poftérité.
7. Aimé, né le 27 Octobre 1642, Aumônier de Colbert ; mort en 1693.
8. Louis, né le 1er Août 1647, Religieux capucin, mort le 29 Novembre 1725.
9. Thomas, né le 24 Juillet 1649, décédé en 1680.
10. Marie, née le 1er Août 1624, mariée à Pierre de la Place, morte en 1703.
11. Élisabeth, née le 24 Novembre 1627, mariée à Philibert Reverchon, le 17 Juin 1646.
12. Jeanne, née le 30 Janvier 1631, mariée à François Versault, le 27 Mai 1656.
13. Philiberte, née le 21 Mars 1634, décédée le 14 Mai 1639.
14. Christine, née le 21 Octobre 1638, mariée à Claude Denis, le 2 Juillet 1661.
15. Claudine, née le 22 Octobre 1644, mariée à Pierre Dubost, le 9 Juillet 1665.

IV. DEGRÉ.

Jean Brac, Docteur en médecine, né le 21 Mars 1626, époufa, le 8 Janvier 1655, Marie de la Charme, fille de Pierre de la Charme & de Chriftine Pollet, & mourut en 1669 à Mâcon, où il s'était établi. Il eut de fon mariage :

1. Antoine, qui fuit :
2. Jean, né le 6 Avril 1660, décédé le 9 du même mois.
3. François, né le 6 Novembre 1661, Religieux dominicain, décédé en 1717.
4. Claude, né le 20 Novembre 1663, décédé l'année fuivante.
5. Philibert, né le 25 Août 1666, décédé le mois fuivant.
6. Philibert, né le 4 Juillet 1668, décédé l'année fuivante.
7. Marie-Angélique, née le 19 Mai 1665, décédée en 1707.

V. DEGRÉ.

Antoine Brac, IIe du nom, Docteur en médecine, né le 23 Juillet 1657, époufa, le 18 Décembre 1682, Catherine de la Font, fille de Hugues de la Font, Sieur de

Pougelon, & de Madeleine FAVRE DES CLOUX, & petite-fille d'Antoinette THIBAULT, sœur de Philibert THIBAULT, Seigneur de Thulon; il mourut le 13 Avril 1725. Antoine Brac avait fait enregiſtrer ſes armes (*a*) par Charles d'Hozier dans l'*Armorial général*, regiſtre du Lyonnais, page 862, mais ce Juge d'armes a mis à tort à côté de ſon nom les armes de la famille Barjot qui ſont *de Sable à un Griffon d'Or, becqué, armé & lampaſſé de Gueules, & une Étoile auſſi d'Or, au côté dextre de l'écu;* la famille Brac poſſède des lettres d'ANTOINE Brac & de ſon père JEAN Brac, avec des cachets portant *d'Argent à trois Bandes d'Azur,* ce qui prouve qu'elle n'a jamais eu d'autres armes.

De l'union d'Antoine Brac avec Catherine de la Font ſont iſſus :

1. PIERRE, né le 26 Mars 1686, décédé le 27 Juin 1688.
2. FRANÇOIS, qui a continué la deſcendance.
3. NICOLAS, né le 25 Avril 1695, Prêtre, mort en 1778.
4. MARIE-ANNE, née le 4 Septembre 1684, décédée en 1743.
5. ÉLISABETH, née le 13 Août 1687, décédée en 1692.
6. MARIE-ANGÉLIQUE-THÉRÈSE, née en 1688, religieuſe Hoſpitalière, morte en 1742.
7. MARIE-MADELEINE, née le 2 Février 1690, mariée à Philippe BRAC, décédée le 22 Octobre 1757.
8. ANTOINETTE, née le 22 Août 1691, décédée le 22 Janvier 1706.
9. CATHERINE, née le 16 Mai 1696, mariée en 1730 à Dominique VARENARD DE BILLY; morte le 30 Avril 1780.
10. JACQUELINE, née le 6 Décembre 1697, morte le 29 Novembre 1705.
11. ÉLISABETH, née le 22 Mai 1699, mariée en 1730 à Jean-Pierre FOURRA; morte en 1781.
12. JEANNE-MARIE, née le 10 Mars 1701, mariée en Avril 1730 à Pierre TEILLARD.

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS Brac, Ier du nom, Seigneur de Montpiney, né le 29 Juillet 1693, Docteur en droit, Avocat au Parlement de Paris en 1718, épouſa, le 30 Novembre 1720, Jeanne ATHIAUD, fille de Louis ATHIAUD, ancien Conſeiller au Parlement de Dombes, & de Anne PERRENAUD, & de cette union n'eut qu'une fille morte en bas âge. Veuf le 29 Juillet 1723, il ſe maria, le 8 Août de l'année ſuivante, avec Catherine DESCHAMPS, fille de Jacques DESCHAMPS & de Suzanne ROBERT, & nièce de Meſdames de Camus & de Gayant; il laiſſa de cette union :

1. FRANÇOIS-PIERRE-SUZANNE Brac, Seigneur de la Perrière, qui ſuivra.
2. JACQUES-JOSEPH Brac de la Perrière, auteur de la IIe branche ci-après.
3. NICOLAS-CLAUDE Brac du Chaſty, né le 19 Mai 1730; dans les ordres.
4. FRANÇOIS Brac de Montpiney, né le 8 Octobre 1732, ſervit pendant 22 ans dans le Royal-Comtois. Il ſe diſtingua au ſiége de Mahon en 1756, fit les campagnes d'Allemagne & de Rio-Janeiro avec ce régiment, & fut nommé Capitaine en 1760, Gouverneur de Beaujeu en 1767, Chevalier de Saint-Louis en 1772; en 1793 il vint combattre pour la défenſe de Lyon ſous les ordres de Perrin de Précy, & fut fuſillé après la priſe de cette ville.
5. ÉTIENNE-ANTOINE Brac, né le 12 Janvier 1734, marié, le 19 Juillet 1776, à N. MASSEING, ſa couſine; décédé en 1812, ſans poſtérité.

(*a*) Quittance de vingt livres plus quarante ſols, ſignée Goutelle, Commis pour l'élection de Villefranche, donnée à M. Antoine Brac, Docteur en médecine à Beaujeu, le 9 Juillet 1700, pour l'enregiſtrement de ſes armes dans l'*Armorial général.*

6. Camille-Suzanne Brac de Saint-Loup, né le 29 Septembre 1736, marié en 1765 avec Catherine Dumas, sa cousine; auteur d'une branche qui est éteinte.
7. Anne-Marie, née le 4 Juin 1729, mariée, le 2 Juillet 1746, à André de Bonnel.
8. Jeanne-Marie, née le 17 Septembre 1735, décédée en 1818.
9. Antoinette-Catherine, née le 9 Janvier 1738, mariée en 1766 à Pierre-Marie Beaujan.

VII. DEGRÉ.

François-Pierre-Suzanne Brac, Seigneur de la Perrière, Avocat aux Parlements de Paris & de Lyon, Échevin de Lyon, né le 19 Mai 1725, épousa, le 16 Février 1769, Jeanne-Claire Guillin du Montet, sa cousine, fille d'Aimé Guillin du Montet, ancien Échevin de Lyon, & de Marie-Marguerite Desfrançois de l'Olme, & nièce d'Antoinette Guillin, mariée à François de Montrichard, Chevalier, Seigneur de la Brosse. Il fit partie de l'Assemblée de la Noblesse du Beaujolais, tenue à Villefranche le 16 Mars 1789. C'est à tort que dans le catalogue des Gentilshommes du Beaujolais on lui donne les prénoms de Jacques-Joseph qui sont ceux de son frère, fermier général & établi à Paris, qui a dû faire partie de l'assemblée de la Noblesse de son quartier dans cette ville. Il eut de son union avec Jeanne Guillin du Montet:

1. Aimé-François-Marie, né le 8 Octobre 1773, décédé le même mois.
2. Jacques-Justin Brac de la Perrière de Bourdonnel, qui suit.
3. Gabriel-Jean Brac de la Perrière, né le 31 Janvier 1778, décédé en 1856.
4. Claude-Antoine Brac de Clarange, né le 1er Septembre 1779, décédé en 1804.
5. Nicolas-Agathe, né le 12 Janvier 1781, décédé la même année.
6. Marie-Marguerite-Françoise, née le 12 Mai 1770, décédée en 1772.

VIII. DEGRÉ.

Jacques-Justin Brac de la Perrière de Bourdonnel, né le 6 Décembre 1775, épousa, le 21 Décembre 1809 (*a*), Catherine-Julie, fille d'Antoine d'André Blanc & de Marguerite Dian, & est décédé en 1853. Il avait eu de cette union:

1. Antoine-Édouard Brac de Bourdonnel, qui suit.
2. Achille-François Brac de la Perrière, né le 17 Mai 1812. Après avoir servi 23 ans dans la Marine & reçu la croix de la Légion d'honneur, il a épousé, le 17 Mars 1851 (*b*), Amélie de Besse, fille de Barthélemy-Théodore de Besse & d'Augustine-Thérèse-Élise Farmond; il a eu de cette union:
   - I. Jacques-Auguste, né le 22 Janvier 1852.
   - II. Catherine-Thérèse, née le 27 Février 1853.
   - III. Marie-Eugénie, née le 24 Avril 1854, décédée le 28 Mai suivant.
   - IV. Théodore-Maurice, né le 17 Septembre 1855, décédé le 29 Avril 1858.
   - V. Louise-Gabrielle, née le 2 Novembre 1856.
   - VI. Marguerite-Amélie, née le 3 Février 1858, décédée le 16 Avril suivant.
   - VII. Thérèse-Élise, née le 22 Août 1859.
   - VIII. Élise-Amélie, née le 28 Août 1861.
   - IX. Pierre-Achille, né le 23 Juillet 1863, décédé le 11 Octobre suivant.
   - X. Paul-Achille, né le 26 Janvier 1865.

(*a*) Contrat de mariage par-devant Me. Dugueyt, Notaire à Lyon.
(*b*) Contrat de mariage par-devant Me. Poumet, Notaire à Paris.

XI. Gabriel-Jean, né le 22 Février 1867.

3. Marie-Louise, née le 17 Mai 1814, mariée, le 10 Novembre 1835, à Alexandre Quarré de Verneuil; décédée le 2 Août 1853, laiffant de fon union :

I. Justine-Amélie-Marie de Verneuil, née le 22 Octobre 1850.

II. Eugène-Jules de Verneuil, né le 23 Février 1852.

IX. DEGRÉ.

Antoine-Édouard Brac de Bourdonnel, né le 29 Novembre 1810, eut pour marraine fa trifaïeule maternelle Marie-Anne Terrasson, veuve de Étienne Muret, alors âgée de 103 ans & onze mois; il époufa, le 28 Mai 1844 (a), Anne Benoite-Marie Donin de Rosière, fille de Pamphile-Antoine Donin de Rosière & de Anne-Rofalie-Louife Dugas, & eft décédé le 8 Novembre 1860, laiffant de cette union :

1. Marie-Marguerite-Camille, née en Août 1845, décédée en 1854.

2. Jacques-Gabriel-Henri, né le 25 Mars 1847, nommé Afpirant de marine de 1re claffe au mois de Septembre 1867



BRANCHE CADETTE.

VII. DEGRÉ.

Jacques-Joseph Brac de la Perrière, Seigneur de la Pillonnière & de Châteauvieux, né le 21 Mars 1726, Fermier général en 1771, fut une des victimes de la Terreur en 1793; il avait époufé, en Janvier 1766, Élifabeth-Charlotte Passerat, dont il eut :

1. André-François-Anne Brac de la Perrière, qui fuit.

2. Étienne-Philippe-Joseph Brac de la Perrière, né le 25 Février 1778, Directeur des Douanes à Bayonne, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1851.

3. Antoine-Marie-Victor Brac de Châteauvieux, né le 29 Juillet 1779, marié à Alexandrine Bœuf de Curis, dont deux filles.

4. Anne-Françoise-Élisabeth, née en 1768, mariée à Charles-René de Parceval de Frileuse, Fermier général, dont un fils & trois filles.

5. Anne-Nicole-Marie-Joséphine, née en 1773, mariée à M. de Seyturier.

6. Alexandrine-Charlotte-Joséphine, née le 29 Mars 1775, mariée, le 6 Juillet 1804, à Jean-François de Bechon de Caussade, Page de Louis XVI, puis Officier des dragons de la Reine & Chevalier de Saint-Louis, dont :

I. René, qui fut Sous-Préfet fous la Reftauration & a laiffé un fils de fon mariage avec Juliette Méthiviers.

II. Ludovic, Général de brigade.

III. Charles.

7. Anne-Françoise-Marie, née le 27 Mai 1785, mariée, le 7 Mars 1806, à Alphonfe des Mothes de Blanche, dont fept enfants :

I. Louis Armand.

II. Albéric.

III. Renaud, Officier de cavalerie.

(a) Contrat de mariage par-devant Me. Ducruet, Notaire à Lyon.

IV. Valérie.
V. Camille, mariée à Ferdinand de Léotard.
VI. Élisabeth.
VII. Anita, mariée, le 16 Juin 1849, à Hubert de Seissan de Marignan, dont deux fils & une fille.

VIII. DEGRÉ.

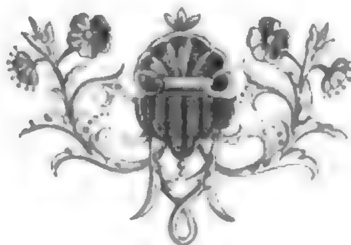
André-François-Anne Brac de la Perrière, né en 1771, décédé le 13 Janvier 1846, avait épousé, le 10 Décembre 1806, Marie-Césarine Michel, dont il a laissé :

1. Antoine-Marie-Adolphe, né le 11 Décembre 1807, décédé en 1863, qui avait épousé Agathe-Alexandrine-Adona Richard de Soultrait.
2. Laurent-Paul-Marie, qui suit.

IX. DEGRÉ.

Laurent-Paul-Marie Brac de la Perrière, né le 23 Janvier 1814, Avocat à Lyon, marié à sa cousine Marie-Josèphe-Victoire-Blanche Journel, dont sont issus :

1. Marie-Antoinette-Geneviève, née le 28 Avril 1849.
2. Marie-Jeanne-Blanche, née le 3 Mai 1852.
3. Paul-Marie-Louis, né le 23 Février 1854.
4. Réné-Marie-Jacques, né le 28 Janvier 1856.
5. Françoise-Marie-Jeanne, née le 5 Mars 1861.
6. Pierre-André-Marie-Albin, né le 5 Mai 1864.
7. André-Marie-Jacques, né le 27 Mars 1865.



DE BRÉCHARD,

Barons de Bressolles, Comtes de Bréchard, Barons d'Oyé, anciens Seigneurs d'Alligny, Époisses, Lys, Vellerot, Saint-Pierre-en-Vaux, Chauvenche, Lanty, Villiers, Confex, Brinay, Chamaunot, Pouilly, Lacour, Villeneuve, &c.

EN BOURBONNAIS ET EN BERRY.

Originaires du Nivernais.



DE BRÉCHARD.
D'Azur à trois bandes d'Argent.



DE CHAMPS DE SAINT-LÉGER.
D'Azur à cinq plantes de Mandragore d'Argent, mal ordonnées; au Franc canton d'Hermines.



DE MONTAGU.
D'Azur à trois Têtes de Lion arrachées d'Or.

La famille de Bréchard (*a*) appartient à l'ancienne noblesse de race & d'origine chevaleresque. Ses possessions en Bourbonnais & en Nivernais furent immenses pendant tout le moyen âge. Elle se divisa en plusieurs branches éteintes toutes aujourd'hui dans les mâles. La plus marquante fut celle des Barons de Bressolles, connue dès le commencement du XIII[e] siècle. Elle s'éteignit à la fin du XV[e], & la baronnie de Bressolles passa par mariage dans la maison de Sacconyn. Parmi d'autres branches il faut citer celle des Seigneurs de Confex, dont le plus ancien membre, JEAN, apparaît dans un aveu qui lui fut fait en 1351 par Thibaut de Chivignac (*b*); celle des Seigneurs de Sauterrone & de Lucenay-sur-Allier, & celle des Seigneurs de Sardolle, en Nivernais.

RODOLPHE ou RAOUL de Bréchard, Chevalier, échangea, par acte du 10 Octobre 1206, la vicomté de Moulins contre la baronnie de Bressolles à un baron de Bourbon, qui le qualifie de *Chevalier bien amé* (c). Il prit alors le titre de Baron de Bressolles & du Rainait, & fut en cette qualité l'un des témoins de la charte de confirmation des priviléges de Souvigny, donnée en 1217 par Archambaud VIII, Sire de Bourbon (*d*). Il aurait épousé en 1233 Isabeau DE CULANT.

AYMOND Bréchard, Chevalier, Seigneur de Bressolles, fit en 1297 & 1299 des aveux & dîmes, cens & terrages de Cirilly, la Bruière, Aynaudière & Aubespin, acquis d'Aymonin de Colonge, Chevalier, fils de feu Gui de Colonge, Chevalier (*e*).

(*a*) Ce nom est écrit dans les actes de plusieurs manières : *Bréchart*, *Bréchars*, & le plus souvent *Breschart* ou *Brescheard*. Jusqu'à la fin du XV[e] siècle les membres de cette famille ne portent souvent dans les actes que le nom seigneurial *de Bressolles*, qu'il ne faut pas confondre avec le nom patronymique d'une autre famille qui a existé en Bourbonnais.
(*b*) D. Bétencourt, *Noms féodaux*. — (*c*) Jugement de maintenue de 1667.
(*d*) Comte de Soultrait, *Armorial de Bourbonnais*. (*e*) D. Bétencourt, *Noms féodaux*.

GUY de Bréchard, dont les armes fe trouvent dans l'églife d'Ifeure, près Moulins, vendit fa terre de Toury-fur-Abron à Jean Saulnier, le 28 Février 1375 (*a*).

PIERRE Bréchard de Breffolles, Damoifeau, fit en 1388 un aveu de fon fief & feigneurie de Moneftey (*b*).

Une branche de cette famille s'eft établie en Bourgogne. JEAN de Bréchard, Chevalier, époufa, par contrat paffé le mercredi après la Touffaint 1360, Marie DE BEAUVOIR, fille de feu Jean DE BEAUVOIR, Chevalier, Seigneur de Thury, dont defcendent les Comtes de Chaftellux, & de Dame Jacquette DE BORDEAUX, fa femme. A ce contrat furent préfents : Laure de Bordeaux, tante de l'époufe, Dame de Montperroux & de Chaftellux ; Guillaume de Beauvoir, frère de l'époufe, qui avait époufé auparavant Alix de Bourbon, fille de feu Jean de Bourbon, Chevalier; Ifabeau de Beauvoir, fœur, fiancée à Girard de Bourbon.

ANTOINE de Bréchard, Seigneur de Thury, marié à Claudine DE DIGOYNE, & CLAUDE de Bréchard, Seigneur de Vellerot, frères, pafferent un traité & accord le 28 Novembre 1538 (*c*).

LAZARE de Bréchard, Chevalier de l'ordre du Roi, Chevalier, Seigneur de Thury, fut marié à Jeanne DE BOURNONVILLE, fœur d'un Philippe DE BOURNONVILLE, Seigneur de Chamfigny. Leur fils, CLAUDE, époufa, par contrat du 27 Août 1584 (*d*), Élifabeth D'ORGE, fille de haut & puiffant Seigneur Antoine D'ORGE, Chevalier, Seigneur de Villeberny. Il eut une fœur, BARBE, & un frère, GUILLAUME, Religieux de l'abbaye de Saint-Seinne.

Au contrat de Claude fut préfent JEAN de Bréchard, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Vellerot & Saint-Pierre-en-Vaux, père de l'illuftre JEANNE-CHARLOTTE, Dame de Bréchard, compagne de la vénérable mère de Chantal. Elle fut troifième Religieufe de l'ordre de la Vifitation, première Supérieure du monaftère de Riom en Auvergne, où elle décéda en odeur de fainteté le 18 Novembre 1637, âgée de 57 ans. Ses reliques repofent aujourd'hui dans l'églife de la Vifitation de Riom. En fa perfonne s'éteignit la branche des Bréchard de Bourgogne.

On trouve le fceau de CLAUDE Bréchard, Seigneur d'Alligny, Maréchal des logis de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi en 1554. Ce fceau, attaché à une pièce confervée à la Bibliothèque Impériale, porte *trois Bandes*.

Autour de la groffe cloche de Saint-Pierre-le-Moûtier fe lit cette infcription en beaux caractères gothiques : † MARIE. SVIS NOMMÉE. OV NOM. DE LA. VIERGE. HONORÉE. CONTRE SES ENNEMIS. ORDONNÉE.† BRESSOLES. Chacune de ces lignes, formant des vers, eft féparée par un écuffon *bandé de fix pièces*, armes de la famille des Bréchard, Seigneurs de Breffolles. Le point de féparation entre les mots eft formé auffi d'un écuffon, mais qui porte des armes différentes : *une Fafce chargée de deux Étoiles, & accompagnée en pointe d'un animal*. Au-deffous de cette infcription on lit la date de MIL. CCCC. L. V. (1455).

Toutes ces branches ont fourni un grand nombre de Chevaliers de Malte (*e*).

Un des defcendants de Raoul, premier Baron de Breffolles, mentionné plus haut, JEAN de Bréchard, Baron de Breffolles & du Rainait, aurait époufé Catherine DE THURY. De ce mariage vint JEAN de Bréchard, dit *Mataille*, Baron de Breffolles, qui époufa Blanche DE CHAUVIGNY (*f*), fille de Renault de CHAUVIGNY, Seigneur de Blot & de Montmorillon, & de Béatrix DE BOURBON. C'eft fans doute lui qui gratifia l'églife des Carmes de Moulins, le 3 Septembre 1420.

(*a*) (*b*) D. Bétencourt, *Noms féodaux*.
(*c*) (*d*) Expédition en parchemin aux archives de famille.
(*e*) Vertot, *Hiftoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérufalem* Langue d'Auvergne.
(*f*) D. Betencourt, art. *Montmorillon & Chauvigny*.

De fon mariage il eut un JEAN de Bréchard, Baron de Breffolles, Seigneur de Thury & Montgarnault, qui époufa Jeanne DE SAINTE-VIDAILLE, dite *de la Tour*, fille d'Aragon DE LA TOUR, Seigneur de Sainte-Vidaille, & de Catherine DE JOYEUSE.

La filiation régulière de la branche de Brinay ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE de Bréchard, Seigneur de Villiers, lequel hérita, avec fon frère Henri, Écuyer, Seigneur de Chavanche, de la fucceffion de Dame Jeanne de Bourbon, veuve de Meffire Geoffroy de Bourbon, Chevalier. Henri vendit une part de cet héritage à Huguenin de Druys, par acte du 6 Novembre 1431 (*a*). Il avait époufé en 1427 Catherine DU BOX. Son frère, Pierre, eut de fon mariage avec Jeanne DE LA MOUSSE, vivante encore en 1496, trois fils :

1. JEAN, qui fuit.
2. GILBERT, Protonotaire du Saint-Siége.
3. FRANÇOIS de Bréchard, Écuyer, rendit aveu du fief de Villers en 1505.

II. DEGRÉ.

JEAN de Bréchard, I[er] du nom, Écuyer, époufa, par contrat du 15 Novembre 1496 (*b*), Claude DE MONJOURNAL, fille de feu Jacques DE MONJOURNAL, Écuyer, Seigneur des Ayes, & de Guicharde DE COULON. De ce mariage il eut deux fils : JACQUES, & JEAN, qui fuit.

III. DEGRÉ.

JEAN II de Bréchard, Écuyer, marié en 1520 à Barbe DE LUZY, dont il eut GABRIEL, & JEAN, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

JEAN III de Bréchard, Écuyer, Seigneur de Confex & Baron d'Oyé (*c*), époufa en 1554 Charlotte DE MAUVOISIN, dont il eut :

1. JEAN, qui fuit.
2. MARGUERITE, mariée à Adrien DE LA CORSELLE.

V. DEGRÉ.

JEAN IV de Bréchard, Écuyer, Seigneur de Confex & de Brinay, marié, par contrat du 5 Août 1590 (*d*), à Gafparde DE VEILHAN, fille de Georges DE VEILHAN, Gentilhomme de la Chambre, Chevalier de l'ordre du Roi, & de Françoife D'AULZY. C'eft fa femme qui apporta dans la maifon de Bréchard la terre de Brinay, qui refte encore en fa poffeffion. Elle tefta le 28 Mars 1625 (*e*). De ce mariage vinrent entre autres enfants :

1. JEAN, qui fuit.
2. EDME de Bréchard, Écuyer, marié, par contrat du 14 Janvier 1634, à Edmée DE JUISSARD, dont il eut CHARLES de Bréchard, marié, le 22 Mai 1690, avec Demoifelle D'AMUZEL.
3. 4. HECTOR & FRANÇOIS de Bréchard.

(*a*) Copie collationnée, délivrée le 20 Octobre 1752. (*b*) Expédition.

(*c*) Oyé ou Oyers était une des quatre baronnies de Brionnais ; elle fut au XI[e] fiècle l'apanage d'un puîné de la maifon de Semur, ou elle entra par mariage de Geoffroy IV de Semur avec Hermengarde d'Oyé en 1070. Pierre de Luzy en était Baron en 1370 ; Ferry de Luzy en 1488 & Jean III de Bréchart en hérita par fa mère en 1566. (Courtepée, *Defcription de Bourgogne*, t. IV, p. 225.)

(*d*, *e*) Groffe fur parchemin.

VI. DEGRÉ.

JEAN V de Bréchard, Chevalier, Seigneur de Brinay, fut maintenu dans ſa Nobleſſe par jugement de Henry Lambert, Chevalier d'Herbigny, Intendant en la généralité de Moulins, le 14 Juin 1667 (*a*). De ſon mariage avec Françoiſe DE JUISSARD, qu'il avait épouſée par contrat du 27 Janvier 1630, il eut :

1. FRANÇOIS de Bréchard, marié à Marie GIVALLOIS.
2. JEAN, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

JEAN VI de Bréchard, Chevalier, Seigneur de Brinay, Chamaunot & Pouilly, né le 10 Février 1648, Lieutenant général de Louveterie de S. M. en Nivernais, ſervit dans les Mouſquetaires noirs, fut Commiſſaire du ban & arrière-ban (*b*), & fit pluſieurs campagnes.

Il épouſa, par contrat du 28 Juillet 1675, Catherine DE CHAMPS, fille de François DE CHAMPS, Écuyer, Seigneur de Buſſy & Champcourt, & de Catherine LE BOURGOING. Il eut de ce mariage (*c*) :

1. HENRI, qui ſuit.
2. JEAN-FRANÇOIS, Écuyer, Seigneur de Champcourt.
3. JEAN-CHARLES, Maréchal des logis au régiment de Bourbon-Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1752 des bleſſures qu'il avait reçues à Ettingen.

VIII. DEGRÉ.

HENRI de Bréchart, Chevalier, Seigneur de Brinay, Gendarme ordinaire de la garde du Roi, fut maintenu dans ſa Nobleſſe par jugement du 28 Juillet 1700, rendu par Jean de Turmenyes, Intendant en la généralité de Moulins. Il épouſa, par contrat du 4 Juin 1716, Marie PELLÉ, fille de Jean-Marie PELLÉ & de Dame Marie DE CHARRY. De ce mariage vinrent entre autres enfants (*d*) :

1. JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit.
2. PAUL-AUGUSTIN de Bréchart, Chevalier, Seigneur de Brienne, Capitaine au régiment de la Marche-Infanterie, bleſſé à Rocoux & à Lauſeld, Chevalier de Saint-Louis par brevet du 8 Mars 1762 (*e*), prit part à l'Aſſemblée électorale du Nivernais en 1789.

IX. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS de Bréchard, Chevalier, Seigneur de Brinay, Chamaunot, Lacour, Villeneuve, &c., Capitaine de Cavalerie, Gendarme de la garde du Roi depuis le 15 Février 1751, Chevalier de Saint-Louis, épouſa, par contrat du 11 Janvier 1745, Marie LE ROY D'ALLARDE, fille de Meſſire Jean-Baptiſte LE ROY, Che-

(*a*) Original ſur papier.

(*b*) Certificat de congé donné par Georges de Reugny, comte de Tremblay, Capitaine commandant de la Nobleſſe au ban & arrière-ban, daté de Toul le 23 Novembre 1674. (Original.)

(*c*) PIERRE de Bréchard, appellé le *Gros Bréchard*, couſin de Jean, nommé Lieutenant de cavalerie au régiment de Lévis le 5 Juillet 1690, décéda avec le grade de Capitaine.

(*d*) CHARLES de Bréchard, couſin germain de Henri, Lieutenant d'Invalides à Blamont après 45 ans de ſervice.

(*e*) Original ſigné du Roi & du Duc de Choiſeul.

valier, Seigneur-Baron d'Allarde, & de Dame Anne DE ROLLAND. Il eut de ce mariage onze enfants :

1. NICOLAS-MARIE, de Bréchard, Chevalier né le 10 Août 1747, reçu à l'École militaire le 15 Août 1756, mort le 11 Décembre 1787.
2. PAUL-AUGUSTIN-MARIE de Bréchard, Chevalier, Seigneur de Brinay, né le 21 Décembre 1748, reçu à l'École militaire le 20 Mars 1760, Électeur en 1789.
3. PIERRE, qui suit.
4. JOSEPH-MARIE de Bréchard de Chamaunot, Coseigneur de Brinay, né le 21 Juillet 1751, prit part à l'Assemblée des Gentilshommes du bailliage de Nivernais, tenue le 14 Mars 1789, pour l'élection des Députés aux États Généraux. Il épousa, par contrat du 29 Juin 1808, à Brinay, Jeanne-Louise SEUILLOT. Elle décéda à Brinay le 24 Août 1840, & lui le 5 Janvier 1842, ne laissant de son mariage qu'une fille :
   JOSÉPHINE de Bréchard, mariée, le 19 Thermidor an XII (7 Août 1804), à M. Marie-Philibert-François MOROT DE RAILLY. Elle décéda à Brinay le 10 Août 1857, & lui le 17 Novembre 1862. Ils avaient eu de leur union :
      I. LOUIS Morot de Railly, né le 27 Avril 1809, mort le 26 Juillet 1844.
      II. JOSÉPHINE Morot de Railly, née le 23 Prairial an XIII (12 Juin 1805), non mariée.
5. PIERRE-FRANÇOIS de Bréchard, Chevalier, Seigneur de Choulot, né le 27 Janvier 1759, Électeur en 1789.
6. JEANNE-CHARLOTTE, née le 15 Juin 1751, inscrite pour Saint-Cyr le 29 Mars 1757, non mariée.
7. MARIE-JEANNE-CHARLOTTE, née le 10 Juin 1754, inscrite pour Saint-Cyr le même jour que la précédente, non mariée.
8. MARIE-PAULE-LOUISE-AUGUSTINE, née le 27 Juin 1755, inscrite pour Saint-Cyr le même jour que les deux précédentes, non mariée.
9. MARIE, née le 20 Août 1757, mariée en 1776 à Jacques-Louis DE LA FERTÉ DE MEUNG, Vicomte, Chevalier, Seigneur de Saulière.
10. MARIE-PIERRETTE, née le 11 Août 1760.
11. MARIE-JOSEPHETTE, née le 21 Novembre 1762.

X. DEGRÉ.

PIERRE de Bréchard, Chevalier, Coseigneur de Brinay, Chamaunot & Lacour, figure sur la liste des électeurs Nobles pour les États Généraux en 1789. Il épousa, par contrat du 7 Février 1791, Marie-Anne DU CLEROY (*a*), fille de Messire Jacques-Joseph, Comte DU CLEROY, Chevalier, Seigneur de Mary, Villars, Niault, Lally, &c., Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au régiment de Lassar-Infanterie, & de Dame Marie-Anne-Gilberte DE LAMOTTE D'APREMONT. Il n'eut de ce mariage qu'une fille :

MARIE-AUGUSTINE-HENRIETTE de Bréchard, mariée, par contrat du 3 Février 1811, à Jacques-Louis DE CHAMPS DE SAINT-LÉGER (*b*), Chevalier, fils de

(*a*) La famille DU CLEROY, éteinte aujourd'hui, fut maintenue dans sa Noblesse par l'Intendant d'Herbigny le 4 Avril 1667.

(*b*) La maison DE CHAMPS, qui possédait les seigneuries de Champs, de Bussy, de Lauze, de Saint-Parize-le-Châtel, de Champcourt, &c., est d'une noblesse très-ancienne. Elle fut maintenue dans ses titres par arrêt de la Cour des aides de Nevers, le 8 Août 1657. Elle se divisa en trois branches principales : *de Saint-Léger, du*

François-Marie DE CHAMPS DE SAINT-LÉGER & de Marie-Louife-Pierrette SAVE D'OUGNY, & veuf en premières noces de Françoife-Guillemette-Claudine DE THÉSUT. De ce mariage vinrent fept enfants, dont l'aîné fut

MAURICE-FRANÇOIS, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

MAURICE-FRANÇOIS de Champs de Saint-Léger, Comte de Bréchard, a obtenu, en vertu de l'ordonnance royale du 1[er] Février 1844 (*Bulletin des lois*, t. XXVIII, 9[e] férie B, n° 1085, art. 11214), l'autorifation de relever le nom de fa mère & de l'ajouter au fien. Il a pris le titre de Comte de Bréchard après la mort du dernier rejeton mâle Louis-François, Comte de Bréchard, Chevalier, Seigneur d'Achun & Pouilly, Champiouft & Buffy, qui parut à l'Affemblée des Nobles du bailliage du Nivernais le 14 Mars 1789.

Maurice-François a époufé, par contrat du 27 Octobre 1839, Demoifelle Pierrette-Jacqueline-Hedwige DE MONTAGU (*a*), fille du Comte Jacques-Philibert DE MONTAGU, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Piémont, & de Demoifelle Jeanne-Jofépbine DE JARSAILLON. De ce mariage font iffus :

1. EUDES, né le 2 Octobre 1840.
2. PAUL, né le 2 Mai 1848.
3. ALFRED, né le 17 Décembre 1849.
4. FÉLIX, né le 24 Septembre 1856, mort le 1[er] Janvier 1860.
5. MARIE.
6. ÉLÉONORE, mariée, par contrat du 28 Août 1862, à Paul, Comte DE ROLLAND D'ARBOURSE.
7. HENRIETTE.
8. ALBERTINE.
9. JEANNE.
10. CÉLINE.

Creuzet, & de Salorges, toutes exiftantes aujourd'hui. FRANÇOISE de Champs de Creuzet, dite de Salorges, fut reçue à Saint-Cyr en 1716, fur la production, devant Charles d'Hozier, des titres établiffant une filiation non interrompue depuis *Guillaume* de Champs, vivant en 1390.

(*a*) La famille de Montagu, établie en Bourgogne, eft d'ancienne extraction. Elle poffédait dans cette province les feigneuries de la Tour-Guerin, de Rademont, de Montorge. Bertrand de Montagu s'établit en Dauphiné vers la fin du XVI[e] fiècle & fut l'auteur de la branche des Seigneurs de Rochain, maintenue dans fa Nobleffe par jugement rendu le 14 Juillet 1667, par M. Dugué, Intendant du Dauphiné.

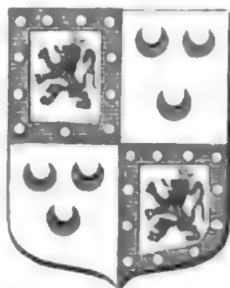


Paris. — Typographie de FIRMIN DIDOT frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

DE BREDA,

Issus des Wassenaer, Burgraves héréditaires de Leyde, des Bannerets de Breda, des Comtes Souverains de Berg — 'S Heerenberg, des Sires de Heedel; ***Des Seigneurs de la Chauffée, la Vigne, Troffy, Courcelette, Pleffis-Brion, Montmacq, &c.***

DANS LES PAYS-BAS, L'ISLE-DE-FRANCE ET LA PICARDIE.



Écartelé, aux 1ᵉʳˢ & 4ᵉ d'Argent au Lion de Gueules, armé, couronné & lampaffé d'Or; à la Bordure de Sable, chargée de onze Befants d'Or, qui eft DE BERG-'S HEERENBERG; ***aux 2ᵉ & 3ᵉ, d'Argent à trois Croiffants de Sable,*** qui eft DE POLANEN. SUPPORTS : *deux Lions.* COURONNES : *des Seigneurs princiers* (a) (Fürftlicher Herren, ducale françaife), *& baronale allemande.* CIMIER : *deux Vols d'Or.* DEVISE : Dominus protector vitæ meæ, a quo trepidabo.

La famille de Breda, naturalifée en France en 1502, eft directement iffue d'une maifon fouveraine. Elle eft la branche cadette de la feconde race des Comtes Souverains de 'S Heerenberg ou Berg, dans les Pays-Bas, fondée par un cadet de l'illuftre famille de Waffenaer (*b*). Elle feule repréfente aujourd'hui la defcendance mafculine directe de ces Souverains, tandis que parallèlement les Princes de Hohenzollern-Sigmaringen perfonnifient la defcendance féminine de la branche aînée (*c*).

Par les Waffenaer elle eft alliée à la maifon d'Orange-Naffau, & conféquemment au Roi actuel des Pays-Bas & à un grand nombre de maifons fouveraines de l'Allemagne; par la branche aînée, elle fe trouve apparentée aux Princes de Hohenzollern-Hechingen, aux la Tour, Ducs de Bouillon & Princes de Sédan, &c. (*d*).

La fouveraineté de 'S Heerenberg, démembrement de l'ancien comté de Zutphen, échut en partage, au XIᵉ fiècle, à un cadet de cette maifon. La branche aînée s'éteignit & tranfporta Zutphen aux Comtes de Gueldre, & la cadette, celle des Souverains de 'S Heerenberg, fe continua en mâles jufqu'au XVᵉ fiècle. Ces derniers, en qualité de membres de l'Empire germanique, ne relevaient que de l'Empereur d'Allemagne, & cela nominalement. Ils jouiffaient de tous les droits régaliens & firent battre monnaie d'or & d'argent, pendant plus de trois fiècles (vers 1330-1631) (*e*).

Les Souverains de 'S Heerenberg poffédaient dans les duchés de Gueldre & de

(*a*) Voir la reproduction des monnaies des Comtes de Berg dans l'ouvrage mentionné plus bas, à la note *e*.
(*b*) Voir plus loin la reconnaiffance de cette defcendance par les Comtes de Naffau aux XVᵉ & XVIᵉ fiècles, & un arrêt du Confeil fuprême de Nobleffe de Hollande, rendu en 1846.
(*c*) Voir plus loin la Lettre patente de S. A. R. le Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, de 1868.
(*d*) Voir le tableau généalogique qui accompagne cette notice.
(*e*) M. C.-A. Serrure, Avocat à la Cour de Gand, dans un travail fort remarquable qu'il publia fur la maifon de 'S Heerenberg (*Hiftoire de la fouveraineté de S'Heerenberg;* Gand, 1860, 2 vol. in-4, 101; 76 — c pp.), a confacré une étude particulière à la numifmatique du comté de Berg, & y a joint huit planches reproduifant 107 pièces, d'après des originaux faifant généralement partie de la collection de M. le Comte Félix de Breda.

Brabant plusieurs francs-alleux. Leur première race s'éteignit dans les mâles après huit générations, en commençant par RABODE, vivant en 1179.

SOPHIE, fille unique de FRÉDÉRIC III, Seigneur de Berg, épousa en 1402 Othon DE LA LECK, Seigneur de Heedel, fils cadet de Jean DE LA LECK, chef de la maison DE POLANEN & Seigneur Banneret DE BRÉDA, issu en ligne directe & masculine des WASSENAER, Burgraves héréditaires de Leyde dès le XI[e] siècle (*a*). L'origine de ces derniers remonte aux temps les plus reculés de l'époque féodale : *Wassenarii antiquissimi* était un dicton du pays. Les chroniqueurs les font descendre des anciens Rois de Frise; dans le principe, les Wassenaer étaient les égaux des Comtes de Hollande.

De la maison de Wassenaer s'est détachée, au commencement du XIII[e] siècle, la branche de Duvenvoorde, fondée par PHILIPPE, trisaïeul de JEAN II, Sire de Polanen, qui acquit la seigneurie de Breda, le 1[er] Avril 1350, de Jean III, Duc de Brabant. JEAN III de Polanen, fils aîné de Jean II, n'eut qu'une fille, JEANNE, mariée à ENGELBERT I[er], Comte de Nassau, auquel elle apporta la seigneurie de Breda.

Le plus jeune des fils de Jean II de Polanen fut OTHON de la Leck, Seigneur de Heedel, marié, comme on vient de le voir, à SOPHIE, fille unique & héritière du dernier Seigneur de Berg de la première race. Son fils GUILLAUME II de la Leck prit possession en 1416 de la seigneurie de Berg. OSWALD, fils aîné du précédent, continue la suite des Seigneurs de Berg; le cadet, LUDOLFE, dont on va parler plus loin, est fondateur de la maison de Breda. Le chapitre & l'échevinage de Zutphen reconnurent en 1482 la descendance d'Oswald des anciens Comtes de Zutphen (*b*), & conséquemment *son droit au titre de Comte,* ce qui est formellement reconnu par Slichtenhorst, historien de la Gueldre (*c*). La diète de Ratisbonne confirma cette reconnaissance en 1653. L'Empereur Frédéric III conféra à Oswald le titre de Comte de l'Empire (17 Avril 1486), ce qui ne fut en réalité que la reconnaissance du titre de Comte auquel les Berg avaient toujours eu droit. Son arrière-petit-fils, GUILLAUME, Comte de Berg, épousa en 1556 Marie, Comtesse DE NASSAU, sœur de Guillaume le Taciturne, Prince d'Orange, libérateur des Pays-Bas. Guillaume de Berg fut investi en 1581 de la dignité de Stathouder de Gueldre & joua jusqu'à sa mort un rôle important dans l'histoire des Provinces-Unies. Trois de ses fils s'illustrèrent comme Généraux du Roi Philippe II. L'un d'eux, le Comte HENRI, rendit son nom glorieux & devint un des champions de l'indépendance des Pays-Bas. Sa fille aînée épousa Eytel-Frédéric, Prince DE HOHENZOLLERN-HECHINGEN.

Le fils aîné de Guillaume IV, du nom de HERMAN, Comte de Berg, ne laissa qu'une fille, mariée à son cousin germain ALBERT, Comte de Berg, dont elle n'eut pas d'enfants. Albert eut de sa seconde femme, Madeleine, Comtesse DE CHAMPLITTE : 1° OSWALD III, mort en 1712, sans postérité; 2° MARIE-CLAIRE, mariée à Maximilien, Prince DE HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN. Les descendants de ce dernier ayant recueilli le comté de Berg, représentent aujourd'hui la descendance féminine de la branche souveraine de Berg (*a*).

MAISON DE BREDA.

LUDOLFE, second fils de Guillaume II de la Leck (*a*), Seigneur souverain de Berg, reçut pour sa part la seigneurie de Heedel, dont il prit le nom. A la suite des troubles qui éclatèrent dans le duché de Gueldre, il quitta vers 1470 sa patrie

(*a*) Morcri, Butkens, Imhoff, Mieris; *Souverains du monde*, &c.

(*b*) Original en parchemin aux Archives de 'S Heerenberg.

(*c*) « Les Berg ont été appelés d'abord Seigneurs ou Barons de Berg, puis ils ont été crées Comtes de l'Empire en 1486, *quoique leur extraction de la maison des anciens Comtes de Zutphen leur donnât déjà auparavant le droit de porter le titre de Comte.* » (Histoire de Gueldre (en holl.); *Arnhem*, 1654, p. 79.)

& vint dans les états de Charles le Téméraire. Il y époufa bientôt Catherine DE LA CAPELLE, de la famille des de Wifch de la Capelle, l'une des plus illuftres maifons flamandes dont l'héritière apporta les biens de fa maifon à celle de Hallwin. Ofwald I[er], Comte régnant de Berg, frère aîné de Ludolfe, voulut faire invalider ce mariage, fous prétexte qu'il avait été conclu *fur terre de Franche, fans exprès confentement de nos prochains parens* (*b*), mais fes efforts demeurèrent ftériles. Déjà en Avril 1478, le Roi Louis XI, en confidération des fervices que Ludolfe lui avait rendus, lui avait accordé une difpenfe du droit d'aubaine pour lui & *fes enfants* relativement aux biens de fa femme (*a*), mais celui-ci jugea encore prudent de faire ratifier fon union par une nouvelle & folennelle célébration, qui eut lieu en 1481, cette fois fur le territoire de l'Empire, à Anvers, & fut faite par Jean Parmentier, Confeffeur de la Ducheffe Marie de Bourgogne, en préfence de cette Princeffe, & d'Engelbert II, Comte de Naffau, Antoine de Ligne & Jacques de Luxembourg. Ces trois témoins l'atteftèrent par un certificat donné à Bruxelles le 30 Novembre 1498 (*b*).

La feigneurie de Heedel étant devenue propriété de la branche fouveraine de Berg, les enfants de Ludolfe, fuivant la coutume de leur race, dont les membres prenaient le nom de leur principal fief, ne pouvaient plus porter le nom feigneurial de leur père, & ils eurent recours à leur coufin, Engelbert II, Comte de Naffau, pour être autorifés à prendre le nom & les armes de la baronnie de Breda, ayant antérieurement appartenu à leurs ancêtres paternels, & dont le Comte de Naffau était alors le chef du fait de fon aïeule maternelle, Jeanne de Breda (*c*). Cette autorifation leur fut accordée par lettres patentes datées de Bruxelles, du mois de Septembre 1498 (*a*), & renouvelée depuis par Guillaume d'Orange.

Le fort des deux fils aînés de Ludolfe eft inconnu. Le troifième JEAN (en allemand HANS), vint offrir fes fervices à Louis XII, de qui il obtint, en Octobre 1502, des lettres de naturalité, confirmées plus tard par le Roi François I[er], le 3 Février 1519. Il fut Gentilhomme du Dauphin & du Duc d'Orléans, & Capitaine de lanfquenets (infanterie allemande) à la tête defquels il fe diftingua pendant la guerre d'Italie. Il ne fe diftingua pas moins dans les miffions diplomatiques, & le Roi François I[er], pour lui en témoigner fa fatisfaction, lui conféra l'ordre de chevalerie en 1520 (*b*). Il vit fes biens confifqués au profit de fon coufin, le Comte régnant de Berg, par l'Empereur Charles-Quint. La lettre patente de confifcation (*a*) porte que cette mefure avait été motivée fur ce que *ledit Hans de Breda eft réfident au pays de France party à nous contraire*. Le Roi François I[er] voulait lui accorder une indemnité équivalente, mais cette intention, manifeftée dans une lettre de ce Prince (*b*), paraît être demeurée fans effet. Jean de Breda fut fait prifonnier à la fuite de la défaftreufe campagne d'Italie en 1525. Ce nouveau malheur compléta fa ruine, & d'après les termes d'une déclaration des Sires de la Marck (*d*) « de forte que leurs biens & fortunes feroient ce jour d'huy tournez en entière perte & défolacion ». Rendu à la liberté, il continua à fervir glorieufement fon Roi dont il reçut des marques de libéralité (*e*). Guillaume, Duc de Juliers & de Gueldre, avait une confidération particulière pour fes talents & fa valeur (*f*). Jean de Breda mourut vers 1539 (*g*).

(*a*) Voir plus loin parmi les pièces juftificatives.
(*b*) Original en parchemin aux archives de la famille, reproduit dans l'ouvrage de M. Serrure.
(*c*) Voir le tableau généalogique joint à cette notice.
(*d*) Voir la note *b* dans le texte de la page fuivante.
(*e*) Lettre de François I[er] aux Tréforiers de France à Lyon, du 13 Novembre 1537. Original en papier reproduit par M. Serrure.
(*f*) Original en parchemin du 12 Juillet 1540, aux archives de la famille, reproduit par M. Serrure.
(*g*) Pour plus de détails fur fa vie voir dans l'ouvrage de M. Serrure, texte & pièces juftificatives.

D'Hozier, qui a consacré, dans le IIe Registre de cet Armorial, p. 277-288, une notice généalogique à la maison de Breda, a mentionné, dans une note, Jean de Breda comme auteur de cette famille, & rapporte la date exacte de ses Lettres de naturalité. Cette mention était faite par le Juge d'armes d'après différents mémoires de famille qui ne lui parurent pas assez appuyés de preuves. La famille, en effet, ne possédait pas alors d'expédition de ces Lettres qu'on croyait enregistrées en 1503, mais qui ne l'avaient été qu'en 1519, après leur confirmation par François Ier, circonstance alors ignorée, & qui n'a sans doute pas permis de retrouver le folio du registre.

Ces Lettres se trouvent aux Archives de l'Empire, Registres du Châtelet de Paris, intitulées Bannières, 2e vol. commençant le 21 Mars 1514 & finissant le 20 Février 1531, fol. 103 & 104.

Jean de Breda avait épousé vers 1520 Françoise de Renazé, Dame de la Chaussée & de la Vigne, dont il eut, entre autres enfants :

Étienne de Breda, par lequel d'Hozier commence la généalogie de la famille.

Étienne de Breda, Seigneur de la Chaussée & de la Vigne, Gentilhomme du Duc d'Alençon, obtint en 1540, pour lui & pour ses frères, de Robert IV de la Marck, Duc de Bouillon, Maréchal de France, & de son oncle Jean, Sire de Jametz & de Saulcy, une attestation constatant leur haute origine. Elle fut, sur la demande de Jean, Sire de Halwin, cousin d'Étienne de Breda, confirmée par six des plus puissants Seigneurs des Pays-Bas, Chevaliers de la Toison d'or (*a*). Les Sires de la Marck firent en leur faveur, en 1548, une nouvelle déclaration de même nature (*b*). En 1574, Guillaume, Prince d'Orange, alors chef du nom & des armes de Breda, confirma à Étienne le droit de porter le nom de Breda (*c*).

Nous renvoyons pour la descendance d'Étienne de Breda à l'article de d'Hozier, dont la continuation figure au tableau généalogique joint à cette notice.

En 1845, Antoine-Marie-Pierre, Chevalier, puis Comte de Breda, se mit en instance pour faire reconnaître sa descendance des Comtes de Berg-'S Heerenberg par le gouvernement des Pays-Bas. Il fournit à cet effet au Conseil suprême de Noblesse du royaume les pièces originales établissant sa filiation, accompagnées d'une copie des mêmes titres. Cette copie est revêtue de certificats d'authenticité signés de trois paléographes français, MM. Guessard, Professeur à l'école des Chartes; E. de Stadler, Inspecteur général des archives, & Borel d'Hauterive, ancien Professeur de l'École des Chartes, dont les signatures ont été légalisées par les autorités compétentes. Le Conseil suprême de Noblesse de Hollande rendit, le 20 Octobre 1846, un arrêt reconnaissant la descendance de la maison de Breda des Comtes de Berg. En voici la teneur :

« Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, voulant satisfaire à la demande contenue dans la requête qui lui a été présentée par le Comte Félix de Breda, au nom de son père le Comte Antoine-Marie-Pierre de Breda, a autorisé le Conseil suprême de Noblesse des Pays-Bas de certifier, comme il certifie par la présente, qu'il est démontré à Sa Majesté par les pièces, documents & preuves fournis à Elle par le susdit Comte, que le Comte Antoine-Marie-Pierre de Breda *descend en ligne directe de la maison de Heerenberg*, aussi nommée Berg, *& notamment en ligne masculine de* Ludolf *de Heedel*, second fils de Guillaume van der Leck, Sire de Heerenberg, fils d'Othon van der Leck, & de Sophie de Berg, fille héritière de Heerenberg.

« Fait à La Haye, le vingt Octobre mil huit cent quarante-six. »

Le Conseil susnommé, *Signé :* de Witte van Citters.

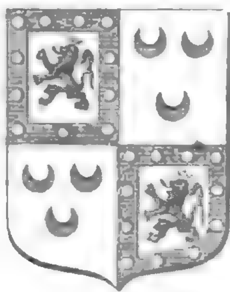
(L. S.). Par ordre dudit, *Signé :* R. A. Baron van Hoevell-Nyenhuis.

Enreg. à la Haye le 22 Oct. 1846, vol. 42, fol. 160 v°, case 5. (*Trad. sur l'orig. en holl., légal.*)

(*a*) Voir plus loin parmi les pièces justificatives.

(*b*) Original sur parchemin, aux archives de la famille, reproduit dans l'ouvrage de M. Serrure.

(*c*) Voir plus loin parmi les pièces justificatives.



t, *Burgraves héréditaires de Leyde.*

. Waffenaer, Châtelain de Leyde (1083).

. . . .

eigneur de la Leck & de Breda, fils de Jean Iᵉʳ, auteur

X. Guillaume II de la Leck, Seign:

Branche aînée des Comtes fouverains de Berg.

XI. Oswald Iᵉʳ, premier Comte de Berg, Membre de l'Empire germanique, né en 1428, mort en 1506, eut de fa femme Elisabeth, Comteffe de MEURS :

XII. Guillaume III, Comte de Berg, né en 1468, mort en 1511, eut d'Anne d'EGMOND, fille unique & héritière de Guillaume, Comte d'EGMOND : — Frédéric, Sire de Heedel, Confeiller de Philippe le Beau. — Quatre filles, dont une Religieufe.

XIII. Oswald II, Comte de Berg, Sire de Heedel, &c., mort le 10 Mai 1546, marié à Elifabeth de DORTH, dont il eut trois fils & une fille. L'aîné fuit : les deux autres, ainfi que leur fœur, décédèrent fans alliance.

XIV. Guillaume IV, Comte de Berg, né en 1538, Stadhaltder de Gueldre en 1581, mort en 1586, marié en 1556 avec Marie, Comteffe de NASSAU, fœur de Guillaume le Taciturne, Prince d'Orange. De ce mariage font nés quinze enfants, entre autres :

XV. Herman, Comte de Berg, né en 1558, Gouverneur de Gueldre, Chevalier de la Toifon d'Or, mort en 1611, marié à Marie-Mencie de WITTHEM, fille & unique héritière de Jean de WITTHEM & de Marguerite de MÉRODE, Marquife de Berg-op-Zoom. — Frédéric, né en 1559, Gouverneur de l'Artois & de la Gueldre efpagnole, mort en 1618, marié à Françoife de RAVENEL, Dame de Ratigny. — Henri, Comte de Montfort, Gouverneur & Capitaine Général de la Gueldre efpagnole, mort en 1638, eut entre autres enfants :

XVI. Marie-Elisabeth (fille unique), époufa Albert, fon coufin germain, Comte de Berg, Marquis de Berg-op-Zoom, &c., dont elle n'eut pas d'enfants. Albert fe remaria avec Madeleine, Comteffe de CHAMPLITTE, & mourut en 1675. Il eut du fecond lit : — Isabelle-Claire, mariée en 1634 à Henri de la TOUR, Duc de Bouillon, Prince de Sedan. — Marie-Isabelle, mariée à Eytel-Frédéric, Prince de HOHENZOLLERN-HECHINGEN, mort en 1662.

XVII. Oswald III, dernier Comte de Berg de fa race, mort en 1712, fans enfants de Marie-Léopoldine-Catherine, Comteffe de RIETBERG. — Marie-Claire, Comteffe de Berg après la mort de fon frère, époufa Maximilien, Prince de HOHENZOLLERN - SIGMARINGEN, mort le 13 Août 1689. — Henriette-Françoise, fille unique, mariée à Frédéric-Maurice de la TOUR, Comte d'Auvergne.

PRINCES DE HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN.

(*Defcendants féminins des Comtes de Berg.*)

XVIII. Mainrad II, mort le 20 Octobre 1715, fils du Prince Maximilien, époufa en 1700 Jeanne-Catherine-Victoire, Comteffe de MONTFORT.

XIX. Joseph-Frédéric-Ernest, Prince fouverain, né le 24 Mai 1702, marié, le 20 Avril 1722, à Marie-Françoife-Louife, Comteffe d'OETTINGEN-SPIELBERG, mort en 1769. — François-Guillaume-Nicolas, héritier d'Ofwald III, dernier Comte de Berg, marié à Marie-Catherine de WALDBURG-ZEIL, dont deux filles, & un fils mort en 1781.

XX. Charles-Frédéric, Prince fouverain, né le 9 Janvier 1724, marié, le 22 Février 1749, à fa coufine germaine, Marie-Jeanne-Jofephe de HOHENZOLLERN-BERG, fille de François-Guillaume-Nicolas. Il mourut en 1787.

XXI. Antoine-Alois-Mainrad-François, Prince fouverain, né en 1762, marié en 1783 à Amélie Zéphirine, Princeffe de SALM-KYRBOURG, mourut en 1831.

XXII. Charles-Frédéric, Prince fouverain, né le 20 Février 1785, marié en 1808 à Antonie MURAT, nièce du Roi de Naples, mourut en 1853.

XXIII. Charles-Antoine, Prince fouverain jufqu'à la fin de 1849, titré depuis d'Alteffe-Royale, né le 7 Septembre 1811, marié, le 21 Octobre 1861, à Jofephine, Princeffe de BADE.

Jean III de Polanen, fils aîné, mort en 1394.

Jeanne, fille unique, Dame de la Leck, de Breda, &c., mariée en 1404 à

Maifon de Naffau.

Engelbert Iᵉʳ, Comte de Naffau, mort le 3 Mai 1443.

Jean IV, Comte de Naffau, Baron de Breda, marié à Marie, Comteffe de LOON, mort le 3 Février 1475.

Engelbert II, Comte de Naffau, Baron de Breda, mort le 31 Mai 1504, fans poftérité. — Jean V, Comte de Naffau, mort en 1516.

Henri, époufa Claude de CHALONS, héritière de la Maifon d'ORANGE. — Guillaume de Naffau, Dillembourg, Prince d'Orange.

Guillaume Iᵉʳ, le Taciturne, Prince d'Orange, libérateur des Pays-Bas, mort en 1584. — Marie, femme de Guillaume IV, Comte de BERG. — Jean, fondateur des branches de Naffau-Siegen, de Naffau-Dillembourg, Naffau Hadamar & Naffau Dietz.

Henri-Frédéric, de Naffau, Prince d'Orange, Stathouder de Hollande, mort en 1647. — Ernest-Casimir, Comte de Naffau-Dietz, Stathouder de Frife & de Groningue, mort en 1632.

Guillaume II, Prince d'Orange, Stathouder, de Hollande, mort en 1650. — Guillaume-Frédéric, Comte de Naffau-Dietz, Stathouder de Frife & Groningue, mort en 1664.

Guillaume III, Prince d'Orange, Roi de Grande-Bretagne, mort en 1704. — Henri-Casimir, Comte de Naffau-Dietz, &c., mort en 1696.

Jean-Guillaume-Frison, Prince d'Orange, Stathouder de Frife & Groningue, mort en 1711.

Guillaume IV (Guillaume-Charles-Henri-Frifon), Stathouder des Pays-Bas, mort en 1751.

XX. Guillaume V, Prince d'Orange-Fulda, Stathouder des Pays-Bas, mort en 1806.

XXI. Guillaume Iᵉʳ, Roi des Pays-Bas, mort en 1843.

XXII. Guillaume II, Roi des Pays-Bas, mort en 1849.

XXIII. Guillaume III, Roi actuel des Pays-Bas.

phie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56



Après la reconnaiſſance légale de ſes droits, M. le Comte de Breda, conformément à la juriſprudence ancienne & moderne (*a*), a repris le titre & les armes de la branche aînée de ſa famille, aujourd'hui éteinte dans ſa poſtérité maſculine.

Les titres de la maiſon de Breda offrant de l'intérêt pour l'hiſtoire des Pays-Bas dans les XV & XVIe ſiècles, M. Gachard, Archiviſte général du royaume de Belgique & l'un des ſavants les plus diſtingués de ce pays, après en avoir fait prendre copie pour la dépoſer aux Archives du Royaume, adreſſa à ce propos à M. le Comte Félix de Breda la lettre ſuivante :

Bruxelles, le 26 Avril 1859.

« Monſieur le Comte,

« Vous m'avez offert de dépoſer aux Archives du Royaume la copie de quarante-cinq pièces concernant votre « famille ; vous avez penſé que des documents parmi leſquels il en eſt qui ſont émanés d'Iſabelle de Portugal, « d'Engelbert de Naſſau, de Philippe le Beau, de Charles-Quint, de Guillaume le Taciturne, Prince d'Orange, « du Duc d'Alençon, avaient un certain intérêt pour l'hiſtoire des Pays-Bas & pourraient être utilement conſul- « tés dans le dépôt confié à ma garde. Je me ſuis empreſſé d'accepter votre offre.

« Afin que je puiſſe m'aſſurer de l'exactitude des tranſcriptions, vous avez bien voulu me communiquer en « même temps les originaux.

« Vous me témoignez maintenant le déſir de ſavoir ſi j'ai quelque objection à faire contre l'authenticité de « ces quarante-cinq pièces originales. Je ne trouve aucune difficulté à vous répondre, Monſieur le Comte, qu'il « n'en eſt aucune dans le nombre qui ne m'ait paru parfaitement authentique.

« Veuillez agréer, Monſieur le Comte, l'expreſſion de ma conſidération la plus diſtinguée. »

L'Archiviſte général du Royaume, (*Signé*) GACHARD.

En 1863, à la ſuite d'un procès ſoutenu contre le fiſc royal des Pays-Bas par S. A. R. le Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, chef actuel par les femmes de la maiſon comtale de Berg, les membres de la famille de Breda firent, à ſon profit & ſur ſa demande, par un acte authentique, fait & paſſé à Darmſtadt le 25 Février 1863, par-devant le Tribunal de cette ville, l'abandon de tous leurs droits éventuels aux biens, terres & ſeigneuries provenant de la ſucceſſion des Comtes ſouverains de Berg, leurs aſcendants directs en ligne maſculine.

En 1868, S. A. R. le Prince de Hohenzollern-Sigmaringen accorda au Comte Paul de Breda la Lettre patente ſuivante, reconnaiſſant de nouveau la deſcendance de ſa maiſon des Comtes de Berg, après un nouvel examen de ſes titres originaux.

« Nous, CHARLES-ANTOINE, par la grâce de Dieu Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, Burgrave de Nuremberg, Comte de Sigmaringen, Veringen & Bergh, Seigneur de Haigerloch & de Werſtein,

« Publions & reconnaiſſons pour nous & nos ſucceſſeurs & faiſons ſavoir à tous par la préſente Lettre :

« Que le très-noble Comte & Seigneur ANTOINE-MARIE-FRANÇOIS-PAUL de Breda, *notre cher & amé couſin*, nous a humblement repréſenté qu'il devait, pour lui-même & ſes deſcendants, de même qu'en général pour la deſcendance de ſon grand-père, feu le Comte & Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda, veiller à ce que, en conſéquence de l'établiſſement déjà prolongé & qui probablement ſe continuera encore plus longtemps, de la maiſon des Comtes & Seigneurs de Breda en France, la connaiſſance & la certitude de ſa haute origine iſſue de l'illuſtre race des Comtes de Bergh-S'Heerenberg ne devienne pas obſcure ou douteuſe ou encore ne tombe pas dans l'oubli, ce qui pourrait occaſionner un grand préjudice & un grand dommage à la ſuſdite deſcendance du Comte & Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda.

« C'eſt pourquoi le ſuſnommé Comte & Seigneur Antoine-Marie-François-Paul de Breda, notre cher couſin, nous a humblement prié que nous, comme chef actuel de la maiſon des Comtes de Bergh-S'Heerenberg qui continue à fleurir en Allemagne dans la ligne féminine, nous daignions lui faire la grâce de reconnaître qu'il deſcend & appartient, ainſi que ſa maiſon comtale, à l'illuſtre maiſon des Comtes de Bergh-S'Heerenberg, comme en étant la branche cadette maſculine directe, le certifier & en donner acte.

« En conſéquence, en notre qualité de Comte de Bergh, poſſeſſeur actuel de la ſeigneurie de S'Heerenberg, nous avons accueilli favorablement l'humble prière de notre cher couſin Antoine-Marie-François-Paul, Comte & Seigneur de Breda, & *avons pris connaiſſance de la juſtification complète de la deſcendance par mariage légitime des Comtes de Breda*, faite devant le haut Conſeil de la Nobleſſe du royaume des Pays-Bas, par le Comte &

(*a*) « Quant aux familles qui deſcendent d'une ancienne race, elles n'uſurpent pas en reprenant le titre & le nom de leurs ancêtres, qui peuvent avoir été interrompus pour des cadets, à la différence de leurs aînés, quoiqu'ils le faſſent ſans lettres de prince. » (De la Roque, *Traité de la Nobleſſe;* Rouen, 1735, chap. XXX.) — Dalloz, *Dictionnaire de juriſprudence & de légiſlation*, Paris, 1844 : NOBLESSE, NOM. — Nous citons particulièrement ces deux célèbres juriſconſultes dont l'opinion fait autorité au Conſeil du ſceau des titres.

Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda, qui repose en Dieu, & dont il a été dressé acte par ladite Haute Autorité en date de la Haye le 20 Octobre 1846, qui a été enregistré à la Haye le 22 Octobre 1846, volume 42, folio 160 verso, case 5.

« *Après avoir soumis à notre examen toutes les données qui y sont contenues & les avoir trouvées exactes :*

« Nous déclarons, reconnaissons & donnons acte comme il suit :

« Que la maison actuelle des Comtes de Breda descend de la seconde race des nobles Seigneurs de Bergh-S'Heerenberg en Hollande, c'est-à-dire de la maison des nobles Seigneurs de Polanen, Seigneurs Bannerets de Breda, auxquels en l'année 1416 la seigneurie de Breda était parvenue par mariage; cette maison de Polanen-Breda descendait elle-même en ligne directe masculine des Burgraves de Leyde, les nobles Seigneurs de Wassenaer, ainsi qu'en ligne féminine des Comtes de Zutphen;

« Que spécialement la maison actuelle des Comtes de Breda constitue la branche cadette masculine de la seconde dynastie de Bergh-S'Heerenberg qui, après que la seigneurie de S'Heerenberg eut passé à la branche aînée, prit le nom & les armes de Breda, comme étant une ancienne possession de ladite maison & cela avec l'approbation du Comte Engelbert de Nassau, alors chef de la maison qui avait le droit de porter le nom & les armes de Breda, suivant charte de ce dernier, datée de Bruxelles en Septembre 1498.

« Que la seigneurie de Bergh ou de S'Heerenberg, située dans les Pays-Bas, était une seigneurie allodiale franche ou un alleu de l'Empire, sur laquelle les possesseurs avaient le droit de souveraineté territoriale, avec tous les hauts & les plus hauts droits régaliens, ainsi qu'il a été complétement prouvé dans le procès suivi par nous contre le fisc royal des Pays-Bas, concernant le droit des dîmes dans les districts de S'Heerenberg, & ainsi qu'il a été prononcé par jugement du Tribunal d'arrondissement de Zutphen, du cinq Janvier mil huit cent soixante; laquelle seigneurie de S'Heerenberg ou Berg était une partie distraite du comté de Zutphen, & a aussi été elle-même désignée dans les titres comme comté, & également que les Comtes de Berg ont eu rang & voix à la Diète de l'Empire, & cela au ban des Comtes de Wettéravie.

« En conséquence, en tant que ce nous concerne, nous ne nous opposons pas à ce que les descendants déjà plusieurs fois nommés du Comte & Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda, pour mieux conserver & rendre notoire leur descendance de la maison comtale de Bergh-S'Heerenberg & le fait qu'ils appartiennent à cette illustre maison, puissent désormais ajouter au nom de Comtes & Seigneurs de Breda & aux armes dont ils ont fait usage jusqu'à présent, aussi le nom & les armes des Comtes de Bergh S'Heerenberg, & s'écrire *Comtes & Comtesses* de Breda-Bergh-S'Heerenberg; cependant sous la réserve & la restriction expresses qu'ils ne devront pas avoir le droit de déduire de notre comportement aucune espèce de prétentions & de réclamations, quelque nom qu'elles puissent avoir, sur la seigneurie de S'Heerenberg se trouvant en la possession de nous & de notre maison princière; & aussi sans préjudice & sans atteinte pour les droits de nous & de tout tiers.

« En témoignage de quoi nous avons signé cette lettre de notre propre main, & y avons fait apposer le sceau de notre famille princière. Fait à Dusseldorf, le quatre Février mil huit cent soixante-huit. »

(L. S.). *Signé :* CHARLES-ANTOINE, Prince de Hohenzollern. S.

(*Traduction sur l'original en allemand, légalisée.*)

L'Almanach de Gotha des maisons comtales publie chaque année l'état actuel de la famille de Breda.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LETTRES PATENTES DE LOUIS XI, ROI DE FRANCE, PAR LESQUELLES IL DISPENSE LUDOLFE DE BERG ET SES ENFANTS DU DROIT D'AUBAINE.

Avril 1468. (*Original sur parchemin.*)

Lovs, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. — Savoir faisons nous avoir receu l'umble supplication & requeste à nous faicte de la part de nostre très-cher & bien amé Ludolphe de Hedeile & de ses enfans, natifz du pays de Hollande, demourans & résidens ou dit pays, contenant que à eulx sont advenuz, escheuz & appartiennent, & pourront cy aprez advenir, eschoir & appartenir plusieurs biens meubles & immeubles en cestuy nostre royaulme, de l'heritaige des predecesseurs de Damoiselle........ (*a*) leur espouse & mère; toutesfoiz pour ce qu'ilz doubtent au moyen de ce qu'ilz sont estrangiers, qu'ilz ne leur fust loysible tenir & posseder aucuns biens en nostre dit royaulme, & que noz officiers au moyen des ordonnances sur ce faictes voulsissent pretendre iceulx biens à nous appartenir par droit d'aulbeyne, s'il n'estoient par nous habillitez & dispensez quant à ce, ilz nous ont fait supplier & requerir sur ce leur octroyer & impartir noz grace & libéralité. Pourquoy, nous ce considéré & aussi que le dit Ludolphe s'est puis quelques années en ça libéralement employé en nostre service & de son pouvoir nous a aydé & servy en plusieurs noz affaires, inclinans libéralement à la dicte supplication & requeste, avons aus dits supplians octroyé & octroyons de grace especial, plaine puissance & auctorité royal, par ces presentes, voulons & nous plaist que, nonobstant qu'ilz soient natifz du dit pays de Hollande & non pas de nostre royaulme, il leur puysse & leur loyse tenir & posseder en nostre dit royaulme tous & chascuns les biens meubles qu'ilz y ont de present & pourront licitement cy aprez avoir & acquerir, & pareillement qu'ilz puissent succeder à tous biens & heritaiges que en nostre dit royaulme leur pourront à bon & juste tiltre parvenir & appartenir, & d'iceulx, ensemble de ceulx qu'ilz y ont de present, ordonner & disposer par testament & ordonnance de derniere volunté, donnacion faicte entre vifz & aultrement, à leur vie comme de leur propre chose & heritaige, & que les heritiers ou aultres à qui ilz en pourront disposer leur puissent succeder, prandre & appréhender la possession, saisine & joyssance de leurs diz biens, nonobstant qu'ilz ne soient originaires

(*a*) Le nom est omis.

de noftre dit royaulme, ne refidens en icelluy. & quant à ce les avons habillitez & difpenfez, habillitons & difpenfons par ces dictes prefentes, fans auffi que lefdits fupplians foient tenuz compofer à nous, ne aux noftres, aulcune finance ou indempnité, & la quelle, à quelque fomme, valeur ou eftimacion qu'elle fe puiffe monter, nous leur avons donné, quicté & remife, donnons, quictons & remectons de noftre plus ample grace par ces dictes prefentes fignées de noftre main ; fi donnons en mandement...................... Et affin que ce foit chofe ferme & ftable, nous avons fait fceller ces dictes prefentes de noftre fcel de fecret en l'abfence du fcel de noftre chancellerie. Donné à Hefdin ou moys d'Avril l'an de Grace mil CCCC foixante dix huit, & de noftre regne le XVII[e] après Pafques. (*Signé*) LOYS. (*Sur le pli*) par le Roi, (*Contrefigné*) Picot.

Engelbert de Nassau accorde aux enfants de Ludolfe de Heedel le droit de porter le nom et les armes de Breda.

Septembre 1498. (*Original fur parchemin.*)

Enghilbert, Conte de Naffou & de Vyenne, Seigneur de Breda, Lieutenant general de Monfeigneur l'Archiduc en fes pays & contez de Flandres & d'Artois, à tous ceulx qui ces prefentes lettres verrons, falut. Comme oultre certaines caufes à nous deuement & à plain expofées par noz très chiers & bien amez Enghilbert, noftre filuel, filz aifné du Seigneur de Heedel, Hans & Phelippes, fes filz puifnez, iceulx expofans nous ayent faict entendre que s'offrant pour eulx occafion favorable d'eftre bien & honnorablement recueilliz & employez ou royaulme de France, tant au faict des armes que aultrement, & actendu la circonftance du traictié de paix nagueres conclu & accordé entre le Roy très-chreftien & Monfeigneur l'Archiduc, par nous en partie comme ung des Procureurs & Ambaffadeurs de mon dit Seigneur l'Archiduc, ilz nous humblement requeroient de noftre bon defir & affection envers eulx, leur voulloir, comme chief du nom & armes de Breda, octroyer & permettre de prendre le dit nom de Breda & les armes de la dicte maifon, d'où ilz feroient originairement extraictz. Scavoir faifons que nous, ayans regart & confideratiön à la dicte extraction des dits expofans, ainfi qu'à la loyauté & prudhommie qui font en leurs perfonnes, voulans iceulx decorer & liberalement inclinans à leur requefte, octroyons, voulons & nous plaift que les dits expofans & leurs hoirs nez & à naiftre en leal mariaige foient ditz, appelez & nommez de Breda, tant en jugement que dehors. Et lequel nom avons attribué & attribuons aufdits & à leurs dits hoirs au cas deffusdit de noftre grace efpecial par ces prefentes, pourveu que s'il ont paffé quelzques contractz, promeffes & obligacions foubz aultre nom, ilz feront tenuz d'en refpondre ; & à iceulx expofans & à leurs dits hoirs permectons & octroyons de avoir & porter icelles armes de Breda, avecques toutesfois brifeures en la forme & maniere qu'elle leur fera à chacun defignée pour en ufer par tous les lieux & entre touttes perfonnes que bon leur femblera, & tant en temps de paix que en temps de guerre, fanz ce que aulcun empefchement leur puiffe eftre mis ou donné, ores ne pour le temps advenir, en quelque manière que ce foit au contraire. En tefmoing nous avons figné ceftes de noftre main & y faict meĉtre noftre feel. Donné à Bruxelles, l'an de grace mil quatre cent quatre vingt & dix huit, ou mois de feptembre. (*Signé*) E. de NASSOU. (*Refte de fceau de cire rouge fur attache de parchemin.*)

Confiscation des biens de Jean (Hans) de Breda, par Charles-Quint.

5 Juin 1523. (*Original fur parchemin.*)

Charles, par la divine clemence, [Empereur] des Romains, tousjours augufte, Roy de Germanie, des Efpaingnes, des deux Sicilles, de Jerufalem, de Dalmatie........ Duc d'Auftrice, Duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Steyr, de Carinte, de Carniole, de Lembourg, de Luxembourg & de Gheldres, Conte de Habfpurg, de Flandres........ de Bourgoingne, Palatin, & de Haynnau, Lantgrave d'Elface, Prince de Zwave, Marquis de Burgauw & du Saint-Empire, de Hollande, de Zellande, de Ferrette....... Namur & de Zuytphen, Conte Seigneur de Frize, des Marches, de Sclavonie, de Portenauw, de Salins & de Malines. A tous ceulx qui ces préfentes......... Comme il foit venu à noftre congnoiffance que au moyen de la guerre prefente d'entre nous & le Roy de France noftre amé & feal...... Conte de Bergh ait fupporté & fupporte journellement pluifeurs grans charges, dommaiges & defpenfes pour nous fervir durant icelle guerre, favoir...... nous ces chofes confiderées, veuillant aucunement recompenfer ledit Conte de Bergh des pertes, charges & dommaiges qu'il a fouftenu à la caufe dicte ; en confidér[acion] des fervices qu'il nous fait encores chafcun jour & qu'efperons ci-après faire doyve, à iceluy Conte de Bergh avons de noftre propre mouvement, certeine fcience li....... fpeciale par ces prefentes, donné, accordé & tranfporté, donnons, accordons & tranfportons tous [&] quelzconques les feigneuries, biens, cens, rentes, revenuz, me.......... qui fe trouveront en tous & quelzconques noz royaulmes, pays & feignouries, efcheuz & appartenans à Meffire Hans de Breda à caufe de la fucceffion de...... [en] fon vivant Seigneur de Heedel, fon père, le tout comme à nous efcheu & confifqué par droit de guerre au moyen de ce que le dit Hans de Breda eft réfident.......... party a nous contraire. Si donnons en mandement à nos amez & feaulx, les Chancellier, Chief, Préfident & gens de noz privé & grand Confeaulx....... autres noz Jufticiers, Officiers & fubgectz de tous & quelzconques noz royaumes, pays & feignouries, cui ce puelt & pourra touchier & regarder leurs l.... x en droit foy & fi comme à luy appartiendra que nos prefentes grace, don, accord & tranfport en la manière que dit eft, ilz facent, feuffrent & laiffent le dit co.........t & paifiblement joyr & ufer fans luy faire, mectre ou donner, ne fouffrir eftre faict, mis ou donné, orez ne en temps avenir, aucun arreft, moleftacion des......... au contraire. Lefquels fe faiz, mis ou donnez lui eftoient, facent reparer & remectre en eftat deu ; car ainfy nous plaift-il, nonob[ftant]......... ordonnances, reftrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires. En tefmoing de ce nous avons faict meftre noftre feel à ces préfentes. Donné en......... lidoly [Valladolid], le premier jour de Juing l'an de grace mil cincq cens vingt trois & de nos regnes, affavoir des Romains, de Germanie, de Hongrie, &c., le iiij......... Efpaingnes, des deux Sicilles, &c., le vij.

(*Sur le repli*) Par l'Empereur, (*Signé*) Hannart.

Au dos : Le Conte DE NASSOU, Chief & Superintendent des f........ pereur noſtre Sire conſent en tant que en lui eſt que le contenu ou blanc d'autre part de ceſtes ſoit furny & accomply ſelon ſa forme &....... & par la maniere que Sa Majeſté le veult & mande eſtre fait par icelles. Eſcript ſoubz le ſaing manuel du dit chief & ſuper [intendant... le] vingt cincquieſme jour du mois de Juing, l'an xv^c vingt trois. (*Signé*) H. DE NASSOU.

(*Scellé ſur attache de parchemin du grand ſceau impérial en cire rouge; d'un côté l'Empereur aſſis, tenant d'une main le globe, de l'autre l'épée ; à ſa droite un écu chargé de l'aigle à deux têtes, à ſa gauche un autre écu chargé d'armoiries nombreuſes; au contre-ſceau l'aigle à deux têtes portant en cœur les armes d'Eſpagne.* LÉGENDE : Ceſar Ca[..r.]olus..... [ſempe]r Auguſtus. [ca.] tholicus.)

ATTESTATION DE LA LÉGITIME DESCENDANCE DE JEAN DE BREDA.

1540. (*Original ſur parchemin.*)

A tous ceulx qui ces preſentes lettres verront ou orront nous Jehan, Seigneur de Hallewin, de Commines, &c., ſalut. Savoir faiſons que à noſtre requeſte & par devant venerable & diſcret maiſtre Jehan Maulret, ad ce eſpecialement requis comme Notaire apoſtolicque & imperial, furent preſens en leurs perſonnes haulx, nobles & puiſſans Seigneurs Phelippes, Sire de Croy, Duc d'Arſchot ; Jacques de Ligne, Conte de Fauquemberghe, Charles, Conte de Lalaing; Charles de Reubempré, Seigneur de Bievenu; Phélippes de Lannoy, Seigneur de Molembaix, & Jehan de Lannoy, Seigneur de Zuthlandt, ſon filz ayſné, noz beau père, beau frère, proixmes & amys, leſquelz dirent, certiffierent & pour verité affermerent quilz ont bonne congnoiſſance de tous & chaſcun les faiсts contenus ez lectres de haulx & puiſſans Meſſeigneurs Robert & Jehan de la Marck, cy joinctes & annexées, portant acteſtacion de nobleſſe, ancienne lignée & deſcendance en faveur des Sieurs Eſtienne, Jehan & Cornille de Breda en ceſte partie requerans ; & pareillement diſent qu'ilz ont bonne congnoiſſance des dicts Sieurs de Breda, leſquelz leſdits acteſtans ſavent eſtre nobles & tous deſcenduz de noble & ancienne lignée, tant du couſté paternel que maternel. Et auſſi quilz ont eu & ont bonne congnoiſſance de feu Meſſire Hans & de Dame Frachoiſe, pere & mere deſdits requerans. Et auſſi que leſdits requerans ſont filz deſdits Hans & ſa femme, nez ou dit mariage & eſtre de la dite nobleſſe; le ſcevent par communication quilz ont faicte avec ledit Hans & la dicte dame Franchoiſe, ſa femme, leſquelz ont touſjours eſté tenuz & repputez nobles de grande lignée & pareillement leurs anceſtres. Et leſdicts Seigneurs Duc d'Arſchot & Seigneur de Molembaix, quilz ont eu bonne congnoiſſance des pere & mere dudict Hans, ayeul & ayeule deſdicts requerans, & quilz ont touſjours eſté tenuz & repputez nobles de grande & ancienne lignée, & leurs anceſtres. Dont & deſquelles choſes nous dict Seigneur de Hallewin, ou nom & en faveur des dicts requerans, avons requis & demandé audict Notaire avoir lectres qui a faict & donné ces preſentes pour auſdicts requerans ſervir & valloir en temps & lieu, ce que de raiſon. Auſquelles en teſmoingnage de plus grande vérité, nous Jehan, Seigneur de Hallewin, & leſdicts haulx, nobles & puiſſans Seigneurs Phelippes, Sire de Croy, Duc d'Arſchot ; Jacques de Ligne, Conte de Fauquemberghe ; Charles, Conte de Lalaing; Charles de Reubempré, Seigneur de Bievenu; Phelippes de Lannoy, Seigneur de Molembaix, & Jehan de Lannoy, Seigneur de Zuthlandt, avons à ces dictes preſentes mis & appendu nos ſeaulx. Ce fu faict & paſſé, dict, acteſté, requis, demandé & octroyé, l'an mil cincq cens quarante. Et pour ce que par devant ledict Maitre Jehan Mauret, Clerc du diocèſe de Cambray, Notaire appoſtolicque & imperial à ce appelé & requis, ont eſté arreſtées & finalement cloſes les acteſtacion & certiffication cy-deſſus déclarées, il a pour corroboracion & approbation de verité mis à ces preſentes ſon ſeing accouſtumé, le vingtieſme jour de l'an ſuſdict. (*Signé*) MAURET, not.

(*Scellé ſur rubans de ſoie rouge de ſept ſceaux en cire rouge dont quatre n'exiſtent plus qu'en fragments informes ; les trois autres ont conſervé au moins en partie leurs empreintes. Le 1er de ces trois qui eſt le ſecond des ſept à partir de la gauche, offre un écartelé dont il ne reſte plus que les deux quartiers de droite : ce ſont les armes du Duc de Croy. Le 5e ſceau dans l'ordre général préſente un écu poſé de travers :* Faſcé de cinq pièces; *pour ſupports :* deux lions; *pour cimier :* une hure de ſanglier. *Ce ſont les armes de Rubempré. Le morceau de cire qui reſte attaché au ſixième ſceau tout en couvrant exactement l'attache n'offre pas une empreinte diſtincte.*

RECONNAISSANCE DE L'EXTRACTION DES BREDA PAR GUILLAUME D'ORANGE.

6 Avril 1574. (*Original en parchemin.*)

Nous Guillaume, par la grace de Dieu Prince d'Orenge, Conte de Naſſau, de Cathenellenboghen, de Vianden, de Dietz, de Bueren, de Leerdam, &c., Seigneur & Baron de Breda, de Dieſt, de Grimblerge, d'Arlan, de Nozeron, &c., Viſconte d'Anvers & de Beſançon, Gouverneur & Capitaine général d'Hollande, Zeelande, Weſtvriſe & Utrecht; ſcavoir faiſons que pour la connoiſſance que nous avons de la noble extraction, vertu & prudence qui ſont en la perſonne de noſtre très cher & bien amé le Sieur Eſtienne de Breda, & qu'il ſeroit iſſu de la noble maiſon de Berg dont les anciens predeceſſeurs au temps quilz vivoient auroient eſté Seigneurs de noſtre ſeigneurie de Breda; pour ces cauſes & voulant iceluy Eſtienne favorablement traiter, luy avons agréé, & par ces preſentes, de noſtre certaine ſcience, pleine puiſſance & auctorité ſouveraine, agréons la conceſſion pieça faicte, ſelon qu'il nous eſt apparu par les titres exhibés à feu Meſſire Hans, père dudit Eſtienne, de prendre & porter le nom & les armes de noſtre dite ſeigneurie de Breda, moyennant une difference pour la propre deſcente d'extraction & ſans que ce puiſſe jamais préjudicier à noſtre domaine ou à celuy de quelque autre que ce ſoit, & tout d'aultruy reſervé. Sy requerons à tous Princes, Seigneurs, potentatz & aultres cui ce regardera, mandons & ordonnons à tous noz Juſticiers, Officiers & ſubjectz, quilz laiſſent ledit Eſtienne & ſes hoirs, poſtérité & lignée joyr & uſer de noſtre dicte conceſſion, ſans luy faire, mectre ou donner, ny ſouffrir eſtre faict, miz ou donné aulcun arreſt, deſtourbier ou empeſchement au contraire. En quoy ilz nous feront plaiſir. En teſmoing de ce nous avons ſigné ceſte préſente de noſtre nom & y faict mectre noſtre ſeau de ſecret en placcart. Donné en la ville de Dordrecht ce VIe jour du mois d'Apvril, l'an de grace mil cincq cens ſoixante quatorze. (*Signé*) GUILLAUME DE NASSAU. (*Plus bas*) Par ordonnance de Son Excellence (*Contreſigné*) BRANYNCK.



DU BROC,

Anciens Seigneurs de Boifrond, des Granges, du Nozet, Saint-Andelain, des Écuyers, de Chazaut, des Coques, des Meures, de Lefpiney, de Sermoife, de Veninges, de Livry, de la Barre, de Chabé & de Segange.

EN NIVERNAIS & EN BOURBONNAIS.

Originaires des Pays-Bas.



De Gueules à deux Lions d'Or, couronnés de même, armés & lampaffés de Gueules; au Chef d'Azur, chargé d'une Rofe d'Argent, boutonnée d'Or & accoftée de deux Molettes d'éperon d'Or.
DEVISE : Mulcet rofa leones.

PREMIER DEGRÉ.

JOSEPH du Broc, Maître d'hôtel du Comte de Nevers, Louis III, Duc de Brabant, qui l'amena en France. La branche aînée de cette famille s'établit en Provence près d'Arles, & s'eft alliée à la maifon des Rottiers (*a*). Il laiffa de fa première femme, dont le nom eft inconnu :

1. JACOB, qui fuit.
2. PHILIPPE du Broc, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, Prieur de Saint-Gilles.
3. PASCAL du Broc, Commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem (*b*).

II. DEGRÉ.

JACOB du Broc, Écuyer, Seigneur de Boifrond (*c*), fervit dans la compagnie de Jehan de Bourgogne, Comte de Nevers. Il époufa Perrette DE GIRARD. Charles IX confirma en 1567 la Nobleffe de fon petit-fils RAPHAËL du Broc. De fon mariage vint :

III. DEGRÉ.

EDMOND du Broc, Écuyer, Seigneur du Nozet & des Granges, époufa Françoife DE LA BUSSIÈRE, Dame de Précy en partie, de laquelle il eut :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. PIERRE du Broc, Chanoine d'Auxerre.
3. GUILLAUME du Broc, Lieutenant criminel d'Auxerre, Seigneur des Granges & Sacy.

(*a*) Arbres généalogiques, papiers de famille.
(*b*) *Hiftoire de Malthe*, Lyon, Roville, 1611, feuill. 723 & fuivants.
(*c*) 1462. — Le titre d'Écuyer lui eft donné dans l'acte de donation de la terre de Boifrond.

IV. DEGRÉ.

François, I[er] du nom, du Broc, Écuyer, Seigneur du Nozet, des Meures, Veninges & Saint-Andelain, époufa en 1538 Marie de Lamoignon, fille de François de Lamoignon (*a*) & de Marie du Coing. De cette union il eut :

1. François, qui fuit.
2. Marie du Broc, femme de Charles du Plessy, Écuyer.

V. DEGRÉ.

François, II[e] du nom, du Broc, Écuyer, Seigneur du Nozet, des Meures, Veninges & Saint-Andelain, Commiffaire des guerres. Il fit acte de foi & hommage, le 3 Décembre 1588, à Henriette de Clèves, Ducheffe de Nevers, pour fa terre de Saint-Andelain. Il époufa, le 9 Novembre 1561, Claude Ollivier, fille de Louis Ollivier, Seigneur d'Areau & Surpaliz, de laquelle il eut :

1. François, qui fuit.
2. Guillaume du Broc, Archevêque de Séleucie, Vice-légat d'Avignon, Auditeur de la Rote, Confeiller du Roi en fes Confeils, Abbé de Saint-Martin d'Aumale. Ses décifions en matière de droit eccléfiaftique furent imprimées à Rome en 1668 dans le troifième volume de la collection intitulée : *Decifiones Rotæ*. Il fut enterré dans la chapelle de l'églife de Pouilly-fur-Loire, affectée à la fépulture de la famille (*b*).
3. Françoise du Broc, époufa en premières noces Jean Pernin, Écuyer, Seigneur du Mont; & en fecondes noces, Jean des Prés, Écuyer, Seigneur de Cougny.
4. Philibert du Broc, Écuyer, Seigneur des Meures & de Veninges, Gentilhomme ordinaire de M[r] le Prince de Condé, époufa en 1605, Jeanne Ragot, fille de Lazare Ragot, Seigneur de Chorifeau, de laquelle il eut :
   - I. Achille du Broc, Maître d'hôtel du Roi, qui époufa, le 16 Juin 1640, Marthe du Hamel, dont il eut :
     - 1. Philippe-Ignace du Broc, Écuyer, Seigneur de Châlons, des Coques & des Meures, époufa en Mars 1664 Claude de Manceaux.
     - 2. Aymé du Broc, Prieur de Saint-Sauveur-les-Landes, en Bretagne.
   - II. Ignace du Broc, Abbé de Fontaine-Jean.
   - III. Claude du Broc, époufa Simon de Chaulgy, Écuyer, Seigneur de Cuffy.
   - IV. Marie du Broc, époufa Jean de Chaulgy, Baron de Rouffillon.

VI. DEGRÉ.

François, III[e] du nom, du Broc, Seigneur du Nozet, Saint-Andelain, les Écuyers, Lefpiney & Sermoife, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, par brevet du 24 Février 1620; puis chargé directement par Louis XIII d'une miffion auprès du Pape Grégoire XV. Il époufa, par contrat du 8 Septembre 1594, Edmée Thibault (*c*), fille de François Thibault, Seigneur de Pouligny, Vieux-Moulin, Guerchy, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & d'Anne de Troussebois. Dans le courant de l'année 1626 il appelle la mère d'Arbouze Ab-

(*a*) Moreri, *Dictionnaire hiftorique*, article *Lamoignon*.

(*b*) (*c*) Dans le caveau on voit encore aujourd'hui l'écuffon de François du Broc, II[e] du nom, & de Claude Olivier ainfi que celui de François du Broc, III[e] du nom, & d'Edmée Thibault.

besse au Val-de-Grâce (*a*), pour fonder un couvent de Bénédictines à la Charité-sur-Loire. Il laissa de son mariage :

1. Françoise du Broc, mariée à Claude de la Chasseigne.
2. Louis, qui suit.
3. Edme du Broc, Abbé d'Aumale, Auditeur de la Rote, Camérier d'honneur de Sa Sainteté le Pape, mort à Rome en 1657, âgé de 60 ans, enterré dans l'église de la Trinité du Mont.
4. Louis du Broc, Écuyer, Seigneur de Lespinay, Prieur de Mortimer.

VII. DEGRÉ.

Louis, Ier du nom, du Broc, Seigneur du Nozet, Saint-Andelain, les Écuyers, Chazault, Neuville, &c., servit en Alsace sous les ordres de Turenne, dans la compagnie de la Noblesse du Nivernais; maintenu comme Noble & Écuyer par arrêt du Conseil d'État du 17 Août 1671 (*b*). Il avait épousé, par contrat du 15 Mars 1658, Avoye de Régnier, fille de Pierre de Régnier, Écuyer, Seigneur de Beauregard, & d'Élisabeth de Neuchèze. De cette union vinrent :

1. François, qui suit.
2. Guillaume-Antoine du Broc, Capitaine au régiment de Montrevel, Chevalier de Saint-Louis par brevet du 20 Janvier 1710 (*c*), épousa en 1718 Angélique de Thibaut, fille de René de Thibaut & de Françoise de Bar.
3. Françoise-Balthasarde du Broc, Religieuse au Mont de Piété de la Charité-sur-Loire.
4. Jacquette du Broc, Religieuse à l'Abbaye royale de Notre-Dame de Nevers.
5. Avoye du Broc, épousa en premières noces Claude d'Espernay, Écuyer, Seigneur des Grandes Barres & de Loudun; & en secondes noces, Philibert des Manchins, Écuyer, Seigneur de Chassy.
6. Polixène du Broc, mariée à Pierre Heuzard de Neuville.

VIII. DEGRÉ (d).

François, IVe du nom, du Broc, Seigneur du Nozet, Saint-Andelain & autres lieux, porta les armes dans la compagnie de la Noblesse du Nivernais, épousa, le 3 Février 1681, Louise-Édouarde-Léonarde de la Barre, fille de Thomas, Seigneur de Lorgues & Chabé, & de Perrette du Lys. De cette union il laissa :

1. Jacques-François du Broc, Lieutenant en la compagnie de Bar.
2. François du Broc, qui suit.
3. Charles-Arnaud du Broc, Seigneur de la Barre, & de Livry en partie.

IX. DEGRÉ.

François, Ve du nom, du Broc, Chevalier, Seigneur de Crépy, Laleu, Chabé & Segange, fit acte de foi & hommage à Louis XV pour le fief de Chabé, le 30 Décembre 1724 (*e*), épousa en 1733 Catherine Biancka, fille de Louis Biancki, Colonel des gardes du Roi de Pologne, & de Marie-Anne Galeska. Il était Lieutenant au régiment de Louis de Lorraine, Prince de Pons. De son mariage il eut :

1. Guillaume-Antoine, qui suit.
2. Pierre-Louis du Broc, Prêtre.

(*a*) Fleury, *Vie de la mère d'Arbouze*, 1685, p. 200.
(*b*) (*c*) Original.
(*d*) Du Ier au VIIIe degré, la filiation s'établit par des extraits de contrats, vérifiés pour établir les diverses maintenues octroyées à la famille du Broc.
(*e*) Archives de la Préfecture de la Nièvre, no 30, liasse 157, art. 12703.

3. MARIE-JEANNE du Broc, Religieuse à l'Abbaye de Saint-Menoux.

X. DEGRÉ.

GUILLAUME-ANTOINE du Broc, Chevalier, Seigneur de Segange & de Chabé, époufa, par contrat du 17 Décembre 1764, Françoife DU VERNE, fille de François DU VERNE, Chevalier, Seigneur de Lavarenne, & de Claudine DE BOURGOING. Il figna en 1789 fur les cahiers de la Nobleffe du Bourbonnais (*a*). Il laiffa de fon mariage un fils :

XI. DEGRÉ.

JEAN-CHARLES-ÉLÉONORE-LOUIS, II[e] du nom, du Broc de Segange, Garde du corps de Louis XVI, Chevalier de Saint-Louis par brevet en date du 15 Juillet 1814, admis en 1815 à la retraite avec le grade de Colonel, mort en 1840. Il avait époufé, par contrat du 5 Juillet 1807, Madeleine-Conftance NOEL, dont il eut :

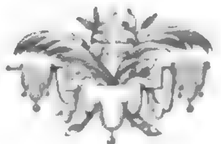
1. GEORGES-FRANÇOIS-LOUIS, qui fuit.
2. CHARLES du Broc de Segange.
3. CONSTANCE du Broc de Segange, mariée, le 12 Novembre 1841, au Baron DE RICHEPANCE, Général de divifion.

XII. DEGRÉ.

GEORGES-FRANÇOIS-LOUIS, III[e] du nom, du Broc de Segange, Lieutenant au 40[e] de ligne, Correfpondant du Miniftère de l'Inftruction publique pour les études hiftoriques, Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'honneur. Il époufa, par contrat du 8 Juin 1841, Marie-Angélique-Olympe DE GIVODAN. De cette union vinrent :

1. CONSTANCE-MARIE-LOUISE du Broc de Segange, née le 26 Août 1843, mariée, le 30 Mars 1864, au Vicomte Emmanuel DE SERRES DE MESPLÈS. De ce mariage font iffus :
   I. OLIVIER de Serres DE MESPLÈS, né le 7 Juin 1865.
   II. JEAN de Serres DE MESPLÈS, né le 4 Septembre 1866.
   III. ANDRÉ de Serres DE MESPLÈS, né le 5 Mai 1868.
2. CHARLES-MARIE-GASTON du Broc de Segange, né le 26 Janvier 1847, Sous-lieutenant au 1[er] chaffeurs à cheval.

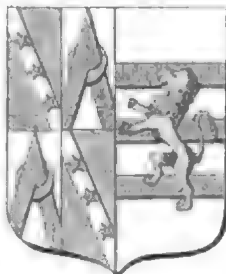
(*a*) Courcelles, *Dictionnaire univerfel de la Nobleffe de France*, t. IV, p. 309.



DE BROCAS,

Anciens Seigneurs de Beaurepaire, Tampouy, Sauros, Montpouillan, le Freiche, la Nauze, les Grézères, la Mothe, Villa, Maubert, Laroquette, Carnine, Saumejan, &c.

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE.



Parti; au premier : écartelé, aux 1 & 4 d'Azur à la Bande d'Argent, chargée de trois Étoiles de Gueules; aux 2 & 3 d'Argent au Chevron de Gueules, entrelacé dans un Croiffant de Sinople; au deuxième d'Argent à trois Fafces de Gueules, au Lion d'Or brochant (a). COURONNE : *de Marquis*. Écu pofé fur un Cartouche.

Sir BERNARD de Brocas, Ier du nom, fils puîné de Roger, Comte de Foix (*b*) paffa en Angleterre à la fuite de Guillaume le Conquérant en 1066. Il reçut de ce prince le domaine de Beaurepaire, fitué dans le Hampfhire, près de la ville de Bafingftoke (*c*). Il fit enfuite partie de la première Croifade avec la chevalerie Normande, & ayant tué de fa main, dans une bataille, le Roi des Sarrazins, obtint, en mémoire de cette action, la permiffion de porter pour cimier de fes armes une Tête de More rayonnante & Couronnée d'une couronne orientale antique.

GUILLAUME & GUERRIC de Brocas, fils puînés de Sir Bernard de Brocas, IVe du nom (VIIe degré de la filiation), furent apanagés des poffeffions de leur famille en Normandie. Ils figurent en 1271 fur le Rôle Normand de la baillie d'Évreux (Britifh Mufeum, 608, 6). Dans la même année ils pafférent en Guyenne, & il eft à préfumer qu'ils font les auteurs des divers perfonnages du nom de Brocas qu'on trouve dans ce pays à partir de cette date (*d*).

(*a*) Les armes primitives de cette maifon étaient : *De Sable au Lion rampant & léopardé d'Or*. La branche de Baurepaire écartelait de *de Brocas*, de *de Roche*, de *de Hanbury* & de *de Morell*.

(*b*) Olhagaray, *Hiftoire des Comtes de Foix*, Paris, 1609 & 1629, in-4°. — Moreri, *Dictionnaire hiftorique*.

(*c*) Vifitation des armes du Comté de Hants faite en 1634. Original manufcrit au Britifh Mufeum. — Les hiftoriens anglais s'accordent à donner pour auteur de la maifon de Brocas, Sir Bernard de Brocas, fils puîné du Comte de Foix. Voir Neale's, *Hiftory of the Weftminfter's Abbey*, & Burke's, *Hiftory of the Commoners*, t. III, p. 318, où on lit ce qui fuit : « *Harriett* (a daughter of Henry Lannoy Hunter and Elianor Bofanquet) « *married to Bernard Brocas, efq. of Beaurepaire, Hants & Wokefield, Berks. Sir Bernard Brocas (younger* « *fon of the Earl of Foix in France) came into England with William the Conqueror, and from that prince* « *received the eftate of Beaurepaire. The family formerly held the hereditary poft of Mafter of the buckhounds,* « *confirmed to them by King Edward III and retained by family till fold in the reign of James I.* » (Harriett [fille de Henry Lannoy Hunter & d'Elianor Bofanquet] mariée (en 1767) à Bernard Brocas, Écuyer de Beaurepaire, Hants, Wokefield, Berks. Sir Bernard Brocas, *fils puîné du Comte de Foix*, en France, vint en Angleterre avec Guillaume le Conquérant & reçut de ce prince le domaine de Beaurepaire. La famille inveftie d'abord de la charge héréditaire de Grand Veneur du Royaume, fut confirmée dans cette dignité par le Roi Édouard III, & elle la conferva jufqu'au règne de Jacques Ier fous lequel elle vendit fa charge.)

(*d*) Th. Carte, *Rôles gafcons & français*. — O' Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne & de Gafcogne*, t. II, p. 54 & fuivantes.

Sir Olivier de Brocas, Chevalier, fut Grand Sénéchal de Guyenne & Gouverneur de Bordeaux ſous Édouard III.

Son frère puîné, Sir Bernard de Brocas, Ve du nom (XIe degré de la filiation), Chevalier, commanda un corps conſidérable d'archers au ſiége de Calais en 1347.

Sir Bernard de Brocas, VIe du nom, Chevalier, fils du précédent, né vers 1347, Chambellan de Philippe, Comte de Hainaut, puis de la Reine Anne, femme de Richard II, périt, ainſi que ſon fils Bernard, VIIe du nom, Maître d'hôtel du Roi, victimes de leur attachement pour ce prince. Après la dépoſition de Richard (1399), une conſpiration ſe forma dans le but de le rétablir ſur le trône. Sir Bernard de Brocas y joua un rôle important. Le complot ayant été révélé, les principaux conjurés furent envoyés à l'échafaud, & Sir Bernard de Brocas, abandonné de ſes troupes, fut fait priſonnier & décapité à Londres ſur Tower-Hill, en Janvier 1399 (1400). Il fut enterré dans l'abbaye de Weſtminſter, en la chapelle de Saint-Edmond (*a*). Un de ſes deſcendants directs, Brocas, Eſq. de Beaurepaire, fit graver ſur la tombe une inſcription qui relate l'hiſtoire de la vie de Sir Bernard, mentionne Sir Olivier de Brocas & rappelle la deſcendance de cette famille des Comtes de Foix. A partir de cette époque la deſcendance fut privée du titre de Sir ou Chevalier, & ne porta que celui d'Écuyer (*Eſquire*). Une grande partie des biens de la famille fut confiſquée.

La femme de Sir Bernard de Brocas, VIe du nom, Mary, fille & héritière de Sir John de Roches de Rochecourt, lui avait apporté la charge héréditaire de Grand Veneur du Royaume (*Maſter of the Buckhounds*), qui lui avait été confirmée par le Roi Édouard III & reſta dans ſa famille juſqu'à la fin du XVIe ſiècle où elle fut vendue à la Couronne par Thomas Brocas, ſous le règne de Jacques Ier.

Bernard de Brocas, VIIIe du nom (XIVe degré de la filiation), dit d'*Alton*, fils de Bernard VIIe du nom, n'avait que deux ans lors de la mort tragique de ſon père & de ſon aïeul. Il hérita des poſſeſſions françaiſes de ſa famille. Il épouſa en ſecondes noces, en 1445, Emlyn Sandys de la Vigne, veuve de N. Grewend de Bedington. De ce mariage il eut deux fils : l'aîné, Bernard de Brocas, a continué en Angleterre la filiation des Brocas, Eſquires de Beaurepaire, dont un des deſcendants fut Lord-Maire de la cité de Londres en 1730 (*b*); le cadet, William, Guilhem ou Guillaume, reçut en partage les poſſeſſions françaiſes de la famille & vint s'établir en France, dans le pays d'Albret (*c*). Son père & ſon frère aîné durent mourir en France, leur ſépulture ne ſe trouvant ni dans la chapelle de famille, ni même en Angleterre.

C'eſt à partir de ce Guillaume que commence en France la filiation de la famille de Brocas, dreſſée ſur titres authentiques (*d*).

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume de Brocas, naquit en 1448. Il était en 1495 l'un des chevau-légers de la garde du Roi Charles VIII (*e*). Il eut pour fils :

(*a*) Froiſſart, *Chronique*, édit. de 1574, t. IV, p. 308.

(*b*) Généalogie manuſcrite de la branche Anglaiſe de la maiſon de Brocas, à partir de Sir Bernard, Ier du nom, dreſſée, ſur les documents conſervés aux Archives de Londres & les épitaphes des tombeaux de la famille, par le Comte O'Gilvy, Membre agrégé du British Muſeum. Original daté du 11 Mars 1863, en poſſeſſion de la famille de Brocas.

(*c*) Viſitation de 1634.

(*d*) Pour plus de détails voir la généalogie complète dans O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. II, p. 54 à 68.

(*e*) Paſſeport ou congé délivré, le 20 Novembre 1495, par le Sire de Genouillac, Commandant de ce corps. Original en papier.

II. DEGRÉ.

Arnaud de Brocas, qui épousa : 1° par contrat du 5 Mars 1515, Marie de Bouffon ; 2° par contrat du 30 Mai 1528, Agnette de France. Il eut entre autres enfants :

1. Bernard, tué en 1577 au combat de Malvirade près Marmande, livré par les Réformés de Casteljaloux (*a*). Il eut cinq fils.
2. Colin, qui suit.

III. DEGRÉ.

Colin de Brocas, Écuyer, Capitaine d'une compagnie de cavalerie franche en 1574, Gouverneur du château de Cours (Gironde), en 1574 & en 1581, était l'un des partisans du Roi de Navarre (*b*). Il eut plusieurs fois l'honneur de le recevoir & de le loger à son habitation de Figuès, près Casteljaloux. De son mariage avec Anne de Noguères, qu'il avait épousée en secondes noces, par contrat du 9 Décembre 1577, il eut cinq enfants, entre autres :

1. Jean, qui fut le chef de la branche des Seigneurs de Tampouy dans les Landes, éteinte vers la fin du siècle dernier.
2. Gabriel, qui suit.
3. Antoine, auteur de la branche des Seigneurs de Villa, éteinte au siècle dernier.

IV. DEGRÉ.

Gabriel de Brocas, Écuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant général en la sénéchaussée d'Albret, au siége de Casteljaloux, par provisions du 21 Novembre 1609. Il eut l'honneur de recevoir & de loger le Roi Louis XIII en 1621 & la Reine Marie de Médicis en 1632. De son mariage avec Louise du Castaing, qu'il épousa par contrat du 25 Septembre 1611, il eut entre autres enfants :

1. Nicolas, Seigneur du Freiche, Sauros, Sauméjan, Baron de Montpouillan, prit part à l'Assemblée générale de la Noblesse d'Albret en 1651, & a eu, lui aussi, l'honneur de recevoir & de loger, dans la même maison que son père, le Roi Louis XIV & sa mère Anne d'Autriche, en 1659.
2. Joseph, qui continue la descendance.

V. DEGRÉ.

Joseph de Brocas, Écuyer, Sieur de la Nauze, épousa, par contrat du 1er Février 1653, Demoiselle Henrye de Brizac, & eut de cette union quatre fils, dont trois morts sans postérité, & trois filles.

VI. DEGRÉ.

Daniel de Brocas, 4e fils du précédent, Écuyer, Seigneur des Grézères, Lieutenant dans le régiment de Normandie, compagnie de Jean-Denis de Brocas, Seigneur de Maubert, son cousin. Un arrêt des Commissaires généraux en date du 30 Décembre 1717, le maintint, ainsi que son frère Joseph, Sieur de la Nauze, & son cousin Jean, Sieur de Villa, dans leur ancienne Noblesse d'extraction &

(*a*) D'Aubigné, *Mémoires*.
(*b*) *Lettres missives de Henri IV*, publiées par Berger de Xivrey & adressées à Colin de Brocas. Les originaux sont en possession de la famille.

qualité d'Écuyer (*a*). Il avait époufé en premières noces, par contrat du 3 Avril 1701, Demoifelle Ifabeau DE COURSAN, & en fecondes noces, par contrat du 27 Septembre 1713, Demoifelle Marie DE FOURCADE. Il eut du premier mariage, un fils qui fuit, & quatre filles.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-HENRY de Brocas, Ier du nom, Écuyer, Sieur des Grézères, né à Cafteljaloux le 19 Avril 1702, était en 1720 Cadet-Gentilhomme dans le régiment de Santerre. Il époufa, par contrat du 13 Mars 1728, Demoifelle Jeanne DU CASSE, dont il eut fix enfants; l'aîné fut :

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Brocas, Écuyer, Sieur de la Nauze, né à Cafteljaloux le 28 Février 1732, époufa, le 9 Août 1758, Demoifelle Jeanne-Antoinette DU CASSE DU MIRAIL. Il eut de cette union :

IX. DEGRÉ.

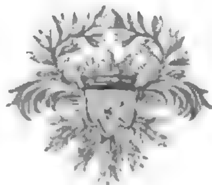
PIERRE-HENRY de Brocas, IIe du nom, Écuyer, Sieur de la Nauze, né à Cafteljaloux le 1er Août 1762, fit fes preuves devant Chérin en 1782, & entra comme Sous-Lieutenant au régiment de Limofin. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 dans le corps des moufquetaires. Il eft décédé au château de Carnine, le 21 Janvier 1824, laiffant de fon mariage avec Thérèfe-Fanny DE MIRAMBET, qu'il avait époufée par contrat du 26 Juin 1801, entre autres enfants :

X. DEGRÉ.

FRANÇOIS-VOSY de Brocas, de la Nauze, chef actuel de la famille, réfidant au château de Carnine, né à Bazas en 1813. Il époufa, le 25 Mai 1846 à Touloufe, Mathilde DE VILLESPASSANS DE FAURE DE SAINT-MAURICE, fille du Marquis de ce nom. De ce mariage font iffus :

1. GENEVIÈVE, née le 28 Juin 1847, décédée au château de Saint-Chamaux, en Albigeois, le 3 Janvier 1851.
2. GUILLAUME, né le 31 Octobre 1849.
3. ANTOINETTE, née le 29 Août 1852.
4. CLOTILDE, née le 26 Janvier 1859.

(*a*) Expédition en parchemin.



DE LA BROISE,

Anciens Barons d'Ardevon, Seigneurs de la Broiſe, &c.

EN NORMANDIE ET DANS LE MAINE.



D'Azur à deux Jumelles d'Or, au Chevron brochant ſur le tout, accompagné de trois Molettes d'éperon, deux en chef, une en pointe, le tout du même.

La famille DE LA BROISE, qui n'a pas d'autre nom patronymique, eſt d'ancienne extraction & originaire de Normandie, où la branche aînée réſide encore de nos jours, dans les environs de Mortain & d'Avranches.

Au XIII[e] ſiècle, les Seigneurs de la Broiſe poſſédaient la baronnie d'Ardevon, paſſée depuis entre les mains des Religieux du Mont-Saint-Michel. Ils ont donné leur nom à pluſieurs terres érigées en fiefs, qu'ils ont poſſédées dans les paroiſſes de Menil-Adelée & de Gul. On voit, par deux chartes portant la date de 1288, qu'Étienne de Terregaſte donna à l'abbaye de Savigny une terre de la Broiſe & une rente de froment ſur une autre terre du même nom. Les Seigneurs de la Broiſe ont également poſſédé les ſeigneuries du Menil-Ozenne & de Granville. Ils jouiſſaient des priviléges au Mont-Saint-Michel & des droits honorifiques en qualité de Chevaliers.

La famille de la Broiſe compte parmi les plus anciennes de Normandie. Pluſieurs membres de cette famille ſuivirent le Duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066 & eurent part au partage des terres de ce pays, ainſi que le conſtate M. l'Abbé Deſroches dans ſon ſavant & conſciencieux ouvrage intitulé: *Annales civiles, militaires & généalogiques du pays d'Avranches*, imprimé à Caen en 1856. A la page 79, l'auteur mentionne les Seigneurs de la Broiſe comme étant inſcrits au *Domeſday book* & poſſédant des terres dans le comté de Lincoln. On ſait que le *Domeſday book* eſt un état des terres poſſédées par les Normands, dreſſé après la conquête en 1080 & 1082, & que les Anglais conſervent encore aujourd'hui avec un ſoin religieux.

Cette famille, d'ancienne chevalerie, a fourni dans tous les temps de nombreux défenſeurs à la France, pour laquelle beaucoup d'entre eux ont péri, de pieux Religieux & des membres du clergé.

THOMAS de la Broiſe était au nombre des cent-dix-neuf Gentilshommes qui défendirent le Mont-Saint-Michel contre les Anglais en 1423.

JULIEN de la Broiſe commandait la ville & la citadelle de Domfront en 1597, ainſi que le prouve une commiſſion du Duc de Bourbon conſervée dans les archives de la famille.

PHILIPPE de la Broiſe, Seigneur de Menil-Jean, marié à Françoiſe DE TOURNEBU, obtint, en récompenſe des ſervices qu'il avait rendus en qualité d'Aide-de-camp

de M. le Maréchal de Créqui, par Lettres patentes de 1690, la réunion des fiefs de Menil-Jean & de la Papionnière en plein fief de haubert.

CÔME de la Broife, Religieux de l'ordre de S[t]-Bernard, fut élu Abbé de Beaubec en 1638. Le père Artus de Monftier en parle en ces termes : « *Mox illic reformationem piè introduxit, facra accrevit, vetera refarcivit, cuncta in meliùs reftauravit.* »

Après ce rapide hiftorique de la famille de la Broife, on va en préfenter la filiation non interrompue, jufqu'à nos jours. Mais cette notice, forcément reftreinte, ne pouvant avoir l'ampleur néceffaire pour y faire entrer tous les membres qui fe rattachent à chaque génération, on doit fe borner à indiquer fommairement chacun des degrés de la ligne principale, en écartant toute mention des cadets & des femmes, ainfi que des alliances qu'ils ont contractées. On parlera plus loin des différentes branches qui fe font produites, & dont, au furplus, aucune n'exifte aujourd'hui.

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME de la Broife, I[er] du nom, vivait au commencement du XIII[e] fiècle. Il était Seigneur-Baron d'Ardevon & du fief de la Broife en Cernon.

II. DEGRÉ.

RICHARD de la Broife, fils de Guillaume, poffédа également la baronnie d'Ardevon, qui paffa plus tard entre les mains des Religieux du Mont-Saint-Michel. RICHARD époufa Damoifelle Jeanne DE CERNON, fœur de Meffire Robert DE CERNON, Chevalier.

III. DEGRÉ.

JEAN de la Broife, I[er] du nom, fils de Richard, & marié à une des filles du Seigneur DE BOIS-TURPIN, eut de ce mariage :

IV. DEGRÉ.

GUILLAUME de la Broife, II[e] du nom, Seigneur de la Broife, en la paroiffe du Menil-Adelée. Il époufa Olivette ROUXEL, fille & héritière en partie du Menil-Rainfrai, comme le prouve l'acte paffé devant Jean LE CORDIER, Tabellion royal, le jour de Saint-Marc, 26 Avril 1349. De ce mariage naquit :

V. DEGRÉ.

THOMAS de la Broife, I[er] du nom, marié avec Damoifelle Yvette DU BOIS, Dame & héritière de la feigneurie de Sainte-Marie-du-Bois. Il eut pour fils :

VI. DEGRÉ.

THOMAS de la Broife, II[e] du nom, Écuyer, marié à Yvonne ALLARD, fille de Jean ALLARD, Sieur de la Tourelle & de la Rouffelière. Il eut entre autres enfants :

VII. DEGRÉ.

PIERRE de la Broife, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur de la Broife, & THOMAS de la Broife qui firent le partage noble de la fucceffion de leurs père & mère, par

acte paffé devant Jean Le Marchand, Tabellion royal à Mortain, le 2 Mai 1433. Ils furent maintenus dans leur qualité de Nobles d'extraction, fur la production de leurs titres, par fentence de l'élection d'Avranches du 24 Février 1464. Pierre de la Broife laiffa pour héritier fon fils :

VIII. DEGRÉ.

Michel de la Broife, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Baffe-Broife, qui confentit des actes de 1492 & 1503, & mourut vers cette époque. Il avait époufé Anceline Cheminart, Dame de Launay, de laquelle il eut :

IX. DEGRÉ.

Pierre de la Broife, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Baffe-Broife, qui confentit plufieurs actes en 1505 & 1514. Il était mort avant 1535, laiffant de fon mariage :

X. DEGRÉ.

Jacques de la Broife, Écuyer, qui confentit des actes en 1519 & 1535. Il mourut en 1549, laiffant de Jeanne de la Houssaye, qu'il avait époufée le 25 Avril 1512 :

XI. DEGRÉ.

Guillaume de la Broife, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Baffe-Broife, rendit un aveu de fief le 24 Septembre 1566, & confentit des actes en 1575, 1582, 1586 & 1597. Il mourut le 6 Mars 1600, laiffant de Marguerite Fortin, morte le 10 Mars 1587 :

XII. DEGRÉ.

Julien de la Broife, Ier du nom, Écuyer, mentionné dans tous les actes de fon père. Il époufa, par contrat paffé à Mortain le 2 Janvier 1582, Yolande de Corbon, & mourut le 28 Octobre 1589, laiffant de fon mariage :

XIII. DEGRÉ.

Julien de la Broife, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré, baptifé le 10 Octobre 1589. Il fut Député de la Nobleffe aux États généraux de 1614, & mourut le 6 Janvier 1623, laiffant de fon mariage avec Charlotte de la Chambre de Vauborel, qu'il avait époufée le 23 Février 1614 :

1. Julien de la Broife, Enfeigne dans le régiment de Canify en 1640, tué à l'armée ; &

XIV. DEGRÉ.

Jean de la Broife, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré, fut maintenu dans fa Nobleffe d'extraction par jugement du 14 Septembre 1667. Il époufa, par contrat du 18 Décembre 1644, paffé à Mortain, Françoife Fauvel, & eut pour fils :

XV. DEGRÉ.

Julien-François de la Broife, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré & du Boulvert. Il fervit dans la compagnie des Gentilshommes du Cotentin,

commandée par Monſieur le Marquis de Gratot en 1689. Il avait épouſé en premières noces Marie CHUPIN, & en ſecondes noces, Marie DE VAUMEL. Il fut père de :

XVI. DEGRÉ.

JEAN-ALEXANDRE de la Broiſe, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré & du Boulvert, qui épouſa Françoiſe COCHARD, de laquelle il eut :

1. JEAN-FRANÇOIS-MARIE, tué ſur les côtes d'Eſpagne dans un combat naval contre les Anglais.
2. JACQUES-BAPTISTE, dont l'article ſuit.
3. GEORGES-LOUIS-MARTHE, dont il ſera fait mention plus loin.

XVII. DEGRÉ.

JACQUES-BAPTISTE, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré & du Boulvert, Capitaine commandant dans le régiment de Monſieur-infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, penſionné du Roi pour l'éclat de ſes ſervices, épouſa Marie-Jeanne-Charlotte DE LA GOULANDE, dont il eut :

XVIII. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES-FRANÇOIS de la Broiſe, Écuyer, né en 1779, Élève de l'école militaire de Beaumont-en-Auge, Officier dans l'armée royale de Normandie, depuis 1795 juſqu'en 1800, Garde du corps en 1814, Chevalier de la Légion d'honneur, & marié à Anne-Louiſe-Eugénie MOCHON DE LA ROGEARDIÈRE. Il eſt père de deux fils, mariés & pères à leur tour; l'un a deux fils : MAXIME & CAMILLE, qui ont épouſé les deux ſœurs, Meſdemoiſelles MARY DE LONGUEVILLE; l'autre n'a qu'un fils, nommé EUGÈNE, né en 1836, marié à Mademoiſelle DE MONS DE CARANTILLY, petite-fille de M. le Comte ACHARD DE BONVOULOIR. C'eſt par eux que ſe continuera la branche aînée de la famille de la Broiſe.



Le troiſième fils de JEAN-ALEXANDRE de la Broiſe, & dont il eſt fait mention plus haut, nommé GEORGES-LOUIS-MARTHE, né, comme ſes frères, au château du Boulvert, proche Mortain, le 2 Juillet 1743, a formé une branche cadette dans le Maine, par ſon mariage, contracté le 6 Mai 1786, avec Perrine-Marguerite-Magdelaine JEUSLIN, dont le père était Garde du corps de Louis XV, & dont la mère, Roſe DE VALLEAUX, appartenait à cette illuſtre maiſon (éteinte aujourd'hui) qui comptait parmi ſes ancêtres un Connétable de France, vivant ſous Philippe Ier, & dont un membre avait contracté une alliance avec une DU GUESCLIN en 1556, ainſi que le prouve l'acte de mariage conſervé dans les archives de l'un des deſcendants, par les femmes, de la famille de Valleaux, M. le Comte du Buat.

Du mariage de GEORGES-LOUIS-MARTHE de la Broiſe ſont iſſus deux enfants : une fille nommée LOUISE-MARIE-CHARLOTTE, née le 22 Février 1790, mariée, le 8 Août 1813, à Auguſte-Julien PICHOT DE LA GRAVERIE, & :

XVIII. DEGRÉ.

MICHEL-GEORGES-RENÉ-LOUIS de la Broiſe, né le 12 Février 1794. C'eſt lui qui, ſous le nom de Chevalier de la Broiſe, eſt aujourd'hui le chef de la branche ca-

dette. Il habite Laval, après avoir servi dans le 3e régiment des Gardes d'honneur; puis, comme Officier, dans la maison militaire du Roi sous les règnes de Louis XVIII & de Charles X. En 1849 il fut élu Député du département de la Mayenne à l'Assemblée législative. Il est Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne.

Le Chevalier de la Broise marié en premières noces à Mathilde-Françoise DRY, en a eu un fils, nommé HENRI-CHARLES-PAUL-GEORGES, né le 4 Décembre 1835, marié, le 1er Juin 1857, à Louise-Marie-Virginie d'AUBERT, & père d'un fils, nommé HENRI-CHARLES-MARIE-BERNARD, né le 20 Août 1864.

Le Chevalier de la Broise, marié en secondes noces à Marie-Aglaée DE COURTE DE LA BOUGATRIÈRE, a eu de ce mariage deux filles : JEHANNE, née le 4 Décembre 1845, & MARIE-HENRIETTE-AGLAÉE, née le 30 Décembre 1850, & un fils, RENÉ-JEAN-LOUIS-MARIE, né le 26 Mars 1860.

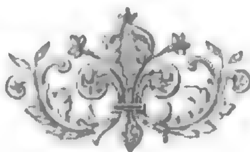


La branche cadette compte encore au nombre de ses membres EDMOND de la Broise, dont le bisaïeul descendait de JULIEN-FRANÇOIS de la Broise : il est, par conséquent, cousin du Chevalier de la Broise, chef de cette branche cadette. EDMOND de la Broise, marié en 1853 à Louise DE FARCY DE PONTFARCY, est père de trois fils & d'une fille, tous en bas âge. Il habite le château de Brée à cinq lieues de Laval.

La famille de la Broise a produit anciennement plusieurs branches, toutes éteintes aujourd'hui. Entre autres, la branche de Saint-Léger en Normandie, & la branche de Raiseux, établie dans le Maine au commencement du XVIIe siècle. Le dernier représentant de cette branche, CLAUDE-JEAN-RENÉ de la Broise de Raiseux, né à Laval le 25 Juillet 1753, ancien Capitaine commandant au régiment de Béarn, Chevalier de Saint-Louis, est mort à Laval en 1827, sans laisser de postérité. La branche de la Broise de Raiseux était alliée aux maisons DE MONTÉCLER, DE BAILLY DE FRESNAY, DU HARDAS DE HAUTEVILLE, DE LA CORBIÈRE, &c.

La famille de la Broise a contracté des alliances avec les maisons DE CORBON, DE BOIS-TURPIN, DE ROUXEL, DE NOLLENT, DU ROZEL, DE VAUBOREL, DE TURGOT, D'AVENEL, DE TOURNEBU, DES PARHES, ACHARD, DE RYS, &c. Elle compte plusieurs Chevaliers de Saint-Louis, & le chef actuel de la branche cadette, le Chevalier de la Broise, est lui-même décoré de cet ordre célèbre qui fut toujours si recherché & si honoré.

Indépendamment des pièces justificatives possédées par la famille, on peut citer, parmi les ouvrages à consulter, le *Dictionnaire généalogique* de La Chenaye-Desbois, le *Nobiliaire* de M. de Saint-Allais, le *Nobiliaire de Normandie* par O' Gilvy, les *Annales civiles, militaires & généalogiques* de M. l'Abbé Desroches, &c.





DE BROSSIN DE MÉRÉ,

Comtes de Méré, Vicomtes de Meſſars, Barons de Seignerolles, anciens Seigneurs de Méré-le-Gaullier, des Rouziers, de Mouzay ou Mauzé, du Pleſſis-Savary, de Sepmes, de Freſnay, de Beauregard, d'Ardilleux, de la Thiberdière, de la Lutière, & autres lieux.

EN TOURAINE, EN POITOU ET EN SOISSONNAIS.

Famille originaire de l'Anjou.



D'Argent au Chevron d'Azur. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions d'Or.* CIMIER : *un Lion iſſant du même.*

La famille de Broſſin de Méré eſt d'origine chevalereſque. Ses ſervices éclatants, ſon rare dévouement à l'État, & ſes alliances avec les premières maiſons de France, la placèrent de bonne heure au premier rang des Gentilshommes de la province de Touraine. Elle paraît ſortir du Maine, où l'on rencontre un GUILLAUME Brocin, poſſeſſeur du fief de Beauvais, mouvant de Château-du-Loir, dans un acte de 1250 (*a*).

SIMON Broſſin figure dans une quittance de Geoffroy de la Villeine, Écuyer « de la baillie d'Anjou » pour la ſomme de 40 livres, à répartir entre pluſieurs Chevaliers faiſant ſervice au Roi *en l'oſt de Flandres,* en 1302 (*b*).

La filiation régulière ne commence qu'à partir du milieu du XIV[e] ſiècle.

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE Broſſin, I[er] du nom, Chevalier, prit part à la guerre contre les Anglais ſous le règne de Charles V. On le voit à côté de pluſieurs ſeigneurs angevins dans le rôle d'une revue paſſée à Alençon le 22 Août 1369 (*c*). De ſon mariage avec Dominique DE LA GRANGE (*d*), il eut entre autres :

1. JEAN Broſſin, Écuyer, qui ſervit ſucceſſivement ſous le Maréchal de Blainville & ſous Bertrand du Gueſclin (*e*). De ſon union avec Thomaſſe DE PARTHENAY ſont ſortis les Broſſin, Seigneurs de Marcé, au Maine, branche éteinte à la fin du XV[e] ſiècle.

(*a*) Cette pièce porte en tête : *Hi ſunt homines Caſtrilidi qui fecerunt homagium Clementiæ Dominæ ejuſdem loci & Caſtriduni, an. Dom.* 1250 (Hiſtoire de la levée des troupes, 82[e] vol. de la collection de l'Abbé de Camps; Bibl. imp.).

(*b*) Original en parchemin.

(*c*) (*d*) (*e*) D. Morice, *Mémoires pour ſervir de preuves à l'Hiſtoire de Bretagne*, t. I, col. 1623; t. II, col. 31; t. I, col. 1637.

2. Guillaume, qui fuit.
3. Guion Broffin, Écuyer de la compagnie de Louis de Clermont (*a*).

II. DEGRÉ.

Guillaume Broffin, Chevalier, marcha fur les traces de fon père & fe diftingua dans la carrière des armes. Le 18 Octobre 1379, il fit une montre à Pontorfon, ayant fous fes ordres un autre Chevalier-bachelier & fept Écuyers. Le 11 Juillet 1392 il comparut au Mans avec une compagnie de huit Écuyers (*b*). C'eft fans doute de lui qu'il eft queftion dans un rôle d'hommages rendus à la Princeffe Marie, Reine de Jérufalem & de Sicile, Ducheffe d'Anjou & Comteffe du Maine, en 1387 ou 1388, où l'on voit paraître un « *Guillaume de Broffin, Chevalier, à « caufe de fa baillie de Lucé, & doit tenir compagnie au Prévoft du Mans le jour « de Pafques Flories & voir rompre les lances, eftre en fa compagnie tant que la « proceffion foit à l'églife* (*c*) ». De fon mariage avec Émette de Laval, appartenant à la famille de Montmorency, il eut, entre autres enfants :

III. DEGRÉ.

Pierre Broffin, IIe du nom, Écuyer, époufa vers 1425 Catherine de Chastillon, fille de N..., Seigneur de Chaftillon & de Chamborant, en Poitou (*d*). De ce mariage :

IV. DEGRÉ.

Antoine Broffin, Écuyer, Seigneur des Rouziers, dont il fit hommage, le 6 Septembre 1456, à Jean d'Eftouteville, Chevalier, Seigneur de Torcy, de Sainte-Maure & de Nouaftre (en Touraine), Confeiller & Chambellan du Roi & Maître des arbaleftriers de France (*e*). Il époufa Jeanne de la Mairie, avec laquelle il figure encore dans un acte du 21 Novembre 1458 (*f*). Il eut de fon mariage :

V. DEGRÉ.

Pierre Broffin, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur des Rouziers, Homme d'armes de la compagnie du Sire de Craon, enfuite Capitaine ou Gouverneur de Craon, en Anjou, difpenfé à ce titre du fervice du ban, par Lettres données par Charles VIII, à Laval le 13 Mai 1487 (*g*). De fon mariage avec Jeanne de Ravenel, fille de René de Ravenel, Écuyer, Seigneur de la Rivière, & de Marie de Lescouet, il eut un fils, qui fuit (*h*).

(*a*) Fonds de Clairambault, vol. xxxii, voy. *Clermont*, vol. cviii, fol. 460, Bibl. imp.

(*b*) D. Morice, t. II, col. 244, 256, 260, 397, 398, 600.

(*c*) *Monuments de l'hiftoire de Touraine & d'Anjou*, t. XXVII de la collection de D. Houffeau (Bibl. Imp., manufc.).

(*d*) Inventaire de titres & anciens documents de la famille de Broffin de Méré, dreffé par Thierry, Notaire royal au bailliage de Chinon, le 3 Octobre 1775. Original fur papier.

(*e*) « De vous très haut . . . . . . je Anthoine Brocin (fic), Efcuier, tiens, &c., à foy & hommage lige, à « 40 jours de garde, en voftre chaftel de Nouaftre, & à 100 f(ols) tournois, aux loyaux aides, &c., mon hoftel « & hebergement de Rofiers, feant en la paroiffe de Pouzay, en la valée d'Aubiers, &c., ma grant & baffe « voyrie, &c. » (Collection D. Houffeau, t. XIII, pièce n° 8221.)

(*f*) L'Hermite-Souliers, *Hiftoire de la Nobleffe de Touraine*, Paris, 1665.

(*g*) Inventaire de titres, de 1775.

(*h*) Maitre Guillaume Broffin, Prêtre, peut-être frère de Pierre, figure comme témoin dans une déclaration de « *choufes héritaux* que Étienne Audiger tient & advoue à tenir de frère Jehan de Hallame, Prieur de Saint-« Urfin, en fon fief & feigneurie de Courbémil. » Original en parchemin du 1er Août 1480.

VI. DEGRÉ.

Olivier Broſſin, Écuyer, Seigneur des Rouziers, de la Lutière, de Billy, d'Épinoy, &c., épouſa Françoiſe Cleret, Dame de Méré, de Fontaines, de Pleſſis-Savary, &c., veuve d'Alain Goyon de Matignon, Grand-Écuyer de France, & fille de Jean Cleret, Chevalier, Seigneur de Méré, &c., premier Maître d'hôtel de Charles VIII, Gouverneur de la ville de Beaune en 1496, Ambaſſadeur à Rome, en Eſpagne & en Angleterre, & de Marguerite de Rochechouart de Chandenier (*a*). Il reçut l'aveu & dénombrement de Guion Le Lièvre, pour la terre de la Grange, mouvante de la ſeigneurie de Méré (*b*), & le dernier Février 1523, il fit hommage de ſa terre de Mauzé à l'Archevêque de Tours (*c*). Sa femme, qui lui ſurvécut, le fit père de :

1. Louis, Ier du nom, qui ſuit.
2. Olivier Broſſin, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem en 1539.
3. Malaine Broſſin, Écuyer, Sieur des Rouziers, épouſa, par contrat du 19 Juillet 1564, Marie Gaulle, dont il eut :
   - Charles Broſſin, Écuyer, Sieur des Rouziers, Gentilhomme ordinaire de Charles Ier de Lorraine. Sa femme Suzanne Chalopin le rendit père de :
     - Charles Broſſin, Écuyer, Sieur des Rouziers, Gentilhomme ordinaire de Madame la Comteſſe d'Harcourt; il fut maintenu dans ſa nobleſſe en l'élection de Bourges, le 21 Juin 1643. Il eut pour femme Charlotte de Puygirault (*d*).
4. Marie Broſſin, mariée à Louis Baudet, Écuyer, Seigneur de la Marche, en Touraine.
5. Jeanne Broſſin, femme de Pierre de Mauny, Seigneur de Fleuré, au Maine.

VII. DEGRÉ.

Louis Broſſin, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Méré, de Rouziers, de Mauzé, du Pleſſis-Savary, de Sepmes, de Freſnay, du Petit-Pin, de la Renardière, des Places, de Fontaines, de la Lutière, de Champagin, d'Épinoy, de Feras, de la Tour-Saint-Gelin, d'Ardilleux, de Billy, &c., Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, rendit hommage pour ſes terres du Pleſſis-Savary & de Fontaines le 1er Juillet 1527 (*e*). Il épouſa, par contrat du 24 Août 1529,

Un peu plus tard eut lieu un procès entre le prieuré de Saint-Urſin & pluſieurs membres de la maiſon de Broſſin, auxquels il eſt difficile de trouver un point de rattache.

Jehan Brouſſin (*ſic*) de Barbelinge, comparut, le 3 Septembre 1510, devant les Aſſiſes royaux du Mans, en la perſonne de ſon fils Jean, & obtint un délai de ſommation de garant envers *vénérable & diſcret* frère Guillaume Onfray, Prieur de Saint-Urſin. (Original en parchemin.)

Jehan Broſſin, François Broſſin & Loys Broſſin, fils & héritiers de Jehan Broſſin de Heaux, ledit Loys comparant par ledit François, ſon fils, obtinrent un nouveau délai envers Jehan Richart, Prieur de Saint-Urſin, procureur du frère Guillaume Onfray, le 17 Novembre 1511. (Original en parchemin.)

René Brouſſin, tant en ſon nom que comme procureur de Jehan Brouſſin de Barbelinge, Jehan Broſſin de Heaulx & Loys Broſſin, Jean Mariette, procureur de François Brouſſin, & Jean Le Maſier, mari de Guillaume Brouſſin, obtinrent de Pierre de Courtharel, Juge du Mans, un nouveau délai de ſommation envers Jehan Richart, Prieur de Saint-Urſin, le 8 Novembre 1512. (Original en parchemin.)

(*a*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 657; t. V, p. 382.

(*b*) L'Hermite-Souliers, *Hiſtoire de la Nobleſſe de Touraine.*

(*c*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, 1700. (*d*) Inventaire des titres, de 1775.

(*e*) Bibl. Imp., fonds Gaignières, vol. 678, fol. 316.

Jeanne DE THAIS, Dame de Sepmes (*a*), fille de haut & puiffant Seigneur Aimeri DE THAIS, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, & de Jeanne DE LA FERTÉ, fœur de François, Chevalier, Seigneur de la Ferté (*b*). Nommé Colonel général de l'infanterie, après la mort de fon beau-frère JEAN DE THAIS, Grand Maître de l'artillerie de France, il reçut le commandement d'un corps de fix mille hommes, &, pour concourir à fon entretien, il aliéna une grande partie de fa fortune. Ce dévouement à l'État dans ces moments critiques demeura toujours le plus grand titre de gloire de Louis Broffin. Le Roi Henri II, après la défaftreufe bataille de Saint-Quentin, s'empreffa d'avoir recours à fon talent militaire & à fa fidélité au trône, & par une lettre, rapportée par l'Hermite-Souliers, il l'appela, ainfi que fon fils, à combattre l'ennemi en Champagne, fous le commandement du Duc de Nevers. Louis Broffin juftifia pleinement la confiance du fouverain. Malheureufement les troubles qui ont précédé le règne de Charles IX l'empêchèrent d'obtenir la jufte récompenfe de fes fervices, dont les plus anciens dataient déjà du temps de François Ier.

Par Lettres patentes du 2 Février 1568, il fut pourvu du gouvernement des villes & châteaux de Loches & Beaulieu en Touraine, & le 24 du même mois, il fut reçu parmi les Chevaliers de l'ordre du Roi (*c*). Il ne vivait plus au mois de Septembre 1570, & fon corps fut dépofé dans un caveau de l'églife de Sepmes. Sa femme décéda vers 1572. Louis Broffin eut fix enfants :

1. JACQUES Broffin, Chevalier, Seigneur de Méré, de Sepmes, de Mauzé, d'Augure, &c., Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, par brevet du 16 Septembre 1570 (*d*). Il époufa, par contrat du 15 Juin 1573, Sufanne DE RIEUX, fille de François DE RIEUX, Marquis d'Acérac, & de Dame Renée DE LA FEUILLÉE. Cette brillante alliance établit de proches parentés entre la maifon de Broffin & celles de Bourbon-Montpenfier, de Coligny, de Lorraine & de Rohan-Guémené. Louis de Bourbon dans fes lettres donnait à Jacques Broffin la qualité de coufin (*e*). En 1588 il fut Député de la Nobleffe de Touraine pour préfenter aux États Généraux convoqués à Blois, les cahiers de la province, & faire des remontrances en tel cas requifes (*f*). Il n'eut qu'un fils, GILBERT, mort fans alliance. Sa femme lui furvécut & fe remaria à Pierre DE MONTMORENCY, Seigneur de Laureffe.
2. CLAUDE, continue la filiation.
3. JEAN Broffin, Seigneur de Frefnay.
4. OLIVIER Broffin, Écuyer.
5. ÉMÉE Broffin, fille d'honneur de la Reine-mère Catherine de Médicis, qui la maria à Charles, Baron D'ESTAVAYÉ & de Maulde (petit-fils de Charlotte de Luxembourg), Chambellan de Charles IX, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel & Colonel des légions de l'Ifle-de-France & Picardie (*g*). Ils n'eurent qu'une fille :
   N... D'ESTAVAYÉ, mariée en fecondes noces à René LANCELON, Chevalier, Seigneur de Fonbauldry.
6. JEANNE Broffin, non mariée le 11 Juillet 1583 (*h*).

(*a*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, 1700. — Lainé, *Archives de la Nobleffe de France*, t. V.
(*b*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers*, t. VIII, p. 178.
(*c*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, 1700.
(*d*) Inventaire des titres de 1775.
(*e*) (*f*) (*g*) L'Hermite Souliers, *Hift. de la Nobleffe de Touraine*. — Lainé, *Arch. de la Nobleffe de France*, t. V.
(*h*) Inventaire des titres, de 1775.

VIII. DEGRÉ.

Claude Broffin, I[er] du nom, Chevalier, Vicomte de Meffars, puis Seigneur de Méré, de Beauregard, de Bertegon, &c., Écuyer d'Écurie de Charles IX & Capitaine dans la Marine du Ponent, fut, fur la préfentation des Lettres de retenue, comme Écuyer du Roi, du 9 Juin 1572, déchargé du fervice du Ban & Arrière-ban, par fentence du Lieutenant général de Touraine du 18 Août 1574 (*a*). Le Marquis de Souvré, Gouverneur de Touraine, commit à fa fidélité & à fon courage la garde de fon château de Méré, par provifions du 31 Juillet 1620. De fon mariage, contracté le 11 Novembre 1573, avec Marie Thibert, Dame de la Thiberdière, fille de René Thibert & de Blanche du Theil, Dame du Frefne & de Gourgé, dont la mère fut Jeanne du Plessis-Richelieu, il eut quatre fils & deux filles (*b*).

1. Louis, II[e] du nom, qui fuit.
2. Jacques Broffin de Meffars, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem en 1594, Commandeur de Fretay.
3. Claude Broffin, Chevalier, Seigneur de la Cour-Roland & de Beaurepaire, Cofeigneur de Méré & de la Thiberdière, marié à Charlotte de la Rochefoucauld, fille de Louis de la Rochefoucauld, Chevalier, Seigneur de Neuilly-le-Noble, & d'Anne de Montberon. De cette union :
   - I. Jacques de Broffin, Chevalier, Vicomte de Meffars, époufa, par contrat du 29 Juin 1656, Nicole de Tudert, dont :
     1. François-Jacques de Broffin, Chevalier, Vicomte de Meffars, marié, le 26 Mai 1715 (*c*), à Renée-Marie de Montausier.
     2. Jacques-Claude de Broffin, Chevalier, Vicomte de Meffars, époux de Marie de Brossin, fa coufine germaine, & père de :
        Marie-Silvine de Broffin, mariée à Charles-Armand Faureau de Salvert, Seigneur de Douffay.
     3. Marie-Anne de Broffin, mariée, par contrat du 9 Janvier 1692, à Jean Guillemot, Chevalier, Seigneur de Lefpinaffe.
   - II. Antoine de Broffin, Chevalier, Seigneur de la Thiberdière, laiffa de fon mariage avec Marie Gautron, deux filles :
     1. Jeanne de Broffin, mariée à François Pignonneau, Chevalier, Seigneur de la Rochebelin (*d*).
     2. Marie de Broffin, époufa Jacques-Claude de Broffin (*voy.* ci-deffus).
   - III. Louis de Broffin, Chevalier, Seigneur du Pavillon, maintenu dans fa nobleffe, avec fon frère Antoine, par jugement de M. Voyfin de la Noiraye, du 2 Mai 1669. Il eut de fa femme Anne Diet :
     1. Claude de Broffin d'Authon, marié à Renée-Juftine de Brunelle, dont :
        Marie-Anne, Religieufe en l'abbaye de Pont-aux-Dames.
     2. Anne de Broffin.
4. René Broffin, Seigneur de Frefne, mort fans poftérité après l'année 1626.
5. Blanche Broffin, Dame de la Thiberdière, mariée, par contrat du 25 Novembre 1609, à Marc Carré, Chevalier, Seigneur de Villebon en Berry.

(*a*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, de 1740.

(*b*) Robert Brouffin (*fic*), peut-être frère de Claude, figure dans un rôle de la montre des gens de guerre étant en garnifon au château de Mayenne, fous la charge de Triftan de Fontenailles, Sieur de Marigné, Capitaine, faite à Mayenne le 5 Août 1589. (Original en parchemin.)

(*c*) (*d*) Inventaire des titres, de 1775.

6. Léonarde Broſſin, Religieuſe au prieuré de Bonnœil, ordre de Fontevrault (*a*).

IX. DEGRÉ.

Louis de Broſſin, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Méré, & autres lieux, Baron de Seignerolles, épouſa, par contrat du 20 Novembre 1625, Marguerite de la Rochefoucauld, fille de René de la Rochefoucauld, IIe du nom, Seigneur de Neuilly-le-Noble, &c., Écuyer tranchant de la Reine & Lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes, & de Jeanne de Popincourt, Dame de la Tour de Brou (*b*). De ce mariage vinrent (*c*) :

1. César de Broſſin, Chevalier, Seigneur, Marquis de Méré, Commandeur des ordres militaires de Saint-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel (*d*), vendit la terre de Méré, au mois d'Août 1661, à Antoine d'Avogadre, Meſtre de camp au régiment royal italien. Il avait épouſé, par contrat du dernier Février 1650, Madeleine de Montbel, fille de René de Montbel & de Marie Fumée des Roches (*e*), & eut de ce mariage :
   - I. Louis de Broſſin, Chevalier, Seigneur de Méré, deuxième Cornette de la compagnie de chevau-légers d'Orléans, reçut du Roi, le 31 Janvier 1692, une penſion de 3,000 livres (*f*), & fut tué à la bataille de la Marſaille le 3 Octobre 1693, ſans avoir eu d'enfants de ſa femme Marie Le Comte, veuve de Claude, ſon oncle.
   - II. Claude de Broſſin, mort ſans poſtérité.
   - III. Marie de Broſſin, mariée à Alexis Catalde, Sieur de la Loutière.
   - IV. Madeleine de Broſſin.
2. René de Broſſin, Chevalier, Vicomte de Meſſars, Guidon de la compagnie des gendarmes du Marquis d'Aumont. Mort ſans alliance.
3. Georges de Broſſin, qualifié Chevalier (*g*), puis Marquis de Méré, né vers 1630, nommé en 1655 Enſeigne au régiment des gardes françaiſes, Premier Chambellan de Monſieur, par brevet du 1er Juillet 1651 (*h*), Capitaine de la compagnie d'Artagnan aux gardes françaiſes, qui prit dès lors le nom de Méré, & enſuite Colonel de cavalerie en 1667. Il avait pris part à l'expédition de Gigery, en Afrique, & y fut bleſſé dans un combat (1664). Il figure dans un rôle de la montre & revue de ſa compagnie, par Gilles Renard & Théodore Féry, Commiſſaires & Contrôleurs de guerre, « en un champ proche le Roulle-lez-Paris » le 29 Mars 1672 (*i*). De ſon mariage

(*a*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, de 1740. (*b*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers*, t. IV, p. 459.

(*c*) Guillaume Broſſin, peut-être frère de Louis, Conſeiller du Roi, Tréſorier général de l'extraordinaire des guerres & cavalerie légère, figure dans un rôle de montre d'une compagnie de 50 hommes d'armes de gens à pied français au régiment de Perſan, ſous les ordres du Duc d'Enghien. Cette revue fut paſſée par le Capitaine Pierre Janual, le 3 Juillet 1645, près de Lakdebourg en Allemagne. (Original en parchemin.)

(*d*) Gautier de Sibert, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Lazare*, p. 434.

(*e*) Ve Regiſtre de cet Armorial, IIe partie, p. 828.

(*f*) Brevet original en parchemin.

(*g*) Tous les biographes ont cru que le Chevalier de Méré, bel eſprit du règne de Louis XIV & auteur de nombreux écrits, appartenait à la famille de Broſſin de Méré. Cette erreur ſe juſtifie par l'identité du nom ſeigneurial & par cette circonſtance que le Chevalier de Méré n'a jamais fait figurer ſon nom patronymique ſur les titres de ſes ouvrages. Il était de la maiſon de Gombauld, du Poitou, qui poſſédait dans cette province la terre de Méré, près Niort, différente de celle de Méré-le-Gaulier, ſituée en Touraine. Cette vérité du reſte eſt confirmée par l'examen du titre de ſon écrit : *le Diſcours ſur l'Eſprit* (Lyon, 1690) où figurent les initiales des noms de l'auteur : M. A. G. C. S. D. M. qui ſignifient : *Meſſire A. Gombauld, Chevalier, Seigneur de Méré.*

(*h*, *i*) Original en parchemin.

avec Marie ou Marguerite PASSART DE SAINT-AUBIN, décédée veuve le 29 Avril 1718, il eut :

I. HARDOUINE-FRANÇOISE de Broffin de Méré, mariée en 1694 à Philippe DE CORDOUAN, Marquis de Langeais.

II. N... de Broffin de Méré, mariée à N... DE BOURDEILLE, Marquis de Mathas.

4. CLAUDE, IIe du nom, qui continue la filiation.
5. JEANNE de Broffin, non mariée en 1665.

X. DEGRÉ.

CLAUDE de Broffin, IIe du nom, Chevalier, Baron de Méré, Seigneur du Bouchet, en Bertegon, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de la Feuillée, mort en 1662. De fon mariage, contracté le 3 Septembre 1656, avec Marie LE COMTE, fille de Jean LE COMTE, Écuyer, Seigneur du Petit-Puis, & de Suzanne DE SAULLE (*a*), il n'eut qu'un fils, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

JEAN de Broffin, Ier du nom, Chevalier, Baron de Méré (*b*), époufa en premières noces, par contrat du 28 Janvier 1684, Anne HAINCQUE DE BOISSY (*c*), fille de Alexandre HAINCQUE, Chevalier, Seigneur de Boiffy & de Rouvray, Contrôleur général des eaux & forêts de Touraine, d'Anjou & du Maine, & de Dame Anne DE VAUCELLES. Elle lui apporta en dot la feigneurie de Vaucelles, en Bretagne. De cette union :

1. JEAN, IIe du nom, qui continue la filiation.
2. JEAN de Broffin, le jeune, Chevalier de Méré, Seigneur de la Grée, Capitaine de vaiffeau par commiffion du 1er Février 1743, Chevalier de Saint-Louis le 13 Mai 1738 (*d*), marié, le 23 Mars 1712, avec Anne LE ROY, fille de N... LE ROY, Doyen du Confeil fupérieur de la Martinique. Sans poftérité.
3. ANNE de Broffin, née le 21 Septembre 1688, reçue à la maifon royale de Saint-Cyr fur la production des titres remontant à Olivier Broffin, fon V^e aïeul (*e*).

JEAN Ier de Broffin époufa en fecondes noces Marie SAVIGNON, fille de N... SAVIGNON, Intendant de Moulins, & eut de ce mariage :

1. N... de Broffin, mariée à N... LE COUTURIER DE PITHIENVILLE, Major du Fort Louis du Rhin.
2. MARIE-LOUISE de Broffin, née pofthume au mois d'Août 1718, mariée en 1749 à François-Antoine D'HAUTEVAL, Major de la place de Strafbourg.

XII. DEGRÉ.

JEAN de Broffin, IIe du nom, Chevalier, Baron de Méré, Seigneur de la Thiberdière, Enfeigne de vaiffeau du Roi, baptifé le 22 Avril 1684, eut en 1723 un différend avec le Seigneur de la Milonnière au fujet des droits honorifiques de l'églife de Bertegon. Il avait époufé, par contrat du 23 Novembre 1718, Charlotte BOLLE,

(*a*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*.
(*b*) Ainfi qualifié dans fon contrat de mariage.
(*c*) Ve Regiftre de cet Armorial, p. 626.
(*d*) Son doffier confervé au Cabinet des titres, Bibl. Imp.
(*e*) Certificat délivré par Charles d'Hozier, le 22 Juin 1700. Expédition.

fille d'Abel Bolle, Écuyer, Sieur de la Voye, Conseiller du Roi, & de Dame Charlotte du Vivier. De cette union vinrent :

1. Jean-André, qui suit.
2. Anne-Marie de Broffin de Méré, Prieure de l'abbaye de Notre-Dame de Soiffons.
3. Félicité de Broffin de Méré, née le 16 Novembre 1728, reçue à Saint-Cyr, fur la production des titres de nobleffe remontant à Claude de Broffin, Ier du nom, fon Ve aïeul (*a*).
4. Marie-Émilie de Broffin de Méré, née en 1733, Élève de Saint-Cyr (*b*).

XIII. DEGRÉ.

Jean-André, Baron de Broffin, Comte de Méré, Seigneur d'Écuiry, de Longregard, de Mefmin, &c., en Soiffonnais, né le 30 Novembre 1727 (*c*), Capitaine de dragons au régiment de Lanan, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Secrétaire des commandements du Duc de Penthièvre, puis Écuyer de Madame Adélaïde de France (*d*). Il figure avec le titre de Comte fur les cahiers des Gentilshommes du bailliage de Soiffons réunis en Affemblée, le 10 Mars 1789, pour l'élection de Députés aux États généraux.

Il époufa : 1° Anne-Marie-Emmanuelle Haincque de Saint-Senoch (*e*), veuve de Julien Oré, & fille d'Alexandre Haincque, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Saint-Senoch & de la Loge, Auditeur en la Chambre des comptes, & de Marie Couet de Montbayeux (*f*); 2°, par contrat du 4 Février 1770 (*g*), Marie-Charlotte-Xavier Lallemant de Macqueline, fille d'Alexis Lallemant de Macqueline, Écuyer ordinaire du Roi, & de Dame Marie-Anne-Louife Le Coq de Corbeville, fille du Marquis de Goupillières. Le Comte de Méré eft mort le 14 Janvier 1810, laiffant de fon fecond mariage :

1. Alexis-Charles-Jean, qui continue la filiation.
2. Adélaïde-Charlotte de Broffin de Méré, mariée : 1° à Antoine Garnier, Infpecteur de l'enregiftrement à Soiffons; 2° à N... Hugresse, Vicomte de Malleville, Officier fupérieur de cavalerie.
3. Agathe-Louise-Geneviève de Broffin de Méré, mariée à Louis-Augufte Ponsignon.

XIV. DEGRÉ.

Alexis-Charles-Jean de Broffin, Comte de Méré, né à Paris le 7 Août 1773, Page de Madame Adélaïde de France, époufa, par contrat du 15 Mai 1797, Marie-Jofephe-Albertine Foacier de Ruzé, fille d'Augufte-Jofeph-Marie Foacier de Ruzé, Écuyer, Avocat général au Confeil fouverain d'Artois, & de Marie-Arfène Lallart. De ce mariage font iffus :

1. Alexis-Hippolyte-Xavier, qui continue la filiation.
2. Auguste-Charles de Broffin de Méré, chef de la branche cadette.
3. Clémentine-Antoinette-Josèphe de Broffin de Méré, mariée, par contrat du

(*a*) Certificat délivré par Louis-Pierre d'Hozier, le 30 Mars 1740. Expédition certifiée par Denis-Louis d'Hozier, le 28 Septembre 1785.

(*b*) Procuration donnée par elle le 29 Janvier 1758. Original.

(*c*) Extrait baptiftaire. (*d*) Toutes ces qualités font énoncées dans un acte, du 14 Décembre 1768, de conftitution d'une rente de 600 fr. au profit de Louis-Clermont de Foucault de Coucy, Chevalier, l'un des cent chevau-légers de la garde ordinaire du Roi.

(*e*) Bulle de difpenfe du 7 des Ides de Mai 1766, en parchemin.

(*f*) Ve Regiftre de cet Armorial, p. 626.

(*g*) Expédition légalifée.

29 Avril 1822, avec Anne-Marie-Hippolyte de Vougny, Comte de Boqueſtant, & décédée le 9 Mars 1823.

XV. DEGRÉ.

Alexis-Hippolyte-Xavier de Broſſin, Comte de Méré, réſidant au château d'Écuiry, près Soiſſons, né le 25 Juillet 1798, Maire de la commune de Rozières de 1824 à 1830 & de 1848 à 1852, a épouſé, par contrat du 21 Novembre 1833, Clotilde-Thérèſe Le Grand de Boislandry, fille de Damien-Orphée Le Grand, Vicomte de Boislandry, Maréchal des camps & armées du Roi, Commandeur de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & de l'ordre de Heſſe, & de Françoiſe Pollin du Moncel. De ce mariage ſont iſſus :

1. Edmond-Christian-Aymar de Broſſin de Méré, né le 25 Mars 1841, Officier aux Guides de la garde.
2. Alix-Josèphe de Broſſin de Méré, née le 31 Août 1834, mariée, par contrat passé en Juin 1859, à Charles-François-Roger, Marquis du Crozet, fils de Joſeph-Marie-Charles-Adrien, Marquis du Crozet, ancien Garde d'honneur, & de Gabrielle-Louiſe de Borne-Saint-Étienne de Saint-Sernin.
3. Marie-Thérèse de Broſſin de Méré, mariée, par contrat du 29 Juillet 1868, au Comte Louis-Marie de Talleyrand-Périgord, fils du Comte Auguſtin-Louis & de Caroline-Jeanne-Julienne d'Argy.
4. Berthe de Broſſin de Méré.



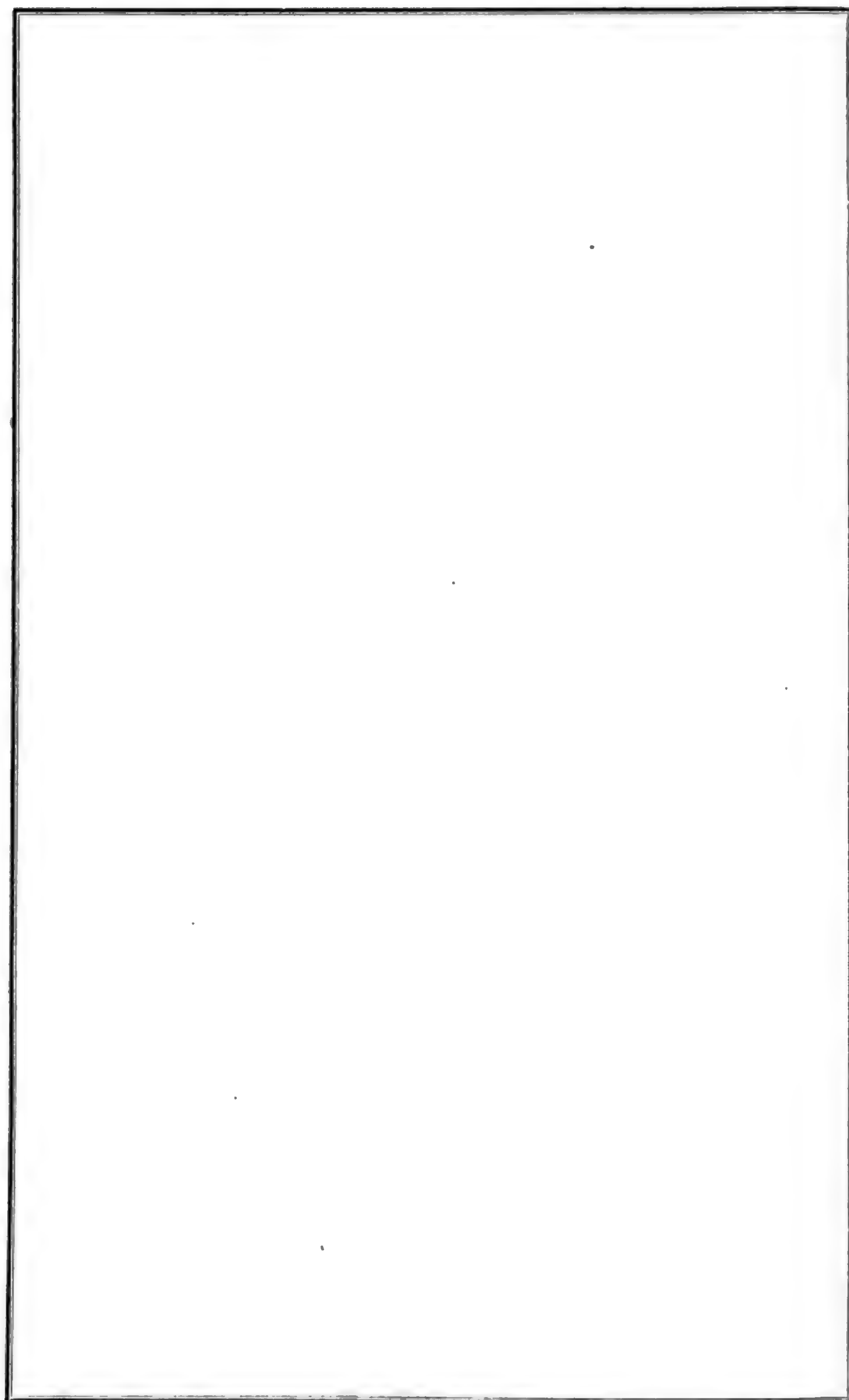
BRANCHE CADETTE.

XV. DEGRÉ.

Auguste-Charles de Broſſin, qualifié Vicomte de Méré, frère du précédent, réſidant au château de Grozieulx, près Metz, né le 13 Septembre 1801, fit ſes études à l'école militaire de Saint-Cyr, fut nommé en 1821 Sous-Lieutenant au 5e régiment de huſſards, fit dans ce régiment la campagne de 1823 en Eſpagne, & enſuite ſervit dans les lanciers de la garde royale, depuis le 13 Mars 1828 juſqu'au mois d'Août 1830, époque où il donna ſa démiſſion. De ſon mariage, contracté le 15 Juin 1840, avec Madeleine-Alix de Thémines, fille de Pierre-Hugues-Philippe, Comte de Thémines, & de Marie-Adélaïde de Cabanes, ſont iſſus :

1. Maurice de Broſſin de Méré, né en Avril 1841.
2. Marie de Broſſin de Méré.

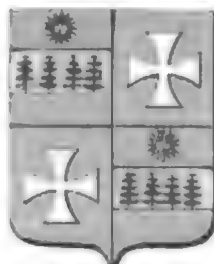




BRUGIÈRE DE BARANTE,

Barons de Barante.

EN AUVERGNE.



Écartelé : aux 1 & 4, d'Or à quatre Bruyères de Sinople, ſoutenues d'une Champagne du même; au Chef d'Azur, chargé d'un Soleil rayonnant d'Argent; aux 2 & 3, d'Azur à la Croix pattée d'Argent (a). COURONNE : *de Baron.* SUPPORTS : *deux Levriers.* — L'Écu entouré du manteau de Pair.

Cette famille diſtinguée eſt originaire de l'Auvergne. Elle était établie avant le XVIe ſiècle dans la ville de Thiers; elle y parvint à une grande conſidération & contracta des alliances avec les principales familles de cette province. Son nom patronymique BRUGIÈRE eſt encore très-répandu en Auvergne, & s'eſt honoré au Barreau, dans la Magiſtrature, les Lettres & l'exercice de hautes fonctions adminiſtratives & légiſlatives.

PREMIER DEGRÉ.

ANTOINE Brugière, acheta en 1617, à la famille Saignes, la terre Noble de Barante, libre de toute redevance, & depuis cette époque ce nom fut ajouté au nom patronymique de la famille. Il mourut en 1628.

II. DEGRÉ.

GABRIEL Brugière, Sieur de Barante, fit ſes études au collége des Jéſuites à Paris. A ſon retour, il ſe maria en 1636 avec Jeanne CLÉMENCEAU, de laquelle il eut :

1. ANTOINE, qui ſuit.
2. MARIE Brugière.

III. DEGRÉ.

ANTOINE Brugière de Barante, Docteur en droit & Avocat diſtingué en la ſénéchauſſée d'Auvergne, épouſa, le 8 Mars 1666, Marguerite PROHET, fille de Claude PROHET, Procureur à Riom, & de Marie CHABRON, & ſœur de Claude-Ignace PROHET, célèbre Juriſconſulte. Il mourut vers 1701. De cette union vinrent :

(a) Ces armes ſont blaſonnées de la maniere ſuivante dans l'*Armorial de l'Empire* de H. Simon, *Écartelé : aux 1 & 4, d'Or, à une Montagne de Sinople, ſurmontée d'un Comble d'Azur, au Soleil rayonnant d'Argent ; au 2 & 3, d'Azur, à la Croix pattée : à feneſtre un Franc-quartier d'Azur, à la Muraille crénelée d'Argent, ſurmontée d'une Branche de chêne du même.*

1. Claude-Ignace, qui ſuit.
2. Jean Brugière de Barante, né le 6 Octobre 1670, Procureur en la Cour du Parlement de Paris.
3. Paule Brugière de Barante, marraine en 1706 de ſon neveu Sébaſtien.

IV. DEGRÉ.

Claude-Ignace Brugière de Barante, Avocat, né à Riom le 31 Mai 1669; fit de brillantes études à Paris & y paſſa les premières années de ſa jeuneſſe. Tout en faiſant ſon droit il s'adonna à la culture des lettres qui eurent le plus d'attrait pour lui. Lié d'amitié avec Le Sage, Furetière & Regnard, il débuta comme eux dans la carrière littéraire par quelques comédies qu'il fit pour l'ancien Théâtre Italien : elles furent imprimées en 1700, ſans nom d'auteur, dans le recueil de Gherardi. Outre une traduction de la *Fable de Pſyché*, dans *l'Ane d'or* d'Apulée, il laiſſa un : *Recueil des plus belles épigrammes des poëtes français depuis Marot juſqu'à préſent, avec des notes hiſtoriques & critiques, & ſuivi du Traité ſur la vraie & la fauſſe beauté dans les ouvrages d'eſprit*, Paris, 1698, 2 vol. in-12. La ſeconde édition de cet ouvrage porte le nom de l'auteur & contient les *Bergeries* & les *Odes* de Racan, avec une notice ſur ce poëte. Ce travail fut attribué à Richelet, & l'on prétendit que, pour ſe donner un air de Port-Royal, il avait pris le pſeudonyme de Brugière, Sieur de Barante.

Le dernier travail qu'il publia eſt de 1693; il eſt intitulé *Obſervations ſur les fragments de Pétrone, trouvés en 1688 à Belgrade;* avec une *Lettre ſur l'ouvrage & la perſonne de Pétrone;* Paris, 1694, in-12. L'auteur conteſta l'authenticité de ces fragments du poëte latin, & ſon opinion fut adoptée par le plus grand nombre des érudits.

Renonçant, à l'âge de 27 ans, à la carrière littéraire, il quitta Paris & retourna dans ſa ville natale. Il y exerça pendant quelque temps la charge d'Aſſeſſeur Lieutenant criminel à la ſénéchauſſée, puis il réſigna ſa place pour ſuivre la libre & honorable carrière du Barreau, dans laquelle il ſe fit une grande réputation de talent & de ſavoir, & acquit l'eſtime & l'affection de tous. Pendant pluſieurs années il tint chez lui des conférences de jeunes Avocats qui ſe formaient à l'amour des lettres & à la connaiſſance des lois. Son eſprit était proverbial; longtemps après ſa mort on diſait encore : « *Avoir de l'eſprit comme Brugière.* » Le barreau & le tribunal de Riom lui doivent, en grande partie, l'éclat qui les a diſtingués pendant le ſiècle dernier.

Il mourut le 26 Mars 1745, regretté de toute ſa province. Il avait épouſé vers 1698 Marie-Françoiſe Belletier, fille du Sieur Belletier, Lieutenant de Roi à la Chaiſe-Dieu, & laiſſa de cette union cinq fils :

1. Sébastien, qui ſuit.
2. Jean-Rolland Brugière de Barante, Sieur de Laverchère (*a*), né en 1707, épouſa vers 1740 Marguerite Brugière de Barante, ſa couſine, dont il eut quatre enfants. Son fils, Claude-Ignace-Sébastien Brugière de Laverchère, était lors de la révolution de 1789 Maître des Eaux & Forêts, & ſous le premier Empire, Membre du Corps légiſlatif, & ſon petit-fils, Jean-Pierre-Antoine-Rolland a été Secrétaire général de la préfecture du Rhône.
3. Claude-Ignace Brugière de Mons, auteur d'un rameau auquel appartient M. de Barante, Capitaine au régiment de Béarn, nommé Chevalier de Saint-Louis le 6 Juillet 1747, pour ſa belle conduite à Lawfeld; il fut repré-

(*a*) Voir *Indicateur nobiliaire* du Préſident d'Hozier, 1818, in-8°.

fenté en 1789 aux élections des États Généraux par Claude-Guillaume Brugière de Mons, Officier au régiment de Penthièvre, qui donna des preuves d'attachement à l'ancienne dynaftie en fignant l'acte de coalition de 1791 ; il émigra & fut créé, le 7 Mars 1815, Chevalier de Saint-Louis.

4. N........ Brugière de Barante, Officier de dragons, tué le 19 Septembre 1734, à la bataille de Guaftalla, fans laiffer de poftérité.
5. Pierre Brugière de Barante, Aumônier de la Salpétrière, puis Curé de la paroiffe de Saint-Paul à Paris, mort en 1803.
6. Marie-Madeleine, époufa : 1° Louis-Jacques-Richard de Chéricourt, Écuyer, Secrétaire du Roi; 2° Louis Rolland de Trémeville, Écuyer, Confeiller du Roi, Receveur général des finances. Elle mourut veuve & fans enfants le 7 Mai 1787.
7. Marguerite, née le 18 Mars 1701.

V. DEGRÉ.

Sébastien Brugière, Écuyer, Seigneur de Barante (*a*), né à Riom le 25 Mai 1706. Il manifefta de bonne heure d'heureufes difpofitions pour les lettres, ce qui engagea fon père à l'envoyer achever fes études à Paris & à le recommander à l'Académicien Danchet, l'un de fes amis littéraires.

Danchet lui fit un bon accueil, & voulant mettre à l'épreuve les connaiffances du jeune homme, le chargea de faire l'épître dédicatoire de l'un de fes opéras; le travail réuffit à merveille & fut adopté. Malgré ce brillant début, fa réputation littéraire ne paraît pas avoir égalé celle de fon père. Il exerça la profeffion d'Avocat, & fut invefti, le 30 Septembre 1761, de la charge de Greffier en chef au bureau des finances de Riom, où il mourut en 1768. Il avait époufé le 4 Juin 1736, Marie-Philippine-Antoinette Guillemot, fille de Jofeph Guillemot & de Demoifelle Roussel de Merville. Elle mourut fans poftérité. De fon fecond mariage, contracté le 3 Juillet 1742, avec Mademoifelle Marie Archon du Gravier, fille de Gilbert Archon, Seigneur de la Roche (*b*), du Gravier, Confeiller du Roi en la fénéchauffée d'Auvergne, & de Marguerite de Nozerine, il laiffa :

1. Claude-Ignace, qui fuit.
2. Françoise-Marie Brugière de Barante, mariée, le 9 Janvier 17..., à François Rochefort, Capitaine au régiment d'Amiens, Chevalier de Saint-Louis.

VI. DEGRÉ.

Claude-Ignace Brugière, Baron de Barante, né à Riom le 10 Décembre 1745; fe deftina a la magiftrature & exerça, dans fa ville natale, la charge de Lieutenant civil au bailliage & fiége préfidial, & fut en 1784 Tréforier de France en la même ville. Après la Révolution il vécut dans la retraite en Auvergne, fe vouant exclufivement à l'éducation de fes enfants. Il compofa pour eux une *Introduction à l'étude des langues*, Riom, 1791, in-12; & des *Éléments de géographie*, 1 vol. in-12, qui ont eu plufieurs éditions.

Après le 18 Brumaire le premier Conful lui confia en 1803 l'adminiftration du département de l'Aude & plus tard le fit paffer à la préfecture de Genève, où il refta jufqu'en 1810, après avoir été créé Baron de l'Empire en 1809.

On a de lui, outre une *Statiftique du Département de l'Aude*, Carcaffonne, 1802, & Paris, 1803, in-8°, un *Examen du principe fondamental des Maximes*

(*a*) Qualifié ainfi dans une quittance du 23 Juillet 1766. Expédition notariée du temps.
(*b*) Ancienne propriété de la famille l'Hofpital.

de la Rochefoucauld, placé en tête d'une édition des *Maximes*, Riom, 1798, in-12. Plusieurs articles dans quelques journaux, surtout dans *l'Historien*, 1796 & 1797, & dans la *Décade philosophique*, en 1799. Enfin il fut un des rédacteurs de la première édition de la *Biographie*, publiée par les frères Michaud.

Il mourut le 20 Mai 1814. Il avait épousé le 20 Mars 1780, Anne-Suzanne TASSIN DE VILLEPION, fille de l'Intendant des finances du Duc d'Orléans. De cette union il eut six enfants :

1. AMABLE-GUILLAUME-PROSPER, qui suit.
2. ADRIENNE Brugière de Barante, née en 1784 & morte en 1809.
3. CLAUDE-IGNACE-ANSELME Brugière de Barante, né le 20 Mai 1786; fut blessé dangereusement dans la campagne de 1807, étant Officier de cavalerie. Fut nommé en 1809 Auditeur au Conseil d'État, & Sous-Préfet de Luxembourg; puis Trésorier des gardes nationales de la 32e division militaire à Hambourg. Devint en 1815 Inspecteur général des Forêts de la Couronne, & en 1830 Liquidateur de la Liste civile; puis de 1832 à 1844, il fut Receveur général de la Lozère & du Puy-de-Dôme & enfin Officier de la Légion d'honneur.

   Il épousa en 1813 Marie-Léopoldine, Comtesse DE BRYAS, née le 14 Juillet 1789. De ce mariage il n'est resté aucune postérité.
4. CHARLES-ALEXANDRE Brugière de Barante, né en 1788, Officier de chasseurs, tué, le 8 Mai 1809, au passage de la Piave; il ne laissa aucune postérité.
5. AMABLE Brugière de Barante, né en 1790, mort à l'École militaire le 10 Mars 1808.
6. SOPHIE-FÉLICITÉ Brugière de Barante, mariée en 1817 à Jacques-Laurent-Hippolyte ANISSON DU PÉRON, Pair de France, décédé en Septembre 1852.

VII. DEGRÉ.

AMABLE-GUILLAUME-PROSPER Brugière, Baron de Barante, né à Riom le 10 Juin 1782. Il fit ses premières études à l'École militaire d'Effiat jusqu'au moment où ce collége fut fermé par ordre du gouvernement révolutionnaire. Son père continua alors à lui donner une instruction classique, & le plaça ensuite à Paris dans une pension.

Reçu en 1798 élève de l'École polytechnique, il y passa deux années; & entra en 1802 comme Surnuméraire au Ministère de l'intérieur. Nommé en 1806 Auditeur au Conseil d'État, il fut chargé, à ce titre, de plusieurs missions en Espagne, en Pologne & en Allemagne, devint en 1808 Sous-Préfet à Bressuire & fut bientôt appelé aux Préfectures importantes de la Vendée & de la Loire-Inférieure. Il donna sa démission le 20 Mars 1815. Après les Cent Jours, il fut nommé Conseiller d'État & Secrétaire général du Ministère de l'intérieur, dont il fit même l'intérim, & les départements du Puy-de-Dôme & de la Loire-Inférieure le choisirent pour Député. Peu après le Roi le chargea de la direction générale des Contributions indirectes, & en 1819 il fut élevé à la dignité de Pair de France héréditaire. En 1820, la mission de Ministre en Danemark lui fut proposée, mais il ne l'accepta point. Préférant suivre ses amis dans leur retraite, il rentra dans la vie privée jusqu'au moment où la révolution de Juillet 1830 vint l'en tirer. Il accepta alors le poste d'Ambassadeur près la Cour de Sardaigne, & se rendit en 1835 à la Cour de Russie avec le même titre. Mais la révolution du 24 Février 1848 brisa de nouveau sa carrière & mit fin à sa vie publique. Il avait reçu successivement

la Grand' Croix de l'ordre du Sauveur de Grèce, de l'ordre d'Alexandre Newsky de Ruſſie & avait été nommé en 1846 Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Il conſacra tous ſes loiſirs au culte des lettres. Il publia, à la fin de 1808, ſans nom d'auteur, le *Tableau de la littérature françaiſe au XVIIIe ſiècle*. Dans ce livre, dont la valeur eſt atteſtée par ſept éditions qu'on en a faites, il développe avec talent, eſprit & préciſion, un ſujet qui avait été inſuffiſamment traité par Chénier dans ſon *Tableau de l'état & des progrès de la littérature françaiſe depuis 1789*. Il fit imprimer en 1814 les *Mémoires de Madame la Marquiſe de la Rochejaquelein*, à la rédaction deſquels il avait participé, & en 1821, la traduction des *Œuvres dramatiques de Schiller* qui a eu auſſi pluſieurs éditions. On trouve dans la *Collection des théâtres étrangers* pluſieurs pièces traduites par lui. Il publia de 1824 à 1828 le livre intitulé : *Des Communes & de l'Ariſtocratie*, & ſon ouvrage capital l'*Hiſtoire des Ducs de Bourgogne*. Ces divers travaux lui ouvrirent en 1828 les portes de l'Académie françaiſe, où il remplaça M. de Sèze, ſur le fauteuil de Voltaire. Il donna en 1834 les trois volumes de *Mélanges hiſtoriques & littéraires;* & dix ans plus tard il fit une longue *Notice ſur le Comte de Saint-Prieſt*, Miniſtre de Louis XVI.

On a encore de lui, l'*Hiſtoire de la Convention;* l'*Hiſtoire du Directoire; Le Parlement & la Fronde;* la *Vie politique de Royer-Collard*. Les notices & les écrits politiques qu'il avait publiés à diverſes époques ont été réunis en quatre volumes ſous le titre d'*Études*.

Il avait épouſé, le 28 Novembre 1811, Marie-Joſéphine-Céſarine DE HOUDETOT (*a*), née le 27 Septembre 1794, fille du Comte DE HOUDETOT, Lieutenant général; ſœur du Comte de Houdetot, Pair de France, & du Général de diviſion Comte de Houdetot, Aide de camp de Sa Majeſté le Roi Louis-Philippe. L'ancienneté de la famille de Houdetot remonte au delà de la première croiſade.

Il mourut à Barante le 21 Novembre 1866, laiſſant trois enfants vivants.

1. MARIE-ADÉLAÏDE-SUZANNE Brugière de Barante, née le 13 Mars 1813, mariée à Gonzalve, Baron DE NERVO.
2. SUZANNE-CONSTANCE Brugière de Barante, née en 1814, morte en 1816.
3. PROSPER-CLAUDE-IGNACE-CONSTANCE, qui ſuit.
4. SÉBASTIEN-ERNEST-SOPHIE-CÉSAR Brugière de Barante, né le 22 Avril 1818, Secrétaire d'Ambaſſade à Dreſde & à Conſtantinople, Chevalier de la Légion d'honneur. Il donna ſa démiſſion en 1848 & mourut le 18 Septembre 1859, ſans laiſſer de poſtérité.
5. CONSTANCE-CÉSARINE-MARIE-FRÉDÉRIQUE Brugière de Barante, née le 10 Mai 1820, mariée à Albéric, Comte PERROT DE CHAZELLE.
6. ERNESTINE-LOUISE-MARIE Brugière de Barante, née le 10 Avril 1826 & décédée le 16 Janvier 1847.

VIII. DEGRÉ.

PROSPER-CLAUDE-IGNACE-CONSTANCE Brugière, Baron de Barante, né le 27 Août 1816, ſucceſſivement Sous-Préfet de Bouſſac & Autun, puis Préfet de l'Ardèche & Chevalier de la Légion d'honneur, démiſſionnaire le 24 Février 1848, & enfin Membre du Conſeil général du département du Puy-de-Dôme.

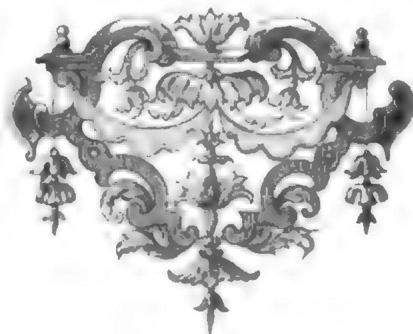
Marié en premières noces, en 1846, à Jeannette-Marion COOK, de la famille MACCARTHNEY, décédée ſans enfants le 27 Avril 1847; & en ſecondes noces, le 8 Avril 1850, à Lucie-Éliſabeth DE MONTOZON, fille du Comte Édouard DE MON-

(*a*) Voir plus loin, même Regiſtre, la notice ſur la famille de Houdetot.

TOZON, Pair de France & dernier rejeton de cette famille qui remonte à la première croifade (voir fes alliances avec les Chancel de la Grange, III[e] Reg., pp. 333 & 334).

De cette union il a cinq enfants :

1. CLAUDE-ANTOINE-PROSPER-FÉLIX Brugière de Barante, né le 4 Juillet 1851.
2. JEANNE-CÉSARINE Brugière de Barante, née le 26 Mars 1853.
3. ÉLISABETH-ADÈLE Brugière de Barante, née le 14 Mai 1858.
4. MARIE-SUZANNE Brugière de Barante, née le 4 Novembre 1863.
5. MARIE-SOPHIE-CONSTANCE Brugière de Barante, née le 3 Mars 1866.



DU BUAT,

Anciens Seigneurs du Grand-Buat, de Braffé, de Chanteloup, de la Subrardière, &c.

EN ANJOU.



D'Azur à trois Quintefeuilles d'Or.

La première maifon du Buat, fouche commune de plufieurs familles du même nom, eft originaire du Perche, où elle eft connue d'ancienneté & confidérée comme étant une des plus illuftres par fes faits & fes alliances. Son berceau eft le Grand-Buat, dans la paroiffe de Lignerolles, fitué fur une hauteur. Il ne refte prefque plus de veftiges de fon ancien château.

Elle poffédait auffi le Petit-Buat, d'où vient fans doute qu'une de fes branches a été appelée DES BUATS.

Les deux frères, PAYEN & HUGUES Ier, fils de GERVAIS du Buat, prirent part à la troifième croifade en 1190. Leurs armes, qui étaient : *d'Azur, à une Efcarboucle fleurdelyfée, de huit rais*, figurent au Mufée de Verfailles.

Cinq familles du Buat ou des Buats ont été maintenues dans leur Nobleffe par M. de Chamillard en 1666. Leurs armoiries diffèrent entre elles ; deux feulement écartelaient de celles ci-deffus rapportées (*a*).

La maifon du Buat de l'Anjou, dite de la Subrardière, paraît s'être de bonne heure féparée du tronc commun. On lui donne pour auteur un CHARLES du Buat, Chevalier, vivant en 1315, qui ayant époufé une fille de la maifon DE MONTAUBAN, en Bretagne, fe fixa dans ce pays. Son petit-fils JEAN II du Buat, paffa en Anjou, où le Roi Charles VI lui confia un commandement. Il fit fes preuves de Nobleffe en 1395 devant les Commiffaires du Roi fur le fait des francs-fiefs (*b*).

On préfume qu'il adopta les Quintefeuilles de l'écuffon de fa femme Colette DE SAINT-AIGNAN, Dame de Braffé, en réduifant leur nombre à trois & en confervant les couleurs des armoiries de fes ancêtres.

JEAN III du Buat, fils du précédent, fut confirmé dans fa Nobleffe par Lettres patentes du 29 Février 1439, données à Saumur par Charles VI.

GUILLAUME du Buat, fils aîné du précédent, continua la branche aînée, fondue dans la maifon de Bréon à la fin du XVIe fiècle.

JEAN du Buat, fon frère (Ve degré), continua la branche de la Subrardière, dont il s'agit ici.

GEORGES du Buat, petit-fils du précédent (VIIe degré) fut premier Seigneur de la Subrardière.

(*a*) Voir l'effai de généalogie de différentes branches de la maifon du Buat, dans la *Notice fur la vie & les ouvrages de Pierre-Louis-Georges, Comte du Buat*, par M. Barré de Saint-Venant, Membre de l'Inftitut (Lille, 1866), p. 3-4, & 72-82. — De Fourmont, *L'Oueft aux Croifades*, t. III, p. 101-105.

(*b*) La filiation fe trouve dans le *Dictionnaire* de La Chenaye-Defbois, t. XV. — Voir auffi Quérard, *La France littéraire*, t. II, p. 612, & *Nouvelle Biographie générale* (Didot), t. VII.

JEAN II du Buat, arrière-petit-fils du précédent (X[e] degré), Chevalier, Seigneur de la Subrardière, de Braffé, de Mingé & autres lieux, fut confirmé dans fa Nobleffe par jugement rendu par Meffire Jérôme de Bragelongue, Commiffaire député, à la date du 25 Juin 1635.

XI. DEGRÉ.

CHARLES du Buat, fils du précédent, Chevalier, Seigneur de la Subrardière, de Chanteil, &c., Gentilhomme de la Chambre du Roi & Homme d'armes de la compagnie des ordonnances du Cardinal de Richelieu, eut de fon mariage avec Élifabeth DE LA CORBIÈRE (contrat du 12 Février 1646), huit enfants dont l'aîné fut :

XII. DEGRÉ.

MAGDELON-HYACINTHE du Buat, Chevalier, Seigneur de la Subrardière & de Chanteil, eut de fa femme Marie-Élifabeth BLAVET (contrat du 10 Juin 1690), huit enfants, dont l'aîné fut :

XIII. DEGRÉ.

MAGDELON-HYACINTHE du Buat, II[e] du nom, Chevalier, Seigneur de la Subrardière; époufa, par contrat du 17 Février 1728, Marie-Renée DU MORTIER, héritière de fa maifon. De cette union il eut un fils unique, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

LOUIS-JOSEPH-FRANÇOIS-ANGE-PIERRE-HYACINTHE du Buat, Chevalier, Seigneur de la Subrardière, &c., époufa en premières noces, par contrat du 24 Mai 1763, Thérèfe-Charlotte DU BOUESTIER, dont il eut deux filles, & deux fils, qui fuivent :

1. LOUIS-CHARLES-MARIE, qui fuit.
2. LOUIS-JEAN-MARIE du Buat, reçu Chevalier de Malte de minorité, le 1[er] Avril 1775. Ses preuves furent admifes en 1780. De fon mariage avec Demoifelle Amélie DU PONT DE COMPIÈGNE, il laiffa quatre filles mariées.

De fon fecond mariage avec Demoifelle Étiennette BARRÉ, il eut un fils : MAGDELON-HYACINTHE du Buat, marié en 1820 à Demoifelle Marie DE JOUSSELIN. Leur fille, MARIE, a époufé le Comte Édouard DE L'ÉPERONNIÈRE DE VRIZ.

XV. DEGRÉ.

LOUIS-CHARLES-MARIE du Buat, Chevalier, Seigneur de la Subrardière, reçu Page de S. A. le Prince de Condé au mois de Mai 1778, fut Lieutenant au régiment de Bourbon-infanterie en 1782; émigra en 1790, fervit au régiment de la Châtre, puis, dans les huffards autrichiens commandés par le Baron de Vincent. Il y fut promu au grade de Capitaine & décoré de l'ordre du Mérite militaire. De fon mariage avec Demoifelle Marie-Renée DE VALLEAUX, qu'il époufa en 1802, il n'eut qu'un fils, qui fuit.

XVI. DEGRÉ.

CHARLES du Buat, chef actuel de fa maifon, né le 9 Juin 1804. Il réfide au château de la Subrardière. De fon mariage avec Mademoifelle Anne-Marie-Clotilde D'ANTHENAISE, d'une illuftre maifon du Maine, font iffues :

1. CLOTILDE-BERTHE du Buat, née en 1834, mariée en 1855 à M. le Comte Arthur DE PERRIEN DE CRENAN. Veuve en 1861, elle s'eft remariée en 1864 à M. le Vicomte Fortuné DE LA CHARLONNIE DE LA BLOTAIS.
2. CHARLOTTE-MARGUERITE du Buat, née en 1837, mariée en Octobre 1855 à M. le Comte Augufte DE CHABOT.



BUNOT DE CHOISY,

EN ISLE DE FRANCE.



D'Argent à un Lion de Gueules accompagné de trois Étoiles auſſi de Gueules poſées deux en chef & une en pointe.

La famille Bunot de Choiſy, dont le nom patronymique eſt écrit indifféremment BUNAULT, BUNEAUD, BUNOD & enfin BUNOT dans les anciens titres, a pris naiſſance en Champagne, &, ſi l'on en croit ſes traditions domeſtiques, a eu une origine commune avec celle de BUNAULT, Seigneurs de Frémont, de Cohartille & de Montbrun, originaire de la même province & tranſplantée depuis dans l'Iſle de France & le Poitou. L'émigration que cette famille fit de Champagne à Paris vers l'an 1580, & les ravages des guerres civiles de religion qui déſolèrent la France à cette époque, mettent ſes rejetons actuels dans l'impoſſibilité de faire remonter, ſur preuves authentiques, leur aſcendance directe au delà du XVII[e] ſiècle.

PREMIER DEGRÉ.

EDME Bunot, Officier du Roi, mort lors du ſecond contrat de mariage de ſon fils, le 26 Septembre 1668, avait épouſé vers l'an 1628, Demoiſelle Catherine POULAIN, dont il eut un fils, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

PIERRE Bunot, Officier de la Maiſon du Roi, ainſi qualifié dans pluſieurs actes, épouſa en premières noces Demoiſelle Marie QUASNIN, & en ſecondes noces, le 26 Septembre 1668, Demoiſelle Catherine GOSSELIN, morte le 9 Janvier 1703, fille de Noble homme Blaiſe GOSSELIN & de Demoiſelle Barbe BERTHAULT (*a*). Il mourut au mois de Janvier 1722.

Du premier lit vinrent :

1. PIERRE-ADRIEN, mort jeune.
2. MARIE-GENEVIÈVE, alliée en premières noces à Jean CLÉMENT, Officier du Grand Commun du Roi, & en ſecondes noces, le 14 Mai 1691, à Charles-André DE MONGÉ, Officier de la Maiſon du Roi.

Et du ſecond lit :

3. PIERRE, qui ſuit.
4. SIMONNE, alliée, le 2 Novembre 1688, à Pierre-François DE SAINT-MARTIN,

(*a*) Contrat en original aux mains de la famille.

Confeiller du Roi, Contrôleur général des rentes de l'hôtel de ville de Paris.

III. DEGRÉ.

PIERRE Bunot, baptifé le 28 Février 1672, Écuyer du Grand Commun du Roi, Maître d'hôtel de S. A. S. Madame la Ducheffe de Bourgogne, par Lettres données le 5 Mars 1699, époufa, le 7 Novembre 1706 (*a*), Demoifelle Marie-Élifabeth BOUCHER, fille de Pierre BOUCHER, Chef d'échanfonnerie du Roi, & de Marguerite DU SART. Il mourut le dimanche 25 Janvier 1750 & fut enterré en l'églife Saint-Euftache à Paris. De fon mariage vinrent :

1. PIERRE-EDME, qui fuit.
2. FRANÇOIS-PIERRE, baptifé le 8 Février 1714, Avocat au Parlement, Confeiller du Roi, Grenetier au Grenier à fel de la ville de Paris, décédé à Saint-Germain en Laye le 12 Juillet 1795 fans avoir contracté d'alliance.
3. ÉLISABETH-MARGUERITE, alliée, le 27 Novembre 1732, à Henri SAUVAGE, Avocat au Parlement de Paris.

IV. DEGRÉ.

Noble PIERRE-EDME Bunot, Écuyer, né le 6 Septembre 1708, Confeiller Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France, Contrôleur en la Chancellerie près la Cour des comptes, aides & finances de Provence, à Aix, par Lettres de provifions du 10 Juin 1767, enregiftrées au bureau des finances de la généralité de Provence le 17 Juillet fuivant, mourut le dimanche 6 Mars 1768 & fut enterré dans l'églife de Saint-Euftache à Paris. Il avait époufé, le 7 Juillet 1743, Demoifelle Catherine-Agnès DE CAMP, morte le 26 Août 1787, fille de Maximilien DE CAMP, Juge-Conful de la ville de Paris, & de Marguerite-Élifabeth GRÉGOIRE. De fon union vint un fils, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Meffire PIERRE-FRANÇOIS Bunot de Choify, Chevalier, né le 19 Mai 1750, Confeiller du Roi en fes confeils, Subftitut du Procureur général en la Cour du Parlement de Paris, puis Auditeur ordinaire en la Chambre des comptes ; il comparut avec cette dernière qualité aux Affemblées de la Nobleffe de la ville de Paris en 1789, & mourut à Verfailles en 1811. Il avait époufé, le 7 Février 1777, Demoifelle Émilie-Marie-Anne DE BOISSIÈRE, Dame de Choify-fur-Sève, près de Nantes, morte le 22 Mai 1832, fille de Meffire Ifaac-Pierre DE BOISSIÈRE, Chevalier, Confeiller du Roi, Tréforier de France, Général des Finances de Bretagne, & de Dame Marie-Émilie GUILLEMAUT DE BEAULIEU. Il eut de fon mariage les quatre enfants qui fuivent :

1. PIERRE-CATHERINE-ALEXIS, continue la defcendance.
2. FRANÇOIS-JACQUES-AUGUSTE Bunot de Choify, mort à Paris le 24 Janvier 1854, avait époufé Conftance-Urfule-Madeleine GOSSUIN, fille de Jofeph-Théodore-Conftant GOSSUIN, Officier fupérieur de gendarmerie, & de Marie-Élifabeth BROSSARD; de laquelle il eut une fille :
   LOUISE, mariée à Alexandre DIEUDONNÉ, Contre-Amiral, Commandeur de la Légion d'honneur.
3. MARIE-ÉMILIE, née à Champigny-fur-Marne le 18 Décembre 1777, alliée

(*a*) Original en parchemin.

à Charles-Étienne, Baron REGNAUD. Elle eſt décédée veuve & ſans enfants le 14 Mars 1859.

4. MARIE-CHARLOTTE-FLORE, née à Paris le 20 Septembre 1783 & baptiſée le lendemain, en l'égliſe Saint-Paul, fut tenue ſur les fonts du baptême par haut & puiſſant Seigneur Charles-Marie, Comte Colonna d'Ornano, Lieutenant au régiment Royal-Corſe-infanterie, ſon oncle à la mode de Bretagne du côté maternel, & par Demoiſelle Marie-Émilie Bunot de Choiſy, ſa fœur aînée. Elle épouſa depuis Emmanuel BOSSON.

VI. DEGRÉ.

PIERRE-CATHERINE-ALEXIS Bunot de Choiſy, Écuyer, né à Champigny-ſur-Marne le 22 Août 1779, mourut à Paris le 16 Mars 1838. Il avait épouſé, le 28 Mars 1812, Demoiſelle Catherine LONGUE, fille de Joſeph-Touſſaint LONGUE, Conſul & Repréſentant de Sa Majeſté le Roi de Pologne, Électeur de Saxe, en la ville & Généralité de Lyon, mort ſur l'échafaud révolutionnaire le 1er Janvier 1794, & de Marie-Anne-Madeleine DE BRESSOLE. Il laiſſa de ſon mariage trois enfants :

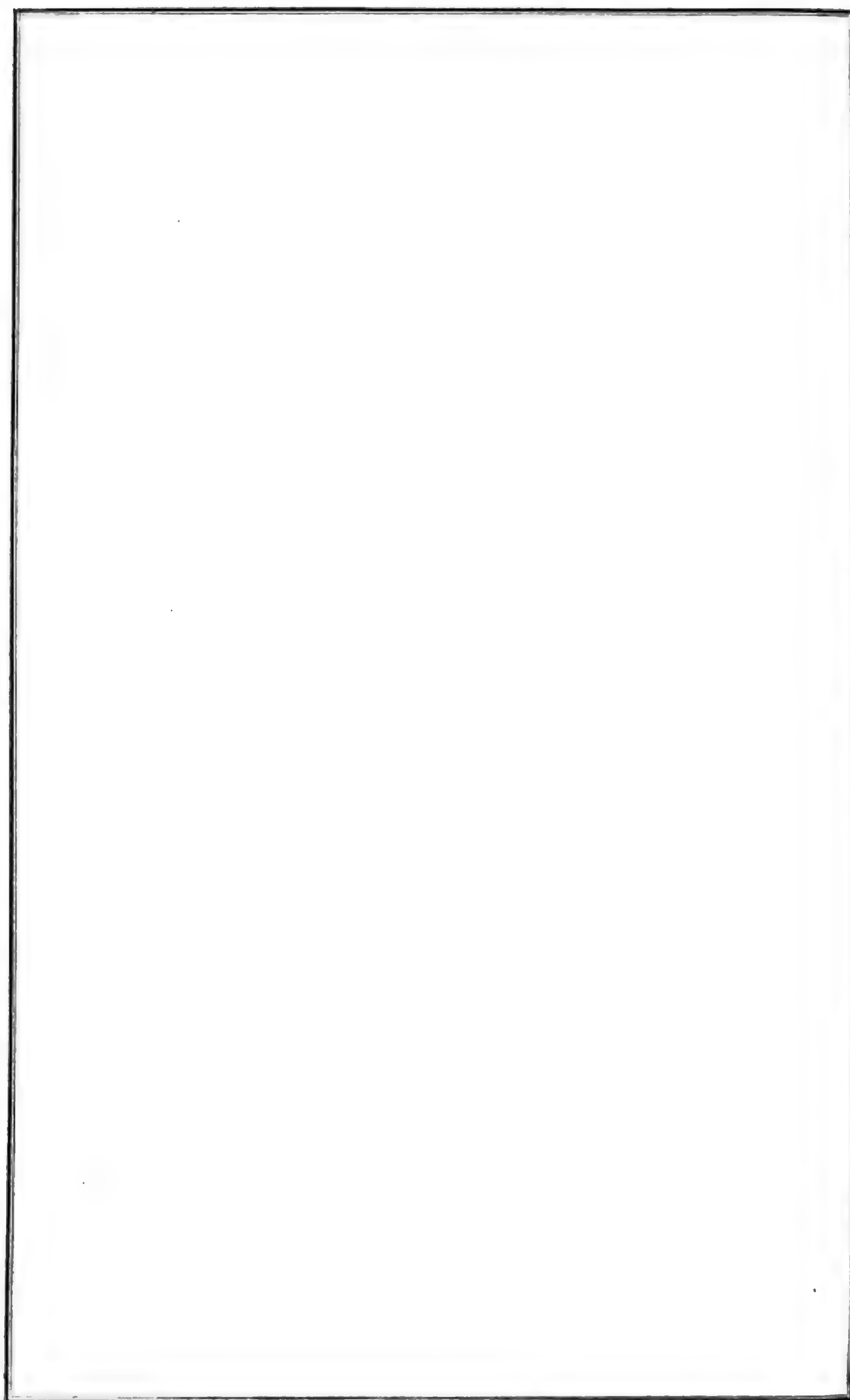
1. ALEXIS-ISIDORE, qui ſuit.
2. LOUIS-CAMILLE-ERNEST Bunot de Choiſy, né le 12 Novembre 1817, épouſa, le 7 Juin 1845, Louiſe-Adélaïde DE SOMMERVOGEL, ſœur de Barbe-Françoiſe-Hortenſe-Adélaïde-Émilie de Sommervogel, alliée, le 11 Septembre 1838, à Jean-François-Marie-Rufin, Baron DE BOUGLON, Capitaine d'État-major, Chevalier de la Légion d'honneur & de Léopold de Belgique; toutes deux filles de François-de-Paule DE SOMMERVOGEL, Lieutenant-colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & d'Éliſabeth-Adèle DE LIENHART, & petites-filles de Jean-François-Joſeph de LIENHART, Colonel d'infanterie, Commandeur de l'ordre du Mérite de Wurtemberg, Chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, du Phénix, de Hohenlohe & de pluſieurs autres ordres. Louis-Camille-Erneſt a eu de ſon union :
   GASTON-MARIE-ALEXIS, né le 26 Décembre 1848.
3. ANNE-JOSÉPHINE-CAMILLE, ſans alliance.

VII. DEGRÉ.

ALEXIS-ISIDORE Bunot de Choiſy, né le 11 Mars 1814, a épouſé, à Caen, le 29 Décembre 1845, Maria-Pauline-Éliſa DE MASTIN, fille de Philippe-Auguſte-Maurice-Armand, Comte DE MASTIN, Lieutenant de vaiſſeau, démiſſionnaire, Chevalier de Saint-Louis, & d'Éliſabeth-Caroline BARNETT, & fille adoptive d'Armand-Antoine, Comte DE BERNETZ & de Jeanne-Aimée-Angélique-Adèle DE MASTIN, ſes oncle & tante paternels. De cette union vint :

1. MARIE-CARITES-ARMANDE-MATHILDE Bunot de Choiſy, née le 2 Septembre 1849, mariée, le 26 Décembre 1867, à Charles-Émile RICHARD DE LAFAVERIE, fils de Charles-Victor RICHARD DE LAFAVERIE, & de Marie-Joſéphine DE PAILLART D'HARDIVILLIERS.





BUTEL DE SAINTEVILLE,

EN BLAISOIS ET DANS L'ILE DE LA GUADELOUPE.

Famille originaire du Blaifois.



D'Azur au Chevron d'Argent accompagné de trois Étoiles du même, deux en chef, & une en pointe foutenue d'un Croiffant auffi d'Argent. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions.*

La famille Butel de Sainteville eft une branche cadette des Butel, Seigneurs des Broffes, qui ont occupé pendant de longues années une place diftinguée dans la magiftrature de la ville de Blois. Cette maifon a donné :

1° Quatre Prieurs-commendataires de Saint-Étienne Saint-Sépulchre à Beaugency (*a*) :

1. LOUIS Butel (voir au IIe Degré).

2. FRANÇOIS Butel (voir au IIIe Degré).

3. FRANÇOIS Butel, Prêtre, baptifé à Blois le 19 Novembre 1629 en l'églife de Saint-Solenne, & décédé le 22 Février 1695.

4. FRANÇOIS Butel, Diacre, Bachelier de Sorbonne, né à Blois le 8 Août 1662, inhumé en l'églife Saint-Solenne le 31 Octobre 1737.

2° Une Abbeffe à l'abbaye royale de la Guiche près Blois :

MARGUERITE Butel, née le 30 Janvier 1637, décédée à l'abbaye le 12 Mai 1714.

3° Cinq Confeillers du Roi, Maîtres à la Chambre des comptes de Blois :

1. NICOLAS Butel (voir au IIIe Degré).

2. LOUIS Butel (voir au IVe Degré).

3. LOUIS Butel (voir au IVe Degré).

4. LOUIS Butel, qui fut également Garde-marteau des Eaux & Forêts du Comté de Blois (voir au IVe Degré).

5. LOUIS-FRANÇOIS Butel (VIIe Degré de la filiation), Écuyer, Seigneur des Broffes & du Nuifément, né à Beaugency en 1692 & décédé à Blois le 23 Février 1746. La Chambre des comptes de Blois, inftituée en 1509, fut fupprimée en 1774.

4° Plufieurs dignitaires au Confeil fupérieur de l'île de la Guadeloupe :

1. JEAN Butel, Confeiller du Roi (voir p. 3 de cette notice).

2. LOUIS Butel de Montgai, Préfident (voir p. 4 de cette notice).

3. PIERRE Butel, Greffier en chef (voir p. 4 de cette notice).

5° Enfin plufieurs Officiers, parmi lefquels :

PIERRE Butel, Lieutenant-colonel du régiment de Noailles-cavalerie, né le 6 Avril 1665 & inhumé à Blois, le 17 Novembre 1735, en l'églife Saint-Honoré.

LOUIS-FRANÇOIS Butel (VIIIe Degré de la filiation), Écuyer, Seigneur des Broffes

(a) *Gallia Chriftiana. — Effais hiftoriques fur la ville de Beaugency & fes environs*, en 1789, par Jacques-Nicolas Peillieux aîné, ancien Médecin des armées, Officier de fanté en chef de l'hofpice de Beaugency, publiés en 2 vol. chez P.-P. Jabre, imprimeur à Beaugency, en l'An VII & IX de la République.

& du Nuifément, Capitaine commandant les grenadiers du régiment Royal Rouffillon-infanterie, Chevalier de Saint-Louis. Il comparut à l'affemblée des membres de la Nobleffe des bailliages de Blois & Romorantin, convoquée le 30 Mars 1789, pour nommer fes Députés aux États généraux (a).

Cette famille a formé deux branches principales :

1° La branche aînée, des Seigneurs des Broffes & du Nuifément, qui s'eft éteinte le 14 Octobre 1797 en la perfonne de LOUIS-FRANÇOIS Butel (IX[e] Degré de la filiation), baptifé à Blois le 28 Janvier 1780 en l'églife Saint-Honoré, ainfi que de fa fœur MARIE-FRANÇOISE Butel, baptifée à Blois le 26 Octobre 1774, & qui avait époufé, le 14 Janvier 1794, François-Guy RANGEARD, Écuyer, Seigneur de Villiers.

2° La branche puînée, établie à la Guadeloupe dans la deuxième moitié du XVII[e] fiècle, a eu pour auteur PIERRE Butel. Elle s'eft divifée en quatre rameaux, dont trois font éteints; le fecond, celui de Sainteville, eft aujourd'hui le feul repréfentant de la famille Butel.

PREMIER DEGRÉ.

FRANÇOIS Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, époufa N. MEIGNAN, & eut de cette alliance un fils, qui fuit.

II. DEGRÉ.

RAOUL Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, né à Blois en 1533 & baptifé en l'églife Saint-Honoré. Il eut deux fils :

1. LOUIS Butel, Prieur-commendataire de l'églife Saint-Étienne Saint-Sépulchre à Beaugency. Nommé le 12 Mai 1607, par le Roi Henri IV, Doyen du Chapitre royal & collégial de l'églife Saint-Sauveur du château de Blois, il fut inftallé dans ces fonctions le 17 Août 1607 (b). Il mourut en 1627.
2. NICOLAS, qui fuit.

III. DEGRÉ.

NICOLAS Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, baptifé à Blois en 1553, Receveur des aides, tailles & taillons à Châteauroux, acheta, le 22 Octobre 1605, par-devant M[e] Lafferon, Notaire, à Louis Texier, fa charge de Confeiller du Roi, Maître des Comptes à Blois, moyennant 10,000 livres. Il mourut en 1613 revêtu de cette charge, que quatre autres Butel occupèrent héréditairement après lui. De fon mariage avec Marguerite LABBÉ, il laiffa quatre enfants :

1. LOUIS Butel, qui fuit.
2. FRANÇOIS Butel, Prieur-commendataire de Saint-Étienne Saint-Sépulchre à Beaugency; il vivait en 1637.
3. MARIE Butel, mariée à Chriftophe-André GIRAUT, Seigneur de la Mothe, Avocat au Parlement & au Siége préfidial de Blois.
4. FRANÇOISE Butel, époufa Honoré DESNOMS, Écuyer, Seigneur de la Béraudière; elle vivait encore le 12 Novembre 1642.

IV. DEGRÉ.

LOUIS Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, fut dès 1620 Confeiller-Maître en la Chambre des comptes de Blois; il conferva cette charge jufqu'à fa mort, arrivée le 15 Décembre 1654; il fut inhumé en l'églife Saint-Solenne de Blois.

(a) De la Roque & de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais, Blaifois, Beauce & Vendômois en 1789.*

(b) *Gallia Chriftiana.*

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 7 Février 1621, passé devant Me Barthélemy, Notaire à Blois, Anne Delaunay, fille de l'honorable Jacques Delaunay, Procureur au Présidial de Blois, & de Guillemette Leclerc. De ce mariage il eut treize enfants; la succession d'Anne Delaunay, Dame Butel, fut inventoriée le 20 Avril 1643 par le même Notaire. Marié en secondes noces, par contrat du 28 Avril 1643, à Louise Jacquin, veuve de Jean de Verret, Écuyer, Seigneur de Saint-Sulpice de Pommeraye, près Blois, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, il eut de cette seconde union cinq enfants.

Parmi les treize enfants de son premier lit, il eut (*a*) :

1. Louis Butel, Écuyer, Seigneur des Brosses, baptisé le 14 Novembre 1622 en l'église Saint-Solenne à Blois, fut de 1654 à 1674 Conseiller-Maître en la Chambre des comptes de Blois. Se fit enregistrer, ainsi que sa femme & son fils aîné, dans l'*Armorial général de France,* en exécution de l'édit de 1696 (*Orléanais,* p. 84, 86 & 761). Il épousa, par contrat du 11 Octobre 1655, passé devant Me Morillon, Notaire à Saint-Dyé-sur-Loire, Marguerite Pissonnet de Bellefonds (*b*), fille de Charles Pissonnet, Seigneur de Bellefonds, Garde-marteau des Eaux & Forêts de Chambord, & de Geneviève Charron. Il mourut le 13 Mars 1693. Sa veuve lui survécut trente-trois ans. Il laissa de son mariage sept enfants, parmi lesquels :

   Louis Butel, Écuyer, Seigneur des Brosses, Conseiller-Maître en la Chambre des comptes de Blois & Garde-marteau des Eaux & Forêts du comté de Blois, qui continua la branche des Seigneurs des Brosses & du Nuisément, éteinte aujourd'hui.

2. Jean Butel, baptisé le 6 Avril 1631 en l'église Saint-Solenne de Blois. On croit que c'est lui qui épousa Demoiselle Claude Bouret, dont il aurait eu deux fils : Jean & Pierre. L'aîné alla vers la fin du XVIIe siècle s'établir à la Guadeloupe, & le 16 Décembre 1713, il fut pourvu, par brevet du Roi, de l'office de Conseiller du Roi au Conseil supérieur de l'île. Il décéda sans postérité en 1718. Le cadet le suivit à la Guadeloupe & y fonda la branche des Butel de Sainteville. Toutefois son degré de filiation n'étant pas connu positivement, on commencera une nouvelle numération pour cette branche.

3. Pierre, baptisé le 14 Mars 1642 en l'église Saint-Solenne de Blois.

PREMIER DEGRÉ.

Pierre Butel, Ier du nom, s'établit à la Guadeloupe, quelque temps après son frère

(*a*) De l'un des fils de Louis Butel paraît descendre : Georges-Marie Butel-Dumont, Jurisconsulte & publiciste français, né à Paris le 28 Octobre 1725. D'abord Avocat, il devint successivement Secrétaire de la commission de l'Acadie, Censeur royal, Secrétaire de l'ambassade de France en Russie, puis Directeur du contrôle général & Trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges. Il laissa de nombreux ouvrages, dont plusieurs furent couronnés par l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres : sa *Théorie du Luxe*, Londres & Paris, 1771, in-8°; & son *Essai sur les causes principales qui ont contribué à détruire les deux premières races des Rois de France*, Paris, 1776, in-8°. Il mourut en 1788 sans laisser de postérité. (Quérard, *La France littéraire.* — *Nouvelle Biographie générale*, Firmin Didot.

(*b*) *Les preuves de l'antiquité . . . . de la Chambre des comptes de Blois*, publiées en 1715 à Paris aux Trois Rois, rue de la Harpe, chez la Ve de François Muguet & Hubert Muguet, premier Imprimeur du Roi & de son Parlement, donnent le texte de « Lettres patentes du Roy qui confirment les privilèges de la Chambre « des comptes de Blois, données à Versailles au mois de Février 1715. » On y lit : « . . . . . . Dans une autre « affaire concernant la noblesse, qu'on a voulu contester à la dame *Pissonnet de Bellefonds*, veuve du Sieur « *Louis Butel*, aussi Maistre en ladite Chambre, qui a pareillement été obligée de se pourvoir & d'obtenir une « ordonnance de maintenue du Sieur Bouville, lors Intendant d'Orléans, le 5 Juin 1702 . . . . : sur quoi les- « dits officiers de nostre Chambre des comptes de Blois nous auroient très-humblement supplié de leur accorder « nos Lettres de confirmation des privileges qui leur appartiennent, afin de prévenir dans la suite de semblables « contestations. A ces causes . . . . ., &c. . . . »

Jean, & fut l'auteur de la 2e branche. Sa defcendance de Louis Butel, de Blois, fut atteftée par plufieurs actes officiels dont on rapporte des extraits en note (*a*). Il devint Fermier-Receveur du domaine du Roi à la Guadeloupe, puis Greffier en chef du Confeil fupérieur de l'ile & fes dépendances, & enfin fut élevé, par un brevet royal du 25 Août 1730, au grade de Capitaine-commandant les milices de la Pointe d'Antigues, compofées alors des trois quartiers du Port-Louis, du Petit-Canal & de l'Anfe-Bertrand. Il mourut le 3 Mars 1734, au Port-Louis. Ses defcendants ont réfidé à la Guadeloupe jufqu'en 1818. Il avait eu de fon mariage avec Marie-Élifabeth HOUE, HOUC ou HOUCHE (mot illifible), quatre fils, qui formèrent quatre rameaux.

1. PIERRE II Butel, auteur du premier rameau, Lieutenant en fecond d'une compagnie d'infanterie, Capitaine-commandant les milices du quartier du Port-Louis, & enfuite de celui des Vieux-Habitants, où il s'établit après avoir vendu fon habitation fituée au quartier précédent. Il époufa, le 18 Novembre 1733, Marie-Jeanne PROQUE LE BORGNE.

   Une Dlle Butel, iffue de ce rameau, a époufé le Vice-Amiral DE LEISSÈGUES.
2. PIERRE-FRANÇOIS, qui fuit, auteur du deuxième rameau.
3. JEAN-BAPTISTE Butel, auteur du troifième rameau, Lieutenant des milices du quartier du Port-Louis. De fa femme Marie-Anne-Gertrude LE BORGNE, il eut :

   LOUIS Butel de Montgai, né le 24 Septembre 1754 à la Baffe-Terre, nommé Subftitut du Procureur général au Confeil fupérieur de la Guadeloupe le 6 Mai 1785, Confeiller titulaire le 9 Février 1787 (*b*), Préfident à la Cour d'appel le 4 Avril 1812, Préfident du Confeil fupérieur le 25 Juillet 1816 (*c*).

(*a*) Acte de notoriété & non-dérogeance, en forme d'enquête, obtenu par Jean-Baptifte Butel, fils de Pierre, Ier du nom, le 12 Janvier 1789, en exécution des Lettres patentes du Roi du 24 Août 1782, & à la fuite du bombardement de la Baffe-Terre, chef-lieu du gouvernement de l'île de la Guadeloupe & dépendances, par l'Amiral anglais Cadrington. (Me Eggimann, Notaire à la Baffe-Terre, eft le détenteur de la minute de cet acte.) — Acte de notoriété obtenu, le 18 Mai 1818, du Confeil fupérieur de l'ile de la Guadeloupe & dépendances..... » Ladite requête fignée « de Bovis, Avocat en la Cour, & expofitive : « Que leurs auteurs font venus s'établir dans la colonie depuis « plus d'un fiècle; qu'ils font les defcendants des Butel, Confeillers de père en fils dans la Chambre des comptes « de Blois dans le dix-feptième fiècle; que déjà, conformément aux Lettres patentes du Roi, du vingt-quatre « Août mil fept cent quatre-vingt-deux, leur origine & leur état ont été conftatés par l'acte de notoriété en « forme d'enquête ci-joint, au rapport du Notaire Dupuch en date du douze Janvier mil fept cent « quatre-vingt-neuf; que depuis cette époque, les événements de tous genres qui ont affligé cette colonie, indé- « pendamment des caufes naturelles, ont amené la deftruction de tous les titres & papiers des dépôts... »

Dans un Mémoire adreffé au Roi, que la mort de Charles-Joachim & celle de fon fils empêcha de préfenter au fouverain, les membres de la famille Butel s'exprimaient ainfi : « Les Butel (de la Guadeloupe) étant pères « de famille, fe trouvant dans les charges, fupplient Sa Majefté, vu les actes produits & attendu la perte des pa- « piers de famille & de ceux des dépôts publics, de vouloir bien octroyer à la famille Butel des Lettres recogni- « tives de nobleffe, ou d'autres & nouvelles Lettres, fi Sa Majefté juge notre famille digne de ce bienfait. » Ce mémoire était fuivi, en forme d'apoftille, d'un certificat de notoriété accordé par le Gouverneur de la Guadeloupe & revêtu de fon fceau.

En voici la teneur : *Copie du certificat de notoriété délivré & fcellé, le 9 Juillet 1818, par le Gouverneur de la Guadeloupe*, enregiftré le 9 Septembre 1867 à Amboife (Indre-&-Loire).

« Il eft généralement connu à la Guadeloupe que Meffieurs BUTEL DE MONTGAI, Préfident du Confeil fupérieur « de cette ile, Chevalier de la Légion d'honneur, Magiftrat auffi éclairé qu'intègre; M. JACQUES BUTEL, Com- « mandant du quartier des Habitants, & Meffieurs BUTEL DE SAINTEVILLE, propriétaires à l'Anfe-Bertrand, Che- « valiers de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, defcendent de LOUIS Butel, Confeiller-Maitre à la Chambre « des comptes de Blois en feize-cent-vingt, charge qui était poffédée en feize-cent-cinq par fon père NICOLAS Bu- « tel. La branche de cette famille établie à la Guadeloupe depuis plus d'un fiècle, y a poffédé & poffède encore des « biens confidérables, & les places les plus diftinguées de la Colonie, comme militaires, magiftrats & commandants « de quartiers; & dans les troubles de la Révolution, Meffieurs Butel ont conftamment profeffé les principes les « plus purs & prouvé leur fidélité & leur dévouement au Roi. C'eft une juftice que je dois & que je me plais à « rendre aux membres de cette refpectable famille, qui me font tous bien connus.

« Baffe-Terre, le neuf Juillet mil-huit-cent-dix-huit.

« Le Lieutenant général, Gouverneur & Adminiftrateur pour le Roi. *Signé* : « Le Comte DE LARDENOY. »

(*b*) (*c*) De La Roque & de Barthélemy, *Catalogue de la Nobleffe des Colonies en* 1789, p. 23 & 29.

Il occupa ce dernier poste jusqu'à sa mort, arrivée à la Basse-Terre le 11 Décembre 1821, & avait été promu au grade de Chevalier de la Légion d'honneur le 19 Septembre 1814.

4. JEAN-BAPTISTE-LOUIS Butel, auteur du quatrième rameau, Lieutenant des milices du quartier des Vieux-Habitants, puis de celui du Baillif, où se trouvait son habitation; il y mourut, laissant de Marie-Madeleine-Catherine LE BORGNE :

JACQUES Butel, baptisé le 23 Avril 1764 au Baillif, ancien Mousquetaire du Roi, nommé, le 20 Août 1815, Commandant du quartier des Vieux-Habitants, Chevalier de Saint-Louis le 22 Août 1819.

II. DEGRÉ.

PIERRE-FRANÇOIS Butel de Sainteville (*a*), auteur du deuxième rameau, né à la Guadeloupe (par. N^re Dame de Carmel) le 21 Novembre 1705, Capitaine-commandant les milices du quartier de l'Anse-Bertrand, marié, le 29 Janvier 1737, au Port-Louis, à Marie-Thérèse DUMOULIN, fille de Messire Joachim DUMOULIN, Conseiller du Roi au Conseil supérieur de la Guadeloupe & Doyen dudit Conseil, & de Dame Perine LEMERCIER DE BEAUSOLEIL. Il décéda le 20 Juin 1746, au Port-Louis (île de la Guadeloupe), laissant trois fils & plusieurs filles :

1 & 2. CHARLES-JOACHIM, qui suit, & PIERRE-FRANÇOIS, son frère jumeau, mort en bas âge.

3. PIERRE-FRANÇOIS Butel de Sainteville, né le 20 Juin 1744, Propriétaire au quartier des Abymes; il combattit en 1759, lors du siége de la Guadeloupe par les Anglais, comme Enseigne dans la compagnie des milices (Gelas). Il fut successivement nommé par brevets royaux : Lieutenant le 10 Décembre 1765, Capitaine Aide-major le 1er Novembre 1767, Major le 26 Novembre 1777, Commandant des milices du quartier du Gosier le 27 Novembre 1788, & Chevalier de Saint-Louis le 5 Octobre 1791. Il était à la tête des royalistes de son quartier dans leur défense contre les républicains au fort Fleur d'Épée de la Pointe à Pître.

4. JACQUES-EMMANUEL-BENJAMIN Butel de Sainteville, Lieutenant d'infanterie, puis Lieutenant des milices du quartier Sainte-Anne, émigra à Londres & mourut à Paris le 11 Avril 1817.

III. DEGRÉ.

CHARLES-JOACHIM Butel de Sainteville, né le 18 Décembre 1740 au Port-Louis, Mousquetaire du Roi dans la seconde compagnie depuis le 16 Février 1765 jusqu'en Juillet 1774, Nommé Chevalier de Saint-Louis le 10 Juillet 1779, Major des Mousquetaires de la Guadeloupe jusqu'en 1784, époque de la réforme de cette Compagnie. Breveté Capitaine d'infanterie de ligne & Commandant au fort Fleur d'Épée de la Pointe à Pître des royalistes du quartier de l'Anse-Bertrand. Émigra à la Martinique occupée alors par les Anglais. Après la paix d'Amiens, en 1802, il fut nommé Capitaine Commandant des quartiers du Morne-à-l'Eau, du Petit-Canal, du Port-Louis & de l'Anse-Bertrand. Il se maria, le 23 Mai 1769, à l'Anse-Bertrand, à Marie-Marguerite Françoise GEDOUIN, fille de Mathurin GEDOUIN, de Nantes, Notaire Royal (*b*), à l'Anse-Bertrand (île de la Guadeloupe), & de Marie-Christine BILLAUD. Il décéda le 26 Décembre 1818 à l'Anse-Bertrand, laissant de son union un fils, qui suit.

(*a*) Sainteville Blonzac, propriété située au quartier de l'Anse-Bertrand (île de la Guadeloupe).
(*b*) Charge occupée souvent aux colonies par des Nobles.

IV. DEGRÉ.

CHARLES-JOACHIM-MATHURIN Butel de Sainteville, né le 4 Février 1773 au Morne-à-l'eau (île de la Guadeloupe), Commiſſaire commandant le quartier de l'Anſe-Bertrand, émigra à Londres pendant la Révolution, & mourut aux Eaux de Saint-Sauveur le 29 Septembre 1817. Il avait épouſé le 2 Pluviôſe an XII (23 Janvier 1804), à la Guadeloupe, Anne-Perrine BUDAN (*a*), fille de Jacques-Pierre BUDAN & de Demoiſelle Marguerite-Roſe ROUJOL. De ce mariage il eut :

1. CHARLES-LOUIS-MATHURIN Butel de Sainteville, né à la Guadeloupe le 27 Juillet 1805, décédé le 25 Décembre 1845 à Saint-Règle (Indre-&-Loire).
2. JACQUES-EMMANUEL-ERNEST Butel de Sainteville, né à la Guadeloupe le 27 Juillet 1807, marié, le 2 Juin 1834, à Louiſe-Catherine-Alix DE MENOU (*b*), fille du Comte DE MENOU DU MÉE & de Demoiſelle ROBIN DE LACOTARDIÈRE.
3. ANNE-ROSE-CHARLOTTE, née à la Guadeloupe le 28 Octobre 1808, mariée, le 19 Mai 1829, à Charles-Louis-Erneſt, Marquis de GOURJAULT (*c*).
4. MARIE-JULES-FERDINAND-LÉONCE, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

MARIE-JULES-FERDINAND-LÉONCE Butel de Sainteville, né le 25 Juillet 1812 à l'Anſe-Bertrand (île de la Guadeloupe), marié à Paris, le 18 Avril 1837, à Philippine-Marie-Marguerite-Luce LE GENTIL DE PAROY (*d*), fille du Marquis LE GENTIL DE PAROY & de Demoiſelle FRETEAU DE SAINT-JUST. De cette union vinrent :

1. CHARLES-MARIE-ENGUERRAND, qui ſuit.
2. MARIE-EMMANUEL-ROGER } morts jeunes.
3. VICTORINE-MARIE-MARGUERITE } morts jeunes.

VI. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE-ENGUERRAND Butel de Sainteville, né à Tours le 9 Mai 1838, marié, à Dame-Marie (Indre-&-Loire), le 3 Mai 1865, à Marie-Auguſtine-Jeanne HERRY DE MAUPAS (*e*), fille du Vicomte Anatole HERRY DE MAUPAS & de Demoiſelle Alix DE NETTANCOURT.

(*a*) BUDAN. — Bretagne. — *D'Azur au Chevron, accompagné en chef d'une Buie ou Cruche & d'une Dent, & en pointe d'un Dauphin, le tout d'Or.*
(*b*) DE MENOU. — Berry. *De Gueules à la Bande d'Or.*
(*c*) DE GOURJAULT. — Poitou. — *De Gueules au Croiſſant d'Argent.*
(*d*) LE GENTIL DE PAROY. — Bretagne. — *D'Azur au Dragon d'Or.*
(*e*) HERRY DE MAUPAS. — Bléſois. — *D'Or au Lion de Sable.*



NOTE. Dom Bétencourt, *Noms féodaux* : « BUTEL (*Jean*), le jeune, & *Marc-Simon*, paroiſſe de Saint-Ouen en Belin. Douze arpens de terre relev. du Mans en 1478. » (Extrait des aveux, hommages & dénombrement, dépoſés autrefois à la Chambre des Comptes & depuis au palais Soubiſe, reg. 335, p. 161.) On ignore s'ils appartiennent à la famille dont on s'occupe ici.



DE CAIRON,

Anciens Seigneurs de Cairon, de la Pallu, de Bretteville, de Vogny, de Crocy, de Merville, de la Varende, d'Amblie, de Vaux; Comtes de Merville; Marquis de Panneville; Barons de Fréville, &c.

NORMANDIE, ANGOUMOIS ET PICARDIE.



De Gueules à trois Coquilles d'Argent, posées deux & une. SUPPORTS : *deux Lions.* COURONNE : *de Marquis.*

L'origine de la famille de Cairon se rattache à l'une des époques les plus glorieuses de notre histoire nationale, celle du recouvrement de la Normandie sur les Anglais, sous le règne de Charles VII.

Son chef, NICOLAS Pérotte (Ier degré), se distingua comme Homme d'armes volontaire dans les rangs de l'armée royale, notamment à la bataille de Formigny livrée le 14 Avril 1450. Quatre ans plus tard, des Lettres de Noblesse délivrées à Mehun-sur-Yèvre, en Février 1454, venaient récompenser ses services; on y lisait : « . . . *Notum facimus universis presentibus & futuris quod nos dignum censentes* « *dictum Nicolaum quem dura regni nostri pericula probum invenerunt, decenti* « *recompensare beneficio, premissorum intuitu nec non gratuitorum servitiorum* « *per ipsum Nicolaum non sine periculis & rei familiaris detrimento nobis ju-* « *giter impensorum, & maxime in recuperatione nostri ducatus Normanniæ de* « *manibus Anglicorum per nos nuperrime facta*. . . » (a).

Dès cette époque, Nicolas Pérotte possédait un fief important à Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados), & la considération dont il était entouré lui fit contracter mariage avec une famille de la plus ancienne noblesse; il s'allia à Guillemette d'ESTAMPES, fille de Robert, Seigneur d'Audrieu.

Son fils, NICOLAS Pérotte (IIe degré), continua les services militaires de son père, & obtint du Roi Louis XI, avec NICOLAS & ÉTIENNE, ses frères, des Lettres patentes, données à la Guerche, en Touraine, le 5 Août 1472, qui leur accordaient le droit de changer le nom de PÉROTTE en celui de DE CAIRON, nom d'un fief qu'ils possédaient à cette époque au droit de leur père, « attendu, portent-elles, qu'ils ont « fief assis en la paroisse de Cairon, en la Vicomté de Caen. . . & même en faveur « des services que ledit feu père desdits suppliants & pareillement ledit Nicolas « nous ont par cy-devant faits au fait de nos guerres, & fait chacun jour iceluy « Nicolas qui estoit en personne en armes en notre présence & armées pour nous « servir en cette présente guerre. . . » (b).

(a) Copie collationnée le 21 Mai 1790 par Jean-François Lelièvre, Notaire du Roi au bourg de Creully.
(b) Copie collationnée par Lelièvre, du 21 Mai 1790.

Cette famille s'eſt depuis diviſée en un grand nombre de branches connues ſous le nom de la Pallu, de Cairon, de Vogny, de Crocy, de Saint-Vigor, de Cardonville, de Merville, du Châtel, de Saint-Laurent, de Putot, de la Maillerie, d'Amblie, de la Motte, de Vaux, de Barbières, &c.

Elle s'eſt répandue non-ſeulement en Normandie, mais en Angoumois, par la branche de Merville, & en Picardie, par celle de Ronquerville, dont on ne connaît pas la deſcendance.

La branche aînée s'eſt éteinte au commencement de ce ſiècle en la perſonne de Marie-Thérèse de Cairon, Dame de Cairon, née en 1763, mariée en 1784 à Pierre-Marie-Élie Labbey, Seigneur de la Roque-Baignard, d'Auvillers, d'Argences, Capitaine au régiment du Roi-infanterie.

Cette famille a produit un nombre conſidérable d'Officiers des armées de terre & de mer, parmi leſquels ſept Chevaliers de Saint-Louis. Lors de la guerre de 1740, neuf d'entre eux ſervaient en même temps. On remarque encore un Bernard de Cairon, Abbé de Barbery, Préſident en 1789 de l'ordre du clergé à l'aſſemblée de Caen.

Quatre Demoiſelles de Cairon ont été reçues & élevées à la maiſon royale de Saint-Cyr.

Lors des recherches de nobleſſe faites ſous Louis XIV, elle fut maintenue par M. de Chamillard à la date du 1er Août 1667, ſous le nom de Cairon, Écuyer, Seigneur de Garende, Saint-Léger, &c., Généralité d'Alençon (*a*).

En 1789 elle comparut aux Aſſemblées de Nobleſſe des bailliages de Caen & de Falaiſe où figurent les noms de MM. le Comte de Cairon Barbières, Cairon de Vaux, Cairon de la Varende, Cairon de Vougny, Cairon de Cairon, le Comte de Cairon, de Cairon (Léon-Nicolas-Urbain), Cairon de Cairon (*b*).

Nous ne donnerons ici que la ſuite des degrés qui rattachent à l'auteur de la famille les deux branches de Cairon d'Amblie & de Cairon de Panneville, les ſeules dont on connaiſſe actuellement l'exiſtence.

III. DEGRÉ.

Nicolas de Cairon, IIIe du nom, fils aîné de Nicolas II, Seigneur de Cairon, & de Marie de Hotot, fille de Thomas, Chevalier, Seigneur Châtelain de Beaumont, avait pour ſœur Marguerite de Cairon, mariée en 1499 à Jean de Bourgueville, Sieur de Bras & de Brucourt, & mère de Charles de Bourgueville, Sieur de Bras, auteur des *Antiquités de Caen*. Nicolas de Cairon épouſa Agnès de Perthou, Dame de Monſegret & de Saint-Vigor des Maiſerets. Son quatrième fils fut :

IV. DEGRÉ.

Jean, de Cairon Sieur de Cardonville & de Putot. Il épouſa Catherine de la Mariouse, & en eut cinq enfants, entre autres :

1. Charles, qui continua la branche aînée.
2. Jean (*c*).

(*a*) Chevillard, *Armorial de Normandie.*

(*b*) L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilſhommes de Normandie en* 1789, p. 17, 20, 21, 22 & 23.

(*c*) De ce Jean était iſſu au cinquième degré Alexandre-Anne-Augustin-Gabriel, Sieur de Vaux, né le 22 Juillet 1748, Garde du corps du Roi, marié, par contrat du 11 Juillet 1774, à Marie-Madeleine-Louiſe-Gabrielle d'Esmalleville, devenue, par la mort de ſon frère, Marquiſe de Panneville (*), Baronne de Carville &

(*) Le Marquiſat de Panneville fut érigé par Lettres patentes de Février 1725, enregiſtrées à la Chambre des comptes de Normandie le 18 Avril ſuivant. (*Tablettes généalogiques*, t. VI.)

V. DEGRÉ.

CHARLES de Cairon, Sieur de Cardonville & de Putot, époufa Anne LE SENS, fille d'André, Seigneur de Lion, & d'Anne LE CAVELIER. Son quatrième fils fut :

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Cairon, Sieur de Saint-Laurens, né le 11 Juin 1606, Capitaine au régiment d'infanterie de Beuvron, par commiffion du 20 Août 1636, époufa, par contrat du 6 Avril 1638, Anne COSTARD, fille de Noble homme Philippe, Seigneur de Hotot & de la Motte-Audrieu. Il fut père de PHILIPPE-FRANÇOIS, chef de la branche de la Motte, & de CHARLES, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

CHARLES de Cairon, Sieur de la Maillerie, né en 1643, Capitaine de cavalerie au régiment de Condé, fe trouva, le 12 Juin 1672, à Tolhuis, au paffage du Rhin, commandé par Louis XIV, & prit une part brillante à la bataille de Senef. Il époufa, le 16 Mars 1685, Gillonne LE BOURGEOIS, fa coufine germaine, fille de Jacques LE BOURGEOIS, Seigneur de la Varende & de Beneauville, & d'Anne DE CAIRON. De cette union fortit :

VIII. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS de Cairon, Sieur de la Maillerie, né à Caen en 1689, Capitaine en 1710 au régiment de cavalerie de Thorigny, époufa, à Chicheboville, le 1er Février 1720, Jeanne-Marguerite LE BOURGEOIS. Il mourut à Beneauville en 1766, laiffant pour fils :

IX. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS de Cairon, Sieur de la Varende, né en 1723, Cornette au régiment de dragons d'Harcourt par brevet de 1744; il prit part à toutes les campagnes qui eurent lieu jufqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, fe trouva au fiége de Fribourg, Mons, Charleroy, Namur, Bergopzoom & à la bataille de Lawfeld, & eut la promeffe d'une compagnie que la paix l'empêcha d'obtenir. Il époufa en 1760 Marie-Jeanne DE CREVECŒUR, Dame de Lalonde-Blonville. Il vendit les terres de la Varende & de la Maillerie pour acheter, en Septembre 1767, celles d'Amblie & de Pierrepont. Détenu par mefure révolutionnaire, comme père d'émigré, il mourut en prifon à Caen en 1794. Son fils fut :

X. DEGRÉ.

AMBROISE-VICTOR de Cairon, Sieur d'Amblie, né à Beneauville-la-Campagne le 10 Avril 1768; il fe deftinait à la magiftrature lorfque la révolution le força d'émigrer. Il fervit alors dans l'armée des Princes, & à fon retour, époufa, le 20 Avril 1800, Marie-Anne-Reine-Alexandrine THOREL DE BONNEVAL, fille de Jofeph-Jacques-Georges THOREL, Écuyer, Sieur de Bonneval, & de Marie-Françoife-Élifabeth LE NOBLE DE BAILLEUL. De ce mariage eft iffu :

Fréville, Dame de Cailletot, Monay & Rabu, le Sap, &c. Le Marquis de Cairon de Panneville fut Député aux États généraux de 1789 par le bailliage de Caux. Son petit-fils, le Marquis EDMOND de Cairon, chef de fa branche, s'eft allié à Mlle CAIGNART DE SAULCY & habite aujourd'hui le château de Quevreville-la-Poterie (Seine-Inférieure).

XI. DEGRÉ.

Adolphe-Victor-Honoré de Cairon, né à Cideville (Seine-Inférieure) le 21 Juillet 1803, a épousé, le 13 Janvier 1835 (a), Adrienne-Alexandrine-Louise Dauger, fille de Alexandre-Louis-Frédéric, Comte Dauger, & de Albertine-Octavie-Mélite de Nédonchel. De cette union sont sortis trois enfants :

1. Marie-Charles-Louis-Victor, né à Menneval le 15 Novembre 1835, décédé à Amblie le 26 Juin 1855.
2. Marie-Alexandre-Remy, né à Amblie le 28 Avril 1840, décédé à Menneval le 27 Janvier 1843.
3. Marie-Philomène-Albertine, qui suit.

XII. DEGRÉ.

Marie-Philomène-Albertine de Cairon, née à Amblie le 25 Septembre 1844, mariée, le 18 Septembre 1866, à Marie-Robert Achard, Vicomte de Bonvouloir.

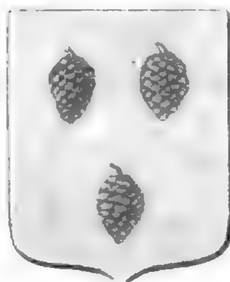
(a) Expédition sur parchemin.



CALEMARD,

Anciens Seigneurs de Requiès (aujourd'hui Recuyer), de Bosfranchet (aujourd'hui Beaufranchet), de la Fayette, le Geneſtoux, le Portail, Calemard, le Mont, Montjoly, &c.

EN AUVERGNE ET EN VELAY.



Armes anciennes : *D'Or à trois Pommes de Pin de Sinople* (a).

La famille de Calemard eſt originaire d'Eſpagne. Les traditions conſervées dans cette maiſon & appuyées du reſte par la concordance de faits hiſtoriques, lui donnent pour ſouche l'ancienne famille de *Calomarde*, & pour lieu d'origine le bourg & Marquiſat du même nom dans le diocèſe d'Albarracin en Aragon (*b*). En France cette famille reconnaît pour premier auteur un Hiérosme de Calemard ou Calomarde, Gentilhomme eſpagnol, Enſeigne des gardes wallonnes, proſcrit & fugitif à la ſuite d'un duel dans lequel il tua un de ſes chefs qui l'avait brutalement outragé, lors de la conquête d'Oran par Ximénès (1509) (*c*).

Établis vers 1512 en Auvergne, aux environs de Viverols, & bientôt attachés à la puiſſante maiſon d'Alègre, Hiérosme Calemard & ſa deſcendance donnèrent leur nom à un nouveau village, &, ſoit par alliances, ſoit par acquiſitions, ils devinrent ſucceſſivement poſſeſſeurs de pluſieurs ſeigneuries, châteaux, fiefs, terres, directes & rentes nobles dans le pays nommé Livradois. Là, ſur les rives de l'Anſe, entre l'Auvergne & le Velay, exiſtent encore les villages de Calemard, la Fayette, Laſſy, le Geneſtoux, le Portail, le Mont & Montjoly, dont les quatre fiefs principaux ont donné leurs noms aux quatre principales branches de la famille, & les châteaux ou maiſons fortes de Calemard, de Requiès & de Bosfranchet, qui ont appartenu à diverſes époques aux Calemard (*d*).

L'hiſtoire des guerres de religion atteſte l'importance de ces poſſeſſions. Une des

(*a*) Les armes de cette maiſon ont varié dans les différentes branches. En Eſpagne & ſur un écuſſon de la tour principale de Requiès, comme à l'Armorial de 1697, on trouve : *d'Or à trois Pommes de pin de Sinople*, 2 & 1; Couronne de Comte. Les Calemard de la Fayette, depuis leur établiſſement dans le Velay, comme dans les Lettres de maintenue & au regiſtre du ſceau de France, ont toujours porté les armes déſignées & figurées au commencement de leur notice. Voir les regiſtres du Sceau de France, les *Noms des Familles qui ont obtenu des lettres confirmatives de Nobleſſe*, par de la Roque & Éd. de Barthélemy, & l'extrait des Lettres patentes de maintenue, qui ſera donné plus loin.

(*b*) En Eſpagne la famille de Calomarde était encore repréſentée de nos jours par Don François Thadée, Comte, puis duc de Calomarde, premier Miniſtre de Ferdinand VII, & qui fut Ambaſſadeur extraordinaire en France, à l'époque du ſacre du Roi Charles X.

(*c*) L'*Hiſtoire de la conquête d'Oran* mentionne la mort de Jérôme Vianelli, Chef d'état-major du Général en chef Pierre Navarre, lequel Vianelli périt de la main d'un officier qu'il avait frappé & à qui il avait arraché les poils de ſa barbe. « *Non modò verbis duris, homo ſuperbus & iracundus, objurgaverat, ſed pugnis additis, barbæ* « *pilos avulſerat.* » — Gomez, *Vie du Cardinal Ximenès.*

(*d*) Codicille de Jean Calemard (1656).

tours érigées à Ambert par les notables Gentilshommes du Livradois pour réfifter à l'invafion proteftante, portait le nom de tour de Calemard. Enfin, la chapelle de Saint-Sébaftien, dans l'ancienne églife de Viverols, était affectée à la fépulture des Calemard, lefquels avaient héréditairement, à titre de patrons, droit de collation pour la prébende de cette chapellenie (*a*).

Depuis fon établiffement en France, c'eft-à-dire depuis bientôt quatre fiècles, cette famille a formé de nombreux rameaux. Les quatre branches principales, de la Fayette, de Genefloux, du Portail & de Montjoly, dont on peut fuivre la trace pendant douze générations, n'ont ceffé de figurer avec honneur dans l'Églife, l'Armée, la Magiftrature furtout, & enfin dans les Affemblées électives.

On y compte, avant la Révolution, un Confeiller au Parlement de Touloufe; un Confeiller au Grand Confeil, Confeiller au Parlement de Paris; des Confeillers d'épée & Confeiller d'honneur de la fénéchauffée du Puy, des Baillis de robe & d'épée, des Chanoines, & un Prévôt, première dignité du Chapitre de Notre-Dame du Puy, un Chanoine du Chapitre noble de Bourbon-l'Archambaud, des Chevaliers de Saint-Louis & trois Gentilshommes de la Maifon-Rouge, Moufquetaires ou Gendarmes de la garde du Roi, &c. Depuis la Révolution, la famille de Calemard a compté huit Chevaliers de la Légion d'honneur; deux Députés; des Préfidents & Confeillers de cours; des Préfidents de tribunaux; plufieurs Confeillers & deux Préfidents de Confeils généraux; Préfidents de Colléges électoraux, &c.

Pour établir la formation des quatre branches principales & fuivre la filiation jufqu'à nos jours, il eft néceffaire de remonter à :

III. DEGRÉ.

Jean Calemard, petit-fils de Hiérofme Ier, Seigneur de Bosfranchet (*b*), de Calemard, la Fayette & Laffy, le Portail, le Mont & Montjoly, Couffanges, Couffangettes, &c. Il fut d'abord Procureur d'office (*c*), puis Capitaine des mandements & châteaux de Viverols, Baffie & Montravel, & mourut à l'âge de 93 ans vers 1656. Par codicille de la même année, il fit don à tous les emphytéotes & vaffaux de Bosfranchet d'une année de leurs redevances. Il avait époufé Madeleine de Gageron (*d*), dont il eut quatre fils :

1. Damase Calemard, Seigneur de Beaufranchet, mort fans poftérité, à Lyon.
2. Hiérosme II, auteur de la branche de la Fayette, qui fuit.
3. Claude, auteur des branches du Genefloux & du Portail (cette dernière éteinte).
4. Damien, auteur de la branche des du Mont de Monjoly (branche de Craponne, éteinte).

(*a*) M. l'abbé Grivel, Aumônier de la Chambre des Pairs, fait mention, dans fon *Hiftoire du Livradois*, de la tour de Calemard à Ambert. Quant au droit de collation pour la chapellenie de Saint-Sébaftien dans l'églife de Viverols, il eft établi par le procès-verbal de réception de Meffire Pierre Montagne pourvu de ce bénéfice par Pierre Calemard, Avocat en Parlement en 1775. Ce procès-verbal eft aux archives de la famille.

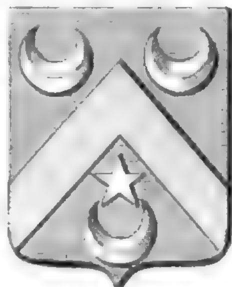
(*b*) La feigneurie de Beaufranchet lui fut cédée, par acte du 9 Octobre 1641, par Antoine de Beaufranchet, Écuyer, Sieur d'Ayat. (Voir à la page 131 de ce Regiftre.)

(*c*) Le Procureur d'office ou Fifcal était l'Officier chargé de maintenir les droits & autorité du Seigneur haut jufticier dans les grands fiefs. Jean Calemard à Viverols, repréfentait Monfeigneur Yves de Tourzel, Marquis d'Alègre, Grand Sénéchal d'Auvergne.

(*d*) Elle eft mentionnée avec fon mari dans une tranfaction contenant partage entre leurs enfants, paffée le 20 Septembre 1659. Original fur papier.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA FAYETTE.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Croiſſants d'Argent, celui de la pointe ſommé d'une Étoile de même. Devise : Ad ſtellam! Creſcendo luceat.

IV. DEGRÉ.

Hiérosme II Calemard, Seigneur de Boſfranchet, Sieur de Calemard, la Fayette & Laffy, Bailli & Juge ordinaire de Viverols (*a*) & Lieutenant général de la commanderie de Saint-Victour, qualifié de Mr, Me & de Meſſire dans les actes du temps (*b*). Il eut pour femme Marie-Claude de Gallien d'Adyat, dont il eut neuf enfants, entre autres :

1. Marian-Damase, qui fit enregiſtrer ſes armoiries, en exécution de l'édit de 1696, dans l'*Armorial général*, manuſcrit (Montpellier-Montauban, 364). Il reſta célibataire, & finit par entrer dans les ordres.
2. Jean-Baptiste, qui ſuivra.
3. Madeleine, mariée à Meſſire Vincent de Varènes, Chevalier, Seigneur de Bois-Rigaud, Tréſorier de France en la généralité de Riom.
4. Marie, mariée à Meſſire Marcellin de Cussinel, Bailli pour le Seigneur Évêque du Puy, de la ville & mandement de Moniſtrol.

V. DEGRÉ.

Jean-Baptiste Calemard, Écuyer, Seigneur de la Fayette & Laffy, Calemard & Sarra, Conſeiller du Roi, Subdélégué de Monſeigneur l'Intendant de Languedoc au département du Puy & pays de Velay (*c*), épouſa en 1685 Dame Charlotte Artaud, dont il eut cinq enfants :

1. Marcellin, qui ſuit.
2. Jean-Baptiste, Prêtre (*d*).
3. Jean-Baptiste-François, Seigneur & Baron de Sarra, d'abord Mouſquetaire gris, Chevalier de Saint-Louis, puis Conſeiller au Grand Conſeil & au Parlement de Paris (*e*), épouſa Armande de Rougemont.
4. Claude, Prêtre.
5. Marie, mariée à Meſſire Reymond de Montredon, Conſeiller du Roi & ſon Premier Avocat général en la ſénéchauſſée du Puy.

(*a*) Qualifié ainſi dans une ſentence rendue par lui le 20 Février 1662. Original ſur papier.

(*b*) Teſtament de Marie-Claude Gallien d'Adyat, veuve de Mr Me Hiéroſme Calemard, Seigneur de Beaufranchet, Bailly de Viverols, &c., en 1703, conſervé aux archives de la Haute-Loire, au Palais de juſtice.

(*c*) Qualifié ainſi dans pluſieurs actes d'acquiſitions faites par lui en 1703, & conſervés aux arch. de la famille.

(*d*) Acte de partage entre Meſſire Jean-Baptiſte Calemard, Prêtre, & Meſſire Marcellin Calemard, Seigneur de la Fayette, & Dame Marie Calemard, épouſe de Meſſire Reymond de Montredon. Marcellin cède à ſon frère le domaine de Laffy, en ſe réſervant les droits, honneurs & devoirs ſeigneuriaux (1723). Arch. de la famille.

(*e*) *Almanach Royal de France*, 1772, p. 225. (Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris.)

VI. DEGRÉ.

Marcellin Calemard, Écuyer, Seigneur de la Fayette & Laffy, les Mas, Grenier, Couffanges, &c., Cofeigneur de la baronnie de Jalavoux, naquit le 22 Septembre 1686 (a). Il fut Confeiller d'honneur au Sénéchal-Préfidial du Puy, Doyen de cette Cour, & mourut en 1777. Il avait époufé en 1715 Françoife Bernard de Jalavoux, des Barons de Jalavoux & des Ternes (b). Il eut de ce mariage :

1. Georges, Prêtre, Chanoine du chapitre de Notre-Dame du Puy, pourvu en 1779 de la prévôté dudit chapitre, par réfignation de Mre Ant. de Sordon de Creaux.
2. Philippe, dit *le Chevalier de la Fayette,* Cadet-Gentilhomme à la fuite du régiment de Rohan-Rochefort, puis Gendarme de la garde du Roi, bleffé au fiége de Port-Mahon (1756) où fa conduite lui valut la croix de St-Louis.
3. Jean-Pierre, qui fuit.
4 & 5. Claudine & Françoise, Religieufes.

VII. DEGRÉ.

Jean-Pierre Calemard, Chevalier, Seigneur de la Fayette, &c., né en 1722, Confeiller d'épée en la fénéchauffée & Siége préfidial du Puy (c), époufa, par contrat du 7 Juillet 1751, Dame Marguerite de la Mure-Forel (d). Il mourut en 1754 (e), laiffant de fon mariage trois enfants :

1. Pierre-Marcellin, qui fuit.
2 & 3. Claudine & Marie-Françoise, non mariées.

VIII. DEGRÉ.

Pierre-Marcellin Calemard (*f*), Écuyer, Seigneur de la Fayette, Vernet, les Mas, Ribier, Rochette, Sallayer, Couffanges, &c., Cofeigneur de la baronnie de Chadrac, Confeiller du Roi & fon Magiftrat préfidial en la fénéchauffée du Puy.

(*a*) Acte de baptême de Noble Marcellin Calemard. Extrait en forme, paroiffe de Viverols.

(*b*) Acte de mariage de Noble Jean-Pierre, fils de Meffire Marcellin & de Dame de Jalavoux. — Tranfactions diverfes entre Marcellin de Calemard & le Marquis de la Saumès. (Archives de la famille.) — *Archives de la Haute-Loire* (fafcicule déjà publié). La maifon de Jalavoux tomba en quenouille par ledit mariage & par celui (1738) de Dame Marie-Gabrielle-Claudine Bernard de Jalavoux, avec très-haut & très-puiffant Seigneur Guillaume-Jofeph de Chanaleilles, Marquis de la Saumès, &c.

(*c*) Voir l'édit de 1703, de création des offices de Confeiller d'épée, qui ordonne que lefdits Confeillers auront le droit de fiéger avec l'épée, qu'ils auront droit de préféance fur tous autres Magiftrats après le Sénéchal, qu'à défaut de celui-ci, ils convoqueront & commanderont la Nobleffe de leur reffort, *qu'il leur eft permis de fe qualifier « Chevaliers », & qu'ils ne pourront être choifis que parmi les Gentilfhommes.* (Reg. Ier, p. 706.)

(*d*) Audit contrat figure, comme fignataire, parmi les plus proches parents, après Meffire Pierre Bernard, Baron de Jalavoux, oncle du futur epoux, Meffire Jean Jourda de Vaux, Baron de Roche, Seigneur de Retournac, père du Maréchal Comte de Vaux, l'illuftre conquérant de la Corfe. En Velay la Maifon de la Mure-Forel, iffue d'une ancienne famille du Forez, tomba en quenouille par ledit mariage & par celui de Jeanne de la Mure-Forel, mariée, par contrat du 24 Novembre 1744, à Noble Claude-Jofeph de Chalendar, Seigneur de Chambonet, &c., Chevalier de Saint-Louis.

(*e*) Donation faite par Meffire Marcellin Calemard à Dame Marguerite de la Mure-Forel, fa belle-fille, veuve de Jean-Pierre, vivant Confeiller d'épée, de tous les biens qu'il a, fitués dans la province d'Auvergne, tels que le domaine de Calemard, maifons à Viverols, rentes nobles & directes de la Fayette & de la Fridière. (Archives de la Haute-Loire.)

(f) *Almanach hiftorique de la Haute-Loire.* — Ventes de diverfes feigneuries en 1779. — Pierre-Marcellin eft perfonnellement défigné, & fa Nobleffe, comme celle de fes afcendants, même maternels, eft reconnue dans les Lettres patentes de maintenue, dont le difpofitif eft ainfi conçu : « A ces causes, Nous avons de notre grâce fpéciale, pleine puiffance & autorité royale, *confirmé & maintenu*, & par ces préfentes, fignées de notre main, *confirmons & maintenons* ledit Calemard de la Fayette dans la poffeffion & jouiffance de la Nobleffe; voulons qu'il foit cenfé & réputé Noble tant en jugement que hors jugement, en-

Il épousa en 1779 Jeanne-Françoise-Marie-Agathe DE SIGAUD DE CHADRAC (*a*), dont il eut :

1. GABRIEL-FRANÇOIS Calemard de la Fayette, Baron de Chadrac, né en 1781, mort en 1828, Chevalier de la Légion d'honneur, Président à la Cour royale de Lyon, Premier Président nommé de la Cour royale de Grenoble, Membre de la Chambre des Députés, Président du Conseil général de la Haute-Loire. Il épousa, en premières noces, Galathée DE QUINSART D'ESPRADELS, dont postérité ; & en secondes noces, Marie-Élisabeth DE PRADIER D'AGRAIN, fille du Marquis D'AGRAIN, dernier Premier Président de la Chambre des comptes de Bourgogne.
2. PIERRE, qui suit, & forme le deuxième rameau de la branche de la Fayette.

IX. DEGRÉ.

PIERRE Calemard de la Fayette, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 21 Avril 1783, Conseiller de Préfecture sous la Restauration, Député & Président du Conseil général de la Haute-Loire, &c. Il épousa, en 1[res] noces, Marie-Françoise-Élisabeth PEYRONNET, & en 2[es] noces, Ursule RIVET. Il eut du premier lit :

1. THÉODORE-ARMAND, Officier de Spahis, Chevalier de la Légion d'honneur, mort en Afrique.
2. GABRIEL-CHARLES, qui suit.

X. DEGRÉ.

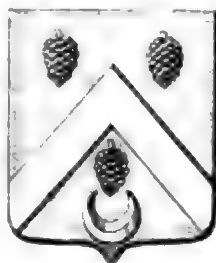
GABRIEL-CHARLES Calemard de la Fayette, chef actuel de sa branche, Chevalier de la Légion d'honneur & de Saint-Grégoire-le-Grand, Lauréat de l'Institut, Membre du Conseil général de la Haute-Loire pour le premier canton du Puy, né le 9 Avril 1815, a épousé, le 2 Mai 1844, Henriette-Antoinette-Césarine-Mélina FIÉVÉE DE JEUMONT, dont sont issus :

1. FERNAND-ANTOINE, né le 17 Mai 1848.
2. BERTHE, née le 27 Février 1850.
3. JEANNE, née le 23 Avril 1857.

semble ses enfants, postérité & descendants mâles & femelles, nés ou à naître en légitime mariage ; que comme tels ils puissent prendre en tous lieux & en tous actes la qualité d'Écuyers & jouir des rangs & honneurs réservés à notre Noblesse, & qu'ils soient inscrits en ladite qualité au registre ouvert à cet effet près notre Commission du sceau ; permettons audit Sieur Calemard de la Fayette, à ses enfants, postérité & descendants de porter les armoiries timbrées telles qu'elles sont désignées & figurées aux présentes, et qui sont : *d'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Croissants d'Argent, celui de la pointe sommé d'une Étoile du même.* L'écu timbré d'un Casque taré de profil, orné de ses lambrequins... » (Lettres patentes du 12 Avril 1828, en conformité de l'ordonnance du 26 Juillet 1826.)

(*a*) La maison de Sigaud, originaire du Dauphiné, où elle a formé entre autres branches celles des Sigaud, de la Maisonforte, du Palais, Seigneurs de Morvilliers, &c., & celle des Sigaud de Baronat, fit remonter ses preuves à JEAN Sigaud, Chevalier, Capitaine de vingt hommes d'armes, tué à la bataille de Marignan. Les Sigaud du Velay formerent en dernier lieu deux rameaux, celui des Barons de Chadrac & celui des Sigaud de Lestang, Seigneurs de Vabrettes, &c. La baronnie de Chadrac, terre en toute justice, tomba en quenouille au siècle dernier, ainsi qu'on le voit dans un acte de production commun aux quatre sœurs cohéritières de ladite seigneurie, où leurs maris sont qualifiés : « Seigneurs haut-justiciers, » & par un Terrier où sont indiqués les quatre alliances, « Terrier fait en faveur de Noble Pierre-Antoine de Sigaud, Seigneur & Baron de Chadrac, Sieur de Loudes, Sainzelles, &c., & par droit de représentation, en faveur de Noble Jean-Armand Bergonhon de Rachat de Varenne, Écuyer, mari & maître des biens dotaux de Dame Madelaine de Sigaud de Chadrac ; — de Noble Joseph-Henri de Vachon, Chevalier, Baron d'Artias, Capitaine au régiment de Gâtinais, Chevalier de Saint-Louis, mari & maître des biens dotaux de Dame Antoinette de Sigaud de Chadrac ; — de Noble F. Mathieu de Chalendar des Crozes, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant de NN. SS. les Maréchaux de France, mari de Dame Marie-Catherine-Joséphine de Sigaud de Chadrac, & de Noble Pierre-Marcellin Calemard de la Fayette, Écuyer, mari & maître des biens de Dame Agathe de Sigaud de Chadrac, &c. — Dans le partage des Dames de Chadrac, la baronnie échut à Madame de Varenne, l'aînée des quatre sœurs, laquelle décéda sans postérité & transmit cette seigneurie à Gabriel-François Calemard de la Fayette, son neveu.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU GENESTOUX.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Pommes de pin d'Argent, & d'un Croissant en pointe de même. Couronne : *de Comte.*

IV. DEGRÉ.

Claude Calemard, Seigneur de Calemard & du Genestoux, fils de Jean, Seigneur de Bosfranchet, fut Avocat en Parlement, Châtelain de Bassie, Lieutenant au bailliage de Viverols. Il épousa, en premières noces, Jeanne de Fournel, qui testa le 21 Mai 1665, entre autres en faveur de Damien, son fils aîné (*a*). De ce mariage il eut :

1. Damien, qui suivra.
2. Jean-Joseph, Prêtre de la Compagnie de Jésus.
3. Matilde, morte sans avoir été mariée.
4. Françoise, mariée à Benoît d'Ouvreleur, Seigneur de la Brugière; sans postérité.

De son second mariage avec Louise Chassaigne il eut deux enfants :

5. Jean-Baptiste, Seigneur du Portail, Bailli de Viverols, auteur de la branche du Portail, éteinte.
6. Marie, mariée à Gabriel Leblanc, par contrat du 10 Janvier 1700 (*b*).

V. DEGRÉ.

Damien Calemard, Seigneur de Calemard & du Genestoux, Avocat en Parlement, Bailli de Viverols, épousa, par contrat du 23 Mai 1695 (*c*), Claudine Calemard, sa cousine, fille de M[re] Hiérosme Calemard, Seigneur de Beaufranchet. Il testa le 29 Janvier 1705, entre autres en faveur de Claude, son fils aîné (*d*). De son mariage vinrent :

1. Claude, qui suit.
2. Marie, qui épousa Benoît Leblanc, Seigneur du Mas.
3. Jeanne-Marie, célibataire.
4. Benoite, Religieuse.

VI. DEGRÉ.

Claude Calemard, Seigneur de Calemard & du Genestoux, Avocat au Parlement, Lieutenant du Bailli de Viverols, épousa Claudine Leblanc du Mas, dont il eut trois enfants :

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) Original sur papier.

1. Pierre, qui fuivra.
2. Benoite, Religieufe de Saint-Jofeph, Supérieure de la communauté, fous le nom de fœur Sainte-Alexis.
3. Claudine, mariée à Jean Daurier, dont eft iffu Charles Daurier, Baron de l'Empire, Lieutenant général, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, qui contribua au gain de la bataille de Fleurus après s'être diftingué au paffage de la North (a), né à Saint-Paulien (Haute-Loire) le 29 Juin 1761, mort à Nancy le 29 Mai 1833, à l'âge de 72 ans.

VII. DEGRÉ.

Pierre Calemard, Seigneur de Calemard & du Geneftoux, né en 1730, Préfident du Tribunal de première inftance d'Ambert (Puy-de-Dôme) de 1789 à 1804, époque de fa mort (15 Germinal an XII) (b). Il époufa Marie Montagne, dont il eut quatre enfants :

1. Claude-Pierre, qui fuit.
2. Marguerite, célibataire.
3. Benoit.
4. Jean, non marié, tué au fiége de Mayence.

VIII. DEGRÉ.

Claude-Pierre Calemard du Geneftoux, Juge au Tribunal civil d'Ambert, Préfident du Tribunal civil de l'Argentière (Ardèche), époufa, le 8 Août 1786, Marguerite-Agnès Couhert du Vernet (c), fille de Henry-Zacharie Couhert du Vernet, Seigneur d'Étruchat & de Freiffonet, Avocat au Parlement, Bailli de Viverols & de la ville de Pradelle, Châtelain de Baffie & de Montravel, Membre des États du Vivarais & Député à l'Affemblée provinciale d'Auvergne. De cette union font nés trois enfants :

1. Claude-Pierre-Gilbert, qui fuivra.
2. Jean-Pierre-Henry, chef d'un rameau de la branche du Geneftoux, rapporté plus loin.
3. Marie-Henriette-Anaïs, mariée à Joachim Couhert d'Étruchat, fon oncle, Préfident du Tribunal civil de Privas (Ardèche), Chevalier de la Légion d'honneur.

IX. DEGRÉ.

Claude-Pierre-Gilbert Calemard du Geneftoux, né le 13 Juillet 1787 (d), Confeiller honoraire de la Cour impériale de Riom, Chevalier de la Légion d'honneur, époufa, le 30 Septembre 1820, à Moulins, Anne-Louife Lebrunet de Privezac, dont il eut deux fils :

1. Anselme, qui fuit.
2. Achille, ancien Subftitut du Procureur impérial du Puy (Haute-Loire), époufa, le 29 Mai 1852, Louife de Gouttenoire, dont il eut trois enfants : Henri, Victor, & Célina.

X. DEGRÉ.

Anselme Calemard du Geneftoux, époufa, le 28 Mai 1850, Angèle de Berchoux,

(a) Bouillet, *Armorial d'Auvergne*.
(b) Son père & fon grand-père font mentionnés dans une fentence du bailliage de Viverols rendue pour lui & contre Marin Imbert & Louife Calemard, fa femme, le 10 Juillet 1764. (Expédition fur papier.)
(c, d) Extrait en forme.

fille du poëte de ce nom & petite-nièce du Général de Précy, qui défendit Lyon en 1793. De ce mariage sont issus :

1. Arnould, né le 11 Mars 1859.
2. Pierre-Jules, né le 1er Février 1863.
3. Irène-Estelle-Camille, née le 6 Juin 1851.



RAMEAU DE LA BRANCHE DU GENESTOUX.

IX. DEGRÉ.

Jean-Pierre-Henry Calemard du Genestoux, chef actuel de son rameau, frère cadet de Claude-Pierre-Gilbert, né le 25 Octobre 1800, Président honoraire du Tribunal civil d'Ambert, épousa, le 21 Mai 1822 (*a*), Marie-Stéphanie Rolhion Malmenayde, petite-nièce, par sa mère, de M. Pourrat, Sous-Préfet, sous le 1er Empire, de l'arrondissement d'Ambert, Maire de ladite ville & Membre de la Chambre des Députés sous la Restauration, & enfin de nouveau Sous-Préfet d'Ambert sous la monarchie d'Orléans après 1830. De cette union sont issus :

1. Jean-Henry-Léon, qui suit.
2. Marguerite-Louise, mariée, le 17 Juin 1845 (*b*), à Jean-Louis Dusser, ancien Juge au Tribunal civil de Montbrison (Loire).

X. DEGRÉ.

Jean-Henry-Léon Calemard du Genestoux, né le 1er Janvier 1828, Capitaine-Commandant au 15e d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre du Danebrog. Il épousa, le 13 Février 1866, à Lyon, Marie Jouffroi, dont il a :
Anselme-Barbe-Jean, né à Lyon le 4 Décembre 1867.

(*a*) (*b*) Extrait en forme de l'acte civil du mariage.



DE CALONNE,

Anciens Seigneurs de Avefne, de Pommereuil, de Chauffoy, de Mefnil-Heudin, de Boifrault, de Condé-Folie en partie, de Saint-Jean-lez-Brocourt, de Frefneville en partie, &c., en Picardie; *de Fontaine-lez-Blangy, de Grimontmefnil, de Efneval, de l'Ifle-Saint-Ouën, &c.*, en Normandie.

EN PICARDIE.



D'Argent au Lion léopardé de Gueules, mis en chef (a).

La maifon DE CALONNE, établie en Picardie à la fin du XIVe fiècle, y poffède depuis 1532 la terre d'Avefne en Vimeu. Les titres confervés en originaux & copies collationnées dans fes archives prouvent une filiation non interrompue depuis PAOUL de Calonne. Aux termes d'une enquête de nobleffe par commune renommée, faite en la ville d'Eu, le 4 Mars 1540 (*b*), par-devant Mes Pierre Nadel & Jehan Lecouvreur, Tabellions jurés au Comté d'Eu « JEHAN de Calonne, Efcuyer, Licencié ès lois, Seigneur du fief de Pommerœul & de Avefne en Vimeu, eft fils de PIERRE de Calonne, qui avoit quatre frères, affavoir JEHAN de Calonne, NICOLAS de Calonne, JACQUES de Calonne & GUILLAUME de Calonne, & deux fœurs, Damoifelle MARYE de Calonne, qui fut femme à Henri CORNU, à fon tour Mayeur d'Abbeville, & l'autre deffunte JEHANNE de Calonne qui fut femme en fes premières noces à deffunt Nicolas DE SAINT-OUËN, Sieur de Melleville, Efcuyer; tous les fufdicts cinq frères & lefdites Damoifelles eftoient iffus de PAOUL de Calonne lequel eftoit tenu & réputé Gentilhomme procédé de noble lignée & du pays d'Hartois ».

Dès leur apparition en Picardie, Paoul de Calonne & fes defcendants en ligne directe, prirent leurs alliances dans les maifons nobles de cette province : plufieurs de ces alliances leur furent communes avec les Calonne Cocquerel (*c*), une branche puînée, détachée vers la fin du XIVe fiècle de la maifon de Calonne Courtebonne (*d*). Les dures épreuves auxquelles ont été foumis au XVe fiècle la Picardie, l'Artois & les Flandres, rendent très-difficiles les preuves généalogiques fe rapportant à cette époque; à défaut de documents authentiques faifant connaître de qui Paoul était fils, c'eft lui qui formera ici le premier degré.

a Palliot, *La vraie & parfaite fcience des armoiries*. — Villers de Roulfeville, *Généalogie de Calonne, Seigneurs d'Avefne*. — Sur les empreintes des fceaux confervées depuis deux fiècles, on trouve quelquefois le *Léopard*, mais plus ordinairement le *Lion léopardé* : ce dernier occupe le centre de l'écu au monument de Prouzel, mentionné à la page fuivante.

b Copie de cette enquête, collationnée fur l'original en parchemin fain & entier, à la requête de Jean de Calonne, Ecuyer, Sieur d'Avefne, le 16 Avril 1580, par les Notaires royaux en les ville & bailliage d'Amiens, figné Catheau & Pecoul, avec paraphes : depofée, par acte du 15 Janvier 1815, au rang des minutes de Me Cavelle, Notaire royal à Saint-Maulvis, canton d'Oifemont, departement de la Somme. Expedition en papier.

c Voir pages 2, 3, 4, 5 de cette notice.

d Obligation du 22 Septembre 1541, par Jean de Calonne, Sieur de Leulinghem, où il eft fait mention d'une obligation faite par Flour de Calonne, Sieur de Courtebourne, & de défunt Flour de Callonne, Sieur de Leulinghem, père du comparant. — Villers de Roulfeville, *Généalogie de Calonne, Seigneurs de Cocquerel*.

PREMIER DEGRÉ.

Paoul de Calonne fut Échevin d'Abbeville de 1447 à 1450 (a). Il époufa Marie Le Roy de Dargny; ils étaient morts tous deux en 1489 (b), laiffant :

1. Pierre de Calonne, qui continue la defcendance.
2. Jehan de Calonne, dont on ne connaît pas le nom de la femme, eut pour enfants :
   I. Jehan de Calonne (d), veuf en 1527 de N. Le Roy, fille de Nicolas Le Roy (c).
   II. Anthoinette de Calonne (d), morte le 19 Mars 1539, étant veuve de Baftien Le Sellier, Écuyer, Seigneur de Prouzel, décédé le 23 Mars 1525. Anthoine Le Sellier, leur fils aîné, époux de Françoife de Saiffeval, mourut le 12 Mai 1553 & fut inhumé, ainfi que fon père & fa mère, en une chapelle de l'églife de Prouzel, près Amiens, où fe voit leur monument funèbre avec épitaphe & orné des écuffons : Le Sellier, ***d'Or à l'Aigle éployée, becquée & membrée de Gueules,*** & de Calonne, ***d'Argent au Lion léopardé de Gueules;*** cette branche s'éteignit à la quatrième génération.
3. Nicolas de Calonne.
4. Jacques de Calonne.
5. Guillaume de Calonne, époufa : 1° Marguerite de Saint-Suplix; 2° Jeanne Louvel (d); il laiffa des defcendants dont était M. François de Calonne, Curé de Saint-Georges à Abbeville, mort le 19 Octobre 1722 (e).
6. Marie de Calonne, mariée à Henri Cornu, Mayeur d'Abbeville, qui fit fon teftament le 16 Février 1497 (f), par lequel on voit que Magdelaine Cornu, l'une de leurs filles, fut mariée à Jehan de la Fresnoye.
7. Jehanne de Calonne, mariée en premières noces à Nicolas de Saint-

(a) Manufcrit intitulé : Création des Échevins d'Abbeville de 1408 à 1460 : aux Archives de cette ville, fection B, n° 58. On y trouve le nom écrit *Calonne*, ainfi que dans l'enquête du 4 Mars 1540, le Cartulaire de Saint-Georges, tous les contrats de mariage & la plupart des titres : dans un petit nombre feulement il eft écrit indifféremment *Kalone*, *Callonne*, *Calongne*, *Caloigne*, &c. Cette orthographe défectueufe, qu'explique la prononciation picarde, ayant été reproduite dans quelques publications, on a dû la fignaler ici.

(b) Le 28 Décembre 1489, Jehan, Guillaume, Colart & Pierre de Calonne, enfants & exécuteurs teftamentaires de Paul (*Paoul*) de Calonne & de Marie Le Roy, affignent 8 liv. 4 fols de rente à la fabrique de Saint-Georges d'Abbeville, pour la fondation d'une meffe à dire chaque lundi de l'an; fol. 229 verfo du Cartulaire de Saint-Georges, aux archives de M. Flaman, à Abbeville.

(c) Par contrat du 9 Octobre 1527, par-devant Mes J. Dechaulz & N. Lefévre, auditeurs du Roy à Abbeville : pour parvenir à s'acquitter, notamment d'une fomme qu'il devait à Robert Le Roy, fils & héritier de feu Nicolas Le Roy & à Meffire Jehan de Calonne, veuf de N. Le Roy, légataire dudit Nicolas Le Roy : Louis de Friaucourt vendit au profit de Jehan Gaillard un noble fief féant au village des Alleux, mouvant de la feigneurie de Valanglart : comparant Jehan Langlacié, Bailly de ladite feigneurie, qui donne faifine dudit fief, en préfence de Anthoine Somon, procureur de Pierre de Calonne *l'aifné*. Volume I, folio 44, n° 145, du manufcrit autographe de Me Flaman, Notaire à Abbeville de 1766 à 1803, extraits de titres. Aux archives de M. Flaman à Abbeville.

(d) Tableau généalogique du milieu du XVIe fiècle, ayant appartenu à M. de Calonne, Curé de Saint-Georges : les fept enfants de Paoul & de Marie Le Roy y font dénommés; on y trouve les premiers degrés de la defcendance de plufieurs d'entre eux : celle de Guillaume y eft plus longuement rapportée. Marguerite de Calonne, fa petite-fille, contracta une alliance dans la famille Gaillard & fut mère de : 1° Ifabeau Gaillard, qui époufa Noble homme Jean du Bus, Seigneur de Wailly & de Saucourt, Capitaine de trois cents hommes de pied; 2° Geneviève Gaillard, mariée à Noble homme Pierre Tillette, Seigneur de Mautort, vivant avec lui le 4 Décembre 1573 (*).

Ce tableau fe trouve aux archives du château d'Avefne ainfi que tous les titres vifés dans cette notice fans indication d'autre lieu de dépôt.

(e) Regiftres aux actes de l'état civil d'Abbeville.

(f) Teftament de Henri Cornu. Copie en papier. — Tranfaction du 22 Décembre 1545 entre Jean de Calonne, Seigneur de Lœulinghem, & Jean de la Frefnoye, Seigneur de Bertenlaire, fon gendre. — Villers de Rouffeville, *Généalogie de Calonne, Seigneurs de Cocquerel.*

(*) Acte du 18 Mars 1555 par lequel Marguerite de Calonne, veuve de Noble homme Jean Gaillard, Seigneur des [illegible], avoue tenir du Roi, à cause de sa châtellenie du [illegible], un fief noble seant au village de Sailly-le-Sec. Original en parchemin, apanage d'Artois, carton O. [illegible]; aux Archives de l'Empire. — Armorial général, article Gaillard de Boencourt, registre III, page [illegible]. — Contrat de mariage de Anne de Calonne, voir page [illegible].

Ouën, Écuyer, Seigneur de Melleville, Mayeur d'Eu en 1482 & 1487 (*a*), mort en 1504, inhumé en l'églife de Saint-Laurent de la ville d'Eu, où fe voit fon monument funèbre avec épitaphe & orné de l'écuffon de Saint-Ouën. On n'y trouve pas les armoiries de Jehanne de Calonne : ayant contracté une feconde alliance, elle ne fut pas inhumée au tombeau préparé pour elle & fon premier mari, où avait été figurée fa repréfentation, accompagnée, fuivant l'ufage du temps, de celle de Saint Jean-Baptifte, fon patron.

II. DEGRÉ.

Pierre de Calonne, dont on ignore le nom de la femme, eut pour enfants :

1. Jehan de Calonne, qui continue la defcendance.
2. Guillaume de Calonne, mort avant 1538, avait époufé Marie de Feuquerolles (*b*), dont Anne de Calonne, qui fut femme à Antoine d'Ardres (*c*), Écuyer, Seigneur du Quefnoy, ancien Mayeur de la ville d'Amiens; leur fille, Marie d'Ardres, Dame de Méraucourt, époufa, le 19 Juillet 1575, François de Saisseval (*c*), Seigneur de Piffy, Homme d'armes des ordonnances du Roi fous la charge du Seigneur de Broffe.

III. DEGRÉ.

Jehan de Calonne, Écuyer, Licencié ès lois, Seigneur du fief de Pommereuil, fitué à Gapenne en Ponthieu, acheta, par contrat du 3 Août 1532 (*d*), pardevant Jehan Dupré & Rémon Dorléans, Notaires au Châtelet de Paris, de Claude de Villiers, Écuyer, & de Jehanne de Chables, fa femme, la terre, feigneurie & châtellenie d'Avefne en Vimeu, avec dix-fept fiefs en dépendant. Il époufa Marie de Machy, fille du Seigneur de Cocquerel (*e*) dont la fille ainée, Jehanne de Machy, fut mariée (*f*) à Jehan de Calonne, Seigneur de Lœulinghem, & lui apporta la terre & feigneurie de Cocquerel, d'où fes defcendants prirent le nom diftinctif de leur branche. Jehan de Calonne, Seigneur d'Avefne & de Pommereuil, mourut à Abbeville vers 1548, âgé de plus de foixante ans, & fut enterré dans l'églife collégiale Saint-Wulfran (*e*). Il laiffa de fon mariage fix enfants :

1. Jehan de Calonne (*g*), qui continue la defcendance.
2. Jacques de Calonne (*g*), Écuyer.
3. Nicolas de Calonne (*g*), Écuyer, Sieur de Barbafacq (*h*), Archer des ordonnances du Roi en 1565 (*i*), fous la charge de M. de Morviller.
4. Pierre de Calonne (*g*), Écuyer.
5. Godefroy de Calonne (*g*), Chevalier, Lieutenant d'une compagnie de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances du Roi fous la charge de M. de Rubempré, donna, le 30 Août 1580 (*j*), un certificat de fervice à Jehan de Calonne, Seigneur d'Avefne, fon neveu, Homme d'armes dans la même compagnie.

(*a*) Défiré Lebeuf, *Hiftoire de la ville d'Eu*, 1844, page 264 & fuiv.

(*b*) Accord du 12 Juillet 1538, par lequel Marie de Feuquereulles, veuve de Guillaume de Calonne, remet à Jehan de Calonne, fon frère ainé, une maifon fife à Abbeville, en vertu d'une claufe du teftament de Pierre de Calonne *l'aîné*, leur père, en date du 4 Avril 1520. Groffe en parchemin. — Cette Marie de Feuquerolles n'eft autre que Marie d'Ardres qui prenait le nom d'une feigneurie ayant appartenu longtemps à fa famille, & dont le nom a été mal écrit dans l'acte.

(*c*) *Armorial général*, art. de Saisseval, reg. Ier, p. 497, & Villers de Routleville, *Généalogie de Saiffeval.*

(*d*) Contrat d'acquifition, groffe en parchemin.

(*e*) Contrat de mariage de Jehan, fon fils (page fuiv.). — Information des 14 & 15 Mars 1582, vifée plus loin.

(*f*) Contrat de mariage de Jehan de Calonne avec Philippe Louvel (page fuiv.).

(*g*) Teftament de Jehan de Calonne du 8 Octobre 1546. Groffe en parchemin.

(*h*) Conftitution de rente par Jehan & Nicolas de Calonne du 31 Décembre 1583. Groffe en parchemin.

(*i*) Vente par Nicolas de Calonne du 30 Juillet 1565. Groffe en parchemin.

(*j*) Certificat de fervice figné de Callonne, de Chaponay, de Machault & Durand. Original en parchemin.

6. MARGUERITE de Calonne (*a*), qui épousa Noble homme Jacques LEBAIN, demeurant en la ville de Rue; ils furent remboursés, le 17 Septembre 1556 (*b*), par Jehan de Calonne, Seigneur d'Avesne, des sommes qu'il s'était obligé de leur payer en traitant de leur mariage le 11 Juillet 1555.

IV. DEGRÉ.

JEHAN de Calonne, Écuyer, Seigneur d'Avesne, Maire héréditał de Pommereuil, Homme d'armes des Ordonnances du Roi sous M[r] d'Humières, fut déchargé de la contribution & service de ban & arrière-ban par sentence de M. le Bailli d'Amiens du 21 Octobre 1570 (*c*). Il fut assisté de Jehan de Calonne, Seigneur de Lœulinghem, Antoine de Machy, Prêtre, Curé de la Chapelle-lez-faubourg d'Abbeville, ses oncles, & de Antoine d'Ardres, Licencié ès lois, Avocat au bailliage d'Amiens, quand par contrat du 8 Février 1548 (*d*), par-devant M[e] Jehan Dainval, Notaire royal à Amiens, il épousa Damoiselle Philippe LOUVEL, fille de François LOUVEL, Écuyer, Seigneur de Glisy, &c., ancien Mayeur de la ville d'Amiens, & de Jacqueline DE CONTY. Ils eurent pour enfants :

1. JEHAN de Calonne, Écuyer, qui continue la descendance.
2. PIERRE de Calonne, Écuyer, Seigneur du Mesnil-Heudin, & du Quesnoy-en-Santerre, Hommes d'armes des ordonnances du Roi (*e*), sous la charge de M. le Duc de Joyeuse, passa à la montre & revue faite en armes à Caën en Normandie, le 6 Juin 1581 (*f*). Par son testament du 12 Juillet 1593 (*g*), il donna plusieurs pièces de terre aux églises d'Avesne & du Mesnil; la terre du Quesnoy-en-Santerre à sa sœur Ysabeau; la terre & seigneurie du Mesnil à son frère aîné.
3. FLORIMOND de Calonne (*h*), Écuyer.
4. YSABEAU de Calonne, mariée, par contrat du 28 Octobre 1571 (*i*), par-devant Charles Roussel, Notaire en la Prévôté de Vimeu, à Antoine DE VAUDRICOURT, Écuyer, Seigneur d'Allenay, fils de défunt Claude DE VAUDRICOURT.
5. ANNE de Calonne, mariée, par contrat du 21 Juin 1592 (*k*), par-devant M[e] Ézéchias Boujonnye, Notaire royal à Abbeville, à Maître Jean DE MAY, Écuyer, fils de Jean DE MAY, Écuyer, Seigneur de Seigneurville, ancien Mayeur de la ville d'Abbeville, & de Damoiselle Catherine LOURDEL, assistée de Damoiselle Marguerite de Saisseval, veuve de François Louvel, vivant Seigneur de Froyenne & de Fresne, son oncle & curateur, de M. Pierre Tillette, Écuyer, Seigneur de Mautort & du Maisnil-lez-Franleux, mari de Damoiselle Geneviève Gaillard, sa cousine.
6. ANTHOINETTE de Calonne, Chanoinesse, mariée, par contrat du 15 Mai 1583 (*l*), à Jean DE LA POTHERIE, Écuyer, Seigneur dudit lieu & de Vigny, fils de Jean DE LA POTHERIE, Écuyer, Seigneur desdits lieux, & de Damoiselle Yde DE SAINT-OUËN.

(*a*) Testament de Jehan de Calonne du 8 Octobre 1546. Grosse en parchemin.

(*b*) Remboursement par Noble homme Jehan de Calonne. Grosse en parchemin.

(*c*) Villers de Rousseville, *Généalogie de Calonne, Seigneurs d'Avesne*.

(*d*) Contrat de mariage de Jehan de Calonne. Expedition en papier.

(*e*) Information des 14 & 15 Mars 1582. — (*f*) Certificat de presence du 6 Juin 1581, signe Bouillet, Demarzellay, de Humières, Boursault. Original en parchemin.

(*g*) Testament. Copie en papier. — (*h*) Note *i* de la page précédente.

(*i*) Testament de Philippe Louvel du 17 Juillet 1587. Grosse en parchemin. — Villers de Rousseville, *Généalogie de Vaudricourt*.

(*k*) Contrat de mariage. Expédition collat. en papier. — (*l*) Contrat de mariage sous seing. Original en papier.

V. DEGRÉ.

JEHAN de Calonne, Écuyer, Seigneur d'Avefne, de Pommereuil, & de Condé-Folie en partie, Homme d'armes des Ordonnances du Roi (*a*), fous la charge de Mr le Duc de Joyeufe, paffa à la montre & revue faite en armes à Montdidier le 26 Octobre 1584 (*b*). Il fut marié, par contrat du 6 Février 1590 (*c*), par-devant Mes Gallet & Louis de Dourlens, Notaires royaux en Ponthieu, à Damoifelle Françoife CORNU, feconde fille de François CORNU, Seigneur de Beaucamp-le-vieil, & de Damoifelle Anne DE LANZERAY, & dont la tante, Yfabeau Cornu, avait époufé, le 23 Avril 1569 (*d*), Nicolas DE CALONNE, Écuyer, Seigneur de Cocquerel & de Lœulinghem. Jehan de Calonne eft repris en 1577 pour fa feigneurie d'Avefne, fon fief de Pommereuil & autres fiefs (*e*), au rôle de répartition de 2,900 livres allouées à Meffire André de Bourbon, Seigneur de Rubempré, en rembourfement de fes frais pour avoir repréfenté la Nobleffe de la fénéchauffée de Ponthieu aux États généraux tenus en la ville de Blois. Dans l'information faite en la ville d'Abbeville & celle d'Amiens les 14 & 15 Mars 1582 (*a*), par M. Marc de Chalnoix, Confeiller du Roi, Préfident & Juge pour Sa Majefté en l'élection de Péronne, Commiffaire fubdélégué par MM. les Commiffaires dépêchés par Sa Majefté fur les faits & liquidation de fes droits de francs-fiefs & nouveaux acquets en la Chambre du tréfor à Paris, à la requête de Jehan de Calonne, Seigneur d'Avefne, & Pierre de Calonne, Seigneur du Mefnil-Heudin, fon frère, tous deux Hommes d'armes des ordonnances du Roi, pour la vérification & juftification de leur Nobleffe, les témoins, après avoir déclaré qu'ils font réputés Gentilhommes & vivant noblement de tous temps, ajoutent : bien « congnoiftre les armoryes des dictz de Callongne portant *ung liepart de* « *guelle en champ d'argen* por les avoir veu par plufieurs fois en la grande églife « fainct Wulfran d'Abbeville emprainctz en une vitre comme auffy en l'églife du-« dict Avefne tant aux vitres que aux ornements de l'églife. » En conféquence de cette information, il fut rendu le 22 Mai 1582, par MM. les Commiffaires une ordonnance de décharge du droit de francs-fiefs (*f*). Du mariage de Jehan de Calonne & de Françoife Cornu font nés les enfants qui fuivent :

1. PIERRE de Calonne, Écuyer, qui fuit.
2. ÉDOUARD de Calonne, Écuyer, Sieur d'Avefne, Capitaine au régiment de Feuquerolle-infanterie, fut tué en 1666 au fiége de Saint-Omer (*g*), fous les ordres du Maréchal de Châtillon.

(*a*) Information des 14 & 15 Mars 1582. Expédition en parchemin.

(*b*) Certificat de préfence, figné de Humières, Le Gendre, de la Pouftoire. Original en papier.

(*c*) Contrat de mariage. Expédition en papier.

(*d*) Accord & tranfaction du 2 Mars 1590, par-devant Louis Gallet & Louis de Dourlens, Notaires royaux à Abbeville, entre Jehan de Calonne, Écuyer, Seigneur d'Avefne, & Pierre, fon frère, d'une part, & Ifabeau Cornu, veuve de feu Nicolas de Calonne, en fon vivant Écuyer, Seigneur de Cocquerel & de Lœulinghem, mère & tutrice commife par juftice aux enfants mineurs & héritiers dudit défunt & d'elle, demeurant à Cocquerel, d'autre part. Groffe en parch. — 16 Janvier 1598, contrat du 2e mariage de Françoife Cornu avec Eléonor de May. Expéd.

(*e*) Du 24 Mars 1577, rôle de répartition de la fomme de 2,900 livres accordée à Meffire André de Bourbon, Sieur de Rubempré, Chevalier de l'ordre du Roi, Confeiller en fon Confeil privé, Capitaine de cinquante Hommes d'armes de fes ordonnances, Gouverneur des ville & château d'Abbeville, pour fes frais & journées d'avoir été & affifté en l'affemblée des États tenus en la ville de Blois; ladite répartition faite fur tous les Gentilshommes poffédant fiefs & feigneuries en la fénéchauffée de Ponthieu, fur les rôles de ban & arrière-ban convoqués en l'an 1574, & eu égard à la valeur defdits fiefs. Copie en papier, fous la fignature de Jehan Le Prevoft, Greffier ordinaire de la fénéchauffée de Ponthieu; aux archives du château d'Avefne.

(*f*) Ordonnance de décharge du droit de francs-fiefs du 22 Mai 1582, où on lit *Calloigne, Callonne, Calonne.* Expédition en parchemin.

(*g*) Certificat de fervices par le Sieur d'Efpagny du 1er Août 1666. Original en papier.

3. JEAN de Calonne, Écuyer, Seigneur de Pommereuil, Lieutenant au régiment de Feuquerolle, fut fait prifonnier par les Efpagnols au fiége de Saint-Omer (*a*), ainfi que René Gouffier, Sieur d'Efpagny, Lieutenant général ès armées du Roi, Meftre de camp d'un régiment particulier, & plufieurs autres Officiers du régiment.

VI. DEGRÉ.

PIERRE de Calonne, Écuyer, Seigneur d'Avefne, Mefnil-Heudin, Condé-Folie, Pommereuil & autres lieux, marié, par contrat du 20 Février 1615 (*b*), par-devant Me François de Saint-Fufcien, Notaire royal au bailliage d'Amiens, à Damoifelle Françoife DU BOS, fille de Nicolas DU BOS, Seigneur de Drancourt & de Hurt, Confeiller du Roi, Tréforier général de France en Picardie, & de Damoifelle Jacqueline DE LOUVENCOURT. De ce mariage il eut :

1. OUDART de Calonne, Chevalier, qui continue la defcendance.
2. JEAN de Calonne, Écuyer, Sieur de Saint-Jean, Enfeigne au régiment de Rambures en 1644 (*c*), Capitaine au même régiment en 1653 (*d*), Capitaine d'une compagnie nouvelle au régiment de la Reine en 1663 (*e*).
3. JACQUES de Calonne, Écuyer, Sieur de Pommereuil, Enfeigne au régiment de Rambures en 1646 (*c*), Lieutenant en 1652 (*c*), Capitaine en 1667 (*f*), Capitaine d'une compagnie nouvelle en 1671 (*g*), tué fur le champ de bataille le 11 Août 1674 (*h*).
4. FRANÇOIS de Calonne, Écuyer, Sieur du Mefnil, Enfeigne au régiment de Rambures en 1654 (*c*), y fervait en cette qualité en 1666 (*c*).
5. MARGUERITE de Calonne, en religion fœur Sainte-Agathe, Religieufe au couvent du Tiers-Ordre de Saint-François à Abbeville en 1635 (*i*).
6. MARIE de Calonne, morte fans alliance (*k*).
7. ÉLISABETH de Calonne, mariée, par contrat du 1er Juillet 1669 (*l*), par-devant le Notaire royal au bailliage d'Amiens, réfidant à Oifemont, à Louis DU BOS, Écuyer, Seigneur de Valroger, fils de Florent DU BOS, Écuyer, Seigneur de Vercourt, & de défunte Jeanne DE WILLY.
8. MAGDELEINE de Calonne, Religieufe au couvent des Sœurs grifes à Abbeville (*k*).

VII. DEGRÉ.

OUDART de Calonne, Chevalier, Seigneur d'Avefne, Mefnil-Heudin, Saint-Jean, Pommereuil, &c., Enfeigne de la compagnie d'Ébert au régiment de Rambures en 1658 (*m*), marié, par contrat du 16 Octobre 1663 (*n*), par-devant Me Simon Bernard, Notaire royal en la prévôté de Péronne, réfidant à Harbonnières, à Demoifelle Magdeleine LE FOURNIER, fille de Meffire Aymard LE FOURNIER, Chevalier, Seigneur de Wargemont, Grancourt, Ribaucourt, Barlettes & autres lieux, & de Dame Magdeleine DU GARD. De cette union :

(*a*) Note *g* de la page précédente.
(*b*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*c*) Certificat de fervice par Meffire Charles de Rambures, Comte de Courtenay. Original en papier.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Commiffion de Capitaine. Original en parchemin.
(*h*) Lettre de fon frère, Sieur de Saint-Jean, datée du camp de Pieton, 13 Août 1674.
(*i*) Réception pour la prife d'habit & dotation. Expédition en papier.
(*k*) Décret du teftament mutuel de fes père & mère. Expédition en papier.
(*l*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*m*) Lettre du Roi, du 6 Mai 1658. Original.
(*n*) Contrat de mariage. Groffe en parchemin. — *Armorial général*, art. LE FOURNIER DE WARGEMONT, regiftre Ier, p. 245.

1. François de Calonne, Chevalier, qui continue la defcendance.
2. Adrien de Calonne, Chevalier, né le 22 Novembre 1671 (*a*), Lieutenant au régiment de Conflans en 1698 (*b*).
3. Jean de Calonne, Sieur du Mefnil, Lieutenant au régiment de Solre-Étranger en 1698 (*b*), enfuite Capitaine au régiment de Noailles-cavalerie, marié, par contrat du 1er Octobre 1718 (*c*), par-devant Mes Lagarrigue & Stablie, Notaires à Aurillac, à Damoifelle Jeanne de Fortet, fille de défunt Raymond de Fortet, en fon vivant Seigneur de Cavanhac, Confeiller du Roi & Premier Préfident en la Cour & Siége préfidial d'Aurillac, & de Dame Hélène de Pesteils. Il fut l'auteur de la branche établie en Auvergne.
4. Marie-Charlotte de Calonne, née le 1er Octobre 1669 (*a*), mariée, par contrat du 16 Février 1693 (*d*), par-devant Me François Sangnier, Notaire au bailliage d'Amiens, réfidant à Saint-Maulvis, à Meffire Jacques de Bonneville, Chevalier, Seigneur de la Bernardière, de la Coupollet, Patron de Chambellacque & de Beauvoifier en Normandie, fils de feu Meffire Nicolas de Bonneville, en fon vivant Seigneur defdits lieux, & de défunte Dame Marie Le Roy, neveu de religieux Seigneur Jacques de Bonneville, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, Commandeur de Boncourt, Receveur & Procureur général dudit ordre au grand prieuré de France à Paris.
5. Antoinette de Calonne, née le... Septembre 1670 (*a*).

VIII. DEGRÉ.

François de Calonne, Chevalier, Seigneur Châtelain d'Avefne, Frefneville, Chauffoy, Condé-Folie, le Mefnil, Saint-Jean-lès-Brocourt, &c., né le 2 Octobre 1665 (*a*), marié, par contrat du 4 Juin 1693 (*e*), par-devant Me Locquet, Notaire royal au bailliage d'Amiens, réfidant à Hornoy, à Demoifelle Marie-Louife d'Aumale, fille de Meffire Charles d'Aumale, Chevalier, Seigneur de Boifrault, Cantigny, Vaudricourt, Levergnier, Bellenglife & autres lieux, & de Dame Éléonore de Saint-Just. C'eft en fa faveur que fut rendue, le 24 Décembre 1698 (*f*), l'ordonnance de maintenue de Nobleffe par Hiérofme Bignon, Intendant de juftice, police & finances, en Picardie, Artois, Boulonnais, pays conquis & reconquis. Il fut inhumé dans le chœur de l'églife d'Avefne, le 23 Mars 1731 (*a*), & laiffa pour enfants :

1. Louis-Édouard de Calonne d'Avefne, qui fuit.
2. Jean-François de Calonne d'Avefne, Chevalier, né le 19 Avril 1699 (*a*), reçu de minorité au rang des Chevaliers de juftice de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem en 1700; il fit fes preuves en Septembre 1729 (*g*), Commandeur de Villedieu en 1745 (*h*), pourvu enfuite de la Commanderie de Saint-Jean du Temple à Troyes en Champagne, dont il était en poffeffion en 1752 & 1756 (*i*); il la conferva jufqu'à fa mort (*g*).

(*a*) Extraits légalifés des actes de l'état civil de la paroiffe de Saint-Denis d'Avefne.
(*b*) Villers de Rouffeville, ordonnance de maintenue, *Généalogie de Calonne.*
(*c*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*d*) Contrat de mariage. Copie en papier & quittance de la dot de Marie-Charlotte de Calonne. Expédition en papier.
(*e*) Contrat de mariage. Expédition en papier. — *Armorial général*, article d'Aumale, regiftre IV, p. 50.
(*f*) Ordonnance de maintenue de Bignon. Original en parchemin. — Villers de Rouffeville.
(*g*) Procès-verbal des preuves pour Malte de Charles-François de Calonne, fon neveu. Original vifé plus loin.
(*h*) Qualifié ainfi en un acte de baptême de la paroiffe de Saint-Denis d'Avefne. Extrait légalifé.
(*i*) Preuves de Calonne, Bibliothèque Impériale, fonds d'Hozier.

3. Jean-François II de Calonne d'Avefne, Chevalier, Seigneur de Marck, né le 23 Octobre 1700 (*a*), marié, par contrat du 29 Mai 1752 (*b*), par-devant Me Roger, Notaire royal à Amiens, à Demoifelle Marie-Thérèfe-Victoire L'Élu de Bermont. Il fut l'auteur de la branche des Seigneurs de Marck, rapportée à la fin de cette notice.
4. Charles-François de Calonne d'Avefne, Chevalier, Seigneur en partie du Mefnil-Heudin, né le 12 Janvier 1705 (*a*), Enfeigne de la compagnie colonelle au régiment de Mailly en 1733 (*c*).
5. Charles-François II de Calonne d'Avefne, Sieur du Mefnil, né le 6 Septembre 1707 (*a*), Capitaine au régiment de Rohan-Rochefort, Chevalier de Saint-Louis, marié, par contrat du 20 Novembre 1756 (*b*), par-devant Me Moreau, Notaire royal à Troyes, à Demoifelle Marie-Louife-Antoinette de Vaveray, fille de François de Vaveray, Receveur général des aides de l'élection de Troyes, & de Demoifelle Marie Jacquart de Montplaisir. Il fut père d'Antoine de Calonne d'Avefne, né le 1er Avril 1760, Officier au régiment de la Sarre en 1789 (*d*), & de Mathurine-Geneviève de Calonne d'Avefne, née le 26 Juin 1761 (*b*).
6. Louise-Magdeleine de Calonne d'Avefne, née le 7 Mai 1694 (*a*), fut admife, le 17 Décembre 1701 (*e*), au nombre des deux cent-cinquante Demoifelles Nobles élevées dans la maifon royale de Saint-Louis à Saint-Cyr. Elle époufa, en premières noces, Meffire André de Bure, Chevalier de Brouilly (*f*), Chevalier de Saint-Louis; & en fecondes noces, le 17 Septembre 1762 (*a*), Meffire Henry de Dampierre, Écuyer, Chevalier de Saint-Louis, de la paroiffe de Londenière, en Normandie.
7. Marie-Françoise de Calonne d'Avefne, Demoifelle de Frefneville, née le 14 Mars 1697 (*a*).
8. Jeanne-Marie de Calonne d'Avefne, née le 20 Juin 1702 (*a*), admife à la maifon royale de Saint-Cyr par brevet du 21 Mai 1710 (*e*).

IX. DEGRÉ.

Louis-Édouard de Calonne d'Avefne, Chevalier, né le 12 Août 1695 (*a*), Seigneur d'Avefne, Boifrault & autres lieux, marié, par contrat du 11 Mai 1735 (*g*), par-devant Me Louis Hefnard, Notaire au Comté d'Eu, réfidant à Blangy, à Demoifelle Françoife-Renée de Bommy, Dame de Fontaine-lès-Blangy, Grimontmefnil, Efneval, l'Ifle-Saint-Ouën, Pelvert, &c., fille & unique héritière de feu Meffire Nicolas de Bommy, Chevalier, Seigneur de Maricourt, & de Dame Anne-Angélique-Élifabeth d'Abancourt, & nièce & unique héritière de Jean-François de Bommy (*h*), en fon vivant Chevalier, Seigneur des lieux fufdits, mort le 18 Février 1724, terminant la defcendance mafculine de cette ancienne maifon (*i*); elle fut affiftée de Meffire Charles-Auguftin-Robert-Antoine de Créquy, Chevalier, Seigneur de Saucourt, fon tuteur confulaire & coufin paternel. Ils eurent pour enfants :

(*a*) Extraits légalifés des actes de l'état civil de la paroiffe Saint-Denis d'Avefne.
(*b*) Preuves de Calonne, fonds d'Hozier, Bibliothèque Impériale.
(*c*) Procuration notariée du 8 Juillet 1733. Original en papier.
(*d*) Décharge de curatelle, fous feing. Original en papier.
(*e*) Brevets d'admiffion à la maifon royale de Saint-Cyr. Originaux en parchemin.
(*f*) Accord du 22 Mai 1737, entre Louis-Edouard de Calonne & André de Bure, relativement à une fomme de 3000 livres provenant, à fa femme, de la maifon royale de Saint-Cyr.
(*g*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*h*) État des fonds & charges de cette fucceffion, du 8 Juin 1724. Soulfeings original en papier.
(*i*) Contrat de mariage vifé à la note *g*. — Actes de l'état civil de la commune de Blangy-fur-Brefle.

1. Jean-Ferdinand de Calonne d'Avefne, qui fuit.
2. Charles-François III, de Calonne d'Avefne, né le 15 Octobre 1744 (*a*), reçu de minorité au rang des Chevaliers de juftice de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem en 1757, fit fes preuves en 1771 (*b*), Commandeur de Villedieu-la-Montagne le 8 Juin 1777 (*c*), fut pourvu de la commanderie de Maupas & Soiffons en 1785 (*d*), la conferva jufqu'à la fuppreffion de l'ordre en France, & était Bailli (*e*) de l'ordre lorfqu'il mourut le 21 Février 1840 (*f*). Entré aux chevau-légers en 1759, Lieutenant au régiment de carabiniers de Mr le Comte de Provence le 8 Avril 1769 (*g*); Capitaine-commandant au même corps, le 25 Juillet 1774 (*h*); Major du régiment Royal-cavalerie en 1785 (*i*), il fut retraité comme Lieutenant-colonel ayant trente-quatre ans & quatre mois de fervice (*k*).
3. Jeanne-Françoise de Calonne d'Avefne, née le 14 Juillet 1738 (*l*), mariée, le 18 Mars 1760 (*l*), à François-Euftache de Dampierre, Chevalier, Seigneur de Yfengremer, Millencourt, Leftar, Quincrue, Lepine, &c., Meftre de camp de cavalerie, Lieutenant-Colonel au régiment royal des carabiniers, Chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, fils de Meffire François de Dampierre, ancien Capitaine au régiment de Netancourt, & de feue Dame Françoife de Louvencourt.
4. Anne-François-Édouard de Calonne d'Avefne, né le 1er Mars 1736 (*l*), mort fans alliance le 9 Février 1756 (*l*).

X. DEGRÉ.

Jean-Ferdinand, Comte (*m*) de Calonne d'Avefne, Chevalier, Seigneur d'Avefne, Boifrault, Chauffoy, Frefneville, Saint-Jean-lès-Brocourt, Fontaine-lès-Blangy, Grimontmefnil, Efneval, &c., né le 26 Septembre 1741 (*l*), fut reçu Chevalier de juftice de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, par bref de Sa Sainteté, donné à Rome le 11 Septembre 1751 (*n*). Au nombre des quatre-vingt-dix actes délivrés relativement à la Nobleffe de M. le Comte de Riencourt, Seigneur de Beaucourt, par les perfonnes qualifiées de la province de Picardie, dont les fignatures & cachets furent certifiés véritables par M. le Comte de Talleyrand-Périgord, Gouverneur, & M. le Comte d'Aguay, Intendant de la province, fe

(*a*) Extraits légalifés des regiftres aux actes de baptêmes de la paroiffe d'Avefne.

(*b*) Procès-verbal des preuves de Noble Charles-François de Calonne d'Avefne, Chevalier de Malte, du Prieuré de France. Original, figné de Rogres de Champignelles, Duroux de Varennes, fcellé de leurs armes.

(*c*) Bulle du Grand-Maître Emmanuel de Rohan, du 8 Juin 1777, nommant frère Charles-François de Calonne d'Avefne à la commanderie de Villedieu-en-la-Montagne, en remplacement de frère Pierre de Molaon de Savaillans, promu à une autre commanderie. Original en parchemin, fcellé en plomb.

(*d*) Saint-Allais, *l'Ordre de Malte.* — Compte des revenus de la commanderie de Maupas & Soiffons du 1er Mai 1789 au 30 Avril 1791, approuvé & figné par le commandeur de Calonne. Original.

(*e*) Lettre du Bailli Candida, Lieutenant du Magifter, datée de Rome le 17 Mars 1840. Original en italien.

(*f*) Extrait légalifé du regiftre aux fépultures de la paroiffe de Blangy-fur-Brefle.

(*g*) (*h*) Commiffion. Original en papier.

(*i*) État de fituation du régiment royal-cavalerie au 15 Août 1785. Original en papier.

(*k*) Tableau général des penfions à la charge de l'État, infcrites au Trefor royal au 1er Septembre 1817, fous la lettre C, t. II & III.

(*l*) Extraits légalifés des regiftres aux actes de l'état civil de la commune d'Avefne-Chauffoy, département de la Somme.

(*m*) Voir les notes *a*, *b*, *d*, *f* de la page fuivante.

(*n*) Quittance du 8 Octobre 1753 par-devant Me Huet, Notaire au Châtelet de Paris, par religieux Seigneur Charles-Alexandre de Grieu, Commandeur de Saint-Maulvis & de la Braque, Receveur général de fon ordre au grand Prieuré de France, à Noble Jean-Ferdinand de Calonne d'Avefne pour fon droit de paffage & minorité. Expédition en parchemin.

trouve le certificat du 20 Avril 1783 (*a*) de M. le Comte de Calonne d'Avefne. C'eft encore avec cette qualification qu'il prend part aux Affemblées de la Nobleffe de Picardie pour l'élection des Députés aux États généraux en 1789 (*b*). Son mariage fut accordé par contrat du 25 Janvier 1778 (*c*), par-devant Me Hefnard, Notaire au comté d'Eu, réfidant à Blangy, avec Demoifelle Bonne-Magdeleine DE RIENCOURT DE VILLERS, fille majeure de Meffire Charles-Henri DE RIENCOURT, Chevalier, Seigneur de Villers, &c., & de Dame Catherine-Élifabeth DE CACHELEU; la célébration en eut lieu dans l'églife de Rieux au comté d'Eu, diocèfe de Rouen, le 26 Janvier fuivant (*d*). Il mourut le 18 Pluviôfe an IV (7 Février 1795) (*e*), laiffant pour enfants :

1. RENÉ-LOUIS-FERDINAND de Calonne, qui fuit.
2. BON-LOUIS-CHARLES-THOMAS d'Avefne, reçu de minorité Chevalier de Malte le 17 Septembre 1780 (*f*), mort jeune.
3. BONNE-CATHERINE-FRANÇOISE de Calonne d'Avefne, née le 9 Avril 1782 (*e*), mariée, par acte du 30 Fructidor an XI (17 Septembre 1803) (*e*), à M. Adéodat JOURDAIN DE THIEULLOY, veuf de Dame Alexandrine-Julie-Modefte-Jeanne ARTHUR DE LA VILLARMOIS, fils de M. Jean-Baptifte-Marie-Robert JOURDAIN DE THIEULLOY & de feue Dame Marie-Louife-Opportune POUJOL.

XI. DEGRÉ.

RENÉ-LOUIS-FERDINAND, Comte de Calonne d'Avefne, né le 1er Mars 1779 (*e*), Propriétaire des domaines d'Avefne, Chauffoy, &c., marié, par contrat du 26 Juillet 1812 (*g*), par-devant Me Bellet, Notaire réfidant à Magny, à Demoifelle Charlotte-Amélie-Guillemette-Sophie DE RANCHER, fille de M. Charles-Louis, Comte DE RANCHER, ancien Officier aux Gardes françaifes, propriétaire des domaines de Maudétour, la Bretêche, &c., & de Dame Marie-Pierrette LEVICOMTE DE BLANGY, affiftée, entre autres parents, de Monfeigneur de Machault, ancien Évêque d'Amiens, fon coufin paternel. Il mourut le 8 Octobre 1851 (*e*), laiffant pour enfants :

1. RAOUL-LOUIS-FRANÇOIS de Calonne d'Avefne, qui continue la defcendance.
2. PIERRE-FRANÇOIS-XAVIER, qualifié Vicomte de Calonne d'Avefne, né le 11 Juin 1815 (*e*), marié, le 5 Avril 1842 (*h*), à Demoifelle Marie-Antoinette-Hortenfe-Honorine DE FORCEVILLE, fille de M. Louis-Marie-Dominique DE FORCEVILLE, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, & de

(*a*) Extrait de quatre-vingt-dix certificats de la nobleffe d'extraction & ancienne de Monfieur le Comte de Riencourt-Beaucourt, collationné le 13 Mai 1783 par les Notaires au Châtelet de Paris, figné Minguet & Lienart. Expedition en papier.

(*b*) Procès-verbal de l'Affemblée generale des trois Ordres, du 30 Mars 1789; Bailliage d'Amiens. Archives imperiales.

(*c*) Contrat de mariage. Expédition en parchemin. — *Armorial général*, regiftre V, page 1025, article DE RIENCOURT.

(*d*) Acte de mariage de M. le Comte de Calonne d'Avefne, ainfi figné. Extrait certifié exactement conforme à l'original & delivré le 30 juin 1778 par Sorre, Curé de Rieux. — Regiftres de l'état civil de cette commune.

(*e*) Extraits legalifés des regiftres aux actes de l'état civil de la commune d'Avefne-Chauffoy (Somme).

(*f*) Saint-Allais, *l'Ordre de Malte*. — Quittance du 3 Septembre 1785, par-devant Mes Maigret & Hamel, Notaires au Châtelet de Paris, par religieux Seigneur Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincourt, Commandeur de Oifemont, Receveur général de fon ordre au grand Prieuré de France, à Bon-Louis-Charles-Thomas de Calonne d'Avefne, fils mineur de Monfieur le Comte d'Avefne, pour fon droit de paffage & minorité. Expédition en parchemin.

(*g*) Contrat de mariage. Expédition en parchemin.

(*h*) Extrait légalifé des regiftres aux actes de l'état civil de la ville d'Amiens.

Jeanne-Marie-Hortenfe, Comteffe DE RIENCOURT. De ce mariage font nés :

I. LOUIS-MARIE-ALBÉRIC, né à Amiens le 17 Mai 1843, marié, le 29 Avril 1867 (*a*), à Demoifelle Marie DE L'ÉPINE, fille de Monfieur Henri-Dieudonné DE L'ÉPINE, & de Dame Stéphanie GOUPY DE BEAUVOLERS. De ce mariage :

MARIE-XAVIER-FERDINAND-ROBERT de Calonne, né au château de Romont le 23 Août 1868.

II. MATHILDE-ALEXANDRINE-MARIE, née à Montreuil-fur-Mer le 2 Septembre 1846, mariée, le 19 Juin 1866 (*a*), à Pierre-Albert-Marie DE BADTS DE CUGNAC, fils de M. Alfred-Urbain-Marie-Euphrofine DE BADTS & de Dame Clémence-Marie DE CUGNAC.

3. ADOLPHE-BON-FRANÇOIS de Calonne d'Avefne, né le 28 Août 1818 (*g*), mort fans alliance le 10 Mai 1838 (*g*).

4. CAROLINE-LOUISE-ADÈLE de Calonne d'Avefne, née le 24 Septembre 1816 (*g*), mariée, par contrat du 20 Avril 1837 (*b*), par-devant Mᵉ Demay, Notaire à Verfailles, à Jacques-Étienne-Marie-Firmin-Hector, Marquis DE GALARD TERRAUBE, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, fils de Louis-Antoine-Marie-Victor, Marquis DE GALARD TERRAUBE, Contre-Amiral en retraite, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de celui de Saint-Jean de Jérufalem, & de Marie-Charlotte-Gabrielle DES BROSSES DE GOULET; dont poftérité.

5. CLÉMENCE-LOUISE-VIRGINIE de Calonne d'Avefne, née le 27 Février 1820 (*g*), mariée, par contrat du 16 Avril 1838 (*c*), par-devant Mᵉ Charpentier, Notaire à Amiens, à M. Édouard-Marie-Auguftin, Vicomte DE BRANDT, fils de Monfieur Alexandre-Charles-Marie, Vicomte DE BRANDT, & de Dame Catherine-Gabrielle-Urfule DE MONS; dont poftérité.

XII. DEGRÉ.

RAOUL-LOUIS-FRANÇOIS, Comte de Calonne d'Avefne, repréfentant actuel de la branche aînée, né le 29 Avril 1813 (*g*), propriétaire du château d'Avefne, où il demeure, ancien Officier au 9ᵉ régiment de chaffeurs à cheval (*d*), marié, par contrat du 4 Août 1844 (*e*), par-devant MMᵉˢ Breuil & Digeon, Notaires à Amiens, à Demoifelle Marie-Louife-Adrienne Geneviève DE MORGAN, fille de M. Henri-Victor-Aimé DE MORGAN & de Dame Marie-Geneviève-Bonne-Amélie JOURDAIN DE THIEULLOY. De cette union font iffus :

1. RENÉ de Calonne, né le 30 Avril 1848 (*f*), mort le 28 Août 1863 (*g*).
2. ALBERT-ALEXANDRE-XAVIER de Calonne, né le 5 Octobre 1853 (*f*).
3. ADOLPHE-LOUIS-RAOUL de Calonne, né le 10 Janvier 1858 (*g*).
4. JEAN-MARIE-LÉON-HENRI de Calonne, né le 21 Août 1868 (*f*).
5. BLANCHE-AMÉLIE de Calonne, née le 23 Octobre 1846 (*a*).
6. HENRIETTE-MARIE de Calonne, née le 16 Avril 1850 (*f*).
7. CAROLINE-MARIE-EUGÉNIE de Calonne, née le 9 Juillet 1852 (*g*).
8. MARIE-JULIETTE-HONORINE de Calonne, née le 25 Mars 1856 (*f*).
9. CHARLOTTE-CATHERINE-EUGÉNIE de Calonne, née le 23 Novembre 1862 (*f*).
10. JEANNE-MARIE-GABRIELLE de Calonne, née le 6 Mars 1865 (*f*).

(*a*) Extraits légalifés des regiftres aux actes de l'état civil de la ville d'Amiens.
(*b*) Contrat de mariage. Expédition en papier. — Voir même Regiftre, p. 129, art. DE BÉARN, note *a*.
(*c*) Contrat de mariage. Expédition en parchemin.
(*d*) Feuille de route délivrée à Alger le 17 Juillet 1840 pour rentrer en France. Original.
(*e*) Contrat de mariage. Expédition en parchemin. — Voir les notes *i* & *l* à la page 14 de cette notice.
(*f*) Extraits légalifés des regiftres aux actes de l'état civil de la ville de Blangy-fur-Brefle (Seine-Inférieure).
(*g*) Extraits légalifés des regiftres aux actes de l'état civil de la commune d'Avefne-Chauffoy (Somme).

BRANCHE ÉTABLIE EN AUVERGNE.

Anciens Seigneurs de Monteil-Lamourye, de Rageaud, du Cambon, &c.,

EN AUVERGNE.

VIII. DEGRÉ.

JEAN de Calonne d'Avefne, Écuyer, fecond fils de OUDART de Calonne, auteur du VII[e] degré, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant du régiment de Solre-étranger en 1698 (*a*), Capitaine au régiment de Noailles-cavalerie, marié, par contrat du 1[er] Octobre 1718 (*b*), par-devant M[e] Lagarrigue, Notaire royal à Aurillac, à Damoifelle Jeanne DE FORTET, fille de défunt Raymond DE FORTET, Seigneur de Cavanhac, Confeiller du Roi & Premier Préfident en la Cour & fiége préfidial d'Aurillac, & de Dame Hélène DE PESTEILS. De ce mariage :

1. PHILIPPE-JOSEPH-FRANÇOIS, qualifié Comte de Calonne d'Avefne, qui continue la defcendance.
2. JEAN-RAYMOND de Calonne d'Avefne, connu fous le nom de Marquis du Cambon (*c*), Capitaine au régiment de Noailles (*d*), marié à Bonne-Gabrielle DE SAINT-CHAMANS, veuve de M. Jofeph-François LE FOURNIER, Chevalier, Marquis de Wargemont, Baron de Domart, &c. (*e*), n'a pas laiffé de poftérité.

IX. DEGRÉ.

PHILIPPE-JOSEPH-FRANÇOIS, Comte (*f*) de Calonne d'Avefne, Écuyer, Seigneur du Monteil-Lamourye, Rageaud, &c., Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Noailles (*g*), Lieutenant des Maréchaux de France au bailliage de Murat (*h*) en Auvergne, marié, par contrat du 16 Octobre 1745 (*i*), reçu par Girard, Notaire royal, à Damoifelle Marie-Julienne RODDE, fille de Meffire Jacques RODDE, Écuyer, Chevalier, Seigneur de Chalagnat, Defpinchal, Montpenfier, Vernières & autres places, & de défunte Dame Marguerite MORIN. De ce mariage entre autres enfants :

X. DEGRÉ.

MATHIEU, Comte (*j*) de Calonne, Seigneur du Monteil-Lamourye & de Rageaud par fa mère, en vertu du teftament de fon père le défignant comme fon fucceffeur, Officier au régiment de Noailles-cavalerie, marié, par contrat du 16 Octobre 1779 (*k*), par-devant M[e] Bremon, Notaire royal à Aurillac, à Demoifelle Marguerite-Urfule MABIT DU MONTEIL, dont :

(*a*) Villers de Rouffeville, *généalogie de Calonne*.
(*b*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*c*) Qualifié ainfi dans l'extrait baptiftaire de Mathieu de Calonne, fon neveu, du 25 Janvier 1752; expéd. en papier.
(*d*) Teftament du 6 Juillet 1731, expédition en papier.
(*e*) Contrat de mariage, du 16 Février 1756, de Jean-Baptifte de Gaudechart, Chevalier, Marquis de Querrieu, avec Alexandrine-Marie-Louife Le Fournier de Wargemont, Laîné, *Archives de la Nobleffe de France*, t. XI.
(*f*) Qualifié ainfi dans le brevet de Lieutenant des Maréchaux de France de 1765 (note *h* ci-deffous), dans deux actes de vente, du 21 Mai 1767 & du 13 Juillet 1778 (expéd. en parch.), & dans un certificat de fervices, de 1781.
(*g*) Réception dans l'ordre royal militaire de Saint-Louis, le 22 Août 1745. Original fur papier.
(*h*) Brevet du 19 Décembre 1765. Original en parchemin.
(*i*) Contrat de mariage, expédition en papier.
(*j*) Qualifié ainfi dans l'acte d'élection du 23 Février 1779, dans un acte de vente du 14 Février 1779 (expéd. en parch.), & dans fon contrat de mariage.
(*k*) Contrat de mariage. Expédition en papier.

XI. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH-LOUIS-AUGUSTE, Comte de Calonne, marié, par contrat du 7 Septembre 1813 (*a*), par-devant Me Mairet, Notaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), à Dame Fortunée-Adèle QUARRÉ D'ALIGNY, fille de Claude-Marie QUARRÉ DE CHATEAU-RENAUD, Comte d'Aligny, Capitaine au régiment de Boulonnais, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Madeleine-Charlotte-Félicité LANGUET DE SIVRY. De ce mariage :

XII. DEGRÉ.

MATHIEU-CLAUDE-FERDINAND, Comte de Calonne, né au château du Monteil le 7 Novembre 1814 (*b*), ancien Capitaine au 55e régiment de ligne, démiſſionnaire en 1849, marié, par contrat du 9 Décembre 1849 (*c*), par-devant Me Jean-Jacques Poupon, Notaire à Lons-le-Saulnier, à Jeanne-Iſabelle GOYET DE SAVY, fille de Claude-Émile GOYET DE SAVY, ancien Garde du corps, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Dame Anne-Charlotte JOUSSERANDOT. De ce mariage eſt iſſu :

JEAN-CLAUDE-ANTOINE-RENÉ de Calonne, né le 14 Octobre 1850 (*d*).



BRANCHE DE MARCK.

IX. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS de Calonne d'Aveſne, Chevalier, Seigneur de Marck (troiſième fils de FRANÇOIS de Calonne, auteur du VIIIe degré), né le 23 Octobre 1700, Gentilhomme de la manche du Roi, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Major commandant la ville & château de Ham, mourut en cette ville le 23 Avril 1765, & y fut enterré. Il avait épouſé, par contrat du 29 Mai 1752, par-devant Me Roger, Notaire royal à Amiens, Demoiſelle Marie-Thérèſe-Victoire L'ÉLU DE BERMONT, fille du défunt Jean L'Élu, Écuyer, Seigneur de Bermont, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment d'Agenais, & de Dame Françoiſe CASTELET. De cette union :

1. LOUIS-JEAN-BAPTISTE de Calonne d'Aveſne, Chevalier, né le 25 Juin 1755, en la paroiſſe Saint-Michel d'Amiens, admis, en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe, ſuivant le procès-verbal du 22 Septembre 1765, au collége royal de la Flèche (*e*), où il mourut.
2. CHARLES-FRANÇOIS de Calonne, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS de Calonne d'Aveſne, Chevalier, né le 22 Août 1758, admis au collége royal de la Flèche en 1766 (*f*), Capitaine au régiment de la Sarre en 1789, Chevalier de Saint-Louis, Directeur des poſtes à Amiens juſqu'en 1830, décédé en 1850. Il avait épouſé, par contrat du 14 Janvier 1781, Demoiſelle Marie-Angélique-Madeleine-Alexandrine MORGAN DE MARICOURT, fille de Meſſire Jean-

(*a*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*b*) Extrait légaliſé des regiſtres des actes de l'état civil de la commune de Saint-Cernin (Cantal).
(*c*) Contrat de mariage. Expédition.
(*d*) Extrait légaliſé des regiſtres des actes de l'état civil de la commune de Davayé (Saône-&-Loire).
(*e*) Pour tout ce qui précède, *Preuves de Calonne*, fonds d'Hozier, Bibliothèque Impériale.
(*f*) Certificat pour ſon admiſſion délivré le 3 Septembre 1766, par Antoine d'Hozier de Sérigny. (Copie par duplicata.)

Adrien Morgan, Écuyer, Seigneur de Maricourt, & de Dame Marie-Angélique Durieux (*a*). De ce mariage :

1. Adrien-Marie-François de Calonne, Chevalier, qui continue la defcendance.
2. Alexandre-Ferdinand-Prosper de Calonne, Chevalier de Malte (*a*), mort jeune.

XI. DEGRÉ.

Adrien-Marie-François, Chevalier, qualifié Comte de Calonne, né le 17 Novembre 1783, Lieutenant-Colonel de cavalerie, Maréchal des logis du roi Charles X (*b*), Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem (*c*), Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis (*d*), Chevalier de la Légion d'honneur (*e*), promoteur de la foufcription nationale qui donna le château & domaine de Chambord à Monfeigneur le Duc de Bordeaux; il en fut le confervateur depuis le 17 Février 1830 (*f*) jufqu'à fa mort, arrivée le 26 Novembre 1846 (*g*). Il avait époufé, le 24 Novembre 1829, Demoifelle Adélaïde-Charlotte du Monchau, dont :

1. Henry-Charles-Marie-Ferdinand-Dieudonné de Calonne, né le 8 Octobre 1830 (*h*), mort le 21 Novembre 1853 (*g*), fans alliance.
2. Louise-Marie-Caroline-Henriette de Calonne, née le 13 Octobre 1832 (*h*), décédée le 12 Juillet 1864 (*g*). Elle avait époufé, par contrat du 24 Juin 1853 (*i*), par-devant Me Pernet, Notaire à Blois, M. Eugène de Morgan, repréfentant actuel de la branche aînée (*j*) des Morgan, établis en Picardie en 1568, fils de Henri-Victor-Aimé de Morgan, ancien Capitaine-Fourrier aux gardes de Monfieur, & de Marie-Geneviève-Bonne-Amélie Jourdain de Thieulloy, petit-fils de Louis-Alexandre de Morgan, Officier de la Légion d'honneur, ancien Procureur général près la Cour royale d'Amiens, démiffionnaire en 1830, & de Demoifelle Marie-Adrienne-Aldegonde, Comteffe de Béthune Saint-Venant, ancienne Chanoineffe du chapitre de Maubeuge (*k*). De ce mariage font iffus :
   - I. Henri-Charles-Marie-Ferdinand-Dieudonné de Morgan, né le 12 Avril 1854 (*l*).
   - II. Jacques-Jean-Marie de Morgan, né le 3 Juin 1857 (*l*).

(*a*) Preuves pour Malte de Alexandre-Ferdinand-Profper de Calonne.

(*b*) Ordonnance du 10 Août 1828, lettre d'avis du Miniftre de la guerre, fignée Vte de Caux. Original.

(*c*) Lettre du Grand Chancelier de la Légion d'honneur autorifant le Comte Adrien-Marie-François de Calonne à porter la décoration de Chevalier de Malte qui lui a été conférée par le Lieutenant du Magifter le 9 Juin 1818. Original.

(*d*) Brevet no 8526 du 4 Avril 1816, figné Louis, & pour le Roi, le Duc de Feltre. Original.

(*e*) Brevet, férie 5, no 8208, pour le Comte de Calonne Adrien-Marie-François; figné Louis, & pour le Roi, Macdonald, Grand Chancelier de la Légion d'honneur. Original.

(*f*) Lettre d'avis de M. de la Bouillerie, Miniftre d'État, Intendant général de la maifon du Roi.

(*g*) Extrait légalifé du regiftre aux fépultures de la paroiffe de Chambord.

(*h*) Extrait légalifé des regiftres aux actes de l'état civil de la commune de Chambord.

(*i*) Contrat de mariage. Expédition en parchemin.

(*j*) Contrat de mariage du 25 Avril 1651, par-devant Maîtres Anthoine Vicard & Pierre Dremart, Notaires du Roy en la ville & bailliage d'Amiens, de Noble homme Jehan Morgan, Confeiller du Roy, Magiftrat au bailliage & fiege préfidial d'Amiens, & de Marie Picquet; par lequel eft etablie cette primogéniture & dans lequel font dénommés les frères puinés, dont l'un Jacques Morgan, fut l'auteur de toutes les branches exiftant encore & qui font les : 2e de Frucourt, 3e de Maricourt, 4e de Belloy, 5e de Camon, 6e d'Épagny.

(*k*) Contrat de mariage du 4 Vendémiaire an III, par-devant Me Lebrun & fon confrère, Notaires à Arras. — Contrat de mariage du 6 Septembre 1824, par-devant Me Breuil & fon confrère, Notaires à Amiens. — Regiftres aux actes de l'état civil de la ville d'Amiens.

(*l*) Extraits legalifés des regiftres aux actes de l'état civil de Huifleau-fur-Coffon (Loir-&-Cher).



CARBONNEL DE CANISY (*a*),

Marquis de Canify, anciens Seigneurs de Canify, de Mallouay [*Malouay*, ou *Malloué*], *de Teffel, de Montreuil, d'Anctoville, de Nacqueville, des Marefts, d'Auderville, de Brévant, de Cérences, d'Hugueville, de Chaffegney, de Sourdeval, de la Luzerne, de Marcé, de Pontavice, &c.*



Coupé de Gueules & d'Azur, à trois Befants d'Hermines, deux & un.

Les différents autheurs qui ont traité des principalles Maifons de la province de Normandie ont toujours placé au rang des plus anciennes celle de Carbonnel. En effet, quoiqu'il ne fe trouve point de terre de ce nom qui eft Patronimique, il n'en eft pas moins ancien, ni moins noble, & remonte jufqu'à l'Établiffement des furnoms & des Armoiries qui doivent leur origine aux guerres des Croifades. Il eft bien peu de Maifons quelque grandes & illuftres qu'elles foient, dont la filiation puiffe percer l'obfcurité de ces fiècles fi éloignez; pour y fupléer on eft obligé de fe contenter de raporter feulement par ordre chronologique les Seigneurs du mefme nom qui vivoient alors; c'eft une reffource commune à laquelle la maifon de Carbonnel fe trouve obligée d'avoir recours pour faire connoître fon ancienneté, & ce ne fera qu'après avoir raporté les différents Seigneurs du nom de Carbonnel qu'on en commencera la généalogie, depuis que la filiation eft prouvée par Titres.

« Hérouï. Carbonnel fut l'un des principaux Capitaines de Raoul, Duc de Normandie. Vincent de Beauvais, dans fon *Miroir hiftorique*, livre 24, chapitre 45 & 46, en parle ainfi : *Poft tria luftra fuge Haftingi, venit eifdem partibus Rollo qui, victis Britonibus & Flandrenfibus....... venit Cenomannum & obfedit eam, conftituitque præfides fui exercitus charos ac fideles Heroldum Carbonnel, Hardetlandum Malherbe & Heroldum Paynel, & mifit eos ad Turonum, &c.*

« Le nom de Carbonnel fe trouve parmi les Nobles qui accompagnèrent Guillaume, Duc de Normandie, dans la conquefte de l'Angleterre l'an 1066 (*b*), &

(*a*) Toute cette généalogie jufqu'à la date de 1729 eft la reproduction textuelle d'une notice autographe de d'Hozier de Sérigny, confervée au château de la Paluelle, dans les archives de la famille. Les additions qu'on y a faites fe trouvent entre crochets.

(*b*) *Hiftoriæ Normannorum fcriptores*, p. 1024. — *Hiftoire de Normandie*, par Maffeville, t. I, p. 199. — [Extrait du *Domefday Book*, c'eft-à-dire du Catalogue des terres données par Guillaume à fes compagnons d'armes :

HEREFORDSCIRE.

Terra Raynerii in Plegelhet HD.

« Carbonel tenet de Rege Lacre. Colegrim tenuit. quo uolb. ire poterat. ibi. 1. hida geld. dimid. căr. 11. uilli. « cũ una căr. valuit. XXX. fol. poft. XX. fol. modo. XXIII. folid. »

Le nom de Carbonel figurait auffi fur la colonne de la bataille & a été reporté fur l'infcription commémorative de l'églife de Dives.]

paroît s'être perpétué dans ce Royaume, du moins pendant quelques fiècles; cette conjecture eft autorifée par l'exiftance de plufieurs Seigneurs de ce nom, du nombre defquels étoit PIERRE Carbonnel, l'un des Seigneurs de Boukinguam (*a*), à qui le Roi d'Angleterre, Édouard II, envoya, le 20 Février 1325, un ordre de s'affembler à Porfmouth le Dimanche après la my-carefme avec des Genfdarmes & de pied pour paffer dans le Duché de Guienne fous la conduite du Comte de Garenne; WILLELM Carbonnel (*b*), fut l'un des chefs auxquels Édouard III, Roi d'Angleterre, après une grande mortalité, adreffa en l'année 1350 des Lettres patentes portant règlement fur les travaux, falaires & nourritures de toutes les perfonnes capables de travailler & de cultiver la terre dans le Comté de Suffolk. On ignore la fuite de ces Seigneurs du nom de Carbonnel en Angleterre.

« Un catalogue manufcrit, fait fous le regne de Charles V, des Seigneurs établis dans les différentes Provinces du Royaume de France, lefquels fervirent à la conquefte de Jérufalem & de la Terre Sainte en l'année 1078-1096, fous le commandement de Robert Courteheufe, Duc de Normandie, & fous celui de Godeffroy de Bouillon, Duc de Lorraine, admet au nombre des Seigneurs de la Province de Normandie ceux du nom de Carbonnel dans le rang des Bannerets ou Porteguidons normands, avec leurs armes (*c*), ainfi qu'il fuit.

« Me GUILLAUME Carbonnel de Brevan, portant d'*Azur à un Chef de Gueules à trois Tourteaux d'Argent*.

« Me RICHARD Carbonnel, femblable, *à un Chevron d'Or*.

« Me HUE Carbonnel de Canegy, femblable, *à trois Tourteaux d'Hermines*.

« Me JEAN Carbonnel de Heugueville, d'*Azur à un Chef de Gueules & trois Rais d'Argent*.

« FOUQUES Carbonnel accufa devant Juhel, Seigneur de Mayenne, Saint-Vital (*d*), premier Abbé de Savigny, qui mourut en 1122, de lui retenir des terres fous le prétexte d'une donation faite par HERVÉ Carbonnel, fon père; mais, dans la fuite, Fouques reconnut fa faute comme ayant lui-même ratiffié cette donation.

« ROGER Carbonnel fut l'un des bienfaicteurs de l'Abbaye du Val-Richer, Dioceze de Bayeux, fuivant l'acte de fondation de cette Abbaye de l'an 1147, & il eft auffi fait mention de ROBERT (*e*) & ADAM Carbonnel, dans une bulle du Pape Alexandre III, de l'année 1164, pour la confirmation de la même Abbaye.

« Le Seigneur Carbonnel fe trouve nommé parmi les Gentilshommes de Normandie qui fe diftinguèrent dans les Royaumes de Sicile & de Naples pendant les XIe & XIIe fiècles (*f*), ce qui s'accorde avec ce que l'auteur des *Conqueftes & Trophées des Normands dans le Royaume de Sicile*, raconte (*g*) à l'occafion d'une confpiration dont le Comte de Molifo étoit accufé, en difant que peu de

(*a*) Rimer, v. 4, p. 134. (*b*) Rimer, v. 5, p. 693.

(*c*) Armes à la fuite de l'*Hiftoire de Normandie*, par du Moulin, p. 5.

(*d*) Vie de Saint-Vital.

(*e*) [Il eft également cité, comme témoin, dans un acte de 1190, fur parchemin, qui fe trouve en poffeffion de la famille, & que nous reproduifons textuellement & fans abréviations.

« *Vniuerfis Chrifti fidelibus ad quos prefens fcriptum peruenerit : Heuftachius de Pardiaco falutem. Veftra nouerit uniuerfitas quod ego Heuftachius de Pardiaco, miles, dedi & conceffi, & hac carta mea confirmaui, Deo & abbatie de Cerafio & monachis ibidem Deo feruientibus, pro falute anime mee & anteceſſorum meorum & uxoris mee, unam uirgatam & dimidiam terre fite ad Heñuillam, in perpetuam elemofinam liberam omnino & quietam. Totum autem feruicium quod ad eam pertinet fuper reliquam terram meam, ego & heredes mei poft me acquietabimus. Vt autem hæc mea donatio ftabilis maneat in pofterum : eam fcripto prefenti & figilli mei munimine roboraui. Actum anno Domini Mo. centefimo nonagefimo. menfe Maio. Teftibus his : fratre Odone, monacho*... (ici le parchemin eft déchiré dans l'efpace de deux mots), ROBERTO CARBONELLI *& multis aliis*.]

(*f*) *Hiftoire de Normandie*, par Maffeville, t. II, p. 345.

(*g*) Livre VIII, p. 343, fous Guillaume II, Roi de Sicile, année 1169.

jours après que cette confpiration eut été découverte, & que les Comtes & les Seigneurs appelés en cour eurent pris féance, *Bohemond, Comte de Tarfe, frere du Normand Carbonnel que la nobleffe & la valeur élevèrent par deffus tous les jeunes Seigneurs de fon tems,* fe leva & fit le difcours fuivant : « Richard, Comte « de Molifo, mis au rang des ordinaires de la cour par la faveur de leurs Majeftez, « s'eft montré peu fidèle en ce qui regardoit & leur contentement & leur fervice, « en fe rendant partifan des ennemis du Chancelier, ayant fceu de la bouche du « Comte Henry tous leurs deffeins, & les ayant approuvés fans en avertir la Cour « ni le Chancelier, il adjouta que s'il vouloit nier ces véritez, il étoit preft de les « prouver par la voye des armes. »

« Dans le Rolle des Seigneurs de fiefs en Normandie, fait l'an 1208 fur le fervice militaire que ces Seigneurs devoient au Roi pour leurs fiefs, y eft compris Richard Carbonnel (*a*); il y eft auffi raporté que Hugues Carbonnel devoit dans *le Paffais Bailly de Cerences,* le fervice d'un chevalier à fes dépens le 1[er] jour, &c. Voici l'Extrait de ce Rôle :

« *Scriptum de fervitiis militum quæ debentur Duci Normaniæ.*

De Paffeis.

« *De Baillivia de Cerenciis, fcilicet feodum Hugonis de Sancto Dionifio, Hugo Carbonnel. I. milit. primodie cum conftamento fuo, deinde cum conftamento comitis Moretonii.*

« Ce même Hugues Carbonnel eft encore nommé dans le catalogue des Seigneurs renommés en Normandie depuis Guillaume le Conquérant jufqu'en l'an 1212, fous le Roi Philippe-Augufte qui reconquit cette Province.

« Le grand nombre de Seigneurs du nom de Carbonnel qui vivoient dans ce temps, principallement en Normandie, fournit une plus grande quantité de preuves de leur exiftance : On a cru devoir en fuprimer plufieurs, pour ne point fatiguer le lecteur peu fatisfait de ne pas trouver de filiation établie; d'ailleurs, les extraits qu'on vient de raporter ont paru fuffifants, non-feulement pour faire connoître l'ancienneté de la maifon de Carbonnel, mais encore pour prouver que dès le XI[e] fiècle elle avoit dejà produit plufieurs branches qui la divifoient, dont l'aifnée étoit celle des Seigneurs de Brevan; les armes pleines de cette branche, mentionnées dans le Catalogue des Seigneurs de Normandie de l'an 1096, donnent la preuve de fon droit d'aîneffe, au lieu que les autres branches portoient dès lors des brifures qui font les marques de cadets, l'une un Chevron, celle de Canify, des Hermines fur les Tourteaux, & celle de Heugueville, trois Rais ou Quintefeuilles; la liaifon de ces différentes branches ignorées, par le défaut de titres de filiation, fi rares dans ces temps, a déterminé de n'entreprendre que la branche de Canify comme la plus connue, & la feule exiftante.......

« La Roque, auteur de l'*Hiftoire de la Maifon d'Harcourt*, qui a fait une étude particulière fur l'origine de la Nobleffe de la Province de Normandie, & qui s'eft rendu recommandable par fes recherches & par fes lumières fur cette matière, a adopté la divifion des branches de la Maifon de Carbonnel, raportée cy-deffus, & il a donné fon fuffrage fur la certitude des quatre premiers degrés des Seigneurs de Canify, qui vont fuivre, depuis Richard jufqu'à Huet, fon arrière-petit-fils; fon fentiment fe trouve fortifié par les titres originaux qui compofent chacun de ces quatre degrez, titres produits depuis la mort de cet autheur. La poffeffion continue de la terre de Canify depuis Guillaume Carbonnel, fils de Richard, jufqu'au fiècle préfent, eft encore une nouvelle preuve capable de fatisfaire la plus fcrupuleufe

(a) *Hiftoire de la maifon d'Harcourt*, par La Roque, t. II, p. 1258. — *Hiftoriæ Normannorum fcriptores*, p. 1148. — *Hiftoire de Normandie*, par Maffeville, t. II, p. 362.

exactitude. Ce feroit donc faire injuftice à Mrs de Canify que de ne pas donner pour certains ces quatre premiers degrez de filiation, auffi ne fera-t-on aucune difficulté de commencer leur Généalogie par ce même Richard.

« Les armes de la branche de Carbonnel de Canify, telles qu'elle les porte depuis plufieurs fiècles, font : *Coupé de Gueules & d'Azur à 3 Bezans d'Hermines, pofés 2 en chef & 1 en pointe;* fuports : *2 Lions d'Or, armés & langués de Gueules;* cimier : *une Tefte & Col de Biche.* Cependant le catalogue des Seigneurs qui furent à la conquefte de la Terre Sainte l'an 1096 & le fceau qu'on verra cy-après (a) fous l'article d'Herbert Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canify, font connoitre que dans ces premiers temps la branche de Canify portoit un *chef* au lieu du *coupé* qu'elle porte à préfent; ce changement peut bien être venu de l'ignorance des ouvriers, foit en peinture, fculpture ou gravure qui ont travaillé poftérieurement fur les armoiries de Carbonnel Canify, & qui, en augmentant la largeur du chef, en ont formé un coupé, erreur qui ne porte aucun préjudice à la folidité de la filiation.

PREMIER DEGRÉ.

« RICHARD Carbonnel, Chevalier, fit don du patronage de Saint-Laurent de Nacqueville l'an 1208 à l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu, près de Cherbourg. La conformité des tems perfuade aifément qu'il étoit le même que RICHARD Carbonnel mentionné cydeffus dans le rôle des Seigneurs de fiefs en Normandie de la même année 1208. Il étoit mort en 1258. On ignore le nom de fa femme; mais il fut père de :

II. DEGRÉ.

« GUILLAUME Carbonnel, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Canizi (*b*), en latin *Canigeio* & *Canegio,* en vieux français *de Canegie,* & *Canigie* qu'on prononce à préfent CANISY. Regnard Anquetil le reconnut pour fon Seigneur (*Willelmo Carbonnel, Domino meo*) dans un acte d'efchange de l'an 1242, fcellé du fceau de Carbonnel. Il étoit en poffeffion de la terre de Canify dès l'an 1245 qu'il acquit une rente deue par Geoffroy de Montmirel. Un autre acqueft, qu'il fit au mois de Mars 1252, d'héritages fcitués dans la parroiffe de Canify, le qualifie alors Chevalier (*Willelmo Charbonnel, militi, Dño de Canegio*), ainfy que deux efchanges, l'un du jeudi après la Saint-Albin de l'an 1258, par lequel il s'accommoda avec l'Abbé de l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, au fujet de quelques rentes que feu Richard Carbonnel, Chevalier, fon père, avoit données à cette Abbaye, à prendre dans la parroiffe de Nacqueville, & l'autre encore avec cet Abbé, du jeudi avant l'Affomption de la Sainte-Vierge, au mois d'Aouft 1260, où la même filiation eft rappelée. Au mois de Février 1263, il fit une donation, du confentement de *Jeanne,* fa femme, en faveur de l'Abbaye de la Sainte-Trinité de la Lucerne. Cet acte le declare encore fils de Meffire RICHARD Carbonnel, Chevalier, & apprend que les héritages qu'il donnoit à cette Abbaye provenoient de la dot de cette Dame, dont le nom de famille eft inconnu, & qu'ils étoient fcitués dans la parroiffe de Canify.

III. DEGRÉ.

« HERBERT Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canify & de Nacqueville, poffédoit la terre de Canify en l'an 1286, par acte du mardi après le jour de cette année, dans lequel on chante *Letare Jerufalem.* Il acquit des biens dans la parroiffe de Ca-

(*a*) [Ce fceau n'a pas été figuré dans l'original.]
(*b*) *Hiftoire de la maifon d'Harcourt,* par La Roque, t. II, p. 1258.

nisy scitués près de ceux d'Herbert de Montmirel; cet acte le qualifie Herbert, *dit Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canigy*. Quoique sa filiation à Guillaume Ier du nom ne soit pas articulée, on ne sçauroit cependant douter que ce Guillaume ne fût son père, & qu'il n'eût eu pour successeur dans la possession de la terre de Canisy, Herbert, qui forme ce degré; cet Herbert avoit desjà ses marques de Grand Seigneur, & est qualifié *Monseigneur Herbert Charbonnel de Canigy, Chevalier*, dans deux acquisitions qu'il fit le lundy avant la Saint-Martin d'hiver 1292, & le dimanche après la feste de Saint-Denis de l'an 1297. La possession de sa seigneurie de Nacqueville, qui est encore une nouvelle preuve de filiation, l'engagea à s'arroger le patronage de l'Église de Saint-Laurent de ce lieu, & sur ce principe il y présenta; mais ensuite il passa une transaction avec l'Abbé & les Religieux de l'abbaye de Notre-Dame du Vœu, dite de Cherbourg, le vendredy avant la feste de la Pentecôte de l'an 1299, par laquelle il reconnut que ce patronage appartenoit à cette abbaye, par donations de ses ancestres, confirmées par eux, autre preuve de filiation, & par celles des Évesques & du Chapitre de Coutances dont le concours avoit été nécessaire. Après cet accord il enchérit sur les bienfaits de ses auteurs en donnant à cette Abbaye, le mercredy après la feste de Purification de la même année, une rente qui lui étoit deue dans le lieu de Cherbourg; ce dernier acte, qui lui confirme les mesmes qualitez de Chevalier & de Seigneur de Canisy & de Nacqueville, est scellé de son sceau où l'on voit *un escu chargé d'un Bezan d'Hermines & un chef aussi chargé de 2 autres Bezans;* il reste de la légende ces mots Carbonel. A.

« Ces titres de Monseigneur & de Chevalier Seigneur de Canisy lui sont continués dans plusieurs contracts d'acquisitions qu'il fit en sa parroisse de Canisy, dans les années 1301, 1305, 1307, 1309, 1310 & 1311. Il mourut en 1315 & fut inhumé au haut du chœur de l'église du monastère de Sainte-Catherine de la Perrine, ordre de la Sainte-Trinité, diocèse de Coutances, comme en étant un des principaux bienfaiteurs; il y est représenté sur son tombeau en Chevalier armé à l'antique, on y voit ses armes & cette inscription : *Cy gist Monseigneur Herbert Carbonnel, Chevalier, jadis Seigneur de Canisy; Dieu lui fasse mercy, amen.* Son obit est marqué pour le dimanche dans un vieux missel de l'église de Saint-Pierre de Canisy.

« On ignore le nom de sa femme, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

« Guillaume Carbonnel, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Canisy, est ainsy qualifié dans les différents contracts d'acquisitions qu'il fit en 1318, 1326, 1329, 1331 & 1344. Le suffrage de la Roque sur sa filiation se trouve encore autorisé par la conformité des tems auxquels lui & son père Herbert ont vécu, & par la possession successive de la terre de Canisy. Il mourut en 1345, suivant le martirologe des Religieux du monastère de Sainte-Catherine de la Perrine, dont il étoit bienfaiteur; c'étoit en reconnoissance de ses bienfaits que dans les festes de la Toussaint de l'année 1327, ces Religieux s'obligèrent, par un acte, de dire une messe par an à l'intention de ce Guillaume Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canisy, & l'admirent dans toutes leurs prières, jeûnes & aumosnes, avec Madame Philippe, sa femme, qui est nommée Madame Philippe de Saint-Germain dans le registre de l'église de Saint-Pierre de Canisy, au 2e feuillet où est marqué leur obit; la Roque la nomme Alix de Saint-Germain-le-Vicomte, & une généalogie manuscrite de la maison de Tilly-de-Blaru porte que la terre de Saint-Germain-le-Vicomte étoit possédée sur la fin du XIIIe siècle & au commencement du XIVe par

Jean de Tilly, Sire de Saint-Germain-le-Vicomte, qui prit pour brifure *une Fleur de Lys de Gueule en champ d'Azur*, & que les enfans de ce Jean ont confervé le nom de Saint-Germain ; mais comme la Roque ne raporte pas de preuves de ce qu'il avance, & que la généalogie de la maifon de Tilly n'eft pas affez autorifée de titres de ces fiècles pour cette branche, il eft plus naturel de préférer en cette occafion à fon fentiment, les regiftres & actes des Églifes de Sainte-Catherine de la Perrine & de Saint-Pierre de Canify, d'autant plus qu'il y a eu en Normandie différentes maifons de Saint-Germain, dont il refte encore des branches, & que la diverfité de leurs armes, jointe à l'incertitude de fçavoir de laquelle de ces maifons étoit véritablement cette Dame, ne permet pas de lui donner icy des armoiries. De leur mariage vinrent les trois enfans cy-deffous :

« 1. HUET ou HUGUES Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canify, qui continuera la poftérité.

« 2. Meffire RICHARD Carbonnel, Curé de la parroiffe de Cretteville près Coutances, céda à Guillaume Carbonnel, Seigneur de Canify, fon neveu, par acte du dimanche après la Chandeleur 1371, une fomme de 300 francs d'or qui lui étoit deue par Thomas, Seigneur de Saint-Gilles, pour le prix d'un tenement franc fcitué en la parroiffe de Saint-Gilles qu'il lui avoit vendu, & déclara en bon pafteur qu'il n'étoit pas en fituation de faire les pourfuites de ce payement, *faute de mife & de chevance pour fon état gouverner, tant pour caufes des guerres que autrement*. Il fit fon teftament le mardy après la fefte de Saint Grégoire Pape, l'an 1390, & nomma pour le premier de fes exécuteurs teftamentaires le même Seigneur de Canify, fon neveu, avec Hébert Carbonnel, Chanoine de Coutances & de Rouen ; il étoit mort avant le 2 de Septembre 1391, que fes biens furent partagés entre fes neveu & nièce.

« 3. PHILIPPOT Carbonnel, Efcuier, que l'on dit avoir poffédé la feigneurie de la Hogue-d'Orglandes, paffée depuis dans la branche de Tilly-d'Efcarbouville, avoit des droits fur le fief du petit Roteur, en la parroiffe de Montgardon & fur les autres héritages de Damoifelle Colette DU TOT, fille & héritière de Ricart DU TOT, & de JEANNE, fa femme ; mais on ne voit pas à quel titre il jouiffoit de ces droits, ni fi elle fut fa femme ou non ; il paroit feulement qu'il n'eut qu'une fille nommée :

« JEANNE Carbonnel ; elle époufa : 1° Raoul de TILLY, Seigneur d'Efcarbouville (*a*), forti d'une branche cadette de la maifon de Tilly en Normandie, connuë à préfent principallement fous la qualité des Marquis de Blaru, fuivant la production faite en 1523, devant les Éleus de Bayeux, pour cette branche ; ce fut en confidération de cette Dame que Demoifelle Colette du Tot lui céda le fief du petit Roteur. Elle fe remaria 2° avec Guillaume OSOUF, Efcuier (*b*), fort employé dans les guerres de fon tems. Ses armes [ci-dessous] ont été prifes fur le fceau dont il fe fervoit pour donner quittance de fes appointemens aux Tréforiers des guerres en 1385, 1407, &c. C'étoit une ancienne Nobleffe de Normandie qui paroît éteinte depuis longtems. Elle obtint avec ce fecond mary, le 22 Septembre 1387, la maintenue de leur fief du petit Roteur, que Jean du Fauchay, Efcuier, Seigneur du Roteur, avoit fait faifir pour les droits de vente qui lui étoient deus, & elle ratifia, le 15 de

(*a*) TILLY D'ESCARBOUVILLE. — *D'Or à une Fleur de Lys de Gueules;* fuports : 2 *Lions d'Or languez de Gueules ;* cimier : *un Lion iffant de même, contourné. Devife :* Noftro fic fanguine tinctum.

(*b*) OSOUF. — *De. . . . . . à une Tefte de bœuf de . . . . brifée d'une Cotice ou Bande de. . . . .*

Septembre 1391, le partage de la fucceffion de fon oncle Richard Carbonnel, fait entre fon fecond mary, & GUILLAUME Carbonnel, Seigneur de Canify, fon coufin germain.

V. DEGRÉ.

« HUET ou HUGUES Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canify & de Nacqueville, étoit encore fort jeune à la mort de fon père, & ne portoit que la qualité d'Efcuier dans les années 1345, 1347 & 1348, qu'il fit plufieurs acquifitions & efchanges de rentes. Il mourut en 1357, fuivant le *Martirologe du monaftère de Sainte-Catherine de la Perrine,* dont il fut auffi bienfaiteur à l'imitation de fes pères, ainfy que de l'abbaye de Notre-Dame du Vœu-de-Cherbourg. Voicy l'extrait de ce Martirologe : *Anno Dñi millefimo trecentefimo quinquagefimo feptimo, obiit Dñus Hugo Carbonnel, miles, Dñus de Canegeyo, qui dedit nobis fex bunclos fromenti ad menfuram de Villadei.* On ignore le nom de fa femme dont il eut les enfans cy-deffous; mais on aprend par le partage qu'ils firent en 1393 que cette Dame avoit aporté à fon mary le fief de Gieville en la Hague.

« 1. GUILLAUME Carbonnel, IIIe du nom, Chevalier, Seigneur de Canify, qui fuit.

« 2. JEAN Carbonnel, Seigneur des Marets & de Nacqueville, auteur de la branche de ces Seigneurs raportée cy-après.

« 3. HEBERT Carbonnel, Chanoine de Coutances, lequel reconnut, le 18.... 1394, le partage fait entre fes frères & luy.

« 4. PHILIPOTE Carbonnel, ne vivoit plus en 1393. Elle avoit obtenu des Lettres de rémiffion en 1377, mais on ne fçait pour quel fujet.

On trouve en ce tems une OLIVE Carbonnel, femme de Guillaume, Seigneur DE SAINT-GIRE, lequel paffa differens actes dans les années 1376, 1397, 1405, avec GUILLAUME Carbonnel, IIIe du nom, ce qui peut faire foupçonner que cette Dame étoit proche parente de GUILLAUME Carbonnel, IIIe du nom; mais c'eft une parenté que ces mefmes actes ne dévelopent point, & elle ne fe trouve point nommée dans les partages de 1391 & 1393, ce qui feroit foupçonner qu'elle devoit être plutôt fa tante que fa fœur.

VI. DEGRÉ.

« GUILLAUME Carbonnel, IIIe du nom, Seigneur de Canify, de Greville, de Saint-Marcou, de Varanguebec, &c., ne porta pendant fa vie que la qualité d'Efcuier, qu'il avoit dès l'an 1370 lorfqu'il fe trouva à la bataille de Pontvallain, gagnée fur les Anglois. En 1375, le 5 de Juin, il racheta, pour la fomme de 250 francs d'or, comme fils & héritier principal de feu M. Hue Carbonnel, Chevalier, fon père, les rentes que Jean de la Haye de Villebaudon, Chevalier, Seigneur d'Aigneaux, avoit droit de prendre fur le fief de Canify & fur les vaffaux de cette terre, tant pour raifon d'un accord fait entre leurs prédéceffeurs fur un fervice d'oft (d'armée) deu par le Seigneur de Canify, dont le fief étoit un demy-fief de Chevalier, relevant de l'Évefque de Coutances fous la Baronnie de Saint-Lô, que pour les fuites d'un mariage fait cy-devant entre ces mefmes anceftres; ce fut de ce demy-fief de Chevalier, qui s'étendoit en la parroiffe de Saint-Évremont de Bonfoffé, & dont le chef étoit fcitué en la parroiffe de Canify, qu'il rendit aveu, le 10 Décembre 1385, à l'Évefque de Coutances, à caufe de fa Baronnie de Saint-Lô, néanmoins fous la fouveraineté & haute juftice du Roy. En 1391, le 2 de Septembre, il partagea avec Jeanne Carbonnel, fa coufine germaine, femme de Guillaume OSOUF, Efcuier, la fucceffion de feu Meffire Richard Carbonnel, leur

oncle, Curé de la parroiſſe de Cretteville, & il eut pour ſon lot le franc-fief de l'Eſpinoy, le moulin nommé le Relevant, en la parroiſſe de Sainte-Croix de la Hague, & une maiſon ſcituée à Cherbourg. Il paſſa une tranſaction, le 15 d'Octobre 1393, avec ſes frères ſur le partage de la ſucceſſion de feu Meſſire HUE Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Caniſy, leur père, ſur celle de leur mère & ſur celle du même Curé de Cretteville, leur oncle, & de PHILIPOTE Carbonnel, leur ſœur. Par ce partage ſes frères lui cédèrent, comme à l'aîné, le fief de Caniſy, celui de Gieville en la Hague, qui venoit de leur mère, celui de Saint-Marcou en Beſſin, la terre de Varenquebec & le patronage de Saint-Andrieu de l'Eſpine. Le 17 d'Octobre 1394, il fonda 2 obits dans le monaſtère de Sainte-Catherine de la Perrine & donna à ces Religieux des héritages en fief à charge d'hommage & ſous la redevance d'un pain & d'un chapon à chaque feſte de Noël. Il fit une autre fondation de meſſes, le 11 de Novembre 1399, en l'égliſe parroiſſiale de Saint-Gilles, ſervit auſſi dans les guerres de ſon tems & commandoit neuf Eſcuiers de la compagnie d'Ordonnance du Roy, ſous Meſſire Thomas de la Luzerne, Chevalier, deſtinés pour la garde & la deffenſe du païs de Coſtentin. Il en fit la reveuë à Valognes les 1er Aouſt & 1er Septembre 1405. Ces Eſcuiers ſe nommoient GUILLEMOT Carbonnel (ſon fils), JEAN Carbonnel, Jean de Cantelou, Jean du Coudroy, Guillaume d'Orglandes, Guillaume & Jean de Sainte-Mereglife, Eudin de la Coudre, & Jean Fleques, tous Gentilshommes. Les 15 du meſme mois d'Aouſt & 16 Septembre de la même année, il donna quittance de ſes appointemens & des leurs au Tréſorier des guerres; ces quittances ſcellées de ſon ſceau en cire rouge, *un eſcu penché chargé de 3 Bezans d'Hermines ;* ſuports : *2 Lions;* cimier : *une Teſte & Col de Biche.*

« Il eut encore le commandement de ſept Eſcuiers de la Compagnie de Meſſires Robert de Preville & Robert de Pelletot, Chevaliers, employée ſur les frontières de la Baſſe-Normandie, & il les paſſa en reveuë au lieu de Quethehou, devant JEAN Carbonnel, Eſcuier, Lieutenant des Mareſchaux de France pour ce département, lequel lui en donna ſon certificat le 15 de Juin 1407.

« Il poſſédoit en 1409 la ſeigneurie de Greville, & en 1411 celle de Beaumont en partie; vivoit encore en 1413 & étoit mort en 1414, ſuivant une quittance du 17e de Juin de cette année, donnée par le Juge Vicomte de Coutances ſur le payement du rachat de la terre de Caniſy, comme demy-fief de Chevalier, relevant de l'Éveſché de Coutances, dont la temporalité étoit alors en régale.

« Il étoit marié avec Jeanne LE BESSINOIS, fille de Jacques LE BESSINOIS (*a*), avant le 3 Décembre 1376, qu'il lui aſſigna un remplacement des biens qu'il avoit aliénés, provenant de ſa dot, pour acquitter ce qu'il devoit ſur le mariage d'Olive Carbonnel, femme de Guillaume, Seigneur de Saint-Gire; ce nom de le Beſſinois, quoique noble & ancien, n'eſt plus connu à préſent comme étant éteint depuis fort longtems; pluſieurs Gentilſhommes de ce nom ſe ſont diſtingués dans les guerres pendant les XIIIe & XIVe ſiècles, & entre autres, Colin le Beſſinois, Eſcuier, lequel commandoit 6 Eſcuiers, ſous les ordres de l'Amiral de France (Jean de Vienne, Seigneur de Clervau, &c.), ſuivant le compte de Jean le Flamenc, Tréſorier des guerres, du 1er Avril 1380 au 1er Juillet 1381, & donna quittance de ſes appointemens à ce même Tréſorier le 16 de Mars 1385, ſervant alors en Normandie; cette quittance eſt ſcellée de ſon ſceau repréſentant 3 *Quinteſeuilles poſées 2 & 1, ſurmontées d'un Lambel de 3 pendants;* on ignore s'il étoit frère ou oncle de la Dame de Caniſy, mais il falloit bien que ſa parenté avec cette Dame fût très-proche, car, ayant fait du dégaſt ſur le territoire de l'Éveſque de Coutances, cet Éveſque,

(*a*) LE BESSINOIS. — *De...... à 3 Quinteſeuilles de....... poſées 2 & 1, ſurmontées d'un Lambel à 3 pendants.*

nommé Guillaume de Crevecœur, le fit emprisonner, le Seigneur de Canisy paya pour lui à ce Prélat une somme de 120 livres, & passa une obligation de celle de 300 livres pour le tirer de prison; en reconnoissance de ce service Colin le Bessinois céda en propriété au Seigneur de Canisy le franc-fief & la seigneurie de Mallouay tenu noblement à *cour & usage* avec droit de patronage d'église, & se contenta de recevoir en eschange le franc-fief de Bieuxes scitué dans la parroisse de Saint-Amand de Thorigny, que le Seigneur de Canisy lui donna à vie seulement, par acte du lundy 27 de Novembre 1402. Cette parenté se manifeste encore mieux, sans cependant en découvrir le degré, par le partage fait l'an 1414 entre les enfans des mesmes Seigneur & Dame de Canisy, auquel Colin le Bessinois, Escuier, assista. Le fief de Bieuxes faisoit partie de la dot de Jeanne le Bessinois, laquelle, après la mort du Seigneur de Canisy, son mary, se remaria avec Pierre du Fresne, Escuier, qui ne vécut pas longtemps, car elle en étoit veuve dès le 22 Septembre 1416, qu'elle obtint contre les héritiers de son second mary un acte d'adjournement aux assises de Bayeux. De son premier mariage naquirent pour enfans :

« 1. Guillaume Carbonnel, IVe de ce nom, Chevalier, Seigneur de Canisy, qui suit.

« 2. Jean Carbonnel, Seigneur de Mallouay qui sera raporté après son aîné, & continua la postérité des Seigneurs de Canisy.

« 3. Olive Carbonnel, femme en 1415 de Jean, Seigneur de Loucelles (*a*), dont le petit-fils aussi nommé Jean, Seigneur de Loucelles, se mit sur le rang des prétendans, en 1486, à la succession de Guillemette Carbonnel, héritière de la terre de Canisy, comme on le verra cy-après. Ces Seigneurs de Loucelles sont d'une ancienne noblesse de l'Évesché de Bayeux en Normandie, & existoient encore dans le dernier siècle sous les titres de Seigneurs de Mauny, de Rouxeville & du Fournet.

« 4. Guillemette Carbonnel, Religieuse à l'Abbaye Blanche de Mortain.

VII. DEGRÉ.

« Guillaume Carbonnel, IVe du nom, Chevalier, Seigneur de Canisy, &c., connu dans sa jeunesse sous les noms de Guillemet & Guillemin Carbonnel, retira au nom de sa mère le fief de Mallouay en 1402, fit homage d'une vavassorerie en la parroisse de Varanguebec, au Comte de Tancarville, le 14 Avril 1404, & servit en 1405 en qualité d'Escuier sous les ordres de son père, après la mort duquel il entra comme aisné en possession de la terre de Canisy & des autres principales terres, par le partage qu'il fit avec son frère Jean Carbonnel, le 29 Novembre 1414. Le 2 Janvier suivant, il obtint du Comte de Tancarville une main-levée pour ses mesmes terres; ayant continué la profession militaire attachée à sa naissance, il devint Chevalier Bachelier, & en cette qualité fit reveuë en la ville de Rouen, le 29 Septembre 1415, de 12 Escuiers de sa compagnie, dont le 1er, nommé Jean Carbonnel, pouvoit bien être son frère. Il donna quittance de ses gages & des leurs au Trésorier des guerres à Rouen, le 13 Octobre 1415, comme servant sous les ordres du Duc d'Alençon, Capitaine général en la Province de Normandie, & sous ceux du Duc de Guienne, Lieutenant général de Sa Majesté dans tout le Royaume (fils du Roy Charles VI); cette quittance scellée de son sceau (*b*).

(*a*) Loucelles. — *De Gueules à une Quintefeuille d'Argent & un Chef d'Hermines.* Il y a un sceau qui peut bien être de ce Jean Loucelles dès l'an 1420. — Titres scellez, t. 67, f. 5189.

(*b*) Ce sceau représente un *Écu penché à un Chef & trois Bezans d'Hermines*; cimier : *une Tête de Bécasse dans un vol.* Titres scellez, t. 25, f. 1819.

« Il étoit Capitaine de la ville de Saint-Lô, & y commandoit avec Meſſire Jean Teſſon, Chevalier, Sire de Gripon, lorſque les Anglois réduiſirent cette place dans la néceſſité de capituler & de ſe ſoumettre au pouvoir du Roy d'Angleterre, par traité du 12 Mars 1417 (*a*). Ce malheureux événement ne donna point d'atteinte à la fidélité qu'il devoit à ſes légitimes ſouverains, le Roy Charles VI, & le Dauphin de France, connu depuis ſous le nom du Roy Charles VII. Il ne ſe laiſſa point entraîner par le torrent des mauvais exemples de quantité de Seigneurs de ce temps; auſſi pour l'en punir, Henri V, Roy d'Angleterre, qu'on peut regarder alors comme uſurpateur de la Couronne de France, confiſca tous ſes biens. Ce Prince, par ſes Lettres datées de Vernon, la 7ᵉ année de ſon règne, fit don de la terre de Caniſy à un Gentilhomme anglois nommé Jean Burgh, & le traitement de *rebelle* qu'il donne dans ces lettres à Guillaume Carbonnel, Chevalier, eſt pour ce Seigneur la preuve la plus avantageuſe de ſa fidélité. La terre de Varenquebec avec la fortereſſe de Beuzeville appartenant au meſme Guillaume Carbonnel, furent auſſi données à Wautier, Seigneur de Hunghetford, Chevalier, Grand Tréſorier d'Angleterre, lequel en fit homage le 11 Mars 1428, & comme un autre Gentilhomme anglois, nommé Nonnevas-Homme, avoit obtenu du Duc de Betford, lorſqu'il étoit Régent en France, le don de la confiſcation de la terre de Caniſy, il voulut exercer ſes prétentions contre Jean Burgh; mais celui-cy, pour jouir en repos de ſa proie, obtint d'Henry VI, Roy d'Angleterre, d'abord des Lettres patentes du 14 May 1431, la 10ᵉ année de ſon regne, & enſuite d'autres Lettres dattées de Rouen le 13 Décembre 1444, qui lui permirent de vendre cette terre; il profita bientoſt de cette permiſſion, & la vendit à Mathieu Goth, Baron de Coulonces, pour la ſomme de 400 ſaluts d'or. Ainſy Guillaume Carbonnel fut privé de tous ſes biens pour le reſte de ſes jours, & il n'y a pas apparence qu'il les ait recouvrés de ſon vivant, car la Normandie ne commença à rentrer ſous l'obéiſſance du Roi Charles VII que dans l'année 1450, & Guillaume Carbonnel étoit mort avant le 6 Juin 1451, que ſa fille & ſon gendre ratifièrent une donation qu'il avoit faite au lit de mort en faveur de Demoiſelle Taſſine de Mondot, ſa parente, mariée depuis à Jean du Pont, Eſcuier, & qu'ils lui aſſignèrent ſur la terre de Caniſy; dans cet acte il eſt qualifié M. Guillaume Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Caniſy. On ignore le nom de ſa femme, dont il ne laiſſa que cette fille unique, nommée :

« GUILLEMETTE Carbonnel. Elle fut retablie dans la poſſeſſion de la terre de Caniſy après la reduction de Normandie, & elle étoit mariée dès l'année 1449 avec Guillaume de BREUILLY (*b*), Seigneur de Chanoy ou de Chancy, ſuivant un ſaufconduit qu'il obtint le 17 Février de cette année, du Duc de Sommerſet, Lieutenant Général du Roy d'Angleterre en Normandie, pour avoir la liberté de ſortir de la garniſon de Grantville, dont il étoit, & d'aller à Saint-Lô, à Thorigny & au Mont Saint-Michel, faire délivrer les priſonniers de guerre; ce ſaufconduit eſt une nouvelle preuve de la fidélité qui s'eſt perpetuée dans la branche de Caniſy pour la Couronne de France.

« Guillaume de Breuilly rendit, au nom de ſa femme, le 24 Septembre 1451, un aveu de la terre de Caniſy à l'Évêque de Coutances, à cauſe de ſa Baronnie de Saint-Lô dont cette terre relevoit comme demy-fief de chevalier, dont le chef étoit aſſis en la parroiſſe de Caniſy, déclarant qu'il étoit

(*a*) Rimer, t. IX, p. 554.
(*b*) BREUILLY. — *D'Azur à un Chef de Gueules, & un Lion rempant ſur le tout, couronné, langué & armé d'Or.*

deu à ce Prélat un aide d'oſt (ſervice d'armée) par les heritiers de Guillaume de la Haye, Seigneur de Coulonces; toutes ces circonſtances ſont conformes à celles qu'on a veuës cy-devant dans les aveus de la terre de Caniſy, ſous les anceſtres de Guillemette Carbonnel, d'où il eſt aiſé de conclure que la nature de ce fief étoit toujours la meſme malgré les ravages que les Anglois y pouvoient avoir faits.

« Après avoir ſatisfait aux devoirs qu'exigeoit la reintegration dans la terre de Caniſy, Guillaume de Breuilly acquitta les dettes des deux Guillaume Carbonnel, père & ayeul de ſa femme, & aſſigna des rentes, le 29 Aouſt 1451, à leurs domeſtiques & aux héritiers de leurs domeſtiques, pour les recompenſer des ſervices qu'ils avoient rendus à ces Seigneurs de Caniſy, principalement à la journée de Gicourt, ce qui fut ratifié par ſa femme le 7 Avril 1454 avant Paſques. Il eſt toujours qualifié Chevalier depuis l'année 1468, & ſon nom noble & ancien en Normandie y a produit pluſieurs branches dont quelques-unes exiſtoient encore dans le ſiècle dernier en l'Élection de Valognes.

« Le Seigneur de Breuilly & ſa femme, à l'imitation de leurs anceſtres, firent une donation d'héritages à l'égliſe Saint-Pierre de Caniſy, le 6 Juin 1471 ; & ſe voyant ſans enfans, vendit la terre de Caniſy, le 8 Avril 1475, à Jean de Campront, Seigneur de Lorey, s'en reſervant ſeulement la jouiſſance pour lui & ſa femme leurs vies durant; mais le tuteur de Jean Carbonnel, Seigneur de Mallouay, couſin germain de la Dame de Breuilly, fit la meſme année le retrait de cette terre, & Guillaume de Breuilly mourut en 1480 ou 1481. Après ſa mort, les parens de ſa veuve obtinrent du Conſeil du Roi des Lettres datées de Paris le pénultième Mars 1481, avant Paſques, qui enjoignirent au Bailly de Coſtentin, ou ſon Lieutenant, de pourvoir cette Dame d'un curateur, attendu qu'elle étoit malade depuis 20 années, âgée de plus de 80 ans & incapable de gouverner ſon bien. On ne voit pas quelle fut la ſuite de ces Lettres, il paroiſt ſeulement qu'elles l'indiſpoſèrent contre ceux de ſa maiſon, car elle donna une procuration, le 13 Aouſt 1484, à Jean, Seigneur de Loucelles, ſon parent, mais par alliance ſeulement, pour le charger de la geſtion de ſes affaires, & elle obtint une ſentence du Lieutenant général du bailliage de Coſtentin, le 3 Juin 1485, contre Jean Carbonnel, au ſujet de la vente de la terre de Caniſy qu'elle repreſenta avoir été faite ſans ſon conſentement par feu ſon mary. Elle ne ſurvecut pas longtems à ce dernier acte & elle ne vivoit plus l'année ſuivante 1486.



SUITE DES SEIGNEURS DE CANISY.

VII. DEGRÉ.

« Jean Carbonnel, Ier du nom, Seigneur de Maloué & de Greville, fils puîné de Guillaume Carbonnel, IIIe du nom, Seigneur de Caniſy, & de Jeanne le Beſſinois, fut deſtiné à l'état eccléſiaſtique par ſon père, qui, comme Seigneur & Patron de Saint-Martin de Bonfoſſé, lui conféra la préſentation de cette cure pour la remplir ; mais l'inclination militaire l'emporta ſur la deſtination paternelle, ce qui obligea le Seigneur de Caniſy de donner cette cure à un autre, par acte du 20 Oc-

tobre 1413. Après la mort de ſon père, il eut en partage, l'an 1414, le 29 de Novembre, pour ſes droits paternels, la terre de Greville, ſcituée en Coſtentin, & celle de Maloué, en la vicomté de Bayeux, ſergenterie de Thorigny, pour ſes droits maternels qui n'étoient pas encore echus, car Jeanne le Beſſinois vivoit alors & elle lui ceda même ſes droits de douaire & ſes autres pretentions ſur ces deux terres, moyennant penſion & l'uſufruit, par acte du 5 Aouſt 1415.

« La politique trop ordinaire dans toutes les maiſons des Seigneurs en ce tems de revolutions, qui étoit de ſe partager en differens partis, pour ne pas s'expoſer à une ruine totale, l'entraîna dans le party du Roy d'Angleterre, l'an 1417. Voyant ſon frère aiſné ſuivre conſtamment celuy du Roy de France, la confiſcation des biens de cet aiſné par les Anglois le confirma dans cette conduitte, & lui fit prendre la qualité de Seigneur de Caniſy, qualité qui lui eſt donnée par un acte qu'il obtint aux pleds de la juriſdiction de Caniſy, le 18 Septembre 1418. Cependant il ne paroiſt pas avoir jamais été en poſſeſſion de cette terre qui fut donnée à un Gentilhomme anglois, nommé Jean Burgh, comme on l'a veu cy-devant; mais, après la mort de Jeanne le Beſſinois, ſa mère, dont les biens avoient auſſi été ſaiſis par les Anglois, il y fut retabli par Lettres patentes du Roy d'Angleterre, dattées de Paris le 19 Mars 1427, en conſideration de ſon attachement pour ce Prince; & jouiſſoit en 1430 de biens ſcitués dans la baronie de Thorigny, ſuivant un adjournement qui lui fut donné le dernier de Janvier de cette année de la part du Baron de Thorigny pour comparoître devant les gens tenans le Conſeil du Roy à Rouen; il ne vivoit plus le 21 Septembre 1440, que ſes enfans furent mis en tutelle. Il avoit épouſé Jeanne Thizon, laquelle avoit auſſi été mariée à un Gentilhomme du nom de Verson; ces deux familles nobles ne ſont plus connues aujourd'hui & paroiſſent éteintes depuis longtemps. Ses enfans furent :

« 1. Jean Carbonnel, IIe du nom, Seigneur de Maloué, cy-après.

« 2. Mariette Carbonnel, fut mariée par ſon père avec Raoul de Corday (*a*), Seigneur du Meſnil-Hernier, par contract du 15 Aouſt 1434; c'eſt un nom noble & ancien dont il exiſte encore pluſieurs branches dans le Coſtentin.

On trouve une Jeanne Carbonnel, Prieure du monaſtère de Notre-Dame de Moutons, laquelle, ſuivant deux quittances qu'elle donna en 1460 & 1477 d'une rente qu'elle avoit ſur la recette de Vire, portoit pour armes 3 *Bezans d'Hermines*, & autour de ſon ſceau cette légende : *S. Jehanne Carbonnel, Prieure de Notre-Dame de Moutons*, ce qui donne lieu de croire qu'elle pouvoit être auſſi fille de Jean Carbonnel, Ier du nom, Seigneur de Maloué.

VIII. DEGRÉ.

« Jean Carbonnel, IIe du nom, Seigneur de Maloué, après la mort de ſon père, fut mis ſous la tutelle du Curé de ſa parroiſſe de Maloué, par ſentence du ſiege de Thorigny, en la vicomté de Bayeux, le 21 Septembre 1440. La Normandie étoit encore au pouvoir des Anglois & deſolée par les differens partis; comme les biens de feue Jeanne Thizon, ſa mère, ſe trouvoient detenus par d'autres, il donna, conjointement avec Bertrand de Verſon, Eſcuier, ſon frère utérin, le 18 Septembre 1450, un pouvoir à Raoul de Montizengier, Eſcuyer, qui avoit épouſé Jeanne de Corday, leur niéce, pour faire les pourſuites neceſſaires contre ces detenteurs afin de venir à partage.

« Il épouſa, par contract du 2 de Janvier 1456, Jeanne d'Anquetonville (*b*), fille

(*a*) Corday. — *D'Azur à 3 Chevrons d'Or.*

(*b*) Anquetonville. — *De Sable à un Lion rampant d'Argent, onglé & couronné d'Or.*

d'Olivier, Seigneur d'ANQUETONVILLE, maifon ancienne, à prefent éteinte, dont étoit Raoul d'Anquetonville, Chevalier, Capitaine du château de Vire en 1368. Guillaume de Breuilly, Seigneur de Canify, par GUILLEMETTE Carbonnel, fa femme, affifta à ce mariage en qualité de coufin.

« Le Roy Louis XI dans les premières années de fon règne envoya Raimond Montfaut, avec la qualité de Commiffaire de Sa Majefté, dans la Province de Normandie, pour diffiper la confufion que les guerres civiles avoient mife dans l'ordre de la Nobleffe; tous ceux qui fe difoient Gentilfhommes furent obligés de repréfenter leurs titres. Jean Carbonnel, Seigneur de Maloué, comparut comme les autres & fa Nobleffe fut reconnue d'ancienneté par ce Commiffaire du Roy, en l'année 1463. Il demeuroit en la fergenterie de Thorigny, Élection de Bayeux. Cette Recherche de Nobleffe eft la plus ancienne qui fe foit faite en Normandie, & paffe à préfent pour la preuve la plus authentique de la Nobleffe ancienne, de forte que ceux dont les ancêtres fe trouvent compris dans cette Recherche au rang des Nobles font regardés fans difficulté du nombre des meilleures Maifons de la Province de Normandie, & on fait une grande diftinction de ceux qui font compris dans cette première Recherche avec ceux qui ne le font que dans les autres Recherches faites depuis.

« JEAN Carbonnel, Seigneur de Maloué, mourut jeune, & fes enfans furent d'abord mis, comme l'avoit été leur père, fous la tutelle du Curé de Maloué, par acte du 25 Mai 1468. Ce Curé s'en fit décharger, après avoir repréfenté que fes fonctions curiales ne lui permettoient pas de vacquer aux affaires de cette tutelle. En conféquence, elle fut donnée, par fentence du Lieutenant du Bailly de Coftentin au fiége de Saint-Lô, le 17 Septembre de la même année 1468, à Robert Pellevé, Seigneur de la Haye-Belouze, de Cully & d'Aubigny, quatrième ayeul du Cardinal de Pellevé, Archevefque de Rheims, &c. Le gouvernement des biens mobiliers & des perfonnes de ces mineurs fut en mefme temps confié aux foins de Jeanne d'Anquetonville, leur mère, par l'avis & confeil de M. Guillaume de Breuilly, Chevalier, Seigneur de Canify, Guillaume de Saint-Gilles & Louis de Tournebu, leurs parens.

« La terre de Canify ayant été vendue, comme on l'a veu cy-devant, par ce mefme Guillaume de Breuilly, le 8 Avril 1475, à Jean de Campront, Seigneur du Lorey, le tuteur des enfans mineurs du Seigneur de Malouay, en fit le retrait en leurs noms le 24 Octobre fuivant, & le Seigneur du Lorey, qui en étoit l'acquéreur, la leur céda pour le prix de la vente, par acte du 22 Novembre de la même année 1475. C'eft ainfy que la terre de Canify rentra dans la maifon de Carbonnel pour s'y perpétuer comme elle a fait jufqu'à préfent.

« Jeanne d'Anquetonville furvécut longtems à fon mary; elle donna procuration, le 8 Janvier 1486, à JEAN & MARGUERIN Carbonnel, fes fils, pour gérer fes affaires, & céda fes droits de douaire au même JEAN, le 1er May 1497. Leurs enfans furent :

« 1. GUILLAUME, Seigneur de Malouay, qui fit un partage comme aîné, au nom de fes frères, avec leur mère, par acte du 16 Septembre 1476, reconnu le 11 de Novembre fuivant, & étoit mort en 1490, fans poftérité.

« 2. JEAN Carbonnel, IIIe du nom, Seigneur de Malouay & de Canify, qui fuit.

« 3. MARGUERIN Carbonnel, Seigneur de Malouay, lequel receut affiette de fon partage le 20 Juin 1490, & vivoit encore en 1517; il ne paroift pas avoir été marié.

« 4. BLAISETTE Carbonnel, fut mariée par le Seigneur de Canify, fon frère aîné,

par contract du 22 Octobre 1492, avec Richard de Montfiquet (*a*), Seigneur de Voully, d'une ancienne Maison de Normandie, qui existe encore, & qui est divisée en plusieurs branches établies dans l'élection de Bayeux où est scituée la terre de Montfiquet qui paroist être leur origine; ils sont connus sous les titres des Seigneurs de Blasgny, des Carrelettes, de la Cerisière, de Saint-Celledon, &c. Elle vivoit en 1502.

IX. DEGRÉ.

« JEAN Carbonnel, IIIe du nom, Seigneur de Malouay & de Canisy, né vers l'année 1453, fit sa principalle occupation de retablir les affaires de sa maison que les guerres des Anglois avoient fort dérangées. La terre de Canisy étoit rentrée dans sa branche par les soins de son tuteur en 1475, mais il avoit alors un frère aîné, auquel ayant succédé par mort ou par droit de cession, il rendit aveu de cette terre à l'Évesque de Coutances comme relevant de la baronnie de Saint-Lô, le 10 de May 1486, & en devint enfin paisible possesseur par l'accord qu'il fit le 25 de Juillet de la mesme année, avec Jean, Seigneur de Loucelles, & Gilles des Moustiers, Seigneur d'Aisie, ses cousins; leurs prétentions sur la terre de Canisy venoient de ce que Guillemette Carbonnel, Dame de Canisy, étant morte sans enfans de son mariage avec Guillaume de Breuilly, Chevalier, Seigneur de Chanoy, ils croyoient devoir prendre part dans sa succession, comme ayant pour ayeules les sœurs de Guillaume Carbonnel, IVe du nom, Chevalier, Seigneur de Canisy, père de cette Dame héritière de Canisy, & par conséquent aussi sœurs de JEAN Carbonnel, Ier du nom, Seigneur de Maloué, ayeul paternel de JEAN IIIe, qui forme ce degré, mais ils le reconnurent pour le plus prochain héritier de cette Dame, & se contentèrent d'une somme d'argent qu'il leur donna par forme de dédommagement; il augmenta ensuitte son revenu par les différentes acquisitions d'héritages & amortissement de pensions qu'il fit dans les années 1488, 1490, 1492, 1509, 1510, 1511, 1513, 1514 & 1515, & donna un nouvel aveu de sa terre de Canisy à l'Évesque de Coutances, le 1er Février 1503, étant alors âgé de 50 ans. Il ne vivoit plus en 1517.

« Il avoit épousé Françoise de SAINT-GILLE, fille de Guillaume de SAINT-GILLE (*b*), Seigneur de Fleury, & petite-fille d'Henry, Seigneur de Saint-Gille. Il étoit marié avec elle avant le 23 May 1488, qu'il vendit à son beau-père une partie de sa dot; elle lui survécut fort longtemps, & elle vivoit encore en 1533 ayant eu pour fils ROBERT Carbonnel, qui suit.

« La maison de Saint-Gille en Normandie y a toujours passé pour très Noble & très ancienne, & elle a produit plusieurs branches, dont la plus grande partie existe encore sous les titres des Seigneurs de Saint-Gille, de la Meausle, de Fleury, de Nastel, des Aunois, de la Bissonnière & de Terrette.

X. DEGRÉ.

« ROBERT Carbonnel, fils unique, Seigneur de Canisy, de Malouay, de la Roque & de Tessel, porta successivement les noms de Seigneur de la Roque, de Malouay, & enfin de Canisy après la mort de son père, dont il imita l'exemple pour l'arrangement de ses affaires. Il fit différents acquets d'héritages en 1517 & 1522, devint aussi bienfaiteur de l'Église de Saint-Pierre de Canisy, en donnant à cette Église

(*a*) MONTFIQUET. — *D'Argent à un Léopard de Sable.*
(*b*) SAINT-GILLE. — *D'Azur à un Aigle d'Or.*

de quoi entretenir le luminaire. & fonda deux meſſes comme héritier de Jeanne d'Anquetonville, ſon ayeule paternelle, le 17 Avril 1523. Il receut un aveu en 1526 pour le fief des Bordeaux relevant de ſa terre de Caniſy, & mourut avant l'année 1527 dans un âge peu avancé.

[C'eſt vers cette époque que HENRI de Carbonnel, Seigneur de Sourdeval, qualifié Noble & puiſſant Seigneur dans l'Échiquier de Normandie de l'an 1500, épouſa Catherine DE DREUX (*a*), fille de Robert DE DREUX, lequel avoit pour ſeptième aïeul, Robert de France, Comte de Dreux, fils du Roi Louis le Gros (*b*)].

« Robert Carbonnel avoit épouſé, du vivant de ſon père, par contract du 23 May 1506, Catherine DE SILLY (*c*), fille de feu Nicolas DE SILLY & de Marie THEZART, Seigneur & Dame de Dampierre, de Saint-Aignen, de Malherbe & des Granges, en préſence de Noble & puiſſant Seigneur Meſſire JACQUES Carbonnel, ſon parent, Seigneur de Cérences. Lorſqu'elle en fut devenüe veuve en 1527, elle fut chargée de la garde noble de leurs enfans cy-deſſous, par Lettres du Roy, & en qualité de tutrice, elle paſſa différens actes dans les années 1528, 1532 & 1536.

« Pour donner une idée de cette maiſon de Silly il ſuffit de dire que Nicolas de Silly, père de la Dame de Caniſy, étoit frère puiné de Jacques de Silly, Seigneur de Lonray, Grand-Maître de l'artillerie de France (*d*), mort en l'année 1503, dont la branche eſt fondue dans la maiſon de Matignon, & de la même maiſon que les premiers Ducs de la Rocheguion, auſſi éteints, qui ont produit un Grand Louvetier de France & deux Chevaliers des Ordres du Roy. Ce duché eſt à préſent poſſédé par la Maiſon de la Rochefoucault.

« Robert Carbonnel, Seigneur de Caniſy, laiſſa de Catherine de Silly, ſa femme, les enfans cy-deſſous :

« 1. PHILIPPE de Carbonnel, Seigneur de Caniſy, qui ſuit.

« 2. JEAN Carbonnel, Seigneur de Malouay & de Saint-André, Curé de Saint-André de l'Eſpine en 1543, vivoit en 1559.

« 3. GUILLAUME Carbonnel, Seigneur de Teſſel & de Montreuil, auteur de la branche des Seigneurs de Montreuil, raportée après celle de Caniſy. [Étant éteinte, elle a été ſupprimée dans cette notice.]

« 4. FRANÇOISE Carbonnel, mariée, par contract du 1er Février 1555, avec Jean D'AURAIN, Seigneur de Dezert ou d'Auxais.

XI. DEGRÉ.

« PHILIPPE Carbonnel, Chevalier de l'Ordre du Roy, Seigneur de Caniſy, Malouay, Teſſel, Cambernon, Marcambie & Treſgots; donna une déclaration de ſes fiefs & terres nobles, ſcitués dans le bailliage de Caen, au Bailly de ce païs, Commiſſaire du Roy en cette partie, le 14 Aouſt 1540. Pour s'affranchir du ſervice de l'arrière-ban, auquel ſes fiefs l'aſſujetiſſoient, il entra dans la maiſon de Jeanne d'Albret, Princeſſe de Navarre, depuis Reine, & fut pourveu de la charge de ſon Pannetier ordinaire le 18 Juillet 1552, dont il preſta ſerment le 25 du meſme mois; ces ſortes de charges n'étoient encore occupées que par des Gentilſhommes. Il racheta, le 27 Avril 1563, une rente deüe par feüe Dame Catherine de Silly, ſa mère, à François de Longaunay, Chevalier, Seigneur des Freſnes, & donna en partage à ſon frere GUILLAUME la terre de Teſſel en 1564.

a. [DREUX. — *Échiqueté d'Or & d'Azur à la Bordure de Gueules.*]
b [P. Anſelme. *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. I, p. 440.]
c SILLY. — *D'Hermines a une Faſce vivrée de Gueules, ſurmontée de 3 Tourteaux de même.*
d) *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, impr. en 1733, t. VIII, p. 169.

« En 1569, le Roy Charles IX l'honora de fon Ordre; Sa Majefté lui efcrivit d'Orléans, le 3 de Juillet de cette année, que, pour reconnoître les bons fervices qu'il avoit rendus à la Couronne, & fa fidélité pour fa perfonne, Elle avoit bien voulu l'affocier en la compagnie des Chevaliers de fon ordre, & qu'elle avoit chargé le Sieur de Matignon, fon Lieutenant général au gouvernement de Normandie, de faire la ceremonie de fa réception; il ne vivoit plus en 1575 & étoit marié dès l'année 1539 avec Guillemette DE CAMBERNON (*a*), fille de Jean DE CAMBERNON, Seigneur de Cambernon, de Montpinçon & d'Orval; elle herita des terres de Cambernon, de Marcambie, & avoit deux fœurs, dont l'une, nommée MARGUERITE de Cambernon, époufa Olivier MARTEL, Chevalier, Seigneur de Fontaines, bifayeul des Comtes de Claire & de Fontaines, Chevalier des Ordres du Roy, & l'autre fœur, nommée JEANNE de Cambernon, Dame de Montpinçon, époufa Jacques DU BOIS, Seigneur de Pirou, de Dangi. La maifon de Cambernon, éteinte depuis longtemps, étoit ce qu'on appelle d'ancienne chevalerie, & avoit pour origine la terre de Cambernon au Diocefe de Coutances, qui par cette alliance eft tombée dans la maifon de Carbonnel.

« La Dame de Canify, après la mort de fon mary, eut la garde Noble de leurs enfans, par Lettres de l'Évefque de Coutances du 16 Novembre 1575, dont la terre de Canify relevoit fous la Baronie de Saint-Lô; & comme tutrice de fon fils HERVIEU, elle tranfigea, le 4 Mars 1580, avec Charles Martel, Seigneur de Montpinçon, fon neveu, fur le partage provifionnel qu'elle avoit fait dès l'année 1536, avec les Seigneurs de Fontaines-Martel & de Pirou, fes beaux-frères. Elle laiffa pour enfans :

« 1. HERVÉ, dit HERVIEU, de Carbonnel, Seigneur de Canify, qui fuit.

« 2. JEANNE de Carbonnel, à laquelle les vaffaux de la terre de Canify donnèrent, à caufe de fa qualité de fille aînée, en 1580, une certaine fomme pour le payement de fa robe d'honneur, en faveur de fon mariage avec Richard DU BOIS (*b*), Seigneur de Lefpinay, d'une Branche cadette de la maifon du Bois de Pirou, ancienne maifon de Normandie, dont l'un des auteurs étoit Jean du Bois, Seigneur de Lefpinay, Chevalier, vivant en 1365. La Branche aînée de cette maifon eft fondue pendant le fiecle dernier dans les maifons de Vaffy & de Bouillé de Creance, & il ne reftoit plus des autres branches que celle des Seigneurs de Dangi & de Montpinçon.

« 3. BARBE de Carbonnel, époufa, par contract du 20 May 1589, Jacques DE LA LUZERNE (*c*), Chevalier, Seigneur du Lorey & de Beuzeville; ils étoient les trifayeuls de Céfar-Antoine de la Luzerne, Comte de Beuzeville, fait Marefchal de camp à la promotion de 1734. Cette maifon a produit plufieurs Chevaliers de Malte, & eft affez connue comme exiftante encore pour n'avoir pas befoin d'être traittée plus au long, d'autant plus qu'elle eft raportée en abregé dans l'*Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 260, D.

XII. DEGRÉ.

« HERVÉ, dit HERVIEU de Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canify, de Malouay, Marcambie, Trefgots, Cambernon & d'Orval, Baron du Hommet, Gouverneur d'Avranches, Lieutenant du Roy aux bailliages de Coftentin & d'Alençon, Confeiller d'État du Roy, Capitaine de 50 hommes d'armes de fes ordon-

(*a*) CAMBERNON. — *De Gueules à un Sautoir d'Argent.*

(*b*) DU BOIS DE PIROU & DE LESPINAY. — *D'Or à un Aigle de Sable, becqué & onglé de Sinople.*

(*c*) LA LUZERNE DE BEUZEVILLE. — *D'Azur à une Croix ancrée d'Or, chargée de 5 Coquilles de Gueules.*

nances, nommé Chevalier de l'ordre du Saint-Efprit, fit fes premières armes en Italie (a); il fervit avec diftinction aux fièges de Saluces & des autres villes qui s'étoient révoltées contre le Roy.

« Après la mort du Marefchal de Bellegarde, arrivée en 1579, M. de Canify revint en France, & fe fignala au fiège de la Fère en Picardie, l'an 1580, où il eut l'avantage de porter la cornette blanche, quoiqu'il ne fût pas parvenu à l'âge de majorité, étant encore fous la tutelle de fa mère; le Marefchal de Matignon, également grand par fa naiffance, fes fervices & fes vertus, qui commandoit ce fiège, & dont il étoit parent au 4e Degré, comme on peut le voir par la table de parenté cy-jointe, eut la double fatisfaction peu commune d'obéir tout à la fois à la voix du fang & de l'équité en rendant au Roy un témoignage avantageux des fervices de M. de Canify.

PARENTÉ D'HERVÉ DE CARBONNEL, SEIGNEUR DE CANISY, AVEC JACQUES GOYON, SIRE DE MATIGNON, MARESCHAL DE FRANCE, ETC., DU 4 AU 4.

JEAN de Silly, Seigneur de Longray.
Marguerite d'ACHEY, fa femme.

1.	JAQUES de Silly, Seigneur de Longray, Grand Maitre de l'artillerie de France. Anne DE LAUNAY DE PREZ EN PAIL, fa femme.	NICOLAS de Silly, Seigneur de Dampierre. Marie THEZART, remariée enfuite à Jean DE LONGAUNAY, Seigneur de Damigny.
2.	FRANÇOIS de Silly, Seigneur de Longray, Chambellan du Roy, Capitaine & Bailli de Caën. Aimée DE LA FAYETTE, fa femme, petite-fille du Marefchal de La Fayette.	CATHERINE de Silly, femme de Robert CARBONNEL, Seigneur de Canify, &c.
3.	ANNE de Silly, Dame de Longray, femme de Jacques GOYON, Sire de Matignon, Colonel des Suiffes.	PHILIPPE Carbonnel, Seigneur de Canify, Chevalier de l'ordre du Roy. Guillemette DE CAMBERNON, Dame de Cambernon, fa femme.
4.	JACQUES Goyon, Sire de Matignon, Marefchal de France, Chevalier des ordres du Roy, &c., mort en 1597.	HERVÉ, dit HERVIEU de Carbonnel, Seigneur de Canify, &c.

« Le Roy Henri III, inftruit du merite & de la naiffance de M. de Canify, pour fe l'attacher plus particulièrement, lui donna une charge de l'un des Gentilshommes ordinaires de fa Chambre, le 18 Juin 1581, charge affectée encore alors aux gens de condition. On n'en fçauroit citer de preuves plus certaines que les Eftats de la maifon de ce Roy, depuis l'an 1575 jufqu'en 1589, dans lefquels fe trouvent les premières maifons du Royaume dont le détail feroit trop long; il fuffit de nommer quelques-uns des Seigneurs de la Province de Normandie comme étant tous enfemble compatriotes de M. de Canify, & fes confreres dans la même charge. Du nombre de ces Seigneurs étoient, entr'autres, Odet de Matignon, Comte de Thorigny, depuis Chevalier des Ordres du Roy, mort à l'âge de 37 ans, dans le tems qu'il alloit être fait Amiral de France, fils aîné

(a) *Hiftoire de Normandie*, in-12, par Mafleville, t. V. p. 245, 279, 295, 332. — *Hiftoire du Maréchal de Matignon*, in-fol., p. 152, 153, 187, 189, 190, 191, 197, 223, 224, 240, 289, 290, 291, 356, 357, &c.

du Marefchal de Matignon, MM. d'Harcourt de Beuvron, de Breauté, de Creuilly, de Prie, d'Efpinay Saint-Luc, de Roncherolles, de Longaunay, de Chambray, de Tillières, &c. Ce petit nombre a paru fuffifant pour donner une jufte idée de la confideration que méritoit alors la charge de Gentilhomme ordinaire de la Chambre.

« Les mouvemens que les troubles du Royaume excitoient dans les Provinces lui fournirent l'occafion de donner au Roy de nouvelles marques de fa fidélité & de fon zèle; il fe rendit de force maître de la tour de l'Ifle de Tatihou, près de la Hougue en Normandie; Sa Majefté lui en témoigna fa fatisfaction par le brevet de don qu'elle lui fit, le 26 Février 1585, de cette tour & de fes demolitions, & le 9 de May de la même année, elle lui accorda une commiffion pour lever 200 hommes de pied, après l'avoir rapellé près de fa perfonne, par une lettre du 2 Avril 1585, pour faire les fonctions de fa charge de Gentilhomme ordinaire de fa Chambre.

« M. de Canify, devenu Meftre de camp d'infanterie, fervit avec fon regiment fous le Duc du Maine en Guienne en 1586 où il tomba malade dangereufement. Le Roy lui témoigna, par une lettre du 15 Avril, le deplaifir & l'inquietude que lui avoit caufés cette maladie. M. de Canify paffa enfuite fous les ordres du Marefchal de Matignon en Guienne dans l'année 1587, tems auquel il devint gendre de ce Marefchal, comme on le verra cy-après; il continua de fe fignaler aux fieges de Caftel, de Sainte-Bazille, de Montfégur & de Caftillon, principallement à la prife de la place de Meillan où il fut bleffé. Le Marefchal de Matignon, profitant des circonftances favorables pour s'emparer de cette place, dans le deffein de s'en fervir contre la ville de Bordeaux qui s'étoit abandonnée à la révolte, confia à M. de Canify le commandement des troupes d'infanterie deftinées pour cette entreprife. M. de Canify attaqua la barricade que les ennemis avoient faite, à la tefte du grand chemin par lequel on entroit dans le fauxbourg de ce lieu, il la força l'efpée à la main & pouffa les ennemis jufqu'à leur fecond corps de garde, après en avoir tué une grande partie; mais la bleffure qu'il receut dans cette attaque le mit hors de combat, le privant en même tems de la gloire de couronner fon ouvrage, & empefcha le Marefchal de Matignon de marcher contre le Vicomte de Turenne. Le Roy, par fa lettre dattée de Niort le 7 Mars 1587, témoigna au Marefchal la part que Sa Majefté prenoit à la bleffure de M. de Canify, auquel Elle efcrivit auffi fort obligeamment, & ordonna au Marefchal de lui faire tenir fa lettre, de l'affeurer de fa bonne volonté & de la fatisfaction qu'Elle avoit de fes fervices, tant dans les occafions précédentes, lorfque le Duc du Maine étoit encore en Guienne, que dans la dernière où il avoit été bleffé.

« En 1588 M. de Canify, guéri de fa bleffure, commanda fous les ordres du Marefchal de Matignon le corps d'infanterie de l'aifle gauche au combat de Nerac; il ne contribua pas peu au gain de la bataille, car, ayant donné des derniers, fon attaque déclara la victoire en faveur de l'armée du Roy. Il fut auffi cette même année du détachement que le Marefchal envoya dans le bas Armagnac, pour delivrer ce païs des ravages & de courfes qu'y faifoient le Capitaine de Sus, Genevois, avec fes troupes, qui furent taillées en pièces, & ce Capitaine fort bleffé.

« Après les Eftats de Blois, tenus en 1588, M. de Canify, s'étant retiré dans fes terres en Normandie, animé du zèle qu'il avoit toujours eu pour le fervice du Roy, ne fe laiffa point feduire par le mauvois exemple de ceux de la Ligue; au contraire, il raffembla fes amis, & de fon crédit feul, il fit la guerre aux révoltez dans le Coftentin, avec d'heureux fuccès. Henri III lui envoya, le 22 Février

1589, la commiffion de Capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes de fes ordonnances, avec laquelle il fe rendit au fiége de Paris, où il fervit avec la même fidelité fous le Duc de Montpenfier. Henri III étant mort en 1589, M. de Canify fe conforma aux dernières intentions de ce Prince, & conferva l'attachement inviolable qu'il devoit à la Couronne de France, en ne faifant pas difficulté de reconnoître pour Roi de France & pour fon légitime fouverain, le Roy de Navarre, apellé depuis ce temps le Roy Henry IV. Il fuivit ce Prince en Normandie après la levée du fiège de Paris, & fe fit particulièrement remarquer devant Dieppe où le Roy lui commanda de foutenir, comme il fit, les ennemis du côté du Polet pour ménager les avantages de l'armée dans une grande attaque. Enfuitte il s'embarqua, par ordre du Roy, à Dieppe, après la retraite des ennemis, pour s'oppofer aux deffeins du Seigneur de Viques qui couroit jufqu'aux portes de Caen; il lui fit quitter la campagne, l'ayant toujours battu & pouffé dans les lieux qui tenoient pour fon party; le Comte de Thorigny, fon beau-frère, Lieutenant général pour le Roy en Normandie, y arriva avec fes troupes, & M. de Canify le feconda à chaffer les ennemis de l'étendue de fon Département. Après ces exploits ils revinrent enfemble joindre le Roi, & reftèrent près de fa perfonne jufqu'à ce que Sa Majefté eût abandonné les fauxbourgs de Paris.

Lorfqu'il fut de retour en Normandie, il prit, dans le commencement de l'année 1590, le château de Manneville, forma le fiège de celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte, & le Roy lui ayant efcrit le 22 Juin de fe rendre inceffamment près de lui avec fa compagnie, il exécuta ponctuellement cet ordre; il combattit à la tefte de cette compagnie à la bataille d'Yvry, où il fe fignala (a); Sa Majefté, en mandant cet heureux événement au Marefchal de Matignon, n'oublia pas de lui faire un éloge particulier du Comte de Thorigny, fon fils, & de M. de Canify, fon gendre; Elle eut auffi foin de répartir fes bienfaits à M. de Canify en le faifant Lieutenant

(a) [Voici en quels termes flatteurs le Roi Henri IV annonçait la brillante conduite de M. de Canify dans cette action, dans fa lettre à Madame de Grammont :

« Mon ame, depuis que je uous écriuis, il eft arriué des nouuelles, il plait à Dieu d'étendre le bonheur dont il « favorife mes affaires. Le propre jour que je combattois à Ivry, Randan fut tué en Auvergne, qui auoit plus « de cinq cents gentilhommes & de l'infanterie en nombre; il a laiffé trois pieces d'artillerie qui ne firent faute « entre nos mains. C'eft effet de la juftice de Dieu qui témoigne évidemment à mes ennemis ce que doiuent at- « tendre ceux qui portent les armes contre leur devoir: Vique avec fes troupes n'a eu meilleur fort en Baffe- « Normandie. Canify leur eft tombé fus de telle furie qu'il les a couchés tout à plat; c'eût été triomphe complet « s'il ne l'avoit paye d'une feconde balafre en la bouche, ce qui n'empèche fon brave langage, mais bien difoit à « Lanoue de ne le plaindre point puifqu'il lui en reftoit affez pour crier Vive le Roy quand nous ferons dedans « Paris. Voila certe mon ame un brave feruiteur, que ne m'aimez-vous autant, Dieu me donnera-t-il auffi victoire « fur votre cœur, ce me fera la plus chere. Bonfoir mon ame, je baife un million de fois vos blanches mains. Ce « cinq d'Avril. »

Les originaux des deux lettres fuivantes, adreffées par le Roi Henri IV à Hervé de Canify, appartiennent au chef actuel de la branche cadette & ont été communiqués par lui à M. Berger de Xivrey.

« M. de Canyfy, je ne uous ueus refufer la grace que uous demandes pour ûre hofte d'Auranches, byen que ce « foit en dehors de la capytulacyon quy a laytfe desja trop dauantages a ceus de la vylle. Mays ce neft auec uous « que je lefynere & jay prys trop a cueur uos bons feruyces an loccafyon de cefte pryfe pour ne uous laytfer pas « uotre part de uaynqueur fyl uous playt la prendre an byenfayts. Jan efcryps a mon coufin par ce mefme porteur « uous affeurant tous jours de la bonne uolonté de

Vre plus afeclyone meftre & amy »

Signé : HENRY.

« Monf. de Canyfy, Jay refeu le double de la letre que vous aues fayt fayfur adreffante au Sr de Gauchy. Il y eft « clayr quyl a yntellygence auec Hoffan & ceuls d'Auranches & de St-Malo. C'eft chofe dont aues byen juge la « grauyte & decouuerte quyl me playt fort de deuoyr a ûre fydelyte & deuouement. Je vous prye an fuyure vous « meme le feurplus au confeyl de mon coufyn le duc de Montpanfyer & men mander le refultat par quoy feray « byen ayfe fauoyr de uos nouuelles. Ceft

vre plus afeclyonne & affeure meftre & amy »

Signé : HENRY.

A Monf^r de Canyfy.]

du Roy au bailliage de Coſtentin, par Lettres dattées du camp de Saint-Denis le 14 d'Aouſt 1590, charge vaccante par la mort du Seigneur de Longaunay, tué à la bataille d'Yvry.

« En 1591 M. de Caniſy, après la priſe de la ville d'Avranches, fut pourveu de ce gouvernement; le Roy lui eſcrivit du camp devant Chartres le 4 Mars de cette meſme année, que Sa Majeſté étoit bien aiſe qu'il fût demeuré dans cette ville pour y commander, qu'Elle lui envoyoit le pouvoir de gouverner, qu'Elle le prioit d'avoir l'œil principallement ſur les habitans, afin de la conſerver & d'en faire de meſme pour les châteaux de Tombelene & de Saint-Michel. Le Roy ne le laiſſa pas jouir d'un long repos, car Sa Majeſté lui manda de Mantes, le 14ᵉ de Juillet ſuivant, de la venir trouver promptement avec ſa compagnie, après avoir pourveu à la ſeureté de la ville d'Avranches, & avoir receu les ſoumiſſions des Gentilshommes des environs. Tous ces mouvemens n'obligerent point cependant Mʳ de Caniſy de négliger entierement ſes affaires, car il acquit d'Olivier de Feſchal, Seigneur de Poligny, &c., la moitié de la baronie du Homet, par acte du 9 Aouſt 1591, dans lequel il eſt qualifié Haut & puiſſant Seigneur Mʳᵉ HERVÉ de Carbonnel, Seigneur de Caniſy, &c., Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Capitaine de 50 hommes d'armes de ſes ordonnances, & y joignit en 1593 & 1595 l'autre moitié de cette baronie par retrait & acqueſt. Ses attentions domeſtiques ne porterent aucun préjudice au zèle qu'il avoit pour le ſervice du Roy. Il prit en 1592 le château du Parc, & emmena au Roy quelques compagnies de cavalerie pour marcher vers Yvetot où étoient les ennemis, & ſe joignit avec Mʳˢ de Bellegarde, de Thorigny, &c., pour s'oppoſer aux deſſeins du Duc de Mayenne, lors de la priſe de la ville de Ponteaudemer; les Lettres que le Roy lui eſcrivit ſur ces differentes actions, les 3 Février, 16 Mars & 10 Juillet 1592, ſuffiſent pour en faire l'éloge (*a*). Ce ne fut que le 27 Juillet de cette année qu'il fit enregiſtrer au Parlement de Normandie ſes Proviſions de Lieutenant de Sa Majeſté au Bailliage de Coſtentin, étant alors Chevalier de ſon ordre.

« En 1593, le Roy lui eſcrivit de Tours le 22 Février de tenir ſa compagnie d'ordonnances preſte pour le 20 Mars, & de joindre ſon armée, mais Sa Majeſté, craignant que ſon abſence ne donnât occaſion à quelques mouvemens des ennemis dans ſon departement, Elle lui manda, les 26 Mars & 12 Avril, de ne point quitter ſon département; cependant Sa Majeſté lui eſcrivit encore du camp devant Dreux, le 14 Juin de la même année, que le Duc de Mayenne ayant mandé l'armée Eſpagnole & toutes les garniſons pour lui livrer bataille, ou faire lever le ſiège de Dreux, Elle le prioit de la venir trouver en diligence avec le plus grand nombre de ſes amis qu'il pourroit aſſembler, afin d'avoir part à la victoire qu'Elle eſpéroit de la main de Dieu & de ſes bons & loyaux ſujets. Cette entrepriſe eut une réuſſite favorable pour le Roy qui ſe rendit maître en peu de temps des ville & château de Dreux.

« Mʳ de Caniſy reprit une ſeconde fois le château de Tatihou, ſuivant l'état de la dépenſe faite par le Treſorier des guerres pour cette expédition, arrêté à la ſomme de 4,000 liv., au Conſeil du Roy tenu pour les finances à Paris le 1ᵉʳ Mars 1595. Il avoit eu deſſein de ſe rendre prés du Roy; mais Sa Majeſté lui eſcrivit de Paris le 29 Janvier, qu'Elle avoit eu avis que les troupes du Duc de Mercœur deſcendoient en Normandie, & qu'Elle le chargeoit de s'oppoſer à leur marche, ce qui obligea Mʳ de Caniſy de reſter en Normandie.

« En 1596 le Roy lui eſcrivit le 11 de May de porter du ſecours à la ville d'Ar-

(*a*) [Voir *Recueil de lettres miſſives de Henri IV*, publié par Berger de Xivrey.]

dres affiegée par l'Archiduc; mais cette place fe rendit le 21 du mefme mois & M. de Canify fut employé cette année à la garde du Mont-Saint-Michel.

« En 1598 M. de Canify fut gratiffié par le Roy d'une penfion de 3,000 écus, fomme alors bien confidérable; le Brevet de cette penfion eft du 6 Février.

« En 1602 il fut pourveu le 13 Aouft de la charge de Lieutenant du Roy au Bailliage d'Alençon, indépendamment de celle qu'il poffédoit pour le bailliage de Coftentin, depuis l'an 1590.

« En 1604 le Roy nomma plufieurs Seigneurs pour être receus Chevaliers de l'ordre du Saint-Efprit à la premiére ceremonie; le 5 Juin de cette année il fut expedié une commiffion de l'ordre au Comte de la Rochepot & au Marefchal de Bois-Dauphin, Chevaliers des ordres du Roy, pour l'examen des preuves de nobleffe de M. de Canify, lequel produifit fes titres devant fes Commiffaires, avec l'arbre de fa Genealogie qui remonte jufqu'à Richard Carbonnel, vivant en 1208. Ces Commiffaires lui donnèrent leur certificat le 11 Mars 1605 comme ils avoient examiné fes preuves, le reconnoiffant pour Gentilhomme de nom & d'armes. Le Roy étoit fi content de fes fervices, que Sa Majefté lui fit don d'une fomme de 24 mil livres par lettres du dernier Décembre 1605, mais la mort de ce grand prince l'ayant empêché d'exécuter le projet de faire une ceremonie de l'ordre du Saint-Efprit, M. de Canify, ainfy que les autres, refta feulement nommé. Son attachement pour la perfonne du Roy Henry IV n'avoit jamais donné atteinte à celuy qu'il avoit pour la Religion Catholique qu'il profeffoit; rien ne le prouve mieux que ce qu'en difent les *Remarques fur la confeffion de Sancy*, p. 219, raportées dans le journal d'Henry III, imp. in-12, t. II, p. 227, dont voicy l'extrait :

« Le Baron de Courtomer étoit huguenot; il lui arriva un jour de foutenir contre « le Baron de Canify, Normand comme lui, mais catholique romain, qu'il n'y « avoit point de confécration au facrement de l'autel, à moins que le preftre « n'eût intention formelle de confacrer; Canify ayant trouvé cette propofition « fort choquante, ce fut entre eux la matière d'une gageure. Ils parièrent un bon « cheval, & Courtomer voulut bien s'en rapporter à Père Cotton qui, ne pouvant « difconvenir que le huguenot n'eût dit vray, voulut palier cette doctrine en di- « fant que tout ainfi qu'on n'avoit accoutumé de juger de l'intention de l'homme « par ce qu'il en montroit au dehors, au fait de la meffe, il fuffifoit que le preftre « témoignât par toutes fortes de démonftrations extérieures qu'il avoit intention de « confacrer, pour qu'on deût point douter qu'il ne l'eût eüe. Courtomer ne fe « paya point de ce détour, & comme il ne fatisfaifoit pas non plus le Baron de « Canify, pour partager le jeu en deux au lieu d'un bon cheval qu'il en devoit « couter au perdant, par accommodement, ce dernier donna au Baron de Cour- « tomer un petit cheval que quelques courtifans ailleurs appellerent le *courtau de* « *la confecration*, & d'autres le *courtau de l'intention*. »

« Après la mort du Roy Henry IV, M. de Canify fut de nouveau pourveu du gouvernement d'Avranches en 1611 & cette mefme année fait Confeiller d'État le 11 Juin; cependant il ne prefta ferment entre les mains du Chancelier de France que le 6 Fevrier 1613; fon information de vie & mœurs, pour fa reception dans l'ordre du Saint-Efprit, avoit été faite le 19 Janvier précédent par l'Evefque d'Avranches, en vertu d'une commiffion de l'ordre du 4 du même mois.

« En 1614 le Roy le nomma Commiffaire pour affifter aux Eftats de Normandie, & lui manda le 26 Aouft de fe préparer à fe rendre à Rouen où ils étoient indiquez pour le 10 Septembre fuivant.

« En 1615 Sa Majefté lui efcrivit de Bordeaux le 18 Octobre pour lui faire part

de la célébration de son mariage avec l'infante d'Espagne, qui avoit été fait le mesme jour en la ville de Burgos & de celuy de sa sœur Élisabeth de France avec le Roy d'Espagne, Philippe IV, aussi célébré le mesme jour à Bordeaux. Ces attentions de la part du Roy prouvent bien clairement l'estime particuliere que Leurs Majestez avoient pour M. de Canisy, & s'il ne jouit pas de la dignité de Chevalier des ordres, promise par le Roy Henri IV & cette promesse confirmée par le Roy Louis XIII, c'est que depuis sa nomination il n'y eut point de ceremonie de l'ordre jusqu'à la fin de 1619, qu'il arriva alors un changement considerable dans le ministère, & que d'ailleurs la maladie, dont il avoit été attaqué au commencement de l'année 1615 & sur laquelle la Reine-mère lui escrivit une lettre le 7 Janvier de cette année, pour l'asseurer de la part qu'elle y prenoit, avoit augmenté la foiblesse que l'âge & les fatigues de la guerre lui causoient, & le mauvais état de sa santé l'obligeant de se tenir en Normandie, le priva enfin de cet honneur qu'il avoit si bien mérité, car il a été regardé comme l'un des grands Capitaines de son tems (*a*); au reste s'il ne fut pas receu Chevalier des ordres, ce sort lui fut commun avec plusieurs autres seigneurs qui subirent comme lui les effets que produisent ordinairement les changements du ministère. Toutes ces qualitez se trouvent encore dans son épitaphe qui se voit dans la Chapelle de l'Église de Canisy :

« Cy gist Messire Hervé de Carbonnel, Chevalier, Seigneur Marquis de Canisy, « Baron de l'Honneur, du Hommet, Conseiller d'Estat, Capitaine de 50 hommes « d'armes, Colonel d'un régiment d'infanterie, Lieutenant général des armées de « Sa Majesté, & des bailliages d'Alençon, Caën & Costentin, Gouverneur des ville « & chasteau d'Avranches & de l'Isle de Tatihou, qui, après avoir longtems servi « les Rois Henry III, Henry IV & Louis XIII, tant dans les armées que com- « mandoit M. le Mareschal de Matignon, son beau-père, qu'à faire la guerre en « chef à ceux de la ligue en Basse Normandie, fut honoré en 1604 d'un brevet de « Chevalier du Saint-Esprit. Il décéda en 1625, âgé de 67 ans. Priez Dieu pour « son âme. »

« Il avoit épousé, par contract passé à Agen le 8 May 1588, Anne Govon de Matignon (*b*), 2ᵉ fille de Jacques de Matignon, Comte de Thorigny, Mareschal de France, Chevalier des ordres du Roy, Lieutenant général pour Sa Majesté en Guienne, & de Françoise de Daillon-du-Lude. Ce mariage fut célébré le 7 Juin de la mesme année en la ville d'Encausse, dans la Haute Guienne. Elle mourut, à l'âge de 30 ans, vers l'année 1598, n'ayant vecû que l'espace de 10 ans depuis son mariage, qui donna la naissance aux enfans cy-dessous :

« 1. René de Carbonnel, Marquis de Canisy, qui suit.

« 2. Jacques de Carbonnel, Baron du Hommet, fut tué au siége de Valence en Italie (sic) (*c*) le 6 Juin 1636, étant alors Mareschal de camp, & n'a point eu de postérité.

« 3. . . . . de Carbonnel, mort jeune.

« 4. . . . . de Carbonnel, fille, morte jeune.

XIII. DEGRÉ.

« René de Carbonnel, Chevalier, Marquis de Canisy, Baron du Hommet, de Courcy & de Marcé, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, Gouverneur

(*a*) *Hommes illustres de* Brantôme, t. IV, p. 118.

(*b*) Govon de Matignon. *D'Argent au Lion de Gueules, couronné de. . . .*

(*c*) [Musée de Versailles, galerie des batailles, t. VII.]

des ville & chasteau d'Avranches, Lieutenant de Sa Majesté au bailliage de Costentin, Mareschal de camp général de l'armée du Duc de Savoye, & Mareschal des camps & armées du Roy, étoit encore mineur en 1607, portant alors le nom de Baron de Canisy.

« Il fut pourveu en survivance des charges de Gouverneur d'Avranches & de Lieutenant du Roy en Costentin, le 9 Février 1613, & fut fait Mestre de camp d'un régiment d'infanterie en 1615. Le Roy, pour reconnoître ses services & ceux de son père, & lui donner un titre distingué, unit la terre de Canisy à la Baronie du Hommet, & érigea cette Baronie avec celle de Courcy en Marquisat sous la denomination de Marquisat de Canisy pour lui & ses descendans masles, par Lettres du mois de Décembre 1619, qui portent que la Baronie de Courcy étoit composée d'une ville & chasteau & de 32 parroisses, d'où relevoient 56 fiefs ou terres nobles, & celle du Hommet, avec la terre & seigneurie de Canisy, de 28 parroisses avec la seigneurie sur 27 fiefs ou terres nobles, pour le tout relever du Roy sous ses chasteaux de Falaise & de Carentan. Ce titre de Marquis étoit alors d'autant plus distingué qu'il étoit peu commun, & qu'il n'avoit point encore été prodigué comme il l'a été depuis. M. de Canisy ne fit registrer ces Lettres à la Chambre des comptes de Normandie que le 11 de Juillet 1646, ayant toujours été occupé de son service militaire.

« Outre le régiment d'infanterie qu'il avoit, le Roy lui donna une compagnie de chevau-légers, dont la commission lui fut expédiée le 16 Juillet 1620, & il accompagna Sa Majesté dans les expéditions qu'Elle fit cette année dans le Maine & l'Anjou. Il servit l'année suivante contre les religionnaires dans les guerres du Languedoc, & se signala principallement au siege de Montauban.

« En 1626, ayant passé en Savoye par ordre du Roy, pour secourir le Duc de Savoye, ce Prince honnora M. de Canisy, qui commandoit un régiment de mil hommes d'infanterie, de la dignité de Mareschal de camp général de son armée, par Lettres dattées de Thurin le. . . d'Octobre 1626. »

« En 1628 il servit au siege de la Rochelle.

« En 1635 fit les fonctions de Mareschal de camp dans l'armée commandée par le Duc de Rohan.

« En 1636, les Espagnols étant entrés dans les États du Duc de Parme, le Roy envoya au Mareschal de Créquy un renfort de 6 mil hommes, & les fit conduire en Italie par M. de Canisy (a), *fort estimé parmy les gens de guerre, lequel* (disent ces auteurs) *n'est sorti des emplois que par la mort.* Il continua de servir en Italie en 1638 & son régiment servoit dans les Païs-Bas en 1639.

« En 1652, les Espagnols se préparant à attaquer la France pour proffiter des troubles dont le Royaume étoit agité, le Roy escrivit de Pontoise au Marquis de Canisy, le 22 Juillet de cette année, pour l'inviter de se rendre à Gisors le 15 du mois suivant, & d'y amener le plus grand nombre de noblesse de Normandie qu'il pourroit rassembler, Sa Majesté voulant se mettre à leur teste, & comptant d'ailleurs sur son zèle par les services qu'il lui avoit toujours rendus; Elle lui donna une nouvelle preuve de la confiance qu'Elle avoit en lui, en le nommant Commissaire pour assister aux Estats de Normandie en 1654. M. de Canisy, après avoir rempli une carrière honorable & aussi distinguée par ses services que par sa fidélité, mourut en son chasteau de Percy près de Coutances, le 27 Septembre 1655, dans la 67e année de son âge.

« Son père l'avoit marié pendant sa minorité avec Claude DE PELLET DE LA VE-

a. *Histoire du Cardinal de Richelieu*, par Aubri, in-12, t. Ier, p. 509. — *Hist. de Normandie*, par Masseville, in-12, t. VI, p. 126, 132.

RUNE (*a*), par contract paffé à Paris le 28 Décembre 1607, fille unique de feu Gafpard DE PELLET, Chevalier, Seigneur de la Verune, Baron de Montperoux & des deux Vierges, Vicomte de Cambanes, Seigneur de la Garigue, d'Artignac, de Saint-Pierre de la Faye, de Vias, de Crofe, &c., Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de 50 hommes d'armes de fes ordonnances, Bailly & Gouverneur de Caen, Lieutenant de Sa Majefté en Normandie, & de Jourdaine-Madelaine DE MONTMORENCY DE HALLOT, Dame de Courcy. Leur mariage fut célébré le 5 Janvier 1608. Cette héritière vendit les biens qu'elle avoit en Languedoc, & acquit en Normandie les baronies de Courcy & Saint-Eny; la genealogie de fa maifon eft imprimée dans l'*Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 780, &c. Elle eut de ce mariage un grand nombre d'enfans, dont on ne raportera que les XI cy-deffous, qui ont vefcu un efpace de tems fuffifant pour les faire connoiftre :

« 1. HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canify, qui fuit.
« 2. FRANÇOIS de Carbonnel, Seigneur de Meautis, appellé le *Comte de Meautis-Canify*, qui a fait une branche, raportée aprés celle des Marquis de Canify.
« 3. JACQUES de Carbonnel, nommé le *Comte de Marcé*, mort fans enfans.
« 4. CHARLES de Carbonnel, Baron de Saint-Eny, vivant en 1683.
« 5. ODET de Carbonnel, dit le *Chevalier de Canify*, mort fans enfans.
« 6. CHARLES de Carbonnel, dit l'*Abé de Canify*.
« 7. CLAUDE de Carbonnel, Religieufe à Sainte-Marie de Caen.
« 8. JOURDAINE-MADELAINE de Carbonnel, époufa François DE WARIGNIEZ (*b*) DE BLAINVILLE, Marquis de Monterville, Lieutenant de Roy au Bailliage de Caen, neveu de Jean de Warigniez de Blainville, Chevalier des Ordres du Roy Louis XIII, & Premier Gentilhomme de fa Chambre, d'une ancienne maifon de Normandie.
« 9. CHARLOTTE de Carbonnel, Abeffe de Notre-Dame de Coutances.
« 10. FRANÇOISE de Carbonnel.
« 11. MARIE de Carbonnel, époufa, le 31 Octobre 1653, Charles-Louis DES GONETS (*c*), Seigneur de Clinchamps.

XIV. DEGRÉ.

« HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canify, Baron du Hommet, de Tribehou & de Saint-Martin-des-Champs, Confeiller du Roy en fes Confeils, Lieutenant de Roy en Normandie au Bailliage de Coftentin, Gouverneur des ville & château d'Avranches, naquit dans l'année 1621 (*d*); la preuve s'en trouve dans l'information de vie & mœurs faite le 17 Décembre 1661 pour la reception du Comte de Montrevel dans l'ordre du Saint-Efprit : le Marquis de Canify y comparut comme témoin, & déclara alors être âgé de 40 ans.

« On ignore le tems auquel il entra dans le fervice, on fçait feulement qu'il leva en 1649 un régiment de cavalerie par ordre du Roy, & qu'il fervit cette année dans l'armée commandée par le Comte de Matignon, & qu'il fe trouva à la prife de la ville de Valognes (*e*), fous le nom de Canify, fon père vivant encore. L'efprit de

(*a*) PELLET DE LA VERUNE. — *De Gueules plein* qui eft DE NARBONNE; *à un Efcu en abifme d'argent, au Chef de Sable*, qui eft MELGUEIL.
(*b*) WARIGNIEZ. — *De Gueules à 3 Chevrons d'Argent.*
(*c*) DES GONETS. — *D'Azur à un Lion d'Or, langué & armé de Gueules, & un Chef d'Argent.*
(*d*) Vérifier la datte de la naiffance.
(*e*) *Hiftoire de Normandie*, par Maffeville, t. VI, p. 166.

divifion & de party qui régnoit dans le miniftère l'entraîna dans celui oppofé à la cour, il fut même expédié un ordre du Roy, le 3 Juillet 1650, à M. de Folleville, Marefchal de camp, pour l'arrefter, ainfy que le Comte de Meautis, fon frère, ce qui les obligea de continuer leurs pratiques & de figner l'acte d'union de la Nobleffe le 4 Février 1651, mais le Marquis de Canify rentra bientôt dans la bonne voye. Il fut Député de la Nobleffe du Coftentin aux Eftats généraux le 16 Aouft de cette mefme année, & regagna fi bien la confiance du Roy, que Sa Majefté le fit Marefchal de camp le 10 Mars 1652, & lui donna une commiffion, le 20 Mars 1653, pour faire, en l'abfence de fon père, les fonctions de Lieutenant de Roy au Bailliage de Coftentin, & de Gouverneur d'Avranches, charges dont il obtint les Provifions le 12 Novembre 1655, après le deceds de fon père; il les exerça jufqu'à fa mort arrivée en 1693, dans la 72ᵉ année de fon âge.

« Il avoit époufé, le 11 de Juillet 1643, Catherine DE JUYÉ, fille d'Ifaac JUYÉ, Seigneur de Morie (*a*), Confeiller d'Eftat ordinaire, & de Madelene DE CHAMPROND; elle furvécut à fon mary & vivoit encore en 1703, ayant eu pour enfans :

« 1. RENÉ de Carbonnel, Marquis de Canify, &c., qui fuit.

« 2. FRANÇOIS de Carbonnel, ayant embraffé l'état eccléfiaftique, fut d'abord Doyen de la Cathedrale d'Avranches (*b*) & Chantre de celle de Lifieux, Abbé commendataire des abbayes de Montebourg & de Belleval, nommé Evefque de Limoges le 8 Septembre 1695, facré à Saint-Sulpice à Paris le 25 Mars 1696, fit fon entrée dans Limoges le 24 May de la même année, & dès l'année fuivante il donna à fon peuple des preuves de fon zèle & de fa charité, par les peines & les foins qu'il prit pour foulager leurs mifères, caufées par la famine qui défoloit alors le Limoufin. Il continua fes travaux apoftoliques jufqu'à ce que fes infirmitez l'obligèrent de fe démettre de fon Evefché. Il mourut à Paris âgé de 70 ans, le 28 d'Octobre 1723.

XV. DEGRÉ.

« RENÉ de Carbonnel, Marquis de Canify, Comte du Hommet, Baron de Marcé, Confeiller du Roy en tous fes Confeils, Lieutenant pour Sa Majefté au Bailliage de Coftentin & Gouverneur des villes & château d'Avranches, étoit pourveu de ces charges en furvivance de fon père dès l'année 1676. Il fervit à la tefte de la Nobleffe de la Province de Normandie en 1702 (*c*), lorfque les ennemis voulurent faire une defcente fur les coftes de cette Province, & fe voyant dans un âge avancé & hors d'efpérance d'avoir des enfans mafles, il fit donation, le 17 Janvier 1715, de fon fief noble & Seigneurie de Canify à RENÉ-ANNE de Carbonnel, appellé le Comte de Canify, fon neveu, lui fubftituant Jacques-Michel de Carbonnel, Chevalier de Canify, frère de ce Comte, pour ne point laiffer fortir de fa maifon cette terre qu'elle poffédoit depuis plus de 600 ans. Il ratifia cette donation le 24 Septembre 1717 & mourut le. . . .

« Il avoit époufé : 1° le. . . . . . Catherine-Madelene DE SILLANS (*d*), morte le 26 Septembre 1704, & enterrée à Canify, fille unique & héritière d'Antoine DE SILLANS, Marquis de Creuilly.

a JUYÉ DE MORIE. — *D'Azur à un Monticule d'Or, furmonté d'une Efpée dont la lame d'Argent & la garde d'Or, pofée en fafce.*

b *Gallia Chriftiana*, édit. de 1715, t. II, p. 544. — *Hiftoire de Normandie*, par Malleville, in-12, t. VI, p. 327.

c *Hiftoire de Normandie*, par Malleville, in-12, t. VI, p. 510.

d SILLANS. — *Argent au Sautoir engreslé de Gueules, chargé de 5 Bezans d'Or, l'Efcu en banière.*

« 2° . . . . . . D'HARCOURT (*a*).

» Il n'a laiſſé que deux filles, nées de ſon premier mariage, qui ſont :

« 1. MARIE-HERVÉE de Carbonnel de Caniſy, mariée, le 2 Septembre 1709, avec Antoine DE FAUDOAS (*b*), Comte de Sérillac, d'une ancienne maiſon de la province de Guienne, dont la Généalogie a été imprimée in-4°, à Montauban, en Languedoc, en 1724.

« 2. THÉRÈSE de Carbonnel, appellée Mademoiſelle de Caniſy.



BRANCHE DES COMTES DE CANISY.

XIV. DEGRÉ.

« FRANÇOIS de Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Meautis, apellé le Comte de Caniſy, fils de RENÉ de Carbonnel, Marquis de Caniſy, & de Claude PELLET DE LA VERUNE, ſuivit l'exemple du Marquis de Caniſy, ſon frère aîné, & ſigna, le 4 Février 1651, l'acte d'union de la Nobleſſe. La part qui lui revenoit de la ſucceſſion de ſa mère ayant été fixée à la ſomme de 42 mil livres, le Marquis de Caniſy lui en fit une rente de 2,100 liv., par contract du 6 Janvier 1666. Il étoit veuf dès l'année 1676 de Louiſe LE ROUX DE GAUFFREVILLE (*c*), ſa femme, fille de . . . . . & il mourut à Saint-Lô, âgé de 68 ans, le 21 Novembre 1686, & fut inhumé le lendemain dans la chapelle ſeigneuriale de l'Égliſe parroiſſiale de Caniſy, laiſſant pour fils unique :

XV. DEGRÉ.

« GASPARD-CLAUDE de Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Meautis, apellé le Comte de Carbonnel, fut marié par ſon père, par contract du 28 Octobre 1676, avec Charlotte DE LA PALUELLE (*d*), d'une ancienne Maiſon de Normandie, fille & ſeule héritière d'Iſaac DE LA PALUELLE, Marquis de la Paluelle, & de Marie-Renée DE ROSMADEC DE MOLAC. Cette alliance lui aſſeura dés lors les terres du Beſſeau & de Pontavice en Bretagne, & la Baronie de la Paluelle relevante du Roy ſous la vicomté d'Avranches en Normandie. Il mourut, âgé de 81 ans, dans ſon château de la Paluelle, le 24 Février 1728, & fut inhumé, le 27 du meſme mois, dans le tombeau des Seigneurs en l'Égliſe parroiſſiale de Saint-James. Il laiſſa de ſon mariage :

« 1. RENÉ-ANNE de Carbonnel, Chevalier, Comte de Caniſy, qui ſuit.

» 2. JACQUES-MICHEL de Carbonnel, apellé le Marquis de Caniſy après la mort de ſon frère aîné, & qui a fait une branche raportée cy-après.

« 3. . . . . de Carbonnel, Abbeſſe du monaſtère des Bénédictines à Coutances.

» 4. .... de Carbonnel, Religieuſe au couvent des Urſulines de Fougeres en Bretagne.

XVI. DEGRÉ.

« RENÉ-ANNE de Carbonnel, apellé le Comte de Caniſy, Chevalier, Seigneur &

(*a*) HARCOURT. . . . .

(*b*) FAUDOAS. — *D'Azur à une Croix d'Or, écartelé d'Argent à un Lion de Gueules*, qui eſt DE SÉRILLAC.

(*c*) LE ROUX DE GAUFFREVILLE. — *De Gueules à 3 Roſes d'Argent, 2 & 1.*

(*d*) LA PALUELLE. — *D'Azur à 3 Molettes d'Argent.*

Patron de Meautis, Saint-Eny, les Bois, Neuville, Mereglife, de la ville de Carentan en partie, de Letane, le Brunot & Lortenvat (?), fucceffivement Guidon de la compagnie des Genfdarmes de Bourgogne & Meftre de camp de cavalerie en 1703, 1er cornette de celle des Chevau-légers de la Reine en 1709, Sous-lieutenant de la même compagnie, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, fait Brigadier des armées du Roy le 1er Fevrier 1719, & pourveu, le 12 de Mars de la même année, de la Lieutenance de Roy au bailliage de Coftentin en Normandie, & du gouvernement des ville & chafteau d'Avranches, fur la demiffion du Marquis de Canify, fon oncle, il en prefta ferment le 30 Octobre fuivant, & mourut en fon château de la Paluelle le 20e de May 1726, dans la 43e année de fon âge; il fut inhumé le 23 du même mois dans le tombeau des Seigneurs en l'Eglife parroiffiale de Saint-James; le Marquis de Canify, fon oncle, lui avoit donné dés l'année 1715 la feigneurie de Canify pour la conferver aux mafles de fa maifon; & il avoit époufé, par contract du 19 de Juillet 1718, Thereze-Eleonore GUESTRE DE PREVAL (*a*), morte, âgée de 42 ans, le 6 Decembre 1727, fille de Michel GUESTRE, Chevalier, Seigneur de Preval, & de Thereze-Eleonore PETIT DE LA SELLE, dont il n'eut que les deux enfans cy-deffous :

1. PIERRE-CHARLES-HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canify & de la Paluelle, né le 12 Avril 1724 & mort le.......
2. RENÉE-FRANÇOISE de Carbonnel de Canify, née le 9 Avril 1725, fille unique & Dame de Meautis, Saint-Eny, Letane, Brunot, Loftencoat, Apilly, Saint-Martin, Montjoye & du Menibus; fut mariée, le 11 Avril 1737, en la chapelle du chafteau de la Paluelle au Diocefe d'Avranches en Normandie, avec François de PARDAILLAN DE GONDRIN, Marquis d'Antin (*b*), Vice-amiral de France, Lieutenant general pour le Roy au gouvernement de la haute & baffe Alface, frere puîné du Duc d'Antin, Pair de France (*c*). La genealogie de cette maifon, egalement confiderable par fon ancienneté que par fes fervices & fes illuftrations, eft imprimée dans l'*Hiftoire des Grands Officiers de la couronne*, t. V, p. 174.



SUITE DES MARQUIS DE CANISY.

XVI. DEGRÉ.

JACQUES-MICHEL de Carbonnel, Chevalier, Marquis de Canify, Seigneur & Patron de Saint-James, Saint-Martin de Landelles, Guchebert, Potrez & Saint-Mauvier, Seigneur prefentateur de Notre Dame de la Luzerne, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, fils puîné de GASPARD-CLAUDE de Carbonnel, apellé le Comte de Carbonnel, & de Charlotte DE LA PALUELLE, a porté d'abord le nom de Chevalier de Canify, & après la mort de fon frere aifné, & celle du jeune Marquis de Canify, fon neveu, il a herité de la terre de Canify en vertu de la donation faite en leur faveur en 1715 & confirmée en 1717 par le Marquis de Canify, leur oncle,

(*a*) GUESTRE DE PREVAL. — *D'Azur à un Aigle d'Or mouvant de l'angle dextre du chef de l'Efcu, & un Chef coufu d'Azur, chargé de 3 Croiffants d'Argent : celui du milieu furmonté d'une Etoile d'Or.*

(*b*) PARDAILLAN D'ANTIN.....

(*c*) [RENÉE-FRANÇOISE de Carbonnel de Canify, Marquife d'Antin, époufa en fecondes noces, fuivant contrat en date du 2 Mars 1742, Louis Buffile DE BRANCAS, des Comtes de Forcalquier, Lieutenant général en furvivance au gouvernement de Provence, Grand d'Efpagne. Elle fut Dame d'honneur de Madame la Comteffe d'Artois & chargée par le Roi Louis XVI d'aller à la frontière recevoir cette Princeffe lors de fon entrée en France.]

pour les masles de sa maison; & cette terre a été desunie de la baronie du Hommet par Lettres patentes du Roy du mois de Juillet 1719, pour ne relever que du Roy sous son domaine de Saint-Lô, en consideration des services des Seigneurs de cette maison, & pour leur faciliter les moyens de la conserver uniquement aux masles (*a*).

« Il a été Capitaine de Dragons dans le Regiment d'Orleans & Major du Régiment de cavalerie de Beringhen, apellé ensuite Vassé, & a épousé, par contract du 29 d'Octobre 1726, Jeanne-Claude DE PINTEVILLE DE LA MOTTE, d'une famille Noble de Champagne, fille de Pierre DE PINTEVILLE DE LA MOTTE, Chevalier, Seigneur de Moncets, & de Claude BIDAUT; dont il a :

« 1............ de Carbonnel, né le 16 Decembre 1729. »

Vû & vérifié par moy.

d'Hozier-de Sérigny



Jacques-Michel, laissa deux fils :

1. CHARLES-ÉLÉONOR-HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canisy, qui suit.
2. LÉONOR-CLAUDE de Carbonnel, Comte de Canisy, dont la descendance sera rapportée plus loin.

XVII. DEGRÉ.

CHARLES-ÉLÉONOR-HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canisy, né le 16 Décembre 1729, Page de la Grande Écurie en 1749, Brigadier des armées du Roi, épousa, en premières noces, Anne-Renée-Élisabeth-Angélique-Berthe DE LA ROUERIE; & en secondes noces, Marie-Marguerite-Louise-Françoise DE MARGUERIE-VASSY. Il mourut au château de Vassy le 28 Mars 1814, laissant deux fils :

1. FRANÇOIS-RENÉ-HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canisy, qui suit.
2. HENRI de Carbonnel, devenu Marquis de Canisy, après la mort de son frère, mort sans enfants.

XVIII. DEGRÉ.

HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canisy, Colonel du régiment de la Reine (cavalerie), épousa Anne-Marie-Charlotte DE LOMÉNIE DE BRIENNE, nièce du Cardinal-Ministre, Dame du palais de la Reine Marie-Antoinette; morte sur l'échafaud révolutionnaire avec Madame Élisabeth de France. Il mourut en 1824 ne laissant que deux filles :

1. ADRIENNE-HERVÉE de Carbonnel de Canisy, mariée en premières noces en 1798, à son cousin, Louis de Carbonnel, Comte de Canisy; & en secondes noces en 1814, à Armand DE CAULAINCOURT, Duc de Vicence, Grand Écuyer, Ambassadeur en Russie & Ministre des affaires étrangères.

(*a*) [Malgré les mesures prises pour que la terre de Canisy restât aux descendants masles, cette terre est devenue le partage de MARIE-HERVÉE de Carbonnel de Canisy, mariée, le 2 Septembre 1700, avec Antoine DE FAUDOAS. De la famille de Faudoas cette terre a été portée, aussi par mariage, dans la famille de Kergorlay, dont un membre la possède actuellement.]

2. Anne-Charlotte-Constance de Carbonnel, mariée en 1802, à fon coufin François de Carbonnel, Comte de Canify.



XVII. DEGRÉ.

Léonor-Claude de Carbonnel, Comte de Canify, 2[e] fils de Jacques-Michel de Carbonnel, Marquis de Canify, & de Jeanne-Claude de Pintevillе de la Motte, né le 25 Mai 1732, Officier dans le régiment des gardes françaifes, marié à Hélène-Henriette de Vassy-Brécey, mourut le 1[er] Avril 1811, laiffant :

1. Louis-Emmanuel de Carbonnel, Comte de Canify, qui fuit.
2. François-Marie-Éléonore de Carbonnel, auteur de la feconde branche des Comtes de Canify, ci-après.
3. Françoise de Carbonnel de Canify, mariée en premières noces au Marquis de Brecqueville; & en fecondes noces, à Adrien, Comte de Lezay-Marnesia, Préfet du Haut-Rhin.

XVIII. DEGRÉ.

Louis-Emmanuel de Carbonnel, Comte de Canify, Officier de la Légion d'honneur, Écuyer de l'Empereur Napoléon I[er], Premier Écuyer du Roi de Rome, laiffa de fon mariage avec fa coufine Adrienne de Carbonnel de Canify :

1. Hervé-Marie-Ernest de Carbonnel, Marquis de Canify, qui fuit.
2. Emma de Carbonnel de Canify, mariée en 1825, au Vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont (de la famille du Grand-Maître de Malte, Hélion de Villeneuve), chargé, fous la Reftauration, de plufieurs Préfectures importantes & Membre de l'Inftitut de France.

XIX. DEGRÉ.

Hervé-Marie-Ernest de Carbonnel, Marquis de Canify, né à Caen le 22 Août 1802, mort le 19 Septembre 1867, avait époufé en 1835 Conftance Manilius Van-Caneghem, dont il eut :

1. Hervé-Marie de Carbonnel, Marquis de Canify, qui fuit.
2. Henri-Marie-Ernest de Carbonnel de Canify, Officier d'infanterie.

XX. DEGRÉ.

Hervé-Marie de Carbonnel, Marquis de Canify, chef actuel de nom & d'armes, né le 7 Novembre 1837, ancien Officier de cavalerie, Écuyer de l'Empereur Napoléon III, a époufé, le 31 Janvier 1865, Marie-Henriette-Françoife Scheppers, dont il a :

Raoul-Marie-Hervé-Henri-Anne-François-Xavier de Carbonnel de Canify, né le 8 Décembre 1865.



SECONDE BRANCHE DES COMTES DE CANISY.

XVIII. DEGRÉ.

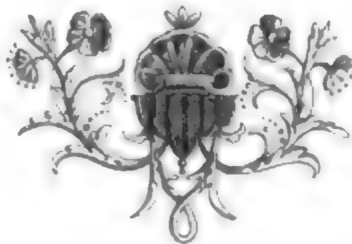
François-Marie-Éléonore de Carbonnel, Comte de Canisy, 2e fils de Léonor-Claude & de Hélène-Henriette de Vassy-Brécey, mort le 29 Novembre 1829, a laissé de son mariage avec sa cousine Anne-Charlotte-Constance de Carbonnel de Canisy :

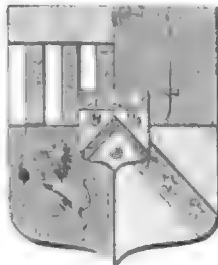
1. Paul-Adrien de Carbonnel, Comte de Canisy, qui suit.
2. Pauline-Étiennette de Carbonnel de Canisy, mariée en 1828 au Comte de Guiton de la Villeberge.
3. Marie-Mathilde de Carbonnel de Canisy, mariée en 1831 au Marquis d'Auray de Saint-Pois.

XIX. DEGRÉ.

Paul-Adrien de Carbonnel, Comte de Canisy, propriétaire actuel de la terre de la Paluelle, & chef de la branche cadette, né le 2 Février 1814, épousa, le 15 Juillet 1845, Jeanne-Marie-Émilie de Giresse-la-Beyrie, fille du Baron de Giresse-la-Beyrie, Comte du Saint-Empire, Secrétaire des commandements de Mr le Dauphin, & Préfet d'Eure-&-Loire jusqu'en 1830, & de Clémentine-Henriette Poisallolle de Nanteuil la Norville ; de ce mariage :

1. Charles-Jean-Marie-Richard de Carbonnel de Canisy, né le 6 Mai 1846, aspirant à l'École des Mines.
2. Anne-Marie-Héroul de Carbonnel de Canisy, né le 22 Mai 1847, Sous-Officier de cavalerie.
3. Alban-Louis-Marie-Étienne de Carbonnel de Canisy, né le 16 Novembre 1849.
4. Odet-François-Marie-Joseph de Carbonnel de Canisy, né le 28 Mai 1855.
5. Anne-Marie-Henriette-Adrienne de Carbonnel de Canisy, née le 22 Août 1848.





La Ma
& à la

I. N... C
XVe fi
directe
inhumé

II. Jehan Ier de Carmejane
de ladite chapelle du S
aux années 1514, 1515 &
au diocèfe de Carpentr

III. 1. Jehan II de Carmejane, Sieur du le
ou des LAURENTS, fille de Gaté
nerbes, & y mourut le 15 Août 16

IV. 1. Jehan de Carmejane, Secretaire de Sa Sainteté le Pape à la Cour de Saint-Pierre d'Avignon, mort avant le 1er Mars 1597, laiffant une fille, Marguerite, mariée à Sire Jacques SAVIN.

1re Lit.

2. Gilles Ier de Carmejane, Sieur du Clau... cette ville du rang des Citramontains, de af... par fes aïeux, le 26 Mai 1609; il époufa à en... de Jeanne de SADE; & 2°, le 9 Février ... de ROAIX, & d'Antoinette de CROZE... 22 Septembre 1637, & fut inhumé au tom...

8. Andrinette de Carmejane, mariée à Sire Jehan MALACHIER, de Menerbes, avant le 1er Mars 1597, d'où une fille.

9. Léonette de Carmejane, mariée à Honorat MONIER d'Oppède, avant le 1er Mars 1597.

V. 1. Gilles II de Carmejane, Sieur de Saint-Montan, citoyen d'Avignon, époufa en cette ville, le 30 Janvier 1624, Ifabeau de LAURENS de VALENCE, fille de Nicolas & de Marguerite de BORELLY. Il tefta le 30 Janvier 1648, & mourut à Avignon le 29 Août 1653.

2. Eustache de Carmejane, née à Avignon le 7 Octobre 1590.

3. Hél... nne, Sieur du Claux-Carr... droits en la célèbre née ... re 1616, y époufa, gnore de Noble Nicolas & vrier, Chevalier de Folard.

5. Argentine de Carmejane, mariée, le 28 Février 1637, à Jean BOUILLET-BAZIN, citoyen d'Avignon, d'où une fille.

VI. 1. Marguerite de Carmejane, née à Avignon le 12 Novembre 1624, & y décédée le 10 Avril 1625.

2. Isabeau de Carmejane, née à Avignon le 3 Août 1626, & y décédée le 22 Mars 1627.

3. Henri de Carmejane, né à Avignon le 1er Janvier en 1623, & y décédé le 2 Octobre 1630.

4. Gilles III de Carmejane, qualifié *Noble & illuftre perfonne, Meffire*, Sieur de Saint-Montan, Docteur ez droits, Affeffeur au Confulat d'Avignon aux années 1676, 1692, 1698 & 1705, né à Menerbes le 24 Mai 1630; a époufé à Avignon, le 31 Août 1658, Jeanne de BOUCHARD, fille de Noble Henri & de Anne de FOLARD. Il tefta le 9 Sept. 1705 & mourut le 23 Mars 1709.

5. Anne de Carmejane, née à Avignon le 1er Novembre 1632, & y décédée le 13 Août 1650.

6. Fra... çoi... de Ca... mejan... née à ... vign... le 27 ... vemb... 163.. y déc... dée ... 3 Ma... 1635.

11. Antoine de Carmejane, né à Avignon le 10 Févr. 1654, m. à Menerbes le 25 Mars 1654.

12. Isabeau de Carmejane, née à Avignon le 14 Mars 1655, & y décédée le 5 Décemb. 1656.

13. Nicolas de Carmejane, né à Avignon le 2 Mars 1656, y décédé le 26 Mars 1673.

14. Arnoux-Ignace de Carmejane, né à Avignon le 22 Septembre 1657, mort à Menerbes âgé de deux mois.

VII. 1. Louis, Chevalier de Carmejane, qualifié *Noble, Meffire*, Sieur de Saint-Montan, Docteur ez droits, Lieutenant au régiment de Saint-Aignan-cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Penfionnaire du Roi, tefta à Avignon le 10 Octobre 1745, en faveur de fes coufins de Menerbes, & mourut le 12 Octobre fuivant, fans alliance.

2. François de Carmejane, mort avant le teftament de fon pere du 9 Septembre 1705.

3. Jacques de Carmejane, Chanoine de Saint-Genies, né à Avignon le 14 Fevrier 1672, mort avant 1745.

4. Jeanne-Élisabeth de Carmejane, Religieufe au Monaftère de Ste-Praxède d'Avignon.

...çois-Augustin Ier de Carmejane, qualifié *Noble, Meffire*, Ecuyer, Sieur de ...Tet, Saint-Montan, né à Menerbes le ...ptembre 1691, époufa en cette ville, ... Août 1716, Anne-Thérèfe de MA...HIER, fille de Noble Jean-Antoine ... Marguerite d'AVON. Il tefta le 23 ...ier 1765, mourut à Menerbes le 27 ...t 1771 & fut inhumé au tombeau de ...ieux, en la chapelle Saint-Charles.

2. Joseph-Louis de Carmejane, mort jeune à Menerbes, & inhumé en la chapelle Saint-Charles.

VIII. 1. Charles-Joseph de Carmejane, né à Menerbes le 15 Avril 1718 & mort à Avignon le 17 Avril 1735; il fut inhumé au tombeau de la famille à Notre-Dame-la-Principale.

2. Jean-Antoine de Carmejane, né à Me... l'Ile, qu'il habitait, le 19 Juillet 1763 ... 20 Avril 1759, Jeanne-Marie de SERE... de Marie-Honorée de PHILIP; d'où ... & Paul-Simon-Augustin, morts jeun...

5. Catherine-Thérèse de Carmejane, née à Menerbes le 16 Novembre 1726, & y décédée le 21 Septembre 1730.

6. Marguerite de Carmejane, née à Menerbes le 28 Mars 1728, & y décédée le 6 Septembre 1804.

IX. 1. Charles-Joseph, Baron de Carmejane de Pierredon, Maréchal de camp d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de la Couronne de fer, né à Menerbes le 6 Juillet 1772, a époufé à Avignon le 19 Juin 1821, Camille-Marie-Thérèze-Stéphanie TRONO de BOUCHONY, fille de Noble Meffire Ignace-François-Jofeph, Chevalier, &c. d'une antique famille Vénitienne, & de Angélique-Pauline d'ANSELME. Il eft mort fans teftament à Avignon le 14 Décembre 1830.

2. ...

8. Marie-Thérèse de Carmejane, née à Menerbes le 17 Mars 1784, mariée, le 15 Juillet 1808, à Louis DEVOULX d'HAUTEFORT, veuve fans poftérité.

9. Marie-Marguerite de Carmejane, née à Menerbes le 14 Octobre 1786, mariée, le 12 Janvier 1814, à Fidèle de CAVALIER, décédée à Apt le 17 Avril 1865, fans poftérité.

X. 1. Alexis-Henri Ier-Marie-Paul, Baron de Carmejane-Pierredon, Chef d'efcadron d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Avignon le 11 Juin 1822, a époufé en cette ville, le 1er Décembre 1855, Marie-Jofephine de REVEL du VESC, fille de Gabriel-Marie-Ifidore-Joachim, Comte de Revel de Vefc, d'une ancienne & illuftre maifon du Dauphiné, & de Marie-Louife-Eugénie des ISNARDS-SUZE.

2. A... m... 18... A... B... ve...

Édouard de Carmejane-Vil... ...ribunal de Carpentras, né en ... Mai 1818, a époufé à Mar...mbre 1844, Virginie-Suzanne-...ne THOMAS, fille de Jo...ne-Sophie AGNEL.

2. Charles-Bernard de Carmejane, né à Carpentras le 26 Septembre 1819, & y décédé le 3 Mars 1823.

XI. 1. Henri II-Augustin-Marie-François-Regis de Carmejane-Pierredon de Vefc, né à Avignon le 5 Décembre 1856.

2. Charles-Marie-Jules-S... Pierredon de Vefc, né à ... commune de Suze-la-Ro... vembre 1857.

...e-Mau...argèle, ... Avril

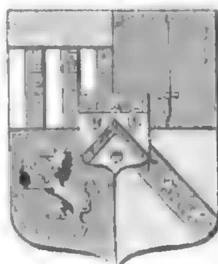
3. Marie-Stéphanie-Blanche de Carmejane-Villargèle, née à Carpentras le 16 Mai 1854, & y décédée le 2 Septembre 1856.

Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56

DE CARMEJANE-PIERREDON,

Barons, anciens Seigneurs de Saint-Montan, Pierredon, Bauffet, Villargèle, Lagremufe, Vefc, Béconne, &c.

AU COMTAT-VENAISSIN ET EN PROVENCE.



Écartelé : au 1er, palé d'Argent & d'Azur de fix pièces, au chef d'Or, qui eft DE VESC; *au 2e, de Gueules à l'Épée haute d'Argent pofée en pal,* qui eft des Barons militaires; *au 3e, de Gueules au Lion d'Argent tenant une Grenade de Sable allumée d'Argent,* qui eft de l'artillerie; *au 4e, d'Or à la Bande d'Azur, chargée de trois Étoiles d'Argent,* qui eft D'ANTOINE DE PIERREDON; & fur le tout : *d'Or au Chevron de Gueules, accompagné de trois Flammes du même; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent,* qui eft DE CARMEJANE ancien. COURONNE : *de Baron.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Deus, Patres, Patria; *& encore* : Pas une ne m'arrefte, qui eft DE VESC. DICTON : Fier & difcret.

La maifon de Carmejane, anciennement originaire de la province de Guyenne & Gafcogne, vint s'établir au Comté Venaiffin à la fin du XVe fiècle, fuyant un pays dévafté par les guerres civiles, & attirée, comme beaucoup d'autres familles étrangères, par la douceur du gouvernement des Papes.

N... Calmejane ou Carmejane, formant le premier degré de la filiation fuivie, nous eft connu, ainfi que le rapporte Artefeuil dans fon *Hiftoire héroïque de la nobleffe de Provence,* t. III, à la fin du XVe fiècle & au commencement du XVIe, lors de la reconftruction de l'églife paroiffiale de la ville de Menerbes, où il habitait & où il poffédait un corps de plus de cent directes dont il reçut l'aveu de fes emphytéotes. Il fut inhumé dans le tombeau de fa famille, érigé en la chapelle dite du Saint-Sépulchre, conftruite & fondée, en vertu de noble conceffion, dans cette nouvelle églife paroiffiale, par lui & fon fils JEHAN, Ier du nom, de Carmejane, originaire, comme fon père, de Fumel, au diocèfe d'Agen, & devenu citoyen d'Avignon & habitant de Menerbes, où on le voit, en 1514, recevant l'aveu & dénombrement de fes emphytéotes, & en 1515 allié à Andrinette DE BLADO.

JEHAN II de Carmejane, fils de Jehan Ier, époufa, le 3 Avril 1552, Euftache LAURENTI ou DES LAURENTS, & en eut :

GILLES Ier de Carmejane, Conful d'Avignon du rang des Citramontains, aux années 1598, 1611, lequel eut deux fils : 1° GILLES II, iffu de fon premier mariage avec Sibille DE FOURNEYRON; 2° SIMON, iffu de fon fecond mariage, contracté en 1608 avec Marguerite DE BELLI DE ROAÏX.

GILLES II de Carmejane forma la branche de Saint-Montan, établie à Avignon, & éteinte à la troifième génération; allié, en 1624 à Ifabeau DE LAURENS DE VALENCE, il eut pour fils GILLES III, Docteur ez droits, Affeffeur au Confulat d'Avignon, lequel époufa Jeanne DE BOUCHARD, en 1658, & en eut LOUIS de Carmejane, Docteur ez droits, Lieutenant au régiment de Saint-Aignan-cavalerie, Chevalier de l'ordre

royal & militaire de Saint-Louis, Penſionnaire du Roi ; il mourut ſans poſtérité en 1745, laiſſant ſes biens à ſes couſins de la branche de Pierredon.

SIMON de Carmejane, Docteur ez droits, allié en 1642 à Françoiſe DE FOLARD, tante du célèbre Chevalier de Folard, forma la branche de Pierredon, qui s'eſt continuée à Menerbes & à Avignon. Son fils FRANÇOIS épouſa, en 1690, Chriſtine DE SAVOURNIN, d'une ancienne famille de Provence, & en eut FRANÇOIS-AUGUSTIN Ier de Carmejane, marié en 1716 à Anne-Thérèſe DE MALACHIER, & père de FRANÇOIS-AUGUSTIN II, formant le VIIIe degré, rapporté plus bas (*a*).

X. DEGRÉ.

ALEXIS-HENRI-MARIE-PAUL, Baron de Carmejane-Pierredon, chef actuel de la famille, Chef d'eſcadron d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Avignon le 11 Juin 1822. Après avoir fait ſes premières études au collége du Paſſages, en Eſpagne (1832-1834), & de Fribourg en Suiſſe (1834-1839), il a embraſſé la carrière militaire, à l'exemple de ſon père & de ſes aïeux. Élève à l'École royale polytechnique le 26 Octobre 1842 ; Sous-Lieutenant Élève à l'École d'application de l'artillerie & du génie, à Metz, le 9 Février 1845 ; Lieutenant au 13e régiment d'artillerie le 17 Janvier 1847 ; détaché comme Lieutenant d'inſtruction à l'École de cavalerie de Saumur (1848-1849) ; paſſé avec le même grade à la 7e batterie du 3e régiment d'artillerie détachée à l'armée des Alpes le 20 Septembre 1849 ; nommé Capitaine-inſtructeur au 2e régiment d'artillerie à pied le 14 Février 1854 ; paſſé en cette qualité au régiment d'artillerie à cheval de la Garde impériale de nouvelle formation le 5 Juillet 1854 ; Adjoint à la direction d'artillerie de Lyon le 21 Novembre 1855 ; Capitaine Adjudant-Major au 20e régiment d'artillerie à cheval le 24 Décembre 1858 ; Capitaine commandant la 2e batterie du même régiment, le 19 Mars 1867 ; il eſt actuellement Chef d'eſcadron au 20e régiment d'artillerie à cheval depuis le 29 Février 1868. Il a été nommé Chevalier militaire de l'ordre impérial de la Légion d'honneur le 14 Mars 1865.

Il a épouſé, à Avignon, le 1er Décembre 1855, après contrat de mariage paſſé le jour précédent devant Me Giera, Notaire, Demoiſelle Marie-Joſéphine DE REVEL DE VESC, née à Lyon le 9 Mars 1833, fille de Gabriel-Marie-Iſidore-Joachim, Comte DE REVEL DE VESC, & de Dame Marie-Louiſe-Eugénie DES ISNARDS-SUZE.

Les maiſons de Revel de Veſc & des Iſnards-Suze ſont des plus anciennes & illuſtres du Dauphiné & du Comtat-Venaiſſin. Elles ont donné, entre autres, Hugues de Revel, dix-neuvième Grand-Maître de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem en 1260 ; Étienne de Veſc, Duc de Nole, Comte d'Aſcoli, Baron de Châteaurenard, &c., Chambellan & Miniſtre favori du roi Charles VIII ; Jofferand des Iſnards, célèbre au martyrologe de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem en 1531 ; enfin le fameux Comte de Suze, François de la Baume, chef des armées catholiques du Dauphiné & de la Provence pendant les guerres de religion du XVIe ſiècle, & glorieux adverſaire du baron des Adrets (*b*).

Sont iſſus de ce mariage :

1. HENRI-AUGUSTIN-MARIE-FRANÇOIS-RÉGIS de Carmejane-Pierredon de Veſc, né à Avignon le 5 Décembre 1856.
2. CHARLES-MARIE-JULES-STÉPHANE de Carmejane-Pierredon de Veſc, né au

(*a*) Nous ne mentionnons dans ce ſommaire que les chefs de chaque génération, renvoyant aux notices complètes de cette maiſon & au tableau généalogique ci-joint, pour en connaître tous les membres.

(*b*) Guy-Allard, Chorier, Pithoncurt, Moreri, le P. Anſelme, La Chenaye-Deſbois, &c.

château de l'Eſtagnol, commune de Suze-la-Rouſſe (Drôme), le 19 Novembre 1857.

Le Baron Henri de Carmejane-Pierredon a pour frères & sœurs :

1. Antoinette-Marie-Thérèse de Carmejane, née à Avignon le 12 Janvier 1824, mariée en cette ville, le 26 Janvier 1848, à Auguſte-Marie-Félicien Martin de Boudard, Chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylveſtre; d'où trois fils & quatre filles.
2. Christine-Marie-Stéphanie de Carmejane, née à Avignon le 16 Avril 1825, & y décédée le 25 Octobre de la même année.
3. Albin-Charles-Marie de Carmejane, né à Avignon le 17 Mai 1826, marié en premières noces, à Digne, le 21 Novembre 1860, à Demoiſelle Marie-Claudine-Jeanne (Jemny) de Blacas-Carros, d'où : Marie-Thérèse-Joséphine de Carmejane-Blacas, née à Digne le 16 Avril 1862; & en ſecondes noces, à Aix, le 27 Juillet 1867, à Demoiſelle Marie-Henriette-Fortunée d'Anselme-Venasque, veuve de Joſeph-Étienne-Soſthènes-Ferdinand de Behrard du Roure.
4. Augustin-Marie-Charles-Joseph de Carmejane, Religieux de la Compagnie de Jéſus, né à Avignon le 22 Décembre 1827.
5. Marie-Pauline-Thérèse de Carmejane, Religieuſe au monaſtère des Carmélites de Nice, née à Avignon le 14 Mai 1829.

Tous leurs titres prouvent qu'ils ſont iſſus de :

IX. DEGRÉ.

Charles-Joseph, Baron de Carmejane de Pierredon, Maréchal de camp d'artillerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de la Couronne de fer, né à Menerbes le 6 Juillet 1772. Il entra comme Élève du Roi à l'École militaire de Beaumont-en-Auge, le 5 Février 1782, après avoir fait, en 1781, ſes preuves de Nobleſſe par-devant d'Hozier de Sérigny, Juge d'Armes de France, & fut admis comme Cadet Gentilhomme Sous-Lieutenant à l'École royale militaire de Paris, le 1er Septembre 1787. Il fut nommé, le 1er Septembre 1789, Lieutenant au régiment de la Fère-artillerie (où ſervait alors le Lieutenant Napoléon-Bonaparte); Capitaine au 7e régiment d'artillerie à pied le 18 Mai 1792, & en cette qualité Commandant l'avant-garde de l'armée du Nord & de la Moſelle (1793); Commandant l'équipage de l'artillerie de ſiége de l'aile gauche, au ſiége de Mayence (1795); Commandant l'artillerie d'avant-garde de l'armée du Danube (1796); Chef d'état-major de l'artillerie de ſiége de l'armée d'Allemagne à Coblentz (1797), Adjoint à la Commiſſion d'inſpection des places du Rhin, & à la Commiſſion générale des places de guerre (1798); chargé, avec le Général de Savournin, de l'inſpection des côtes de la Méditerranée (1799); Chef d'état-major de l'artillerie de l'aile gauche de l'armée d'Italie (1800). Nommé Chef de bataillon au 5e régiment d'artillerie à pied le 2 Août 1801, il fut Sous-Directeur d'artillerie à Antibes (1802) & à Paris (1803); Sous-Directeur des équipages de ſiége à l'armée des côtes de l'Océan (1804); Sous-Directeur des forges de la 17e diviſion militaire à Turin (1805). Nommé Colonel-Directeur d'artillerie à Turin le 10 Juillet 1806, & à Veniſe (1808); Chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Italie (1809); Directeur d'artillerie à Gènes le 28 Mars 1811, & à Montpellier le 21 Juin 1814; il fut fait Maréchal de camp d'artillerie en retraite le 1er Décembre 1819.

Il fit ainſi preſque toutes les campagnes de la République & de l'Empire & aſſiſta à la bataille de Valmy, le 20 Septembre 1792; aux combats de Limbach (1793),

de Deux-Ponts, de Mertenſée, & de Pellingen où il eut un cheval tué ſous lui (1794); au ſiége de Mayence (1795); aux combats d'Oggerſheim, de Kehl, de Raſtadt où il fut bleſſé légèrement (1796), & de Gamſheim (1797), en Allemagne; aux combats de Gravière, de Suſe & d'Avigliano, en Italie (1800); aux affaires de Boulogne ſur les côtes de l'Océan (1804); aux combats de Sacile & à la priſe du fort de Malborghetto, en Italie; au combat de Cſnack, à la bataille de Raab (1809), & à la bataille de Wagram, les 5 & 6 Juillet 1809; enfin il combattit à Gènes & dirigea vaillamment la défenſe de cette ville au mois d'Avril 1814.

Il fut fait, en récompenſe de ſes ſervices, Chevalier de la Légion d'honneur le 15 Juin 1804; Chevalier de la Couronne de fer le 23 Décembre 1807; Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis le 20 Avril 1814, & Officier de la Légion d'honneur le 17 Janvier 1815. Il reçut le titre de Baron après la bataille de Wagram le 15 Août 1809, avec une dotation extraordinaire de ſept mille francs de rente.

Il vint, après ſa retraite, habiter ſa terre patrimoniale de Pierredon, commune de Saint-Remy de Provence (Bouches-du-Rhône), & il épouſa à Avignon, le 19 Juin 1821, après contrat de mariage paſſé le jour précédent devant Me Pons, Notaire, Demoiſelle Camille-Marie-Thérèſe-Stéphanie (Fanny) Trono de Bouchony, née à Avignon le 19 Août 1788, fille de Noble Meſſire Ignace-François-Joſeph Trono de Bouchony, Chevalier, ancien Capitaine au régiment de Bourgogne-infanterie, Major de l'infanterie pontificale avignonnaiſe, Gouverneur d'Oppède & de Mornas, & de Noble Dame Angélique-Pauline d'Anselme.

La maiſon Trono, d'ancienne chevalerie Vénitienne, a donné à la République de Veniſe le Doge Nicolas Trono en 1471; & tranſplantée à Barcelonnette, dans les États du Duc de Savoie, aux XVe, XVIe & XVIIe ſiècles, puis à Avignon, au Comté Venaiſſin, à la fin du XVIIe, elle y a hérité de la famille de Bouchony, à la charge d'en porter le nom & les armes (*a*).

La maiſon d'Anſelme ou Anſelmi eſt auſſi d'ancienne & illuſtre origine italienne. Elle quitta Florence, ſa patrie, à la ſuite des luttes fameuſes des Guelphes & des Gibelins, & vint ſe réfugier, au XVe ſiècle, dans le Comté Venaiſſin; elle y a formé trois branches : celle des Marquis de Grugières, à Pernes, aujourd'hui éteinte; celle des d'Anſelme-Venaſque, établie à Bonnieux & à Aix; & celle des Comtes de la Foulquette & de Puiſaye, à Noves & Avignon. C'eſt à celle-ci qu'appartenait Angélique-Pauline d'Anſelme (*b*).

Le Baron Charles-Joſeph de Carmejane de Pierredon eſt mort à Avignon le 14 Décembre 1830, ſans teſtament, & ſa veuve y eſt décédée, également ſans teſtament, le 2 Janvier 1860. Ils ſont inhumés dans le nouveau tombeau de la famille, érigé par le Baron Henri de Carmejane-Pierredon, leur fils aîné, dans la chapelle de Notre-Dame de Pierredon.

Charles-Joſeph a eu pour frères & ſœurs :

1. Marie-Julie de Carmejane, née à Menerbes le 26 Octobre 1773, & y décédée le 27 Août 1774.
2. François-Marie de Carmejane, né à Menerbes le 8 Septembre 1775; Capitaine de la compagnie avignonnaiſe du régiment de la Garde pontificale le 7 Février 1792, il fut plus tard incorporé dans le 7e régiment de ligne italien, & mourut glorieuſement, le 3 Janvier 1809, des ſuites de ſes bleſſures, à la priſe de la citadelle de Roſes, en Catalogne.

(*a*) Amelot de la Houſſaye, l'Abbé Richard, &c., hiſtoriens de Veniſe, & un curieux mémoire manuſcrit de 1772, du Docteur Doneaud, généalogiſte de la vallée de Barcelonnette, au ſiècle dernier, dont le nom ſe retrouve dans La Chenaye-Deſbois, article *d'Audiffret*.

(*b*) Pithoncurt, Miſtarlet, La Chenaye-Deſbois.

3. JEAN-BAPTISTE de Carmejane, a formé la branche de Villargèle, établie à Carpentras; de son mariage, contracté le 4 Juin 1817, avec Demoiselle Marie-Rose IMBERT DE FERRE, il a eu :
   I. CHARLES-ALEXIS-ÉDOUARD de Carmejane, Juge au tribunal de Carpentras, né en cette ville le 14 Mai 1818; lequel, marié à Demoiselle Virginie-Suzanne-Auguste-Philomène THOMAS, le 19 Septembre 1844, à Marseille, en a eu :
      1. MARIE-ROSE-SOPHIE-AUGUSTA de Carmejane, née à Marseille le 18 Juillet 1845, mariée à Carpentras, le 14 Avril 1863, à Clément-Adolphe-Lucien PETITON DE CHALLOU-SAINT-MARD, Docteur en droit, Avocat général à Montpellier, d'où deux fils.
      2. JOSEPH-JEAN-BAPTISTE-MAURICE de Carmejane, né à Marseille le 5 Avril 1847.
      3. MARIE-STÉPHANIE-BLANCHE de Carmejane, née à Carpentras le 16 Mai 1854, & y décédée le 2 Septembre 1856.
   II. CHARLES-BERNARD de Carmejane, né à Carpentras le 26 Septembre 1819, & y décédé le 3 Mars 1823.
4. AUGUSTIN de Carmejane, Capitaine d'artillerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, né à Menerbes le 28 Août 1778, & mort à Avignon le 27 Décembre 1866, sans alliance.
5. ÉTIENNE de Carmejane, né à Menerbes le 3 Avril 1780, & mort à Saint-Remy de Provence le 24 Juin 1863, sans alliance.
6. GABRIEL-JOSEPH-BRUNO de Carmejane, Maire de Menerbes, né en cette ville le 6 Octobre 1781, & y décédé le 25 Mars 1828, sans alliance.
7. MARIE-THÉRÈSE de Carmejane, née à Menerbes le 17 Mars 1784, mariée en cette ville, le 15 Juillet 1808, à Louis DEVOULX D'HAUTEFORT, dont elle est veuve, sans postérité.
8. MARIE-MARGUERITE de Carmejane, née à Menerbes le 14 Octobre 1786, mariée en cette ville, le 12 Janvier 1814, à Fidèle DE CAVALIER, Maire de Cavaillon, d'où une fille morte jeune; elle est décédée à Apt le 17 Avril 1865, étant veuve.

Les titres de Charles-Joseph Baron de Carmejane de Pierredon, de ses frères & sœurs prouvent qu'ils étaient issus de :

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS-AUGUSTIN, IIe du nom, Chevalier de Carmejane, Seigneur de Pierredon, Capitaine au régiment de Hainaut-Infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, pensionnaire du Roi, qualifié en ses actes de *Messire, Noble & illustre Seigneur*, né à Menerbes le 3 Juin 1724, fils puîné de Noble Messire FRANÇOIS-AUGUSTIN Ier de Carmejane, Écuyer, & de Noble Dame Anne-Thérèse DE MALACHIER. Il embrassa jeune la carrière des armes sous le patronage de son grand-oncle, le Chevalier de Folard, Mestre de camp, célèbre par ses ouvrages militaires. Il fit la campagne d'Italie de 1744 dans le régiment de Stainville, & celle de 1746 dans le même régiment devenu de la Roche-Aymon; assista, la même année, à la défense de la Provence envahie par les Autrichiens & les Piémontais, & en 1747, à la prise des îles Sainte-Marguerite & Saint-Honorat, au sanglant combat du col de l'Assiette, dans le haut Dauphiné, enfin aux deux combats livrés sous les murs de Vintimille. En 1757, il se trouva dans l'armée du Bas-Rhin à la bataille de Haastenbeck & à la prise de Minden & de Hanovre. C'est au mois de Novembre

de la même année, à la défenſe de Harbourg, où ſon régiment fit une réſiſtance admirable contre l'armée hanovrienne violant ſa capitulation, qu'il mérita, par ſa conduite diſtinguée, la croix de Saint-Louis, à treize ans de ſervice. Il quitta en 1766 le ſervice militaire & ſon régiment, qui portait, depuis l'ordonnance de 1762, le nom de la province de Hainaut. Il reçut du Roi une penſion de quatre cents livres.

Retiré à Menerbes & devenu chef de famille par la mort ſucceſſive de JEAN-ANTOINE de Carmejane, ſon frère aîné, qui s'était allié, à Courthézon, le 20 Avril 1759, à Demoiſelle Jeanne-Marie DE SERPILLON, & des deux fils de ce frère, FRANÇOIS-AUGUSTIN-LUC & PAUL-SIMON-AUGUSTIN, il épouſa au château de Taillas, en Provence, le 16 Avril 1771, Demoiſelle Marie-Madeleine D'ANTOINE DE PIERREDON, née audit château le 28 Janvier 1752, fille de Noble Meſſire Jean-Joſeph-Jacques D'ANTOINE (*a*), Seigneur de Taillas & de Pierredon, & de Noble Dame Marie-Suzanne DE NANTES DE PIERREDON. Son contrat de mariage précédé d'*articles de mariage*, du 16 Avril 1771, ne fut définitivement paſſé que le 16 Novembre 1776 devant M[e] Granier, Notaire de Menerbes.

Marie-Madeleine d'Antoine était ſœur d'Alexandre d'Antoine, Capitaine de frégate, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & belle-ſœur du Vice-Amiral Sylveſtre de Villeneuve; elle était petite-fille, par ſa mère, de Joſeph de Nantes (*b*), Seigneur de Pierredon & de Maillanne, Chevalier, Conſeiller du Roi, Préſident tréſorier général de France au bureau des Finances de la généralité de Provence.

Le Chevalier François-Auguſtin de Carmejane fit ſon teſtament le 10 Octobre 1785 devant M[e] Granier, Notaire de Menerbes, voulant que la terre & ſeigneurie de Pierredon, qu'il tenait en dot de ſon beau-père, depuis le 29 Avril 1778, fût la part de ſon fils aîné CHARLES-JOSEPH, & partageant entre ſes autres enfants ſes biens de Menerbes & ceux qu'il poſſédait de l'héritage de Meſſire Louis de Carmejane, Chevalier de Saint-Louis, ſon couſin. Il mourut à Menerbes le 28 Décembre 1787, & y fut inhumé dans l'égliſe paroiſſiale au tombeau & en la chapelle de ſes aïeux; ſa veuve, Marie-Madeleine d'Antoine de Pierredon, mourut à Meſteyme, commune de Viens (Vaucluſe), le 13 Avril 1820, & y fut inhumée au cimetière de la paroiſſe.

François-Auguſtin II de Carmejane ayant fait établir en 1781, les preuves de la généalogie & de la Nobleſſe de ſa Maiſon par d'Hozier de Sérigny, Juge d'Armes de France, & ces preuves ayant dû faire partie de la continuation de l'*Armorial général* de d'Hozier, ainſi que l'atteſte l'*Indicateur nobiliaire* d'Hozier, nous ne remonterons pas au delà de François-Auguſtin II notre travail généalogique, qui n'a pour but que de compléter juſqu'à nos jours celui de d'Hozier.

Il eſt d'ailleurs naturel que la généalogie de la maiſon de Carmejane n'ait pas été inſérée dans les premiers regiſtres de l'*Armorial* d'Hozier, puiſque ces regiſtres ne comprenaient que la Nobleſſe de France, & que le Comté Venaiſſin, patrie de cette maiſon, ne faiſait pas encore partie de la France.

La maiſon de Carmejane a contracté ſes alliances directes avec les maiſons DE BLADO, DES LAURENTS (*Laurentii*), DE FOURNEYRON, DE BELLI DE ROAIX, DE LAURENS DE VALENCE, DE BOUCHARD, DE MÉRINDOL DE VAUX, DE FOLARD, DE SAVOURNIN, DE MALACHIER, DE SERPILLON DU ROURE, D'ANTOINE DE PIERREDON, TRONO DE BOUCHONY, IMBERT DE FERRE, DE REVEL DE VESC, DE BLACAS-CARROS, D'ANSELME-VENASQUE; & par là elle en a contracté en aſcendances dans les Maiſons DE NANTES DE PIERREDON, DE PONTEVÈS, DE CAPIZUCHI-BOLOGNE, DE GRIMALDI, DE LYONNE, DE

(*a*) Artefeuil. *Hiſtoire héroïque de la Nobleſſe de Provence.* — La Chenaye-Deſbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe.*
(*b*) Artefeuil.

Sassenage, d'Alleman d'Uriage, de Leusse, de la Baume-Pluvinel, d'Urre, des Isnards, de Stuard, de Jocas, de Seguins, de Cambis, de Fogasse, de Berton-Crillon, de Seytres-Caumont, de la Baume-Suze, de Suffren-Saint-Tropez, de Castellane, de Forbin-Janson, d'Agoult, de Simiane, d'Albon-Saint-Forgeux, de Lacroix-Chevrières, de Montaynard, de Grolée-Meuillon, de Lévis-Ventadour, de Saluces, des Baux, de Foresta, de Demandolx, de Blacas d'Aups, de Massip de Bouillargues, de Chaternet, de Vachères, d'Inguimbert, &c., qui tiennent le premier rang en Dauphiné, au Comtat Venaiffin & en Provence.

Outre les pofitions honorables qu'elle a occupées, depuis trois fiècles, au confulat d'Avignon, dans le clergé, dans les ordres religieux & dans la robe, cette maifon a donné aux armées nombre d'Officiers diftingués, un Maréchal de camp, un Officier & un Chevalier de la Légion d'honneur, un Chevalier de la Couronne de fer, & quatre Chevaliers de Saint-Louis, formant entre eux une fuite non interrompue d'un fiècle & demi de cette illuftre chevalerie.

La maifon de Carmejane-Pierredon poffède les actes de naiffance & de mariage, contrats, teftaments, lettres de fervice, brevets, certificat de nobleffe, &c., mentionnés par leurs lieux & dates dans le cours de cette notice généalogique, & lui fervant de preuves; de plus, la collection rare & difficile de quarante-fept titres légaux de l'état civil (actes de naiffance & de mariage), prouvant les trente-deux quartiers ou quatrifaïeux & quatrifaïeules de Henri & Charles de Carmejane-Pierredon de Vefc, comme on les verra au tableau ci-joint; enfin une précieufe note autographe de d'Hozier de Sérigny contenant l'indication abrégée des preuves de nobleffe de Charles-Joseph de Carmejane, pour fon entrée comme Élève du Roi à l'École militaire.

Vu l'intérêt que préfente cette note dans cette continuation de l'Armorial de d'Hozier, nous la reproduifons textuellement ainfi qu'il fuit :

« De Carmejane.

« Écoles Royales militaires.

« Nomination du 31 Décembre 1780.

« Les quatre degrés jufques & compris celui de François bifaïeul font bien établis. »

« Production en Mars 1781.
« Simon. François de Foulard.

« François. Chriftine de Savournin.
« C. de m. de 1690. *bon.*
« Acte de 1693. exp. en forme, qual. fil. à p. qual. audit p.
« Acte de 1696. orig. qual. fil. à p. qual. audit p.
« Teft. dudit. François, orig. qual. fili. à p. & m. qual. audit p. de 1699.

« François-Augustin. Anne-Thérèfe de Malachié.
« C. de m. poft-nuptial de 1716. *bon.*
« Batift. de 1691. *bon.*
« Teft. de fon père de 1694. orig. fil. de lui à fondit p. qual. à cedit p.

« François-Augustin. Marie-Madeleine d'Antoine.
« Art. de mar. du 16 Avril 1771. *bon.*
« Batiftère de 1724. *bon.*

« Enfant. *bon.*
« Né en 1772. »



Auteurs a consulter : Artefeuil, *Hiftoire héroïque & univerfelle de la Nobleffe de Provence*, 1776-1786, tome III. — Miftarlet ou Rivettes, *Effai fur la Nobleffe du Comté Venaiffin*, 1782. — Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, 1817, tome XII. — d'Hozier, *Indicateur nobiliaire*, 1818. — Barjavel, *Dictionnaire hiftorique du*

département de Vauclufe, 1841, tome I. — Courtet, *Dictionnaire des communes du département de Vauclufe*, art. *Menerbes*, 1858. — Gourdon de Genouillac & le Marquis de Piolenc, *Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône*, 1863. — Bonneferre de Saint-Denis, *Revue Nobiliaire*, 1863. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe*, 1865-1866. — Tifferon, *Annales hiftoriques & nobiliaires*, 1867. — Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*, art. *de Vefc*, 1867. — Maffon, *Le Chartier français*, 1868, tome II. — Preuves des Écoles royales militaires au cabinet d'Hozier de Sérigny, 1781. — Titres de Carmejane aux Archives de l'Empire, 1686-1774. — Archives du fceau & des titres au miniftère de la juftice, R. P. M. 2 fol. 233. — Archives particulières de la famille, au château de Pierredon, &c.



LES XXXII QUARTIERS DE HENRI II DE CARMEJANE-PIERREDON DE VESC.

Henri II-Augustin-Marie-François-Régis de Carmejane-Pierredon de Vefc.

- Alexis-Henri Ier-Marie-Paul, Baron de Carmejane-Pierredon, Chevalier.
  - Charles-Joseph, Baron de Carmejane de Pierredon, Chevalier.
    - François-Augustin II, Chevalier de Carmejane, Seigneur de Pierredon.
      - François-Augustin Ier de Carmejane.
        - François-Simon de Carmejane.
        - Chrifline de Savournin.
      - Anne-Thérèfe de Malachier.
        - Jean-Antoine de Malachier.
        - Marguerite d'Avon.
    - Marie-Madeleine d'Antoine de Pierredon.
      - Jean-Joseph-Jacques d'Antoine, Seigneur de Taillas & de Pierredon.
        - François-Alexis d'Antoine, Sgr de Blioux.
        - Marie-Anne de Silvestre des Blayes.
      - Marie-Suzanne de Nantes de Pierredon.
        - Joseph de Nantes, Chev, Sgr de Pierredon.
        - Marthe-Madeleine de Roubaud.
  - Camille-Marie-Thérèfe-Stéphanie Trono de Bouchony.
    - Ignace-François-Joseph Trono de Bouchony, Chevalier.
      - Honoré-Joseph Trono de Bouchony.
        - Louis Tron, aliàs Trono de Bouchony.
        - Spirite Penne, aliàs de Penne.
      - Marie-Thérèfe de Colomb de Grambois.
        - Pierre-Louis de Colomb, Sgr de Grambois.
        - Marie-Anne de Crozet.
    - Angélique-Pauline d'Anselme.
      - Denis d'Anfelme.
        - Paul d'Anfelme.
        - Catherine-Chriftine Roux, aliàs de Roux.
      - Marie-Thérèfe de Constantin.
        - Antoine de Conftantin.
        - Angélique de Lemolt.
- Marie-Jofèphine de Revel de Vesc.
  - Gabriel-Marie-Isidore-Joachim, Comte de Revel de Vefc.
    - Joachim, Comte de Revel du Perron, Seigneur du Vergeron.
      - Christophe-Joachim de Revel du Perron, Seigneur du Vergeron.
        - Joachim de Revel du Perron, Chev, Seigneur du Vergeron.
        - Charlotte-Elizabeth d'Angelin.
      - Marie-Marguerite de Flocard de Mepieu.
        - Christophe de Flocard, Seigneur de Mépieu.
        - Pétronille d'Angelin.
    - Marie-Diane de Vesc, Comteffe de Beconne.
      - Joseph-Pierre-Claude-Gabriel-Augustin de Vefc, Chevalier, Marquis de Beconne.
        - Gabriel-Joachim de Vefc, Chevalier, Marquis de Beconne.
        - Louife-Antoinette de la Baume-Pluvinel.
      - Marie-Joseph de Leusse des Côtes.
        - Louis de Leuffe, Chevalier, Sgr des Côtes.
        - Catherine de Gallien de Chabons.
  - Marie-Louife-Eugénie des Isnards-Suze.
    - Gabriel-Joseph-Martial, Marquis des Ifnards, Chevalier.
      - Joseph-Henri, Marquis des Ifnards, Chevalier.
        - Esprit-Toussaint, Marquis des Ifnards, Chevalier.
        - Jeanne-Madeleine de Véri-Canoye.
      - Marie-Anne de Stuard.
        - Gabriel de Stuard.
        - Catherine de Brassier de Jocas.
    - Alfonce-Marthe-Marie-Julie de la Baume, Comteffe de Suze.
      - Charles-Louis de la Baume, Chevalier, Comte de Suze.
        - Louis-François de la Baume, Chevalier, Comte de Suze.
        - Marie-Alix de Rostaing.
      - Olympe-Émilie de Suffren-Saint-Tropez.
        - Joseph-Jean-Baptiste de Suffren, Chev, Marquis de Saint-Tropez.
        - Louife-Gabrielle-Pulchérie de Goesbriand.



DE CARRIÈRE,

Anciens Seigneurs de Masmolène, du Moutet, Saint-Quintin, & autres lieux.

EN LANGUEDOC.



De Gueules au Levrier d'Argent, colleté & bouclé d'Or, posé sur une Terrasse de Sinople, la tête contournée, le corps percé d'une flèche en barre du second émail; au Chef cousu d'Azur, chargé d'un Croissant d'Argent, accosté de deux Étoiles du même. SUPPORTS : *deux Griffons.* COURONNE : *de Marquis.* DEVISE : Fidelior.

La famille de Carrière est venue de Lorraine se fixer au pays Toulousain vers la fin du XIII[e] siècle. Elle a formé plusieurs branches éteintes aujourd'hui & qui avaient pour auteur commun PIERRE de Carrière, Capitoul de Toulouse en 1369 & 1389 (*a*), dont le père, Noble JEAN de Carrière, Damoiseau, habitant de Toulouse, fut, à ce qu'il paraît, le premier connu en cette ville.

La plus ancienne de ces branches à Toulouse fut reconnue en la personne de PIERRE & VEZIAN Carrière, frères, habitants de Toulouse, dans les prérogatives de leur Noblesse.

Une autre branche du même nom, primitivement d'une même origine & qui portait les mêmes armes, subsiste encore aujourd'hui. Elle remonte à Noble PIERRE de Carrière, habitant de Toulouse, Capitoul de cette ville ès années 1582 & 1593. L'Hôtel de ville de Toulouse, s'appuyant sur une connaissance particulière des familles ayant eu des Capitouls, certifia, le 1[er] Janvier 1768, que ce Pierre de Carrière descendait de PIERRE I[er] de Carrière, Capitoul ès années 1369 & 1389, & que leurs armes étaient les mêmes. Les fonctions du capitoulat étaient très-importantes à cette époque, & les membres des familles anciennes & influentes tenaient à honneur d'en être investis.

Les personnages de cette maison ont toujours apporté au service de l'État leurs lumières & leurs vertus, & ils ont une place marquée dans l'histoire de la ville de Toulouse (*b*).

PREMIER DEGRÉ.

Noble PIERRE de Carrière, *dit le Vieux*, né à Limoux, obtint le droit de bourgeoisie de la ville de Toulouse & fut élu en 1582 & 1593 Capitoul de cette ville, où son corps fut inhumé dans le tombeau de la famille à l'église des Augustins. Il avait

(*a*) Charte donnée par le Duc d'Anjou, Gouverneur de Languedoc, & confirmée par le Roi Charles V, à Pierre & Vezian Carrière, frères, habitants de Toulouse, du mois de Novembre 1366 (Archives de l'Empire, reg. des chartes, cotté IIII[xx] XVII-1366-1367).

b De Rozoi, *Annales de Toulouse*, 1771-1776, t. III, p. 169.

époufé à Touloufe, le 22 Juillet 1569 (*a*), Jacquette, aliàs Jeanne DE JULLIA DE JULHIAC, aliàs DE SOUCALE, nom du fief de fon père; il en eut neuf enfants (*b*). La poftérité de l'aîné, appelé PIERRE, eft repréfentée aujourd'hui par M. le Baron SYLVAIN de Carrière, réfidant à Gaillac (Tarn), & fes deux filles, Mefdames la Baronne DE LABUSQUIÈRE & AURIOL D'AZAS; par fon frère, M. HENRI de Carrière, ancien Officier de cavalerie, & fes deux fils, MM. LÉON & CHARLES de Carrière, le premier Sous-Préfet de Thonon, Chevalier de la Légion d'honneur, & par M. FERNAND de Carrière, Chevalier de Saint-Sylveftre, fils d'un troifième frère décédé.

La poftérité du dernier, appelé DAVID, va fuivre.

II. DEGRÉ.

Noble DAVID de Carrière, Écuyer, habitant de Mafmolène (ancien diocèfe d'Uzès), époufa, à l'églife de la Capelle-Mafmolène, le 1er Mai 1640 (*c*), Jeanne DE QUEYRANNE, du lieu de Fournès. Il en eut deux filles, mortes en bas âge, & un fils, qui fuit, & tefta le 6 Juin 1667.

III. DEGRÉ.

Noble CLAUDE de Carrière (*d*), Écuyer, du lieu de Mafmolène, époufa, au château de Pouzilhac, par contrat du 25 Janvier 1673 (*e*), Louife DE BASTIDE, du lieu de Saint-Quintin; il en eut, entre autres enfants, JOSEPH, qui continue la defcendance, & JACQUES, Capitaine au régiment d'Angoumois.

IV. DEGRÉ.

Meffire JOSEPH de Carrière, Chevalier (*f*), Seigneur de Mafmolène & du Moutet, maintenu dans fa nobleffe par jugement de M. de Saint-Prieft, époufa en premières noces, par contrat du 21 Novembre 1713 (*g*), au château du Pin, Françoife D'ENTRAIGUES DU PIN, fille de Gabriel D'ENTRAIGUES DU PIN & de Bernardine DE BRUEYS ou BRUEIX; dont il eut : CLAUDE II, qui forme le Ve degré, & LOUISE, Religieufe de la Vifitation; & en fecondes noces, le 7 Janvier 1727 (*h*), dans l'églife de Pougnadoreffe, Geneviève DE LA ROUVIÈRE, de la ville du Pont Saint-Efprit, dont il eut poftérité, aujourd'hui éteinte. Il tefta le 6 Septembre 1765.

V. DEGRÉ.

Meffire CLAUDE II de Carrière, Chevalier, Seigneur de Mafmolène, du Moutet, Saint-Quintin, & autres lieux, Avocat du Roi au Préfidial de Nimes, Affocié étranger, Académicien & Directeur de l'Académie royale & littéraire de cette ville, Secrétaire greffier des États du Languedoc, époufa, le 27 Avril 1748 (*i*), à la Salle (ancien diocèfe d'Alais), Louife DONNADIEU. Il en eut :

1. PIERRE-LOUIS, qui continue la defcendance.

(*a*) Pactes de mariage, fous feing privé.
(*b*) Teftament de Pierre de Carrière, retenu le 19 Juin 1597, par Bernard Canac, Notaire à Touloufe.
(*c*) Acte de mariage. Extrait collationné le 2 Novembre 1757.
(*d*) M. de la Roque, qui a donné dans fon *Armorial de Languedoc* (Touloufe, t. I. p. 122), la généalogie de la famille de Carrière, a omis, à tort, ce degré.
(*e*) Contrat de mariage: Duzot, Notaire de Valguieres. — Bénédiction nuptiale du 12 Avril 1673.
(*f*) Procès-verbal dreffé le 2 Novembre 1754 par le Viguier de la ville du Pont Saint-Efprit.
(*g*) Copie collationnée fur l'original par Bonaud, Notaire de Cavillargues.
(*h*) Contrat de mariage, du 19 Juillet 1732, retenu par Gautier, Notaire de la Palud.
(*i*) Contrat de mariage, retenu par Boulanquet, Notaire de la Salle; copie collationnee.

2. Marie-Louise-Victoire, mariée à Saint-Quintin, le 16 Septembre 1779, avec haut & puiffant Seigneur Meffire Jofeph-Henri Dufesc, Chevalier, Marquis de Sumène, ancien Moufquetaire de la Maifon du Roi.

VI. DEGRÉ.

Meffire Pierre-Louis de Carrière, Chevalier, Seigneur de Mafmolène, du Moutet, Saint-Quintin, & autres lieux, Secrétaire greffier des États de Languedoc depuis le 28 Décembre 1776, conferva cette charge jufqu'à la fuppreffion des États dont il fut le dernier membre furvivant & défenfeur; Membre du Confeil général du Gard qu'il préfida en 1811 ainfi que le Collége électoral de l'arrondiffement d'Uzès en 1804. Il avait époufé, par contrat du 15 Février 1784 (*a*), à Montpellier, Marie-Marthe-Marguerite de Benezet, dont il eut plufieurs enfants morts en bas âge; l'aîné, Maire de Saint-Quintin, eft mort en ce lieu le 30 Novembre 1866. Le quatrième, qui fuit, a continué la defcendance.

VII. DEGRÉ.

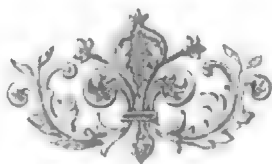
Jean-Joseph-Louis-Frédéric de Carrière, né le 26 Février 1788, connu d'abord fous le nom de Chevalier de Carrière, fut nommé Auditeur au Confeil d'État en 1810, Sous-Préfet à Carcaffonne en 1811, Chevalier de la Légion d'honneur en 1814, Sous-Préfet de Prades en 1816, d'Abbeville en 1821, Préfet de l'Ardèche en 1829, donna fa démiffion en 1830. Il était qualifié Vicomte à la fin de la Reftauration, avec la promeffe miniftérielle de la conceffion de Lettres patentes que les événements empêchèrent de régularifer. Il avait époufé, le 10 Juillet 1826 (*b*), au château de Fréchines (Loir-&-Cher), fa coufine germaine, Marie-Antoinette-Louife-Élifabeth de Benezet, & en eut deux fils, qui fuivent.

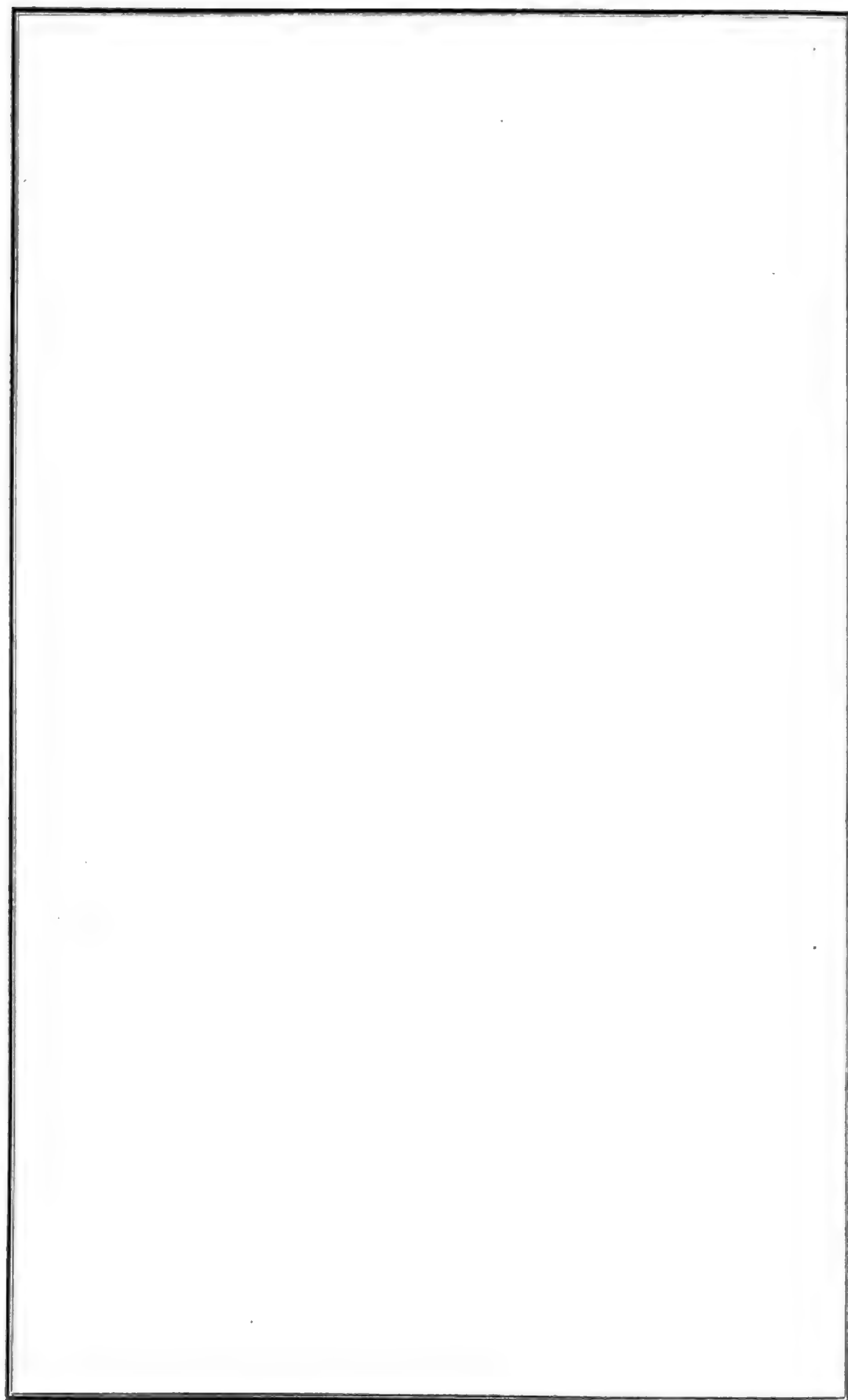
VIII. DEGRÉ.

Firmin-Louis-Albert, qualifié Vicomte de Carrière, né à Abbeville (Somme) le 30 Avril 1827, demeurant à Paris & à Saint-Quintin (Gard).

Laurent-Louis-René de Carrière, Capitaine au 3[e] régiment des tirailleurs algériens, né à Paris le 3 Mai 1835, demeurant à Paris & à Mouzorgues (Tarn).

(*a*) Copie collationnée fur l'original retenu par Peridier, Notaire de Montpellier.
(*b*) Actes du mariage civil & religieux; le premier du 8 Juillet 1826.





DE CASSAGNES DE BEAUFORT DE MIRAMON,

Marquis de Miramon, Barons de Giou & de Cintres, anciens Seigneurs de Caſſagnes, Moyrazès, Le Cayla, Polminhac, Tajac, Laroque, Saint-Herem, & autres lieux.

EN AUVERGNE.



D'Azur au Lion d'Or, armé & lampaſſé de Gueules, à une Bande (a) *de Gueules, brochant ſur le tout.* COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Atavis & armis.

La maiſon de Caſſagnes (*b*), Noble de race & d'ancienne chevalerie, eſt originaire du Rouergue, où elle occupait un rang diſtingué dès le XIe ſiècle. Elle ne vint s'établir en Auvergne qu'en 1608, par ſuite de ſon alliance avec la famille de Peſteils.

Le titre le plus ancien qui en faſſe mention eſt la charte de rétabliſſement du monaſtère de Saint-Pierre de Clairvaux, fait par les ſoins d'Albodène ou Alboyn, fils d'Herold, Roi d'Angleterre, & d'Alvène, & avec le concours efficace de HUGUES & RIGALD de Caſſagnès, frères, Seigneurs du château de Caſſagnes (*Seniores & Principes caſtri de Caſſaneis*). Ces derniers firent des dons conſidérables en faveur de cette œuvre, pour le repos de l'âme de RAIMOND de Caſſagnes & de ſa femme RICHILDE, leur père & mère, qui ont dû vivre vers 980, la charte étant de l'an 1062 (*c*).

PONS de Caſſagnes ſouſcrivit en 1077, avec le Seigneur de Panat, une charte de donation par Foy, Vicomteſſe de Narbonne, à l'abbaye de Moyſſac (*d*).

Dans la *Gallia Chriſtiana* & aux archives du domaine à Montauban, on trouve un aſſez grand nombre de titres concernant la maiſon de Caſſagnes, depuis 1174 juſqu'à la fin du XIVe ſiècle, époque où commence la filiation ſuivie. On n'en mentionnera ici que les plus importants.

Noble PIERRE de Caſſagnes, Damoiſeau, fils de HUGUES-ÉTIENNE de Caſſagnes, fit un accord en 1262, avec Guillaume de Calmont de Plantatge, Chevalier, Seigneur du château de Caſſagnes, au ſujet de certains différends pour certains revenus dans la terre de Caſſagnes & autres lieux, tenus de celui-ci en fief par Pierre de Caſſagnes. Les contractants ſe promettent ſecours mutuel en temps de guerre (*e*).

BRENGUIER ou BÉRANGER de Caſſagnes, l'un des Seigneurs de Salles-Comtaux, agiſſant au nom de ſa femme, fille de B. DE LA TOUR, fit en 1290 un accord avec le Comte de Rhodez, conjointement avec les autres Seigneurs de Salles-Comtaux (*f*).

(*a*) Depuis l'alliance avec la maiſon de Maſlip de Beaufort, la *Cotice* des armes primitives a été remplacée par une *Bande*.

(*b*) Le nom de Caſſagnes eſt écrit dans les titres : *Caſſaneis, Caſſaneas, Caſſanhas, Caſſanheus, Caſſanhes, Caſſaignes.*

(*c*) *Gallia chriſtiana*, t. Ier, p. 69 des preuves C D (édition de 1716). — Cartulaire de Conques.

(*d*) Cartulaire de Moyſſac. — D. Vaiſſette, *Hiſtoire du Languedoc.*

(*e*) (*f*) Archives du domaine à Montauban.

En Juillet 1290 ils tranfigèrent avec les habitants dudit lieu. Dans cet acte Brenguier de Caffagnes eft qualifié de Chevalier.

JEAN de Caffagnes, Chevalier de l'ordre du Temple, Commandeur de la Nougarède, près de Pamiers, fit l'aveu de tous les crimes de l'ordre, en 1307, à Carcaffonne (*a*).

BRENGUIER, PONS & GUILLAUME de Caffagnes, Damoifeaux, figurent dans plufieurs hommages rendus en 1323 au Comte de Rhodez (*b*).

GENSELIN de Caffagnes, vivant vers 1333, Chanoine de Narbonne, Docteur en droit canon, eft auteur d'une favante glofe fur les extravagantes du Pape Jean XXII (*c*).

BRENGUIER de Caffagnes, qualifié Noble & puiffant homme, Sénéchal de Rouergue, figure dans un acte de 1341, d'oppofition fur la diftribution des biens de François de Mirabel, en qualité d'exécuteur teftamentaire de Pierre de Mirabel, Seigneur de Balut, Cofeigneur de Rignac & de Mirabel (*d*).

JEAN de Caffagnes, habitant de Rignac de Caffagnes, rendit hommage au Comte de Rhodez, le 29 Septembre 1369, pour les villages de Gotreux, Singlade, Rehls & autres (*e*).

Noble BRENGUIER de Caffagnes, Capitaine de Capdenac, reçut en 1378 fes gages à raifon de fes fervices militaires (*f*).

PIERRE de Caffagnes, fut élu en 1383 Général des frères Mineurs qu'il gouverna pendant deux ans (*g*).

L'écuffon de la famille de Caffagnes a été placé au Mufée des Croifades de Verfailles, en vertu d'une charte où figure BERNARD de Caffagnes, Chevalier croifé, conjointement avec Jean de Creufegl, Guillaume de Caufac, Raoul de La Panoufe, Dieudonné Bonafos, &c., comme ayant contracté un emprunt de 230 livres tournois, à Domenico di Telia & à Marco Ciconia, marchands génois, fous la garantie d'Alphonfe, Comte de Poitiers. Cet acte eft fcellé des armes de Bernard de Caffagnes (*h*).

La filiation fuivie ne commence qu'à partir de BERTRAND de Caffagnes, qui fuit (*i*).

PREMIER DEGRÉ.

BERTRAND de Caffagnes, Damoifeau, habitant du château de Moyrazès, rendit hommage au Roi, le 8 Juillet 1391, pour divers fiefs dans la paroiffe de Valady. Il eut pour femme Maralde D'ALBIN (*de Albinhio*), laquelle, étant déjà veuve, fit, le 12 Juillet 1415, donation de tous fes biens en faveur du mariage de fon fils aîné, BÉRARD, qui fuit, conjointement avec fon fecond fils, GAILLARD de Caffagnes, Prieur de Glaffac, au diocèfe de Rhodez.

(*a*) Fleury, *Hiftoire eccléfiaftique*, t. XIX, p. 133 (éd. de 1724). — Dupuy, *Hiftoire de la condamnation des Templiers*.

(*b*) Archives du domaine à Montauban.

(*c*) Baluze, Notes fur les vies des Papes d'Avignon.

(*d*) (*e*) (*f*) Archives du domaine à Montauban.

(*g*) Tableau chronologique des généraux de l'ordre de Saint-François dans le cloître des Capucins d'Aix-la-Chapelle.

(*h*) Titre original dans les archives de M. le Comte de la Panoufe.

(*i*) Cette filiation a été dreffée fur les documents fuivants : Inventaire raifonné des titres de cette maifon, confervés pour la plupart aux archives du domaine à Montauban. Dreffé au fiècle dernier par l'Abbé de Lepine ; — *Documents fur les familles du Rouergue* par de Barrau, t. III, p. 179-192 ; — Preuves de Malte faites en 1755 ; — Actes de l'état civil depuis cette dernière date.

II. DEGRÉ.

Bérard de Caſſagnes, Damoiſeau, Seigneur du Caylar, épouſa en 1415 Gaillarde Saisset, fille de Noble Raoul Saisset, du lieu de Veyrières, & fit ſon teſtament le 3 Mai 1465. De ſon mariage il eut quatre enfants *(a)*, dont on ne connait que :

1. Jean, qui ſuit.
2. Béatrix, mariée vers 1436 à Brenguier Trébosc, fille de Brenguier Trébosc, du mas de Séveyragol, paroiſſe de Moyrazès.

III. DEGRÉ.

Jean de Caſſagnes, Damoiſeau, hérita des biens de Jean Saiſſet, ſon oncle, en 1433. Il épouſa Souveraine ou Sobirane de Favars, fille de Noble Jean de Favars, & eut de ce mariage deux fils & trois filles, parmi leſquels :

1. Bérard II, qui ſuit.
2. Delphine, mariée, par contrat du 27 Novembre 1459, à Louis de Montvallat.

IV. DEGRÉ.

Bérard II ou Béraud de Caſſagnes, Seigneur du Cayla, joua un rôle marqué dans la lutte engagée entre Charles de Tournon, dont il embraſſa la cauſe, & François d'Eſtaing, Évêque de Rhodez. Ce dernier, après avoir triomphé de ſon compétiteur, ſe montra généreux envers Béraud, & le fit Capitaine du château de Palmas & de celui de Muret *(b)*.

Béraud épouſa, par contrat du 30 Juillet 1465, Hélix de Cat, fille de Noble & puiſſant homme Meſſire Guillaume de Cat (*aliàs* de Crosa Peyra), Chevalier, Seigneur de Cocural du Maynial, paroiſſe de Caſſuéjols. De cette union vinrent *(c)*:

1. Jean II, qui ſuit.
2. Gabrielle, mariée en 1484 à Noble Pierre de Borsignac ou Borsinhac, Seigneur de Pradels.
3. Delphine, fit donation de tous ſes biens à ſon frère, le 14 Novembre 1510.

V. DEGRÉ.

Jean II de Caſſagnes de Beaufort, Écuyer, Seigneur du Cayla & de Servières, ſervit au Ban de 1562. Il épouſa, par contrat du 2 Décembre 1512 (le mariage ne fut célébré que le 13 Juin 1514), Galliène ou Marie de Massip (ou Mancip), dite de Beaufort, fille de feu Noble Antoine Massip, Seigneur de Flars, Coſeigneur de Caſſagnes-Comtaux, & de Marie de Saunhac de Belcastel. Marie de Maſſip apporta à ſon mari les biens de la maiſon de Beaufort, auxquels ſon père avait été ſubſtitué en 1492 par Jacques de Beaufort, ſon oncle, à charge de porter le nom & armes de cette famille. Ils eurent trois fils & ſix filles. L'aîné des fils ſuit.

VI. DEGRÉ.

Antoine de Caſſagnes de Beaufort, Seigneur du Cayla, de Flars, Coſeigneur de

(a) On trouve dans les titres Noble & honorable homme Meſſire Jean de Caſſagnes, Prêtre du lieu de Moyrazès, pourvu par Bérard de Caſſagnes d'une chapelle, le 6 Septembre 1445. Il teſta le 31 Décembre 1470 & fit ſon héritier Noble Jean de Caſſagnes, *ſon frère de père* (ex parte patris), ce qui ferait ſuppoſer que Bérard de Caſſagnes ſe maria deux fois.

(b) Lebeau, *Hiſtoire de la vie de François d'Eſtaing, Évêque de Rhodez.*

(c) De Barrau, *Documents ſur les familles du Rouergue*, donne, à tort, à Beraud de Caſſagnes une fille Marguerite qui était ſa ſœur.

Rignac & de Caſſagnes-Comtaux, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Henri IV, par brevet du 3 Avril 1599; teſta le 14 Avril 1597 & le 21 Octobre 1600. Il avait épouſé, par contrat du 19 Juillet 1565, Anne DE CAZILLAC, fille de feu Noble & puiſſant Seigneur Antoine DE CAZILLAC, Seigneur de Ceſſac, & d'Anne DE CRUSSOL. De ce mariage vinrent :

1. JEAN de Caſſagnes, né en 1568, Page du Roi, était en 1586 dans la compagnie de M. de Saint-Venſa; mort vers 1597 avant ſon père.
2. JOSEPH de Caſſagnes, né en 1570, reçu en 1581 Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem.
3. LOUIS de Caſſagnes, né en 1571, Page chez M. de Ceſſac, ſon oncle, avec lequel il était en 1586 pour le ſervice du Roi au camp du Duc du Maine; & fut inſtitué héritier univerſel par ſon père.
4. CHARLES, qui ſuit.
5. SUZANNE, née vers 1567, femme en 1586 de Noble GAILLARD DE MARCILLAC, Seigneur de la Baſtide-Capdenac.
6. CHARLOTTE, née en 1576, femme en 1597 de Noble RODORELH, Seigneur de Conduchier.

VII. DEGRÉ.

CHARLES de Caſſagnes de Beaufort (*a*), Seigneur du Cayla, Flars, Miramon, la Maurinie, Coſeigneur de Rinhac, &c., né vers 1574, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, teſta le 24 Février 1629, y ajouta un codicille le 17 Décembre 1630, & mourut ſans doute à la fin de 1630, car on procéda à l'ouverture de ſon teſtament le 7 Janvier 1631. Il avait épouſé, par contrat du 19 Juin 1608, Camille DE PESTEILS, fille de Meſſire Jean-Claude DE PESTEILS, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, Baron de Salers & de Branzac, Seigneur de Fontanges, Polminhac, Coſeigneur de Saint-Chriſtophe, Saint-Martin, Vic, &c., & de Dame Jeanne DE LEVIS (*b*), Comteſſe de Quélus ou Caylus, Dame de Privazac. Elle apporta en dot à ſon mari la terre de Peſteils-Miramon, & fit donation d'une ſomme de 12,000 livres pour la conſtruction d'un couvent en la ville de Vic, ſous l'invocation de Saint-Joſeph, à charge que ſa fille Suzanne en fût Supérieure toute ſa vie. Elle ſe remaria avec Anne DE NOAILLES, Marquis de Montclar, mort en 1648 (*c*), & fit ſon teſtament le 5 Août 1655. Charles de Caſſagnes eut de ſon mariage :

1. JEAN de Caſſagnes, qualifié d'aîné dans le teſtament de ſa mère, & vivant encore en 1665.
2. JEAN-CLAUDE, mentionné dans le teſtament de ſon père.
3. CHARLES-FRANÇOIS, qui ſuit.
4. SUZANNE, Religieuſe au couvent de Saint-Sernin à Rhodez, ordre de Saint-Benoît, enſuite Prieure & 1re Supérieure du couvent de Saint-Joſeph de Vic, morte à la fin de 1651.
5. MADELEINE, mariée, le 3 Février 1643, à François DE BUISSON-BOURNAZEL, Marquis de Mirabel.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES-JACQUES-FRANÇOIS de Caſſagnes de Beaufort, Chevalier, qualifié Mar-

(*a*) Dans les titres il eſt déſigné tantôt : DE BEAUFORT DE CASSAGNES, tantôt DE BEAUFORT *dit* DE CASSAGNES.
(*b*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 44.
(*c*) *Ibidem*, t. IV, p. 790.

quis de Miramon (*a*), Baron de Ceintres (*b*), Seigneur du Cayla, Tayac, Flars, la Maurinie, Pesteils, Fouilholes, Tauſſac, Marfonds, & Coſeigneur de Caſſagnes-Comtaux, Rinhac, Vic, &c., Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi par proviſions du 15 Mars 1653, fut maintenu dans ſa Nobleſſe en 1666 ſur la production des titres remontant ſa filiation à Bertrand, ſon 6e aïeul, & l'ancienneté de ſa maiſon à l'an 1062, production faite devant Claude de Montlauzeur, Seigneur de la Mothe, Conſeiller du Roi, Commiſſaire ſubdélégué de l'Intendant en Guienne. Il teſta le 18 Août 1665 & mourut vers 1676. Il avait épouſé, par contrat du 12 Février 1649, Marie-Marguerite DE BREZONS, fille de feu Meſſire Jacques DE BREZONS, Seigneur de la Roque-Maſſebeau, & de haute & puiſſante Dame Gilberte DE SAINT-AIGNAN; laquelle eut en dot 50,000 livres. Elle teſta le 7 Avril 1663.

Ils eurent trois fils, dont l'aîné ſuit, & cinq filles, Religieuſes.

IX. DEGRÉ.

CLAUDE-JACQUES-JOSEPH de Caſſagnes de Beaufort, Chevalier, Seigneur, Marquis de Miramon, Seigneur du Cayla & autres lieux, marié, par contrat du 11 Juin 1670, à Jeanne D'AUREILHE, fille de feu haut & puiſſant Seigneur Meſſire François D'AUREILHE, Seigneur, Marquis de Colombine, Comte de Vinerol & Basfieu, Vallaret, Lambes, & de Catherine D'AUREILHE. Il obtint le certificat de ſervice au Ban de Nobleſſe délivré le 1er Décembre 1674 par Claude d'Aligre, Marquis de Beauvais, Grand Sénéchal d'Auvergne, & fut nommé par le Roi Louis XIV (lettre royale du 14 Avril 1701) Commiſſaire pour la répartition de la capitation impoſée au corps de la Nobleſſe dans l'élection d'Aurillac. Il teſta le 26 Septembre 1710, & mourut le 3 Janvier 1716. Sa femme teſta le 26 Février 1721 & mourut le 1er Juin 1723.

Ils eurent pour enfants :

1. FRANÇOIS de Caſſagnes de Beaufort, Chevalier, Marquis de Peſteils-Miramon, Capitaine de cavalerie au régiment du Prince Charles de Lorraine, teſta le 6 Novembre 1703, au camp de Memmingen, & mourut des bleſſures reçues à Malplaquet.
2. ALEXANDRE-EMMANUEL, qui ſuit.

Quatre filles, dont l'aînée mariée à N. DE BRUGIER, Comte du Rochain.

X. DEGRÉ.

ALEXANDRE-EMMANUEL de Caſſagnes de Beaufort, Marquis de Miramon, Baron de Ceintres & de Giou, Seigneur de Peſteils, Polminhac, & autres lieux, né le 31 Décembre 1685. Le Roi Louis XIV érigea en ſa faveur ſes terres & ſeigneuries en Marquiſat, ſous la dénomination de Marquiſat de Caſſagnes-Miramon, par Lettres patentes datées de Verſailles au mois de Mai 1768 (*c*). Il épouſa, par contrat du 28 Décembre 1725 (*d*), Marguerite-Émilie-Eſther DE LA TOUR DU PIN DE GOUVERNET, fille de Charles-Barthélemy DE LA TOUR DU PIN DE GOUVERNET, Chevalier, Marquis de Gouvernet & Senevières, Vicomte de Calvinhac & Gayffié, Baron d'Aix & d'Auberive, &c., Sénéchal de Diois & de Valentinois, & de Louiſe-Émilie DE GOUSSÉ

(*a*) Le titre de Marquis lui eſt donné : dans ſon contrat de mariage, dans le teſtament de ſa mère, dans celui de ſa femme, dans le ſien propre, & dans pluſieurs autres titres.

(*b*) Qualifié ainſi dans ſon teſtament & dans le procès-verbal de la production de ſes titres de Nobleſſe.

(*c*) Original en parchemin. (Voir à la fin de cette notice.)

(*d*) Le mariage fut célébré le 8 Janvier ſuivant.

DE LA ROCHE-ALLARD. Elle mourut le 31 Août 1747; fon mari tefta le 20 Décembre 1768 & décéda le 19 Novembre 1769. Leurs enfants furent :

1. JEAN-GASPARD de Caffagnes de Beaufort, Marquis de Miramon, Baron de Laroque & autres lieux, époufa, par contrat du 3 Juin 1763, Marie-Anne DE BARDONIN DE SANSAC, fille de Charles-François DE BARDONIN DE SANSAC, Chevalier, Seigneur Comte de Sanfac, Baron d'Allemans, de Pardaillan, de Preyffac, d'Épineuil, &c., & de Marie-Anne DE MORET DE MONTARNAL. Il fut nommé Membre de l'Affemblée provinciale d'Auvergne, par Lettre du Roi du 20 Juillet 1787, & mourut après fon retour de l'émigration, le 22 Juin 1810. Sa femme mourut deux ans plus tard. Ils n'ont laiffé que trois filles :
   I. MARIE-ANNE-JEANNE de Caffagnes de Beaufort, Comteffe de Miramon, mariée à LOUIS-ALEXANDRE, fon oncle paternel, qui va fuivre.
   II. MARIE-CHARLOTTE de Caffagnes de Beaufort, femme en 1789 de François-Félix, Comte DU PLESSIS-CHATILLON, Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis & de Malte, décédé en Juin 1823, à Paris, avec le grade de Maréchal de camp.
   III. MARIE-CAMILLE-VICTOIRE de Caffagnes de Beaufort, femme en 1787 de René Comte DE LIGNIVILLE, allié à la Maifon de Lorraine, Général de divifion, Grand-Officier de la Légion d'honneur, mort en 1814.
2. JEAN-CHARLES de Caffagnes, Vicaire général d'Autun, Prieur de Saint-Robert de Cornilhon, Vicaire apoftolique du diocèfe d'Autun, décédé en 1804.
3. LOUIS-ALEXANDRE, qui fuit.
4. CHARLOTTE-FIACRE, femme en 1758 de Jean-Baptifte DE TOUCHEBŒUF, Comte de Clermont; elle décéda en 1767.
5. JEANNE-CAMILLE, femme en 1759 de Nicolas-Jofeph-Balthazar DE LANGLADE, Comte de Saint-Paul du Chayla, Chevalier de Saint-Louis, Meftre de camp de cavalerie; elle décéda vers 1800.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-ALEXANDRE de Caffagnes de Beaufort, Chevalier, Comte de Miramon, Seigneur de Paulhac, Saint-Gerons, Saint-Angeau, en Auvergne; de Beaumont, la Paliffe, en Bourbonnais; né le 25 Mars 1735, reçu en 1755 Chevalier de juftice de minorité dans l'ordre de Malte, Lieutenant aux gardes françaifes, Colonel d'infanterie, prit part à la campagne du Capitaine Thurot où il fut fait prifonnier (*a*).

(*a*) Il fournit fes titres de Nobleffe à l'examen de d'Hozier, fuivant la lettre fuivante dont l'original eft confervé aux archives de la famille.

« DE CASSAGNES DE BEAUFORT MARQUIS DE MIRAMON.

« Ancienne nobleffe du Rouergue.

« Les filiations font remontées par titres à 1399; cet acte eft un hommage, par conféquent au delà de ce qu'il faut prouver pour la préfentation & les honneurs de la Cour. Il y a des actes antérieurs fans jonction, mais qu'on ne peut douter devoir appartenir à la même race, entr'autres un produit en original de l'an 1323 avec qualité de Damoifeau, & un hommage rendu en 1281 au Comte de Rhodez par un Bérenger *de Caffaneis*, nom latin du Marquis de Caffagnes de Miramon.

« Il y a eu plufieurs Chevaliers de Malte dont un en 1581; on produit le procès-verbal des preuves de Nobleffe de celui-ci, en bonne forme, dreffé en cette même année.

« On trouve dans l'*Hiftoire de la condamnation des Templiers*, par Dupuy, page 90, un frère JEAN de Caffanhas, Templier en 1307, alors Commandeur *domus templi* de Noggarda près Pamiers; Mrs de Miramon le revendiquent pour être de leur maifon, & cela eft poffible.

« Qualités de haut & puiffant Seigneur & de Marquis de Miramon prifes depuis 1699. Alliances bonnes & diftinguées.

Paris 18 Avril 1776.

Signé : D'HOZIER DE SÉRIGNY.

Juge d'armes de la Nobleffe de France.

Il devint enfuite Capitaine de grenadiers avec rang de Colonel au régiment des gardes françaifes (1785) & fut nommé Chevalier de Saint-Louis. Il mourut en Juin 1801. Il avait époufé en premières noces, par contrat du 18 Mai 1776, Marie-Anne-Marguerite DE CHABANNES-CURTON, fille de feu Antoine DE CHABANNES, Marquis de Curton & du Palais, Comte d'Albanie, & de Marie-Jofeph-Anne-Louife DE GIRONDE, née Comteffe de Buron; & en fecondes noces, par contrat du 20 Mai 1785, Marie-Anne-Jeanne DE CASSAGNES DE BEAUFORT-MIRAMON, fa nièce (voir plus haut). Du premier mariage il n'eut qu'un fils :

JEAN-LOUIS-GASPARD, qui fuit.

Du fecond lit font iffues plufieurs filles mortes dans l'enfance, & :

1, 2, 3. LOUIS, CHARLES & EMMANUEL, morts en 1811 à l'armée d'Efpagne. Les deux derniers, jumeaux, avaient été reçus à Malte en 1791.

4. GUILLAUME-LOUIS, de Caffagnes de Beaufort, qualifié Marquis de Miramon, né le 20 Février 1797, reçu Chevalier de Malte de minorité, Capitaine de la garde royale, Chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand & de Charles III d'Efpagne (1826), a époufé, par contrat du 30 Août 1826, Jeanne-Julienne-Olympe DE MEALLET DE FARGUES, fille de Jean-Jofeph DE MEALLET, Comte de Fargues, Maire de Lyon, Député fous la Reftauration, Chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de plufieurs autres ordres, & de Victoire DE BALLAUD D'ARNAS. De ce mariage font iffus :

I. MARIE-JOSEPH-ANATOLE, né en 1828, a époufé, par contrat du 14 Avril 1856, Mademoifelle Anne-Marie-Louife DE MATUSSIÈRE DE MERCŒUR, fille de feu Marie-Jofeph-Aimé DE MATUSSIÈRE DE MERCŒUR & de Louife-Anne-Suzanne-Sabine-Gabrielle DE ROMANET DE LESTRANGES. De cette union font iffus :

1. MARIE-LOUISE-EDITH.
2. JULIEN-JOSEPH-LOUIS.
3. EMMANUEL-MARIE-GABRIEL.

II. FRANÇOIS-CHARLES-EMMANUEL, marié en 1865 à Demoifelle Marie DE LA BOUILLERIE.

III. MARGUERITE-VICTOIRE-SIDONIE, mariée en 1848 à Jacques-Bon-Aurèle-Arthur, Comte DE LA VILLARMOIS.

IV. MARIE-ALICE, mariée en 1854 à Charles, Comte DE MORÉ PONTGIBAUD, Chef de bataillon, tué à la bataille de Solférino.

XII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS-GASPARD de Caffagnes de Beaufort, Marquis de Miramon après la mort de fon aïeul; né vers 1778, Chambellan de l'Empereur Napoléon I[er] en 1809, Comte de l'Empire, avec érection de majorat, le 15 Mars 1810, Préfet de l'Eure en 1813 & d'Indre-&-Loire en 1815, mort le 19 Mars 1816. Il avait époufé, en 1799 Clariffe-Claire DE VAUCHAUSSADE DE CHAUMONT, dont il laiffa un fils, qui fuit; & une feule fille qui ait vécu : ATHÉNAÏS, mariée au Vicomte ARAGONÈS D'ORCET.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-ALEXANDRE-NAPOLÉON de Caffagnes de Beaufort, Marquis de Miramon, né en 1812, filleul de Napoléon I[er] & de Marie-Louife, a époufé en 1833 Anne-Joféphine-Caroline-Louife JAME, dont il eut :

1. PIERRE-GASPARD-NAPOLÉON-RENÉ, qui fuit.
2. GEORGES-ALEXANDRE-HENRI, mort en 1850.

3. Marie-Thérèse-Philomèle-Henriette-Geneviève-Béatrix, filleule du Comte & de la Comteſſe de Chambord.
4. Alfred-Georges-Henri.

XIV. DEGRÉ.

Pierre-Gaspard-Napoléon-René de Caſſagnes de Beaufort, Marquis de Miramon, né en 1835, a épouſé en 1860, Thérèſe Feuillant, fille de Xavier Feuillant, ancien Maréchal des logis aux gardes du Corps, Gentilhomme ordinaire du Roi Charles X. De ce mariage ſont iſſus :
1. Pierre-Léon, né en 1861.
2. Marie-Françoise-Geneviève, née en 1863.
3. François-Joseph, né en 1867.



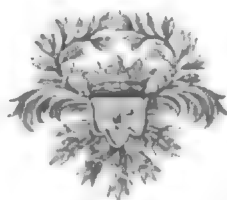
ÉRECTION DU MARQUISAT DE CASSAGNES-MIRAMON

Par LOUIS XV en faveur de Alexandre-Emmanuel de Caſſagnes de Beaufort.

Du mois de Mai 1778.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous préſents & à venir, salut. Notre très cher & bien amé Alexandre-Emmanuel de Cassanhes de Beaufort, Marquis de Miramon, nous a fait repréſenter qu'il eſt Seigneur & propriétaire de ſept terres & ſeigneuries qui ſont ſcituées dans la haute Auvergne......, qu'elles ont toutes le droit de haute, moyenne & baſſe juſtice....., que l'expoſant déſireroit que ces terres, qui ſont d'un revenu conſidérable, fuſſent unies, & les poſſéder à l'avenir ſous le titre de Marquiſat de Caſſanhes-Miramon......, voulant donner à l'expoſant les témoignages de notre affection, qu'il mérite par ſes qualités perſonelles dignes de ſa naiſſance, par les vertus qui ont illuſtré ſa maiſon & qui l'ont rendue auſſi recomandable qu'elle eſt diſtinguée par ſon ancienneté, par les grands exemples qu'elle a donnés dans tous les tems, par ſes illuſtres alliances, avec les maiſons de Bourbon, Malauſe & Lorraine, & autres, & notament par celle que l'expoſant a contractée en épouſant Marguerite-Emilie-Eſther de la Tour Du Pin de Gouvernet; à ces cauſes, nous avons... par ces préſentes ſignées de nôtre main....., crée, érigé, élevé & décoré... en titre, nom, prééminence & dignité de Marquiſat, ſous ſa dénomination de Marquiſat de Caſſanhes-Miramon... Donné à Verſailles, au mois de May, l'an de grâce mil ſept cents ſoixante huit & de notre règne le cinquante troiſième.

Signé : LOUIS; *& plus bas* : par le Roy, Phelipeaux.



DE CASTILLON,

Barons, puis Marquis de Saint-Victor, anciens Seigneurs de Castillon, de Saint-Victor, &c.

EN LANGUEDOC.



D'Azur à la Tour d'Argent sur un Rocher de même, surmontée d'un Croissant aussi d'Argent.
DEVISE : Pro rege & fide.

La famille de Castillon appartenant à l'ancienne chevalerie du Languedoc, tire son nom du seigneurial de Castillon du Gard, dont le château est en ruines depuis les guerres de religion. On ne trouve dans les actes aucune trace de son nom patronymique.

Le premier Seigneur de la maison de Castillon que l'on puisse citer avec certitude, est PIERRE de Castillon, qu'on voit au nombre des Nobles qui se soumirent au Vicomte de Beziers, Bernard-Aton, l'an 1124 (*a*).

GUILLAUME de Castillon est nommé dans un plaid tenu à Toulouse, au mois de Mai 1130, par le Comte Alphonse-Jourdain (*b*).

BERNARD de Castillon souscrivit un acte de Roger, Vicomte de Carcassonne, de l'an 1150, mentionné dans le cartulaire du château de Foix, caisse 15 (*c*). Bernard, & CLAVEL de Castillon, son fils, firent une donation à l'abbaye de Ville-Longue, l'an 1152 (*d*).

ISARN de Castillon rendit en 1160 un hommage à Roger-Bernard, Comte de Foix (*e*), dans lequel Pierre de Marlag le qualifie son frère, sans doute en raison du mariage de l'un avec la sœur de l'autre.

PIERRE de Castillon se donne lui & sa postérité au Comte Raymond de Toulouse partant pour la Terre Sainte (*f*).

JEAN de Castillon, époux de Pascale DE LA FERRIÈRE (*g*).

GUILLAUME de Castillon, Chevalier, père de :

ROSTAING de Castillon, Damoiseau, vivant en 1311 (*h*).

RAYMOND de Castillon, Damoiseau, Coseigneur de Castillon, fit son testament (*i*) le 24 Avril 1344, par lequel on apprend qu'il laissa cinq enfants :

1. PIERRE, Damoiseau. 2. ARNAUD. 3. GUILLAUME. 4. FERRANDE, qui épousa Arnaud DE BANNE (*j*). 5. HERACLÉE, mariée à Jean DE LA ROCHE (*de Roca*).

(*a*) D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. II, preuves, col. 427. (*b*) *Ibid.*, col. 459. (*c*) *Ibid.*, col. 524.
(*d*) *Ibid.*, col. 527. (*e*) *Ibid.*, col. 577.
(*f*) Acte de 1190. Trésor des chartes à Toulouse.
(*g*) Acte de vente du 9 Mai 1285 : Inv. des titres.
(*h*) Transaction de 1311.
(*i*) Original.
(*j*) Testament de Ferrande, du 3 Mai 1397.

JEAN de Caſtillon, époux de Claire DU SOLHIER (*a*).

La filiation régulière, établie ſur documents authentiques, ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

BERTRAND de Caſtillon, Seigneur du mas de Fontanieu, teſta en 1456 & laiſſa :

1. ANTOINE qui ſuit.
2. JEAN de Caſtillon, Prêtre.

II. DEGRÉ.

ANTOINE de Caſtillon, allié en 1479 à Antoinette DU VERD, dont :

III. DEGRÉ.

FIRMIN de Caſtillon, épouſa en 1508 Iſabelle DE MONTAUT, dont il eut :

1. FRANÇOIS de Caſtillon, qui ſuit :
2. CLAUDE, Chevalier de Malte.
3. JACQUES } nommés dans le teſtament que leur frère fit le 2 Mars 1551, avant
4. LOUIS } de partir pour la guerre.

IV. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Caſtillon, tranſigea en 1543 avec François de Cambis pour la baronnie de Saint-Victor. Il obtint le commandement de trois compagnies de gens de pied, & la bravoure dont il fit preuve à la réduction de la ville de Mende lui valut une lettre de Henri IV, par laquelle ce Prince lui témoigna ſa reconnaiſſance des ſervices rendus par lui à l'État. De ſa femme Françoiſe DE BLANSAC, qu'il avait épouſée le 5 Avril 1548, il eut :

1. PIERRE, qui ſuit.
2. JEANNE, mariée à Jean DE RANCHIN.
3. MARGUERITE, mariée en 1598 à Paul DE LA BAUME, Seigneur de Caſteljau.
4. ISABEAU, mariée à Jacques DE LANGLADE, Seigneur de Treſcol.

V. DEGRÉ.

PIERRE de Caſtillon, Baron de Saint-Victor, épouſa, par contrat du 9 Novembre 1592, Françoiſe DE THÉZAN-PUJOL. Il eſt mort en 1739, laiſſant :

1. ANTOINE, qui ſuit.
2. HENRI, Prêtre.
3. OLIVIER de Caſtillon, Sieur de Beſſèges, Commandant d'une compagnie de gens de pied, par commiſſion du 30 Octobre 1627, tué en 1656.
4. LOUIS de Caſtillon, Commandant d'une compagnie d'infanterie, par commiſſion du 3 Octobre 1622, Chevalier de Malte en 1626, tué au ſiége de Florac.
5. GEORGE, Commandeur de Malte.
6. JACQUETTE, mariée à Jacques D'HILAIRE DE JOVYAC.
7 & 8. ANTOINETTE & MARGUERITE, Religieuſes à Bagnols.

VI. DEGRÉ.

ANTOINE de Caſtillon, Seigneur & Baron de Saint-Victor, tué au ſiége de Florac,

(*a*) Acte de 1398.

tefta en 1627. Il avait époufé, le 1[er] Juin 1623, Jeanne D'AUDIBERT DE LUSSAN, dont :

1. ANTOINE-HERCULE, qui fuit.
2. MARIE.
3. MARGUERITE, mariée à François DE MASSANE, Tréforier général de France à Montpellier.

VII. DEGRÉ.

ANTOINE-HERCULE de Caftillon, Seigneur de Caftillon, Baron de Saint-Victor, de Malcap, Saint-Julien, Rouffat, Belvezet, &c., qualifié Marquis dans l'acte de ratification de fon fecond mariage, maintenu dans fa Nobleffe par jugement de l'Intendant de Bezons, rendu le 29 Novembre 1668 (*a*). Il avait époufé en premières noces, le 3 Novembre 1648, Martine DE BARATIER, dont :

1. ANTOINE-OLIVIER, qui fuit.
2. GEORGES-JOSEPH, Commandeur de Malte.
3. MARIE, mariée au Baron DE GIBERTET.

En fecondes noces, le 13 Avril 1680, à Élifabeth DE CLEUSER DE STRICHT, dont :

4. JEANNE, mariée à Jofeph-François MALET, Marquis de Vandegre.
5. MARIE, morte célibataire.

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE-OLIVIER de Caftillon, Marquis de Saint-Victor, Seigneur de Caftillon, Saint-Julien, Cofeigneur d'Alègre, Sénéchal d'Uzès, mort en 1715. Il avait époufé, le 12 Septembre 1667, Marie DE THEZAN DE SAZE, dont :

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS-OLIVIER de Caftillon, Marquis de Saint-Victor, Seigneur de Caftillon, de Saze & Saint-Maximin, mort en 1726. Il avait époufé, par contrat du 21 Avril 1708, Gabrielle-Louife DE GUÉRIN DE FLAUX, dont il eut :

1. HERCULE-OLIVIER-HYACINTHE, né en 1713, reçu Page du Roi en 1728, fur preuves faites devant d'Hozier (*b*); marié à Françoife DE JALAMA; fans poftérité.
2. LOUIS-AUGUSTE-FÉLICIEN, Lieutenant général des armées du Roi, marié à Marie-Élifabeth-Louife-Eugénie-Boniface D'OIGNIES, Baronne de Courrières; fans poftérité.
3. LOUIS-VICTORIEN, qui fuit.

X. DEGRÉ.

LOUIS-VICTORIEN de Caftillon, Marquis de Saint-Victor (*c*), Seigneur de Caftillon, d'Aumelas, de Saint-Paul, &c., Colonel de dragons, Chevalier de Saint-Louis, né en 1725, marié, le 25 Janvier 1763, à Françoife-Auguftine LEROY DE MACÉ, dont :

1. CLAUDE-LOUIS, qui fuit.
2. LOUIS-HIPPOLYTE, auteur de la feconde branche, rapportée plus loin.
3. LOUIS-FÉLICIEN-EUGÈNE, Chevalier de Malte en 1789.

(*a*) Extrait délivré par Clérambault.
(*b*) Cabinet d'Hozier (Melun, 1842.)
(*c*) Qualifié ainfi devant les États généraux du Languedoc en 1781 & dans le procès-verbal de l'Affemblée de la Nobleffe de la fénéchauffée de Montpellier, du 16 Mars 1789 (de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilfhommes de Languedoc, en 1789*, p. 20).

4. JEANNE-LOUISE-FÉLICITÉ, mariée à N... DE BOSQUAT.
5. PAULINE, mariée en 1803 à Henri-Fulcrand DE FABRE, Baron de Latude.

XI. DEGRÉ.

CLAUDE-LOUIS de Castillon, Seigneur de Castillon, Marquis de Saint-Victor, né en 1765, mort en 1808. De son mariage avec Marie-Sophie-Constance GUIGNARD DE SAINT-PRIEST, qu'il avait épousée en 1791, il eut :

1. ADOLPHE, marié à Pulchérie ROUCHÉ, & mort sans postérité.
2. LOUIS-EUGÈNE-ÉMILIEN, marié à Caroline BRUNEL DE LA BRUYÈRE, dont il eut : LOUIS-FÉLIX-ARMAND-LÉOPOLD, mort célibataire.
3. PIERRE-GUILLAUME-FÉLIX, qui suit.
4. HIPPOLYTE, mort célibataire.
5. ARMANDINE, mariée au Vicomte Eugène DE ROUSSY.

XII. DEGRÉ.

PIERRE-GUILLAUME-FÉLIX de Castillon, Marquis de Saint-Victor, né en 1799, mort en 1867. Il avait épousé, le 17 Juillet 1829, Anastasie LE TEXIER DE MONTAINVILLE, dont :

XIII. DEGRÉ.

MARIE-ADOLPHE-HIPPOLYTE, mort célibataire en 1866.

MARIE-ÉMILIEN de Castillon, Marquis de Saint-Victor, marié en 1861 à Nelly LANGLUMÉ DES ANGLES, actuellement sans enfants.

MARIE-JOSEPH, Comte de Castillon, marié en 1863 à Marie, Princesse CANTACUZÈNE, dont :

1. JEAN-PIERRE-JOSEPH, né en 1865.
2. PIERRE-CHARLES-MARIE-ARNOLD, né en 1867.
3. FRANÇOIS-LUDOVIC-JOSEPH, né en 1869.

MARIE-ALEXIS, né en 1838.

MARIE-ANNETTE, née en 1845, mariée en 1866 au Vicomte Ludovic DE TRUCHI.



SECONDE BRANCHE.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-HIPPOLYTE de Castillon de Saint-Victor, Chevalier non profès de l'ordre de Malte, mort le 16 Décembre 1831, avait épousé, le 18 Janvier 1802, Marie-Thérèse-Anne-Étiennette DE LA TREILHE-FOZIÈRES DE GLÉON, dont il eut :

1. EUGÈNE-HIPPOLYTE, qui suit.
2. LOUIS-EDMOND-VICTORIEN, qui va suivre plus loin.
3. AIMÉE-CÉLESTE-PAULINE, mariée à Albin DE GESTAS.

XII. DEGRÉ.

EUGÈNE-HIPPOLYTE de Castillon de Saint-Victor, Député de la Haute-Garonne,

mort le 14 Janvier 1864. Il avait époufé, le 2 Mars 1829, Marie-Joféphine-Albanie DE LA TREILHE-FOZIÈRES DE GLÉON, dont il a eu :

1. JOSEPH-HIPPOLYTE, qui fuit.
2. GASTON, marié, le 21 Mars 1865, à Marie-Anne-Philomène-Cécile DE NARBONNE-LARA, dont :
   I. EUGÈNE-FÉLIX-HIPPOLYTE-PIERRE, né le 23 Janvier 1866.
   II. LUCIE-MARIE-THÉRÈSE } nées le 10 Août 1868.
   III. LOUISE-MARIE-GERMAINE } nées le 10 Août 1868.
3. FÉLIX, marié, le 14 Mai 1861, à Nathalie DE ROUSSY.
4. LUCIE.

XIII. DEGRÉ.

JOSEPH-HIPPOLYTE de Caftillon de Saint-Victor, a époufé, le 11 Janvier 1859, Joféphine-Élifabeth DE BON, dont :

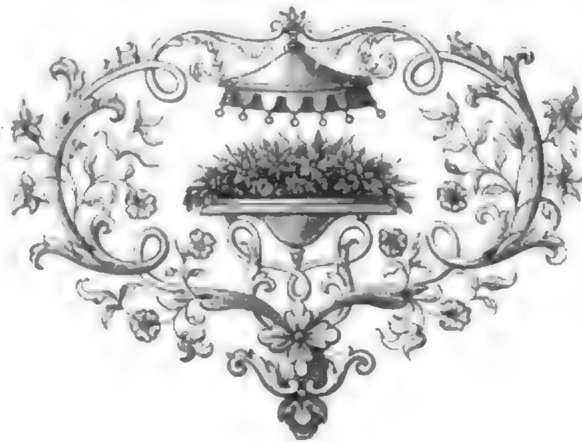
1. ANNE, née le 14 Octobre 1859.
2. MARIE, née le 13 Juillet 1863.

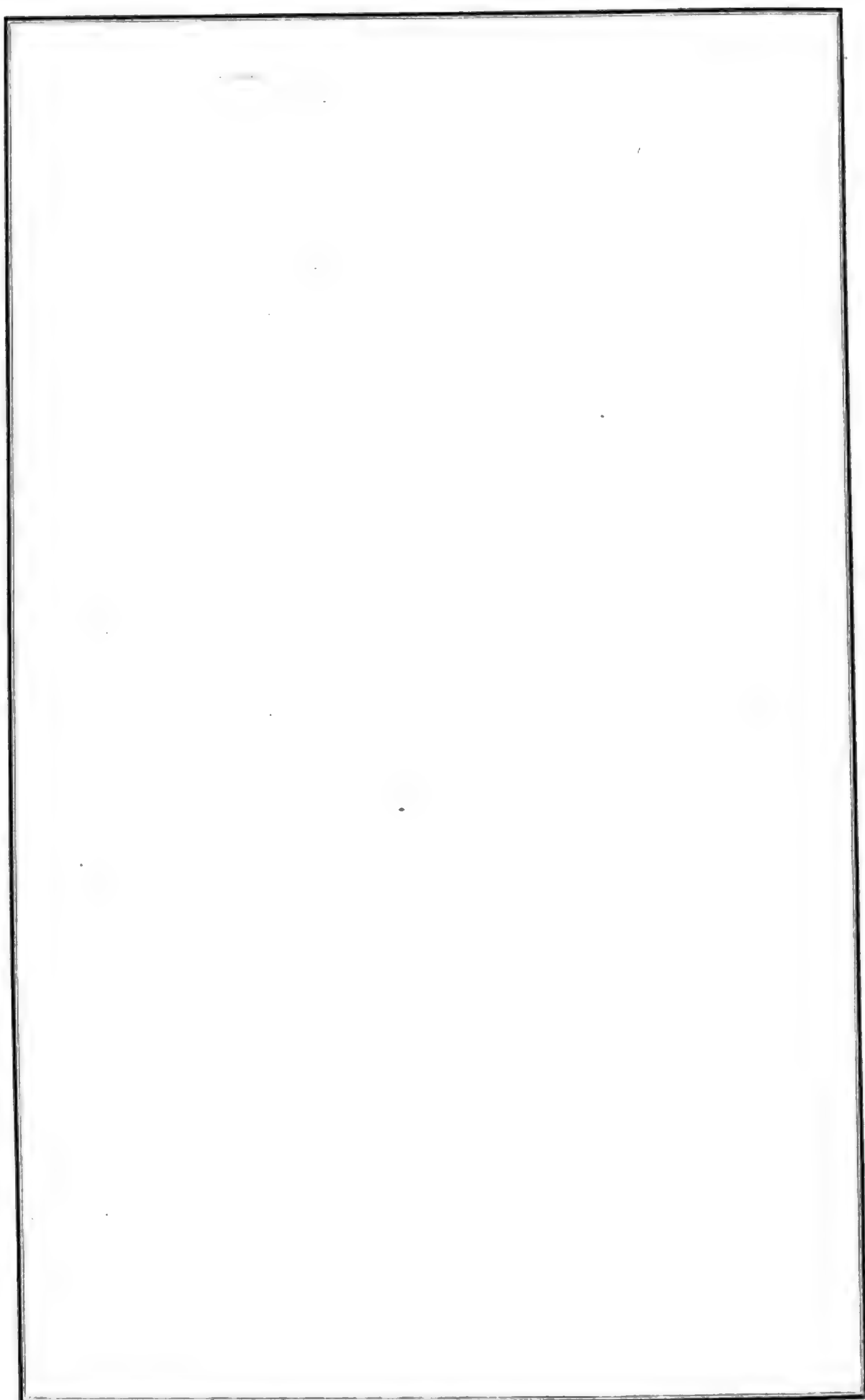


XII. DEGRÉ.

LOUIS-EDMOND-VICTORIEN de Caftillon de Saint-Victor, mort le 8 Janvier 1865, avait époufé en 1835 Zoé DE GIRON, dont il a eu :

1. EUGÈNE, né le 31 Décembre 1835.
2. AIMÉE-HENRIETTE, mariée, le 1er Décembre 1857, à Henri-Paul-Élie DE FLEURY.





DE CHAMBORANT,

Anciens Seigneurs de Chamborant, de Droux, de la Clavière, de Puilaurens, de Lavaux, du Terrail, de Jouillac, &c.

EN POITOU, LIMOUSIN, MARCHE, BERRI & TOURAINE.



D'Or à un Lion de Sable, armé & lampaſſé de Gueules. SUPPORTS : *deux Dragons d'Or.* CIMIER : *un Dragon iſſant de même.* CRI DE GUERRE : Oncques ne faillis!

La maiſon de Chamborant eſt d'ancienne chevalerie & d'une très-haute antiquité. D'Hozier lui a conſacré une des plus belles notices de ſon recueil, appuyée d'un grand nombre de pièces & accompagnée d'un tableau généalogique très-étendu (voir III[e] Regiſtre de cet Armorial, p. 237-328). La branche de la Clavière (voir p. 303), dont nous donnons ici la continuation, s'eſt éteinte en mâles en 1805, en la perſonne du Marquis ANDRÉ-CLAUDE de Chamborant, aïeul de ſa deſcendance féminine qui continue aujourd'hui la branche de Chamborant de la Clavière.

IX. DEGRÉ.

CLAUDE de Chamborant, Seigneur de Droux, de la Clavière, d'Aiguzon, de Villemandeur, de Puilaurens, appelé le Comte de la Clavière, né le 31 Juillet 1688, Lieutenant général des armées du Roi, Gouverneur de Montmedy, Chevalier de Saint-Louis, épouſa, par contrat du 18 Juin 1728, Anne-Marie MORET DE BOURNONVILLE, fille de Meſſire Louis MORET DE BOURNONVILLE, Colonel de dragons (oncle du Duc de Châtillon), & de Catherine DURET DE SAINT-CHRIST. De ce mariage il a eu quatre enfants :

1. LOUIS de Chamborant, mort enfant.
2. ANDRÉ-CLAUDE, qui fuit.
3. MARIE-ANNE-THÉRÈSE de Chamborant, née le 14 Septembre 1734, mariée à Meſſire François DE LA MIRE, Comte de Mory, Meſtre de camp de cavalerie, dont elle eut pluſieurs fils, & une fille, qui épouſa Jean-Dominique, Comte DE CASSINI, Membre de l'Académie des ſciences.
4. AGATHE-FÉLICITÉ de Chamborant, morte le 2 Avril 1746 dans le couvent de la Viſitation de Sainte-Marie à Montargis.

X. DEGRÉ.

ANDRÉ-CLAUDE, Marquis de Chamborant (*a*), Seigneur de Villemandeur, Buron,

(*a*) Ainſi qualifié dans l'acte de baptême de ſa fille (1770), dans l'extrait des états de ſes ſervices; dans le procès-verbal de l'Aſſemblée des Gentilshommes du bailliage de Sarreguemines en 1789; dans ſes deux contrats de mariage ſignés par le Roi & par tous les Princes de la famille royale.

la Clavière & autres lieux, né le 23 Février 1732, reçu Page du Roi le 2 Avril 1745, Capitaine au régiment de Talleyrand-cavalerie le 1[er] Mars 1748, fit la campagne de 1745 en Flandre, & y reçut une épée pour ſa vaillante conduite auprès du Roi; il fit auſſi la campagne de l'année ſuivante. Nommé Colonel du régiment de la Marche-Prince le 16 Février 1753, il devint, le 27 Mars 1761, Meſtre de camp Colonel-propriétaire d'un régiment de cavalerie hongroiſe de ſon nom, puis Brigadier (25 Juillet 1762), Maréchal de camp (3 Janvier 1770), Inſpecteur général des huſſards, Gouverneur du Pont d'Arlos & Premier Écuyer de S. A. S. M[gr] le Prince de Condé, Grand Bailli d'épée du bailliage royal d'Allemagne ſéant à Sarreguemines. Commandant pour le Roi dans la Lorraine allemande en 1774 en 1778, & enfin Lieutenant général le 1[er] Janvier 1784. Il fut nommé Commandeur de Saint-Louis le 25 Août 1785 & mourut en émigration, en Bavière, en 1805.

Il avait épouſé en premières noces, en 1759, Louiſe Richard de Fondville, dont il eut deux filles : Balzamine & Alexandrine, mortes en bas âge,

Et en ſecondes noces, en 1770, Marie-Julie-Vassal (a), née à Montpellier, fille de Meſſire Jean Vassal, Receveur général des finances, & de Julie de Veil.

De ce ſecond mariage il n'eut pour toute poſtérité que trois filles :

1. Jeanne-Julie-Thérèse, qui ſuit.
2. Justine-Rose, mentionnée après ſa ſœur.
3. Gabrielle-Adélaïde de Chamborant, morte à Sarreguemines à l'âge de deux ans.

XI. DEGRÉ.

Jeanne-Julie-Thérèse de Chamborant, Chanoineſſe-Comteſſe du Chapitre Noble de Neuville, fille aînée du Marquis André-Claude de Chamborant & de Marie-Julie Vaſſal; née à Paris le 7 Novembre 1770 & décédée le 29 Nivôſe an X (19 Janvier 1802) à Montpellier.

Elle avait épouſé en premières noces, en 1792, Antoine-Étienne, Baron de Sarret de Coussergues, mort en 1794 ſans enfants. Et en ſecondes noces, en 1797, François-Hippolyte, Comte de Moynier (b), né à Lunel, le 6 Novembre 1777, mort en 1836, Chef d'eſcadron au premier régiment des gardes d'honneur (16 Octobre 1813), Lieutenant-Colonel du 3[e] régiment de huſſards, Chevalier de Saint-Louis (12 Novembre 1817), Officier de la Légion d'honneur (18 Juillet 1818), fils de Meſſire Hyacinthe de Moynier, Chevalier, Seigneur de Malherbes & de Saint-Blancard, ancien Capitaine des mouſquetaires de la garde du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & d'Anne-Marie de la Faurie.

(a) Marie-Julie-Vaſſal eut un frere & trois ſœurs :

1. Jean-André Vassal, marié à ſa couſine Anne Passe de Beaulieu, de laquelle il eut cinq filles :
   - I. Yolande Vaſſal, mariée au Baron de Monglas.
   - II. Marie Vaſſal, mariée au Comte de Carion-Nisas.
   - III. Albine Vaſſal, mariée au Marquis de Montholon.
   - IV. Christine Vaſſal, mariée au Baron de Possac-Génas.
   - V. Lydie Vaſſal, mariée au Comte de Montlaur.
2. Marie-Rose Vaſſal, femme de Meſſire Didier Ménard de Chouzy.
3. Jeanne-Julie Vaſſal, mariée à Meſſire Roland de Villarceaux.
4. Marguerite-Henriette Vaſſal, femme de Meſſire Antoine-Louis Séguier, Chevalier, Conſeiller du Roi, Premier Avocat général au Parlement de Paris, Membre de l'Académie françaiſe, décédé à Tournay le 26 Janvier 1792. Leur fils cadet, Armand-Louis-Maurice Séguier, fut créé Baron en 1821 par le Roi Louis XVIII.

(b) Neveu du Comte de Moynier de Saint-Blancard (frere unique de ſon père), Maréchal de camps & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur de la ville de Breſt, mort en émigration, à Aſti (Piémont), en 1794, ſans laiſſer d'enfants.

De ce mariage deux enfants :

1. Clémence-Isaure de Moynier de Chamborant, morte jeune.
2. Elzéar-Félicité de Moynier de Chamborant, né à Montpellier le 4 Mars 1800, mort en 1863, Lieutenant à la Légion de l'Orne (5 Juin 1816), Capitaine (20 Octobre 1824), Capitaine Adjudant-Major au 10e de dragons (8 Janvier 1829), Démiſſionnaire en Août 1830, Chevalier de la Légion d'honneur, Membre du Conſeil général du département du Gard, épouſa en premières noces Stéphanie de Laboissière du Roure, décédée en 1851. De ce mariage un fils : Arthus de Moynier de Chamborant, mort enfant.

   Il épouſa en ſecondes noces Céleſtine Henry. De ce ſecond mariage une fille :

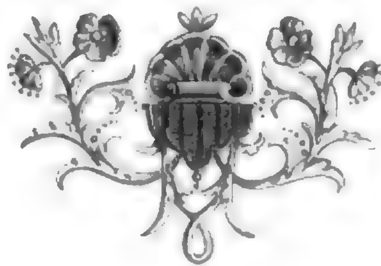
   Inez de Moynier de Chamborant.

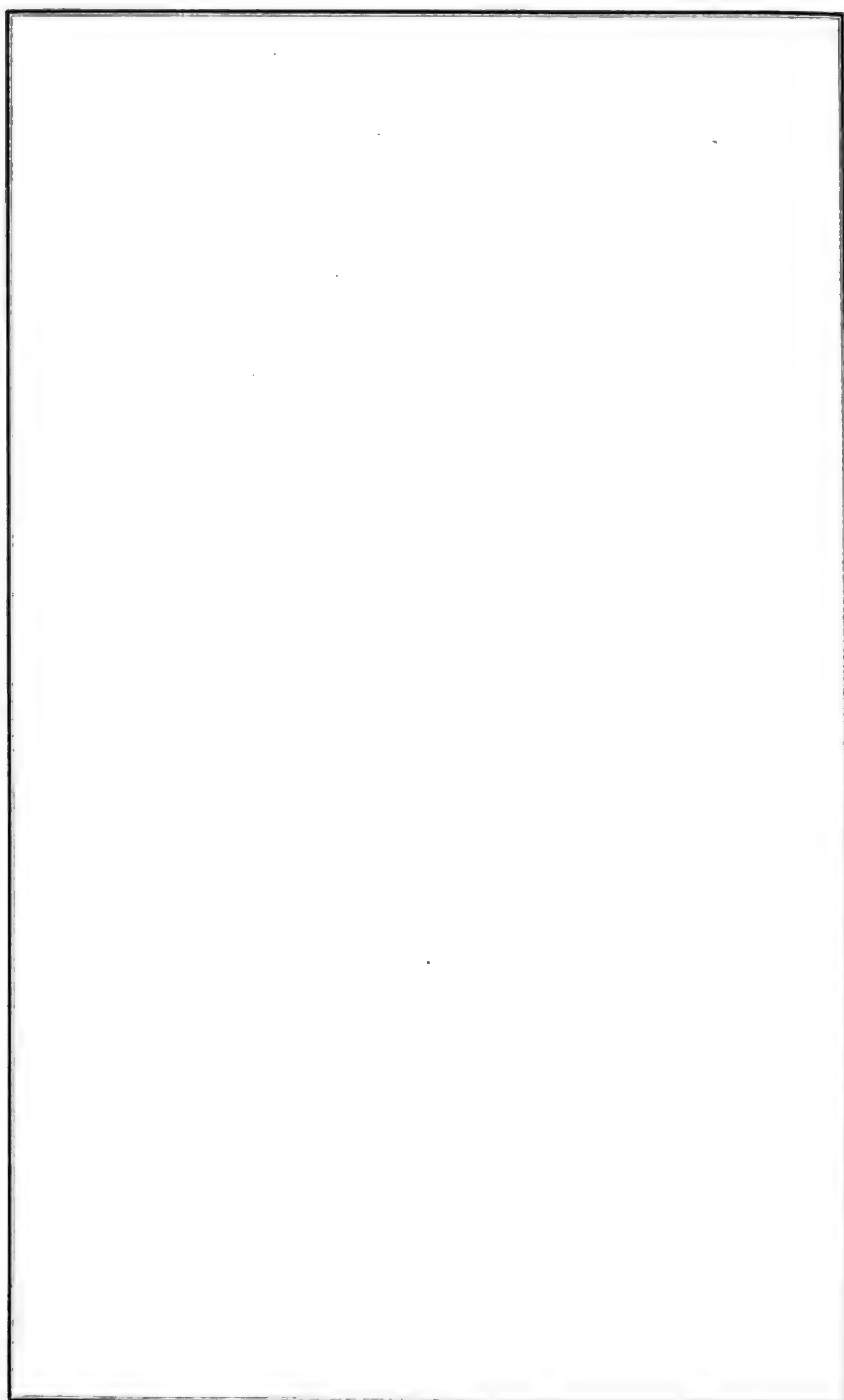
XI. DEGRÉ.

Justine-Rose de Chamborant, Chanoineſſe-Comteſſe de Neuville, ſeconde fille du Marquis de Chamborant & de Marie-Julie Vaſſal; née à Paris le 28 Août 1772 & décédée à Vias (Hérault) en 1827. Elle avait épouſé en 1795 le Baron Antoine-Georges de Belloc, Chevalier de la Légion d'honneur, Préfet du département du Cher ſous le premier Empire, né à Toulouſe le 16 Janvier 1774, fils de Meſſire Antoine-Thérèſe de Belloc, Seigneur de Preignes, de Vias, de Laſſarade, de Moulins, Préſident à la première Chambre des enquêtes du Parlement de Toulouſe, & d'Anne-Claire d'Audéart. De ce mariage ſept enfants, dont cinq morts célibataires ou ſans poſtérité, & deux vivants, ſavoir :

1. Émilie de Belloc de Chamborant, mariée à Alfred Baron de Jessé.
2. Augustin de Belloc de Chamborant (a), né le 10 Juin 1810 à Béziers, marié à Clémence de Lirou. De ce mariage trois enfants :
   - I. Laurence de Belloc de Chamborant.
   - II. Isabeau de Belloc de Chamborant.
   - III. André de Belloc de Chamborant.

(a) Par décret en date du 26 Mai 1866 & déciſion du Conſeil d'État, la famille a été autoriſée à ajouter à ſon nom patronymique celui de Chamborant, ſon aïeul maternel.

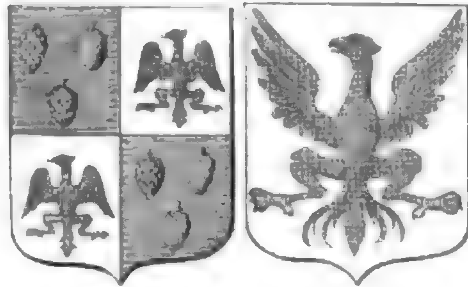




DE CHAMBRUN (DE PINETON),

Marquis & Comtes de Chambrun; Barons de Montrodat; anciens Seigneurs de Lempery, Recoulettes, Pomiers, Valadou, Soubeirane, Vilaret, Cenaret, &c., &c.

MARCHE ET LANGUEDOC.



Écartelé : aux 1ers & 4e d'Azur à trois Pommes de pin d'Or, la queue en haut, qui eſt DE PINETON DE CHAMBRUN ; *aux 2e & 3e d'Argent à l'Aigle de Sable au vol abaiſſé,* qui eſt DE GRANGERS; accolé : *d'Argent à l'Aigle de Sable au vol éployé, becquée & armée de Gueules,* qui eſt des Marquis D'AMFREVILLE. COURONNE : *de Marquis.*

La maiſon de PINETON DE CHAMBRUN eſt originaire de la province de la Marche, où ſon exiſtence eſt conſtatée dès le quinzième ſiècle. Suivant une ancienne tradition, elle ſerait venue d'Écoſſe, & ſe ſerait établie en France, lors de la guerre des Anglais, dans les provinces au delà de la Loire. La terre & ſeigneurie de Chambrun, qui lui a donné ſon nom, eſt ſituée à peu de diſtance d'Aubuſſon.

Entre autres perſonnages marquants, cette maiſon a fourni des Officiers généraux & ſupérieurs de tous grades, un Gentilhomme de M. le Duc d'Orléans, des Chevaliers de Saint-Louis & des Repréſentants aux États généraux.

Les preuves de Saint-Cyr faites en 1736, celles de Page de la Petite Écurie en 1744, & le Jugement de maintenue rendu, le 29 Janvier 1669, par M. de Bezons, Intendant du Languedoc, établiſſent ſa filiation authentique depuis (*a*) :

PREMIER DEGRÉ.

JACQUES de Pineton, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Chambrun, vivant en 1450, père de :

II. DEGRÉ.

JEAN de Pineton, Écuyer, Seigneur de Chambrun, qui épouſa, le 9 Octobre 1491, Noble Marie AUROCH, fille de Barthélemy AUROCH, Seigneur de Naleſche. De ce mariage il eut :

1. JACQUES, qui ſuit.
2. ANTOINE de Pineton de Chambrun, inſtitué légataire de 500 livres dans le teſtament de ſon père de 1529. Il eut trois enfants :
   - I. LÉONARD de Pineton de Chambrun, Écuyer, marié en 1526 avec Françoiſe DE VALLENET.
   - II. FRANÇOIS de Pineton de Chambrun, Tréſorier général de la Marche.

(*a*) De Burdin, *Documents pour le Gévaudan*, t. II, p. 228. — De la Roque, *Armorial de Languedoc* (Montpellier, t. Ier, p. 400).

III. Catherine de Pineton de Chambrun, mariée à Michel Nallenet, Écuyer, Seigneur de Saint-Avit.

III. DEGRÉ.

Jacques de Pineton de Chambrun, II[e] du nom, Écuyer, Seigneur dudit lieu, époufa : 1° fuivant un contrat du 10 Décembre 1553, Catherine Fajon, fille de Jacques Fajon, Seigneur de Lempery; 2° Catherine Borel. Ce fut à l'occafion du premier de ces deux mariages qu'il alla fe fixer dans le Gévaudan.

Il eut du premier lit :

1. Pierre, qui fuit.

Et du fecond lit :

2. Jacques de Pineton de Chambrun, inftitué légataire de fon père en 1594.
3. Jacques de Pineton de Chambrun, Docteur en théologie, Miniftre évangélique à Orange (*a*); fa poftérité exiftait encore à la Louifiane en 1780.
4. Madeleine de Pineton de Chambrun.

IV. DEGRÉ.

Pierre de Pineton de Chambrun, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur de Lempery, Recoulettes, Pomiers, &c., Confeiller du Roi Henri IV, reçut en 1596 la commiffion de Capitaine des château & fort de Marvéjols.

Il époufa, le 4 Avril 1599, Marcelline de Grangers, Dame de Lempery, fille & héritière de Jean de Grangers, Seigneur de Larcis, dont il eut :

1. Pierre, qui fuit.
2. Charles de Pineton de Chambrun, Écuyer, Enfeigne de vaiffeau, tué en 1664.
3. Aldebert de Pineton de Chambrun, maintenu dans fa nobleffe par M. de Bezons, en 1669, avec fes deux neveux Charles & Aldebert.
4. Brunette de Pineton de Chambrun, mariée à Antoine de Leynadier de Rochemure.
5. Madeleine de Pineton de Chambrun, mariée à Pierre d'Imbert.
6. Suzanne de Pineton de Chambrun, femme de Noble Aimé de Barestan.

V. DEGRÉ.

Pierre de Pineton de Chambrun, II[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Lempery, de Larcis, de Recoulettes, &c., Bailli & Gouverneur des villes & fort de la Canourgue & de Nogaret, fervit dans l'armée de Catalogne, & fut tué au fiége de Lérida en 1647.

Il avait époufé, le 26 Février 1631, Jeanne de Séguin, fille de Noble Étienne de Séguin, Seigneur de Roche-Chevalier, & d'Anne Fabri.

De cette union vinrent, outre quatre fils morts jeunes, les deux qui fuivent :

1. Charles de Pineton de Chambrun, Écuyer, Seigneur de Lempery, Larcis, Recoulettes, &c., Cornette de cavalerie, qui époufa, le 12 Mars 1676, Suzanne de Combel, dont il eut deux enfants.
2. Aldepert de Pineton de Chambrun, qui a continué la defcendance.

VI. DEGRÉ.

Aldebert de Pineton de Chambrun, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur de Lempery, Larcis, Pomiers, Tarbes, Recoulettes, Commandant au régiment de Chartres,

(*a*) Haag, *France proteftante*, t. VIII.

époufa, le 19 Janvier 1679, Marie Guiot, fille de Pierre, & de Marie du Moulin, dont il eut huit enfants, entre autres :

1. Aldebert, qui fuit.
2, 3. François & François-Placide de Pineton de Chambrun, tués tous deux au combat d'Oudenarde, en 1708.
4, 5, 6, 7, 8. Cinq filles, alliées aux familles de Viguelongue, de Bénistan, de Ligeac, de Charbonnel & de Bourdon.

VII. DEGRÉ.

Aldebert de Pineton de Chambrun, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Lempery, Recoulettes, Pomiers, Villaret, &c., Major d'infanterie, Gentilhomme de M. le Duc d'Orléans, Chevalier de Saint-Louis, de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérufalem, époufa, le 9 Janvier 1725, Catherine Baud, fille d'Antoine Baud, Receveur du Roi à Marvéjols. Il mourut en 1759, laiffant de cette union :

1. Étienne-Trophime-Aldebert de Pineton de Chambrun, né en 1730, reçu Page du Roi en 1744, fur la production de fes titres de nobleffe devant d'Hozier (*a*), & devint enfuite Capitaine de cavalerie.
2. Louis-Claude de Pineton de Chambrun, né en 1731 ; fans alliance.
3. Antoine, qui fuit.
4. Marie-Ursule de Pineton de Chambrun, Religieufe.
5. Marie-Thérèse-Aldebert de Pineton de Chambrun, reçue en 1736 à Saint-Cyr, où elle eft morte en 1741.

VIII. DEGRÉ.

Antoine de Pineton, qualifié Vicomte (*b*) puis Marquis de Chambrun, Baron de Montrodat, Seigneur de Lempery, Recoulettes, Cénaret, né en 1732, Gentilhomme attaché à M. le Duc d'Orléans, Chevalier de Saint-Louis en 1763, Maréchal des camps & armées du Roi en 1784 (*c*), admis aux États du Gévaudan, comme Baron de Montrodat, en 1786, mort Général-Major de l'armée Ruffe en 1798.

Il avait époufé, le 22 Avril 1772, Louife-Charlotte d'Amfreville, fille de Henri-Charles-Jofeph, Marquis d'Amfreville & de Anne-Louife-Suzanne de Saint-Martin. Il a laiffé de ce mariage dix enfants, fix fils, qui fuivent, & quatre filles.

1. Antoine-Henri de Pineton, qualifié Marquis de Chambrun (*d*), né en 1773, Officier au régiment de cavalerie-Orléans, Chevalier de Saint-Louis en 1814 (*e*), mort fans alliance en 1829.
2. Louis-Charles, qui fuit.
3. Louis-Anne-François de Pineton, qualifié Vicomte de Chambrun, Page du Roi Louis XVI en 1790, né en 1776, ancien Colonel du 3e régiment de huffards, Chevalier de Saint-Louis en 1814 (*f*), mort fans poftérité en 1853.
4. Joseph-Aldebert de Pineton de Chambrun, né en 1783, Aide-de-camp du général Baraguay-d'Hilliers, mort en Ruffie.
5. Charles-Aldebert-Emmanuel, qualifié Baron, puis Comte de Chambrun, auteur de la branche cadette, rapportée ci-après.
6. Philippe-Auguste de Pineton de Chambrun, né en 1790, Officier de cavalerie, tué à la bataille de la Moskowa en 1812.

(*a*) Ier Regiftre de cet Armorial, p. 436.

(*b*) Dans fon brevet de Maréchal de camp, dans l'acte d'acquifition de la baronnie de Montrodat (1785), dans fon contrat de mariage, &c. Le titre de Marquis a été porté par lui après la mort du Marquis d'Amfreville, fon beau-père, dernier rejeton mâle de fa maifon.

(*c*) Ses états de fervice font énoncés dans l'*Hiftoire des Chevaliers de Saint-Louis*, par A. Mazas & Th. Anne, t. II, p. 92. (*d*) (e) *Ibid.*, t. III, p. 121. (f) *Ibid.*, t. III, p. 129.

IX. DEGRÉ.

Louis-Charles de Pineton, Marquis de Chambrun, né le 17 Janvier 1774, Colonel de cavalerie, démiſſionnaire en 1830, Chevalier de Saint-Louis en 1814 (*a*), avait ſuivi ſon père dans l'émigration de 1791. Il a fait toutes les campagnes de cette époque, fut attaché comme Aide-de-camp à Monſeigneur le Duc d'Angoulême, & s'eſt marié, le 2 Janvier 1829, à Virginie de Framond, fille du Comte de Framond.

Deux enfants ſont nés de ce mariage :

1. Charles-Adolphe, qui ſuit.
2. Alix de Pineton de Chambrun.

X. DEGRÉ.

Charles-Adolphe de Pineton, Marquis de Chambrun, né le 11 Août 1831, marié, le 8 Juin 1859, à Marie-Hélène-Marthe de Corcelle. De ce mariage :

1. Marie-Thérèse-Virginie-Françoise, née le 30 Juin 1860.
2. Charles-Louis-Antoine-Pierre-Gilbert, né le 11 Juin 1865.

BRANCHE CADETTE.

IX. DEGRÉ.

Charles-Aldebert-Emmanuel de Pineton, Comte de Chambrun, né à Montrodat le 5 Avril 1785, Colonel démiſſionnaire en 1830, Officier de la Légion d'honneur (1821), Chevalier de Saint-Louis en 1823 (*b*) & de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, a fait avec diſtinction toutes les grandes guerres de l'Empire & la campagne d'Eſpagne en 1823. Bleſſé d'un coup de feu à la cuiſſe à la bataille d'Eylau & d'un coup de baïonnette à l'épaule au combat de Rivas, en Eſpagne : malgré de longs ſervices & des grades chèrement acquis à la guerre, il ſe retira jeune encore de la carrière militaire, lors de la révolution de 1830.

Il a épouſé : 1° le 3 Décembre 1820, Perrine-Marie de Glos, veuve du Baron de Lagrange-Montornal ; 2° Madame de Lattre d'Aubigny.

Il eſt mort en 1856, laiſſant de ſon premier mariage deux fils, qui ſuivent.

X. DEGRÉ.

Joseph-Dominique-Aldebert de Pineton, Comte de Chambrun, né le 19 Novembre 1821, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand & de l'ordre de Charles III d'Eſpagne, Chevalier de l'ordre de Pie IX. Après avoir été ſucceſſivement Sous-Préfet de Toulon, de Saint-Étienne, Préfet du Jura, il fut élu, en Juin 1857, Député de la Lozère, & réélu en 1863.

Depuis ſon entrée au Corps Législatif, il s'eſt diſtingué par ſon travail dans les bureaux & commiſſions. Nous citerons notamment parmi ces dernières, celles de l'Adreſſe & du Budget, pour la réviſion de l'article 259 du Code pénal, pour les travaux de Paris, les brevets d'invention, les chemins de fer, &c...

Il a épouſé, le 11 Août 1853, Marie-Jeanne Godard-Desmarest.

Charles-Emmanuel, frère du précédent, né le 14 Janvier 1827, élève de St-Cyr, ancien Capitaine au 68e de ligne, marié en 1864 à Mademoiſelle Henriette Gouy.

(*a*) A. Mazas & Th. Anne, *Hiſtoire des Chevaliers de Saint-Louis*, t. III, p. 146. (*b*) *Ibid.*, t. III, p. 253.



DES CHAMPS DE BOISHÉBERT,

Anciens Seigneurs de Boiſhébert, &c.

EN NORMANDIE.



D'Argent à trois Perroquets de Sinople, paſſants & contournés, onglés & becqués de Gueules.

La généalogie de la famille DES CHAMPS DE BOISHÉBERT ſe trouve au Vᵉ Regiſtre de cet Armorial, p. 283-291, où elle s'arrête au Xᵉ Degré.

X. DEGRÉ.

FRANÇOIS-ADRIEN Des Champs, qualifié Seigneur de Boishébert, né le 15 Mai 1748, reçu Page du Roi en 1762, entra enſuite comme Sous-lieutenant au régiment de cavalerie Royal-étranger, où il parvint au grade de Capitaine. Il épouſa le..... 1772 Demoiſelle Gabrielle CHAUVIN D'OFFRANVILLE, fille de M. CHAUVIN D'OFFRANVILLE, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal de camp des armées du Roi, & de Dame ASSELIN. De ce mariage eſt iſſu :

XI. DEGRÉ.

ANTOINE-ADRIEN Des Champs de Boishébert, né le 27 Mars 1784, Membre du Conſeil général de la Seine-Inférieure. Il a épouſé, le 28 Mars 1811, Demoiſelle Adèle DE PIPEREY, fille de M. Eſprit DE PIPEREY, Chevalier de Saint-Louis, Conſeiller au Parlement de Normandie, & de Dame CAREL DE THIBOUVILLE, dont il a eu :

1. ADRIEN-SIMÉON-PAUL, qui ſuit.
2. RAOUL-ALEXANDRE,
3. MARIE-FRÉDÉRIC,
4. MARIE-FRANÇOIS-CHARLES, } dont la poſtérité ſera rapportée plus loin.
5. MARIE-LOUISE-CAROLINE, née le 30 Mars 1813, mariée, le 7 Juillet 1830, à M. Hippolyte DESSON DE SAINT-AIGNAN.
6. MARIE-THÉRÈSE-JULIETTE, née le 25 Mai 1815, mariée, le 1ᵉʳ Février 1841, à M. Frédéric DE GRIEU D'ESTIMAUVILLE.
7. GABRIELLE-PAULINE-ANTOINETTE, née le 24 Décembre 1817, mariée, le 20 Novembre 1849, à M. Henri DULONG.
8. MARIE-CAROLINE-ÉLISE-ÉMILIE, née le 30 Janvier 1826, mariée, le 22 Juin 1849, à M. Erneſt FILLEMIN.

XII. DEGRÉ.

ADRIEN-SIMÉON-PAUL Des Champs de Boishébert, né le 29 Février 1812, mort

le 6 Novembre 1862, avait époufé, le 7 Février 1848, Demoifelle Léopoldine Guy du Val d'Angoville, dont il a eu :

XIII. DEGRÉ.

Jean Des Champs de Boishébert, né le 1er Juin 1849.



XII. DEGRÉ.

Raoul-Alexandre Des Champs de Boishébert, né le 14 Avril 1814, marié, le 22 Septembre 1840, à Demoifelle Erneftine de Mire, d'où deux enfants :

1. Adrien-Joseph-Émile, né le 10 Août 1841.
2. Marie-Alexandre-Gaston, né le 18 Décembre 1842.



XII. DEGRÉ.

Marie-Frédéric Des Champs de Boishébert, né à Clipouville (Seine-Inférieure) le 29 Septembre 1819, a époufé, le 24 Mai 1842, Demoifelle Aglaé Chauffer de Saint-Martin, fille de M. Paul-Jofeph Chauffer de Saint-Martin & de Dame Bouglier. De ce mariage font iffus :

1. Joséphine-Adèle-Adrienne, née le 5 Mars 1843, mariée, le 28 Mai 1861, à M. Henri Collet de Cantelou.
2. Marie-Blanche, née le 27 Août 1845.
3. Marie-Frédéric, né le 12 Juillet 1848, mort en bas âge.
4. Antoine-Marie-Charles-Raoul, né le 7 Mars 1854.
5. Alexandre-Marie-Adrien, né le 13 Juillet 1855.



XII. DEGRÉ.

Marie-François-Charles Des Champs de Boishébert, né le 22 Décembre 1827, marié, le 17 Novembre 1851, à Demoifelle Antoinette de Fromont de Bouaille, dont il a :

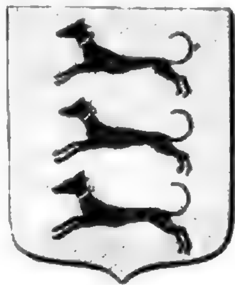
1. Antoine, né en 1854.
2. Alix, née en 1852.



DE CHANALEILLES,

Anciens Seigneurs de Chanaleilles, de la Valette, du Villard, de Saint-Cirgues, de Fabras, de Vals, du Pin, d'Ucel, de Retourtour, du Vergier, du Buiſſon, de Montpezat, du Roux, des Éperviers, de Saint-Pierre du Colombier, de Collanges, de la Saumès, de Joyeuſe, des Vans, de Jagonas, de Servières, de Naves, de Caſteljau, de Ribes, du Petit-Paris, de Saint-André-la-Champ, de la Blachère, de Jalavoux, &c., &c., Marquis de Chanaleilles, de Montpezat, du Villard, de Chambonas & de la Saumès; Barons de Retourtour, des Éperviers, de Jagonas, de Caſtelnau-d'Eſtretteſonds.

EN GÉVAUDAN, EN VIVARAIS ET EN LANGUEDOC.



D'Or à trois Levriers de Sable, colletés d'Argent, courant l'un ſur l'autre. COURONNE : *de Marquis.* TENANTS : *deux Anges.* CIMIER : *une Tête de cheval.* DEVISE : Fideliter & alacriter. LÉGENDE : Canes ligati (chiens liés, armes parlantes). CRI DE GUERRE : Cana Neleis (*a*).

La maiſon de Chanaleilles eſt une des plus anciennes de France. Elle s'eſt établie dans le Gévaudan & dans le Vivarais, & la terre de Chanaleilles, dans le département de la Haute-Loire, porte encore le nom de cette maiſon. Ce nom eſt écrit alternativement, dans les titres anciens, *Cananeleis*, *Cananellis*, & quelquefois *Canalellis*, & l'orthographe françaiſe a été longtemps incertaine entre *Chananeilles* & *Chanaleilles*. Cependant depuis les temps modernes il s'eſt écrit plus généralement Chanaleilles, la prononciation en étant moins difficile.

La maiſon de Chanaleilles produiſit une partie de ſes titres au cabinet des Ordres du Roi, en 1785, pour faire ce que l'on appelait alors *les preuves des carroſſes*, & obtenir les honneurs de la Cour, qui lui furent accordés le 3 Novembre de la même année. L'original de ces preuves, ſigné par Chérin, Généalogiſte du Roi, ſe trouve dépoſé à la Bibliothèque Impériale, à Paris, & il en exiſte un extrait abrégé aux archives de l'Empire. Nous donnons ici la généalogie de la famille de Chanaleilles, d'après ces preuves des carroſſes, & nous y ajouterons ſeulement quelques autres titres qui ne furent point produits à M. Chérin par la branche de la famille qui fit les preuves des carroſſes. Ce ſont des chartes très-curieuſes par leur ancienneté & leur

(*a*) Une légende remontant au moyen âge fait deſcendre la maiſon de *Chanaleilles*, appelée auſſi *Chananeilles*, des anciens Rois de la Grèce, par Nélée, fils de Codrus, dernier Roi d'Athènes. On ſait, en effet, que Nélée avait inſtitué des fêtes en l'honneur de Diane, qu'il ſurnomma Neleis, d'après ſon nom, & qui fut enſuite appelée par les Romains *Cana Neleis* (la blanche Diane). On rapporte que ſe trouvant banni de ſa patrie, à la mort de Codrus, lorſque les Athéniens renverſèrent le gouvernement monarchique & lui ſubſtituèrent le gouvernement républicain, Nélée vint ſe réfugier en Germanie, où ſa poſtérité ſe perpétua parmi les Francs, qui vinrent plus tard conquérir la Gaule. Ce fut, dit-on, pour rappeler le ſouvenir de ce Prince & celui de la blanche Diane, ſa patronne, que longtemps après, à l'époque des croiſades, les Chananeilles adoptèrent pour armoiries trois lévriers, attributs de cette déeſſe chaſſereſſe.

confervation, qui fe trouvent en la poffeffion de la branche aînée des Marquis de Chanaleilles, & nous les citerons textuellement lorfqu'il y aura lieu.

La maifon de Chanaleilles a fait également des preuves pour l'ordre de Malte & pour l'entrée aux États de Languedoc. Ces preuves conftatent littéralement fa filiation depuis fept fiècles, foutenue par de belles alliances, de riches poffeffions feigneuriales & de nombreux fervices d'épée.

Un Seigneur DE CHANALEILLES accompagna à Naples Lothaire, fils de Louis I[er], dit le Débonnaire, & périt enfuite en 841, à la bataille de Fontenay.

Un autre Seigneur de Chanaleilles fe trouve cité parmi les plus illuftres Chevaliers qui accompagnèrent en 1096 Raymond de Saint-Gilles, Comte de Touloufe, à la première croifade (*a*).

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME I[er] de Chanaleilles rendit hommage de fa terre de Chanaleilles en 1130, à l'églife de Notre-Dame du Puy, conformément à ce qui avait été fait par fes ancêtres. C'eft à lui que commence la filiation directe & non interrompue de la maifon de Chanaleilles. Il eut pour fils :

1. HÉLYE, qui fuit.
2. GUILLAUME de Chanaleilles, deuxième du nom, Chevalier du Temple en 1153, lequel fit donation à fon ordre du domaine de *Varneris*, qu'il avait acquis; & comme ce fief relevait de la Couronne, Louis VII, dit le Jeune, approuva cette donation & la fcella de fon fceau royal.

Cette charte précieufe de 1153, qui fe trouve dans les archives du Marquis de Chanaleilles, eft ainfi conçue :

In nomine fancte & individue Trinitatis, amen. Ego Ludovicus, Dei gratia rex Francorum, notum facimus univerfis prefentibus pariter & futuris, quod dominus WILLELMUS DE CANALELLIS, *frater Templi effectus, ipfam domum & domus exaltationem officiofiffime diligens, comparavit feodum de Varneris & ipfum templo donavit; in quo etiam nos requifiti, quum in feodo noftro conftabat, affenfum noftrum dedimus & pro immutabili firmitate prefentem paginam figillo noftro communiri fecimus, fubter infcripto nominis noftri karactere.*

Actum publice Parifius, anno ab incarnatione Domini millefimo centefimo quinquagefimo tertio, aftantibus in palatio noftro quorum fubtytulata funt nomina & figna. Domus noftra fine dapifero tunc erat : S. Guidonis, buticularii; S. Mathie, conftabularii; S. Mathie, camerarii.

Data per manum Hugonis Cancellarii.

Le nom & les armes de ce Chevalier du Temple figurent dans les falles des Croifades du palais de Verfailles.

(*a*) Chroniques & manufcrits *originaux* de Pons de Balaruc & de Raymond des Agiles, Chanoine du Puy, hiftoriens de cette croifade, dont il n'a été publié qu'une partie abrégée dans le recueil de Jacques Bongars, intitulé : *Gefta Dei per Francos, five orientalium expeditionum & regni Francorum hierofolymitani fcriptores varii cætanei, in unum editi; Hanau*, 1611. On diftinguait parmi ces Seigneurs : Euftache d'Agrain, qui devint Prince de Sidon & de Céfarée, Vice-roi & Connétable du royaume de Jérufalem, & mérita la glorieufe dénomination d'épée & de bouclier de la Paleftine; Héracle, Vicomte de Polignac; Raymond Pelet, R. de Turenne, Pons de Fay, Hugues de Monteil; Amanieu, Sire d'Albret; Robert de Vieuxpont, Robert de Boves, P. de Chalençon, Adhémar de Monteil, Évêque du Puy, Légat du Pape; L. de Garlande, B. d'Andufe, Bernard de Montlaur, N... de Rochemaure, Pons de Théfan, Godefroy de Randon, B. de Chambarlhac, N.... de Beauvoir, N.... du Roure, Bernard de Montagnac, B. de la Garde, Gaultier de Caftellane, Raymond de Hautpoul, Gilbert de Tournon, M. de Gineftous, G. DE CHANALEILLES, A. de Villeneuve, Golfier de Laron, Seigneur de Hautfort; G. de La Tour, N..., de la Fare, Gérard du Pouget, Aldebert de Pierre, Guillaume de Sabran, N.... des Porcellets, Roger de Montmorin, Olivier de Rochefort, Raymond des Agiles & Pons de Balaruc. (Cette note eft extraite du *Dictionnaire univerfel, hiftorique, critique & bibliographique* de Chaudon & de Landine, imprimé par Prudhomme, 9[e] édit., 1810, au mot d'*Agrain*, t. V, p. 298.)

II. DEGRÉ.

HÉLYE I[er] de Chanaleilles, rendit le même hommage que son père au Chapitre du Puy, en 1180. Il eut pour fils :

III. DEGRÉ.

ARNAUD de Chanaleilles, Seigneur de Chanaleilles, qui reçut en 1206 l'hommage que lui rendit Durant de Charpin, Damoiseau, pour tous les biens qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Maurice & dans la ville de Saugues. Ce titre d'hommage existe dans les archives du Marquis de Chanaleilles. Il prouve la descendance de deux fils d'Arnaud : Guillaume, deuxième du nom, & Bernard, premier du nom. Il atteste également qu'Arnaud était Seigneur de Chanaleilles, près la ville de Saugues, dans le Gévaudan. Ce titre est ainsi conçu :

Ego Durantus Charpini, domicellus, notum facio universis quod confessus fui & recognovi coram nobili viro ARNALDO, *Domino* DE CANANELLIS, *me habere & tenere in feudum francum, ipso Arnaldo presente & recipienti, quicquid habeo apud Sanctum Mauricium, a viâ que exit ab ecclesiâ predicti loci & vadit apud feudum Guillelmi de Altoforti; item ea que habeo apud molendinos & in pertinentiis & feudis que tenent ibi Petrus & Bernardus de Monteacuto; item feudum Guillelmi de Cheilardo apud Godoletum cum omnibus pertinenciis suis; item quemdam ortum in villa de Salgiis ante domos Guillelmi & Bernardi liberorum predicti nobilis Domini Arnaldi. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum meum apposui. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexto.*

L'original est scellé d'un sceau en cire jaune représentant un chevalier.

Arnaud de Chanaleilles eut pour enfants :

1. GUILLAUME II, dont l'article suit.
2. BERNARD de Chanaleilles, premier du nom, cité dans l'hommage reçu par son père en 1206.
3. HÉLYE de Chanaleilles, deuxième du nom, vivant en 1240, marié à Astorge D'AUROUX (*a*), arrière-petite-fille de BERNARD, Seigneur d'Auroux, près le Puy, & d'Aubusson, qui vivait en 1091.
4. RICHE de Chanaleilles, mariée en 1212 à Payan DE ROCHON, Seigneur de Saint-Martin-le-Vieux, dans le diocèse de Carcassonne (*b*).

IV. DEGRÉ.

GUILLAUME II de Chanaleilles, Seigneur de Chanaleilles, cité avec son frère Bernard dans l'hommage reçu par leur père en 1206. Il rendit lui-même hommage de sa terre de Chanaleilles au Chapitre du Puy, en 1228, ainsi qu'il avait été fait par ses prédécesseurs. Il eut pour fils :

1. BERNARD de Chanaleilles, qui suit.
2. RAYMOND, dont l'article viendra après celui de son frère aîné.
3. PIERRE de Chanaleilles, cité dans une charte de 1249.
4. JAUSSELIN de Chanaleilles, Abbé de Mazan en 1289, qui contracta un acte public avec Noble de Montlaur (Archives de la préfecture de Privas, Ardèche. — Cartulaire de l'Abbaye de Mazan).
5. ROBERT de Chanaleilles, Chevalier du Temple en 1293, cité, dans le procès

(*a*) D'AUROUX. — *Losangé d'Or & d'Azur, à la Bordure de Gueules.*
(*b*) L'original de ce contrat de mariage se trouve déposé aux Archives de l'Empire, trésor des chartes, carton 1034.

des Templiers, comme témoin à la réception de Garnier de Venefi (page 81 du manufcrit qui fe trouve aux Archives du royaume).

V. DEGRÉ.

Bernard de Chanaleilles, deuxième du nom, Chevalier, Seigneur de Chanaleilles, eft cité dans une charte de l'an 1249, de Guy de Dampierre & de Béraud de Mercœur, fous le règne de Robert V, Comte d'Auvergne, à l'occafion du partage de plufieurs églifes de cette province. Cette charte eft foufcrite par les plus grands feigneurs du pays, au nombre defquels fe trouve Bernard de Chanaleilles (*a*).

Il rendit un hommage en 1266 au Comte de Touloufe, avec fon frère Raymond, ainfi qu'il avait été fait par feu leur père Guillaume. Cet hommage exifte dans les archives du Marquis de Chanaleilles. Il prouve que Bernard, Chevalier, & fon frère Raymond, Damoifeau, étaient fils de Guillaume; en voici la teneur :

Anno Domini millefimo ducentefimo fexagefimo fexto, videlicet feptimo idus Januarii, fit notum omnibus tam prefentibus quam futuris quod ego Bernardus de Canalellis, *miles, & ego Remundus de Canalellis, Domicellus, fratres, filii condam Domini Willelmi de Canalellis & heredes, jurati de veritate dicenda, confitemus & recognofcimus, fub juramento a nobis corporaliter preftito, vobis Johanni Eurardi, Caftellani caftri de Vouta, ftipulanti & recipienti nomine domini comitis Tholofani & Alvernienfis, nos tenere ad feudum ab ipfo domino comiti omnia & fingula que nominata & contenta funt in recognitione facta per dictum Dominum Willelmum de Canalellis, quondam patrem noftrum, & vobis fub eadem forma & fub eodem juramento eandem quam ipfe fecit facimus recognitionem, promittentes vobis, nomine predicti domini comitis, obedientiam, juramentum & fidelitatem fub virtute preftiti juramenti & eidem, ipfius vel fuorum monitioni homagium nos facturi. Hec acta fuerunt apud Voutam in prefencia & teftimonio Roberti Guitarti Capellani de Vouta, P. Remundi Cappellani, Willelmi de Lanfaco, militis, Hugonis Antoninii, domicelli, R. Durandi, Johannis Seffiax & mei B. Ruffi, publici notarii de Vouta, qui de mandato utriufque partis hec fcripfi & meum appofui fequens fignum.*

Il donna auffi une quittance de fix cents livres au Roi Philippe III, en 1270, au camp devant Carthage, immédiatement après la mort de Saint Louis, à la feptième croifade, fuivant la convention faite par-devant Noble homme l'Empereur de Conftantinople, pour fon paffage d'outre-mer. Cette quittance exifte dans les archives du Marquis de Chanaleilles. Elle eft très-curieufe par fes détails & par fa teneur ainfi conçue :

Univerfis prefentes litteras infpecturis, Bernardus, *Dominus* de Cananellis, *miles, falutem. Noveritis nos recepiffe & habuiffe a kariffimo Domino noftro Philippo, Dei gratia fereniffimo Rege Francorum, per manus Petri Michaelis & Petri dicti Barbe, piftorum dicti regis, fexcentas & fexaginta fex libras turonenfes & tredecim folidos & quatuor denarios, ratione conventionis, ex parte viri nobilis Imperatoris Conftantinopolitani nobifcum habite, de itinere tranfmarino, & ducentas libras turonenfes pro reftauratione unius equi & fexaginta libras turonenfes pro robis noftris & de omnibus predictis denariis tenemus nos penitus pro pagatis. In cujus rei teftimonium, predictis Petro Michaeli & Petro Barbe, prefentes litteras figillo noftro dedimus figillatas.*

Actum in caftris juxta Carthaginem, die fabbati poft feftum omnium fanctorum, anno Domini millefimo ducentefimo feptuagefimo.

L'original eft fcellé d'un fceau en cire rouge repréfentant un Chevalier avec ces mots pour légende : *Sigillum Bernardi.*

Le vendredi avant le dimanche des Rameaux de l'an 1283, il vendit à Hugon & à Bertrand de la Saumès certaines cenfives du mandement de Joyeufe, avec le droit de rompre le pain vénal au même lieu. Cet acte fut reçu par Étienne de Brive,

(*a*) *Hiftoire généalogique de la maifon d'Auvergne*, par Baluze, preuves, t. II, p. 107.

Notaire royal, ainſi qu'un autre du lundi avant la fête de Saint-Nicolas 1295, où ſe trouve rappelé feu Guillaume de Chanaleilles, père de Bernard, & par lequel il donne à Durand de la Saumès & à ſes frères, tous les droits, hommes, hommages, cens, rentes, uſages, quarts, cinquains & autres droits qu'il avait dans la ville de Joyeuſe & ſon mandement, & aux terroirs de Bauzon, de Cebel, de Paliers & du Gras de Joyeuſe, ainſi que la quatrième partie indiviſe de Jamèle. Il paraît être mort ſans poſtérité.

V. DEGRÉ.

Raymond de Chanaleilles, Damoiſeau, était frère cadet de Bernard de Chanaleilles, Chevalier, avec lequel il eſt cité dans l'hommage rendu au Comte de Toulouſe en 1266. Il paraît qu'il fut le premier de ſa maiſon qui deſcendit du Gévaudan dans le Vivarais, ſans doute en ſe mariant dans ce pays, car il eſt dès lors qualifié dans les actes : Seigneur de la Valette, dont le nom s'eſt changé plus tard, par altération, en celui du Villard, terre qui n'a ceſſé depuis cette époque d'appartenir à ſes deſcendants. Il reçut, le 3 Octobre 1274, par-devant Bertrand Eſtorrafit, Notaire public à Aubenas, l'hommage-lige que lui firent, les mains jointes, à genoux & le baiſer de fidélité intervenant, Guillaume, Pons & Étienne de la Valette, & Jean & Guillaume Jaucelin, habitants du mas de la Valette, ſitué dans la paroiſſe de Saint-Cirgues de Jaujac, qu'ils tenaient de lui, comme leur ſeigneur, ſous un certain cens annuel. Raymond eut deux fils :

1. Raymond de Chanaleilles, IIe du nom, Damoiſeau, qui, par acte du 24 Janvier 1301, paſſé devant Raymond Baudi, Notaire royal, fit donation à Béraud de Chanaleilles, ſon frère, de tous les droits qui lui appartenaient dans la ſucceſſion de feu Raymond de Chanaleilles, leur père, en maiſons, vignes, terres, moulins, fours, droits de juridiction mère & mixte impère, pêche, chaſſe, &c. Il eſt également cité comme témoin dans un acte de 1316.
2. Béraud, qui continue la poſtérité, & dont l'article ſuit.

VI. DEGRÉ.

Béraud de Chanaleilles, Seigneur de Chanaleilles & du château de Vals, près du Puy, premier Bailli royal du Velay, Sergent d'armes & Garde du ſceau royal, ſe trouve cité pluſieurs fois dans le cartulaire de l'Abbaye de Mazan, comme appoſant le ſceau royal ſur les actes du monaſtère, depuis 1299 juſqu'en 1318 (a). Il donna quittance, en 1309, à Noble Giraud Adhémar, Seigneur de Monteil, & reçut, le 1er Novembre 1311, par-devant Géraud Vernède, Notaire au Puy, l'hommage & ſerment de fidélité que lui fit debout, ayant les mains jointes dans les ſiennes, & en lui donnant le baiſer de paix, Raymond Chays, fils de feu Raymond Chays, de la Sauvetat-Chays, au diocèſe du Puy, pour tout ce qu'il poſſédait dans les mas & territoires de Robiey, de Laval, Autucha, la Teuleyra & au château de Laval. Le 10 Novembre 1318, Béraud de Chanaleilles, Damoiſeau, acquit de Jaucelin de Comarque de Caſtanier, Damoiſeau, toute la juridiction haute & baſſe, mère & mixte impère, qui lui appartenait dans les château & mandement de Laval, tant en hommes-liges qu'en autres hommes, cens, rentes, &c., le tout tenu du Seigneur de Monlaur, moyennant une ſomme annuelle de dix-huit livres dix ſols. Cet acte fut paſſé en préſence de Hugues de Cambis & de Guillaume de Comarque, Damoiſeaux, & reçu par Pons de Arriciis, Notaire royal. Le 4 Décembre de la même année 1318, il paſſa un accord avec Bernard de la

(a) Archives de la préfecture de Privas.

Farge, habitant de Vals, & ne vivait plus le 14 Février 1325. Il avait époufé Aftorge de Vals (*a*), fille & héritière de feu Jean de Vals, Damoifeau, avec laquelle il eft rappelé dans un hommage rendu par Hélye, leur fils aîné, au Seigneur Bertrand de Cafalibus. On leur connaît quatre enfants, favoir :

1. Hélye, dont l'article fuit.
2. Raymond de Chanaleilles, III[e] du nom, Chanoine de l'églife de Notre-Dame du Puy en 1316, & vivant encore le 1[er] Avril 1339.
3. Pierre de Chanaleilles, } Abbés de Mazan, cités plufieurs fois dans le cartulaire de l'abbaye.
4. Jean de Chanaleilles, }

VII. DEGRÉ.

Hélye II de Chanaleilles, Damoifeau, Seigneur de Chanaleilles, de Vals, du Pin & de Laval, eft qualifié fils & héritier univerfel de Béraud de Chanaleilles, Damoifeau, dans un hommage qu'il rendit, le 14 Février 1325, & reçu par Fabri, Notaire, pour fa feigneurie de Chanaleilles, & pour celle de la Valette, dans le mandement de Jaujac, qu'il tenait à fief franc & noble (*b*). Le 1[er] Avril 1339, Hélye de Chanaleilles fit hommage-lige & ferment de fidélité, fuivi du baifer de paix, au Chapitre de l'églife de Sainte-Marie du Puy, pour tout ce qu'il tenait de cette églife, en fief, dans les lieux & territoires de Chanaleilles, & dans ceux de Changautier, de la paroiffe de Prades, au diocèfe de Viviers, excepté le ban & la connaiffance & punition de la légère effufion de fang que feu Béraud de Chanaleilles, fon père, avait acquis du Seigneur de Jaujac, & une vigne que le même Béraud avait acquife de Pons-del-Bret, fous le domaine direct de Meffire Pons de Chanaleilles, aliàs *de Burriana*. L'acte de cet hommage fut paffé devant Durand Felgos, Notaire royal au Puy. Hélye en fit un femblable, le 20..... de la même année 1339, à Noble Bertrand, *Seigneur de Cafalibus*, & en partie du château de Vals, Chevalier, pour tous les biens qu'il tenait, & que fes prédéceffeurs avaient tenus dudit Seigneur & de fes prédéceffeurs, favoir : la moitié, par indivis, de la tour fituée dans le château de Vals, & la moitié de tous les biens fitués dans le mandement du même lieu, qui avaient appartenu à feu Noble Audiger de Vals, Cofeigneur de Vals. Cet acte fut paffé par-devant Étienne de Plano, Notaire, en préfence de Giraud & Guigues du Chailard, père & fils, de Raimond de Aulaneto, de Gilbert La Romegofa, Damoifeaux, & autres Seigneurs. Raimond de Juvignac, du mandement de Vals, fit hommage & ferment de fidélité le 17 Avril 1343, fuivi du baifer de paix, à Hélye de Chanaleilles. Ce dernier ne vivait plus depuis plufieurs années le 18 Juin 1362, époque à laquelle Alafie de Montgros (*c*), fa veuve, en qualité de tutrice de leurs enfants, fit hommage à Guy, Seigneur de Montlaur & de Sabran, Chevalier, pour tout ce que feu fon mari tenait de lui en fief franc, honorable & noble. Les enfants iffus de leur union furent :

1. Pons de Chanaleilles, qui était mort fans poftérité, aux croifades, avant le 12 Septembre 1384.
2. Valentin qui continue la defcendance, & dont l'article viendra ci-après.

(*a*) De Vals. — *D'Argent à la Fougère de Sinople.*

(*b*) Titres de la maifon de Tournon. — La branche actuellement exiftante de la maifon de Tournon defcend de Louise-Geneviève de Chanaleilles, qui époufa François-Chriftophe de Tournon, par contrat paffé le 26 Décembre 1630, à la condition qu'il prendrait le nom & les armes de Chanaleilles. (Voir plus loin.) Beaucoup de titres de la maifon de Chanaleilles ont été portés par elle dans la maifon de Tournon.

(*c*) De Montgros. — *D'Azur à trois Tours d'Argent, celles de côté inclinées fur celle du milieu; chaque tour chargée d'une Étoile d'Or.*

3. Raymond de Chanaleilles, Chanoine de Magdelaine, lequel, le 28 Mars 1384 (v. ſt.), accorda une inveſtiture au nom de Valentin, ſon frère, qui était alors en Italie.
4. Lombarde de Chanaleilles, mariée : 1° avec Raymond de Bermond, Damoiſeau; 2° avec Robert de Mercoyrols. Elle fit ſon teſtament, le 26 Décembre 1407, en faveur de Valentin, ſon frère.
5. Almodie Ire de Chanaleilles, femme de Meſſire Vincent de Chandolas, légataire de ſa fœur, le 26 Décembre 1407.

VIII. DEGRÉ.

Valentin de Chanaleilles, premier du nom, Damoiſeau, Seigneur de Vals, du Pin, de la Valette & d'Ucel, près d'Aubenas, accompagna en 1382 Louis, Duc d'Anjou, oncle du Roi Charles VI, dans l'expédition que ce Prince fit en Italie pour conquérir le trône de Naples, auquel il était appelé par l'adoption de la Reine Jeanne. Louis fut le chef de la ſeconde maiſon de Naples & périt dans ſon expédition en 1384. Valentin de Chanaleilles, de retour en France, rendit hommage, le 12 Septembre 1384, à Albert de Cadris, Coſeigneur d'Entraigues & d'Aſperjoc. Il épouſa Iſabelle du Bosc (*a*), fille de Noble homme Pierre du Bosc, auquel Valentin de Chanaleilles donna une quittance dotale de ſoixante & dix francs d'or au coin du Roi, par acte paſſé le 25 Juin 1387, devant Jean Pouhet, Notaire. Il rendit hommage-lige à Louis, Seigneur de Montlaur & d'Aubenas, le 22 Avril 1404, pardevant Jacques Stevenin, Notaire public d'Aubenas, & ne vivait plus le 20 Novembre 1422. Ses enfants furent :

1. Pierre, dont l'article ſuit.
2. Almodie II de Chanaleilles, mariée, par traité paſſé le 20 Novembre 1422, devant Garin, Notaire, avec Pierre de Monjoc, fils de Noble Aſtorg de Monjoc. Elle fut aſſiſtée de Pierre de Chanaleilles, ſon frère, qui lui conſtitua en dot 1640 livres tournois.
3. Guinette de Chanaleilles, mariée, par traité paſſé le 13 Janvier 1434, devant Textoris, Notaire, à Claude de Prunet, fils de Noble Louis de Prunet, du lieu de la Voute, au diocèſe de Viviers. Pierre de Chanaleilles lui conſtitua en dot 700 florins.

IX. DEGRÉ.

Pierre de Chanaleilles, qualifié magnifique & puiſſant homme, Chevalier, Seigneur du Pin, de Vals, d'Ucel & de la Valette, Grand Bailli d'épée du Vivarais & du Valentinois. Ce fut en récompenſe de ſon dévouement & de ſes ſervices que le Roi Charles VII réunit, en 1437, la charge de Bailli d'épée du Valentinois à celle du Vivarais, dont il était déjà en poſſeſſion depuis 1427. Il rendit hommage & prêta ferment de fidélité, le 23 Août 1427, à Philippe de Lévis, Seigneur de la Roche en Reynier, par-devant Euſtache Valentin, Notaire; paſſa un compromis, le 15 Août 1456, avec Pierre de Carrière, fils de Jean, de la paroiſſe de Fabras; eſt nommé dans un acte paſſé au château de Meyras, devant Teyſſier, Notaire, le 11 Avril 1456, par lequel Agnès de Chanaleilles, ſa fille, renonça en faveur de l'héritier qu'il devait inſtituer à tous ſes droits ſur les ſucceſſions paternelle & maternelle, au moyen de la ſomme de 800 florins d'or qu'il lui avait conſtitués en dot. Cet acte fut paſſé en préſence d'Antoine de Lévis, Comte de Villars; Barthélemi du Bourg-Andéol, Docteur en théologie, Official de Nîmes; Guillaume du Bourg-Andéol, Docteur ès lois, Lieutenant du Sénéchal de Beaucaire & de Nîmes; Noble

(*a*) Du Bosc. — *D'Argent, à trois Arbres de Sinople.*

Olivier de Caritat, &c. Le 6 Décembre de la même année 1456, le Roi Charles VII accorda des Lettres d'attribution de caufes à fon féal Chevalier Noble Pierre de Chanaleilles, Seigneur du Pin & de Vals, & ce monarque lui écrivit pour le remercier des fervices qu'il lui avait rendus à la tête de fes vaffaux (a). Il eft nommé dans un acte du 6 Août 1458; fit une vente le 17 Février 1462, & ne vivait plus le 9 Avril 1478. Il avait époufé Noble Agnès DE CASTREVIEILLE, & fut père de :

1. VALENTIN de Chanaleilles, deuxième du nom, Seigneur du Pin & de Vals, qui fit hommage-lige à François, Seigneur d'Apchier, le 9 Avril 1478. Par acte du 20 Octobre 1486, il arrenta, pour fix années, à honorable Maître Raymond Roche, époux de Noble Ifabelle de Monjoc, fille & héritière de Noble Laurent de Monjoc, tous les cens qu'il percevait fur les hommes de fon mas de la Valette; il ne vivait plus le 15 Février 1501, & eut pour enfants :
   - I. ÉMERAUD de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur du Pin, & en partie du château de Vals, qui était au fervice du Roi, en Italie, le 15 Février 1501, époque à laquelle Guillaume de Chanaleilles, fon oncle, rendit un hommage en fon nom. Il mourut fans alliance.
   - II. MARGUERITE de Chanaleilles, qui était veuve de Noble homme Jacques DE MADIÈRES, Seigneur d'Aubaignes, près de Lodève, lorfqu'elle tranfigea le 18 Mars 1515, avec Balthazar de Chanaleilles, fon coufin germain.
   - III. CLÉMENCE de Chanaleilles,
   - IV. CLAUDE de Chanaleilles,
   - V. JEANNE de Chanaleilles,
   - VI. MIRACLE II de Chanaleilles,

   } nommés dans la tranfaction du 18 Mars 1515. On ignore leur deftinée ultérieure.
2. GUILLAUME III, qui continue la poftérité, & dont l'article fuit.
3. MIRACLE Ire de Chanaleilles, mariée en 1427, à Barthélemi DE VINCENS DE MAULÉON, Baron de Brantes, Seigneur de Caufans, de Savoillans, de Saint-Léger & de la Garde-Paréol, fils de Jacques DE VINCENS DE MAULÉON, Seigneur de Caufans, & d'Argentine DE VERCHÈRES (b).
4. HÉLIPS de Chanaleilles, mariée, par contrat paffé le 15 Juin 1442, devant La Roche, Notaire à Viviers, avec Olivier DE CARITAT, troifième du nom, Seigneur de Camaret, de Rouffet & de Saint-Pantaly, au Comtat du Pègue & d'Alençon, en Dauphiné (c). Ce mariage fut célébré à Viviers, dans la maifon de Jean de Claris.
5. AGNÈS de Chanaleilles, mariée, avant le 11 Avril 1456, avec Noble Perceval DU BOURG-ANDÉOL, du lieu de Piolenc, au delà du Rhône, au diocèfe d'Orange.

X. DEGRÉ.

GUILLAUME III de Chanaleilles, Écuyer, Bailli du lieu & mandement de Jaujac, au diocèfe de Viviers, affifta comme arbitre à un traité paffé, le 10 Décembre 1482, entre Noble & puiffant Seigneur Meffire Guillaume d'Arlempde, Seigneur de Courcelles, & Noble homme Hilaire, Seigneur de Caftrevieille; paffa une tranfaction par-devant Anglat, Notaire de Lanas, le 27 Juin 1407, avec Nobles & puiffants hommes Philippe de Balafuc, Seigneur de Montréal, Cofeigneur de Jaujac, & Antoine de Balafuc, fon fils; rendit hommage-lige, au nom d'Émeraud de Chanaleilles, le 15

(a) Titres de la maifon de Tournon.
(b) Pithon-Curt, *Hift. de la Nobleffe du Comté Venaiffin*, t. III, p. 558.
(c) *Ibid.*, t. IV, p. 616.

Février 1501, à magnifique & puiſſant homme Jacques, Seigneur d'Apchier & de la Gorce, de ce qu'il tenait de lui en fief franc, dans les lieux & mandements de la Gorce & de Valon, ainſi & de la même manière que l'avait fait, le 29 Mars 1473, Pierre, ſon père, aïeul du même Émeraud. Guillaume de Chanaleilles ne vivait plus le 18 Mars 1515. Il avait épouſé Marguerite DE CADRIS & eut pour fils BALTHAZAR, qui ſuit :

XI. DEGRÉ.

BALTHAZAR de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur du Pin & de Fabras, Bailli du lieu & mandement de Jaujac, était marié avec Noble Gabrielle DE CROCHANS DU BOURG-ANDÉOL, du lieu de Piolenc, diocèſe d'Orange, lorſqu'il tranſigea, le 18 Mars 1515, devant Pierre de Vals, Notaire royal, avec Marguerite de Chanaleilles, ſa couſine germaine, veuve de Noble Jacques de Madières, au ſujet de ſes droits légitimaires. Ces deux époux reçurent, le 10 Mai 1516, une quittance de la ſomme de cent livres tournois, qu'ils avaient payée à Noble Barthélemi Johannini, Seigneur d'Aulaignes, au diocèſe de Lodève, mari de Noble Gabrielle de Madières, fille & donataire de Noble Marguerite de Chanaleilles. Balthazar donna, le 9 Mars 1539, le dénombrement de ce qu'il tenait en fief franc & Noble dans les mandements de Jaujac, de Meyras & ailleurs, ſous l'hommage & ſeigneurie de M. le Comte de Ventadour, Seigneur de la Voute, de Meyras & de Jaujac, & fit ſon teſtament, le 4 Février 1540, dans la ſalle de la maiſon du Pin, par-devant Pierre de Laval, Notaire royal, par lequel il élut ſa ſépulture en ſa chapelle de l'égliſe de Fabras. Ses enfants furent :

1. BERNARD de Chanaleilles, marié avec Nicole DE LA GARDE DE CHAMBONAS, mort ſans poſtérité avant le 26 Avril 1565.
2. HILAIRE, qui continue la lignée, & dont l'article ſuit.
3. FRANÇOIS de Chanaleilles, légataire de cent livres, le 4 Février 1540.
4. LOUISE de Chanaleilles, femme de Claude DU BOIS, du lieu de Meyras, légataire de ſon père.
5. MARGUERITE de Chanaleilles.
6. JEANNE de Chanaleilles, citée dans un acte, reçu par Falcon, Notaire, du pénultième de Juin 1569, comme ayant été marraine de la cloche de l'égliſe de Faÿ-le-Froid, dont le parrain fut Jean de Rhulier, laquelle cloche fut bénie par Antoine de Senneterre & Jean de Senneterre, ſon neveu, en préſence de Balthazar de Chanaleilles, père de ladite Jeanne.

Ces deux dernieres, légataires chacune de deux cents livres, payables le jour de leur mariage.

Enfants naturels.

7. ANTOINE de Chanaleilles,
8. JEAN de Chanaleilles,

Auxquels leur père légua la nourriture & l'habillement, voulant, en outre, que Jean fût élevé aux écoles, pour apprendre ſcience & doctrine.

XII. DEGRÉ.

HILAIRE de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur du Pin & de la Valette, épouſa, par contrat paſſé le 26 Juillet 1556, devant Claudet Ardit, de Saint-Laurent, & Claude de Laval, de Jaujac, Notaires royaux, Claude D'AGRAIN, fille de feu Gaſpard D'AGRAIN, Seigneur des Ubaz, & de Marguerite de Prunet, laquelle conſtitua à ſa fille

neuf cents livres tournois en dot & cent vingt livres pour ses robes & habillements nuptiaux (a). Hilaire de Chanaleilles fit, le 10 Février 1563, son testament, par-devant François de Langlade, Notaire royal de Jaujac, & un codicille, le 28 Avril 1565, par-devant Gilbert de Langlade, fils de feu François de Langlade, par lequel il choisit sa sépulture dans la chapelle de la maison du Pin, en l'église de Fabras. Il fut père de :

1. JEAN de Chanaleilles, mort sans postérité.
2. GASPARD de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur de la Saumès, auteur de la branche de la Saumès, rapportée plus loin.
3. BALTHAZAR de Chanaleilles, II[e] du nom, Écuyer, Seigneur du Pin, qui fit son testament le 6 Juin 1625. Il avait épousé, le 2 Octobre 1583, Louise DE CASTREVIEILLE, de laquelle il eut :
   I. FRANÇOIS de Chanaleilles, Seigneur de la Valette, Baron de Retourtour & des États du Vivarais, marié en 1612 avec Anne DE TOURNON DU VERGIER, de laquelle il n'eut que deux filles, savoir :
      1. LOUISE-GENEVIÈVE de Chanaleilles, mariée, le 26 Décembre 1630, par contrat passé devant Escoffier, Notaire royal à Lamastre, & d'après dispense du Pape, avec son cousin germain François-Christophe DE TOURNON, Chevalier, Seigneur de Mayres, de Desaignes & du Vergier, Baron de la Mastre, fils de François DE TOURNON, *dit* de Mayres, Chevalier, Seigneur de Mayres & de Rouveyrolles, & de Suzanne DE BARJAC, sa première femme; il fut stipulé dans le contrat de mariage qu'il prendrait, ainsi que sa postérité, le nom & les armes de Chanaleilles.
      2. FÉLICIE de Chanaleilles, mariée, le 18 Février 1642, avec César DE LESTRANGE, Chevalier, Seigneur de Groson, fils de Jean de Lestrange, Chevalier, Seigneur du même lieu.
   II. GABRIELLE de Chanaleilles, mariée à Noble Samuel DE TEYSSIER, Seigneur du Roux; veuve en 1628.
4. JEAN-CLAUDE de Chanaleilles, auteur de la Branche du Villard, dont l'article suit.
5. MARGUERITE de Chanaleilles, légataire de son père le 10 Février 1563; mariée avec Jean DE ROSTAING.

Fille naturelle :

6. FRANÇOISE de Chanaleilles, à laquelle son père fit un legs le 10 Février 1563.



BRANCHE DES SEIGNEURS DU VILLARD,

MARQUIS DE CHANALEILLES.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-CLAUDE de Chanaleilles, Seigneur du Buisson, fut légataire de son père, par le codicille fait le 26 Avril 1565, dans lequel Hilaire de Chanaleilles dit qu'il

(a) La maison d'Agrain vient de s'éteindre. Elle descendait d'Eustache d'Agrain, Prince de Sidon & de Césarée, Vice-roi & Connétable du royaume de Jérusalem, à la première croisade; elle portait *d'Azur au Chef d'Or.*

lui eſt né un fils depuis le teſtament qu'il avait fait en 1563, & qu'il lui lègue pareille ſomme qu'à ſes frères (a). Jean-Claude de Chanaleilles uſa de ſon influence dans l'Auvergne & dans le Vivarais, pour rendre de grands ſervices au Roi Henri IV. Ce monarque lui écrivit ſouvent lui-même de ſa main pour les reconnaître & l'en remercier. Pluſieurs de ces lettres autographes de Henri IV ſont conſervées dans les archives du Marquis de Chanaleilles. Elles ſont imprimées dans le recueil publié ſous les auſpices du Gouvernement, par M. Berger de Xivrey, Membre de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, ouvrage qui fait partie de la Collection des documents inédits relatifs à l'hiſtoire de France. Voici quelques-unes de ces lettres, textuellement rapportées :

Monſieur de Chananeylles, je vous fes ce mot par le ſieur Barthélemy, que je vous ranvoye contanté de tout poynt en votre faveur. Il a charge de vous dyre ce que j'atans de votre afectyon pour haſter la perſuaſyon du Conte de Clermont. Ce m'eſt de grande ymportanſe & urgenſe dans cet eſtat des afères de Lyon. Conférés au plus toſt avec Laſyn, quy va paſſer dans vos quartyers. Surtout ne ménagés vos bons advys & votre crédyt à l'endroyt de la Comteſſe (b). Je ſay qu'elle peut beaucoup pour le réſoudre & tyrer la bryde à bien. Adieu, Monſieur de Chananeylles, je m'an remets du tout ſur votre dévotyon ordynère pour le byen de mon ſervyſe.

A Vernon, ce xme Décembre.

Votre plus afectyone amy,
HENRY.

Monſieur de Chananeylles, j'ay antandu le grant & fidèle devoyr que vous avés fayt pour mayntenyr la vylle de Monferrant an mon obéyſſance. Je vous ſays très bon gré de vos offyces an cette occaſyon, & m'aſſeure de votre prudence pour prendre toutes autres bonnes dyſpoſytyons que vous verres eſtre néceſſeres. C'eſt ſurtout ceux de la Nobleſſe qu'yl eſt beſoyn d'atyrer & antretenyr an bone dévotyon. Je ſay combyen le Marquys de Saynt-Sorlyn les pratyque. Les Eſchevyns, dyt-on, me ſont tout acquys. Mandés moi ce qu'an panſés, & toutes autres nouvelles. Adveu, Monſieur de Chananeylles, perſévérés dans votre méryte & aſſeurés vous du deſyr qu'a de le reconoytre par bons effets

Votre plus aſſeuré amy,
HENRY.

Monſieur de Chananeylles, j'ay eſté très ayſe d'antandre par le ſieur de Luberſac la bone aſſyſtanſe que vous lui avés fete dans ſon antrepryſe & le zèle que vous aportés en toutes occaſyons au byen de mes afères. Par quoy, outre l'honneur que vous acquérés, en ce feſant, vous devés eſpérer part dans ma bonne grâce & prandre aſſeurance que je ne feray jamès mécognoyſſant de vos ſervyſes. Je vous prie de demeurer par dellà avec le ſieur Lanocle, juſqu'à perfection des afères dont yl a charge, & croyés que je vous ſauray autant gré de ce que vous ferés par dellà que ſi le ſeſyés à ma vue. C'eſt

Votre plus aſſuré amy,
HENRY.

Lettre autographe de Henri IV, au ſujet de Monſieur de Chanaleilles, adreſſée à Monſieur de Saint-André, & tranſmiſe par celui-ci à Monſieur de Chanaleilles.

Monſieur de Saint-André, pour ce que j'ay toute aſſeurance & expéryence du méryte du Sieur de Chananeylles, je vous prye luy communyquer le double de votre ynſtructyon, anſamble du chyfre que vous avés de moy, afyn que s'yl ſurvyent par devers luy choſe quy requyert prompt advys, yl me le puyſſe donner auſſytoſt, ou a Monſieur le Conneſtable. Je vous prye luy dire par meſme occaſyon le contantement que j'ay de ſa conduyte & afectyon à mon ſervyſe, & que mon yntention eſt de le reconnoytre an bref, an nommant le dyt ſieur de Chananeylles l'un des jantilshomes ordinères de ma Chambre (c), ce quy le doyt ancore plus particulyeremant angager d'ad-

(a) C'eſt par erreur qu'il a été mentionné comme poſthume par le Baron d'Aubais dans les jugements de maintenue de la Nobleſſe du Languedoc, qu'il a imprimés à la fin du deuxième volume de l'ouvrage intitulé : *Pièces fugitives pour ſervir à l'hiſtoire de France*, 3 volumes in-4, 1759.

(b) C'eſt peut-être de la Comteſſe Coriſandre de Grammont que Henri IV veut parler ici ; ou plutôt de la Comteſſe de Clermont, avec laquelle Jean-Claude de Chanaleilles était lié particulièrement.

(c) Il refuſa cette place de Cour & préféra conſerver ſon influence & ſon indépendance en province.

vancer fa nécocyation à bon terme. Ne fayllés au refte de me mander au plus toft des nouvelles de dellà, & affurés vous toufjours de la bonne volonté de

Votre byen afectyoné metre & amy
HENRY.

Lettre de Henri IV à Monfieur de Chanaleilles, dictée à fon Secrétaire Forget, & fignée par le Roi.

Monfieur de Chananeylles, avec la commodité qui fe préfente du fieur de Bonnevie, s'en retournant par delà, je n'ay voulu faillir de vous faire ce mot, pour que vous fçachiez le contentement que j'ay eu du bon devoir que vous fiftes en la réduction des places que les ennemis occupoient au gouvernement de mon coufin le Conte de la Voulte. En quoy je vous prye continuer & ne poinct vous laffer de bien faire, & j'ay bien voulu vous faire cefteci pour vous ordonner de vous rendre près de mondit coufin, au premier mandement qu'il vous en fera, pour entendre ce qu'il vous dira de ma part pour mon fervice, en quoy vous l'affifterez de tout votre pouvoir; & m'affeurant que vous ne voudrez manquer à cette occafion qui fera belle pour acquérir furcroit de réputation & d'honneur, je prieray Dieu, Monfieur de Chananeilles, vous avoir en fa fainte garde. Efcript au camp de Gifors, le feizième jour d'Octobre 1590.

HENRY.

FORGET.

Jean-Claude tranfigea, ainfi que Balthazar, avec Gafpard de Chanaleilles, leur frère aîné, le 13 Novembre 1614, au fujet de leurs droits légitimaires, & fe maria, par contrat paffé devant Jacques Mathieu, Notaire royal de l'ancienne retenue de Jaujac, le dernier Février 1619, avec Claudine DE LA TOUR DES BAINS (a), fille de Claude DE LA TOUR DES BAINS, Seigneur du Cros, & de Gabrielle DE GONSCHAL. Jean-Claude tefta le 1er Avril 1629, & fut père de :

1. CLAUDE, dont l'article fuit.
2. FRANÇOIS de Chanaleilles, Seigneur du Buiffon, de Chaix de Beaufort, &c., demeurant à Villeneuve-de-Berg, marié, le 19 Décembre 1655, avec Gabrielle DE TEISSIER DE SALRAS, dont il eut :
   CATHERINE de Chanaleilles, mariée, par contrat du 5 Février 1693, avec François D'HAUTEFORT DE LESTRANGE DE GONTAUT, Seigneur de Montréal, de Joannas, &c., fils de Gabriel DE HAUTEFORT, Chevalier, Baron de Leftrange, Seigneur de Montréal & de Joannas, & de Marie DE BALAZUC.
3. JOSEPH-BENJAMIN de Chanaleilles, Seigneur de Laffagnes, y demeurant.
4. ANNE-FRANÇOIS de Chanaleilles, Seigneur de la Croze, y demeurant, maintenu dans fa Nobleffe avec fes frères, le 6 Mars 1670. Il époufa, en 168..., N. DE LANGLADE, fille de Paul DE LANGLADE & d'Aimée DE BONNEVAL, & il en eut deux fils, qui formèrent une branche, appelée de Bellenave, dont on ignore la defcendance.

XIV. DEGRÉ.

CLAUDE de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur du Villard, ci-devant la Valette, de Villeneuve, de Ranc, de Saint-Cirgues, de Veyrières, de la Tayre, &c., demeurant au château de Villeneuve, Capitaine dans le régiment de Rouffillon en 1642, époufa : 1° le 20 Octobre 1647, Ifabeau DE REINAUD ; 2° par contrat paffé le 4 Juillet 1655, au château du Villard, devant Laffare, Notaire royal de Saint-

(a) DE LA TOUR DES BAINS. — *D'Or à la Tour de Gueules, maçonnée de Sable.*

Cirgues-en-Montagne, Demoifelle Marie DE LANGLADE, fille de Scipion DE LANGLADE (*a*), Seigneur & Baron des Éperviers (*b*), & de Louife DE TAYSSIER DE SALRAS. Marie de Langlade ne vivait plus le 14 Septembre 1700. Ils eurent le fils unique qui fuit.

XV. DEGRÉ.

EUSTACHE de Chanaleilles, Seigneur du Villard, de Villeneuve, du Roux & autres places, Baron des Éperviers, avait époufé, par contrat paffé le 14 Septembre 1700, au château de Banas, devant Mienneuf & Mafpetit, Notaires royaux, Marie-Françoife DE MONTEIL (*c*), fille de Jean DE MONTEIL (*d*), deuxième du nom, Seigneur de la Faurie, de Saint-Quentin, de Banes, de Saint-Vincent de Durfort, Cofeigneur de Boucieu-le-Roi, &c., Colonel d'un régiment d'infanterie de fon nom, & de Marie DE CHAMBAUD, Dame de Banas. Ce mariage fut célébré en préfence de Thomas Alberti, Viguier de Bagnols, de Louis de la Baume, Seigneur de Suze, d'Étienne Girofl, Gouverneur d'Orange, &c., dans la maifon de Jean de Claris, à Viviers. Euftache avait fait fon teftament le 8 Mai 1710, & mourut Brigadier d'infanterie, ayant fervi aux armées d'Italie, du Rhin & de la Mofelle pendant les campagnes de 1734 (*e*). Il fut père de :

1. CHARLES, dont l'article fuit.
2. HYACINTHE de Chanaleilles, Capitaine dans le régiment de Berri, tué au fiége de Prague, en 1741. Il avait la taille de fix pieds un pouce, chofe remarquable, & fut bleffé mortellement d'une balle reçue à la tête, au milieu du front.
3. JULIETTE de Chanaleilles, qui vivait le 11 Septembre 1724.

XVI. DEGRÉ.

CHARLES de Chanaleilles, Chevalier, titré Marquis de Chanaleilles, Seigneur du Villard, de Villeneuve, du Roux & autres places, Baron des Éperviers, avait époufé, par contrat paffé le 11 Septembre 1724, au château de Mathias, paroiffe de Fay, devant Rivière, Notaire royal, Madeleine DE CHAMBARLHAC (*f*), fille de feu Meffire Charles DE CHAMBARLHAC, Chevalier, Seigneur de Fontmorette, du Monteillet & autres places, & de Dame Madeleine DE RAJON; elle fut affiftée à ce contrat par Meffire Antoine Odde de la Tour-du-Villan, & par Meffire Guillot-Jofeph de la Baftie, Seigneur de Rulhier, fes oncles. Il avait fervi longtemps & fut fait Maréchal de camp le 1er Août 1734, ayant été bleffé à l'attaque des lignes d'Ettlingen, en Allemagne, le 5 Mai de la même année. Il laiffa pour enfants :

(*a*) DE LANGLADE. — *Parti, au 1er d'Azur; à l'Aigle d'Or, au 2e d'Hermines.*

(*b*) La baronnie & feigneurie des Éperviers paffa par cette alliance dans la maifon de Chanaleilles, avec les ruines du château de Ventadour, qui avait été détruit en 1626, dans les guerres de religion. Ce château avait été fondé vers l'an 1200, par Guigon, Seigneur de la Roche en Reynier, en Velay, qui époufa Jordane de Montlaur, & vint fe fixer en Vivarais. Il paffa enfuite par une alliance dans la maifon de Lévis-Ventadour, qui le conferva longtemps, & dont il prit le nom. Plus tard, il appartenait à la maifon de Langlade, qui le porta ainfi à celle de Chanaleilles, avec la baronnie des Éperviers.

(*c*) Tante du Vicomte de Monteil, Capitaine-Colonel des Cent-Suiffes de la garde de Monfeigneur le Comte d'Artois, à l'époque de la Révolution, lequel avait pour frères le Marquis de Monteil, Lieutenant-Général des armées du Roi, anciennement Ambaffadeur en Pologne, & le Baron de Monteil, Vice-Amiral des armées navales, tous les trois morts fans poftérité. Le Vicomte avait époufé Mademoifelle de Lévis-Mirepoix, & le Baron, Mademoifelle de Sabran. Cette maifon eft aujourd'hui éteinte.

(*d*) DE MONTEIL. — *D'Azur au Griffon d'Argent, becqué, langué & armé de Gueules.*

(*e*) *Annuaire militaire de* 1735, intitulé *Second abrégé de la carte militaire de France*. Paris, 1735.

(*f*) DE CHAMBARLHAC. — *D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Colombes d'Argent, becquées & membrées de Gueules.*

1. JOSEPH-GUILLAUME, qui fuit.
2. MARIE-SUZANNE de Chanaleilles, appelée Mademoifelle de Fontmourette.
3. MADELEINE de Chanaleilles, mariée, le 30 Juin 1748, à Louis-Charles DE LA MOTTE CHALENDAR.

XVII. DEGRÉ.

JOSEPH-GUILLAUME de Chanaleilles, Marquis de Chanaleilles, Chevalier, Seigneur du Villard, de Montpezat, du Roux, du Colombier, de Collanges, de Prunerolles, de Ventes & autres places, Capitaine de dragons au régiment de Septimanie, fit fon teftament olographe à Aubenas, le 19 Août 1767. Il avait époufé, par contrat paffé devant Jofeph-Simon-Michel Gollier, Notaire apoftolique à Avignon, Marie-Agathe DE DURAND DE RILLY (*a*), qui mourut victime du Tribunal révolutionnaire d'Orange, le 16 Thermidor an II (3 Août 1794), pour avoir correfpondu avec fes deux fils, émigrés ; elle était fille de haut & puiffant Seigneur Meffire Jofeph DE DURAND, Chevalier, Seigneur de Rilly & de Villeblain, & de haute & puiffante Dame Laure-Lucrèce DE MAGNIN DE GASTE. De ce mariage font iffus :

1. CHARLES-FRANÇOIS-GUILLAUME, dont l'article fuit.
2. LOUIS-CHARLES-ISIDORE de Chanaleilles, reçu en 1787 Chevalier de juftice de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, *dit* de Malte, qui a fervi en qualité d'Enfeigne fur les vaiffeaux de fon ordre.
3. JOSÉPHINE-MADELEINE-BENOÎTE de Chanaleilles, à laquelle fa grand'mère légua 10,000 livres; mariée en..... à N. DE LAULANHIER.
4. LAURE-ÉMÉLIE-MADELEINE de Chanaleilles.
5. LOUISE-MADELEINE-CHARLOTTE de Chanaleilles.

XVIII. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS-GUILLAUME de Chanaleilles, Marquis (*b*) de Chanaleilles, de Montpezat, du Villard, de Chambonas, Baron des Éperviers, &c., reçu en 1794 Chevalier de juftice honoraire, ou non-profès, dans l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, *dit* de Malte, Pair de France, ancien Capitaine des vaiffeaux du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Membre du Confeil général de l'Ardèche, a époufé en 1807 Marie-Jofèphe-Rofe DE CARRÈRE (*c*), fille de Meffire Pierre-Jacques DE CARRÈRE & de Marie-Jofèphe-Rofe DE DIANT. De ce mariage font iffus :

1. SOSTHÈNES, dont l'article fuit.
2. GUSTAVE-ADOLPHE, Comte de Chanaleilles, Lieutenant-Colonel du 68[e] de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre de Pie IX; marié, le 18 Novembre 1853, à Marie-Louife-Napoléone-Ofréfie DE LAS CASES, fille du Comte DE LAS CASES & d'Henriette DE KERGARIOU.
3. ADOLPHE-GUSTAVE, Vicomte de Chanaleilles, Général de brigade, Commandeur de la Légion d'honneur, frère jumeau du précédent, marié, en Avril 1850, à Blanche D'ANDLAU.

(*a*) La maifon DE RILLY eft aujourd'hui éteinte : elle portait *d'Argent à trois Maillets de Gueules.*

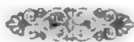
(*b*) Confirmation royale du 31 Mai 1817 du « titre de Marquis qu'il tient de fes ancêtres » avec érection de Majorat.

(*c*) DE CARRÈRE. — *Coupé, au 1[er] d'Azur à trois Trèfles rangés d'Or : au 2[e] de Gueules à l'Ancre d'Argent, le Trabe d'Or : à la Fafce en divife d'Argent, chargé de cinq Lofanges de Sable.*

XIX. DEGRÉ.

SOSTHÈNES de Chanaleilles, Marquis de Chanaleilles, de Montpezat & de Chambonas, Baron des Éperviers, ancien Page du Roi Louis XVIII, retraité Lieutenant-Colonel du 4e régiment de Chaſſeurs d'Afrique, Officier de la Légion d'honneur, & ancien Membre du Conſeil général de l'Ardèche, lequel a épouſé, à Paris, le 29 Mai 1832, Marie-Victurnienne-Stéphanie DES BALBES DE BERTON DE CRILLON (*a*), ſeconde fille du Duc DE CRILLON, Pair de France, Maréchal de camp, Grand-Officier de la Légion d'honneur, & de Zoé DE ROCHECHOUART DE MORTEMART, Ducheſſe de Crillon. Madame la Marquiſe de Chanaleilles fut Dame d'honneur de S. A. R. Madame la Ducheſſe d'Orléans. De ce mariage ſont iſſus :

1. FÉLIX-HÉLYE de Chanaleilles, décédé le 15 Mai 1853, à l'âge de 18 ans.
2. MARIE-ISABELLE de Chanaleilles, mariée, le 14 Juin 1856, à Gaſton EMÉ, Marquis de MARCIEU.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA SAUMÈS,

MARQUIS DE LA SAUMÈS.

XIII. DEGRÉ.

GASPARD de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur du Pin, de la Saumès, de Jagonas & autres lieux, deuxième fils d'Hilaire de Chanaleilles & de Claude d'Agrain des Ubaz, fut Capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied, par commiſſion du 11 Mars 1587, & tranſigea le 13 Novembre 1614, avec ſes frères Balthazar & Jean-Claude. Il fit deux teſtaments, le premier devant Rodilh, Notaire royal, le 28 Mars 1617, & le ſecond, devant Burelli, Notaire royal, le 12 Octobre 1626, par leſquels il voulut être inhumé en ſa chapelle, fondée en l'égliſe de la Blachère, au tombeau de ſes prédéceſſeurs de la maiſon de la Saumès. Il avait épouſé en premières noces, par contrat du 26 Novembre 1589, paſſé devant Jean du Serre, Notaire royal de la ville de Joyeuſe, Catherine DE BORNE (*b*), Dame de la Saumès, qui lui porta la terre de ce nom, & dont il n'eut point d'enfants; elle était fille de Charles DE BORNE, Seigneur de la Saumès, au mandement de Joyeuſe, & de Catherine DE LA BALME, & veuve d'Anne DE ROZILHES, Seigneur de Laurac. Et en deuxièmes noces, par contrat paſſé le 22 Novembre 1601, devant le même Jean du Serre, il épouſa Jeanne DE ROZILHES, fille de feu GUILLAUME, Seigneur de Rozilhes & de Laurac, & de Jeanne DE BUDOS. Cette dernière était fille de Jean de Budos, Marquis de Portes, & de Louiſe de Porcelet, & ſœur de Louiſe de Budos, mariée, le 19 Mars 1593, à Henri, Duc de Montmorency, Pair & Connétable de France, dont la fille, Marguerite de Montmorency, épouſa, le 3 Mars 1609, Henri de Bourbon, Prince de Condé (*c*). Jeanne de Rozilhes fit ſon teſtament devant Paſcal, Notaire de Joyeuſe, le 3 Septembre 1632, étant alors veuve de Gaſpard de Chanaleilles. De ce dernier mariage ſont iſſus :

1. CLAUDE de Chanaleilles, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Saumès, Baron de

(*a*) DE CRILLON. — *D'Or à cinq Cotices d'Azur.*

(*b*) DE BORNE DE LA SAUMÈS. — *D'Or à l'Ours de Sable, lampaſſé & armé de Gueules.*

(*c*) Par cette alliance, Gaſpard de Chanaleilles devint neveu du Connétable de Montmorency & couſin germain du Prince de Condé; & Jean-Louis de Chanaleilles, Comte de la Saumès, qui fit les preuves de Cour en 1785, ſe trouva parent, du ſeptième au huitième degré, avec Monſeigneur le Prince de Condé & Monſeigneur le Prince de Conti.

Jagonas. Il était Capitaine au régiment du Languedoc, le 3 Décembre 1632; obtint en 1636 une compagnie dans le régiment du Roure, & fervit au fiége de Fontarabie & au fecours de Salces, ainfi que l'attefte un certificat du Prince de Condé, du 20 Octobre 1639. Il avait époufé : 1° par fuite d'accord fait par fon père, le 3 Novembre 1610, Marguerite DE SAINT-HAON, fille de Noble CLAUDE, Seigneur de Saint-Haon, de Jagonas en partie & autres places, & d'Antoinette DE GAULTIER; 2° Catherine DE ROQUARD (*a*), fille de Jacques DE ROQUARD, Cofeigneur de la Garde-Paréol & de la Motte, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Louis XIII, Confeiller d'État, & d'Antoinette DE MONTFAUCON DE LÉVIS. Claude de Chanaleilles n'ayant point d'enfant, fit fon teftament, le 28 Décembre 1639, en faveur de fa mère & de Guillaume, fon frère.

2. GUILLAUME IV, qui continue la lignée, & dont l'article fuit.
3. JOACHIM de Chanaleilles, qui fut reçu au nombre des Pages du Grand-Maître de l'ordre de Malte, fuivant la commiffion nommée pour fes preuves, le 4 Juin 1624.
4. ANTOINE-HERCULE de Chanaleilles, Seigneur de Servières, qui était Enfeigne de la compagnie-colonelle du régiment du Sieur de Caftrevieille, en garnifon à Montauroux, en Provence, lorfqu'il fit fon teftament le 28 Novembre 1636.
5. CATHERINE de Chanaleilles, légataire de fon père le 28 Mars 1617, & de fa mère le 3 Septembre 1632; mariée, le 8 Février 1658, à Antoine DES ARCIS, Seigneur de Colonges.

XIV. DEGRÉ.

GUILLAUME IV de Chanaleilles, qualifié haut & puiffant Seigneur, ainfi que les aînés de fes defcendants, Chevalier, Comte de la Saumès, Baron de Jagonas & du Sault, Seigneur de la Charve, de Baubiac, de Vernon & autres lieux, Capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied au régiment du Sieur de la Vernède, par commiffion du 31 Juillet 1632, fut maintenu dans fon ancienne extraction noble, par ordonnance de M. Bazin de Bezons, Intendant en Languedoc, rendue à Montpellier le 6 Mars 1670, & fit fon teftament en fon château de la Saumès, devant Motte, Notaire royal, le 13 Décembre 1678, teftament par lequel il voulut être inhumé au tombeau de fes prédéceffeurs, dans la chapelle qu'ils avaient fondée en l'églife paroiffiale de Saint-Julien de la Blachère. Il avait époufé, par contrat paffé à Saint-Andéol, le 26 Septembre 1655, devant Étienne Motte & Antoine Efpiard, Notaires royaux, Jeanne DE GABRIAC DE ROUCHON (*b*), qui tefta au château de la Saumès, le 15 Juillet 1714, fille de Joachim DE GABRIAC, *dit* de Barjac, Seigneur du Sault, Cofeigneur du bourg Saint-Andéol & de Saint-Marcel d'Ardèche, & de feue Françoife DE BANES D'AVEJAN. Leurs enfants furent :

1. GUILLAUME-JOSEPH de Chanaleilles, I[er] du nom, Chevalier, Comte de la Saumès, Baron de Jagonas, du Sault & autres places, décédé avant le 24 Mars 1701, Lieutenant du Roi en la province de Languedoc, fans enfants du mariage qu'il avait contracté avec Antoinette DE CHARRETON, veuve en premières noces de Jean-Baptifte DE HILERIN, Chevalier, Seigneur de Bazoches, Confeiller au Parlement.

(*a*) Catherine de Roquard époufa en fecondes noces, le 1[er] Mars 1642, Guy PAPE, Baron de Saint-Auban & de Sahune, en Dauphiné; elle fut nommée, par brevet du 9 Décembre 1658, Dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche.

(*b*) DE GABRIAC. — *De Gueules, à fept Lofanges d'Or.*

2. Jean-Baptiste, qui continue la lignée, & dont l'article fuit.
3. Jeanne-Marie de Chanaleilles, Demoifelle de la Saumès, à laquelle fon père légua 10,000 livres.
4. Gabrielle de Chanaleilles, qui, ainfi que fes fœurs Marie & Jeanne, eut un legs de 10,000 livres.
5. Marie de Chanaleilles, mariée a Guillaume de Ginestous, Cofeigneur de Vernon, fils d'Anne de Ginestous, Seigneur de Vernon, & de Diane de Goys de Corbières. Elle ne vivait plus lors du teftament de fa mère.
6. Jeanne de Chanaleilles, veuve en 1718 de Jean-Louis de Pons, Chevalier, Cofeigneur de la Garde-Paréol & de la Motte.
7. Marie-Anne de Chanaleilles, Religieufe au couvent des Urfulines du bourg Saint-Andéol en 1678.

XV. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Chanaleilles, Ier du nom, Comte de la Saumès, Seigneur & Baron de Jagonas, du Sault, du Pouget, Cofeigneur du château & mandement de Vernon, de la ville de Vans, du mandement de Naves, de Cafteljau & autres places, fut connu, du vivant de fon frère aîné, dont il devint héritier, fous le nom de *Chevalier de la Saumès*. Il fervait depuis deux ans & neuf mois dans la première compagnie des Moufquetaires, lorfque le Roi lui donna, le 26 Avril 1693, une compagnie de cavalerie au régiment de Fiennes. Il était Lieutenant du Roi de la province de Languedoc, au département du Haut-Vivarais & du Velay (*a*), lorfqu'il tranfigea, le 24 Mars 1701, avec Antoinette de Charreton, fa belle-fœur, fur la liquidation de fes droits. Par contrat paffé à Largentière, le 23 Juin 1701, devant Antoine Chaunac & Roftaing Boyer, Notaires royaux, le Comte de la Saumès époufa Louife de Largier (*a*), fille de Noble Jean de Largier & de feu Dame Marie de Doriple. Ils firent leur teftament mutuel au château de la Saumès, devant Salel, Notaire royal, le 23 Avril 1721. Elle fe remaria, avant le 11 Novembre 1738, avec François d'Ysarn, Marquis de Villefort, & fit un fecond teftament au château de la Saumès, le 18 Septembre 1750, devant Billet, Notaire royal. Jean-Baptifte de Chanaleilles fut père de :

1. Guillaume-Joseph, dont l'article fuit.
2. Jeanne de Chanaleilles, Religieufe bénédictine à Aubenas en 1750.
3. Marie-Anne de Chanaleilles, veuve en 1750 d'Alexandre de Chambaud, Seigneur de Saint-Lager.
4. Madeleine de Chanaleilles, légataire de fa mère en 1721.

XVI. DEGRÉ.

Guillaume-Joseph de Chanaleilles, IIe du nom, Chevalier, qualifié Marquis de la Saumès, Baron de Ribes, Seigneur de Saint-André-la-Champ, du Sault, de Planzoles, du Petit-Paris, &c., Cofeigneur du château & mandement de Vernon, de la Blachère, de la ville de Vans, du mandement de Naves dans l'Uzège, de Jalavoux & des Ternes, dans le Velay, Moufquetaire, puis Officier au régiment du Roi-infanterie, époufa, par contrat du 12 Novembre 1738, paffé devant Barthélemy, Notaire royal de la ville du Puy, Marie-Gabrielle-Claudine Bernard de Jalavoux (*c*),

a Il avait prêté ferment au Roi pour cette charge dès le 17 Septembre 1697.

b De Largier. — *D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Rofes d'Argent, & en pointe d'une Tour du même.*

c De Jalavoux. — *D'Argent à l'Écureuil rampant de Gueules ; au Chef d'Azur, chargé d'un Cor de chaffe d'Or, lié d'Argent.*

qui fit fon teftament à Joyeufe, devant Louis Tolède, Avocat & Notaire royal à Saint-Alban, le 21 Avril 1782. Elle était fille de Pierre BERNARD, Écuyer, Baron de Jalavoux, Seigneur des Ternes & autres places, & de Claudine DE BORIE. Leurs enfants furent :

1. JEAN-LOUIS de Chanaleilles, Chevalier, Comte de la Saumès, né le 18 Mai 1742, Capitaine au régiment d'Auvergne, Major du fecond régiment d'État-major, puis Chef de bataillon, décédé en 1822. Il fit, le 29 Novembre 1777, les preuves de nobleffe devant les Commiffaires des États de Languedoc, pour y fiéger en qualité d'envoyé de la baronnie de Caftelnau-d'Eftrettefonds, preuves qu'il remonta au delà de l'année 1274. Il fit également, au mois de Mai 1785, par-devant M. Chérin, Généalogifte du cabinet des ordres du Roi, les preuves exigées pour monter dans les carroffes du Roi & fuivre Sa Majefté à la chaffe, honneur qui lui fut accordé le 3 Novembre de la même année. Il époufa : 1° Marie-Rofe DU VIDAL DE MONTFERRIER; & 2° par contrat paffé le 17 Juin 1780, devant Duclos Dufrefnoy & fon confrère, Notaires au Châtelet de Paris, Madeleine GERBIER DE FRANVILLE, fille de Pierre-Jean-Baptifte GERBIER, Chevalier, Avocat au Parlement, Confeiller de Monfieur, frère du Roi, en tous fes Confeils, Intendant de fes maifons, domaines & finances, Seigneur du Marquifat de Franville & autres lieux, &c. Il n'a pas eu d'enfants de ces deux mariages.
2. JOSEPH-FRANÇOIS-DE-SALES de Chanaleilles, Chevalier de la Saumès, né à Joyeufe le 15 Mai 1743, Enfeigne au régiment de Normandie le 21 Août 1759, Lieutenant au mois d'Août fuivant, Capitaine le 4 Mai 1771, Capitaine commandant des chaffeurs du régiment de Neuftrie le 28 Février 1778, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis le 21 Avril 1783, Major du régiment de Flandres le 15 Avril 1784; retraité Lieutenant-Colonel.
3. PIERRE-RÉGIS de Chanaleilles, Religieux bénédictin, Prieur de Lucy-le-Bourg.
4. JEAN-BAPTISTE de Chanaleilles, dont l'article fuit.
5. JOSEPH-GUILLAUME de Chanaleilles, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Vicaire général du diocèfe de Nancy.
6. PIERRE-JOSEPH de Chanaleilles, Prêtre, Vicaire général du diocèfe de Viviers, mort Chanoine de l'évêché de Nîmes.
7. MARIE-ANNE de Chanaleilles,
8. JEANNE-GABRIELLE de Chanaleilles, } étaient vivantes en 1785.
9. LOUISE-CLAUDINE de Chanaleilles,
10. MARIE-CLAUDINE de Chanaleilles, Religieufe à l'abbaye d'Aubenas.
11. MARIE-MADELEINE de Chanaleilles, Religieufe à Largentière.

XVII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE de Chanaleilles, II[e] du nom, Marquis de la Saumès, Lieutenant au troifième régiment de chaffeurs à cheval en 1785, fut obligé de quitter le fervice par fuite de bleffures reçues à la campagne de Corfe. Il époufa Françoife-Madeleine-Émilie DE CADOENE DE GABRIAC (a), fille du Marquis DE GABRIAC, dont il eut :

1. LOUIS-ÉTIENNE-ACHILLE, dont l'article fuit.
2. HENRI-GUSTAVE de Chanaleilles, marié fans enfants.

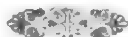
XVIII. DEGRÉ.

LOUIS-ÉTIENNE-ACHILLE de Chanaleilles, Marquis de la Saumès, marié le 3 Sep-

(a) DE GABRIAC. — *De Gueules à fept Lofanges d'Or.*

tembre 1844, avec Claude-Françoise Charlotte DE LA BAUME, fille d'Eugène DE LA BAUME, Colonel d'état-major, Chevalier de Saint-Louis & Officier de la Légion d'honneur. De ce mariage sont issus :

1. HENRI-EUGÈNE-ROGER de Chanaleilles, né en Novembre 1845.
2. PAUL-AIMÉ-RENÉ de Chanaleilles, né en Janvier 1853.
3. FRANÇOISE-HIPPOLYTE-GABRIELLE-EUGÉNIE de Chanaleilles, née en Décembre 1847.
4. MARIE-ÉMILIE-BLANCHE de Chanaleilles, née en Décembre 1851.
5. LOUIS-MARIE-HÉLIE de Chanaleilles, né en Mars 1858.

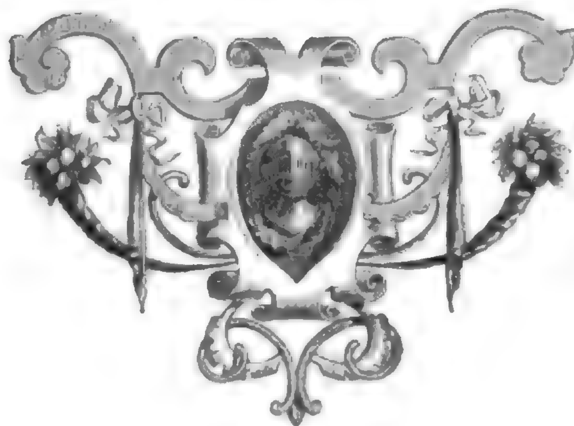


On a vu dans cette généalogie que la maison de Chanaleilles a contracté ses alliances avec les familles suivantes :

D'AUROUX-D'AUBUSSON, en 12..; DE ROCHON, en 1212; DE VALS en 13..; DE MONTGROS, en 13..; DU BOSC, en 1387; DE MONJOC, en 1422; DE PRUNET, en 1434; DE CASTREVIEILLE en 14..; DE MADIÈRES D'AUBAIGUES, en 14..; DE MAULÉON DE CAUSANS, en 1427; DE CARITAT-CONDORCET, en 1442; DE PIOLENC, en 14.., DE CADRIS, en 14..; DE CROCHANS DE BOURG-ANDÉOL, en 15..; DE LA GARDE DE CHAMBONAS, en 15..; D'AGRAIN DES HUBAS, en 1556; DE CASTREVIEILLE, en 1583; DE BORNE DE LA SAUMÈS, en 1589; DE ROZILHES, en 1601 (d'où lui est venue sa parenté avec la maison de Bourbon & avec celle de Montmorency); DE SAINT-HAON, en 1610; DE LA TOUR DES BAINS, en 1619; DE TOURNON, en 16..; DE TOURNON, en 1630; DE ROQUART, en 16..; DE LESTRANGES, en 1642; DE LANGLADE, en 16..; DE TEYSSIER DE SALRAS, en 1655; DE GABRIAC DE BARJAC, en 1655; DE LANGLADE, en 1655; DES ARCIS, en 1658; D'HAUTEFORT DE GONTAUT, en 1693; DE CHARRETON, en 16..; DE MONTEIL, en 1700; DE LARGIER, en 1701; DE CHAMBARLHAC, en 1724; DE JALAVOUX, en 1738; DE RILLY DE VILLEBLAIN, en 17..; DU VIDAL DE MONTFERRIER, en 17..; DE FRANVILLE, en 1780; DE CADOENE DE GABRIAC, en 18.., DE CARRÈRE, en 1807; DES BALBES DE BERTON DE CRILLON DE MAHON, en 1832; DE LA BAUME, en 1844; D'ANDLAU, en 1850; & DE LAS CASES, en 1853.

La maison de Chanaleilles a contracté en outre, par ces alliances, des liens de parenté, ou des affinités, avec plusieurs membres d'autres familles, telles que les familles de VERCHÈRES, DE BARJAC, DE GONSCHAL, DE BALAZUC, DE BONNEVAL, DE LÉVIS, DE SABRAN, DE BUDOS, DE PORTES, DE PORCELET, DE MONTMORENCY, DE BOURBON, DE CONDÉ, DE CONTI, DE CLUZEL, DE LA ROCHEFOUCAULD, DE GAULTIER, DE MONTFAUCON-LÉVIS, DE CHAMBAUD DE BANAS, DE VOGÜÉ, DE KERSAINT, DE DURAS, DE RAUZAN, DE LA ROCHEJACQUELEIN, DE LUBERSAC, DE LOSTANGES, DE VIRIEU, DE LA TOURRETTE, DE LA TOUR DU VILLAN, DE LA BASTIE DE RHULIER, DE BANES D'AVEJAN, DE GOYS DE CORBIÈRES, DE BORIE, DE GASTE, DE GÉVAUDAN, DE BLOU, DE BERNARDY, DE VALGORGE, DE SALLES, DE BOUILLÉ, DE PERRINELLE, DU HAUTVEL, DE SAMBUIS, DE BRANCAS-CÉRESTE, DE FORTIA, DE GRAMMONT, POZZO DI BORGO, DE CARAMAN, DE LÉVIS-MIREPOIX, D'HERBOUVILLE, DE CLERMONT-TONNERRE, DE POLIGNAC, DU LAURENS, DE ROCHECHOUART DE MORTEMART, DE MONTMORENCY, D'AVARAY, DE LAURENCIN, BORGHÈSE, DE BERNIS, DE CHEVIGNÉ, DE SAINTE-ALDEGONDE, DE BEAUVAU, DE CRAON, DE CHOISEUL-PRASLIN, DE KOMAR, DE CRUSSOL D'UZÈS, DE BEAUVILLERS, DE FORBIN-JANSON, DE NOAILLES, DE SAINTE-ALDEGONDE,

d'Havrincourt, de Guébriant, de Lagrange, Talon, du Cayla, de Brissac, d'Aubusson-Lafeuillade, de Tourzel, de Chalais-Périgord, de Beaufort, de la Garde, de Montalembert, de Rougé, de Vérac, de Sainte-Maure, de Lostanges, de Pastoret, de Francheville, de Tramecourt, de Perrien, de la Panouse, de Mérode, de Kergariou, &c.



CHAPERON ou CHAPPERON,

Anciens Seigneurs de Terrefort, de Lataſte, Barons de Tuſtal, Calamiac & Jos.

EN GUIENNE.



De Gueules à un Arbre de Sinople ſur une Terraſſe du même, à une Levrette d'Argent, paſſante au pied de l'arbre qui eſt ſurmonté de trois Étoiles du même, rangées en chef.

Une tradition domeſtique conſervée dans la famille Chaperon la dit originaire de Bretagne où une maiſon du même nom eſt connue depuis le XIV[e] ſiècle, d'après les témoignages des hiſtoriens.

Parmi les membres des Chaperon de Bretagne on cite un Chaperon, Chevalier de Thoumin en 1181 (*a*); un autre compté au nombre des compagnons de Duguesclin en 1370 (*b*); un Jehan Chaperon, Conſeiller du Roi de Sicile en 1437 (*c*). Cette famille, ou peut-être ſeulement une de ſes branches, a enſuite paſſé en Anjou & en Poitou, où le rameau aîné s'éteignit au XVI[e] ſiècle, & le cadet au milieu du ſiècle ſuivant (*d*). Ce dernier rameau poſſédait la ſeigneurie de Terrefort, devenue plus tard propriété de la branche aînée de la maiſon actuelle de Chaperon.

N. Chaperon aurait quitté la Bretagne vers la fin du ſeizième ſiècle & vint s'établir à Libourne. Il eut deux fils : 1. Arnaud Chaperon, Tréſorier & Jurat de la ville de Libourne en 1602, appelé *Sire* dans un acte de naiſſance du 23 Décembre 1606, où il figure comme parrain (*e*); il n'eut de ſa femme Anne Broudeau qu'un fils, Arnaud, décédé en venant au monde; — 2. Julien, qui fuit.

Julien Chaperon, déſigné ſous le titre de *Sire* dans un acte de naiſſance du 23 Avril 1616, où il figure comme témoin (*f*). Il eut trois fils :

1. Arnaud Chaperon, Capitaine au régiment de Montauſier, Jurat & Maire de Libourne en 1657 & en 1663 (*g*), qualifié Noble dans les paroiſſiaux de cette ville (*h*). Son petit-fils Meſſire Jean de Chaperon, Écuyer, Seigneur de Terrefort, Conſeiller, Secrétaire du Roi, maiſon & couronne de France (*i*), eut :
    I. François-Joseph de Chaperon de Terrefort, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, Seigneur de Terrefort, Baron de Tuſtal, Calamiac & Jos, prit part aux Aſſemblées de la Nobleſſe de la ſénéchauſſée de

(*a*) (*b*) Dom Lobineau. (*c*) Dom Maurice.

(*d*) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire généalogique des familles de l'ancien Poitou.*

(*e*) Acte de naiſſance de Jean Blanche, fils de Jean Blanche de Monduit.

(*f*) Extrait de naiſſance de Catherine de la Reine.

(*g*) Souffrain, *Eſſais hiſtoriques ſur la ville de Libourne*, le déſigne comme *Breton.*

(*h*) Acte de naiſſance d'Arnaud de Pénicault, du 17 Janvier 1641, & de Sulpice Chaperon, du 11 Juillet 1642.

(*i*) Toutes ces qualifications lui ſont données dans le contrat de mariage de ſa petite-fille Jeanne de Chaperon. — O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, t. II, p. 390.

Guienne en 1789 (*a*), & périt fur l'échafaud révolutionnaire en 1793. De fa femme Demoifelle N. DE GAIGNERON DES VALLONS, coufine germaine de Marie-Rofe-Joféphine DE TASCHER DE LA PAGERIE, première femme de Napoléon Ier & aïeule de l'Empereur Napoléon III, il eut :

1. ROSE-MICHELLE, mariée à Laurent DE LA FAURIE, Comte de Monbadon, Chevalier, Seigneur, Baron de Montabon, Comte de Montcaffin, Sénateur & Maire de Bordeaux fous l'Empire, Pair de France, Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis & Grand-Croix de la Légion d'honneur, mort en 1841 (*b*).
2. N. de Chaperon de Terrefort, fans alliance.

II. MARC de Chaperon, Écuyer, Seigneur de Lataſte & de Terrefort, Confeiller du Roi, Tréforier général de France, Premier préfident au bureau des finances, Commiffaire du Confeil pour l'infpection des ponts & chauffées de la généralité de Bordeaux (*c*), époufa en 1740 Anne DE CAZENAVE DE TÉNAC, dont il eut plufieurs enfants, entre autres : MICHEL-CASIMIR de Chaperon de Lataſte, Seigneur de Lataſte, Officier au Royal-Champagne, figure fur la lifte des Gentilfhommes de Guienne en 1789; JEANNE, mariée en 1751 à François-Auguftin DU BOSCQ, Écuyer, Confeiller du Roi (*d*); & JULIEN de Chaperon, dont le fils, CASIMIR, eft le feul repréfentant actuel de la branche aînée.

III. MARIE de Chaperon, veuve de Guillaume-Jofeph SAIGE, Baronne de Bautiran, Châtelaine de l'île Saint-Georges, Dame de Laprade, prit part par procuration aux Affemblées de la Nobleffe de Guienne en 1789.

2. ARNAUD Chaperon, deuxième fils de Julien, fut Avocat au Parlement & Lieutenant pour le Roi dans la juridiction de Fronfac, & eut de fa femme Demoifelle Catherine OLIVIER, plufieurs enfants. Un de fes fils, IGNACE, fuit.

3. JEAN Chaperon, Greffier en chef des préfentations en la Cour des aides de Guienne, époufa Catherine HERVOU, & en eut plufieurs enfants, dont la defcendance nous eft inconnue.

IGNACE Chaperon, Confeiller au préfidial de Libourne, né le 1er Août 1645, mort en 1721, fit enregiftrer fes armoiries dans l'*Armorial général de France* (*e*). Il eut plufieurs fils qui ont formé des rameaux repréfentés encore de nos jours. Parmi fes defcendants fe trouve N. Chaperon, Confeiller du Roi, qui faifait les fonctions de Procureur du Roi à l'Affemblée particulière de la Nobleffe de Libourne tenue le 16 Juillet 1789. Il fut exécuté révolutionnairement en 1793.

MATHIAS, arrière-petit-fils d'Ignace eut plufieurs enfants, dont trois fils mariés :

1. PIERRE. 2. JEAN-GRANGÈRE. 3. BERTRAND-HYACINTHE-ARNAUD.

Les repréfentants actuels de cette branche font : à Libourne : GRANGÈRE, EUGÈNE, JAMES, AMÉDÉE, ROBERT, AMAND, GEORGES & CHÉRI; — en Bretagne : LOUIS, AUGUSTE & HENRI.

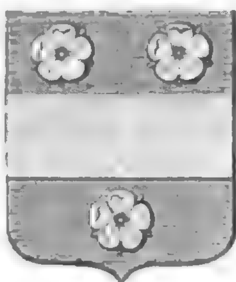
(*a*) L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilfhommes*, Guienne, p. 22.
(*b*) (*c*) (*d*) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, t. II, p. 131, 390, 413.
(*e*) Certificat de Charles d'Hozier, du 29 Janvier 1698. Original entre les mains de la famille.



CHAPPUIS,

Marquis de Mirebel, anciens Seigneurs de Margnolas, de la Salle, de Clérimbert, de Maubou, de la Goutte, &c.

EN FOREZ ET DANS LE LYONNAIS.



D'Azur à une Fasce d'Or accompagnée de trois Roses d'Argent, 2 & 1.

La généalogie de cette ancienne famille a été dressée par d'Hozier d'une manière très-détaillée, & elle se trouve au V[e] Regiſtre de cet Armorial, p. 293-313.

Cette maiſon s'eſt diviſée en plusieurs branches, dont il ne paraît ſubſiſter actuellement que celle de Maubou (qui eſt la VI[e] dans l'article de d'Hozier), dont on va donner ici la continuation.

CHAPPUIS DE MAUBOU.

PIERRE-ANTOINE Chappuis de la Goutte de Maubou (IX[e] Degré d'après d'Hozier), eut de ſon ſecond mariage huit enfants :

1. JEAN-PIERRE, qui ſuit.
2. PIERRE Chappuis, Écuyer, né le 21 Janvier 1748, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'artillerie le 13 Janvier 1787, & Commandant en chef de l'artillerie des Iles du Vent par brevet du même jour. Il dirigea l'artillerie lyonnaiſe vers la fin du ſiége de cette ville en 1793, ſous les ordres du Général de Précy, & après avoir refuſé un commandement général dans les armées révolutionnaires, il fut exécuté le 24 Octobre 1793.
3. PIERRE-FRANÇOIS de Chappuis de Saint-Julien, Écuyer, né le 14 Mai 1749, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au régiment d'Orléans-infanterie. De ſon mariage avec Agathe COLOMB D'ÉCOTAY, il n'eut qu'une fille AGATHE-MARIE-MADELEINE, mariée en 1814 à Jules GAILLARD DE DANANCHE.
4. PIERRE-ANTOINE Chappuis, Écuyer, né le 15 Février 1752, Enſeigne de vaiſſeau, mort en Juin 1774.
5. MARIE-CATHERINE-PIERRETTE Chappuis de Maubou, née le 13 Novembre 1738, mariée, par contrat du 24 Mars 1772, à Auguſte-Touſſaint SCOTT DE MARTINVILLE, Baron de Balvery, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de dragons, Chef de bataillon, Commandant du département de Saône-&-Loire (*a*). Leur fils, Jean-Marie-Joſeph-Auguſte SCOTT DE MARTINVILLE, Baron de Balvery, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de la Martinique, n'eut qu'un fils, décédé, & deux filles, dont une vivante.

(*a*) Son petit-fils, ÉDOUARD-LÉON Scott de Martinville, iſſu de ſon fils né d'un ſecond mariage, eſt le ſeul repréſentant mâle de cette ancienne famille, venue d'Écoſſe ſe fixer en France en 1572.

6. Marguerite-Pierrette Chappuis de Maubou, Religieuſe.
7. Jeanne Chappuis de Maubou, née le 18 Novembre 1746, reçue à Saint-Cyr le 15 Novembre 1758, mariée à Gaſpard Odde de Triors, Chevalier, Garde du corps du Roi, dont deux fils, décédés.
8. Marguerite Chappuis de Maubou, née le 27 Mai 1752, mariée, par contrat du 10 Février 1775, à Georges Bertrand de Chabron, & morte en 1840. Son petit-fils, Emmanuel, Général, s'eſt diſtingué à la bataille de Turbigo en 1859.

X. DEGRÉ.

Jean-Pierre Chappuis de la Goutte-Maubou, Écuyer, Seigneur de Précieux, de Nervieux & de la Salle, né le 8 Avril 1744, Page de Madame la Dauphine le 17 Juin 1758, Capitaine au régiment des dragons de Lanau par brevet du 12 Mars 1787, Chevalier de Saint-Louis le 12 Avril ſuivant, exécuté révolutionnairement le 23 Octobre 1793. Il avait épouſé, le 13 Avril 1774, Marie-Claire Rolin de Champclos, condamnée à mort le 3 Germinal an II (23 Mars 1794). De ce mariage :

XI. DEGRÉ.

Pierre-Marie Chappuis de Maubou, Écuyer, né le 1er Avril 1777, marié, par contrat du 31 Octobre 1802, à Marthe-Marie-Thérèſe-Hedwige Quarré du Plessis, fille de Claude Quarré, Seigneur de Corcelles & du Pleſſis, Lieutenant général du Roi au bailliage d'Autun, & de Marie-Thérèſe-Avoie Barjot de la Combe. Il eſt mort le 2 Janvier 1848, laiſſant de ſon mariage :

1. Brice-Alexis, qui ſuit.
2. Brice-Marie-Antoine-Jules, né le 28 Mai 1809, marié, par contrat du 27 Août 1840, à Demoiſelle Antoinette-Françoiſe-Iſaure Mottin.
3. Jean-Marie-François-Augustin-Emmanuel, né le 27 Novembre 1810, mort le 24 Juin 1837.
4. Jean-Louis-Marie-Melchior, né le 7 Juillet 1812, a épouſé, le 17 Septembre 1837, Demoiſelle Marie-Louiſe Pochon, dont :
   I. Marie-Françoise-Marguerite, mariée, le 22 Juin 1859, à Albin Cognet de la Roue, dont trois fils : Marc, Henri & René.
   II. Isaure-Marie-Hedwige.

XII. DEGRÉ.

Brice-Alexis Chappuis de Maubou, né le 16 Août 1803, a épouſé, le 21 Juin 1830, Demoiſelle Marie-Marguerite-Étiennette de Frais du Vernet. Il eſt mort le 3 Octobre 1849, laiſſant trois enfants :

1. Marie-François-Joseph-Stanislas, qui ſuit.
2. Marie-Pauline-Pierrette-Julie-Hedwige, née le 27 Mai 1833, mariée, par contrat du 30 Août 1854, à Pierre-Raoul, Comte de Chambray.
3. Marie-Louise-Philomène, née le 1er Octobre 1837, mariée, par contrat du 3 Juin 1856, à Louis Gaillard de Dananche, dont cinq enfants : Raoul, Jean, François, Madeleine, Jeanne.

XIII. DEGRÉ.

Marie-François-Joseph-Stanislas Chappuis de Maubou, repréſentant actuel de la branche aînée, né le 27 Octobre 1834.



DE CHARNIÈRES,

Anciens Seigneurs de Charnières & Barons d'Azé, &c.

EN ANJOU.



D'Argent à trois Merlettes de Sable, pofées deux & une (a). *Lambrequins d'Argent bordés de fable.* COURONNE : *de Comte.*

La famille de CHARNIÈRES, originaire de l'Anjou, tira fon nom du fief feigneurial de Charnières, fitué commune de Quelaines, près Châteaugontier, fief qu'elle poffédait encore en 1650, & dont fans doute elle jouiffait depuis longtemps déjà, lorfqu'à la fin du XIII[e] fiècle on le voyait aux mains d'un JOHAN de Charnières. Et ceci réfulte des deux plus anciens titres qui foient actuellement dans les archives de cette famille : 1° du contrat de mariage du fils aîné de ce JOHAN avec Damoifelle Thomaffe LE CONNESTABLE, contrat daté du « vendredy aprez la fefte « fainct Johan Baptifte, l'an 1357, » & paffé par-devant « Jamet & Gaudin, Notaires « en la cour de Saint-Laurent-des-Mortiers; » — 2° d'un Partage noble, arrêté en préfence des fufdits Notaires, « ou jour de Noftre Dame aprez la Confecracion « dou corps Noftre Saingneur, l'an 1358, » entre « Jouhan de Charnieres l'efné & « PHELIPPOT, fon frère. »

A toutes les époques les Charnières ont joué un rôle fort honorable, & nombre d'entre eux ont rendu au pays de notables fervices. Auffi le 1[er] Juin 1863 M. l'Archivifte de Maine-&-Loire citait-il leur maifon « comme une de celles dont le nom « appartient moins encore à l'Anjou, qu'à la France (*b*). » Voici, parmi les perfonnages auxquels on vient de faire allufion, ceux qui méritent une mention particulière :

1443. — JEAN de Charnières, Greffier de l'ordre du Croiffant & Secrétaire-Surintendant des Finances de René, Duc d'Anjou, Roi de Sicile & de Jérufalem (*c*).

1498. — GILLES de Charnières, Baron d'Azé, fondateur, le 1[er] Février 1498, de la chapelle de Charnières (*d*).

(*a*) D'Hozier, Grand Armorial manufcrit de 1696, généralité de Tours, n° 11, f[os] 306, 883, 1529. — Audouys, Armorial de l'Anjou, manufcrit du XVIII[e] fiècle, f° 52, claffé fous le n° 994 de la Bibliothèque d'Angers. — Armorial (*inédit*) de la Mayenne, aux Bibliothèques du Mans & de Laval. — Thomas Cauvin, *Armorial du diocèfe du Mans*, 1840, p. 57. — Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, 1862, t. I, p. 177.

(*b*) *Inventaire analytique*, t. I, Préface, page 12.

(*c*) Archives de la famille : Quittance de décharge des dépenfes du Roi René, depuis le 6 Août 1443 jufqu'au 26 Juillet 1445.

(*d*) Hiftoire généalogique de la maifon de Quatrebarbes, par l'Abbé Le Laboureur, manufcrit du XVII[e] fiècle dépofé au Cabinet des Titres, à la Bibliothèque Impériale.

1510. — Gilles de Charnières, Baron d'Azé, Écuyer & Gentilhomme fervant de Charles IV de Valois, Duc d'Alençon, Pair de France & Comte du Perche. Déjà « l'ung de noz Gentilz homes, fes vertuz, nobleffe, vaillance, fes bons & « agreables fervices nous font le retenir, par ces prefentes, pour l'ung de noz ef- « cuiers, » difent les lettres dans lefquelles le Duc Charles lui accorde, le 7 Juillet 1510, ce nouveau titre (*a*).

1552. — René de Charnières, Sénéchal de la Tréforerie d'Anjou (*b*).

1559. — René de Charnières, Baron d'Azé, Chevalier de l'ordre & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (*c*).

1570. — François de Charnières, Capitaine des gardes de François, Fils de France & Duc d'Anjou (*d*).

1573. — René de Charnières, Grand Prévôt des Maréchaux de France en Anjou. « Il mourut à Paris le 31 Janvier 1573, dont fuft grand dommaige pour « le pays d'Anjou, & fuft fort regretté (*e*). »

1588. — Jean de Charnières, Confeiller au Parlement de Bretagne : nommé le 1er Janvier 1568; réfigna le 26 Février 1588; fait Confeiller honoraire le 2 Mars fuivant (*f*).

1729. — Félix-Armand de Charnières, Chanoine du chapitre royal de l'églife du Puy-Notre-Dame (*g*).

1763-1780. — Charles-François-Philippe de Charnières, Capitaine de vaiffeau & Chevalier de Saint-Louis : Enfeigne le 1er Mai 1763; Lieutenant le 18 Août 1767; Capitaine le 5 Avril 1780; reçu dans l'ordre de Saint-Louis le 28 Juin 1775. Il inventa le *Mégamètre*, inftrument pour mefurer, en mer, les diftances de la lune aux étoiles, & publia les ouvrages fuivants : 1. *Mémoires fur l'obfervation des longitudes en mer*, 1767, in-8°; — 2. *Expériences fur les longitudes, faites à la mer en* 1767 *&* 1768, in-8°; — 3. *Difcours lu à l'Académie des fciences*, le 30 Août 1769; — 4. *Théorie & pratique des longitudes en mer*, 1772, in-8°; — 5. Traité des évolutions navales, manufcrit, in-4°, *inédit*, confervé au Dépôt des cartes & plans de la Marine (*h*).

1785-1830. — Charles de Charnières, admis à l'École royale militaire, en Juillet 1785 : Officier de marine en 1789; démiffionnaire en 1792; nommé Maire de Saumur le 23 Mai 1828; démiffionnaire en Juillet 1830 (*i*).

1826-1830. — Charles-Théodore de Charnières, Officier de dragons : Brevet du 1er Octobre 1826; démiffionnaire en Juillet 1830 (*j*).

La maifon de Charnières fut très-richement poffeffionnée — on lui connaiffait en Anjou, Bretagne & Poitou, une quarantaine de fiefs — ce qui contribua encore à rehauffer fa pofition & à lui procurer de nobles, de flatteufes alliances, comme on

(*a*) Archives de la famille.
(*b*) Thorode, Familles d'Anjou, t. IV, lettre C, manufcrit n° 1004 de la Bibliothèque d'Angers.
(*c*) Hiftoire généalogique de la maifon de Quatrebarbes, manufcrit déjà cité.
(*d*) Gilles Ménage, *Remarques fur la vie de Guillaume Ménage*, 1675, p. 368.
(*e*) Thorode, loc. cit., & Journal de Jehan Louvet, t. I, f° 87 verfo, manufcrit n° 862 de la Bibliothèque d'Angers.
(*f*) Archives de la famille : Brevets & Lettres de provifion.
(*g*) Archives de la famille : Partage noble du 4 Juillet 1729.
(*h*) Archives de la famille : Brevets. — *Nouvelle Biographie univerfelle* de Didot frères, 1854, t. IX, pp. 950-951.
(*i*) Archives de la famille : Certificat de d'Hozier. — *Cabinet d'Hozier* (Melun, 1842) : Anjou. — *Annuaire de Maine-&-Loire*, de 1828 à 1830.
(*j*) *Annuaire militaire de France*, du 1er Mai 1830, p. 451.

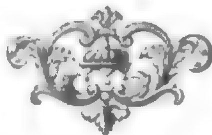
peut le voir par l'énumération de quelques-uns des contrats de mariage aujourd'hui réunis dans ſes archives :

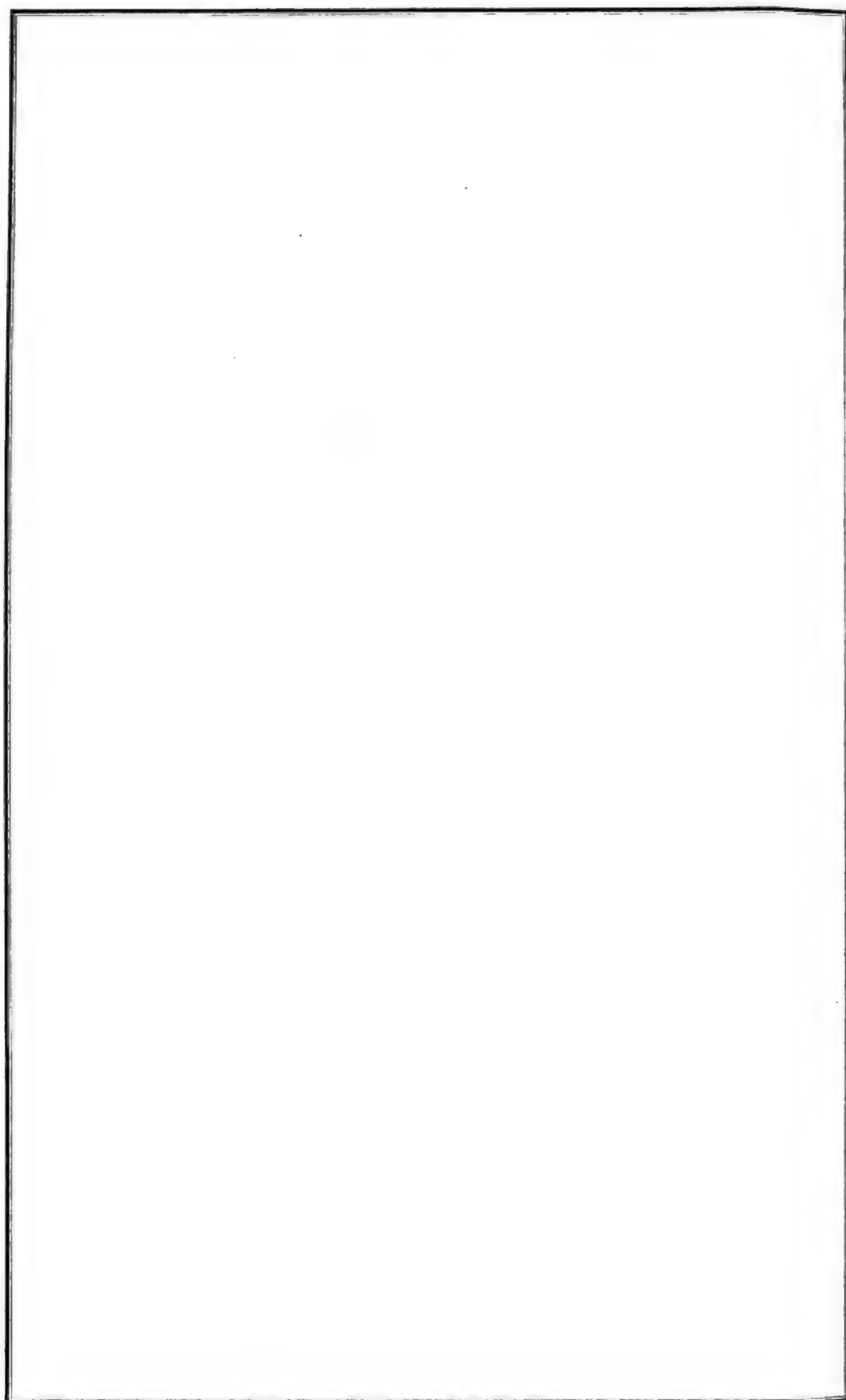
De Chalopin (1310), de Connestable (1357), de Festillé (1428), de la Giraudière (1437), de Villiers (1460), de la Roé (1461), du Bouchet de Torcé (vers 1465), du Bois-Gamas (1475), de Salaines (1487), de Courthardy (1518), de Favières (1520), de Chivré (1533), Le Clerc de Juigné (vers 1550), de Feschal (1559), de Clayes (1560), de Soucelles (vers 1570), de Dampierre (1596), de Preaulx (1619), de Chènevrier (1660), de Champagné (1660), de Raousset-Boulbon (1762), Portier de Lantimo (1771), de la Selle (1801), de la Pelouze (1800), Frottier de Bagneux (1834), de Rougé (1857), de Contades (1859).

A pluſieurs repriſes les Charnières durent juſtifier de leur ancienne extraction nobiliaire; ils le firent aiſément, grâce aux précieuſes archives qu'un ſentiment auſſi louable que ſage les porta toujours à conſerver & à compléter. Ce fut d'abord, en 1665, la Cour des Aides qui eut à reconnaître, le 20 Avril, leur qualité de Nobles & d'Écuyers. Puis vint en 1668 un Commiſſaire du Roi, Voyſin de la Noiraye, dont ils obtinrent, le 9 Mars, une ſemblable confirmation. Le 22 Août 1698, d'Hozier enregiſtrait & figurait leurs Armoiries dans l'Armorial général du Royaume. Enfin, des preuves de nobleſſe furent faites par eux : 1° le 9 Septembre 1782, pour la réception, comme Chevalier de Malte, de Louis Raoux-Raouſſet de Boulbon, fils de Louis-Zacharie de Raoux-Raouſſet, Comte de Boulbon, & de Dame Gabrielle-Renée-Françoise de Charnières; 2° le 2 Juillet 1785, devant d'Hozier de Sérigny, pour l'admiſſion de Charles de Charnières au nombre des Gentilshommes de l'École royale Militaire; 3° le 30 Décembre 1787, afin d'ouvrir les portes de la Maiſon royale de Saint-Cyr à Demoiſelle Céleste de Charnières; — 4° pour faire repréſenter, les 9 & 11 Mars 1789, à l'Aſſemblée de la Nobleſſe de la ſénéchauſſée de Saumur, réunie dans le but de nommer des Députés aux États Généraux, Louiſe Portier de Lantimo, veuve de Meſſire de Charnières & Dame de Preuil, la Vieille-Lande, Cerſay, &c. (a).

Des diverſes branches que compta cette famille, une ſeule ſubſiſte maintenant, repréſentée par Charles-Ernest-Marie de Charnières, iſſu, le 14 Mars 1839, de Charles-Théodore & de Marie-Joſéphine-Victoire Frottier de Bagneux. Il habite ſon château de la Grize, ſitué commune de Nueil-ſous-Paſſavant (Maine-&-Loire).

(a) L. de La Roque & Édouard de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes d'Anjou en 1789*, p. 23.

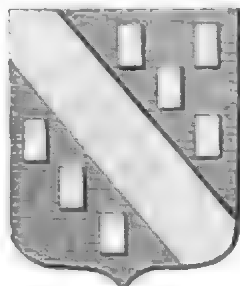




DE CHASTELLUX,

Comtes de Chaſtellux, Vicomtes d'Avallon, anciens Seigneurs de Beauvoir, Bordeaux, Chaſtellux, Bazoches, Marigny, & autres lieux.

EN BOURGOGNE.



D'Azur à la Bande d'Or, accompagnée de ſept Billettes du même, quatre en chef & trois en pointe (a). CRI DE GUERRE : Montréal à Sire de Chaſtellux.

La maiſon actuelle de Chaſtellux eſt la branche cadette des Sires de Montréal qui au XIII[e] ſiècle portaient *une Bande accompagnée de Billettes ſans nombre.* Elle fut d'abord connue ſous le nom de BEAUVOIR, & plus tard ſous celui qu'elle porte aujourd'hui.

PREMIER DEGRÉ.

HUGUES, Sire de Montréal, vivant en 1119 (*b*), eut de ſa femme ALUISE :

II. DEGRÉ.

ANSÉRIC IV, Sire de Montréal, qui alla en Terre Sainte avec Louis VII (*c*). Il eut de ſa femme ADÉLAÏDE :

III. DEGRÉ.

ANSÉRIC V, Sire de Montréal, mort vers 1175. Il eut de ſa femme ALIX (*d*) :

IV. DEGRÉ.

ANSÉRIC VI, Sire de Montréal, Sénéchal de Bourgogne, mort en Terre Sainte vers 1197. Il avait épouſé Sibylle DE BOURGOGNE, fille D'HUGUES-LE-ROUX, Seigneur de Château-Chalon, fils de HUGUES II, Duc de Bourgogne (*e*), & eut de ce mariage ANSÉRIC, qui ſuit, frère de HUGUES de Montréal, Évêque-Duc de Langres, Pair de France, mort le 18 Mars 1231 (*f*).

(*a*) Palliot, le P. Menétrier & autres écrivains ſur la ſcience du blaſon, déſignent les billettes comme devant être diſpoſées *en orle*, ce qui n'eſt pas exact ; ſelon les anciens ſceaux & les inſcriptions tumulaires, les billettes ſont poſées en trois rangs parallèles à la bande, 1, 3 & 3.

(*b*) Archives de l'Empire : Répertoire des titres de l'abbaye de Reigny, LL 988 *bis*, p. 133.

(*c*) Cartulaire de l'Yonne, vol. I[er], p. 429.

(*d*) Ils ſont nommés tous les deux dans un titre de 1170 (Archives de l'Yonne, fonds de Reigny, liaſſe XIX, ſous-liaſſe I).

(*e*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers*, t. I, p. 539.

(*f*) *Idem*, t. II, p. 148. — Obituaire de l'égliſe de Langres, fonds latin 5191.

V. DEGRÉ.

ANSÉRIC VII, Sire de Montréal, mort vers 1223, avait époufé N. DE VERGY, fœur d'Alix, Ducheffe de Bourgogne, ce qui réfulte d'un titre de 1221 où Anféric attefte que la Ducheffe « *foror mea* » & le Duc « *nepos meus* », l'ont prié de veiller aux intérêts de la commune de Dijon. Il reconnut en 1221 que le château de Beauvoir était jurable & rendable à la Ducheffe & au Duc (*a*). Son fils

VI. DEGRÉ.

ANSÉRIC VIII, Sire de Montréal, mort en 1228, avait époufé Agnès DE THIL, qui tefta en 1235 : tous les deux furent enterrés à Pontigny (*b*). Il eut pour fils, finon pour frère :

VII. DEGRÉ.

JEAN, Sire de Beauvoir, ce qui eft prouvé par un titre de 1243, de l'abbaye du Moutier-Saint-Jean. Cet acte ne donne pas le nom de fa femme, mais deux titres, de 1263 & de 1285, de la même abbaye, conftatent qu'il fut père de :

VIII. DEGRÉ.

GUY de Beauvoir, Seigneur dudit lieu, vivant en 1305 (*c*). Il eut d'Ifabelle DE ROUSSILLON, Dame de Thury, qui tefta en Septembre 1292 (*d*) :

IX. DEGRÉ.

HARARD de Beauvoir, qui n'eft connu que par un hommage qu'il rendit au Duc de Bourgogne en 1315, en préfence du Seigneur d'Epoiffes, château très-voifin de celui de Beauvoir. Il fut père de :

1. MARGUERITE de Beauvoir, héritière du château de Beauvoir, mariée avant 1316 à Guy D'OSTUN ou D'AUTUN (*de Edua*), Chevalier, qui reconnut en 1316 fon château de Beauvoir jurable & rendable au Duc de Bourgogne (*e*). Ils vendirent en 1323 au Duc de Bourgogne les terres de Pierre & de Ruffey-lès-Semur (*f*). Ils eurent trois enfants : GIRARD, ALIPS ou ALIX, femme d'Artaud DE BEAUSEMBLANT, & Jacquette, mariée à Jean D'AUXERRE, Écuyer. La fucceffion de Guy d'Oftun fut partagée en 1339, & Jacquette eut pour fa part la terre de Beauvoir, poffédée par la maifon d'Auxerre jufqu'à fon extinction à la fin du XV[e] fiècle. Jacquette d'Auxerre, Dame de Beauvoir, vivait encore en 1354 (*g*).
2. JEAN, qui fuit.

X. DEGRÉ.

JEAN de Beauvoir, Seigneur de Thury, de la Guette, de Sauvigny-le Beuréal, qualifié Chevalier dans l'acte de partage de 1339, mentionné ci-deffus, auquel il

(*a*) Archives de la Côte-d'Or : cote 34, liaffe 1, layette 105 des fiefs d'Auxois. — Tables de Peincédé, t. IX, fol. 11, n° 18.
(*b*) Cartulaire de l'abbaye de Pontigny : Bibl. imp., fonds latin, n° 9887, n° 214.
(*c*) Archives de la Côte-d'Or : Châtellenie de Châtel-Gérard, B 983.
(*d*) Ce teftament était en 1783 au château de Toulongeon, chez M. de Vergennes.
(*e*) Cote 275, liaffe 2[e] de la layette n° 98 des fiefs du Dijonnais. — Tables de Peincédé, t. VII, fol. 136, n° 9.
(*f*) Archives de la Côte-d'Or. Série B, Chambre des Comptes : Châtellenie de Semur en Auxois, B 1336.
(*g*) Titres de Nevers, p. 857 (Fonds des Cinq-Cents Colbert, Bibl. imp.).

aſſiſta comme témoin (*a*). Il épouſa vers 1328 Jacquette DE BORDEAUX, Dame dudit lieu, fille de Guillaume II, Sire DE BORDEAUX, & de Simone DE CHASTELLUX, Dame dudit lieu & héritière de ſa maiſon (*b*). Ils ne vivaient plus en 1350. De leur mariage vinrent :

1. PHILIBERT de Beauvoir, Seigneur de Bordeaux en 1355, mort peu de temps après.
2. GUILLAUME, qui ſuit.
3. ISABELLE, fiancée à Girard DE BOURBON, Sire de Montperroux, mais mariée à Philippe DE JAUCOURT.
4. MARIE, Dame de Thury, mariée, par contrat paſſé le mercredi après la Touſſaint 1360, à Jean DE BRÉCHARD, Chevalier (*c*), auquel elle apporta les terres de Thury & de la Guette.

XI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Beauvoir, Seigneur d'Aulcerre, & de Bordeaux après la mort de ſon frère aîné, hérita en 1384 des terres de Chaſtellux, de Bazoches, de Marigny, &c., par la mort de ſa tante Laure de Bordeaux (*d*), ſœur aînée de Jacquette. Il mourut le 6 Juin 1408, laiſſant de ſa femme, Jeanne DE SAINT-VERAIN, morte en 1421, entre autres enfants (*e*) :

XII. DEGRÉ.

CLAUDE de Beauvoir, Seigneur de Chaſtellux, de Bordeaux, &c., Vicomte d'Avallon, Maréchal de France le 2 Juin 1418, premier Chanoine de l'égliſe cathédrale d'Auxerre (dignité conférée à tous les Seigneurs de Chaſtellux). Il mourut vers le 12 Mars 1453, laiſſant de ſa troiſième femme, Marie DE SAVOISY, morte vers 1472, entre autres enfants :

XIII. DEGRÉ.

JEAN de Beauvoir, Sire de Chaſtellux, Vicomte d'Avallon, Chambellan du Roi Louis XI, mort en 1490, laiſſant de ſa femme Jeanne D'AULENAY, fille de Claude D'AULENAY, Seigneur d'Arcy-ſur-Cure, & de Charlotte DE DANGEUL :

XIV. DEGRÉ.

PHILIPPE, Sire de Chaſtellux, Enfant d'honneur du Roi Charles VIII; il mourut

(*a*) Le P. Anſelme, dans la généalogie de la maiſon de Chaſtellux (t. VII. p. 3), a confondu, ſous certains rapports, Jean de Beauvoir avec Jean d'Auxerre, & a donné au premier pour femme JACQUETTE d'Oſtun, qui n'était que ſa nièce, au lieu de Jacquette de Bordeaux. L'identité de prénoms de ces deux perſonnages & de leurs femmes, ainſi que le titre de Seigneur d'Aulcerre porté par Guillaume, fils de Jean de Beauvoir, ont dû amener cette confuſion, & le P. Anſelme ne parait avoir bien compris ni le titre cité par lui de 1340, ni ſurtout le partage de 1339 où on lit : « Je Jacote, fille feu Monſ. Guy d'Oſtun, Chevalier, femme Jehan DE AUCEURRE, *Écuyer*..., en préſence de Jehan DE BEAULVEOIR, *Chevalier*. (Bibl. imp., fonds Gaignières, vol. 658). — *Annuaire de l'Yonne*, 1864, p. 217.

(*b*) Pour plus de détails ſur la première maiſon de Chaſtellux voir les *Recherches ſur les anciens Seigneurs de Chaſtellux juſqu'en* 1384, par le Comte de Chaſtellux (Avallon, 1868, in-8°), travail conſciencieux, accompagné de trente-neuf documents inédits & d'un grand intérêt.

(*c*) Article DE BRÉCHARD, même Regiſtre.

(*d*) Le doſſier de Chaſtellux, conſervé à la Bibliothèque impériale, contient une généalogie dreſſée par d'Hozier, ſans doute ſur des documents peu ſatisfaiſants, puiſqu'il y a commis d'aſſez graves erreurs, dont la principale conſiſte dans la confuſion de Laure de Bazoches avec ſa petite-fille Laure de Bordeaux.

(*e*) Pour plus de détails généalogiques, voir P. Anſelme, t. VII, p. 3 & ſuiv.; & *Hiſtoire généalogique de la maiſon de Chaſtellux*, par le Comte de Chaſtellux (Auxerre, 1869, in-4°).

en 1520, laiſſant de ſa ſeconde femme, Barbe DE HOCHBERG, décédée le 6 Février 1565, entre autres enfants :

XV. DEGRÉ.

LOUIS, Sire de Chaſtellux (*a*), Vicomte d'Avallon, Chevalier de l'ordre du Roi & Gentilhomme ordinaire de ſa chambre, Gouverneur de Marſal & de Metz, mort le 14 Octobre 1580, laiſſant de Jeanne DE LA ROERE, ſa première femme :

XVI. DEGRÉ.

OLIVIER, Sire de Chaſtellux, Vicomte d'Avallon, Bailli d'Autun, Gouverneur de Cravan, mort le 15 Janvier 1617, veuf, le 18 Novembre 1605, de Marguerite DE CLERMONT D'AMBOISE, dont :

XVII. DEGRÉ.

HERCULE, Comte de Chaſtellux par Lettres patentes de Mars 1621, Vicomte d'Avallon, Gouverneur de Cravan, mort le 6 Avril 1645 (& non 1644). De ſa femme Charlotte LE GENEVOIS DE BLAIGNY, morte le 21 Janvier 1663, il eut :

XVIII. DEGRÉ.

CÉSAR-PHILIPPE, Comte de Chaſtellux, Vicomte d'Avallon, baptiſé le 23 Mai 1623, Maréchal de camp des armées du Roi, mort le 8 Juillet 1695. De ſa ſeconde femme, Judith BARILLON, morte le 2 Avril 1721, il eut :

XIX. DEGRÉ.

GUILLAUME-ANTOINE, Comte de Chaſtellux, Vicomte d'Avallon, né le 20 Octobre 1683, mort le 12 Avril 1742 (& non pas le 13) à Perpignan où il était Lieutenant pour le Roi en Rouſſillon. Sa femme Claire-Thérèſe DAGUESSEAU, née le 25 Octobre 1699, morte le 4 Octobre 1772, lui donna neuf enfants, entre autres :

XX. DEGRÉ.

CÉSAR-FRANÇOIS, Comte de Chaſtellux, Colonel d'infanterie, né le 1er Novembre 1723, mort le 29 Septembre 1749. Il avait épouſé, le 22 Février 1745, Olympe-Éliſabeth JUBERT DU THIL, née le 8 Juillet 1725, morte le 31 Mai 1798, dont :

XXI. DEGRÉ.

HENRI-GEORGES-CÉSAR, Comte de Chaſtellux, Chevalier d'honneur de Madame Victoire, fille de Louis XV; Maréchal de camp en 1788, né le 15 Octobre 1746, mort le 7 Avril 1814, admis aux honneurs de la cour ſur preuves de Nobleſſe faites devant Chérin en 1768. Il avait épouſé, le 21 Avril 1773, Victoire-Angélique DE DURFORT DE CIVRAC, Dame d'honneur de Madame Victoire; née le 2 Décembre 1752, morte le 14 Novembre 1816, dont neuf enfants, entre autres :

(*a*) Ses deux frères, PHILIPPE & OLIVIER, furent auteurs de deux branches, celle des Seigneurs de Bazarne & celle des Seigneurs de Coulanges, éteintes au XVIIe ſiècle.

XXII. DEGRÉ.

Henri-Louis de Chaftellux, né le 28 Février 1786, Duc de Rauzan, par brevet du 31 Août 1819, jour de fon mariage avec Claire de Durfort de Duras, née le 25 Septembre 1799, morte le 11 Novembre 1863. Il fut Miniftre plénipotentiaire de France en Portugal en 1825, & venait d'être nommé à l'ambaffade de Turin au moment de la révolution de Juillet. Il mourut le 3 Mars 1863, ayant eu trois filles, & un fils, qui fuit.

XXIII. DEGRÉ.

Amédée-Gabriel-Henri, Marquis de Duras-Chaftellux, Comte de Chaftellux, né le 20 Septembre 1821, mort le 3 Septembre 1857, avait époufé, le 13 Janvier 1842, Adélaïde-Laurence-Marguerite de Chastellux, fa coufine germaine, fille de César-Laurent, Comte de Chaftellux (frère aîné de Henri-Louis, ci-deffus), & d'Adelaïde-Louife-Zéphirine de Damas. De cette union font iffus fept enfants, entre autres :

XXIV. DEGRÉ.

Henri-Paul-César, Comte de Chaftellux, chef actuel du nom & des armes, né le 3 Novembre 1842.

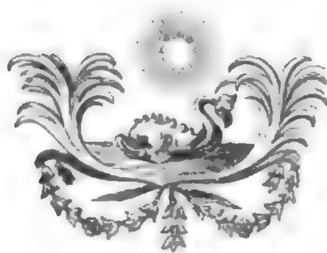
Bertrand-Georges-Louis, de Chaftellux, né le 4 Janvier 1849.

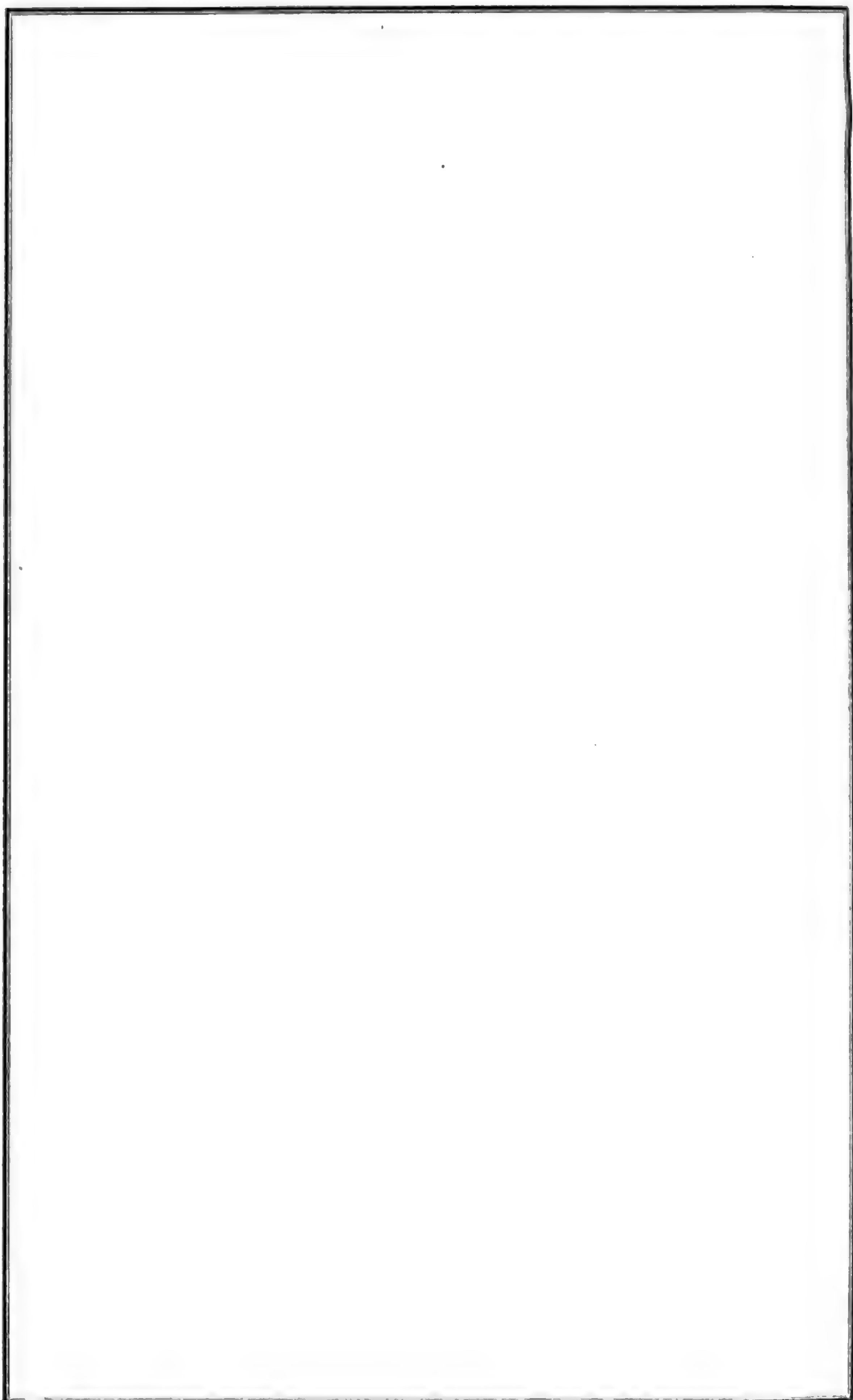
Bernard-Léonce-Marie de Chaftellux, né le 30 Décembre 1849.

Marie-Charlotte-Félicie-Zéphirine, née le 8 Octobre 1853.

César-Jean-Marie, né le 9 Février 1856.

Alliances : Grancey, Garlande, Torote, Courtenay, Marigny, Saint-Phalle, Vaudrey, Choiseul, Gauville, Pontailler, Vienne, Saint-Chamans, Damas, La Tourneile, Lur-Saluces, Blacas, Lubersac, etc.

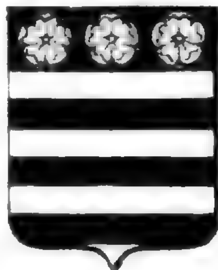




DE CHAVAGNAC,

Marquis de Chavagnac, anciens Seigneurs de Blefle, de Lugarde, &c.

EN AUVERGNE, FIXÉE DEPUIS DANS LE MAINE.



De Sable à trois Fafces d'Argent & trois Rofes d'Or en chef.

Dans le II[e] Regiftre de cet Armorial, pages 329 à 356, d'Hozier a confacré à cette ancienne & puiffante famille une notice détaillée & accompagnée de pièces à l'appui. La filiation s'y arrête au X[e] degré dont nous allons donner la continuation.

X. DEGRÉ.

Annet-Frédéric-Henri-René de Chavagnac, Marquis de Chavagnac, Seigneur de Blefle, Chavagnac, Lugarde, Sainte-Amandine, &c., fecond fils de Gilles-Henri-Louis-Clair, Marquis de Chavagnac, & de Anne-Angélique-Renée de Froulay-Tessé, époufa, le 7 Octobre 1761 (*a*), Marie-Anne des Escotais de Chantilly, fille de Michel-Roland, Comte des Escotais, Seigneur de Chantilly, du Coudray, Maconard, &c., & de Anne-Geneviève Pineau de Viennay; il eut de cette union trois enfants :

1. Anne-Henri-Frédéric, qui fuit.
2. Louis-Vigile, Comte de Chavagnac, Chevalier de Malte, né en 1765, mort le 8 Janvier 1819, marié en premières noces en 1790 à Demoifelle Agathe de Montécler, de laquelle il eut :
   - I. Michel-Henri-Gustave, Comte de Chavagnac, né à Bruxelles le 28 Novembre 1793, décédé à Paris le 29 Mars 1868, fans avoir contracté d'alliance.
   - II. Adrienne-Adélaide-Anne de Chavagnac, mariée à Bon-Charles-Henri-Euloge de la Couldre, Vicomte de la Bretonnière.

   Et en fecondes noces en 1808 à Françoife-Célefte-Alexandrine de Chavagnac, morte le 22 Août 1854; de cette feconde union vint :
   - III. Claude-Adrien-Gustave-Alexandre, Comte de Chavagnac, marié, le 18 Décembre 1837, à Demoifelle Fanny de Boisjourdan, de laquelle il a :
     1. Alix, mariée, le 23 Novembre 1863, à Raoul, Comte de la Villebrune.
     2. Maurice, né le 4 Avril 1843.
     3. Xavier, né le 20 Mars 1846.
3. Marie-Françoise-Joséphine, morte à Paris le 1[er] Août 1807, fans avoir contracté d'alliance.

(*a*) Extrait des regiftres de l'état civil de la commune de Saint-Paterne, délivré le 23 Mars 1829, & légalifé.

XI. DEGRÉ.

ANNE-HENRI-FRÉDÉRIC de Chavagnac, Marquis de Chavagnac, épousa, le 9 Mars 1784 (*a*), Henriette-Françoise DE MONTÉCLER, fille de René-Georges-Marie, Marquis DE MONTÉCLER, Brigadier des armées du Roi, & de Hyacinthe-Jeanne DE MONTÉCLER. De ce mariage sont nés :

1. GABRIEL-JEAN-GEORGES, qui suit.
2. MARIE-AGATHE-HYACINTHE-GABRIELLE, mariée en 1830 à Benjamin DE COUHÉ, Comte de Lusignan, mort en 1850; elle-même est décédée en 1851.
3. MARIE-JOSÉPHINE-HENRIETTE de Chavagnac, Marquise de Bartillat, fut mariée trois fois : en premières noces en 1827 au Comte DE TREMIGON, décédé en Août 1827; en secondes noces au Comte DE CORNEILLE, & en troisièmes noces à Henri, Marquis DE BARTILLAT.

XII. DEGRÉ.

GABRIEL-JEAN-GEORGES de Chavagnac, Marquis de Chavagnac, né à Bruxelles le 5 Décembre 1793, décédé le 29 Juillet 1867, avait épousé, le 8 Octobre 1813, Demoiselle Clémentine DE CHAMPAGNÉ-GIFFART, morte le 9 Août 1857, fille de Guillaume-René-Anne, Comte DE CHAMPAGNÉ, & de Marie-Anne-Adélaïde DE BONNEVAL. De cette union vinrent six enfants :

1. GEORGES-GABRIEL-MARIE, qui suit.
2. ÉDOUARD-MARIE, dont l'article suit après celui de son frère aîné.
3. HIPPOLYTE-ERNEST-MARIE de Chavagnac, né le 31 Décembre 1831, décédé à Paris le 27 Mai 1847.
4. CÉCILE-MARIE-FRANÇOISE de Chavagnac, morte à Paris en 1829, à l'âge de douze ans.
5. MARIE-CAROLINE-RENÉE de Chavagnac, mariée, le 21 Avril 1841, à Alfred-Marie-Charles-Emmanuel, Comte DE SAINT-MAURIS.
6. CÉCILE-MARIE, née le 31 Décembre 1831, morte à un an.

XIII. DEGRÉ.

GEORGES-GABRIEL-MARIE, Marquis de Chavagnac, épousa, le 17 Mai 1847, Demoiselle Louise DE LESPINAY, fille de N... Baron DE LESPINAY & de N...... LE TISSIER.

XIII. DEGRÉ.

ÉDOUARD-MARIE, Comte de Chavagnac, marié le 25 Octobre 1859, à Demoiselle Céleste-Marie-Eugénie LE GONIDEC DE TRAISSAN, fille de Raoul-Marie-Victor LE GONIDEC, Comte de Traissan, & de Céleste-Marie-Josèphe-Patricie DE LANGLE. De cette union sont issus :

1. MARIE-GABRIELLE-EUGÉNIE, née le 24 Février 1861.
2. MARTHE-CÉLESTE-MARIE-CÉCILE, née le 1er Octobre 1863.
3. HENRI-CHARLES-MARIE-YVES, né le 29 Août 1865.
4. ANTOINETTE-MARIE-HENRIETTE-AUGUSTINE, née le 14 Mai 1868.

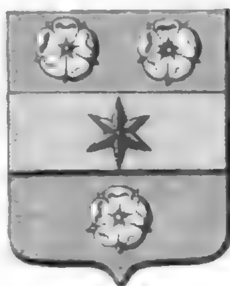
(*a*) Extrait des registres de l'état civil de la ville de Paris, délivré le 27 Février 1829.



CHEVALIER D'ALMONT,

Vicomtes de Saint-Juſt & d'Almont, Seigneurs de Donnay, d'Epincy, des Augeries, de Baudreville, de Boiſſeaux, du Thou, &c.

BRETAGNE, BEAUCE, ORLÉANAIS, SOLOGNE, &c.



D'Azur, à une Faſce d'Or, chargée d'une Molette de Gueules & accompagnée de trois Roſes d'Argent. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Licornes* ou *deux Lions.* CIMIER : *un Buſte de Chevalier, tenant de la main droite une Épée à Lame d'Argent, garnie d'Or.* DEVISE : Honor & fides.

Cette famille, dont le nom s'écrit auſſi CHEVALIER D'ALLEMONT, D'AULMONT & D'ANNEMONT, eſt ancienne à Dourdan & au pays chartrain, mais, d'après la tradition, elle vient de Bretagne, où ſon nom primitif était MARC'HEC, qui veut dire CHEVALIER. La branche de MARC'HEC DE KERBAUL, éteinte, maintenue en 1669, ſur preuves de ſept générations de nobleſſe, a donné : un Évêque de Cornouailles, en 1383; un Sénéchal de Rennes, ſignataire du traité de mariage de la Ducheſſe Anne avec Louis XII en 1499 (*a*); un Préſident aux Comptes en 1524; un Gouverneur de Rennes en 1583, &c.

RAOUL (Rodolphe) ou ROLLAND Chevalier, qui ſe croiſa en 1248 (*b*), eſt regardé comme le chef de cette famille : il eut pour petit-fils HERBERT, par qui nous commençons la filiation.

PREMIER DEGRÉ.

HERBERT Chevalier, Écuyer, Seigneur de Donnay, Généralité d'Alençon, Intendant de Juſtice, Police & Finances du Maine, Commiſſaire & Député du Roi Philippe VI, pour connaître les uſurpateurs de la Nobleſſe dans cette province, ſelon Lettres patentes, expédiées, à Fromont, près Corbeil, en Mai 1334 (*c*).

Il eut, entre autres enfants :

1. MATHIEU Chevalier, Prévôt du Berry, à Bourges, en 1339 (*d*).
2. PIERRE, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

PIERRE Chevalier, Seigneur de Donnay, Varlet-Écuyer de la Chambre (*e*) du Roi

(*a*) Nobiliaires de Bretagne. — Maintenues de 1669, &c.

(*b*) Hiſtoriens de Bretagne. — Archives de Nantes. — Collection Courtois. — De Fourmont, *L'Oueſt aux Croiſades*, t. II, p. 235-236; *&c.*

(*c*) Waroquier, t. VI, p. 39.

(*d*) La Thaumaſſière, *Hiſtoire du Berry*, p. 53.

(*e*) Juſqu'à François Ier les Gentilſhommes ſeuls pouvaient être Valets de chambre du Roi. Ce fut ce prince qui créa les emplois de Gentilſhommes de la chambre, & les roturiers furent alors admis à la fonction de Valet de chambre du Roi.

Charles V en 1373, d'après un compte du Changeur du Tréfor (*a*). Il eut entre autres enfants :

1. Jean, qui fuit.
2. Étienne Chevalier, Prêtre, Maître & Adminiftrateur de la maladrerie de Melun en 1416.
3. Robine Chevalier, mariée à Jacques de l'Esbay, Seigneur de la Fauconnière, dont elle eut : Nicole de l'Efbay, mariée à Jean de Brachet, d'où defcendent les familles Beauharnais & Chevalier d'Almont, comme nous le verrons plus loin. Jacques de l'Efbay fe remaria à Jacquette de Saint-Mesmin, fille d'Agnan & de Fleurette de Bourges, familles alliées aux Beauharnais (*b*).

III. DEGRÉ.

Jean Chevalier, Écuyer, Seigneur de Donnay & d'Allemont, Procureur général du Duc d'Orléans en 1420, puis Secrétaire de Charles VII, en 1423 (d'après un compte du Changeur du Tréfor), charge équivalente alors à celle de Secrétaire d'État (*c*).

Il eut entre autres enfants :

1. Pierre, qui fuit.
2. Étienne Chevalier, Seigneur d'Éprunes, du Vignau, de Grigny, &c., Confeiller & Secrétaire des commandements des Rois Charles VII & Louis XI, Maître des comptes, Tréforier général de France, Membre du Grand Confeil, Ambaffadeur en Angleterre & à Rome, exécuteur teftamentaire d'Agnès Sorel, avec Jacques Cœur & Robert Poitevin, & de Charles VII, avec fon beau-père, Dreux Budé, Grand-Audiencier de France & Prévôt des Marchands de Paris. Étienne fut un des hommes les plus marquants de l'époque & il contribua beaucoup à chaffer les Anglais de la France (*d*). Ses defcendants ont fourni plufieurs branches illuftres, en Champagne, Ifle-de-France, Normandie, &c., dont les Marquis de Chevry & du Coudray, Vicomtes d'Abbeville, de Courtavant, Barons de Crissé, d'Enfrenel, &c. Elles ont donné des Tréforiers généraux, des Préfidents & Maîtres des comptes, un Surintendant des Finances, Page d'Henri IV, Colonel de Paris & favant célèbre, des Préfidents & Confeillers au Parlement, un Préfident du Vermandois, un Lieutenant général d'Amiens, un Maître d'hôtel du Roi, un Grand-Maître des Eaux & Forêts, un Évêque Confeffeur du Roi, un Protonotaire du Saint-Siége, des Abbés mitrés, une Dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche, des Ambaffadeurs, des Baillis, des Gouverneurs, des Lieutenants de Roi, un Contrôleur général des guerres & de la cavalerie légère, un Commiffaire général des guerres, & un Commiffaire général des vivres & armées du Roi, des Pages & Écuyers du Roi, des Capitaines aux Gardes du Roi ; des Chevaliers de Saint-Michel & de Saint-Louis, trois Généraux & beaucoup d'autres Officiers de tous grades, dont plufieurs verfèrent leur fang pour la patrie. Elles fe font alliées aux : Lepicart, Guillart, Aurillot, Crevecœur, Gaudart, Fraguier, Lecamus, Luillier, Linage, Charlet, Godet, Ailly-d'Annebault, Guyon, Combault-d'Auteuil, Cadot de Sebbeville,

(*a*) D. Godefroy, *Hiftoire de Charles VII* (édit. de 1661), article Chevalier, p. 892.

(*b*) Ve Reg. de cet Armorial, art. de Beauharnais. — Manufcrits d'Hubert à la Bibl. d'Orléans. — Courcelles, La Chefnaye, &c.

(*c*) Hubert, Godefroy.

(*d*) Godefroy. — Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, article Budé. — Rouillart, *Hiftoire de Melun*. — *Nouvelle Biographie Générale* (Firmin Didot).

LARIVIÈRE, ERNECOURT, CHAMBLY, CHOISEUL, MIREMONT, DU PASQUIER, DU HOUX, &c., ont donné des femmes aux : POTIER DE GESVRES, BARREAU, CORDES, BOULLENC, LAPORTE, LE BOULANGER DE MONTIGNY, ARBALÈTRE DE MELUN, CRÉMEAUX D'ENTRAGUES, GORDON, MALVAL, LETELLIER, BOUILLÉ, AUBETERRE, PREISSAC, NONANT, RANCHIN, DES SALLES, BRUSLART-GENLIS, HENNEZEL, BAILLIVY, &c., toutes familles illuftres (*a*).

IV. DEGRÉ.

PIERRE Chevalier, Écuyer, Seigneur de Donnay & d'Allemont, Lieutenant général au duché d'Orléans en 1460; mort en 1479, & inhumé dans l'églife Saint-Hilaire d'Orléans, où on lifait fon épitaphe (*b*). Il eut entre autres enfants :

1. JEAN, qui fuit.
2. CLAUDE Chevalier, Seigneur d'Allemont en partie, de Marchais, Fourrier de la garde du Roi, &c. Il époufa Marguerite ROILLART, fille de Claude ROILLART, Seigneur du Verger, Prévôt d'Orléans en 1475, & de Marguerite GAILLARD DE LONJUMEAU. Cette branche, éteinte depuis longtemps, dont étaient les Seigneurs de Mondonville, de Rouvray, d'Obrainville, &c., a donné plufieurs Officiers diftingués & un Commiffaire général des guerres. Elle s'eft alliée aux CHOARD, HALLOT, RIOU, VIOLE, FESQUE, &c., & a donné des femmes aux : MALLIVAUD, MAUSSABRÉ, VARENNE, GUILLEMEAU, CHALUDET, AUBRIOT, SAINT-MESMIN, &c.

V. DEGRÉ.

JEAN Chevalier, II[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Donnay & d'Allemont, Lieutenant particulier au duché d'Orléans en 1472, & Auditeur des Comptes de la Ducheffe d'Orléans en 1482 (*c*). Il époufa : 1° Colombe DE HARVILLE; 2° Rofe DE MAREAU, (coufine de Anne DE MAREAU, époufe de François DE BEAUHARNAIS), fille de Sébaftien DE MAREAU, Seigneur de Pully, Secrétaire du Roi & Maître des comptes, & de Jeanne DE SAINT-MESMIN.

Il eut du premier lit :

1. JEAN, qui fuit.
2. FRANÇOISE Chevalier, mariée à Jean DU CROISET, Écuyer, Seigneur du Croifet.
3. COLOMBE Chevalier.

Et du fecond lit :

4. CHARLES Chevalier, Abbé du Landais, en Berry, Chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, homme de bien par excellence, qui fonda à fes frais, à Bourges en 1554, le Collége Chevalier (*d*).
5. CATHERINE Chevalier, mariée à Jean D'ARCEMALE, Seigneur de Marembert.
6. ROSE Chevalier, mariée à Jean LEVASSEUR, Seigneur d'Alliers.

VI. DEGRÉ.

JEAN Chevalier, III[e] du nom, Écuyer, Seigneur d'Allemont, des Augeries, &c., Capitaine en chef d'une compagnie de gens de pied. Il époufa, le 3 Avril 1518,

(*a*) Hubert, Moréri, Blanchard, P. Anfelme. — *Gallia chriftiana.* — Courcelles, La Chefnaye, Dom Calmet, Denis, Teffereau, &c.
(*b*) Lemaire, *Antiquités d'Orléans*, p. 392 & 397. — Archives d'Orléans.
(*c*) Hubert; Lemaire, p. 398.
(*d*) Hiftoriens du Berry.

Michelle DE SAINXE, fille de Jean, Seigneur de Marville & de Boiffy, Archer du Roi, & d'Antoinette DU MONCÉAU (*a*).

Leurs enfants furent :

1. JÉRÉMI Chevalier, Capitaine de la ville d'Orléans, Commandant de la place & château royal de Mehun-fur-Yèvre en 1592; il périt victime des difcordes civiles du temps (*b*).
2. ANTOINETTE Chevalier, mariée à Michel MUSNIER, Seigneur de Lagrifonnière.
3. LÉON, qui fuit.
4. LÉONARDE Chevalier, mariée à Jean DE BONNEVAL, Chevalier, Seigneur de Jouy-fur-Morin.
5. LOUISE Chevalier, mariée à Louis HUMÉRY, Seigneur de Laboiffière, Avocat célèbre.

VII. DEGRÉ.

LÉON Chevalier d'Almont, Chevalier, Seigneur d'Allemont, d'Épincy, des Augeries, de Courcellay, &c. Nommé par le Roi Henri IV Capitaine en chef d'une compagnie d'arquebufiers à cheval, il la paffa en revue, à Bourges, le 8 Octobre 1615, en préfence des Commiffaires des guerres (*c*). Il fervit fous le Maréchal Claude de la Châtre, & mourut dans un âge avancé, des bleffures qu'il avait reçues au fiége de Vouillon. Il époufa : 1° le 10 Juin 1560, Nicole DAMAIN ; 2° le 12 Novembre 1572, Marguerite DE LALANDE, fille de Claude, Seigneur de Maizières, de Courcelles, de Tigy, &c., Gouverneur de Pithiviers, Commandant de l'arrière-ban de la Nobleffe de l'Orléanais, & de Bertrande DE MALESCOT, fille de Guillaume, & d'Ifabeau DE VARENNES, veuve de Jacques LEMOINE D'AUNEUX (*d*).

Il eut du fecond lit :

1. LANCELOT, qui fuit.
2. MARIE Chevalier, mariée à Jacques DE CONTES, Seigneur de la Clemendière, petit-fils de Jacques DE CONTES, Seigneur du Briou & des Valins, & de Claudine DE BEAUHARNAIS, & arrière-petit-fils de Antoine DE CONTES, Écuyer de Jeanne d'Arc (*e*).
3. JEAN Chevalier, Écuyer, Seigneur des Augeries & de Juffy, marié à Jeanne DE SAILLY, dont :
   - I. MARGUERITE Chevalier, mariée à Charles LEFORT, Baron de Cernoy, fils de Richard, & de Marie DE CHENU.
   - II. ÉTIENNETTE Chevalier, mariée, le 15 Mars 1631, à Edme LEFORT, Seigneur de Montifault, fils de Richard, Baron de Cernoy, & de Jeanne D'ORLÉANS (*f*).
4. GEORGES Chevalier, Écuyer, Seigneur de Lafontaine, de Courcellay, des Beffines, &c., Capitaine d'arquebufiers. Il époufa Anne DE POULLAIN, dont il eut :
   - I. FRANÇOIS Chevalier, né à Salbris le 20 Août 1619. Il eut pour parrain Lancelot d'Almont, fon oncle, & pour marraine Catherine-Blanche de Choifeul, époufe de Jacques d'Eftampes. Sa deftinée eft inconnue.
   - II. CATHERINE Chevalier, née à Salbris le 19 Avril 1624, mariée en 1647 à Charles DE LOUAULT, Seigneur de Durtal, de Tigy, &c.

(*a*) Contrat original paffé devant Nerbot, Notaire à Mainvilliers.
(*b*) Hiftoriens du Berry.
(*c*) Original. — Raynal, *Hiftoire du Berry*.
(*d*) Contrat paffé devant Collemière, Notaire à Yèvre le-Châtel. — Hubert, &c.
(*e*) *Hiftoire de Jeanne d'Arc*. — Hubert, &c.
(*f*) La Thaumaffière; Hubert, article LEFORT.

III. Claude Chevalier, né à Salbris le 11 Septembre 1627, mort à l'armée.
IV. Lucrèce-Marie Chevalier, née à Salbris en 1627, morte à Salbris, fans alliance, en 1679.
V. Anne-Henriette Chevalier, née à Salbris le 29 Juin 1628. Elle eut pour parrain François d'Eftampes, Marquis de Mauny, & pour marraine Henriette de la Châtre, Comteffe de Cruffol. Elle époufa Robert de Potin, Seigneur du Briou (*a*).

VIII. DEGRÉ.

Lancelot Chevalier-d'Almont, Chevalier, qualifié Vicomte de Saint-Juft & de Chambon, avec haute, moyenne & baffe juftice, Seigneur d'Allemont, d'Épincy, de Boiffeaux, de Baudreville, de Givroux, &c., Lieutenant du Maréchal Louis de la Châtre & Commandant de fa compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi (*b*). Il époufa : 1° Melchiore de Voisines, fille de Jean, Seigneur de Beauregard, Gentilhomme ordinaire de la Maifon du Roi & Lieutenant des gens d'armes du Maréchal Claude de la Châtre, & de Gabrielle des Roches-Herpin, dont deux enfants morts en bas âge; 2° le 19 Mai 1621 (*c*), Jeanne de Westrebourg d'Alguet, fille de Hilaire, Vicomte de Saint-Juft, Capitaine des gardes du Maréchal Claude de la Châtre & Commandant de la groffe tour de Bourges (*d*), & de Catherine de Segault, dont la mère Gabrielle Trousseau, était fille de Louis Trousseau, Vicomte de Bourges, & de Gaillarde de Fumée, fille de Adam de Fumée, Garde des fceaux de France, & de Perrine de Lavillegontier. Gabrielle Trousseau était petite-fille de Jacquelin Trousseau & de Perrette Cœur, fille du célèbre Jacques Cœur (*e*). Gabrielle de Westrebourg d'Alguet, fœur de Jeanne, époufa Henri de Mathefelon, Gouverneur d'Iffoudun. Le Maréchal de la Châtre & Élifabeth d'Eftampes, fa femme, affiftèrent au mariage de Lancelot d'Almont & fignèrent au contrat.

Leurs enfants furent :

1. Hilaire Chevalier de Chambon, Chevalier, Vicomte de Saint-Juft, Seigneur d'Épincy, de Bierville, &c., né à Saint-Juft en 1622, mort à l'armée, Lieutenant du Grand-Maître de l'artillerie de France (*f*). Il fut maintenu dans fa nobleffe de race le 29 Juin 1667. Il époufa à Mérouville, le 22 Février 1648, Marguerite de Hallot (*f*), fille de Claude, Comte de l'Étourville, Maréchal des camps & armées du Roi (dont la mère était Marie Viole, veuve de Louis d'Almont, Seigneur de Rouvray), & de Marguerite de Hallot, fa coufine, fille de Étienne, Enfeigne des gendarmes de la Reine Marie de Médicis, & de Françoife de Chautfour; dont, entre autres enfants :
   I. Claude-René Chevalier de Chambon, né à Mérouville le 23 Avril 1654, mort à l'armée le 7 Février 1702, Commiffaire provincial de l'artillerie de France & Directeur à l'armée de Flandres, après avoir été maintenu dans fa nobleffe (*g*).
   II. Philippe Chevalier de Chambon, Vicomte de Saint-Juft, né à Mérou-

(*a*) Archives de la famille, celles de Salbris & du Chefne.
(*b*) Originaux.
(*c*) Contrat paffé devant Boyer, Notaire au Bignon. — Hubert; La Thaumaffière, article Maréchal; &c.
(*d*) Hiftoriens du Berry. — Épitaphe dans l'églife de Saint-Juft.
(*e*) La Thaumaffière.
(*f*) Originaux. — La Chefnaye, article Hallot. — Hubert. — I[er] Reg. de cet Armorial.
(*g*) Maintenues de l'Orléanais, à la Bibl. Impériale. — Archives de Mérouville, &c.

ville le 28 Février 1656, Capitaine d'infanterie à l'armée d'Allemagne. Il époufa Jeanne Lelarge, veuve de Étienne de Foucault, Capitaine au régiment d'Orléans, & fille de Germain Lelarge, Seigneur de Boifdurand, Docteur ès droits de l'univerfité de Bourges, & de Marie du Coing. Il rendit aveu & dénombrement au Roi pour fa Vicomté de Saint-Juft, relevant de la groffe tour de Dun-le-Roi, le 4 Septembre 1707 (*a*).

III. Françoise-Marguerite Chevalier de Chambon, née à Mérouville le 5 Novembre 1657, dont on ignore la deftinée.

IV. Marianne Chevalier de Chambon, reçue, fur preuves de nobleffe, Chanoineffe Comteffe de Remiremont (*b*).

2. René, qui fuit.
3. Jeanne-Marie Chevalier d'Almont, mariée, le 13 Juin 1654, à Claude Maréchal, Chevalier, Seigneur du Breton, Officier diftingué, qui rendit de grands fervices au Roi dans fes armées (*c*).

IX. DEGRÉ.

René Chevalier d'Almont, Chevalier, Seigneur d'Allemont, de Boiffeaux, des Lyonneries, du Thou, &c., Capitaine de cavalerie, né à Saint-Juft en 1625. Il fut maintenu dans fa nobleffe de race, par jugement de M. de Machault, Intendant de l'Orléanais, le 9 Juin 1667 (*d*). Il époufa, le 21 Février 1661, Anne de Passac, fœur de Catherine, époufe de Gabriel de Toury, & coufine de Anne de Passac, époufe de Louis d'Étampes, Seigneur d'Ennordres, dont le fils, Jacques, époufa Aimée de Lachapelle. Elles étaient filles de François de Passac, Seigneur du Thou, & de Anne de Pasquier (*e*). René mourut au Thou de Salbris le 2 Avril 1700, & fa femme trois jours après; ils furent inhumés dans la chapelle de Saint-Jacques de l'églife de Salbris, qui dépendait du fief du Thou & de celui de Courcellay, & qui fervit de fépulture à toute la famille jufqu'en 1790 (*f*).

Leurs enfants furent :

1. Hilaire, né le 8 Mars 1666, mort à l'armée, Lieutenant d'infanterie.
2. Charles, qui fuit.
3. Edme, né le 6 Août 1671, mort au berceau.
4. Louis-Charles, né le 29 Octobre 1673, mort, fans alliance, le 22 Décembre 1723.
5. Jacques, né le 17 Août 1679, mort jeune, fans alliance.
6. Angélique, née en 1662.
7. Anne, née le 2 Février 1664.
8. Marie-Anne, née le 21 Février 1667, reçue Chanoineffe Comteffe de Remiremont.
9. Anne-Aimée, née le 31 Août 1668, Religieufe.
10. Catherine-Élisabeth, née le 22 Août 1677, morte, fans alliance, le 5 Mai 1696.
11. Marguerite-Gabrielle, née le 28 Septembre 1681, morte enfant.

(*a*) Original; acte de Sagordet, Notaire à Bourges.

(*b*) Les preuves de nobleffe exigées pour ce chapitre étaient de neuf générations de nobleffe chevalerefque, des deux côtés.

(*c*) Originaux. — La Thaumaffière, p. 1088.

(*d*) Original. — *Armorial de l'Orléanais*, &c.

(*e*) Contrat paffé devant Lefcourioux, Notaire à Paraffy. — Hubert.

(*f*) Originaux aux archives de la famille & à celles de Salbris. — État civil.

Tous nés au Thou de Salbris (*a*).

X. DEGRÉ.

CHARLES Chevalier d'Almont, Chevalier, Seigneur d'Allemont, du Thou, de Lagrangerie, &c., né au Thou de Salbris le 4 Décembre 1669. D'abord Lieutenant au régiment d'Humières (*b*), il fut honoré par le Roi d'un brevet de Capitaine, dans les termes les plus flatteurs pour ſon courage, ſa vigilance, ſa bonne conduite & ſon expérience dans la guerre (*c*). Il fut maintenu dans ſa nobleſſe d'extraction, par jugement du 28 Mai 1708, lequel fut confirmé par un arrêt de la Cour des aides, le 13 Décembre 1718. Il épouſa, le 4 Juin 1701, Marie DE BOUCHAULT, ſœur de Marie-Anne, épouſe de Jacques DE COYGNE, & de Claude, Capitaine des troupes de marine, qui épouſa Suſanne DE BEAULIEU, & enfants de Hector DE BOUCHAULT, Seigneur du Boury, Lieutenant des vaiſſeaux du Roi, & de Marie DE MAUBERT, fille de René DE MAUBERT (dont la mère était Catherine COLAS DES FRANCS) & de Marie DE BRACHET, couſine d'Anne DE BRACHET, épouſe de François DE BEAUHARNAIS, d'où toute cette famille (*d*). Charles mourut le 26 Août 1730, & ſa femme le 7 Janvier 1736, ayant été déclarée Garde-Noble de ſes enfants, par le conſeil de famille.

Leurs enfants furent :

1. RENÉ, né le 8 Février 1703, mort jeune.
2. CHARLES, qui fuit.
3. LOUIS-CHARLES, né le 27 Octobre 1707, mort de ſes bleſſures, Lieutenant au régiment Royal-infanterie, au camp de Deggenfeld, en Bavière, le 7 Janvier 1743 (*e*).
4. MARIE-ANNE, née le 8 Mars 1702, mariée, le 27 Mai 1727, à Louis DE TARRAGON, Chevalier d'Omonville, fils de Michel, Capitaine au régiment de la Reine, & de Anne DE CHABOT. Marie-Anne DE TARRAGON, leur fille, épouſa Louis-François-Antoine DE LAMIRAULT.
5. ANNE, née le 5 Avril 1704, morte quatre jours après.
6. MARIE-ANNE, née le 4 Juin 1705, morte au berceau.
7. ANNE, née le 30 Novembre 1708, Religieuſe.

Tous nés au Thou de Salbris (*f*).

XI. DEGRÉ.

CHARLES Chevalier d'Almont, IIe du nom, Chevalier, Seigneur d'Allemont, du Thou, &c., né au Thou de Salbris le 14 Novembre 1706. D'abord Lieutenant de milices, le 15 Novembre 1723, puis au régiment de Roye, le 1er Mars 1727, & enfin, Lieutenant au régiment Royal-cavalerie, le 1er Décembre 1733 (*g*). Il épouſa : 1° le 8 Août 1736, Henriette DE COSNE (*h*), nièce de Suſanne DE COSNE, épouſe de Samuel DE TASCHER, biſaïeule du Comte DE TASCHER, Sénateur & Pair de France. Elle était fille de Henri DE COSNE, Chevalier, Seigneur du Rouvray, & de Fran-

(*a*) Archives de Salbris, état civil.
(*b*) Certificat du Duc d'Humières, daté de Courtray le 20 Mars 1694. Original.
(*c*) Brevet daté de Compiègne le 2 mars 1695. Original.
(*d*) Contrat paſſé devant Blandin, Notaire à Cléry. Original. — Généalogies de ces familles : Hubert, d'Hozier, Courcelles, La Chenaye, &c.
(*e*) Extrait mortuaire, original.
(*f*) État civil de Salbris.
(*g*) Brevets du Roi, ſignés à Verſailles. Originaux.
(*h*) Contrat paſſé devant Horeau, Notaire à Illiers.

çoife d'Avaleau, fille de Charles, Vicomte de Messas, Capitaine d'infanterie, & de Marie du Chon; 2° le 6 Décembre 1741, Urfule de Lachapelle, fille de Pierre, Seigneur de la Mothe-Pierrefitte, Capitaine au régiment de Berry, & de Anne de Chicoyneau, & nièce de Marie de Lachapelle, qui était fœur de Pierre de Lachapelle, & époufe du Comte François de Barbançon (a). Charles mourut au Thou de Salbris le 16 Novembre 1747.

Il eut du premier lit :

1. Charles-Prosper, né le 11 Août 1737, mort le 23 Avril 1744.

Et du fecond lit :

2. Louis-François, né le 17 Janvier 1743, mort le 14 Août fuivant.
3. Charles, qui fuit.
4. Ursule-Rose, née le 6 Juin 1744, morte le 8 Janvier 1767.
5. Anne-Ursule Chevalier d'Almont, née le 9 Août 1745, reçue à Saint-Cyr, fur preuves de nobleffe, mariée, le 12 Juillet 1767, à Louis de Monnot de Mannay, Chevalier, Seigneur de l'Échéneau & de Méans, Capitaine Aide-Major au régiment de Hainaut, neveu de François de Monnot, Chef de bataillon, Chevalier de Saint-Louis, & fils de Louis de Monnot, Capitaine d'invalides, & de Marie-Anne du Coudray.

Tous nés au Thou de Salbris (b).

XII. DEGRÉ.

Charles Chevalier d'Almont, III[e] du nom, Chevalier, qualifié Vicomte d'Almont, Seigneur du Thou, de la Mothe-Pierrefitte & du Chézeau, Chevalier de Saint-Louis, né au Thou de Salbris le 9 Janvier 1747. Il fut reçu fur preuves de nobleffe, le 3 Mars 1767, Surnuméraire des chevau-légers de la garde du Roi, paffa dans la compagnie d'Aiguillon le 9 Novembre 1772 & fut nommé garde de la porte du Roi le 3 Avril 1775 (c). Il époufa, le 21 Janvier 1771, Marguerite de Foucault, élevée à Saint-Cyr, fœur de Louis, Capitaine au régiment de Champagne, & nièce de Sufanne de Foucault, époufe du Vicomte Jofeph d'Anglars, Capitaine au régiment de Conti. Elle était fille de Louis-Charles-François Vicomte de Foucault, Colonel d'infanterie, & de Sufanne de Claveau de Bellaistre (d), & petite-fille de Jean-Jacques de Foucault & de Catherine Bigot d'Atilly. Cette dernière était fille de Pierre Bigot d'Atilly, Meftre de camp (de la famille des Marquis de la Touanne, Vicomtes de Morogues), & de Geneviève de Macé (e). Charles Chevalier d'Almont figure dans le procès-verbal de l'Affemblée des Gentilshommes des bailliages de Blois & Romorantin, pour l'élection des députés aux États généraux en 1789 (f).

Il mourut à Romorantin le 27 Décembre 1796, & fa femme le 16 Mai 1792.

Leurs enfants furent :

1. Louis-Charles Chevalier, Vicomte d'Almont, né le 2 Avril 1772. Il fervit dans le régiment de l'Orne, quitta le fervice & mourut fans alliance, le 9 Août 1848.

(a) Contrat paffé devant Odigier, Notaire à Orléans.
(b) Archives de Salbris, état civil.
(c) Certificats des Ducs de Chaulnes & d'Aiguillon, & du Comte de Vergennes. Originaux.
(d) Madame de Claveau était fœur de MM. de Claveau de Bellaistre, Capitaines au régiment de Champagne & Chevaliers de Saint-Louis.
(e) Contrat paffé devant Dumont, Notaire à Bourges. — Courcelles, La Chenaye, &c.
(f) L. de la Roque & Ed. de Barthelemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais*, p. 12.

2. Jean-Charles, né le 3 Mai 1773, mort à l'armée à Philippeville, fans alliance.
3. Sulpice, né le 13 Juin 1774, mort enfant.
4. Claude, frère jumeau du précédent, mort au berceau.
5. François-Philippe, né le 5 Octobre 1778, mort en bas âge.
6. Silvain, frère jumeau du précédent, reçu à l'École militaire fur preuves de nobleffe, faites devant d'Hozier de Sérigny le 10 Juillet 1787; mort en 1802.

Tous nés au Thou de Salbris.

7. René-Georges, né à Romorantin, mort en bas âge.
8. Louis-Théodore, qui fuit.
9. Marguerite-Julie, née au Thou de Salbris le 24 Mai 1776, mariée à Jofeph Périllieux, Officier de dragons, Chevalier de la Légion d'honneur.
10. Marie-Anne Chevalier d'Almont, née à Romorantin en 1779, mariée à Orléans, le 2 Juillet 1805, à Jean-Guillaume Leconte de la Dabinerie, Lieutenant-colonel d'infanterie, Député de Romorantin au facre de l'Empereur Napoléon Ier.
11. Marie-Étiennette, née à Romorantin, décédée fans alliance.

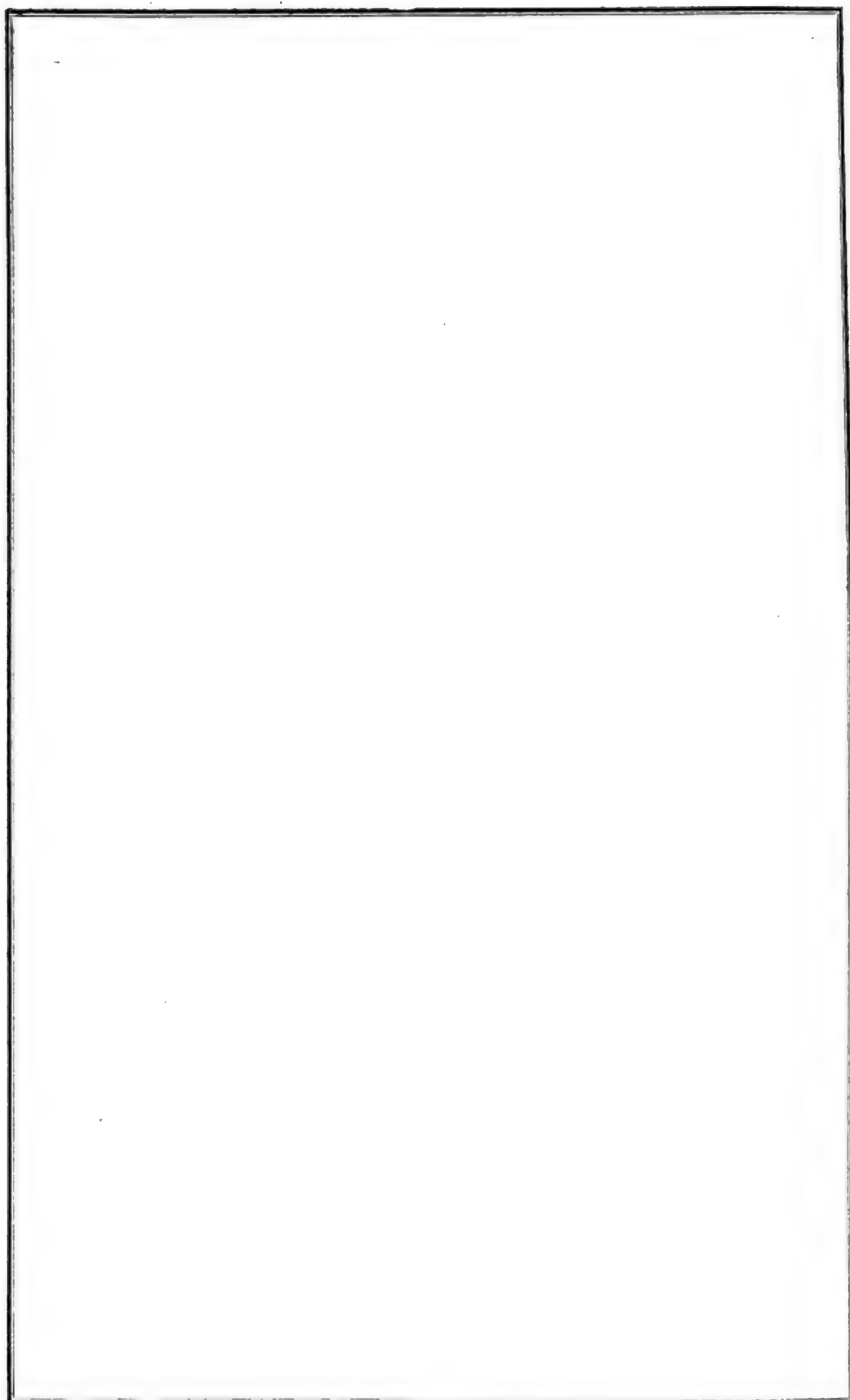
XIII. DEGRÉ.

Louis-Théodore Chevalier, Vicomte d'Almont, ancien Garde d'honneur, né à Romorantin le 29 Décembre 1791, marié à Ennordres, le 11 Mai 1813 (*a*), à Urfule-Émélie Berton de Monnot, fa coufine, d'où :

1. Joseph-Théodore, né à Vignoux, le 6 Septembre 1814, mort au berceau.
2. Frédéric-Théodore Chevalier d'Almont, Maire d'Ennordres, où il eft né le 16 Novembre 1816, marié à Iffoudun, le 21 Février 1865, à Marie-Françoife-Émélie-Élifa Pénigault (*b*), fille de Jofeph-Jules, & de Marie-Jofèphine Bonneau d'Alençon, dont la mère était Marie-Julie Baucheron de Lecherolles. De cette union :
   Alice-Marie-Marguerite-Ursule Chevalier d'Almont, née à Iffoudun le 25 Janvier 1866.
3. Rodolphe-Maximilien Chevalier d'Almont, né à Ennordres le 14 Novembre 1818, marié à Quincy, le 30 Août 1846, à Marie-Madeleine Chenu de Corgy (*c*), fille de Louis-Auguftin, & de Marguerite-Julie Guérin d'Homéry, dont la mère, Marguerite de Lauverjat, était fœur de Jofeph de Lauverjat, Commandant d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur. De cette union :
   I. Louis-Joseph-Michel-Rodolphe Chevalier d'Almont, né à Quincy le 15 Juin 1847.
   II. Marie-Jeanne-Claire-Émélie Chevalier d'Almont, née à Quincy le 20 Août 1854.
4. Eugène-Charles Chevalier d'Almont, né à Ennordes le 24 Avril 1821, mort au berceau.
5. Émélie-Appoline, née à Ennordres le 5 Septembre 1817, morte enfant.

(*a*) Contrat paffé devant de Joffart, Notaire à Méry-ès-Bois.
(*b*) Contrat paffé devant Rouffeau, Notaire à Iffoudun.
(*c*) Contrat paffé devant Richard, Notaire à Mehun-fur-Yèvre.





DE COLNET,

Anciens Seigneurs de la Clopperie, de Longpré, de Machaumesnil, de Monplaisir, du Ravet, du Houy, de Neuvemaison.

EN PICARDIE ET DANS LE VERMANDOIS.



D'Argent à un Bras de Gueules vêtu d'Argent, mouvant du côté gauche de l'écu vers la pointe, la main ayant un Gantelet d'Or, portant sur le poing un Faucon au naturel, becqué & membré d'Or, chaperonné de Gueules & accosté de deux branches de Fougère de Sinople. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.*

La famille de Colnet, originaire du Hainaut, a formé plusieurs rameaux qui se sont établis dans le Soissonnais & le pays de Thiérache. L'un d'eux a produit ses titres devant M. Dorieu, Intendant en Soissonnais, depuis l'année 1520, & a été maintenu dans sa noblesse par jugement de cet Intendant du 12 Décembre 1667. Louis-Pierre d'Hozier a donné la généalogie de la branche *de Monplaisir* (Ve Reg., p. 377-379), & d'Hozier de Sérigny a repris cette famille à l'occasion d'une notice sur la branche *du Ravet*. Ce nouveau travail, destiné par lui au VIIe Registre de son Armorial, est resté inédit. Nous en donnons un extrait.

« On a déjà fait mention de cette famille dans le Vème Registre de la Noblesse de « France en traitant la Branche de COLNET DE MONPLAISIR, mais comme on n'y a « étably leur filiation que depuis ENGLEBERT de Colnet, quoique les différents ju- « gements de maintenue de Noblesse rendus en faveur de cette famille lui donnent « une origine plus ancienne, on s'est proposé d'en faire une nouvelle mention dans « ce VIIe Registre à l'occasion de la Branche de Colnet du Ravet, en observant que « l'on se contentera de désigner la séparation des différentes Branches sans entrer « dans aucun détail sur ce qui les concerne.

PREMIER DEGRÉ.

« JEAN de Colnet, Ier du nom, Écuyer, obtint, conjointement avec COLLART, son fils, le 8 Mars 1467 (*a*), des Lettres du Duc de Bourgogne, par lesquelles ce prince confirma l'un & l'autre dans leurs privilèges de Verriers de la verrerie de Fontaine-l'Evêque, qu'ils tenoient de temps immémorial de leurs prédécesseurs, & dans lesquels ils avoient été troublés mal à propos, quoiqu'ils fussent, dit ce prince, *d'anchienneté procréés & descendus de Noblesse, &c.* (*b*). Les-

(*a*) Voir à la fin de la notice.

(*b*) « Ces lettres sont énoncées aussi dans une sentence de l'Élection de Guise, du 17 Novembre 1661, dans laquelle il est dit que « JEAN-JACQUES de Colnet, fils d'ENGLEBERT de Colnet (auteur de la branche des Colnet « de Monplaisir), & FRANÇOIS de Colnet, fils de GILLES de Colnet & de Françoise DE COLNET, demeurant alors en « la ville de Barbançon en Hainaut, avoient été tenus de temps immémorial pour Gentilshommes, non-seulement

quelles dites lettres font encore rappelées dans d'autres lettres d'Albert & d'Ifabel-Clara-Eugenia, Infante d'Efpagne, du 26 Juin 1599, qui confirmèrent pareillement JEAN & PIERRE Colnet, Verriers des verreries de Rieux, de Wez & de Hez, dans les mêmes priviléges de leurs prédéceffeurs, qu'on leur difputoit auffi à tort, quoiqu'ils fuffent « d'ancienneté procréés & defcendus de Nobleffe ». Il fut père de

II. DEGRÉ.

« COLLART de Colnet, Écuyer* (*a*), qui eut pour fils* GILLES, qui fuit.

III. DEGRÉ.

« GILLES de Colnet, Ier du nom, Écuyer*, Gentilhomme & Maître du four à verres de Barbançon (*b*), mourut au mois d'Avril 1535 (*c*), & avoit été marié, par contrat du 12 Janvier 1517*, avec Demoifelle Caton DE ROMZÉE, dont il eut, entre autres enfants*, NICOLAS, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

« NICOLAS de Colnet, Écuyer*, Gentilhomme & Maître du four à verres de Barbançon (*d*), mourut en 1572 (*e*), & avoit époufé, par contrat du 13 May 1535*, Demoifelle Catherine VIEUX-MAYEUR, dont il eut les enfants qui fuivent.

« 1. ANDRIANE de Colnet.

« 2. LOUIS de Colnet, Écuyer*, marié, par contrat du 5 Janvier 1565*, avec Demoifelle Marguerite DE BEHAIGUE, fut l'aïeul d'ENGLEBERT de Colnet, Écuyer, auteur de la Branche des Colnet de la Clopperie & de Monplaifir, détaillée dans le Ve Regiftre de la Nobleffe de France.

« 3. GILLES de Colnet.

« 4. FRANÇOIS de Colnet (auteur de la branche DU RAVET).

« 5. MARIE de Colnet.

« 6. CATHERINE de Colnet, } Religieufes à Solre-le-Château.
« 7. JACQUELINE de Colnet, }

« pour faire l'art de verrerie, mais auffi parce que leurs prédéceffeurs étoient Gentilshommes, iffus de Noble race, « pour avoir toujours vécu noblement, ayant toujours porté la qualité d'Écuyer & leurs armes timbrées; » laquelle fentence les confirma dans leurs priviléges, exemptions, franchifes & titres de Nobleffe. Au foutien de cette pièce relative à la branche des Colnet de Monplaifir, la famille a produit une atteftation, donnée le 8 Octobre de la même année 1661, par les Mayeur & Échevins de Barbançon, portant qu' « ils avoient très bonne connoiffance & « en avoient eue de tout temps des Gentilshommes travaillants & ayant travaillé à la fournaife aux verres dudit « lieu, furnommés des Colnet, lefquels de temps immémorial avoient été connus & tenus pour tels, portant titres « d'Écuyers, fans qu'ils euffent jamais été empêchés ni déchus de leur Nobleffe (du moins qu'il fût à leur con- « noiffance), fuivant qu'ils avoient entendu dire de leurs prédéceffeurs; defquels étoit légitimement defcendu « Monfieur Jean-Jacques de Colnet, Gentilhomme travaillant alors à la dite fournaife, fils de feu Englebert, « duquel ils avoient eu auffi très bonne & parfaite connoiffance; que même ils affirmoient qu'ils tenoient pour « certain, & ainfi l'avoient ouï dire diverfes fois de leurs prédéceffeurs que perfonne ne pouvoit travailler & « exercer ledit art en ladite fournaife à moins que d'être Gentilhomme; que de plus ils déclaroient, qu'ayant « été fait vifite fur les pièces des fépultures de feus Gilles & Nicolas Colnet, en l'églife paroiffiale dudit lieu, « ayeux & bifayeux dudit Sr Jean-Jacques, avoient été trouvé iceux porter pour leurs armoiries un écuffon dans « lequel y avoit *un gantelet avec un efprevier au deffus, armés aux deux cotés des branches de flefchières*, & « timbrés, au deffus duquel timbre y avoit encore un efprevier ».

(*a*) « Les dates, les qualités & les filiations défignées dans cet article par une étoile, font établies d'après une fentence rendue en l'Élection de Guife, le 19 Octobre 1718, en faveur de CHARLES de Colnet, Écuyer, Seigneur en partie de la Clopperie, petit-fils d'Englebert de Colnet, dont il eft parlé ci-deffus; laquelle fentence ordonna l'enregiftrement de fes titres de Nobleffe. »

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) « Prouvé par le certificat du 22 Septembre 1617, délivré par les Curé, Mayeur & Échevins de Barbançon. »

« 8. Anne de Colnet (a). »



Englebert de Colnet, dont on vient de parler, eſt donc iſſu au VII[e] degré de Jean, vivant en 1467, mais dans la généalogie inférée au V[e] Regiſtre de cet Armorial, & qui ne commence qu'à partir de cet Englebert, les ſix premiers degrés ſont omis. De cette manière le V[e] degré, auquel d'Hozier s'eſt arrêté, & dont on va donner ici la continuation, devient le XI[e], en comptant depuis Jean, premier auteur connu de la maiſon de Colnet.

XI. DEGRÉ.

1. Pierre-Charles-François de Colnet, né le 22 Avril 1742, mort en 1757.
2. Louis de Colnet, né le 19 Janvier 1746, épouſa en 1775 Appoline de Miremont; mort le 4 Juillet 1814. Il continua la branche aînée.
3. Jean-Georges de Colnet, dont l'article ſuit.
4. François-Joseph de Colnet, né le 5 Septembre 1754, épouſa en 1790 Catherine de Préseau du Halloy; mort ſans enfants en 1821.
5. Marie-Catherine-Angélique de Colnet, née le 26 Juin 1743, épouſa en 1770 Jacques-Marguerite de Préseau d'Hugémont, Meſtre de camp de cavalerie. Elle mourut en 1818.
6. Marie-Reine-Cécile de Colnet, née le 28 Octobre 1744, épouſa en 1767 N..... de Préseau de Thiernu. Elle mourut le 15 Novembre 1829.
7. Marie-Louise-Fidèle de Colnet, née le 18 Mai 1752, Religieuſe aux Carmélites de Charleville.
8. Marie-Louise de Colnet, née le 2 Juin 1753, épouſa en 1779 N..... de Latour d'Ortaise & mourut en 1817.
9. Angélique-Julie de Colnet, née en 1758, épouſa en 1784 N..... d'Escanevelle.
10. Reine-Hyacinthe de Colnet, née en 1760, épouſa en 1786 N... d'Escanevelle de Villefranche.

XII. DEGRÉ.

Jean-Georges de Colnet, Seigneur du Houy, né le 26 Janvier 1749, mort le 14 Mars 1831, entra, le 15 Janvier 1766, dans la Maiſon du Roi Louis XV, en qualité de Surnuméraire dans la compagnie des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire de Sa Majeſté.

Par brevet, délivré le 1[er] Janvier 1775 par Dupleſſis-Richelieu, Duc d'Aiguillon, Lieutenant de ladite compagnie, il fut admis à faire partie des deux cents chevau-légers chargés de la garde de la perſonne du Roi; il reſta en ſervice effectif juſqu'en 1787, époque à laquelle la compagnie des chevau-légers de la garde fut ſupprimée par S. M., tout en conſervant à ceux qui en faiſaient partie l'activité du ſervice militaire pendant dix ans avec toutes les prérogatives y attachées.

Le Roi Louis XVI le nomma Chevalier de ſon ordre royal & militaire de Saint-Louis, par Lettres en date du 20 Avril 1791.

Il épouſa, par contrat du 18 Octobre 1808, Marie-Auguſtine de Romance, fille

(a) Nous omettons la continuation de la généalogie, relative excluſivement à la branche du Ravet. Elle eſt datée du 17 Janvier 1769 (Copie collationnée ſur l'original le 18 Mars 1785).

de Godefroy-Joseph, Baron DE ROMANCE, Seigneur d'Inaumont en Ardennes, & d'Élisabeth-Henriette COQUEBERT DE TAISY. De ce mariage sont issus :

1. LOUIS-HENRI-JULES de Colnet, qui suit.
2. LOUISE-STÉPHANIE de Colnet, née le 20 Septembre 1811, qui épousa, en Octobre 1831, le Vicomte Gustave VAN LEEMPOEL DE NIEUWMUNSTER.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-HENRI-JULES de Colnet, né le 21 Octobre 1809, épousa, par contrat du 13 Décembre 1837, Adèle-Louise-Agathe DE COLNET, sa cousine issue de germaine, fille de Charles-Auguste DE COLNET DE MONPLAISIR, ancien Chevalier de l'ordre de Malte & Officier de cavalerie, & d'Adèle-Marie-Antoinette DE PRÉSEAU D'HUGÉMONT.

En 1843 il quitta Quiquangrogne, lieu de sa naissance, pour habiter le château d'Hugémont lui venant par sa femme de la famille de Préseau.

En 1852 il fut appelé au Conseil général du Nord. De ce mariage sont issues :

1. MARIA-LOUISA-AUGUSTA de Colnet, née le 2 Janvier 1840.
2. BLANCHE-ISABELLE-AUGUSTA de Colnet, née le 10 Juin 1848, & mariée, le 1er Octobre 1868, à Ferdinand DE BEFFROY, Chevalier.
3. BERTHE-JULIETTE-AUGUSTA de Colnet, née le 22 Juin 1851.



LETTRES DE CHARLES, DUC DE BOURGOGNE

En faveur de JEAN & COLLART Colnet.

Du 8 Mars 1467.

Les gens du Conseil de Sa Majesté en la noble & souveraine Cour à Monse.

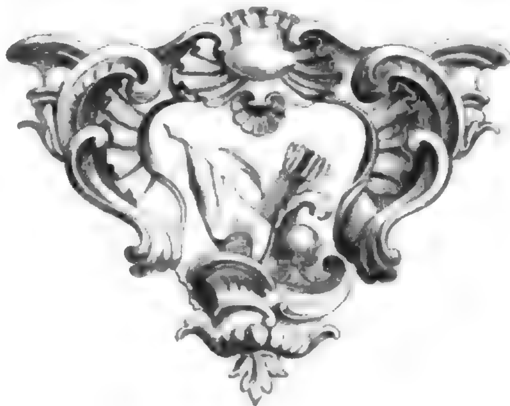
A tous ceux qui ces presentes verront ou oïront sçavoir faisons qu'aujourd'huy datte de c'est nous avons vûe & leu un écrit de papier fait & entiere decritures & signatures en un receüil, dont la déclaration s'ensuit.

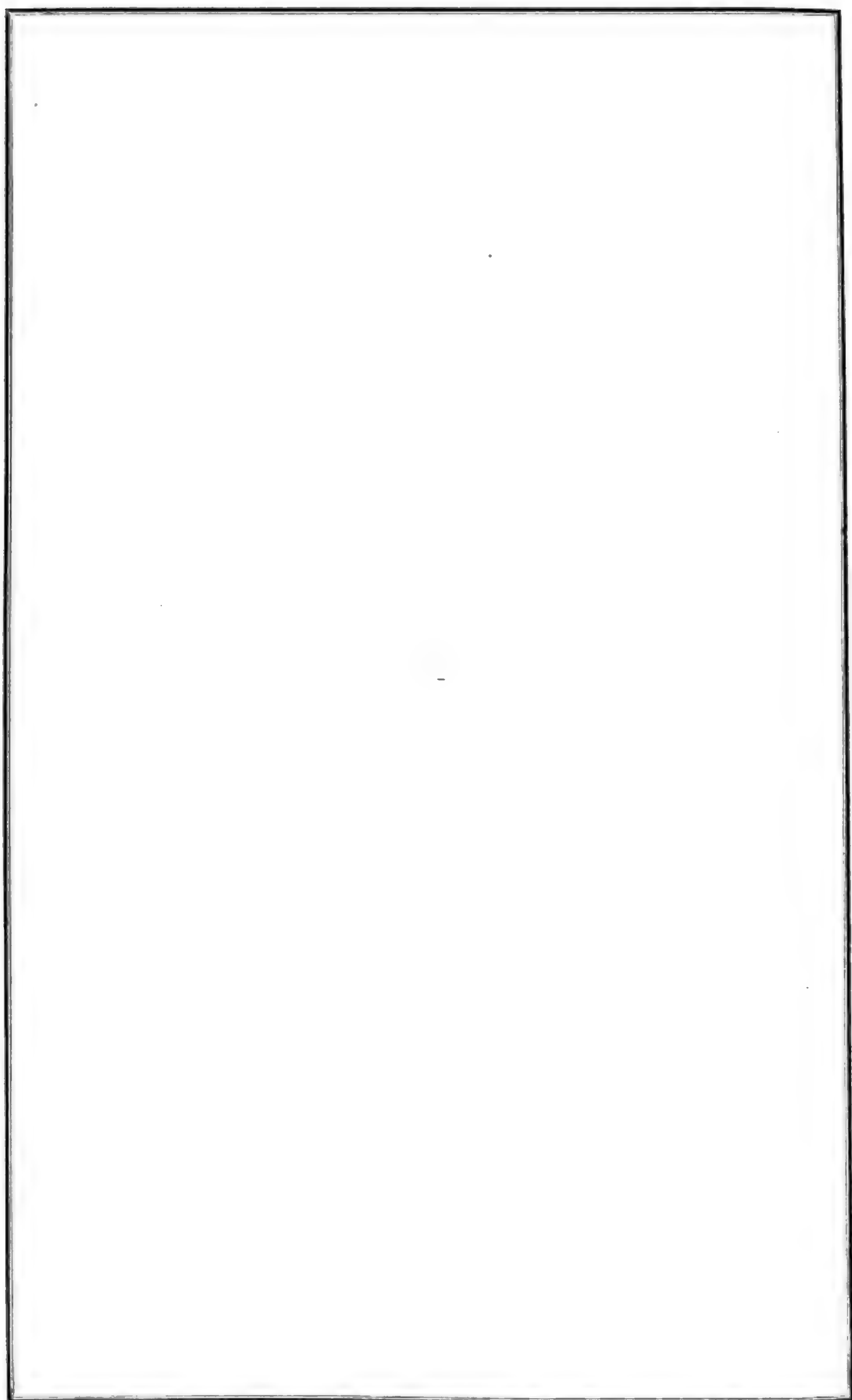
CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU DUC DE BOURGOIGNE, &c. A notre amie & feal Chevalier Conseillier Chambellains & Grand Bailly de Hayenault, Mesire Antoine-Poline Sieur d'Agimerius & les autres gens des nostres Conseils à Monsse, Salut. Reçu à Nous humbles supplications de Maitre Jean Colnet & Collart, son fils, Voiriers de la voirerie de Fontaine l'Evecque, contenant que combien que lesdits supplians soient d'anchienneté procreez & decendus de Noblesse & avec ce qu'a cause de leur negociation & entremise de voirerie qui sexerce en chef par gens de telle lignes, ils ont droit, & ont trois & sont privilegiez de tous Rois & Princes, & ont aussi accoutumé, de toute ancienneté tant de nos pays & seigneuries comme au Royaume & pays voisines, d'être tenus & reputez pour gens francq pour eux & leurs enfants, valets, maisines & successeurs, sans être ou pouvoir être contraint à aucunes affiette, subventions, impots, aydes, gabelles, charges ou fermaige quelconques, & que des dits droits, exemptions, libertez, franchise, ils ayent jouy & possessé notoirement, comme encore sont & tant par eux que par leurs antescesseurs de sy long tems qu'il n'est memoire du contraire, neanmoins les dits supplians se doubtent que par le moyen d'antenir leurs ayndures & malveillant qui se parforceroient volontiers à le reduire en dommage journellement en plusieurs mannieres & mesmément de pratiquer à les imposer & charger ou faire charger de nouvel par voye obliques des dittes subventions & autres semblables charges extraordinaire; indevis & nou avons trouvé qui seroit & pourroit être à la foülle de leur etat & vacation en leur trés grand grief, prejudice & dommage sy par nous ne leur etoit fait & pourvu de notre remede convenable ainsy qu'ils disent, dont ils nous ont trés humblément supplié & requis pour ce, est il que nous, ce que dit est consideré, vous mandons & commettons par c'est présentes que lesdits supplians & chacun d'eux vous maintenir & garder de par nous en leurs libertez, franchises & privileges dont dessus est faite mention & en toutes leurs autres juste possession, droits, usages, coutumes, fran-

chifes, libertez & faifines efqu'elles vous le trouvez étre de leurs predeceffeurs avoir été paifiblement & d'ancienneté & les gardéz, & deffendons de par Nous enfemble, leurs femmes, enfans, familles, domeftiques, maifines & ferviteurs de toutes injures, violences, griefs, apprefions moleftations, inquiétations, de tort, & force d'armes, & puiffances delais & toutes autres nouvellité indecens, lefquels fy .vous trouvez étre ou avoir etés faites contre au préjudice de Notre prefente fauve-garde & defdits fupplians les ramenez & remettez ou faite remettre & ramenez tantoft & fans delais au premier etat & deu & a nous & a partie pour en faire amende convenable & des perfonnes dont les dits fupplians vous requiereront avoir affurément, le leur faire donner bon & loyal felon la coutume du pays de notre prefente fauve-garde publiéz & fignifiez ou faites publiez & fignifier & Lieux & aux perfonnes qu'il appartiendra, & dont vous ferez requis & en figne d'icelle en cas deviennent peril mettez & affez ou faites mettre & affeoir nos batons & pennonceaux, armoryes des nos Armes, en eft fur les maifons, terres & heritages defdits fuppliants en faifant ou faifant faire inhibitions & deffence de par Nous a toutes les perfonnes quil appartiendra & dont requis ferez fur certaines & groffes pagnis a nous appliequez que aufdits fuppliants & leurs dittes familles mefme ferviteurs & biens des fufdits ne attemptene ou mefaitent ne fouffrent attempter ou mefaire en corps & en biens en aucune maniere, & pour les chofes fufdittes plus diligemment executer, deputez aufdits fupplians & leurs depends raifonnable fy requis en eft un ou plufieurs de nos fergens lefqu'elles toutefois ne s'entremettént des chofes qui acquiere connoiffance de caufe & fe en faifant les chofes des fufdittes ou aucunes d'icelles chéz debat ou contredit fait & adminiftrer fur tous entre les parties oüies hors & brief droit & juftice car ainfi nous plait il s'etre fait.

Donné en notre ville de Bruçelle le huitiéme jour de Mars l'an de grâce mil quatre cens foixante fept, ainfy foufcrit par Monfieur le Duc, a la relation du Confeil, *figné* : Molesme.

(Copie collationnée & contrôlée le 26 Juin 1754, fur une autre copie collationnée fur l'original en parchemin, le 20 Octobre 1661. Elle a fans doute été mal lue & contient des fautes en bien des endroits : en l'abfence d'un meilleur texte, il était de règle de s'abftenir d'y fuppléer.)



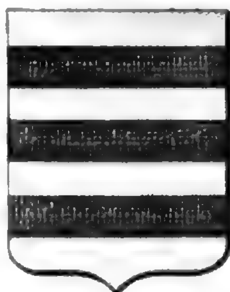


DE CORBEAU DE VAULSERRE,

Marquis de Vaulferre.

Anciens Seigneurs de Corbel, de Saint-Franc, de la Balme, d'Échaillon, de la Combe, d'Upie, de la Mure, de Lanfray, de Morans, de Millieu, de Monfteroux, du Châtellard, de la Bauche, de la Perrière, de Domeffin, de Saint-Albin-de-Vaulferre, de Saint-Martin-de-Vaulferre, de Saint-Bueil, de Voiffant, du Puy-Saint-Martin, de la Bâtie-Meylan, &c.

EN DAUPHINÉ, SAVOIE, VIVARAIS ET FOREZ.



D'Or à trois Fafces de Sable. DEVISE : Nil nifi virtute.

La maifon DE CORBEAU, DE CORBEL (*a*), ou DE COURBEAU, nommée dans les titres en latin *Corbelli*, originaire de Savoie, établie en Dauphiné dès le XIII[e] fiècle, eft une des anciennes familles de chevalerie de ces deux pays. Sa nobleffe d'extraction a été reconnue par ordonnances des 27 Juillet 1641, 6 Juillet 1667 & 14 Mars 1699 de MM[rs] de Sayve, Dugué & Bouchu, Commiffaires du Roi près le Parlement de Dauphiné pour la vérification de la Nobleffe (*b*). Elle en a juftifié devant le Juge d'Armes de France en 1766, ainfi qu'il réfulte de l'atteftation délivrée & fignée le 17 Février 1770 par le Préfident d'Hozier (*c*), & de l'appofition de fon vifa fur la plupart de fes titres. La poffeffion de quelques-unes des terres des premiers auteurs de cette maifon s'eft perpétuée entre fes mains jufqu'à nos jours & elle joint à cet avantage celui d'avoir confervé les titres qui établiffent fa filiation. La terre de Vaulferre (*d*) fut érigée en marquifat en faveur d'ANTOINE de Corbeau, Seigneur de Vaulferre, par Lettres patentes du Roi, en date d'Août 1751, enregiftrées au Parlement & en la Chambre des comptes de Dauphiné en 1752 (*e*). Cette maifon a formé huit branches; fept font éteintes, la branche aînée feule fubfifte (*f*).

RAOUL de Corbeau, Chevalier de l'ordre du Temple, était Commandeur de la

(*a*) CORBEL, paroiffe du duché de Savoie, diocèfe de Chambéry, fur la frontière de Dauphiné.

(*b*) Archives de la Chambre des comptes & du Parlement de Dauphiné, & archives de la famille.

(*c*) Archives de Vaulferre, original.

(*d*) Située en Dauphiné, au bailliage de Vienne; fa feigneurie relevait directement du Roi Dauphin, & comprenait les paroiffes de Saint-Albin-de-Vaulferre, de Saint-Martin-de-Vaulferre, de Voiffant, de Saint-Bueil & d'une partie de celle de Saint-Jean d'Avelanne, avec droits de haute & baffe juftice. — Archives de la Chambre des comptes de Dauphiné.

(*e*) Archives de la Chambre des comptes de Dauphiné; originaux aux Archives de Vaulferre.

(*f*) AUTEURS A CONSULTER : La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleffe*. — Guy Allard, *Armorial de Dauphiné & Dictionnaire du Dauphiné*. — Chorier, *État politique & Armorial*. — Rochas, *Biographie du Dauphiné*. — Charvet, *Hiftoire de la Sainte-Églife de Vienne*, page 507. — Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*. — Saint-Allais, de Courcelles, &c.

maifon des Chevaliers Templiers à Turin en 1225. A fa demande, BOZON de Corbeau, Chevalier, fon frère, fit donation de fon tènement de l'Efpine à l'ordre du Temple au mois de Juillet de ladite année.

JEHAN de Corbeau, Chevalier, Seigneur de Ponteis, concéda en 1248 à l'églife de Turin, à titre de pure & perpétuelle aumône, quelques droits fur cette terre, qui avait appartenu à MÉLISSENDE, fœur de PIERRE de Corbeau, Chevalier, fon père.

Les actes originaux fur parchemin de ces deux donations font reproduits à la fuite de cet article généalogique; ils font confervés au château de Vaulferre, dans les archives de la famille.

PREMIER DEGRÉ.

ANTHELME ou ANSELME, Ier du nom, Seigneur de Corbel, des maifons-fortes de Saint-Franc, de la Balme, d'Échaillon & des Échelles, qualifié de Damoifeau, eft le premier degré auquel remonte par actes & titres authentiques la filiation de cette maifon. Il époufa la fille du Seigneur du Mollard. Par teftament du 5 des Ides d'Août 1220, reçu par Rédoris, Notaire aux Échelles (*a*), dicté en fa maifon forte de Saint-Franc, en préfence de Guillaume de Clermont, il appela à l'hérédité de fes biens fon fils unique, Noble AYMON de Corbeau, qui fuit.

II. DEGRÉ.

AYMON de Corbeau, Damoifeau, Seigneur de Corbel, des maifons-fortes de Saint-Franc, de la Balme, d'Échaillon & des Échelles, fit donation en 1258 à la Grande-Chartreufe, pour le falut de fon âme, de celle de fa femme, & de fes fucceffeurs, du territoire de la Ruchère (*b*) & de Valbonne, & de tous les vaffaux, rentes & droits féodaux qu'il y poffédait (*c*). Il ratifia cette donation le 4 des Ides d'Août 1267, avec ANSELME, fon fils aîné, en préfence de Guillaume de Saffenage, Évêque de Grenoble (*d*). De fon mariage avec N. DE FLORENCE (*e*) font iffus :

1. ANSELME ou ANTHELME, IIe du nom, Seigneur de Corbel, de la Balme, de l'Échaillon. Il tefta le 5 des Ides de Janvier 1292, acte reçu par Vethone, Notaire à Saint-Chriftophe (*f*), fit un legs en faveur de l'églife des Échelles & inftitua pour héritiers univerfels fes fils GUILLET & JOHANNET, nés de fon mariage avec Marguerite N. (*g*). — GUILLET, ou GUILLAUME, qualifié de Damoifeau, Seigneur de Corbel, la Balme, l'Échaillon, & d'une maifon-forte aux Échelles, prêta hommage à Noble Luifet de Borgia le 7 des Ides de Février 1275 (*h*). Il tefta le 5 des Ides de Juillet 1323 (*i*), en faveur de fa

(*a*) Expédition notariée, vifée, & fcellée par le Juge-Mage du Sénat de Savoie, certifiée conforme à l'original confervé au monaftère des Rév. Pères Carmes au Pont-de-Beauvoifin, duché de Savoie. Archives de Vaulferre.

NOTA : Pour éviter les répétitions, un aftérifque * indiquera ceux des actes & titres mentionnés au préfent article qui exiftent dans les archives de la famille au château de Vaulferre & qui ont été exhibés.

(*b*) Paroiffe dans les montagnes de la Grande-Chartreufe, au diocèfe de Grenoble.

(*c*) (*d*) Les actes originaux fur parchemin de cette donation de 1258 & de fa ratification en 1267, étaient confervés, avant la Révolution, à la Grande-Chartreufe; mais les Archives de ce monaftère ayant été transférées en 1793 aux Archives départementales de l'Ifère, ces actes y font actuellement claffés fous le n° 90 de l'Inventaire de l'an IV de la République.

(*e*) Mentionnée dans les actes ci-deffus.

(*f*) Acte original aux anciennes Archives de la Grande-Chartreufe, dont une expédition en forme, vifée & fcellée au bailliage de Vienne, archives de Vaulferre.

(*g*) Mentionnée au fufdit teftament fous fon fimple nom de baptême.

(*h*) Acte original fur parchemin, reçu André de Seyffel, Notaire impérial aux Échelles.*

(*i*) Acte reçu par Michel, Notaire Impérial aux Échelles, aux anciennes Archives de la Grande-Chartreufe, dont expédition, vifée & fcellée au bailliage de Vienne (aux archives de Vaulferre).

fille unique MARGUERITE, lui substituant, à défaut d'enfants nés d'elle, HUGUES de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc, son oncle, & GUY ou GUIGUES de Corbeau de Saint-Albin, son cousin issu de germain. Marguerite de Corbeau avait épousé avant 1327 Noble Barthélemy DE CHIGNIN (*a*); elle porta dans la maison de ce dernier les terres de Corbel, de la Balme & d'Échaillon.

2. HUGUES, qui suit.
3. N. de Corbeau, forma la branche des Seigneurs de Saint-Albin, éteinte en 1618 en la personne de FRANÇOIS de Corbeau, Seigneur de Vaulserre, Gentilhomme du Duc d'Alençon; il ne fut pas marié (*b*).

III. DEGRÉ.

HUGUES de Corbeau, Chevalier, Seigneur de Saint-Franc, partagea en 1280 la succession de son père avec ses deux frères, fut chargé en 1296 par le Comte de Savoie de traiter avec le Dauphin quelques différends qu'il avait avec ce Prince (*c*), & comparut comme témoin dans plusieurs actes des 16 Septembre & 29 Décembre 1329 (*d*). Il fut appelé, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à la substitution des biens de son neveu GUILLET de Corbeau, Seigneur de Corbel. Il eut pour enfants :

1. AMÉDÉE, qui suit.
2. MARGUERITE, qui épousa Noble Guigues DE BARRIÈRE.

IV. DEGRÉ.

AMÉDÉE de Corbeau, Damoiseau, Seigneur de Saint-Franc, reçut, le 1er Septembre 1347, avec JACQUES & HUGUES de Corbeau de Saint-Albin, ses cousins, les aveux & l'hommage de quelques vassaux du lieu de Voiron en Dauphiné (*e*), & est qualifié de fils de HUGUES de Corbeau dans cette reconnaissance. Il eut pour fils :

V. DEGRÉ.

MARTIN de Corbeau, Damoiseau, Seigneur de Saint-Franc; il fut témoin, le 27 Février 1341, à la quittance de la dot de sa tante Marguerite, épouse de Noble Guigues de Barrière (*f*), figura dans plusieurs traités en 1351, 1383 & 1385 (*g*), & reçut l'hommage de plusieurs de ses vassaux en 1367 (*h*). Il fut père de JEAN, qui suit.

VI. DEGRÉ.

JEAN de Corbeau, Ier du nom, Seigneur de Saint-Franc, passa, le 9 Juin 1383, en présence d'Anselme de Corbeau, Doyen de Belley, un traité de cession de « rentes & servis » féodaux à JEAN & AMÉDÉE, Damoiseaux, fils de JACQUES de Corbeau de Saint-Albin (*i*), & prêta hommage en 1403 à la Commanderie de Saint-Jean de Jérusalem des Échelles (*j*). Il laissa deux fils :

(*a*) Acte original sur parchemin de 1327.*
(*b*) Testament reçu par Dubey, Notaire ducal à Saint-Beron, en 1615. — Arrêt du Sénat du duché de Savoie, du 17 Août 1618, qui règle le partage de sa succession d'après les substitutions établies au testament de Jean II de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc, du 13 Novembre 1471.*
(*c*) Diarium de l'abbaye de Bonnevaux ; extrait certifié & signé : Robichon, Prieur, du 24 Septembre 1751.
(*d*) Actes originaux sur parchemin, archives de Vaulserre.
(*e*) Acte original sur parchemin, reçu par Raffin, Notaire aux Échelles.*
(*f*) Acte original sur parchemin, du 27 Février 1341, reçu par Jean de Nantua, Notaire au Pont-de-Beauvoisin.*
(*g*) (*h*) Actes originaux sur parchemin, archives de Vaulserre.
(*i*) Acte original sur parchemin, reçu par Masso, Notaire.*
(*j*) Relaté dans deux arrêts du Sénat de Savoie du 20 Décembre 1627; expédition aux archives de Vaulserre.

1. Jean, qui fuit.
2. Pierre, forma la branche d'Upie & commanda pour le Comte de Savoie en Valentinois, où il était établi avant 1447 (*a*). Il fut père d'Antoine de Corbeau, qui combattit à Fornoue pour le Roi de France en 1495 (*b*), lequel fut Lieutenant général, Confeiller d'État, Chambellan & Maître d'Hôtel du Duc de Savoie en 1484 & 1502 (*c*). La branche d'Upie s'éteignit en la perfonne de ce dernier.

VII. DEGRÉ.

Jean de Corbeau, II[e] du nom, Seigneur de Saint-Franc, prêta hommage au Duc de Savoie en 1441, 1447 & 1463 (*d*), fit plufieurs traités avec le Chancelier de ce Duché & tefta en 1471 (*e*). De fon mariage avec Antoinette de Savasse (*f*) font iffus :

1. Pierre, qui fuit.
2. Jean, qui époufa en 1480 Pernette de Virieu-Pupetières (*g*), & qui fut la tige de la branche des Seigneurs de la Mure-de-Biol, de laquelle defcendait Claude de Corbeau, Colonel du régiment de Savoie au fiége de Turin en 1705 & Général en 1708 (*h*). La branche des Seigneurs de la Mure-de-Biol s'eft éteinte dans les maifons de Garcin vers 1598, & de Leyffins vers 1730.
3. Antoine, auteur de la branche des Seigneurs de Lanfrey, éteinte dans la maifon de Galliffet en 1745 (*i*).
4. Claude, Prieur de l'abbaye de Tamiers en Savoie.

VIII. DEGRÉ.

Pierre de Corbeau, I[er] du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Franc, époufa, le 8 Décembre 1455, Pierrette de Corbeau-de-Saint-Albin (*j*). Il tefta le 21 Août 1492 (*k*) & eut de fon mariage plufieurs filles & cinq fils, qui furent :

1. Jean, qui fuit.
2. Hugues, prêta hommage au Roi de France en 1540, conjointement avec fon neveu Jacques de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc (*l*). Il époufa en 1507 Françoife de Champrovan (*m*), & fut la tige des Seigneurs de la Combe & d'Upie, dont la defcendance mafculine s'éteignit en la perfonne de François de Corbeau, Seigneur de la Combe, Capitaine au Régiment de Ferron, tué en Catalogne au fervice du Roi en 1647, non marié (*n*).
3. François, Chanoine à l'abbaye noble de Saint-Chef en Dauphiné (*o*).

(*a*) Révifion de feux à Upie en Valentinois : Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, tome I[er], page 483.
(*b*) Guy Allard, *Dict. du Dauphiné*. — Rôle de Ban & Arrière-Ban du Dauphiné.
(*c*) Brevets & Lettres patentes des Ducs de Savoie Charles I[er] & Philibert II, en original, archives de Vaulferre.
(*d*) Archives du Sénat du Duché de Savoie. Actes originaux fur parchemin.*
(*e*) Teftament du 13 Novembre 1471, reçu par Tondu & Ravaz, Notaires aux Échelles; original fur parchemin.*
(*f*) Acte de partage & tranfaction du 13 Octobre 1481 ; original fur parchemin.*
(*g*) Acte de partage & tranfaction reçus par Leblanc, Notaire ducal aux Echelles. du 23 Mars 1567.*
(*h*) Brevets de Colonel, &c., de 1700.* — Extrait mortuaire de la paroiffe de Domeffin, diocèfe de Chambéry, de 1710; Archives du Miniftère de la Guerre à Turin.
(*i*) D'Hozier, *Armorial général de France*, V[e] Reg., art. *Galliffet*.
(*j*) Contrat de mariage, reçu par de Sales, Notaire au Pont-de-Beauvoifin.*
(*k*) Teftament reçu par Jacques de Péneffin & Tondut, Notaires; original fur parchemin.*
(*l*) Extrait du Regiftre du bailliage de Graifivaudan; Archives de la Chambre des Comptes de Dauphiné.
(*m*) Actes de quittance de dot du 28 Mars 1542, Alby, Notaire; original fur parchemin.*
(*n*) Acte de décès. Teftament du 12 Mars 1642, Levefin, Notaire à Vienne; Tranfaction au fujet de fa fucceffion.*
(*o*) Réception dans ladite abbaye.*

4. Pierre, Religieux bénédictin à Staffarde en Piémont.
5. Claude, Religieux du même ordre à Pignerol.

IX. DEGRÉ.

Jean de Corbeau, IIIe du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Franc, fut grièvement bleſſé à la bataille de Pavie en 1524 (*a*). Il épouſa, le 16 Janvier 1507, Jacquemette de Mallet, dernière fille & héritière de la maiſon de ce nom (*b*). De concert avec ſon frère, Hugues de Corbeau, Seigneur de la Combe, il tranſigea, le 10 Septembre 1525, avec Nobles Jean & Claude de Lers (*c*), & teſta le 19 Novembre 1535, déſignant pour exécuteurs teſtamentaires ledit Hugues, & François, Chanoine à l'abbaye noble de Saint-Pierre de Vienne, ſon autre frère (*d*). De ſon mariage ſont iſſus :

1. Jacques, qui ſuit.
2. Hugues, homme d'armes de la compagnie de Guiffray de Boutières lors de la bataille de Cérizoles en 1544 (*e*), puis Commandant d'une compagnie de cent hommes d'armes du Roi Henri II en 1552 (*f*). Il ne laiſſa pas d'enfants de ſon mariage avec Françoiſe de Berlandet de Lanfray & décéda en 1574.
3. François, } Religieux de Cîteaux.
4. Claude, }
5. Pernette, épouſa en 1541 Noble Antoine de Murs.
6. Aymare, épouſa Noble Jean Gay.
7. Louise, Religieuſe à l'abbaye de Laval, en Dauphiné.

X. DEGRÉ.

Jacques de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc, prêta hommage au Roi de France en 1540 & 1552 (*g*), au Duc de Savoie en 1563 & 1578 (*h*), & aida à reprendre Saint-Chef pour le Roi de France en 1575. Il teſta le 14 Janvier 1589 (*i*). De ſon mariage avec Ancelly de Rochevieille, contracté le 23 Janvier 1549 (*j*), ſont iſſus :

1. Aubert, qui ſuit.
2. Claude, épouſa en 1603 Françoiſe de Salignon (*k*). Il fut la tige des Seigneurs du Châtellard & de la Bauche, dont ſont iſſus : Pierre de Corbeau, Gouverneur du fort de Miolans, & Jean-Baptiste de Corbeau, Lieutenant général en 1745 (*l*), Commandeur des SS^ts Maurice & Lazare, Gouverneur de Pavie, de Nice & de la province d'Ivrée (*l*). La branche du Châtellard

(*a*) Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, tome Ier, page 340.

(*b*) Contrat de mariage, reçu par Mareſchal, Notaire à Chambéry; original ſur parchemin, viſé en 1766 par d'Hozier.* — Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, tome II, page 85, art. *Mallet*.

(*c*) Acte original ſur parchemin, reçu par Tondut, Notaire aux Échelles.*

(*d*) Teſtament, reçu par Pelliſſier, Notaire royal delphinal à Vaulſerre; expédition légaliſée & viſée.*

(*e*) Congé accordé le 26 Juin 1547 par François de Bourbon, Comte d'Enghien, Lieutenant général pour le Roi de France en Italie, à Hugues de Corbeau pour retourner dans ſa terre afin d'y renouveler ſon équipage de guerre. Titre original ſur papier, avec la ſignature & le ſceau du Prince.*

(*f*) Brevet de commandement, original ſur parchemin.

(*g*) Archives de la Chambre des comptes de Dauphiné. — Acte d'hommage au Roi, viſé par d'Hozier en 1766.*

(*h*) Archives du Sénat de Savoie.

(*i*) Teſtament reçu par Martin, Notaire ducal aux Échelles; expédition viſée & ſcellée par le Juge-Mage de Savoie.*

(*j*) Contrat de mariage, reçu par Roguin, Notaire royal delphinal à la Tour-du-Pin; original ſur parchemin.*

(*k*) Contrat de mariage, reçu par Michel Pelliſſier, Notaire; original ſur parchemin.*

(*l*) Brevet de Lieutenant général, du 10 Mai 1745.* — Preuves de l'ordre des Saints Maurice & Lazare; archives du Miniſtère de la Guerre à Turin. — Le Marquis de Coſta, *Hiſtoire de la Maiſon de Savoie*. — Louis Durante, *Hiſtoire de Nice*.

& de la Bauche s'eſt éteinte en la perſonne de JOSEPH de Corbeau, Capitaine au régiment de Savoie, tué dans la guerre d'Italie en 1794 (*a*).

3. HUGUES, Chanoine à l'abbaye noble de Saint-Chef en 1581 (*b*).
4. LOUIS, Chanoine à l'abbaye noble de Saint-Pierre de Vienne en 1584 (*c*).
5. FRANÇOISE, épouſa : 1° Noble Jean DE MONTLOYS de ROCHEFORT; 2° Noble Jacques DE MACOGNIN DE SEYSSEL.

XI. DEGRÉ.

AUBERT de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc, de Vaulſerre, de Saint-Albin, de Saint-Martin, de Saint-Bueil, de Voiſſant, &c., Commandant d'une compagnie d'hommes d'armes (*d*), fut Gouverneur de la citadelle & de la ville des Échelles, qu'il défendit contre Leſdiguières en 1591 (*e*). Il épouſa, le 15 Août 1599, Jeanne DE VOISSANC, fille de Zacharie DE VOISSANC & d'Anne DE VIRIEU-PUPETIÈRES (*f*). Il teſta le 16 Novembre 1637 (*g*) & eut de ſon mariage :

1. PIERRE, qui ſuit.
2. FRANÇOIS, } Chanoines à l'abbaye noble de Saint-Pierre de Vienne (*h*).
3. ZACHARIE, }
4. FRANÇOISE-JUSTINE, Abbeſſe du monaſtère de Sainte-Urſule à Saint-Geoire, en Dauphiné.
5. JEANNE, Religieuſe dans le même ordre, à Chambéry.
6. CLAUDINE, épouſa, le 31 Août 1628, Noël DE GALLIFFET, Gouverneur de Saint-Hoſpice pour le Roi d'Eſpagne (*i*).

XII. DEGRÉ.

PIERRE de Corbeau, II[e] du nom, Seigneur de Saint-Franc, Vaulſerre, &c., Officier de dragons (*j*), Commandant des frontières de Savoie en 1636 (*k*), épouſa, le 4 Mai 1623, Claudine DE GARCIN, fille d'Aymar DE GARCIN, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & de Marie-Anne DE CORBEAU DE LA MURE-DE-BIOL (*l*). Il teſta le 4 Décembre 1661 (*m*). De ſon mariage ſont iſſus :

1. AIMÉ, qui ſuit.
2. FRANÇOIS, Seigneur de la Perrière; non marié.

(*a*) Archives de la Guerre à Turin.

(*b*) (*c*) Actes originaux de réception. — Le Liévre, *Hiſtoire de Vienne*, page 264.

(*d*) Revue ou monſtre d'armes, du 29 Août 1590, ſignée : Pierre de Bienvenu, Seigneur de Martel, Conſeiller d'État; original.*

(*e*) Brevet du 24 Janvier 1590, délivré & ſigné par Amé de Savoie, Marquis de Saint-Rambert, Lieutenant général pour le Duc de Savoie.* — Correſpondance avec ce Prince.* — *Hiſtoire univerſelle*, par le Préſident de Thou, tome XI, page 407. — Chorier, *Hiſtoire de Dauphiné*, tome II, page 744. — Videl, *Hiſtoire du Connétable de Leſdiguières*, page 220, &c. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*, &c., &c.

(*f*) Contrat de mariage, reçu par Penon, Notaire royal delphinal à Coublevie; original ſur parchemin.*

(*g*) Teſtament, reçu par Dubey, Notaire ducal à Saint-Beron; original, viſé par d'Hozier en 1766.*

(*h*) Preuves de nobleſſe pour l'admiſſion. — Réception au Chapitre.*

(*i*) D'Hozier, *Armorial général de France*, Reg. V, 1[re] partie, art. *Galliffet*.

(*j*) Congé accordé par le Prince Thomas de Savoie, le 29 Juillet 1630; original.*

(*k*) Lettres ſignées & adreſſées par Charles Emmanuel II, Duc de Savoie, du 14 Janvier 1657, & par Dom Félix de Savoie, Lieutenant général dans cette province, du 1[er] Septembre 1636, à Pierre II de Corbeau. Archives de Vaulſerre.

(*l*) Contrat de mariage, reçu par Duchon & Girard, Notaires royaux delphinaux à Saint-Geoire; original, viſé par d'Hozier en 1766.* — Lettre de félicitation adreſſée par le Duc de Savoie à Pierre de Corbeau à l'occaſion de ſon mariage.*

(*m*) Teſtament, reçu par Périer, Notaire ducal aux Échelles; original.*

3. ZACHARIE, Capitaine au régiment de Lorraine, tué en 1658 à l'affaut de la Coupe en Catalogne (*a*); non marié.
4. SÉBASTIEN, Capitaine de chevau-légers au régiment d'Anjou, tué au combat de Solfona, en 1653, dans la guerre d'Efpagne; non marié.
5. MADELEINE, Religieufe de Sainte-Urfule.
6. MARGUERITE, Abbeffe de Sainte-Claire, à Chambéry.
7. CLAUDINE, } Religieufes de l'ordre de Saint-Bernard à Chambéry.
8. LUCIE-MARCIANNE, }
9. MADELAINE-SUZANNE, Religieufe de la Vifitation à Annecy.
10. FPANÇOISE, époufa en 1657 Pierre DE MAGNIN DE LA VILLARDIÈRE, Seigneur de la Cornière, Capitaine au régiment de Saulx.

XIII. DEGRÉ.

AIMÉ de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc, de Vaulferre, &c., Capitaine au régiment de Picardie, puis au régiment de Forez (*b*), époufa, le 20 Février 1648, fa coufine MARIE (*c*), fille & héritière de François DE CORBEAU, Seigneur de la Combe, Gentilhomme du Duc d'Aumale en 1585 (*d*), & de Suzanne DE BRUYÈRES-SAINT-MICHEL. Elle était nièce de LOUIS de Corbeau, Chevalier de Malte (*e*), Page du Grand-Maître en 1582, & fœur de MARIE-FRANÇOISE de Corbeau, Religieufe de la Vifitation à Annecy en 1626, Supérieure & Fondatrice du premier monaftère de cet ordre à Rome en 1668 (*f*). Il tefta le 26 Février 1661 (*g*) & laiffa pour enfants :

1. PIERRE, Capitaine au régiment de Vieille-Marine (*h*), Infpecteur d'infanterie, tué au fiége de Luxembourg en 1684; non marié.
2. CHARLES-ANTOINE, Capitaine au régiment de Navarre (*i*), puis Chanoine-prêtre au Chapitre de Saint-Maurice de Vienne.
3. FRANÇOIS, } Chanoines au Chapitre noble de Saint-Pierre-de-Vienne.
4. AIMÉ-FRANÇOIS, }
5. ZACHARIE, Capitaine au régiment de Navarre (*j*) bleffé à mort au fiége de Luxembourg en 1684; non marié.
6. JOSEPH-FRANÇOIS, qui fuit.
7. MARIE-ANNE, nommée Fille d'honneur de Chriftine de France, Ducheffe de Savoie, & décédée avant d'avoir occupé cette charge (*k*).

XIV. DEGRÉ.

JOSEPH-FRANÇOIS de Corbeau, Seigneur de Vaulferre, Saint-Franc, Saint-Albin, Saint-Martin, Saint-Bueil, Voiffant, &c., Chevalier de Saint-Louis, Major au régiment de royal-Savoie (en France) (*l*), perdit un bras au fervice du Roi. Il époufa, le 12 Mars 1690 (*m*), Andrée D'ALLEMAN, fille de Gafpard, Comte D'ALLEMAN DE

(*a*) Brevet du 29 Août 1656.*
(*b*) Brevet du 4 Août 1657. Archives de Vaulferre.
(*c*) Contrat de mariage, reçu par Cornier, Notaire à Upie en Valentinois; original, vifé & figné par d'Hozier en 1766.*
(*d*) Lettres du Duc & de la Ducheffe d'Aumale adreffées à François de Corbeau, Seigneur de la Combe.*
(*e*) Vertot, *Hiftoire de Malte*, tome IV, page 57. — Quittance de paffage à Malte, original. — Brevet de réception, original fur parchemin. Archives de Vaulferre.
(*f*) Archives du monaftère de la Vifitation à Annecy. — Acte de profeffion.*
(*g*) Teftament, reçu par Giroux, Notaire au Pont-de-Beauvoifin; expédition vifée & légalifée.*
(*h*), (*i*), (*j*) Brevets des 9 Septembre 1675, 10 Septembre 1676 & 6 Février 1681; originaux fur parchemin.*
(*k*) Archives de Vaulferre. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleffe*.
(*l*) Brevet du 26 Septembre 1690.*
(*m*) Mariage, reçu par Quénin, Notaire à Vienne; original fur parchemin, vifé par d'Hozier en 1766.*

MONTMARTIN, Lieutenant général, Commandant pour le Roi en Dauphiné, & de Marguerite DUPRAT. Il testa le 26 Octobre 1716 (a). De son mariage sont issus :

1. CHARLES de Corbeau, Seigneur de Vaulserre, &c., Conseiller au Parlement de Dauphiné; il épousa, le 10 Février 1721 (b), Madeleine DE GALLIEN DE CHABONS, Dame de Montmeilleur de Rives, mariée en secondes noces au Marquis DE LANGON. Charles de Corbeau décéda le 23 Novembre 1730, ne laissant qu'une fille, morte en bas âge.
2. PIERRE, Docteur de Sorbonne, Chanoine Capiscol de Saint-Pierre-de-Vienne en 1704 (c), Doyen du Chapitre de Saint-Maurice en 1765, Abbé de Saint-Ferréol, Vicaire général du diocèse de Vienne (d).
3. PIERRE-AYMÉ, dit le Comte de Vaulserre, Chevalier de Saint-Louis (e), Lieutenant-Colonel au régiment de dragons de Belzunce (f), Aide-Major du Maréchal de Coigny, retiré du service à cause de ses blessures, épousa, le 31 Mai 1753 (g), Pernette DE GRANDVILLIERS, fille du Gouverneur des Pages du Duc d'Orléans. Il décéda en 1758, sans postérité.
4. JOSEPH, Chanoine au Chapitre noble de Saint-Pierre-de-Vienne, Conseiller-Clerc au Parlement de Dauphiné.
5. ANTOINE, qui suit.
6. CATHERINE, } Religieuses bénédictines à Sainte-Colombe-lès-Vienne.
7. GUILLEMETTE, }

XV. DEGRÉ.

ANTOINE, Marquis de Corbeau de Vaulserre, Seigneur de Saint-Albin, Saint-Martin, Saint-Bueil, Voissant, Saint-Franc, la Combe, le Puy-Saint-Martin, la Bâtie-Meylan, &c., Conseiller au Parlement de Dauphiné (h), épousa, le 4 Octobre 1731 (i), Marie-Anne ALLOYS, fille de Noble Joseph ALLOYS D'HERCULAIS, Président à la Chambre des comptes de Dauphiné, & de Marie-Éléonore DE VAULX; elle se remaria en secondes noces au Comte DE MARCIEU, Lieutenant général, Chevalier des ordres du Roi, Commandant en chef en Dauphiné. Il testa le 20 Décembre 1760 (j), & laissa pour enfants :

1. FRANÇOIS, qui suit.
2. PIERRE-ÉLÉONOR, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Rougé, puis à celui de la Martinique, Aide de camp du Comte de Saint-Germain en Danemark; non marié.
3. AIMÉ-FRANÇOIS, dit *l'Abbé de Saint-Albin*, Nobilissime de la maison de Navarre en 1770, Abbé commendataire d'Aulnaie, au diocèse de Bayeux (k), Doyen du Chapitre de Saint-Maurice de Vienne (l), Vicaire général, fut Député aux États de Dauphiné en 1788, & aux États généraux en 1789 (m). Il décéda en 1806.

(a) Testament original, reçu par Thonion, Notaire au Pont-de-Beauvoisin.*
(b) Mariage, original, reçu par Pain, Notaire à Grenoble.*
(c) (d) Actes originaux des professions, Procès-verbaux de nomination.* - Charvet, *Histoire de la Sainte Église de Vienne.*
(e) Brevet du 8 Juin 1736.*
(f) Brevet de Lieutenant-Colonel du 15 Juillet 1747.*
(g) Mariage, Expedition en forme.*
(h) Archives du Parlement de Dauphine.
(i) Mariage, original reçu par Dutfer, Notaire à Grenoble.*
(j) Testament olographe, expedition en forme, delivree par Prat, Notaire à Vienne.*
(k) Lettres royales de nomination.*
(l) Procès-verbal de nomination. Archives du departement de l'Isere.
(m) Listes des Etats de Dauphine en 1788, des Deputes aux Etats generaux de 1789.

4. Jean-Baptiste, Chanoine de Saint-Maurice de Vienne, Vicaire général du diocèfe d'Embrun, décédé en 1783.
5. Pierre-Laurent-Antoine, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'artillerie avant 1799 (*a*), décédé en 1813.
6. Pierrette-Françoise, époufa en 1756, Charles de la Roche de Charrières, de Peyrins, Seigneur de Charmes, Préfident à la Chambre des comptes de Dauphiné.
7. Marguerite-Joséphine, Religieufe à l'abbaye de Montfleury en 1756 (*b*).
8. Marie-Éléonore, Religieufe de la Vifitation, décédée en 1812.
9 & 10. Catherine & Angélique, non mariées.
11. Claudine-Guillemette-Pierrette, fonda en 1808 l'hofpice de Vaulferre.

XVI. DEGRÉ.

François, Marquis de Corbeau de Vaulferre, Seigneur de Saint-Franc, Saint-Albin, Saint-Martin, Saint-Bueil, Voiffant, le Puy-Saint-Martin, la Bâtie-Meylan, &c. Chevalier de Saint-Louis (*c*), Capitaine dans Royal-Pologne (cavalerie) (*d*), bleffé grièvement dans les guerres de Hanovre, prêta hommage en 1764 à Louis XV & en 1775 à Louis XVI (*e*). Il époufa, le 9 Novembre 1767 (*f*), Marie-Gabrielle-Françoife de Rachais, fille d'Hugues, Marquis de Rachais, & de Françoife-Gafparde de Gallian de Cléret. Il tefta le 3 Septembre 1785 (*g*), laiffant pour enfants :
1. Hugues, Marquis de Corbeau de Vaulferre, Officier aux gardes françaifes (*h*), Capitaine au régiment d'Auftrafie, décédé à l'armée en 1794 (*i*); non marié.
2. François-Marie, qui fuit.
3. Maurice, reçu Chevalier de Malte en 1777 (*j*), mort avant d'être marié.
4. Françoise, époufa en 1796 le Marquis Planelli de la Valette, Député de l'Ifère en 1815, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, Lieutenant-Colonel.
5. Aimée, époufa en 1801 Céfar du Colombier.

XVII. DEGRÉ.

François-Marie, Marquis de Corbeau de Vaulferre, né à Vienne le 15 Juillet 1773, reçu Chevalier de Malte en 1790 (*k*), Chevalier de Saint-Louis (*l*), des Saints-Maurice & Lazare (*m*), de François I[er] des Deux-Siciles (*n*), &c., Major des chaffeurs de Malte (*o*), Lieutenant-Colonel, émigra en 1790, fervit à l'armée de Condé & dans l'État-major des armées royales & catholiques de l'Oueft jufqu'en 1797 (*p*). Il époufa, le 18 Août 1810 (*q*), Gabrielle-Louife-Laurence de la Rochelambert, fille du Comte de la Rochelambert, Seigneur de Thévalles, Colonel de cavalerie, ancien Page de Louis XV, & de Charlotte de Dreux-Brézé, fœur du Marquis de Dreux-Brézé, Chevalier des ordres du Roi, Grand-Maître des cérémonies de

(*a*) Archives de la Guerre.
(*b*) Acte de réception du 25 Mai 1755, original.* — Maillefaud, *Hiftoire du Chapitre noble de Montfleury.*
(*c*) (*d*) Brevets du 7 Juin 1777, & du 6 Octobre 1759.*
(*e*) Archives de la Chambre des comptes de Dauphiné.
(*f*) Mariage, original fur parchemin, reçu par Charreton, Notaire à Vienne.*
(*g*) Teftament original, reçu par Drevon, Notaire au Pont-de-Beauvoifin.*
(*h*) Brevet d'Enfeigne du 7 Novembre 1785.* (*i*) Certificat de décès.*
(*j*) Preuves de réception. — Quittance de paffage. — Brevet de Chevalier.*
(*k*) Preuves pour réception dans l'ordre de Malte, & Brevet de Chevalier de juftice.
(*l*) (*m*) (*n*) (*o*) (*p*) Brevets des ordres, des grades & des campagnes, archives de Vaulferre. — Archives du Miniftère de la Guerre, &c.
(*q*) Extrait des Actes de l'État civil de Paris. — Contrat de mariage, 17 Août 1810 (Chambet, Notaire à Paris).*

France; il décéda au château de Vaulſerre le 26 Septembre 1849 (*a*), laiſſant :

1. Marie-François-Charles, qui ſuit.
2. Théodorine-Marie-Anne, décédée le 4 Septembre 1865, non mariée.
3. Aimée, mariée en 1851 au Comte Charles Baudi de Vesme, Chevalier des SS. Maurice & Lazare, du Mérite civil de Savoie, Sénateur du royaume d'Italie.
4. Henriette, mariée en 1855 à Camille Dalamel de Bournet.
5. Marie-Clémence, mariée en 1852 au Marquis Henri de Roquemaurel.

XVIII. DEGRÉ.

Marie-François-Charles, Marquis de Corbeau de Vaulſerre, né à Lyon le 29 Mai 1821 (*b*), a épouſé, le 7 Juillet 1847, à Paris (*c*), Hélène-Françoiſe-Louiſe de Thellusson, fille du Comte Amable de Thellusson, ancien Officier aux régiments ſuiſſes de la maiſon du Roi, & d'Hélène Baguenault; il a de cette alliance :

1. Maurice-Anatole-Aimé-Marie, né le 21 Juillet 1850 (*d*).
2. Humbert-Jean-Marie, né le 12 Août 1851 (*e*).
3. Bruno-Charles-Armand-Marie, né le 26 Janvier 1853 (*f*).
4. Berthe (*i*).
5. Yolande (*g*).
6. Gabrielle (*h*).

(*a*) État civil de Saint-Albin-de-Vaulſerre (Iſère).
(*b*) Extrait de naiſſance.
(*c*) Extrait du regiſtre de l'État civil de Paris. — Contrat de mariage, reçu par Guénin, Notaire à Paris.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) État civil de la commune de Saint-Albin-de-Vaulſerre (Iſère).
(*i*) État civil de Grenoble.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Donation à l'ordre du Temple faite en 1225 par* Bozon *de Corbeau, Chevalier, à la ſollicitation de* Raoul *de Corbeau, ſon frère, Chevalier du Temple & Commandeur de cet ordre à Turin.

Univerſis Chriſti fidelibus preſentibus pariter & futuris Bosonetus Corbelli, miles, ſalutem in Domino. Sciatis me dediſſe & conceſſiſſe pro ſalute meâ & patris mei & omnium anteceſſorum & heredum meorum, ad inſtantiam fratris mei Radulphi Corbelli, Preceptoris domus militiæ Templi de Taurino, in elemoſinâ perpetuâ omnino liberâ & quietâ prædictis fratribus militiæ Templi tenementum meum de Spinâ Molterio contiguum quod tenet de me Gibertus Fabri. Quod ut perpetuam obtineat firmitatem, litteris annotari & ſigilli mei feci munimine roborari, anno Domini milleſimo ducenteſimo vigeſimo quinto, menſe Julio. (***Original en parchemin.***)

Donation à l'égliſe de Turin faite en 1248 par* Jean *de Corbeau, Chevalier.

Ego Joannes Corbelli, Dominus de Ponteis, miles, notum facio omnibus tam preſentibus quam futuris, quod cum Dominâ Meliſſendes, quondam Domina de Ponteis, ſoror Domini Petri Corbelli, militis, quondam patris mei, contulerit & conceſſerit in puram & perpetuam elemoſynam Eccleſiæ Taurinenſi duos modios frumenti, capiendos ſingulis annis ſuper totam terram ſuam de Ponteis; & poſt modum dictus Dominus Petrus, qui præfati Meliſſendi ſucceſſit in dictâ terrâ de Ponteis, contulerit & conceſſerit in elemoſynam eidem Eccleſiæ unum modium frumenti ſuper totam terram prædictam annis ſingulis capiendum; Ego Johannes prædictus dictas collationem & conceſſionem tanquam heres in dictâ terrâ ſuccedens, volui, laudavi & etiam approbavi. Volens ſermiter & concedens ut predicta Eccleſia percipiat ſingulis annis ad feſtum beati Remigii dictos tres modios frumenti ſuper totam terram meam de Ponteis. Quod ut ratum & ſtabile in perpetuum permaneat, ſigillum meum duxi præſentibus litteris apponendum. Actum anno Domini milleſimo ducenteſimo quadrageſimo octavo, menſe Septembri. (***Original en parchemin.***)

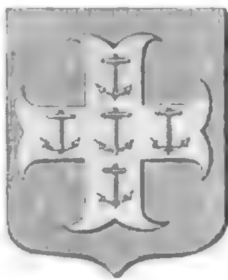


COSSART D'ESPIÈS,

Marquis d'Espiès; anciens Seigneurs d'Espiès, d'Omecourt, de Laudencourt, d'Espaux, Saint-Denicourt, &c.

EN PICARDIE ET DANS LE MAINE.

Famille originaire du pays Liégeois.



De Gueules à la Croix ancrée d'Or, chargée de cinq Ancres d'Azur. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Levrettes.*

La famille DE COSSART D'ESPIÈS s'est distinguée par une suite non interrompue de services militaires. Plusieurs de ses membres périrent les armes à la main, après s'être signalés par des actions d'éclat.

Un NICOLAS Cossard, appartenant très-probablement à cette maison, accompagna le Roi Philippe-Auguste à la croisade de 1191, d'après une charte où il est mentionné avec plusieurs autres Seigneurs picards (*a*).

Les titres connus ne remontent la filiation qu'à JEAN de Cossart, qui suit.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN de Cossart, Gentilhomme liégeois, vint en 1450 prendre du service dans une des quinze compagnies de Gentilshommes créées par Charles VII.

Il épousa vers 1456 Catherine DE VILLEPOIX, veuve de Raoul DE SOYECOURT, & fille de Colart DE VILLEPOIX, Écuyer, & de Marie D'ENCRE, dont elle hérita de plusieurs seigneuries. De ce mariage vint un fils unique, qui suit.

II. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Cossart, Écuyer, Capitaine des villes & château de Ham & de Péronne, mort en 1529. Il avait épousé vers 1490 Rose LE BOURACHER, Dame d'Espiès, dont il eut une fille, morte sans alliance, & un fils, qui suit.

III. DEGRÉ.

NICOLAS de Cossart d'Espiès, Écuyer, mort Commandant de Gravelines en 1555. Il avait épousé vers 1530 Marie DE LA RAYE, fille de Jean DE LA RAYE, Écuyer, Seigneur des Monts. De ce mariage vinrent :

(*a*) Charte donnée par Raoul, Comte de Soissons; aux archives du Marquis de Biencourt. — Lainé, *Archives de la Noblesse de France*, t. XI, art. *Gaudechart*, p. 9.

1. ADRIEN, qui fuit.
2. FERRAND, tué au siége de Gournay en Bray le 6 Septembre 1589. De sa femme Charlotte DE COURCELLES il n'eut que deux filles, sans postérité.
3. CHRISTOPHE, Capitaine de 200 hommes de pied, marié en 1586 à Benjamine DE CASTELLO, dont un fils LÉON, mort en bas âge en 1608.
4. LÉON, Capitaine de 200 hommes de pied, tué le 7 Avril 1582.
5. ADRIENNE, mariée à Houdard DE LESPOT ou LESPAUX, Écuyer, Seigneur du Possart, sans postérité.

IV. DEGRÉ.

ADRIEN de Cossart d'Espiès, Chevalier, Gentilhomme de la chambre du Duc d'Alençon, Maréchal des camps & armées du Roi & Gouverneur de Gournay, rendit des services signalés à la royauté & se fit toujours remarquer par son talent militaire & la loyauté de ses sentiments. De sa femme Barbe DE PIEL, qu'il avait épousée vers 1560, il eut un fils, qui fuit.

V. DEGRÉ.

ANTOINE de Cossart d'Espiès, Chevalier, marcha sur les traces de son père & mourut en 1638 Lieutenant général des armées du Roi. Il avait épousé, le 13 Avril 1603, Marguerite DE CARVOISIN, fille de Jean DE CARVOISIN, Seigneur d'Achy, Chevalier de l'ordre du Roi & Gentilhomme de sa chambre, & de Marguerite DE L'ISLE-MARIVEAUX. De ce mariage vinrent :

1. CHARLES, qui fuit.
2. MARIE, Abbesse de Fervaques à Saint-Quentin, diocèse de Noyon.
3. LOUISE, mariée, par contrat du 19 Octobre 1624, à Robert DE FORCEVILLE, Baron de Merlimont.

VI. DEGRÉ.

CHARLES de Cossart, Chevalier, qualifié Marquis d'Espiès (*a*), Lieutenant général en 1655, combattit glorieusement au siége de Bourbourg en 1645, à la bataille de Rethel en 1650, à l'attaque d'Arras en 1654 & périt au siége de Valenciennes, le 12 Juillet 1656. Il avait épousé, le 29 Mai 1643, Marguerite PASQUIER, fille de Florent PASQUIER, Seigneur de Vallegrand, Procureur général du Grand Conseil, & de Marguerite DE CHAUVELIN. De ce mariage :

1. FLORENT, qui fuit.
2. MARGUERITE, mariée, par contrat du 26 Janvier 1667, à Nicolas DE FUSSEY, Baron de Menesserre & de Meley ; elle fut Gouvernante des Dames d'honneur de Madame en 1686.

VII. DEGRÉ.

FLORENT de Cossart, Chevalier, Marquis d'Espiès, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'État du 11 Février 1668, & périt au siége d'Ath en Juin 1697. Il avait épousé, le 8 Septembre 1669, Marie-Catherine CHEVRET, fille unique de Guillaume CHEVRET, Écuyer, Seigneur de Baillon, & de Marguerite OPHELIN DE LA CHAPELLE. De ce mariage :

(*a*) Contrat de mariage de son fils : preuves de Page. — Sentence rendue le 4 Mai 1671 par le Lieutenant général du Bailli du duché de Longueville.

1. Nicolas, Cornette de la compagnie de fon père, tué au fiége de Charleroy.
2. Louis-Vespasien, qui fuit.
3. Nicolas, dit le Chevalier d'Efpiès, Lieutenant-Colonel au régiment de Vaudrey-cavalerie.
4. Jean, dit Jean-Baptiste, auteur de la feconde branche, rapportée plus loin.
5. François, Capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie; fans poftérité.
6. Marguerite, née le 24 Septembre 1676, reçue à Saint-Cyr en 1686, fur fes preuves de nobleffe faites devant d'Hozier; elle mourut Religieufe à l'abbaye de Fervaques.

VIII. DEGRÉ.

Louis-Vespasien, Ier du nom, de Coffart, Marquis d'Efpiès, quitta le fervice à la fuite des bleffures reçues au combat de Fleurus. Il époufa en 1700 Anne de Lattre, dont il eut :

1. Louis-Vespasien, IIe du nom, de Coffart, Marquis d'Efpiès, Chevalier de Saint-Louis, prit part à toutes les campagnes de fon temps & parvint au grade de Maréchal des camps & armées du Roi. Il n'eut point d'enfants de fon mariage contracté en 1741 avec Marguerite-Geneviève Béraud, morte le 29 Janvier 1767 à Omécourt, & décéda le 25 Juillet 1788.
2. Jean-Baptiste-Gabriel de Coffart, qualifié Comte d'Efpiès, reçu Page de la Chambre du Roi le 1er Janvier 1709, entra enfuite dans l'armée & rendit des fervices éclatants dans toutes les campagnes de 1733 à 1760, où il eut plufieurs fois l'honneur de remporter des avantages marqués fur l'ennemi. Il fut nommé Lieutenant général le 25 Juillet 1762, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 11 Avril 1770, Gouverneur de Sainte-Menehould, & mourut le 16 Décembre 1779. Il avait époufé : 1º en 1756, Marie-Geneviève de Chambon, fille de Pierre de Chambon, Marquis d'Arbouville, Maréchal des camps & armées du Roi, & de Marie-Anne-Françoife de Montmorin; 2º le 3 Mars 1761, Juftine-Émilie de Vion de Gaillon, fille de Jean-Philippe-François de Vion, Marquis de Gaillon, Meftre de camp de cavalerie, & de Marie-Catherine de Gars de Courcelles. Elle décéda à Paris en 1805. Il n'y eut point d'enfants de ces deux mariages.
3. Joseph, mort en 1721.
4. Charles-Louis, mort en 1757, fans poftérité de fon mariage avec Thérèfe d'Allonville.
5. Louise-Élisabeth, morte en 1724, Demoifelle d'honneur de Mademoifelle de Charolais.
6. Marie-Anne, morte fille en 1732.



SECONDE BRANCHE.

VIII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Coffart, Chevalier d'Efpiès, né le 25 Mai 1698, fut bleffé à la bataille de Malplaquet & fervit pendant 40 ans. Il obtint la croix de Saint-Louis & une penfion du Roi. Il époufa, le 19 Novembre 1720, Marie-Anne de la Richardie-Duvernay, dont il eut :

1. Christophe de Coſſart, qualifié Vicomte d'Eſpiès, né à Verdun le 10 Septembre 1721, Capitaine au régiment Royal-Pologne, Meſtre de camp de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, mort le 20 Juillet 1779. Il avait épouſé, le 14 Mars 1769, Théréſe-Éliſabeth de Gaudechart de Boismont, fille de Jean de Gaudechart, Chevalier, Seigneur de Boutancourt, & de Marie-Jeanne d'Ivery, & fut inſtitué, dans ſon contrat de mariage, héritier de tous les biens & titres de ſes couſins germains, Louis-Veſpaſien & Jean-Baptiſte-Gabriel, mentionnés plus haut. Sa femme décéda le 10 Mai 1780, après l'avoir rendu père de cinq enfants :

   I. Jean-Baptiste-François, né le 28 Octobre 1775, mort en Mars 1786.
   II. Élisabeth-Madeleine, mariée à Jean-Louis-Simon, Comte de Brossard, demeurant à Gournay, dont une fille, Élisa, mariée au Comte Charles de Vion de Gaillon.
   III. Marie-Thérèse, dite Mademoiſelle d'Omécourt, née en 1772, mariée, par contrat du 4 Décembre 1791, à ſon couſin germain Jean-Baptiste-Louis-Vespasien de Coſſart, Chevalier d'Eſpiès, dont on va parler plus loin.
   IV. Thérèse-Élisabeth, dite Mademoiſelle de Saint-Deniſcourt, épouſa Denis-Tranquille de Brossard de Clery, dont deux fils. Elle s'eſt remariée au Général Baron de Potier, & eſt décédée à Paris le 3 Mars 1850.
   V. Marie-Louise, mariée à Achille-Henri de Failly, Officier de dragons, dont deux filles, mariées.

2. Jean-Baptiste-Christophe, qui ſuit.
3. Anne, Prieure de l'abbaye royale des Bénédictins de Saint-Paul près Beauvais, où elle décéda le 18 Janvier 1791.
4. Marguerite, Sous-Prieure de la même abbaye, née à Verdun le 1er Mars 1728, nommée Abbeſſe de l'abbaye d'Avenay, à 4 lieues de Reims, le 12 Mai 1776, morte à Omécourt le 14 Avril 1804.
5. Catherine, dite Mademoiſelle de Landencourt, née à Verdun en 1737, Religieuſe aux Urſulines du Mans, morte à Omécourt le 4 Août 1815.

IX. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Christophe de Coſſart, qualifié Baron d'Eſpiès, prit le titre de Marquis (*a*) après la mort de Louis-Veſpaſien, en vertu de la ſubſtitution. Né le 24 Octobre 1735, il fut ſucceſſivement Lieutenant au régiment royal de carabiniers de Provence, Capitaine au régiment royal de cavalerie Royal-Lorraine, Chef d'eſcadrons au régiment de Chamborant-huſſards, Chevalier de Saint-Louis, & fut bleſſé à la bataille de Crevelt le 23 Juin 1758. Il eſt mort à Nancy à la fin de 1813, laiſſant un fils de ſon mariage, contracté le 23 Septembre 1763, avec Demoiſelle Marie-Anne Fredureau du Gué, fille de Jacques-Louis Fredureau du Gué & de feue Dame Marie-Anne Gasselin de la Borde.

X. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Louis-Vespasien de Coſſart, Chevalier, puis Marquis d'Eſpiès, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Montoire le 1er Septembre 1765, fut admis

(*a*) Il figure avec ce titre dans le procès-verbal de l'Aſſemblée des Gentilshommes picards pour l'élection des Députés aux États généraux.

à l'École militaire de la Flèche en 1773, fur preuves de nobleffe remontant fa filiation à Charles, fon trifaïeul (a). Il recueillit en 1788 la fucceffion de fes oncles, & époufa en premières noces, par contrat du 4 Décembre 1791, fa coufine germaine MARIE-THÉRÈSE de Coffart, décédée le 21 Novembre 1793; & en fecondes noces, Marie-Louife-Angélique GÉRARD, fille de Sébaftien GÉRARD, Procureur à la Cour des comptes, & de Marie-Charlotte FREDUREAU. Elle eft décédée à Paris en 1833, & lui à Omecourt, le 4 Avril 1847. De fon premier mariage vinrent :

1. ARMAND-CHRISTOPHE-VESPASIEN, né le 4 Octobre 1792, mort en Mai 1798.
2. LOUIS-ADOLPHE, qui fuit.

Et du fecond mariage :

3. JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE, auteur de la branche cadette, rapportée plus loin.
4. ALEXANDRE-EDMOND, né le 4 Avril 1806 à Beauvais, ancien Officier de cavalerie, nommé Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand le 11 Octobre 1863, reconnu par décret impérial du 26 Février 1864. Il a époufé, le 1er Février 1837, Antoinette-Jeanne-Marie LE LIEURRE DE L'AUBÉPIN, fille de Noël-Théodore LE LIEURRE DE L'AUBÉPIN, Colonel d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur & de Ferdinand d'Efpagne, & de Dame Aglaé-Jeanne-Charlotte BONNEAU DE SAINT-MESME. De cette union font iffues deux filles :
   I. MARIE-LOUISE-JENNY de Coffart d'Efpiès, mariée, le 4 Novembre 1863, à Victor PERRIN, Duc de Bellune, dont deux filles.
   II. BERTHE-ÉMILIE-THÉODORINE de Coffart d'Efpiès, mariée, le 21 Mai 1862, au Vicomte Chriftian DE BERNARD DE LA FOSSE.
5. MARIE-FÉLICITÉ, née en Juin 1798, mariée en Mai 1819, à Jacques CADEAU, Comte d'Acy, ancien Capitaine de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, morte le 10 Mars 1833. Elle a laiffé deux filles : MARIE-LOUISE MATHILDE, mariée, en Octobre 1842, au Comte Louis-Maurice FERRAND; & ANNE-FRANÇOISE-FANNY, née le 26 Octobre 1826, morte le 3 Décembre 1853.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-ADOLPHE de Coffart, qualifié Comte d'Efpiès (b), né le 20 Septembre 1793 (c), Moufquetaire, Capitaine au 5e régiment-infanterie de la garde en 1819, Officier d'ordonnance du Marquis de Clermont-Tonnerre, Miniftre de la guerre; Lieutenant-Colonel démiffionnaire en 1830, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 17 Avril 1845 (c), à Omecourt. Il avait époufé, le 21 Novembre 1813, Émilie DE VION, fille d'Antoine DE VION, Marquis de Gaillon, & d'Élifabeth CAMPBELL. De ce mariage font iffus :

1. N..., mort en naiffant.
2. LOUIS-ANTOINE-CAMILLE, qui fuit.
3. CHARLES-FERDINAND, qui va fuivre après fon frère.
4. AIMÉ-CHARLES-LOUIS-MARIE, né à Paris le 14 Octobre 1822, mort à Omecourt le 27 Août 1852.
5. CHARLES-HENRI-AUGUSTIN-ADOLPHE, né à Paris le 22 Mai 1829, mort à Omecourt le 11 Septembre 1856.
6. LOUISE-ANTOINETTE-ÉLISABETH-THÉRÈSE, née à Paris le 22 Juin 1818, morte à Omecourt le 12 Mai 1821.

(a) Procès-verbal & certificat d'Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, du 5 Novembre 1773. Cabinet des titres à la Bibl. Imp.
(b) Dans les actes de l'état civil. Son père, qui portait le titre de Marquis, lui a furvécu. (c) Extrait légalifé.

7. Louise......, née à Paris en 1824 & y décédée le 5 Mars 1828.
8. Caroline-Alexandrine-Élisabeth-Louise, née le 12 Décembre 1833 à Paris, mariée, le 10 Janvier 1856, à M. Johann Reuchsel, morte à Paris le 5 Avril 1869.

XII. DEGRÉ.

Louis-Antoine-Camille de Coſſart, Marquis d'Eſpiès, né le 21 Septembre 1815 (*a*), marié, le 19 Avril 1843 (*b*), à Demoiſelle Anne-Marie-Amélie Puissant de la Villeguerif, fille de feu Jacques-François Puissant de la Villeguerif & de Amélie-Charlotte-Henry Delaloge de Saint-Brisson. Il eſt mort à Paris le 21 Avril 1864, ayant eu de ſon mariage deux fils & cinq filles :

1. Marie-Louis-Christian, né le 20 Février 1852.
2. Louis-Marie-Charles-Adolphe, né à Omecourt le 6 Avril 1859.
3. Marie-Louisa, née à Paris le 6 Avril 1844.
4. Marie-Louise-Émilie-Marguerite, née à Paris le 6 Janvier 1846, morte le 6 Février ſuivant.
5. Marie-Charlotte-Marguerite, née à Paris le 1er Octobre 1847.
6. Marie-Louise-Alice, née à Paris le 3 Mars 1850.
7. Jeanne-Marie-Alexandrine-Nicolle, née à Paris, le 2 Janvier 1855.

XII. DEGRÉ.

Charles-Ferdinand, frère du précédent, né le 6 Juillet 1820, marié, le 24 Juin 1850, à Sophie-Nicole-Henriette Aymon de Montépin, fille de Jean-Henri-Louis Aymon de Montépin & de Françoiſe Florin de Montpatey.

De ce mariage il a :

1. Marie-Henri-François, né le 26 Juillet 1857.
2. Marie-Hélène-Louise, née le 24 Janvier 1855.
3. Marie-Lucie-Camille-Adolphine, née le 4 Septembre 1858.



BRANCHE CADETTE.

XI. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Eugène, troiſième fils de Jean-Baptiste-Louis-Vespasien (voir plus haut au Xe degré), né le 16 Septembre 1800, entra au ſervice en 1816 en qualité de Garde du corps du Roi. Il a fait la campagne d'Eſpagne ſous les ordres du Duc d'Angoulême. Chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Eſpagne; démiſſionnaire en 1830, mort au château de Fontaine-Lavaganne le 3 Octobre 1846. Il avait épouſé, le 10 Juin 1828, Marie-Louiſe-Albine Clérambault de Vendeuil, fille de Albert Clerembault, Marquis de Vendeuil, & de Auguſtine-Marie Jehannot de Bartillat.

De ce mariage ſont iſſus :

1. Jean-Baptiste-Marie-Adrien, qui ſuit.
2. Louis-Marie-Ernest, né le 17 Juin 1832, marié, le 6 Mai 1862, avec Marie-Éliſa-Erneſtine de la Fontaine-Solare, fille de Erneſt-Charles-Marie-Hu-

(*a*) (*b*) Extraits légaliſés.

bert, Chevalier DE LA FONTAINE-SOLARE, & de Marie-Charlotte-Zélie LE CLERC DE BUSSY. De ce mariage :

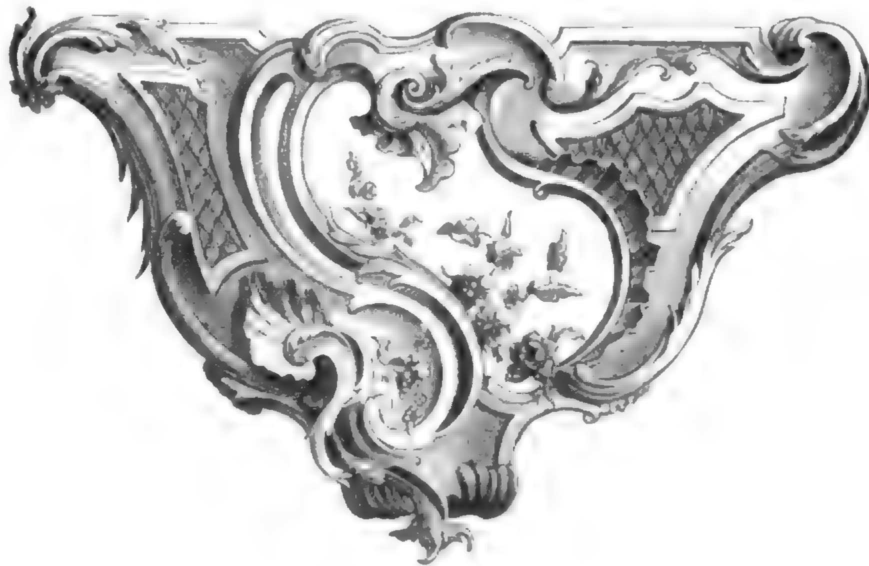
MARIE-CÉCILE, née le 6 Juin 1863.

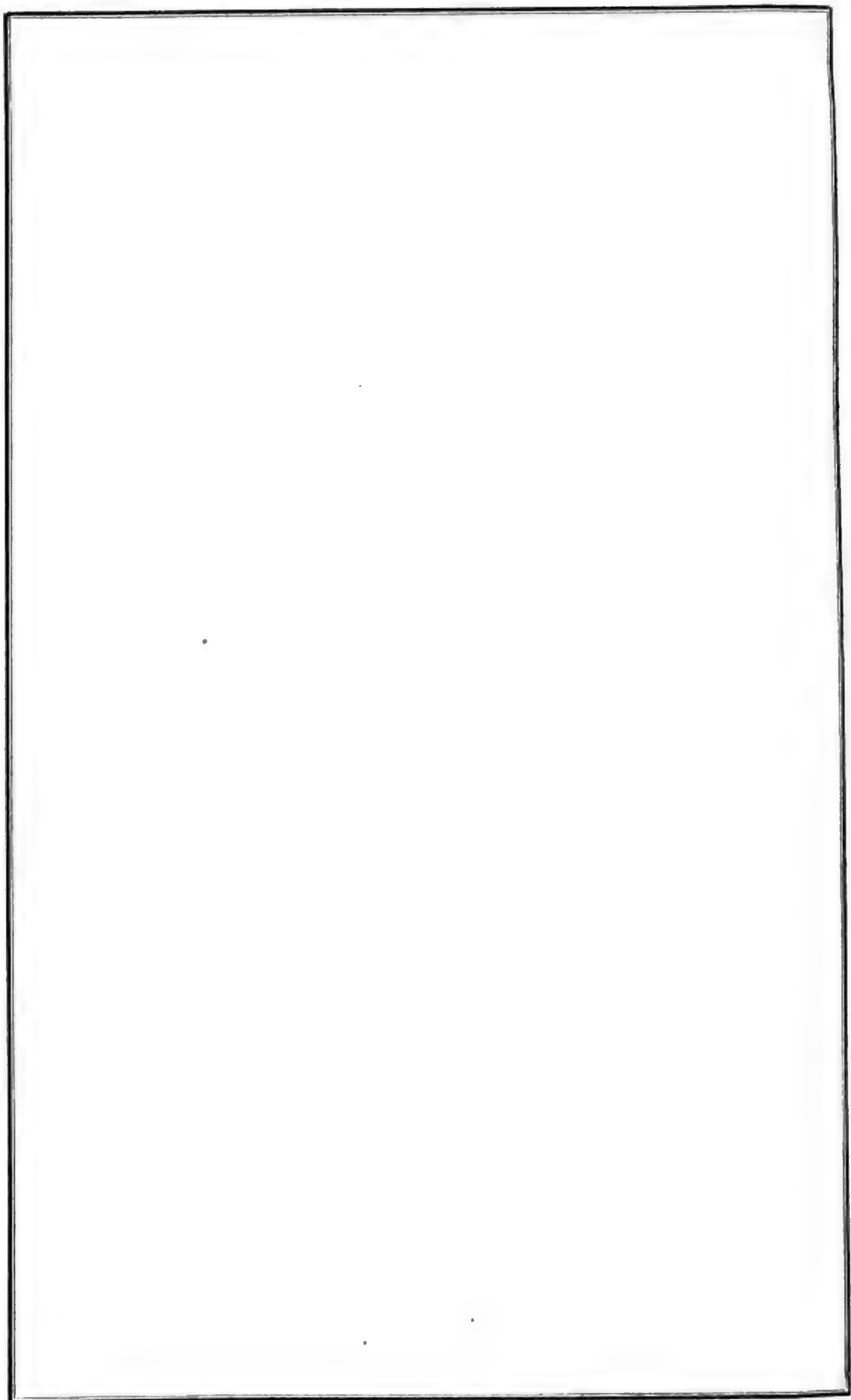
3. ALEXANDRE-HENRI, né le 1er Juillet 1837.
4. GUSTAVE, né le 26 Août 1843.

XII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-MARIE-ADRIEN, chef actuel de la branche cadette, né le 31 Mai 1830, marié, le 10 Février 1858, à Claire-Charlotte-Octavie-Pauline QUATREFAGES DE LAROQUETE, fille de Anne-Claude-Anatole QUATREFAGES DE LAROQUETE, ancien Sous-Lieutenant dans les dragons de la garde royale, & de Pauline-Louife-Gertrude PANON DESBASSAYNS. De ce mariage :

1. ANATOLE-MARIE-LOUIS, né le 5 Avril 1860.
2. OCTAVE-MARIE-HENRI, né le 30 Octobre 1861.
3. LOUISE-MARIE-MADELEINE, né le 7 Septembre 1863.



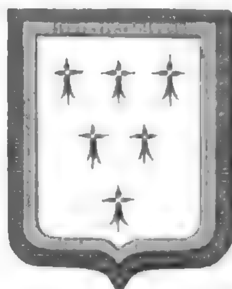


DE COUCY,

Anciens Seigneurs de Trefnel, de Vély, de Foffey, de Louvrigny, d'Ogny & autres lieux.

EN CHAMPAGNE.

Originaires d'Artois.



D'Argent bordé de Gueules & un rebord de Sable, à fix Hermines de même, pofées trois, deux & une.

La famille de Coucy, originaire du pays d'Artois eft allée fe fixer en Champagne dans la feconde moitié du XVe fiècle. L'orthographe primitive de fon nom était Couchy (*a*), enfuite Couffy ou Coucy; cette dernière a prévalu définitivement depuis plus d'un fiècle.

Les titres de cette maifon lui donnent pour chef EGREMONT de Couchy, Chevalier, Seigneur de Monchel, en Artois. Son fils, PIERRE, Ier du nom, fut Homme d'armes de la compagnie de M. Jehan d'Happlaincourt.

PIERRE II de Couchy, *aliàs* de Coucy ou de Couffy, fils du précédent, demeurait à Biffeuil-fur-Marne (Champagne). Un certificat en parchemin, du 26 Mars 1463, fous le fcel de la baillie d'Amiens, en la prévôté de Dourlens, & le feing de Pierre Le Tellier, expédié par le Garde dudit fcel & deux Auditeurs du Roi, le déclare iffu de noble lignée & génération, fils légitime de feu Pierre, lequel fut fils de feu Egremont, en fon temps Seigneur de Monchel, & frère de Mre Lancelot de Coucy, Chevalier, lefquels défunts ont été, tout le cours de leur vie, tenus & reconnus pour Nobles hommes & maintenus & vivants de fait & état de Nobleffe, francs, quittes & exempts de toutes tailles & aides (*b*).

JEAN de Couffy, fils de Pierre II, eut deux fils : LOUIS, auteur d'une branche éteinte au commencement du XVIIIe fiècle, & NICOLAS, dont la defcendance s'eft continuée jufqu'à nos jours. AUGUSTE de Couffy, Écuyer, Seigneur de Trefnel, de Foffey & de l'Eftang, fils de LOUIS, fervit avec diftinction fous le règne de Henri IV, & mérita les faveurs particulières de ce monarque (1599) & les éloges de M. de Montmorency l'Échelle (1622). Sa nobleffe fut reconnue par jugements du 28 Décembre 1609 & 14 Mars 1641. Il avait époufé, le 30 Juillet 1602, Demoifelle Claude DE L'HOSPITAL, & leur fils, PIERRE, fut maintenu dans fa nobleffe par M. de Caumartin, Intendant en Champagne (*c*).

(a) *Couchy, Coucy*, c'eft le même nom. La différence ne provient que de la prononciation picarde ou champenoife. « Quant à la lettre *h* qui eft dans ce nom (Couchy), elle vient de la langue & prononciation du pays & de toute la Picardie, Artois & Flandre. » L'Allouette, *Traité des Nobles*, 1557, in-4°, p. 81.

(*b*) Inventaire généalogique des titres de la maifon de Coucy, dreffé par M. Lacroix, Généalogifte de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, le 21 Novembre 1819. Archives de famille.

(c) *Recherches de la Nobleffe de Champagne*, Châlons, 1673, in-fol.

NICOLAS, fecond fils de JEAN de Couffy, forma la branche des Seigneurs de Louvrigny & d'Ogny. Ses defcendants fuivirent la carrière des armes. Son arrière-petit-fils, ANTOINE de Couffy, Écuyer, Seigneur d'Ogny, fut maintenu dans fa nobleffe avec fes trois frères par M. de Caumartin, Intendant en Champagne.

LOUIS-ANTOINE de Couffy ou de Coucy, fils d'ANTOINE, qui précède, Chevalier, Seigneur de Monfay, Humbaume & l'Épinette, Lieutenant au régiment de la Reine-infanterie, eut deux fils :

1. ANTOINE-NICOLAS de Coucy, Seigneur de Merfuay & Bourguignon, Capitaine au régiment d'Artois-infanterie, Chevalier de Saint-Louis (16 Février 1783). Son fils unique, ANTOINE-LOUIS-GUSTAVE, eft mort fans poftérité mâle. La fœur de ce dernier, MARIE-CHARLOTTE-JULIENNE-EUGÉNIE de Coucy, époufa en 1812 le Maréchal OUDINOT, Duc de Reggio.
2. LOUIS-ENGUERRAND, qui fuit.

X. DEGRÉ.

LOUIS-ENGUERRAND de Coucy, Chevalier, Seigneur du Moncé & de l'Épinette, né à Lentille (Aube) le 20 Janvier 1760, Officier au régiment d'Artois, Chevalier de Saint-Louis le 1[er] Novembre 1814 & le 7 Décembre 1827 (*a*), Préfet de Jura en 1816, mort à Vitry-le-François le 24 Avril 1834. Il eft infcrit au procès-verbal de l'Affemblée de 1789, des Gentilshommes de Champagne pour l'élection des Députés aux États Généraux. Il avait époufé, le 11 Mars 1793, Demoifelle Dominique-Clotilde D'ALLEGRIN, fille de Anne-Claude, Comte D'ALLEGRIN, Chevalier, Seigneur de Brachey, Capitaine au régiment de Berry-cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Anne DE BOUVET (*b*), des Barons de ce nom en Lorraine & Barrois. De ce mariage :

XI. DEGRÉ.

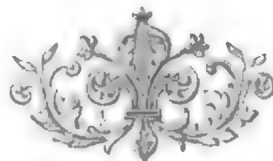
ANGE-JOSEPH-ALFRED de Coucy, Chevalier, chef actuel de la famille, né à Hancourt (Marne) le 18 Juin 1803, Confervateur des Forêts, Chevalier de la Légion d'honneur le 13 Août 1861. Il avait époufé, le 23 Mai 1827, Anne-Marie-Joféphine DE STOKAME, fille de Louis-Conrad DE STOKAME, Chevalier de Saint-Louis, Commandant d'armes à Trèves. Leur fils :

EDMOND de Coucy, Chevalier, né à Bar-fur-Aube le 16 Octobre 1831, ancien Officier d'infanterie, demeurant au château de Rofnay (Aube), a époufé, le 17 Mai 1862, Mathilde-Marie-Barbe-Joféphine DE BALMAIN, fille du Comte DE BALMAIN, Général ruffe. De ce mariage font iffus :

I. MARIE-JOSEPH-ENGUERRAND, né à Frotey (Haute-Saône) le 26 Novembre 1863.

II. MARIE-JOSEPH-RAOUL, né au château de Rofnay le 26 Avril 1866.

(*a*) Original en parchemin.
(*b*) Voir ci-devant, p. 315, art. *Bouvet*.



DES COURTILS DE MERLEMONT,

Anciens Seigneurs & Walgraffs des Courtils, Voués héréditaires de Mortier, Vicomtes de Montenaken (au comté de Dalhem, pays de Liége); *anciens Seigneurs de Morvillers, Grémévillers, Frestoy, Merlemont, Framicourt, Bâleu, Tourly, le Quesnoy, Tallemontier, Bouconvillers, la Villetertre* (en France).

DANS LE PAYS DE LIÉGE, EN BEAUVAISIS ET EN VEXIN.



D'Azur au Lion grimpant d'Argent, armé & lampassé de Gueules, portant au col l'écu de Flandres : d'Or au Lion de Sable, attaché par un Collier de Gueules.

La maison DES COURTILS (de Courtils, de Cortils, de Curtils, dans les anciens titres) est d'ancienne chevalerie. DREUX & ADAM des Courtils furent témoins à une donation faite en 1203 à l'abbaye de Longpont, diocèse de Soissons (*a*). JEAN des Courtils, Chevalier, suivit en 1248 à la première croisade de Saint Louis, Jean, Comte de Soissons & de Chimay, ainsi que d'autres terres au pays de Liége; ses armes ont été placées au musée de Versailles en 1861 (*b*).

La branche ainée, titrée Walgraff de Courtils, Vicomte de Montenaken, & vouée héréditaire de Mortier, s'est éteinte au XVIIe siècle dans le pays de Liége.

La branche cadette émigrée en France à la fin du XIVe siècle, parce qu'elle avait pris parti pour le Duc d'Orléans contre le Duc de Bourgogne, s'est fixée en Beauvaisis où elle subsiste encore. Elle s'est divisée en plusieurs rameaux. Celui des Seigneurs de Tourly & de Tallemontier, qui était l'aîné, s'est éteint au milieu du XVIIe siècle. Les Seigneurs de Sandras qui en étaient issus ont fini vers 1750. Les Seigneurs de Grémévillers & les Seigneurs de Bâleu, sortis du rameau des Courtils de Merlemont, se sont éteints, le premier vers 1700, le second en 1849. Il n'existe donc plus que la branche de Merlemont représentée actuellement comme il va être établi ci-dessous. Néanmoins une famille du nom de Des Courtils de Bessy & de Montberthoin croit être sortie de ladite branche des Courtils de Merlemont, & en a pris les armes, mais malgré toutes les recherches faites pour justifier cette commune origine, aucun titre probant n'a pu l'établir jusqu'à présent. On ne donnera ici la filiation qu'à partir de CHARLES, qui suit.

IX. DEGRÉ.

CHARLES des Courtils, Chevalier, Seigneur de Merlemont, naquit le 9 Février 1666. Il épousa, le 11 Novembre 1702, Catherine MACAIRE. Ses armes, telles qu'elles sont décrites plus haut, furent enregistrées dans l'*Armorial général,* par arrêt du 14 Février 1698. Il était fils de JEAN des Courtils, Seigneur de Merlemont, main-

(*a*) Charte originale aux Archives de la famille.
(*b*) IVe Salle, n° 698. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse*, 1861, p. 358.

tenu Noble d'extraction & d'ancienne noblesse par arrêt du 5 Décembre 1667 (*a*). Il descendait lui-même au Ve degré de Louis des Courtils, qui avait épousé, par contrat du 19 Octobre 1512, Catherine de Turgis, Dame de Merlemont; elle apporta cette terre dans la maison des Courtils qui la possède encore. Louis était arrière-petit-fils de Jacques des Courtils, Chevalier, Walgraff de Courtils & Vicomte de Montenaken au pays de Liége & comté de Dalhem, dont le fils Brules des Courtils, Chevalier, Vicomte de Montenaken, émigra en France vers 1400 & s'établit dans le Beauvaisis. Charles des Courtils, ci-dessus, leur descendant direct, eut pour fils :

X. DEGRÉ.

Charles des Courtils, Chevalier, Seigneur de Merlemont, né à Merlemont le 4 Novembre 1704, marié, le 14 Avril 1736, à Charlotte de Mahiel-Saint-Clair, dont il eut :

XI. DEGRÉ.

Charles-Louis des Courtils, Chevalier, Seigneur de Merlemont, né le 15 Mars 1739 à Merlemont, Capitaine, puis Major au régiment royal de Lorraine, marié, le 12 Août 1774, à Adolphe-Françoise de Gaudechart. Il fut Député suppléant de la Noblesse du Beauvaisis aux États généraux de 1789 (*b*), & Député au Conseil des Anciens le 29 Germinal an V (18 Avril 1797) (*c*). Il eut pour fils :

XII. DEGRÉ.

Charles-René des Courtils, Seigneur de Merlemont, né le 8 Avril 1777, marié, le 17 Février 1795, à Victorine-Lucie de Mahiel-Saint-Clair, dont deux fils :

1. Adolphe-René, qui suit.
2. René-Louis-Léon, qui va suivre après son frère aîné.

XIII. DEGRÉ.

Adolphe-René des Courtils, Comte (*d*) de Merlemont, ancien Capitaine de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur (*e*), naquit à Beauvais le 2 Mai 1798. Il épousa :
1° le 18 Mai 1831, Marie-Edmée de la Houssaye, dont il eut deux filles :

1. Lucie-Marie-Marthe, née le 4 Mars 1832, mariée, le 28 Août 1853, à René-Marie-François-César, Comte de Grasse.
2. Victorine-Stéphanie-Mathilde, née le 17 Mai 1833, mariée, le 21 Juin 1853, à Félix-Edmond-Hyacinthe Lambrecht, Député du Nord.

2° Le 13 Juin 1838, Louise de Virieu, dont il eut :

1. Gustave-Louis-François-de-Paul, né à Paris le 24 Mars 1839, marié, le 1er Juillet 1868, à Mlle Louise Le Bouthillier de Chavigny, fille de Louis, Comte Le Bouthillier de Chavigny, & de Laurence Le Noir de Jouy.
2. Françoise-Alexandrine-Jeanne, née le 29 Mars 1840, mariée, le 15 Décembre 1864, à Paul-Louis, Comte de Muyssart.
3. Ferdinande-Charlotte, née le 29 Octobre 1841, mariée, le 4 Septembre 1866, à Charles-Barthélemy-Nicolas, Comte de Moucheron.
4. Charlotte-Léonie-Suzanne, née le 26 Novembre 1845, non mariée en 1868.

(*a*) Cabinet des titres à la Bibliothèque Impériale; dossier des Courtils.
(*b*) Procès-verbal d'élection du 14 Mars 1789.
(c) *Biographie Michaud*, Suppl., art. *Merlemont*.
(*d*) Brevet de confirmation du 3 Mars 1815.
(*e*) Brevet du 15 Août 1866.

XIII. DEGRÉ.

René-Louis-Léon des Courtils de Merlemont, né le 26 Décembre 1802, ancien Officier de cavalerie, marié, le 14 Septembre 1833, à Gabrielle de Ganay, dont deux fils & une fille :

1. René, né le 10 Décembre 1835, a époufé, le 7 Juin 1864, Élifabeth-Jacqueline-Amélie-Marie de Bridieu, dont :
   - I. René-Louis-Étienne, né le 4 Avril 1865.
   - II. Marie-René-Charles-Jean, né le 5 Mai 1866.
2. Charles-Marie-Édouard, né le 5 Septembre 1846.
3. Marie-Louise-Ernestine-Valentine, née le 13 Décembre 1836, mariée, le 10 Mai 1858, à Hélion Le Gendre, Vicomte de Luçay.



Services rendus : 1° *Dans l'Armée :* André des Courtils, Seigneur de Tourly, Capitaine de 50 hommes d'armes, Chevalier de l'ordre du Roi en 1584. — Jean, fon fils, auffi Chevalier de l'ordre & Capitaine d'une compagnie de chevau-légers pour la ligue (*a*). — Alexandre des Courtils, Seigneur de Tallemontier, Gentilhomme de la Chambre du Roi Louis XIII, tué le 14 Décembre 1638 au fiége de Brifach, à la tête du régiment dont il était Meftre de camp. — Jean des Courtils, Seigneur de Merlemont, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans l'armée du Comte de Manffeld en 1625 (*b*). — Jean des Courtils, dit le Chevalier d'Allonne, tué en 1707, Capitaine du Pavillon du célèbre Amiral Comte de Forbin (*c*). — Louis-René des Courtils, Lieutenant-Colonel du régiment royal de la marine, tué à la bataille de Lawfeld le 2 Juillet 1747. — Louis-René des Courtils, Colonel d'infanterie, Grand-Bailli d'épée & Sénéchal du Beaujolais avec le titre de Comte en 1775, titre dont a hérité le chef actuel de la maifon (*d*). Plufieurs autres membres de cette famille font morts fur les champs de bataille.

2° *Dans l'Ordre de Malte :* François des Courtils, Commandeur de Honcourt en 1529. — François, Chevalier reçu en 1550 (*e*), embraffa plus tard la religion réformée & fut un des chefs du parti huguenot dans le Beauvaifis.

3° *Dans l'Églife :* Adrienne des Courtils, Abbeffe du Tréfor de 1648 à 1683. — Françoise, fa fœur, Abbeffe de Gif de 1654 à 1669 (*f*).

4° *Dans les Lettres :* Jean des Courtils, Seigneur de Tourly, hiftoriographe de la Reine Anne de Bretagne & du Roi Charles VIII, auteur de *La Mer des hiftoires & chroniques de France* (*g*). — Gatien des Courtils, Seigneur de Sandras, auteur d'un grand nombre d'ouvrages hiftoriques & romanefques, & particulièrement des *Mémoires d'Artagnan* (*h*).

(*a*) Recueil manufcrit de Chevaliers de l'ordre, par Armynot du Châtelet, lettre D, Bibl. Imp. — Titres originaux : archives de la famille.

(*b*) Congé figné du Comte le 28 Août 1625, archives de la famille.

(*c*) *Mémoires du Comte de Forbin*, t. II, p. 232, 234, 263.

(*d*) Voir fes preuves de nobleffe du 18 Décembre 1775, au Cabinet des titres, Bibl. Imp.

(*e*) Vertot, *Hiftoire des Chevaliers de Malte*, t. VII, p. 199 & 211. — Preuves de Malte à la Bibl. de l'Arfenal.

(*f*) *Gallia Chriftiana*, t. XI, p. 339, & t. VII, p. 601.

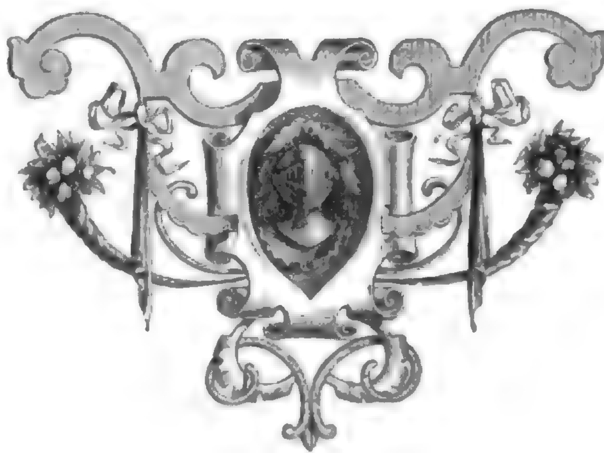
(*g*) Père Lelong, *Bibliothèque hiftorique*, t. II, 48, n° 15, 704.

(*h*) P. Lelong, t. III, p. XIII.



ALLIANCES. — Outre les alliances déjà citées, la famille des Courtils a contracté les ſuivantes : DE CANY, CLÉMENT DU METZ, TURGIS, DE FORS, CHANTELOU, VIEUXPONT, BILLY, MOY, BOULAINVILLERS, BOUFFLERS, DE CLERE, BÉTHUNE, D'URRE, &c.

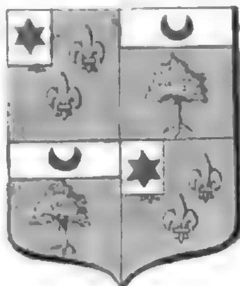
OUVRAGES A CONSULTER : Miroir des nobles de la Hasbaye. — Archives de Liége. — Louvet, *Remarques ſur la nobleſſe du Beauvaiſis*. — Le doſſier des Courtils & les tomes XXVII & XXVIII de la collection manuſcrite d'André du Cheſne, à la Bibliothèque Impériale. — Archives de la famille.



COUSTANT (*a*),

Anciens Seigneurs de Belle-Affife, Jouy, Yanville, Haute-Fontaine, Villers en partie & de Sainte-Criftine; Comtes romains.

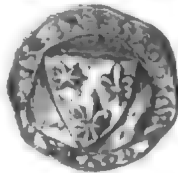
EN BEAUVAISIS ET ISLE-DE-FRANCE.



Écartelé : aux 1 & 4 de Gueules à trois Fleurs de Lys d'Or; au Franc quartier d'Argent, chargé d'une Étoile à 6 rais de Sable [Coustant ancien (b)]; *aux 2 & 3 auffi de Gueules à l'Arbre d'Or; au Chef d'Argent, chargé d'un Croiffant de Sable* [Coustant moderne (c)]. Couronne : *de Comte.* Supports : *deux Lions.* Devise : A Couftant labeur ne coufte.

La famille Coustant apparaît à Ercuis (diocèfe de Beauvais, comté de Clermont) à la fin du XIII[e] fiècle. Elle paffa enfuite dans l'Ifle-de-France (à Compiègne), puis à Paris.

De l'examen des anciennes chartes (*d*), il eft même permis d'induire que Thibault, dit *Couftant (e)*, marié à Damoifelle Hodierne, le premier connu, appartenait à la famille d'Ercuis (*de Erqueto*) (*f*), dont était Guillaume d'Ercuis, Clerc, familier & précepteur du Roi Philippe IV le Bel, Chanoine de Reims, Laon, Noyon, Senlis, de Sainte-Marie de Mello, &c., Archidiacre de Thiérache (*g*).



Le fceau ci-contre de fon fils Roger Coutant (*fic*), qualifié Clerc de 1290 à 1293, & Écuyer à partir de 1296, eft confervé aux Archives de l'Empire (*h*). Roger époufa Pétronille du Hamel.

Il eut fans doute pour fils Robert Couftant, nommé parmi « li homme à pié de la Prévofté de Bauvois » dans un Rôle des Nobles

(*a*) L'orthographe de ce nom a fouvent varié. On le trouve auffi écrit dans les documents anciens & modernes *Coutant, Couftan, Coutent & Coutan.*

(*b*) Archives de l'Empire : Collection figillographique, fceau nº 1945.

(*c*) Armorial général de France, manufcrit, à la Bibliothèque Impériale (Généralité de Paris, tome IV, Élection de Compiègne, nº 103, fº 696).

(*d*) Archives de l'Empire. Voir Fonds Sainte-Geneviève, doffier Ercuis.

(*e*) La fignification de ce furnom de Couftant doit appartenir à la baffe latinité, & deux mots du Gloffaire de Du Cange : *Coufta*, clivus latus montis, en français *Cofte*, & *Couftancia*, ager, cultus vel modus agri, en français *Champ, mode de culture*, indiquent qu'il devait fignifier cultivateur &, par extenfion, propriétaire terrien cultivant lui-même. Ce qui femblerait juftifier cette interprétation, c'eft que le nom de cette famille s'eft toujours prononcé Coutan fans *s*, ce qui devrait empêcher de le confondre, comme on le fait par une tendance irréfiftible, avec le mot Constant par un *n*. Enfin le nom latinifé de Dom P. Couftant était Couftantius.

(*f*) Ercuis, entre Neuilly-en-Thelle, Précy-fur-Oife & Cires-lès-Mello, canton de Neuilly-en-Thelle (Oife).

(*g*) Notice fur Guillaume d'Ercuis (*Mémoires de la Société académique de Beauvais*; an. 1863). — Notice fur la famille d'Ercuis (Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe*, 1869).

(*h*) Voir le tome I[er] de l'*Inventaire des fceaux*, par M. Douët d'Arcq, Confervateur adjoint aux Archives de l'Empire. — Le fceau, figuré ci-deffus, eft appendu à une charte, qui en avait originairement cinq (3 feulement font confervés), & par laquelle Roger Coutant, Écuyer, cède à Guillaume d'Ercuis, Clerc du Roi, fes droits fur la forêt d'Ercuis (Juillet 1300).

& fieffés du bailliage d'Amiens, convoqués pour la guerre le 25 Août 1337 (*a*).

A partir de cette époque & pendant plus de deux fiècles on ne trouve le nom porté que par des individus ifolés :

JEHAN Coutan fut commis, le 5 Août 1399, Confeiller général fur le fait des Aides avec Jehan de Montaigu, Guillaume d'Orgemont & Arnoul Boucher (*b*).

JEHAN Couftant figure comme Archer avec plufieurs Seigneurs de Beauvaifis dans une monftre faite à Nemours, le 15 Mars 1411 (*c*).

JEHAN Couftant ou de Couftant, époufe, le 7 Janvier 1470, Jehanne DE FRESNET (*d*).

ESTIENNE Couftant, figure comme Archer dans une monftre faite au camp du Mont-Saint-Jean (dans le Luxembourg), le 18 Juin 1543 (*e*). La même année la maifon-forte de Toftpenfée ou Toppenfet, aujourd'hui château de Coutant, près Avefnes-fur-Helpe, eft affiégée par l'Amiral d'Annebaud; & en 1545 Jeanne de Quartes, Dame de la Mothe, mariée à Jean du Joncquoy « écliffe (détache) la feigneurie de *Toftpenfée ou Coutant* » de celle de la Mothe en faveur de fon fils (*f*).

OUDINET Couftant figure comme Archer dans une monftre faite à Sédan le 2 Août 1549 (*g*).

PIERRE Couftant, marié à Élifabeth COSSIN, en eut une fille, MARIE, née le 13 Avril 1575 (première infcription du regiftre des naiffances de la paroiffe Saint-Jacques de Compiègne).

Mais la filiation fuivie ne commence qu'au XVI[e] fiècle avec les regiftres des paroiffes confervés à l'Hôtel de ville de Compiègne.

PREMIER DEGRÉ.

RAOULT I[er] Couftant, Commandant ou Maître du port de Compiègne (*h*), époufa, le 5 Juin 1593, Anne DE PRONNAY, fille de Jean, Confeiller du Roi, Procureur de S. M. au bailliage (*i*). De ce mariage font iffus dix enfants (1594-1616), dont huit ne nous font connus que par leurs actes de baptême. Les deux autres font :

1. RAOULT II (8[e]), qui fuit,
2. ANTOINETTE (1[ère]), mariée à Arthus DE CROUY (*j*).

II. DEGRÉ.

RAOULT II Couftant, Avocat en Parlement, né le 10 Juin 1610 (paroiffe Saint-Jacques), décédé le 24 Août 1680. Il avait époufé, le 15 Juillet 1636, Loyfe LOYSEL, de l'ancienne famille beauvaifienne du célèbre jurifconfulte (*k*). Des quatorze enfants

(*a*) R. de Belleval; Amiens, Lemer, 1862.

(*b*) Pafquier, *Recherches de la France.*

(*c*) Titres fcellés de Clérembault : Bibliothèque Impériale.

(*d*) Original fur papier en poffeffion de la famille.

(*e*) Original en parchemin en poffeffion de la famille.

(*f*) Chartes des feigneuries de la Mothe, fife à Saint-Hilaire, & de Coutant (collection de M. Michaud, d'Avefnes).

(*g*) Original en parchemin en poffeffion de la famille.

(*h*) Les Maitres de port étaient à l'origine des Officiers du Roi. Ce fut feulement fous Louis XIV que leurs fonctions furent exercées par un Bureau, inftallé à l'Hôtel de Ville de Paris & nommant des Subdélégués, à la tête duquel fut placé le Prévôt des Marchands.

(*i*) Un de fes defcendants, Lieutenant général en l'Élection, fit partie des Affemblées électorales de la Nobleffe du bailliage en 1789. (Cahiers des bailliages, G. Desjardins, *Annuaire du département de l'Oife*, de 1867.) Armes : *de Gueules au Chevron d'Argent.*

(*j*) Cette famille éteinte en 1862 figurait déjà au temps de Saint Louis dans la bourgeoifie de Compiègne (Histoire de ce Prince par le Confeffeur de la Reine Marguerite). Armes : *Coupé, au 1[er] d'Argent, Fretté de Gueules ; au 2[e] d'Azur au Croiffant d'Or, accofté de 3 Étoiles d'Argent, 2 en flancs & 1 en pointe* (cachets de famille).

(*k*) Antoine Loyfel, Avocat du Roi en fa Cour de juftice de Guyenne, puis à Paris, Procureur général à Li-

iffus de cette union (1637-1659), deux feulement font connus autrement que par leurs actes de baptême. Ce font :

1. RAOULT III (2e), qui fuit.
2. Dom PIERRE Couftant (11e), Prêtre, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui établit fa réputation par fes travaux fur Saint Auguftin & Saint Hilaire. Élu Prieur de Nogent-fous-Coucy, au diocèfe de Laon, il n'accepta qu'à regret cet honneur, & fa modeftie lui fit demander avec inftance, au bout de fon triennat (1693-1696), d'être rendu à fes études & à fes livres. Revenu à Saint-Germain-des-Prés, il entreprit victorieufement la défenfe de la Diplomatique de Dom Mabillon contre les attaques du P. Germon, Jéfuite, & il publia en 1721 le 1er volume de fon grand ouvrage des *Lettres des Papes*, collection qui ne fut pas continuée après lui, & dont deux volumes, tout préparés & encore inédits, fe trouvent à Rome parmi les manufcrits du Vatican. Une fièvre lente, qui le minait depuis longtemps, l'enleva le 18 Octobre 1721 ; il laiffait une mémoire auffi vénérée pour fa ferveur & fon auftérité que pour fon amour de l'étude, fa profonde érudition & fa critique fûre & judicieufe (*a*). Le favant Cardinal Pitra a pu en dire de nos jours qu'il fut peut-être l'homme le plus remarquable de la congrégation après Dom Mabillon. Par un Bref, qui rappelle fes mérites & ceux d'un de fes petits-neveux, maffacré pour la Foi en Mantchourie en 1846, le Souverain Pontife a daigné conférer au chef actuel de la famille Couftant le titre héréditaire de Comte romain (*b*).

III. DEGRÉ.

RAOULT III Couftant, Écuyer, Confeiller du Roi, Lieutenant criminel en l'élection de Compiègne, mentionné à l'Armorial général (*c*). Né le 22 Juin 1639, il fut Gouverneur attourné le 7 Mars 1695, & mourut le 11 Septembre 1703. Il s'était marié à Damoifelle Charlotte BRUNEL (*c*), le 30 Septembre 1664 (paroiffe Saint-Antoine),

moges, diftingué par les Rois Henri III & Henri IV, fut un des chefs du fameux parti des Politiques, qui fit ouvrir au Navarrais les portes de Paris. Il était petit-neveu de Jean, Médecin des Rois Louis XIII & François Ier, Directeur de la maladrerie de Saint-Lazare de Beauvais. Ses principaux ouvrages font : *le Dialogue des Avocats ; les Inftitutes coutumières ; les Mémoires du Beauvaifis*. Sa vie a été écrite par Joly. Armes : *d'Azur à l'Oifeau d'Argent, becqué & membré de Gueules, perché fur un Écot d'Or & tenant en fon bec un rameau du même.* (Dubuiffon. — Mufée de Beauvais.)

(*a*) Ses principaux ouvrages font : Édition de Saint Auguftin, Tables, Index, &c., Paris, 1679, 2 volumes in-folio ; — Édition de Saint Hilaire, dédiée au Cardinal d'Eftrées, Paris, 1693, Fr. Muguet, 1 vol. in-folio ; — Édition du Bréviaire, 1696 ; — 1re *Réfutation du P. Germon* (Défenfe de la Diplomatique de Dom Mabillon), Paris, 1706, Ve Muguet, in-8° ; — 2e *Réfutation du P. Germon*, Paris, 1715, J.-B. Coignard, in-8° ; — *Epiftolæ Romanorum Pontificum, &c.*, t. I, *ab anno Chrifti* 67 *ad annum* 440, Parifiis, 1721, apud L.-D. de la Tour, A.-N. Couftelier & P. Simon. Les manufcrits des deux volumes fuivants, préparés & confervés au Vatican, y font arrivés à la mort du Cardinal Fefch. Une édition du 1er volume fut publiée à Gœttingue en 1796 par C.-T. Schœnneman, mais avec des variantes & des retranchements.

Confulter fur Dom Couftant : Moreri, *Grand Dictionnaire hiftorique ;* du Pin, *Bibliothèque des Auteurs eccléfiaftiques du XVIIe fiècle ;* Baillet, *Vie des Saints ;* Dom Taffin, *Hiftoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur ; Journal des Savants*, de Janvier 1722 (Éloge de Dom Mopinot) ; Dom Phil. Lecerf, *Bibliothèque des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît ;* Dom Martène, Vie de Dom Couftant, manufcrit, Bibliothèque Impériale ; Michaud, *Biographie univerfelle ;* Graves, *Statiftique du canton de Compiègne* (*Annuaire de l'Oife*, 1850) ; Brainne, *Annuaire de l'Oife*, 1859 ; *Recueils de la Société académique de Beauvais* (1863, 1865, 1868) ; Richard & Giraud, *Bibliothèque facrée ;* Quérard, *France littéraire ;* Mss. bénédictins de la Bibliothèque Imp.

(*b*) Voici les termes mêmes du Bref : « *Conftitit... Nobis... inter majores tuos adnumerare viros, qui doctrina præfertim facra floruerunt, vel ecclefiaftica enituerunt dignitate, quorum unus, ut ex religiofis monumentis eruitur, in diffeminanda atque afferenda apud barbaros chriftiana fide, animofus ac fortis occubuit.* »

(*c*) Armorial général, élection de Compiègne : n° 103. Sous le n° 104 figure avec les mêmes armes N. Couftant, Curé de Canly.

(*d*) Armes : *de Gueules au Pal échiqueté d'Argent & d'Azur* (Armorial de Picardie. — Armorial général.)

& en eut douze enfants (1665-1680), dont six sont mentionnés dans des documents ultérieurs :

1. CLAUDE (3[e]), né le 9 Juin 1669, le même peut-être qui épousa Marie BOITEL, dont une fille, mariée, le 22 Novembre 1712, à Claude MOTEL, Seigneur du Cardenoy.
2. MARIE (5[e]), né le 26 Avril 1672, Gouverneur attourné en 1715.
3. Dom LOUIS (7[e]), Prêtre, Religieux bénédictin.
4. CHARLES-MARIE (8[e]), qui suit.
5. MARGUERITE-THÉRÈSE (9[e]), née le 9 Juillet 1677, mariée, le 19 Mars 1710, à Louis-Noël LANGLOIS DE SAILLANT, Écuyer, Directeur des Postes à Valenciennes (*a*).
6. ANTOINE (12[e]), Notaire royal, né vers 1680, marié le 24 Janvier 1715, à Catherine DU FEU (*b*). Il décéda le 23 Juin 1727.

IV. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE Coustant, Écuyer, Seigneur de Belle-Assise, Jouy, Sainte-Cristine, &c., Conseiller du Roi, Procureur de S. M. aux bailliage & autres juridictions royales de la ville de Compiègne. Il fut Avocat en Parlement, Lieutenant criminel en survivance, Gouverneur attourné en 1719, Subdélégué de MM. les Prévôt des Marchands & Échevins de la ville de Paris pour les rivières d'Aisne & d'Oise, Bailli général des douanes du Val-de-Grâce, Gouverneur & Administrateur de l'hopital général de Compiègne, &c.

Né le 25 Janvier 1676 (paroisse Saint-Antoine), décédé le 2 Janvier 1752, il avait épousé vers 1701 (*c*) Marie-Barbe DE MORE (*d*). De cette union sont issus dix enfants :

1. RAOULT-CHARLES-MARIE, né le 2 Octobre 1702, mort sans alliance.
2. ANTOINE-FRANÇOIS Coustant, Écuyer, Avocat en Parlement, Conseiller du Roi, Maître particulier de la maîtrise des Eaux & Forêts de Compiègne, né le 12 Octobre 1705, décédé le 23 Août 1788, marié à Charlotte-Geneviève SÉGOING (*e*), de la famille de l'Historiographe du Roi ; de ce mariage il eut :
   I. CHARLOTTE-GENEVIÈVE-ÉLISABETH, née le 27 Octobre 1747, mariée, le 1[er] Mai 1764, par son oncle Dom François Coustant, à Marie-Jean-François-Hyacinthe ESMANGART DE BEAUVAL (*f*), Chevalier, Seigneur de Fresnel, Saint-Maurice, &c., Ingénieur ordinaire du Roi, Major de la ville de Compiègne & Lieutenant des Chasses de la Capitainerie royale, en survivance de son père.
   II. ANTOINE-LOUIS, né le 9 Septembre 1750, sans postérité.
3. Dom FRANÇOIS Coustant, né le 15 Avril 1709, Prêtre, Religieux bénédictin, Vicaire de la paroisse du Crucifix (établie en la nef de l'abbaye de Saint-Corneille), est l'auteur d'un manuscrit, dont une copie, conservée dans la Bibliothèque du château de Compiègne, est intitulée : « *Relations des fêtes publiques,*

(*a*) Armes : *d'Argent au Chevron d'Azur, accompagné en chef de 2 Pommes de Pin de Sable & d'un Lion du même, tenant de la patte dextre une Palme de Sinople : au Chef parti : le 1[er] d'Azur à 3 Étoiles d'Or ; le 2[e] d'Or à l'Aigle de Gueules, becquée & membrée d'Azur, soutenue d'un Croissant de Gueules* (Armorial général).

(*b*) Armes : *d'Argent à la Fasce d'Azur, supportant un Arbre de Sinople, & accompagné en pointe d'un Cœur embrasé de Gueules* (Armorial général).

(*c*) L'acte de mariage n'a pas été retrouvé.

(*d*) Armes : *d'Or à la Tête de More de Sable, arrachée & tortillée de Gueules, colletée d'Argent.*

(*e*) Armes : *d'Azur à la Cigogne d'argent, becquée & membrée de Gueules, la patte dextre levée, engoulant un Lézard de Sinople, émergeant d'une Onde d'Argent & accompagnée en chef de 2 Étoiles d'Or* (Armorial général & Ségoing).

(*f*) Armes : *d'Azur au Cygne d'Argent, becqué d'Or, nageant sur une Onde aussi d'Argent & accompagné en chef de cinq Besans d'Or rangés 3 & 2* (Armorial général).

qui ont esté données à Compiègne pour le rétablissement & la convalescence de S. M. Louis XV, le dimanche 27 Septembre 1744 & les jours suivants, par Dom François Coustant, &c. (*a*) » & porte pour épigraphe : « Compiègne fidèle à ses Rois ».

4. Louis, Docteur de la Faculté de médecine de Montpellier, né le 13 Août 1712, marié à Élisabeth-Reine de France (*b*), dont il eut :
   I. Geneviève-Claudine, née le 17 Mars 1743, sans alliance.
   II. Louis-Nicolas, né le 9 Mai 1746, sans alliance.
5. Michel-Raoult, né le 15 Avril 1715, sans alliance.
6. Louis Coustant, Écuyer, Seigneur de Jouy, & « de Belle-Assise, par cession de son père », né le 30 Octobre 1717, Conseiller du Roi & Avocat de S. M. au bailliage de Compiègne, Subdélégué des Prévôt des Marchands & Échevins de la ville de Paris, épousa, le 22 Septembre 1774, Louise-Thérèse de la Vallée de Calfeux (*c*), dont il eut :
   I. Antoinette-Marie-Louise, née le 19 Septembre 1775, morte en bas âge.
   II. Antoinette-Thérèse Coustant de Jouy, née le 7 Mai 1778, mariée à Marie-Louis-Étienne Brulley de la Brunière, Avocat au Parlement (*d*), frère de Monseigneur l'Évêque de Mende. Leur fils, l'Abbé Paul-Maxime de la Brunière, Prêtre des missions étrangères, Coadjuteur de Monseigneur l'Évêque de Colomby, Évêque nommé de Trinita (Mantchourie), fut massacré pour la Foi par les Tartares sur les bords de l'Amour en 1846 (*e*).
7. César-Robert, auteur de la branche d'Yanville, qui continue seule la descendance.
8. Magdeleine, née le 12 Janvier 1705, mariée, le 6 Avril 1743, à Claude-Nicolas Mottet, Seigneur de la Motte, Baron fieffé de Saint-Corneille, Officier de la vénerie du Roi (*f*).

9 & 10. Marie-Antoinette & Marie-Barbe-Élisabeth, sans alliances.



BRANCHE D'YANVILLE.

V. DEGRÉ.

César-Robert Coustant, Écuyer, Seigneur de Sainte-Cristine, Yanville, Haute-Fontaine, Coseigneur de Villers, Conseiller du Roi, & Procureur de S. M. au bailliage & autres juridictions royales de la ville de Compiègne, né le 28 Septembre 1720; il fut Avocat en Parlement & Substitut du Procureur général au bailliage; il soutint en 1760, avec son frère Louis Coustant de Jouy, Avocat du Roi, un long

(*a*) M. Vatout, qui, tombant dans l'erreur commune, l'appelle Dom Constant, dit dans ses Châteaux royaux (Ch. de Compiègne, p. 473) : « Ce récit nous a conservé avec une exactitude bénédictine, la relation des fêtes célébrées à cette époque dans cette ville. »

(*b*) Armes : *Fascé d'Argent & d'Azur de six pièces, l'Argent chargé de 6 fleurs de Lys posées* 3, 2 & 1 (Armorial de Picardie).

(*c*) Armes : *de Gueules au Chevron abaissé d'Argent, accompagné en chef d'une Étoile à 6 rais d'Or.*

(*d*) Armes : *d'Azur au Chevron d'Or, accompagné de 3 Fers de lance d'Argent.*

(*e*) Voir les *Annales de la Propagation de la Foi*. Septembre 1852 & Novembre 1862.

(*f*) Armes : *d'Argent au Chevron d'Azur, accompagné en chef de 2 Roses de Gueules, tigées & feuillées de Sinople, & en pointe d'une Motte de Sable* (aliàs, *Besan*) ; *au Chef d'Azur, chargé de 3 Étoiles d'Or* (Armorial général).

procès contre le Préfident en l'élection, au fujet des juridictions refpectives de leurs charges (*a*). Il mourut le 29 Janvier 1775, laiffant de fon mariage (12 Novembre 1750) avec Marie-Martine-Élifabeth Denison (*b*), d'une famille de l'échevinage de Paris (*c*):

1 & 2. Jacques-César, né le 15 Juillet 1757, & Charles-Louis-Marie, né le 14 Janvier 1762, morts en bas âge.
3. Charles-Marie, qui fuit.
4. Élisabeth-Françoise Couftant, née le 10 Mars 1756, mariée, le 11 Janvier 1775, avec Charles-Antoine Poulletier, Chevalier, Seigneur de Verneuil, Gannes, Autreval, &c., Chevalier de Saint-Louis, Gendarme de la garde du Roi (*d*).

VI. DEGRÉ.

Charles-François-Marie Couftant, Chevalier (*e*), Seigneur de Sainte-Criftine, Yanville, Villers en partie, dénommé Couftant d'Yanville, Confeiller du Roi, Préfident Tréforier de France, Général des Finances & Grand Voyer en la généralité de Soiffons, puis Confeiller de Roi, Correcteur en la Chambre des comptes de Paris (*f*). Né à Compiègne (paroiffe Saint-Jacques) le 11 Octobre 1759. Il époufa, le 4 Septembre 1794, à Senlis, Marie-Louife-Antoinette-Thérèfe de Belleval, des Marquis de Belleval-Bois-Robin, & mourut à Paris, le 14 Octobre 1817, laiffant :

1. Charles-César, qui fuit.
2. Paul-Antoine, né le 18 Juillet 1797, mort en bas âge.
3. Élisabeth-Louise, née le 28 Novembre 1803, mariée, le 27 Avril 1824, & veuve d'Augufte-Romain Coquebert de Montbret (*g*), des Barons de Montbret, Confeiller à la Cour royale d'Amiens, dont defcendance.

VII. DEGRÉ.

Charles-César Couftant d'Yanville, Chevalier, Comte romain (*h*), Confeiller ho-

(*a*) Des Mémoires furent lancés & un fecond, qui eft arrivé jufqu'à nous (imprimé fur papier, en poffeffion de la famille d'Yanville), eft figné par M. l'Abbé d'Héricourt, rapporteur, Me Elie de Beaumont, Avocat, & d'Origny, en faveur des gens du Roi. Il donne de curieux détails fur les juridictions municipales de cette époque & nous apprend, par une note manufcrite du temps, que les défendeurs perdirent leurs procès par arrêt du 1er Août 1764, au rapport de l'Abbé Terray.

(*b*) Son bifaïeul Meffire Pierre Denifon, Échevin de Paris en 1651, obtint par fon influence du fameux confeiller Brouffel, nommé par les Frondeurs, la démiffion de fa charge de Prévôt des Marchands. Les Mémoires de l'Hôtel-de-Ville, cités par Am. Gabourd (*Hiftoire de France*), ont confervé fes paroles fermes & dignes : « Les préfentes conjonctures défirent de vous une chofe qui feule peut détourner les maux dont la ville eft menacée, &c. » Denifon porta lui-même la démiffion de Brouffel au Duc d'Orléans au Luxembourg. Ces faits fe trouvent rappelés dans le quatrain fuivant, infcrit au bas de l'ébauche d'une gravure du temps, attribuée à l'un des Poilly & confervée dans la famille d'Yanville :

Sa prudence parut égale à fon courage,
Quand il dépofféda le Prévoft des marchands;
Et certes l'un & l'autre apoifèrent l'orage,
Qui menaçoit l'Eftat de périls évidans.

(*c*) Armes : *d'Azur au Rocher de cinq Coupeaux d'Or, battu par une Mer d'Argent & furmonté d'un Soleil d'Or.*

(*d*) Armes : *de Sable à 3 Poules d'Or.*

(*e*) Ainfi qualifié dans tous fes actes, notamment dans l'acte de ceffion de l'office de Confeiller du Roi, Tréforier de France général des Finances & Grand Voyer en la généralité de Soiffons en date du 8 Avril 1788. (Copie collationnée, revêtue du fceau de France.)

(*f*) Il fut l'un des fept membres de la Chambre des comptes, propofés parmi les 33 Magiftrats préfentés à S. M. Louis XVI par M. Tarbé, Miniftre des contributions publiques, pour former le Bureau de comptabilité nationale, remplaçant les Chambres des comptes fupprimées en 1790. (Renfeignement fourni par M. Michelin, Confeiller Maître à la Cour des comptes, & tiré des papiers de M. Tarbé, fon beau-père.)

(*g*) Armes : *de Gueules à 3 Coqs d'Or, chantants & la patte dextre levée.* (Dubuiffon. — Nobil. de Champagne.)

(*h*) Bref de S. S. le Pape Pie IX, contrefigné Caftellani, pour le Cardinal Clarelli, & revêtu des légalifations de la Nonciature apoftolique à Paris & du Miniftère des affaires étrangères. (Voir la note *b*, page 3.)

raire à la Cour des comptes, Officier de la Légion d'honneur, décoré du Lys & de la médaille de Sainte-Hélène. Il a été fucceffivement Élève de l'École Polytechnique (1814-1815), Licencié en droit, Avocat, Garde du corps infcrit dans la compagnie de Wagram, Afpirant, Confeiller de 2e, puis de 1re claffe à la Cour des comptes & en outre Membre du Confeil d'arrondiffement de Senlis, du Confeil général de l'Oife, &c. Réfidence : Paris & le château du Tillet (*a*).

Né à Senlis, le 3 Décembre 1795, il a époufé en premières noces, le 21 Juillet 1825, Henriette-Zoé DE SELLE (*b*), des Comtes de Selle du Mefnil-lès-Chevreufe; & en fecondes noces, le 20 Octobre 1838, Marie-Anne-Élifabeth GOULLET DE RUGY (*c*), des Vicomtes de Rugy. Il eut du premier lit :

1. HENRY, qui fuit,

Et du deuxième lit :

2. MARIE-ALBERT-RAOUL, né le 16 Août 1839.
3. MARIE-ANNE-BERTHE, née le 15 Janvier 1843, mariée, le 1er Août 1868, à Marie-Léon-Gafton BROSSAUD DE JUIGNÉ (*d*), Confeiller de Préfecture de Seine-&-Marne.

VIII. DEGRÉ.

HENRY Couftant d'Yanville, Chevalier, Chef d'efcadrons au 3e régiment de lanciers, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier du Nichani Ifthikar de Tunis, ancien Élève des Écoles de Saint-Cyr & de Saumur, Membre des Sociétés des antiquaires de Normandie, académique de Beauvais, archéologique de Conftantine, &c. (*e*). Né à Paris le 22 Septembre 1826, il a époufé, le 19 Mai 1860, Charlotte-Louife-Ada DANIEL d'EURVILLE DE GRANGUES (*f*), dernier rejeton des Marquis de Grangues. De cette union font iffus :

1. MARIE-RAOUL-RAYMOND, né à Paris le 13 Février 1862.
2. MARIE-THIBAUT-PIERRE-HENRY, né à Lyon le 24 Novembre 1865.



La famille Couftant compte une longue fuite de Magiftrats, Avocats en Parlement, Lieutenants criminels, Procureurs du Roi, plufieurs Gouverneurs attournés de Compiègne, un Tréforier de France général des Finances, des Membres de la Chambre des comptes de Paris & de la Cour des comptes, plufieurs Bénédictins, un Officier fupérieur de cavalerie, &c., &c.

Par fuite des alliances qu'elle a contractées elle fe trouve avoir des liens de parenté avec les familles : de SEROUX, CHARMOLUE, CHARPENTIER, CORDIER, DE MONCEAUX,

(*a*) Le Tillet, commune de Cires-lès-Mello, canton de Neuilly-en-Thelle (Oife), à 3 kilom. d'Ercuis.

(*b*) Armes : *d'Argent à 3 Bandes de Gueules; au Chef d'Azur, chargé de 3 Étoiles d'Or.* (Nobil. de Provence.)

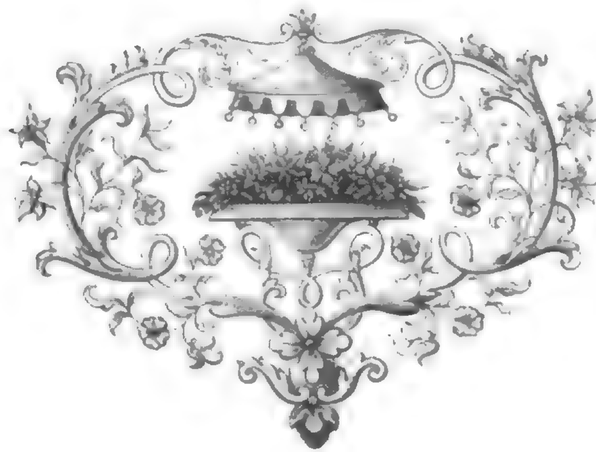
(*c*) Armes : *d'Azur au Lion d'Or, grimpant à une Fontaine d'Argent.* (Lettres patentes. — Armorial général.)

(*d*) Armes : *d'Azur au Lion d'Argent, à la Fafce d'Hermines brochant fur le tout.* (Armorial de Bretagne. — Borel d'Hauterive.)

(*e*) Il eft auteur d'une Notice fur D. Pierre Couftant, au fujet de laquelle Mgr Mercurelli, Secrétaire de S. S. Pie IX pour les Lettres latines, lui adreffa, au nom du Saint-Père, un Bref de félicitations, conftatant l'exiftence au Vatican de deux volumes préparés des *Lettres des papes :* il publie en ce moment un grand ouvrage fur la Chambre des comptes de Paris.

(*f*) Armes : *Écartelé : aux 1 & 4, d'Argent, au Pal fufelé (3 fufées & 2 demies) de Sable* (Daniel); *aux 2 & 3, auffi d'Argent au Loup paffant de Sable, la tête & la queue contournées, armé, lampaffé & vilainé de gueules* (Daresbury); *& fur le tout une Étoile de Gueules, chargée d'un Croiffant d'Or.* (Certificat de Edw. Byffhe, Roi d'armes d'Angleterre. — Lettres confirmatives de Nobleffe. — Armorial général.)

de Frézals, Grimprel, d'Estanne de Bernis, Corbin de St-Marc, Doveton, Russel de Sevallofield, de Warren, de Vidart, de Broglie-Revel, Desprez de la Rezière, de Lancry, Hamelin, Berthe de Pommery, de Breda, Pasquier de Franclieu, de Carondelet, de Béthune-Hesdigneul, Le Caron, Le Pelletier de Glatigny, Pommeret des Varennes, Dutreil, de Bonnefoy de Montbazin, de Guillebon, Le Harivel de Mézières, de Faudran, de Grasse, Graham, de Boispéan, de Charette-la-Colinière, de Madronet de Saint-Eugène, Tardif de Petitville, de Caulaincourt, Marchal de Corny, de la Rochelambert, de Redon, de Romanet, de Morogues, de Trimond, de Bruc de Livernière, Harscouet de Saint-Georges, de la Rue du Can, de Foucher de Careil, Boscary de Romaine, de Provigny, de la Tour du Pin, de Chérisey, &c., &c.



COUSTIN.

Comtes de Coustin, de Bourzolles, de Carlus & d'Oradour-sur-Vayres; Marquis du Masnadaud, Vicomtes de Beaurepos, Barons de Berbiguières, de Blanac, de la Vallade; anciens Seigneurs du Chassaing, de Puymartin, du Verg, d'Avignac, de la Cassaigne, de Gains, de Meré, de Bussac, de Lavaupot, de Turgou, de Saint-Jean de Livet, de Mirabel, de Lespinasse, de Saint-Basile, de Pleaux, de Villemaissant, de Sazeirat & autres lieux.

EN LIMOUSIN, MARCHE, QUERCY, PÉRIGORD, POITOU, SAINTONGE, NORMANDIE ET AUVERGNE.



D'Argent au Lion de Sable, armé, lampassé & couronné de Gueules (a). SUPPORTS : *deux Lions.*

La maison de Coustin est une des plus anciennes du Limousin (*b*). Sur une preuve de noblesse faite en 1526 (*c*), pour un canonicat, elle est déclarée noble de tous temps & d'ancienne lignée, ayant toujours suivi le métier des armes & vécu noblement. Les Gentilshommes Limousins qui ont témoigné dans les enquêtes des preuves de noblesse pour l'admission de plusieurs de ses membres dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'ont aussi reconnue comme l'une des plus nobles & des plus anciennes de leur province. Un de ses membres, ROBERT de Coustin, est inscrit aux salles des croisades du Musée de Versailles; il avait suivi Saint Louis à la croisade de 1248. André de Boisse, Chevalier, au nom dudit Robert Coustin & de deux autres Damoiseaux, emprunta 200 livres tournois à Simone di Saulo, à Acre, en 1250, sous la garantie d'Alphonse, Comte de Poitiers.

Il s'est formé plusieurs branches de cette maison, dont la filiation remonte à GUILLAUME de Coustin (*d*), vivant vers 1350, qui, en 1364, reconnut devoir une rente à l'abbaye d'Uzerche, sur sa seigneurie du Chassaing. En 1419, une sentence fut rendue au profit de noble JEAN de Coustin, Damoiseau, Seigneur du Chassaing, comme fils & héritier de Guillaume (*e*). Jean de Coustin (*Costini*), laissa, entre autres enfants : HUGUES, qui continua la filiation directe, & PIERRE, qui fut l'auteur de la branche de Bourzolles. Hugues, dit Gonin, laissa cinq fils, nommés dans le contrat de mariage de son petit-fils, en 1503. Ses fils étaient : 1 GILLES,

(*a*) Depuis 1574, la branche de Bourzolles portait : *Parti, au* 1er, DE COUSTIN; *au* 2e, *d'Azur à trois Léopards d'Or, l'un sur l'autre, armés, lampassés & couronnés de gueules*, qui est DE CAUMONT.

(*b*) Son nom s'est écrit *Costini* & quelquefois *Coustini* sur les chartes latines, puis *Costin, Costain, Coustain* & *Coustin*. Ces six manières d'orthographier se trouvent sur le contrat de mariage en français d'ANNET de Coustin, Seigneur du Chassaing, avec Marguerite DE MOUSTIER, passé à Bourges en 1503, & sur la procuration en latin, qui est annexée à ce contrat, donnée par Marguerite de Meillars, mère d'Annet, pour autoriser son mariage. Original en parchemin. — (*c*) Aux manuscrits de la Bibl. Imp., il en existe un extrait fait par Chérin.

(*d*) La particule ne se rencontre d'une manière suivie dans les documents qu'à partir du XVIIe siècle.

(*e*) Actes sur parchemin & mémoires de famille.

continuateur de la branche aînée; 2. Jourdain, Prieur commendataire de Prébuquières; 3. Foucaud, auteur de la branche du Mafnadaud; 4. Jean, Archiprêtre de la Porcherie, Chantre & Chanoine de Saint-Germain; 5. Louis, Curé de Baignaulx.

Nous allons indiquer les branches éteintes & donner une filiation fuivie de la branche du Mafnadaud, feule exiftante.

Les derniers repréfentants mâles de la branche aînée, étaient :

Charles-Louis, Comte de Couftin, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1841, & Jean-Baptiste-Léonard, Chevalier de Couftin, mortellement bleffé au combat de Berftheim, le 2 Décembre 1793, dans les rangs de l'armée de Condé où il fervait avec fon frère (*a*). Leur père, Louis de Couftin, Chevalier de Saint-Louis, avait fait pour eux, en 1781 (*b*), preuves de nobleffe pour le fervice militaire, remontant à Jean Couftin, Damoifeau, Seigneur du Chaffaing, mentionné plus haut. Cette branche habita le Limoufin, la Marche & le Poitou. En 1599 (*b*) & 1666 (*c*), elle fut maintenue dans fa nobleffe par les Intendants du Limoufin & du Poitou.

La branche de Bourzolles avait pour auteur, comme nous l'avons dit, Pierre de Couftin, Damoifeau, Seigneur de Floyère & d'Avignac, fils puîné de Jean, Seigneur du Chaffaing qui époufa en 1458 Matheline du Bosc, Dame de Bourzolles en Quercy, avec convention que leurs enfants prendraient le nom de Bourzolles (*d*).

Parmi les membres de cette branche, fe trouvent :

Puiffant Seigneur Jean de Couftin, Chevalier, Seigneur de Bourzolles, qui fit fon teftament devant Pavie, en 1524. Pendant les guerres d'Italie, « il fe diftingua tellement, qu'à l'iffue d'un combat, le Roi François Ier le fit Chevalier de fon ordre & lui en donna la livrée de fa propre main; de plus, l'honora de la charge de Lieutenant de cent Gentilshommes de fa maifon (*e*). » Il fut auffi gouverneur de Montfaucon, en Piémont. Sa feconde femme, Béraude de Jaucourt, était Dame d'atours de la Reine Claude; ils laiffèrent, entre autres enfants (*f*) :

François, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre des Rois Henri II & François II, Gouverneur de Toul & de Verdun, Lieutenant du Maréchal de Tavannes & Capitaine de 50 hommes d'armes (*g*).

François, fils du précédent, Seigneur de Bourzolles, &c., Confeiller du Roi en fes Confeils d'État & privé, Capitaine de 50 hommes d'armes, époufa en 1574 Françoife de Caumont, fille de Brandelis de Caumont, Seigneur de Berbiguières, à condition que leurs enfants porteraient le nom & les armes de Caumont. En 1593, comme Lieutenant du Duc de Bouillon, il reçut ordre de commander les troupes du Roi, en Lorraine, &, en 1605, le Roi le nomma Gouverneur de Lintal, Montfort, Lanquais & Limeuil. Il laiffa de Françoife de Caumont (*h*):

François de Couftin de Caumont de Bourzolles, Seigneur de Bourzolles, la Caffaigne, Baron de Berbiguières, Comte de Carlus, &c., qui fervit en qualité de Capitaine de 50 hommes d'armes, meftre de camp & autres emplois, qui lui méritèrent le brevet de Confeiller d'État du Roi Louis XIII, le 22 Mars 1616 (*i*).

Jean, fils du précédent, fut Meftre de camp des chevau-légers du Duc de Sully. En 1667, il fut maintenu dans fa nobleffe par Pellot, Intendant de la généralité de Bordeaux (*j*). Son fils, Jean, dernier Comte de Carlus, mourut en 1728, & en fa perfonne s'éteignit la fouche de la branche de Bourzolles.

Cette branche de Bourzolles avait formé au XVIIe fiècle deux rameaux, qui fe font éteints dans la defcendance mafculine :

(*a*) Lifte des officiers qui ont fervi à l'armée de Condé; manufcrit aux archives de la famille. — (*b*) Bibliothèque Impériale. Manufcrits. — (*c*) Bibliothèque de l'Arfenal. Manufcrits. — (*d*) Manufcrits de M. le Vicomte de Maulfabré & papiers de famille. — (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*j*) Inventaire des pièces produites en 1667 devant l'Intendant de Guienne, pour la maintenue de nobleffe. Manufcrits de M. le Vicomte de Maulfabré & papiers de famille.

Celui de Mirabel, par la mort, en 1845, du Comte JEAN-BAPTISTE de Couftin de Bourzolles & de Caumont, Chevalier de Saint-Louis, qui avait émigré avec fon frère aîné, ancien Page du Roi Louis XVI, mort à Liége pendant la révolution; &, en 1836, par celle de leur plus jeune frère, le Vicomte de Bourzolles, qui n'a pas laiffé d'enfants de fon mariage avec Mlle de Chevigné, décédée en 1862.

Celui de Lefpinaffe, par les décès de JEAN-FRANÇOIS-ISAAC, en 1841, & de JEAN-FRANÇOIS-CASIMIR, en 1851. En 1787, leur père, JOSEPH de Couftin-Caumont, Comte de Bourzolles, fit preuves de nobleffe pour leur admiffion au fervice (*a*).

Une autre branche, celle des Seigneurs du Verg, dont l'auteur, GUILLAUME de Couftin (*Coftini*), vivant vers 1400, eft préfumé fils de Guillaume, Seigneur du Chaffaing, s'eft éteinte dans JEANNE de Couftin, mariée en 1622 à Jean DE LA ROCHECHOUVEL (*b*).

Les alliances directes de ces branches font, notamment, avec les maifons : D'ANGLARS-SAINT-VICTOUR, D'ARCHIAC, D'AURAY, D'AURIOLLE, DE BEAUMONT, DE BLOIS, DE BONNEFON, DE BOUILHAC, DE BOUSSAC, DE CARBONNIÈRES, DE LA CAROLIE, DE CAUMONT, DE CHAMBORANT, DE CHAUNAC, DE CHEVIGNÉ, DE COSTES-LA-CALPRENÈDE, DE COUX, DE DAVID, D'ESCHIZADOUR, D'ESCODECA-BOISSE, D'ESPAIGNE, DE FAULCON, DE GAIN, HUGON DES FARGES, DE JAUCOURT, DE LART, DE LESCOURS, DE LOSTANGES-SAINTE-ALVÈRE, DE MAULMONT, DE MEILLARS, DE MONTAGNAC, DE MONTERUC, DE MOUSTIER-SARRAGOUSSE, DE NESMOND, D'OIRON, D'ORLÉANS, DE PAREL, DU PIN, DE PIERREBUFFIÈRE, DE PHELIP-SAINT-VIANCE, DE RAVENEL, DE ROCHEFORT-SAINT-ANGEL, DE ROFFIGNAC, DE ROYÈRE, DE SAINT-JULIEN, DE SAINTOU, DE SOUILLAC, DE VIENNE, DE VILLEMOUN, DE VIGIER, DU VERG, &c.



La branche du Mafnadaud, feule exiftante aujourd'hui, a pour auteur :

PREMIER DEGRÉ.

FOUCAUD de Couftin (*Coftini*) (*c*), Damoifeau, Seigneur du Mafnadaud, du Mafchalard & de Fougeyrac, fils puîné de HUGUES, dit *Gonin*, Damoifeau, Seigneur du Chaffaing, époufa (contrat du 10 Janvier 1490) (*d*), Ifabeau DE FOUGEYRAC, fille de Martial, qui lui apporta les feigneuries ci-deffus mentionnées. Au contrat de mariage de fon neveu, Annet, fils de fon frère aîné GILLES, en 1503 (*e*), il renonça à tous les droits auxquels il pouvait prétendre fur la feigneurie du Chaffaing. En 1515, il rendit foi & hommage lige à Alain, Sire d'Albret, pour le Mafnadaud & fes dépendances; il eft défigné fur cet acte : « Notre cher & bien amé Foucaud du Chaffaing, Écuyer, Seigneur du Mafnadau. » Le 9 Mars 1529 (*f*), il partagea fes biens & ceux de fa femme entre leurs enfants, qui fuivent :

1. JEAN, dit *l'aîné*, Écuyer, Seigneur du Mafchalard, époufa Marie DE ROZIERS, qui, en 1537, était remariée à Jean DE LA SALLEMONIE. Leurs enfants étaient :
   I & II. MARTIAL & MARGUERITE, morts en bas âge.
2. JOURDAIN, Archiprêtre d'Ambeyrac & Curé de Rouffiac, en Angoumois.
3. LOUIS, qui continuera la defcendance.
4. JEAN, Chanoine de l'églife collégiale de Saint-Germain, en Limoufin.
5. LÉONARDE, mariée en 1522 à Jean DE LA RYE, Écuyer, Seigneur de Loberge.
6. FRANÇOISE, mariée à Jacques ARNAULT, Écuyer, Seigneur de la Pyrade.

(*a*) Bibl. imp. Manufcrits. — (*b*) Maintenues de nobleffe du Limoufin, Bibl. de l'Arfenal. — (*c*) Acte d'arrentement du 17 Juin 1512. Original en parchemin. — (*d*) Mention de ce contrat fur un inventaire de 1601. Original en papier. — (*e*) Contrat de mariage. Original en parchemin. (*f*) Acte de partage. Original en parchemin.

7. Anne, mariée en 1533 à Jean du Breuil-Hélion, Écuyer, Seigneur de Combes.
8. Isabeau, mariée à Jean Mouren, Écuyer.
9. Léonarde, mariée à Jean de Lapisse, Écuyer.

II. DEGRÉ.

Louis de Couftin, Écuyer, Seigneur du Mafnadaud, du Mafchalard & de Fougeyrac, époufa (*a*) Louife de Lambertye, fille de feu François, Écuyer, Seigneur de Lambertye, Noyre, Echallat, &c., & de Marguerite de Maulmont. En 1541, à Limoges, fous le nom de Louis du Chaffaing, il rendit hommage (*b*) à Henri, Roi de Navarre, Sire d'Albret, pour fa feigneurie du Mafnadaud & dépendances. Il tefta à Paris le 6 Avril 1551 (*c*), & mourut le 16 Juillet 1565 (*d*). Il eut pour enfants :

1. François, Chevalier de l'ordre du Roi, diftinction que lui valut la bravoure qu'il montra dans les armées royales en 1568 & 1569, fut Seigneur du Mafnadaud, de Villemaiffant & de Beaumont. Il époufa (*e*) Louife du Chastaing, fille de feu René, Écuyer, Seigneur de Beaumont, Villemaiffant, &c., & de Anne de Chabannais. Il tefta le 3 Avril 1584 (*f*).
2. Jourdain, Archiprêtre d'Ambeyrac & Prieur de Champaignac.
3. Jean, dit *l'aîné*, Écuyer, Seigneur du Mas & de Fougeyrac, tefta avant la bataille de Saint-Denis, au camp de l'armée catholique, le 28 Novembre 1567.
4. Raymond, mentionné fur le teftament de fon père, en 1551.
5. Jean, Écuyer, Seigneur du Mas & de Fougeyrac après fes frères Jourdain & Jean, eft furnommé *le grand Monfeigneur* fur le teftament de fa mère en 1581.
6. Jacques, Écuyer, Seigneur de Bramefort, marié à Marquife Audet.
7. Jean, dit *le jeune*, qui fuivra.
8. Jeanne, mariée à François Joubert, Écuyer, Seigneur du Mofnar en 1558.
9. Françoise, mariée à Léonard de Rousiers, Écuyer, Seigneur de la Tour.

III. DEGRÉ.

Jean de Couftin, Écuyer, Seigneur du Mafnadaud, du Mafchalard & de Fougeyrac, recueillit les héritages de fes frères, à l'exception de celui de Jacques qui lui furvécut. Il époufa (*g*) Françoife de Jussac, fille de feu puiffant Seigneur Raymond de Jussac & de Magdeleine Jourdain, & fœur de François de Jussac, Baron d'Ambleville, &c., Gentilhomme de la Chambre du Roi & Chevalier de l'ordre, Capitaine de 50 Hommes d'armes de fes ordonnances, Lieutenant général au gouvernement de Saintonge & d'Angoumois. Le 1er Mars 1599, Jean & fon frère, Seigneur de Bramefort, produifirent leurs titres & furent maintenus dans leur nobleffe par l'Intendant du Limoufin (*h*). Jean fit fon dernier teftament au Mafnadaud, le 18 Octobre 1600 (*i*), mourut le 21 & fut enterré comme fes ancêtres au devant du maître-autel de l'églife de Pageas. Il laiffa :

1. François, dont l'article fuit.
2. Jacques, Écuyer, Seigneur du Mas, qui fervit en qualité d'Enfeigne dans les gardes du Duc d'Épernon, & fut tué devant la Rochelle en 1622 (*j*).
3. Marie, mariée (*k*) à Antoine d'Arlot, Écuyer, Seigneur de Frugie, &c.

4 & 5. Jeanne & Marquise, Religieufes au monaftère de Boubon, en Limoufin.

(*a*) Contrat du 6 Juillet 1533. Original fur papier, figné : *Vu d'Hozier*, 1763. — (*b*) Original fur parchemin, figné : *Vu d'Hozier*, 1763. — (*c*) Original en papier, figné : *Vu d'Hozier*, 1763. — (*d*) Inventaire de 1565. Expédition fur papier. — (*e*) Contrat de mariage du 10 Décembre 1558. Copie fur papier. — (*f*) Acte de tranfaction entre Jacques & Jean, fes frères, au fujet de fa fucceffion, en 1584. Expédition fur parchemin. — (*g*) Contrat de mariage du 11 Novembre 1591. Expédition fur papier, fignée : *Vu d'Hozier*, 1763. — (*h*) Recherche de la nobleffe du Limoufin. Bibliothèque imperiale, fonds français, cotés 5448. — (*i*) Teftament de 1600. Original fur papier, figné : *Vu d'Hozier*, 1763. — (*j*) Tableau généalogique de la famille. Manufcrit. (*k*) Contrat de 1608.

6. Jeanne, mariée en 1624 à Jean de Lambertye, Écuyer, Seigneur de Marval.

IV. DEGRÉ.

François de Couſtin, Chevalier, Seigneur du Maſnadaud, du Maſchalard, de Bramefort, &c., rendit hommage au Roi en 1623. Il épouſa (*a*) Renée de Ferrières de Sauvebœuf, fille de Jean, Chevalier, Meſtre de camp de l'armée du Roi, Seigneur de Sauvebœuf, &c., & de feue Claude des Cars, dont la mère & les deux aïeules étaient des maiſons : de Noailles, de Biron & de Bauffremont. François ſervit en qualité de Capitaine dans le régiment de la Meilleraie & enſuite ſous le Duc d'Épernon. Ils eurent vingt-deux enfants, entre autres :

1. Antoine-Charles, qui ſuit.
2. Annet, Prieur commendataire de Notre-Dame du Chalard, en Limouſin, en 1652, Abbé de Fontenay, en Bourgogne, Élu du clergé aux États généraux de Bourgogne (*b*), mort à Dijon en 1709.
3. Isaac, Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem le 13 Août 1652 (*c*), puis Capitaine de Chevau-légers au régiment de Conti; mort à Paris le 1er Février & inhumé dans l'égliſe de Saint-Séverin.
4. Jean, Capitaine au régiment du Doulcet, tué à Philisbourg en 1676.
5. Jean-Marc, Prieur de Masbuiſſon, de Beaubreuil & de Meiriol, puis du Chalard en 1689, & Abbé de Fontenay; mort en 1722.
6. Hélie, Page de la Grande Écurie du Roi, en 1667, Mouſquetaire, & Lieutenant au régiment du Doulcet; mortellement bleſſé le 2 Juin 1675, à Philisbourg.
7. Jeanne, mariée en 1647 à Jean-Marc de Lestrade de Floirac.
8. Anne, mariée en 1663 à Jean de Royere, Chevalier, Marquis de Peyreaux.

Sept filles, Religieuſes, dont une, Jeanne, Prieure de Boubon.

V. DEGRÉ.

Antoine-Charles, Chevalier, Seigneur, qualifié Marquis (*d*) du Maſnadaud, Baron de Blanac, Seigneur de Bramefort, le Maſchalard, Pleaux, &c., fut élevé Page de M. le Prince (le Grand Condé), à côté duquel il fut bleſſé à Fribourg; à la bataille de Nordlingen il reçut un coup de mouſquet qui lui briſa une épaule (*e*), & il quitta le ſervice étant Capitaine au régiment de Montmège. Il produiſit en 1666, devant d'Agueſſeau, Intendant de Limoges, les titres juſtificatifs de ſa nobleſſe, avec ſes frères : Annet, Jean, Jean-Marc & Hélie (*f*). Le 18 Janvier 1680, il reçut une commiſſion (*g*) du Subdélégué des Maréchaux de France, pour juger les duels & autres différends de la Nobleſſe, dans le diocèſe de Limoges & les environs. Il épouſa (*h*) Charlotte-Marie de Rilhac, fille de feu Charles, Chevalier, Seigneur Baron de Rilhac, Blanac, &c., Grand Bailli d'Auvergne, & de Louiſe de Tournemire, Dame de Sauvebœuf. Il mourut le 9 Juillet 1688, ayant eu :

1. François, dont l'article ſuivra.
2. Annet, Chevalier du Maſnadaud, né en 1663, tué en 1692 à la bataille de Steinkerke, étant Capitaine dans le régiment de Thianges.
3. Renée, née en 1657, Religieuſe au monaſtère de Boubon.
4. Marie-Charlotte, mariée en 1681 à François-Mathurin de Lentilhac, Chevalier, Seigneur Vicomte de Sédières, Baron de Gimel, Felzins, &c.
5. Renée, née en 1659, décédée ſans alliance.

(*a*) Contrat de mariage du 22 Février 1621 paſſé en la ville d'Aixe. Expédition ſur papier. — (*b*) Acte de 1692, expédition ſur papier; tableau généalogique de la famille, &c. — (*c*) Preuves de nobleſſe. Expédition faite en 1785. — (*d*) Jugement de 1680. — Contrat de mariage de ſon fils en 1687, &c. — (*e*) Diſpenſe de ban de 1674. Original. — Bibliothèque de l'Arſenal, Mss. — (*f*) Original. Certificat d'enregiſtrement. — (*h*) Contrat du 9 Décembre 1655, paſſé au château du Moulin d'Arnac (Bas-Limouſin). Expédition ſur papier.

6. JEANNE, mariée en 1695 à Jean DE BERMONDET, Marquis de Cromières.
7. GABRIELLE-THÉRÈSE, mariée en 1700 à Jean DE BEAUROYRE, Chevalier, Seigneur de Vilhac.

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Couftin, Chevalier, Seigneur Marquis du Mafnadaud, Comte d'Oradour-fur-Vayres (*a*), Baron de Blanac, Pleaux, Saint-Bafile, &c., né au Mafnadaud le 4 Octobre 1656, époufa (*b*) Marie-Anne DE BERMONDET, fœur de Madeleine, mariée à Louis DE BOURBON, Comte de Buffet, & fille de feu Georges, Seigneur, Comte d'Oradour, &c., Lieutenant général des armées & de l'artillerie de France, & de Françoife GARNIER. En 1692 il fut pourvu de la charge de Lieutenant de Roi en Limoufin (*c*). Ses armoiries furent enregiftrées dans l'Armorial Général de France, en 1696, où il eft qualifié de « *Marquis de Mafnadau* (fic) ». Il mourut le 4 Janvier 1733; fa femme était morte le 6 Août 1725. Leurs enfants furent :

1. ANNET-FRANÇOIS, qui fuit.
2. FRANÇOISE-CHARLOTTE-ANTOINETTE, née en 1688 & mariée en 1711 à Albert DE RILHAC, Comte de Saint-Paul, Baron de Bouffac.

VII. DEGRÉ.

ANNET-FRANÇOIS de Couftin, Chevalier, Seigneur Marquis du Mafnadaud, Comte d'Oradour, Baron de Blanac, la Vallade, Saint-Bafile, &c., dit le Comte d'Oradour, né au Mafnadaud le 1er Septembre 1698, époufa (*d*) Henriette-Jeanne DE BEYNAC, fille d'Armand, Comte DE BEYNAC, Baron de la Vallade, &c., & de Marie DE VERTHAMON. Il mourut à Limoges le 9 Décembre 1747. De fon mariage :

1. ARMAND-FRANÇOIS-MARIE, né en 1723, mort en 1736.
2. ALEXANDRE, dont l'article fuit.
3. ADRIEN-LOUIS-MARIE-CHARLES, dit auffi CHARLES-ADRIEN-MAURICE-ANNET, Chevalier du Mafnadaud, né en 1726, Capitaine en 1748, Chevalier de Saint-Louis le 14 Février 1758 (*e*). Il fut bleffé à Fontenoy, Berg-op-zoom & Sundershaufen, & tué à Berghen en 1759, après avoir été nommé Colonel.
4. ALEXANDRE, Chevalier du Mafnadaud, Écuyer de la Grande Écurie du Roi fur preuves faites en 1775 (*f*), Chevalier de Saint-Louis en 1779 (*g*).
5. JEAN-CHARLES-ARMAND, né en 1736, Docteur en théologie, Chanoine-Comte de l'églife primatiale de Lorraine & de l'églife cathédrale de Tréguier, Vicaire général des diocèfes de Tréguier & Quimper, Abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Vilmer, de Boulogne. Il émigra en 1792, rentra en France en 1802, fut nommé Chanoine de Saint-Brieuc & y eft mort en 1811.
6. MARTIAL-FRANÇOIS, dit le Comte du Mafnadaud, né en 1737, fit la guerre de Sept ans dans le régiment de Beauvoifis où il était Capitaine en 1758. En 1771 (*h*) il devint Gentilhomme de la Chambre de Monfieur, Comte de Provence, puis Colonel d'infanterie; il reçut la croix de Saint-Louis le 11 Avril 1773 (*i*), la même année alla à la Guadeloupe en qualité d'Aide-major général & y mourut en 1778. Il époufa en 1767 (*j*) Marie-Madeleine LAEUT, remariée en fecondes noces au Comte de SAINT-COSME, dont il eut :
   I. ANTOINE-JOSEPH-MARTIAL, né à Rouen en 1767, mort en bas âge.
   II. JEAN-FRANÇOIS, né à Rouen en 1769. Il fit preuves de nobleffe pour le

(*a*) La terre d'Oradour & dépendances furent attribuées à fa femme dans le partage des fucceffions de fes parents entre elle et fa fœur Madeleine, veuve de Louis de Bourbon, comte de Buffet.

(*b*) Acte de mariage (Oradour) & contrat du 15 Avril 1687, figné *Vu d'Hozier*, 1763. — (*c*) Deux actes d'emprunts pour payer la charge. Originaux. — (*d*) Copie du contrat de mariage, paffé au château de la Vallade en Périgord le 9 Janvier 1721. — (*e*) Mazas & Anne, *Hift. de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, p. 483. — (*f*) Preuves faites devant d'Hozier. Original. — (*g*) *Hift. de l'ordre de Saint-Louis*, t. II, 281. — (*h*) & (*i*) Preuves pour fon fils en 1786. Bibliothèque impériale. — (*j*) *Hift. de l'ordre de Saint-Louis*, t. Ier, p. 624.

service militaire en 1786. Son nom est gravé sur le monument élevé dans la chartreuse d'Auray, en l'honneur des victimes de l'affaire de Quiberon, en 1795, parmi lesquelles il se trouvait.

7. Marie-Françoise-Henriette, née en 1721, mariée en 1742 à Jean-François de Brie, Chevalier, Seigneur de Lageyrac, puis Comte de Brie.
8. Thérèse-Henriette.
9. Marie-Anne-Armande, née en 1729, mariée en 1748 à Jean-Baptiste Grangevieille, Écuyer, Seigneur de la Grange, &c., Garde du corps du Roi, puis Lieutenant à l'hôtel royal des Invalides, Chevalier de Saint-Louis. Son fils, Lieutenant-général, a été connu sous le nom de Marquis de Lagrange.
10. Catherine-Françoise, née en 1732, mariée en 1760 à Jean-Marc de Beauroyre, Chevalier, Seigneur de Vilhac, &c., Chevalier de Saint-Louis.
11. Marie-Anne, née en 1735, décédée sans alliance.

VIII. DEGRÉ.

Alexandre de Coustin, Chevalier, Seigneur Marquis du Masnadaud, Comte d'Oradour, Baron de Saint-Basile, la Vallade, &c., né en 1726, fit les campagnes de Bohême dans le régiment du Roi-infanterie, où il était Lieutenant en 1743, & prit part à la bataille de Fontenoy. Il épousa (*a*) Louise de Ravard de Mezieux, fille de feus Philippe, Chevalier, Seigneur de Mezieux, & de Marie des Arnauds. Il est mort au Masnadaud le 20 Août 1801, ayant eu pour enfants :

1. François-Annet, qui suit.
2. François-Louis-Antoine-Marie, né en 1753, admis Chanoine du chapitre de Saint-Claude en 1782 (*b*), après avoir fait preuve de 16 quartiers de noblesse. Il fut détenu sur les pontons pendant la révolution, & au rétablissement du culte, il fut Curé de Pensol, du Grandbourg, de Bénévent, & Chanoine honoraire du chapitre de Limoges. Il est mort en 1829.
3. Charles-Adrien, dit le Chevalier du Masnadaud, né en 1755, reçu Chevalier de Malte en 1783 (*c*), émigré, mort au Masnadaud en 1808.
4. Jean-Charles-Arnaud, dit le Chevalier de Coustin, né en 1758, Chevalier de Malte en 1783, émigra avec son frère & mourut au Masnadaud en 1803.
5. Annet-François, dit le Chevalier de Saint-Basile, puis, à partir de la Restauration, Marquis du Masnadaud dont il était devenu propriétaire ; né en 1760, Chevalier de Malte & Officier au régiment de Royal-Picardie-cavalerie, émigra, servit à l'armée des Princes, puis dans la cavalerie noble de l'armée de Condé ; Chevalier de Saint-Louis en 1800, Lieutenant-Colonel de cavalerie. Il se maria en 1808 avec Jeanne de Maranda du Cousset, qu'il institua son héritière par testament de 1818. Il est mort en 1837.
6. Antoine-Paul-Jacques, né en 1765, mort en 1766.
7, 8 & 9. Marie, autre Marie & Marie-Anne, mortes en bas âge.
10. Françoise-Catherine, née en 1752, Prieure au monastère de Boubon.
11. Françoise-Catherine, née en 1762, morte en 1790 à Sazeirat.

IX. DEGRÉ.

François-Annet de Coustin, Chevalier, Seigneur Marquis du Masnadaud, Comte d'Oradour, Seigneur de Sazeirat, &c., connu plus particulièrement sous le titre de Comte d'Oradour, né à Saint-Amand-de-Bonnieure le 11 Septembre 1747, Page du Roi en sa Petite Écurie en 1763 (*d*), Officier au régiment Dauphin-

(*a*) Acte de mariage (Saint-Amant). — Contrat du 12 Septembre 1746. Expédition. — (*b*) Brevet d'admission. — Bulles. — Preuves de noblesse. — (*c*) Preuves pour Malte. Expédition. — (*d*) Certificat de d'Hozier. Original.

infanterie, fit en 1769 la campagne de Corfe, fut nommé Exempt des gardes du corps de Monfieur, Comte de Provence, en 1774, & enfuite Gentilhomme de fa Chambre, Lieutenant-Colonel de cavalerie en 1781 & Chevalier de Saint-Louis le 6 Octobre de la même année; il émigra, eut l'honneur de commander la compagnie des Gentilshommes Limoufins à l'armée des Princes (*a*) & mourut en 1806, dans le grand-duché de Luxembourg. Il s'était marié (*b*) avec Anne-Marie DE PHELIP DE SAINT-VIANCE, décédée à Sazeirat en 1807, fille de Claude, Comte de Saint-Viance, Seigneur de Sazeirat, &c., & de Marie-Silvie DE LA CELLE. D'où :

X. DEGRÉ.

CHARLES-CLAUDE de Couftin, Marquis du Mafnadaud, Comte d'Oradour, dit le Comte de Couftin, né à Sazeirat le 13 Février 1779 (*c*), époufa, le 29 Janvier 1799, Marie-Anne DU RIEUX DE VILLEPRÉAU, fille de Jofeph-Silvain-Clément, Chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Léonarde MOULINIER. Il fut nommé Membre du Confeil général de la Creufe fous Charles X, & eft mort à Sazeirat le 26 Mars 1852, & fa femme le 4 Mai 1860. Ils ont laiffé :

1. ALEXANDRE-MARIE-LÉONARD, qui fuit.
2. JOSEPH-SILVAIN, dit le Comte *Frédéric* de Couftin du Mafnadaud, né à Sazeirat le 24 Janvier 1805, marié, le 3 Septembre 1838, au château de Saint-Jory-Lasbloux, en Périgord, où il habite, avec Jeanne-Armande-Gabrielle DE SANZILLON, fille d'Étienne-Gédéon, Marquis DE SANZILLON, Colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, & de feue Marie-Rofalie DE CAPTAL.

XI. DEGRÉ.

ALEXANDRE-MARIE-LÉONARD, Marquis de Couftin du Mafnadaud, Comte d'Oradour, chef actuel de nom & d'armes de fa maifon, né à Sazeirat le 14 Avril 1800, Garde du corps du Roi Louis XVIII en 1817, fit en 1823 l'expédition d'Efpagne dans un régiment de chaffeurs, puis paffa aux cuiraffiers de la garde. Il s'eft marié à Paris, le 17 Décembre 1827, avec Cécile-Marie-Françoife NOUALHIER, fille de feu François, & de Marie-Anne-Françoife TANDEAU DE MARSAC. Ils ont eu :

1. HENRI-MARIE, qui fuit.
2. FRANÇOISE-CAROLINE, dite *Fanny*, mariée, le 4 Février 1861, à Sazeirat, avec Charles-Antoine-Jules LE FÉRON D'ÉTERPIGNY, Capitaine commandant au 4me régiment de chaffeurs à cheval, Chevalier de la Légion d'honneur. Elle eft morte à Margny-lez-Compiègne (Oife) le 6 Octobre 1861.
3 & 4. MARIE & CAROLINE, fœurs jumelles, mariées à Sazeirat, le 23 Avril 1866, avec Louis-Jofeph-Raimond & Jean-Baptifte-Jules DE LURET.

XII. DEGRÉ.

HENRI-MARIE, né à Sazeirat le 5 Décembre 1831, marié, le 8 Décembre 1862, à Marie-Onéfime-Alphonfine DE FÉLIX DU MUY, fille de feu Ferdinand-Jofeph-Marie, Marquis DE FÉLIX DU MUY, & de Zénaïde-Alexandrine CHAMILLART DE LA SUZE. D'où :

1. MARIE-LOUISE-MAGDELEINE-CÉCILE.
2. MARIE-THÉRÈSE-ZÉNAÏDE-ALEXANDRINE.
3. JEANNE-JOSÉPHINE-LÉONIDE-MARIE.

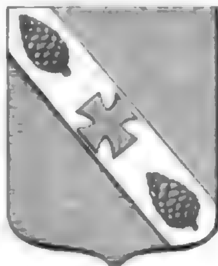
(*a*) États & liftes des Gentilshommes Limoufins à l'armée des Princes. — (*b*) Acte de mariage (Arrènes) & contrat paffé au château de Sazeirat, le 19 Mars 1772. — (*c*) Acte de baptême (Arrènes). — Jugement de rectification de noms dans les actes de l'etat civil, rendu en 1858.



CRESPIN DE LA VOIVRE,

Seigneurs de la Voivre, de Lidrefin, de Rodat & de Riche.

EN LORRAINE.



D'Azur à la Bande d'Argent, chargée en cœur d'une Croix pattée de Gueules & accompagnée au deux extrémités de deux Pommes de pin feuillées de Sinople.

Cette famille, qui s'eft diftinguée dans la magiftrature, dans l'armée & au fervice de l'Églife, paraît être éteinte aujourd'hui dans les mâles. Sa filiation, établie fur titres authentiques, commence par :

PREMIER DEGRÉ.

JEAN Crefpin qui époufa Geneviève NOIRJEAN, fille de N. NOIRJEAN & de Anne MARTELLY. De ce mariage vinrent :

1. CHRISTOPHE, qui fuit.
2. ALEXANDRE Crefpin, Archidiacre & Chanoine de l'églife cathédrale de Metz, & Prêtre de l'églife collégiale de Saint-Sauveur. Il fut préfent au contrat de mariage de fon neveu Alexandre-Bernard.
3. N... Crefpin, mariée à N. GONIN.
4. N... Crefpin, mariée au Sieur DENTRÉ.

II. DEGRÉ.

CHRISTOPHE Crefpin, Écuyer, Seigneur de la Voivre, Confeiller Secrétaire du Roi, maifon & couronne de France (*a*), Audiencier en la Chancellerie près le Parlement de Metz, a été anobli par Lettres patentes de Charles III, Duc de Lorraine, en date du 20 Décembre 1663, vérifiées le 7 Janvier 1664. Il s'unit à Demoifelle Françoife ROUSSELOT, dont il eut huit enfants :

1. ALEXANDRE-BERNARD, qui fuit.
2. JEAN-DOMINIQUE Crefpin, Écuyer, Seigneur de Lidrefin, Rodat & autres lieux, Confeiller Secrétaire du Roi, Audiencier en la Chancellerie, puis Chanoine de l'églife cathédrale de Metz. Il fut préfent, avec fes deux frères qui fuivent, au contrat de mariage de leur frère aîné.
3. ALEXIS Crefpin, Écuyer, Sieur de Riche.
4. ANTOINE-JOSEPH Crefpin, Écuyer, Chanoine de l'églife de Metz.
5. JEAN Crefpin, Religieux de l'ordre de Saint-Dominique.
6. FRANÇOISE-GENEVIÈVE Crefpin, mariée à N. DE LA SAUX, Major de Lille.

(*a*) Teffereau. *Hiftoire de la grande chancellerie de France.* t. II, p. 4, à la date du 7 Août 1676.

7. Catherine Crefpin, mariée à N. Duproy, Major de la citadelle de Verdun.
7. Élisabeth Crefpin, Religieufe aux Dames Prêchereffes de Metz.

III. DEGRÉ.

Alexandre-Bernard Crefpin, Écuyer, Sieur de la Voivre, époufa, par contrat (*a*) paffé devant Bournac, Notaire à Metz, le 17 Février 1689, Demoifelle Françoife-Charlotte de la Rivière, fille de Thomas de la Rivière, Écuyer, Sieur de Fleury, Seigneur de Watimont, Redigny, Adaincourt & autres lieux, & de Demoifelle Marie-Catherine Le Jeunet de Vautoult. Il décéda le 10 Août 1714, laiffant de fon mariage huit enfants :

1. Jean-Dominique, qui fuit.
2. Alexandre Crefpin, Chanoine de l'églife cathédrale de Metz.
3. Joseph Crefpin, Écuyer, Lieutenant au régiment de la Ferté-Imbault, puis Lieutenant du Roi commandant pour Sa Majefté à Longwy, Chevalier de Saint-Louis, fut préfent au contrat de mariage de fon neveu Chriftophe-Dominique. Il époufa Demoifelle Anne-Barbe Noël, de laquelle il eut :
   I. Jean-Dominique Crefpin.
   II. Marie-Charlotte Crefpin.
4. Charlotte-Gabrielle Crefpin, mariée à Charles Cabouilly, Capitaine au régiment de la Ferté-Imbault. De ce mariage vinrent deux enfants.
5. Charlotte Crefpin, Religieufe aux Dames Carmélites de Metz.
6. Marie-Élisabeth Crefpin, mariée à Meffire Charles-Louis, Chevalier puis Marquis de Rostaing, Sieur de Mefangère, Seigneur de Poilly, de la Broffe, &c., Commiffaire ordinaire de l'artillerie, puis Infpecteur général d'artillerie, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Il fut préfent au contrat de mariage de Chriftophe-Dominique Crefpin.
7. Anne-Louise Crefpin, Religieufe aux Dames Carmélites de Metz.
8. Catherine Crefpin, Religieufe aux Dames de la Vifitation de la même ville.

IV. DEGRÉ.

Jean-Dominique Crefpin (appelé *Jean-Baptifte-Chriftophe* dans un partage), Écuyer, Sieur de la Voivre, ancien Officier au corps royal d'artillerie, époufa, par contrat du 6 Mars 1734 (*b*), Demoifelle Élifabeth d'Huart, fille de feu Meffire Jean-Pierre, Baron d'Huart, Chevalier, Seigneur d'Autel, Vremy & autres lieux, Lieutenant-Colonel au fervice du Roi, & de feue Dame Marie-Laurette Foes (*c*). Il fit fon teftament le 23 Octobre 1770, laiffant à fa mort fix enfants :

(*a*) Extrait certifié, fur parchemin, délivré le 17 Février 1786.

(*b*) Original en papier.

(*c*) Furent préfents à fon contrat de mariage : Meffire Chriftophe-Albert-Alberic, Baron d'Huart, Chevalier, Seigneur d'Autel; Comte de Steinwordt, Capitaine au régiment du Maine & Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Lazare, frère & tuteur de l'époufe. Du côté de l'époux : Charlotte-Gabrielle Crefpin, & Charles Cabouilly, fon mari; Charles-Louis de Roftaing, Chevalier, Sieur de Mefangère, Seigneur de Poilly, Commiffaire ordinaire d'artillerie, la commandant en troifième à Metz, & Marie-Elifabeth Crefpin, fon époufe; Dame Elifabeth-Victoire de Senneville, veuve de M. de Roftaing, Chevalier, Lieutenant du Grand Maître d'artillerie, la commandant en chef au département & école de Metz; Meffire Chriftophe de la Saux, Prêtre Chanoine de l'églife cathédrale de Metz, coufin de l'époux; le Chevalier de la Borde de Melun, ancien Officier de Cadets Gentilshommes à la citadelle de Metz; MM. Dilange, Beffer, Lançon de Sainte-Catherine, de Montlibert & Mamiel, tous Confeillers au Parlement de Metz; MM. Dubreul frères, Prêtres Chanoines de Saint-Thiebault & Sieur Gomé de Magnières. Du côté de l'époufe : Demoifelle Marie d'Huart, fa fœur; Jean-Benoit de Cornille, ancien Tréforier de France au Bureau des finances à Metz, fon coufin & curateur; MM. Jeoffroy père, & Durand, Confeillers au Parlement de

1. Christophe-Dominique, qui fuit.
2. Louis Crefpin, mort le 29 Juin 1736, à l'âge de 4 mois.
3. Benoit Crefpin, né le 3 Février 1742.
4. Françoise-Charlotte Crefpin, née le 3 Juin 1737, mariée à Alexandre de Luc, Écuyer, Officier de cavalerie au régiment de Berry, Seigneur de Grimon & Châtillon (*a*). De ce mariage vint un garçon.
5. Marie-Élisabeth Crefpin, née le 24 Août 1739, mariée, par contrat paffé par-devant Lacretelle & Jannin, Notaires royaux à Pont-à-Mouffon, le 24 Juin 1763 (*b*), à Claude-Dominique Cablant, Seigneur de Saint-Juft, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, ancien Major du régiment d'Autichamp-dragons, Capitaine Aide-major du régiment de dragons de Schomberg, fils de Claude Cablant, Penfionnaire de l'Empereur & Capitaine de chaffe du Roi de Pologne, & de Catherine Gerardin. Il décéda le 5 Ventôfe an II (24 Février 1803), à l'âge de foixante-quinze ans, étant déjà veuf. Sa femme avait tefté le 6 Avril 1787 (*c*). Il ne laiffa qu'une fille :
   Marie-Thérèse-Charlotte, née le 1er Janvier 1773; elle eut pour parrain haut & puiffant Seigneur Jean-Thérèfe-Louis de Beaumont, Marquis d'Autichamp, Brigadier des armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Commandant de la gendarmerie, & pour marraine Madame Marie-Charlotte de Mauffion, Marquife d'Autichamp.
6. Marie-Anne Crefpin, veuve en 1801 de N...... Cavietzel. Elle eut de cette union un fils, Adjudant-major de la Légion helvétique.

V. DEGRÉ.

Christophe-Dominique Crefpin, né le 7 Février 1735, Chevalier, Sieur de la Voivre, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Capitaine des bombardiers au corps royal d'artillerie, Major adjoint pour le fervice du Roi à Longwy. Il affifta à l'Affemblée des Gentilshommes du bailliage de Metz, pour l'élection des Députés aux États généraux en 1789. Il a époufé en premières noces, & par contrat du 16 Août 1775 (*d*), Demoifelle Anne Mathieu d'Haulzy, fille de Jean-Baptifte Mathieu, Écuyer, Confeiller du Roi, Préfident en chef de l'élection de Sainte-Ménehould, Lieutenant particulier civil & Affeffeur criminel au bailliage,

Metz; M. Durand, Prêtre Chanoine de l'églife cathédrale de Metz; MM. Andry, Capitaine d'infanterie; Delixière, Confeiller du Roi, Tréforier de France au Bureau des finances à Metz; Jeoffroy de Mey, Confeiller audit Parlement, Commiffaire aux requêtes du palais à Metz; Gillot, Écuyer.

(*a*) Acte de renonciation à la fucceffion de Jean-Dominique Crefpin, original fur papier.

(*b*) Expédition fur parchemin. Parmi les témoins qui ont figné le contrat de mariage figurent : Meffire Raphaël Le Geard, Comte de Cherval, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & commandant pour le Roi à Pont-à-Mouffon; Meffire Louis, Comte de Schomberg, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Colonel du régiment de dragons de fon nom, & Chambellan de Son Alteffe Séréniffime le Duc d'Orléans; MM. Antoine Duffon, Comte de Donnejan, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Brigadier des armées du Roi, Colonel en fecond du régiment de dragons de Schomberg; Godefroy-Erneft de Chollet, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au même régiment.

(*c*) Groffe en parchemin.

(*d*) Expédition fur parchemin, valant original, certifiée le 8 Février 1786. Parmi les témoins figurent : haut & puiffant Seigneur Meffire Gabriel, Baron de Myon, Chevalier de Saint-Louis, ancien Lieutenant-Colonel au régiment royal Barrois, Seigneur de Gombervaux; Meffire Alexandre, Comte de Domance, Chevalier de Saint-Louis, Commandant, Lieutenant du Roi à Sarrelouis, Seigneur de Rofay; Meffire Louis-Charles, Baron d'Huart, Chevalier de Saint-Louis, Colonel des grenadiers royaux, Seigneur de Vremy, tous oncles de Chriftophe-Dominique Crefpin; & du côté de la future époufe : Nicolas du Bant, Préfident honoraire de l'élection de Sainte-Ménehould, Seigneur de l'Anoue, Vienne-la-Ville, &c., grand-père maternel, & de Dame Madeleine Aubry, fon époufe; Meffire Louis-Henry Mathieu, Confeiller au bailliage de Sainte-Ménehould; & Dame Marie Aubry, fon époufe; Dame Anne Mathieu de Beuville, douairière de Meffire Jean de Beuville, en fon vivant Préfident au Préfidial de Châlons-fur-Marne, tous oncles & tantes de la future époufe.

& Procureur du Roi en la juridiction de la Maréchaussée de Sainte-Ménehould, & de Dame Louise du Bant de Vienne, vivante encore en 1801 ; & en secondes noces, Marie-Anne Deprille. Il vivait encore le 26 Mai 1801.

De son premier mariage il eut :

1. Alexandre Crespin, né le 22 Mai 1777, Capitaine en premier du Génie. Il fut nommé à ce grade par l'Empereur Napoléon Ier à la bataille des Pyramides, pour avoir le premier franchi les retranchements ennemis & y avoir fait deux prisonniers. Il fut tué en 1799 par un biscaïen au siége de Saint-Jean d'Acre.
2. Anne-Marie-Louise Crespin, née le 26 Avril 1779. Elle eut pour parrain & marraine : Louis-Henry Mathieu, Conseiller du Roi & Dame Marie-Louise du Bant, veuve de Messire Nicolas-François de Belchamps, Chevalier, Seigneur de Saint-Ruffine, Jussy, &c., Lieutenant des Maréchaux de France au département de Metz, sa grande-tante maternelle (*a*). Elle épousa Nicolas-Esprit Meunier.
3. Françoise-Charlotte Crespin, née le 24 Septembre 1781, épousa, par contrat du 6 Prairial an IX (26 Mai 1801) (*b*), Jean-François Combes, Intendant militaire sous Napoléon Ier, Directeur des Postes du royaume d'Italie sous le premier Empire, Chevalier de la Légion d'honneur, de l'ordre de Saint-Ferdinand & du Mérite de Naples.

(*a*) Extrait collationné sur l'original.

(*b*) Parmi les témoins qui assistèrent au contrat, on cite un citoyen Crespin, ancien Capitaine au régiment de Chartres.



DE LA CROIX DE BEAUREPOS,

Comtes de Beaurepos, anciens Seigneurs de Beaurepos, au Comtat Venaiffin, *de Cerifai, de Pré, & de Loufier*, au Maine.

Actuellement MAINE ET ANJOU.



D'or à trois Fafces ondées d'Azur; celle du chef furmontée d'un Lion de Gueules, à mi-corps.

Cette famille, originaire de l'Orléanais, porte le titre héréditaire de Comte antérieur à 1789, maintenu & confirmé par décret du 25 Août 1867. Elle vint s'établir au Comtat Venaiffin en 1525 & au Maine en 1637, & fut maintenue dans fa nobleffe par ordonnance de M. Voyfin de la Noiraie, Commiffaire départi dans la généralité de Tours, le 9 Février 1670.

D'Hozier a donné dans le Ier Regiftre de cet Armorial, p. 165, les preuves faites devant lui en 1735 par LOUIS-PHILIPPE de la Croix de Beaurepos, fils de LOUIS-PIERRE, pour fon admiffion au nombre des Pages du Roi. La filiation y eft remontée à fon cinquième aïeul PHILIPPE de la Croix, Chambellan du Roi François Ier, & qui eut pour père & mère PHILIPPE Ier de la Croix & Anne DE MONCEAU, mariés en 1460 à partir defquels commence la filiation fuivie de cette maifon (*a*).

VII. DEGRÉ.

LOUIS-PIERRE de la Croix de Beaurepos, marié en 1712 à Françoife DE BONVOUST, dont il eut :

1. LOUIS-PHILIPPE de la Croix, Comte de Beaurepos, pour lequel les preuves mentionnées ci-deffus avaient été faites lors de fon entrée aux Pages. Il fut Chevalier de Saint-Louis, Meftre de camp de cavalerie, & mourut, fans poftérité, le 17 Septembre 1778.
2. LOUIS-GEOFFROY de la Croix de Beaurepos, décédé en 1755, fans alliance.
3. JEAN-FRANÇOIS de la Croix de Beaurepos, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS de la Croix, Comte de Beaurepos, Page du Prince de Condé, Capitaine au régiment de Condé, Chevalier de Saint-Louis, époufa, à Mayenne, le 24 Avril 1785, Marie-Jeanne TRIPIER DE LA FRESNAYE. Il mourut en 1811, laiffant de fon mariage cinq enfants :

(*a*) Voir pour plus de détails fur les fept premiers degrés : Pithon-Curt, *Hiftoire de la Nobleffe du Comtat Venaiffin*, t. I, p. 179, & l'article de d'Hozier cité ci-deffus.

1. ANASTASIE-ROSALIE de la Croix de Beaurepos, née en 1786, époufa, le 14 Août 1818, Charles-Auguftin, Vicomte DU CHAFFAULT.
2. AUGUSTE-FRÉDÉRIC de la Croix, Comte de Beaurepos, né le 3 Avril 1788; Officier de cavalerie, fit les campagnes d'Allemagne en 1809, de là il paffa à l'armée de Portugal où il fut fait prifonnier par les Anglais, & retenu par eux jufqu'à la paix en 1814. Il mourut fans alliance, au château de Cerifai, le 31 Juillet 1859.
3. ACHILLE-FERDINAND de la Croix, Comte de Beaurepos, né le 24 Avril 1790, fervit dans la compagnie des gendarmes de la maifon du Roi jufqu'au 1er Janvier 1816, époque du licenciement de cette compagnie. Il habite le château de Cerifai & n'eft point marié.
4. AIMÉ-HENRI de la Croix de Beaurepos, rapporté ci-après.
5. ADOLPHE-GUSTAVE de la Croix de Beaurepos, né le 20 Août 1795, mort, fans alliance, le 19 Janvier 1823.

IX. DEGRÉ.

AIMÉ-HENRI de la Croix de Beaurepos, né le 28 Novembre 1793, décédé à Angers le 24 Mai 1866, laiffant de fon mariage, contracté le 20 Novembre 1830, avec Zénobie DE ROMAIN :

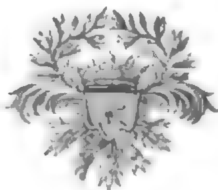
1. RAOUL-FRÉDÉRIC-MARIE de la Croix de Beaurepos, rapporté ci-après.
2. AMÉLIE-MARIE de la Croix de Beaurepos, née le 19 Mai 1833.
3. LÉOPOLD-MARIE-FERDINAND de la Croix de Beaurepos, né le 5 Septembre 1834.
4. MATHILDE-MARIE-EULALIE de la Croix de Beaurepos, née le 26 Décembre 1837, mariée, le 16 Avril 1861, à Pierre-Moïfe DU MAS.

X. DEGRÉ.

RAOUL-FRÉDÉRIC-MARIE de la Croix de Beaurepos, né le 19 Août 1831, marié, le 22 Mai 1855, à Marie-Joféphine LE LASSEUR. De ce mariage :

1. GEOFFROY-MARIE de la Croix de Beaurepos, né le 9 Août 1860.
2. JEANNE-MARIE de la Croix de Beaurepos, née le 8 Juin 1863.

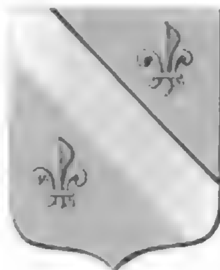
PREUVES A CONSULTER. — Titres dépofés à la Bibliothèque Impériale, fection des Manufcrits. — Archives du château de Cerifai. — Pithon-Curt, *Hiftoire de la Nobleffe du Comtat Venaiffin.* — D'Hozier. — La Chenaye-Desbois. — L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes du Maine & du Perche* en 1789, p. 18.



DE LA CROPTE,

Marquis de Chantérac; anciens Seigneurs de Lanquais, Bourzac, Saint-Abre, Chantérac, &c.

EN PÉRIGORD.



D'Azur à une Bande d'Or, accompagnée de deux Fleurs de Lis de même, l'une posée en chef & l'autre à la pointe de l'écu. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Femmes nues & échevelées.*

Cette notice fait suite & complète celle que Louis-Pierre d'Hozier a insérée au premier Registre de cet Armorial, tome Ier, p. 166.

La maison de la Cropte, d'ancienne chevalerie, a eu pour berceau la paroisse de la Cropte, près de Saint-Jean de Vergt, en Périgord.

Les cartulaires des abbayes de Chancelade & de Cluny fournissent les plus anciennes notions sur cette famille.

HÉLIE Ier de la Cropte, Chevalier, vivait vers le milieu du douzième siècle.

PIERRE Ier de la Cropte, vivait à la fin du douzième & au commencement du treizième siècle.

HÉLIE II, l'un des Chevaliers de la troisième croisade, souscrivit à Tyr en 1192 deux actes, en vertu desquels son nom & ses armes figurent dans la salle des croisades au Musée de Versailles.

FORTANIER Ier, avait épousé en 1230 Fine VIGIER.

HÉLIE III, son fils, épousa vers 1250 Marguerite DE BARRIÈRE; de ce mariage :

FORTANIER II, Chevalier, marié avant 1282 à Bertrande de SIORAC; il eut pour fils :

PIERRE II, Chevalier, qui laissa de sa femme, dont le nom est inconnu :

FORTANIER III de la Cropte, Damoiseau d'Abzac, qui fut marié : 1° avec Fine DE BEYNAC; 2° avec Ponce DE NEUVILLE, dont il laissa :

PIERRE III, Écuyer, marié avant 1379 à Jeanne DE PORTAFÉ; de ce mariage sont issus :

1. JEAN Ier.
2. BERTRAND, qui fut Évêque de Sarlat de 1416 à 1446.
3. HUGUES ou HUGON, auteur des branches existantes & rapporté au Ier Registre.



BRANCHE DE LANQUAIS.

[ÉTEINTE.]

La branche de Lanquais, aînée de la maison de la Cropte, eut pour auteur :

JEAN II, fils de JEAN Ier, Damoiseau, & de Marguerite DE FLEIX, Seigneur de Lanquais par héritage de sa tante Dame Marie de Bourdeille.

Cette branche s'éteignit en la personne de MARGUERITE de la Cropte, Dame de Lanquais, fille de Messire BERTRAND de la Cropte, Chevalier, Seigneur de Lanquais, & de Dame Jeanne D'ABZAC DE LA DOUZE; mariée, le 21 Novembre 1531, à Gilles DE LA TOUR, Baron de Limeuil, frère de François, Vicomte de Turenne, & fils d'Antoine DE LA TOUR, Vicomte de Turenne, Chambellan du Roi Charles VIII, & d'Antoinette DE PONS (a).



BRANCHE DES SEIGNEURS DE BOURZAC.

XV. DEGRÉ.

FRANÇOIS-ISAAC II de la Cropte, qualifié Comte de Bourzac, Marquis de la Jarrie, Seigneur de Belleville, &c., Premier Gentilhomme de la Chambre du Prince de Conty & Mestre de camp Lieutenant de son régiment, naquit le 24 Septembre 1681 & mourut à Noyon le 31 Juillet 1758. Il est mentionné dans la filiation de la branche de Bourzac au Registre Ier de cet Armorial, t. Ier, p. 166, filiation remontant à son septième aïeul, HUGON, dont on vient de parler. Il avait épousé Marie-Henriette DES ACHARDS DE JOUMARD DE LÉGER, dont il eut :

XVI. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH de la Cropte, qualifié Vicomte, puis Comte (b) de Bourzac, admis à monter dans les carrosses de Sa Majesté le 7 Février 1783; il fut Aide de camp du Prince de Condé, & Maréchal de camp par brevet honorifique du 17 Juillet 1816. Il épousa Marie-Françoise ROUSSEL D'EPOURDON, fille du Marquis de COURCY, dont il eut :

1. EUGÈNE-FRANÇOIS-ISAAC de la Cropte, qualifié Marquis de Bourzac, Colonel du 2e régiment des grenadiers à cheval de la garde royale, mort sans avoir été marié.
2. ALBERT-GEORGES-FRANÇOIS-ISAAC de la Cropte, qualifié Comte de Bourzac, Chef d'escadrons au même régiment, Chevalier de Saint-Louis & Officier de la Légion d'honneur; mort sans alliance le 2 Janvier 1860.
3. JOSÉPHINE-ADÉLAÏDE de la Cropte, Comtesse de Bourzac, Chanoinesse, filleule du Prince de Condé & de Mademoiselle de Bourbon, sa fille. Elle représente seule aujourd'hui la branche de Bourzac.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT-ABRE.

XI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de la Cropte, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Meynardie & de Saint-Abre, cité au t. Ier de cet Armorial, p. 167, frère puiné de LOUIS de la Cropte, épousa Jacquette DE MONTFERRAND, dont il eut pour fils :

(a) P. Anselme, *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 536.
(b) Il est porté avec ce titre sur le procès-verbal de l'Assemblée des Gentilshommes du Périgord, pour l'élection des Députés aux États généraux.

XII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de la Cropte, III[e] du nom, Chevalier, Seigneur de la Meynardie, Beauféjour, Saint-Abre, &c., marié en 1614 à Antoinette DE JOUSSERAND, Dame de Beauféjour. Il en eut deux enfants :

1. JEAN, qui fuit.
2. LOUISE, mariée en 1647 à Pons DE SALIGNAC, Comte de Fénelon, fut mère de François de Salignac de la Mothe Fénelon, Archevêque de Cambray.

XIII. DEGRÉ.

JEAN de la Cropte, Chevalier, Seigneur de Saint-Abre, Beauféjour, Comte de Rochefort, d'Aixe en Limoufin & de Rochemeaux en Poitou, connu fous le nom de Marquis de Saint-Abre, Lieutenant général des armées du Roi, Gouverneur de Salces en Rouffillon, fut bleffé à mort, ainfi que le Comte de Rochefort, fon fils aîné, au combat de Sintzheim, le 16 Juin 1674. Son nom eft infcrit fur les tables de bronze du Mufée de Verfailles. Il avait époufé Catherine DE SALIGNAC, Dame d'Aixe, de Rochefort & de Rochemeaux. De ce mariage il laiffa :

1. JEAN-ISAAC-FRANÇOIS, Chevalier, qualifié Marquis de Saint-Abre, Seigneur de Rochefort, d'Aixe & de Rochemeaux, Gouverneur de Salces, qui avait époufé en 1677 Marie Anne DE LA ROCHEFOUCAUD-BAYERS.
2. LÉONARD, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

LÉONARD de la Cropte, Seigneur de Sérillac, époufa, le 16 Novembre 1695, Jeanne DU RECLUS, Dame du Cibiou, dont un fils :

XV. DEGRÉ.

HENRY-JOSEPH de la Cropte, qualifié Comte de Saint-Abre, Seigneur du Cibiou, &c., naquit le 12 Mars 1702. Il époufa, par contrat du 20 Février 1730, Marguerite-Claude GARNIER DE FONTANON, dont il eut :

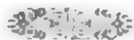
XVI. DEGRÉ.

FRANÇOIS-ISAAC de la Cropte, Comte de Saint-Abre, Seigneur du Cibiou, marié, le 28 Avril 1772, à Marie-Thècle DE LAURENS-DE-GORCE. Il mourut à l'armée de Condé & eut pour fils :

XVII. DEGRÉ.

ANDRÉ-GUY-ALEXANDRE de la Cropte, Comte de Saint-Abre, né le 11 Juillet 1773, mort le 27 Septembre 1839. Il avait époufé en 1810 Marie-Adélaïde L'HUILLIER. De ce mariage eft née une fille unique :

MARIE-LOUISE-ANNA de la Cropte de Saint-Abre, née le 28 Juillet 1812, mariée, le 4 Juin 1839, à Charles-Alexis-Amable-Émile BELLIVIER DE PRIN.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHANTÉRAC.

XV. DEGRÉ.

GABRIEL de la Cropte, Chevalier, dit le *Comte de Chantérac*, dont la filiation

remontant à ſon ſeptième aïeul, Hugon, figure au t. I[er] de cet Armorial. Il épouſa Françoiſe de Bourdeille, dont il eut ſix fils, entre autres :

1. François-David, qui ſuit.
2. Henri-François, Chevalier de Chantérac, Page du Roi en la Grande Écurie, Major de carabiniers, bleſſé à Fontenoy, tué à Crevelt le 23 Juin 1758.
3. Charles, Évêque d'Alet (1762-1796).

XVI. DEGRÉ.

François-David de la Cropte, qualifié *Marquis de Beauvais*, Meſtre de camp de cavalerie (1747), épouſa, le 30 Juin 1741, Hippolyte-Étiennette-Charlotte de Salignac de la Mothe-Fénelon, fille de Gabriel-Jacques de Salignac, Marquis de la Mothe-Fénelon, Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant général de ſes armées, Ambaſſadeur en Hollande, & de Françoiſe-Louiſe Le Peletier. De ce mariage vint :

XVII. DEGRÉ.

Gabriel-Louis de la Cropte, Chevalier, Seigneur, Comte (*a*) & Marquis de Chantérac, né le 29 Décembre 1744. Il épouſa, le 18 Août 1772, Bonaventure-Marguerite Le Blanc de Mauvesin, fille de Jean-Antoine Le Blanc, Chevalier, Seigneur de Mauveſin, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & de Marguerite-Thérèſe de Gombault-Razac. De ce mariage naquirent deux fils :

1. Jean-Antoine-Hippolyte-Henri-Michel, qui ſuit.
2. Louis-Charles-Hippolyte-Édouard, Comte de Chantérac, auteur de la branche cadette de Chantérac, rapportée plus loin.

XVIII. DEGRÉ.

Jean-Antoine-Hippolyte-Henry-Michel de la Cropte, Marquis de Chantérac, né le 27 Septembre 1773, épouſa, le 7 Juillet 1807, Jeanne-Henriette du Authier, fille de Henri, Vicomte du Authier, Capitaine des gardes de M. le Duc de Penthièvre, & de Renée-Éléonore Courtin du Saulsoy. Elle était née le 28 Novembre 1786, fut une des Dames d'honneur de la Reine Marie-Amélie & mourut le 27 Janvier 1867. Le Marquis de Chantérac, Capitaine des chaſſeurs de l'Allier, mourut le 28 Juin 1835, après avoir fait toutes les campagnes de l'armée de Condé. Il était Chevalier de Saint-Louis & du Phénix de Hohenlohe. De ſon mariage il eut :

1. Marie-Joseph-Audoin, qui ſuit.
2. Marguerite-Henriette-Renée, morte en 1818.
3. Louise-Georges-Catherine, Comteſſe de Chantérac, née le 3 Mai 1811, morte le 5 Mars 1843, fut Chanoineſſe de Sainte-Anne de Bavière.
4. Adélaïde-Joséphine, filleule du Prince de Condé & de la Ducheſſe douairière d'Orléans, mourut en 1819.

XIX. DEGRÉ.

Marie-Joseph-Audoin de la Cropte, Marquis de Chantérac, né au Mas de Montet le 18 Décembre 1812, fut Page de la Grande Écurie du Roi en 1829, puis Sous-Préfet & enfin Maître des requêtes au Conſeil d'État. Il a épouſé, le 4 Février 1851, Marie-Chantal-Julie-Placidie de Bassompierre, fille de Charles-Jean-

(*a*) Ainſi qualifié dans l'acte de naiſſance de ſes deux fils.

Staniſlas-François, dernier Marquis DE BASSOMPIERRE, & de Claire-Jeanne-Roſolyne-Chantal DE VILLENEUVE DE VENCE. De ce mariage ſont iſſus :

1. MARIE-FRANÇOIS, né à Paris le 1er Mai 1852.
2. MARIE-JEAN, né à Paris le 20 Janvier 1856.
3. MARIE-CHANTAL-CLAIRE-LOUISE-HENRIETTE, née à Paris le 7 Décembre 1854.
4. MARIE-CHANTAL-HÉLIETTE-LOUISE-CLAIRE, née à Cires-lès-Mello (Oiſe) le 6 Juillet 1859.
5. MARIE-CHANTAL-JOSÈPHE-CLAIRE-LOUISE, née à Paris le 22 Mars 1863.



BRANCHE CADETTE DE CHANTÉRAC.

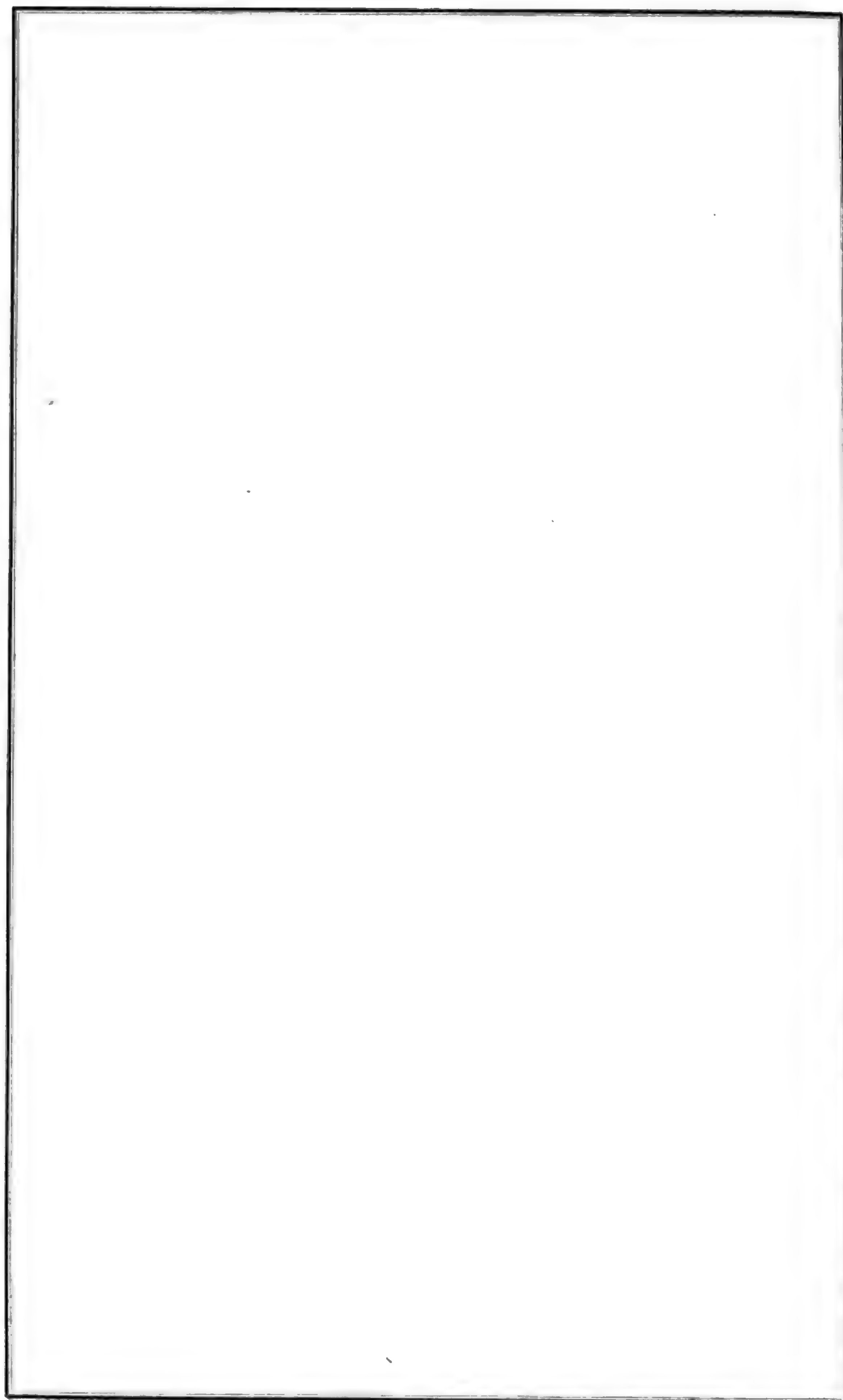
XVIII. DEGRÉ.

LOUIS-CHARLES-HIPPOLYTE-ÉDOUARD, qualifié Comte de Chantérac, naquit le 27 Octobre 1775. Il fut préſenté en 1789 pour être reçu Chevalier de Malte, & mourut le 23 Avril 1850. Il avait épouſé à Malte Jeanne-Marie-Thérèſe-Vincence-Urſule DE MALLIA, dont il eut :

XIX. DEGRÉ.

1. FÉLIX-ÉLOI-VINCENT-CARMEL, né à Malte en 1800.
2. BONAVENTURE-PAUL, qualifié Comte de Chantérac, Conſeiller d'État, Commandeur de la Légion d'Honneur, né le 8 Avril 1806, a épouſé, le 8 Juillet 1845, Françoiſe-Félicité-Mathilde DE VILLEPEYS, fille de François-Charles DE VILLEPEYS & de Charlotte-Françoiſe-Dorothée DE GARNIER DE FONTBLANCHE. De ce mariage ſont iſſus :
   I. ÉDOUARD-CHARLES-ALBERT, né à Marſeille le 11 Mai 1849, Aſpirant de marine.
   II. MARIE-CAROLINE-ÉLISABETH, née le 26 Août 1846, mariée, le 24 Septembre 1867, à Erneſt DE GASSIER.
3. VICTOR, né à Marſeille le 24 Décembre 1811, a épouſé, le 30 Mai 1854, Amélie GAULTIER DE RIGNY, fille d'Auguſte-Édouard GAULTIER, Comte de Rigny, & de Charlotte-Éliſabeth-Amélie DE BASSOMPIERRE. Il a de ce mariage :
   MARIE-ÉLISABETH-ROSALIE, née à Paris le 3 Mai 1855.
4. VINCENT, né le 27 Février 1813, marié, le 4 Juillet 1843, à Maria CŒURET DE NESLE, fille de Jean-Armand CŒURET, Chevalier de Neſle, & d'Aline D'ARFEUIL D'ERFF. Elle mourut le 5 Octobre 1859. De ce mariage ſont nés :
   I. MARIE-PAUL-HÉLIE, né à Orléans le 27 Novembre 1844, mort le 9 Avril 1856.
   II. MARIE-CHARLES-ARMAND, né le 13 Novembre 1847.
   III. HÉLIE, né le 21 Septembre 1859.
   IV. MARIE-ROSALIE-BAPTISTINE, née le 27 Juin 1850.
5. VINCENCE-CARMÈLE-ROSALIE, née à Malte en 1802, décédée à Marſeille le 13 Juillet 1863.

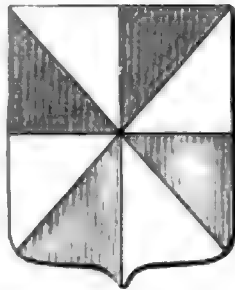




de CUGNAC,

Marquis de Cugnac, de Giverfac, de Trigonan, de Dampierre; Comtes de Tourondel, de Toulongeon, de Veuilly; Vicomtes de Puycalvel. Barons d'Imonville, de Jouy, d'Huiffeau; anciens Seigneurs de Cugnac, de Giverfac, de Sermet, de Peyrufel, la Ferme, Saint-Pompon, la Baftide, la Tèze, la Lecune, les Fournels, Loubejac, Montpezat, Peyrille, Caftelvieil, Calès, Trigonan, Fondelin, de Cauffade, Chabans, Florimont, Vimenières, du Bofc-Calvigière, Puyrigaud, le Bourdet, Chadurie, Pauliac ou Paulhac, Caufac, Bouilhac, Saint-Avit-Senieur, Nesle, Herouville, Bélincourt, &c. (*a*).

en PÉRIGORD, GASCOGNE, POITOU, etc.



Gironné d'Argent & de Gueules de huit pièces (*b*). Supports : *deux Sauvages au naturel, la main appuyée fur une maffe.* Cimier : *une tête d'Autruche tenant au bec un Fer à cheval.* Devise : Ingratis fervire nefas.

Si les métaphores étaient permifes en matière généalogique, je dirais que les de Cugnac, dès l'an 1002, tranfparaiffent à travers la brume des âges. Avant d'éclairer leurs figures, la lampe de l'hiftoire à la main, je veux confacrer quelques mots à leur origine, que divers auteurs affurent être commune avec celle des *Acunia* d'Efpagne & les de *Cunha* de Portugal. Imhoff la conftate (*c*). Moreri ne veut pas pefer fur l'opinion d'autrui en émettant la fienne, & fa forme dubitative laiffe au lecteur le foin d'opter entre la Gafcogne & la Galice, comme berceau des Acunia & des de Cunha.

Nous trouvons dans le fonds d'Hozier une note plus affirmative, d'après laquelle les de Cunha ne feraient qu'un pampre de la fouche périgourdine : « Acunha

(*a*) La notice qui va fuivre eft l'œuvre de M. J. NOULENS, Directeur de la *Revue d'Aquitaine*, & auteur des *Maifons hiftoriques de Gafcogne, Guienne, Béarn, Languedoc & Périgord.*

(*b*) Lors de l'enregiftrement officiel des armes en 1696, les de Cugnac portaient : *Gironné d'Argent & de Gueules de huit pièces*, ce qui appert des infcriptions de Magdaleine de Cugnac, femme de Jofeph-Gabriel de Garrie, Seigneur d'Uzech, de Louis de Cugnac, Seigneur de Giverfac, de Charles de Cugnac, Ecuyer, Sieur du Moutet, d'Antoine de Cugnac de Saint-Pompon, orthographié fautivement Saint-Plainpon. (Armorial général de France : *Touloufe-Montauban*, vol. XIV, fol. 240, v°; — *Guyenne*, vol. XIII, fol. 381, 429; — *Montpellier-Montauban*, vol. XV, fol. 1103.)

Les de Cugnac, Comtes de Dampierre, blafonnaient de même; ainfi : Anne de Cugnac, Dame de Richerville portait : *Gironné de huit pièces d'Argent & de Gueules*; Philippe de Cugnac, Chevalier, Seigneur de Jouy, d'après une déclaration d'Élifabeth de Morainville, fa veuve, appliquait des armoiries identiques. Celles de feu N. de Cugnac de Dampierre fe diftinguaient des précédentes & étaient figurées comme fuit : *Tiercé en bande d'Hermine, de Vair & de Gueules.* Charles de Cugnac, Baron d'Imonville, Capitaine dans le régiment d'Hautefort, prenait quelquefois : *d'Azur à un Lion d'Argent* (Armorial général de France, *Orléans*, vol. XXII, fol. 255 v°, 295, 669, 943).

(*c*) *Hiftoria Italiæ & Hifpaniæ genealogica, a Jacobo Wilhelmo Imhoff*, in-fol., partie 11e, page 129.

« branche cadette en Portugal porte de même, mais les girons font pofés diffé-
« remment. »

Quel que foit le point de départ de la maifon de Périgord & de celle des Cunha qui jouèrent un fi grand rôle hiftorique en Efpagne & en Portugal, l'identité de nom & d'armes femble impliquer communauté d'origine. Cugnac, d'ailleurs, dans le cartulaire de Cadouin, le Tréfor généalogique de D. Villevieille, dans le fonds Doat, & ailleurs, eft écrit plus fréquemment Cunhac (*a*), Cunhiac que Cuniac, Cunac ou Cugnac.

Bien que de Courcelles ait figné la notice de Cugnac, fon véritable auteur eft l'Abbé de Lefpine, qui déploya dans ce travail autant de fcience que de confcience. Ce dernier, ancien Profeffeur à l'École des Chartes, obferve, page 85 du tirage particulier, que les Marquis de Cugnac & les de Cunha paraiffent avoir le même principe. Il nous apprend auffi que les uns & les autres, fous le règne de Louis XV, fe reconnurent iffus d'une feule race, à l'occafion de l'ambaffade d'un Cunha portugais (*b*) à la cour de France.

Le plan de mon œuvre m'interdit l'emploi des abondants matériaux à l'aide defquels je pourrais reconftrüire la maifon de Cugnac dans fes belles proportions hiftoriques. Je dois donc, au lieu d'élever un monument, faire un fimple édicule; encore fera-t-il parfaitement incomplet, puifque les degrés de la branche aînée & marquifale de Giverfac vont être feuls reftaurés en cette courte notice.

Avant de graduer fa filiation, faifons une forte de veftibule à notre étude hiftorique, pour y ranger quelques perfonnages de la maifon de Cugnac, perdus dans le fond des fiècles ou remarquables par leurs hauts faits. Cette galerie va être formée fans diftinction de branches.

DAVID de Cugnac coopéra en 1002 à la ceffion territoriale confentie par Aymeri de Pierrebuffière, en faveur de l'abbaye d'Uzerche (*c*).

PIERRE de Cugnac (*de Cuniaco*), Chevalier, fut témoin d'une renonciation opérée par Liebaut de Digoine & fon fils. Ceux-ci, par ce contrat, fe défiftaient de tous leurs droits fur les fiefs partagés entre l'Abbé de Cluny, Bernard de Cachiac, Gerberge, fa femme, & Hugues, fon fils, l'an 1105 (*d*).

GÉRAUD *alias* GUILLAUME de Cugnac, dit *le jeune*, voulant que fon âme & celle de fon père fuffent accueillies dans le fein de Dieu, tranfporta à la maifon de Cadouin une rente de douze écus provenant d'un moulin fur la Dordogne (*e*).

(*a*) Ce nom, dans les vieux documents, jufqu'à la fin du quinzième fiècle, eft prefque toujours orthographié Cunhac, comme on peut le voir par les extraits ci-après :

« *Quod Ademarus de Baynac dedit..... quidquid habere poterat in parte quadam nemoris Cadunenfis, fcilicet ficut claudit ftrata publica quæ ducit a vico Sancti-Aviti apud Ratunam, & inde ufque ad Podium Rubeum : hæc dedit prædictus Adhemarus eodem tempore quo Henricus dederat, & manu Raymundi de* Cunhac, *prioris Cadunenfis, fuper altare quod appellatur de cruce...... Similiter Willelmus de* Cunhac *eodem modo dedit, &c.... Facta funt hæc anno ab incarnatione Domini M° C° LXXX° nono* (1189). » (Coll. Périgord, vol. 37, fol. 239, Bibl. Imp., Mss.)

(*b*) Ce grand perfonnage était Louis da Cunha, *dezembergador de paço*, Commandeur de l'ordre du Chrift, repréfentant du Portugal au congrès d'Utrecht & au traité de Cambrai, Miniftre plénipotentiaire en Angleterre, en Efpagne & à La Haye, enfin, Ambaffadeur auprès de Louis XV. Son père, Antoine-Alvarès da Cunha, avait commandé un corps de cavalerie en 1640, lors de la guerre entre l'Efpagne & le Portugal, & tenu la dignité d'Écuyer tranchant fous les Rois Jean IV, Alphonfe VI & Pierre II. Son fils, l'éminent diplomate, avait été élevé par fon oncle Rodrigue da Cunha, d'abord Archevêque de Brague, & enfuite de Lifbonne.

(*c*) *Aimericus de Petrabuffeira pater Petri d'Aiffa Petrabuffeira dedit manfum del Pojoli in parrochia de Paiaz; donum fecit in manu Ric. abb. † Factum donum anno incarnatione Domini* 1002, *regnante Roberto rege, audientibus Ronolpho de Carvo, arch. de Borhiac, & Guidone, fratre fuo*, David de Cuniac. (Coll. André du Chefne, vol. XXII, fol. 225.)

(*d*) Extrait du grand Cartulaire de l'abbaye de Cluny. — D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 139, v° Bibl. Imp., Mss.

(*e*) Mss. Leydet & Prunis. Bibl. Imp. — Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, tome XVII, art. *de Cugnac*, p. 166.

Guilhaume de Cugnac fut appelé par Guillaume de Biron, Émeric, fon frère, & Arbolène, leur mère, en 1147, à des cérémonies femblables (*a*).

Begon de Cugnac (*de Cunhac*), Bernard de Podio Jactato & fa femme, Grimoard de Biron, Raymond & Guillaume de Bernard, ainfi que d'autres Seigneurs foreftiers, cédèrent à l'abbaye de Fontevrault tout ce qu'ils avaient dans les grands bois de Cadouin. Cette libéralité fut fanctionnée par la préfence de Géraud de Limeuil, de Grimoard de Agarvoo & de Géraud de Nemours. Roger de Millac, & fa femme, mère de Bernard de Biron, l'an 1115, fuivirent ce noble exemple (*b*). Bégon de Cugnac foufcrivit vers la même époque une charte analogue à celle qui vient d'être citée; elle fut l'œuvre de Guillaume de Biron, d'Alpaïs, fon époufe, de Guillaume & de Bertrand, leurs enfants. C'eft de leurs mains pieufes que Robert d'Arbriffel & les moines de Fontevrault reçurent un mas fitué dans la forêt de Cadouin (*c*). Le même perfonnage de la maifon de Cugnac participa à la donation partielle d'un terroir en faveur de l'abbaye de Cadouin, faite par Hébrard de Madaillan, le 5 des Ides de Mai 1115 (*d*).

Adhémar de Cugnac, oublié par l'Abbé de Lefpine, fut préfent à l'acte ci-après : Géraud & P. de Saint-Alvère fe deffaifirent en 1158 au profit de l'abbaye de Cadouin, de quatre deniers de cens qui leur étaient dus par le mas de Suffoleriis (*e*).

Arnaud & Olivier de Cugnac (*Cuniac*), frères & fils d'Arnaud, dotèrent (1168) le fufdit monaftère au moment où leur père y était reçu en qualité de religieux (*f*).

Bertrand de Cugnac s'embarqua pour la Terre Sainte avec Richard Cœur de Lion.

Au nombre des Aquitains conduits par le prince anglais fe trouvaient B. de Mellet, N. d'Abzac & Bertrand de Cugnac. Après la prife d'Acre, les flottes de Gênes, Pife & Marfeille remirent à la voile pour rapatrier une grande partie des chrétiens. La plupart, pour fubvenir aux frais de retour, durent recourir aux emprunts. Bertrand de Cugnac, Chevalier, étant à Tyr, fe porta caution d'une fomme de cent livres prêtée aux Sires d'Abzac & de Chaunac par des marchands génois. Voici cette obligation confentie à Tyr & portant la date du mois de Mai 1192.

« *Ego, B. de Cunaco, miles, notum facio univerfis prefentes litteras infpecturis* « *quod ego, erga Tornabellum Spinelli & focios fuos, januenfes cives, conftitui me* « *plegium in centum libras turonenfes pro kariffimis dominis Jordano de Abzaco* « *& Johanne de Chaunaco, ita quod fi predicte quantitatis folutioni dicti domini ter-* « *minis per eos prefixis deficerent, ego loco ipforum dictas centum libras reddere* « *tenerer, & ad hoc bona mea obligo. In cujus rei teftimonium prefentes litteras* « *figilli mei munimine roboravi.* »

« *Actum apud Tyrum, anno Domini M° C° XC° II°, menfe Maii.* » Au dos eft écrit d'une écriture moderne : « *Sicurtà Spinelli*, XXI, XII (*g*). »

Le même Bertrand de Cugnac, durant fon féjour à Tyr, à la date ci-deffus, participa, en qualité de témoin, à une charte analogue, foufcrite à l'occafion d'une dette

(*a*) D. Villevieille, Tréfor généalogique, tome XXXIII, p. 139 v° & 140.

(*b*) (*c*) Collection de Périgord, vol. XXXVII, fol. 221. — D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141. — Ces deux fonds font à la Bibliothèque Impériale.

(d) *Hebrardus de Madelano conceffit in fylva Cadunenfi quantum Guillelmus de Birontio & filii ejus, Guillelmus & Bertrandus, dederant vel deinceps daturi erant. Teftibus Amaneu Berferii, Gauberto de Belens, Guillelmo Mancipio*, Begone de Cunaco. (Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 221, v°.)

(*e*) Extraits du Cartulaire de l'abbaye de Cadouin. (Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 212 v°.)

(*f*) Arnaldus de Cuniac & Oliverius, *fratres, filii Arnaldi, dederunt pro patre fuo quando ingreffus eft in Cadunio fufcipiendus in fratrem.* (Collection de Périgord, vol. 37, fol. 231, verfo.)

(*g*) Ancien fonds Courtois, chartes des croifades. — Borel d'Hauterive, *Revue hiftor. de la Nobleffe*, t. III, p. 16.

de cent vingt livres que contractèrent Bertrand Foucaud & Bernard de Mellet, envers des marchands génois.

Guilhem-Arnaud de Cunhac, Chevalier, demeurant en la paroiffe Beaurech, Alix, fa femme, gratifièrent, le 11, *à l'iffue* de Mars 1270, d'un fol de cens (*a*), l'abbaye de Cadouin.

François de Cugnac, Baron de Dampierre & d'Huiffeau, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, Maréchal des camps, Confeiller d'État, Lieutenant général au gouvernement de l'Orléanais, fut élevé à la dignité du Saint-Efprit le 7 Janvier 1595 (*b*). Dans la même promotion furent compris Henri de Bourbon, Duc de Montpenfier, Henri d'Orléans, Duc de Longueville, François d'Orléans, Comte de Saint-Pol, Henri d'Albret, Baron de Mioffens.

Après avoir coopéré à la bataille d'Ivry, un des premiers il confeilla à Henri IV l'abjuration du calvinifme. Plus tard, cette voix particulière devint un chœur univerfel dont les fentiments furent ainfi traduits par Chicot : « Allons, mon ami, vas à « Rome, le métier de roi eft bon, on y peut gagner fa vie. » Si le fou fur un tel fujet s'exprima d'une façon comique, Dampierre donna fon avis avec févérité dans la chambre mortuaire où le corps d'Henri III, à peine refroidi, était gardé par deux minimes & Clermont d'Antragues. Voici, du refte, comment d'Aubigné rapporte le langage de Dampierre en cette trifte occurrence. Dans le groupe des affiftants catholiques, prefque tous « enfonfans leurs chapeaux ou les jettans par terre, fermans le poing, complottans, fe touchans à la main, faifans des vœux & promeffes, defquelles on oioit pour conclufion, *pluftoft mourir de mille morts*......; « mais d'O, Manou, fon frère, Antragues, Chafteau-Vieux, murmurent, & à dix « pas du Roi il leur efchape de fe rendre pluftoft à toutes fortes d'ennemis, que de « fouffrir un Roi huguenot; ils joignent à leur propos quelques autres; entre ceux-« là, Dampierre, Premier Marefchal de camp, qui fit ouïr tout haut ce que les « autres ferroient entre les dents (*c*). »

Louis-Emmanuel de Cugnac, de la branche de Giverfac, rameau aîné de Peyrille, venu au monde en 1729, fut le dernier Évêque de Lectoure. Dès fon début dans la carrière eccléfiaftique, l'Évêque de Bayeux l'attira dans fon diocèfe, le nomma fon Vicaire général & le fit pourvoir de l'abbaye de Conques. La bienveillance du Roi ne tarda pas à le faire affeoir fur le fiége de Lectoure. Le facre du nouveau Prélat eut lieu le 7 Septembre 1772. Il concourut à la dernière Affemblée du clergé comme Député de la province. En 1793, il fut mis en réclufion pour refus de ferment, pour incivifme & ariftocratie. Il traverfa miraculeufement en prifon les jours terribles de la terreur. Lors de fa délivrance, l'ancien Prélat vint au château de Fondelin, près de fon neveu, finir fa pieufe exiftence. Sa mort étant advenue en 1800, il fut inhumé dans le caveau de la famille (*d*).

Chazot de Nantigny (*e*) & les *Étrennes de la nobleffe* (*f*) affurent, avec raifon, que l'aînée des branches de la maifon de Cugnac eft celle de Giverfac. Cette opinion

(*a*) Arch. de Sainte-Croix de Bordeaux, réfumées par D. Villevieille, *loc. cit.*

(*b*) Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, quatrième partie, p. 400. -- P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, tome IX, p. 110 A.

(*c*) *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*, publiés par Ludovic Lalanne; Paris, Charpentier, 1854. p. 354.

(*d*) Monlezun, *Hiftoire de Gafcogne*, tome V, page 570.

(*e*) « La maifon de Cugnac (dit cet auteur), eft une des plus anciennes de Guyenne, où elle eft connue dès le « douzième fiecle. Les Seigneurs de Giverfac, etablis en Quercy, en font les aînés. » (*Tablettes hiftoriques*, t. IV, p. 402.)

(*f*) « Cugnac, maifon des plus anciennes de Guyenne, connue dès le douzième fiecle. La branche aînée de cette « famille eft celle de Giverlac, en Quercy. » *Étrennes de la nobleffe, ou état actuel des familles nobles de France, des Maifons et Princes fouverains de l'Europe*, t. III, p. 91.

eſt également celle de d'Hozier, qui l'exprime dans ces lignes : « EMMANUEL de Cu-« gnac, aîné de ſa maiſon, Seigneur de Sermet, Loubejac, Saint-Pompon, « Montpezat, en Quercy, né en 1687, mort en 1750 (*a*). » Le travail de l'Abbé de Leſpine, édité par de Courcelles, a diſpoſé les branches dans leur ordre d'antériorité; celle de Giverſac vient en tête; le rameau de Peyrille, ſorti de ſon ſein, ſuit immédiatement comme continuateur & héritier des Marquis de Giverſac. Ceux-ci s'éteignirent au milieu du dernier ſiècle, dans la perſonne d'EMMANUEL de Cugnac, Marquis de Giverſac, dont le teſtament du 2 Août 1746 transférait ſes droits à ſon oncle Antoine-François, Marquis de Cugnac, Seigneur de Peyrille. La deſcendance directe de celui-ci eſt repréſentée aujourd'hui par M. le Marquis LUDOVIC de Cugnac, réſidant au château de Fondelin, à proximité de Condom (Gers).



PREMIER DEGRÉ.

PONS de Cugnac ouvre la marche de la filiation régulière; d'après l'Abbé de Leſpine, il était fils de GUILLAUME de Cugnac (*Cunac*) qui ſous Pierre, Abbé de Cadouin, fut préſent en 1147 à pluſieurs bienfaits de Guillaume de Biron & de ſon frère Aimeri. La collection de Périgord mentionne Pons de Cugnac comme l'auteur des ci-après :

1. GUILLAUME, qui ſuit.
2. GAUSBERT de Cugnac.
3. PONS de Cugnac (*b*), qui fit une donation particulière à l'abbaye de Cadouin en 1158 & une collective avec ſes frères en 1167.
4. GRIMOARD de Cugnac, père d'un autre Grimoard qui eſt déſigné dans l'acte de 1167 comme neveu de Pons. La paternité du ſecond Grimoard réſulte de ce paſſage du Cartulaire de Cadouin : « *Grimoardus de Cuniaco filius Grimoardi* » (*c*).
5. RAYMOND de Cugnac & GUILLAUME, ſon frère (*d*), témoignèrent auſſi, en 1160, leur libéralité à l'abbaye de Cadouin devant le Prieur de Saint-Avit & Guillaume de Biron. Dans une charte d'Arnaud de Saint-Michel (1160) reparaît, en compagnie d'un autre Raymond, ſon prédéceſſeur au prieuré du ſuſdit monaſtère, Raymond de Cugnac (*e*). A la date de 1177 il fit de nouvelles

(*a*) Fonds d'Hozier, doſſier de Cugnac. Bibl. Imp., Cabinet des titres.

(*b*) « Poncius de Cuniaco, *filius* Poncii, *conceſſit & in manu Ramnulphi abbatis.... preſentibus* Grimoardo, *nepote ejus*. » — Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 57 v° & 214.)

Les trois hoirs ci-deſſus, c'eſt-à-dire *Guillaume, Gausbert & Pons de Cugnac*, ſont énoncés dans cet autre paſſage du Cartulaire de Cadouin : « *Anno M° C° ſexageſimo VII° concurrente VI prima die K. Januarii Luna* « *XVII*. Guillelmus Gausbertus & Poncius de Cuniaco, filii Poncii de Cuniaco, *dederunt* ». Il eſt en outre fait mention dans cette charte de Grimoard, neveu de Pons de Cugnac. (Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 230 v°.

(*c*) Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 56 v°. — La même conſtatation eſt répétée aux fol. 230 v° & 231 r°.

(*d*) Le fonds de Perigord, vol. XXXVII, fol. 230, porte : « *Raymundus de Cuinac* conſilio *Guillelmi de Cuinac filii* « *ejus*. » Le fonds Leydet & Prunis à la place de *filii ejus* met *fratris ejus*. Cette dernière verſion, qui eſt la plus fréquente & la plus rationnelle, a été adoptee par l'Abbé de Leſpine, dans ſon travail imprimé ſur la maiſon de Cugnac, bien que le *filii ejus* de la collection de Périgord ſoit écrit de ſa main. Il eſt vrai que, réviſant plus tard ſa copie fautive, il l'a rectifiée lui-même en rétabliſſant *fratris* au-deſſus de *filii*, ſans toutefois effacer ce dernier mot du fonds de Perigord. Raymond & Guillaume de Cugnac figurent encore enſemble aux pages 214 & 231 du vol. XXXVII.

(*e*) « *Ego Arnaldus de S^to Michaele dono Deo & beatæ Mariæ & eccleſiæ Cadunii & tibi Petro, abbati prædicti loci, & omnibus ſucceſſoribus tuis & fratribus Cadunii, tam preſentibus quam futuris, pro ſalute animæ meæ & parentum meorum, gratis & libere manſum, de La Barda, &c.... videntibus & audientibus Raimundo Priori, Wilhelmo de Larzac*, Raimundo de Cuniaco, &c. » Fonds de Périgord, vol. XXXVII, fol. 229 v°. Bibl. Imp. Mſſ.)

générofités envers les religieux de Cadouin & devint leur Prieur en 1180. Il l'était depuis longtemps, lorfque Henri de Gontaut, jaloux de lui manifefter fon eftime, lui abandonna, le 3 des Nones de Février 1189, fes ténements dans la forêt de Cadouin (*a*).

II. DEGRÉ.

GUILLAUME I[er] de Cugnac, Donzel, fut appelé, ainfi que fon frère Raymond, Prieur de Cadouin, à la donation faite (1180) en faveur de ce couvent par Adhémar de Beynac (*b*). Le même Guillaume offrit à l'abbaye de Cadouin toutes fes poffeffions limitrophes de celles du monaftère. Il concourut l'an 1207 à la ceffion du mas de la Bardate, confentie par Martin Algaïs, Seigneur de Bigarroque & de Biron, toujours au profit des religieux de Cadouin (*c*).

Guillaume de Cugnac (Cunac) (*d*) fe dépouilla en 1211 du terroir de la Moleira & de quatre fols de cens en faveur de Conftantin, Abbé de Cadouin, & reçut en retour un cheval, de la valeur de 300 fols, & 90 fols en argent (*e*).

Ce fut de fon temps (1222) que les œuvres pies de fes ancêtres envers les moines de Cadouin furent ratifiées par Raymond, Évêque de Périgueux (*f*). Guillaume de Cugnac exiftait en effet à cette date, puifque lui & MARIE de Cugnac, fa femme, renouvelèrent leurs largeffes envers l'abbaye, le 4 Juillet 1222 (*g*). Leur fils fut :

III. DEGRÉ.

HÉLIE de Cugnac, Damoifeau, approuva (1276) toutes les ceffions dont fon père Guillaume & fa mère Marie avaient avantagé le monaftère de Cadouin & celui d'Aillac (*h*). L'Abbé de Lefpine lui donne pour hoirs :

1. GUILLAUME de Cugnac, qui va revenir plus bas.
2. RAYMOND de Cugnac, Damoifeau de la paroiffe de Cabans, arbitra en 1287 en compagnie de Gaillard de Beynac, Chevalier, dans une compétition d'héritage furvenue entre Vital & Hélie de Fages (*i*). Le fufdit Raymond comparaît aux noces de Pierre de Gontaut avec Marguerite de Born, iffue de même eftoc que Bertrand de Born, le célèbre troubadour. La cérémonie

(*a*) D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 140. — Nous tranfcrivons ici, d'après la coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 239 v°, une partie de l'acte de donation faite par Henri de Gontaut : « *Henricus de Guntaut dedit Deo & beatæ Mariæ Cadunii & monachis.... factum eft hoc altera die a purificatione beatæ Mariæ, fcilicet tertio nonas februarii, anno ab incarnatione domini MCLXXXIX luna X°, in manu* Raymundi de Cunhac, *prioris Cadunii.* »

(*b*) Voir ci-deffus, note *a* de la page 2.

(*c*) D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 140, Bibl. Imp. Mff. — « *Donationem quam* Guillelmus de Cunhac *fecit domui Cadunii in manu Armandi, abbatis ejufdem loci, Heliæ, abbatis Faefæ, & R. abbatis de Ardigello, & Euftorgis, prioris, & Petri, facriftæ Cadunienfis, & Rotberti de Tornaon, fenefcali Pictaviæ, Vafconiæ & Petrogorenfis.* » — Ce titre n'eft point daté, mais on fait qu'Armand était Abbé de Cadouin en 1202 & qu'il était contemporain de Raymond, Évêque de Périgueux. — Le texte latin ci-deffus a été tranfcrit d'après la collection de Périgord, volume XXXVII, fol. 65 v°.

(*d*) L'année précédente il avait été pareillement le bienfaiteur de l'abbaye ; c'eft encore de lui & de fes frères qu'il eft queftion dans le titre d'une convention reproduit dans la coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 192.

(*e*) *Notum fit quod ego* Willelmus de Cugnac (Cunac) *dono la Moleira & IV fols cenfuales in manu C. abbatis Cadunii...... accipi pro eis quemdam equum trecentorum folidorum, & nonaginta folidos, anno MCCXI.* (Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 226.)

(*f*) Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 65 v°.

(*g*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 169.

(*h*) Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 183.

(*i*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, p. 169.

nuptiale fut célébrée en Septembre 1303, la veille de la Saint-Michel (a). Lui & Guillaume, fon aîné, opérèrent divers échanges avec l'abbaye de Cadouin en 1311. Raymond de Cugnac, pour fon compte particulier, après la fête de la purification 1317, reçut le dénombrement d'Étienne Falgayrac & de Raymonde de Vic, fa femme, à raifon de divers péages levés fur la Dordogne.

3. Bertrand de Cugnac, qui fut l'un des vendeurs de deux fextérées de terre, dont nous redirons un mot à l'article de fon frère Guillaume, qui fuit (b).

IV. DEGRÉ.

Guillaume II de Cugnac, Damoifeau, fon frère Raymond, les Seigneurs de Biron, d'une part, & l'Abbé de Cadouin, de l'autre, conclurent en 1281 un accord en vertu duquel certaines dépendances de l'abbaye étaient exemptées de l'arpentement qui était dû par toutes les terres environnantes aux feudataires fus-nommés (c).

On retrouve fa trace en 1285, dans une aliénation de deux fextérées de terre, comprifes dans la paroiffe de Cabans, au profit de Jean Gloria. Guillaume de Cugnac reprit poffeffion (1298) de quelques rentes & terres données à Hélis de Cugnac, fa fille, femme de Raoul de Vigier (d). Le même perfonnage fe porta caution de la dot conftituée par Noble Gafton de Gontaut, Seigneur de Badefol, à Alpaïs, fa fille, lors du mariage de celle-ci avec Noble Raymond de Montaut, fils d'Amanieu, & de Mathe, Dame de Muffidan. Le contrat fut paffé avant la Saint-Jean 1303 (e). D'une union inconnue dérivèrent :

1. Guillaume, que nous allons reprendre.
2. Raymond de Cugnac, Prieur de Concorès, fous l'année 1312.
3. Bertrande de Cugnac, femme d'Henri de Malefaye, Damoifeau de Sainte-Croix. Cette union dut précéder l'année 1297.
4. Hélis de Cugnac, mariée l'année fuivante à Noble Raoul de Vigier.
5. Souveraine de Cugnac, qui époufa vers 1308 Noble Pons de Siorac.
6. Sobrière de Cugnac, conjointe vers la même époque avec Gaillard de Pons, né d'Hélie de Pons, Seigneur de Siorac (f).

V. DEGRÉ.

Guillaume III de Cugnac paffa un compromis avec l'Archevêque de Bordeaux qui lui abandonna (12 Mars 1308) tous fes droits fur le ténement de Roquetaillade. Jufques en 1323 il fe qualifie *Damoifeau* & poftérieurement *Chevalier*, ce qui réfulte d'un jugement prononcé le jour de Saint-Barnabé à l'occafion des biens des lépreux de Bigarroque. Élie de Puchagut & Guilhem de Vic avouèrent tenir de Guillaume de Cugnac, en cens & fief lige, des terroirs dans les paroiffes de Durval & de Saint-Chamaffy. Une quittance délivrée le vendredi faint de l'an 1329 par Arnaud de Lochefroide, Procureur de l'Archevêque de Bordeaux, à Grimaud de Brétrenoux, au fujet du droit commun auquel les habitants du voifinage étaient

(a) D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 140 v°, Bibl. Imp. Mff.
(b) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 170.
(c) Titre original conferve aux archives de l'abbaye de Cadouin. Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 192.
(d) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 170.
(e) Anciennes archives de M. le Comte de Gontaut de Saint-Geniès. — D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 140 v°.
(f) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 171, dénombre ces fix enfants dans l'ordre adopté par nous.

affujettis, nomme Guillaume de Cugnac. Il s'était marié à Guillemette DE ROFFILHAC qu'il laiffa dans le veuvage en 1336 (*a*), avec la poftérité que voici :

1. PIERRE de Cugnac, qui repréfentera la génération ci-deffous.
2. BERNARD de Cugnac, auteur de la branche de Belvès & de Saint-Avit, de laquelle eft provenue celle des Marquis de Dampierre (*b*).
3. HENRI de Cugnac (Cunhac), Bachelier ès lois, fut le treizième Abbé de Saint-Avit-Senieur au diocèfe de Sarlat. Il tenait ce bénéfice eccléfiaftique en 1355. Longtemps après le 18 Mai 1361, il eft nommé parmi les garants de la conftitution dotale de Gaillarde de Pradelle, époufe de Diode de Limeuil, Seigneur de Saint-Alvère. Il fut élu Chanoine de Cahors, par une bulle du Pape Urbain V, le 21 Novembre 1362. La grâce pontificale eft motivée par la haute confidération dont jouiffait à Rome le Cardinal de Talleyrand, & par le titre de Chapelain & de familier qu'exerçait auprès de lui Henri de Cugnac. Celui-ci réfigna fon prieuré en 1375 (*c*).

   Avec Henri de Cugnac co-exiftait un autre membre de la famille, du prénom de GUILLAUME, qui demeurait en 1367 dans la paroiffe de Saint-Léon. Il eft nommé, avec fes fœurs ARNAUDE & AHELIS de Cugnac, dans une récompenfe accordée à Étienne Syro (*d*).
4. BERTRAND de Cugnac, inverti du prieuré de Cofa par Innocent VI le 9 Novembre 1359.
5. MARGUERITE de Cugnac, qui reconnut avoir touché fa légitime, confiftant en cent livres & cinq mille fols (1323), avait époufé en premières noces Hélie DE PUYJIRAT, & en fecondes, Bertrand DE PORTAFÉ, qui n'était plus en 1363. Son veuvage eft conftaté dans un legs fait à Jean de Cugnac, fon neveu.
6. DAUPHINE de Cugnac, qui s'allia avant 1323 avec Pierre DE CAMPNHAC, Damoifeau de Montclar.
7. PLAISANCE de Cugnac, dont l'union avec Noble Bernard DE VEYRINES porte la date de 1328.
8. GUILLEMETTE de Cugnac, qui eut pour mari Guillaume DE BAR, de la ville de Sarlat (*e*).

VI. DEGRÉ.

Noble PIERRE de Cugnac (Cunhac), Damoifeau, demeurant dans la paroiffe de Cabans, procéda en 1336 au partage de la fucceffion de fon père, mort *ab inteftat*. Cet héritage confidérable, d'après une note du fonds d'Hozier, était repréfenté par cent vingt juridictions ou fiefs, defquels relevaient deux cents vaffaux (*f*). Cette fortune territoriale caractérife la haute fituation de Cugnac à cette époque. Pierre de Cugnac époufa, le jeudi qui fuivit l'Annonciation de 1346, Noble Demoifelle Delphine ou Dauphine DE GONTAUT. Seguin de Gontaut, fon frère, Seigneur de Badefol, la dota de mille livres en monnaie de Périgord, & de deux cent cinquante, deftinées à l'acquifition de rentes. Son trouffeau fut compofé d'un lit fplendide & de riches vêtements. Sa légitime fut affectée à l'acquittement des droits de Henri de Cugnac, frère de l'époux, fignataire du contrat, ainfi qu'un Bernard de Cugnac (*g*).

(*a*) Tous les faits qui précèdent font empruntés au *Nobiliaire univerfel* de Saint-Allais, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 172.

(*b*) L'exiftence de ces deux aînés nous eft révélée par l'ouvrage ci-deffus, même volume, p. 172.

(*c*) Coll. de Perigord, vol. XXXVII, fol. 346 & 347 v°.

(*d*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 173.

(*e*) Bibl. imp.; cabinet des titres, doffier de Cugnac.

(*f*) (*g*) D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141.

Pierre de Cugnac fut mêlé aux luttes inteſtines engagées par les feudataires de Beynac, de Comarque & de Thémines contre le Sire de Caſtelnau. Jean de Galard, Baron de Limeuil, intervint, & ſa médiation amena un armiſtice entre les antagoniſtes le 22 Novembre 1354. Quatre ans plus tard le commandement de la ville de Périgueux était confié à Pierre de Cugnac. Celui-ci ſigna un arrangement avec Noble Séguin de Gontaut, ſon beau-frère, au ſujet des 1350 livres de Périgord, conſtituées à Delphine de Gontaut, femme de Pierre de Cugnac (*a*). Cette dernière, en vertu d'une ſtipulation du pacte de famille, était admiſe, au même titre que ſes frères, moyennant rembourſement de ſa dot, dans le partage de la ſucceſſion paternelle; elle était même apte à la recueillir tout entière au cas où l'hoirie mâle de Pierre & de Gaſton de Gontaut, ſes frères, viendrait à s'éteindre. Cet acte fut ſcellé le pénultième d'Avril 1360. Delphine de Gontaut rendit Pierre de Cugnac père de :

1. PIERRE de Cugnac, qui abandonna, le 11 Mars 1395, toutes les dîmes de la paroiſſe de Cabans à Bertrand, Abbé de Cadouin, ſous la réſerve de la conſtruction & de l'entretien d'une chapelle où deux meſſes annuelles & commémoratives devaient être ſolennisées (*b*).
2. HENRI de Cugnac, qui fut le premier ſujet de la branche de Cauſſade, laquelle produiſit le rameau des Marquis du Bourdet.
3. N... DE CUGNAC, femme de Noble N... DE VERDON. Son ſouvenir eſt conſervé dans une tranſaction du 12 Novembre 1461, opérée entre Noble Gaſton de Verdon, ſon petit-fils, & Arnaud Raymond de Saintours, époux de LOUISE de Cugnac (*c*).

VII. DEGRÉ.

JEAN Ier de Cugnac, Écuyer, Damoiſeau & auſſi Seigneur de Cugnac, demanda à Noble Pierre de Gontaut, ſon oncle, la portion qui lui avait été aſſignée ſur l'apanage de Badefol, en vertu du traité de mariage de Noble Delphine de Gontaut avec Pierre de Cugnac (*d*). Une tranſaction du 2 Mai 1396, ménagée par l'entremiſe de Noble N. de Biron, décida que le détenteur de Badefol jouirait proviſoirement de cette châtellenie, mais qu'elle retournerait à Jean de Cugnac dans l'éventualité où la lignée maſculine de Pierre de Gontaut diſcontinuerait (*e*). Jean de Cugnac céda, le 6 Juin 1431, à ſon neveu Noble Richard de Gontaut tous les biens provenant de la dot maternelle, hypothéquée ſur la baronnie de Badefol. Un autre document, réſumé par D. Villevieille, conſtate que la donation précédente fut inſpirée à Jean de Cugnac par les bons offices du ſuſdit Richard, ſon neveu, Capitaine de Montignac (*f*). La terre de Badefol était voiſine de celle de Limeuil dans le diocèſe de Sarlat. Meſſire Pierre de Gontaut rendit ſon âme à Dieu en l'année 1423, après avoir longtemps guerroyé contre la France au ſervice de l'Angleterre. Jean de Cugnac, ſon beau-frère, qui avait combattu à ſes côtés, fut remis en poſſeſſion du château de Badefol démantelé par le Comte de Clermont, Lieutenant du Roi Charles VII; Jean de Cugnac le fit d'abord reſtaurer & l'aliéna deux ans plus tard au profit de Triſtan d'Abzac, ſon neveu (*g*). Celui-ci avait en outre,

(*a*) D. Villevieille, Tréſor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141.
(*b*) Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 140 verſo.
(*c*) Notice de Cugnac, par l'Abbé de Leſpine, p. 16.
(*d*) (*e*) (*f*) D. Villevieille, Tréſor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141.
(*g*) *Ibid.* — Cette vente eſt prouvée par une enquête faite le 14 Février 1458, à la demande de Meſſire Richard de Gontaut, Chevalier, Seigneur de Saint-Geniès & de Badefol. — En 1461, ce dernier préſenta une requête au Parlement de Toulouſe contre Perrotin de Chaumont pour être réintégré dans le fief de Badefol qui lui revenait par le décès de ſon père, ainſi que par la volonté poſthume de Jean de Cugnac & de Triſtan d'Abzac.

moyennant 3000 livres, obtenu de fon oncle le château de Clarens, à la condition d'y introduire les gens du Comte d'Armagnac. Jean de Cugnac fit fon teftament le 27 Août 1435. Il recommanda d'inhumer fes reftes dans la crypte de fes ancêtres. Louife, fa fille, fut inftituée fon héritière au détriment de Rigon de Cugnac, qui avait porté les armes fous la bannière nationale, au lieu d'imiter fon père, conftant champion des Anglais (*a*). Jeanne DE COMARQUE, à laquelle il s'était allié, contracta de feconds liens avec Jean DE SAINTOURS, Capitaine du château de Courbafy, en Limoufin (*b*). De fon premier lit avec Jean de Cugnac elle avait eu :

1. RIGON de Cugnac (*c*), que nous allons retrouver.
2. LOUISE de Cugnac, héritière univerfelle de fon père. Elle verfa fon vafte héritage dans la maifon de Saintours par fuite de fon union avec Arnaud-Raymond DE SAINTOURS, fils de Jean DE SAINTOURS, deuxième époux de Jeanne DE COMARQUE. Le 9 Janvier 1465, fe dénoua amiablement le litige pendant entre Meffire Richard de Gontaut, fus-nommé, & Noble Arnaud-Raymond de Saintours, au fujet des droits de Louife de Cugnac fur le château de Badefol. Il fut convenu entre les parties que cette feigneurie ferait en partie tenue par elle, tout en reftant indivife (*d*).
3. PEYRONNE de Cugnac, qui fut conjointe avant 1462 à Gadifer DE CARRIÈRES.
4. ISABEAU de Cugnac, mariée en 1456 à Noble Pierre DE BOSREDON.

VIII. DEGRÉ.

RIGON de Cugnac, Damoifeau, premier Seigneur de Giverfac, ayant été dépouillé de fon héritage par la févérité de fon père, vint fe fixer dans le village de Domme en Périgord. Il fut préfent à la mife en emphythéofe des herbages de Saint-Martial par Richard de Gontaut, agiffant au nom de fa femme Jeanne de Salignac; l'autre contractant était Jean Planhart (*e*). Rigon de Cugnac s'était uni à Hélène DE LA RIVIÈRE, qui lui donna procuration, le 15 Novembre 1451, pour opérer une ceffion au profit de Guillaume de Poget, dont le père & l'aïeul avaient prêté diverfes fommes à Rigon de Cugnac. Celui-ci, n'ayant pu acquitter ces dettes arriérées, abandonna à fon créancier, en compenfation, le moulin de Giverfac, longé par la rivière de Cer (*f*). Rigon inféoda, le 4 Août 1452, à Guillaume Fayart le mas de Calmont (paroiffe d'Aglan) avec toutes fes appartenances. Sa femme, dans fon teftament du 5 Août 1471, honora la mémoire de fon époux (*g*), & laiffa tous fes biens à fon fils JEAN de Cugnac, qui fuit.

(*a*) D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141. — Archives de M. le Comte de Gontaut de Saint-Geniès.

Ce teftament a été copié en partie dans les manufcrits de MM. Leydet & Prunis, répartis aujourd'hui dans la coll. de Périgord. — Ces privations de patrimoine, caufées par les diffentiments politiques, étaient affez fréquentes en Guienne au temps des luttes de la patrie contre l'étranger. C'eft pour un motif femblable que Pierre de Gontaut, coufin de Jean de Cugnac, déshérita fon fils Richard en 1422.

(*b*) (*c*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, p. 178.

(*d*) Archives de M. le Comte de Gontaut de Saint-Geniès. — D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141.

(*e*) Cahier de diverfes expéditions, délivrées le 20 Octobre 1784, d'après les originaux, à Meffire Arnaud-Louis-Claude-Simon-Marie-Anne, Comte de Cugnac, Capitaine de dragons au régiment de Ségur, Seigneur de Sermet, Saint-Pompon, Peyrille, Trigonan, &c. Ces copies authentiques, collationnées par Lefebvre & Trutat, Notaires au Châtelet, contrefignées & fcellées par François Augran, Lieutenant civil de la prévôté de Paris, font aux archives du château de Fondelin (Gers).

(f) *Ibid.* — « *Videlicet molendinum five lo molinar de Giverfac, alias de la Beftori, fitum in reperia de Cex in parocchia de Senaco.* »

(g) *Ibid.* — « *Honefta mulier* Helena de la Ribieyra, *relicta quondam nobilis* Rigoni de Cunhaco, *fana mente........ quod fepelli voluit in ecclefia beate Marie Montis Dome ante altare beate Marie Magdalene in tumba ubi fepultus eft predictus quondam nobilis Rigonus, ejus vir.* » — Elle légua fes moutons & fes brebis à fa bru Mar-

IX. DEGRÉ.

Jean de Cugnac, Chevalier, Seigneur de Giverfac, figure parmi les témoins d'une convention faite, le 9 Janvier 1465, entre Richard de Gontaut, Seigneur de Badefol, & Arnaud-Raymond de Saintours, Seigneur de Cugnac (*a*).

L'Évêque de Sarlat, étant tenu de payer annuellement à Jean de Cugnac cinq fols de cens & trois d'acapte, voulut s'exempter de ce droit & le racheta dudit Seigneur le 30 Juillet 1478 (*b*).

Les pactes de mariage entre Jean de Cugnac & Marguerite de la Roque furent rédigés, le 26 Mai 1464, par Martial Gourdon, Notaire (*c*). D'eux naquirent :

1. Laurent de Cugnac, qui figna, le 30 Janvier 1500, en compagnie de Jacques & Martial de Cugnac, fes frères, un compromis avec Guillaume del Teilh, dans lequel on voit figurer auffi Hélène de Cugnac, fœur des précédents (*d*).
2. Jacques (*e*), continuateur de fa race, & dont on va parler au degré fuivant.
3. Martial de Cugnac, mentionné ci-deffus.
4. Marguerite de Cugnac, femme d'Antoine Colon de la Vercantière, au diocèfe de Cahors.
5. Hélène de Cugnac, époufe de Guillaume Julia, demeurant au repaire de Salles, juridiction de Sarlat (*f*).

X. DEGRÉ.

Jacques de Cugnac, Écuyer, Seigneur de Giverfac, fit montre (1503), fous la conduite du Sire d'Albret, dans la compagnie de cinquante lances fournies des ordonnances du Roi en la ville de Luguynem au duché de Milan. Il apparaît dans la même troupe, le 17 Juin 1507, à Parme. Son oncle, Martial de la Roque, lui fit donation de fes domaines, fis dans la baronnie de Beynac, fi fa fille Marguerite le devançait au tombeau. Jacques prit deux alliances : l'une avec Jeanne de Gironde-de-Montclera (*g*), l'autre avec Jeanne de Lestrade (*h*).

Jacques de Cugnac dicta fes volontés finales le 11 Août 1538, & ordonna que cent prêtres fuffent appelés à célébrer, le lendemain de fa mort, fon fervice funèbre qui devait être renouvelé deux fois dans l'année : « & au cas qu'aux dites « paroiffes ne feroict trouvé le nombre de cent preftres, a voulu le d. teftateur « que fon d. héritier univerfel foubzcript foit tenu à voir d'aultres lieus où il affem- « blera jufque au nombre de cent preftres pour prier Dieu pour le falut de l'âme « du teftateur, & donner à chafcung des dits preftres le dit jour deix foulz tour-

guerite de La Roque : « *Item dedit & reliquit nobili Margarete de la Roca, uxori predicti de Cunhaco, omnes fuos motonos & oves.* » Elle tranfmit tous fes biens, déduction faite de fes libéralités pieufes & bienfaifantes, à fon fils Jean de Cugnac : « *In omnibus aut aliis bonis fuis heredem fuum univerfalem fecit & ore fuo proprio nominavit videlicet nobilem* Johannem de Cunhaco, *ibidem prefentem*, &c. »

(*a*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 178.

(*b*) Archives du château de Fondelin; cahier de diverfes expéditions délivrées, le 20 Octobre 1784, par Lefebvre & Trutat, Notaires au Châtelet.

(*c*) « *De matrimonio contrahendo inter nobilem* Johannem de Cunhaco, *habitatorem Dome, ex una, & nobilem* Margaritam de la Roqua, *filiam legitimam & naturalem nobilium Laurencii del Puchdiou & Margarete la Roqua, conjugum, ex altera.* » Une des claufes du contrat impofait aux parents de : « *Veftire dictam eorum filiam duabus raupis cum quotis condecenter garnitis.* »

(*d*) (*e*) (*f*) Archives du château de Fondelin, cahier de diverfes expéditions authentiques délivrées le 20 Octobre 1784 par Lefebvre & Trutat, Notaires au Châtelet.

(*g*) Fille de Jean de Gironde, Seigneur de Montclera, & de Françoife de Champagne-la-Suze, d'après Moréri, t. V, p. 217, généalogie *de Gironde*.

(*h*) De Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, t. X, généalogie *de Leftrade*, p. 11. — Archives du château de Fondelin, cahier déjà cité.

« nois, fans reffection corporelle, & autant au bout de l'octave après le décès du « dit teftateur ». Il inftitua un obit en l'églife de Domme, laiffa Jeanne de Leftrade, fa femme ufufruitière de fes biens à la condition qu'elle perfifterait dans la *viduité*. Sa fille aînée fut favorifée d'un fupplément dotal de quarante fols tournois. Clinette de Cugnac reçut, à titre de légataire particulière, fept cents livres qui devaient former fa légitime quand elle prendrait époux. Le teftateur voulut en outre qu'elle fût *accotrée par l'héritier univerfel, fon frère, d'habillements honneftement, felon fon eftat*. Les puînés ne furent point oubliés : Raeffot, François, autre François & Pierre de Cugnac, eurent, le premier quatre cents livres, & les trois derniers deux cents. Quant au pofthume qui était dans le fein de fa femme, il lui réferva, s'il était fille, une conftitution de fix cents livres. Celui qui reçut le moins dans les largeffes paternelles fut Jehan de Cugnac, le jeune, dit *Annibal*, par la raifon qu'il était eccléfiaftique & en conféquence *pourveu fouffizement des biens de l'efglife*. Jacques de Cugnac nomma pour héritier univerfel *fon cher & bien aymé* fils légitime, Jehan de Cunhac, *le vieulx*. Dans l'éventualité de fon décès fans enfants, le teftateur régla la fubftitution, entre fes autres hoirs, dans l'ordre de primogéniture, qui va fuivre (*a*) :

1. Jean de Cugnac, *le vieulx*, qui eut pour lot les terres de Giverfac, Sermet, Peyruzel (*b*).
2. Jean de Cugnac, *le jeune*, furnommé Annibal.
3. Raeffot de Cugnac,
4. François de Cugnac,
5. François de Cugnac, dit *le jeune*,
6. Pierre de Cugnac,

(3–6:) Tous nommés dans le teftament de leur père qui avantagea le premier d'un legs de 400 livres tournois, & donna au fecond, au troifième & au quatrième la moitié de la fufdite fomme (*c*).

7. Marguerite de Cugnac, femme de Noble François de Beaupoil (*d*), eft rappelée également dans l'acte de 1538, dont il vient d'être queftion. Leur fille Marguerite de Beaupoil folennifa fes noces avec Jean de Durfort, Baron de Léobard & de Montfégur, le 18 Novembre 1566 (*e*).
8. Clinette de Cugnac, infcrite dans le teftament de Jacques de Cugnac, eut 700 livres tournois *pour elle foy marier* (*f*).
9. N. de Cugnac, pofthume, nous eft connu par une autre claufe : « faipchant « led. teftateur fad. famme eftre enfente, au cas que le poftume de fad. « famme viengne en nature & foict pourté à la fontaine du fainct batefme (*g*). »

XI. DEGRÉ.

Jean III de Cugnac (*Cunhac*), Chevalier, Seigneur de Giverfac, Sermet, Peyruzel, la Ferme, Saint-Pompon, fut une des hautes perfonnalités politiques & guerrières de fon temps & fut créé fucceffivement Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme de la Chambre de Charles IX & d'Henri III, Capitaine de 50 hommes d'armes, Maréchal des camps & armées de Sa Majefté & fon Sénéchal en

(*a*) Cahier de diverfes expéditions délivrées, le 20 Octobre 1784, d'après les originaux, à Meffire Arnaud-Louis-Claude-Simon-Marie-Anne, Comte de Cugnac, Capitaine de dragons au régiment de Ségur, Seigneur de Sermet, Saint-Pompon, Peyrille, Trigonan, &c. Ces copies authentiques, collationnées par Lefebvre & Trutat, Notaires au Châtelet, contrefignées & fcellées par François Augran, Lieutenant civil de la prévôté de Paris, font aux archives du château de Fondelin (Gers).

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Teftament de Jacques de Cugnac, compris dans le cahier ci-deffus & extrait des anciens regiftres de G. de Grèze, Notaire de Domme, coté D, fol. 23 r°.

Bazadais (*a*). L'Abbé de Lefpine ayant traité cette figure en pied, je ne puis que la préfenter en médaillon. Les lettres de Catherine de Médicis, adreffées à Jean de Cugnac & portant la date du 10 Décembre 1569, celles d'Henri III des 23 Mai 1575, 4 Juin 1576, & 8 Juillet 1578, témoignent de la confiance & de l'eftime que le Seigneur périgourdin infpirait à la couronne de France (*b*). On le voit accourir, en effet, partout où la caufe des Valois exige fon bras dévoué & vaillant. C'eft Jean de Cugnac qui affifta le Marquis de Villars dans fes opérations en Guienne (*c*).

Outre les hautes fonctions fignalées plus haut, Charles IX reconnut fes grands fervices par une penfion de 1200 livres, qui lui fut continuée & confirmée par fon frère & fucceffeur Henri III. Ce dernier monarque l'indemnifa de fes pertes durant les guerres par une fomme de 2000 livres payable à la recette de Touloufe. Sa mort advint le 17 Octobre 1586 (*d*). Il s'était apparenté avec la maifon de France, le 10 Novembre 1555, par fon mariage avec Antoinette DE HAUTEFORT (*e*). La mère de celle-ci, Catherine de Chabannes, comptait dans fon afcendance Gilbert de Chabannes, Seigneur de Curton, lequel, étant veuf de Françoife de la Tour d'Auvergne & de Boulogne, entra dans la maifon de Bourbon par fon mariage avec Catherine de Bourbon, fille du Comte de Vendôme, Prince du fang (*f*). Ledit Gilbert, & Antoine de Chabannes, Comte de Dampmartin, étaient qualifiés *coufins* par Louis XI, bien des années avant que François I[er] n'eût appliqué ce titre aux Grands Officiers de la couronne (*g*). Dans les Lettres patentes expédiées d'Arras, Louis XI s'adreffe encore, dans cette forme *amé & féal cofin*, à Geoffroy de Chabannes, Sire de Charlus (*h*). Mademoifelle de Montpenfier dans fes *Mémoires* fe flatte de defcendre de la maifon de Chabannes & s'exprime ainfi à ce fujet : « Ce « Grand Maître de Chabannes eut de Marie de Nanteuil un fils, nommé Jean de « Chabannes, Comte de Dampmartin qui époufa Suzanne de Bourbon, Comteffe de Rouffillon, & Antoinette de Chabannes, leur fille, époufa René d'Anjou, « Marquis de Mézières; leur fils s'appela Nicolas d'Anjou, qui eut de Gabrielle de « Mareuil, Renée d'Anjou, femme de François de Bourbon, dit Montpenfier, père « & mère de mon grand-père. »

Antoinette de Hautefort avait pour trifaïeule Louife de la Trémouille, dont la race avait mêlé fon fang avec celui des dynafties de France, de Navarre, de Caftille, de Savoie & de Lorraine. Louis II de la Trémouille, Prince de Talmont, s'était allié en 1485 à Gabrielle de Bourbon; George de la Trémouille, Grand Chambellan de France, avait époufé en 1416 Jeanne, Comteffe d'Auvergne & de Boulo-

(a) *Nobiliaire univerfel*, tome XVII, notice *de Cugnac*, p. 184. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, tome IV, p. 402.

(*b*) L'Abbé de Lefpine les a reproduites dans fa généalogie de Cugnac, tirage à part, p. 26.

(c) (d) *Nobiliaire univerfel*, tome XVII, p. 185.

(*e*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VII, p. 333 D. — Maintenue en faveur de Noble François-Antoine de Cugnac, *Nobiliaire de Montauban & d'Auch*, t. I, fol. 137, Bibl. Imp., Cab. des titres. — Fonds d'Hozier, doffier de Cugnac. — *Étrennes de la nobleffe*, t. VII, p. 129. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, t. IV, 402. — De Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, t. II, pages 90-91.

Antoinette était fille de JEAN de Hautefort II, Chevalier, Seigneur du fief de fon nom, de Thenon, &c., Gouverneur de Périgorp & Limoufin en 1535. Sa feconde femme, Catherine DE CHABANNES, le rendit père d'Antoinette, plus haut nommée, de Gilbert de Hautefort, Gentilhomme de la Chambre de Charles IX, défenfeur de la ville de Chartres affiégée par les Huguenots, enfin d'Edme d'Hautefort, qui fut tour à tour Lieutenant général au gouvernement d'Auvergne & à celui de Champagne. Ce grand guerrier fut l'un des plus fignalés partifans du Duc de Guife & l'un des plus fougueux champions de la Ligue. Il fuccomba en voulant maintenir Pontoife aux mains du Duc de Mayenne en Juillet 1589. (P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VII, p. 333.)

(f) *Mémoires fur la maifon de Chabannes*, in-8°, 1759, p. 16. — De la Roque, *Traité de la nobleffe*, p. 387. — *Mémoires de Philippe de Commines*, édition de Bruxelles, 1723, t. III, p. 193.

(g) *Ibid.*, p. 19, 45.

(*h*) *Mémoires de Mademoifelle de Montpenfier*, édition de Londres, 1746, t. II, p. 354.

gne, veuve de Jean de France, Duc de Berri. Charlotte de la Trémouille prit union en 1586 avec Henri de Bourbon, Prince de Condé (*a*).

Antoinette de Hautefort étant arrière-petite-fille de Françoife de la Tour d'Auvergne, avait d'autres points d'affinités avec la maifon de France. Le père de Françoife, Bertrand de la Tour d'Auvergne (*b*), était beau-père de Jeanne de Bourbon-Vendôme, & aïeul de Madeleine de la Tour d'Auvergne, femme de Laurent de Médicis, Duc d'Urbin, defquels vint Catherine de Médicis qui époufa en 1533 Henri II, Roi de France, dont la fille Élifabeth monta fur le trône d'Efpagne à côté de Philippe II en 1559. De cette union royale fortit Catherine d'Autriche qui donna fa main en 1585 à Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, & fut mère de Victor-Amédée, époux de Chrétienne de France, fille d'Henri IV, & bifaïeul de Louis XV en ligne maternelle. A cette haute alliance il faut ajouter celle des Cugnac, Marquis de Dampierre, avec la maifon de Bourbon-Condé, mentionnée au tome XVII du *Nobiliaire univerfel* de Saint-Allais, continué par de Courcelles en apparence & par l'Abbé de Lefpine en réalité (*c*). Antoinette de Hautefort donna à fon mari :

1. Edme ou Ayme de Cugnac, fuccéda à fon père dans les terres de Giverfac, des Fournels, & de Saint-Pompon.

   Il contribua à repouffer, des murs de Sarlat, l'armée huguenote qui avait donné l'affaut à cette ville fous le commandement du Vicomte de Turenne. Cet échec rendit les conféquences de la bataille de Coutras moins défaftreufes pour les catholiques. La relation du fiége de Sarlat mentionne de Giverfac parmi les défenfeurs qui firent vaillante befogne dans la compagnie du Sieur de Hautefort (*d*). Les dangers de la vie guerrière le déterminèrent, le 4 Août 1585, à rédiger prématurément fes dernières volontés. Il laiffa la jouiffance de Giverfac à fa mère & la nue propriété à fon frère Marc.
2. Marc de Cugnac, qui va revenir.
3. Marguerite de Cugnac, qui contracta union avec Pierre de la Faye, Seigneur du lieu de fon nom, le 27 Août 1574.
4. Louise de Cugnac.
5. Rose de Cugnac, dont la deftinée eft inconnue.
6. Françoise de Cugnac (*e*), dont la conjonction avec Marc-Antoine de Durfort (*f*), Seigneur de Goujonnac-Belvès, fut célébrée le 12 Mars 1593.

XII. DEGRÉ.

Marc de Cugnac, Chevalier, Seigneur de Giverfac, la Baftide, Sermet, la Tèfe, la Lecune, les Fournels, & Saint-Pompon en partie, fut accufé de connivence dans le complot de Biron & fe déroba par la fuite à la févérité d'Henri IV. Ce prince, après l'avoir fait condamner à mort par contumace, le gracia & le réintégra dans fes biens. Au retour d'Efpagne, lieu de fon exil, Marc de Cugnac alla fe jeter aux pieds du Roi & lui témoigna fa honte & fon affliction d'avoir combattu contre lui au profit

(*a*) *Les hautes & puiffantes alliances de la maifon de la Trémouille*, difpofées en ordre de 128 cartiers de Monfeigneur le Prince de Talmont, par Charles Soyer, généalogifte & enlumineur du Roi; 1647, in-fol. — *Parenté & affinité des Seigneurs de la Trémoille avec les Rois de France, Navarre*, &c., Recueil Thoify, droit public & civil, in-fol., t. CXXXVI, fol. 601. Divifion polygraphie, Bibl. Imp.

(*b*) On fait que les la Tour d'Auvergne introduifaient légitimement dans leurs armes des fleurs de lis.

(*c*) Voir auffi note de la page 67 de la notice de Cugnac, par l'Abbé de Lefpine, tirage à part.

(*d*) *Archives hiftoriques de la Gironde*.

(*e*) *Nobiliaire de Montauban & d'Auch*, t. Ier, fol. 137, Bibl. Imp. Mff.

(*f*) Les cinq filles font nommées dans le *Nobiliaire* ci-deffus, *loc. cit*.

de la Ligue (*a*). L'Abbé de Lefpine a recueilli le difcours (*b*) où le fujet repentant cherche à juftifier fa faute par l'attaque & le dommage dont il avait été l'objet de la part du Sieur de Vivans. Celui-ci, ayant forcé les portes du château de Domme, l'avait dégarni de couleuvrines pour battre en brèche la maifon de Cugnac; pas une pierre ne refta debout. Cette deftruction mit Marc de Cugnac dans une extrême fureur qui l'aveugla & le jeta dans les bras de la Ligue. Entraîné dans la ruine & la difgrâce de fon parti, il eut la faibleffe de fe laiffer féduire par les promeffes de Biron, fon parent. Il s'était uni, le 20 Février 1598, à Polixène DE DURFORT (*c*), qui fut mère de :

1. BRANDELIS de Cugnac, qui continue la lignée.
2. PEYROT de Cugnac, fujet initial de la branche de Tourondel.
3. MARC-ANTOINE de Cugnac, Seigneur de Loubejac, décédé en 1636.
4. JEAN de Cugnac.
5. BRANDELIS de Cugnac, Seigneur de la Baftide, dont la nobleffe fut vérifiée en Décembre 1666.
6. ISABEAU de Cugnac, Religieufe profeffe au monaftère de Junies.
7. MARTHE de Cugnac.
8. FRANÇOISE de Cugnac (*d*).

XIII. DEGRÉ.

BRANDELIS DE CUGNAC, Chevalier, Seigneur de Giverfac, la Baftide, Sermet, la Lecune, les Fournels, commanda le régiment de fon nom en qualité de Meftre de camp (*e*). Lui & Peyrot réglèrent leurs droits refpectifs fur la fucceffion de Marc-Antoine & Jean, leurs frères, de bonne heure enlevés à la vie. Il époufa, le 12 Septembre 1630, par acte paffé devant Bruquière, Notaire, Demoifelle Paule DU LAC DE LA PÉRÈDE (*f*), fille de Jean, Seigneur de Boiffe, & de Anne DE BEZOLLES. Paule donna le jour à :

1. MATHIEU-PAUL de Cugnac, qualifié Marquis de Giverfac, Vicomte de Puycalvel, qui fuit.
2. JEAN de Cugnac, fondateur de la branche de Trigonan.
3. SUZANNE de Cugnac, qui époufa en 1650 Noble Gratien DE GENIES, Seigneur de l'Angle.
4. PAULE de Cugnac.
5. MARIE de Cugnac. De ces deux dernières, l'une, fans qu'on puiffe établir fon identité, fut mariée à Jean Céfar DU BOUSQUET, Seigneur de la Tour, qui figure avec la qualité d'oncle en 1687 aux noces d'Antoine-François de Cugnac.

XIV. DEGRÉ.

MATHIEU-PAUL de Cugnac, Marquis de Giverfac, Vicomte de Puycalvel, Seigneur de Sermet, la Baftide, Saint-Pompon, les Fournels, la Lecune, &c., fut reconnu véritable Gentilhomme par jugement de M. Pellot, Intendant de Guienne, le 13 Décembre 1666. Ce fut en fon honneur que la terre de Giverfac en Guienne

(*a*) Il avait pour père Mathurin de Durfort, & pour mère Marguerite de Clermont de Piles. Voir P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la couronne*, tome V, p. 758.

(*b*) *Nobiliaire univerfel de France*, t. XVII, publié par de Courcelles, fucceffeur de M. de Saint-Allais; article *de Cugnac*, note de la page 188.

(*c*) Elle était née de Noble Mathurin de Durfort, Seigneur de Goujonnac, & de Dame Ifabeau de Peironene de Saint-Chamarand. Cette alliance eft relatée dans le *Nobiliaire de Montauban & d'Auch*, t. I, p. 137, dans *les Tablettes hiftoriques*, & ailleurs.

(*d*) (*e*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 190, 191.

(*f*) *Nobiliaire de Montauban & d'Auch*: maintenue en faveur de Noble François-Antoine de Cugnac, t. I, fol. 137 & 138. — *Étrennes de la nobleffe*, t. VII, p. 129. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, IVe partie, page 402.

fut érigée en marquifat. Ce titre glébé dut lui être concédé avant la date ci-deffus puifqu'il eft officiellement qualifié Marquis de Giverfac par les Commiffaires royaux, chargés de vérifier fa nobleffe & fon rang honorifique. On lit, en effet, dans la maintenue du Juge d'armes de Montauban, accordée à Noble François-Antoine de Cugnac, en 1697, cette phrafe-ci : « Articles de mariage dudit Meffire Paul de « Cunhiac, Seigneur *Marquis* de Giverfac, Saint-Pompoint, fils de Meffire Bran- « delis de Cugnac, &c., avec Demoifelle Anne de Saint-Sulpice (*a*). » Comme on vient de le remarquer, il avait époufé Demoifelle Anne d'Ébrard de Saint-Sulpice (*b*), d'une des plus notoires familles du Quercy. La future était arrière-petite-nièce de Jean d'Ébrard, Baron de Saint-Sulpice, qui fut élevé à la dignité de Chevalier du Saint-Efprit dès la première promotion de l'ordre; elle était encore coufine du Maréchal de Thémines. Faifant fes derniers vœux, Anne d'Ébrard exprima celui d'être enfevelie au Vigan dans le fol qui recouvrait les fiens. De fon union, qui fut très-féconde, vinrent les onze enfants fuivants :

1. Louis-Christophe de Cugnac (*c*), dont la defcendance finit en la perfonne de fon fils Emmanuel.
2. Antoine-François de Cugnac (*d*), qui avait déjà établi la branche de Peyrille, lorfque, par la mort de fon neveu Emmanuel, il fe trouva invefti de tous fes droits & dans l'obligation de pourfuivre la lignée des Seigneurs de Giverfac.
3. Emmanuel-Galiot de Cugnac, de Sermet, Chapelain de Giverfac, Prieur de Bouzy, dont plufieurs actes conftatent l'exiftence jufqu'au 19 Février 1713.
4. Jean de Cugnac.
5. Autre Antoine-François (appelé auffi François-Antoine), Seigneur de la Baftide.
6. Marc de Cugnac, Seigneur de Loubejac, qui avait ceffé d'être le 17 Février 1718.
7. Louis de Cugnac,
8. Claude de Cugnac, } qui entrèrent au cloître de la Poumarède.
9. Marie de Cugnac, }
10. Anne de Cugnac, }
11. Madeleine de Cugnac, morte dans le célibat (*e*).

L'aîné des enfants qui précèdent, Louis-Christophe de Cugnac, Marquis de Giverfac, recueillit la majeure part de l'apanage paternel & maternel, par teftament du 22 Juillet 1680 & du 1er Avril 1692. Il embraffa la carrière des armes, le 17 Avril 1675, comme la plupart de fes ancêtres, & prit du fervice dans la première compagnie des moufquetaires. De fes deux alliances, l'une, conclue en 1686 avec Louife de la Font-Déjean de Saint-Projet, fut ftérile; de l'autre, accomplie avec Marie-Anne de Beaupoil de Saint-Aulaire (*f*), fortit le fils que voici :

Emmanuel de Cugnac, Comte de Giverfac, Seigneur de Sermet, Loubéjac, Saint-Pompon & Montpezat en Quercy, était né en 1687. Dans tous les contrats où

(a) *Nobiliaire de Montauban & d'Auch*, maintenue en faveur de Noble François-Antoine de Cugnac, t. I, fol. 137.

(b) Elle avait pour père Claude-Antoine d'Ébrard Saint-Sulpice, Seigneur du Vigan, & pour mère Jeanne de la Queuille de Fleurac.

(c) Fonds d'Hozier, Bibl. Imp. Mss., doffier de Cugnac.

(d) *Id.* — *Étrennes de la nobleffe*, t. VII, p. 129. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, IVe partie, p. 403.

(e) Ces neuf derniers enfants font dénombrés dans le *Nobiliaire univerfel* de Saint-Allais, continué par de Courcelles, t. XVII, p. 193.

(f) Elle était fille de Bon-François de Beaupoil, Seigneur de Bertry, Marquis de Lanmary, Meftre de camp (1671) du régiment d'Enghien, Premier Écuyer du Prince de Condé, & de Anne de la Roche-Aymon qui avait pour père Philibert, Marquis de Saint-Maixant. Le P. Anfelme, tome VIII, p. 592 D, & le fonds d'Hozier, marquent l'alliance de Louis-Chriftophe de Cugnac & de Marie-Anne de Beaupoil de Saint-Aulaire.

il figure, les qualités de ***très-haut & très-puiffant Seigneur*** précèdent toujours fon nom. Il fit aveu pour les fiefs de la Baftide & de Puycalvel dans la fénéchauffée de Cahors en l'année 1729. Il contracta deux unions : la première en 1709 avec Demoifelle Julie DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE (*a*), fille de Louis DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, Marquis de Lanmary, Grand Échanfon de France, & de Dame Jeanne-Marie PERRAULT DE MILLY. Julie de Beaupoil defcendit dans la tombe en 1746 fans avoir donné de poftérité à Emmanuel de Cugnac. Celui-ci, le 2 Août de la même année, avait difpofé de fa fucceffion au profit de fa mère Marie-Anne de Beaupoil de Saint-Aulaire, fous la réferve toutefois que l'héritage dont elle était dépofitaire ferait remis à Antoine-François, Marquis de Cugnac, oncle du teftateur (*b*). Emmanuel, bien qu'il eût réglé fes dernières volontés, convola en fecondes noces, le 11 Août 1750, avec Demoifelle Marguerite DE FUMEL (*c*), qui avait pour frère Henri de Fumel, Évêque de Lodève, & Jofeph, Marquis de Fumel, Meftre de camp d'un régiment de cavalerie, qui porta d'abord le nom de fon chef & plus tard, en 1761, celui de Royal-Picardie. La future reçut une dot de 100,000 francs. Les pactes de mariage exiftent aux archives de la préfecture de Lot-&-Garonne (*d*). Trois jours après la bénédiction nuptiale Emmanuel de Cugnac n'était plus (*e*). La légende du château de Bonaguil, qui roule fur lui & fa jeune femme, lui attribue une fin dramatique (*f*).

Emmanuel de Cugnac, Comte de Giverfac, décéda fans progéniture; fon apanage & fes titres, felon fes recommandations pofthumes, pafsèrent à fon oncle Antoine-François, Marquis de Cugnac, auteur de la branche des Seigneurs de Peyrille.

XV. DEGRÉ.

ANTOINE-FRANÇOIS de Cugnac de Giverfac, Chevalier, Seigneur de Saint-Pompon, de Peyrille, avait déjà fondé la branche de ce dernier nom, lorfque Emmanuel de Cugnac, Marquis de Giverfac, fon neveu, mourut fans enfants, laiffant le comté de Giverfac à fa mère avec charge de le tranfmettre à fon oncle Antoine-François de Cugnac. Celui-ci fit reverdir la branche de Giverfac comme héritier direct de fon neveu & l'aîné des furvivants. Une note du fonds d'Hozier conftate cette tranfmiffion en ces termes « Antoine-François de Cugnac, Sieur de Peyrille, « moufquetaire gris, fut fubftitué à Giberfac. » Chazot de Nantigny s'exprime à ce fujet de la manière fuivante. « Le deuxième fils, Antoine-François, fut marié en « 1687 à Marie de Vervais, Dame de Peyrilhe, mère de J. Louis, devenu le chef « du nom & armes de la maifon de Cugnac, par la mort de fon coufin germain « Emanuel, C. de Giverfac, arrivée le 14 Juillet 1750, fans poftérité (*g*). »

Chazot de Nantigny fait donc échoir la fucceffion d'Emmanuel, Comte de Giverfac, à Jean-Louis de Cugnac, fils d'Antoine-François, Marquis de Cugnac &

(a) ***Nobiliaire univerfel***, loc. cit., p. 194.

(b) ***Idem.***

(c) Fonds d'Hozier, doffier de Cugnac, Bibl. Imp. Mss. — De Courcelles, ***Hiftoire des Pairs de France***, généalogie ***de Fumel***. — Philippe Lauzun, ***Étude fur le château de Bonaguil***, p. 53.

(d) Papiers de la famille de Fumel; archives dép. du Lot-et-Garonne.

(e) ***Nobiliaire univerfel***, t. XVII, p. 194.

(f) Philippe Lauzun, ***Étude fur le château de Bonaguil***, p. 53.

(g) ***Les Étrennes de la nobleffe*** répètent identiquement la même chofe, t. VII, p. 129. — M. Borel d'Hauterive, ***Revue hiftorique de la nobleffe***, fignale également la reprife de la branche de Giverfac par fon cadet qui avait inftitué la branche de Peyrille. « la tige des Marquis de Giverfac fe partagea en deux rameaux, dont le « puîné, celui des Seigneurs de Peyrille, fut appelé, dès la feconde génération, à recueillir l'héritage de l'autre « ligne. »

Seigneur de Peyrille, tandis que, fans modifier le fait, elle fut recueillie par ce dernier felon d'Hozier, & auffi d'après l'Abbé de Lefpine que je tranfcris :

« Deux ans après & le 1[er] Juillet 1752, Marie-Anne de Beaupoil, veuve de « Louis-Chriftophe de Cugnac, Marquis de Giverfac, & héritière grevée d'Emma- « nuel de Cugnac, Comte de Giverfac, repréfentée par procureur, remit à Antoine- « François, Marquis de Cugnac, l'hérédité du Comte de Giverfac, ainfi qu'elle « en était chargée par fon teftament du 2 Août 1746. »

Antoine de Cugnac fut incorporé dans le régiment des moufquetaires, le 22 Janvier 1676, d'où il fe retira le 10 Décembre 1681. Il produifit fes titres de nobleffe, le 16 Décembre 1697, devant M. Sanfon, Intendant de Montauban, & fut infcrit fur la lifte des véritables Gentilshommes, après examen de preuves filiatives qui le raccordaient par trois degrés fupérieurs à Jean de Cugnac, mari d'Antoinette de Hautefort (*a*). L'afcendance antérieure jufqu'en 1200 fut établie par des maintenues délivrées à fa famille, les 11 & 13 Décembre 1669, par M. Pellot, Intendant de Guienne. Son teftament du 3 Juin 1711 inftitue pour héritière fa femme Demoifelle Marguerite DE VERVAIS (*b*), qu'il avait époufée le 23 Février 1687, & qui le rendit père des fuivants (*c*).

1. JEAN-LOUIS de Cugnac, qui continuera la defcendance.
2. JEAN-GABRIEL de Cugnac, qui embraffa la carrière eccléfiaftique & devint Archidiacre de Cahors. On trouve des traces de fon exiftence en 1739.
3. FRANÇOIS de Cugnac, qui, l'année ci-deffus, fervait dans le régiment de Poitou en qualité de Capitaine.
4. JEANNE-LOUISE de Cugnac, qui donna fa main, le 19 Février 1713, à Meffire Pierre D'ABZAC, Écuyer, Seigneur de la Serre.
5. MADELEINE.
6. ANNE.

XVI. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS, Marquis de Cugnac, qualifié très-haut & très-puiffant Seigneur dans tous les actes, eut pour fon apanage la terre de Peyrille. De fa femme (*d*) Marie-Souveraine DU FAURE DE ROUFFILLAC (*e*) il eut la poftérité ci-après :

1. ANTOINE-FRANÇOIS, que nous allons retrouver au prochain degré.
2. LOUIS-EMMANUEL de Cugnac, Évêque & Seigneur de Lectoure, de Saint-Clar, Baron de Sainte-Mère, Abbé commendataire de Notre-Dame de Conques, au diocèfe de Bayeux, dont nous avons plus haut efquiffé la vie édifiante. Il s'affit fur le fiége de Lectoure le 7 Septembre 1772 (*f*).
3. MARGUERITE de Cugnac.
4. CATHERINE-FRANÇOISE de Cugnac.
5. JEANNE-LOUISE de Cugnac (*g*).

(*a*) *Nobiliaire de Montauban & d'Auch*, t. I, fol. 137. Bibl. Imp. Mss.

(*b*) Elle avait pour auteurs François de Vervais, Seigneur de Peyrille, & Dame Jeanne de Bideran.

(*c*) Fonds d'Hozier, doffier de Cugnac, Bibl. Imp. Mss. — *Étrennes de la nobleffe*, t. VII, p. 129. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, IV[e] partie, p. 402.

(*d*) Leurs noces eurent lieu le 30 Janvier 1720.

(*e*) *Étrennes de la nobleffe*, t. VII, p. 129. — Mss. d'Hozier, doffier de Cugnac ; Bibl. Imp. Mss. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, IV[e] partie, p. 403.

(*f*) *Almanach royal* de 1789. — *Hiftoire de Gafcogne*, par l'Abbé Monlezun, t. V, p. 570. — *Nobiliaire univerfel*, t. XVII, article *de Cugnac*, page 197. — Un article du *Journal judiciaire de Condom*, n° du 23 Octobre 1838, rappelle que pendant l'épizootie qui décima les bergeries & les étables, quelques temps avant 1789, les Confuls & habitants de Pouy-Roquelaure s'adrefferent à Meffire Emmanuel de Cugnac, Évêque de Lectoure, pour obtenir le droit de fe rendre en proceffion à la chapelle de Notre-Dame des Efclaux. La requête explique les motifs de la foi fondée fur ce pèlerinage religieux.

(*g*) Ces trois Demoifelles font infcrites comme filles de Jean-Louis de Cugnac & de Marie-Souveraine du Faure de Rouffillac dans le tome XVII du *Nobiliaire univerfel*, article *de Cugnac*, p. 197.

XVII. DEGRÉ.

Antoine-François II (très-haut & très-puiſſant Seigneur), Marquis de Cugnac, Vicomte de Puycalvel, Seigneur de Sermet, Loubejac, la Baſtide, la Tèſe, Peyrille, Saint-Pompon, Caſtelvieil, la Lecune, les Fournels, Calès, Trigonan, entra, le 4 Février 1742, dans le régiment des mouſquetaires à cheval formant la garde ordinaire du Roi (*a*). Il prit part dans ſes rangs à la campagne de 1745 & à la bataille de Fontenoy qui la ſuivit. Il racheta (19 Novembre 1766) diverſes ſeigneuries aliénées à Pons-Capmas de Loubejac par Emmanuel de Cugnac, Comte de Giverſac. Antoine-François II rendit hommage au Roi, durant les années 1751 & 1777, pour les biens recouvrés & autres poſſeſſions féodales. Il s'était allié à l'une des premières maiſons nobles de France dans la perſonne de très-haute & très-puiſſante Demoiſelle Suzanne-Élizabeth de Lostanges de Sainte-Alvaire (*b*), fille de Meſſire Arnaud-Louis-Simon, Baron de Lostanges, Marquis de Sainte-Alvaire, Grand-Sénéchal & Gouverneur du Quercy, & de Dame Marie-Françoiſe de Larmandie-de-Longa. Des deux enfants mâles iſſus de Antoine-François de Cugnac & de Suzanne-Élizabeth de Loſtanges, le ſeul qui continua la deſcendance fut le ſuivant (*c*).

XVIII. DEGRÉ.

Arnaud-Louis-Claude-Simon-Marianne, Marquis de Cugnac, Seigneur de Giverſac, de Sermet, de Limeuil & de Fondelin, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Jean de Jéruſalem, naquit le 28 Octobre 1755 au château de Sermet en Quercy (*d*). Il fut pourvu du brevet de Capitaine, le 3 Juin 1779, dans le régiment de Belzunce, d'où il paſſa dans celui de Royal-dragons avec le même grade. Après production de ſes preuves de nobleſſe au cabinet du Saint-Eſprit, devant Chérin, Généalogiſte des ordres du Roi, il fut admis à monter dans les carroſſes du Roi & à le ſuivre à la chaſſe. Le Marquis de Cugnac s'allia, le 13 Mars 1782, à Marie-Charlotte du Bouzet de Marin, qui lui donna ſix enfants :

1. Louis-Philibert-Marie-Robert, Marquis de Cugnac.
2. Philippe-Louis-Armand-Théodore, Vicomte de Cugnac, épouſa, le 20 Avril 1817, Demoiſelle Eugénie de Colomé.
3. Louise-Anne-Emmanuelle-Philiberte de Cugnac, mariée en 1800 à Louis-Edme-Hubert, Comte de Brivazac-Beaumont, fils du Comte de Brivazac, Chef d'eſcadrons dans le régiment de la Reine.
4. Françoise-Élisabeth-Saturnine-Marie de Cugnac, qui s'allia à Jean-Baptiſte Ducos, Comte de la Hitte, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis.
5. Agathe, épouſe de Jean de Miégeville.
6. Suzanne-Élisabeth-Marie-Anne-Philiberte-Adélaïde, qui s'unit au Comte Amand de la Roque, le 7 Juillet 1802 (*e*).

XIX. DEGRÉ.

Louis-Philibert-Robert-Marie, Marquis de Cugnac, épouſa, le 30 Juin 1812,

(a) *Étrennes de la nobleſſe*, tome VII, p. 129.
(b) (c) *Nobil. univerſel*, tome XVII, art. *de Cugnac*, p. 197 & 198.
(d) *Généalogie hiſtorique de la maiſon de Cugnac*, par l'Abbé de Leſpine, page 40.
(e) Actes de l'étude de Me Lagorce, Notaire à Condom.

Jeanne-Élifabeth-Françoife DE SOLAGES (*a*), fille de François-Gabriel, Vicomte DE SOLAGES (*b*), & de Jeanne-Élifabeth-Gabrielle DE CLARY. De cette alliance font nés :

1. ARNAUD-LOUIS-PAUL-MARIE de Cugnac (*c*), dont l'article fuit.
2. ALIX-GABRIELLE-MARIE de Cugnac, qui s'eft unie à Henri D'AIGNAN.
3. MARIE-LOUIS-ROSE-AMALRIC de Cugnac, Enfeigne de vaiffeau, mort à Alger en 1844.
4. MARIE-AMANDA-BLANCHE de Cugnac, mariée au Marquis Louis DE COMARQUE.
5. ÉLISA-GABRIELLE-LOUISE de Cugnac, mariée à Charles DE BEAUPUY DE GÉNIS.
6. LOUISE-FRANÇOISE-PHILIBERTE de Cugnac, mariée au Baron François DE COURS (*d*).

XX. DEGRÉ.

ARNAUD-LOUIS-PAUL-MARIE, Marquis de Cugnac, né le 6 Janvier 1814, réfume en lui les deux branches marquifales de Giverfac & de Trigonan. Il habite alternativement fes deux châteaux de Fondelin & de Saint-Michel, tous deux dans le département du Gers. Il s'eft marié, le 22 Septembre 1845, à Dominique-Marie-Rofalie DE LARROUX (*e*), fille de Thérèfe-Henri DE LARROUX & de Catherine-Émilie DE BELLISSENS. Elle lui a donné les quatre enfants ci-après :

1. MARIE-LOUIS-JOSEPH-JEAN-AMALRIC, né le 25 Février 1851.
2. MARIE-LOUISE-CYPRIENNE, née le 17 Mai 1852.
3. MARIE-LOUISE, née le 1er Décembre 1854.
4. MARIE-ALPHONSINE-BLANCHE, née le 4 Juin 1858 (*f*).

(*a*) Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, t. II, article *de Solages*, p. 28.

(*b*) *Id.*, p. 27. — Il était Baron de la Baftide-Gabauffe, Seigneur de Blaye & de Saint-Benoit, au diocèfe d'Alby. A fa fortie de l'école militaire, où il était entré le 24 Avril 1763, le Dauphin, en perfonne, le fit Chevalier de Saint-Lazare, le 12 Janvier 1769 ; il devint Sous-Lieutenant dans les carabiniers le 28 Avril de la même année. Louis XVIII, par ordonnance du 24 Août 1819, l'appela à la préfidence du Collége électoral du Tarn.

(*c*) Archives du Greffe de Condom, état civil.

(*d*) Tous les enfants qui précèdent font enregiftrés, foit pour leur naiffance foit pour leur mariage, dans l'état civil ci-deffus.

(*e*) (*f*) Archives du Greffe de Condom, état civil.



De toutes les branches, l'ainée, ainfi que nous l'avons établi ailleurs, eft celle de Giverfac après laquelle vient immédiatement fa cadette, de Peyrille, qui lui fuccéda. Le rameau des Marquis de Trigonan fut créé par JEAN IV de Cugnac, deuxième fils de BRANDELIS de Cugnac & de Paule DU LAC DE LA PÉRÈDE (*a*). Ces Seigneurs n'étant plus, leur titre a fait retour à la branche ainée dont le repréfentant réfide aujourd'hui au château de Fondelin (Gers).

La branche de Cauffade, qui a fourni plufieurs individualités diftinguées, fut l'œuvre d'HENRI de Cugnac, né de PIERRE de Cugnac & de Dauphine DE GONTAUT, qui perfonnifient le VIe degré dans la filiation.

Les Seigneurs du Bourdet, en Poitou, font iffus de la branche précédente & commencent à CHARLES II de Cugnac, qui époufa Catherine-Acarie DU BOURDET (*b*) dont la maifon était apparentée avec celle de Rochechouart.

La branche de la Fère, en Picardie, était fortie de celle du Bourdet dans la perfonne de JEAN-LOUIS de Cugnac, Colonel du régiment de Laonnais, qui coopéra aux opérations de l'armée d'Allemagne en 1694 & 1702, au bombardement de Bruxelles en 1695, à l'expedition de Bavière le 24 Février 1703, aux batailles de Fredelingen, d'Hochftett, d'Almanza, aux fieges de Kell, d'Hornberg, de Lérida, de Barcelonne, de Tortofa, &c. (*c*).

La branche des Seigneurs du Monteil ou du Montet, en Périgord, détachée auffi de celle de Cauffade, difparut après une génération (*d*).

(a) *Nobiliaire univerfel*, tome XVII, *généalogie de Cugnac*, p. 199.

(b) *Ut fupra*, p. 214.

(c) Fonds d'Hozier, doffier de Cugnac, Bibl. Imp. Mss.

(d) *Nobiliaire univerfel*, tome XVII, p. 219.

La branche de Paulhac ou Pauliac s'eft illuftrée par quelques grands perfonnages militaires, tels que Jean-Paul de Cugnac, qui fut bleffé à la bataille de Rocroy (1643) & commanda en chef le régiment de Picardie. Ses fervices font confignés dans la *Gazette de France* du 17 Juin 1643, du 29 Décembre 1650 & du 11 Octobre 1653. Marc de Cugnac, fon fils, devint Maréchal des camps & armées du Roi ainfi que Premier Capitaine aux gardes françaifes.

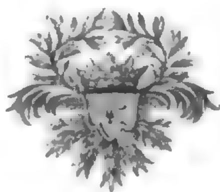
La branche de Pauliac fut fondée par Forton de Cugnac, Gouverneur du château d'Arras, 2e fils d'Étienne de Cugnac, Seigneur de Cauffade, & de Louife de Rassials, vivant en 1455 (*a*).

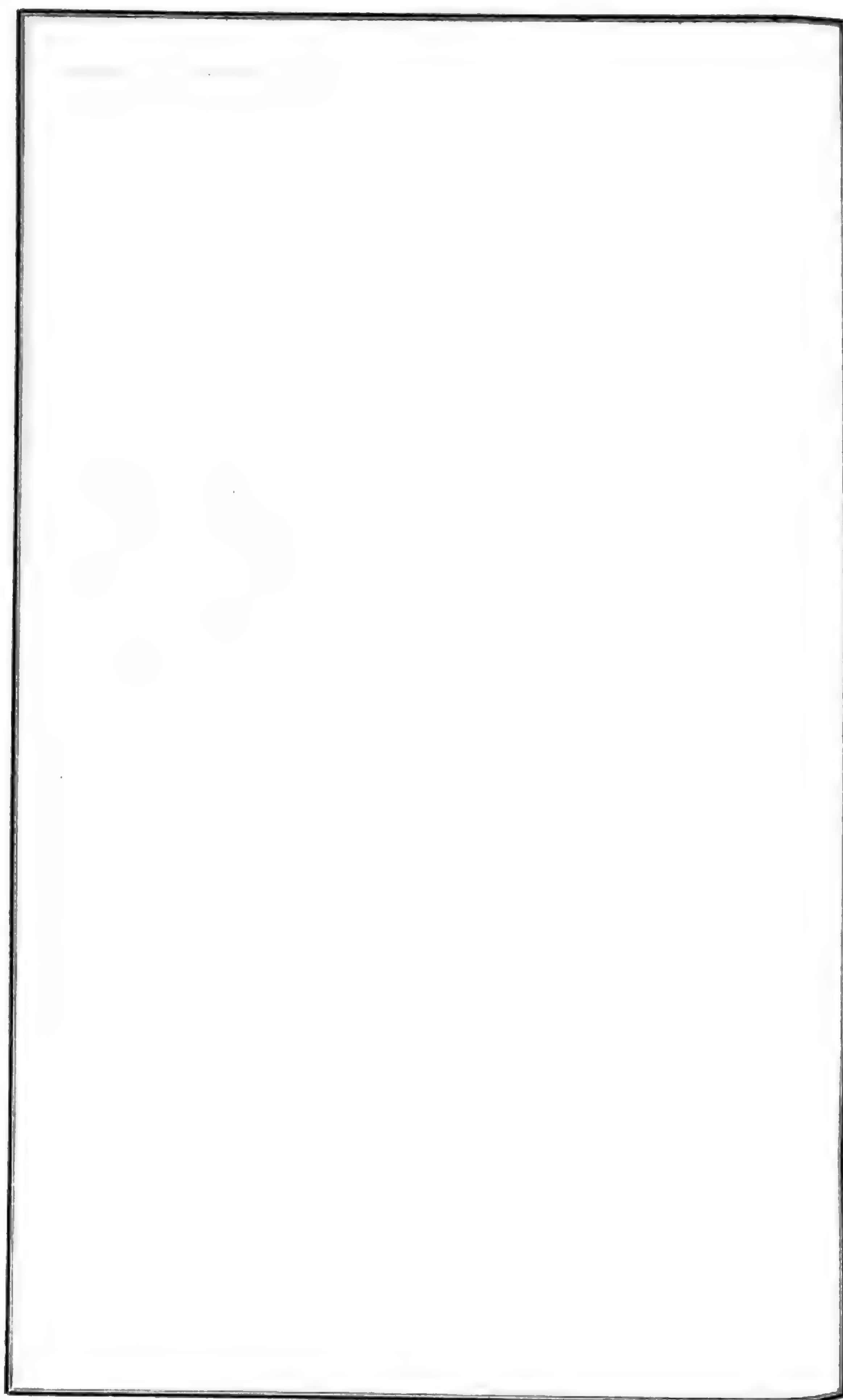
D'Antoine Ier de Cugnac, Chambellan de Charles VII en 1451, eft provenue la branche des Cugnac, Marquis de Dampierre, implantée en Orléanais, laquelle a produit celle des Barons d'Imonville (*b*), dont le fujet initial fut Louis de Cugnac, & auffi celle des Marquis de Bocard (*c*), fondée par François de Cugnac, IIe du nom.

Ce dernier fut marié en premières noces à Gafparde de Bocard, héritière de cette terre, & en fecondes, à Anne Le Loup de Beauvoir. Les Seigneurs de Bocard avant de fe fondre dans la maifon de La Châtre s'étaient ramifiés en Sires de Crevant-Humières, & plus tard en Barons de Veuilly, lefquels eurent pour point de départ Pierre de Cugnac, Chevalier, Seigneur de Veuilly en Galveffe, dans la généralité de Soiffons. Il abandonna la carrière eccléfiaftique pour celle des armes & laiffa lignée de fon alliance avec Demoifelle Marie-Anne de Vassan.

La branche de Tourondel, fixée à Lille (Flandre), eut pour auteur Peyrot ou Perrot de Cugnac, fils cadet de Marc de Cugnac, Seigneur de Giverfac, & de Polixène de Durfort (*d*). Henrie de Gontaut de Saint-Geniès, femme de Peyrot, lui laiffa un fils, Henri, dont le dernier defcendant a été Sébastien-Marie-Jules-Henri, Vicomte de Cugnac, Volontaire royal en 1814, & époux d'Alexandrine de Chaton (*e*), dont il a eu Gonzalve de Cugnac, mort jeune, & Clémence-Marie, née à Lille le 12 Mai 1818, aujourd'hui Madame de Badz. Jaloufe de retenir le nom paternel au profit de fon fils aîné, elle a demandé aux repréfentants actuels des branches de Giverfac (*f*) & du Bourdet la faculté d'ajouter au nom de de Badz celui de Cugnac. Elle a été autorifée à faire cette addition en compagnie & à la fuite du premier nom, fous la réferve que l'appéllatif de Cugnac ne perdrait jamais fa forme commémorative & qu'il ne ferait jamais porté ifolément, c'eft-à-dire de manière à revêtir l'apparence patronymique.

(*a*) Fonds d'Hozier, doffier de Cugnac, Bibl. Imp.
(*b*) D'elle fort le rameau de Richerville, qui fe replia plus tard fur celui de Dampierre & s'incorpora de nouveau avec lui par un mariage; d'elle encore vint le rameau des Seigneurs de Jouy.
(*c*) Fonds d'Hozier, Bibl. Imp., Mss., doffier de Cugnac.
(*d*) Fonds d'Hozier, doffier de Cugnac, Cabinet des titres, Bibl. Imp. — *Étrennes de la nobleffe*, tome VII, p. 129.
(*e*) D'une ancienne famille qui eut fon berceau & fon rôle en Bretagne.
(*f*) Le continuateur direct de cette branche, je le répete une dernière fois, eft M. le Marquis Ludovic ou Louis de Cugnac, réfidant au château de Fondelin près Condom (Gers).

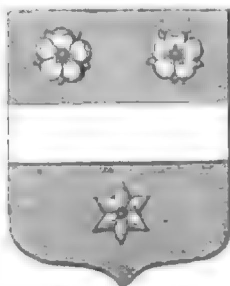




DE CUSSY,

Marquis de Jucoville.

EN NORMANDIE.



D'Azur à une Fafce d'Argent, accompagnée en chef de deux Rofes de même, & en pointe d'une Molette d'éperon, auffi d'Argent. SUPPORTS : *deux Licornes.* DEVISE : Faictes bien.

Cette famille a poffédé les fiefs de Cuffy (commune de Saint-Conteft, près Caen), de Crépon, près Bayeux, de l'If-à-Vouilly, près Ifigny, de Vouilly, &c.

Dès l'an 1563 elle s'eft divifée en trois branches : l'aînée, qui exifte encore en Normandie, celle de Verquereul, aujourd'hui éteinte, & la cadette, celle de Belval, dont on va s'occuper ici plus particulièrement. La filiation des deux dernières branches a été donnée par d'Hozier au Ier Regiftre de cet Armorial, à l'occafion des preuves faites par elles pour l'admiffion d'une demoifelle à Saint-Cyr (1731) & d'un garçon au nombre des Pages de la Petite Écurie (1722), mais elle ne donne que les degrés dont la juftification était néceffaire pour ces preuves, & ne remonte pas au delà de 1500.

La branche cadette a poffédé les fiefs fuivants en Normandie : Étréhan & Mandeville, près Bayeux, Montaure, Belval, la Houffaye, près Coutances, puis, après l'héritage des biens & titres de la famille de Faoucq de Rochefort, recueilli en 1762 par JACQUES-LOUIS de Cuffy de Belval, ce dernier devint Marquis de Jucoville, Seigneur & Patron de Grandcamp, Létanville, Mandeville, la Cambe, Néhou, &c. (diocèfe de Bayeux). C'eft le même qui fut reçu Page du Roi en fa Petite Écurie le 21 Mai 1722, fur le certificat de nobleffe qui lui fut délivré par d'Hozier.

La maifon de Cuffy date, dans l'hiftoire, de l'époque de la conquête d'Angleterre, où figure INGELRAM de Cuffy (*a*).

Les fiècles qui fuivent fourniffent divers documents où l'on retrouve ce nom.

Des chartes de 1154 & 1189 (Cartulaire de l'abbaye de Troarn) mentionnent : UNFROID, FOUCHARD, ALAIN, INGELRAM, &c., de Cuffy.

Une charte de 1188 (*b*) parle de ALAIN, DURAND & ROBERT de Cuffy (Cuffeïo).

Dans les chartes des abbayes de Saint-Étienne & d'Ardenne (*c*) à & près Caen, on trouve en 1170, 1293 & autres années des mêmes fiècles :

JEAN de Cuffy, RANULPHE, GUILLAUME, & RENAUD, fon pere, puis GILLEBERT de Cuffy.

(*a*) L'Abbé de la Rue, *Nouveaux Effais hiftoriques fur la ville de Caen*, t. Ier (chap. traitant de la tapifferie de Bayeux). — Auguftin Thierry, *Hiftoire de la conquête de l'Angleterre.* — C. Hippeau, *Hiftoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen.*

(b) *Rotuli magni Scaccarii Normanniæ* ; Londres, 1830, in-fol., p. 20, col. 2.

(*c*) C. Hippeau, *Cartulaire des abbayes d'Ardenne & de Saint-Étienne de Caen.* — L'Abbé de la Rue, *Premiers Effais fur la ville de Caen.*

En 1222, AALIX & OSANA de Cuſſy, & ACHARD de Cuſſy, leur frère (*a*).

En 1223, une charte du Saint-Sépulchre de Caen, porte les noms de JEAN & RICHARD de Cuſſy, Seigneurs de Crépon (*b*).

De 1200 à 1250, une charte de l'abbaye de Longues, près Bayeux, porte le nom de GUILLAUME de Cuſſy (*c*).

En 1320, GUILLEMETTE de Cuſſy, Dame de Rouxeville (*d*).

La liſte des Abbés de Mondaye, au diocèſe de Liſieux, porte LAURENTIUS de Cuſſeyo, en 1490 (*e*).

Dans une recherche de la Nobleſſe faite en 1523 (*f*) on trouve :

« ROGER de Cuſſy, Seigneur de l'If, fils de JACQUES de Cuſſy, Seigneur de l'If, &
« de Jeanne DU CHASTEL; ledit JACQUES, & NICOLAS, ſon frère, fils de LAURENT de
« Cuſſy & d'Iſabeau LE PELEY; le ſuſdit LAURENT de Cuſſy, fils de RICHARD (*g*) de
« Cuſſy & de Demoiſelle DE LA LONDE, & ledit RICHARD, fils d'un autre RICHARD
« de Cuſſy, Eſcuyer. »

ROGER de Cuſſy, ci-deſſus mentionné, eſt la tige commune des branches de la maiſon de Cuſſy, dont la cadette fait le ſujet de cette notice. Ce n'eſt qu'à ſon père JACQUES, vivant avant 1500, que remonte la filiation donnée par d'Hozier. Mais en réalité ce Jacques forme le IVe Degré, & JACQUES-LOUIS, qui termine l'article de d'Hozier, pour la branche cadette, dont nous allons donner la continuation, eſt au Xe degré à partir de Richard Ier de Cuſſy.

X. DEGRÉ.

JACQUES-LOUIS de Cuſſy de Belval, né à Coutances le 2 Mai 1707, reçu Page du Roi dans ſa Petite Écurie, le 21 Mai 1722, épouſa, le 4 Octobre 1732, à Coutances, Françoiſe-Éliſabeth DE LA BAZONNIÈRE, fille de feu Meſſire Gédéon DE LA BAZONNIÈRE & de Noble Dame Renée LOUVEL DE CONTRIÈRE. Il hérita en 1762 du Marquiſat de Jucoville par le décès, ſans poſtérité, de tous les enfants de ſon oncle, Raphaël de Faoucq de Rochefort, dernier du nom, Marquis de Jucoville, & frère unique de Jacqueline de Faoucq, ſa mère (*h*). Il mourut à Paris, rue de Grenelle, le 23 Mai 1766, & fut inhumé dans l'égliſe de Saint-Euſtache. De ſon mariage il laiſſa :

(*a*) Cartulaire d'Ardenne, nº 124.

(*b*) La Cheſnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*, t. IX, p. 444.

(*c*) Cartulaire de Longues, diocèſe de Bayeux, nºs 10 & 6.

(*d*) La Cheſnaye-Desbois.

(*e*) Sainte-Marthe, *Gallia Chriſtiana*, t. XI, p. 862 D.

(*f*) Recherche des Élus de la vicomté de Bayeux, par Jacques du Boſcq, en 1523.

(*g*) La Roque parle de ce Richard dans ſes écrits ſur la ville de Caen.

(*h*) L'alliance de la maiſon de Cuſſy avec celle de Faoucq de Rochefort, dont elle devint l'héritière, lui valut en outre l'avantage d'une illuſtre deſcendance. Jacqueline de Faoucq, Dame de Cuſſy, comptait au nombre de ſes aïeules une deſcendante directe par les femmes, de Richard Ier, Duc de Normandie. Ce fait réſulte du contrat de mariage, en date du 14 Septembre 1395 (*) qui eut lieu entre Meſſire JEHAN Faoucq, Chevalier, Seigneur de Rochefort, & Noble Dame Jeanne DE COULOMBIÈRES, fille de Henri DE COULOMBIÈRES & de Noble Dame Jeanne CAMPION, Dame de la Haye-du-Puits. Cette Jeanne Campion, depuis remariée à Roger de Briqueville, établit ſa deſcendance des Ducs de Normandie, lors d'un procès de ſucceſſion dans lequel le Parlement de Paris lui donna gain de cauſe, le 20 Juillet 1398. Ces détails & la déciſion du Parlement ſont relatés dans d'Hozier, Regiſtre ſecond, à l'article *de Briqueville-Bretteville*, p. 9 & 10. Jehan de Faoucq, mari de Jeanne de Coulombières, était lui-même fils de Raoul DE FAOUCQ & de Luce DE VILLIERS, famille que Michel Beziers dans la *Chronique des Baillis de Caen*, dit être la ſouche des Ducs de Buckingham. (Voir auſſi Richard Seguin, *Hiſtoire militaire & archéologique des Boſcains*.)

La famille de Faoucq était fort ancienne. Raoul de Faoucq prit part à la première croiſade en qualité de Seigneur Banneret. (Gabr. Dumoulin, *Hiſtoire de Normandie*. — Catalogue des ſeigneurs qui accompagnaient Robert Courteheuſe à la conquête de Jéruſalem.)

(*) Copie certifiée & légaliſée, délivrée le 27 Août 1867, par Me Bannelois, Notaire à la Cambe (Calvados).

XI. DEGRÉ.

Louis-François de Cuſſy, Seigneur haut Juſticier de la Cambe, Marquis de Jucoville (*a*), Seigneur & Patron de Mandeville, Grandcamp, Létanville & autres lieux, né à Coutances le 13 Janvier 1735, marié, au château du Pont-Rilly, près Valognes, le 13 Mai 1760, à Noble Demoiſelle Ambroiſine-Léonore de la Houssaye d'Ourville, fille de Meſſire Paul-Hyacinthe-Charles de la Houssaye, Chevalier, Seigneur Marquis d'Ourville, & de Noble Dame Ambroiſine d'Oynel. Il prit part, par procuration, aux Aſſemblées de la Nobleſſe du bailliage de Coutances, en 1789, pour l'élection des Députés aux États généraux, & décéda à Grandcamp, près Iſigny, le 29 Brumaire an XI (20 Novembre 1802). Il eut de ſon union, outre deux fils morts ſans poſtérité, deux autres :

1. Marie-Léonor-Louis-Ambroise de Cuſſy, Marquis de Jucoville, né à Coutances le 16 Juillet 1766, Baron de l'Empire (1811), Préfet du Palais de Napoléon Ier & Gentilhomme de l'Impératrice Marie-Louiſe, Chevalier de Saint-Louis en 1815. Il épouſa Auguſta Le Manissier, & mourut à Paris le 1er Octobre 1837, ne laiſſant de ſon mariage qu'un fils :

   Louis-Jean-Charles, Marquis de Cuſſy, marié en 1851 à Françoiſe-Sophie Hutin; décédé à Paris le 7 Mai 1867, ſans laiſſer de poſtérité.
2. Charles-François, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

Charles-François, qualifié Comte de Cuſſy, né à Coutances le 1er Avril 1773, reçu Chevalier de Malte, avec diſpenſe d'âge, le 6 Novembre 1777 (*b*), & nommé Chevalier de Saint-Louis le 26 Septembre 1815, pour ſes ſervices militaires dans l'armée des Princes pendant l'émigration. Il avait épouſé, le 13 Juin 1810, Mademoiſelle Jeanne-Angélique de Sauvage de Servilanges, fille de feu Jean-Gaſpard de Sauvage de Servilanges, Capitaine de cavalerie, & de Noble Dame Lucile Duprey des Isles, & décéda à Bayeux le 25 Août 1860, laiſſant de ſon mariage :

1. Charles-Isaac, qui ſuit.
2. Alexandre, dit le Comte de Cuſſy de Mandeville, marié en premières noces en 1837 à Mademoiſelle Léontine Canteil de Condé; & en ſecondes noces en 1847 à Mademoiſelle Élina de Nettancourt-Vaubecourt.

XIII. DEGRÉ.

Charles-Isaac, Marquis de Cuſſy de Jucoville, titre qu'il prit après la mort, ſans poſtérité, de ſon couſin germain, Louis-Jean-Charles (voir plus haut), dernier rejeton de la branche aînée; né au château de Jucoville à la Cambe le 21 Novembre 1812, marié, à Leſſard, le 16 Février 1841 (*c*), à Mademoiſelle Mathilde-Marie Fremin de Lessard, fille de Anatole-Henri Fremin de Lessard & de Dame Bonne-Julienne Crépel. De ce mariage ſont iſſus :

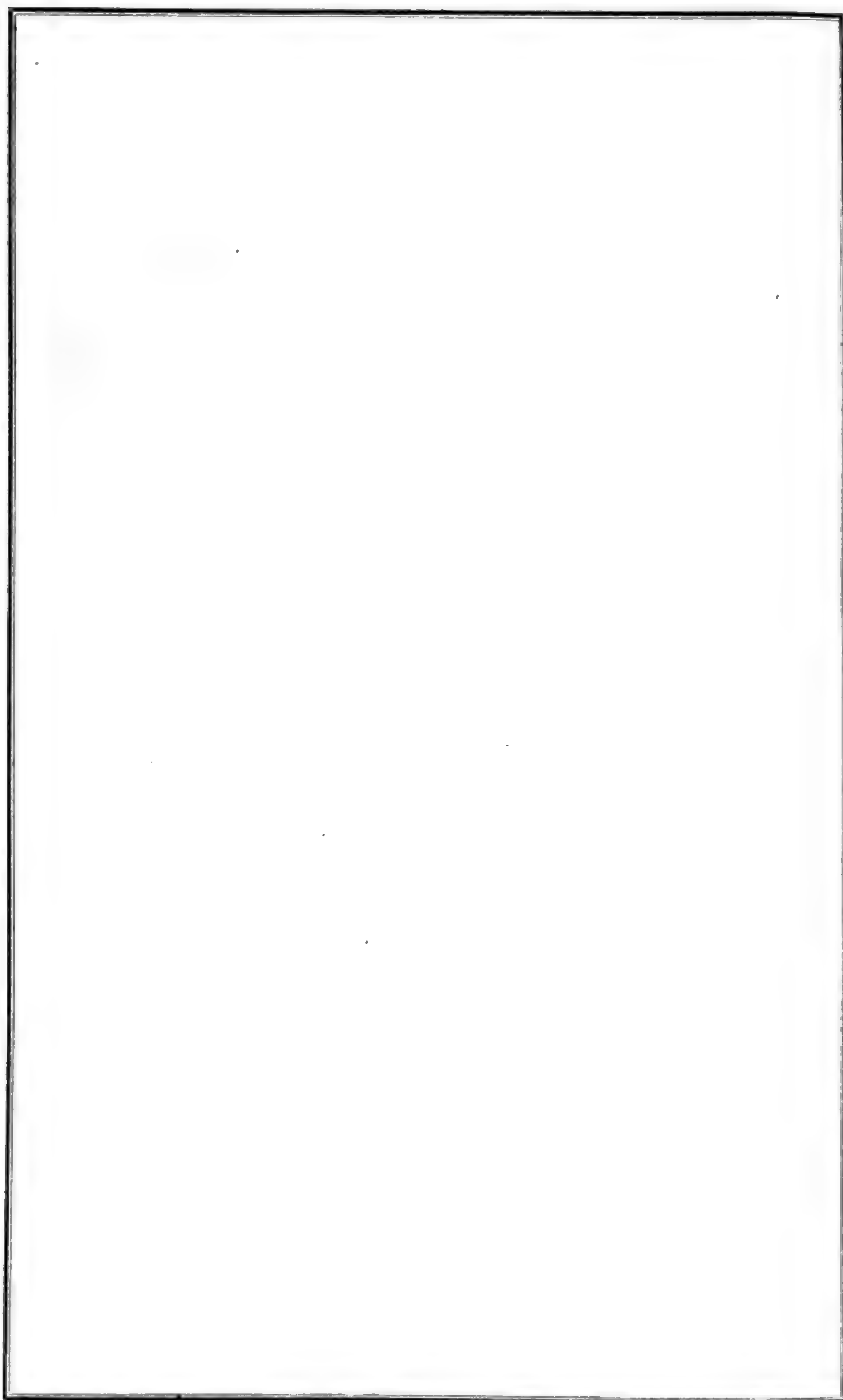
1. Charles-Henri, né à Leſſard le 29 Août 1842.
2. Jules-Émile, né à Leſſard le 24 Mai 1844, & décédé à la Cambe, au château de Jucoville, le 24 Janvier 1865.

(*a*) Qualifié ainſi dans les actes de naiſſance de ſes fils (extraits légaliſés), & dans les procès-verbaux des Aſſemblées de la Nobleſſe des bailliages de Carentan & Coutances en 1789.

(*b*) Saint-Allais, dans ſon livre *L'Ordre de Malte*, donne pour date le 4 Décembre 1775.

(*c*) Extrait certifié du regiſtre des actes de l'état civil.

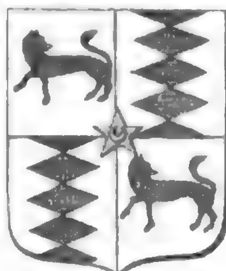




DANIEL,

Anciens Seigneurs de Tabley, Daresbury, Budworth (en Angleterre); *de Grefens, Moult, Grangues, Martragny, Ruqueville, Vauffieu, Eurville, Betteville, &c.* (en France).

NORMANDIE ET ANGLETERRE.



Écartelé : aux 1 & 4 d'Argent à trois Fufées & deux demies de Sable, couchées & pofées en pal, qui eft DANIEL; *aux 2 & 3 auffi d'Argent au Loup paffant de Sable, la tête & la queue contournées, lampaffé, armé & vilainé de Gueules,* qui eft DARESBURY; *& fur le tout une Étoile de Gueules, chargée d'un Croiffant d'Or.* COURONNE : *de Marquis* (a). CIMIER : *un Loup paffant.* SUPPORTS : *deux Lions léopardés.*

La maifon DANIEL (*b*)(Daniell, Danyel, Danyers, de Anyers, en Angleterre), d'ancienne chevalerie, venue de Normandie, apparaît en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, comme le conftatent les liftes du monaftère de la Bataille, près Haftings (*c*). Les Daniel figurent enfuite dans le *Domefday-book* & dans tous les ouvrages anglais des premiers temps de la conquête (*d*). Mais « leur filiation ne peut être donnée avec exactitude que depuis 1250 » (*e*).

JOHN Daniel, Seigneur de Tabley, Chevalier banneret, dont la fille JEANNE époufa Sir Robert LE GROSVENOR, vivait à la fin du XIIIe fiècle dans le comté de Chefter (*f*). Cette branche, qui était l'aînée, s'éteignit dans les maifons de LEICESTER (aujourd'hui Lords de Tabley) au XVe fiècle, & de WILLIS OF HALSNEAD au XVIIIe fiècle (*g*), mais vers le milieu du XIVe fiècle, s'était détachée la branche des Daniel, Seigneurs de Daresbury (*h*). Ces derniers toutefois n'étaient plus repréfentés en Angleterre au fiècle dernier qu'en ligne féminine par les CLOWES OF DELAFORD (*i*).

De cette branche de Daresbury s'était féparé, vers le milieu du XVe fiècle, le rameau de BUDWORTH (*j*), tige commune des DANIEL DE BUDWORTH & de SAINTE-MAR-

(*a*) Le certificat anglais de 1673 porte *un Cafque fommé d'une Couronne de Baron, furmontée d'un Loup paffant* pour cimier; *le tout pofé fur un Manteau de Gueules, fourré de blanc, retrouffé & englanté d'Or.*

(*b*) Famille diftincte de celle des Daniel, Marquis de Boifdenemetz, & fignalée comme telle dans l'*Indicateur Nobiliaire* du Préfident d'Hozier de 1818, p. 84.

(*c*) En Angleterre : Lifte publiée par Halenshed; *The Roll of the battle Abbey, annotated by John-Bernard Burke, Efquire* (aujourd'hui Roi d'armes d'Irlande); London, 1848; Edw. Walfold, &c. — En France : André Du Chefne; Auguftin Thierry; Tables commémoratives de l'expédition de 1066 dans l'églife de Dives (Calvados).

(*d*) *Domefday-book, feu liber cenfualis Willelmi primi*, p. 18. Comté de Suffex, manoir de Wilsham, centurie de Baldeflei, terres du Comte d'Eu. — *Domefday-book, photo-zincographed by Colonel H. James, Efquire*; London (1862). — Co. Suffex, p. VI, *Tefta de Nevill; — Parliamentary writs; — Calendarium Inquifitionum poft mortem; — Formulare Anglicanum; — Catalogue des rolles Gafcons, Normans & François, confervés dans les Archives de la Tour de Londres*, Paris, 1743, in-fol.

(*e*) Edward Walford, *The County Families of the United Kingdom*; London, 1865.

(*f*) Collins, *Peerage*, art. *Le Grofvenor.*

(*g*) J.-B. Burke, *Hiftory of the Commoners.* — (*h*) J.-B. Burke, *Dictionary of the landed gentry.*

(*i*) Omerod, *Hiftory of the Chefhire* (Co. Chefter), v. Ier, p. 740.

(*j*) Herald's Vifitation of Wiltshire, Dorfetshire and Somerfetshire, taken in the year 1623 (à la Tour de Londres).

GUERITTE (Co. Wilts), éteints en Angleterre au XVII[e] fiècle (*a*), & des DANIEL DE GRESENS (*b*), MOULT, GRANGUES, paffés en France.

Le premier de ceux-ci, HENRI Daniel, vint s'établir vers 1635 en Normandie, à Caen, où fes defcendants fe font perpétués jufqu'à nos jours. Il obtint en Février 1675, du Roi Louis XIV, « fur la préfentation des Certificat & Lettres patentes d'un Roy d'armes d'Angleterre (*c*) (en date du 10 Octobre 1673), & fur l'atteftation de l'Ambaffadeur du Roy de la Grande-Bretagne & celle de fon Premier Secrétaire d'État (*d*) », des Lettres confirmatives de Nobleffe (*e*), qui *le reconnaiffaient de noble & ancienne extraction, l'agrégeaient au corps de la Nobleffe françaife, reconnaiffaient des fervices rendus & l'autorifaient à « acquérir & poffèder tous fiefs, terres & feigneuries de quelque titre & qualité qu'ils foient » & l'exemptaient de la finance à payer* (*f*). Cet Henri defcendait au VI[e] degré de WILLIAMS ou GUILLAUME Daniel, Seigneur de Daresbury, par lequel commence la filiation donnée par Byffhe. En rapprochant les renfeignements donnés par Omerod & la Vifitation de 1623, on peut conclure que ce Williams formait le V[e] degré de la branche de Daresbury. Dans la Vifitation, Williams eft défigné comme père de Thomas (fils aîné), placé au VI[e] degré de la filiation par Omerod. Henri I[er] Daniel forme donc le X[e] degré à partir de l'auteur de la branche de Daresbury. Son petit-fils fuit.

XII. DEGRÉ.

HENRI III Daniel (*g*), Chevalier, Seigneur & patron de Grangues, le Breuil, &c., Seigneur haut-jufticier de Martragny, Ruqueville & Vauffieu, Maître des comptes, puis Préfident en la Cour des comptes, aides & finances de Normandie (*h*), naquit à Caen le 2 Février 1676, dans la religion réformée (*i*), qu'il abjura le 4 Avril 1700 (*j*). Il époufa, le 5 Juin 1696, dans l'églife de Saint-Nicolas des Champs à Paris, Catherine LE MAISTRE, arrière-petite-nièce du célèbre Jean LE MAISTRE, Préfident à mortier au Parlement de Paris.

Le grand-père du Préfident de Grangues était petit-fils de HENRI I[er] Daniel, était fecond fils de GUILLAUME Daniel & de Jeanne RANDALL, & fut la tige commune des Daniel de Moult, les aînés, éteints à la feconde génération, & des Daniel de Grangues.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-HENRI-ROBERT Daniel, Écuyer, fils du précédent, Seigneur & patron de Grangues, le Breuil, Nancelles, Mondavid, les Veaux, Seigneur haut-jufticier de Martragny, Ruqueville & Vauffieu, qualifié Marquis de Martragny (*k*), Chevalier des

(*a*) J.-B. Burke, *Dictionary of the landed gentry*.

(*b*) Ce furnom (probablement anglais) eft ajouté feul au nom de Daniel & écrit de la main même de d'Hozier fur quatre pièces confervées au Cabinet des titres de la Bibliothèque Impériale.

(*c*) Certificat d'Edward Byffhe, Clarencerx, Roy d'armes d'Angleterre, délivré le 10 Octobre 1673, comprenant fix générations. Original en parchemin aux archives de la famille.

(*d*) Atteftation du Premier Secrétaire d'État, donnée en la Cour de Whitehall le 7 Janvier 1674. Original aux archives de la famille.

(*e*) Lettres confirmatives, datées de Saint-Germain-en-Laye le 15 Février 1675. Original en parchemin aux archives de la famille.

(*f*) Confidérants des Lettres patentes.

(*g*) Ses armoiries font enregiftrées à l'Armorial manufcrit de 1696 (généralité de Rouen, p. 711, n° 279). Il était coufin germain de N. Daniel, Écuyer, Seigneur de Moult, mentionné au même vol., n° 280.

(*h*) Mémoriaux de la Chambre des comptes, aux archives de la Seine-Inférieure.

(*i*) Archives du Confiftoire de Saint-Vaaft, à Caen.

(*j*) Mémoriaux de la Chambre des comptes, aux archives de la Seine-Inférieure.

(*k*) Familles nobles de Normandie d'après Chevillard. Manufcrit aux archives du Calvados.

ordres royaux & militaires du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérufalem (*a*), Lieutenant pour le Roi au gouvernement de Lifieux (*b*), époufa vers 1720 (*c*) Louife-Marguerite Le Cloutier de Boishibout, & mourut le 2 Janvier 1733, au château de Grangues, laiffant entre autres enfants :

Henri-Jacques-François-Aimé, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

Henri-Jacques-François-Aimé Daniel, Écuyer, Seigneur & patron de Grangues, le Breuil, &c., Seigneur haut-jufticier de Martragny, Ruqueville & Vauffieu, dit le Marquis de Grangues, naquit au château de Grangues le 14 Avril 1722. Il époufa en premières noces, vers 1742, Jacqueline-Anne-Françoife Deschamps-Guillot, d'une famille de l'échevinage de Rouen, dont il eut quatre filles ; & en fecondes noces, vers 1756, Marie-Anne-Charlotte de Quintanadoine de Betteville, d'une famille originaire d'Efpagne (*Quintanadueñas*), de laquelle il eut quatre fils dont trois furent les auteurs des branches de Grangues, d'Eurville & de Betteville. La branche aînée, de Grangues, s'éteignit à la feconde génération.

Marie-François-Léonor-Grégoire-Aimé, troifième fils du précédent, auteur de la branche d'Eurville, continuera la defcendance.

XV. DEGRÉ.

Marie-François-Léonor-Grégoire-Aimé Daniel, Seigneur d'Eurville, connu au fervice fous le nom de Chevalier de Grangues, Cadet-Gentilhomme puis Lieutenant au régiment de Royal-Comtois (*d*), bleffé en 1781, à la prife de Tabago (campagne d'Amérique) (*e*), était né au château de Grangues le 9 Mars 1760, & mourut à Rouen en 1814. Il avait époufé (*f*), le 1[er] Floréal an X (20 Août 1802), Françoife-Thérèfe-Jofèphe de Manneville, dont il n'eut qu'un fils, qui fuit.

XVI. DEGRÉ.

François-Aimé-Raymond Daniel d'Eurville releva le titre de Marquis de Grangues, en devenant chef de nom & d'armes par fuite de l'extinction de la branche aînée, en la perfonne de fon oncle Henri-Charles-Auguste, décédé à Rouen le 16 Mars 1818 (*g*), & dont le fils unique, Henri-Frédéric, Capitaine d'artillerie, avait été tué à la bataille de la Moskowa (*h*), fans avoir été marié; né à Rouen le 3 Ventôfe an XI (23 Février 1803), il époufa le 15 Avril 1839, à Paris, Françoife-Thérèfe-Jofèphine Boscary de Romaine, veuve d'Antoine-Achille, Comte de Foucher de Careil, Moufquetaire de la garde du Roi & Capitaine de chaffeurs à cheval, dont defcendance. Elle eft décédée le 5 Mai 1848, laiffant de fon union avec le Marquis de Grangues une fille unique :

Charlotte-Louise-Ada, née au château de Grangues le 11 Juillet 1840, & ma-

(*a*) Almanach royal de 1724.
(*b*) Archives de la commune de Lifieux.
(*c*) On a produit les actes dont les dates font indiquées complétement; les autres ne font connus que par des rappels fur d'autres actes de famille.
(*d*) États de fervice du Miniftère de la guerre.
(*e*) Archives du Miniftère de la marine.
(*f*) Archives de la commune de Thellement (Eure).
(*g*) Archives de la ville de Rouen.
(*h*) États de fervice du Miniftère de la guerre.

riée, le 19 Mai 1860, à Henry Coustant d'Yanville (*a*), Chevalier, Chef d'efcadrons au 3e régiment de lanciers, Chevalier de la Légion d'honneur, d'où defcendance.

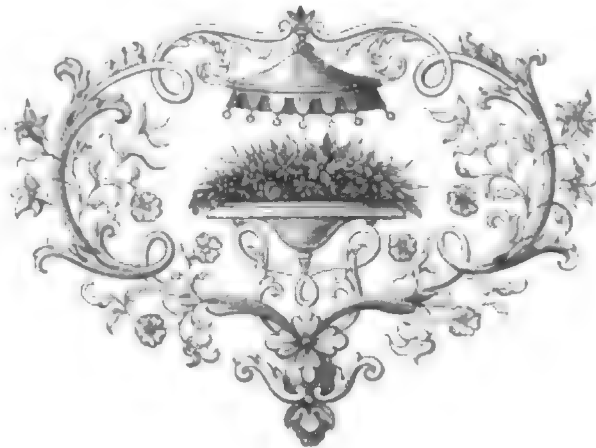
La réfidence de la famille Daniel eft au château de Grangues (Calvados) (*b*).

Services rendus. Un Préfident en la Chambre des comptes & Cour des Aides de Normandie, un Lieutenant de Roi au gouvernement de Lifieux, un grand nombre d'Officiers, un Chevalier du Mont-Carmel & de Saint-Lazare, &c.

Alliances : de Baudre, de la Bussière, de Boulleville, de Bourdon-Grammont-du Lys, de Canteil, de Chamberland, Dagier de Rufosse, de Gruel, Guilbert, de Larchey, de Moysant, de Marguerie, Néel de la Neuville, le Normand de Viette, Poyer de Rumare, de Platement, de Robillard, Scelles de la Coquerie, Subtil de Beaumont, Le Sueur de Colleville, de la Tour du Pin, de Vendes, Villedieu de Torcy, &c.

(*a*) Voir la notice Coustant, ci-devant, p. 539.

(*b*) Il n'exifte plus d'autres repréfentants de cette famille que dans la branche cadette connue fous le nom de Daniel de Betteville, dont la réfidence eft à Caen & au château de Betteville près Pont-l'Evêque (Calvados).



DAX,

Marquis d'Axat, Barons de Ceſſales, anciens Seigneurs d'Axat, d'Artigues, de la Serpent, du Villar, de Trévas, de Cucugnan, & autres lieux.

EN LANGUEDOC.



D'Azur à un Chevron d'Or, chargé ſur la pointe d'une Quintefeuille de Gueules. DEVISE : Decus & tutamen in armis.

La généalogie de cette famille eſt rapportée d'une manière ſuccinćte au Ier Regiſtre de cet Armorial. Avant que d'en donner la continuation juſqu'à nos jours, il n'eſt pas inutile de la faire précéder de quelques détails généalogiques antérieurs à l'époque à laquelle d'Hozier a fait remonter ſon article.

Selon la tradition, appuyée par les papiers & les mémoires de famille, MATHIEU Dax ſerait venu de la Poméranie pruſſienne ou de l'électorat de Saxe ſe fixer à Carcaſſonne vers 1330. Il épouſa Jeanne-Marie DE LESCURE, dont il eut entre autres enfants (*a*) :

JACQUES Dax, marié en 1397 à Gabrielle DE SAINTE-COLOMBE, dans les Cévennes, dont il eut : 1. PIERRE, qui ſuit; 2. ARNAUD, Gouverneur de Gaëte (Naples); 3. JEAN, Abbé de Saint-Polycarpe (Aude); 4. HENRI, mort de la peſte.

PIERRE Dax, fut marié en 1430 avec une fille de la maiſon DE TABERNE, dont il eut, entre autres enfants :

ROLLAND Dax, marié à Bertonnie-Hélix DE LA JUDIE, de la maiſon de Rieux, teſta le 22 Juillet 1445, par devant Barthélemy Ardeti, Notaire à Carcaſſonne, & mourut en 1457. De ſon mariage vinrent :

1. JACQUES.
2. ARNAUD, dit *le Vieux*, qui ſuit.
3. ARNAUD, dit *le Jeune*, qui teſta le 10 Septembre 1461, par-devant Fabre & Catalany, Notaires à Carcaſſonne, en faveur de ſon frère Jacques. Sa fille unique, ISABEAU, épouſa, par contrat du 13 Avril 1469, Jean FULCI, Licencié en loix à Carcaſſonne.

ARNAUD Dax, dit *le Vieux*, ou *l'Aîné*, reçut, conjointement avec ſon frère cadet, Arnaud, des Lettres de nobleſſe, en date de Juillet 1457 (*b*). Il acquit les ſeigneuries d'Araignon, de Leuc, la Serpent, Roquetaillade, Connillac, le Villar, Mornac, la baronnie de Trévas, Saint-Martin le Vieil; & enſuite les ſeigneuries d'Axat, d'Artigues & autres lieux, au diocèſe d'Alet, pour le prix de 800 livres (?), par aćte paſſé devant Jacques Minety, Notaire à Narbonne, le 18 Avril 1466 : le

(*a*) Un mémoire domeſtique lui donne pour fils un SAMUEL, Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem.

(*b*) Recueil des ennobliſſements accordés par les Rois de France, qui ont été enregiſtrés dans la Chambre des comptes de Paris depuis 1350 juſqu'en 1668, t. Ier, p. 165. Manuſcrit à la Bibl. de l'Arſenal.

propriétaire en était Noble Antoine du Vivier, Seigneur de Camps. Cette fortune, considérable pour l'époque, ainsi que les alliances contractées avec les maisons nobles par les ancêtres d'Arnaud, donnent une idée suffisante de l'importance de la famille Dax avant son anoblissement & font présumer qu'elle fût noble en Allemagne, d'où la tradition la fait sortir, & que dès son établissement en France, elle avait pris un rang distingué parmi la noblesse du Languedoc.

Arnaud Dax épousa, par contrat du 2 Juin 1440 (Despondieu, Notaire à Carcassonne), Jordane ou Jordette Taberne, de la maison de la Roque.

C'est à lui que remonte la filiation de cette famille donnée par d'Hozier au Ier Registre de cet Armorial, p. 186-188, & dont la continuation va suivre.

Les titres de Baron & de Marquis sont successivement portés dans cette famille. Le premier remonte au commencement du XVIIe siècle. Raymond Dax est qualifié *Baron* de Cessales dans un arrêt du Parlement de Bretagne, du 16 Mars 1605 (*a*). Son fils, Jean Dax, IIIe du nom, porte le titre de Baron d'Axat dans la commission de Lieutenant des Maréchaux de France, qui lui fut donnée en 1666. Anne Dax, frère du précédent, est qualifié Baron de Cessales, dans son brevet de Capitaine de chevau-légers, du 1er Juillet 1653 (*b*). Le jugement de maintenue de noblesse rendu en faveur de cette maison en 1668 par le Chevalier Bazin de Bezons, mentionne une « commission donnée en 1474 par MM. les Maréchaux de France à Messire Jean Dax (Ier du nom), Seigneur & *Baron* d'Axat ».

François Dax, fils de Jean, IIIe du nom, est qualifié *Marquis* d'Axat dans un acte notarié passé entre lui & le Marquis de Chalabre, le 4 Août 1717 (Me Rieutort, Notaire; contrôlé à Chalabre le 18 Septembre 1717); — dans plusieurs autres actes de 1727, 1731, 1736; dans un arrêt du Parlement de Toulouse rendu en sa faveur en 1741, &c.

La famille de Dax s'est divisée en deux branches. L'aînée, celle de d'Axat, aujourd'hui éteinte, fait l'objet de la notice donnée par d'Hozier & elle s'y arrête à Guillaume-Tranquille, qui suit. La cadette, celle de Cessales, fut formée par le frère cadet de Jean Dax, IIIe du nom, nommé Anne Dax, qui n'est que mentionné dans l'article de d'Hozier. Cette dernière s'est continuée jusqu'à nos jours.

IX. DEGRÉ (c).

Guillaume-Tranquille Dax, Marquis d'Axat, Artigues, Cailla, Vayra, &c., reçu Page du Roi dans sa Grande Écurie en 1722, épousa, par contrat du 18 Mai 1726, Henriette-Claudine-Victoire Grégoire des Gardies de Montpeyroux, fille de Marc-Antoine Grégoire des Gardies, Comte de Montpeyroux, Baron des Deux-Vierges & de Saint-Félix, Seigneur des Gardies, la Rouvière, Argentière, &c., & de Dame Louise de Bessujols de Roquelaure. Il mourut en Décembre 1727, ne laissant qu'un fils, qui suit.

X. DEGRÉ.

Marc-Antoine-Marie-Thérèse Dax, Marquis d'Axat, né le 8 Août 1728, reçu Page du Roi en sa Petite Écurie le 14 Septembre 1743, rendit hommage au Roi pour la seigneurie & Marquisat d'Axat, Artigues, Cailla & Vayra, haute, moyenne & basse justice, le 18 Décembre 1776. Il fut nommé par les États du Languedoc, le 18 Janvier 1788, l'un des Commissaires pour la vérification de la Noblesse de cette province, & mourut le 20 Juillet de la même année. Il ne laissa pas de pos-

(*a*) (*b*) Original en parchemin. (*c*) On compte ici les degrés à partir d'Arnaud Dax.

térité de fon mariage, contracté le 14 Février 1756 (*a*), avec Françoife-Mathurine DE GUIGNARD DE SAINT-PRIEST, fille de Jean-Emmanuel DE GUIGNARD, Chevalier, Vicomte de Saint-Prieft, Confeiller du Roi en fes Confeils, Intendant de juftice, police & finances en Languedoc, & de Dame Louife-Jacqueline-Sophie DE BARRAL DE MONTFERRAT. Par fon teftament, fait en 1780, il inftitua fon héritier JEAN-ANGE-MICHEL-BONAVENTURE Dax de Ceffales, fon coufin, dont on va parler plus loin. Sa veuve figure au procès-verbal de l'Affemblée de la Nobleffe de la fénéchauffée de Beziers en 1789. Elle eft décédée le 10 Mai 1814.

BRANCHE DE CESSALES.

VII. DEGRÉ.

ANNE Dax, Baron de Ceffales, mentionné plus haut, Capitaine de chevau-légers, fut maintenu dans fa nobleffe, avec fon frère Jean Dax, III[e] du nom, par l'Intendant de Bezons. Il époufa, par contrat du 25 Mai 1678, Ifabeau DESPERAMAT DE SAINT-FERRÉOL, & mourut le 14 Novembre 1688, laiffant un fils :

VIII. DEGRÉ.

JEAN Dax, Baron de Ceffales, Seigneur de Cucugnan, né le 24 Avril 1682, marié, par contrat du 1[er] Octobre 1719, avec Thérèfe-Marthe-Bonaventure D'ACEZAT D'ANGLADE, fille de Pierre D'ACEZAT & de Thérèfe D'ANGLADE. De ce mariage :

1. JEAN-FRANÇOIS Dax de Ceffales, Chevalier, né le 18 Juin 1731, Officier au régiment d'Artois, prit part aux guerres du Canada, & époufa, par contrat du 1[er] Juin 1767, Marie-Thérèfe CABESTANY DE SOLER, dont il eut :
   - I. JOSEPH-MARIE-FRANÇOIS-BONAVENTURE, né le 24 Mars 1768, obtint de d'Hozier de Sérigny, le 7 Août 1778, un certificat de fa nobleffe pour entrer aux Écoles militaires (*b*). Il eut deux fils & deux filles.
   - II. JEAN-FRANÇOIS-PIERRE-JOSEPH-GABRIEL-BONIFACE, né le 14 Mai 1777, obtint, comme fon frère, un certificat de d'Hozier, le 25 Septembre 1787 (*c*) & mourut jeune, fans poftérité.
   - III, IV, V. Un troifième fils & deux filles.
2. JEAN, qui fuit.
3. JOSEPH-BARTHÉLEMY, Chanoine du Chapitre de Saint-Paul (Aude).

Quatre filles, dont l'une époufa M. DARSE, au pays de Sault.

IX. DEGRÉ.

JEAN Dax de Ceffales, né le 11 Juillet 1738, époufa, par contrat du 8 Octobre 1766, Demoifelle Marie-Thérèfe DE CHIAVARI, fille de Michel DE CHIAVARI, Chevalier, Doge de Gênes, & de Jofèphe DE MASSA DE CHIAVARI. Il eft décédé le 13 Juin 1809. De fon mariage vinrent :

1. JEAN-ANGE-MICHEL-BONAVENTURE, qui fuit.
2. MARIE-CATHERINE-JOSÈPHE, née le 29 Septembre 1778. On fit pour elle les preuves de nobleffe, pour fon admiffion à Saint-Cyr, devant Denis-Louis d'Hozier, qui en délivra un certificat le 18 Décembre 1780 (*d*). Elle époufa M. VIADER, d'Ille, dont poftérité.

X. DEGRÉ.

JEAN-ANGE-MICHEL-BONAVENTURE Dax de Ceffales, Marquis de Dax d'Axat,

(*a*) Groffe fur parchemin. (*b*) (*c*) (*d*) Original.

par héritage & en vertu du teſtament de ſon couſin Marc-Antoine-Marie-Thérèſe (voir plus haut). Né à Boule-Ternère (Pyrénées-Orientales) en 1766, il fut ſucceſſivement Chef de bataillon, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur & Maire de Montpellier, & eſt décédé le 18 Août 1847. Il avait épouſé, le 3 Ventôſe an V (21 Février 1797), Émilie-Anaſtaſie DE GUIGNARD DE SAINT-PRIEST, fille de François-Emmanuel DE GUIGNARD, Comte de Saint-Prieſt, Ambaſſadeur, Miniſtre d'État ſous Louis XVI, & enſuite Pair de France, & de Conſtance-Guillelmine, Comteſſe DE LUDOLPH. De ce mariage ſont iſſus :

1. CONSTANTIN-JEAN-MARIE-XAVIER, qui ſuit.
2. LÉON-BARTHÉLEMY-JEAN-FRANÇOIS-XAVIER, né le 31 Juillet 1802, Premier Page de Louis XVIII, Colonel de la milice d'Alger (17 Septembre 1852), Conſeiller du gouvernement de l'Algérie, Officier de la Légion d'honneur le 13 Août 1853, autoriſé à porter la décoration de Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand le 26 Décembre 1854. Il n'eſt pas marié.
3. ARMAND, né & décédé en 1814.
4. ARMAND-JEAN-ANTOINE-LOUIS, né le 20 Avril 1816, Officier de l'ordre d'Iſabella-la-Catholique, a ſervi dans les Conſulats. Il a épouſé, le 18 Février 1852, Demoiſelle Camille-Eulalie-Suzanne-Louiſe DUFOUR, dont ſont iſſus :
   I. MARIE-ANTONIN-CAMILLE-ARMAND, né à Madrid le 29 Août 1852.
   II. MARIE-HENRI-JEAN, né à Paris le 13 Juillet 1856.
5. ANASTASIE-CLÉMENCE-FRANÇOISE-MARIE, née le 25 Décembre 1799, mariée, le 28 Décembre 1818, au Baron Frédéric DURAND, dont poſtérité.
6. EMMA-CONSTANCE-MARIE, né le 31 Juillet 1804, mariée, le 24 Février 1827, à Claude-Saint-Hilaire, Baron LAJARD, Intendant militaire aux Invalides, mort en 1851. Elle eſt décédée le 4 Octobre 1859, laiſſant poſtérité.

XI. DEGRÉ.

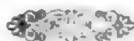
CONSTANTIN-JEAN-MARIE-XAVIER, Marquis de Dax d'Axat, né le 11 Frimaire an VI (30 Novembre 1797), Capitaine Adjudant-major dans les Dragons de la garde royale en 1830, ayant préalablement ſervi dans les gardes du corps, Chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Eſpagne; décédé à Paris le 7 Février 1868. Il avait épouſé, le 16 Février 1824, Marie-Candelaria VILLARS, dont ſont iſſus :

1. EMMANUEL, qui ſuit.
2. ALBERT, né le 25 Septembre 1827, marié en 1854 à Hortenſe DE SAN-VICENTE, fille du Général DE SAN-VICENTE, Miniſtre de la guerre & de la marine à Montevideo. Il réſide dans cette ville & a deux fils :
   I. MARIE-HENRI, né le 14 Juillet 1857.
   II. JOSEPH-ERNEST, né le 23 Décembre 1861.
3. ALEXIS, né le 10 Juillet 1830; non marié.
4. ÉDOUARD, décédé le 18 Septembre 1832.
5. CHARLES, né le 5 Juillet 1832, tué au ſervice du Pape, au combat de Mentana, le 23 Octobre 1867.

6 & 7. Deux filles mariées.

XII. DEGRÉ.

EMMANUEL, Marquis de Dax d'Axat, chef actuel du nom & des armes, né le 24 Juin 1825, Juge au Tribunal de Leſparre; non marié.



DEU DE VIEUX-DAMPIERRE,

Seigneurs de Vieux-Dampierre, Malmy, Montdenoix, Montain, Saint-Remy-fur-Buffy, Auve, Francheville, Dampierre, Villers-aux-Corneilles, &c.

EN CHAMPAGNE.



D'Argent en Chevron d'Azur, accompagné de trois Pattes de griffon de Sable (a). COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Griffons.*

La famille Deu paraît originaire de la Navarre, & par fon nom qui eft la contraction du mot *Deou* (Dieu), que l'on rencontre fréquemment dans ce royaume, & par le prénom de fon premier membre connu à Châlons-fur-Marne, SANCHE Deu, qui figure parmi les Bourgeois notables convoqués à l'Affemblée municipale, le 14 Juin 1375, pour fixer les dépenfes de la ville (*b*). On voit enfuite mentionné PERRESSON Deu pour un legs laiffé à l'églife Notre-Dame en 1490 (*c*); un autre SANCHE Deu enterré dans cette églife la même année (*d*). L'arrêt de maintenue de nobleffe octroyé au mois de Décembre 1718, enregiftré à la Cour des aides le 20 Juin 1719, commence la filiation de cette famille par :

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE Ier Deu, qualifié Écuyer & Seigneur de Saint-Remy-fur-Buffy, qu'il tenait du chef de fa femme, dans un dénombrement, reçu par le Bailly de Vitry, le 8 Avril 1540 (*e*), Confeiller de ville, mort avant le 12 Novembre 1558. Il avait époufé Marie DE PARIS, fille de Charles DE PARIS, Écuyer, Seigneur de Flavigny, Élu à Châlons, & de Jeanne DES FORGES; fils lui-même de Jean de Paris, Écuyer, Seigneur de Tilloy, Lieutenant général au bailliage de Vitry, Maître des Requêtes, Confeiller d'État, Ambaffadeur de Louis XI auprès du Roy d'Angleterre & du Duc de Lorraine. De ce mariage font iffus :

1. NICOLAS Deu, Écuyer, Seigneur de Saint-Remy, maintenu dans fa nobleffe par Lettres royales du 29 Septembre 1575 (*f*).
2. CHARLES Ier, qui fuit.

(*a*) L'Armorial général de 1696 enregiftre pour armes : *d'Or au Chevron d'Azur, chargé fur fa pointe d'une Étoile d'Or, accompagné de deux Couronnes de laurier de Sinople en chef, & d'une Patte de griffon de Sable en pointe.* Tous les cachets anciens portent l'écuffon tel que nous le décrivons.

(*b*) Regiftre des conclufions de ville, tome Ier (Arch. de la ville). — La préfence d'une famille Navarroife en Champagne s'explique aifément quand on fait que, fous le règne de Thibaut-le-Chanfonnier, de nombreufes colonies furent échangées entre la Navarre & la Champagne.

(*c*) Comptes des recettes de l'églife Notre-Dame (Arch. de la ville).

(*d*) Cet enfeveliffement coûta 3 fols 4 deniers (Même document).

(*e*) Arrêt de maintenue de 1718. — Autre acte d'hommage pour ledit fief, du 15 Mars 1538 (Rég. des fiefs du bailliage de Sainte-Ménehould, tome I, fol. 288; Arch. dép. de la Marne.)

(*f*) L'Arrêt de maintenue relate que ce Nicolas Deu « qui étoit alors l'aîné & qui avoit les titres de la famille en fa poffeffion, refufa d'en aider Charles, fon frère, & Charles-Aubri, fon neveu ». — Un acte de partage,

3. PIERRE, Capitaine de l'arquebufe de Châlons (Novembre 1595), mort en 1599.
4. JEAN, Licencié en droit, Garde du fcel du bailliage de Vermandois en 1565.
5. MARGUERITE-JEANNE, mariée à Pierre DORIGNY, Écuyer, Seigneur de Villeneuve, Saint-Remy, les Faulconnières, terrages de Dampierre, Francheville & Saint-Jean-fur-Moivre en partie, du chef de fa femme (*a*).

6 & 7. JACQUES & PERETTE.

II. DEGRÉ.

CHARLES I[er] Deu, Écuyer, Seigneur de Saint-Remy, Confeiller & Avocat du Roi au bailliage de Sainte-Ménehould, marié en cette ville à Anne COLIN, dont il eut :

III. DEGRÉ.

CHARLES-AUBRI Deu, Écuyer, Seigneur de Saint-Remy, des Dixmes d'Auve, puis de Vieux-Dampierre (*b*) par achat du 16 Juillet 1633, Prévôt & Juge de la prévôté royale de Sainte-Ménehould (1606). Il fut marié à Anne BRAUX, fille de Nicolas BRAUX, Écuyer, Seigneur de Saint-Valery. De cette union naquirent :

1. CHARLES II[e], qui fuit.
2. MARIE, Dame des Dixmes d'Auve (*c*), mariée à Antoine CLÉMENT, Écuyer, Seigneur de l'Épine, veuve avant 1646.
3. NICOLAS, Écuyer, Seigneur de Saint-Remy, mort avant 1653.

IV. DEGRÉ.

CHARLES II[e] Deu, Écuyer, Seigneur de Vieux-Dampierre, Saint-Remy, &c., Confeiller au préfidial de Châlons. Il y époufa Marie LIGNAGE, fille de Louis LIGNAGE, Écuyer, Seigneur de Jonchery, & de Marie DOMMENGIN (*d*), d'où :

1. NICOLAS, Curé de Vitry-le-François, puis Chanoine du Chapitre Saint-Étienne de Châlons; mort le 16 Août 1718, âgé de 75 ans.
2. CHARLES, Doyen du Chapitre Saint-Étienne; mort le 21 Septembre 1728 (*e*).
3. FRANÇOIS, Écuyer, Seigneur de Francheville, Capitaine aux régiments du Perche & d'Anjou.
4. PIERRE II[e], qui fuit.

V. DEGRÉ.

PIERRE II[e] Deu, Écuyer, Seigneur de Vieux-Dampierre, Saint-Remy, Francheville, Dampierre, &c., Confeiller au préfidial de Châlons le 17 Décembre 1696, Bailli de la comté-pairie, mort le 14 Octobre 1714, enterré en l'églife Notre-Dame. Il avait époufé Élifabeth-Thérèfe DE PAPILLON, fille de Samuel DE PA-

intervenu après le décès de Pierre I[er] Deu, & daté du 12 Novembre 1558, conftate que fept enfants étaient alors mineurs & qu'ils eurent pour tuteur Pierre Deu, demeurant à Châlons, & probablement oncle de leur père, lequel s'adjoignit comme confeil Pierre de Longueville, Écuyer, Procureur du Roi au bailliage de Châlons, marié à la fœur de Mad[e] Deu.

(*a*) Rôle des Gentilshommes & habitants de Châlons, tenant fiefs au bailliage de Vermandois, arrêté le 12 Février 1597. (Arch. de la famille.) — Même rôle pour le bailliage de Vitry, arrêté le 12 Juillet 1597. (Ibid.) — Caumartin, *Recherches fur la Nobleffe de Champagne*, art. DORIGNY.

(*b*) Vieux-Dampierre ou Vieil-Dampierre eft un village fitué à 3 lieues de Sainte-Ménehould.

(*c*) Regiftres des fiefs du bailliage de Sainte-Ménehould.

(*d*) Déclaration dudit, du 8 Août 1643, au Confeil de ville de Châlons qu'il eft déformais habitant de Châlons & qu'il a époufé la fille de Noble homme Louis Lignage, chez lequel il demeure. — L'arrêt de maintenue lui donne pour femme Louife DE JOYBERT, avec laquelle il aurait été probablement marié en premières noces (tome XXVII des conclufions de Ville).

(*e*) Les deux frères font enfevelis dans la cathédrale de Châlons dans le tranffept nord, fous une même dalle de marbre noir.

PILLON, Écuyer, Seigneur de Couvrot, & de Marguerite FAGNIER DE BREUVERY, morte le 20 Juin 1739, & inhumée auprès de fon époux. Ils laiffèrent :

1. NICOLE, née le 6 Décembre 1677.
2. CHARLES, né le 16 Janvier 1679.
3. LOUISE, née le 4 Janvier 1680.
4. ÉLISABETH-MARGUERITE, née le 15 Novembre 1681.
5. PIERRE-FRANÇOIS, né le 1[er] Janvier 1683, mort enfant.
6. PIERRE III[e], qui fuit.
7. CHARLES-EMMANUEL, Écuyer, Seigneur de Montdenoix, Avocat aux Confeils du Roi, né le 29 Octobre 1700, marié à Madeleine COUËT, dont :
   I. ANTOINE Deu de Montdenoix, Confeiller du Roi, Commiffaire général de la marine en 1768, Intendant de la Martinique, la Guadeloupe & Iles du Vent d'Amérique, de 1777 à 1781; mort, fans poftérité, à Verfailles, en 1804.
   II. EMMANUEL-RENÉ-FRANÇOIS Deu de Montdenoix, reçu Chanoine du Chapitre métropolitain de Paris en 1777.

VI. DEGRÉ.

PIERRE III[e] Deu, Chevalier, Seigneur de Vieux-Dampierre, Saint-Remy, Malmy, Montain, Villers-aux-Corneilles, &c., né le 5 Novembre 1686, Confeiller au Préfidial & de la ville de Châlons, puis Lieutenant général & Commiffaire royal Examinateur audit fiége (*a*). Il époufa, le 30 Mars 1715, Marie-Jeanne MATHÉ, Dame de Malmy, fille de Jean MATHÉ, Chevalier, Seigneur de Malmy, Chambly, Maffrecourt, Effrain, Maître d'hôtel du Roi, & de Marie YTAM, fille d'un Avocat du Roi en la maréchauffée de Châlons; morte le 17 Février 1772, laiffant :

1. PIERRE-LOUIS, qui fuit.
2. CHARLES Deu, Chevalier, Seigneur de Malmy, marié à Marie-Thérèfe ROSNAY DE VILLERS, veuf le 15 Mai 1751, fans poftérité; mort le 11 Septembre 1781, tous deux enterrés dans l'églife de Malmy-en-Dormois.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-LOUIS Deu, Chevalier, Seigneur de Vieux-Dampierre, Malmy, Saint-Remy, Villers-aux-Corneilles, Auve, Dampierre, Francheville, Montain, &c., né en 1723, nommé Préfident du Préfidial de Châlons le 11 Juillet 1750 (*b*); élu Confeiller de Ville le 31 Août 1761, il crut devoir refufer & n'accepter qu'après plufieurs inftances de cette compagnie, & notamment la préfentation d'une conclufion du 22 Octobre, décidant « qu'on ne pouvait accepter la démiffion de M. le Préfident Deu de Vieux-Dampierre & par là fe priver des lumières & des fervices que le Confeil fe promettoit d'un magiftrat éclairé & d'un bon citoyen ». Il fut Premier Échevin de 1765 à 1769, & de 1779 à 1789. Il mourut à Châlons le 23 Décembre 1792, ayant époufé, le 13 Janvier 1756, Charlotte-Claudette LECLERC, fille de Pierre-Benoît LECLERC, Chevalier, Seigneur de Morains, Nuifement, Lieutenant général au Préfidial, & de Marie-Claude LALLEMANT. De ce mariage :

1. FÉLIX-VICTOR, qui fuit.
2. MARGUERITE, née le 15 Août 1763, mariée, le 25 Septembre 1786, à Claude-

(*a*) Déclaration de la pourfuite des Lettres de maintenue, faite au Confeil de ville à la féance du 23 Janvier 1719; nomination de deux Confeillers pour examiner les pièces (tome XXXVII des conclufions de Ville).
(*b*) Brevet en parchemin confervé par la famille.

. Auguſte-Guillaume Vallois, Écuyer, Seigneur des Gatz, Contrôleur général des fermes du Roi à Châlons.

VIII. DEGRÉ.

Félix-Victor Deu de Vieux-Dampierre, né le 12 Septembre 1757, marié, le 20 Mars 1799, à Antoinette-Marguerite Danré d'Armancy de Loupeigne, fille de Samſon Danré, Chevalier, Seigneur d'Armancy, Loupeigne, Branges, la Conge, Receveur général des traites & gabelles en Champagne, & de Anne-Éléonore-Quentine de Clozier; veuve le 2 Décembre 1832. Elle mourut le 26 Mai 1853, à Courmelois où elle eſt enterrée auprès de ſon mari, laiſſant de leur union :

Antoinette Deu de Vieux-Dampierre, née à Châlons le 10 Janvier 1800, mariée, le 29 Août 1820, à Hyacinthe-Claude-Félix de Barthélemy, alors Sous-Préfet de Sainte-Ménehould, veuve en 1868. (Voir ci-devant, art. de Barthélemy.)

Il exiſtait à Châlons une autre branche de la famille Deu ſans qu'il ſoit poſſible d'établir authentiquement leur jonction. Son premier auteur fut Jacques Deu, Bourgeois de Châlons, marié à Adeline de Vassé, mort en 1533. Il devait être l'oncle de Pierre Ier Deu, ſuſmentionné. De lui ſortirent les rameaux de Montigny, de Rapſecourt, du Meſnil, de Marſon, & de Perthes, ſeule aujourd'hui ſubſiſtante. Parmi leurs membres nous citerons :

Jacques-Joseph Deu, Écuyer, Seigneur de Montigny, Marſon, Perthes, Souain, Hurlus, le Meſnil, né en Décembre 1669, Préſident Tréſorier de France à Châlons le 22 Novembre 1696, maintenu dans ſa nobleſſe par Lettres royales du 1er Décembre 1725, mort à Châlons le 1er Mars 1744, fils de Nicolas Deu (1630-24 Août 1682), Lieutenant particulier au Préſidial, & de Marguerite Maillet.

Jean-Baptiste Deu, ſon fils aîné, né le 4 Avril 1710, Seigneur de Montigny, &c., Capitaine au régiment de Picardie, puis Préſident Tréſorier de France après ſon père en 1743, mort en 1770; ſon petit-fils, Mouſquetaire du Roi, fut fuſillé à Reims le 4 Mars 1796.

Nicolas Deu, Seigneur de Perthes, ſon frère, Capitaine au régiment de Picardie, tué à la bataille de Parme le 25 Juin 1733.

Louis-Joseph Deu, Écuyer, Seigneur de Perthes, Directeur général des Fermes royales en 1780.

Louis Deu, Écuyer, Seigneur de Montcels, Lieutenant-colonel de dragons, Chevalier de Saint-Louis, mort le 27 Janvier 1721.

Nicolas Deu, Écuyer, Seigneur de Rapſecourt, Capitaine aux dragons de la Reine, mort le 11 Août 1743.

Nicolas Deu, Écuyer, Seigneur de Rapſecourt, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine aux dragons de la Reine, Échevin de Châlons en 1781.

François-Xavier Deu, Écuyer, Seigneur du Meſnil-Hurlus, Capitaine de cuiraſſiers en 1789, Chevalier de Saint-Louis.

Alexandre Deu, appelé le Comte de Marſon, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, Colonel d'infanterie ſous la Reſtauration, mort en 1849.

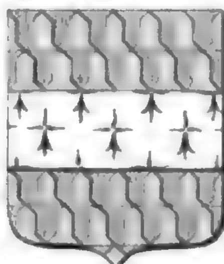
Casimir Deu de Marſon, frère du précédent, tué à la bataille de Leipzig, âgé de 27 ans; Lieutenant-Colonel d'infanterie & Officier de la Légion d'honneur.

Cette branche portait : *d'Or à l'Arbre de Sinople; au Chef d'Argent, chargé de trois Merlettes de Sable.* Supports : *deux Aigles.* Couronne : *de Comte.*



DOUBLE.

ISLE-DE-FRANCE, PROVENCE ET LANGUEDOC.



Vairé d'Or & de Gueules, à la Fafce d'Hermines. Écu timbré d'un Cafque orné de fes Lambrequins, furmonté d'une Tour d'Argent. SUPPORTS : *un Petit-gris à dextre & une Hermine à feneftre.* DEVISE : Nec impar duobus.

La famille DOUBLE eft fort ancienne. Elle a produit un Confeiller du Roi, un Secrétaire du Roi, plufieurs Magiftrats des Parlements de Languedoc & de Provence, un Évêque, un Membre de l'Inftitut & plufieurs Officiers. Il eft fait mention d'une branche de cette famille dans l'Armorial de Gilles Le Bouvier, dit Berry, Premier Roi d'armes du Roi Charles VII, & elle eft citée plufieurs fois dans l'Armorial de d'Hozier & autres.

BERNARD Double était en 1228 Homme d'armes de l'Évêque de Noyon (*a*).

THOMAS Double, fon defcendant, fut un des Notables de Paris (1313).

OLIVIER Double était au nombre des Écuyers du Dauphin Charles, Duc de Normandie (plus tard Charles V). Accufé d'avoir participé avec Charles II, Roi de Navarre, à un complot ayant pour but l'enlèvement du Dauphin, il fut décapité par ordre du Roi Jean (1355), en même temps que plufieurs autres (*b*).

MARTIN Double, peut-être fils du précédent, d'abord Confeiller au Châtelet de Paris, puis Confeiller du Roi, était un jurifconfulte très-connu dans fon temps & qu'on cite encore quelquefois. En 1378, il obtint du Roi Charles V des Lettres de nobleffe & de chevalerie en récompenfe de fes nombreux & loyaux fervices. Ces Lettres (voir ci-après) font dépofées aux Archives de l'Empire (Tréfor des Chartes, coté 113, f° 149). Impliqué plus tard dans une confpiration, Martin Double fut condamné à être décapité avec fon collègue Jean Defmarets, illuftre Avocat général au Parlement de Paris, en 1382, par ordre de Charles VI; mais il femble réfulter de découvertes récentes qu'il fut gracié (*c*).

Un de fes defcendants, NOEL (Natalis) Double de Clagny, obtint en 1477 du Roi Louis XI des Lettres de grâce & de rémiffion : il avait mortellement frappé dans une rixe, au retour d'un pèlerinage, un autre Gentilhomme nommé Jehan du Morlet (*d*).

La filiation eft établie à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

VITAL Double, petit-fils du précédent. Il fut en 1539 Secrétaire du Roi François Ier

(*a*) A. Teulet, *Layettes du Tréfor des Chartes;* Paris, 1866, in-4°, t. II, p. 184.

(*b*) (*c*) Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), *Martin Double. Recherches fur la vie de ce célèbre Avocat du XIVe fiècle;* Paris, 1869, in-4° de 61 p.

(*d*) Archives de l'Empire, Tréfor des chartes du règne de Louis XI, f° 209.

& Notaire royal près le Parlement de Languedoc (*a*), charge très-honorable & qui même donnait la Nobleffe. Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

PIERRE Double, Écuyer, Notaire royal au Parlement de Languedoc (*b*), qui fuccéda à fon père en 1575 & mourut à Agen.

III. DEGRÉ.

FRANÇOIS Double, Écuyer, qui fut père de :

IV. DEGRÉ.

CHARLES Double, Écuyer, Procureur du Roi près le Parlement de Provence. Ce fut lui qui en 1696 fit enregiftrer les armoiries de fa famille dans l'Armorial général de d'Hozier. Il mourut en 1712. De fon mariage avec Demoifelle Catherine DE PARET (*c*) vinrent :

1. JEAN-JOSEPH, qui fuit.
2. LOUIS Double, Capitaine d'artillerie, créé en 1715, par lettres patentes du Duc du Maine, Directeur général de l'artillerie & des approvifionnements militaires dans le haut & dans le bas Languedoc.
3. LÉONARD Double, Capitaine des gens d'armes de la Martinique, auteur d'une branche établie actuellement à la Guadeloupe.

IV. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH Double, Écuyer, Notaire au Parlement de Touloufe, mort en 1742. Il avait époufé Demoifelle DOUBLE DE LA PORTE, fa coufine, & eut pour fils aîné :

V. DEGRÉ.

JEAN Double, Écuyer, Conful de Verdun, mort en 1803. Il époufa, en Août 1764, Demoifelle Jeanne REY, dont il eut, entre autres enfants :

1. PIERRE-MICHEL-MARIE, né en 1767, d'abord Archiprêtre de Montauban, puis Évêque de Tarbes (1832), mort en 1843 (*d*).
2. FRANÇOIS-JOSEPH, qui fuit.
3. SULPICE Double, auteur d'une branche cadette actuellement établie à Marfeille.

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS-JOSEPH Double, naquit le 6 Mars 1776 à Verdun-fur-Garonne. Il fut Membre de l'Inftitut & l'un des fondateurs de l'Académie de médecine. La Pairie lui fut offerte par le Roi Louis-Philippe à condition qu'il renoncerait à l'exercice de fon art. Il fe fit honneur en refufant. Il mourut à Paris le 12 Juin 1842.

De fon mariage, contracté, le 17 Juillet 1809, avec Caroline PELLETIER, fille de Bertrand PELLETIER, Commandeur de la Légion d'honneur, Commiffaire général

(*a*) Original en parchemin émanant de lui. — Les privilèges de nobleffe, *en tant que befoin*, furent attachés à la charge des Secrétaires du Roi par édit de Louis XI, de Novembre 1482, confirmé par Charles VIII en 1484, par François Ier en 1518, & par Louis XIV en 1643.

(*b*) Original émanant de lui & conftatant fa charge.

(*c*) Contrat en copie authentique.

(*d*) Lors de fon érection à l'épifcopat, il changea d'armes & prit : *d'Azur à la Tour d'Argent, chargée d'une Croix d'Or.*

des poudres & salpêtres de France, Membre de l'Académie des sciences, il eut un fils, qui suit.

VII. DEGRÉ.

JOSEPH-LOUIS-LÉOPOLD Double, né le 12 Septembre 1812, ancien Officier d'artillerie, a épousé, le 4 Janvier 1845, Mademoiselle Pauline COLLIN, petite-fille de Monsieur PRÉVOST DE BARDY (*a*), Seigneur de Bardy, Plaîne, Puiseaux, &c., Lieutenant-Colonel au régiment de Soubise, & de Jacqueline DE GRIMALDY. De ce mariage est né :

LUCIEN-JOSEPH-EUGÈNE Double, né le 4 Octobre 1846.

(*a*) La famille Prévost de Bardy est une des plus anciennes de l'Orléanais. Michel Prévost de Bardy, Seigneur de Bardy, d'Aigremont, de Plaîne, &c., était en 1650 Trésorier de France, Conseiller du Roi & Général de la généralité de l'Orléanais. Ses armes décrites par d'Hozier sont : *d'Argent à l'Épervier d'Azur, becqué & onglé de Gueules, accompagné de deux Croissants d'Azur, l'un au côté dextre du chef, l'autre au côté senestre de la pointe.* SUPPORTS : *deux Griffons au naturel.* CIMIER : *un Épervier d'Azur.* DEVISE : Unguibus & rostro.
Le seul descendant de cette famille est M. Lucien Double, arrière-petit-fils de Mr de Bardy.



LETTRES PATENTES D'ANOBLISSEMENT,

Concédées, le 26 *Octobre* 1378, à MARTIN DOUBLE, Conseiller au Châtelet de Paris.

(Traduction de l'original en latin.)

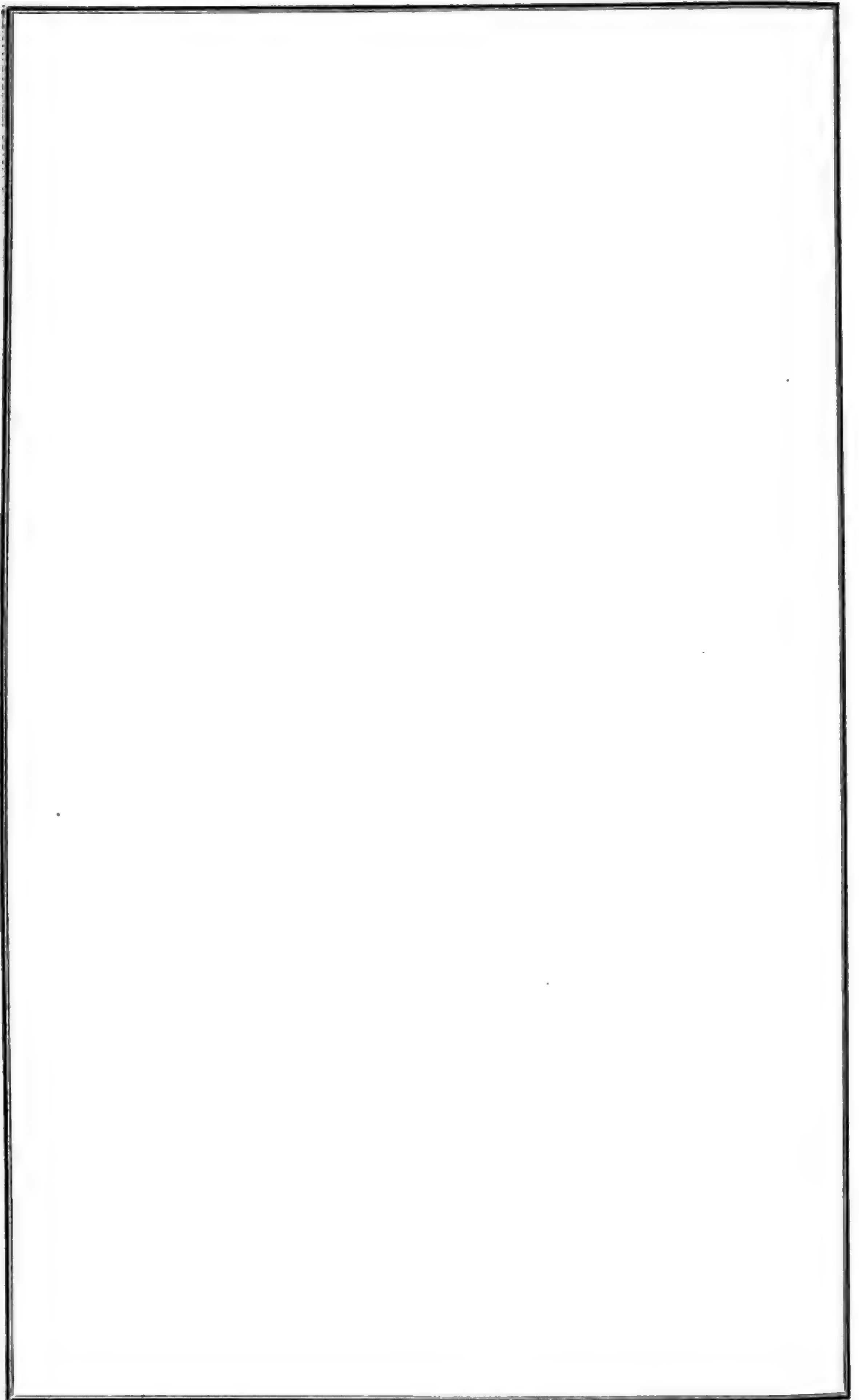
CHARLES, Roi de France, faisons à savoir à tous présens & à venir que la faveur Royale élève volontiers aux honneurs & suit gracieusement par des récompenses ceux dont les bonnes mœurs, la bonne vie & les services les ont rendus dignes de ces honneurs, en sorte que les autres sont animés davantage à marcher sur leurs traces.

Nous faisons donc savoir à tous présens & à venir que pour sa vie méritoire, pour ses mœurs, son honnesteté & un grand nombre d'autres vertus, & les nombreux services qu'il nous a rendus, voulant honorer la personne de notre fidèle Conseiller au Châtelet de Paris, Maistre MARTIN DOUBLE, qui s'est rendu souvent utile & agréable à nous, & que cet honneur soit perpétuellement reversible à sa postérité, nous avons anobli ledit Maistre Martin Double, toute sa postérité & sa descendance de l'un & l'autre sexe, née en légitime mariage, de notre plénitude Royale, & les avons faits Nobles & rendus habiles à toutes les choses dont usent ou ont usé les autres Nobles de notre Royaume, voulant que le même Maistre Martin Double, & sa postérité née en légitime mariage, puissent être aptes à toute espèce d'ordre militaire ou autre & soient reconnus Nobles en quelque manière que ce soit dans toute espèce & chaque acte ou lieux, en justice ou autrement; & soient considérés perpétuellement comme tels, & qu'ils jouissent des priviléges, franchises, honneurs & libertés & des droits généraux & particuliers dont certains Nobles royaux peuvent ou ont pu jouir, & cela pleinement, pacifiquement, librement & paisiblement, qu'ils en jouissent & usent perpétuellement & par eux-mêmes & par leurs descendants nés & à naître, & que leurs fiefs & fonds de terre leur appartenant soient tenus pour Nobles & resplendissent de la splendeur de la noblesse, ainsi que ceux qu'ils acquerront, auront, tiendront & posséderont par la suite, nonobstant toutes coutumes & ordonnances contraires.

Et afin que ces prérogatives demeurent fermes & stables à perpétuité, nous avons fait apposer notre sceau sur ces lettres, notre droit étant réservé en d'autres matières & celui d'autrui en toutes. Donné à notre camp de Montargis, le 26e jour du mois d'Octobre, l'an de notre Seigneur 1378, & de notre règne le quinzième.

(*Extrait du Registre du Trésor des Chartes, coté CXIII f°* 149, *aux Archives de l'Empire.*)





DOUGLAS (a),

Comtes Douglas & de Montreal.

EN BUGEY.



D'Argent au Cœur de Gueules, couronné d'Or; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent (b). DEVISE : Jamais arrière. CRI : un Douglas! un Douglas!

L'origine de cette maiſon, ſuivant Buchanan, hiſtorien Écoſſais, remonte à l'année 770. *L'Hiſtoire chronologique de la Maiſon Royale de France* du père Anſelme, tome IX, ne commence la filiation qu'à JEAN, Lord Douglas, fils de WILLIAM, créé Lord dans un Parlement tenu à Forfar en 1061. Enfin d'Hozier de Sérigny, dans une généalogie parfaitement en règle, ſignée & datée du 12 Septembre 1786 (c), & qu'il n'eut pas le temps de faire paraître dans l'ouvrage dont nous donnons le complément, s'appuie ſur le dire de Buchanan & ſur des pièces produites par la famille. Comme nous ne devons nous occuper que de la branche de cette famille établie en France, nous indiquerons rapidement les degrés qui ont précédé cet établiſſement. Nous obſerverons d'abord que la plupart des auteurs, faiſant confuſion ſur les noms répétés d'Archambaud; de Jacques & de Guillaume, ſe ſont trompés en faiſant deſcendre les Douglas de France d'Archambaud Douglas, Duc de Touraine, tandis qu'ils deſcendent d'un ARCHAMBAUD, Comte de Wigton, ſon couſin.

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME, Lord Douglas, arrière-petit-fils de JEAN, dont nous avons parlé plus haut, ſurnommé *le Hardi*, fut Gouverneur de Berwich en 1295. Il épouſa en premières noces la ſœur de Lord KEITH, dont il eut :

1. JACQUES, Douglas, dit *le Noir*, Régent d'Écoſſe, que Robert Bruce chargea, ſelon ſon vœu, de porter ſon cœur en Paleſtine en 1330. Il ne laiſſa qu'un fils naturel.
2. HUGUES Douglas, ſans poſtérité.

Et en ſecondes noces il épouſa Lady Ferrars DERBY, dont il eut :

3. ARCHAMBAUD, qui ſuit.

(a) Duglas ou du Glas.

(b) Avant 1330 cette famille portait : *d'Argent au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent.* Après l'expédition de Jacques Douglas, portant le cœur du Roi Robert Bruce en Paleſtine, elle ajouta le cœur ſanglant ſurmonté d'une couronne royale. En 1440, par ſuite de ſon mariage, Guillaume Douglas ajouta à ſes armes celles de ſa femme, héritière de la maiſon de Praſlulot : *d'Azur au Château à trois Tours d'Argent, donjonnées de même.*

(c) Original.

4. Jean Douglas, tige des Comtes de Morton, des Lords de Dalkeilhmains & des Lochleven.

II. DEGRÉ.

Archambaud, Lord Gallovay, Régent d'Écosse, épousa Dornagilla Cumings, dont il eut :

III. DEGRÉ.

Guillaume, Lord Gallovay, qui amena au Roi Jean 3000 Écossais & se trouva à la bataille de Poitiers; il mourut en 1384. Il avait épousé : 1° Marguerite Donald Marr, dont il eut :

1. Jacques, qui suivra.
2. Isabelle Douglas, qui épousa : 1° Malcolm Drummond de Cargil, & 2° Alexandre Stuart.

De sa seconde femme Marguerite de March, il eut :

3. Archambaud Douglas, Ambassadeur en France en 1381, mariée avec une fille de Thomas Murray, dont il eut Archambaud Douglas, qui devint Duc de Touraine & épousa Marguerite Stuart, fille de Robert III, Roi d'Écosse. Sa postérité s'éteignit à la troisième génération.

De sa troisième femme Marguerite Stuart d'Angus, Guillaume eut :

4. Georges Douglas, qui épousa Marie Stuart, autre fille de Robert III.

IV. DEGRÉ.

Jacques Douglas, Régent d'Écosse, avait épousé Isabelle Stuart, fille de Robert Stuart II, Roi d'Écosse, dont il n'eut pas d'enfants, mais il laissa deux fils naturels :

1. Guillaume, Lord Douglas, Baron de Drumlanring, présent à la bataille d'Azincourt. Il épousa Élisabeth Stuart, fille du Comte Stewart de Durisdeer. Il est la tige des Comtes & Ducs de Queensberry & des Barons de Drumlanring.
2. Archambaud Douglas, qui suit.

V. DEGRÉ.

Archambaud Douglas, Comte de Wigton, fut confirmé dans sa descendance en Novembre 1412 par Jacques Ier, Roi d'Écosse, & substitué à son frère Guillaume. Il épousa Mathilde David de Crawfurd, dont il eut :

1. Jacques Douglas, Comte de Wigton, tué à Verneuil, avec son oncle Archambaud, Duc de Touraine.
2. David Douglas, mort assassiné à Édimbourg.
3. Guillaume, qui suit.

VI. DEGRÉ.

Guillaume Douglas, vint en France avec Archambaud Douglas, Lord Gallovay, depuis Duc de Touraine, qui amenait au Roi Charles VII 7,000 Écossais, de concert avec son gendre le Comte Jean Stuart de Buchan, depuis Connétable de France, & Jacques Douglas, qui fut Gardien des Marches d'Écosse sous Jacques II. Après la mort du Duc de Touraine, Guillaume resta en France avec quelques Écossais échappés à la bataille de Verneuil. Il épousa, le 13 Février 1440, Marguerite, héritière de la maison de Prastulot, en Basse-Bretagne & s'engagea

par convention matrimoniale à relever les armes de cette maifon qui étaient : *d'Azur à un Château d'Argent*. Il prit parti pour le Comte de Penthièvre, prétendant au Duché de Bretagne, & en reçut par inféodation le fief de Châteauneuf, évêché de Cornouailles. Il laiffa un fils, Jean, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Jean Douglas, fut Archer de la garde écoffaife du Roi Louis XI & obtint de ce Prince des Lettres de naturalité en date du 9 Février 1478 (*a*). Il époufa Marie de Coetbihan, de laquelle il eut :

VIII. DEGRÉ.

Alain Douglas, Seigneur de Pratulot & de Châteauneuf, marié à Jeanne Prévost de la Haye, dont il eut :

IX. DEGRÉ.

Gilles Douglas, Écuyer, qui époufa Plaifonne de Hamon de Coetqueveran. De ce mariage vinrent :

1. Guillaume, Écuyer, qui époufa Louife de Vielcastel.
2. Thibaut, Seigneur de Pont-Paul, paroiffe de Laz, d'où vint Marguerite Douglas, mariée en 1600 à François du Plessis-Nizon.
3. Jean Douglas, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, qui époufa Jacquette du Plessis-Nizon, d'où vint Catherine Douglas, mariée à Georges de Muzillac.
4. Nicolas Douglas, Prieur de l'Ifle-Suin.
5. Olivier Douglas, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Olivier Douglas, Écuyer, Seigneur de Ployart & d'Arancy en Picardie, s'attacha au Grand Prieur d'Aquitaine & fervit dans fa compagnie d'hommes d'armes. Enfuite il fervit au ban & arrière-ban de Vermandois le 12 Mars 1557, fut Gouverneur des places fortes de l'abbaye de Saint-Nicaife de Reims, époufa, le 23 Septembre 1530, Ifabelle de Vignacourt, & mourut le 18 Août 1558. On voit encore fon épitaphe dans l'églife de Ployart. Il laiffa cinq enfants :

1. Philippe Douglas, Seigneur d'Arancy, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine d'une de fes galères. Il obtint un arrêt de la Cour des Aides, du 13 Mai 1599, qui le maintient dans fa nobleffe, & époufa en premières noces Françoife d'Athies, dont il eut :
    - I. Zélie, mariée, le 16 Février 1597, à Pierre de Failly.
    - II. Marc, Seigneur d'Arancy, marié, le 5 Septembre 1615, à Jeanne de Brouilly, dont il eut :
        - Charles, marié, le 23 Août 1645, à Françoife de Brodard, dont il eut :
            - 1. Charles-Archambaud, marié à N. Le Carlier, Dame de Sibiville & de Crecques, dont il eut :
                - I. Philippe-Henri, qui époufa N. de Valicourt, dont il n'eut pas d'enfants. Il fut Colonel du régiment de Languedoc, & mourut Brigadier des armées du Roi, en 1748, à Douai où l'on voit fon épitaphe au Mufée de la ville.

(*a*) Archives du Royaume, bul. 18,110, fect. hift., férie J.J. n° 206, fol. 116.

II. FRANÇOIS-MARIE-HYACINTHE Capitaine de grenadiers au régiment du Roi. Il épousa Mademoiselle DE BRUGNY DE VASSAN, dont il eut deux filles, une, Mademoiselle de Sibiville, morte sans postérité; l'autre qui épousa le Marquis DE BERTOULT D'HAUTECLOQUE, dont la fille épousa le Comte DE MAUSSION, d'où vinrent trois filles, Mesdames DE SAINT-VALLIER, DE LA TOUR DU PIN-CHAMBLY & DE BLÉCOUR.

2. JOSEPH-HYACINTHE, reçu Chevalier de Malte, sur preuves du 23 Janvier 1681; depuis Commandeur de Laon.

3. Six filles.

III. LEONEL, Écuyer, Seigneur de Ployart, marié, le 7 Avril 1632, à Marie DE CAILLOIX. Ils eurent :

1. JACQUES, marié à Marie DE MARLE.

Cinq filles.

IV. GABRIEL, Écuyer, Seigneur de Saint-Jacques, Capitaine au régiment de Brie, marié, le 7 Février 1668, à Marie DE LA HAYE. Ils eurent :

1. CHARLES, Capitaine au régiment de Schulemberg.
2. PHILIPPE, Lieutenant au régiment d'Artois.
3. JEAN-LOUIS, Chevalier de Malte & Capitaine au régiment de Chambelet.
4. CHARLOTTE, Religieuse.

2. LOUIS, deuxième fils d'Olivier, qui suivra.
3. VALENTIN Douglas, Religieux de Saint-Denis, Abbé de Saint-Remy de Sens, puis en 1581, Évêque, Duc & Pair de Laon, Comte d'Anizy-le-Château, mort en 1598.
4. JEAN Douglas, Seigneur de Mareft, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Gouverneur de Soissons. Il épousa Claude DES HAYES, Dame de Fontenailles, & décéda, étant Ambassadeur du Roi à Venise, le 3 Novembre 1586.
5. CHARLOTTE Douglas, épousa René DE ROUVROY, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Wavigny.

XI. DEGRÉ.

LOUIS Douglas, Seigneur de Ployart, Chevalier de l'ordre du Roi, Député de la Noblesse du Vermandois le 4 Février 1567. De son mariage avec Isabelle DE MANDY, il eut :

1. LOUIS Douglas, qui suivra.
2. MADELEINE-NICOLE Douglas, mariée à Antoine DE BEAUVAIS.
3. MADELEINE Douglas.

XII. DEGRÉ.

LOUIS Douglas, Seigneur de Ployart, Capitaine au régiment de Picardie, Gouverneur de Soissons, Capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes le 25 Janvier 1592. Il épousa Catherine D'AUMALE, dont il eut :

XIII. DEGRÉ.

ANTOINE Douglas, Chevalier, Seigneur de Richagnard en Bugey & en partie de Ployart en Picardie, Homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du Duc de

Bellegarde le 19 Octobre 1622, Capitaine au régiment de Fleury le 5 Mars 1627, Lieutenant au gouvernement de Dijon & Commandant des châteaux de Montréal, de Dortan & d'Arbent. Il avait époufé, le 27 Février 1619, Françoife DE RUBAT, dont :

XIV. DEGRÉ.

PIERRE Douglas, né le 4 Février 1623, maintenu dans fa nobleffe par arrêt du Confeil du Roi du 27 Mars 1669, & reconnu par les Douglas de Picardie, dans la maintenue de 1668, par Me Dorieu, Intendant en la généralité de Soiffons. Le 16 Octobre 1643, il fuccéda à fon père dans le gouvernement des châteaux de Dortan & Arbent, & fut Capitaine au régiment de Bourgogne. Il époufa, le 23 Juin 1648, noble Françoife CHARBONNIER, fille de Charles, Seigneur de Grangeac & de la Tour Befferel, Préfident en l'élection de Bourg. De ce mariage :

1. MARIE-JOSEPHE, Religieufe.
2. ANTOINE, mort fans poftérité.
3. CHARLES-JOSEPH, qui fuit.
4. GUILLAUME, Capitaine au régiment de Douglas, obtint, le 27 Mars 1668, un arrêt du Roi, le déchargeant de fournir fes preuves de nobleffe.
5. ADRIENNE-CONSTANCE, fille.
6. CHARLES-LIONNEL, Prieur & Chanoine de la Chaux, près Cuifery.
7 & 8. MARIE & CATHERINE, Religieufes de la Chartreufe de la Salette.

XV. DEGRÉ.

CHARLES-JOSEPH Douglas, Chevalier, Seigneur de l'Ifle & de Nerciaz, né le 13 Mai 1653, reconnu dans fa nobleffe par Mre François Ferrand, Intendant de Bourgogne, en date du 16 Septembre 1699, Capitaine au régiment de Douglas-Écoffais, dont était Colonel le Marquis de Douglas, Brigadier des armées du Roi, avait époufé, le 1er Mars 1680, Catherine SIMONNET DE LAGUYOLLE, dont il eut :

1. CHARLES, qui fuivra.
2. CLAUDE-LOUIS, Archiprêtre d'Ambronay & Syndic général du clergé de Breffe.
3. GEORGES, né le 8 Octobre 1688, fans poftérité.
4. VALENTIN, Procureur général de l'ordre des Chartreux, Vifiteur général de l'ordre en Italie, & Prieur de la Chartreufe de Rome, mort le 29 Juillet 1749.
5. FRANÇOISE, mariée, le 19 Février 1710, à François, Comte DE MOYRIA, Baron de Mornay.
6. JEANNE, mariée en 1725 à Claude DE FOCRAND, Seigneur de Coifelet & Royère.
7. MARIE-JOSÈPHE, Supérieure des Dames de la Congrégation de Nantua.

XVI. DEGRÉ.

CHARLES Douglas, confirmé Comte de Douglas, par brevet Royal du 21 Juillet 1721, fous forme de reconnaiffance de ce titre; Capitaine au régiment de Vivarais, Syndic général de la Nobleffe du Bugey & Valromey. Le 15 Février 1719, il époufa, par contrat de cette dernière ate, Marie DE LILIA, dont il eut :

1. CHARLES-JOSEPH, Comte de Montréal, né le 7 Novembre 1720, Chevalier de Saint-Louis, & Capitaine au Royal-Écoffais le 1er Août 1744; accom-

pagna en 1745, avec son frère Joseph-Marie, le Prince Édouard en Écosse & ils furent faits prisonniers à la bataille de Culloden. Il se distingua par la prise du *Hazard*, sloop de guerre qui foudroyait la rade de Montrose, & décéda le 19 Septembre 1788. Le 13 Avril 1757, il avait acquis, des héritiers de Bernard de Budé, le comté de Montréal, qu'il laissa à son neveu Louis-Archambaud, n'ayant pas eu d'enfant de ses deux mariages : 1° le 21 Avril 1749, avec Claudine-Marguerite de Cruës de Chiloupt; 2° le 24 Mai 1758, avec Jeanne-Françoise de Montillet, fille du Grand Bailli d'épée du Bugey, & nièce de l'Archevêque d'Auch.

2. Joseph-Marie, Chevalier de Saint-Louis le 5 Septembre 1759, Capitaine au Royal-Écossais, Gouverneur de Saint-Claude en 1751, fut envoyé en mission en Russie par Louis XV, & reçut une pension de 1000 liv. sur les États de Bourgogne. Il avait épousé, le 12 Février 1763, Marie-Louise Desbordes, fille du Baron du Châtelet, dont il n'eut pas d'enfants.
3. François-Prosper, qui suit.
4. Pierre-Valentin, né le 28 Juin 1728, Grand-Vicaire du diocèse d'Auch, Chanoine député à l'Assemblée générale du clergé en 1762, Abbé commendataire de Sablonceaux, mort & enterré dans l'église de Nantua le 29 Février 1784.
5. Jeanne-Ennemonde, Supérieure des Dames de la Congrégation de Nantua.
6. Marie-Françoise, mariée, le 21 Août 1763, à Joseph, Comte de Seyssel-Sotonod, Capitaine au régiment d'Aunis, Syndic de la Noblesse du Bugey, Chevalier de Saint-Louis.

XVII. DEGRÉ.

François-Prosper, Baron de Douglas, Commandant au régiment de Languedoc, Chevalier de Saint-Louis, fut envoyé en 1755 au Canada avec son bataillon, & y épousa, le 12 Avril 1757, Charlotte de la Corne de Chapt, dont le grand-père maternel était Gouverneur de Montréal en Canada. De ce mariage vinrent :

1. Louis-Archambaud, qui suit.
2. Luc-Charles-Sholto, né à Montréal en Bugey le 31 Juillet 1759, Chanoine d'Auch & pourvu des Ecclésiastes de Naubian & Loubejan & du Prieuré commendataire de Bar-le-Duc au diocèse de Toul; massacré à Paris, aux Carmes, en 1792.

XVIII. DEGRÉ.

Louis-Archambaud, Comte Douglas, né à Montréal en Canada le 16 Mars 1758, Chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & des Saints Maurice & Lazare de Piémont; Officier aux dragons de Belzunce, Commandant élu de la milice du canton le 20 Septembre 1789, Membre du Conseil général de l'Ain sous l'Empire & sous la Restauration, Député à la Chambre de 1815; mort le 22 Février 1842. Il avait épousé en premières noces, le 14 Février 1783, Anne-Marie, fille du Marquis d'Espinay de Laye, de laquelle il eut :

1. Charles-Joseph-Marie-Sholto, qui suit.

2 & 3. César-François & Louis-Marie, morts jeunes.

XIX. DEGRÉ.

Charles-Joseph-Marie-Sholto, Comte Douglas, né le 21 Août 1786, Cheva-

lier de Malte, Colonel de la garde nationale à cheval du département de l'Ain le 1er Avril 1817, mort le 1er Juillet 1846. Il avait épousé, le 11 Avril 1813, Joséphine JALLIER DU MOLARD, décédée le 14 Juillet 1852, dont il eut :

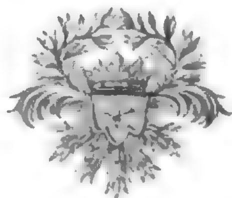
1. LOUIS-ARCHAMBAUD, qui suit.
2. ANNE-MARIE, mariée, le 12 Avril 1839, à Louis-François-Gabriel-Ange CHABANACY DE MARNAS, Procureur général, Conseiller d'État, Grand Officier de la Légion d'honneur & Sénateur en 1867; d'où :
   - I. PAUL de Marnas, Substitut du Procureur Impérial à Fontainebleau.
   - II & III. MARIE & BLANCHE de Marnas.
3. CAROLINE, morte le 25 Juillet 1840.
4. PIERRE-CHARLES-MARIE-SHOLTO, né le 11 Janvier 1826.

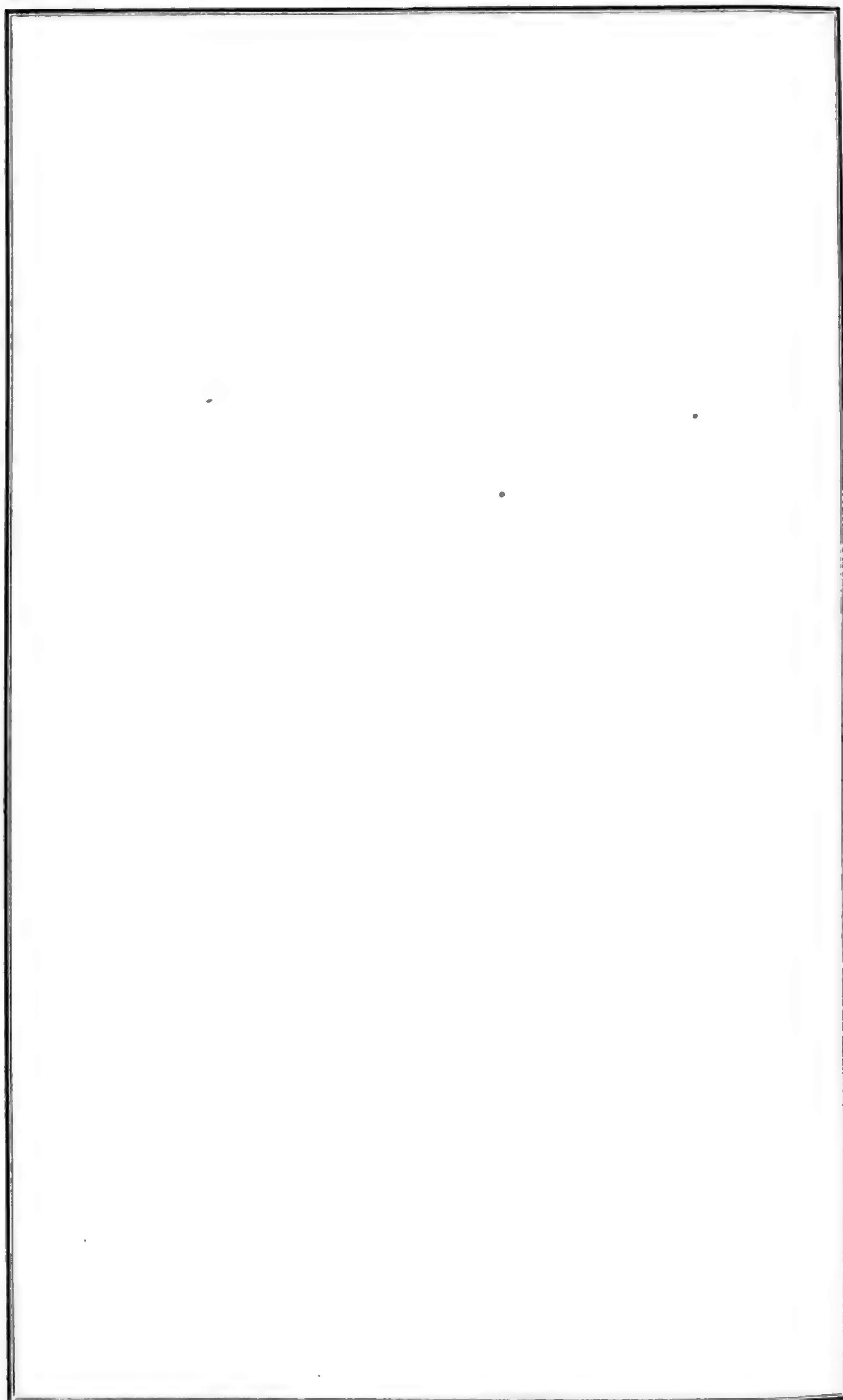
XX. DEGRÉ.

LOUIS-ARCHAMBAUD, Comte Douglas, né le 11 Mars 1814, Maire de Montréal le 2 Janvier 1858, Membre du Conseil général de l'Ain le 23 Juin 1861, avait épousé : 1° le 28 Novembre 1838, Paule-Marie DE MONVAL, fille du Baron DE MONVAL, ancien Écuyer du Roi Joseph d'Espagne, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, de Saint-Georges de Naples & de Saint-Ferdinand d'Espagne, Colonel d'État-major démissionnaire en 1830; 2° le 22 Mai 1856, Jeanne-Marie GOURD, veuve de Philibert DE FONTANÉS. Du premier mariage sont issus, outre deux enfants morts en bas âge, les suivants :

1. JOSÉPHINE-MARIE-MARGUERITE, mariée, le 23 Octobre 1860, à Pierre-Marie-Auguste, Vicomte DE SALLMARD DE RESSIS, dont le père était Chef d'escadrons aux chasseurs de la garde royale, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur & Chevalier de Malte. D'où quatre garçons & une fille.
2. GEORGES-LOUIS-ARCHAMBAUD, né le 3 Janvier 1843, Lieutenant au 2e bataillon de chasseurs à pied.
3. JACQUES-THÉODORE-SHOLTO, né le 14 Février 1844, Lieutenant au 3e régiment de marine.

OUVRAGES A CONSULTER. — Michaud, *Biographie universelle;* — P. Anselme, *Histoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne,* t. IX, p. 409; — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse;* — H. de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie;* — *Étrennes de la Noblesse,* 1776; — *Calendrier des Princes & de la Noblesse de France,* 1768; — Jules Baux, *Nobiliaire du Bugey;* — Milleville, *Nobiliaire de Picardie;* — *Le Chartrier français.*

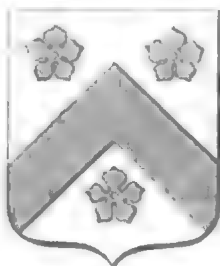




DROULLIN DE MENILGLAISE,

Marquis de Menilglaiſe; anciens Seigneurs de Fleuriel, de la Fontaine, de Chantelou, de Menilglaiſe & autres lieux.

EN NORMANDIE.



D'Argent à un Chevron de Gueules, accompagné de trois Quintefeuilles de Sinople, poſées deux en Chef & l'autre à la pointe de l'Écu.

Cette famille, d'ancienne nobleſſe de la généralité de Rouen, fut maintenue par Raymond de Montfaut en 1463, en l'élection d'Argentan le 18 Mai 1577, & le 3 Avril 1666 lors de la recherche contre les uſurpateurs des titres de nobleſſe. Elle s'eſt diviſée en pluſieurs branches qui paraiſſent toutes éteintes aujourd'hui dans les mâles (*a*). La filiation de celle de Menilglaiſe eſt rapportée au IIe Regiſtre de cet Armorial, p. 395-401. Elle eſt conduite juſqu'aux enfants de Claude-Charles, mais dans la continuation qui va ſuivre on commencera par ſon père, pour pouvoir ajouter quelques détails complémentaires.

VII. DEGRÉ.

CHARLES de Droullin, Seigneur de Menilglaiſe, eut de Anne DE ROSEVIGNAN :

1. CLAUDE-CHARLES, qui ſuit.
2. BERNARD-ÉTIENNE, dit le Chevalier de Menilglaiſe, né en 1700, Mouſquetaire en 1714, Capitaine dans le régiment Meſtre de camp général dragons en 1722, Chevalier de Saint-Louis en 1741, Lieutenant-Colonel en 1757, tué au combat de Hoya (Hanovre) en 1758. Ses états de ſervice (*b*) portent qu'il fut bleſſé deux fois & eut un cheval tué ſous lui, qu'il ſe trouva à quatre batailles, à dix-huit ſiéges & aux eſcalades de Gand & de Prague. Lors de celle-ci il ſauva la vie à M. de Chevert en accourant ſpontanément ſur le rempart avec trente dragons, renfort qui décida le ſuccès.
3. MARIE-LOUISE-GABRIELLE, mariée, le 26 Septembre 1722, à Jacques DE FRÉVILLE, Seigneur des Marais, Chevalier de Saint-Louis.

VIII. DEGRÉ.

CLAUDE-CHARLES de Droullin, Seigneur de Menilglaiſe, eut de ſon mariage avec Demoiſelle Marie CARREL DE VAUX, morte en 1786 :

1. PIERRE, né le 15 Mars 1726, Page de la Reine en Décembre 1739, mort en 1743.
2. ALPHONSE de Droullin, Chevalier, qualifié Marquis de Menilglaiſe, Seigneur de Vaux, Caillouet, Hardencourt, &c., naquit le 9 Décembre 1728, épouſa,

(*a*) Pour plus de détails ſur ces branches voir La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*.
(*b*) Extrait authentique des Archives du miniſtère de la guerre.

le 16 Mai 1771, Hélène-Geneviève DE LAUZANNE, Dame de Vaurouffel en Bretagne, dont il n'eut pas d'enfants. Lors des élections pour les États généraux de 1789, il fiégea dans la Chambre de la Nobleffe du bailliage d'Evreux, avec le titre de Marquis de Menilglaife. Les procès-verbaux conftatent qu'il fut un des quatre Commiffaires pour les communications avec MM. du Tiers-État, & l'un des vingt-cinq chargés de la rédaction des cahiers. Il mourut à Évreux le 11 Décembre 1793, & fa veuve à Paris le 2 Mai 1808.

3. Autre ALPHONSE, qui fuit.

Claude-Charles mourut à Paris le 24 Octobre 1769. Il eft qualifié « haut & puiffant Seigneur, Marquis de Meniglaife » dans l'acte de décès & dans les lettres de bénéfice d'inventaire délivrées en la Chancellerie le 13 Décembre fuivant (*a*).

IX. DEGRÉ.

ALPHONSE de Droullin, troifième fils de Claude-Charles, fut d'abord appelé le Chevalier de Menilglaife, puis Marquis de Menilglaife après la mort de fon frère, & Baron de Montereau, près Vincennes Il naquit le 14 Janvier 1732, fut Page de la Grande Écurie du Roi en 1746 (*b*), Lieutenant de dragons en 1750, Enfeigne aux gardes françaifes en 1753, eut la croix de Saint-Louis en 1761, le rang de Colonel en 1774 & le brevet de Maréchal de camp en 1790 (*c*). Il mourut à Paris le 17 Avril 1814. Il avait époufé, le 21 Janvier 1790, Anne-Marie DE GALARD DE BÉARN-BRASSAC, fille de Guillaume-Alexandre DE GALARD, Comte de Béarn-Braffac, Chevalier d'honneur de Madame Victoire de France, & d'Anne-Marie-Gabrielle POTIER DE NOVION. Elle mourut avant lui, le 5 Juillet 1808. De ce mariage il eut deux fils :

1. EDMOND, Marquis de Menilglaife, né à Paris le 21 Juin 1791, y décédé le 7 Mai 1815. Il avait époufé, en Juin 1812, Caroline-Marie-Louife DE LA BOURDONNAYE, fille d'Efprit-Marie, Comte DE LA BOURDONNAYE-BLOSSAC, Confeiller d'État, Pair de France, & d'Anne-Louife DE BERTIER DE SAUVIGNY. Elle lui furvécut jufqu'en 1835. De ce mariage font iffues deux filles :
   - I. ANNE-ALPHONSINE, mariée, en Mai 1834, à Denis-Charles DE GODEFROY, ancien Sous-Préfet de Valenciennes, Chevalier de la Légion d'honneur.
   - II. PHILIBERTE-CHARLOTTE, mariée en 1836 à Pierre-Henri, Marquis DE PLEURRE.
2. ALFRED, qui fuit.

X. DEGRÉ.

ALFRED de Droullin, Marquis de Menilglaife après fon frère aîné, né le 3 Floréal an II (22 Avril 1794), décéda à Paris le 6 Mai 1846, fans avoir été marié. Il était le dernier rejeton mâle des Menilglaife, & le Majorat qu'avait poffédé fon frère était paffé fur fa tête, celui-ci ne laiffant que des filles. Défirant prévenir l'extinction de fon nom & faire continuer une famille diftinguée, il difpofa par teftament que fes deux nièces hériteraient de lui & que le mari de l'aînée prendrait par addition le nom de Menilglaife avec le titre inhérent. Le teftament fut vifé par ordonnance royale rendue en Confeil d'État le 15 Décembre 1846; & par fuite M. Denis-Charles DE GODEFROY a été appelé Marquis de Godefroy-Menilglaife.

(Voir leurs enfants à l'article GODEFROY, ci-après.)

(*a*) Copies authentiques, aux archives de la famille. (*b*) *Cabinet d'Hozier;* Melun, 1842.
(*c*) Extrait authentique des archives du Miniftère de la guerre.



DU CAUZÉ DE NAZELLE (a),

Marquis Du Cauzé de Nazelle, Vicomtes de Prouvay, Barons de Guignicourt.

EN GUIENNE ET EN LAONNOIS.



D'Or à un Lion de Sinople, couronné de Gueules, & une Fasce de Sable, chargée de trois Molettes d'Or.

La famille Du Cauzé, originaire de la province de Guyenne, s'est établie au commencement du XVIIIe siècle dans le Laonnais, par suite d'une alliance contractée par le représentant de la famille avec une fille de la maison de Bezannes, & elle a toujours servi avec distinction dans les armées du Roi. Elle possédait les seigneuries de Neuchâtel-sur-Aisne, Pignicourt, Menneville, Provifeux, Poullandon, Sévigny, Ballignaque, l'Épine, Soudron, Lor, la Malmaison, le grand & le petit Menancourt, la Bricogne, Merlet, Hupignicourt, Coq-en-rue, Bord-au-bois, Bouy, Plénois, Magnivillé, Robertchamp, Frontigny, les Trambleaux & la Fosse du moulin de Guignicourt.

La filiation de cette maison s'établit ainsi qu'il suit.

PREMIER DEGRÉ.

Noble Charles Du Cauzé, servait en 1480 sous Louis XI & fut tué dans les guerres de ce Prince contre l'Empereur Maximilien. Il laissa un fils, qui suit.

II. DEGRÉ.

François Du Cauzé, fut fait prisonnier en 1515 à la bataille de Pavie, en combattant sous les yeux du Roi François Ier. Il eut plusieurs enfants, entre autres :

1. Charles Du Cauzé, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, tué au siége de Montauban.
2. François, qui suit.

III. DEGRÉ.

François Du Cauzé, fut comblé de bienfaits par le Roi Henri III pour les marques de valeur qu'il donna au siége de Montauban où il commandait une compagnie d'infanterie.

(a) L'orthographe du nom de cette famille a subi plusieurs modifications. Dans les anciens actes, ainsi que dans l'Armorial général de France, il est orthographié du Cauzé, quoique par suite d'altérations successives ce nom se soit transformé en Ducauzé, en passant par la variante de Du Cauzé qui se trouve dans les Lettres patentes de Louis XV pour l'érection du marquisat, & qu'on a cru devoir adopter ici, bien que la première de ces variantes soit plus usitée depuis longtemps.

IV. DEGRÉ.

Jean-François Du Cauzé, Seigneur de Nazelle, fils du précédent, fervit avec diftinction fous les Rois Henri IV & Louis XIII. Il époufa, par contrat du 18 Mai 1622, Demoifelle Anne de Redon (*a*). De cette union vint :

V. DEGRÉ.

Henri Du Cauzé, Seigneur de Nazelle, marié à Demoifelle Marie Mellet de Saint-Thourain (*b*), de laquelle il eut deux enfants :

1. Jean-Charles, qui fuit.
2. Marie Du Cauzé, mariée en 1672 à Meffire Jean de Lartigue (*c*), Confeiller du Roi, Lieutenant particulier au fiége de Condom.

VI. DEGRÉ.

Jean-Charles Du Cauzé, Seigneur de Nazelle, Lieutenant dans le régiment de Montégut, puis Officier dans les gardes du corps du Roi Louis XIV. Il découvrit en 1674 la confpiration du Chevalier de Rohan & reçut en récompenfe de ce fervice une penfion héréditaire de mille livres. Marié vers l'an 1680 à Demoifelle Louife d'Anceau (*d*), il eut de ce mariage quatre enfants :

1. Hérard, qui fuit.
2. N. Du Cauzé, Chevalier de Nazelle, Moufquetaire, tué à la bataille de Malplaquet.
3. N. Du Cauzé de Lille, Chevalier de Nazelle, Capitaine de Royal-infanterie.
4. N... Du Cauzé, mort au fervice.

VII. DEGRÉ.

Hérard Du Cauzé, Chevalier, Seigneur de Nazelle, Capitaine de cavalerie dans le régiment de Ruffec, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant des Maréchaux de France dans la province de Guienne, époufa, le 7 Octobre 1715, Catherine-Claire-Julie de Bezannes (*e*), fille de Charles de Bezannes, Seigneur de Prouvay, Commiffaire de la Nobleffe en la généralité de Soiffons. Il fe fixa après ce mariage dans le Laonnois à Guignicourt, réfidence actuelle de la famille. De fon mariage il eut :

VIII. DEGRÉ.

Louis-Charles-Victor, Marquis Du Cauzé de Nazelle, Moufquetaire, Capitaine de dragons dans les régiments de Vibray & de Caraman, Chevalier de Saint-Louis, obtint en 1753 l'érection de la terre de Neufchâtel-fur-Aifne en marquifat fous le nom de Du Cauzé de Nazelle, par Lettres patentes du Roi Louis XV (*f*). Il devint enfuite Lieutenant des Maréchaux de France dans la province de Champagne & Gouverneur de la ville de Châlons. De fon mariage avec Aimée-Catherine-Agathe Clément de Lespine, Dame de Melette, il laiffa fept enfants :

1. Charles-Louis-Hérard-Victor, Marquis Du Cauzé de Nazelle, Capitaine

(*a*) Ve Regiftre de cet Armorial, p. 949, art. de Redon.
(*b*) (*c*) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, tome II, p. 197.
(*d*) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, tome II, p. 588.
(*e*) IVe Regiftre de cet Armorial, p. 43, art. de Bezannes.
(*f*) Voir à la fin de cette notice.

au régiment du Roi-infanterie, Chevalier de Saint-Louis (après 1786). Il épousa, par contrat du 17 Juillet 1786, Richarde-Angélique-Élisabeth d'Ambly, fille de Claude-Jean-Antoine, Marquis d'Ambly, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis, Maréchal des camps & armées du Roi, Commandant pour Sa Majesté à Reims, & de Marie-Catherine de Guyot. De ce mariage il n'eut qu'une fille mariée au Comte de Chamisso.

2. François-Louis-Hérard-Victor Du Cauzé de Nazelle, qualifié Vicomte de Prouvay, Capitaine au régiment du Roi-infanterie, Chevalier de Saint-Louis (après 1786). Il s'unit à Mademoiselle de Paillot, dont il n'eut pas d'enfants mâles.
3. Charles-Victor Du Cauzé de Nazelle, Capitaine au régiment du Roi-infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Adjoint au Maire de Châlons. Il fut tué en 1815 par un cosaque, au moment où il descendait les marches de l'hôtel de ville de Châlons pour préserver du pillage la ville qui venait d'être prise par l'ennemi. De son mariage avec Mademoiselle de Pinteville il eut une fille, Euphrosine, qui épousa en 1816 Célestin-François de Paule-Hippolyte, Vicomte de Raimond (*a*).
4. Louis-Joseph-Hérard-Victor Du Cauzé de Nazelle, dit l'Abbé de Nazelle, Grand-Vicaire de l'Évêque de Châlons.
5. Philippe-Louis-Hérard-Victor, qui suit.
6. Aimée-Catherine-Henriette Du Cauzé de Nazelle, mariée, par contrat du 9 Novembre 1777, à Louis-Eustache Le Clerc, Marquis de Lesseville.
7. Aimée-Joachine-Victoire Du Cauzé de Nazelle, épousa Henri, Comte de Herbemont.

IX. DEGRÉ.

Philippe-Louis-Hérard-Victor Du Cauzé de Nazelle, Baron de Guignicourt, Lieutenant-Colonel au premier régiment de chasseurs à cheval, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis; devint Marquis Du Cauzé de Nazelle, par suite de la mort de ses frères, sans postérité mâle. Il avait épousé, en 1793, à Châlons-sur-Marne, Anne Louise-Charlotte de Férette, & est décédé le 1er Mai 1848, ne laissant qu'un fils, qui suit.

X. DEGRÉ.

Hérard, Marquis Du Cauzé de Nazelle, chef actuel de la famille, né le 13 Mai 1795, ancien Capitaine au premier régiment de hussards, Chevalier de 2e classe de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il s'unit, par contrat du 3 Mars 1827, à Caroline-Louise Dupleix de Mezy. De ce mariage sont nés quatre enfants, qui suivent.

1. Charles-Hérard, qui suit.
2. François-Erhard Du Cauzé de Nazelle, Lieutenant aux cuirassiers de la garde, né le 2 Juin 1837.
3. Marie-Victorine Du Cauzé de Nazelle, née le 6 Avril 1843, mariée, par contrat du 5 Août 1866, à Ludovic de Mannoury de Croisilles.
4. Louise-Charlotte Du Cauzé de Nazelle, née le 6 Avril 1843, mariée, par contrat du 5 Août 1866, à Marie-Olympe-Félix-Alfred, Comte de Balathier-Conygham (*b*).

(*a*) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, tome II, p. 289.
(*b*) Voir même Registre, p. 78, art. de Balathier.

XI. DEGRÉ.

CHARLES-HÉRARD Du Cauzé de Nazelle, ancien Capitaine au deuxième dragons, né le 24 Janvier 1828, a époufé, en Mars 1859, Émilie LE LEU D'AUBILLY. De cette union font iffus trois enfants :

1. ERHARD-HENRI, né le 16 Décembre 1859.
2. MARIE-CHARLOTTE, née le 27 Février 1863.
3. FRANÇOIS-ERHARD-FERDINAND, né le 4 Septembre 1867.



Copie des lettres patentes, par lefquelles le Roi Louis XV a daigné ériger en Marquifat la terre & Vicomté de Neufchatel, & dans lefquelles fe trouve rapporté le don fait par le Roi Louis XIV d'une penfion de 1000 l. à M. JEAN-CHARLES Du Cauzé de Nazelle, en récompenfe de la découverte faite par lui au Roi, de la confpiration du Chevalier de Rouham (Rohan), en 1674.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARE à tous prefens & avenir, SALUT. Notre cher & bien aimé LOUIS-CHARLES-VICTOR Du Cauzé de Nazelle, Vicomte de Prouvay, Seigneur de la Vicomté & Chatellenie de Neuchatel, Guignicourt, Nazelle, Poullandon & autres lieux, ancien Capitaine de dragons au régiment de Caraman, & Lieutenant de nos Coufins les Maréchaux de France dans la province de Guyenne, Chevalier de notre Ordre royal & militaire de Saint-Louis, nous a fait repréfenter qu'il poffede en toute Juftice haute moyenne & baffe la terre & la feigneurie de Neuchatel, fituée fur la rivière d'Aifne, mouvante & relevante en plein fief de la tour de Laon, enfemble les terres & feigneuries de Pignicourt, Menneville & Provifeu, defquels relevent les terres & fiefs de Sévigny, Lor, la Malmaifon, Aguilcourt, Evergnicourt, les grands & petits Menancourt, la Bricogne, Merlet, Hupignicourt, Coq-en-rue, Bord-aux-Bois, Boüy, Plénois, Magnivilé, Robertchamp, Frontigny, les Trembleaux & la Foffe du moulin de Guignicourt, & que ces terres font d'une grande étendue, & d'un revenu affés confiderable pour porter le titre, nom & dignité de marquifat, s'il nous plaifait lui accorder nos lettres d'erection fur ce nécesfaires fous la dénomination de marquifat DU CAUZÉ DU NAZELLE, mettant d'ailleurs en confidération l'ancienneté de la nobleffe dudit fieur expofant, dont la famille eft une des plus illuftres de notre province de Guyenne, & les fervices confiderables que lui & fes ancêtres nous ont rendus & a l'État depuis près de trois fiècles; nous avons été informé que dès l'année 1480 noble CHARLES Du Cauzé fut tué dans les guerres de Louis XI contre l'Empereur Maximilien; que FRANÇOIS Du Cauzé, fon fils, qui fervoit fous François Ier, fut fait prifonnier en 1515 à la bataille de Pavie, en combattant fous les yeux du Roy. Que CHARLES Du Cauzé, un de fes enfans, Capitaine d'une compagnie de Chevau-legers, fut tué au fiége de Montauban, & FRANÇOIS Du Cauzé, fon autre fils, qui commandoit une compagnie d'Infanterie, donna au même fiege de fi grandes marques de valeur que le Roy Henry III le combla de bienfaits. Que JEAN-FRANÇOIS Du Cauzé de Nazelle, fils dudit François, fervit avec diftinction fous les Rois Henry IV & Louis XIII; lequel eut de fon mariage avec la Demoifelle DE REDON, un fils nommé HENRY Du Cauzé de Nazelle, qui eut de fon mariage avec Marie MELLET DE SAINT-THOURAIN, JEAN-CHARLES Du Cauzé de Nazelle, ayeul de l'expofant, lequel, après avoir fervi en qualité de Lieutenant dans le régiment de Montegut & enfuite en qualité d'Officier dans les Gardes du corps du feu Roy notre très honoré Seigneur & bifayeul, rendit à l'État un fervice des plus importans ayant découvert en 1674 la confpiration du Chevalier de Rohan, pour recompenfe du quel fervice, le feu Roy lui accorda une penfion héréditaire de mil livres.

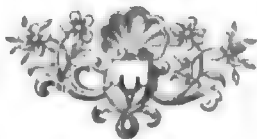
Il fut enfuite employé dans diverfes négociations, & lors de la création des charges de Lieutenant de nos Coufins les Maréchaux de France, le Roy lui en donna une dans la province de Guyenne; que le dit Jean-Charles Du Cauzé de Nazelle eut quatre enfants, entre lefquels la penfion fut partagée, favoir: HERARD Du Cauzé de Nazelle, père de l'expofant; le Chevalier de Nazelle, Moufquetaire, qui fut emporté d'un boulet de canon à la bataille de Malplaquet; le Sieur Du Cauzé de Lifle, nommé le Chevalier de Nazelle, ancien Capitaine d'infanterie dans Royal; & un quatrième qui mourut au fervice; que HERARD Du Cauzé de Nazelle, père de l'expofant, qui étoit Capitaine de cavalerie dans Ruffec, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant des Maréchaux de France, jouiffant de la moitié de la penfion de fon pére, outre les particulières qu'il avait meritées par fes fervices, eut de Catherine-Claire-Julie DE BEZANNE, fille de Charles de Bezanne, Vicomte de Prouvay, Com-

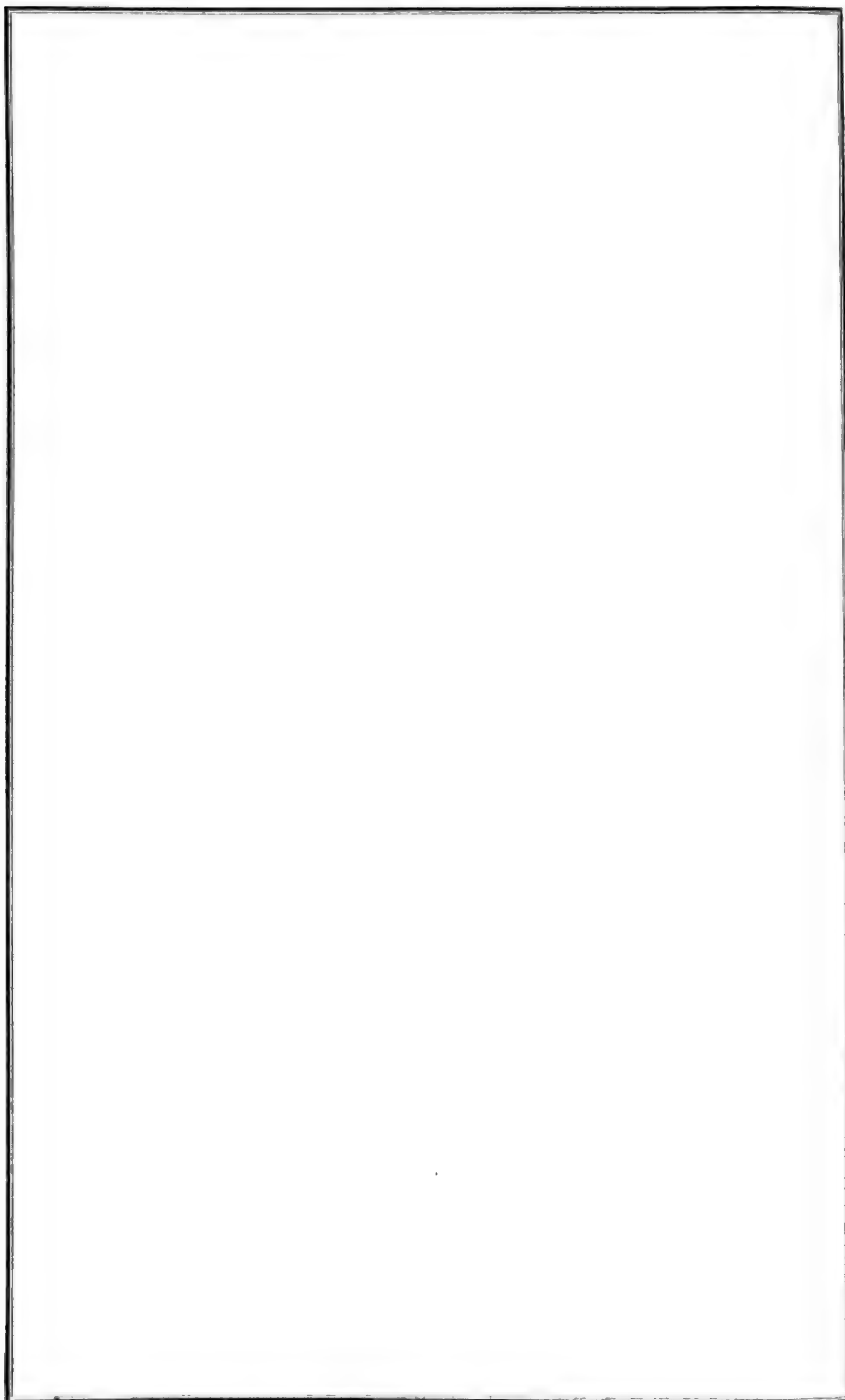
miſſaire de la Nobleſſe de Picardie, Louis-Charles-Victor Du Cauzé, Vicomte de Prouvay, expoſant, lequel, après avoir été douze ans Mouſquetaire, fut enſuite Capitaine de dragons dans le régiment de Vibray, depuis Caraman, & Chevalier de Saint-Louis, & il a ſervi dans toutes les guerres de 1734, de 1735 & pendant le cours de la dernière guerre, ne s'étant retiré qu'après la paix, & ayant merité, outre ſa penſion de retraite, une penſion particulière de la Cour au ſiége de Bergopzom. Et voulant donner audit Sieur expoſant des marques honorables de la ſatisfaction que nous avons de ſes ſervices, & de ceux de ſa famille, à ces cauſes & pour autres conſidérations à ce nous mouvant, nous avons joints, unis, annexé & incorporé, & par ces préſentes, ſignées de notre main, joignons, uniſſons, incorporons, annexons leſdites terres & ſeigneuries de Neuchatel, Menneville, Pignicourt & Proviſeux avec tous les fiefs, droits & revenus qui les compoſent, circonſtances & dépendances, pour ne compoſer à l'avenir qu'une ſeule & même terre & ſeigneurie, laquelle nous avons de notre grâce ſpéciale, pleine puiſſance & autorité Royalle, creé, erigé, elevé & decoré, créons, erigeons, elevons & décorons par ces préſentes, en nom, titre, dignité & préeminence de marquiſat Du Cauzé de Nazelle, pour en jouir par le dit Sieur Du Cauzé de Nazelle, ſes enfants, poſtérité & deſcendants nés & à naître en legitime mariage, au dit nom, titre & dignité de marquiſat, voulons & nous plait qu'il puiſſe ſe dire & qualifier Marquis Du Cauzé de Nazelle en tous actes, tant en jugement que déhors, & qu'en cette qualité il jouiſſe de pareils honneurs, droits d'armes, blazon, autorité, prérogative, préeminence, en fait de guerre, aſſemblée d'États de nobleſſe & autrement, tout ainſi que les autres Marquis de notre Royaume, encore qu'ils ne ſoient pas ſi particulièrement exprimés, & que tous les vaſſaux, arrières vaſſaux, juſticiables & autres, tenant noblement ou en roture, du dit marquiſat Du Cauzé de Nazelle, le reconnaiſſant pour tel, faiſant leurs ſoys & hommages & baillent leurs aveux & dénombrement, le cas y échéant, ſous ce dit nom & lettre de Marquis Du Cauzé de Nazelle, ſans toutefois que pour la dite érection de marquiſat & changement de nom, il y ait aucun changement de mouvance & que le dit Marquis ſoit tenu envers nous, ni ſes vaſſaux, arrieres vaſſaux & tenanciers envers lui à d'autres ni plus grands droits que ceux qu'ils doivent à preſent, voulons pareillement que les Officiers exerçant la Juſtice dans la dite terre & Marquiſat Du Cauzé de Nazelle intitulent leurs ſentences & jugements ſous le dit nom & titre de Marquis Du Cauzé de Nazelle, ſans aucune multiplicité de degrés, changements de reſſort ni contraventions aux cas Royaux, dont la connoiſſance appartient à nos Baillis & Sénéchaux, & ſans qu'à deffaut d'enfants mâles nés en legitime mariage nous puiſſions ni nos ſucceſſeurs Roys, prétendre la réunion du dit marquiſat à notre domaine en vertu de l'ordonnance du mois de Juillet 1566 & autres ſur ce intervenues, auxquelles nous avons dérogé & dérogeons par ces mêmes préſentes pour ce regard ſeulement, donnons en mandement à nos amés & féaux Conſeillers, les gens tenant notre Parlement, Chambre des comptes, Cours des Aydes à Paris, Preſidents Trèſoriers de France généraux de nos finances à Soiſſons & tous autres nos Officiers & Juſticiers qu'il appartiendra que ces préſentes nos Lettres d'érection ils aient à faire enregiſtrer & du contenu en icelles, jouir & uſer le dit Sieur expoſant, pleinement, paiſiblement & perpetuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchements contraires, & nonobſtant tous édits, ordonnances, coutumes, arrêts & réglements à ce contraires, auxquels enſemble aux dérogatoires y contenues, nous avons dérogé & dérogeons, car tel eſt notre plaiſir, & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre notre ſcel à ces dites préſentes.

Donné à Compiegne au mois d'Aouſt, l'an de grace mil ſept cent cinquante trois, & de notre règne le trente-huitième.

Signé, LOUIS, *& ſur le reply :* Par le Roy, Rouillé.

Viſa, Machault, pour érection en Marquiſat ſous le nom de Nazelle, à Charles-Louis-Victor Du Cauzé. Inſinué au bureau des inſinuations de Neuchatel ce 13 Novembre 1753.

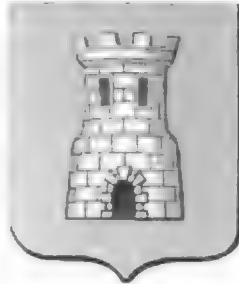




d'ENTRAIGUES,

Anciens Seigneurs de Montare, du Pin, de Vallefpèce & de Cabanes.

EN LANGUEDOC.



De Gueules à une Tour d'Argent maçonnée de Sable (a).

Le nom d'Entraigues, de quelque manière qu'on le prononce ou qu'on l'écrive, appartient au dialecte méridional : il défignait une terre au confluent de deux cours d'eau, & à ce titre a été porté par plufieurs familles qui l'ont orthographié de diverfes manières, felon la province à laquelle elles appartenaient. Pour la famille qui fait l'objet de cette notice, ce nom eft devenu patronymique, lui étant ainfi parvenu, fans altération aucune, depuis Jean d'Entraigues, Ier du nom, Seigneur de Montare, vivant en 1456, Premier Écuyer d'écurie du Comte de Clermont, fixième fils de Saint Louis.

Pour que ce premier ancêtre connu ait perdu fon nom patronymique, il fallait qu'il fût déjà à cette époque d'une ancienne extraction, & ce n'eft du refte qu'à ce titre qu'il avait pu être invefti de la charge que lui avait confiée le fixième fils de Saint Louis.

On peut donc admettre, avec beaucoup de probabilité, que la famille d'Entraigues eft originaire de Rouergue, où une maifon du même nom eft connue dès l'an 1292. Cette dernière, qui poffédait la feigneurie de la Servairie, s'éteignit en Rouergue vers 1550 en la perfonne d'une fille mariée à Antoine de Cabanes (*b*).

Toutefois, la féparation de la fouche commune de la branche dont on s'occupe ici, & fon paffage en Languedoc, durent avoir lieu à une époque bien antérieure au XVe fiècle pour qu'elle eût pu perdre toute trace de fon origine.

Fixée depuis longtemps à Uzès, elle ne l'a quitté qu'au commencement de ce fiècle pour habiter foit Nîmes, foit la Franche-Comté, foit la Bourgogne.

Elle figure avec avantage dans l'hiftoire des guerres de religion ; ce n'eft que tard qu'elle abandonna la croyance proteftante à la défenfe de laquelle elle s'eft longtemps facrifiée & qui lui a valu de longues perfécutions : Marie-Anne de Baudan, femme de François d'Entraigues, ne fortit qu'au bout de vingt ans de la tour de Conftance à Aigues-Mortes où elle avait été enfermée. Un frère du précédent mourut au château de Pierre-Encife. La profeffion de la religion prétendue réformée paraît donc avoir été le principal motif pour lequel cette famille fut pendant longtemps écartée de la vie politique & ne put rendre des fervices marquants au pays (*c*).

(*a*) A la fin du fiècle dernier la maifon d'Entraigues a repris fes armes pleines que d'Hozier donne écartelées de celles *de Brueix & des Micheaux*.

(*b*) De Barrau, *Documents fur les familles de Rouergue*, t. II, p. 656.

(*c*) Le vieux dicton : *leï d'Entraiguo d'aou benitier n'aïmoun pas l'aïguo*, qui s'était confervé il y a quelque temps encore à Uzès, prouverait qu'à l'époque de la réformation cette famille était une des plus diftinguées dans le parti qui dominait alors en Languedoc.

A l'époque de la recherche générale, en 1666, elle paraît avoir été troublée dans sa Noblesse, mais la condamnation, si jamais elle eut lieu, n'aurait pu être motivée que par l'insuffisance des titres produits. Du reste, ce jugement de condamnation n'a point reçu son exécution, car la famille a continué de prendre des qualifications nobles, & ensuite elle fut déclarée Noble & issue de noble race, par jugement du Sieur de Lamoignon de Courson, Intendant en Languedoc, rendu le 1[er] Février 1699, & confirmé plus tard par arrêt du Conseil d'État du Roi, donné à Versailles le 24 Novembre 1787. Selon les termes de ce dernier : « Vû ladite requête signée Huart du Parc, Avocat du suppliant, ensemble les titres ci-dessus énoncés & le jugement du 1[er] Février 1699, *avec l'avis du Sieur Chérin, Généalogiste des ordres de Sa Majesté*. Oui le rapport, le Roi..... sans s'arrêter à la prétendue condannation qui est ditte avoir été prononcée contre Jean d'Entragues en l'année 1666, que Sa Majesté a déclarée nulle & de nul effet, a ordonné & ordonne............... & maintient le Sieur Jean-Charles d'Entragues dans son état & possession de Noblesse d'ancienne extraction, &c. (*a*). »

D'Hozier a donné au III[e] Registre de cet Armorial, p. 471-472, une filiation trop succincte de la famille d'Entraigues; c'est pourquoi, avant que de donner la continuation de la descendance, on croit devoir ajouter quelques détails complémentaires, tirés de l'Arrêt du Conseil d'État, mentionné plus haut, & des preuves faites en 1787 pour siéger aux États de Languedoc.

Jean d'Entraigues, I[er] du nom, Seigneur de Montare, donna, le 16 Février 1456, quittance de 40 livres tournois pour avoir vaqué « en certains procès d'aucuns crimineulx lesquels avoient été décappitez à Bordeaux », après l'expulsion définitive des Anglais. On croit qu'il fut père de Jean à partir duquel d'Hozier commence la filiation.

PREMIER DEGRÉ.

Ce Jean d'Entraigues, II[e] du nom, aurait épousé en 1480 Huguette de Savoisy, fille de Philippe de Savoisy, Chevalier, Seigneur de Sallenay.

II. DEGRÉ.

Pierre d'Entraigues, fils de Jean, II[e] du nom, eut un frère Simon qui se fit Prêtre & une sœur Jeanne. Il épousa, le 27 Septembre 1529, Firmine de Jaufresenches, d'une ancienne famille noble du Languedoc, dont il eut Claude, Étienne & Catherine. Il testa le 14 Mai 1544, cependant il vivait encore avec sa femme le 22 Novembre 1586, époque du mariage de leur fils aîné, qui suit.

III. DEGRÉ.

Claude d'Entraigues, épousa Domergue des Micheaux, fille & héritière de Jean Domergue des Micheaux, Seigneur du Pin, & de Jeanne de Rodolphe des Limans. Il eut de ce mariage, outre un fils, qui suit, quatre filles, parmi lesquelles Cécile, mariée à Jean de Roquefeuil, Seigneur du Bosc.

IV. DEGRÉ.

Jean d'Entraigues, III[e] du nom, hérita de la terre du Pin en vertu de la donation que lui en fit sa mère par acte du 13 Octobre 1634. Il testa le 11 Septembre 1677.

(*a*) Expédition aux archives de la famille.

V. DEGRÉ.

Gabriel, fils du précédent, mourut en 1707, car le 24 Novembre de cette année ſes deux fils & ſa fille Françoise, tranſigèrent au ſujet de ſa ſucceſſion.

VI. DEGRÉ.

François d'Entraigues, fils du précédent, fit ſon teſtament le 30 Avril 1752 & mourut le 12 Mai ſuivant.

VII. DEGRÉ.

Jean-François d'Entraigues, ſon fils, né le 2 Septembre 1714, ſervit en qualité de Cadet Gentilhomme dans la compagnie de Mr de Marneſia, & obtint un certificat de ſon ſervice le 27 Novembre 1733.

D'Hozier s'arrête à l'énumération de ſes trois enfants.

L'aîné des fils, Pierre-Louis d'Entraigues (*a*), Seigneur du Pin, épouſa, le 17 Septembre 1756, Demoiſelle Henriette-Olympe de Brueis, fille de Meſſire Gabriel de Brueis, Seigneur & Baron d'Aigaliers, & de feue Dame Marguerite-Gabrielle de la Rouvière. De ce mariage il eut une fille unique Jeanne-Marie-Pierrette d'Entraigues du Pin, qui épouſa, le 19 Décembre 1783, Meſſire Jean-Antoine-Gilles de Rossel, Chevalier, Baron de Fontarèches, fils de Philippe-Gabriel de Rossel & de Dame Jeanne d'Albenas. En elle finit la branche aînée. La deſcendance mâle de la famille d'Entraigues eſt continuée par Louis-Marie, qui ſuit, frère cadet de Pierre-Louis.

VIII. DEGRÉ.

Louis-Marie d'Entraigues, Seigneur de Cabanes, né le 8 Décembre 1745, marié, le 2 Mars 1767, à Demoiſelle Françoiſe-Charlotte Trinquelague, fille de Jean Trinquelague, Avocat au Parlement, d'une des bonnes familles de la ville d'Uzès. En ſa qualité de Maire & Premier Conſul de la ville d'Uzès, il fut déſigné, le 26 Novembre 1786, pour ſiéger aux États de Languedoc convoqués à Montpellier pour le 6 Décembre ſuivant, & il fit à cet effet ſes preuves de nobleſſe devant les Commiſſaires deſdits États (*b*).

Il n'eut de ſon mariage qu'un fils, qui ſuit.

IX. DEGRÉ.

Jean-Charles d'Entraigues, Seigneur de Cabanes, Capitaine d'artillerie, émigré, Chevalier de Saint-Louis, né le 17 Avril 1768 à Uzès, fut déclaré Noble d'ancienne extraction par arrêt du Conſeil d'État du Roi du 24 Novembre 1787 (*c*). Il épouſa, le 8 Nivôſe an VI (28 Décembre 1797), Demoiſelle Jeanne-Judith Choderlos de Laclos, fille de Louis-Ignace Choderlos de Laclos, Chevalier de Saint-Louis, ayant ſervi comme Capitaine dans le régiment Dauphin. Il décéda le 20 Décembre 1849, laiſſant trois enfants :

(*a*) A cet endroit, M. Borel d'Hauterive, qui a donné une filiation exacte de cette maiſon dans ſon *Annuaire de la Nobleſſe*, 1853, p. 218-221, a commis une erreur fort grave, puiſqu'il a confondu Pierre-Louis avec ſon frère cadet, & a attribué au premier les faits relatifs à celui-ci.

(*b*) Ces Commiſſaires, nommés par la délibération des États de Languedoc, du 11 Janvier 1787, furent Mre Henri-Félix, Comte de la Croix, Seigneur de Vaguas, & Mre Joſeph-François de Merle, Baron de la Gorce. L'analyſe faite par eux des titres qui leur ont été ſoumis, ſe trouve au Cabinet des titres de la Bibl. Imp., fonds d'Hozier, doſſier d'Entraigues.

(*c*) Copie collationnée.

1. Louis-Philippe-Prosper d'Entraigues, qui fuit.
2. Jean-Aimé-Jules d'Entraigues, auteur d'une branche cadette.
3. Cécile d'Entraigues, mariée à Jules de Robernier, Colonel d'infanterie, Commandant de l'École militaire de la Flèche, Commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Uzès le 30 Septembre 1868.

X. DEGRÉ.

Louis-Philippe-Prosper d'Entraigues, Confervateur des Forêts, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Salins le 28 Meffidor an IX (17 Juillet 1801), marié, le 16 Novembre 1830, à Demoifelle Eulalie Pajeot de Gevingey. De cette union font iffus :

1. Charles-Henri-Gaston d'Entraigues, né à Lons-le-Saulnier le 20 Septembre 1831, marié, le 26 Décembre 1866, à Demoifelle Béatrice Hubert de Saint-Didier.
2. Françoise-Clotilde-Thérèse d'Entraigues, née au Louverot (Jura) le 1er Novembre 1832, mariée, le 28 Octobre 1856, à Ferdinand de Larminat, Capitaine de frégate, Officier de la Légion d'honneur.



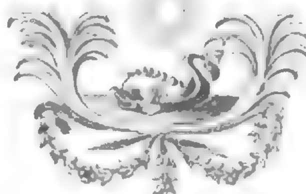
BRANCHE CADETTE.

X. DEGRÉ.

Jean-Aimé-Jules d'Entraigues, Lieutenant de vaiffeau, Chevalier de la Légion d'honneur & du Chrift de Portugal, né à Salins le 19 Floréal an XI (9 Mai 1803), marié, le 1er Mai 1842, à Françoife-Marie Duport de Rivoire, fille de Louis-Charles Duport, Baron de Rivoire, & de Demoifelle Sophie Le Prestre de Vauban.

Décédé à Salins le 17 Juin 1851, il laiffa de fon union :

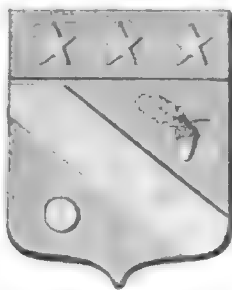
1. Jean-Charles-Albéric d'Entraigues, Officier d'État-Major, né à Salins le 27 Avril 1843.
2. Louis-François-Marc d'Entraigues, né à Salins le 25 Juin 1845, mort à Nîmes le 14 Décembre 1863.



D'ESTIENNE,

Branches des anciens Seigneurs de Saint-Jean-de-la-Salle, du Marquifat de Monfuron, de Montplaifir, de Brégançon, Comtes de Rouffet-Prunières, Co-Marquis de Savine, Seigneurs de la Baume, du Val Godemar, Vaugines, Ventabren, Comtes de Châteauvieux, Seigneurs de Saint-Jean de Trévareffe, Lignane, Bouigas, Bouc, Cabriès, &c.

EN PROVENCE ET EN DAUPHINÉ.



De Gueules à la Bande d'Or, accompagnée en chef d'un Gland d'Or, vêtu, tigé & feuillé du même, & en pointe d'un Befan auffi d'Or; au Chef coufu d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Or. DEVISE : Nunquam defluet. SUPPORTS : *deux Griffons.* CIMIER : *le bufte d'un Albanais, coiffé d'un chapeau à trois plumes.*

L'abbé Robert, &, d'après lui, les généalogiftes Artefeuil, La Chenaye-Desbois, &c., qui fe font occupés de la famille d'Eftienne de Saint-Jean, n'en donnent la filiation que depuis HONORÉ d'Eftienne, vivant au XVme fiècle, & la difent différente de celle d'Eftienne de Chauffegros de Lioux dont l'ancienneté & l'illuftration remontent au delà du XIIIme fiècle. Forbin-Maynier, hiftorien de la *Principale Nobleffe de Provence*, dont il était membre, ne fait qu'un feul article pour ces deux maifons, tandis qu'il a toujours foin de féparer les notices concernant les familles du même nom, mais d'origine différente. Divers indices militent, en effet, pour la communauté de leur origine. Plufieurs Chevaliers de cette « *tant illuftre famille* » felon l'expreffion de Noftradamus, accompagnèrent les Comtes de Provence dans leurs expéditions pour la couronne de Naples & fondèrent en Italie la branche des Comtes, Gouverneurs de Matterane ou Mattera (*a*). Selon le Marquis napolitain Ælius, qui écrivait en 1559, leur établiffement à Naples datait du règne de Charles II, & ils portaient : *de....* (nous ignorons les émaux) *à la Bande de.... accompagnée en chef de trois Étoiles* (b). L'identité du nom patronymique & celle des armoiries, fauf les deux pièces héraldiques ajoutées à une époque plus récente, rendent très-probable que les d'Eftienne de Naples & ceux de Saint-Jean defcendent d'une fouche commune. D'ailleurs ces derniers paraiffent fe rattacher à ceux de Lambefc & de Venelles (*c*), branche formée par GEOFFROY, fils de RAIMOND Ier d'Eftienne, & frère cadet de BÉRENGER, auteur de la lignée de Chauffegros de Lioux (aujourd'hui repréfentée par le Général d'Eftienne de Chauffegros, Marquis de Lioux, & par fon frère, Colonel de cavalerie). Geoffroy (dont on

(*a*) Noftradamus, *Hiftoire de Provence*, p. 490. — Scipione Ammirato, *Opufcoli.*

(*b*) « Stefani quibus infigne eft *præ obliqua Trabe tres Stellæ fuper impofitæ*.... Milites & nobiles Franciæ...... « Neapolim à Caroli fecundi tempore veniffe arbitror. » Marchefius Ælius, *de Neapolitanarum familiarum origine*, 1559.

(*c*) D'Eftienne Seigneurs de Malemort, Venelles, Lambefc, Mimet & Lioux, portaient originairement : *d'Azur à trois Bandes d'Or.* DEVISE : Triplex difficile rumpitur. SUPPORTS : *deux Griffons.* COURONNE : *de Marquis.* CIMIER, *le bufte d'un Albanais coiffé d'un chapeau à trois plumes.*

fait defcendre les grands imprimeurs Eftienne) fut père de Raimond II, qui eut de fa femme Thomaffe de Forcalquier de Sabran quatre fils : 1. Melchior, 2. Guillaume, 3. Antoine, 4. Pierre (*a*). Les deftinées du troifième font reftées inconnues des généalogiftes, quoique tous mentionnent fon nom (*b*). Or, le contrat de mariage d'Honoré d'Eftienne de Saint-Jean avec Magdeleine d'Autrans (*c*) montre qu'il était fils d'Antoine d'Eftienne & de Marguerite de Rostargues ; tout porte à croire que cet Antoine eft le même que le fils de Raimond II; outre l'identité de nom & de prénom, la fimultanéité de l'époque de leur exiftence, d'autres indices encore, appuient fortement cette préfomption (*d*). En effet, fur des lettres de plufieurs membres de d'Eftienne de Montplaifir, iffus de Pierre, ci-deffus, quatrième fils de Raimond II, on voit le cachet de leurs armes, identiques à celles de d'Eftienne de Saint-Jean. Les mêmes armes fe retrouvent dans le château de Montplaifir. Quoi qu'il en foit, & la ligne afcendante d'Eftienne fe trouvant dans tous les Nobiliaires de Provence, nous commencerons à Antoine la filiation de la branche de Saint-Jean.

PREMIER DEGRÉ.

Antoine d'Eftienne, né, d'après certains actes, vers 1434, époufa Marguerite de Rostargues. Il mourut loin de fon pays vers 1504, & fon corps fut transféré, le 25 Décembre 1544, à l'églife de Saint-Sauveur, à Aix, d'un endroit qu'on ignore & où, fuivant l'acte, il avait féjourné près de 40 ans (*prope quadraginta annis*). Son âge y eft porté à 71 ans. Il fut père de :

II. DEGRÉ.

Honoré d'Eftienne de Saint-Jean, marié : 1° à Anne de Glandèves (*e*); 2° en 1491, à Magdeleine d'Autrans (*f*). Celle-ci mourut le même jour que fon mari ; ils furent enfevelis en l'églife des Obfervantins où leur tombeau porte cette infcription : « *Hic jacent offa nobilis viri Honorati Stephani & Magdalenæ d'Autrans, ejus confortis.... obierunt.... decima nonâ menfis Aug.* 1537. » Honoré fut père de :

1. Jean, qualifié Gentilhomme dans les preuves de nobleffe de 1668, auteur de la branche de Rouffet-Prunières. De fa femme Antoinette de Meyran d'Ubaye, il eut, entre autres enfants, l'illuftre François d'Eftienne, Préfident au Parlement de Provence, dont les vertus, les talents & la fortune furent célébrés par les poëtes & les hiftoriens : « *n'y ayant pas pour lors dans la Province de maifon plus puiffante que la fienne* », dit l'Abbé Robert. François

(*a*) Preuves de Nobleffe faites en 1668 pardevant d'André, Commiffaire du Roi en Provence, contrôlées par Belleguife (Biblioth. Impériale, mss. n° 778).

(*b*) Le Marquis Aelius nous ouvre un jour fur cette exiftence : « Primus ex ea (familia) de quo nobilius fama « loquatur, fuit Antonius-Spiritus Dux (Gouverneur) Matranæ.... qui ni Francifco Sfortiæ, fuo duci, fidem « fervare maluiffet, quam Alfonfum fequi regem qui Neapolitanum regnum armis repetebat, nimirùm inter « regni proceres & ipfe fuiffet, & ejus pofteri fortaffe nunc etiam effent. » Le nom de Efprit ajouté ici à celui d'Antoine était alors fréquent chez les Eftienne.

(*c*) Du mois de Mai 1491, Boiffier, Notaire à Aix.

(*d*) Pierre ne s'étant pas éloigné comme Antoine, les généalogiftes n'ont pas perdu fa trace ni celle de fa defcendance. Comment Pierre partageant la défaveur paternelle que le féjour d'Antoine en Italie parait avoir provoquée contre ce dernier, fut-il, ainfi que lui, laiffé fimple légataire (teftament du 9 Juin 1503 : preuves de Nobleffe de 1668, tandis que les deux aînés Melchior & Guillaume étaient inftitués héritiers avec bénéfice de fubftitution? c'eft ce que de nouvelles découvertes expliqueront fans doute un jour.

(*e*) Glandevès eft l'origine du gland qui figure dans les armes des d'Eftienne de Saint-Jean. Cette alliance eft citée dans les pièces du procès qu'ont foutenu les Rouffet-Prunières contre les Martiny à propos de la terre de Saint-Jean.

(*f*) Une erreur de lecture a fait traveftir par l'Abbé Robert, & naturellement par Artefeuil & La Chenaye-Desbois, Magdeleine *d'Autrans* en Marguerite *d'Antoine*.

avait époufé Honorade DE PONTEVÈS DE BUOUX, fœur du grand Pompée de Pontevès, dont il eut GABRIEL d'Eftienne, lequel, par fuite de fon mariage avec Philippine DE ROUSSET-PRUNIÈRES, ajouta ces noms aux fiens. Cette branche eft aujourd'hui repréfentée par le Comte ANTONIN d'Eftienne de Saint-Jean de Prunières, réfidant en Dauphiné (*a*).

2. LOUIS d'Eftienne de Saint-Jean, qui fuit.
3. ANDRÉ, nommé Archevêque d'Aix le 26 Mars 1567 (*b*).

III. DEGRÉ.

LOUIS I[er] d'Eftienne de Saint-Jean, né vers 1495, Écuyer, Tréforier général de France, mort en 1553, eut de fa femme Gabrielle DE TRANS (*c*) deux fils : JOSEPH, dont la poftérité mâle s'éteignit à la feconde génération, & HONORÉ, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

HONORÉ II d'Eftienne de Saint-Jean, eut la charge très-importante à cette époque, de Receveur général des domaines, & décéda en 1614. Il avait époufé Françoife DE MAZARGUES, dont :

V. DEGRÉ.

LOUIS II d'Eftienne de Saint-Jean, né le 25 Juillet 1583, fut auffi Receveur général des Domaines. Il avait époufé Marguerite DE CASTILLON, dont il eut onze enfants, & mourut le 21 Septembre 1653.

VI. DEGRÉ.

HONORÉ III d'Eftienne de Saint-Jean, né le 18 Septembre 1613, Préfident des Tréforiers généraux de France, époufa en 1639 Marquife DE FORBIN-GARDANE, & mourut en 1694; père de LOUIS, qui fuit, & de JOSEPH d'Eftienne de Saint-Jean, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de vaiffeau, mort glorieufement aux Indes en 1729.

VII. DEGRÉ.

LOUIS III d'Eftienne de Saint-Jean, né le 1[er] Juin 1651, Confeiller du Roi au Parlement de Provence en 1683, époufa Madeleine DE BOUGEREL. Il fit enregiftrer fes armoiries par Charles d'Hozier à l'Armorial général de France; il mourut en 1732, & fut enfeveli à Saint-Sauveur (*d*).

VIII. DEGRÉ.

JOSEPH-HONORÉ d'Eftienne de Saint-Jean, né en 1690, Confeiller au Parlement en 1718, époufa, par contrat du 26 Février 1725, Agnès-Françoife DE MARTINY

(*a*) Pour les détails de cette branche voir *l'Armorial du Dauphiné*, de Rivoire de la Bâtie.

(*b*) A peine en poffeffion de fon fiége, André d'Eftienne eut à lutter contre un puiffant compétiteur, le Cardinal Laurent Strozzi, déjà Évêque de Béziers & d'Albi. Neveu du Pape, & coufin germain de la Reine qui ne fe laffait pas de combler d'honneurs un parent de cette diftinction, dit de Haitze, le Cardinal réclamait l'archevêché d'Aix pour prix de fes grands fervices rendus à la France. Après deux années de lutte, André d'Eftienne fuccomba fous cette formidable coalition & fut nommé à l'évêché de Gap. — De Haitze, *Hiftoire d'Aix*. — Pitton, *Annales de l'églife d'Aix*.

(*c*) Mentionnée dans l'acte d'inhumation de fon mari, du 13 Janvier 1553, aux Obfervantins d'Aix. Les archives de cette ville poffèdent une table de tous les actes de l'état civil depuis 1530, ce qui rend les vérifications très-faciles.

(*d*) Le tombeau des d'Eftienne de Saint-Jean était dans une chapelle conftruite exprès, dans le chœur de l'églife métropolitaine de Saint-Sauveur, par l'Archevêque André aux armes de la famille & fous le vocable de Saint-Jean-Baptifte, fon patron; il exifte encore aujourd'hui tel qu'il eft décrit par Noftradamus, l'Abbé Robert, &c. Plufieurs membres de la famille y furent inhumés; d'autres choifirent le tombeau primitif en l'églife de l'Obfervance.

d'Orves, nièce de l'Amiral Comte d'Orves, qui lui apporta la terre de ce nom, à condition qu'il en adjoignît le nom aux fiens; il mourut en 1755.

IX. DEGRÉ.

Louis-Laurent-Joseph d'Eftienne de Saint-Jean-d'Orves, né à Aix le 10 Août 1727, marié, par contrat du 21 Octobre 1797, à Marie-Thérèfe-Félicité de Miollis, fœur du Général & de l'Évêque, fut Confeiller au Parlement depuis 1755 jufqu'à fa diffolution, & mourut le 17 Novembre 1802. Il eut de fon mariage :

1. Augustin d'Eftienne d'Orves, marié à Rofalie de Novaro, Comteffe de Châteauvieux (Caftelvecchio), dont :
   I. Émilie, Comteffe de Robillard-Cosnac, décédée.
   II. Henriette.
   III. Bienvenu-Alexandre-Louis d'Eftienne d'Orves, Comte de Châteauvieux du chef de fa mère, en vertu des Lettres patentes de Victor-Amédée, Roi de Sardaigne, de l'an 1762, accordées à Jofeph de Novaro, pour lui & fes defcendants femmes à défaut des mâles; marié en 1863 à Emma de Beaumont d'Autichamp, dont deux filles, Félicie & Noémi, & un fils, Marc, né en 1867.
2. Henri-Dieudonné, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Henri-Dieudonné d'Eftienne de Saint-Jean (*a*), né à Toulon le 15 Octobre 1800, Chevalier non-profès de Malte en 1815, Magiftrat démiffionnaire en 1830, époufa en 1834 Marie-Thérèfe-Jofèphine de Pelletier de la Garde-Paréol, fille de Louis-Antoine, Marquis de la Garde-Paréol, & de Louife de Ribayrol d'Entremeaux; mort à Montpellier le 10 Décembre 1849; père de :

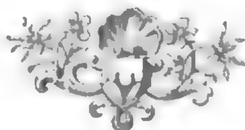
1. Ludovic, qui fuit.
2. Auguste, mort en bas âge.
3. Alphonse-Henri d'Eftienne de Saint-Jean, né à Aix le 17 Octobre 1843.
4. Marie-Augustine-Henriette, née à Rome le 24 Février 1848.

XI. DEGRÉ.

Ludovic-Joseph d'Eftienne de Saint-Jean, né à Aix le 27 Avril 1835, Chevalier non-profès de Malte, marié, le 22 Mai 1860, à Marie-Charlotte de Tourtoulon, fille de Charles-Adolphe de Tourtoulon, Baron de la Salle, & de Aimée de Villardy de Montlaur. Il a de fon mariage :

1. Blanche-Marie-Marguerite.
2. Marguerite-Marie-Augustine-Élianne.
3. Henri-Marie-Joseph, né à Aix le 19 Septembre 1864.

(*a*) Auguftin & Henri-Dieudonné d'Eftienne de Saint-Jean-d'Orves, fe font, d'un commun accord, à l'occafion de leur mariage, attribué, le premier le nom & la terre d'Orves, le fecond, le nom & la terre de Saint-Jean.



DE FADATE,

Anciens Seigneurs de Saint-George-fur-Arnon, Sainte-Solanges, le Chefne, la Varennes, Champeaux, &c.

EN BERRI, EN CHAMPAGNE ET EN TOURAINE.

Originaires de Crémone.



D'Or au Chevron de Gueules, accompagné de trois Tourteaux du même; au Chef d'Azur, chargé de deux Fleurs de Lis d'Or du champ. L'écu timbré d'un cafque taré en front, orné de fes Lambrequins, & fommé d'une Couronne de Marquis.

La maifon de Fadate, d'une origine fort ancienne, eft venue de Crémone, au commencement du XVIe fiècle. Jean Fadati, le premier dont le nom, en l'abfence de titres plus anciens, puiffe être pofitivement invoqué, faifait partie des Gentilshommes & Officiers de fortune qui fuivirent ou s'attachèrent au fervice de la fille de Laurent II, Catherine de Médicis, quand elle vint, en 1533, époufer le jeune Duc d'Orléans, depuis Henri II. Une tradition de famille veut qu'originairement Dati de fon nom, & par conféquent iffue de cette grande maifon des Dati de Florence, elle ait eu des alliances avec la maifon de Médicis elle-même, & que c'eft à cette confidération qu'elle dut le crédit dont elle jouit auprès de la Reine mère, de qui elle aurait obtenu les deux Fleurs de lis d'Or qui chargent fon écu.

PREMIER DEGRÉ.

Jean Fadati, né à Crémone, en Italie, venu en France fous François Ier, fut Capitaine commandant d'une compagnie de chevau-légers dans l'armée, d'environ dix mille Italiens, tant cavalerie qu'infanterie, que le Duc de Nemours amena au fervice de Charles IX. Il fe fignala dans les guerres de ces temps malheureux, entre autres à la bataille de Dreux en 1562, & à celle de Saint-Denis en 1567. C'eft à la journée de Dreux que fa conduite le fit remarquer du Duc de Guife, qui lui donna plufieurs témoignages de bienveillance & plaça fon fils auprès de fa perfonne, en qualité de Page.

Jean Fadati, marié à Crémone, eut un fils nommé Baptifte, qui fut élevé en France. Avant de retourner en Italie, où l'appelaient des intérêts de famille & où il mourut peu de temps après fon arrivée, Jean Fadati avait confié fon fils unique aux foins de fon coufin germain Marc-Antoine, Sieur de Bouges en Berry, premier Maître d'hôtel de la Reine Catherine de Médicis. Le Seigneur de Bouges mourut fans poftérité. Baptifte de Fadate fut fon héritier.

II. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Fadate, Écuyer, Seigneur de Varennes, paroiffe de Bouges

en Berry, & de Saint-George-fur-Arnon, au fortir des Pages de la maifon de Guife fe confacra, comme fon père, au fervice militaire; c'eft à lui que Charles IX accorda des Lettres de naturalifation datées de Fontainebleau de Mars 1563 (*a*). Il fut pourvu de l'office d'Homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance de M. de Senneсterre, & quand elle paffa dans la fuite à M. de La Châtre, il continua à y fervir.

Il fut nommé, le 20 Septembre 1575, Lieutenant pour le Roi au pays & duché de Berry, pour les quartiers de Janvier, Février & Mars.

Il fe maria trois fois : 1° le 20 Juillet 1561, à Demoifelle Catherine CARRÉ, fille de Noble homme Balthazar CARRÉ, Écuyer, Seigneur de Charné, & de Louife DE BOISÉ. Il en eut deux filles : CAMILLE, morte fans alliance, & ANNE-LOUISE, qui époufa en 1578 Noble homme René DE POIX, Écuyer, Seigneur de Marécreux & de Varennes. Il y avait pour témoins du mariage du côté de l'époufe : Noble homme François Carré, Écuyer, Seigneur de Charnay, Baron de Sauveterre, oncle paternel; Noble homme Étienne Légault, Écuyer, Seigneur de Cormier, coufin.

2° Le 19 Février 1571 (Me Lejeune, Nre à Levroux), Baptifte de Fadate époufa en fecondes noces Demoifelle Françoife DE PUYGIRAULT, veuve de Robert HAPUY, Noble homme, Écuyer, Seigneur de Prodillières. De ce mariage font iffus : JACOB, dont l'article fuivra, & MARGUERITE, mariée en 1593 à Noble homme Fiacre ESLEVIN, Écuyer, Seigneur du Clout.

3° Et en troifièmes noces, Demoifelle Françoife DE COQUILLERAY, fille de Jean DE COQUILLERAY & de Jacquette DU BOIS, Seigneur & Dame de Saint-George.

C'eft elle qui apporta la feigneurie de Saint-George à fon mari. Elle mourut fans enfants.

III. DEGRÉ.

JACOB de Fadate, Écuyer, Seigneur de Varennes, de Saint-George-fur-Arnon & du Chefne, prit, comme fes ancêtres, le parti des armes, & paffa prefque toute fa vie dans les armées & dans les camps. Dès l'âge de douze ans, il entra dans les compagnies d'ordonnance de M. de La Châtre, où il remplaça fon père en qualité d'Homme d'armes. Il fit partie enfuite d'une compagnie d'ordonnance de Monfeigneur le Prince de Condé, & fut pourvu peu de temps après d'une compagnie de gens de pied, à la tête de laquelle il fervit dans l'armée commandée par M. de Joyeufe, & employée contre les calviniftes dans le Languedoc & le Gévaudan. Au retour de cette expédition, il fut fait Enfeigne dans la compagnie colonelle du régiment de M. de Vatan, & fe trouva en cette qualité au fiége de Paris, qui avait fermé fes portes au Roi Henri IV. Il reprit dans la fuite la place de Gendarme dans la compagnie d'ordonnance où il avait déjà fervi, laquelle venait de paffer à M. de Montigny.

Jacob de Fadate ayant été impofé au rôle des tailles pour la province de Berry, obtint du Roi Henri IV des Lettres patentes, du 17 Mars 1600, confirmant fa nobleffe

(*a*) Le doffier Fadate du Cabinet des titres de la Bibliothèque impériale contient l'extrait fuivant (1563) : « Lettres patentes du Roy Charles, données à Fontainebleau au mois de Mars 1563, par lefquelles Baptifte Fadate, natif de la ville de Crémone, en Italie, Noble, eft naturalifé, & lui permet d'achepter & poffèder terres nobles en fon royaume, pour tenir noblement comme s'il eftoit originairement Noble, & de jouir des mefmes honneurs, priviléges, franchifes & libertés dont jouiffent les autres originaires & natif noblement de France. *Signé :* CHARLES, *plus bas*, ROBERTET, *& fur le reply* : par le Roy en fon Confeil, *figné* : ROBERTET. Expédiées le 17 Mai dernier, & regiftrées à la Chambre des comptes au regiftre des chartres, le 5 Octobre 1568; *figné* : DE FACODAS, & à cofté eft écrit : vifa, & plus bas, *contentor*. *Signé :* LE ROY, & fcellé du grand fceau de cire verte fur lacs de foye verte & rouge. »

à la fuite defquelles fe trouve un arrêt de la Cour des aides. L'enregiftrement de cet arrêt en l'élection de Châteauroux ayant foulevé difficulté, Jacob demanda convocation de témoins qui feraient entendus tant fur le fait de fa nobleffe de race que fur celui des fervices militaires de fes ancêtres. Les principaux furent : Pierre d'Orléans, Écuyer, Seigneur du Breuil, de Baftarmé & de Puymorau; François de Douhault, Écuyer, Seigneur de Boffé, Ancoux & Chamouftaux; Chriftophe d'Étables, Écuyer, Seigneur de Montchemin; François Carré, Écuyer, Baron de Sauveterre & de Saint-Loup; Jean Fournier, Écuyer. Après cette enquête, dont le réfultat prouva les juftes prétentions qu'il avait aux droits de la Nobleffe, il jouit tranquillement des priviléges de fa naiffance.

Jacob de Fadate époufa, par contrat du 1er Février 1584 (Me Barré, Nre à Iffoudun), Philiberte Le Comte, fille de Noble homme Simon Le Comte, Écuyer, Seigneur de la Borde & des Agnès, dans le pays d'Urepoix, & d'Efmée de Coquilleray. A ce contrat (*a*), Jacob fut affifté de fon père, de Dame Françoife de Coquilleray, fa belle-mère, troifième époufe de fon père; la future : de fon père, de François Le Comte, Écuyer, Seigneur de la Borde & de Cuys, & de Demoifelle Barbe Le Comte, fes frère & fœur.

De cette alliance font nés :

1. Michel, dont l'article fuivra.
2. Noel, Seigneur du Chefne, marié, le 30 Novembre 1623 (*b*), à Demoifelle Diane de Courault, fille de Jonathas de Courault, Écuyer, Seigneur de Bonnaigle, de la Roche & de Lévoillière, & de Dame Élifabeth de Francières. On ignore s'il y eut poftérité de ce mariage.
3. Marie, mariée à Pierre Arnault, Écuyer, Seigneur de Beauvais.
4. Jeanne de Fadate, mariée en 1611 à Jean de Boislinard, Écuyer, Seigneur d'Aché & de Mefle.
5. Marie-Anne, mariée en 1623 à Charles de Boislinard, Écuyer, Seigneur du Chatellier & de Villeneuve.
6. Charlotte, qui, en 1669, était veuve de Charles de Vouhet, Écuyer, Seigneur de Leftang & de Graflin en la paroiffe de Chezelles.

IV. DEGRÉ.

Michel de Fadate, Écuyer, Seigneur de Saint-George-fur-Arnon, fut marié deux fois. Le 20 Mai 1624, il époufa, par contrat paffé devant Diette, Notaire royal à Iffoudun (*c*), Demoifelle Louife de Trochet, fille de Joachim de Trochet, Écuyer, Seigneur de Chavenay, & de Demoifelle Louife Bruigot.

Le 8 Novembre fuivant il fit un partage, avec fon frère Noël de Fadate, Écuyer, Seigneur de Saint-George en partie, & fes fœurs, des biens de défunt Jacob de Fadate, leur père. Ce partage, fait au bailliage d'Iffoudun, figné Pierron, Greffier, & collationné par Maffon & Gervais, Notaires au Châtelet de Paris, fe trouvait entre les mains de M. Aubry, Marquis de Caftelnau, qui a acheté la plus grande partie des biens énoncés audit partage.

Une maladie d'yeux l'empêcha de fuivre, comme fes ancêtres, le métier des armes. Aveugle à trente-deux ans & n'ayant pas d'enfants, il fit donation de tous fes biens au neveu de fa femme, René de Trochet, à charge par ce dernier de prendre, à fa mort, fon nom & fes armoiries (*d*). Mais cette donation fe trouva naturellement annulée par la mort de Louife de Trochet, & le fecond mariage de Michel, qui époufa, le 22 Avril 1652, par contrat paffé devant Chaftain, Notaire royal à Charoft (*e*), Demoifelle Marie Dallot du Port, née en la paroiffe de Cofne-

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Bibliothèque impériale, Cabinet des titres : doffier de Fadate.

ſur-Loire, fille de défunt Antoine DALLOT, Écuyer, Seigneur du Port, & de Demoiſelle Claude DE DOMIRET, demeurant en la paroiſſe de Saint-Pierre-de-Jars, & depuis en la ville de Charoſt.

Il en eut un fils unique, FRANÇOIS, dont l'article ſuit.

V. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Fadate, Écuyer, Seigneur de Saint-George-ſur-Arnon, épouſa, le 15 Février 1686 (*a*), Anne BEZART, morte ſans enfants.

François fut maintenu dans ſa nobleſſe par jugement du 10 Décembre 1715, rendu par Meſſire Étienne-Hyacinthe-Antoine Foullé, Commiſſaire royal, départi en la province de Berry, jugement où ſont relatés les ſervices & les titres primitifs de cette famille & qui renferme de plus les pièces juſtificatives de ſa nobleſſe de race.

Le 11 Février 1708 (*b*), il s'était allié en ſecondes noces avec Jeanne CHASTELLAIN, dont il eut trois fils :

1. JACOB de Fadate, Lieutenant de dragons, tué en 1734, en Italie, à la bataille de Guaſtalla.
2. CLAUDE-FRANÇOIS, dont l'article ſuit.
3. JEAN, mort ſans alliance.

VI. DEGRÉ.

CLAUDE-FRANÇOIS de Fadate, Écuyer, Seigneur de Saint-George-ſur-Arnon, Cadet dans le régiment de Chartres, puis Enſeigne dans le régiment des Landes infanterie, enſuite Garde du corps du Roi, épouſa, le 6 Mai 1732, Marie-Anne CHAPOZET, dont il eut trois fils :

1. JEAN-BAPTISTE de Fadate, Garde du corps du Roi, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, mort ſans alliance.
2. CLAUDE-FRANÇOIS de Fadate, Garde du corps du Roi, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, mort auſſi ſans alliance.
3. JACQUES, dont l'article ſuit.

VII. DEGRÉ.

JACQUES de Fadate, Chevalier, Seigneur de Saint-George & de Champeaux, né le 28 Décembre 1740 à Charoſt, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Garde du corps du Roi, compagnie de Noailles (ci-devant Beauvau), le 28 Décembre 1759; Brigadier le 1er Janvier 1776; Sous-Lieutenant Porte-étendard le 17 Mars 1782; Meſtre de camp de cavalerie le 15 Février 1784; Sous-Aide-major le 30 Mars 1788. Voy. l'*Annuaire de la maiſon militaire du Roi*, de 1789.

Après le pillage & l'incendie de ſon hôtel à Troyes, lors des émeutes de grains en 1784, il eut l'honneur de recevoir de Sa Majeſté le Roi un très-beau meuble en tapiſſerie, qui eſt encore conſervé dans la famille. Il prit part au vote de l'Aſſemblée des Gentilshommes du bailliage de Troyes pour l'élection des Députés aux États généraux de 1789.

Ayant couru les plus grands dangers, s'étant vu pluſieurs fois brûlé en effigie par la population qu'il voulait maintenir dans l'ordre comme Commandant de la place, malgré les nombreuſes tentatives d'émeute, dont une fut ſuivie du maſſacre du Maire, M. Huez de Pouilly, il émigra en Septembre 1791.

(*a*) (*b*) Bibliothèque impériale, Cabinet des titres : doſſier de Fadate.

Il fit la campagne de 1792 comme Sous-aide major des gardes du corps à l'armée de Condé, puis occupa le même grade au deuxième régiment de cavalerie noble.

Il fut fait Maréchal des camps & armées du Roi le 13 Juin 1796.

Il paſſa en 1798 au ſervice de Ruſſie, comme Général-major, & mourut en 1799, à Sadow en Volhynie, avec le regret de ne pouvoir revoir ſa patrie qui lui était chère avant tout : expreſſion ſouvent renouvelée dans ſa correſpondance qui eſt aujourd'hui entre les mains de ſon petit-fils.

Il avait épouſé à Troyes, le 7 Novembre 1774 (contrat reçu par M[es] Gueignard & Moreau, N[res] à Troyes), Anne-Mélanie Harlan, fille de Charles-Jacques Harlan, Seigneur du Chemin & de la Vacherie, Conſeiller du Roi, & de Dame Angélique Guérard. De ce mariage il eut cinq enfants :

1. Philippe-Charles-Georges, né le 22 Septembre 1775, mort le 13 Décembre 1776.
2. Angélique-Victoire, née le 8 Novembre 1777, morte le 4 Octobre 1778.
3. Charles-Jacques, dont l'article ſuit.
4. Augustin-Abdon, né le 5 Août 1780, Lieutenant au 62[e] de ligne, tué à la bataille de Raab en 1809.
5. Louis-Jean, né le 26 Novembre 1781, mort en 1782.

VIII. DEGRÉ.

Charles-Jacques de Fadate de Saint-George, né à Troyes le 2 Juillet 1779, Maire de Troyes de 1816 à 1826, Député de l'Aube en 1824, Préfet des Côtes-du-Nord en 1826, démiſſionnaire en 1830, Officier de la Légion d'honneur, épouſa, le 30 Avril 1800, Aimée-Geneviève-Timothée de Feu de la Mothe, fille de M. de Feu de la Mothe, ancien Mouſquetaire du Roi.

Comme membre de la commiſſion des hôpitaux de la ville de Troyes, il fut chargé en 1814, lors de l'invaſion, de la direction d'un hôpital de bleſſés où régnait le typhus. Son dévouement lui mérita les éloges de l'Empereur de Ruſſie lui-même. Major de la garde nationale, il ſut maintenir l'ordre en 1815 au milieu de l'exaſpération cauſée par l'occupation étrangère & l'énorme concentration de troupes dans la ville; ſa vigilance & ſon activité inſpirèrent une telle confiance aux Généraux ennemis qu'ils conſentirent, ſur ſa demande, & non toutefois ſans lui faire remarquer qu'il y allait de ſa tête, à ne laiſſer dans la ville qu'un très-petit nombre de troupes & à remettre à la garde nationale le ſervice de la place & la garde même de leurs perſonnes. Comme Maire de Troyes de 1816 à 1826, il eut à traverſer deux années de diſette, n'ayant que de bien faibles reſſources à ſa diſpoſition pour ſecourir une nombreuſe population d'ouvriers ſans travail & ſans pain. Il parvint cependant à aſſurer la tranquillité & à s'attirer l'affection de tous les habitants de la ville, en faveur deſquels il obtint un dégrèvement conſidérable, en raiſon des charges de l'invaſion. Un des plus laborieux Députés de la Chambre, il fut pluſieurs fois rapporteur des budgets & des crédits ſupplémentaires.

Préfet des Côtes-du-Nord, il donna ſa démiſſion en 1830, & ne laiſſa que les plus honorables ſouvenirs dans toutes les poſitions qu'il a occupées. Il mourut à ſa terre de Lirey, près de Troyes, le 8 Juillet 1854 (*a*). De ſon mariage avec Mademoiſelle de Feu, il avait eu cinq enfants :

1. Edme-Jacques-Timothée, né le 18 Février 1801, Garde du corps du Roi, mort des ſuites de fatigues éprouvées dans la campagne d'Eſpagne, le 23 Juillet 1824, ſans alliance.
2. Edmond-Jacques-Louis, dont l'article ſuit.

(*a*) L'illuſtre Berryer lui a conſacré une notice nécrologique dans le journal l'*Union*, du 18 Août 1854.

3. Augustin-Jacques-Patrice, né le 13 Décembre 1807, Élève de l'École polytechnique, Officier d'artillerie, décoré fur le champ de bataille en Afrique, nommé plus tard Officier de la Légion d'honneur; prit fa retraite comme Colonel d'artillerie, en 1858, à la fuite du chagrin caufé par la perte de fon fils. Il avait époufé en 1846, Mademoifelle Alix de Fondville, morte le 14 Novembre 1866, dont il eut deux enfants :
   I. Geneviève.
   II. Gaston, mort à fept ans, le 3 Février 1858.
4. Eugène-Jacques-Patrice, né en Novembre 1809, mort le 3 Mai 1834, fans alliance.
5. Aimée-Bathilde, née le 31 Août 1805, morte le 9 Novembre 1852, avait époufé Max de Ragon de Bange.

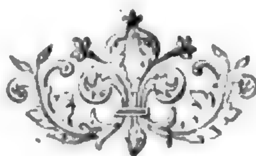
IX. DEGRÉ.

Edmond-Jacques-Louis de Fadate de Saint-George, né à Troyes le 2 Juillet 1802, entra en 1819 à l'École militaire de Saint-Cyr & en 1821 à l'École d'état-major; attaché d'abord au 2ᵉ grenadiers à cheval de la garde royale, fit partie comme Lieutenant d'état-major de la première expédition d'Alger, détaché au 17ᵉ chaffeurs à cheval; Capitaine le 2 Octobre 1830, décoré par le Général Claufel à l'affaire de Blidah, rentra en France en 1832, avec le général Berthezène, dont il était Aide de camp; Aide de camp du Général Grouchy en 1832, divifion de cavalerie du Général Eugène Merlin (armée de la Meufe), puis, en 1833, du Général, depuis Maréchal Ornano, à Tours; démiffionnaire en 1836. Il a époufé, le 2 Juillet 1834, Mademoifelle Julie Drouin, dont il a eu deux fils :

X. DEGRÉ.

1. Edmond-Charles-Jacques, né au château de la Bellonnière (Indre-&-Loire) le 16 Août 1835, marié, le 27 Juin 1861, à Mademoifelle Blanche Dubois, fille du Comte Eugène Dubois, Confeiller d'État; dont :
   I. Henri-Jacques-Louis-Antoine, né le 12 Mai 1862, au château de Vitry-fur-Seine.
   II. Marie-Madeleine-Eugénie, née le 5 Août 1865, au château de Vitry-fur-Seine, morte à Paris le 26 Avril 1866.
   III. Jacques-Charles-Paul, né le 16 Septembre 1867, au château de Vitry-fur-Seine.
2. Raoul-Jacques-Patrice, né à Tours le 8 Février 1838, marié, le 27 Juin 1865, à Marie Girard de Villesaison. De ce mariage :
   Louis-Marie-Charles-Jacques, né le 2 Février 1869, à Auteuil près Paris.

Auteurs a consulter. Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, t. XV. — Lainé, Courcelles, &c.

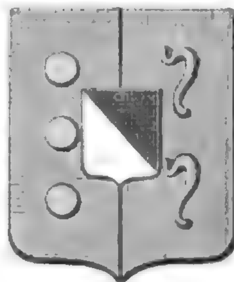


FARJON DE BESSON.

EN LANGUEDOC.



FARJON.
D'Argent tranché de Sable. Supports : *deux Levrettes, la tête contournée.*



FARJON DE BESSON.
Parti d'Azur & de Gueules; au 1er à trois Besans d'Or, posés en pal; au 2e à deux Anses d'Argent, l'une au-dessus de l'autre : qui est DE BESSON; *sur le tout : d'Argent tranché de Sable,* qui est FARJON.

La famille Farjon, originaire d'Aimargues & du Cayla, diocèse de Nîmes, s'est établie à Montpellier en 1657. Presque tous ses membres ont appartenu au barreau & à la magistrature.

PREMIER DEGRÉ.

N.... Farjon, né à Aimargues (diocèse de Nîmes), épousa Marie FABRE DE MELGUEIL, & en eut plusieurs enfants, dont ÉTIENNE, qui suit.

II. DEGRÉ.

ÉTIENNE Farjon, eut des lettres de Monnayeur le 29 Décembre 1584. Il épousa Élisabeth RÉGORD, du Cayla (diocèse de Nîmes). De ce mariage :

III. DEGRÉ.

PAUL Farjon, né au Cayla, fut reçu Monnayeur le 23 Mars 1633, & était en 1647 Viguier de la baronnie du Cayla. Il épousa en 1636 Françoise DESAGE, de Saint-Ambroix (Gard), & en 1646, Anne SERRES, de Calvisson (Gard). De ces deux mariages il eut plusieurs enfants, dont :

1. JEAN, qui suit.
2. PIERRE, né en 1647, Ministre à Faugères (Gard), passa en Hollande lors de la révocation de l'édit de Nantes & s'établit près de Maestricht.
3. LOUIS, né le 18 Février 1661, Capitaine au régiment de Touraine, tué au camp devant Barcelone le 7 Août 1697.

D'autres enfants qui se retirèrent à Genève.

IV. DEGRÉ.

JEAN Farjon, né au Cayla le 13 Septembre 1636, Docteur en droit, s'établit à Montpellier, où il prêta serment d'Avocat à la Cour des aides le 23 Novembre 1657, fut reçu Monnayeur le 25 Février 1681 & paya, le 30 Mars 1697, le droit d'enregistrement de ses armoiries dans l'Armorial général de France (*a*). Il avait épousé,

(*a*) La quittance est faite au nom de Jean Fargeon par une négligence d'orthographe du nom, négligence qui se reproduit dans d'autres titres où le nom est écrit Farjon & Fargeon.

le 17 Janvier 1667, Marguerite MAIGRET, de Montpellier, dont il eut LOUIS, qui fuit.

V. DEGRÉ.

LOUIS Farjon, né à Montpellier le 24 Août 1676, prêta ferment d'Avocat le 29 Avril 1695, fut reçu Monnayeur le 3 Juin 1709, nommé, le 5 Novembre 1725, Procureur du Roi de la maîtrife particulière des eaux & forêts de Montpellier & mourut le 1er Janvier 1722. Il avait époufé, le 24 Avril 1713, Suzanne MURAT; il eut de ce mariage :

1. JEAN-JACQUES-ANTOINE, qui fuit.
2. JACQUES, né le 26 Août 1719, Docteur en médecine, Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu-Saint-Éloi de Montpellier.
3. CHARLES-LOUIS, né le 2 Février 1721, Prêtre, Docteur en théologie, Chanoine de la cathédrale & Vicaire général de Montpellier, Archidiacre de Valence, mort dans les prifons en 1794.
4. ANTOINE Farjon-Murat, Lieutenant principal en la fénéchauffée & Siége préfidial de Montpellier en 1773.

VI. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES-ANTOINE Farjon, né à Montpellier le 8 Mai 1714, prêta ferment d'Avocat le 28 Juin 1734, Maire de Caftres (Tarn) en 1746, fut reçu en cette qualité aux États de Languedoc; fut nommé Avocat de la province par délibération des États du 10 Décembre 1772; il avait époufé à Pont-Saint-Efprit, le 25 Avril 1745, Bernardine DE POURCET, fille de Michel DE POURCET, Baron de Sahune. Il eut de ce mariage :

1. LOUIS-DIDIER, qui fuit.
2. VICTOR, né le 18 Janvier 1757, prêta ferment d'Avocat à la Cour des Aides le 2 Août 1776 & mourut Directeur des Domaines à Marfeille.

VII. DEGRÉ.

LOUIS-DIDIER Farjon, né à Montpellier le 7 Février 1746, prêta ferment d'Avocat le 5 Juillet 1765; fut inftallé le 18 Septembre 1773, Confeiller en la Sénéchauffée & fiége Préfidial de Montpellier. Le 13 Juillet 1803 il fut nommé Confeiller de préfecture de l'Hérault, inftallé Confeiller à la Cour Impériale de Montpellier le 1er Juillet 1811 & nommé Chevalier de l'ordre de la Réunion par décret du 26 Mars 1813. Ce décret lui conférait, de même qu'à fes defcendants, le titre de Chevalier & établiffait ainfi les armoiries : *Tranchées de Sable & d'Argent, à la Fafce d'Azur, brochant fur le tout & chargée du figne des Chevaliers de l'Ordre Impérial de la Réunion; pour livrée les couleurs de l'écu* (enregiftré au Confeil du Sceau des titres R. C. H 4, folio 68). Il avait époufé Marie LAPORTE, dont il eut :

1. AMÉDÉE, qui fuit.
2. POLYDORE, Docteur en Médecine, qui, de fon mariage avec Philippine BARDON, a eu :
   - I. CÉCILE, née le 24 Août 1833 & décédée le 27 Avril 1858.
   - II. LOUISE, née le 15 Octobre 1843, mariée, le 15 Octobre 1863, à Charles DE SURVILLE.

VIII. DEGRÉ.

AMÉDÉE Farjon, né à Montpellier le 12 Janvier 1795, prêta ferment d'Avocat le 29 Août 1815, fut nommé, le 18 Août 1819, Confeiller-Auditeur à la Cour royale de Montpellier, & mourut le 15 Mai 1834. Il avait époufé, le 23 Avril 1818, Louife-Madeleine-Caroline DE BESSON, fille d'Étienne DE BESSON, ancien Officier au régiment de Limoufin, & de Dame Charlotte DE REYNAUD DE BOULOGNE DE LASCOURS. De ce mariage :

1. CHARLES-LOUIS-MARIE, qui fuit.
2. MARIE, née le 8 Février 1822, mariée, le 17 Avril 1841, à M. DE BONAFOUS.
3. VICTORINE, née le 20 Mars 1824, mariée, le 26 Novembre 1844, à M. d'HOMBRES.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS-MARIE Farjon, né à Montpellier le 5 Février 1819, prêta ferment d'Avocat le 8 Novembre 1841, époufa, le 19 Octobre 1847, Joféphine MOULINIER, fille de M. MOULINIER & de Dame Lorette DE ROERGAS DE CAMPREDON DE SERVIEZ. De ce mariage :

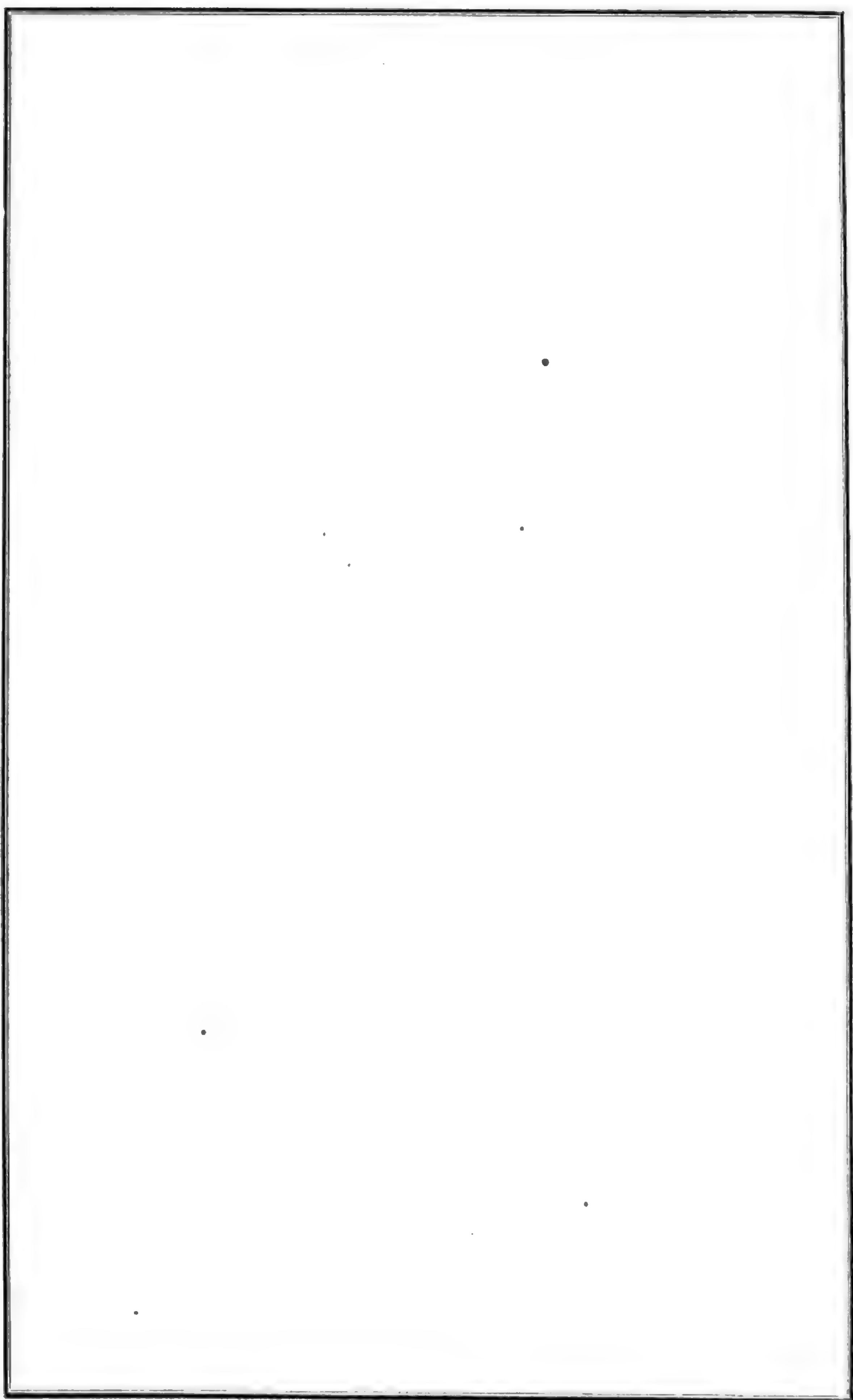
1, 2, 3, 4, 5. LOUIS, THÉRÈSE, MARIE, ÉTIENNE, JOSEPH, décédés.

6. JEAN, né le 22 Avril 1861, furvivant.

Sur la demande de fon oncle maternel Étienne de Beffon, il obtint de s'appeler FARJON DE BESSON, par décret impérial du 18 Février 1860, inféré au *Bulletin des lois* le 10 Mars 1860 & tranfcrit fur le regiftre de l'état civil de Montpellier par jugement du 16 Mars 1861. Il a pris les armoiries des de Beffon fur lefquelles il a pofé celles des Farjon (*a*).

(*a*) Voir ci-devant la notice DE BESSON.





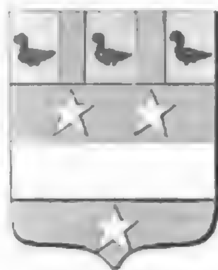
LE FEBVRE DU GROSRIEZ,

Anciens Seigneurs de Wadicourt, des Groifeilliers, du Grofriez, des Fontaines, de Cormont, de Vercourt, &c.

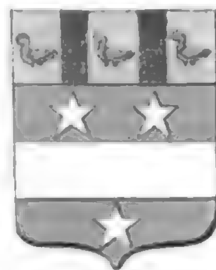
PONTHIEU, EN PICARDIE.



LE FEBVRE DE WADICOURT. (Branche aînée.) *D'Azur à la Fafce d'Argent, accompagnée de trois Étoiles de même, pofées deux en chef & une en pointe.*



LE FEBVRE DES FONTAINES. *D'Azur à la Fafce d'Argent, accompagnée de trois Étoiles de même, 2 & 1; au Chef d'Or, chargé de deux Pals de Gueules, accompagnés de trois Merlettes de Sable.*



LE FEBVRE DU GROSRIEZ. *D'Azur à la Fafce d'Argent, accompagnée de trois Étoiles de même; au Chef d'Or, chargé de deux Pals de Sable, accompagnés de trois Merlettes de Gueules.*

Cette famille eft originaire de Ligefcourt, aux environs de Crécy, en Ponthieu, où elle poffedait des fiefs; elle vint s'établir à Abbeville au XVII[e] fiècle & y acquit la Nobleffe par des charges de magiftrature dont furent revêtus un grand nombre de fes membres. La filiation peut s'établir fans interruption à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

NICOLAS Le Febvre, marié vers 1520 avec Madeleine de WAURANS, dont :

II. DEGRÉ.

THOMAS Le Febvre, Seigneur de Wadicourt, marié en 1546, à Françoife LOISEL, décéda en 1599, laiffant de fon mariage :

III. DEGRÉ.

JACQUES Le Febvre, Seigneur de Wadicourt, marié en 1588 à Marguerite DE L'ESTOILE, fille de Jean, Écuyer, Seigneur de la Cailloy; dont il eut :

1. PIERRE Le Febvre, Seigneur de Wadicourt, né en 1593, auteur de la branche aînée qui acquit la Nobleffe en 1752 & obtint des lettres de confirmation en 1818. Cette branche eft repréfentée actuellement par PIERRE-CHARLES Le Febvre de Wadicourt, né en 1813, non marié, & par fa fœur LOUISE-FRANÇOISE-AURÉLIE Le Febvre de Wadicourt, née en 1812, mariée, le 18 Février 1835, à Marie-Louis-Charles, Vicomte BLIN DE BOURDON.
2. ANTOINE Le Febvre, Sieur des Groifeilliers, Procureur au Parlement de Paris, marié en 1633 à Élifabeth LE MÈRE, puis, en 1641, à Marie CHOPPIN, dont :
   I. NICOLAS Le Febvre, né vers 1641, Prêtre, Sous-Précepteur des Enfants de France, mort le 24 Août 1708 (*a*).

(*a*) Moréri, tome V, p. 140, édit. de 1759.

II. Marie Le Febvre, mariée à Pierre Le Paige, Secrétaire du Roi, Receveur général des amendes du Parlement de Paris.

3. Jacques, qui fuit.

4. Philippe, Seigneur du Grofriez, né vers 1608, mort fans enfants en 1645. Le nom du Grofriez eft mentionné pour la première fois dans l'acte de partage de fa fucceffion en 1645 (a).

IV. DEGRÉ.

Jacques Le Febvre, Seigneur du Grofriez, après la mort de fon frère Philippe; né en 1605, marié, par contrat du 19 Octobre 1640 (Me Pierre Becquin, Nre à Abbeville), à Louife Crignon. Il mourut le 4 Octobre 1673, laiffant :

V. DEGRÉ.

Charles Le Febvre, Seigneur du Grofriez, né le 3 Août 1642, Greffier en chef & héréditaire de l'élection de Ponthieu, marié, par contrat du 8 Décembre 1670 (Me Framery, Nre à Abbeville), à Jeanne de Ponthieu. Il mourut le 14 Novembre 1694, laiffant pour héritier :

VI. DEGRÉ.

François Le Febvre, Seigneur du Grofriez, né le 4 Octobre 1672, Greffier en chef de l'élection de Ponthieu, fit enregiftrer fes armoiries dans l'Armorial général de France (*généralité d'Amiens*), fuivant le certificat de Charles d'Hozier du 8 Août 1698. Il mourut le 10 Août 1718. De fon mariage, par contrat du 14 Mai 1713 (Me Pierre Lefebvre, Nre à Abbeville), avec Marie-Anne Pappin, Dame des Fontaines, il eut :

1. Charles, qui fuit.
2. Anne-Thérèse Le Febvre, née le 5 Février 1718, morte le 27 Juillet 1812, mariée, le 27 Avril 1740, à Jean-François de Miannay, Écuyer, Seigneur d'Offoy, Contrôleur ordinaire des Guerres.

VII. DEGRÉ.

Charles Le Febvre, Écuyer, Seigneur du Grofriez & des Fontaines, né le 8 Juillet 1715, fut reçu Avocat en Parlement en 1736, Greffier en chef de l'élection de Ponthieu en 1739, pourvu en 1742 d'un office de Confeiller du Roi, Magiftrat en la fénéchauffée de Ponthieu & Siége préfidial d'Abbeville, il devint en 1780 Garde du fceau de cette juridiction puis en fut le Doyen. Premier Échevin d'Abbeville en 1748, il fut Mayeur Commandant pour le Roi en 1758, Confeiller Secrétaire du Roi, maifon & couronne de France, en la Chancellerie établie près le Parlement de Befançon, le 19 Octobre 1780. Il avait époufé, par contrat du 29 Janvier 1742 (Me André Delignières, Nre à Abbeville), Marie-Marguerite de l'Estang de Richemont, Dame de Vercourt, & mourut le 4 Février 1790, laiffant de fon mariage :

1. François-Charles, qui fuit.
2. Charles-Claude, auteur de la branche du Grofriez, rapportée plus loin.
3. Charles-Maurice Le Febvre, Écuyer, Seigneur d'Aboval, né le 6 Octobre 1757, Membre du Confeil municipal d'Abbeville en 1810, honoré de la décoration du Lys, marié, le 4 Mai 1795, à Marie-Anne-Jofeph Pappin, mort le 7 Octobre 1827.
4. Charles-Alexandre Le Febvre, Écuyer, Seigneur de Bécourt, né en 1762, émigra en 1792, fut agrégé aux Gardes du corps du Roi à Coblentz & fit

(a) Paffé devant Me Tillette, Nre à Crécy, en Juillet 1645.

les campagnes de l'armée de Condé. Il fut nommé en 1814 Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & mourut le 28 Décembre 1819.

VIII. DEGRÉ.

François-Charles Le Febvre, Écuyer, Seigneur des Fontaines, né le 20 Novembre 1747, fut reçu Avocat au Parlement en 1768, Affeffeur à l'hôtel de ville d'Abbeville en 1778, Échevin en 1779, Lieutenant de Maire en 1785. Il obtint, le 1er Février 1817, des Lettres patentes de confirmation de nobleffe, enregiftrées à Amiens en la Cour royale, & eft mort le 15 Septembre 1819. Il avait époufé, le 15 Juillet 1781, Marie-Anne-Marguerite-Geneviève-Charlotte Dargnies d'Hesbons, dont il eut :

1. Charles-Clément Le Febvre des Fontaines, Écuyer, né le 8 Janvier 1783, Élève de l'École Polytechnique, Lieutenant au corps du génie, tué le 2 Juillet 1807 au fiége de Colberg en Poméranie.
2. Charles-Nicolas, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

Charles-Nicolas Le Febvre des Fontaines, né le 8 Janvier 1789, nommé en 1821 Maire de la commune de Saint-Blimont, marié, le 9 Octobre 1826, à Louife-Clémentine-Octavie Dupuy. De fon mariage eft iffue :

Charlotte-Cécile Le Febvre des Fontaines, née le 15 Mars 1848.



BRANCHE DU GROSRIEZ.

VIII. DEGRÉ.

Charles-Claude Le Febvre du Grofriez, Écuyer, Seigneur de Vercourt, né le 4 Janvier 1752, reçu Avocat au Parlement en 1776, Premier Affeffeur en l'hôtel de ville d'Abbeville en 1785, Premier Échevin en 1787, Maître particulier des Eaux & Forêts en 1786. Il obtint, le 1er Février 1817, des Lettres de confirmation de nobleffe, enregiftrées à la Commiffion du fceau, Reg. M. R. fol. 49, & fut Adminiftrateur des hofpices, & Membre du Confeil municipal. On lui doit un recueil manufcrit de généalogies d'un grand nombre des familles d'Abbeville & du Ponthieu. Il eft décédé le 24 Août 1818, laiffant de fon mariage, contracté le 6 Août 1798, avec Claudine-Joféphine-Félicité Hurtrel d'Arboval :

1. Thomas-Charles-Édouard Le Febvre du Grofriez, Écuyer, né le 12 Août 1799, Membre du Confeil municipal d'Abbeville en 1827, Maire d'Agenvillers en 1837; Membre, puis Préfident du Confeil général de la Somme en 1839; Député à l'Affemblée nationale en 1849, où il fiégea au côté droit jufqu'au 2 Décembre 1851. Il eft décédé en Avril 1861. Il avait époufé, le 4 Mai 1829, Ambroifine-Élifabeth-Erneftine Jourdain de Prouville, dont :
   - I. Marie-Élisabeth-Emmeline, née le 9 Août 1830, mariée, en Juillet 1854, à Henri-Louis de Waubert de Genlis.
   - II. Marie-Caroline-Isabelle, née le 30 Décembre 1832, mariée, le 21 Juin 1859, à Thomas-Émile-Louis Enlart de Guémy.
2. François-Charles-Henri, qui fuit.
3. Claude-Maurice-Ferdinand, dont la defcendance fera rapportée ci-après.

IX. DEGRÉ.

François-Charles-Henri Le Febvre du Grofriez, né le 28 Mai 1801, marié, le 9 Mai 1842, à Marie-Pauline-Fanny Personne de Songeons, d'où :

X. DEGRÉ.

1. Charles-Henri-Hector-Albéric Le Febvre du Grofriez, né le 15 Février 1843.
2. Charles-Marie-Émile Le Febvre du Grofriez, né le 8 Novembre 1848, marié, le 3 Octobre 1868, à Hortenfe-Céline Tronnet.

IX. DEGRÉ.

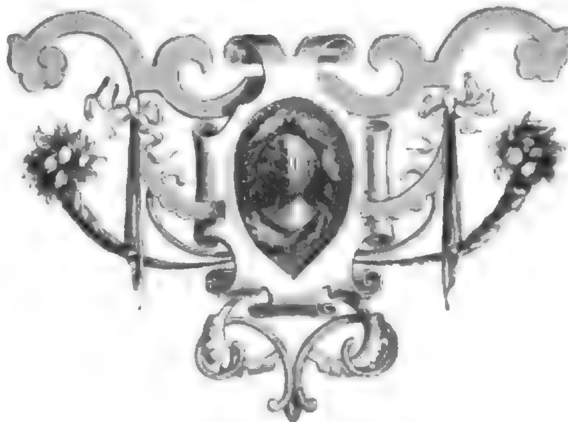
Claude-Maurice-Ferdinand Le Febvre du Grofriez, né le 23 Septembre 1807, Membre du Confeil municipal d'Abbeville en 1852, marié le 4 Avril 1842, à Félicie-Olympe de Hémant, dont :

1. Charles-Fernand, qui fuit.
2. Marie-Françoise-Élisabeth, née le 4 Octobre 1844, mariée, le 29 Janvier 1867, à Paul-Louis-Marie-Robert Tillette de Mautort.
3. Marie-Angélique, née le 14 Juin 1849.

X. DEGRÉ.

Charles-Fernand Le Febvre du Grofriez, né le 11 Janvier 1843.

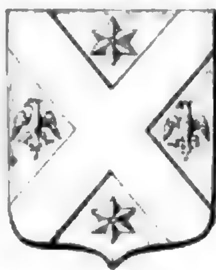
Ouvrages a consulter : L'Abbé Buteux, Hiftoire d'Abbeville, Mss. — Moréri, t. V, p. 140, édit. 1759. — Dom Grenier, Mss. Bibl. Imp., notes fur Ponches, p. 207, v°. — D'Hozier, Armorial général de France, manufcrit, &c.



LE FÉRON,

Anciens Seigneurs & Marquis de Breuil, Seigneurs & Comtes de Sery, Vicomtes de Bizancourt & de Choisy-au-Bac, Sires de Précy, Seigneurs de la Chapelle près Senlis, la Galande, Montgeroux, les Touches, la Bruyère, Ville, Orville, Louvres, Lhermite, Éterpigny, Gaucourt, Richebourg & autres lieux.

ALSACE, PICARDIE, ISLE DE FRANCE, POITOU, TOURAINE ET NORMANDIE.



De Gueules au Sautoir d'Or, accompagné en chef & en pointe d'une Molette d'Éperon, & à chacun des flancs d'une Aiglette au vol abaiſſé, le tout du même. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions dragonnés d'Or, armés & lampaſſés de Gueules* (*a*). DEVISE : Eques ad Bovinam.

Le premier auteur connu de cette famille eſt Bernard LE FÉRON, Écuyer, originaire d'Alſace, lequel, avec pluſieurs Gentilshommes de cette contrée, vint en France, l'an 1210, demander du ſervice au Roi Philippe-Auguſte; ce Prince le retint près de ſa perſonne & lui confia le commandement d'une compagnie d'hommes d'armes à la tête de laquelle il ſe diſtingua à la bataille de Bouvines en 1214, où il fut fait Chevalier. Il établit enſuite ſa réſidence à Compiègne où ſa poſtérité s'eſt diviſée en pluſieurs branches. L'une de ces branches a continué d'habiter cette ville & ſes environs. Les autres ſe ſont répandues en Touraine, en Poitou, en Normandie & dans l'Iſle de France. Depuis la bataille de Bouvines juſqu'à ce jour, par leurs écrits, par leur épée, dans les Parlements, au Conſeil d'État, dans les prévôtés de Paris, dans l'Égliſe, partout enfin, cette noble famille n'a ceſſé de rendre des ſervices à l'État.

BAUDOUIN Le Féron, fils de BERNARD, fut auſſi Capitaine ſous le règne de Saint Louis, qu'il ſuivit à la Terre Sainte. Il ne revint de cette expédition qu'en 1273. Ce premier degré & les ſuivants ſont prouvés par ſentence des Élus de Châteaudun du 6 Octobre 1571.

PIERRE Le Féron, fils du précédent, fut en 1315 Jugeur-Lai & Conſeiller au Parlement de Paris; il eut pour fils :

JEAN Le Féron, I[er] du nom, Échanſon du Duc de Bourgogne & Procureur général au Parlement de Paris. Il laiſſa trois fils :

1. JEAN, II[e] du nom. 2. SIMON. 3. PIERRE.

WALLERAN Le Féron, fils de Jean II[e], fut Seigneur de la Chapelle près Senlis.

SIMON & DENIS, fils de Walleran, étaient en 1515, le premier Capitaine, le ſecond Lieutenant de la compagnie d'ordonnances du Comte de Tillières; c'eſt de SIMON Le Féron qu'eſt iſſue la branche des Seigneurs de Ville, qui a continué juſqu'à nos jours la deſcendance.

Puis ſe ſont ſuccédé JEAN Le Féron, Roi d'armes de France; JACQUES Le Féron, Héraut d'armes de France; JEAN Le Féron, Écuyer.

a. Ces armes ſont ainſi enregiſtrées à l'Armorial général de France, créé en vertu de l'édit de 1696.

RAOUL Le Féron, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Bruyère, était en 1518, Gouverneur de l'Hôtel de Ville de Paris.

De 1546 à 1667 plusieurs Le Féron ont rempli des fonctions honorifiques & des arrêts du Conseil d'État, des 21 Septembre 1675, 4 Août 1667, 14 Octobre 1666 & 1667, 1696 & 1697 confirmèrent leur titre de noblesse d'extraction.

Enfin dans la seconde moitié du dernier siècle, après la mort sans postérité d'ANTOINE Le Féron, Seigneur & Marquis de Breuil, les diverses branches de cette maison se trouvaient réduites à trois : celle des Seigneurs de Ville près Compiègne & d'Éterpigny, celle des Seigneurs d'Orville & de Louvres & celle des Seigneurs de Lhermite, de Breuil & de Trosly.

Les branches d'Orville & Louvres, de Lhermite, Breuil & Trosly se sont éteintes; la branche de Ville & d'Éterpigny avait pour son chef :

LOUIS-FRANÇOIS Le Féron, Chevalier, Seigneur de Ville & d'Éterpigny, Mousquetaire du Roi, Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, qui a laissé :

1. AUGUSTIN-LOUIS-NICOLAS Le Féron, Chevalier, Seigneur de Ville, Mousquetaire du Roi, Chevalier de Saint-Louis en 1760, marié en 1762 à Noble Demoiselle Marie-Françoise DE SEROUX, & mort en Décembre 1791 laissant deux fils & deux filles. La branche des Le Féron de Ville est représentée actuellement par : 1° LOUIS-FRANÇOIS-GUSTAVE, Capitaine d'artillerie démissionnaire; sans postérité; 2° OCTAVIE, veuve de M. SEZILLE DE BIARRE, Chef d'escadron d'État-major, Officier de la Légion d'honneur; 3° ANTONINE, mariée en 1827 à M. DE LA MARTINIÈRE.
2. CLAUDE-MARIE, qui suit.

CLAUDE-MARIE Le Féron, Seigneur d'Éterpigny, Brigadier des Gardes du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, marié en 1780 à Demoiselle Julie-Sophie GABRIEL, & mort en 1784, laissant de ce mariage :

ANTOINE-GABRIEL Le Féron d'Éterpigny, Attaché à l'État-major général pendant la guerre d'Espagne de 1807 à 1813, puis Magistrat, marié en 1814 à Demoiselle Charlotte WARANGUIEN DE VILLEPIN, dont il a eu :

CHARLES-ANTOINE-JULES Le Féron d'Éterpigny, né le 4 Décembre 1818, Chef d'escadron de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 5 Février 1861, à Demoiselle Françoise-Caroline DE COUSTIN DU MASNADAUD.

ALLIANCES : Les principales alliances de cette famille sont avec les maisons : DE VRYE, DE CACHEMARÉE, DE LA RHUE, DE BIRÉ, DE LA FONTAINE, DE STUART DE CAUSSADE DE SAINT-MÉGRIN, ALBERT D'AILLY DUCS DE CHAULNES, PHELYPEAUX, HENNEQUIN, THYARD DE BISSY, EVRARD DE VALLERAND, DE SAINT-PAUL, DOUBLET, LE MESTRE DE FERRIÈRES, DE LANCRY DE RAIMBERLIEU, PASQUIER, DE BLOTTEFIÈRE, DE GROSBOIS, ALLEGRIN DE COURTAVEL, DE SOURDEVAL, DE BRANCOURT, DE ROQUELAURE, DE SACY, DE MAILLY, Marquis DE LA FRETTE, TITON DU TILLET, DE NICOLAÏ, DE FAUDOAS, TEYSSIER DES FARGES, LE PELLETIER-DE-GATIGNY-D'ALÈS, ROUILLÉ DE COUDRAY, DE BILLY, DES ACRES, Marquis de l'Aigle, SEZILLE DE BIARRE, DE WARCY, DE MAINTENANT DE GONDREVILLE, PARENT DU MOIRON, WARANGUIEN DE VILLEPIN, DE QUÉMY, DE LA MARTINIÈRE, DE SEROUX DE VENETTE, DE COUSTIN DU MASNADAUD.

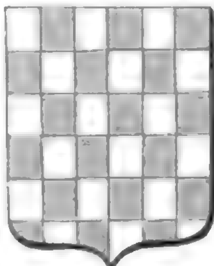
AUTEURS ET SOURCES A CONSULTER.

Nobiliaires de Picardie, de Rousseville & d'Haudiquer de Blancourt; — Moréri, *Dictionnaire historique*; — de la Croix du Maine, *Bibliothèques françoises*; — Godefroy, *Histoire des Chanceliers*. — Blanchard, *Éloge des Présidents du Parlement de Paris*; — Jean Le Féron, *Catalogue des Connétables, Maréchaux de France & Prévôts de Paris*; — P. Anselme, *Histoire des Grands Officiers de la couronne*; — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*: les différentes histoires de Paris, par Lobineau, Sauval, Malingre & Piganiol de la Force; les registres des Parlements de Paris & de Metz; registres des maîtrises des eaux & forêts de l'Ile de France, du Hainaut, de la Flandre, de la Normandie, du Poitou, de la Touraine; l'Armorial général de d'Hozier, &c.

DE FLAVIGNY-RENANSART (a),

Vicomtes de Renanſart & de Monampteuil, Barons d'Aubilly, Seigneurs de Ribauville, &c.

EN PICARDIE ET EN CHAMPAGNE.



Échiqueté d'Argent & d'Azur. SUPPORTS : *deux Griffons d'Or.* CIMIER : *un Griffon naiſſant.*

PREMIER DEGRÉ.

ÉTIENNE DE FLAVIGNY était Chevalier d'honneur du Roi Charles VI ſuivant un arrêt du Parlement de Paris du 11 Février 1384 (*) (**), lequel condamnait le Receveur de Sens à payer audit Étienne de Flavigny la ſomme de cent francs d'or, tant pour ſes gages & appointements viagers qu'à cauſe de la Capitainerie de Villeneuve-le-Roi (**). Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

ÉMERY de Flavigny, Seigneur de Ribauville, Gouverneur de Guiſe en 1398 pour Louis de France, Duc d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, & Comte de Guiſe, que l'hiſtoire nous dit avoir été couronné Roi de Naples & de Sicile par le Pape Clément en 1397 & être mort en 1416 (*) (*b*). De lui naquit JACQUEMART, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

JACQUEMART de Flavigny, Écuyer, Seigneur de Ribauville (près le Cateau-Cambreſis), & Demoiſelle Marie (D'ESCANDAIN), ſa femme, ne vivaient plus le 1er Sep-

(*a*) Cette notice a été rédigée excluſivement d'après : 1° La généalogie produite, au mois de Juillet 1668, devant M. de Caumartin, Intendant en Champagne. Elle fait partie des *Recherches de la Nobleſſe* de cette province, 2 volumes grand in-folio. 2° « Le procès-verbal des preuves de Noble LOUIS-ANGE de Flavigny-Monampteuil, reçu de minorité au rang des Chevaliers de juſtice en la vénérable Langue & Grand Prieuré de France, année 1784. Collationné à l'original dépoſé en Chancellerie par nous Frère Nicolas-Pierre Crepel, Commandeur de Baugis, Chancelier du vénérable Grand-Prieuré de France...... Ce quatre Mars mil ſept cent quatre-vingt ſix. *Signé :* Le Commandeur CREPEL. » Ce manuſcrit contient 190 pages.

Tous les faits marqués par un aſtériſque ſe trouvent dans la généalogie de 1668, par deux aſtériſques dans les preuves de Malte. Ce qui concerne la branche des Vicomtes de Monampteuil ayant été pris tout entier dans leſdites preuves ne porte aucune déſignation.

Une généalogie complète & très-detaillée de cette famille a été publiée dans le XIe volume de l'*Armorial général de d'Hozier*. Ce XIe vol., ſoit VIIe Regiſtre, qu'il ne faut pas confondre avec le VIIe Regiſtre de d'Hozier de Sérigny, dont il n'a paru que quelques notices, a été publié par les frères Ambroiſe-Louis-Marie & Charles d'Hozier, avec la collaboration de M. de Stadler. Il contient 34 généalogies. Il y a eu une ſeule édition ſous deux titres : *Paris*, 1847, gr. in-8°, & *Paris*, *L'Écureux*, 1854.

(*b*) Louis II, Roi de Naples & de Sicile, Duc d'Anjou, &c., Seigneur de Guiſe, fut couronné Roi de Sicile en la ville d'Avignon par le Pape Boniface IX, dit Clément VII, le jour de la Touſſaint 1389, & mourut à Angers le 29 Avril 1417.

tembre 1447 que leurs deux fils firent un échange d'immeubles, &c., dépendant de leur fucceffion (*) (**), & font dits dans ce contrat demeurant à Guife (*) :

1. Olivier de Flavigny, qui fuit.
2. Jacobéem ou Jacobéen de Flavigny, demeurait à Guife le 1er Septembre 1447 (*).

IV. DEGRÉ.

Olivier de Flavigny, Écuyer, Seigneur de Ribauville, ainfi qualifié dans l'échange du 1er Septembre 1447 mentionné ci-deffus, demeurait alors au Cateau-Cambrefis (*). Les enfants qu'il eut (d'Anne d'Anty) fe nommaient :

1. Claude de Flavigny, qui continue la defcendance.
2. Péronne de Flavigny, qui était mariée avec Jean de Cambron, Écuyer, Seigneur d'Aguel, lorfqu'elle tranfigea, le 2 Juillet 1505, avec Élion de Flavigny, fon neveu, Écuyer, Seigneur de Ribauville, fils de défunt Claude de Flavigny, Écuyer, Seigneur de Ribauville, pour terminer les différends qui s'étaient élevés entre lefdits Claude de Flavigny & Demoifelle Péronne de Flavigny fur le partage des biens de feu Olivier de Flavigny, Écuyer, Seigneur de Ribauville, père defdits Claude & Péronne de Flavigny (*) (**); & *l'intendit* dudit contrat de tranfaction fait connaître que dans les biens féodaux de cette famille, les mâles emportaient leur préciput noble & droit de mafculinité à l'encontre des filles (*).

V. DEGRÉ.

Claude Ier de Flavigny, Écuyer, Seigneur de Ribauville, obtint des Lettres du Roi en Chancellerie, données à Paris le 17 Juin 1490, pour parvenir à la confection du papier terrier de la feigneurie de Ribauville, qui confifte en haute juftice, moyenne & baffe & plufieurs autres beaux droits feigneuriaux, & dont plufieurs fiefs & héritages relèvent à cens & furcens (*) (**). Il époufa Demoifelle Catherine La Personne, fille de Noble Jean La Personne, Écuyer, Vicomte de Renanfart, & de Demoifelle Adée de Fay, & petite-fille de Meffire Georges La Personne, Chevalier, Seigneur de Verloing, qualifié de coufin par Pierre de Luxembourg, Comte de Converfan & de Brienne, Seigneur d'Enghien, dans des Lettres fcellées des armes de Luxembourg qu'il lui adreffa le 14 Septembre 1430, & de Dame Ifabelle de Renansart, qui était fille de Monfeigneur Raoul, Seigneur de Renanfart, Chevalier, par le moyen de laquelle Dame de Renanfart, la vicomté de Renanfart (près la Fère) fondit dans la famille de La Perfonne & de là dans celle de Flavigny (*). Catherine La Perfonne était remariée avec Gervais du Feuillet, Écuyer, lorfqu'une fentence du bailliage de Ribemont, en date du 25 Juin (20 Juin d'après les preuves de Malte) 1493, lui donna la garde noble des enfants mineurs d'elle & de fon défunt mari Claude de Flavigny (*) (**), favoir :

1. Élion de Flavigny, ci-après.
2 & 3. Claude & Jacqueline de Flavigny.

VI. DEGRÉ.

Élion ou Hélion de Flavigny, Écuyer, Vicomte de Renanfart, Seigneur de Ribauville, rendit au Roi, le 9 Février 1511 (à caufe de fon château de Ribemont), entre les mains du Lieutenant général de Ribemont, les foi & hommage de la vicomté de Renanfart, à lui échue par la mort de Monfeigneur Raoul La Perfonne, Chevalier, Seigneur dudit lieu, fon oncle (*); & le 14 Mars fuivant, il rendit les foi &

hommage de quatre fiefs (que l'on ne nomme pas) ſitués à Renanſart, mouvants du Seigneur de la Ferté-ſur-Perron, leſquels avaient appartenu au même Raoul La Perſonne (*). Il mourut avant le 10 Février 1529, & avait épouſé Demoiſelle Jacqueline du Puy, décédée avant le 1er Mai 1545, date d'un partage des biens délaiſſés par eux entre leurs trois enfants (*) (**).

1. Noel, qui ſuit,
2. Nicolas, Seigneur de Malzy (près Guiſe), vivant le 19 Mai 1554 (*).
3. Charles de Flavigny.

VII. DEGRÉ.

Noel de Flavigny, Écuyer, Vicomte de Renanſart, Seigneur de Ribauville, fit, le 10 Février 1529, par ſon fondé de procuration Noble homme Jacques de Poitiers, Écuyer, Seigneur de Mailly, à Monſeigneur le Duc de Guiſe les foi & hommage de la ſeigneurie de Ribauville, & le 10 Novembre 1546, les foi & hommage du fief de Parpeville, mouvant de la baronnie de Wiège, comme héritier de Élion de Flavigny, ſon père (*). Il fut Gouverneur pour le Roi de Ligny, en Barrois (Fonds d'Hozier, manuſcrits de la Bibliothèque impériale), & Député de la Nobleſſe de la Prévôté de Ribemont aux États de Blois, avec Meſſire Claude de Fay, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Puiſeux & de Colonſay (*). Il mourut avant le 4 Novembre 1594 (*), & était marié, le 1er Mai 1545, avec Demoiſelle Jeanne Le Fevre (**), fille de Jean Le Fevre, Écuyer, Seigneur de Monceaux, en Thiérache, (Gouverneur pour le Roi de Ligny, en Barrois), & de Jacqueline de Poix (*). De cette union eſt iſſu le fils unique qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

Jean de Flavigny, Écuyer, Vicomte de Renanſart, Seigneur de Ribauville, fit au Roi, le 4 Novembre 1594, le relief de la vicomté de Renanſart & du fief de Bodu ſitué à Renanſart, & au Duc de Guiſe, le 9 Novembre ſuivant, de la ſeigneurie de Ribauville, & du fief de Flavigny ſitué au village de Buironfoſſe (*) (**). Il eſt nommé avec ſa femme Demoiſelle Antoinette d'Amerval, fille de défunt Antoine d'Amerval, Écuyer, Seigneur dudit lieu & de Liancourt, & de Dame Adrienne de Cauchon, alors remariée avec honoré Seigneur Antoine de Gourlay, Chevalier, Seigneur de Jumelles, dans une tranſaction ou partage du 28 Mai 1578 entre ledit Jean de Flavigny, & Nicolas d'Amerval, Écuyer, Seigneur dudit lieu & de Liancourt, touchant la ſucceſſion d'honoré Seigneur Antoine d'Amerval, mentionné ci-deſſus, père deſdits Nicolas & Antoinette d'Amerval (*) (**). Deſquels ſont venus :

1. Claude de Flavigny, ci-après.
2. Antoine de Flavigny, auteur de la branche des Vicomtes de Monampteuil, rapportée plus loin.

IX. DEGRÉ.

Claude II de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Renanſart, Baron d'Aubilly, Seigneur de Ribauville, de Surſontaine & de Sarcy, rendit au Roi, le 18 Décembre 1600, foi & hommage à cauſe de ſa vicomté de Renanſart & de ſon fief de Bodu, à lui échus par la mort de ſon père (*). Député de la Nobleſſe de la prévôté de Ribemont aux États généraux tenus à Paris en 1614, & en cette qualité il fut chargé de préſenter le cahier contenant les remontrances du Corps de la Nobleſſe de cette prévôté, en date du 24 Juillet de la même année (*). Il eſt qualifié Chevalier, Conſeiller du Roi & Gentilhomme ordinaire de ſa chambre dans des Lettres

de committimus à lui accordées le 6 Mars 1641 (*). Affifté de Charles de Cauchon, Chevalier, Seigneur de Maupas & de Saint-Imoges, Baron du Tour, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fon grand-oncle, & de Dame Adrienne de Cauchon, veuve de Meffire Antoine de Gourlay, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Jumelles, fa grand'mère, il époufa, par contrat du 5 Septembre 1600, paffé devant Defpret, Notaire à Sévigny, en Thiérache, Demoifelle Anne Le Picart, fille de Nicolas Le Picart, Écuyer, Seigneur de Sévigny, de Bagnicourt, &c., Gentilhomme ordinaire de la maifon du Roi, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, & de Demoifelle Huberte Feret (*). De cette alliance vinrent, entre autres enfants :

1. César-François de Flavigny, qui va fuivre.
2. Jean-Charles de Flavigny, qui a formé la branche des Barons d'Aubilly.

X. DEGRÉ.

César-François de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Renanfart, Seigneur de Ribauville & de Surfontaine, rendit au Roi, le 15 Janvier 1642, les foi & hommage de la vicomté de Renanfart & du fief de Bodu, comme fils de « feu Meffire Claude de Flavigny, Chevalier, Seigneur defdits lieux » (*). Il demeurait à Renanfart lorfqu'il fut maintenu dans fa nobleffe avec meffire Claude de Flavigny, Chevalier, Seigneur de Ribauville, le 9 Mars 1667, par M. Dorieu, Intendant de Soiffons (*). Il prenait la qualité de Chevalier dans fon contrat de mariage du 30 Mars 1642, paffé devant Carré & Moreau, Notaires au Châtelet de Paris, avec Demoifelle Suzanne de Vielchastel, fille de Meffire Jean de Vielchastel, Chevalier, Seigneur de Montalan, de Mardilly, de Vernois, &c., Gouverneur pour Sa Majefté des ville de Bar & pays Barrois (ci-devant Capitaine-Lieutenant de la première compagnie des moufquetaires de 1628 à 1634), & de Dame Suzanne de Belly, affiftés, entre autres, de haute & puiffante Dame Renée de Boulainvilliers, Comteffe de Courtenay, & de haut & puiffant Seigneur Meffire (Charles) de Rambures, Comte dudit Courtenay (*). Il a continué la branche aînée qui s'eft éteinte le 14 Novembre 1799. Il avait eu onze enfants, entre autres : Nicolas, reçu Page du Roi dans fa petite Écurie fous le nom de Renanfart, en Octobre 1675, forti des Pages en Octobre 1680, créé le même mois, par le Roi, Gentilhomme du drapeau, & fur lequel on trouve une mention particulière dans le *Mercure galant*, Novembre 1680, p. 300. (Voir la note aux pièces juftificatives.)

BARONS D'AUBILLY.

X. DEGRÉ.

Jean-Charles de Flavigny, Chevalier, Baron d'Aubilly (près Ville-en-Tardenois, en Champagne), Seigneur de Sarcy, fecond fils de Claude II de Flavigny, Vicomte de Renanfart, auteur du IX[e] degré, & d'Anne Le Picart, partagea, le 24 Avril 1642, avec Meffire Céfar-François de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Renanfart, &c., fon frère, comme fils & héritiers de défunts Meffire Claude de Flavigny, Chevalier, Seigneur defdits lieux, & de Dame Anne Le Picart (*). Il mourut avant le 21 Juin 1668. Affifté, entre autres, de haut & puiffant Seigneur Meffire Jean-Antoine de Mefmes, Chevalier, &c., Préfident à mortier, allié, & haute & puiffante Dame, Dame Anne Courtin, fon époufe ; Dame Madeleine (appelée Anne par le Père Anfelme) de Saint-Simon, veuve de Meffire Charles Gouffier,

Chevalier, Marquis de Crevecœur & de Bonnivet, coufine iffue de germain paternel; Dame Louife Le Picart, veuve de Meffire Claude Foucault, Confeiller du Roi en fes Confeils & en fa Grand'Chambre de fa Cour de Parlement, il époufa, avec la qualité de Chevalier, par contrat du 29 Décembre 1666, paffé devant de Troyes & Muret, Notaires au Châtelet de Paris, Demoifelle Chriftine-Marie DE BÉRULLE, fille de Meffire Charles DE BÉRULLE, Chevalier, Baron de Ceant-en-Othe, Vicomte de Guyancourt, Seigneur de Cerilly, Confeiller du Roi en fon Confeil d'État, & de Dame Chriftine DE VASSAN, & affiftée de Dame Madeleine de Bailly, fon aïeule maternelle, veuve de Meffire Jacques de Vaffan, Seigneur de Morfan, Confeiller du Roi en fes confeils & Tréforier de fes parties cafuelles; très-haut & puiffant Seigneur Meffire Pierre Séguier, Chancelier de France, Comte de Gien, Commandeur des ordres du Roi, coufin paternel, & très-haute & puiffante Dame, Dame Madeleine Fabry, fon époufe; Meffire Louis de Bérulle, Seigneur de Mont-Aiguillon, Confeiller du Roi en fes confeils & en fon grand Confeil, oncle paternel; haut & puiffant Seigneur Meffire François de Vaudetar, Chevalier, Marquis de Perfan, Confeiller ordinaire du Roi en fes confeils, Lieutenant général de fes armées, oncle paternel, à caufe de haute & puiffante Dame, Dame Anne de Bérulle, fon époufe; Meffire Charles de Vaffan, Seigneur de Morfan, Confeiller du Roi en fa Cour de Parlement, oncle maternel; Meffire Claude Baillet, Chevalier, Seigneur de Vaugrenan, Confeiller du Roi en fes confeils & Cour de Parlement & Préfident aux Requêtes du Palais; Meffire Louis-René de Servin, Confeiller du Roi en fa Cour de Parlement; Meffire Henry de Bullion, Chevalier, Comte de Fontenay, Confeiller du Roi en fadite Cour de Parlement, auffi oncles maternels, à caufe de Dames Marie, Charlotte & (Madeleine) de Vaffan, leurs époufes, &c. (*). Chriftine-Marie de Bérulle, veuve de Jean-Charles de Flavigny, décédé pendant le cours de l'inftance, & leur fils Céfar-Charles-François de Flavigny, demeurant à Aubilly, élection de Reims, furent maintenus dans leur nobleffe le 13 Novembre 1668 par M. de Caumartin, Intendant en Champagne. La généalogie produite devant M. de Caumartin finit ainfi : « Plufieurs Ordres, Commiffions, Certificats & « autres pièces, qui juftifient les fervices rendus à Sa Majefté par les de Flavi- « gny, ès charges de Capitaines de Compagnies de gens de pied, Carabins & Che- « vaux-legers ». Les armes de ce rameau font : *Échiqueté d'Or & d'Azur, deux Griffons d'Or pour Supports & une Couronne de même pour Cimier* (*). Céfar-Charles-François de Flavigny mourut jeune, & la baronnie d'Aubilly revint à fon oncle Céfar-François de Flavigny, Vicomte de Renanfart.

VICOMTES DE MONAMPTEUIL.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE de Flavigny (*a*), Écuyer, Seigneur de Ribauville, fecond fils de JEAN de Flavigny, Vicomte de Renanfart, auteur du VIIIᵉ degré, & d'Antoinette D'AMERVAL, fut maintenu dans fa nobleffe par fentence des Préfident, Lieutenant & élus Confeillers du Roi en l'élection d'Épernay, rendue le 18 Janvier 1610, après avoir juftifié qu'il y avait déjà été maintenu en la généralité de Soiffons fuivant le jugement de Meffieurs de Cauchon & de Machault, Commiffaires en cette partie députés par le Roi. Il partagea avec fon frère, le 25 Avril 1611, quelques immeubles dépendant de la fucceffion de défunts Jean de Flavigny, Écuyer, Seigneur Vicomte de Renanfart & de Ribauville, & de Demoifelle Antoinette d'A-

(*a*) Tout ce qui fuit eft extrait entièrement des preuves de Malte de 1784.

merval, leurs père & mère, laquelle fucceffion confiftait dans les terres, vicomté & feigneurie de Renanfart, Ribauville, &c., ainfi qu'il eft énoncé plus au long audit acte. Il eft qualifié Capitaine d'une compagnie au régiment du Sieur d'Hoftel (de Choifeul, Seigneur d'Oftel) (a) dans la garde noble qui fut donnée à fa veuve, le 4 Novembre 1622, des deux enfants mineurs qu'il avait eus d'elle. Il avait époufé, par contrat du 26 Avril 1615, paffé devant Guillaume Payen, Notaire au bailliage de Vermandois, demeurant à Courtonne, Demoifelle Jacqueline DE LA CHAPELLE (de la Chapelle-Rainfouin), fille de Claude DE LA CHAPELLE, Écuyer, Seigneur de Sevelangues & autres lieux, & de Demoifelle Françoife DE SAINT-PRIVAT (& non de SAINT-PRIVAL). Il eut de ce mariage :

X. DEGRÉ.

CLAUDE de Flavigny, Chevalier, Seigneur de Ribauville, Vicomte de Monampteuil (près Laon), fut maintenu dans fa nobleffe avec Meffire CÉSAR-FRANÇOIS de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Renanfart, par jugement de M. Dorieu, Intendant de Soiffons, du 9 Mars 1667. Il eut la terre de Monampteuil dans le partage qu'il fit, le 7 Février 1681, avec Meffire Louis de Marle, Chevalier, Seigneur de Coucy (Coucy-lès-Eppes), & Dame Antoinette de Flavigny, fon époufe, & Meffire Robert de Ronty, Chevalier, Vicomte de Suzy, Sébacourt & autres lieux, lefquels Claude & Antoinette de Flavigny & Robert de Ronty étaient enfants & héritiers de défunte Dame Jacqueline de la Chapelle, veuve en premières noces de Meffire Antoine de Flavigny, Seigneur de Ribauville, & en fecondes noces de Meffire Charles de Ronty, Chevalier, Seigneur de Suzy. Il époufa (en troifièmes noces) avec la qualité de Chevalier, par contrat du 19 Décembre 1678, paffé devant Daniel Le Bafteur, Notaire au bailliage de Vermandois, réfidant à Soupire, Demoifelle Anne MAUPRIME, fille de Mathieu MAUPRIME & de Demoifelle Françoife DOULCET. Le mariage fut célébré à Braye-en-Laonnois le 22 Décembre fuivant. Ladite Demoifelle Françoife Doulcet, veuve de Mathieu Mauprime, demeurant à Braye-en-Laonnais, fit donation, par acte du 25 Mai 1689, à Dame Anne Mauprime, leur fille, d'une maifon fife à Froidmont ou Maifonneuve, paroiffe dudit Braye, bois & vignes, terroir dudit Braye, &c. Anne Mauprime, veuve, fut nommée tutrice des huit enfants qu'elle avait eus de fon défunt mari, par fentence rendue au bailliage de Laon le 18 Mai 1690. L'une des filles, SÉRAPHINE-ANNE de Flavigny, fut admife à Saint-Cyr par brevet du 11 Mars 1700. CHARLES-LOUIS de Flavigny continue la defcendance.

XI. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Monampteuil, Seigneur de Ribauville, fut reçu, le 2 Juin 1731, à la foi & hommage de la vicomté de Monampteuil (où il demeurait), relevant en plein fief du Duché-Pairie de Laon, à lui échue par la fucceffion de fon frère aîné. Il époufa, étant Lieutenant de grenadiers au régiment Royal infanterie, avec la qualité de Chevalier, par contrat du 13 Mars 1730, paffé devant Duflot, Notaire à Laon, Demoifelle Marie-Suzanne DE BEUVRY, dont le mariage fut célébré à Filain, diocèfe de Soiffons, le 21 Mars fuivant, fille de Meffire Robert DE BEUVRY, Chevalier, Seigneur de Velye, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Boulonnais infanterie, & de Dame Claire DU CLOZEL. De ce mariage eft iffu :

(a) Voir plus loin le document hiftorique qui le concerne.

XII. DEGRÉ.

Louis-Agathon-Remy de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Monampteuil. Il rendit à Monſeigneur l'Évêque-Duc de Laon, le 16 Mars 1764, les foi & hommage de la vicomté de Monampteuil, à lui échue par la mort de ſon père. Il fut fait Brigadier dans la compagnie écoſſaiſe des gardes du corps par brevet du 30 Mars 1781 (*a*). Il prenait la qualité de Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & donnait à ſon père celle d'ancien Capitaine d'infanterie dans ſon contrat de mariage du 30 (& non le 9) Octobre 1775, paſſé devant Étienne Huguin, Notaire à Reims, avec Demoiſelle Angélique-Radegonde de Champagne, Dame des Hantes (paroiſſe de Morſains, près Montmirail, en Brie), fille de défunts Meſſire Louis-Joſeph-Nicolas de Champagne, Chevalier, Seigneur de Vandières, du Cheſne, de Ventelay & des Hantes, ancien Capitaine de grenadiers au régiment du Roi infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & de Dame Anne-Radegonde de Chartogne. Le mariage fut célébré à Saint-Michel de Reims le 31 Octobre ſuivant. De cette union eſt iſſu :

XIII. DEGRÉ.

Louis-Ange de Flavigny-de-Monampteuil, né & baptiſé à Monampteuil, diocèſe de Laon, le 18 Juin 1781, Chevalier de Malte par bref donné à Vindebonne (Vienne, en Autriche) par le Pape Pie VI, le 8 Avril 1782, & regiſtré à Malte le 4 Mai de la même année (cette dernière date fixait l'ancienneté du Chevalier), fut reçu de minorité au rang des Chevaliers de juſtice en la vénérable Langue & Grand-Prieuré de France, année 1784. A l'article concluſions, page 181 du procès-verbal des preuves, on lit ce qui ſuit : « Tout ce que deſſus eſt ce que nous « avons cru devoir être inſéré en notre préſent procès-verbal, que nous certifions « véritable, auquel nous avons travaillé avec toute l'attention requiſe, ainſi qu'il « nous eſt enjoint par notre commiſſion. Nous avons remonté la ligne directe pater- « nelle du préſenté juſqu'à Étienne de Flavigny, Chevalier d'honneur du Roi Char- « les ſix en mil trois cent quatre-vingt (1380), lequel eſt onzième ayeul paternel dud. « préſenté, par la maintenue de nobleſſe de mil ſix cent ſoixante-huit. Nous en avons « prouvé la filiation & la nobleſſe juſqu'en mil trois cent quatre-vingt quatre, ſou- « tenue à chaque degré de foi & hommage, partages nobles, maintenues de no- « bleſſe, preuves de Saint-Cyr, tranſactions, & enfin par un arrêt du Parlement de « Paris, du onze Février mil trois cent quatre-vingt quatre, qui conſtate authen- « tiquement que ledit Étienne de Flavigny étoit Chevalier d'honneur du Roy « Charles ſix, & nous avons remarqué que cette maiſon a toujours été depuis « dans le ſervice. » A la page 49 ſe trouve la quittance en date du 2 Mai 1784 de la ſomme de ſix mille neuf cent ſoixante-ſeize livres dix ſols, valeur de trois cent ſoixante piſtoles d'or d'Eſpagne, à raiſon de dix-neuf livres ſept ſols ſept deniers la piſtole, pour le droit de paſſage, minorité & diſpenſe d'âge. Armes : *Échiqueté d'Or & d'Azur, à l'Écuſſon de Gueules poſé en abîme.*

Louis-Ange, Vicomte de Flavigny, dont il vient d'être parlé, ne prit du ſervice qu'à la rentrée du Roi. Garde à cheval dans la garde nationale de Paris du 1er Avril 1814; Brigadier avec rang de Capitaine de cavalerie dans les Chevau-

(*a*) Puis Maréchal des logis dans la même compagnie le 25 Novembre 1788 & Sous-Aide-Major (ayant rang de Sous-Lieutenant) le 21 Mai 1789. Il avait été créé Chevalier de Saint-Louis le 20 Mai 1772. Il fit la campagne de 1792 dans l'armée des Princes, ſuivant un certificat du Maréchal duc de Broglie, donné à Duſſeldorff le 5 Septembre 1793. Il mourut le 23 Mars 1800, pendant l'émigration, à Dreſde, en Saxe, où était morte ſa fille unique Marie-Suzanne de Flavigny, le 2 Mai 1799, à l'âge de 22 ans.

légers de la garde, du 5 Juillet ſuivant ; ſuivit le Roi à Gand, d'après le certificat donné par le Duc de Berry le 1[er] Janvier 1816 ; Capitaine aux dragons de la Manche (7[e] de l'arme devenu 7[e] cuiraſſiers en 1826) du 13 Décembre 1815 après le licenciement des chevau-légers de la garde ; Chevalier de la Légion d'honneur du 20 Octobre 1823, a fait la campagne d'Eſpagne de 1823, & s'eſt retiré du ſervice en 1830 par refus de ſerment. Il eſt mort à Mareuil-le-Port près Dormans en Champagne, le 7 Mars 1864. Il avait épouſé, par contrat du 28 Janvier 1813, paſſé devant Grelet, Notaire à Paris, Iſidore-Marie-Félicité-Joſeph Walsh, connue dans ſa famille ſous le nom d'Anna, décédée à Mareuil-le-Port le 30 Septembre 1867 dans ſa 82[e] année. Elle était fille de Philippe-François-Joſeph Comte Walsh, de la branche des Comtes de Serrant, Major en ſecond du régiment d'infanterie de Walsh, Irlandais, du 1[er] Mai 1788, Chevalier de Saint-Louis du 2 Février 1791, Maréchal de camp en retraite du 11 Décembre 1816 pour tenir rang du 10 Octobre 1808, mort à Paris le 8 Décembre 1852, dans ſa 90[e] année, & d'Iſidore-Félicité Lottin de Lagerie, morte à Paris le 21 Mars 1849, dans ſa 85[e] année. De ce mariage ſont iſſus deux fils, leſquels ſont les ſeuls repréſentants des anciens Seigneurs de Ribauville, Vicomtes de Renanſart.

1. Ange-Agathon-Alfred, qui ſuit.
2. Louis-Philippe-Gustave, né à Paris le 2 Janvier 1815, Élève de l'école militaire de la Flèche de 1825 à 1830.

XIV. DEGRÉ.

Ange-Agathon-Alfred, Vicomte de Flavigny, né à Ronchères, près Fère-en-Tardenois, en Champagne, le 14 Décembre 1813, Élève de l'École militaire de la Flèche de 1824 à 1830, a quitté l'École de Saint-Cyr le 28 Février 1831 par refus de ſerment, ſuivant une lettre deſdits jour & an, du Général de Richemont, Commandant l'école.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Antoine de Flavigny, Seigneur de Ribauville (auteur de la branche des Vicomtes de Monampteuil), mourut au ſiége de la Rochelle, ainſi qu'il réſulte des termes de la garde noble du 4 Novembre 1622, priſe & acceptée par Jacqueline de la Chapelle-Rainsouin, ſa veuve « que depuis trois mois « ençà ledict deffunct ferait decedé pour le ſervice du Roy au ſiege de la Rochelle. » (Original ſur parchemin, archives de la famille.) C'eſt lui qui reçut en 1615 de Henry de Bourbon, Prince de Condé, la commiſſion de Capitaine de carabins reproduite ci-deſſous. On voit par ce curieux document que les Princes du ſang & les Seigneurs placés ſous leur juridiction préparaient contre l'ambitieux Concini une tentative militaire d'un tout autre caractère que celui qu'a enregiſtré l'hiſtoire.

Henry de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du ſang & premier Pair de France, Duc Danguien, Marquis de Chaſteauroux, Conte de Soiſſons, de Clermont & Vallery, Baron de Craon, Lachaſtre, Rochefort, Bommiers & Sainct Maur, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy Monſeigneur en ſes pais & duché de Guienne : Au Sieur de Ribauville, ſalut. Scavoir faiſons qu'apres une longue patience ſuivie d'une eſpérance de voir eſtablir ung bon ordre aux affaires & grand deſordres qui ſont en Leſtat. Nous avons enfin recogneu les pernitieux deſſeings & viollent conſeilz du Mareſchal Dancre, du Chancellier Comandeur de Sellery, Bullion & Dollé, ſy publiez & à la cognoiſſance de toute la France, pour vouloir regner ſeulz dans la confuſion. Que Iceulx tournent du tout à la ſubverſion de Leſtat, afoibliſſement de la Couronne, à la Ruyne des Princes du ſang & aultres Princes, Officiers de la Couronne & Seigneures du Royaulme, & voyant que pluſieures par le Conſeil des deſſuſdictz, comme nous ſommes très bien advertis, ont faict & ſont faire des grandes levées de gens de guerre en pluſieures endroictz dicelluy ſoub Lauthorité du Roy. Ce qui ne peult eſtre faict ny entrepris qu'au préjudice du ſervice de ſa Majeſté, Le bien de ſon eſtat & du public. Sy bien que nous ſommes contraincts de repouſſer leurs Injures faictes au Roy par une juſte & naturelle deſſenſe eſtans Comme nous ſommes ſans auculnes armes & avec noſtre

train ordinaire seulement, à quoy, attendu nostre qualitez & le rang que nous tenons en France, Nous jugeons necessaire & de nostre debvoir de nous y opposer pour remedier aux mal evident & aux inconveniens qui en pourroient arriver; A ces causes a plain nous confians de voz suffisance, fidelitez, vertuz, vailliance, experience au faict des armes, bonne conduite & grande dilligence, Nous avons par ces presentes, de ladvis de plusieures Princes, Officiers de la Couronne & Seigneures estans avec nous, donné & donnons la charge de lever & mectre sus le plus diligement que vous pourrez une Compagnie de cinquante Arquebuziers à cheval, Carabins, de personnes choisis, aguerris & experimentez au faict des armes pour estre par vous commandez, & icelle Levée conduicte & amenée au Lieu qui vous sera ordonné, afin dobéir à ce que nous vous commanderons pour le service du Roy bien de son estat. En laquelle nous vous donnons pouvoir de mectre telz Lieutenant, Enseigne & aultres membres capables, que vous jugerez pour le mieulx. En tesmoing de quoy nous avons signé ces presentes de nostre main, icelle faict contresigner par nostre Conseiller & Secretaire ordinaire, & mettre le seel de nos armes. Donné à Montcornet, le second jour de Septembre mil six cens & quinze.

Signé : HENRY DE BOURBON, *& plus bas* : Par Monseigneur premier Prince du sang & premier Pair de France, BONNETIEN.

(*Original sur parchemin appartenant à la famille.*)

II.

NICOLAS *de Flavigny-Renansart, fils de* CÉSAR-FRANÇOIS *de Flavigny, Vicomte de Renansart, & de Suzanne* DE VIELCHASTEL.

On lit dans le *Mercure galant*, de Novembre 1680, page 300 :

« Le Roy a créé quatre Gentilshommes du Drapeau Colonel de son Régiment des Gardes Françoises, qui « doivent l'accompagner en toutes occasions, & combatre pour sa défence. Ils sont habillez d'un Drap gris-blanc, « couvert par devant, sur les poches & aux ouvertures des costez & du derrière, de Boutons d'argent, en Brande- « bourg larges de deux grands doigts, avec un Galon d'argent sur les coutures. Leur Epée est d'argent, & leur « Baudrier de busle, bordé de deux Galons d'argent fort larges, ainsi que leur Gands, avec un Chapeau noir, « bordé d'argent, & couvert d'une Plume blanche nouée d'un Ruban bleu, comme leur Cravate & leur Baudrier, « pour accompagner la doublure de leur Juste-à-corps, qui est bleue, aussi bien que leurs Haut-de-Chausses & « leurs Bas. Ils portent une Pertuisane dorée, & cet équipage n'est pas moins beau qu'il est singulier. Mr de « S. Gilles, Page de la Petite Ecurie, dont je vous ay parlé plusieurs fois dans les récits des grands Sieges que le « Roy a faits pendant la dernière guerre, a eu l'honneur d'estre nommé par Sa Majesté Premier Gentilhomme du « Drapeau Colonel. Mr de Renansart, aussi Page de la Petite Ecurie, & qui s'est signalé pendant la guerre, est le « second. Mr de Sales, Page de la Grande Ecurie, est le troisieme; & Mr de Candau, le quatrième.

« . . . .

« Mr de Renansart s'appelle de Flavigny. Cette Famille est comptée depuis longtemps parmy les plus Nobles « du Laonnois, comme on peut le voir dans le Grand Nobiliaire de Champagne, où sa Généalogie est comprise, « avec ses Preuves vérifiées devant M. de Caumartin, lors qu'il estoit Intendant de cette Province. Il porte *Échiqueté d'Or & d'Azur.* »

III.

Lettres écrites à LOUIS-AGATHON, *Comte de Flavigny.*

LOUIS-AGATHON, Comte de Flavigny, Vicomte de Renansart, Seigneur Châtelain de Girondelle, Seigneur de Surfontaine, de Cugny, de Brissay & de la Cerleau (lesquelles terres il possédoit en 1789), né à Cugny (près Ham, en Vermandois), le 17 Janvier 1722, appelé à la cour *le beau Flavigny*, Maréchal de camp du 20 Février 1761, Commandeur & Grand-croix de l'ordre de Saint-Louis des 9 Décembre 1771 & 25 Août 1779, Lieutenant général des armées du Roi du 1er Mars 1780, fut nommé Ministre plénipotentiaire à Parme au mois de Septembre 1772, & s'arrêta plusieurs mois à Turin où il fut chargé de négocier le mariage de M. le Comte d'Artois & de Madame Clotilde de France. Les lettres de Louis XV & du Duc d'Aiguillon traitent de ces deux mariages. Les trois lettres de Victor-Amédée font allusion à un fait qui nous est inconnu. (Ces lettres en original appartiennent à la famille.)

Lettre de LOUIS XV.

Monsr le Comte de Flavigny. J'ay reçu votre lettre du 28 du mois dernier, & je suis tres content du compte que vous m'avez rendu au sujet de la commission que j'ay confiée a votre sagesse, & dont vous vous etes acquitté avec tout le zele que j'attendois de vous. Je suis veritablement touché des facilités que mon frere & cousin, le Duc de

Savoye (*a*), vous a procurées pour vous mettre en etat de repondre a ma juſte curioſité par raport aux deux Princeſſes ſes filles. Il m'a été facile de reconnoitre dans tous les procédés & les propos de ce Prince l'amitié dont il m'a conſtamment donné des temoignages, & ſon deſir de reſſerrer par une nouvelle alliance les liens multipliés qui uniſſent deja nos deux Maiſons, & que je ne ſouhaite pas moins ſincerement de voir renouveller. Les détails dans les quels vous etes entré ſur la conformation & la figure de ces Princeſſes, ont de quoi remplir mes vües. Je vois avec plaiſir qu'il n'y a nul ſoupçon a avoir ſur la taille de Madame Thérèſe, & qu'elle réunit, ainſi que Madame la Princeſſe Marie-Anne, ſa fœur toutes les qualités naturelles a leur etat & a leur rang, & qui ſont le fruit de l'excellente education qu'elles ont reçue. Je n'ay pas voulu differer plus longtemps a vous marquer ma ſatisfaction de la maniere dont vous avez executé mes ordres. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monſr le Comte de Flavigny, en ſa ſainte garde. Ecrit a Fontainebleau le 16 Novembre 1772.

Signé : LOUIS.

Et plus bas :

Le duc D'AIGUILLON.

La ſuſcription eſt : a Monſr. le Comte de Flavigny Marechal de mes Camps & armées.

Première lettre autographe du duc d'Aiguillon.

Je ne ſuis point etonné, Monſieur, de voſtre ſenſibilité aux bontés que le Roy de Sardaigne vous a temoignées dans l'audience qu'il vous a accordée. Louis 12 oublia les injures qu'il avoit eſſuyées eſtant Duc d'Orléans. Je ne ſçais s'il ſe reſſouvint des ſervices qu'on luy avoit rendus. Il eſt certain que la fidelité de voſtre rapport a determiné le choix du Roy auquel on avoit donné des preventions très fortes contre Madame Thereſe, que vous avez ſçu detruire entierement. S. M. deſireroit que vous rendiſſiés le meſme ſervice à ſa petite fille & que vous determinaſſiés le Roy de Sardaigne a la luy demander pour le Prince de Piedmont. Mde la Comteſſe de Provence a deja entamée d'elle meſme cette negociation avec la plus grande chaleur. C'eſt a vous de la terminer. Mais vous ſentés parfaitement que vous ne devés point agir au nom du Roy dans cette occaſion, n'eſtant point convenable qu'il faſſe les avances. La bienveillance dont S. M. S. vous honore doit vous mettre a portée de traiter cette affaire de vous-meſme, & comme une idée que voſtre attachement pour elle vous a inſpirée. La reponſe qu'elle fera a la premiere ouverture que vous luy en ferés decidera voſtre conduite ulterieure a ce ſujet. Si elle eſt bien accüeillie vous inſiſterés, ſi elle eſt reçüe froidement, vous n'en parlerés plus. Je ne puis que m'en rapporter entierement a voſtre prudence & a voſtre adreſſe. Vous ſçavés que Madame eſt parfaitement elevée, qu'elle a de l'eſprit, de l'affabilité, & que ſes traits ſont très beaux. Elle n'a contre elle que ſon embonpoint, mais ce deſſaut diminue tous les jours a meſure qu'elle grandit, & comme ſa ſanté eſt très bonne, je ſuis perſuadé que ſa graiſſe ne l'empeſchera point d'avoir des enfens. Vous voudrés bien m'inſtruire de l'effet que fera voſtre premiere converſation, afin que j'en rende compte au Roy. Nous parlerons enſuite de voſtre projet de voyage auquel je ne prevois point d'obſtacles.

Vous connoiſſés, Monſieur, l'attachement bien ſincere avec lequel j'ay l'honneur d'eſtre, voſtre très humble & très obeiſſant ſerviteur.

Verſailles, ce 16 Mars 1773.

Le duc D'AIGUILLON.

Je vous prie de mettre aux pieds du Roy les aſſurances bien ſinceres de ma reconnoiſſance & de mon reſpect. On ne peut eſtre plus touché que je l'ay eſté de l'apoſtille qu'il a daigné mettre de ſa main a la depeſche de M. de La Marmora.

Seconde lettre autographe du même.

Le Roy a lüe, Monſieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois dernier, & S. M. m'a ordonné de vous mander qu'elle eſtoit entierement ſatisfaite de la conduite que vous avés tenüe pour remplir ſes intentions, & de la façon noble, prudente & franche avec laquelle vous avés parlé au Roy de Sardaigne. Elle eſt trop remplie d'amitié pour ce Prince & compte trop ſur la ſienne pour luy cacher le deſir qu'elle a de contracter un nouveau lien avec luy. Les qualités admirables de S. M. S., les vertus de la Reine, leur tendreſſe pour leur famille luy font eſperer que cette alliance fera le bonheur de ſa petite fille, & cette conſideration plus que toute autre la luy fait ſouhaitter vivement. Elle eſt d'ailleurs très conforme au ſyſteme politique des deux Cours egalement intereſſées a cimenter de plus en plus la bonne intelligence qui regne entre elles. Le Roy a vu avec grand plaiſir que S. M. S. eſt dans les meſmes principes, & que l'injuſte prevention qu'on luy a donnée contre la taille de Madame eſt l'unique cauſe de ſon indeciſion, qui ne ſubſiſtera pas long-temps ſi elle veut bien ſe faire inſtruire de la verité par quelque perſonne affidée qui éprouvera de noſtre part toutes les facilités qu'elle pourra deſirer pour remplir ſa miſſion. C'eſt ce dont vous pouvés aſſurer le Roy de Sardaigne s'il vous en parle, en luy ajoutant meſme que cet examen ſera très agreable au Roy. Il eſt certain que Madame eſt plus formée qu'on ne l'eſt ordinairement a ſon age, mais cette preuve d'une bonne ſanté & d'une conſtitution vigoureuſe n'eſt point un inconvénient, & ſon embonpoint diminüe a meſure qu'elle grandit. Elle a ſingulièrement gagné a cet egard depuis voſtre depart, & ce changement eſt auſſi avantageux a ſa figure qu'a ſa taille.

(*a*) Le Duc de Savoie dont parle Louis XV eſt Victor-Amédée qui monta ſur le trône le 20 Février 1773, ſous le nom de Victor-Amédée III, dont le fils aîné, Charles-Emmanuel, Prince de Piémont, épouſa en 1775 Madame Clotilde, petite-fille de Louis XV, & dont une des filles, Marie-Thérèſe, fut mariée en 1773 à Monſeigneur le Comte d'Artois.

Le Roy approuve le voyage que vous vous propofés de faire en Italie, & vous pouvés le commencer lorfque vous le jugerés a propos. Je vous prie de m'envoyer votre itineraire afin que je puiffe vous faire parvenir promptement les ordres de S. M. lorfque les circonftances permettront que vous vous rendiés à Parme.

J'ay l'honneur d'eftre avec un très parfait attachement, Monfieur, voftre très humble & très obeiffant ferviteur.

Verfailles, ce 17 Avril 1773.

Le duc D'AIGUILLON.

Première lettre autographe de Victor-Amédée, Duc de Savoie, devenu Roi de Sardaigne le 20 Février 1773.

Monfieur. J'ay receu dans votre lettre une nouvelle preuve de votre amitié qui me penêtre de reconnoiffance. Je commence par vous promettre fur mon honneur qu'âme au monde n'en faura jamais rien excepté ma femme, je vous dirai enfuite que ce qui me fait plus de plaifir dans la lettre, c'eft de voir que l'on foit dans l'intention au cas que le Roi T. C. fe décide de m'en faire parvenir les premières affurances fecrettes à moi perfonellement & par votre canal, c'eft à dire par la perfonne à qui j'ai le plus d'obligation, & par confequent qui m'eft le plus agreable; du refte, je vous avoue que le terme *dès qu'il aura pris une refolution determinée*, me prouvant qu'elle n'eft pas encore prife, contredit abfolument ce que le Comte de la Marmora nous a fait à croire dans fa depeche pofitive du 13 9bre & ne peut à moins de me jetter dans la plus grande inquietude. Si le Roi votre bon maitre & mon bon & unique protecteur pouvoit connoitre ma fituation je fuis fur qu'il me plaindroit, fi malgré la vive confiance fur ce qu'il a eu la bonté de me faire dire par ma fille, je foupire toujours après une affurance qui me mette à l'abri des circonftances critiques qui me font trembler. La Ducheffe a qui j'ai communiqué le tout me charge de vous affurer auffi de fa reconnoiffance & de fon fecret. Je fuis & ferai toute ma vie,

Sans date.

Votre bon & vrai ami,
V. AMÉ.

Seconde lettre autographe du même.

19 Février 1773.

Monfieur. Malgré la fituation affligeante & critique où je me trouve, j'avoue que votre lettre & celle annexée que je vous renvois m'ont beaucoup confolé dans l'accablement où je fuis, & me tranquilifent entierement fur mon affaire. Vous ne pourrés pas me nier à prefent que ce ne foit à vous feul à qui je dois tout. Il s'en faut de beaucoup que la depeche de la Marmora foit fi claire que la lettre du duc d'Aiguillon. Je fuis a bien jufte titre votre bon ami,

V. AMÉ.

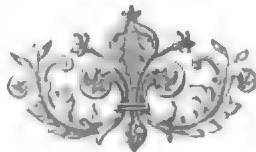
Troifième lettre du même.

Mr. le Comte de Flavigni. Nous reconnoiffons bien votre Cœur fenfible, dans la manière dont vous avés reçu le gage de notre Bienveillance. Le prix que vous y attachés augmente la perfuafion où nous étions que vous le merités, & nous fait fentir, une feconde fois, le plaifir que nous avons eu à vous le donner. Vous ne pouvés pas en avoir eu davantage à le recevoir. L'eftime particulière que nous avons pour vous ne pouvoit que nous engager à vous donner cette marque de notre fouvenir. Quand vous & Mme la Comteffe de Flavigni y jetterés les yeux, vous vous rappellerés plus fortement les entretiens dans les quels recevant avec tant de fatisfaction les temoignages de votre attachement pour nous, nous vous avons affurés de notre fincère Bienveillance. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait en fa fainte garde. A la Venerie le 12 Juin 1773.

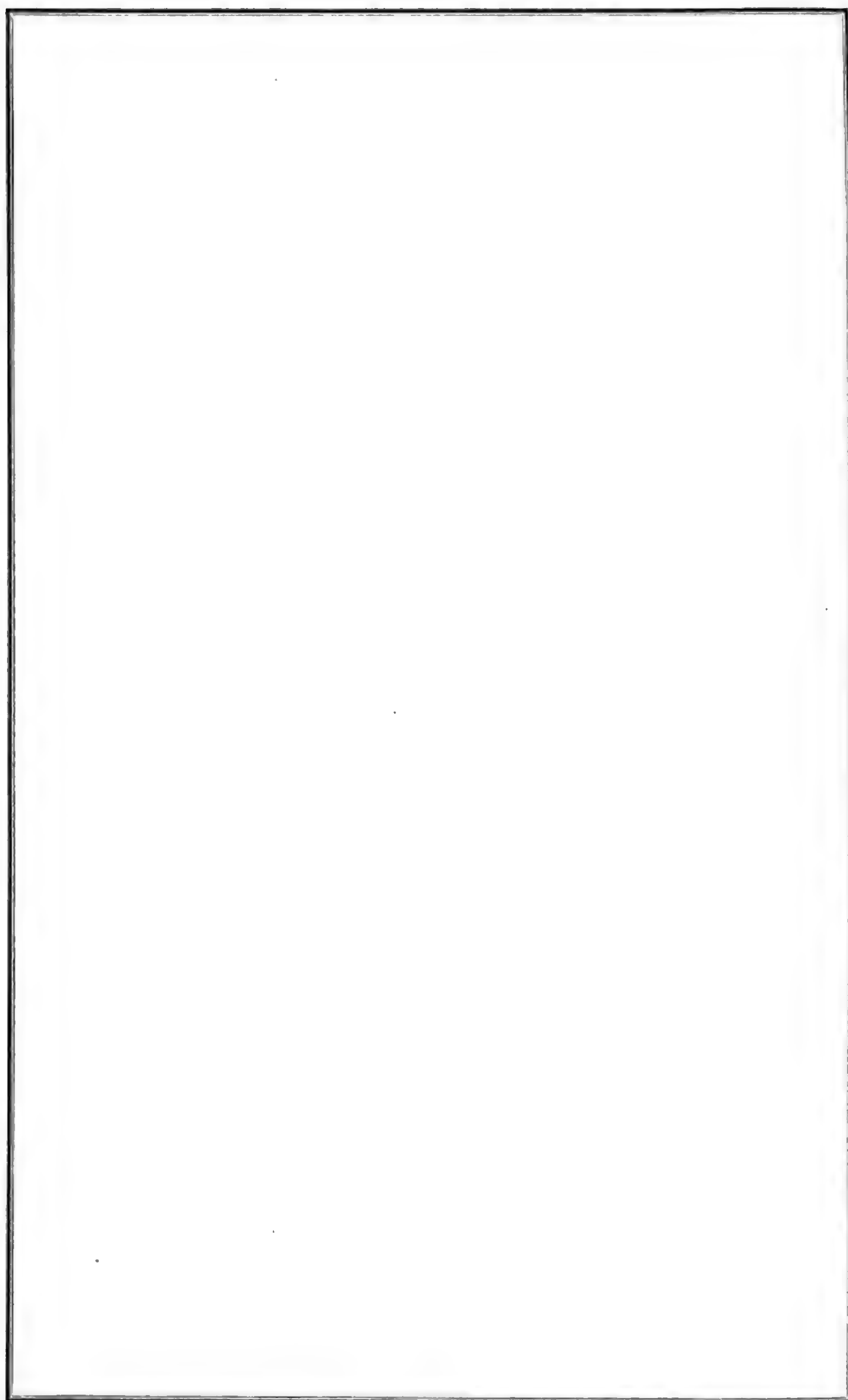
Signé : V. AMÉ.

Et plus bas : D'AIGBLANCHE.

La fufcription eft : A Mr. le Comte de Flavigny a Venife.



Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56



de FLEURY,

(de Flory, de Floury, Flory.)

Anciens Seigneurs de Flory, de la Motte Flory, de Bouillé Saint-Paul, de la Sorinière, de la Sanfonière, de la Garane, de Fontereau, de la Rafinière, des Minières, du Marchais & des Foffes, de la Jovynière, de la Brande en Aunis, de Mortefgue, du Bois de Luché, de la Boulaie, de Sazay, Châtelains & haut-jufticiers du Vert en Aunis, Seigneurs des Fontaines en Saint-Sepvrin, des Côtes, de Villenouvelle, de Villedefeaux, de la Salle, de Fontenille, du Breuillat, de Blanzac, de Lhoumède, de Beauregard d'Afnois.

POITOU, AUNIS, BERRY, BOURBONNAIS.



D'Argent à une Aigle de Sable éployée. Cimier : *la même Aigle naiffante de la Couronne de Comte.* Supports : *deux Lions.*

Cette ancienne maifon figure dès le XI[e] fiècle dans divers cartulaires du Poitou. Vers 1077 la femme de Pierre de Fleury, nommée Haumot, donne à l'abbaye de Saint-Maixent le terrage de la Borderie de Cugulet (*a*). En 1187, Jean de Fleury, au nom de fa femme Jeanne & en préfence de Johaninus de Fleury, tranfige avec le chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers qui lui donne en fief, fous condition d'hommage, les dîmes du fief de Fleury, pour qu'il renonce à fes prétentions fur les dîmes de Bénaffais (*b*).

Gibert, Thibaut & Dreas de Flory prennent part à la croifade de 1097. Le vieil Johan de Floury, Maréchal de Tabarie, eft mentionné fouvent dans les lignages d'Outremer (*c*).

Reinier de Fleury figure fur la charte de Damiette de 1249.

Hugues d'Antioche en 1264 cite l'exemple de Gauthier de Fleury pour une application de la coutume de Jerufalem (*d*).

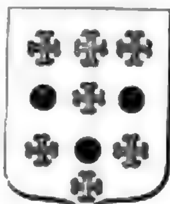
En 1274, Guillaume de Flory, Vicomte d'Acre, préfide la Cour des bourgeois de cette ville; parmi les jurés de ladite cour on remarque des Jourdain, des Du Château, des Lebreton, noms français & poitevins auffi, toutes familles nobles alliées en Poitou à celle de Fleury (*e*).

Une branche des Flory fuivit les Lufignans à Chypre. En 1423, un Jacques Flory y rempliffait encore les fonctions *d'hoditor*; en 1474, Charlotte-Cantacuzène de Flory, femme d'Huguet Bussat, était de paffage à l'île de Rhodes (*f*).

(*a*) Cartulaire de Saint-Maixent : Dom Fonteneau, t. XXXVI, p. 253, Bibliothèque de Poitiers.
(*b*) *Ibid.*, t. XI, p. 125 : Archives de Saint-Hilaire le Grand.
(*c*) Affifes de Jérufalem, mss. de la Bibliothèque impériale.
(*d*) De Mas Lattrie, *Hiftoire de Chypre*, t. I[er], p. 405.
(*e*) *Ibid.*, t. III, p. 677. — Archives de Venife, Filze, I[er] départ., I[e] div., fec. V.
(*f*) *Ibid.*, t. III, p. 127. — Archives de Turin, roy. de Chypre, I[er] portef. n° 7. — Archives de l'ordre de Malte, Libr. Bull. l. X, f. 199 v°.



DU PUY.
D'Or à un Lion d'Azur, armé, couronné & lampaffé de Gueules.



DE MEULLES.
Poitou.
D'Argent à 3 Tourteaux de Sable, accompagnés de 7 Croix ancrées de Gueules, 3 en chef, 1, 2, 1.



DE L'ESPRONNIÈRE.
Poitou.
D'Hermines fretté de Gueules de 6 pièces.

Nous retrouvons une autre branche dans le Berry & le Bourbonnais, où elle donna fon nom au château de la Motte-Fleury. Vers 1330, GUILLAUME de Fleury, Chevalier, Seigneur de la Motte, époufa Jeanne DU PUY (*a*).

La feigneurie de la Motte-Fleury, par le mariage de JEANNE de Fleury, dernière héritière, paffa au XVe fiècle dans la maifon de Mouffy-la-Contour.

Une autre branche établie dans les environs de Thouars fonda vraifemblablement le château de Fleury-fous-Thouars. En 1393, THOMASSE Flory était veuve de Jean DE LA CÉPAYE, Écuyer (*b*). En 1400, JEAN Flory était Évêque de Luçon & faifait conftruire une chapelle (*c*). Vers la même époque, PIERRE Flory ou Fleury, Chevalier, était Seigneur de Bouillé-Saint-Paul près Thouars, de la Sorinière & de Fontereau. Il avait pour femme Françoife DE MEULLES DU FRAIGNE-CHABOT. De fes trois fœurs, JEANNE époufa Regnault DE MEULLES; la deuxième, le Seigneur DE CHAUSSEROIE; la troifième, le Seigneur DE FONTENIOU. Pierre laiffa deux filles : la première porta le Bouillé-Saint-Paul dans la maifon DE GROUSSIN, Seigneur du Tourtroy; la feconde, ISABEAU, Dame de la Sorinière, de la Sanfonière & de la Garane, époufa Jean DE L'ESPRONNIÈRE Écuyer, Seigneur de la Rochebardoux (*d*).

Enfin la branche de la Rafinière, près de Couhé, paroiffe de Brux, dont nous donnons la filiation, occupa la feigneurie de ce nom du commencement du XVe fiècle à la fin du XVIIIe. Elle a formé au commencement du XVIe fiècle le rameau du Bois de Luché & du Vert en Aunis, aujourd'hui éteint, & au commencement du XVIIIe fiècle ceux de Blanzac-Beauregard, aujourd'hui l'aîné, & de Lhoumède. La filiation qui fuit eft empruntée de 1442 à 1690, aux preuves dreffées par Charles d'Hozier, pour l'admiffion d'EUSTACHE de Fleury du Vert parmi les Pages de la Grande Écurie en 1690, preuves dont l'original autographe eft confervé au Cabinet des titres à la Bibliothèque Impériale; de 1690 jufqu'à nos jours la chaîne eft continuée par une férie complète d'actes de naiffance, de mariage & de décès tirés des mairies de Brux, de Genouillé, d'Afnois, de Chatain, de Vieux-Cerier & autres. Beaucoup de titres originaux font confervés jufqu'à ce jour au château de la Rafinière, dans celui du Vert, près Chizé, & dans celui de Beauregard d'Afnois.

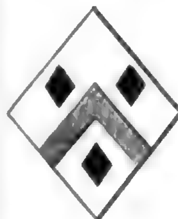
BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA RAFINIERE, DE BLANZAC & DE BEAUREGARD D'ASNOIS.

La Rafinière, paroiffe de Brux, appartenait en 1412 à Pierre JOUBERT, Écuyer, Seigneur dudit lieu, qui en fit l'aveu au Seigneur de Couhé à cette date. Nous ignorons fi elle paffa dans la maifon de Fleury par un mariage. C'était une feigneurie reffortiffant à

(*a*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 902.
(*b*) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles nobles de Poitou*, art. AMAURY.
(*c*) Dom Fonteneau, t. XIV, p. 401.
(*d*) Dom Fonteneau, arch. de la Durbellière, t. XXXIX, p. 531, & généal. de Lefpronnière. — On trouve dans D. Fonteneau des actes concernant une famille de Fleury de Cullant, Seigneurs du Buat, de Saint-Cyr en Brie & de la forêt de Geai (Geay), en Poitou, pendant le XVIIe fiècle. On ignore fi cette famille fe rattache à celle dont on s'occupe ici.

hommage plein de celle de Couhé : « à ſavoir mon hôtel & maiſon « noble, ſoyent donjon, maiſons, baſſes cours & bâtiments clos « & fermés de tours & de foſſés, fuyes, garennes, cens, rentes, « dîmes, droits & émoluments de fief avec bois, forêts, &c., &c. (*a*) ». Les Seigneurs de la Rafinière avaient leur ſépulture dans l'égliſe de Brux.

PREMIER DEGRÉ.



JEHAN Flory, Iᵉʳ du nom, Écuyer, Seigneur de la Rafinière, épouſa en 1418 une demoiſelle d'un nom inconnu dont les armes figurent avec cette date dans le pavillon du Pontlevis au château du Vert, parmi la ſérie des alliances directes de 1418 à 1662. L'écuſſon en loſange, ſurmonté d'une couronne comtale, porte *d'Argent au Chevron de Gueules, accompagné de trois Loſanges ou Macles de Sable.* Il aſſiſta à un tournoi du Roi René d'Anjou. Le 16 Janvier 1442, il fit hommage, paya les devoirs & donna le dénombrement de ſa terre de la Rafinière & des Mourtes au Seigneur de Couhé; en conſéquence de quoi il eut mainlevée le 16 Septembre 1447. Il donna ſon aveu & dénombrement de la même terre, le 8 Mars 1456, à Dame Philippe de la Roche, veuve de Jean de Mortemer, Seigneur de Couhé.

II. DEGRÉ.



DE LAUVERGNAT.
D'Azur ſemé d'Étoiles d'Or.

JEHAN Flory, IIᵉ du nom, Écuyer, Seigneur de la Rafinière, fils du précédent, donna, le 2 Septembre 1458, ſon aveu & dénombrement de la Rafinière, à Dame Philippe de la Roche, veuve de Mortemer, & fit hommage de la même ſeigneurie, le 20 Juin 1463, à Philippe de Mortemer, Seigneur de Couhé. Il épouſa vers 1460 Demoiſelle Jacquette DE LAUVERGNAT & aſſiſta à l'arrière-ban de 1491 à la Rochefervière (*b*). Il vivait encore en 1526 au mariage de ſon fils puîné Philippe, auquel il donna alors l'hôtel noble de la Boulaie, paroiſſe de Beauçay, Roſſay, ou Voſſay.

Il eut de la Demoiſelle de Lauvergnat :

1. HUGUES, qui ſuit.
2. PHILIPPE, tige des Seigneurs du Vert, dont la deſcendance ſera rapportée plus loin.

III. DEGRÉ.



DE PARTHENAY.
Poitou.
Burelé d'Argent & d'Azur, à la Cotice de Gueules, brochante.

HUGUES Flory, Écuyer, Seigneur de la Rafinière, de la Jovynière, du Marchais & des Foſſes en Aunis, épouſa : 1° le 18 Février 1504, Demoiſelle Jacqueline DE LA VERGNETTE par contrat paſſé par-devant Bracman & Chenque, Notaires à la Rochelle; 2° Iſabeau DE PARTHENAY, de la grande maiſon de ce nom, Dame du Marchais & des Foſſes près Bénon. Il comparut à l'arrière-ban le 27 Août 1521 & le 27 Juin 1522; fit aveu du Marchais au Comte de Bénon le 1ᵉʳ Mars 1525, pour ſes enfants mineurs nés de ladite

(*a*) Anciens dénombrements, archives de la Rafinière.
(*b*) Roolles, *Poitiers, Jean Fleuriau*, 1667.

Parthenay, morte (*a*); aſſiſta, comme frère aîné, le 2 Septembre 1526, au 1er mariage de Philippe, ſon frère, avec Charlotte du Breuil de Traverſay; le 4 Février 1548, fit aveu de la Jovynière au Roi & à la Reine douairière de France (*b*); le 1er Mai 1549, fit aveu de la Rafinière à Gabriel de Saint-Georges; le 25 Août 1556, partagea noblement avec ſon frère Philippe du Bois de Luché. Hugues eut de la Demoiſelle de Parthenay :

1. Mathurin, qui ſuit.
2, 3, 4. Louis, Renée, Henriette.

IV. DEGRÉ.

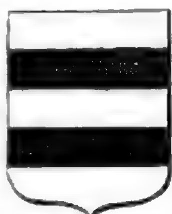
de Furgon.

Mathurin Flory, Écuyer, Seigneur de la Brande en Aunis, du Marchais & des Foſſes, épouſa Demoiſelle Anne de Furgon, pardevant Dugouet, Nre à la Rochelle; d'Hozier de Sérigny fixe ce mariage à l'année 1531. Il aſſiſta à l'arrière-ban de 1534; donna, le 17 Avril 1546, aveu du Marchais au Comte de Bénon; le 20 Décembre 1555, ſigna à ſon oncle Philippe de Fleury du Bois de Luché une reconnaiſſance de 150 écus « & promet auſſi d'envoyer « l'arnois de Gendarme tout complet, la chemiſe de maille, le « fauconneau, l'arquebuſe & le piſtolet double, le tout apparte- « nant à cet oncle, outre quoy il veut donner du ſien une arbalète « & une robe fourrée de loup ». Cet acte ſouſcrit par Barreau, Notaire au Bois de Luché.

Mathurin eut d'Anne de Furgon :

1. Charles, Écuyer, Seigneur de la Brande (*c*), qui épouſa Louiſe Linger & en eut une fille unique, Judith.
2. Claude, qui ſuit.

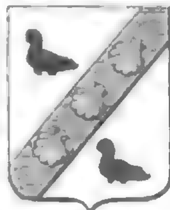
V. DEGRÉ.



des Francs.
Poitou.
D'Argent à 2 Faſces de Sable.

Claude de Fleury, Écuyer, Seigneur de la Rafinière & de Morteſgues, tranſigea, en forme de partage, le 10 Août 1561, avec ſon frère aîné Charles & ſon oncle Philippe du Bois de Luché (reçu Loupe & Guillon, Nres à Couhé); épouſa, par contrat du 24 Août 1561 (de Mouſſet & Chambret, Nres à Montreuil-Bonnin) Louiſe des Francs; fit hommage au Roi, à cauſe du château de Melle, des fiefs d'Aguſe-Feſſon & Morteſgue, le 24 Décembre 1565 (*d*); le 17 Juillet 1578, donna ſon aveu de la Rafinière à Joachim de Saint-Georges; fut reconnu Noble en 1598 par jugement des Commiſſaires du Roi en Poitou. Il eut de Louiſe des Francs :

VI. DEGRÉ.



de la Barre.
Poitou.
D'Argent à la Barre d'Azur, chargée de 3 Coquilles d'Or, acc. de 2 Merlettes de Sable, 1 en chef & 1 en pointe.

Gabriel de Fleury, Écuyer, Seigneur de la Rafinière & de la Salle, marié, par contrat du 30 Janvier 1601 (Chazelus & Dumas, Notaires), à Demoiſelle Louiſe de la Barre, aliàs des Barres, fille

(*a*) Dom Fonteneau, t. XL, p. 192; orig. de d'Hozier de Serigny à Beauregard d'Aſnois.
(*b*) Orig. ſigné Vivanguet, Nre à Melle, & Jehan Haubier, Receveur : arch. de la Rafinière.
(*c*) Ne pas le confondre avec Charles Fleury, Seigneur *des Brandes*, mari de Gabrielle Meusnier, deſquels deſcendait François Fleury, Seigneur de Villeneuve, d'une famille étrangère à celle dont on donne ici la généalogie. Voir p. 12 de cette notice.
(*d*) Archives de la Préfecture de Poitiers, c. 2, liaſſe 165.

de M[re] François, Chevalier, Seigneur de Vaution, & de Marie Landry; il donna, le 3 Mai 1607, ſon aveu de la Rafinière au Seigneur de Couhé; & acheta diverſes terres de 1618 à 1623. De ſon mariage il eut :



du Fay. *Poitou.* D'Azur à deux Ranchiers paſſants d'Or.

VII. DEGRÉ.

Jacques de Fleury, Écuyer, Seigneur de la Rafinière, qui épouſa, par contrat du 6 Janvier 1644 (Arnaudeau & Pinet, Notaires à Niort), Demoiſelle Suzanne du Fay; donna en 1641 ſon aveu de la Rafinière à Olivier de Saint-Georges, Marquis de Vérac; tranſigea au ſujet des dîmes de Brux avec le Curé Jean Pailler, le 19 Juillet 1635 (reçu Bounin & Millet, Notaires à Couhé-Verac); c'eſt dans cette tranſaction qu'il eſt parlé d'un aveu de la Rafinière rendu en 1412 au Seigneur de Couhé par Pierre Joubert, Écuyer, & de deux autres rendus par Hugues & Claude de Fleury, en 1549, & 1578 (*a*). Jacques de Fleury n'exiſtait plus le 2 Août 1657, époque à laquelle ſa veuve Suzanne du Fay était remariée à Jacques de Mauvise, Écuyer, Seigneur des Richardières.

Jacques de Fleury eut de Suzanne du Fay :



Regnier de la Planche. *Poitou.* D'Argent au Lion de Gueules, armé, lampaſſé & cour. d'Or.

VIII. DEGRÉ.

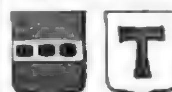
Jean de Fleury, III[e] du nom, qualifié haut & puiſſant Seigneur, Chevalier, Comte de la Rafinière, Seigneur des Minières, de Fontenille & autres places, fut maintenu dans ſa nobleſſe à Poitiers, le 3 Septembre 1667, par M[r] de Barentin, Intendant en la généralité du Poitou, ſur le vu des preuves rapportées dans cette notice. Il épouſa en premières noces, en 1664, au château de la Planche près Vivonne, Madeleine Regnier de la Planche; & en ſecondes noces, à la Martinerie du Vieux-Ruffec, par contrat du 16 Février 1683 (M[re] J. Rivier, N[re] de la Châtellenie du Vieux-Ruffec), Suzanne de Goret, fille de Maximilien, Écuyer, Seigneur de la Martinerie, & de Dame Éliſabeth Faure.



de Goret. *Poitou.* D'Argent à 3 Hures de Sanglier, arrachées de Sable, languées & mirées du 1[er].

Du premier mariage vinrent :

1. Olivier de Fleury, Écuyer, Seigneur de la Rafinière & des Minières, marié, le 31 Octobre 1696, à Jacquette Cacault de la Garde (*b*), fille de Jacques, Seigneur de la Garde, Conſeiller du Roi au ſiége de Civray, & de Françoiſe Texereau; il était mort le 11 Février 1716, laiſſant :



Cacault de la Garde.



Jourdain de Boiſtillé.

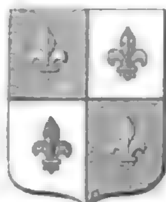
   I. Jean-Louis, marié à Madeleine Jourdain de Boistillé (*c*), & inhumé dans l'égliſe de Brux le 8 Octobre 1752. Il eut de ſon mariage :

      1. Gabriel-Philippe, qui démolit l'ancien donjon de la Rafinière, bâtit le château neuf, vendit la terre & mourut ſans poſtérité. La Rafinière rachetée par le Comte d'Orfeuille, proche parent de Gabriel-Philippe, en vertu du retrait lignager, paſſa un

(*a*) Original en parchemin : archives de Beauregard.

(*b*) Cacault de la Garde. *Poitou.* D'Azur à la Bande d'Argent, chargée de 3 Barils de Sable, cerclés d'Or.

(*c*) Jourdain de Boistillé. *Poitou.* D'Argent au Tau, *aliàs* : à un Pal de Gueules.



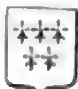
DESMIER.
Poitou.
Écartelé d'Azur & d'Argent, à la Fleur de Lys de l'un dans l'autre.



De Saluces.



Augron du Temple.



De Brouilhac.



De Bessac.



Garnier de Morice.



Pandin de Jarriges.

instant dans la famille de Pandin Romefort, puis définitivement dans celle de Rivaud, propriétaires actuels, héritiers de ce nom, créés Comtes de la Rafinière par l'Empereur Napoléon I[er], pour les beaux services du Lieutenant général de ce nom.

2. MADELEINE-JULIE, célèbre pour sa beauté, mariée : 1° le 19 Juillet 1757, à Charles-César DESMIER, Chevalier, Marquis de Chenon; 2° à François DE SALUCES (*a*), Écuyer, Seigneur d'Aizecq.

3. MARGUERITE.

II. MARGUERITE, mariée à N. AUGRON DU TEMPLE (*b*), Écuyer, Seigneur de la Fosse.

III. MARIE-ANNE, mariée à Charles DE BROUILHAC (*c*), Écuyer, Seigneur de la Motte-Comtais ou Motte de Gensay.

2. ÉLISABETH, mariée, le 19 Février 1688, à Charles DE BESSAC (*d*), Écuyer, Seigneur de la Feuilleterie.

3. SUZANNE, mariée à Pierre GARNIER (*e*), Écuyer, Seigneur de Morice.

4. MADELEINE, mariée à Pierre PANDIN (*f*), Chevalier, Seigneur de Jarriges.

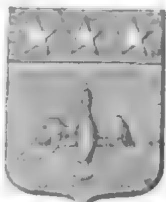
Du second lit sont issus :

1. JOACHIM, qui continue la filiation.

2. PIERRE, auteur de la branche de Lhoumède, dont la descendance sera rapportée à la fin de cette notice.

Jean de Fleury, III[e] du nom, contracta un troisième mariage, le 4 Juillet 1696, avec Demoiselle Jeanne BERARD, & mourut peu de temps après. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Martin de Brux où l'on voit sa tombe entre celles de ses ascendants & de ses descendants.

IX. DEGRÉ.



DE CHITTON.
Poitou.
D'Azur à une Colombe d'Argent, le vol étendu & le bec en haut ; au Chef cousu d'Azur, chargé de 3 Étoiles d'Or, & soutenu de même.

JOACHIM de Fleury, Écuyer, Seigneur de Blanzac, né au château de la Rafinière vers 1685, épousa à Genouillé, le 24 Février 1727 (*g*), Demoiselle Jeanne-Benigne CHITTON DE BLANZAC, fille de feu Louis & de feue Dame Suzanne DE CHITTON; soutint avec son frère puîné, Pierre de Fleury de Lhoumède, contre les enfants de Madeleine Regnier de la Planche, au sujet de la dot de Suzanne de Goret, un procès qui fut définitivement gagné au Parlement de Paris le 5 Août 1779 (*h*); mourut à Blanzac, & fut inhumé dans l'église d'Asnois

(*a*) DE SALUCES. *Piémont.* D'Argent au Chef d'Azur.

(*b*) AUGRON DU TEMPLE. *Poitou.* D'Argent au Chevron d'Azur, accompagné de 3 Hermines de Sable, 2 & 1.

(*c*) DE BROUILHAC. *Poitou.* D'Argent à 5 Hermines de Sable.

(*d*) DE BESSAC. *Poitou.* D'Or au Lion de Sable, lampassé & armé de Gueules, accompagné de 2 Étoiles d'Azur, l'une en chef, l'autre au flanc gauche de l'écu.

(*e*) GARNIER. *Poitou.* Gironné d'Or & de Gueules.

(*f*) PANDIN. *Poitou.* D'Azur à 3 Pals d'Argent ; au Chef cousu de Gueules, chargé de 2 Fasces d'Or ; à la Bande du même, brochante sur le tout.

(*g*) La date de 16 Mai 1730, donnée par le savant généalogiste Beauchet-Filleau, constitue une erreur.

(*h*) Jugement. Original aux archives de Beauregard d'Asnois.

le 10 Novembre 1746 (*a*). Il eut de fon mariage, outre plufieurs enfants morts en bas âge :

1. LOUIS-CHARLES, qui continue la filiation.
2. MARIE-HENRIETTE, née à Blanzac le 6 Janvier 1740, inhumée le 19 Janvier 1759 dans l'églife d'Afnois.
3. LOUISE-MADELEINE, mariée, le 21 Février 1760, à Henri DE CHERGÉ, Écuyer, Seigneur du Marbœuf.


DE MONFREBŒUF.
Poitou.
D'Or au Lion de Gueules, armé, lampaffé & couronné de même.

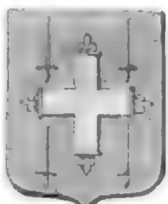
X. DEGRÉ.

LOUIS-CHARLES de Fleury, Écuyer, Seigneur de Blanzac, né à Blanzac le 4 Novembre 1735, baptifé le 6, dans l'églife d'Afnois, époufa, le 26 Janvier 1761, dans la chapelle du château de Beauvais (*b*), Demoifelle Marie-Charlotte DE MONFREBŒUF, fille de Meffire Louis, Écuyer, Seigneur de Beauregard, & de Marie-Charlotte PASCAULT DU BUISSONNET. Il vota avec la Nobleffe du Poitou aux États de 1789 conjointement avec fon fils aîné, qui fuit, & mourut en 1791 au château de Beauregard. Cette feigneurie fondée par Jehan de Monfrebœuf, Chevalier, Capitaine de 50 hommes d'armes fous Henri IV, fut portée par Marie de Monfrebœuf dans la maifon de Fleury.

Louis-Charles eut plufieurs enfants morts jeunes, & :

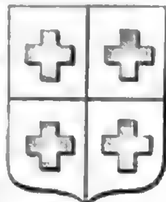
1. LOUIS-PIERRE-GILBERT, qui continue la filiation.
2. JEAN-BAPTISTE, Chevalier de Fleury, Chevalier de Saint-Louis & du Lys, Commandeur d'Hohenlohe, né au château de Beauregard le 19 Octobre 1770, mort à Poitiers à l'âge de 90 ans; émigra en 1791, fit les campagnes de 1792, 1793, 1794 dans la compagnie de la Châtre, puis dans la légion de Damas; fut bleffé cinq fois au fiége de Nimègue; rejoignit l'armée de Condé & fit toutes les campagnes de 1795 à 1801; rentra en France en 1801, fut confirmé Capitaine d'infanterie en 1815, promu Capitaine adjudant de 1re claffe, Commandant à l'île d'Oleron, fervit jufqu'en 1830. Il avait époufé, le 4 Janvier 1804, Marie-Léocadie DE RAZAY, fille de Jean & de Marie-Rofe-Gabrielle de SAVATTE DE GENOUILLÉ, & eut de cette union plufieurs enfants décédés, & HENRI-JULIEN, vivant.
3. MARIE-LOUISE-HENRIETTE, née le 12 Juin 1764, époufa, à Afnois, le 22 Novembre 1785, François IGONIN DU MAZET, Écuyer.
4. MARIE-ROSALIE, née le 22 Décembre 1776, mariée à André-Victor DE CHAMPVILLE, Brigadier des Gardes du corps du Roi Louis XVIII.

DE RAZAY.

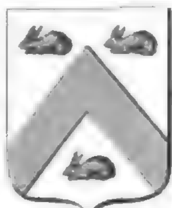

IGONIN DU MAZET.
Limoufin & Poitou.
D'Azur à la Croix fleurdelifée d'Or, cantonnée de quatre Épées d'Argent.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-PIERRE-GILBERT de Fleury de Beauregard, dit le Comte de Fleury, né au château de Beauregard d'Afnois le 1er Août 1769, vota avec fon père aux États de 1789; époufa, aux Jaudonières de Vieux-Cerier, le 3 Novembre 1790, Louife-Dorothée D'ANGELY DE ROCHEBRUNE, fille de François, & de Marie-Denife DE CHERGÉ DE


D'ANGELY.
Poitou.
D'Argent à 4 Croix cantonnées de Sinople.

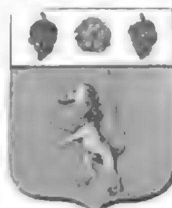
(*a*) Mairie d'Afnois. (*b*) Mairie de Chatain.



BRUMAULD DE VILLENEUVE.
Angoumois.
D'Argent à un chevron d'Azur accompagné de 3 Lapins en forme de même.



POTOCKI-PILAWA.
Pologne.
D'Azur à une Croix d'Argent de 2 branches & demie.



VIENOT DE VAUBLANC.
Saintonge.
De Gueules au Lion grimpant d'Or; au chef d'Argent, chargé d'une Rose de Gueules, accostée de 2 Grappes de raisin de Pourpre.



FOUQUET DU BOIS.
Anjou.
De Sinople à un Écureuil rampant d'Or.

VILOGNON; émigra en 1792, prit part à la défenſe de Maeſtricht, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé & fut grièvement bleſſé à Ober-Camlach. Rentré en France en 1801, il fut confirmé Capitaine en 1815 & nommé Chevalier de Saint-Louis. Il mourut à Beauregard le 3 Décembre 1828, à l'âge de 60 ans, laiſſant trois fils :

1. LOUIS-FRANÇOIS-FERDINAND, qui continue la filiation.
2. JEAN-BAPTISTE-ÉDOUARD, né au château de Beauregard le 28 Novembre 1805, ancien Recteur de l'Académie de Niort, auteur de poëmes & d'une hiſtoire très-eſtimée de Sainte-Radegonde, Reine de France & patronne du Poitou, a épouſé, à Ruffec, le 16 Octobre 1827, Blanche-Catherine COYTEUX DUPORTAL, fille de Pierre, & de Blanche BRUMAULD DE VILLENEUVE, dont :
   I. LOUIS-EUGÈNE, né à Ruffec le 3 Septembre 1828, a épouſé, à Tykocin (Pologne), le 1er Octobre 1850, Jeanne-Aloyſe POTOCKA (a), Dame de Tykocin & de Boçki, fille de Jean-Aloyſe, Comte POTOCKI, & d'Antoinette DE CERZÉ-LUSIGNAN; petite-fille de Pierre, Comte POTOCKI, Staroſte de Szczyrzec (b), Général d'infanterie, Ambaſſadeur en Turquie, de la puiſſante maiſon des Potocki-Pilawa qui a fourni des dignitaires à toutes les grandes charges de Pologne (c).
   II. PIERRE-HENRI ARMAND, né à Ruffec, le 22 Avril 1830, a épouſé à Bordeaux Alix CHARPANTIER, dont : MAURICE & JEANNE.
   III. BLANCHE-MARIE, née à Ruffec le 17 Septembre 1833, mariée en 1862, à Mont-de-Marſan, à Alexandre VIENOT, Vicomte de Vaublanc, fils d'Alexandre, & d'A..... COURBON DE LA ROCHECOURBON.
3. PHILIPPE-ISAAC-ARMAND de Fleury, né à Beauregard d'Aſnois, ſervit dans la garde royale juſqu'en 1830; Agronome & philologue diſtingué. Il épouſa, le 26 Mars 1838, à la Simonie du Vieux-Ruffec, Louiſe-Thérèſe-Pauline FOUQUET DU BOIS, fille de Juſte, petite-fille de Jacques-Marin FOUQUET, Seigneur du Bois & des Girards, Receveur de l'apanage de Mgr. Comte de Provence, de la généralité de Saumur, de l'abbaye de Saint-Florent, &c., &c., des Fouquet d'Anjou. Il eſt décédé à Champagne-Mouton en 1868, laiſſant :
   I. PAUL-PIERRE-FOUQUET-ARMAND, né à la Simonie le 15 Mars 1839, Élève de l'École des Chartes, Archiviſte à Blois.
   II. MARIE-ROSALIE, née à la Simonie le 26 Mars 1838.

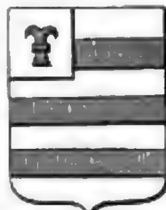
XII. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS-FERDINAND, Comte de Fleury, né en 1803 au château de Beauregard d'Aſnois, épouſa, à la Rochefoucault,

(a) Prononcez : *Pototzka*, *Pototzki*.
(b) Prononcez : *Chtchijetz*.
(c) *Nouvelle Biographie générale* (Firmin Didot).

le 21 Janvier 1830, Marie-Adèle DE LIVRON, fille de Jean-Jacques-Abraham, Marquis DE LIVRON, & de Jeanne-Henriette-Joséphine DU LAU, nièce du vénérable Archevêque d'Arles, maſſacré pendant la Terreur. Il eſt décédé en 1862, laiſſant :

1. JEAN-LOUIS-ARTHUR, qui continue la filiation.
2. MARIE-JOSÉPHINE-ANNE, née à Beauregard le 14 Mai 1838, mariée, à Poitiers au Comte Jules DE MENOU, de la branche de la Touche de Genouillé.



DE LIVRON.
Angoumois.
D'Argent, à 3 Faſces de Gueules ; au Canton du champ, chargé d'un Roc d'Échiquier de Gueules.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS-ARTHUR, Comte de Fleury, chef de nom & d'armes, né au château de Beauregard d'Aſnois le 2 Décembre 1830, a épouſé, à Blanzac, le......... Demoiſelle Thérèſe DES MAZEAUX, dont :

1.........
2.........
3........
4........



DE MENOU.
Berry, &c.
De Gueules à la Bande d'Or.



BRANCHE DES SEIGNEURS DU BOIS DE LUCHÉ, DU VERT ET DE VILLENOUVELLE.

Le Bois de Luché, ancienne maiſon-forte, paroiſſe de Rom. Cette ſeigneurie a paſſé plus tard dans la maiſon de la Barre.

Le Vert, bourg près Chizé, avec un ancien château fort dont la rivière de Bouthonne faiſait le tour. Cette châtellenie reſſortiſſait de Surgères & poſſédait de toute ancienneté, haute, moyenne & baſſe juſtice, Prévôt, pilori, Notaire, four banal, dîmes, rentes, pêches, garennes, &c., &c., ainſi que le prouvent de nombreux aveux conſervés au château chez M. de Verneuil & remontant juſqu'en 1361. Dans le pavillon du pont-levis, qui forme une propriété diſtincte appartenant à M. le Notaire Dautriche, on voit encore l'écuſſon de Fleury, entouré des écuſſons d'alliances, avec les dates des mariages, de 1418 à 1662. Les Seigneurs du Vert avaient leur ſépulture dans l'égliſe de Saint-Nicolas du Vert.

III. DEGRÉ.

PHILIPPE Flory ou Floury, Écuyer, Seigneur du Bois de Luché, fils puîné de Jean, IIe du nom, & de Jacquette DE LAUVERGNAT, aſſiſté de ſon père Jehan & de ſon frère Hugues, épouſa à Traverſay, par contrat du 2 Septembre 1526, par-devant Andraud, Notaire, Charlotte DU BREUIL, fille de François, Écuyer, Seigneur de Traverſay, & de Jeanne DE PARMET.

Philippe épouſa en 2e noces, en 1540, Guionne CHEVALIER, fille de Jacques, Écuyer, Seigneur de la Coindardière & de Sazay, & de Perrette DES FRANCS. Le 8 Mars 1548, ladite Guionne reçut en partage noble de ſon frère Jacques, par-devant Pinaud, Notaire à Sazay, la ſeigneurie de Sazay, paroiſſe de Brix ; le 10 Novembre 1553, elle eut mainlevée de cette ſeigneurie, par ſentence de la ſénéchauſſée



CHEVALIER DE LA COINDARDIÈRE.
Poitou.
De Gueules à 3 Clefs d'Or en pal, 2 & 1.



DE RECHIGNEVOISIN.
De Gueules à une Fleur de lys d'Argent.



DE GAZEAU.
D'Argent à un Lion léopardé de Gueules, qui eſt de *Petit*; à 3 Trèfles de Gueules, poſées en pointe & rangées en faſce, qui eſt de *Gazeau*.

de Poitiers, après hommage rendu à Louis de Rohan, Seigneur de Guéméné.

Le 25 Août 1556, Philippe partagea noblement avec Hugues, ſon frère aîné, la ſucceſſion de leur père Jehan. Il eut de Guionne Chevalier :

1. ARTUS, qui continue la filiation.
2. MARIE, qui épouſa, par contrat du 19 Août 1568 (Roy, Notaire à Luſignan), Guy DE RECHIGNEVOISIN, Écuyer, Seigneur de la Queuille *(a)*. Le 17 Septembre 1579, elle était veuve & renonçait en faveur de ſon frère Artus à la ſucceſſion de ſon père & de ſa mère (M[re] Berruyer, Notaire à Couhé).

IV. DEGRÉ.

ARTUS de Fleury, Écuyer, Seigneur du Bois de Luché & de Sazay, épouſa, par contrat du dernier Avril 1575 (M[e] Merlet, Notaire à Dampierre) Adrienne DE GAZEAU, Dame des Fontaines-en-Saint-Sepvrin, fille de Philippe, Écuyer, Seigneur des Fontaines & du Vert, & de Renée DE SALIGNY.

Le 9 Novembre 1576, il fit bail à ferme de la maiſon noble de Sazay par-devant Hardy, Notaire à Saint-Jouin de Marne; ſuivant le certificat du 1[er] Décembre 1580, délivré par Louis Arenbert, Seigneur de la Teille, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi & Guidon de la compagnie de 50 hommes d'armes ſous la charge de M. Chemeraut, &c., &c., Artus de Fleury, Écuyer, Seigneur du Bois de Luché, Homme d'armes de cette compagnie, avait paſſé en la montre faite au lieu de Chavagne, près Saint-George en Poitou.

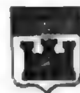
D'après le certificat donné par François de Barbeſières, Chevalier de l'ordre du Roi & Capitaine de 50 hommes d'armes de ſes ordonnances, Artus de Fleury, Seigneur du Bois de Luché, était Homme d'armes dans ſa compagnie : cet acte eſt du 9 Juin 1581 & ſigné de Chemeraut. Le 15 Octobre 1591, aveu rendu par Artus de Fleury à René Bodet, Seigneur de Teneſſue, Migalant, La Fenetre & Heriſſon en Thouarçais, pour certains héritages *(b)*; le 20 Novembre 1598, jugement rendu à Civray par Gaucher de Sainte-Marthe, Tréſorier de France & Général des finances en la généralité de Poitiers, & par Philippe Heere, Conſeiller du Roi & général dans ſa Cour des aides à Paris, Député par le Roi pour le réglement des tailles dans la généralité de Poitiers, par lequel ils donnent acte à Artus Fleury, Écuyer, Seigneur du Bois de Luché, paroiſſe de Rom, de la repréſentation qu'il avait faite pour la juſtification de ſa Nobleſſe par titres depuis 1458; cet acte ſigné le Gai, de Sainte-Marthe & de Heere, & contreſigné de Serres.

Artus eut de ſon mariage :

1. JACQUES, mort ſans enfants.
2. RENÉ, qui continue la filiation.
3. FRANÇOISE, qui épouſa Vincent DE CORDON, Écuyer, Seigneur de la Bellotière.

(a) IV[e] Regiſtre de cet Armorial, art. DE RECHIGNEVOISIN, p. 6.
(b) D. Fonteneau, t. XLI.

4. ANTOINETTE, qui époufa Jean DU CHATEAU (*a*), Écuyer, Seigneur de Montferrant.


Du Château de Montferrant.

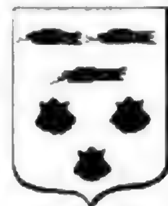
V. DÉGRÉ.

RENÉ de Fleury, qualifié de haut & puiffant Seigneur, Chevalier, Seigneur du Bois de Luché & des Fontanies en Saint-Sepvrin, Châtelain & haut jufticier du Vert en Aunis, donna, le 19 Novembre 1620, un partage noble à fes fœurs Françoife & Antoinette, par acte reçu par Daniau, Notaire à Couhé. Il époufa, par contrat du 11 Décembre 1623 (Me Laboriau, Notaire à Saint-Jean d'Angely), Félice BARDONNIN, fille de François, Écuyer, Seigneur de Boisbuchet, Gondage & Sonneville en Angoumois, & de Gabrielle BROUHART. Le 10 Mars 1645, il paya fix-vingts livres de devoir pour l'avénement du Roi Louis XIV à caufe de fon fief d'ufage dans la forêt de Chizé (*b*).


BARDONNIN. *Poitou.* D'Azur à 3 Molettes d'Éperon d'Or.

Il eut de fon mariage :

1. FRANÇOIS, qui continue la filiation.
2. GABRIEL, Chevalier, Seigneur de Villedefeaux & de Villenouvelle, fut maintenu dans fa nobleffe, à Poitiers, le 1er Septembre 1667, par M. de Barentin, avec fon frère aîné François. Il époufa, le 12 Mai 1659, Marie DE MASSONGNE, dont :


DE MASSONGNE. *Poitou.* D'Argent à 3 Têtes de couleuvre arrachées d'Azur; à 3 Coquilles de Sable; *aliàs* : d'Azur à 2 Chattes paffantes d'argent.

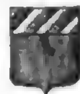
GABRIEL, Chevalier, Seigneur de Villenouvelle près Chizé (terre confidérable relevant en baffe juftice de Villeneuve-la-Comteffe), époufa Marie DE BEAUCHAMPS, fille du Seigneur de Charbonnières, laquelle tefta le 2 Février 1690, par-devant Eynard, Notaire royal à Aunay. Il fut maintenu dans fa nobleffe par de M. Maupeou d'Ableiges, le 19 Mai 1699, & une feconde fois par M. de Richebourg, le 29 Mars 1715 (*c*). Il eut de fon mariage :

I. GABRIEL.
II. LOUISE, mariée à Louis LEBEL (*d*), Écuyer, Seigneur des Foffes.
III. MARIE-JEANNE.

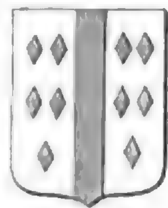

DE BEAUCHAMPS. *Poitou.* D'Azur à une Aigle d'Argent au vol abaiffé, membrée & becquée de même.

La fépulture de la maifon était dans l'églife de Villenouvelle.

3. MARIE de Fleury, époufa, à Civray, le 20 Juillet 1664, Philippe FROTTIER, Chevalier, Seigneur de Lefcorcière, de la paroiffe de Goix (*e*).


Lebel.

4. GABRIELLE, Religieufe à Bonneuil, ordre de Fontevrault.
5. LOUISE, Religieufe à Saint-Jean d'Angely.


FROTTIER. *Poitou.* D'Argent au Pal de Gueules, accofté de 10 Lofanges de même, 5 de chaque côté, 2, 2, 1.

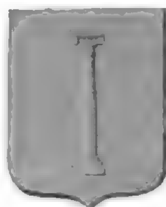
(*a*) DU CHATEAU DE MONTFERRANT. *Poitou.* D'Argent à un Château d'Azur & un Chef de même.

(*b*) Les archives du Vert, à M. de Verneuil, contiennent de nombreufes tranfactions, actes d'achat & autres, par haut & puiffant René de Fleury, Chevalier, Seigneur Châtelain du Vert, des Fontaines, de la Brulonnière, avec la Dame de Nuchèze, le Baron Fourré de Dampierre, & autres perfonnages.

(*c*) Original aux archives de Beauregard.

(*d*) LEBEL DES FOSSES. De Gueules au Chef barré d'Or & de Sinople de 8 pièces.

(*e*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VIII, p. 485.



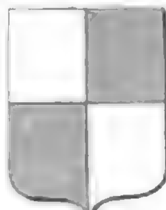
MARON DE LA BONARDELIÈRE.
D'Azur à une Colonne d'Argent, maçonnée de Sable.

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Fleury, haut & puiſſant Seigneur, Chevalier, Châtelain haut juſticier du Vert, des Fontaines & des Cotes, Lieutenant de la nobleſſe du Pays d'Aunis & de l'Iſle de Ré ſous le commandement du Duc de Gadagne, épouſa, par contrat du 26 Avril 1662 (Me Sureau, Notaire à Civray), Gabrielle MARON, fille de Jacques, Écuyer, Seigneur de la Bonardelière, Lieutenant civil au ſiége de Civray, & d'Éliſabeth IMBERT. Le 20 Mars 1662, il donna au bourg du Vert un terrain pour un cimetière. Le 6 Avril 1656, il fit hommage de la ſeigneurie du Vert à Dame Phelipier, femme de François de la Rochefoucauld, Marquis de Montendre; le 1er Septembre 1667, il fut confirmé dans ſa nobleſſe par M. de Barentin; le 23 Septembre 1674, obtint du Duc de Gadagne, Lieutenant général des armées du Roi & Commandant pour Sa Majeſté dans le pays d'Aunis & dans le gouvernement de la Rochelle, un certificat portant que François de Fleury, Chevalier, était Lieutenant ſous ſes ordres de la Nobleſſe du pays d'Aunis & dans l'ile de Ré. Le 25 Février 1675, François de Fleury du Vert exigea de François Fleury, Seigneur de Villeneuve, la reconnaiſſance par écrit que ledit de Villeneuve était d'une famille étrangère à la ſouche de la Rafinière, & que ſon Procureur avait abuſé, à la maintenue de 1667, d'une double homonymie, pour le faire deſcendre de CHARLES de Fleury, Seigneur de la Brande, & de Louiſe LINGER (*a*). Les Archives du Vert, à M. de Verneuil, contiennent de nombreux actes paſſés par haut & puiſſant François de Fleury, Seigneur Châtelain du Vert, &c., avec diverſes perſonnes. On voit encore les tombes dudit François, de René, ſon père, de Gabrielle Maron, d'Éliſabeth de Fleury, Dame des Gittons, &c., &c., dans le chœur de l'égliſe de Saint-Nicolas du Vert.



DES GITTONS.
Poitou.
D'Azur à 3 Beſans d'Or.



DE LA LANDE.
Poitou.
Écartelé d'Argent & d'Azur.

François de Fleury eut de ſon mariage :

1. EUSTACHE, qui continue la filiation.
2. ÉLISABETH, mariée, le lundi gras 1689, à Gabriel DES GITTONS, Chevalier, Seigneur de Cerzé, du Pleſſis, de la Baronnerie, paroiſſes de Vauçay & Caunay, inhumée dans l'égliſe du Vert le 14 Juillet 1697.
3. MARIE-THÉRÈSE, mariée, au Vert, le 21 Novembre 1695, à Charles DE LA LANDE, Chevalier, Seigneur de Saint-Vincent, Lieutenant des vaiſſeaux du Roi dans le port de Rochefort.

VII. DEGRÉ.

EUSTACHE de Fleury, Chevalier, Seigneur Châtelain du Vert, né le 13 Novembre 1672 au château du Vert, fut reçu, à 18 ans, Page de la Grande Écurie, ſur le vu des titres analyſés dans cette notice, les mêmes, comme le dit Charles d'Hozier, qui avaient été préſentés à M. de Barentin pour la maintenue de 1667, à Poitiers (*b*).

(*a*) Voir plus haut, page 4 de cette notice. — Preuves de nobleſſe d'Euſtache de Fleury du Vert, à la Bibliothèque Impériale.

(*b*) Original du 2 Mars 1690, à la Bibliothèque Impériale.

Euftache de Fleury vendit le Vert à M. Galard de Chauvin, grand-oncle de Madame de Verneuil, propriétaire actuelle, & fe retira à la Rochelle. Madame de la Lande, fa fœur, effaya trop tard d'exercer le retrait lignager.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LHOUMÈDE.

IX. DEGRÉ.



JOURDAIN.
Poitou.
D'Argent à un Tau ou Taf de Gueules.

PIERRE de Fleury, Écuyer, Seigneur de Fontenille & de Lhoumède, fils de JEAN de Fleury, Chevalier, Seigneur de la Rafinière, de Fontenille, &c., & de Dame Suzanne DE GORET, baptifé le 3 Septembre 1687, fervait à l'armée de Flandres en 1712, au régiment d'Efclainvilliers-cavalerie. Il époufa, par contrat du 27 Février 1713 (Me Pouchard, Notaire à Alloue), Demoifelle Marguerite JOURDAIN DE LHOUMÈDE, fille de feu Louis JOURDAIN, Écuyer, Seigneur de Lhoumède, & de feue Dame Marie BARBIER. De ce mariage vinrent :

1. JEAN, qui fuit.
2. LOUISE, qui vivait encore en 1779.

X. DEGRÉ.



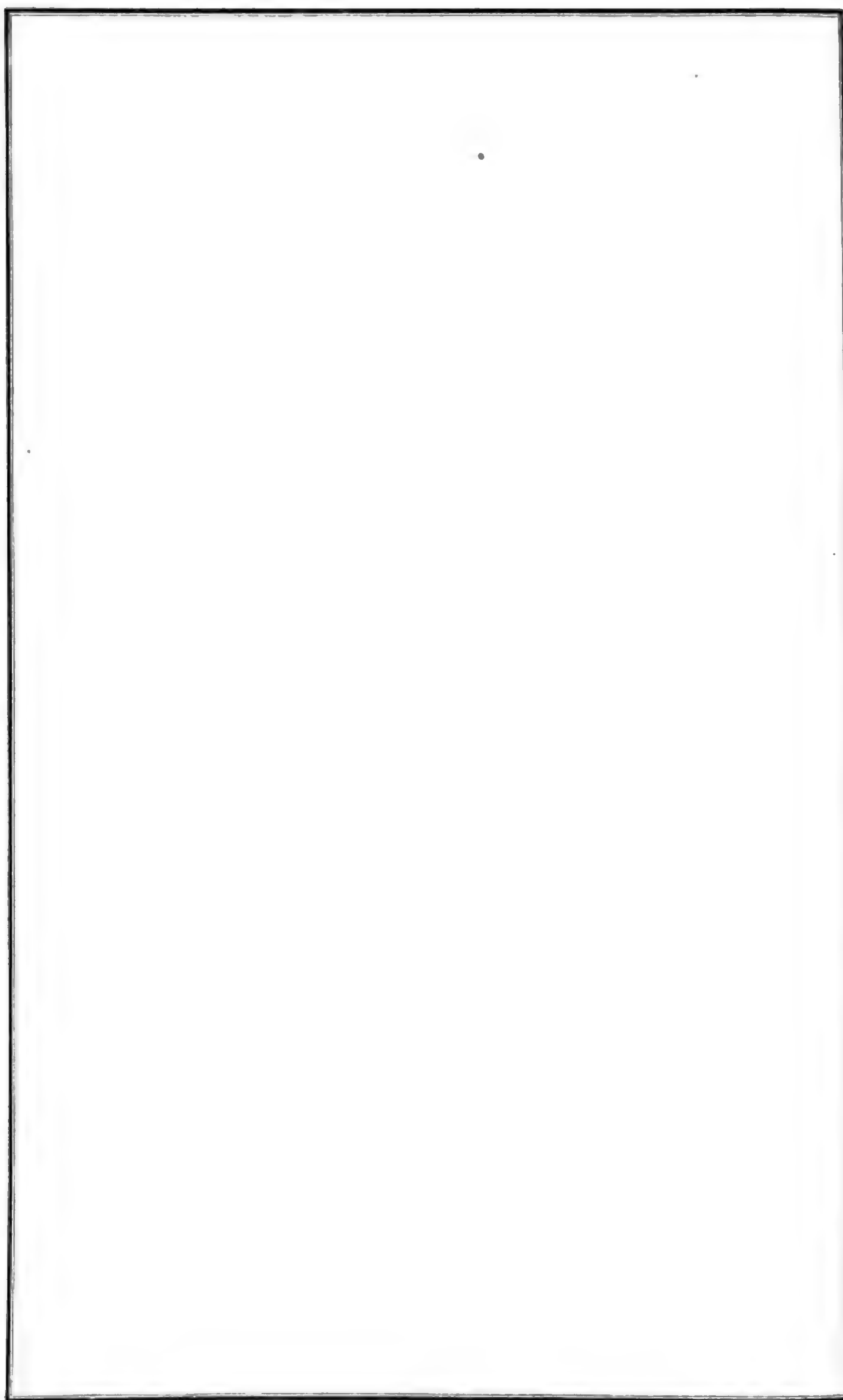
DE CHERGÉ.
Poitou.
D'Azur à une Fafce d'Argent, chargée de 3 Étoiles de Gueules.

JEAN de Fleury, Écuyer, Seigneur de Lhoumède, baptifé le 1er Octobre 1715, Gendarme de la Reine, Lieutenant de cavalerie & Officier d'invalides, époufa, par contrat du 18 Janvier 1755 (Me Bechemilh, Notaire à Vilognon), Demoifelle Françoife-Madeleine DE CHERGÉ DE VILOGNON, fille de Philippe DE CHERGÉ, Écuyer, Seigneur de Vilognon, & de Dame Marie RENAUD. Il eut de cette union, entre autres enfants :

1. HENRI-PHILIPPE de Fleury, Écuyer, Seigneur de Lhoumède, baptifé le 3 Janvier 1756, fut admis à l'École royale militaire fur preuves de nobleffe faites devant d'Hozier de Sérigny le 15 Juillet 1768 (*a*); fut nommé enfuite Capitaine le 30 Décembre 1785, Commandant de place à Cambrai en l'an VI & admis à la retraite en l'an XII. Il était Chevalier de Saint-Lazare, & eft mort à Poitiers le 15 Mars 1828. De fon mariage avec Suzanne-Thérèfe HENRY, fille de François, & de Jeanne DROMAINS, il avait eu un fils :
   FRANÇOIS-ALEXANDRE-AUGUSTE, né le 10 Juillet 1809, mort le 15 Novembre 1827.
2. HENRI-PHILIPPE-PIERRE de Fleury de Lhoumède, baptifé le 19 Juin 1757.

(*a*) Original au cabinet des titres à la Bibliothèque impériale.



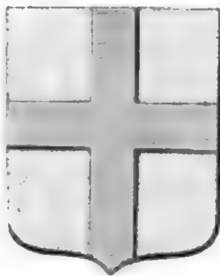


DE FORAS,

Comtes.

EN CHABLAIS (HAUTE-SAVOIE).

Originaires du Genevois.



D'Or à la Croix d'Azur. CIMIER : *une Aigle issante de Sable.* SUPPORTS : *deux Griffons de Sable.* DEVISES : Intus & Foras undique crucis Amor, *ou* : En la force céleste.

La famille de Foras n'est devenue françaife qu'avec l'annexion de la Savoie. Deux de fes membres figurent comme témoins dans des chartes du XIV[e] & du XV[e] fiècle concernant la maifon de Virieu & inférées au III[e] Regiftre de cet Armorial, art. DE VIRIEU, *Preuves*, p. IX & XXI.

Voici l'opinion de plufieurs auteurs férieux fur cette famille :

«..... Par divers malheurs de guerres, d'incendies &, j'ofe bien dire, de négli- « gences, les titres de la maifon de Forax font en petit nombre... Elle « portoit, &c. J'ai bien parmi mes recueils hiftoriques mention d'un TURUM- « BERT de Foras (fic) & de GUILLELMIE, fa femme, & encore d'un GIROD de « Forax, qui de l'an 1278 poffédoient des fiefs nobles.... que de l'an 1293, II « des ides d'Avril, un THOMAS de Forax, Damoifeau, êt nommé préfent à l'acte « par lequel Philippe de Sionnas, auffi Damoifeau, reconnoit un fief dudit « Turumbert, rière Haute-Ville : mais cela n'attache pas la généalogie, la fouche « de laquelle je ne trouve qu'en un JEAN de Forax, Chevalier, mentionné dans « le teftament de NICOD, fon fils, l'an 1392, 2 de Janvier. Jean donc eut, entre « autres enfants, BARLE ou VERLE & quelquefois BARLION..... Barle de Forax, « *fut l'un des premiers Chevaliers de l'ordre du Collier*, & duquel toutes les hif- « toires de Savoie font mention. »

De cette famille eft venue HUGONIE de Foras, femme de Jean DE SALES, tri-faïeule & trifaïeul de faint François de Sales.

« Quant à la maifon d'habitation de la famille de Forax, il faut favoir qu'elle « êt dans la paroiffe de Menthonay, en Genevois, proche de Clairmont, & deux « villages en portent le nom...... la maifon de ce nom de Forax en Chablais, « rière la parroiffe de Doveine (qui êt fecondaire à celle-là) retient les marques « d'une véritable nobleffe : car elle êt haute, fermée de murailles avec tours, « flancs, double court, pavillons & autres belles appartenances : libre, feigneu- « riale & fans redevance qu'au fouverain le Duc de Savoye (*a*). »

« Jean (de Sales) le Pieux... fit un grand coup de fon adroite politique en l'al-

(a) *Le Pourpris hiftorique de la maifon de Sales*, par Charles-Augufte de Sales, Évêque & Prince de Genève. *Anneffy, Jacques Clerc*, MDCLIX, f[os] 296, 297, 299.

« liance de Jean (de Sales), fon fils aîné, avec HUGONIE de Forax (très-belle, très-« riche & très-fage Damoifelle), fille de Noble PIERRE de Forax & de Damoifelle « Jeanne DE FOLLIET... dont le crédit alloit de pair avec une haute naiffance. La « maifon de Forax eft, en effet, très-ancienne, & quoyque l'injure du temps, le « feu de la guerre & celuy du ciel, nous ayent ravy les plus beaux documents « de fon tronc, de fon origine, de fon élévation & de fon progrez, il refte affez « de preuves, qui font voir fon extraction, fa nobleffe & fa piété, depuis l'an 1200 « jufques à nos jours... &c. (*a*). »

« Parmi les illuftres maifons qui fubfiftent dans les Eftats de S. A. R., honnorées du Collier de l'ordre de l'Annonciade », on remarque en première ligne, « 1re Création, 1362 : FORAS. Porte : *d'Or à la Croix d'Azur*. Cette maifon con-« ferve fon ancienne nobleffe dans le Chablez quoyqu'elle n'ait pas tous les biens « que la fortune devroit à fa condition (*b*) ».

La Serie dei Cavalieri dell' Ordine Supremo della SSa Annunziata dal MCCCLXII fino ai noftri tempi (*Turin*, 1845, f°. 78) s'exprime ainfi à propos de Barte ou Barthelemy ou Berlion de Foras : « Intorno alla perfona di quefto Ca-« valiere la di cui famiglia nel Ducato di Ciablefe... fiorifce tuttavia confervando « illefa la nobiltà della propria origine... come atteftano le prove fatte dai fuoi « difcendenti per la croce dei SS. Maurizio e Lazaro, altro non mi è riufcito fa-« pere fe non ch' egli aveva fatto il viaggio di Terra Santa : motivo probabilmente « per cui fi vede in abito di pellegrino nella collezione dei ritratti efiftenti nel real « Caftello di Moncalieri e che avendo in detto viaggio fpofata una difcendente « di uno dei primi crociati, ritornò poi a terminar i fuoi giorni nel paefe in cui era « nato ».

« Comme le but de nos recherches n'eft point le défir de flatter l'amour-propre, «... on nous permettra d'exprimer avec franchife notre opinion, bafée fur des « preuves pofitives, & de placer au premier rang des familles hiftoriques de notre « pays, celles...... de Blonay, de Chevron-Villette, de Chiffé, de la Fléchère, « DE FORAS, &c.... encore exiftantes aujourd'hui (*c*). »

On s'eft borné à tirer de quelques auteurs très-eftimés les citations précédentes qui fuffifent à démontrer fon ancienne nobleffe hiftorique.

Le chef actuel de la famille de Foras eft le Comte CHARLES-FÉLIX de Foras, ancien Major dans la brigade de Savoie, Officier d'ordonnance de S. M. le Roi Victor-Emmanuel, Officier des SS. Maurice & Lazare, de l'ordre de Savoie, & de celui de la Légion d'honneur, décoré de deux médailles militaires, Chevalier de plufieurs autres ordres, médaillé de France, d'Italie & d'Angleterre, &c. Il a époufé, le ..... Jeanne DE SURIGNY : fille d........

Dont il a eu trois enfants :

1. HUBERT, né le.....
2. LOUIS, né.....
3. MARGUERITE.

(a) *La maifon naturelle de faint François de Sales*, par Nicolas de Hauteville, Chanoine de Saint-Pierre de Genève. *Paris*, M. VI. LX. IX, fos 116, 117 & fuiv.

(b) *La fcience de l'homme de qualité*, par D. Georges Ponza, académicien, &c., *Turin*, MDCLXXXIV, f° 258.

(c) *Familles hiftoriques de Savoie*, par le Marquis Cofta de Beauregard. *Chambéry*, 1844. (Préface, page VII, in fine.)

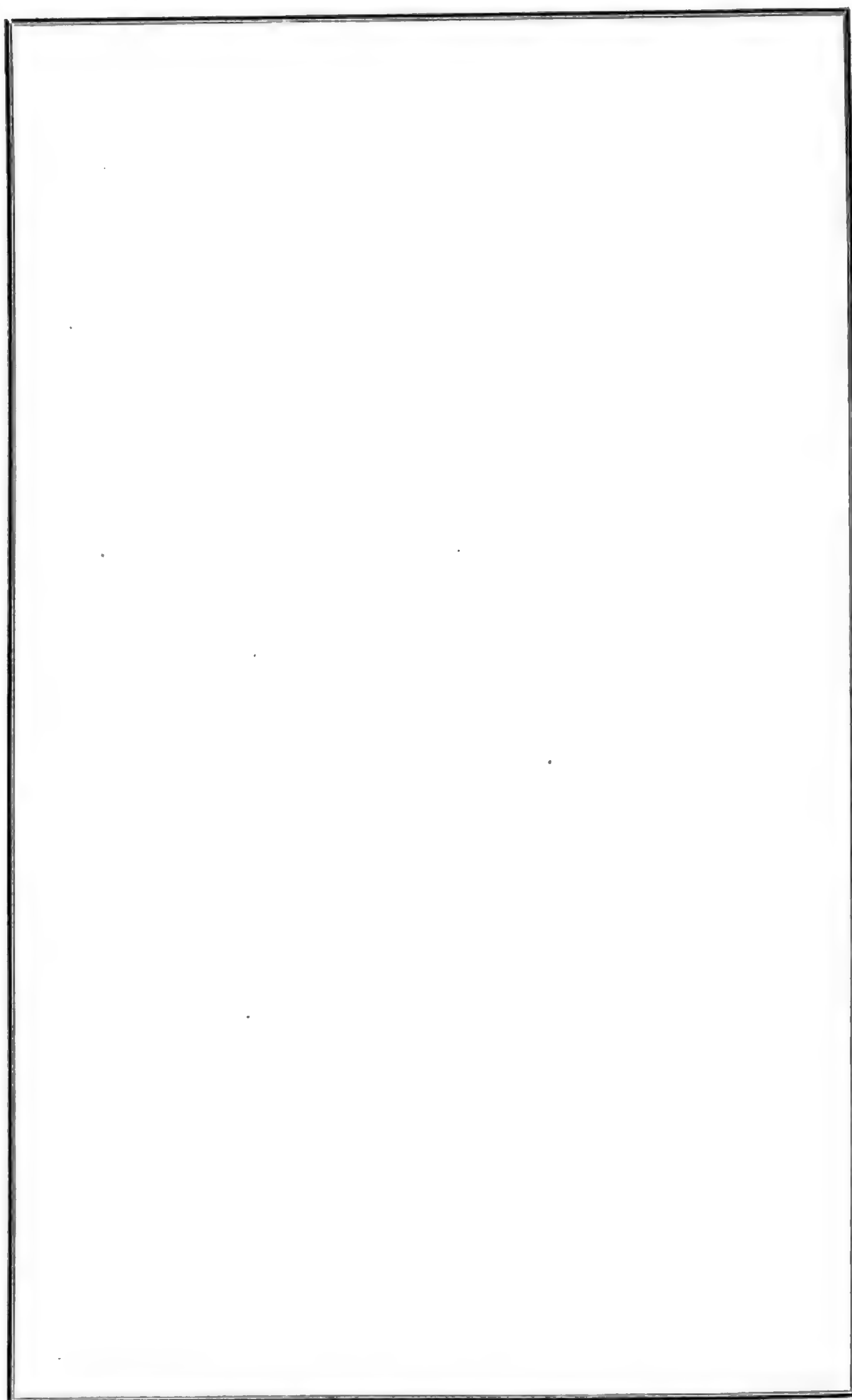
Frères et Sœurs.

1. Éloi-Amédée, Chevalier des SS. Maurice & Lazare, Membre de plusieurs Sociétés savantes, a épousé, le 18 Juillet 1859, Georgette de Chanay, dont il a quatre enfants : Barbe, Maximilien, Hugonie & Alix.
2. Charles-Alphonse, ancien Page de S. M. le Roi Charles-Albert, Lieutenant en la brigade de Savoie, décoré de la médaille militaire, médaillé de France, d'Italie & d'Angleterre, &c., a épousé Laure Edlmann, dont il a une fille, Élisabeth.
3. Alix, Dame de palais de S. A. R. Madame la Duchesse de Parme, est morte laissant cinq enfants de son mariage avec le Comte Joseph Nasalli, de Plaisance.
4. Laure, Prieure des Carmélites de Chambéry.
5. Camille, Dame de palais & Sous-Gouvernante de LL. AA. RR. les Princesses de Savoie, est morte laissant deux enfants de son mariage avec M. Albert de Surigny.

Ils sont tous six enfants de feu le Comte Joseph-Marie de Foras, Chevalier Profès des SS. Maurice & Lazare, Général, Aide de camp de S. M. le Roi Charles-Albert, &c., & de Élisabeth, fille du Chevalier de Saint-Réal, Intendant général de la marine, Chevalier Grand-Croix des SS. Maurice & Lazare, &c., & de Anne de Maistre, sœur des Comtes Joseph & Xavier de Maistre.

Joseph-Marie était fils du Comte Joseph-Amé de Foras, Seigneur de Foras, Bourgneuf, de Balleyson, Thuiset, &c., &c., Colonel du régiment de Maurienne, Chevalier de justice & Commandeur des SS. Maurice & Lazare, & de Anne-Josèphe, fille du Comte Jean-Antoine de Menthon d'Aviernoz & de Jeanne-Baptiste de Clermont-Mont-Saint-Jean.

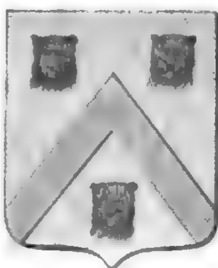




de FORBIN,

Anciens Seigneurs Marquis de Janſon, Barons de Villelaure, de la Roque, de Gontart, de la Barbent; Barons d'Oppède, Seigneurs de la Fare, de Sainte-Croix, Marquis de Soliers; Seigneurs de la Motte, de Gardanne; Marquis de Salerne & des Iſſarts, &c., &c.

en PROVENCE.



D'Or à un Chevron d'Azur, accompagné de trois Têtes de Léopards, arrachées de Sable, lampaſſées de Gueules, poſées deux & une. Devise : Regem ego Comitem, me Comes Regem.

Cette maiſon a tenu le premier rang parmi les plus illuſtres de la Provence, tant par ſa nobleſſe, ſes alliances, ſes poſſeſſions, les dignités & les charges qu'elle a poſſédées, que par les ſervices ſignalés rendus à la Couronne.

On croit qu'elle tire ſon origine d'Écoſſe, & ſon nom de la terre & ſeigneurie de Forbes ſituée dans le Comté d'Aberdeen.

Fergus de Forbes en fut gratifié par le Roi d'Écoſſe Alexandre II, pour les ſervices ſignalés qu'il lui avait rendus, ſuivant une charte conſervée dans la maiſon de Forbes, juſtifiant & atteſtant les glorieux motifs de cette donation.

Pierre de Forbin, le premier qui vint ſe fixer en France, eſt qualifié *Miles*, Chevalier, dans une tranſaction de 1380, reçue par Raymont Élie & Pierre Calvini, Notaires & Secrétaires de Marſeille.

Pendant que le Roi d'Aragon tenait Marſeille aſſiégée, en l'an 1420, Jean de Forbin coula à fond ſon propre vaiſſeau pour fermer l'entrée du port à la flotte ennemie. Cette action, auſſi ſublime que déſeſpérée, eſt mentionnée dans les archives de l'Hôtel de ville de Marſeille.

Il eſt également rapporté dans ces archives qu'en l'an 1430 ce même Jean de Forbin, ſous le règne de Louis III d'Anjou, Comte de Provence, pourvut la ville de Marſeille, aſſiégée de nouveau par le Roi d'Aragon, de toute l'artillerie néceſſaire à ſa défenſe.

Cette maiſon était déjà très-conſidérable du temps du Roi René, puiſque ce Prince la comprend parmi celles des plus nobles de ce temps en Provence. Les grandes charges, les alliances, les emplois & les dignités qu'il y a eu dans cette maiſon, ſont une preuve éclatante de ſa grandeur, car, outre qu'elle a poſſédé divers marquiſats & quantité de ſeigneuries, elle a donné des Gouverneurs de provinces, des Grands Sénéchaux, des Lieutenants de Roi, des Premiers Préſidents au Parlement, des Ambaſſadeurs, des Chefs d'eſcadres & un Cardinal, Grand Aumônier de France.

Une des plus hautes illuſtrations de cette maiſon fut Palamède de Forbin, dit *le Grand*, que le Roi René fit Conſeiller d'État & Premier Préſident à la Cour

des comptes en 1470. Il le fit Officier du Duc de Calabre, fon fils. Après la mort du Roi René, Charles, Duc du Maine, qui lui fuccéda, voulut conferver Palamède de Forbin auprès de fa perfonne, & le fit fon Chambellan.

Palamède de Forbin décida par fon influence Charles d'Anjou, à fon lit de mort, à donner par teftament fes États de Provence à fon coufin le Roi Louis XI, qui, en reconnaiffance, fit Palamède Vice-Roi, Gouverneur de Provence, lors de la réunion de cette province à la Couronne de France. Les Lettres patentes de fes provifions, du 19 Décembre 1481, font confervées aux Archives de France.

Il fut fait en même temps Gouverneur du Dauphiné.

Louis de Forbin, fon fils, fut Premier Préfident à la Cour des comptes d'Aix, & Lieutenant de Roi en 1495. Il fut envoyé en qualité d'Ambaffadeur au Concile de Latran & auprès de diverfes Cours. Il fut la tige des Seigneurs de Solier.

Les diverfes branches que cette maifon a produites font toutes iffues de Guillaume de Forbin, qui, dès l'an 1380, était marié à Marfeille avec Durande DE ROSSI. JEAN I[er] de Forbin, frère aîné de Palamède le Grand, forma la branche des Seigneurs de la Barbent, & JACQUES, le plus jeune, celle des Seigneurs de Gardanne, illuftrée par le Chef d'efcadre fous Louis XIV, connu fous le nom de Chevalier de Forbin.

La branche des Seigneurs de la Barbent a fucceffivement formé : 1° la branche des Seigneurs Marquis de Janfon, dont une des illuftrations a été le Cardinal de Forbin-Janfon, Évêque de Beauvais, Comte & Pair de France, Ambaffadeur pour le Roi en Pologne; 2° celle des Seigneurs Barons d'Oppède, Marquis de la Verdière; 3° celle des Seigneurs de la Fare, Sainte-Croix, Marquis des Iffarts. Cette maifon a fourni trente membres à l'ordre de Malte, dont fix Commandeurs & deux Grands Prieurs.

La filiation fuivie, établie par titres, commence à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE de Forbin, qualifié en 1325 de *Miles*, Chevalier noble, magnifique & généreux Seigneur, dans les actes du temps qui fe trouvent aux Archives de la ville de Marfeille; époufa en 1325 Noble Demoifelle Françoife D'AGOULT, & fe fixa en Provence. Il tefta le 26 Janvier 1362 (M[e] Mateti, N[re] à Avignon).

De ce mariage :

GUILLAUME, qui fuit.

II. DEGRÉ.

GUILLAUME de Forbin, né en 1330, époufa, le 15 Décembre 1379, Demoifelle Durande DE ROSSI, ou DE ROUS.

Il tefta le 17 Avril 1410 (*a*).

De fon mariage vinrent :

1. JEAN, qui fuit.
2. DRAGON, marié en 1395 à Demoifelle DE L'ALBRE, fut auteur d'une branche éteinte en peu de temps.
3. BERTRAND, Gentilhomme du Roi, Ambaffadeur de Marfeille auprès du Roi de Naples, né en 1385, marié à Marguerite DE VASALE, dont il eut HONORÉ, Seigneur de Monteux. Cette branche s'éteignit quelque temps après.

(*a*) Archives de famille.

III. DEGRÉ.

JEAN de Forbin, Ier du nom, époufa, le 4 Décembre 1415, Ifoarde DE MARIN, fille de Claude DE MARIN, ou DE MARIGNI, Seigneur de Bourg-Franc, Confeiller du Roi & Ambaffadeur en Savoie. Il tefta le 2 Février 1453 (*a*), laiffant de fon mariage :

1. JEAN, qui fuit.
2. PALAMÈDE, dit *le Grand*, qui fut Seigneur de Soliers & le chef de la branche des Marquis de Soliers, de Saint-Canat, & de Pont-à-Mouffon dans le duché de Bar. Cette branche eft éteinte.
3. JACQUES, qui fut le chef de la branche des Seigneurs de Gardanne. Cette branche eft éteinte.
4. DOUCETTE, mariée à Onuphre DE BRIGNOLE, Seigneur de Gaubert.
5. CATHERINE, mariée : 1° par contrat du 1er Novembre 1463, à Louis DE MERLES, Seigneur de Beauchamp; 2° à Jean GUIRAMAND, Seigneur de la Grémufe.

IV. DEGRÉ.

JEAN II de Forbin, Seigneur de la Barbent, fut Premier Conful de la ville de Marfeille en 1488. Il époufa, le 29 Octobre 1447, Noble Demoifelle Marthone DE LI-PAZZI. Il acquit du Roi de Sicile en 1473 la terre de la Barbent, près d'Aix, & qui appartient encore aujourd'hui à une des branches de la maifon. Il tefta le 6 Juin 1498 (*b*), & fut inhumé dans l'églife des Frères mineurs de Saint-Louis de Marfeille, dans la chapelle des Forbin, dite de la Transfiguration.

De fon mariage vinrent :

1. PIERRE, marié, le 16 Février 1482, à Marie DE SIMIANE, dont une fille, MARGUERITE. Il tefta en faveur de fon frère Bernardin, en 1500 (*c*).
2. JEAN, auteur de la branche des Marquis de Forbin-Janfon & de Villaure. Cette branche eft aujourd'hui repréfentée par le Marquis PALAMÈDE de Forbin-Janfon, fils de PALAMÈDE, Marquis de Forbin-Janfon, & de Demoifelle DE MORTEMART, & neveu de CHARLES, Comte de Forbin-Janfon, Évêque de Nancy.
3. BERNARDIN, qui fuit.
4. LOUIS, Religieux.
5. FRANÇOIS, Chevalier de Malte, Commandeur de Comps.
6. MADELEINE, mariée à Boniface DE CASTELLANE, Seigneur d'Allemagne.
7. CATHERINE, mariée à Honoré D'ASTOUAUD, Seigneur de Mazan.
8. MARTHONE, mariée, par contrat du 16 Février 1482, à Guirand DE SIMIANE, Baron de Cafenove.

V. DEGRÉ.

BERNARDIN de Forbin, Seigneur de la Barbent, époufa, par contrat du 24 Janvier 1503, Melchione DE CABANNES, Dame de la Fare, fille de Pierre DE CABANNES, Seigneur de la Fare. Il tefta le 15 Janvier 1516, & fa femme, le 25 Août 1518 (Me Louis Chabaudie, Nre à Aix). Bernardin de Forbin fut inhumé dans l'églife des Frères mineurs de Saint-Louis à Marfeille. De fon mariage il eut :

1. CLAUDE, qui fut Seigneur de la Barbent & dont la branche eft repréfentée

(*a*) (*b*) (*c*) Archives du Marquis de Forbin des Iffarts.

aujourd'hui par le Comte PALAMÈDE de Forbin-la-Barbent, Officier en retraite, & par THÉODORE de Forbin-la-Barbent, Lieutenant-Colonel.

2. VINCENT, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

VINCENT de Forbin, Seigneur de la Fare, époufa en premières noces Catherine DORIA, fille de Blaife DORIA, Conful de Marfeille (de l'illuftre maifon des Doria de Gênes), & de Marguerite DE FORBIN-GARDANNE; & en fecondes noces, par contrat du 6 Octobre 1527, Catherine D'ALBERTAS (Me Marlarie, Nre à Marfeille) (*a*), dont il n'eut pas d'enfants. Il fut fait Chevalier de l'ordre du Roi, & élu trois fois Conful de Marfeille, de 1545 à 1567. Il tefta le 13 Avril 1592. De fon premier mariage il eut :

1. JEAN, qui fuit.
2. BERNARDIN, mort jeune.
3. MARGUERITE, mariée à Honoré DE SABRAN, Baron d'Anfouis.

VII. DEGRÉ.

JEAN de Forbin, Seigneur de la Fare, fut Premier Conful d'Aix en 1590 & 1597. Il époufa, par contrat du 25 Mars 1578 (*b*), Claire DE PERRUSSIS, Baronne d'Oppède, fille de François, Baron de Lauris, Préfident au Parlement de Provence, & d'Anne MAYNIER, Dame d'Oppède, fille de Jean MAYNIER, Comte Palatin, Premier Préfident au Parlement de Provence, lequel, par teftament du 2 Juin 1558, fubftitua la baronnie d'Oppède aux enfants mâles de Claire Maynier, fa fille (mariée à Antoine de Glandevès, Vicomte de Porrières), & à fon défaut, à Anne Maynier, fon autre fille, à la charge par fes fucceffeurs de prendre le nom & les armes de Maynier. Il tefta le 6 Juin 1598. De fon mariage vinrent :

1. VINCENT-ANNE, auteur de la branche des Forbin, Barons d'Oppède & Marquis de la Verdière, repréfentée aujourd'hui par MICHEL-PALAMÈDE, Marquis de Forbin d'Oppède, marié à Rofeline DE VILLENEUVE-BARGEMONT.
2. FRANÇOIS, qui fuit.
3. FRÉDÉRIC, fans poftérité.
4. MARIE,
5. ANNE,
6. MARTHE,
7. THÉRÈSE,

} Religieufes Carmélites à Aix.

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Forbin, Seigneur de la Fare, reçu Confeiller à la Cour des comptes de Provence en 1605, époufa, par contrat du 17 Février 1605 (Me Renaud, Nre à Aix) (*c*), Lucrèce DE BARTHELEMY, Dame de Sainte-Croix, fille de Rollin, Seigneur de Sainte-Croix, Premier Conful d'Aix, & de Madeleine DE CLAPIERS. Il tefta le 2 Août 1631 (Me Augier, Nre à Aix).

De fon mariage il eut :

1. ANDRÉ-ANNE, qui fuit.
2. VINCENT, Chevalier de Malte, Commandeur du Plan de la Peyre, Grand-Prieur de Saint-Gilles en 1688.

(*a*) (*b*) (*c*) Archives du Marquis de Forbin des Iffarts.

3. Rollin, reçu Chevalier de Malte en 1638.
4. Honoré, Archidiacre d'Aix.
5. Thérèse, } Religieuſes à Avignon.
6. Claire, }
7. Anne, mariée à Jean de Tressemanes, Seigneur de Brunet, Conſeiller en la Cour des comptes, aides & finances de Provence.
8. Aymare, mariée en 1636 à Jean-Baptiſte de Thomassin, Seigneur d'Ainac & de Peynier, Conſeiller au Parlement de Provence.
9. Honorée, Religieuſe.

IX. DEGRÉ.

André de Forbin, Seigneur de la Fare & de Sainte-Croix, Conſeiller du Roi en la Cour des comptes, aides & finances de Provence, épouſa, par contrat du 25 Avril 1634 (Me Augier, Nre à Aix) (*a*), Demoiſelle Catherine de Seguiran, fille de Henri de Seguiran, Seigneur de Bouc, Premier Préſident en la Cour des comptes de Provence, & de Suzanne de Fabri-Callas, Dame de Bouc. De cette union il eut :

1. Henri, qui ſuit.
2. Renaud, Chevalier de Malte en 1652, Commandeur du Plan de la Peyre, Commandeur de Saint-Gilles.
3. Jean-Baptiste, Chevalier de Malte.
4. Rollin, Archidiacre de la cathédrale d'Aix.
5. Antoine.
6. Marie, mariée à Louis-Alphonſe Arnaud, Seigneur de Rouſſet, Conſeiller en la Cour des comptes.
7. Lucrèce, ou Madeleine, mariée à François de Villeneuve, Conſeiller au Parlement de Provence.
8. Sylvie, Religieuſe viſitandine à Aix.
9. Thérèse, Religieuſe à Monaco.

X. DEGRÉ.

Henri de Forbin, Seigneur de la Fare & de Sainte-Croix, Conſeiller du Roi au Parlement de Provence, épouſa, par contrat du 4 Février 1665 (Me Augier, Nre à Aix) Noble & illuſtre Demoiſelle Marguerite de Gallien ou de Galéan des Issarts, fille de Louis de Gallien, Marquis des Iſſarts & de Salernes, & de Dame Marguerite de Pontevez-Buoux. Il teſta le 27 Janvier 1674 (Me Augier, Nre à Aix) (*b*), & fut inhumé dans l'égliſe de l'Obſervance à Aix. De ſon mariage il eut :

1. André-Nicolas, ſans poſtérité.
2. Jean-Baptiste-Renaud, qui ſuit.
3. Joseph, Commandant des galères en 1685 (*c*).
4. Jean-Baptiste, Archidiacre d'Aix.
5. Marguerite, mariée à N. de Joannis de Verclos.
6. Benazet, ſans poſtérité.
7. Catherine.
8. Madeleine.

XI. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Renaud de Forbin, Seigneur de la Fare, de Sainte-Croix & Mar-

(*a*) (*b*) (*c*) Archives du Marquis de Forbin des Iſſarts.

quis des Iffarts, Officier dans les Moufquetaires noirs, fut préfent au fiége de Namur en 1690. Il époufa en 1702 (*a*) Demoifelle DE TACHE, fille de Meffire Marc-Antoine DE TACHE, Seigneur de Devez, & de Dame DE RAOUX.

De ce mariage vint FRANÇOIS-PALAMÈDE, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

FRANÇOIS-PALAMÈDE de Forbin, Seigneur de Sainte-Croix & Marquis des Iffarts, les Angles, Courtine & autres lieux, Moufquetaire du Roi, époufa, par contrat du 10 Juin 1724 (Me Filon, Nre à Avignon) (*b*), Demoifelle Marie-Françoife D'AMAT DE GRAVEZON, fille de Meffire Ignace D'AMAT DE GRAVEZON & de Françoife DE SALVADOR. Il fut inhumé dans l'églife métropolitaine d'Avignon. De fon mariage vinrent :

1. MARC-ANTOINE, Moufquetaire du Roi, mort fans poftérité.
2. JEAN-BAPTISTE-IGNACE-ISIDORE, qui fuit.
3. CÉSARÉE-MARIE, mariée en 1766 à A. DE VINTIMILLE-LASCARIS.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-IGNACE-ISIDORE de Forbin, Marquis de Forbin des Iffarts, Capitaine dans le régiment de Dragons de Septimanie en 1744, Colonel de chevau-légers de Berry en 1747, époufa, par contrat du 7 Décembre 1767 (Me Salomé, Nre à Marfeille) (*c*), Léontine D'ARCUSSIA, fille de Charles-Michel-Anne, Comte D'ARCUSSIA, Seigneur de Foz, les Martigues, & de Dame Suzanne-Gabrielle DE BELSUNCE DE CASTELMORON. Il fut inhumé dans la chapelle du château des Iffarts, ainfi que Léontine d'Arcuffia. De leur mariage vinrent :

1. PALAMÈDE, tué à la bataille de Vérone au fervice du Piémont en 1799, Officier de l'ordre des Saints Maurice & Lazare.
2. LÉON, fufillé à Grenoble, fous la Terreur.
3. FÉLIX, fans poftérité.
4. CHARLES-JOSEPH-LOUIS-HENRI, qui fuit.
5. AMÉDÉE, auteur d'un rameau puîné, rapporté plus loin.
6. ALEXANDRINE, Chanoineffe du chapitre de Troarn.
7. JULIENNE, mariée au Comte DE CORVESY-LASCARIS.
8. SABINE, mariée au Comte DE FAUDOAS D'AVERTON.

XIV. DEGRÉ.

CHARLES-JOSEPH-LOUIS-HENRI de Forbin, Marquis de Forbin des Iffarts, né à Avignon en 1770, Chevalier non profès de l'ordre de Malte, Lieutenant des gardes du corps du Roi Louis XVIII, Général de brigade des armées du Roi, Député de Vaucluse en 1815, Confeiller d'État, Officier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur & Pair de France en 1827. Il époufa, par contrat du...... 1801 (Me Barbeyfeffy, Nre à Avignon), Demoifelle Adélaïde DE FOGASSE DE LA BATIE, fille du Comte Paul-André DE FOGASSE DE LA BATIE & de Demoifelle Chriftine-Céfarine-Gabrielle DE BENAULT DE LUBIÈRES D'ALBES. Il eft décédé le 12 Février 1851 à Avignon, & a été inhumé dans la chapelle du château des Iffarts. De fon mariage vinrent :

1. PALAMÈDE, qui fuit.
2. ALFRED, Officier d'infanterie, décédé fans poftérité.

(*a*) (*b*) (*c*) Archives du Marquis de Forbin des Iffarts.

3. Roger-Odon, Officier de marine, marié en 1836 à Demoifelle Gabrielle de Cazal.
4. Laurence, décédée fans poftérité.

XV. DEGRÉ.

Gabriel-Joseph-Palamède de Forbin, Marquis de Forbin des Iffarts, né le 20 Décembre 1802, Garde du corps & Officier au 2e régiment de carabiniers, époufa, le 20 Février 1832, Joféphine-Gabrielle-Marie de Joannis de Verclos, fille du Marquis de Verclos, Député au Corps légiflatif, & de Caroline de Perrin de Vertz. Il eft décédé au château des Iffarts le 28 Octobre 1868. De fon union font iffus :

1. Charles-Henri-Joseph-Palamède, qui fuit.
2. Gabrielle-Marguerite, mariée, le 25 Mai 1853, au Vicomte Victor du Mesnil.
3. Joseph-Gabriel-Arthur, né le 3 Septembre 1836, décédé, fans poftérité, le 28 Octobre 1867.

XVI. DEGRÉ.

Charles-Henri-Joseph-Palamède de Forbin, Marquis de Forbin des Iffarts, né le 8 Janvier 1833, a époufé, par contrat du 31 Juillet 1858 (Mes Lentaigne & Thion de la Chaume, Notaires à Paris), Anne-Marie-Pauline-Marguerite Piscatory de Vaufreland, fille de Monfieur le Baron Georges Piscatory de Vaufreland & de Louife Smith d'Ergny. De ce mariage :

1. Georgina.
2. Valentine, décédée en Octobre 1865.
3. Marie-Odette.
4. Louise.
5. Renée.

BRANCHE CADETTE.

XIV. DEGRÉ.

Amédée de Forbin, fils cadet de Jean-Baptiste-Ignace-Isidore de Forbin & de Léontine d'Arcussia, né le 4 Avril 1791, ancien Officier, époufa Élifa de Forbin la Barbent, fille du Marquis de Forbin la Barbent. Il eft décédé le 1er Décembre 1860. De fon mariage font iffus :

1. Palamède, qui fuit.
2. Albertine, mariée en 1846 au Comte Maxence de Castillon.
3. Valentine, mariée en 1847 au Comte de Saporta.

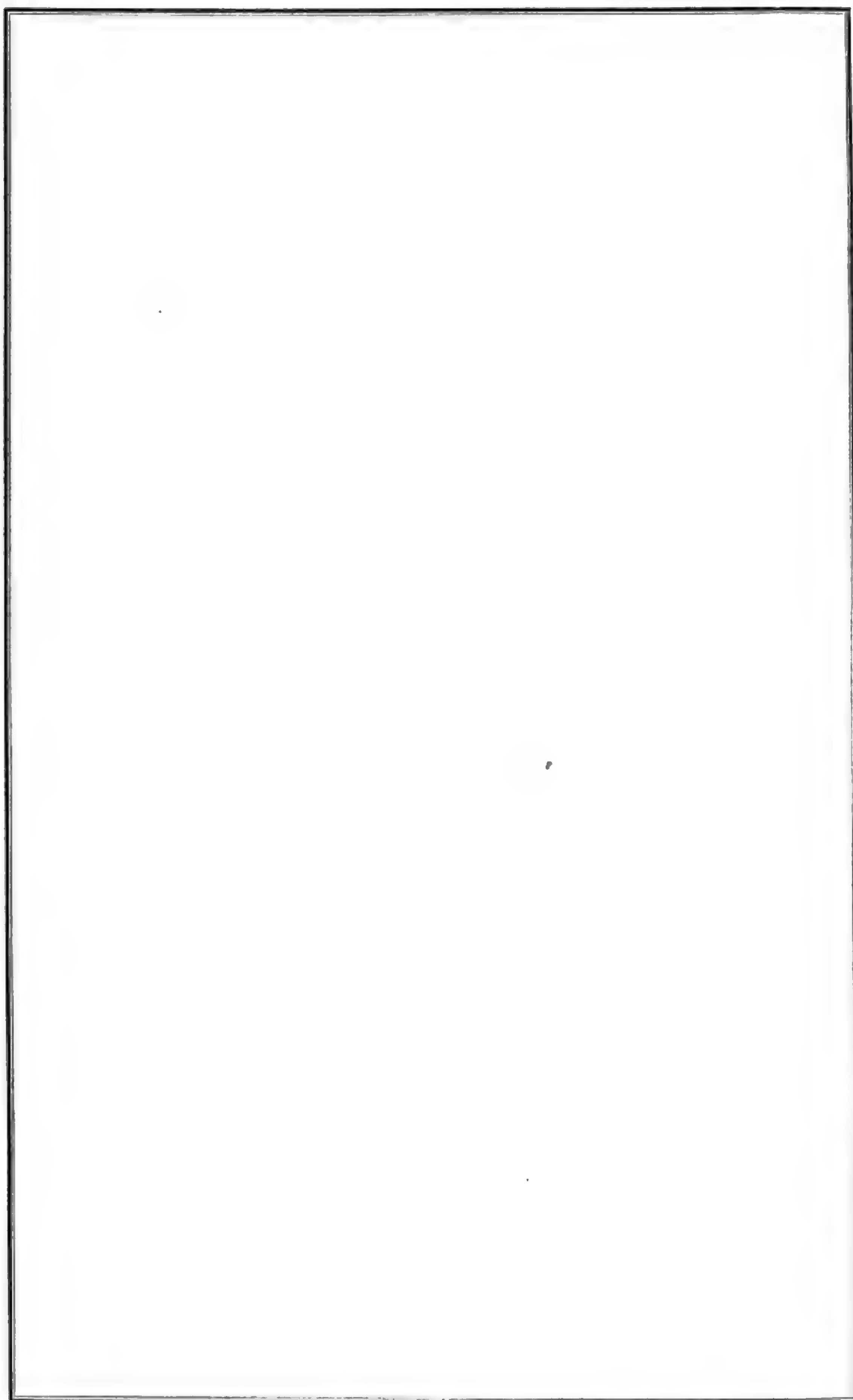
XV. DEGRÉ.

Palamède de Forbin, né en 1823, marié en 1856 à Rofeline de Villeneuve-Trans. De ce mariage :

1. Palamède, né en 1858.
2. Albert, décédé en 1868.
3. Albertine, née en 1869.

Auteurs a consulter. — Père Anselme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII. — Nobiliaires de Provence.





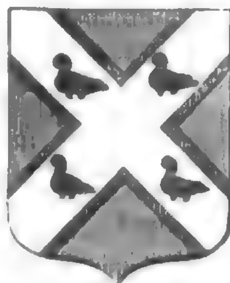
DE FORCEVILLE,

Comtes de Forceville, Vicomtes & Barons de Merlimont, anciens Seigneurs de Forceville, Woirel, Fontaine, Omiécourt, Caix en Santerre, Bernay, Colembert, Applaincourt, Sarton, Bezencourt, Ainval, Argoules, Dominois, Petit Chemin, Merlimont, Bercq, Groffliers, Capelle, Rabaine, Velinghem, Quefques, &c.

EN PICARDIE.



BRANCHE AINÉE.
De Gueules au Sautoir d'Argent, accompagné de quatre Merlettes d'Argent. SUPPORTS : *deux Licornes* (*a*).



BRANCHES CADETTES.
De Gueules au Sautoir d'Argent, bordé de Sable, chargé de quatre Merlettes de Sable. SUPPORTS : *deux Licornes.*

La maifon de FORCHEVILLE ou FORCEVILLE (*b*) poffède de temps immémorial la feigneurie de ce nom, près le bourg de Oifemont, en Picardie; elle a donc cet avantage commun avec les familles les plus diftinguées qu'on n'en connaît pas l'origine. Une ancienne généalogie manufcrite remonte à COLINET de Forcheville, père de HUON, aïeul de JEHAN & contemporains de ces pieux Chevaliers cités parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Corbie (*c*) & de la commanderie d'Éterpigny (*d*), mais, à défaut de preuves certaines, JEHAN de Forcheville formera le premier degré de la filiation fuivie & établie fur titres authentiques, produits & vérifiés, fans exception, en originaux & copies collationnées, confervés aux châteaux de Forceville (*e*) & de Romont (*f*). Il exifte en Picardie des familles du même nom, mais complétement étrangères à celle des Seigneurs de Forceville qui feuls ont produit les preuves de leur ancienne nobleffe chaque fois que les lois & règlements ont pu les requérir.

PREMIER DEGRÉ.

JEHAN de Forcheville, premier du nom, Seigneur de ce lieu & de Woirel, marié à

(*a*) Sceau du teftament de 1541. — Palliot, *La vraie & parfaite fcience des armoiries.* — Villers de Rouffeville, généalogie DE FORCEVILLE. — D'Hozier, Armorial général mss., regiftre de Picardie.
(*b*) On a écrit *Forcheville* jufqu'à l'époque où le dialecte de l'Ifle de France a prévalu fur le picard.
(*c*) Cartulaire de l'abbaye de Corbie. — Archives du départ. de la Somme.
(*d*) Archives de l'Empire, S. 5224 à 5233 ; fupplément 344, Commanderie d'Éterpigny. Donation de la dîme de Beauffart par GAULTIER de Forcheville, Chevalier, père de ROBERT de Forcheville.
(*e*) Canton de Oifemont (Somme).
(*f*) Canton de Campagne-lès-Hefdin (Pas-de-Calais).

Demoiselle Yolande du Mesnil (*a*), comparut avec Poupart de Forcheville, en qualité de Chevalier monté & armé, dans la montre des Nobles & fieffés du bailliage d'Amiens, prévôté d'Oifemont, convoquée le 9 Septembre 1337 (*b*). On lui connaît un fils, Clément, qui fuit.

II. DEGRÉ.

Clément de Forcheville, Écuyer, Seigneur de ce lieu, époux de Demoifelle Ifabeau du Caurel (*c*), à qui il laiffa, par teftament du 7 Octobre 1381, tous fes acquets au terroir de Forcheville. Il en eut un fils, Jehan, qui fuit.

III. DEGRÉ.

Jehan II de Forcheville, Écuyer, Seigneur de Forcheville, père de Jehan III, qui fuit (*d*).

IV. DEGRÉ.

Jehan III de Forcheville, dit *Percheval*, Écuyer, Seigneur de Forcheville, plaida, relativement aux droits de champart à percevoir en l'étendue de la terre de Forcheville, tenue de la feigneurie de Buleux, « contre Meffire Joacim Rouault, Mareffal de France, Segneur de Gamaches, en fon nom & come aïant reprins le « procès & erremens de la caufe de Monfegneur Loys d'Amboife, Vifconte de « Touars nagaires & paravant Segneur dudict Gamaches ». Sentence fut rendue fur ce procès, le 19 Juin 1469, par Jehan de May, Lieutenant général du Bailli d'Amiens (*e*). Il obtint des Lettres de fauvegarde que lui délivra Artus de Longueval, Bailly d'Amiens, le 11 Juillet 1471 (*f*). De fa femme, que l'on croit avoir été Marguerite de Citerne, Dame de Fontaine-le-Sec, il eut :

1. Guillaume de Forcheville, qui continue la defcendance.
2. Colinet de Forcheville, Archer en la compagnie de Mre de Longueval (*g*).
3. Marie de Forcheville, époufe de Louis de Fontaine, Écuyer, Seigneur de Cerify, Gentilhomme de la cour de Louis XI (*h*).

V. DEGRÉ.

Guillaume de Forcheville, Écuyer, Seigneur de ce lieu & de Woirel, époufa Guillemette Grisel (*i*), laquelle, devenue veuve, fe remaria à Porus de Lannoy, Seigneur d'Ainval. Elle eut deux enfants de fon premier mari :

1. Jehan de Forcheville, qui fuit.
2. Claude de Forcheville, auteur de la branche des Seigneurs d'Applaincourt rapportée plus loin.

VI. DEGRÉ.

Jehan de Forcheville, Écuyer, Seigneur de Forcheville, contribua, pour la fomme

(*a*) Ancienne généalogie manufcrite.

(b) *Rôle des Nobles & fieffés du bailliage d'Amiens*, publié par M. de Belleval, p. 39.

(*c*) (*d*) Copie informe du teftament du 7 Octobre 1381.

(*e*) Enquête faite en la ville d'Amiens le 26 Janvier 1467 & Sentence du 19 Juin 1469. Originaux en parchemin.

(*f*) (*g*) Lettres du 11 Juillet 1471. Original en parchemin.

(*h*) De Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu*, t. I, p. 128. — P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers*, t. VII, p. 823.

(*i*) Contrat de mariage de Claude de Forcheville, vifé ci-après.

de 14 l. 14 f. 7 d., à la rançon de François I[er] (a). Sa femme, Antoinette Cornu, fille de Antoine Cornu (b), Écuyer, Seigneur de Beaucamp, le rendit père de :

1. Jehan ou Jehannet de Forcheville, qui fuit.
2. Marguerite de Forcheville, alliée à Nicolas de Manneville, Écuyer, Seigneur de Baromefnil (c).

VII. DEGRÉ.

Jehan de Forceville, Écuyer, Seigneur de Forceville, Fontaine, Omiécourt, Woirel & Caix en Santerre (d), époufa, avant le 6 Janvier 1538, Demoifelle Marie de Riencourt, fille de Hugues de Riencourt, Écuyer, Seigneur de Tilloloy & de Vaux, & de Hélène de Caix (e). Jehan de Forceville acheta le fief noble de Colembert, fitué à Woirel, le 12 Juin 1559 (f), & le 14 Février 1567, il foufcrivit un teftament dans lequel il demande à être inhumé en l'églife Saint-Martin d'Oifemont (g). Il fut père de :

1. Charles de Forceville, ci-après.
2. Hugues de Forceville, Chevalier, Seigneur de Colembert, Enfeigne dans la compagnie du Seigneur d'Humières (h), puis Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Noffeigneurs les Princes catholiques (i). Il avait époufé Catherine d'Aligre, fille de Claude, Baron de la Broffe (j), dont il n'eut pas d'enfants.
3. Catherine de Forceville, obtint, le 8 Janvier 1607, des Lettres de bénéfice d'inventaire pour fe porter héritière de fon frère Charles (k).
4. Jehan de Forceville, reçu Chevalier de Saint-Jean-de-Jérufalem le 25 Août 1563 (l).
5. Antoinette de Forceville, époufe de Beaujois de Fontaine, Chevalier, Seigneur de Marcelcave & Eftrejuft (m).

VIII. DEGRÉ.

Charles de Forceville, Chevalier, Seigneur de Forceville, Caix, Fontaine & Woirel, Homme d'armes des ordonnances du Roi fous M[re] d'Humières (n), époufa par contrat du 1[er] Juin 1577, par-devant Maîtres Pierre Souillart & Antoine Bardoulet, Notaires à Noyon, Demoifelle Marguerite du Hamel, fille de Jacques du Hamel, Écuyer, Seigneur d'Appilly, & de Marie de Doleham (o).

De ce mariage font iffus :

1. Hugues de Forceville, qui fuit.

(a) E. de Rofny, *Lifte des perfonnes tenant fiefs nobles du bailliage d'Amiens, qui contribuèrent à la rançon du Roi François I[er]*. Amiens, 1858, in-8°, p. 8.

(b) Aveu du 11 Octobre 1520. Original en parchemin.

(c) Quittance délivrée par Jehan de Forcheville à fa fœur Marguerite, du 4 Juin 1533. Original en parchemin.

(d) Teftament. Expédition en papier du 8 Août 1629.

(e) D'Hozier, *Armorial général*, Regiftre V°, article de Riencourt, p. 13. — Preuves pour Malte de Jehan de Forceville.

(f) Contrat d'acquifition. Original en parchemin.

(g) Teftament précité du 14 Février 1567. Copie collationnée du 8 Août 1629.

(h) Contrat de mariage de Charles de Forceville, du 1[er] Juin 1577, où il comparaît en cette qualité.

(i) Lettres de relief délivrées, le 22 Juin 1589, à Charles, après le décès de fon frère Hugues de Forceville.

(j) Procès intenté par Catherine d'Aligre, veuve de Hugues, contre Charles de Forceville; jugement du 20 Décembre 1589.

(k) Lettres entérinées le 1[er] Février 1607.

(l) Procès-verbal de preuves. Groffe en papier.

(m) De Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu*, t. II, p. 124.

(n) (o) Maintenue de nobleffe de Bignon & de Bernage, Intendants de Picardie. Original en parchemin.

2. Catherine de Forceville, mariée, par contrat du 7 Janvier 1612, à Joachim Quiéret, fils de Adrien, Seigneur du Quesnoy (*a*).

IX. DEGRÉ.

Hugues de Forceville, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Fontaine, Woirel, Caix, &c., Gentilhomme servant de la Maison du Roi (*b*), fut allié, par contrat du 5 Juillet 1619, devant Adrien Castelet, Notaire à Amiens, à Demoiselle Hippolyte de Monthomer, fille de Messire Oudart de Monthomer, Chevalier, Seigneur de Frucourt & de Doudelainville, & de Catherine de Quérecques (*c*). De ce mariage est issu :

Léonor-René de Forceville, qui continue la descendance.

X. DEGRÉ.

Léonor-René de Forceville, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Fontaine, Woirel, &c., épousa, par contrat du 7 Août 1640, par-devant Héron Bergeron & Jérôme Cousinet, Notaires au Châtelet de Paris, Demoiselle Élizabeth Giroult, fille de Claude, Président Trésorier général de France à Soissons, & de Marie de Targas (*d*). Ils eurent deux enfants :

1. François de Forceville, qui fuit.
2. Charles de Forceville, Clerc du diocèse d'Amiens (*e*).

XI. DEGRÉ.

François de Forceville, Chevalier, Seigneur de Forceville, Fontaine, Woirel, obtint confirmation de sa noblesse le 15 Janvier 1700, par ordonnance de Hiérosme Bignon, Intendant de Picardie (*f*). Il épousa, par contrat du 7 Janvier 1667, par-devant Jain, Notaire à Oisemont, Demoiselle Marie de Riencourt, fille de Messire Louis de Riencourt, Chevalier, Seigneur de Tilloloy, Vaux, &c., & de Marguerite Mercier (*g*). De ce mariage vinrent (*h*) :

1. Charles de Forceville, qui continue la descendance.
2. François de Forceville, Chevalier, Lieutenant, puis Capitaine au régiment de Bourbon (*i*).
3. Ferdinand-Antoine de Forceville, Chevalier, mort à Abbeville le 23 Mai 1745 (*j*).
4. François-Alexandre de Forceville, Chanoine de Saint-Wulfran d'Abbeville (*k*).
5. Joseph-Louis de Forceville.
6. Charlotte de Forceville.
7. Marguerite de Forceville.
8. Françoise-Marguerite de Forceville, Élève de la maison royale de Saint-Cyr (*l*).

(*a*) P. Anselme, *Histoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VII, p. 748, généal. de Quiéret.
(*b*) Contrat de mariage de son fils Léonor-René, visé ci-après.
(*c*) Copie collationnée du 26 Septembre 1695.
(*d*) Contrat de mariage. Copie collationnée du 31 Août 1640.
(*e*) Transaction entre Charles & François de Forceville, du 2 Juillet 1673.
(*f*) Original en parchemin, signé de l'Intendant. — Villers de Rousseville, généal. de Forceville.
(*g*) D'Hozier, *Armorial général*, Registre V^{e}, article de Riencourt, p. 16.
(*h*) Les huit enfants sont mentionnés dans la maintenue de noblesse de Bignon.
(*i*) Commission originale du 18 Septembre 1694.
(*j*) Extrait des registres aux actes de l'état civil de l'église Saint-Wulfran.
(*k*) Aveu servi par son neveu Louis de Forceville, du 16 Novembre 1772.
(*l*) Bibliothèque Impériale, fonds d'Hozier, dossier de Forceville.

XII. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS de Forceville, Chevalier, Seigneur de Forceville, Colembert, Fontaine, Woirel, &c., eſt qualifié Comte dans la commiſſion de Capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon, qu'il reçut le 20 Décembre 1693 (*a*). Il épouſa, par contrat du 29 Février 1701, par-devant Maître Pierre Miellet, Demoiſelle Antoinette MOUCHET, fille de Daniel MOUCHET, Chevalier, Seigneur de Vauchelles, Commandant de la fortereſſe du Monthulin, en Boulonnais, Maréchal des camps & armées du Roi (*b*). Il fut père de :

1. CHARLES-FRANÇOIS, qui fuit.
2. JEANNE de Forceville, mariée, par contrat du 23 Juin 1719, à Mre René-Léonor de RIENCOURT, Chevalier, Seigneur d'Andechy (*c*).

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS, Chevalier, Seigneur de Forceville, Colembert & Comte de Forceville, fut reçu Page de la Petite Écurie du Roi en 1721 (*d*). Il y demeura quatre années, ainſi que le témoigne le certificat que lui délivra, le 30 Septembre 1725, Henry-Camille de Bléringhem, Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem, Commandant des Pages (*e*). Il ſe maria, par contrat du 10 Mars 1746, par-devant Maître Jourdain, Notaire à Paris, à Demoiſelle Éliſabeth-Geneviève DE CASSINI, fille de Jacques, Seigneur de Thury, Conſeiller du Roi & Directeur de l'Obſervatoire de Paris (*f*). De cette union :

1. LOUIS-ANTOINE de Forceville, qui fuit.
2. JACQUES-ANTOINE de Forceville, Chevalier de Saint-Louis (*g*).
3. LOUIS-DOMINIQUE de Forceville, Chevalier, Seigneur de Colembert, dit *Monſieur de Colembert;* Chevalier de Saint-Louis. D'abord Page de la Grande Écurie du Roi, il fut ſucceſſivement Sous-Lieutenant en la compagnie de Riolet, au régiment de Rouergue (*h*) le 21 Août 1767; Lieutenant au régiment d'Antin (*i*) le 10 Septembre 1769, & Capitaine au régiment de Rouergue (*j*). Il mourut ſans enfants de Demoiſelle Magdeleine DE L'ESPERON, Dame d'Ochancourt, qu'il avait épouſée par contrat du 14 Décembre 1807 (*k*).
4. CÉSAR-FRANÇOIS de Forceville, Chevalier, Sous-Lieutenant en la compagnie de Laval, au régiment Dauphin (*l*), par commiſſion du 11 Mai 1769.
5. JOSEPH-FRANÇOIS de Forceville, Chevalier, Seigneur de Saint-Hilaire, Sous-Lieutenant en la compagnie de Langlade, au régiment Dauphin, par commiſſion du 23 Janvier 1774 (*m*).
6. LOUISE-GENEVIÈVE de Forceville, Demoiſelle de Bernay,
7. LOUISE-GENEVIÈVE de Forceville, Demoiſelle de Saint-Hilaire,
8. FRANÇOISE-ÉLISABETH de Forceville, Demoiſelle de Colembert,

} mortes ſans alliances (*n*).

(*a*) Commiſſion originale; parchemin ſigné du Roi.
(*b*) Villers de Rouſſeville, *Nobiliaire de Picardie*, généalogie DE MOUCHET.
(*c*) D'Hozier, *Armorial général*, Regiſtre Ve, article DE RIENCOURT, p. 20.
(*d*) Brevet d'admiſſion.
(*e*) Certificat original.
(*f*) Contrat de mariage. Expédition en parchemin du 10 Mars 1746.
(*g*) Mazas, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis.*
(*h*) Commiſſion. Original en parchemin.
(*i*) (*j*) Acte de partage de la ſucceſſion de Charles-François de Forceville, du 28 Mai 1787, viſé ci-après.
(*k*) Copie collationnée.
(*l*) (*m*) Commiſſion. Original en parchemin.
(*n*) Les huit enfants ſont mentionnés dans l'acte de partage fait le 28 Mai 1787, des biens de leur père.

XIV. DEGRÉ.

LOUIS-ANTOINE de Forceville, Chevalier, Comte de Forceville, furvécut à fes cinq frères. Il avait été Page de la Grande Écurie du Roi (*a*), Lieutenant, puis Capitaine au régiment de Rouergue (*b*) & Chevalier de Saint-Louis, quand parvenu à un âge très-avancé, il époufa, le 19 Août 1818 (*c*) à Prefles (Seine-&-Oife), Demoifelle Marie-Émilie DE VINCENS DE CAUSANS, fille de Jacques DE VINCENS, Marquis de Caufans, Lieutenant-Général des armées du Roi, & de Marie-Jeanne-Élifabeth DE NOUE. De ce mariage il eut cinq enfants :

1. CHARLES-ANDRÉ-PAUL, qui fuit.
2. GABRIEL-ANTOINE-XAVIER, dit le Vicomte de Forceville, Officier au fixième régiment de huffards, époufa, par contrat du 16 Avril 1850 (*d*), Demoifelle Louife-Marie-Fanny DE FORCEVILLE DE MERLIMONT, fille de Louis-Marie-Dominique DE FORCEVILLE, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, & de Dame Jeanne-Marie-Hortenfe DE RIENCOURT. De ce mariage :
   I. HORTENSE-MARIE-HEDWIGE de Forceville (*e*), née à Amiens le 19 Septembre 1853.
   II. LOUIS-MARIE-JOSEPH-XAVIER de Forceville, né à Amiens le 12 Février 1857.
3. MARIE-JOSEPH-ADOLPHE, dit le Baron de Forceville, Receveur particulier des finances, allié, par contrat du 14 Février 1853 (*f*), à Demoifelle Ifabelle DE SERRE, dont :
   I. MARIE-JOSEPH-GEORGES-EUGÈNE de Forceville, né à Iffoudun le 22 Juillet 1856.
   II. LOUISE-ÉGIDIE-MARIE-JOSEPH de Forceville, née à Verfailles le 5 Octobre 1857.
   III. MARGUERITE-GERMAINE-MARIE-JOSEPH de Forceville, née à Bar-fur-Aube le 4 Décembre 1859.
   IV. MARIE-JOSEPH-PAULE de Forceville, née à Tonnerre le 18 Décembre 1862.
   V. MARIE-JOSEPH-HEDWIGE-ÉMILIE de Forceville, née à Tonnerre le 3 Août 1867.
4. MARIE-HENRIETTE-HEDWIGE de Forceville, époufa en premières noces, le 14 Décembre 1841 (*g*), Léonce-Charles-Emmanuel D'HANOTEL DE CAUCHY, dont :
   MARIE-PHILOMÈNE-LÉONTINE-ÉMILIE de Cauchy, née le 16 Novembre 1844.
   Et en fecondes noces, le 2 Janvier 1849 (*h*), le Comte Erneft DE VINCENS DE CAUSANS, dont :
   I. MARIE-ANTOINETTE-CLÉMENTINE-BERTHE, née le 23 Octobre 1849.
   II. MARIE-JOSEPH-LOUISE-ADÈLE, née le 27 Novembre 1854.
5. MARIE-JACQUES-CHARLES de Forceville, mort jeune.

(*a*) Commiffion de Sous-Lieutenant.
(*b*) Partage précité du 28 Mai 1787, où il eft repris en cette qualité.
(*c*) Extrait des regiftres aux actes de l'état civil de la commune de Prefles.
(*d*) Expédition en parchemin.
(*e*) Les dates de naiffance de tous les enfants de cette génération font prouvés par les extraits des regiftres aux états civils d'Amiens, Paris, Verfailles, Iffoudun, Forceville, &c.
(*f*) Expédition en parchemin.
(*g*) (*h*) Extrait des regiftres aux actes de mariage de la commune de Forceville.

XV. DEGRÉ.

Charles-André-Paul, Comte de Forceville, Membre du Confeil général du département de la Somme, époufa, par contrat du 20 Janvier 1853 (*a*), par devant Maître Cerveau, Notaire à Cinq-Mars-la-Pile, canton de Langeais (Indre-&-Loire), Demoifelle Marie-Félicie-Clémentine de Morry, fille de Mr Charles de Morry. De ce mariage font iffus :

1. Marie-Émilie-Blanche de Forceville, née le 14 Novembre 1853.
2. Marie-Henriette-Jeanne de Forceville, née le 21 Décembre 1856.
3. Marie-Joseph-Antoine-Robert de Forceville, né le 7 Mai 1867 & décédé, au château de Forceville, le 4 Mars 1868.



BRANCHE DES SEIGNEURS D'APPLAINCOURT ET DE BEZENCOURT.

VI. DEGRÉ.

Claude de Forcheville, fecond fils de Guillaume, Écuyer, Seigneur de Forcheville, fut Seigneur d'Applaincourt & de Bezencourt. Il époufa vers 1520 Françoife de Feuquières, fille de Pierre, Écuyer, Seigneur de Grandcamp, & de Jeanne de Cocquerel (*b*). D'après le teftament, qu'il foufcrivit à Bezencourt le 16 Octobre 1541 (*c*), on lui connaît trois enfants :

1. Nicolas de Forceville, qui continue la defcendance.
2. Adrienne de Forceville, mariée, par contrat du 5 Novembre 1543 (*d*), pardevant Maître Marcien Poftel, à Meffire Gilles de Cleré, Écuyer, Seigneur de Neuville-fous-Brefles, fils de Meffire Jacques de Cleré & de Renée de Chasteau-Bruyant.
3. Jeanne de Forceville, Religieufe à Morienne (*e*).

VII. DEGRÉ.

Nicolas de Forceville, Écuyer, Seigneur d'Applaincourt & Bezencourt, époufa, par contrat du 18 Février 1568, pardevant Nicolas Vaucquet & Nicolas de la Foffe, Notaires en la prévôté de Vimeu, Demoifelle Gabrielle de la Rivière, fille de Jehan de la Rivière, Chevalier, Seigneur de Villers-Campfart, Argoules, Dominois, &c., & de Marie de Roncherolle (*f*). De cette union :

1. Adrien de Forceville, ci-après.
2. Robert de Forceville, auteur de la branche des Barons & Vicomtes de Merlimont, rapportée plus loin.
3. Françoise de Forceville, demeurait à Rue, lorfqu'elle fit un teftament en faveur de fa nièce Madeleine de Forceville, le 12 Mars 1649 (*g*).

VIII. DEGRÉ.

Adrien de Forceville, Chevalier, Seigneur d'Applaincourt, Ainval, Bezencourt,

(*a*) Expédition en parchemin.
(*b*) Contrat de mariage de fon fils Nicolas & teftament du 16 Octobre 1541.
(*c*) Original en parchemin, figné & fcellé des armes de Forceville.
(*d*) Contrat de mariage. Original en parchemin.
(*e*) Teftament du 16 Octobre 1541.
(*f*) Original en parchemin, & ratification de ce contrat, du 1er Mars 1568.
(*g*) Expédition en papier, du 1er Avril 1649.

Sarton, Argoules, Dominois, &c., fut Enfeigne d'une compagnie au régiment de Rambures (*a*), puis Lieutenant pour le Roi au gouvernement de la ville de Doullens de 1616 à 1624 (*b*). Il mérita de recevoir le collier de l'ordre de Saint-Michel, que lui remit, le 10 Janvier 1629, Monfieur de Rambures, Gouverneur de Doullens (*c*). Adrien de Forceville époufa en premières noces, par contrat du 27 Janvier 1605, pardevant David Defmareft & Philippe Vaucquet, Notaires à Oifemont (*d*), Demoifelle Jeanne DE MONTHOMER, fille de Meffire Oudart DE MONTHOMER, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Frucourt, & de Catherine DE QUÉRECQUES. Elle mourut le 24 Septembre 1607, & le Seigneur de Bezencourt fe remaria, avant le 13 Juillet 1612, à Dame Barbe DE HILLE, veuve de Euftache DE BRIMEU, Comte de Mefghes (*e*). Sa première femme lui donna trois enfants :

1. FRANÇOIS de Forceville, Chevalier, mort jeune des fuites d'une bleffure reçue au fiége d'Arras (*f*).
2. GABRIELLE de Forceville, Abbeffe de l'abbaye de Saint-Michel de Doullens. Son élection, un moment conteftée, fut confirmée par une bulle du Pape Urbain VIII du 8 Décembre 1637 (*g*).
3. MADELEINE de Forceville, Dame de Bezencourt, Argoules, Moifmont, Sarton & autres lieux, jouiffait d'une fortune de 25000 livres de rente, fomme énorme pour cette époque (*h*), quand le Cardinal de Richelieu, fon coufin (*i*), lui fit époufer, le 8 Septembre 1640, Meffire Jean DE SCHULEMBERG ou CHULDEBERG, Comte de Montdejeu, Commandant pour le Roi des ville & citadelle de Rue (*j*). Son mari la rendit très-malheureufe, & Madeleine dut recourir à la Reine mère pour lui demander, dans une lettre fort curieufe qui a été imprimée (*k*), aide & protection contre les mauvais traitements de fon mari. Celui-ci fut l'un des plus grands Généraux de fon temps & devint fucceffivement Maréchal de France, Gouverneur des provinces d'Artois & du Berry. Il termina en 1671 une vie comblée d'honneurs, après avoir été folennellement revêtu des colliers de Saint-Michel & du Saint-Efprit (*l*). La Maréchale de Schulemberg lui furvécut peu de temps & mourut le 26 Janvier 1675 (*m*).



BRANCHE DES VICOMTES ET BARONS DE MERLIMONT.

VIII. DEGRÉ.

ROBERT de Forceville, Chevalier, Seigneur d'Applaincourt, & fecond fils de NICOLAS de Forceville & de Gabrielle DE LA RIVIÈRE, poffédait les feigneuries de

(*a*) Contrat de mariage du 27 Janvier 1605.
(*b*) L'Abbé Delgove, *Hiftoire de la ville de Doullens.*
(*c*) Lettres de l'ordre, parchemin original, & avis du Roi au Seigneur de Rambures pour qu'il remette à Adrien de Forceville les infignes de l'ordre.
(*d*) Original en parchemin. — Villers de Rouffeville, généalogies : DE FORCEVILLE & DE MONTHOMER.
(*e*) Copie collationnée du contrat de mariage de Dame Barbe de Hille avec Adrien de Forceville.
(*f*) Lettre écrite à la Reine mère par Madeleine de Forceville.
(*g*) *Gallia Chriftiana*, t. X, col. 1325. — Delgove, *Hiftoire de la ville de Doullens*, p. 294, 295.
(*h*) (*i*) Vie manufcrite du Maréchal de Schulemberg, à la Bibliothèque d'Arras.
(*j*) Contrat de mariage paffé à Amiens, devant Jean Daiz & Jean Dènes, Notaires; copie collationnée du 26 Octobre 1640.
(*k*) Lettre imprimée, 9 pages in-8°. Bibliothèque d'Amiens.
(*l*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 589 & t. IX, p. 194.
(*m*) Pièces relatives au procès intenté pour la fucceffion de la Maréchale de Schulemberg.

Bezencourt, Argoules, Sarton, Ainval, Merlimont, Groffliers, &c. (*a*). Il fut Capitaine au régiment de Rambures, après la démiffion du Baron des Adretz, le 1er Juin 1609 (*b*), & époufa en premières noces, par contrat du 22 Janvier 1607, Demoifelle Marguerite D'ARGENTEAU, Baronne de Merlimont, veuve de haut & puiffant Seigneur Angel DE MARBEZ, Baron de Marbez (*c*). Par ce contrat Marguerite donne à fon futur époux les terre & baronnie de Merlimont. Henri III, pour reconnaître les éminents fervices de Flour de Fertin, Lieutenant & Gouverneur de Rue, lui abandonna, par Lettres d'Août 1578, les vicomtés de Berck, Merlimont & Cucq, affifes en la comté de Saint-Pol & en relevant (*d*). Le 28 Octobre 1625, Robert de Forceville, déjà Baron de Merlimont, en acheta la vicomté, moyennant la fomme de 5100 livres, & depuis, fes defcendants ont toujours été qualifiés de Seigneurs, Barons & Vicomtes de Merlimont (*e*). Il convola en fecondes noces, par contrat du 19 Octobre 1624, avec Demoifelle Louife DE COSSART, fille de Antoine DE COSSART, Chevalier, Seigneur d'Efpiès, & de Marguerite DE CARVOISIN D'ACHY (*f*). Elle le rendit père de :

1. JEAN de Forceville, qui fuit.
2. NICOLAS de Forceville, Chevalier, Seigneur de Groffliers, Capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment d'Anjou (*g*), époufa, par contrat du 20 Septembre 1676, Demoifelle Marie-Marguerite DU CROCQ, fille de François DU CROCQ, Écuyer, Seigneur d'Imbertun, Capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment d'Elbeuf (*h*).

   Leur fils aîné, NICOLAS de Forceville, Seigneur de Groffliers, fut maintenu en fa nobleffe, par fentence de Hiérofme Bignon, Intendant de Picardie, le 8 Avril 1716 (*i*).
3. MADELEINE de Forceville, Religieufe à Berteaucourt (*j*).

IX. DEGRÉ.

JEAN de Forceville, Chevalier, Seigneur, Baron & Vicomte de Merlimont, Seigneur de Capelle, Rabaine, Sarton, &c., Capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment d'Efpiès (*k*), fut allié, par contrat du 2 Avril 1659 (*l*), en la préfence & au domicile de Monfeigneur le Comte de Montdejeu, Maréchal de France & Gouverneur d'Arras, à Demoifelle Marie DE LESQUÉVIN DE BACONVAL, fille de Louis DE LESQUEVIN DE BACONVAL, Chevalier, Lieutenant-Colonel du régiment d'Allemagne.

Jean de Forceville mourut le 11 Novembre 1682 (*m*), laiffant trois enfants :

1. JEAN-FRANÇOIS de Forceville, qui continue la defcendance.
2. ROBERT de Forceville, auteur de la feconde branche des Seigneurs de Groffliers (*n*), éteinte en la perfonne de LOUIS-HUBERT de Forceville, Che-

(*a*) Voir fon contrat de mariage & les titres qui le concernent.
(*b*) Commiffion originale en parchemin, fignée du Roi.
(*c*) Bibliothèque Impériale, fonds d'Hozier, doffier de Forceville.
(*d*) Titres de propriété de Merlimont.
(*e*) Acte d'acquifition. Expédition en papier.
(*f*) Contrat de mariage. Copie collationnée. — Voir la notice COSSART D'ESPIÈS, ci-devant, p. 526.
(*g*) (*h*) Contrat de mariage. Copie collationnée du 3 Avril 1720 où il eft mentionné avec cette qualité.
(*i*) Original en parchemin, figné de l'Intendant, & recueil de Villers de Rouffeville.
(*j*) Les trois enfants font mentionnés aux teftaments de Robert de Forceville, du 25 Décembre 1663, & de fa veuve, du 14 Juillet 1678.
(*k*) (*l*) Contrat de mariage. Copie collationnée du 21 Novembre 1700.
(*m*) Extrait mortuaire des regiftres de la paroiffe de Saint-Joffe, du 3 Octobre 1707.
(*n*) Contrat de mariage du 2 Juin 1702.

valier, Vicomte de Groſſliers, Capitaine au régiment de la Rochefoucault-dragons en 1787 (*a*).

3. Marie-Gabrielle de Forceville (*b*).

X. DEGRÉ.

Jean-François de Forceville, I[er] du nom, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, Seigneur de Capelle, Rabaine & autres lieux, fut ſucceſſivement Lieutenant d'une compagnie d'infanterie au régiment de Hainaut, le 27 Mai 1694 (*c*), Lieutenant d'une compagnie au régiment de Belleforière en 1696 & Aide-Major du régiment de Melun le 7 Mars 1707 (*d*); c'eſt pour lui que fut rendue, le 25 Juin 1699, par Hiéroſme Bignon, Intendant de Picardie, l'ordonnance de maintenue en ſa nobleſſe (*e*). Il avait épouſé, par contrat du 13 Mai 1702 (*f*), Demoiſelle Catherine Le Vaillant de la Pasture, fille de Jean-Baptiſte Le Vaillant, Chevalier, Seigneur de la Paſture. Elle demeura veuve en 1727 & fit ſon teſtament le 8 Mai 1748 (*g*). On y trouve mentionnés ſes trois enfants :

1. Jean-François de Forceville, qui ſuit.
2. Armand-Jules, Chevalier, dit le Vicomte de Forceville, ſervait en qualité de Cadet dans le régiment de Chepy en Janvier 1727 (*h*), & fut plus tard nommé Lieutenant dans le bataillon de milice d'Abbeville (*i*). Succeſſivement Capitaine au régiment de Longuerue le 12 Avril 1736 (*j*), & de Giſors, le 29 Octobre 1741 (*k*), il obtint enfin la Lieutenance du Roi en la ville de Rue (*l*). Il avait épouſé Dame Louiſe Guérin, qui lui ſurvécut & fut inhumée, le 17 Février 1769, dans les caveaux de l'égliſe Saint-Paul de Paris (*m*).
3. Catherine-Josephe de Forceville, reçue dans la maiſon royale de Saint-Cyr, ſur preuves de Septembre 1703 (*n*), épouſa Meſſire Louis du Vernet de Roquefort, Chevalier, Major pour le Roi de la ville de Prague-Mouillon en Rouſſillon (*o*).

XI. DEGRÉ.

Jean-François II de Forceville, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, Seigneur de Capelle, Rabaine, Queſques, Velinghem & autres lieux, épouſa, par contrat du 23 Janvier 1733, pardevant Joſeph Hacot, Notaire à Montreuil (*p*), Demoiſelle Catherine-Hélène de Bresdoult, fille aînée de Meſſire Gabriel de Bresdoult, Chevalier, Seigneur & Vicomte d'Authie, & de Suzanne de Saint-Aignan.

(*a*) Contrat de mariage de Louis-François-Marie de Forceville, du 21 Mai 1787, viſé ci-après.
(*b*) Contrat de mariage de ſon frère & pièces du procès pour la ſucceſſion de la Maréchale de Schulemberg.
(*c*) Certificat en parchemin du Colonel de l'infanterie du Hainaut.
(*d*) Original en parchemin. — Sentence du Roi en faveur de Jean-François, où il eſt nommé Lieutenant, & certificat ſigné & ſcellé du Marquis de Melun.
(*e*) Original en parchemin, ſigné de l'Intendant, & recueil de Villers de Rouſſeville.
(*f*) Copie collationnée du 23 Mai 1702.
(*g*) Copie collationnée du 30 Septembre 1749.
(*h*) Brevet original & certificat du Marquis de Chepy du 16 Mai 1733.
(*i*) Lettre ſignée du Roi, du 5 Avril 1729.
(*j*) Certificat de ſervice.
(*k*) Congé de 4 mois.
(*l*) Extrait des regiſtres du Conſeil d'État, du 8 Mai 1744.
(*m*) Extrait des regiſtres de l'égliſe Saint-Paul, du 24 Avril 1769.
(*n*) Bibliothèque Impériale, fonds d'Hozier, doſſier de Forceville.
(*o*) Extrait des regiſtres de N. D. de Verſailles. Acte de baptême de Louis du Vernet, leur fils.
(*p*) Copie collationnée du 26 Janvier 1733.

Elle mourut fans enfants, & le Vicomte de Merlimont fe remaria, par contrat du 21 Mars 1740 (*a*), devant Maître Jacques Poultier, Notaire à Montreuil, avec Demoifelle Marie-Françoife DE POUCQUES, fille de Meffire Antoine DE POUCQUES, Chevalier, Seigneur de Quefques, Velinghem, &c., & d'Élifabeth DE FLAHAUT. Il en eut deux enfants :

1. LOUIS-FRANÇOIS-MARIE de Forceville, qui fuit.
2. MARIE-LOUISE-FRANÇOISE de Forceville, émigra à Londres, où elle fit fon teftament le 7 Février 1812 (*b*).

XII. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS-MARIE de Forceville, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, Seigneur de Merlimont, Rabaine, Quefques, Velinghem & autres lieux, fut reçu, le 10 Juillet 1767, au nombre des 200 chevau-légers de la garde du Roi (*c*). Il y demeura jufqu'au 30 Septembre 1787, que Louis XVI dut fupprimer cette compagnie d'élite, & reçut alors en compenfation la croix de Saint-Louis & une penfion de 200 livres (*d*). Il avait époufé, par contrat du 21 Mai 1787, pardevant Maître Remy Poultier, Notaire à Montreuil (*e*), Demoifelle Marie-Anne LE NOIR, fille de Meffire Henry LE NOIR, Chevalier, Seigneur de la Sufoye, du Bus, de Fontibert, de Dignopré, de Francleu, Ecuire, Ambricourt, Sorrus, Romont, & Vicomte héréditaire de Montreuil-fur-mer. Remarquons en paffant que les liens de parenté qui uniffaient les Vicomtes de Merlimont à leurs aînés, les Seigneurs de Forceville en Vimeu, pour être très-éloignés, n'en étaient pas moins toujours reconnus : ainfi au nombre des parents affiftant au mariage de Louis-François-Marie, figure fa coufine, Madame de Caffini, veuve de Meffire Charles-François de Forceville, qui figne le contrat avec fes fils. De cette union naquit un feul fils :

LOUIS-MARIE-DOMINIQUE de Forceville, qui fuit.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-MARIE-DOMINIQUE de Forceville, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, époufa, par contrat du 28 Octobre 1813, Demoifelle Jeanne-Marie-Hortenfe DE RIENCOURT, fille de Meffire François-Marie, Comte DE RIENCOURT DE VAUX, & de Marie-Anne-Gilberte DU CROCQUET DE SAVEUSE (*f*). De cette union font iffues (*g*) :

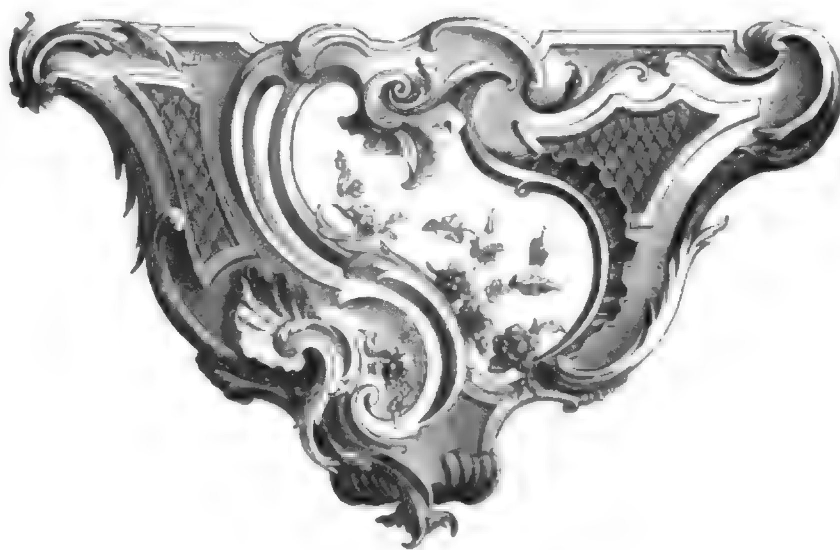
1. LOUISE-HORTENSE-ANTONINE de Forceville de Merlimont, née à Montreuil le 14 Avril 1817 & morte à Nice le 27 Mars 1841 (*h*).
2. LOUISE-MARIE-FANNY de Forceville de Merlimont, née le 15 Mars 1819, mariée, par contrat du 16 Avril 1850, à Monfieur Gabriel-Antoine-Xavier, Vicomte DE FORCEVILLE, de la branche aînée, dont poftérité (*i*).
3. MARIE-ANTOINETTE-HORTENSE-HONORINE de Forceville de Merlimont, née à Montreuil le 26 Septembre 1822, mariée, par contrat du 31 Mars 1842, à

(*a*) Copie collationnée du 4 Avril 1740.
(*b*) Expédition en parchemin.
(*c*) Lettres originales de Michel-Ferdinand d'Albert-d'Ailly, Duc de Chaulnes.
(*d*) Lettres du Roi & lettres fignées : Duc d'Aiguillon & la Tour-du-Pin. — Brevet de Chevalier de Saint-Louis.
(*e*) Copie collationnée en parchemin, du 2 Juin 1787.
(*f*) Extrait des regiftres aux actes de mariage de la ville d'Amiens, année 1813.
(*g*) Les actes de naiffance des 4 enfants font extraits des regiftres de Montreuil-fur-mer.
(*h*) Extrait mortuaire, légalifé au Confulat de Nice.
(*i*) Voir au XIVe degré de la branche aînée.

Monſieur Pierre-François-Xavier, Vicomte DE CALONNE D'AVESNE, dont poſtérité (*a*).

4. LOUISE-MARIE-CÉLINE-GILBERTE de Forceville de Merlimont, née à Montreuil le 27 Février 1827 & décédée le 13 Février 1828.

(*a*) Voir ci-devant la généalogie de la maiſon DE CALONNE D'AVESNE, p. 392.



DE FORESTA,

Marquis de Foresta & de la Roquette, anciens Seigneurs de Lançon, de Collongue, de Mimet, de Rougiers, de Venel, du Castelar, de Châteauneuf, &c., Barons de Tretz & de Moissac.

EN PROVENCE.



Palé d'Or & de Gueules de six pièces; à la Bande de Gueules, brochante sur le tout. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS ET CIMIERS : *trois Aigles de Sable, couronnées d'Or.* DEVISE : A nido devota tonanti.

La famille DE FORESTA, établie en Provence depuis plus de trois siècles, est originaire d'Italie. Ses ancêtres, d'après tous les auteurs qui ont parlé de cette maison, ont joué un rôle considérable dans l'histoire de la haute Lombardie & des républiques de Venise & de Gênes. Elle a successivement possédé vingt-deux fiefs ou terres nobles en Provence & donné à l'ordre de Malte douze Chevaliers de justice, Commandeurs, Baillis & Grands Prieurs (*a*).

ODASIUS de Foresta, qualifié Chevalier en 1290, eut pour fils MAFFÉE « *ex nobili vetustâque Forestorum familiâ natus* (b) » lequel fut un Magistrat éminent, orateur & jurisconsulte. Attaché à la cause de l'Empereur Louis IV de Bavière, il fut traité par ce Prince avec une grande distinction & reçut de lui en 1330 le titre, alors insigne, de Comte Palatin, transmissible à toute sa postérité mâle, ainsi qu'un grand nombre d'autres priviléges dont l'un surtout est cité par Laroque dans son *Traité de la Noblesse* (c), comme un abus de la puissance impériale.

Le petit-fils de Maffée, JEAN, dit *Annes de Foresta*, devint Connétable de la république de Venise, l'ami & le compagnon d'armes du grand Capitaine Coleoni. CHRISTOPHE de Foresta, descendant au VI[e] degré de Maffée, vint vers 1516 s'établir en Provence où il acquit d'abord les seigneuries de Lançon & de Mimet. Il retint ensuite, par droit de prélation, l'importante baronnie de Tretz pour laquelle il prêta hommage à François I[er], en 1537.

Les deux fils de Christophe, FRANÇOIS & JEAN-AUGUSTIN de Foresta, furent les chefs de trois branches : l'une, des Seigneurs de Collongue, éteinte en 1775; la seconde, des Seigneurs de Venel, seule subsistante aujourd'hui; & la troisième, des Seigneurs du Castelar, Marquis de la Roquette.

JEAN-AUGUSTIN de Foresta, second fils de Christophe & chef de cette dernière

(*a*) Pour plus de détails, voir la notice de Lainé, *Archives de la Noblesse*, t. I[er].
(*b*) Jacques-Philippe de Bergame, *Supplementum supplementi.* — Voyez aussi : Donato Calvi, *Éphémérides sacrées & profanes de Bergame*; — Laroque, *Traité de la Noblesse.*
(*c*) Page 329.

branche, époufa en 1553 Anne D'ALBERTAS (*a*). Il fut créé Premier Préfident du Parlement de Provence le 5 Juillet 1558, & mourut en 1588, ayant traverfé l'époque orageufe de la Ligue.

La terre feigneuriale de la Roquette fut érigée en marquifat (*b*) pendant la minorité de Louis XIV (en Décembre 1651), en faveur d'un autre JEAN-AUGUSTIN, petit-fils du précédent, & lui-même fecond Préfident au Parlement de Provence, lequel, pendant les troubles de la minorité, avait foutenu les droits du jeune monarque avec autant de prudence que de zèle, ainfi qu'il confte d'une lettre à lui adreffée par la Régente Anne d'Autriche (*c*). Cette terre de la Roquette a paffé de nos jours dans la branche de Venel, laquelle a été, comme nous le dirons plus tard, confirmée dans la poffeffion du titre attaché audit fief.

Nous fignalerons encore dans la branche éteinte des Seigneurs du Caftelar :

JEAN-PAUL de Forefta, Ier du nom, troifième fils du Premier Préfident Jean-Auguftin, Confeiller du Roi, Juge du palais de Marfeille, né le 19 Août 1564, marié en 1586 à Marguerite DE LEINCHE, qui fut marraine de Pierre d'Hozier (*d*);

Et MARGUERITE de Forefta, fille DE JEAN-PAUL de Forefta, IIe du nom, Marquis de la Roquette, laquelle époufa en 1678 Jérôme D'AUDIFFRET, Baron de Gréoulx & Lieutenant-général de l'amirauté de Marfeille (*e*).

La branche du Caftelar s'eft éteinte en la perfonne de BRUNO-MARIE de Forefta, mort à Paris en 1819, Bailli, Grand-Croix de l'ordre de Malte & dernier Ambaffadeur de la Religion auprès du gouvernement français pendant la révolution.

La filiation de la branche de Venel aujourd'hui exiftante eft établie comme il fuit, en comptant les degrés à partir D'ODASIUS cité en tête de cette notice.

VIII. DEGRÉ.

CHRISTOPHE, défigné plus haut, auteur des Forefta de Provence, lequel eut pour fils aîné :

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Forefta, IIe du nom, Baron de Tretz, Seigneur de Lançon, de Rougiers, de Collongue & de Venel, Maître d'hôtel ordinaire des Rois Henri II, François II & Charles IX. De fon mariage avec Catherine DE CABANNES, il eut fix enfants, dont l'aîné fut :

X. DEGRÉ.

ANTOINE de Forefta, IIe du nom, Baron de Tretz. Il époufa : 1° par contrat du 7 Septembre 1592, Anne D'HOSTAGER, fille de Pierre D'HOSTAGER & d'Élifabeth DE VENTO DES PENNES; 2° par contrat du 5 Juillet 1611, Marthe DE RAIMOND-MODÈNE, fille de Pierre DE RAIMOND-MODÈNE & de Jeanne DE BARRALIER-MONTAUBAN. Il eut du premier mariage fix enfants; & du fecond quatre enfants, qui furent :

1. SCIPION-ANTOINE, qui fuit.
2. CHARLES de Forefta, Protonotaire du Saint-Siége apoftolique.

(*a*) Ve Regiftre de cet Armorial, art. D'ALBERTAS, page 6.
(*b*) Voir les Lettres patentes à la fin de cette notice.
(*c*) Honoré Bouche, *Chorographie de Provence*, tome II, page 970.
(*d*) IIIe Regiftre de cet Armorial, art. D'HOZIER, page IV des *preuves*.
(*e*) Ier Regiftre de cet Armorial, art. D'AUDIFFRET.

3. Catherine de Foresta, mariée, par contrat du 1er Juin 1632, à Pierre de Quiqueran, Seigneur de Beaujeu (a).
4. Angélique de Foresta, morte Religieuse Ursuline à Aix.

XI. DEGRÉ.

Scipion-Antoine de Foresta, Seigneur de Venel, né le 1er Octobre 1629, marié, par contrat du 28 Mai 1650, à Louise de Moustiers, dont il eut dix enfants; l'aîné :

Joseph-Ignace de Foresta, Prévôt du chapitre de la cathédrale de Marseille, qui devint Évêque & Prince d'Apt en 1695, & mourut en 1736.

XII. DEGRÉ.

François de Foresta, IIIe du nom, second fils de Scipion-Antoine, fut dans son enfance reçu Chevalier de Malte & devint Lieutenant des galères du Roi. Autorisé à quitter l'ordre après avoir fait ses quatre caravanes, il épousa, par contrat du 13 Octobre 1694, Cécile-Gabrielle de Moustiers, & en eut neuf enfants, dont le troisième suit.

XIII. DEGRÉ.

Jean-François de Foresta, né le 27 Juillet 1706, Garde de l'étendard des galères de France. De son mariage, contracté le 20 Octobre 1727, avec Marie-Gabrielle de Bricard, il eut seize enfants, parmi lesquels :

XIV. DEGRÉ.

Marie-Joseph-Maffée de Foresta, né à Marseille le 15 Août 1730, nommé Lieutenant des vaisseaux du Roi le 17 Avril 1757 & Chevalier de Saint-Louis le 1er Mai 1763. Il épousa, par contrat du 7 Mai 1769, Claire-Julie de Rémusat, fille de Charles de Rémusat & de Marie-Anne de Candolle. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

Marie-Paul-Augustin de Foresta, Conseiller à la Cour royale d'Aix, mort le 7 Septembre 1851. Et

XV. DEGRÉ.

Marie-Joseph, Marquis de Foresta, né à Marseille le 28 Mars 1783, Préfet sous la Restauration & Gentilhomme honoraire de la chambre du Roi Charles X, Chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Officier de la Légion d'honneur, Grand-Cordon de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche, &c., mort à Aix le 11 Février 1858.

Adopté par son grand-oncle le Bailli de Foresta, dernier Marquis de la Roquette, en qui s'est éteinte, comme nous l'avons vu, la branche des Seigneurs du Castelar, Marie-Joseph fut, en outre, par Lettres patentes du Roi Louis XVIII, en date du 28 Mai 1821, confirmé dans la possession du titre ci-devant attaché au fief de la Roquette dont il était devenu possesseur. Il avait épousé en premières noces, le 9 Décembre 1812, Marie-Joséphine-Constance de Chalvet-Souville, décédée le 4 Février 1823, Sous-gouvernante des Enfants de France; & en secondes noces,

(a) Ier Registre de cet Armorial, art. de Quiqueran.

le 8 Février 1825, Marie-Charlotte-Léon-Suzanne-Thècle-Softhènes d'Ourches, fille de Pierre-Didier-François, Marquis d'Ourches, Chambellan de Monfieur (depuis Louis XVIII), & de Marie-Charlotte-Hyacinthe de la Vallée-Rarécourt de Pimodan.

Du premier lit :

1. Marie-Maxence, qui fuit.
2. Marie-Albéric de Forefta, né le 8 Janvier 1818, Religieux Profès de la Compagnie de Jéfus.
3. Marie-Natalie de Forefta, née le 15 Juin 1820, Dame de l'ordre Théréfien de Bavière, Dame du palais de S. A. R. Madame la Ducheffe de Parme, morte le 26 Août 1859.

Du fecond lit :

4. Marie-Joséphine de Forefta, née le 30 Mai 1832.
5. Marie-Euphrasius-Maffée-Charles de Forefta, né le 5 Février 1836
6. Marie-Gabriel-Paul de Forefta, né le 7 Mai 1838.
7. Marie-Septime-Fernand de Forefta, né le 18 Décembre 1841, Zouave pontifical.

XVI. DEGRÉ.

Marie-Maxence, Marquis de Forefta, né à Aix le 5 Février 1817, Chevalier non profès de Saint-Jean de Jérufalem, marié, le 30 Janvier 1843 (contrat du 3 Décembre 1842), à Eugénie-Sophie-Caroline-Mathilde de Bully, dont font iffus :

1. Henri-Marie-Joseph de Forefta, né le 23 Juillet 1855, filleul de Monfieur le Comte & de Madame la Comteffe de Chambord.
2. Marie-Thérèse-Charlotte de Forefta, née le 8 Janvier 1857.
3. Pierre-Marie-Joseph de Forefta, né le 7 Décembre 1863.

Auteurs a consulter : Ronchetti, Donato Calvi, Céfar de Noftradamus, Honoré Bouche, Papon, Artefeuil, l'Abbé Robert de Briançon, &c.



ÉRECTION DE LA BARONNIE DE LA ROQUETTE EN MARQUISAT

Par Louis XIV en faveur de Jean-Auguftin de Forefta.

Du mois de Décembre 1651.

Copie collationnée.

LOUIS, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier & terres adjacentes, à tous préfents & advenir Salut. Confidérant que comme il n'y a rien de fi recommandable que la continuelle affection des fujets au fervice de leurs princes, il n'y a rien auffy de plus jufte que la reconnoiffance que le fouverain en doit avoir, parce qu'elle eft néceffairement excitée & échauffée lorfque'lle fe trouve reconnüe & en qu'elque façon recompenfée, c'eft auffy par cette raifon que nous avons été convié de confidérer les bons fervices que notre amé & féal Jean-Augustin de Forefta, Confeiller en nos Confeils & Préfident en notre Cour de Parlement de Provence, Baron de la Roquette, nous a rendus & à cet État, & ceux qu'il continue journellement de nous rendre avec des foins & des témoignages très-importants pour le bien de notre Etat, repos & tranquillité de ladite Provence, & ce qui eft d'autant plus remarquable, c'eft que la fidélité & volonté qu'il fait continuellement paroitre lui eft comme héréditaire, ne faifant que imiter en cela ce que notre amé & féal Mr Jean-Auguftin de Forefta, Baron de Très, fon ayeul paternel, Confeiller en notre Cour & premier Préfident en notre Cour de Parlement de Provence, enfemble Mr Pierre de Forefta, Cardinal & Chancellier de France (a) & Mre François de Forefta, auffy Confeiller en nos

(a) C'eft une erreur. Le Cardinal appartenait à la famille de la Foreft-Divonne.

confeils & Maître d'hôtel ordinaire, ont toujours fait paroître en toute rencontre & en toutes leurs actions, en telle forte que nous croirions n'être pas fatisfaits nous mesme fy des fy longs fervices, fy longuement continués en une même famille, & qui vont toujours en augmentant en la perfonne dudit fieur Préfident de la Roquette, ne reçoivent quelque effect & témoignage de notre reconnoiffance; laquelle avons eftimé ne pouvoir mieux expliquer pour le préfent que en donnant au Sieur Préfident de la Roquette quelque dignité qui puiffe eftre eftendue & communiquée à fa poftérité, que en érigeant en marquifat la terre de la Roquette qu'il poffède en touts fiefs & autres droits feigneuriaux, & qu'il tient déjà en tiltre de baronnie, afin qu'il aye dans fa maifon quelque marque de notre bienveillance, & qu'il aye d'autant plus de fujet de nous continuer fes fervices avec le même zèle qu'il a fait jufqu'à préfent.

Pour ces caufes & autres à ce nous mouvans, nous avons, par les préfentes fignées de notre main, crée & érigé, créons & erigeons la dite terre de la Roquette, poffédée en tiltre de baronnie en touts fiefs & jurifdiction, en tiltre & dignité de marquifat; voulons que ledit Jean-Auguftin de Forefta & les fiens puiffent à l'avenir fe dire & qualifier, tant en jugement que dehors & en touts actes, de Seigneurs & Marquis dudit la Roquette, & qu'il joüiffe pleinement & paifiblement de tous les honneurs, droits & prérogatives qu'il y apartient, déclarant en outre que venant à décéder fans enfants mafles, nous n'entendons point que la dignité de marquifat demure réunie, nonobftant l'ordonnance du Roy Charles 9[e] de l'an 1566, à laquelle & à tous autres édits faits ou que nous pourrions faire à l'avenir, nous avons expreffément derrogé par ces préfentes, lefquelles autrement n'auroient point été acceptées; à la charge toutesfois que fy le dit S[r] Jean-Auguftin de Forefta, Préfident & Marquis de la Roquette, vient à décéder fans enfants mâles ou femelles, audit cas feulement ledit marquifat demurera réuni à notre domaine, fuivant la fufditeordonnance. Sy donnons en mandement.... Donné à Poitiers au mois de Décembre l'an de grâce mil fix cent cinquante un, & de notre règne le neufvieme. ***Signé*** : LOUIS; par le Roy, Comte de Provence, DE LOMENIE.

Enregiftré ès regiftres des Lettres Royaux de la Cour du Parlement de Provence, fuivant l'arreft rendu par la Chambre ordonnée durant les vaccations du vingtième Septembre mil fix cent cinquante deux. ***Signé*** : ESTIENNE.

Collationné par nous Écuyer, Confeiller Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes finances : DUMON.



CONFIRMATION DU TITRE DE MARQUIS DE FORESTA.

Par Louis XVIII en faveur de Marie-Jofeph de Forefta.

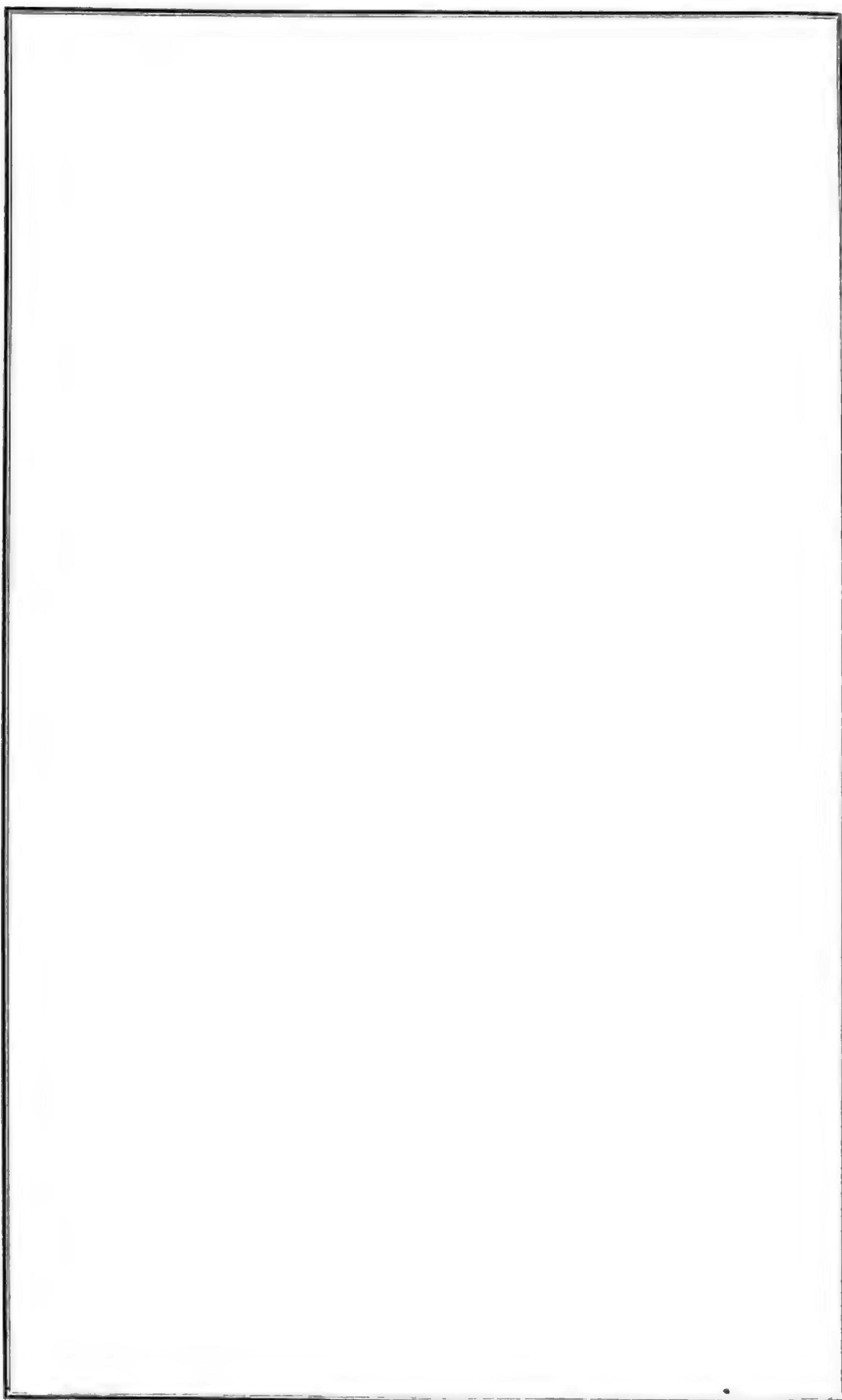
Du 28 ***Mai*** 1821.

Extrait.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU.... Notre amé le S[r] MARIE-JOSEPH de Forefta,... nous a fait expofer que, par Lettres patentes du mois de Décembre 1651, le Roi Louis XIV, notre augufte aïeul & prédéceffeur, a érigé en marquifat la terre de la Roquette appartenant à la famille de l'expofant & fituée......... & qu'il défirerait obtenir de notre grâce la confirmation du titre de Marquis..........

En conféquence.......... fur la préfentation qui nous a été faite......... prenant en confidération les bons & loyaux fervices que la famille de l'expofant a rendus à l'État, tant fous notre règne que fous celui des Rois nos prédéceffeurs, & voulant donner à lui-même un témoignage de notre bienveillance particulière pour le dévouement dont il nous a donné des preuves, nous l'avons, par notre ordonnance du 28 Mai dernier, confirmé dans la poffeffion du titre de Marquis........... A ces caufes, nous avons........... confirmé & maintenu, & par ces préfentes, nous confirmons & maintenons led. S[r] Marie-Jofeph de Forefta.......... dans la poffeffion & jouiffance du titre de Marquis............. lequel titre fera tranfmiffible à fa defcendance directe légitime, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Voulons qu'il puiffe porter le titre, &c. Mandons & ordonnons... &c.......





LE FRANÇOIS DES COURTIS (a),

Marquis de la Groye, anciens Seigneurs des Courtis, de la Mare, de Soubran, du Pufch, de Soulangé, du Bois-Florimond, de la Tour, de Pouzieux, du Chillay, de la Borde, du Pleffis-Guénand, de la Valette & de Brétigny.

EN TOURAINE, POITOU ET ANGOUMOIS.



D'Azur à une Tour d'Argent, chargée de trois Mouchetures d'hermines de Sable, pofées 2 & 1 ; accoftée de deux Fleurs de lis d'Argent, & foutenue d'une Croifette de même.

L'an 1272 vivait à Naples Clément Francese, que l'Hermite-Souliers indique comme le premier ancêtre connu de la famille, mais la filiation ne peut être établie fans interruption qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

Antoine François, Chevalier, Seigneur de la Mare, &c., qui a vécu de 1420 à 1480 dans la ville & le comté de Tende (Piémont), dont il était Gouverneur, pofte que plufieurs de fes ancêtres avaient déjà occupé (*b*). Il époufa, par contrat du 1er Mars 1450, Anne de Grimaldi, de la famille princière de Monaco, alliance qui prouve qu'à cette époque déjà la famille occupait une haute pofition dans la Nobleffe. De cette union il eut plufieurs enfants (*c*), entre autres :

II. DEGRÉ.

Carles François, Chevalier, Seigneur de la Mare, &c., qui, comme fon père, fut Gouverneur de Tende, époufa, par contrat du 17 Avril 1487, Ifabeau de Villeneuve de Grouillan. Il fit avec éclat les guerres d'Italie, ainfi que le prouvent plufieurs lettres de René de Savoie, fon ami, dont les autographes font confervés dans les archives de la famille (*d*). Il périt glorieufement à la bataille de Pavie, le 26 Février 1525, avec deux de fes fils (*e*). Peu de temps après, fon château de la

(*a*) Jufqu'au commencement du XVIIIe fiècle, tous les actes fans exception portent comme nom patronymique, *François*. A cette époque on voit apparaître dans quelques actes, l'article *Le*; dans la feconde moitié du fiècle cette altération devient fi fréquente qu'elle conftitue la règle, & tous les actes fans exception portent bientôt Le François, & cette dernière orthographe a été fanctionnée en 1846 par un jugement du Tribunal de première inftance de Poitiers.

(*b*) Enquête faite à Tende le 30 Mai 1616, en exécution d'un arrêt de la Cour des aides.

(*c*) Pour plus de détails généalogiques voir la notice confacrée à cette famille par M. Carré de Bufferolle dans fon *Calendrier de la Nobleffe de Touraine, de l'Anjou, du Maine & du Poitou*, pour 1867.

(*d*) Plufieurs lettres du Comte de Morette & de René de Savoie. Archives de famille.

(*e*) L'acte de fépulture figné par le Curé & le Vicaire de Saint-Lazare, près de Pavie, & écrit en italien, eft confervé dans les archives.

Mare fut mis à fac par les troupes de Charles-Quint (*a*). De fon mariage font iffus plufieurs enfants, parmi lefquels :

III. DEGRÉ.

Antoine François, Chevalier, Seigneur de la Mare, &c., fe réfugia en France, pour fe fouftraire à la fureur des ennemis; il y fut fuivi par la faveur d'Honorat de Savoie, Comte de Villars, qui lui conféra en 1559 le grade de Capitaine-Gouverneur du Grand-Preffigny, en Touraine (*b*). Sa vie ne fut qu'une glorieufe fuite de combats dans les armées catholiques (*c*). Il époufa, par contrat du 14 Mars 1568, Perine Migret de Fossecreuse, dont il eut plufieurs filles, ainfi que plufieurs fils, entre autres :

IV. DEGRÉ.

Honorat François, Chevalier, Seigneur de la Borde, &c., acheta, le 27 Juin 1600, le château & la feigneurie des Courtis (*d*), & dès lors la famille s'établit définitivement en Touraine (*e*). Il fe maria, par contrat du 17 Avril 1602, à Anne Quentin, dont il eut deux filles & cinq fils, dont :

V. DEGRÉ.

César François, Chevalier, Seigneur des Courtis, &c., obtint, le 8 Mai 1663, un arrêt de maintenue de la Cour des aides. Il avait époufé, le 10 Octobre 1645, Claude de Puyvinaut, de laquelle font venus plufieurs enfants, entre autres :

VI. DEGRÉ.

Honorat-Jean François, Chevalier, Seigneur des Courtis, &c., s'unit, le 18 Janvier 1680, à Bonne de Marcé, de laquelle font nés trois enfants, parmi lefquels :

VII. DEGRÉ.

Jean Le François, Chevalier, Seigneur des Courtis, &c., figure parmi les Gentilshommes de Touraine au Grand Armorial de France fous le nom de Jean François, Chevalier, Seigneur de Pouzieux. Il époufa, le 11 Février 1711, Marie-Françoife Vezien de Champaigne ; de ce mariage font iffus huit enfants, entre autres :

VIII. DEGRÉ.

Louis-Jean-Théodore Le François, Chevalier, Seigneur des Courtis, avait époufé, le 25 Octobre 1740, Marie-Louife-Adélaïde de Mousseaux. Il eft décédé en 1756. Ils laiffèrent plufieurs enfants :

1. Jacques-Jean, qui fuit, auteur de la branche aînée.
2. Augustin-Josaphat Le François, Vicaire général du diocèfe de Saint-Claude,

(*a*) (*b*) (*c*) Enquête faite à Tende en 1615 & 1616.

(*d*) Acte confervé dans les archives de la famille.

(*e*) En 1614, il eut à foutenir un procès contre les habitants du Grand-Preffigny qui lui conteftaient fes privilèges de la Nobleffe, comme étant iffu d'une famille étrangère, & le 11 Août 1615, la Cour des aides ordonna qu'une enquête fût faite à Tende & en Touraine, fur fon origine. Cette enquête eut lieu en 1615 & 1616 & fe termina le 8 Juin 1617 par un arrêt de la Cour des aides qui maintenait Honorat dans tous fes privilèges. (L'enquête & l'arrêt font dans les archives de la famille.)

décédé à Paris le 3 Décembre 1823, étant Aumônier de l'orphelinat Marie-Thérèse.

3. Antoine, auteur de la branche cadette, rapportée plus loin.
4. Agathe Le François, mariée à Louis-Pierre, Vicomte de Chabot.
5. Charles-Pierre Le François, mort jeune.



BRANCHE AINÉE.

IX. DEGRÉ.

Jacques-Jean Le François, Chevalier, Seigneur des Courtis, qualifié Marquis de la Groye (*a*), épousa, en premières noces, Françoise-Adélaïde de Ranché; & en secondes noces, le 7 Août 1776, Adélaïde-Armande de la Roche-Cézy de la Groye. Vers 1780, il acheta de son beau-frère le château & la seigneurie de la Groye, érigée en 1661 en marquisat, & n'en porta le titre qu'après la mort de celui-ci. En 1789, il fut nommé Député suppléant de la Noblesse de la sénéchaussée de Châtellerault aux États généraux, & décéda en émigration Chevalier de Saint-Louis. Il eut de son mariage sept enfants, dont :

X. DEGRÉ.

Charles-Pierre Le François des Courtis, Marquis de la Groye, né au château des Courtis le 12 Mai 1785, marié, le 6 Janvier 1810, à Agathe-Louise-Renée-Caroline de Sahuguet-Damarzit d'Espagnac. Décédé le 2 Mars 1866, laissant de son mariage sept enfants, entre autres :

XI. DEGRÉ.

Honorat-Charles Le François des Courtis, Marquis de la Groye, Chevalier de l'Ordre de Pie IX, chef de la branche aînée, résidant actuellement en son château de Lavau (Charente), est né au château de Laudonnière le 14 Décembre 1810, & a épousé, le 27 Novembre 1838, Louise-Armande-Charlotte Le François des Courtis de la Valette, de la branche cadette, dont sont nés :

1. Ernest-Henri-Marie, qui suit.
2. Marguerite Le François des Courtis, née en 1842, Religieuse Carmélite en 1863.
3. Gabrielle Le François des Courtis, née en 1843, Religieuse Carmélite en 1865.
4. Raoul-Marie Le François des Courtis, né le 10 Août 1849.

XII. DEGRÉ.

Ernest-Henri-Marie Le François des Courtis, né le 14 Septembre 1839, Enseigne de vaisseau en 1863, s'est uni, le 3 Octobre 1866, à Isabelle-Rose-Marie de Lamote-Baracé de Senonnes, de laquelle sont issus :

1. Carles Le François des Courtis, né le 7 Août 1867.
2. Louis Le François des Courtis, né le 24 Septembre 1868, décédé.

(*a*) Il est porté avec ce titre sur le procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres pour la sénéchaussée de Châtellerault, en 1789. (L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes du Poitou.*)

BRANCHE CADETTE.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE Le François des Courtis de la Valette, Lieutenant au régiment de Penthièvre-infanterie, né au château de la Valette en 1757, avait épousé, le 23 Avril 1782, Marie-Madeleine-Radegonde AUBINEAU D'INSAY. Décédé le 22 Décembre 1788, il laissa de son mariage une fille, qui est morte à Poitiers le 30 Mai 1853, & un fils, qui suit.

X. DEGRÉ.

HENRI-FÉLIX Le François des Courtis de la Valette, né à Poitiers le 8 Février 1787, admis à l'École militaire en 1804, épousa, en premières noces, le 7 Juin 1813, Marie-Louise-Antoinette CHAPITEAU DE RÉMONDIAS, de laquelle il eut trois enfants, parmi lesquels :

LOUISE-ARMANDE-CHARLOTTE Le François des Courtis de la Valette, née en 1820 à la Valette & mariée en 1838 à son cousin issu de germain, chef actuel de la branche aînée.

Et en secondes noces, le 18 Mars 1824, Marie-Louise-Augusta DE BARENTIN DE MONTCHAL, dont sont issus six enfants :

1. CHARLES-MARIE, qui suit.
2. ARTHUR-MARIE-FRANÇOIS Le François des Courtis de la Valette, mort jeune.
3. FÉLIX-MARIE-CHARLES Le François des Courtis de la Valette, né à la Valette en 1829.
4. MARIE-AUGUSTA-NICE Le François des Courtis de la Valette, née en 1832, mariée, le 16 Juin 1852, à Louis, Baron DE BONNAULT.
5. CONRAD-ROMAIN-MARIE Le François des Courtis, né le 1er Novembre 1833, Capitaine commandant au 5e hussards, décoré en 1864 de l'ordre de Notre-Dame de Guadalupe & nommé en 1865 Chevalier de la Légion d'honneur.
6. MARIE-CHARLES-MAXIME Le François des Courtis de la Valette, né le 19 Janvier 1837.

XI. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE Le François des Courtis de la Valette, chef de la branche cadette, résidant actuellement en son château de la Valette (Vienne), est né au château de Noyen-sur-Seine le 11 Mars 1825, Capitaine au long cours en 1850, a épousé, le 12 Juin 1854, Marie-Lucile DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ (*a*), dont sont nés :

1. HENRI-LOUIS-MARIE Le François des Courtis de la Valette, né à Poitiers le 1er Avril 1855.
2. ROGER-LÉOPOLD-MARIE Le François des Courtis de la Valette, né à Nantes le 8 Janvier 1857.

(*a*) Tous les contrats de mariage cités dans le cours de cette notice sont aux Archives de la famille.



DE FRANEAU,

Comtes de Gommegnies.

EN HAINAUT ET EN FLANDRE.



De Gueules à la Licorne affife, la queue relevée fur le flanc gauche, d'Argent. SUPPORTS : *deux Lions d'Or, armés & lampaffés de Gueules. L'Écu entouré d'un Manteau de Gueules, doublé d'Hermines, fommé de la Couronne ducale.* DEVISE : TAIRE OU BIEN DIRE.

FRANEAU, dont tous les membres portent le titre de Comte de Gommegnies, eft une maifon chapitrale, originaire d'Angleterre (*a*), & qui tire fon nom de fa feigneurie de Frenel, au comté de Pembroke. Seigneurs de Harwick, de Fockinghem, barons d'Exonne, en Angleterre, ils poffédèrent en Hainaut les feigneuries de Flavigny, Harlebois, Hautbois, Gaillart, Bourg-à-Pont, Brillon, Hyon, Arbre, Attre, Louvignies, Abeatre, Boucault, Beaumeteau, Caumont, Franc-manteau, Francy, Audomez, Venize, Canteleu, Belle, Oify, les Valles, Gommegnies, Blaregnies, Quefnoy, Neuville, Sartis, Bofquillon, l'Eftocquoy, Doucy, Ayette, Bouffu en partie, Thiérimont, Templeuve, Crocomont, Cracolle, Beaufart, du Monceau, Saint-Vaaft, Sart, Pettignies, &c. Ils furent auffi Seigneurs de Warendreck, en Hollande.

La terre & baronnie de Gommegnies fut érigée en Comté, par Lettres patentes du Roi Louis XIV, datées de Verfailles en Mai 1709, en faveur d'ALBERT-MICHEL-JOSEPH de Franeau-Hyon. Il avait été enregiftré par d'Hozier, dans l'*Armorial du Hainaut & de Flandre*, le 6 Juin 1698, folio 1339, à titre de la baronnie de Gommegnies.

Les Franeau furent auffi Vicomtes de Canteleu & de Quefnoy, & Pairs du Cambréfis, à titre de leur feigneurie de Hyon.

Des branches éteintes portèrent, comme marque de brifure de cadets, la *Licorne faillante, fa corne, barbe & crinière d'Or, onglée de Sable*. C'eft ainfi que l'*Armorial général de Hainaut & de Flandre*, dut enregiftrer les armes du Baron de Gommegnies, premier Comte de fon nom.

L'hiftoire de cette maifon eft brillante. Thomas Précy, dans fa *Chronique d'Angleterre*, folio 371, rapporte que le fils du fondateur de la race, RICHARD Frenel, Seigneur de Frenel & d'Harwick, Capitaine général des Cantorbériens dans la guerre contre les François, fut créé Chevalier des mains du Roi d'Angleterre, Henri Ier, le 3 Juillet 1188, à caufe de fa belle conduite à la bataille de Clifford.

EUSTACHE Frenel, fecond des quatre jufticiers d'Angleterre, adjugea à ce titre la Comté de Mortaing, confifquée au profit de Richard Cœur-de-Lion, & en priva

(*a*) L'origine anglaife de cette maifon eft conftatée dans les Lettres patentes du Duc Charles le Téméraire, de 1475 (voir plus loin).

Robert, comte de Normandie, pour cauſe d'attentat ſur la perſonne de Jean-ſans-Terre & d'intelligence rebelle avec Alexandre, Roi d'Écoſſe.

Raoul Frenel, fut Maſſier royal au couronnement de Henri III, Roi d'Angleterre.

Son fils, Étienne Frenel, Tréſorier d'Angleterre, fut décapité en 1287, par ordre d'Édouard Ier dont il s'était fait un ennemi en s'oppoſant à ſes tentatives de ſéduction ſur ſa fille Yolande Frenel.

Archambault, frère aîné du précédent, abandonna ſon droit d'aîneſſe pour entrer dans les ordres & devint Évêque d'Eſrin.

Archambault Frenel, Baron d'Exonne, &c., mort en 1409, Chambellan de Henri V, traita le mariage de ſon ſouverain avec Iſabelle de France.

David Frenel, Capitaine des navires anglais, périt à Négrepont en combattant contre les Turcs.

Foulcque, Lord Frenel & d'Exonne, fit bâtir le château fort de Fockinghem, où il entretenait à ſes frais cinquante hommes de garniſon. Archambault, ſon fils, découvrit les mines d'argent du comté de Galles. Archambault VII, ſon petit-fils, épouſa Marguerite Saliston, Dame d'honneur de la Reine Éliſabeth, qui lui fit trancher la tête dans la Tour de Londres, pour avoir abandonné la religion comme l'avait fait ſon mari. Enfin, Édouard, Lord Frenel, ſon arrière-petit-fils, ſe maria deux fois & eut vingt-deux enfants, dont la race s'eſt continuée en Angleterre.

Henri Franeau, fils d'Euſtache Frenel, un des quatre juſticiers d'Angleterre, mentionné ci-deſſus, fut le premier de ſa race qui s'établit ſur le continent, après avoir tué en combat ſingulier Lord Saliſton, ſon couſin. Il mourut en 1280 & fut inhumé avec ſa femme dans le chœur de l'égliſe de Sainte-Waudru, à Mons.

La maiſon des Franeau, Comtes de Gommegnies s'eſt diſtinguée dès ſon origine, tant en Angleterre qu'aux Pays-Bas & en France, par d'éclatants ſervices rendus à l'Égliſe & à ſes ſouverains légitimes, dans l'armée & dans l'adminiſtration municipale. Pluſieurs de ſes membres ont été revêtus des plus hautes dignités eccléſiaſtiques. On compte parmi eux l'Évêque d'Eſrin & un Aumônier du Roi d'Angleterre, Sir Thomas Frenel, Chanoine & Archidiacre de Saint-Paul à Londres, Abbé de Laſtimer, tué au château de Hamptoncourt, par les Godwins, en 1489.

François-Ferdinand-Joseph, Comte de Gommegnies, &c., obtint, par Lettres patentes datées de Vienne, le 14 Août 1783, le manteau ducal & la couronne ducale, ainſi que deux lions armés & lampaſſés de gueules, pour ſupports de ſes armes. Les Lettres patentes accordant cette diſtinction rapportent le zèle & la fidélité avec leſquels tous ceux du nom de Franeau ſervirent toujours la cauſe de leurs ſouverains légitimes.

Cette maiſon eſt riche en archives. Sa collection a été formée conformément à l'article IV du règlement du 23 Septembre 1769, pour ſervir de règle aux chapitres nobles des Pays-Bas. Elle ſe compoſe principalement de brevets, lettres patentes, extraits baptiſtaires & mortuaires, contrats de mariage, teſtaments, actes de partage, lettres de relief, engageures d'emplois nobles, pactes de famille, procès, tranſactions, acceptation de tutelle & autres actes publics & judiciaires. La plus ancienne de ces pièces précieuſes eſt la Lettre patente de Charles, Duc de Bourgogne, en date du 1er Août 1475, accordant le titre de Chevalier à Jehan Franeau, Seigneur de Hautbois, Conſeiller, Voué de l'abbaye de Saint-Ghiſlain.

De toutes les branches de la maiſon des Franeau, Comtes de Gommegnies, il n'en exiſte plus qu'une ſeule aujourd'hui. Voici la filiation directe de la branche exiſtante :

PREMIER DEGRÉ.

Wolkier Frenel, Seigneur de Frenel époufa N...

II. DEGRÉ.

Richard Frenel, Seigneur de Frenel, vivant encore en 1188, époufa Cécile de Varennes.

III. DEGRÉ.

Eustache Frenel, fecond des quatre Jufticiers d'Angleterre, époufa Éléonore de Meulent, dont il eut deux enfants :

1. Raoul, qui continua la branche anglaife.
2. Henri, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

Henri Franeau, Ier du nom, Seigneur de Harwick, mort en 1280, époufa Béatrix de la Haye, dont quatre enfants.

V. DEGRÉ.

Jean Franeau, Ier du nom, Seigneur de Harwick, fe diftingua fous Jean d'Avefnes, Comte de Hainaut, au fiége & au fac du château de Berentrop en 1303. Il époufa : 1° Alifon de Santines, Dame de Flavigny, morte fans enfants; 2° Marie de Harchies, dont :

VI. DEGRÉ.

Henri Franeau, IIe du nom, Seigneur de Flavigny, mort en 1389, époufa Alaïde Quiéfrize, dont trois enfants, entre autres :

VII. DEGRÉ.

Jean Franeau, IIe du nom, créé Chevalier par Philippe le Bon au fiége de Dinan en 1420, époufa Ide de Renesse, dont quatre enfants, entre autres :

VIII. DEGRÉ.

Henri Franeau, IIIe du nom, Seigneur de Warendreck, en Hollande, du chef de fa mère, époufa : 1° Anaftafie de Crehen, dont il n'eut pas d'enfants; 2° Anvife de Renarbaix, dont il eut trois enfants, entre autres :

IX. DEGRÉ.

Claude Franeau, Ier du nom, marié à Marie Druart, dont cinq enfants :

1. Claude, Protonotaire au Saint-Siége.
2. Jean, qui fuit.
3. Yolande, Religieufe dans la forêt de Mormal.
4. Vincent, Chevalier du Saint-Sépulcre, qui époufa Anne du Quesnoy, dont deux enfants, fans hoirs.
5. Renfroy, qui époufa Émery de Werchain, Seigneur de Mauve, & qui fe fit Religieufe après fon veuvage.

X. DEGRÉ.

Jean Franeau, IIIe du nom, Seigneur de Hautbois, &c., créé Chevalier par Lettres patentes de Charles le Téméraire données à Arras le 1er Août 1475 (a), épousa Maigne Warnier, dont quatre enfants :

1. Jean, qui fuit.
2. Claude, Chevalier.
3. Jeanne, qui épousa le Seigneur de Genty.
4. Renette, Prieure de l'abbaye de Montbeillan.

XI. DEGRÉ.

Jean Franeau, IVe du nom, Confeiller de la ville de Mons fous Charles-Quint ; mort le 6 Mars 1536. Il avait époufé : 1° Jeanne du Crocq ; 2° Ifabeau de Haussin. Il eut du premier lit fept enfants :

1. Jacques, Homme d'armes de l'Empereur Charles-Quint, marié à Éléonore von Hardungh, dont belle poftérité en Allemagne.
2. Claude, qui continue la defcendance.
3. Adrien, qui époufa Marguerite Gueffier.
4. Jean, Cordelier, Gardien de fon ordre à Valenciennes.
5. Baudouin, Échevin de Mons en 1534, eut une fille unique.
6. Nicolas, fondateur d'une branche éteinte.
7. Gilles, Capitaine & Châtelain du château de Genappes, mort en 1577, fans enfants.

Il eut du fecond lit trois enfants, fans alliances.

XII. DEGRÉ.

Claude Franeau, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Gaillart, &c., Confeiller penfionnaire de Mons, Maître ès arts, &c., mort à Mons le 19 Mai 1574, avait époufé, par contrat du 25 Janvier 1529, Jeanne Fourneau, dite de Bagenrieux, Dame de Caumont, dont fix enfants :

1. Jean, dont la poftérité eft éteinte.
2. Philippe, qui fuit.
3. Adrien, qui époufa Catherine François, Dame de Boucault, dont un fils, mort fans hoirs.
4. Hermès, dont la poftérité eft éteinte.
5. Yolande, qui époufa Gilles Pottier, Seigneur de Dours.
6. Marguerite, qui époufa François Pottier, Seigneur de Moulkercke.

XIII. DEGRÉ.

Philippe Franeau, Seigneur de Hyon, &c., Prévôt de Mons, créé Chevalier par Lettres patentes de Philippe IV, Roi d'Efpagne, données à Madrid le 31 Octobre 1583, en confidération de fes fervices, époufa Jeanne François, Dame de Bertemont, dont deux enfants :

1. Séverin, qui fuit.
2. Charlotte, mariée à Antoine de Tournai, Baron d'Oify & d'Avrincourt.

(a) Original en parchemin. Le Duc y certifie que Jean Franeau eft : « extrait de noble génération, *originaire d'Angleterre.* »

XIV. DEGRÉ.

Séverin Franeau, créé Chevalier par Lettres patentes datées de Madrid le 22 Mars 1595, épousa Adrienne Van der Burch, sœur de Jean, Archevêque de Cambrai, & en eut un fils unique, qui suit.

XV. DEGRÉ.

Philippe-François de Franeau, créé Chevalier par Lettres patentes de Sa Majesté Catholique, du 12 Août 1627, Baron de Gommegnies, épousa Barbe-Marguerite d'Yve, dont douze enfants :

1. François, Baron de Gommegnies, &c., sans alliance.
2. Adrien, sans alliance.
3. Philippe-François, qui suit.
4. Anne, épousa Albert de Rodoan, Baron de Fontaine-l'Évêque.
5. Marie-Catherine, Religieuse bénédictine à Mons.
6. Barbe-Louise, Religieuse visitandine.
7 à 12. Claire-Yolande-Marguerite, Jean-Antoine, Adrienne-Isabelle, Pierre-Joseph, Capitaine en Espagne, Anne-Thérèse & Hélène-Alberte, sans alliance.

XVI. DEGRÉ.

Philippe-François II de Franeau-Hyon, Baron de Gommegnies, Seigneur de Hyon, &c., Pair du Cambrésis, Capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, mourut le 11 Novembre 1681. Il avait épousé Anne-Isabelle d'Arlin, Baronne de Bornival, dont sept enfants, entre autres :

1. Albert-Michel-Joseph, qui suit.
2. Michel-François-Joseph, Capitaine aux gardes wallonnes, en Espagne, tué à l'attaque de Villaréal en Janvier 1706.

XVII. DEGRÉ.

Albert-Michel-Joseph de Franeau-Hyon, premier Comte de Gommegnies, par Lettres patentes du Roi Louis XIV, en Mai 1709; fut Enseigne de la compagnie de Clavy, au régiment du prince d'Isenghien, & épousa : 1° par contrat du 20 Juillet 1698, Isabelle-Maximilienne, Baronne d'Yve; 2° Alexandrine-Françoise de Basta.

Il eut du premier lit trois enfants :

1 & 2. François-Philippe-Joseph & Jacques-Adrien-Joseph, dont la postérité est éteinte.
3. Nicolas-Joseph, qui continue la descendance.

XVIII. DEGRÉ.

Nicolas-Joseph de Franeau-Hyon, épousa Marie-Catherine-Ignace de Boulé de Marsi, dont une fille, sans alliance, & Théodore-Joseph, qui suit.

XIX. DEGRÉ.

Théodore-Joseph de Franeau-Hyon, Comte de Gommegnies, né à Valenciennes le 4 Juillet 1750, Capitaine au régiment du Maine-infanterie, Chevalier de

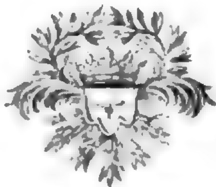
Saint-Louis, épousa, par contrat du 28 Janvier 1800, Marie-Charlotte WAUDRU OBERT de QUÉVY. Il est décédé à Mons le 21 Mai 1814, laissant un fils qui suit.

XX. DEGRÉ.

PHILIPPE-GUSTAVE-GHISLAIN-ADOLPHE, Comte de Franeau de Gommegnies, né à Mons le 6 Janvier 1805, Chambellan du Roi Guillaume I[er] des Pays-Bas, marié, par contrat du 8 Juin 1825, à Caroline-Joséphine, Comtesse DE MERCY D'ARGENTEAU, morte à Paris, le 13 Octobre 1859, dont cinq enfants :

1. EDMOND-HENRI-FRANÇOIS-ADOLPHE-GHISLAIN, né à Bruxelles le 8 Janvier 1829, a épousé à Blois, le 29 Mai 1854, Marguerite-Stéphanie-Claire DE GUISABLE DE LACOTTE, morte sans enfants, à Blois, le 14 Juillet 1864.
2. CAROLINE-ALDEGONDE-MARIE-GHISLAINE, épousa à Salbris (Loir-&-Cher), le 2 Mars 1856, Armand-Réné-François, Vicomte DU TERTRE, Comte d'Hust & du Saint-Empire.
3. NATHALIE-MARIE-EUGÉNIE-GHISLAINE, a épousé, à Salbris, le 18 Septembre 1859, Charles-Ernest, Comte de VALENCE.
4. GUSTAVE-HENRI-ALFRED-CHARLES-GHISLAIN, né au château d'Iwuy (Nord) le 18 Août 1841.
5. MARIE, née le 13 Juillet 1843.

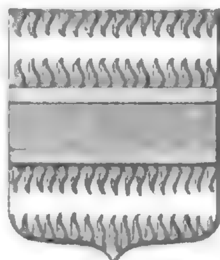
Outre les alliances que nous avons rapportées, la maison de Franeau s'est unie encore, en Angleterre, aux BUCTON, OMALLUN, HOMME, FRANFORD, BEAUCHAMP, SINCLAIR, SHAWE, MARRE, VERRE, DONE, UFFORD, BOLEIN, BRONNE, MIDDLETON OISEL, CORNWALLE, CORBET, TIRREL, OLMESTECK, NORYS, JOORDE, STAMPFORT, SALISTON, SULYARD, NAPIER, DAU, JERNEGAN, SOMERLETON, NEUILLE, etc.; aux Pays-Bas elle s'allia aux nobles maisons de NOYELLES, LOYAUCOURT, TRESTONDANT, MANUY, BUIGNIES, LE LOGE, BOUZENTON, LE POYVRE, DU BOIS, HAUSSIN, GENLY, DU PAYAGE, BOVINNES, HALLET, GUEFFIER, PERCHENAL, LA PLANCQUE, JOUWANS, WANDART, DESCHAMPS, VINCHANT, JOYE, CONFAIN, MARCOUVILLE, PREVOST DE LE VALL, LA BARRE, BACHELIER, AMAND, LA CATTOIRE, GUIVY, LANDAS, APARIS, LA DIENNE, ORESMIEUX, ROLAND, MEDINA, REINA, DU MARETZ, DELNEUF, MILET, VAN DER PIET, DU FOSSET, LONGCOURTIL, ROISIN, BELLEVALET, SEMERPONT, ROSE, RODOAN, FONTAINE, DERVILLERS, CROIX, DADIZEELE, DU CHASTELER, KERCHEM ROCQUEGHIM, LAVERNE DE RODES, DESANDRUIN, GŒGNIES, NAMUR, LANNOY, etc.



FREMYN DE SAPICOURT,

Anciens Seigneurs de Fontenille, Sapicourt, Branſcourt, Beine, &c.

EN CHAMPAGNE.



D'Argent à une Faſce d'Azur, bordée d'Or, de laquelle ſortent des Flammes de Gueules, deſſus & deſſous, oppoſées à d'autres Flammes mouvantes du chef & de la pointe de l'Écu.

D'Hozier, qui qualifie cette famille d'une « des plus anciennes de la province de Champagne », lui a conſacré une belle notice généalogique au V[e] Regiſtre de cet Armorial, p. 547-556. Elle s'eſt diviſée en pluſieurs branches, dont il ne ſubſiſte plus qu'une ſeule.

Au commencement du XVI[e] ſiècle s'eſt détachée du tronc commun une branche cadette, dont l'héritière épouſa en 1709 Louis-Antoine DE BRANCAS, Duc de Villars, Pair de France. La filiation de la branche aînée, éteinte aujourd'hui, s'arrête dans l'article de d'Hozier à LOUIS-INNOCENT-PHILIPPE, qui fuit.



BRANCHE AINÉE.

[ÉTEINTE.]

LOUIS-INNOCENT-PHILIPPE Fremyn, Écuyer, né le 16 Octobre 1758, tenu ſur les fonts de baptême par le Duc de Brancas & la Ducheſſe d'Elbeuf, fut généralement appelé juſqu'à ſa mort le *Chevalier de Fontenille*. Il fit ſes preuves de nobleſſe pour entrer au Collége Royal de la Flèche & à l'École militaire, ainſi qu'il eſt prouvé par un certificat d'Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Commiſſaire du Roi, en date du 2 Septembre 1772, certifiant à Sa Majeſté la nobleſſe de M[r] Fremyn (*a*). Il fut nommé Cadet Gentilhomme au régiment de Flandre-infanterie, le 6 Juin 1776; Sous-Lieutenant en 1778; Lieutenant en 1784; Capitaine au régiment du Roi-cavalerie le 6 Avril 1788. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 dans la compagnie des mouſquetaires & ſervit en 1793 au ſiége de Maëſtricht. Rentré en France avec le Roi, il obtint, d'après l'ordonnance, la retraite du grade de Major & le brevet de ce grade en date du 6 Avril 1806. Il fut nommé Chevalier de Saint-Louis le 8 Novembre 1815 & mourut à Paris en 1846, ſans enfants mâles.

(*a*) Original aux archives de la famille.



BRANCHE CADETTE.

[SEULE EXISTANTE.]

X. DEGRÉ.

PIERRE-JOSEPH Fremyn de Fontenille, Écuyer, Seigneur de Charneaux, né le 24 Juillet 1751, a fait ſes preuves de nobleſſe au mois de Mai 1762 pour être admis au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre-nations, à Paris (*a*). Mouſquetaire noir de 1768 à 1776, il obtint, au licenciement de ſa compagnie, une commiſſion de Capitaine de cavalerie & la ſurvivance du gouvernement des ville & château de Rethel-Mazarin, dont ſon père était en poſſeſſion. Il fut nommé le......... Chevalier de Saint-Louis; émigra & fit partie du corps d'armée du Duc de Bourbon. Il mourut à Stenay le 31 Août 1839.

Il porta le premier le nom de Sapicourt, laiſſant celui de Fontenille, probablement parce qu'il avait encore un couſin germain portant ce dernier nom & dont il voulait diſtinguer ſa branche. Il avait épouſé à Stenay, le 30 Novembre 1795 (*b*), Jeanne-Baptiſte-Catherine MOYEN DE LESCAMOUSSIER, d'une famille très-ancienne & très-illuſtre du pays de Lorraine, fille de Nicolas MOYEN DE LESCAMOUSSIER & de Marie-Françoiſe-Éliſabeth MAILLEFER. Elle mourut à Stenay en 1808, laiſſant pour fils ACHILLE-CÉSAR, qui ſuit.

Pierre-Joſeph Fremyn avait pour ſœur MARIE-ISABELLE Fremyn de Fontenille qui naquit le 2 Mars 1753. Elle épouſa, le 1er Février 1784, Anne-Nicolas-René DU SAHUGUET, Marquis de Thermes, Seigneur de Roſnay & autres lieux, en Champagne, ancien Mouſquetaire gris. Elle reçut en don, & non en partage, de ſon frère Pierre-Joſeph, les château & terre de Sapicourt qu'elle donna en 1838 à ſon neveu Achille-Céſar, ſeul héritier mâle de la famille. Elle mourut ſans enfants le 12 Mars 1843.

XI. DEGRÉ.

ACHILLE-CÉSAR Fremyn de Sapicourt, né à Stenay (Meuſe) le 20 Fructidor an IV (6 Septembre 1796), reçut en 1838, par legs de ſa tante paternelle, la Marquiſe de Thermes, le château & les terres de Sapicourt. Il a épouſé, à Laon, le 1er Juin 1829 (*c*), Dame Anne-Marie Charlotte DE BROCA, encore vivante, fille de Vincent-Jean-Charles-Louis, Chevalier DE BROCA, cadet de la famille de ce nom en Languedoc, Capitaine au régiment de Dauphiné, & de Dame Anne-Marie-Françoiſe CHARPENTIER D'AUDRON, d'une famille noble du Laonnais. Il eſt décédé le 12 Octobre 1860, laiſſant de ſon mariage un fils, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

MARIE-CHARLES-ERNEST Fremyn de Sapicourt, né à Laon le 29 Avril 1834, fut Élève de Saint-Cyr en 1854, Sous-Lieutenant au 88e régiment d'infanterie en 1856, & donna ſa démiſſion en 1862. Sa réſidence actuelle eſt dans ſa terre de Sapicourt.

(*a*) D'Hozier, Ve Regiſtre, art. FREMYN, p. 9.
(*b*) Contrat du 29 du même mois, Me Fontaine, Notaire à Stenay.
(*c*) Contrat du 31 Mai, Me Dubois, Notaire à Laon.



DE FROIDEFOND,

Anciens Seigneurs des Farges, de Boulazac, du Chatenet, de la Borde, de Bouix, de Pouzelande, de la Regondie, de Boifvigier, de Bellifle, de Florian.

EN PÉRIGORD.



De Gueules à deux Pattes de Griffon d'Argent, pofées en pal. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions.*

La famille DE FROIDEFOND, originaire du Périgord, apparaît dans les documents dès le XIII[e] fiècle.

G. de Frigido Fonte eft cité en 1203 dans un titre de la maifon de Taillefer.

PIERRE de Freydefont eft nommé dans un acte de 1301 concernant la famille de Noailles (Bibliothèque Impériale, Fonds d'Hozier).

JEAN de Froidefont figure dans un titre de 1401 (*a*).

ÉTIENNE de Froidefons figure comme Sergent du Roi dans une ordonnance de Charles VII, du 2 Avril 1449 avant Pâques (1450 n. f.) (*b*).

RENÉ de Freidefont fait partie du rôle de la compagnie des 41 Archers des ordonnances du Roi en 1565 (*c*).

La filiation non interrompue n'a été établie que depuis l'an 1550 environ, conformément aux arrêts des 19 Mars 1667 & 26 Février 1697, qui n'exigeaient pas de preuves antérieures pour la juftification d'une nobleffe d'extraction. M[r] Berthier, Généalogifte du Roi, déclare, dans un mémoire dreffé par lui, qu'il ne fe trouve au Cabinet de l'ordre du Saint-Efprit ni aux Archives du Confeil dépofées au Louvre aucune trace de jugement prononcé contre cette famille, & que même elle a été maintenue dans fa nobleffe par diverfes ordonnances, ainfi que par deux arrêts du Confeil d'État, du 4 Juin 1746 & du 13 Juillet 1772 (*d*).

PREMIER DEGRÉ.

JEAN de Froidefond, Écuyer, Seigneur des Farges, Subftitut du Procureur général à la Cour des aides de Guyenne le 20 Avril 1555, époufa en 1550 Ifabeau DU MERLE, laquelle, étant veuve, tranfigea, le 10 Janvier 1559, avec fon fils, qui fuit.

(*a*) D'Hozier, *Armorial*, Reg. III, art. *Chapt de Raftignac*, p. 51, notes.
(*b*) Groffe fur parchemin aux archives de la famille.
(*c*) Original en parchemin. — En vertu de l'ordonnance de Charles VI, du mois de Septembre 1410, les Sergents d'armes créés, lorfqu'ils n'étaient pas d'extraction noble, devenaient Nobles de droit, fans avoir befoin d'autres Lettres d'anobliffement.
(*d*) Archives de l'Empire, fect. adm., lettre E.

II. DEGRÉ.

Élie de Froidefond, Écuyer, Seigneur des Farges, marié, par contrat du 24 Mai 1568, à Demoiselle Lamothe de Saint-Angel. De cette union vint :

III. DEGRÉ.

Bernard de Froidefond, Écuyer, Seigneur de Boifvigier, marié, par contrat du 5 Juillet 1609, à Marguerite de Jehan. Il mourut en 1650, laiffant un fils :

IV. DEGRÉ.

Pierre-Jean de Froydefond, Écuyer, Seigneur des Farges & du Chatenet, Confeiller du Roi, Maire de Périgueux le 13 Novembre 1667, marié, par contrat du 24 Octobre 1645, à Anne de Cheyron du Pavillon. Il ne vivait plus le 17 Juillet 1689; fa veuve lui furvécut. Il eut de fon union quatre enfants :

1. Pierre-Joseph, né le 1er Août 1647, fut maintenu dans fa nobleffe par le Sieur de la Bourdonnaye, par ordonnance du 8 Juin 1704. Il continua la branche des Farges & fon petit-fils eft chef de la branche de Boulazac.
2. Élie, qui fuit.
3. Pascal, Écuyer, Seigneur de la Regondie, né le 29 Mai 1652, auteur d'une branche éteinte.
4. Marguerite, née le 7 Février 1654, mariée à Louis de Calvimont, Écuyer, Seigneur du Fés.

V. DEGRÉ.

Élie de Froydefont, Écuyer, Seigneur de Bouix & du Chatenet, né le 17 Avril 1655, Confeiller du Roi, Maire de Périgueux le 21 Mai 1726. Il époufa, par contrat du 1er Novembre 1676, Marie Bonneau de la Caillade.

Il obtint plufieurs ordonnances de maintenue de nobleffe, dont une du Sieur de la Bourdonnaye, Intendant de la généralité de Bordeaux, le 14 Juin 1702. Il eft qualifié Comte dans la quittance, du 23 Juillet 1697, d'enregiftrement des armoiries à l'Armorial général de France (*a*).

De fon mariage font iffus :

1. Jean-Louis, qui fuit.
2. Pierre-Joseph, auteur de la branche de la Borde, né le 14 Janvier 1696 & marié, par contrat du 19 Juillet 1721, à Ifabeau de Penaud. Il obtint le 4 Juin 1746, un arrêt du Confeil d'État (*b*), & des Lettres patentes de la même date, enregiftrées à Bordeaux (*c*), qui confirmèrent fa nobleffe d'extraction, fur la production des titres remontant à l'année 1559.
3. Dominique, né le 8 Juin 1697, Garde du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, fans alliance.
4. Marie, mariée, le 16 Août 1701, à Gabriel des Maisons.
5. Antoinette, mariée à Jean du Puy.
6. Anne, Religieufe.

VI. DEGRÉ.

Jean-Louis de Froydefont, Écuyer, Seigneur du Chatenet & de Bouix, quali-

(a) *Armorial de la Nobleffe du Périgord.*
(b) Archives de l'Empire, fect. adminift., lettre E, n° 2255.
(c) Archives du département de la Gironde, n° 1340.

fié Chevalier & Comte de Froidefond (a), né le 13 Août 1692, Maire de Périgueux le 20 Août 1736, Confeiller du Roi, Premier Préfident au Préfidial de Périgueux. Il époufa, le 5 Mars 1739, Jeanne-Julie CHAPELLE DE JUMILHAC, morte en 1794, dont il n'eut que :

VII. DEGRÉ.

JOSEPH-ANTOINE de Froidefont, Chevalier (b), Seigneur du Chatenet, né le 25 Décembre 1744, décédé le 19 Juin 1833. Moufquetaire de la première compagnie de la garde ordinaire du Roi en 1764, Confeiller au Parlement de Normandie le 21 Décembre 1768 (c), Maître des Requêtes au Confeil d'État du Roi en Juin 1772.

Un arrêt du Confeil d'État, du 13 Juillet 1772, confirma fa nobleffe d'extraction à partir de l'an 1559 (d). Il fut convoqué à l'affemblée de la Nobleffe du Périgord, du 16 Mars 1789, & à celle de l'Ifle de France, du 20 Avril de la même année, pour l'élection des Députés aux États généraux (e).

De fon union avec Catherine-Efther CAQUÉ, qu'il avait époufée le 4 Octobre 1773, il eut :

1. LOUIS-XAVIER de Froidefond du Chatenet, né le 18 Août 1774, Receveur général des finances, Officier de la Légion d'honneur. Il eft décédé le 13 Août 1842, ne laiffant pas de poftérité de fes deux mariages.
2. ANTOINE-XAVIER-CATHERINE de Froidefond de Bellifle, né le 5 Août 1775, Confeiller d'État en 1828, Député de la Dordogne de 1828 à 1830, Chevalier de la Légion d'honneur. Mort le 9 Novembre 1862, fans alliance.
3. JOSEPH-ANTOINE-XAVIER, qui fuit.
4. CATHERINE-CHARLOTTE-XAVIER de Froidefond de Chancenie, née le 10 Mars 1783, morte le 2 Mai 1854. Elle avait époufé, le 29 Septembre 1806, le Baron Martial DARU.

VIII. DEGRÉ.

JOSEPH-ANTOINE-XAVIER de Froidefond de Florian, né le 20 Juin 1784, décédé le 11 Juillet 1851. Sous-infpecteur aux revues & Sous-intendant militaire, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, a fait avec la Grande Armée les campagnes de 1807 à 1815. Il avait époufé en 1815 Armantine-Charles-Sophie DE BORDEAUX (f), dernière defcendante d'une famille anglaife, établie en France à l'époque de la conquête. De cette union vint un fils unique :

IX. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS-XAVIER de Froidefond du Chatenet de Florian, né le 24 Août 1816, a époufé, le 9 Mai 1849, Octavie-Marie-Françoife-Appollonie DE MORÉ

(a) Il figure avec le premier titre dans le contrat de mariage de fon fils, & avec le fecond, dans l'acte de baptême du même.

(b) Qualifié ainfi dans fon contrat de mariage & dans les actes de baptême de fes enfants.

(c) Archives de la Cour Impériale de Rouen. — De Merval, *Hiftoire du Parlement de Rouen.*

(d) Archives de l'Empire, fect. adminift., lettre E, nº 2483.

(e) *Ibid.*, B. III, 113, & Greffe du Tribunal civil de Périgueux.

(f) Archives de la Tour de Londres. — *Domefday Book.* — Armorial général de d'Hozier (*Rouen*, p. 410). — Archives de l'Empire, B. III, 64. — Procès-verbaux de la Nobleffe en 1789.

DE PONTGIBAUD, fille du Comte DE PONTGIBAUD, Pair de France en 1827, & de Mademoiſelle DE LA ROCHELAMBERT (*a*).

De ce mariage ſont iſſus :

1. XAVIER-LOUIS-JOSEPH, né le 3 Juin 1850.
2. HENRI-JOSEPH-CHARLES-XAVIER, né le 20 Janvier 1858.

(*a*) Archives de l'Empire, ſect. judiciaire, nº 876. — Preuves de Nobleſſe, par Chérin. — Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, &c.



FRONTIN DES BUFFARDS.

EN NORMANDIE ET EN BRETAGNE.



D'Argent à trois branches de Houx à triple feuille de Sinople, posées deux & une.

Famille parlementaire, originaire de Rouen, où elle a rempli pendant plusieurs générations la charge de Conseiller à la Cour des comptes (*a*); quelques-uns de ses membres ont aussi, à différentes époques, suivi honorablement la carrière des armes. Elle a reçu, le 8 Décembre 1633, des Lettres d'anoblissement dont voici la teneur :

« LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous presens & advenir, Salut. « De tout temps nos predecesseurs Roys de très louable memoire, que Dieu absolve, voullans re- « marquier & recongnoistre les merites & services de leurs subjects qui s'estoient emploiés pour le bien « de cest Estat & couronne, soict en la profession des armes ou autres necessaires occasions concer- « nans l'utillitté publicque, les ont tousjours honorez de recompenses dignes à leurs merites, mesme « de grade & quallitté de noblesse, affin que par l'exemple & imittation desdictz nobles subjects, cha- « cun s'efforçast de faire chose qui peust meritter telle rescompence (*sic*), de laquelle soubz ce pretexte « se sont rendus dignes plusieurs Nobles personnages; & considerans les louables vertus & merites « qui sont en la personne de nostre cher & bien amé Mᵉ JACQUES Frontin, Conseiller Auditeur en « nostre Chambre des comptes en Normandie, demeurant en nostre ville de Rouen, & les fidelz & « agreables services qu'il nous a rendus en plusieurs occurrences & occasions qui ont succedé & « reussy au bien de nostre service & de nos subjects, mesme ceux qui ont esté par cy devant & par « l'espace de quarante huict ans faictz & rendus à nos predecesseurs Roys par feu Mᵉ Jacques Fron- « tin, son pere, en l'exercice de ladite charge; desquelz aians grand contentement & satisfaction, « avons estimé estre raisonnable le gratiffier dudict grade & quallitté de noblesse pour le faire ressentir « du fruict de ses merittes & service. Pour ces causes & autres bonnes & justes considerations à ce « nous mouvans, avons ycelluy Mᵉ Jacques Frontin, ses enffans & posterité, soict mâles ou femelles, « naiz & à naistre en loial mariage, de nostre grace specialle, plaine puissance & aucthorité roialle, « anobly & anoblissons, & de tiltre & quallitté de noblesse décoré & decorons, voullons qu'en tous actes « & endroicts, tant en jugement que dehors, ils soient censez & reputez pour Nobles & puissent por- « ter le tiltre d'Escuier, jouir & user de tous privilleges de noblesse, ainsy que les Nobles de cestuy « nostre royaume, extraictz de noblesse & ancienne race, & comme tels, acquerir, tenir & posseder terres, « fiefs & pocessions nobles, de quelque quallitté & nature qu'elles soient, & d'iceux, ensemble de « ceux qu'ils ont ja acquis & qui leur pourront escheoir à l'advenir par droit succesif, jouir & user, « tout ainsy que s'ils estoient naiz & extraicts de Noble & antienne race, sans qu'ils soient tenus ou « puissent estre contrainctz en vuider leurs mains; aians d'habondant audict Frontin & à sa poste- « rité, de nostre plus ample grace, permis & octroié, permettons & octroions quils puissent porter « leurs armoiries, telles qu'elles sont cy-emprainctes, partout où bon leur semblera, & icelles esle- « ver & mettre par touttes leurs seigneuries, tout ainsy & par la forme & maniere que ont accous-

(*a*) Les Lettres de provision de Conseiller à la Cour des comptes de Normandie données à Jacques Frontin portent la date du 17 Janvier 1582. — On voit aussi parmi les pièces produites en 1672, deux permissions de chasse accordées au même par les Rois Henri III & Henri IV, des 20 Octobre 1585 & 17 Janvier 1600. — Il résulte également d'actes reçus par les Notaires de Rouen, du 10 Novembre 1563 & 16 Novembre 1586, que Jacques Frontin était fils de Marie LE PESANT, tante de Marthe Le Pesant qui fut mère du grand Corneille.

« tumé faire les autres Nobles de noſtre royaume, ſans que pour raiſon de noſtre preſente grace ilz « ſoient tenus paier à nous & à nos ſucceſſeurs aucune finance ou indempnité, de laquelle finance, « à quelque ſomme, valleur ou eſtimation qu'elle ſoict ou ſe puiſſe monter, encores qu'elle ne ſoit « cy-ſpecifiée, nous en avons à icelluy Mᵉ Jacques Frontin, pour les conſiderations ſuſdictes, faict « & faiſons don par ces preſentes, ſignéez de noſtre main. Sy donnons en mandement à nos amez & « feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Chambre des comptes, Cour des aides à Rouen, & aux Tré- « ſoriers de France eſtablis audict lieu, Baillif ou Soulieutenant, Preſidents & Eſleuz en l'eſlection « dudict Rouen, & tous autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, que de nos preſentes graces, « anobliſſement, don d'armes & finance, & de tout le contenu cy-deſſus ils facent, ſouffrent & laiſ- « ſent ledit Frontin, ſeſdits enffans & poſteritté, naiz & à naiſtre en loyal mariage, jouir & uſer « plainement, paiſiblement & perpetuellement, ceſſans & faiſans ceſſer tous troubles & empeſche- « mens au contraire: leſquelz ſy faictz ou donnez leur eſtoient, ils les facent mettre à plaine & en- « tiere deſlivrance, à la charge touttes fois de deſdommager ceux qui ſe trouveront intereſſez. Car « tel eſt noſtre plaiſir, nonobſtant quelques oncques ordonnances, reſtrictions, mandemens & lettres à « ce contraires, auſquelles, pour ce regard & ſans prejudicier des autres choſes, nous avons deſrogé « & deſrogeons; & affin que ce ſoict choſe ferme & ſtable à tousjours, nous avons faict mettre & « apposer noſtre ſcel à ces dites preſentes, ſauf en autres choſes noſtre droict & l'autruy en touttes. « Donné à Saint-Germain-en-Laye le huictieſme jour de Decembre l'an de grace mil ſix cens trente « trois (*a*) & de noſtre reigne le vingt quatrieſme. (*Signé*) LOUIS, *& ſur le reply*, par le Roy : Phe- « lipeaux; ung paraphe, à coſté *Viſa*, & ſcellé en laacs de ſoye rouge & verd du grand ſceau de cire « verde; *& à coſté ſur le reply eſt eſcript :* Expediées en la Chambre des comptes de Normandie & « regiſtrées ès regiſtres des chartres de ce temps, ſuivant l'arreſt de ladite Chambre du jourd'huy « faict au bureau de l'ordonnance de Meſſieurs, le premier jour de Febvrier mil ſix cens trente « quatre. (*Signé*) Thomas; ung paraphe; *plus eſt encore eſcript :* Regiſtréez ès regiſtres de la Cour « des aides en Normandie pour en jouir par l'impetrant, ſuivant l'arreſt de ladite Cour du unzieſme « Juillet mil ſix cens trente ſept. (*Signé*) de Lestoille; ung paraphe. »

(Archives du département de la Seine-Inférieure.)

La lettre ſuivante du Roi Louis XIII qui a trait à l'enregiſtrement des Lettres de nobleſſe, ci-deſſus reproduites, ſe voit auſſi dans les Regiſtres mémoriaux de la Cour des aides de Normandie, dépoſées aux Archives départementales de la Seine-Inférieure.

« LOUIS, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à nos amés & feaux Conſeillers, « les Gens tenans noſtre Cour des aides à Rouen, Salut. Nous avons faict expédier à noſtre cher & bien « amé Jacques Frontin, noſtre Conſeiller & Auditeur en noſtre Chambre des comptes de Normandie, « nos Lettres patentes en forme de chartre, cy attachez ſoubz le contreſcel de noſtre Chancellerie, « leſquelles il deſireroit faire verifier par devant vous, mais d'autant que l'adreſſe en a eſté faicte en « noſtre Chambre des comptes, premier qu'à vous il crainct, à raiſon des proceds & differends meus « au Conſeil entre vous ſur le ſubject de vos preſceances depuis l'obtention deſdites chartres, que « ce ſoit ſubject pour lequel vous feriez difficulté de procedder à la verification d'icelles ſans avoir « ſur ce nos Lettres neceſſaires. A ces cauſes, deſirans le favorablement traicter, voullons & vous « mandons que, ſans vous arreſter à la ſuſdite adreſſe deſdites chartres, que n'entendons aucune- « ment prejudicier à vos preſceances ny aux proceds ſur ce par vous intentés en noſtre Conſeil, « vous ayez à procedder à la veriffication deſdites Lettres ſans retardement, de poinct en poinct, « ſelon leur forme & teneur, encores qu'elles ne vous ayent eſté preſenteez dans l'an de l'impetration « d'icelles. Car tel eſt noſtre plaiſir, nonobſtant clameur de haro, chartre Normande priſe à partie « & autres choſes à ce contraires. Donné à Paris le vingt ſixieſme jour de Febvrier mil ſix cens trente « ſept & de noſtre reigne le vingt ſeptieſme. (*Signé*) par le Roy en ſon Conſeil, Mignot; ung paraphe « & ſcellez ſur ſimple queu du grand ſceau de cire jaulne; *& à coſté eſt eſcript :* Regiſtrées ès re- « giſtres de la Cour des aides en Normandie, ſuivant l'arreſt d'icelle du unzieſme jour de Juillet mil « ſix cens trente ſept. (*Signé*) de Lestoille; ung paraphe. »

a On lit dans le *Dictionnaire des Ennobliſſemens dreſſé d'après les regiſtres de la Chambre des comptes* (Paris, 1788) que les Lettres de Nobleſſe accordées à Jacques Frontin, Auditeur des Comptes à Rouen, le 6 Février 1635, lui ont été expédiées le 23 Juillet 1644. Le *Dictionnaire véridique des maiſons nobles de France*, de Lainé, donne auſſi la première date. On voit par ce qui precede qu'il y a là une inexactitude qu'il convient de rectifier. Baſnage, dans la *Coutume de Normandie*, La Chenaye-Desbois, ainſi que les autres auteurs, donnent les dates véritables.

Un arrêt du Confeil, du 16 Novembre 1672, dont la minute fe trouve aux Archives de France, reconnaît la nobleffe de cette famille. Sa filiation eft ainfi établie par Dom Jofeph Le Chevalier, Religieux de l'abbaye d'Aulnay, de l'ordre de Cîteaux (manufcrits de la Bibliothèque Impériale, Fonds français, n° 11929, p. 15 recto, maintenue de la généralité de Rouen) :

« François Frontin, Sr de Hauteville, demt à Ratieville, a fervy à l'armée, & François, fon « fils, Sr de la Jofferie, qui a fervy à l'armee depuis 1641 iufqu'en 1672. Lefufd. François a « de frères : Claude, Sr de Clarmont, & Jacques, Sr du Tot, Me des Comptes receu le 28 Iuin « 1669. Fils, Jacques, Auditeur, ennobly en 1633, regiftrées ès Comptes & Aydes le 1er Febr. « 1634 & 11 Iuill. 1637. Fils, Jacques Frontin, Auditeur des Comptes, qui eut de frères Claude « & François, & led. François eut de fils Jacques, qui fut Me des Comptes : renvoyés au Confeil le « 28 Septembre 1668 où ils ont efté maintenus en leur nobleffe. Voicy la teneur de l'arreft : « Ouy le rapport du Sr de Thuify, Coner & Me des Requeftes, &c., le Roy en fon Confeil con- « firme lefds. 3 frères François, Claude & Jacques, iffus d'ayeul & pere Auditeurs, & fans s'ar- « refter au iugemt rendu par forclufion par le Sr Barin le 19 Avril 1667, ny à tout ce qui a efté « fait, les maintient coẽ Nobles & Efcers. Faict au Confeil tenu à Verfailles le 16 Nov. 1672, « collaônné, & *figné :* Bechamel. »

« Nota : Le Roy en Iuill. 1652, ennoblit les Officiers des Comptes. Jacques en 1665 contribua « au commerce des Indes Orientalles, mourut 15 Febr 1667. Eut François, Jacques & Charles : « Le 15 Nov. 1602, il y eut declaration de nobleffe pr les enfans des Officiers du Parlemt « & Comptes ayant eù leurs peres & grands peres veterans defd. charges ou morts en l'exercice « d'icelles. »

« Portent : *D'Argent au Chevron de Gueules* (*a*) *& 3 Feüilles de Sinople ; ont ofté le Chevron « & mettent* 3 *Branches de Houx à triple Feüille de Sinople ;* Supp. Cim. *Levriers.* »

D'Hozier ne mentionne qu'une branche de cette famille dans fon *Indicateur nobiliaire :* c'eft la branche Frontin des Buffards, fixée actuellement en Bretagne, dont la filiation fe pourfuit ainfi :

PREMIER DEGRÉ.

Charles Frontin, Seigneur des Noyers (voir la maintenue citée plus haut), fut pourvu d'un office de finance qu'il vint exercer dans l'Avranchin. Il mourut à Saint-James le 14 Juillet 1682. L'acte mortuaire (*b*) dit qu'il fut inhumé en l'églife Saint-Jacques de cette ville, en préfence de fon fils, Jean Frontin, Seigneur de Bugle, qui fuit.

II. DEGRÉ.

Jean Frontin, Seigneur de Bugle, vint en Bretagne fe fixer à Fougères, où il époufa, le 5 Octobre 1695 (*c*), Demoifelle Marie Perrier de Lorière, fille de Me Perrier de Lorière & de Dame Léonarde Baston de Morière. De ce mariage font iffus quatre enfants :

1. Julien-Guillaume-Louis, qui fuit.
2. Jean-Baptiste, qui époufa Demoifelle Renée-Michelle Dissac, dont il eut une fille, Anne, mariée à Jofeph Chardon du Tertre.
3. Marie-Anne, morte vers 1785.
4. Renée, mariée, le 27 Février 1737 (*c*), à François Godin, Seigneur de Marcé.

(*a*) L'*Armorial de Normandie* de Chevillard repréfente l'écu de cette famille chargé du Chevron de Gueules, & affigne le 28 Juillet 1668 comme date de la maintenue. Dans l'arrêt de 1672 ces armoiries fe trouvent définitivement fixées comme nous les repréfentons ici & telles qu'elles ont été enregiftrées en 1696 dans le 21e vol. de l'Armorial de France, fous le numéro 358.

(*b*) Regiftres de l'état civil de Saint-James.

(*c*) Regiftres de l'état civil de Fougères.

III. DEGRÉ.

JULIEN-GUILLAUME-LOUIS Frontin, Seigneur de Bugle, né le 8 Septembre 1706, nommé, par commiffion du 23 Octobre 1746, Enfeigne de la compagnie de Garde-côtes, commandée par M. Tuffin de la Royrie; mort le 13 Janvier 1789. Il avait époufé, le 22 Avril 1732 (*a*), Demoifelle Louife LONGUET DES BUFARTS (ainfi écrit dans l'acte), dont il eut fix enfants :

1. GUILLAUME-LOUIS, né le 23 Février 1733 (*a*), mort le 4 Avril 1743.
2. JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS, qui fuit.
3. RENÉ-JOSEPH-JULIEN, né le 6 Août 1735 (*a*), mort le 10 Juin 1738.
4. MARIE-FRANÇOIS, né le 14 Avril 1738 (*a*), mort avant 1748.
5. GILETTE-ANNE née à Antrain vers 1737, Dame hofpitalière adminiftratrice de l'hôpital S.-Louis de Fougères qu'elle rebâtit en grande partie en 1777 (*b*), & qu'elle dota, de concert avec fa fœur. Elle mourut le 4 Janvier 1804 (*a*).
6. MARIE-ANNE-FRANÇOISE, née le 13 Mars 1741, mariée, le 9 Novembre 1758, à Charles BESNARD DE LA MARTINIÈRE. Reftée veuve fans enfants, elle adminiftra l'hôpital Saint-Louis avec fa fœur aînée, dont elle partagea les charitables travaux. Elle mourut le 24 Janvier 1810.

IV. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS Frontin, Seigneur de Bugle, Surnuméraire des Gardes du Roi, né vers 1734, mort le 4 Juin 1795. Il avait époufé, le 29 Mai 1759 (*a*), Demoifelle Catherine-Perinne DAUGUET DE LA PORTE, dont il eut deux enfants :

1. ALEXANDRE-JEAN, qui fuit.
2. MARIE-LOUISE-URSULE, morte, fans alliance, le 28 Mars 1783.

V. DEGRÉ.

ALEXANDRE-JEAN Frontin des Buffards, Avocat au Parlement, né le 1er Septembre 1766, mort le 2 Juin 1799. Il avait époufé, le 24 Décembre 1787 (*a*), Demoifelle Émilie-Bonne DE RUAN, fille de Jean-François-Guillaume DE RUAN (*c*) & de Marie-

(*a*) Regiftres de l'état civil de Fougères.

(*b*) On lit dans une *Notice hiftorique fur la baronnie, la ville & l'arrondiffement de Fougères*, par MM. A. Bertin & L. Maupillé (Rennes, 1846) pages 162 & 163 : « Hofpice Saint-Louis.... Avant que l'Hofpice Saint-Louis « fût desfervi par des Religieufes, l'adminiftration en avait été confiée à des Dames charitables & bienfai- « fantes de la ville. Citer ici les noms de Mlle Frontin des Buffards, de Mme de la Martinière, fa fœur, de Mlles Le « Mercier de Cures & de Bigaglia, c'eft rappeler aux habitants de Fougères qui ont connu ces Dames, le dévoû- « ment le plus abfolu, le zèle le plus ardent, l'activité la plus infatigable confacrée au foulagement de l'infortune. « Du refte, l'hofpice était loin d'offrir à cette époque l'afpect grandiofe & les avantages qu'il préfente aujourd'hui. « Quelques bâtiments incommodes, peu appropriés à leur deftination, fans clôture extérieure, formaient le pre- « mier établiffement dont le terrain avait été acheté par la ville pour la fomme de 5870 livres. Ceux qui les ont « remplacés font dus à la munificence des Dames adminiftratrices dont nous avons parlé, & principalement de « Mlle des Buffards. Ils furent complétement achevés en 1777.... »

(*c*) La famille DE RUAN, originaire d'Irlande, vint en France à la fuite des Stuarts. Son nom paraît avoir été primitivement O'RYAN ou MAC RYAN, modifié par le temps & l'éloignement de l'ancienne patrie. Ses armes font femblables à celles des O'Ryans décrites dans l'*Hiftoire de l'Irlande* du Dr Georges Keating (1 vol. in-fol. Bibl. Imp., n° 80). Différentes correfpondances échangées de 1751 à 1784 avec les Officiers irlandais au fervice de la France, conftatent fa parenté & une communauté d'origine avec les Mac-Dermott, O'Brien, O'Méara, O'Ryan, &c.

La filiation de la branche devenue françaife s'établit à partir de

JEAN de Ruan, Sr du Mefnil, qualifié Baron dans différents actes. Il faifait partie des gardes du corps du Duc d'Orléans commandés par le Marquis de la Fare en 1700. Il époufa Marie-Françoife GILLEBERT D'HALEINE (*), dont il eut un fils unique :

JEAN-FRANÇOIS-GUILLAUME de Ruan, Sr du Mefnil, Officier au régiment de Rohan-infanterie vers 1747; époufa, le 18 Août 1750 (**), Demoifelle Marie-Jeanne-Françoife DE BIGAGLIA, & mourut à l'âge de 57 ans, le 3 Mars 1785, laiffant cinq enfants, favoir :

(*) IVe Regiftre de cet Armorial, art. GILLEBERT, p. 3. (**) Regiftres de l'état civil de Fougères.

Jeanne-Françoife-Anne DE BIGAGLIA (*a*).

De ce mariage eft iffu un fils unique, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

JEAN-MARIE-ALEXANDRE-ÉMILIE Frontin des Buffards, né le 5 Décembre 1788. Capitaine dans la garde impériale, il fit avec diftinction les campagnes de 1809 à l'armée de Brabant, de 1810, 1811 & 1812 à l'armée d'Efpagne, fut bleffé le 15 Juin 1812 à Aranda. Légionnaire du 17 Janvier 1813, il reçut, par Lettres Patentes du 17 Novembre 1818, le titre de Chevalier. Il époufa en premières noces, le 26 Mai 1823 (*b*), Demoifelle Bonne-Claire-Françoife LE JEUNE DE LAGRÉE, fille de Benjamin-Marie LE JEUNE DE LAGRÉE & de Marie-Anne-Jofèphine PATARD DE LAUNAY; & en fecondes noces, Demoifelle Mélanie-Marie DE BOULLEUC.

Il mourut à fa terre de la Foltière, près Fougères, le 18 Mars 1837, laiffant de fon premier mariage un fils unique, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

GUSTAVE-MARIE Frontin des Buffards, né le 28 Février 1824. Il a époufé, le 18 Avril 1854 (*c*), Demoifelle Amanda-Marie-Adèle-Marguerite-Philomène CARRON, fille de Amand-Marie-Étienne CARRON (*d*) & de Françoife-Antoinette-Elmire DE TRUCHIS.

1. MARIE-ANNE-GABRIELLE, qui époufa Alexis-Siméon DU FAY.
2. THÉRÈSE-JEANNE-FRANÇOISE, mariée à Jean-Guillaume ISAMBERT.
3. JEAN-JACQUES de Ruan, Chevalier, Seigneur du Mefnil, ancien Capitaine au régiment de Condé-infanterie, Chevalier de Saint-Louis par brevet du 20 Novembre 1816, né le 1er Février 1754 (*), mort le 10 Décembre 1822, avait époufé, par contrat du 20 Janvier 1789, Demoifelle Charlotte-Louife-Angélique-Rofe DE BILLEHEUST, décédée le 11 Avril 1853 (*); fille de Julien-Louis DE BILLEHEUST, Chevalier, Seigneur & Patron de Braffais, &c., & de Cécile-Angélique-Julienne-Jeanne DE CLINCHAMP, Dame de la Pigacière. De ce mariage font iffus deux enfants, favoir :
   - I. FLORENTINE-MARIE-JULIENNE, née le 7 Novembre 1790, décédée le 1er Avril 1866; mariée, le 22 juin 1812, à Emmanuel-Défiré Marquis DU QUESNOY. (Voir plus loin, au même Regiftre, au XIIe degré de la notice fur la famille du Quefnoy.)
   - II. HENRI-LOUIS-PIERRE de Ruan, né le 10 Février 1800, mort jeune.
4. GABRIEL-JEAN-MARIE DE RUAN, né le 11 Octobre 1758 (*), Prêtre.
5. ÉMILIE-BONNE, née à Laignelet le 20 Mars 1786, morte le 5 Juin 1844 (*). Elle époufa en premières noces Alexandre-Jean FRONTIN, Sr des Buffards, comme nous l'avons dit plus haut; & en fecondes noces, Jofeph-Pierre-François-Gilles LE PAYS DU TEILLEUL.
   De ce fecond mariage font iffus cinq enfants :
   - I. ISIDORE, mort au berceau.
   - II. ÉMILIE-THÉRÈSE-EMMA, mariée à Mr le Préfident Alexandre-Pierre TROTRY DE LA TOUCHE; mort le 11 Janvier 1846 (*).
   - III. CAMILLE-LOUISE-ÉMILIE-JOSÉPHINE, morte le 25 Février 1834, fans alliance.
   - IV. EUGÉNIE-MARIE-ANNE, qui a époufé Auguftin-Marie, Comte DU BREIL DE LA CAUNELAYE, chef actuel de nom & d'armes de cette famille.
   - V. HIPPOLYTE-JOSEPH LE PAYS DU TEILLEUL, Lieutenant de vaiffeau, marié à Demoifelle Célie-Marie-Anne-Céfarine DE LA TUOLLAYS; mort le 30 Septembre 1865.

(*a*) La famille DE BIGAGLIA eft d'origine vénitienne. (Lettres de naturalifation données par le Roi Louis XIV à Jacques de Bigaglia, Gentilhomme vénitien, &c., datées de Fontainebleau en Octobre 1707; enregiftrées en la Chambre des comptes le 27 du même mois : figné, Mandat, Confeiller rapporteur.)

Marie-Jeanne-Françoife-Anne de Bigaglia, époufe de Jean-François-Guillaume de Ruan, était fille de Gabriel de Bigaglia, & de fa première femme, Demoifelle Marie Befnard, Seigneur & Dame de la Hellonnière. Elle eft morte le 4 Décembre 1796. — Sa fœur, ANNE-THÉRÈSE de Bigaglia, iffue d'un fecond mariage, était Dame hofpitalière de Saint-Louis de Fougères. Elle mourut le 17 Septembre 1816.

(*b*) Regiftres de l'état civil de Fougères.

(*c*) Regiftres de l'état civil de Rennes.

(*d*) La famille CARRON remonte à PIERRE Carron, Sieur de la Carrière, Gendarme de la compagnie d'ordonnance du Maréchal de Briffac; il vint en Bretagne vers 1596. Elle a été illuftrée par le vénérable & faint Abbé Carron

(*) Regiftres de l'état civil de Fougères.

De ce mariage font iffus :

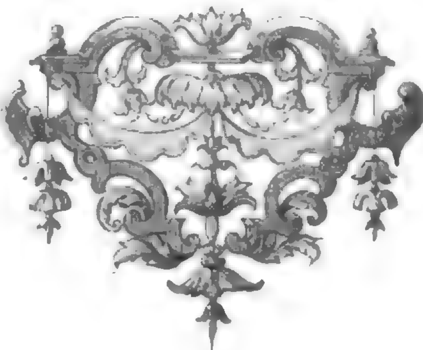
1. PAUL-MARIE-AMAND, né à Fougères le 25 Janvier 1855.
2. GUY-MARIE-PIERRE-HIPPOLYTE, né au château de la Foltière le 29 Juin 1858.
3. MARIE-MARGUERITE-ANNE-AUGUSTINE-CÉCILE, née au château de la Foltière le 22 Novembre 1863, morte à Rennes le 1er Mars 1864.

(GUY-TOUSSAINT-JULIEN), célèbre par fes nombreufes inftitutions de bienfaifance en France & en Angleterre & par fon ardente charité pendant l'émigration.

Delille a dit de lui :

« Des Français exilés féconde providence,
« Dans leur fecret afile il cherche leurs malheurs,
« Il foigne la vieilleffe, il cultive l'enfance,
« Il inftruit par fa vie, il prêche par fes mœurs,
« Et quand fa main ne peut foulager l'indigence,
« Il lui donne fes vœux, fa prière & fes pleurs. »

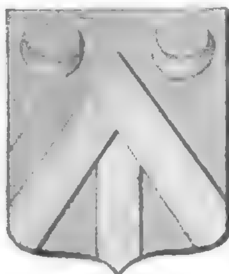
Sa vie a été écrite par un *Bénédictin de la congrégation de France* (Paris, Douniol, 1866). Voir fur la nobleffe de la famille Carron la note M. de cet ouvrage, page LIX.



DE GALBERT,

Anciens Seigneurs de Montbonnod, Étapes, Comiers, le Verfou, la Pierre, Vors, Rochenoire, Trinconières, Oifans, Saint-Peray, Cintrées, Tholand, le Pont de Barret, Grave, les Fonts, &c.

EN DAUPHINÉ.



D'Azur au Chevron palé d'Or, accompagné en chef de deux Croiffants du même.
DEVISE : Pro patriâ virtus.

La maifon de Galbert eft l'une des plus anciennes de la chevalerie dauphinoife. Dès 1030 (*a*), un Galbert fait donation de terres dans le comté de Salmorenc, au territoire de Moirans, &c.

Elle s'eft divifée en plufieurs branches, dont une feule fubfifte. Sa nobleffe de race eft conftatée par toutes les convocations d'arrière-ban de la province & par les jugements de maintenue. Guy Allard en a dreffé la généalogie depuis 1336 (*b*).

Outre les membres de cette famille formant la filiation directe, nous devons citer : BERNARD de Galbert, Prieur de Ruons (*c*) en 1202; FRANÇOIS de Galbert, Damoifeau, de Moirans, préfent à la bataille de Varey en 1326 * (*d*); GUIGUES de Galbert, Profeffeur de décrétales à Grenoble, en 1340, appelé au Confeil Delphinal le 2 Octobre 1341 *; PIERRE de Galbert, de la Motte-Chalençon, en 1370; PIERRE de Galbert, fon fils; un autre PIERRE, fon petit-fils, & BERMOND de Galbert, fon parent; PIERRE de Galbert, à qui Louis XI avait octroyé la châtellenie de Guilleftre par une lettre très-flatteufe confervée dans la famille; RAYMOND de Galbert, Châtelain de Theys, en 1360*; RAYMOND, fon fils, en 1398*; GUILLAUME de Galbert de Tholans qui figure au contrat de mariage de Roftaing III de Pracomtal, en 1391 (*e*); CHARLES de Galbert, Chapelain de Saint-Martin de Miféré, en 1400; MICHEL de Galbert, moine de l'Ile-Barbe (*f*); HUGUES de Galbert, d'Oifans, marié avec Guicharde DE VIENNOIS, fille d'Amédée, en 1430*; PONS de Galbert, 1449 & 1472*; ANTOINETTE de Galbert, femme d'Antoine DE BONNIOT DE CHENICOURT en 1458*; ANNE de Galbert, femme de François DE BESSON, Seigneur de Rives; BERNARD de Galbert, Capitaine de cent hommes de pied, qui fuivit le Duc d'Albany dans la campagne d'Écoffe (*g*); THÉOFRASTE de Galbert, de la Sagnie, marié à Jeanne DE LA TOUR (depuis LA TOUR DU PIN), en 1500, &c., &c.

(*a*) 17e Cartulaire de Saint-Hugues.
(*b*) Manufcrit de la Bibliothèque de Grenoble.
(*c*) *Gallia Chriftiana*. t. VI.
(*d*) Tout ce qui eft marqué d'un aftérifque eft rapporté d'après Guy Allard.
(*e*) IIIe Regiftre de cet Armorial, art. DE PRACOMTAL, preuves, p. XXVI.
(*f*) Le Laboureur, *Les Mazures de l'Abbaye royale de l'Ifle-Barbe*, t. II, p. 352.
(*g*) Lettre de François Ier, ecrite de Saint-Germain-en-Laye; aux archives de la famille.

Nous ne donnerons ici que la defcendance directe de cette famille.

PREMIER DEGRÉ.

Geoffroy de Galbert, Chevalier, fit l'an 1185, en préfence de Guigues, fon fils, une donation de droit de pêche à l'abbaye de Bonnevaux (*a*).

II. DEGRÉ.

Guigues I[er] de Galbert, Chevalier, céda, par acte du 17 Mai 1212, à Guigues de Mathys, tous les biens qu'il poffédait à Châteauneuf, en préfence de Geoffroy, fon fils.

III. DEGRÉ.

Geoffroy de Galbert, Chevalier, fut père de :

IV. DEGRÉ.

Boniface de Galbert, Chevalier, qui affifta, le 4 des calendes de Septembre 1262, à un échange entre Charles, fils du Roi de France, Ifnard & Reforciat d'Entreveynes. Il eut plufieurs enfants, parmi lefquels :

V. DEGRÉ.

Guigues II de Galbert, Chevalier, qui maria fa fille Esmengarde à « magnifique » Pierre Aynard, Seigneur de Monteynard, & lui donna une dot de 2000 florins, cautionnée par Nobles Bertrand, Boquet, Ifnard, Reymond, Guillaume de Galbert (*cognatos*) & Joffrey de Montoz, en préfence de Rolland de Rofans, Guillaume d'Agoult & Jourdan de Rofans, Chevaliers. Elle eft rappelée dans le teftament de fon mari, en 1340.

VI. DEGRÉ.

Jacques de Galbert, Chevalier, Capitaine de cent hommes de pied, fuivit en Flandre le Prince Charles, Dauphin de Viennois, ainfi qu'il réfulte d'une lettre de ce Prince à la Chambre des comptes de Grenoble, du 22 Septembre 1363.

VII. DEGRÉ.

Raymond ou Aymon de Galbert, Chevalier, fut témoin du mariage de Noble & Puiffant Seigneur Boniface Alleman, Seigneur d'Uriage, avec Claudine de la Baume d'Hoftun, en 1423. Il vivait encore en 1460 à Montbonnod où il « alberge un fonds » à Jean Faure de Gonon, par acte devant M[e] du Thaud, Notaire.

VIII. DEGRÉ.

Raymond de Galbert, Chevalier, Châtelain delphinal de Montbonnod en 1458, donna le dénombrement de fes biens en 1465. Il tefta le 4 Décembre 1483 & fut enterré dans l'églife de Saint-Martin de Miféré, devant la chapelle de la bienheureufe Marie-Madeleine, fondée par fes ancêtres. Il avait époufé Philippe de Ravier,

(*a*) Toutes les pièces dont l'origine n'eft pas citée fe trouvent aux archives de la famille. Elles ont été vérifiées par M. de Rivoire-Labâtie pour une notice qu'il a inferée fur cette maifon dans fon *Armorial du Dauphiné*, & par M. Pilot de Thorey, Archivifte du département de l'Ifère, qui a dreffé & figné la préfente notice.

de Saint-Ifmier, héritière de Nobles Antoine d'Avalon & Pierre de Bovarot, rappelés dans le teftament de fon mari. De ce mariage :

1. ANTOINE, qui fuit.
2 & 3. MICHEL & RAYMOND de Galbert.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE de Galbert, Chevalier, marié : 1° à Dominique DE LUCÉ; 2° à Jeanne DE CIZERIN. Guy Allard lui donne, en outre, pour femme Françoife DE VACHON. Il tefta le 8 Juin 1513 & fut enfeveli dans fa chapelle de Saint-Martin de Miféré, à laquelle il fit de nouveaux dons. Il fut père de :

1. ENNEMOND, qui fuit.
2. MICHEL, Officier au fervice du Roi.
3 & 4. JEAN & GUIGUES, Religieux à l'Abbaye de Saint-Martin de Miféré.
5. JEANNE, femme de Pierre DE DURAND, de Champ.
6. CATHERINE, mariée à Antoine DE COLLIN.
7. ANTOINETTE, femme d'Aymon DE REVEL.
8. CLAUDE, marié, le 7 Juin 1531, à Guigonne DE COMIERS, fille de Michel, Seigneur d'Étapes & de Vors, & de Chriftine DE MENON, fille de Zacharie, dont un fils, nommé GUIGUES, vivant en 1555, & une fille mariée à Claude DE CORBEAU.

X. DEGRÉ.

ENNEMOND de Galbert de Montbonnod, Ier du nom, Chevalier, marié, le 15 Avril 1501, à Raymonde DE GENTON, fille de feu Jacob, & d'Hélène ÉMERY, en préfence de LAURENT & ANDRÉ de Galbert, Antoine d'Argout, François de Genton de Mailles, Antoine de Colonges, &c. Convoqué à l'arrière-ban de la province, le 31 Mars 1512, il reçut de Charles d'Apignieu le commandement de fa brigade, & figure également dans les convocations des 11 Septembre 1513 & 26 Juin 1524. Il tefta le 25 Août 1550. Il avait été héritier de François de Cizerin & de Raymond de Galbert, fes oncles. Il eut de fon mariage :

1. ENNEMOND II, qui fuit.
2. TELMOZ, marié en 1541 à Jeanne DE LOBET, dont : GABRIEL, vivant en 1582.

XI. DEGRÉ.

ENNEMOND II de Galbert, Chevalier, Seigneur d'Étapes, Comiers, Vors, la Pierre, &c., fit partie de l'arrière-ban du 26 Juin 1524. Il avait époufé, le 19 Octobre 1539, Jeanne DE COMIERS, deuxième fille de Michel, Seigneur d'Étapes & de la Pierre, & de Chriftine DE MENON; & le 4 Juin 1557, Marguerite DE COMIERS, fille de Guigues, Seigneur de Laval, de Saint-Étienne & de Vors. Il donna le dénombrement de fes biens, les 18 & 19 Mars 1540. Son teftament eft du 3 Avril 1571. Il eut de fon premier mariage :

1. PHILIPPE, dont l'article fuit.
2. JEAN, qui fuivit le parti de Henri IV contre la Ligue & mérita l'affection de ce Prince, ainfi que l'attefte la lettre fuivante, écrite entièrement de fa main :

« Monfieur de Galbert, pour ce que le Sr de Pyérefite ne puet fufyre à lafère des denyers « de la fubvenfyon en Languedoc & Dauphiné, j'ay été d'advis d'y dépêfcher Vycofe lequel « a charge de vous remettre de par moi comyffyon tèle que l'y puyflyez ayder. Et vous ay « byen bon refentyment de vous avoyr volu ofryr pour eftre affeuré que vous y anployerez « d'afectyon ; & ne fera meyndre la myène de vos fervyces. Vous aurez oy tout le bruyt « de réconfylyacyon avec les lygueurs que s'yl rend fourd ne doyt rendre aveugle; mais

« byen recommande de veyllier tous jours à leurs pratyques pour tant qu'aymés.
Votre plus asseuré amy, « HENRY. »

3 & 4. ENNEMOND & PIERRE, morts au service.
5. ANTHONIE, femme de Noble Jean D'ACQUIN.
6. LUCRÈCE.
Et quatre filles du 2e lit :
7. MÉRAUDE, femme : 1° de Claude D'ARÉOUD; 2° de Gaspard DU GINET D'ARBOREL.
8. ENNEMONDE.
9. MARGUERITE, mariée à Claude DE MEREL.
10. ISABELLE, femme de N. DE RAME.

XII. DEGRÉ.

PHILIPPE de Galbert de Comiers, Chevalier, Seigneur d'Étapes, &c., épousa, le 25 Août 1580, Dame Marguerite DE LA PRA, fille de LAURENT DE LA PRA & de N. DE CHESSAN. Dans son contrat de mariage elle est dite héritière de Mme d'Amauze, Abbesse de Soyans, de Mme de Ricobeau, sa tante, & de Mme de Chessan, son aïeule. Il testa le 16 Mars 1629. De ce mariage :

1. PHILIPPE, auteur de la branche des Seigneurs d'Étapes, alliée aux familles DE MICHA, DE MARÉCHAL, D'ARMAND, &c., & éteinte, au siècle dernier, par la mort de Messire ANTOINE de Galbert, qui, le 15 Janvier 1740, avait institué pour son héritière universelle Philippe-Louise de Gratet du Bouchage, sa parente, épouse du Président de Rozans.
2. ALEXANDRE, dont l'article suit.
3. PIERRE.
4 & 7. FRANÇOISE & CLAIRE.
5. ANNE, mariée, le 18 Mars 1621, avec Hector DE SOLLIERS, fils de Raymond, & de Catherine DE BONFILS.
6. LOUISE, alliée à Aymar DE MENON, Seigneur d'Armentières.

XIII. DEGRÉ.

ALEXANDRE de Galbert, Chevalier, Seigneur de Rochenoire & de Trinconières, est compris au rôle de l'arrière-ban, en 1630, pour marcher sur Casal, & en 1640, pour porter des secours à Turin. Il fut maintenu dans les priviléges de son ancienne extraction par jugement du 7 Mars 1641 (a). Il était Syndic de la Noblesse de Voiron & se trouvait au camp devant Turin, le 14 Octobre 1664, avec Philippe, son frère, Syndic de la Noblesse du Versou, ainsi que le constate un certificat du Comte de Clermont-Tonnerre, Commandant l'arrière-ban de la province. Il testa le 8 Mars 1652. Il avait épousé, le 25 Septembre 1622, Demoiselle Catherine DE DORGEOISE, fille de Thomas, Seigneur de Trinconières, morte le 2 Avril 1641; & en 1642, Lucie DE MARCEL DE BEAUVEZEL, veuve d'Augustin DE COLONGES, Seigneur de Gillibert, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il eut de Catherine de Dorgeoise :

1. AYMAR, qui suit.
2, 3, 4, 5 & 6. CLAUDE, ARMAND, JEAN, ALEXANDRE & CLAUDE, morts jeunes.
7. ANTOINE, né le 17 Mars 1634, mort Lieutenant de cavalerie.
8. JEAN-CLAUDE, baptisé le 6 Janvier 1641, mort au service.

(a) Henri de la Guette & Alexandre de Sève, Intendants. Original aux Archives du département de l'Isère; copie authentique aux mains de la famille.

9. Claudaz, baptifée le 1[er] Août 1626, mariée, le 12 Octobre 1642, à Jacques de Granges, fille d'Alexandre, & de Jeanne du Pin.
10. Jeanne, vivant en 1663.
11. Martianne, mariée à Henri de Colonges, fils d'Auguftin, Seigneur de Gillibert, & de Lucie de Marcel.
12. Hyppolite, née le 13 Mars 1636, Religieufe à Notre-Dame de Valence.

Et du deuxième lit un fils : Ennemond.

XIV. DEGRÉ.

Aymar de Galbert, Chevalier, Seigneur de Trinconières & de Rochenoire, né le 5 Février 1640, maintenu dans fa nobleffe d'ancienne extraction & priviléges, par jugement de M. Du Gué, Intendant en Dauphiné, du 2 Juillet 1667 (*a*). Il avait époufé, par contrat du 17 Février 1668, & en l'églife de la Buiffe, le 5 Juin fuivant, Dame Madeleine Asport, fille de Meffire Asport, Prêtre, veuf de Dame Claudaz Faure. Il tefta le 5 Mars 1711. De fon mariage :

1. Alexandre, qui fuit.
2. Catherine, baptifée le 27 Avril 1671, mariée à Balthazard de Laval, Seigneur de Maurienne.
3. Marie, baptifée le 24 Avril 1672, femme de François de la Batie, Chevalier de Saint-Louis.
4. Joseph, baptifé le 26 Mars 1674, mort jeune.

XV. DEGRÉ.

Alexandre de Galbert, Chevalier, Seigneur de Rochenoire & de Trinconières, baptifé le 14 Octobre 1669, Capitaine dans le régiment de Suze le 1[er] Juin 1704, Syndic de la Nobleffe de Voiron, époufa, le 16 Novembre 1708, Demoifelle Marguerite, fille de Claude Gillet & de Marie de Penon. De ce mariage :

1. Oronce, dont l'article fuit.
2. Pierre, Abbé de Tolvon, dont une chapelle avait été fondée par la maifon de Galbert, en 1400 (Guy Allard).
3. Marie-Célie, mariée à Charles de Voissant.
4. Françoise, Chanoineffe aux Dames de Tullins, où nulle n'était reçue fi elle n'était *noble de race, fans tache & fans reproche*.

XVI. DEGRÉ.

Oronce de Galbert, Chevalier, Seigneur de Trinconières & de Rochenoire, Confeiller au Parlement de Grenoble par provifions du 20 Mai 1745, époufa, par contrat du 1[er] Février 1749, Dame Anne-Conftance Le Clet, fille de Mathieu Le Clet, Capitaine au régiment de Montanègre, & de Dame Lucrèce Eyraud, Dame d'Eybeyns. Il a laiffé plufieurs ouvrages de droit manufcrits. Il fit fon teftament le 10 Mai 1770 & mourut le 21 Juin 1775. De fon mariage :

1. Alexandre-Oronce-Constance, qui fuit.
2. Charlotte-Gasparde-Constance, morte à Lumbin.
3. Gaspard de Galbert, Seigneur de Rochenoire & des Angonnes, Chevalier de Saint-Louis, de Malte & de Cincinnatus, fit la campagne de l'Indépendance, affifta au bombardement de Tunis, à la bataille d'Oueffant, &c., &c. Il parut à l'Affemblée des États à Romans, en 1788, comme Député du dou-

(*a*) Original aux Archives du département de l'Ifère; copie authentique aux mains de la famille.

blement, & aux États Généraux & à l'Affemblée Nationale, avec le titre de Vicomte, comme Député de la Guadeloupe, où il mourut en 1807. Il avait eu de fon mariage avec Demoifelle DE MARRE DE BOISCHERY un fils, GASPARD, mort à l'École militaire de Tournon, & une fille, DÉSIRÉE, mariée à M. DE MONIÈRES, Officier fupérieur.

XVII. DEGRÉ.

ALEXANDRE-ORONCE-CONSTANCE, qualifié Comte de Galbert (*a*), né le 2 Janvier 1750, Confeiller au Parlement de Grenoble, époufa, par contrat du 17 Juillet 1775, Marie-Madeleine-Laurence-Suzanne DE CHARENCY, fille de Meffire Pierre DE CHARENCY, Confeiller au Parlement, & de Dame Marie-Madeleine DE LA TOUR DU PIN. Rappelé en 1812 à la Cour de Grenoble, il y refta jufqu'en 1827, & mourut à la Buiffe, en Mars 1831, pleuré par tous les habitants, dont il avait été le bienfaiteur pendant toute fa vie. Il avait eu de fon mariage :

1. ALEXANDRE, qui fuit.
2. ALEXANDRINE, née le 20 Janvier 1778, Chanoineffe-Comteffe de Neuville (*b*) le 24 Mars 1783, puis Chanoineffe de Malte, à Saint-Antoine de Viennois (*c*); mariée en 1797 à M. FLAUVANT, depuis Confeiller de Préfecture de l'Ifère.

XVIII. DEGRÉ.

ALEXANDRE-MICHEL-PIERRE-JEAN-GUALBERT, Comte de Galbert, né le 2 Mai 1776, Chevalier de Malte, Confeiller à la Cour royale de Grenoble, marié, le 26 Mai 1807, à Anne-Henriette, fille de Jacques-Jofeph DE RIVOIRE, Seigneur de Labâtie-Jallieu, & de Dame Olympe CHABERT DE MONTVALLON DE FONDVILLE. Il eft mort en Septembre 1844, laiffant :

1. MARIE-PIERRE-ABEL-ORONCE, qui fuit.
2. ALPHONSINE, née en 1808, morte en Juin 1845.
3. LAURE, mariée en 1841 à M. Adolphe DE MORGUES DE SAINT-GERMAIN.

XIX. DEGRÉ.

MARIE-PIERRE-ABEL-ORONCE, Comte de Galbert, né le 5 Avril 1815, Chevalier des Saint Maurice & Lazare, Adminiftrateur-Fondateur de la compagnie univerfelle du canal de Suez, Membre de plufieurs Académies françaifes & étrangères, Correfpondant de la Société impériale & centrale d'agriculture de France, marié à Bourges (Cher), le 17 Février 1842, à Marie CORBIN DE MANGOUX, fille d'Adrien, Confeiller à la Cour royale de cette ville, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Céline ARNAUD. De ce mariage :

1. JEAN-MARIE-ALPHONSE, né le 25 Décembre 1842 à Bourges, Avocat, ancien Secrétaire du jury du groupe de l'horticulture à l'Expofition univerfelle de 1867, Chevalier de l'ordre royal de Léopold de Belgique.
2. MARIE-ADRIEN-HENRY-RAYMOND, né à Bourges le 28 Février 1844.

(*a*) Traité de partage de 1787. — Quittance de paiement de la charge de Confeiller au Parlement, du 6 Mars 1790. — Regiftres de l'état civil de la Buiffe, &c., &c.

(*b*) La preuve était de neuf générations de nobleffe de nom & d'armes du côté paternel, & de trois générations feulement du côté maternel, la préfentée non comprife. On était obligé, en outre, de produire un titre honorifique pour le feptième aïeul ou de remonter plus haut. — Les preuves pour Alexandrine de Galbert ont été reçues par Mme d'Adreflier de Montenoz, Secrétaire dudit chapitre. Brevet d'admiffion du 24 Mars 1783.

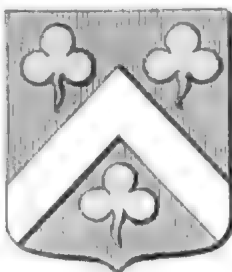
(*c*) Preuves reçues par les Chevaliers du Poët & de Pontevez, Délégués de l'ordre.



DE GALLIFFET,

Anciens Seigneurs de la Galliffetière, du Tholonet, d'Honon (aliàs *de Galliffet*); *de Marcilly-ſur-Seine, de Villiers-aux-Corneilles, &c.; Barons de Preuilly, de Dampierre-ſur-Boutonne; Princes de Martigues, Marquis de Buoux & de Salernes; Barons de Berre, de Lançon, d'Iſtres, d'Entreſſen, &c., Marquis de Galliffet.*

EN SAVOIE, DAUPHINÉ, PROVENCE ET CHAMPAGNE.



De Gueules au Chevron d'Argent, accompagné de trois Trèfles d'Or. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Bien faire & laiſſer dire.

L'ancienneté de la maiſon de Galliffet remonte à une époque reculée & ſon origine demeure inconnue. D'Hozier qui lui a conſacré une notice détaillée, au Vᵉ Regiſtre de cet Armorial, p. 557-570, reconnaît que ſa filiation authentiquement prouvée remonte au XIVᵉ ſiècle, malgré la deſtruction de ſes plus anciens titres pendant les troubles de la Ligue. Il n'en commence pourtant le premier degré qu'avec la fin du XVᵉ ſiècle, par GUILLAUME de Galliffet, tandis que les documents des archives de la Chambre des comptes de Turin permettent d'établir une filiation non interrompue à partir de JEAN Iᵉʳ de Galliffet, vivant en 1380, triſaïeul de GUILLAUME dont on vient de parler (*a*). Dans la continuation, qui va ſuivre, de la généalogie donnée par d'Hozier, on a tenu compte de ces quatre degrés antérieurs, de ſorte que le XIIᵉ Degré de cette notice correſpond au VIIIᵉ de l'article du Juge d'armes.

Trois membres de cette maiſon ont été admis aux honneurs de la cour, en 1753, 1772 & 1784.

PREMIÈRE BRANCHE.

[ÉTEINTE.]

XII. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS de Galliffet, qualifié de « très-haut & très-puiſſant Seigneur », Prince de Martigues, Marquis de Galliffet (*b*), de Buoux & de Salernes, en Provence; Baron de Berre & de Lançon, Seigneur d'Iſtres, Entreſſen, Saint-Mitre & Châteauvieux auſſi en Provence; Baron de Marcilly, Villiers-aux-Corneilles, la Celle, Fontaine-Denis, Nuiſy, Leurrey, les Caves, Eſclavolle, Pontangis, Lavaur, Pont-Sainte-Marie, Culoiſon & Mornay, en Champagne; né le 1ᵉʳ Février 1695 (*c*), ſervait d'abord dans la première compagnie des Mouſquetaires du Roi; était, le

(*a*) Voir ces quatre degrés de la filiation dans Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. IV, art. DE GALLIFFET.

(*b*) (*c*) Vᵉ Regiſtre de cet Armorial, art. DE GALLIFFET, p. 7.

5 Février 1721, Enfeigne aux Gardes françaifes, & époufa, le 1er Mai 1730, Demoifelle Denife-Élifabeth Pucelle d'Orgemont, fille unique d'Omer Pucelle, Seigneur d'Orgemont, de Dercy, &c., & de Dame Denife Talon.

Héritier d'une fortune immenfe en vertu des teftaments de fon oncle Jofeph, & de fon père Alexandre, il acquit, d'abord la première (16 Mai 1771), puis la feconde moitié (20 Mars 1772) de la principauté de Martigues (*a*), pour la fomme de deux millions, & en releva le titre, comme l'*ayant caufe* des Villars. Un arrêt de la Cour des comptes, du 4 Juin 1776, lui défendit de porter le titre de Prince de Martigues, mais cet arrêt fut caffé par celui du Confeil d'État, du 28 Juillet 1777. Un autre arrêt du Parlement, du 6 Novembre 1787 (*b*), ordonna aux Confuls de la principauté de Martigues de donner le titre de Princes aux héritiers des biens du Marquis de Galliffet, & de leur rendre les honneurs & privilèges qui en étaient la conféquence.

Louis-François, Marquis de Galliffet, fut admis aux honneurs de la Cour le 7 Juillet 1753, fur preuves de la nobleffe faites devant Clairembault, Généalogifte des ordres du Roi. Il fit fon teftament le 10 Janvier 1770 en faveur de fes coufins de la feconde branche, Simon-Alexandre-Jean & fon fils Louis-François-Alexandre, & décéda, fans poftérité, à Paris en 1778.

SECOND RAMEAU (*c*).

XII. DEGRÉ.

Philippe-Christophe-Amateur, qualifié Comte de Galliffet, coufin germain du précédent, ne laiffa que deux filles de fon mariage avec Marie de Levis-Cousan, remariée en fecondes noces à Jacques-Hyacinthe, Vicomte de Sarsfield, Chevalier, Maréchal de camp, Infpecteur général de la cavalerie :

1. Marie-Louise de Galliffet, mariée, le 9 Avril 1772, à Louis-François-Alexandre, Comte de Galliffet, Prince de Martigues, fon coufin.
2. Marie-Antoinette de Galliffet, mariée, par contrat du 4 Avril 1776, à Louis-Antoine-Sophie Vignerot du Plessis, Duc de Richelieu & de Fronfac, Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi, Premier Gentilhomme de la chambre, décédé en 1791, fils unique de Louis-Armand, Duc de Richelieu, Pair & Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur de Guienne, & d'Élifabeth-Sophie de Lorraine-Guise.

SECONDE BRANCHE.

XII. DEGRÉ.

Simon-Alexandre-Jean de Galliffet, qualifié haut & puiffant Seigneur, Chevalier, Marquis de Galliffet (*d*), Seigneur de Tholonnet, de Monthijoux, &c., Prince de

(*a*) Le Roi Henri III érigea la feigneurie & Vicomté de Martigues en principauté, en faveur de Philippe-Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, pour en jouir par fes fucceffeurs & ayants caufe, par Lettres patentes données à Saint-Maur de Foffés, en Juillet 1580. Cette principauté paffa d'abord dans la maifon de Vendôme, & fut acquife enfuite par le Maréchal Duc de Villars, qui obtint de Louis XIV l'érection de 1580 en faveur de fes hoirs & ayants caufe, par Lettres datées de Marly, en Juillet 1715. Armand-Honoré de Villars, dans fon teftament reçu par Lardeguire, Notaire à Paris, le 8 Octobre 1704, inftitua pour fes héritiers Jean-Charles-Jofeph d'Andigné de Vefins & Pierre de Vogué, qui vendirent leur fucceffion au Marquis de Galliffet.

(*b*) Original en parchemin.

(*c*) Le premier rameau s'éteignit en mâles en 1748 (voir l'art. de d'Hozier).

(*d*) Acte de naiffance d'Alexandre-Juftin-Marie, du 25 Mars 1770.

Martigues, Préſident en la chambre au Parlement de Provence & Député trois fois auprès du Roi Louis XV, décéda à Piſe le 23 Janvier 1793 (a), laiſſant un fils :

XIII. DEGRÉ.

Louis-François-Alexandre, qualifié haut & puiſſant Seigneur, Chevalier, Comte (b) de Galliffet, Prince de Martigues, Marquis de Buoux & de Salerne, Baron de Berre, de Marcilly-ſur-Seine, du Tholonnet & autres lieux, né le 17 Mai 1747, fut nommé ſucceſſivement : Sous-Lieutenant aux dragons du Dauphin le 11 Avril 1770 (c), Capitaine au régiment royal de Rouſſillon-cavalerie le 4 Mai 1771 (d), Capitaine au régiment des dragons du Dauphin le 16 Octobre 1771 (e), Cornette en la ſeconde compagnie des Mouſquetaires, reformée, & Meſtre de camp le 14 Mars 1773 (f), Colonel d'infanterie en Provence ſous les ordres du Marquis de Vogué, Lieutenant général (g); Brigadier de cavalerie le 1[er] Janvier 1784 (h), Maréchal de camp le 9 Mars 1788 (i), & Chevalier de Saint-Louis le 4 Mai ſuivant (j). Proclamé Officier municipal de la commune d'Aix le 5 Février 1792, il répondit par une lettre de refus, datée de Piſe, ſous prétexte qu'il était allé en Italie pour ſa ſanté & pour l'éducation de ſa fille, & que d'ailleurs, ſes affaires de propriété réclamaient ſa préſence à Saint-Domingue. Sous la Reſtauration, il fut nommé Commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 1[er] Mai 1822 (k) & Lieutenant général des armées du Roi en 1826. Il eſt décédé en 1834. Par la volonté de ſon oncle & avec diſpenſe de la Cour de Rome, il avait épouſé, le 9 Avril 1772, Marie-Louise de Galliffet, ſa couſine (voir plus haut), dont il eut :

1. Louis-Marie-Alexandre-Irénée, né le 11 Janvier 1774, mort en 1777.
2. Marie-Antoinette-Alexandrine-Justine, mariée en 1806 au Baron de Coriolis, morte en 1861 à Turin.

Il épouſa en ſecondes noces, à Aix, le 23 Décembre 1788, Laure-Joſéphine-Marie de Lestang-Parade, fille de Joſeph-Melchior, Marquis de Lestang-Parade, & de Dame Marie-Pierrette-Éliſabeth de Ricard. Elle était veuve en premières noces de M. Raphelis de Broves, ancien Amiral. Après avoir teſté le 2 Mai 1810, elle eſt décédée à Aix le 2 Janvier 1812. De ce mariage vint un fils, qui ſuit.

XIV. DEGRÉ.

Alexandre-Justin-Marie, Marquis de Galliffet, Prince de Martigues, Marquis de Buoux & de Salerne, &c., né le 25 Mars 1790 à Aix, Sous-Lieutenant dans la première compagnie des Mouſquetaires de la garde du Roi en 1814, Commiſſaire du Roi Louis XVIII ſur l'extrême frontière de Belgique en 1815. La ville d'Armentières lui fit don d'une épée d'honneur. Il fit avec diſtinction la campagne d'Eſpagne, & à Sentana, le 4 Août 1823, il ſauva, ſous le feu de l'ennemi, pluſieurs hommes grièvement bleſſés. Il devint Lieutenant-Colonel de cavalerie, puis Colonel au 4[e] dragons, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier des ordres de Saint-Ferdinand, de Saint-Jean de Jéruſalem & du Phénix de Hohenlohe, & eſt décédé le 16 Avril 1854. Il avait épouſé en premières noces, le 24 Avril 1810, Adélaïde des Roys d'Asport, d'une famille du pays d'Arles, décédée à Aix, le 7 Juillet 1822; & en ſecondes noces, le 21 Novembre

(a) Extrait mortuaire en italien, légaliſé.
(b) Acte de naiſſance de ſon fils Alexandre-Juin-Marie.
(c) (d) (e) Brevet original en parchemin.
(f) Lettre du Roi, datée de Marly le 14 Mai 1779. Original.
(g) (h) (i) (j) (k) Brevet original en parchemin.

1825 (*a*), Marie-Victoire-Auguste BAUDE DE LA VIEUVILLE, fille d'Auguste-Joseph BAUDE, Marquis de la Vieuville, Membre de la Chambre des Députés, Pair de France, & de Dame Louise-Rose-Parfaite DU CHEYLARD.

Du premier lit sont issues :

1. VALENTINE-JOSÉPHINE-MARIE-LOUISE, née à Aix, mariée au Marquis Étienne-Léon ROBIN DE BARBENTANE.
2. JUSTINE-ARMANDE, morte en 1837, sans alliance, & inhumée à Aix.

Du second lit vinrent :

1. ALEXANDRE-AUGUSTE-GASTON, qui suit.
2. ALEXANDRE-LÉONCE, mort en bas âge, & inhumé à Chartres.
3. OLIVIER, mort en bas âge, & inhumé à Aix.
4. MARGUERITE-MARIE-LOUISE, mariée, le 28 Juin 1847, à Charles-Louis-Xavier, Comte DE VASSINHAC-IMÉCOURT.
5. MARIE-GERTRUDE-VICTOIRE, morte en 1841, & inhumée à Aix.

XV. DEGRÉ.

ALEXANDRE-AUGUSTE-GASTON, Marquis de Galliffet, Prince de Martigues, né à Paris le 23 Janvier 1830. Engagé volontaire en 1848, Officier aux Guides en 1854, il a fait la campagne de Crimée étant détaché du régiment des Guides, & y a été décoré pour action d'éclat. Il a pris part à toutes les guerres qui ont été faites depuis son engagement jusqu'à ce jour, & y a été distingué.

En 1860, il fut fait Officier d'ordonnance de l'Empereur & promu en même temps au grade de Capitaine. A la suite d'une blessure reçue devant Puebla & considérée comme mortelle, il a été nommé Officier de la Légion d'honneur. Devenu Colonel au 8e hussards en 1867, il a reçu le commandement du 3e chasseurs d'Afrique en 1868.

Il avait épousé, le 26 Octobre 1859, Demoiselle Florence-Georgina LAFFITTE, fille de Charles LAFFITTE & de Florence CUNINGHAM.

De cette union sont issus :

1. CHARLES-MARIE-ALEXANDRE, né en Août 1860.
2. GASTON-HENRI-MARIUS, né en Février 1867.
3. MARGUERITE-DIANE-ANNONCIADE-ANTOINETTE.

TROISIÈME BRANCHE.

[ÉTEINTE.]

PREMIER RAMEAU.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS, Baron de Galliffet, fils de JOSEPH de Galliffet & de Claire DE BROCA, né à Marseille le 3 Avril 1745, fut reçu à l'École militaire en 1754 sur preuves de noblesse faites devant d'Hozier. Le 17 Avril 1784, il fut admis aux honneurs de la cour, & présenté avec le titre de Baron, après avoir justifié de sa noblesse sans origine connue devant Chéron, Généalogiste des ordres du Roi. Parvenu en 1788 au grade de Colonel des dragons de Noailles, il émigra en 1791, fut pourvu d'un commandement à l'armée des Princes & créé Maréchal de camp

(*a*) Acte civil du mariage.

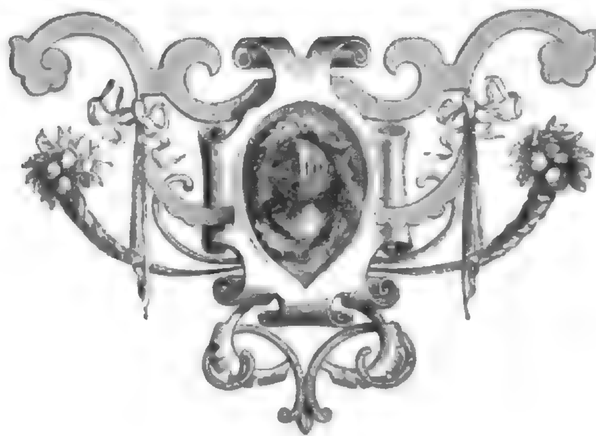
en 1797, puis Lieutenant général en 1814. Chevalier de Saint-Louis depuis 1782, il fut promu au grade de Commandeur le 1er Mars 1821. Il eſt décédé ſans laiſſer d'enfants de ſon union avec Marie-Bernardine-Juſtine DE FROISSARD, Chanoineſſe-Comteſſe du chapitre de Neuville en Breſſe.

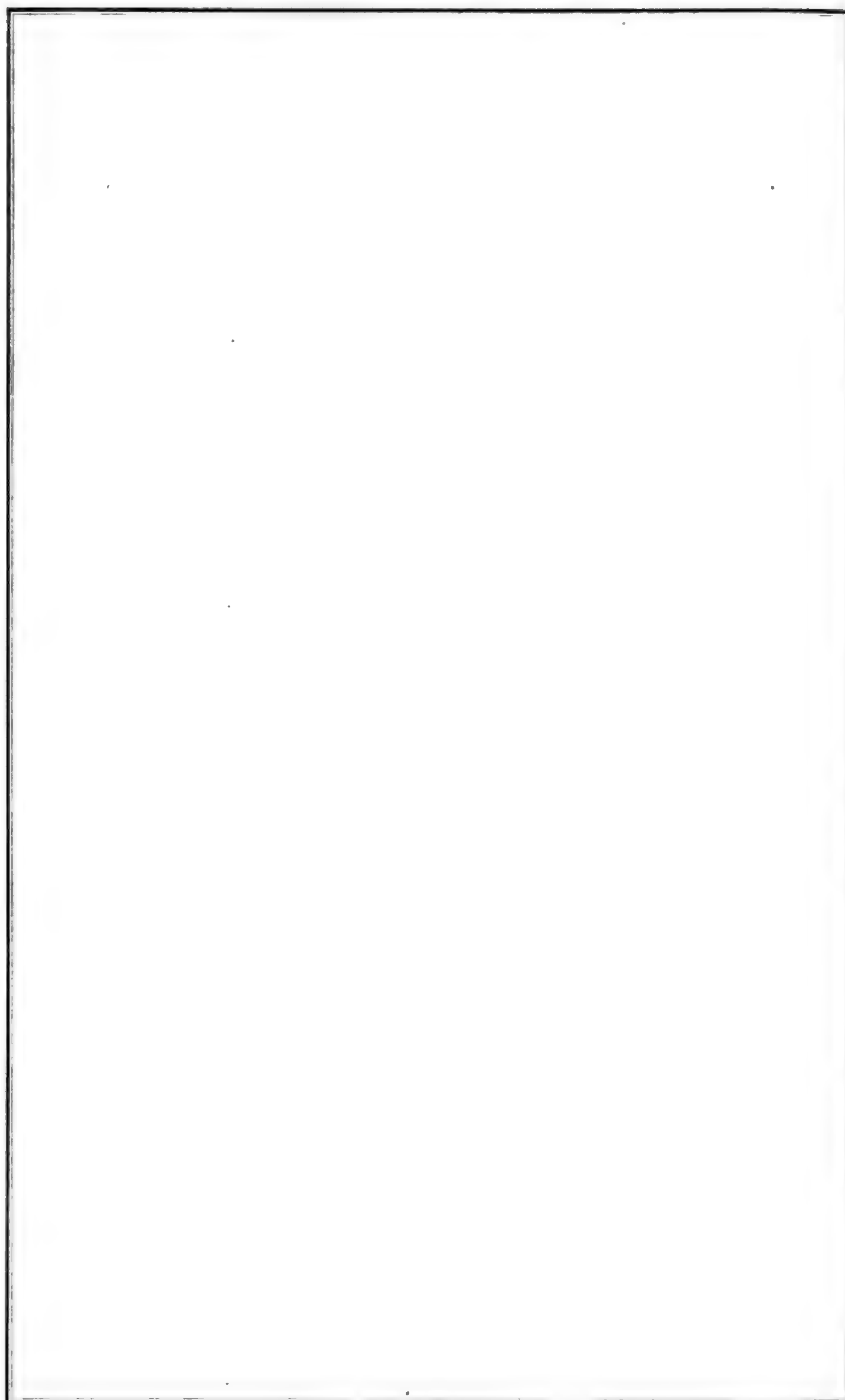
SECOND RAMEAU.

XI. DEGRÉ.

JOACHIM de Galliffet eut de ſon mariage avec Jeanne DE CORBEAU DE LANFREY :

1. PIERRE de Galliffet, né le 28 Mars 1748, Lieutenant au régiment de la Sarre, Chevalier de Saint-Louis, décédé à Marſeille le 3 Juin 1821, ſans alliance.
2. JOSEPH-MARIE de Galliffet, né le 26 Septembre 1751, Contre-Amiral, Chevalier de Saint-Louis, décédé à Marſeille le 9 Décembre 1838, ſans alliance.
3. MARIE-THÉRÈSE, morte en bas âge.
4. ANNE-MARIE, née le 4 Octobre 1750, mariée à M. PORTA, de Chambéry.





DE GAUDART D'ALLAINES,

Anciens Seigneurs des Champarts d'Allaines, de Montereau, du Marteau, de Challemelle, d'Arcy, de Maurepart, de Villiers, de Saint-Étienne, &c.

EN ORLÉANAIS, BOURGOGNE, BEAUCE ET GATINAIS.



De Gueules au Lion d'Or, couronné, armé & lampaffé de même, accompagné de cinq Fleurs de Lys d'Or, pofées deux, deux & une. L'écu timbré d'un Cafque de face. SUPPORTS : *Deux Pucelles de France, foutenant d'une main l'écu & de l'autre une Épée de Gueules, appointée d'une Fleur de Lys d'Or ; & une Épee paffée en pal, la garde en bas, fous l'écu.* DEVISE : Spe & fide, *aliàs,* Spe & fide concilio firmata Dei. CRI DE GUERRE : Gaudart ! Gaudart !

La maifon DE GAUDART, dont le nom eft écrit dans des actes GAUDART, GAUDARD, GODARD & GODART, parait être originaire du haut Gâtinais, ou même du duché de Bourgogne. Son origine n'eft pas connue. Au XVe fiècle les de Gaudart donnèrent leur nom à un fief poffédé par eux en Bourgogne, & dès cette époque ils paffaient pour être d'une très-ancienne nobleffe. Avant de donner la filiation authentique, nous croyons devoir citer divers perfonnages qui femblent bien être de cette maifon, fans que cependant nous ayons pu trouver très-certainement le point d'attache.

LOUIS de Gaudard, Écuyer, Seigneur de Mieugre, petit-fils de JEAN de Gaudart, Chevalier, vivant en 1327, mourut & fut inhumé le 17 Novembre 1388, en l'églife d'Arthenay, en Beauce.

GUILLAUME de Godard, marié vers 1410 à Ifabeau DE LA GRUIÈRE, Dame du Marteau, en eut RICHARD, & ANTONIE, Dame de Chaftenay. Il fe remaria à Jacquette LE VAUVIER, veuve de Martin DE LA TAILLE, Seigneur de Souville & Bondaroy, & eut de cette feconde union : ÉTIENNE de Gaudart, marié avant 1426 à Marguerite DE BOISSY.

La filiation certaine ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Montereau, du Marteau, d'Angerville, de Rébeville, de Challemelle, de la Chaife & autres lieux, très-probablement fils de Guillaume de Godard & d'Ifabeau de la Gruière, mentionnés ci-deffus. Il époufa vers 1460 Ifabeau DE LAVOUYÈRE (a), fille de Jean, Écuyer, & eut de ce mariage :

1. ÉTIENNE, vivant encore en 1522 & dont on ignore la deftinée.
2. JEAN, qui fuit.

(a) Acte d'abandon des biens, fait par Guillaume de Gaudart le 12 Juin 1494. Me Léris, N^re à Méréville.

II. DEGRÉ.

JEAN de Gaudard, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur de Montereau, Marteau, Challemelle, &c., marié, par contrat du 26 Octobre 1494 (M[e] Badin, Clerc juré à Toury), à Anne DE CHAMPGIRAULT, fille de Jean DE CHAMPGIRAULT, Écuyer, Seigneur de GERMOUVILLE, & de Huguette DE LA RAVAILLIER. Il laiſſa cinq enfants, entre autres :

1. CLAUDE, qui ſuit.
2. ANTOINE de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Villiers & de Saint-Étienne, auteur d'une branche éteinte qui portait : *D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de deux Étoiles en chef & d'une Roſe en pointe du même* (*a*). Il épouſa, par contrat du 31 Décembre 1540, Marie DE VILLEREAU DE BEAUVILLIERS, & en eut : CHARLES de Gaudart, Écuyer, l'un des cent Gentilshommes ordinaires de la maiſon du Roi Charles IX. Charles de Gaudart eut pour fils FRANÇOIS, père lui-même de JACQUES & FRANÇOIS, maintenus dans leur nobleſſe par ordonnance du 5 Décembre 1667, rendue par M[gr] de Machault, Intendant en la généralité d'Orléans (*b*). Jacques de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Saint-Étienne & de Bariſſure, fut Maréchal des logis général & Aide-Major au régiment de Cavillac ſous le commandement de M. le Comte de Buſſy-Rabutin, lequel rapporte dans ſes *Mémoires* la belle conduite de M. de Saint-Étienne à la bataille de Thionville. Il n'eut pas de poſtérité. Son frère, François de Gaudart, Écuyer, Seigneur d'Érainville, continua ſa branche qui s'éteignit à la ſeconde génération (*c*).

III. DEGRÉ.

CLAUDE de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Challemelle, du Marteau, de Montereau & de Romainville, épouſa, par contrat du 9 Novembre 1534 (M[e] Salmon, N[re] à Pontoiſe), Hélène DE LA BESCHIÈRE, fille de Jean DE LA BESCHIÈRE, Chevalier, & de Jacqueline DE MAILLÉ. Il eut de ce mariage une fille, & un fils, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

ESPÉRANT de Gaudart, Écuyer, Seigneur du Marteau & de Montereau, épouſa, par contrat du 16 Novembre 1568, Creſpine DE VAUCOULEURS, couſine germaine de JEANNE D'ARC, & fille de Charles DE VAUCOULEURS, Écuyer, Seigneur de Vaucouleurs, & de Marie DE BLERÉ. Il mourut vers 1587, laiſſant trois fils, dont le dernier ſuit.

V. DEGRÉ.

JEAN de Gaudart, II[e] du nom, Écuyer, Seigneur du Marteau, de Montereau, d'Arcy, de Bourget, de Vaucouleurs en partie & de Maurepart, ſervit en 1636 au ban & arrière-ban du bailliage d'Étampes. Il fut exempté de la taille, comme Noble, par ſentence des Élus de l'élection de Pithiviers, en date du 13 Juin 1634; ſon aſcendance eſt établie dans cet acte juſqu'à ſon triſaïeul, Guillaume, qui forme le premier degré de cette notice (*d*). Il épouſa : 1° par contrat du 13 Mars 1605, Marguerite DE CALVY, fille de Jean DE CALVY, Écuyer, Seigneur des Loges de Coulet, &

(*a*) Malgré la différence des armoiries de cette branche, la communauté de ſon origine avec les de Gaudart du Marteau & de Maurepart, eſt établie dans l'ordonnance de maintenue de M. de Machault de 1667. Voir la note (*b*).

(*b*) Original aux Archives départementales du Loiret, ſerie C, n° 104.

(*c*) Pour plus de détails généalogiques ſur la maiſon entière, conſulter la notice complète inſérée au *Chartrier français* (1868) avec la citation de tous les documents à l'appui. C'eſt un travail remarquable & fort conſciencieux.

(*d*) Archives départementales du Loiret.

d'Anne D'ALLONVILLE; 2° par contrat du 16 Octobre 1616, Hélène DE HAVART, Dame de Thuillay, fille d'Adrien DE HAVART, Écuyer, Seigneur de Senantes, & de Jeanne DE CRÉMAINVILLE. Du premier mariage vinrent :

1. JEAN, qui fuit.
2. PIERRE de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Marteau & du Bois-des-Armes, père d'une fille, & de deux fils dont on ignore la deftinée.

Du fecond mariage il eut une fille, MARIE, & deux fils, JACQUES & NICOLAS. Ce dernier fut maintenu en fa nobleffe, conjointement avec fon fils NICOLAS, par ordonnance de M. de Machault, en date du 16 Décembre 1667.

VI. DEGRÉ.

JEAN de Gaudart, III[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Maurepart, des Champarts d'Allaines, de Pont-au-Lac & de la Grand-Cour, fut maintenu dans fa nobleffe d'ancienne extraction, avec fon fils aîné, par ordonnance de M. de Machault, Intendant de l'Orléanais, en date du 5 Décembre 1667 (*a*), & parut au ban & arrière-ban de la Nobleffe en 1692. De fon mariage, contracté le 8 Novembre 1637, avec Louife DE VILLEREAU, Dame en partie des Champarts d'Allaines & de la Grand-Cour, fille de François DE VILLEREAU, Écuyer, Seigneur de Brefainville, & de Marie DE VILLEREAU, il eut deux fils, dont l'aîné fuit, & une fille.

VII. DEGRÉ.

MARGUERY de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Maurepart & des Champarts d'Allaines, fervit aux bans & arrière-bans des Gentilshommes de la province en 1692 & 1693 & mourut le 16 Février 1695. Il avait époufé, le 22 Janvier 1667, Marie DE BARTHON, fille de Jean DE BARTHON, Écuyer, Seigneur de Villeporcher, Villefimon, &c., & de Anne PICHON, & eut de cette union une fille, morte en 1705, & un fils, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS de Gaudart, dit l'ancien, Écuyer, Seigneur de Maurepart, des Champarts d'Allaines, &c., né le 25 Novembre 1670, rendit, le 12 Juillet 1696, foi & hommage au Duc d'Orléans pour fes fiefs d'Allaines & du Puifet. Il fut marié quatre fois : 1° le 1[er] Octobre 1696, à Marie-Madeleine DE BAILLY, Dame du Bignon, fille d'Antoine DE BAILLY, Écuyer, Seigneur du Jarri, & d'Anne GUYENNE; 2° le 13 Avril 1709, à Efpérance POCHON DES GUAYES, fille de Maximilien POCHON, Ecuyer, Seigneur des Guayes, & de Efpérance ANCEL; 3° à Marie LEGRAND, morte fans enfants; 4° à Marie-Madeleine BASLIER, dont une fille. Du premier lit vinrent deux fils & une fille :

1. JEAN-FRANÇOIS de Gaudart, dit le jeune, Chevalier, Seigneur du Bignon, Capitaine au régiment de garnifon en Blaifois, Chevalier de Saint-Louis. Il prit part à l'Affemblée de la Nobleffe de l'élection d'Orléans en 1789; & mourut le 20 Floréal an II (9 Mai 1794), ayant eu de fon mariage cinq enfants, dont deux morts en bas âge.
2. ANTOINE de Gaudart, Chevalier, Penfionnaire du Roi, Chevalier de Saint-Louis, mort le 21 Novembre 1779, fans alliance.

Du fecond lit vinrent deux fils, dont l'aîné continue la filiation, & une fille.

(*a*) Original aux archives du Loiret, férie C, n° 102. Cette maintenue remonte à CLAUDE de Gaudart (voir III[e] degré).

IX. DEGRÉ.

François-Maximilien de Gaudart, Chevalier, Seigneur de Maurepart, des Champarts d'Allaines, &c., né le 26 Juillet 1714, Capitaine au régiment de Royal-Rouffillon, Chevalier de Saint-Louis, fit aveu & dénombrement des Champarts d'Allaines au Duc d'Orléans, le 20 Mai 1761, & en porta la foi & hommage le 22 Janvier 1762. Il avait époufé, le 4 Février 1755, Marie-Madeleine d'Orléans de Tracy, fille de François d'Orléans, Chevalier, Seigneur de Tracy (*a*), & de Marie Lamirault de Ruys (*b*), & décéda le 29 Janvier 1764, ayant eu de fon mariage :

1. Étienne-Cécile de Gaudart, Chevalier, Seigneur de Maurepart, de Tracy & du Bignon, Capitaine au régiment de Chartres en 1788, Chevalier de Saint-Louis en 1763, affifta à l'Affemblée des Gentilshommes du bailliage d'Orléans en 1789, époufa, le 29 Mars 1796, Bonne de Bailly, fille de Nicolas de Bailly, Écuyer, Seigneur de Montaran, & de Marie-Anne-Bonne Le Féron, & eft décédé le 5 Février 1827, laiffant de fon mariage :
   I. Bonne-Cécile, Dame du Bignon, mariée, le 18 Mars 1822, à Étienne-Gilles Salomon-Fleureau de Guillonville.
   II. Antoinette, Dame de Tracy, mariée à fon coufin germain Étienne-Maximilien (voir plus loin).
2. Antoine-Marguerite, qui fuit.
3. Maximilien de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Montgirault & Rouvray, Lieutenant en premier au régiment d'Orléans-infanterie, affifta à l'Affemblée des Gentilshommes du bailliage d'Orléans en 1789, & eft décédé le 21 Janvier 1834, ne laiffant de fon mariage avec Auguftine de Bailly, fœur de fa belle-fœur, Bonne de Bailly, qu'une fille : Bonne-Augustine, morte Religieufe à la Vifitation le 8 Avril 1850.
4 & 5. Marie-Euphrasie, morte fille, & Madeleine-Clotilde, mariée, le 21 Janvier 1780, à Charles-Guillaume Tourtier, Chevalier, Seigneur de Gelou, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant des Maréchaux de France à Orléans.

X. DEGRÉ.

Antoine-Marguerite de Gaudart, Chevalier, Seigneur des Champarts d'Allaines & Sainte-Croix, né le 4 Avril 1762, reçu à l'École militaire de la Flèche fur fes preuves de nobleffe faites devant d'Hozier de Sérigny le 9 Novembre 1770 (*c*) & remontant à fon bifaïeul. Il prit part, avec la qualité de Lieutenant au régiment de la Sarre-infanterie, à l'Affemblée des Gentilshommes du bailliage d'Orléans en 1789, & fut nommé Chevalier de l'Ordre du Lys en 1815. Il avait époufé, le 12 Mai 1791, Adélaïde-Louife-Victorine du Buc de Lauroy, veuve de Jean-Baptifte Langlois de Romantière, & fille de Claude du Buc de Lauroy, Écuyer, Capitaine de cavalerie, & de Louife David de Conflans, & eft décédé le 31 Décembre 1830, laiffant de fon mariage :

1. Étienne-Maximilien, qui fuit.
2. Célestine-Adélaïde, mariée : 1° le 10 Décembre 1832, à Armand-Louis Dufour, Chevalier de Saint-Ferdinand d'Efpagne, mort en 1839; 2° le 3 Septembre 1862, à Marc-Benoît Bertrand des Acetis.

(*a*) IIIe Regiftre de cet Armorial, art. d'Orléans, p. 78.
(*b*) IVe Regiftre de cet Armorial, art. Lamirault, p. 14.
(*c*) Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres.

XI. DEGRÉ.

Étienne-Maximilien de Gaudart d'Allaines, né le 10 Octobre 1800, marié, le 18 Octobre 1824, à Antoinette de Gaudart de Tracy, sa cousine germaine, dont sont issus deux fils, qui suivent.

XII. DEGRÉ.

Étienne-Antoine-Alfred de Gaudart d'Allaines, chef actuel du nom & des armes de la branche aînée, né le 16 Janvier 1826, a épousé, le 8 Juillet 1848, Demoiselle Louise-Athénaïs-Charlotte-Emmanuelle d'Alès de Corbet (*a*), fille de Charles-Hugues d'Alès de Corbet & de Marie-Claude de Vauchaussade de Chaumont. De ce mariage sont issus :

1. Henri-Marie-Maximilien, né le 24 Août 1849.
2. Paul-Marie-Étienne, né le 5 Septembre 1851.
3. Joseph-Marie-Geneviève, né le 17 Octobre 1859.
4. Marie-Léonie-Antoinette-Geneviève, née le 26 Février 1853.
5. Lydie-Jeanne-Marie, née le 28 Octobre 1854.
6. Jeanne-Marie-Augustine, née le 5 Août 1856.
7. Alix-Marie-Emmanuelle-Hélène, née le 11 Janvier 1858.
8. Geneviève-Marie-Françoise, née le 15 Juin 1861.

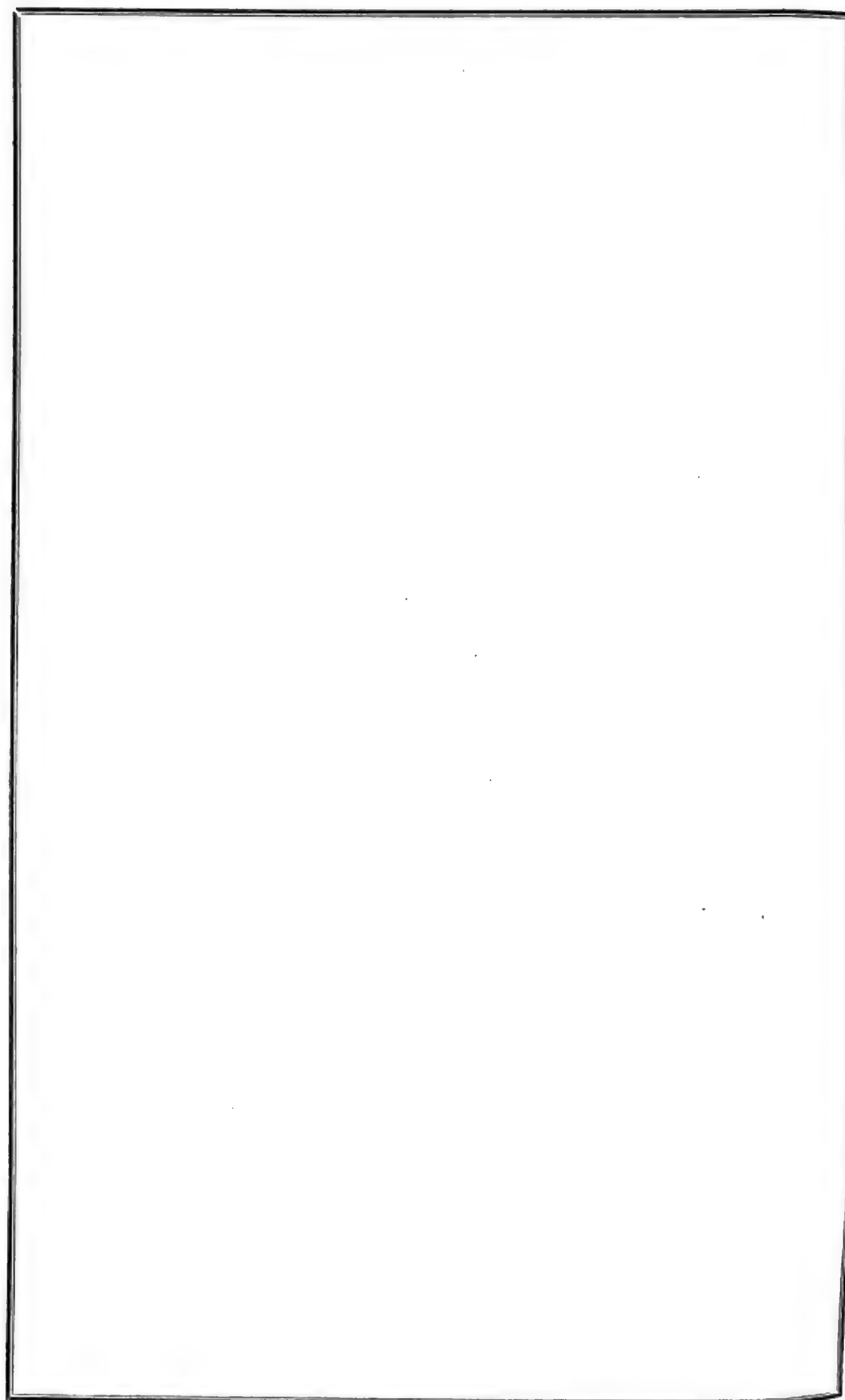
XII. DEGRÉ.

Maximilien-François-Léon de Gaudart d'Allaines, né le 29 Mars 1831, marié, le 23 Janvier 1855, à Demoiselle Marie-Hélène Costé de Bagneaux, fille de Paulin Costé de Bagneaux & d'Athénaïs Colas de Malmusse. De cette union sont issus :

1. François-Arthur, né le 22 Février 1857.
2. Emmanuel, né le 20 Mai 1858.
3. Paulin-François-Maximilien, né le 30 Septembre 1867.
4. Marie-Antoinette, née le 9 Décembre 1855.

(*a*) La généalogie de la maison d'Alès de Corbet figure au I[er] & au III[e] Registre de cet Armorial.





LE GENDRE DE LUÇAY,

Comtes de Luçay, Seigneurs de Villemorien, d'Avirey, de Valençay, de Varennes, de Veuil, de Villentrois, &c.

EN CHAMPAGNE, BLAISOIS ET ISLE DE FRANCE.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Étoiles du même, & en pointe d'un Levrier courant d'Argent, bouclé & cloué d'Or, accolé de Sable. COURONNE *de Comte.* SUPPORTS : *deux Griffons.*

Cette famille d'extraction noble eſt originaire du Lyonnais (*a*), mais établie dans l'Ile de France depuis le XVII[e] ſiècle, ainſi qu'en fait foi un nouveau règlement d'armoiries délivré le 26 Juin 1731, par d'Hozier, & qui ſe trouve reproduit à la ſuite de la préſente notice. A ce règlement était jointe une généalogie également dreſſée par d'Hozier; mais elle a été détruite, avec d'autres titres, pendant la période révolutionnaire, comme il eſt conſtaté en un inventaire du 25 Prairial an VIII (M[e] Raguideau, Notaire), & par ſuite la filiation ne peut s'établir aujourd'hui par actes authentiques qu'à partir de

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE, qualifié Noble homme & Meſſire, lequel de Demoiſelle Marie DU PLESSIS, ſa femme, laiſſa trois enfants :

1. BENIGNE, qui ſuit.
2. PIERRE, Écuyer, Sieur d'Aurainville, Gendarme du Roi & Capitaine au régiment de Navarre.
3. MARIE, épouſe de Gilles D'OSSONVILLE, Écuyer, Sieur de Brandelle.

II. DEGRÉ.

BENIGNE LE Gendre, Écuyer, Sieur de Rochefort & de Montflix, né en 1635, Chevalier & Comte Palatin (*b*), Conſeiller du Roi, Contrôleur des guerres, reçu Conſeiller Secrétaire du Roi en la Grande Chancellerie le 2 Juillet 1694 (*c*). Il fit enregiſtrer ſes armes, en 1697, dans l'Armorial général, généralité de Paris. Il eſt décédé en 1715, après avoir été marié deux fois : en 1671, à Demoiſelle DE LA MARE, & en 1684, à Demoiſelle GERVAIS DES TOURNELLES; deſquelles il eut :

1. BENIGNE-ANDRÉ, qui ſuit.

(*a*) De Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. VI.
(*b*) Contrat de mariage de ſa fille ANNE, du 26 Novembre 1699 (M[e] Rouſſet, N[re] à Lyon).
(*c*) A. Teſſereau, *Hiſtoire de la Grande Chancellerie de France*, t. II, p. 293.

2. Pierre, Écuyer, Seigneur de la Terraffe, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (1707-1718).
3. Antoine-François, Écuyer, Seigneur de Montflix & de la Rancollière, Chanoine-Baron de Saint-Juft de Lyon & Prieur de Saint-Didier de Langres.
4. Jean-Baptiste-Denis, Écuyer, Seigneur de la Perrière, Lieutenant au régiment de Piémont.
5. Louis-Bénigne, Écuyer, Seigneur de Rochefort, Capitaine Lieutenant de la colonelle générale de dragons.

III. DEGRÉ.

Bénigne-André Le Gendre de Villemorien, Chevalier, Seigneur du Pleffis, de Villemorien & d'Avirey, né en Février 1687, mort en 1760; Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (*a*); il fe fit délivrer par d'Hozier, le 26 Juin 1731, un nouveau règlement d'armoiries. Il avait époufé, le 8 Décembre 1716 (contrat figné du Régent), Demoifelle Marie-Charlotte Piron, de laquelle il eut :

1. Philippe-Charles, qui fuit.
2. Charles-Louis, Chevalier, Seigneur d'Avirey & de Villemorien, né en 1721, eut pour parrain le Duc de Chartres, & pour marraine Élifabeth-Charlotte d'Orléans; reçu en 1737, fur preuves de nobleffe, Garde de la marine à la compagnie de Toulon; Lieutenant des vaiffeaux du Roi & Chevalier de Saint-Louis en 1756. Il figure parmi les Gentilshommes de Champagne, convoqués pour les élections de 1789 (*b*).

IV. DEGRÉ.

Philippe-Charles Le Gendre de Villemorien, Chevalier, Seigneur de Villemorien, Valençay, Varennes & Luçay, qualifié Comte de Luçay, né le 8 Novembre 1717, tenu fur les fonts du baptême par le Régent & Mademoifelle d'Orléans; Confeiller au Parlement de Paris par provifions du 13 Août 1739; prit part aux élections de 1789 avec les Gentilshommes du bailliage de Blois (*c*), fut l'un des Adminiftrateurs généraux des Poftes, & décéda le 5 Avril 1789. Il avait époufé, le 10 Février 1752, Demoifelle Bourret, mariée en fecondes noces au Baron de Grimaldi, & qui périt le 24 Meffidor an II (12 Juillet 1794) fur l'échafaud révolutionnaire. Il laiffa de fon mariage deux enfants :

1. Jean-Baptiste-Charles, qui fuit.
2. Marie-Thérèse, dite Mademoifelle de Villemorien, mariée, le 14 Décembre 1773 (contrat figné du Roi), au Vicomte Charles de Bérenger, Lieutenant général des armées du Roi en 1814.

V. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Charles Le Gendre de Luçay, Chevalier, Comte de Luçay, Seigneur de Valençay, Varennes, Veuil & Villentrois, né à Paris le 4 Janvier 1754. Il figure fur la lifte des Gentilshommes du bailliage de Blois convoqués aux élections de 1789 (*d*). Nommé Adminiftrateur du département de l'Indre, puis Préfet du Cher à l'établiffement des Préfectures (Mars 1800), il ne quitta ces fonctions que pour remplir au Palais Impérial la charge de Premier Préfet du Palais (Bru-

(*a*) Brevet du 20 Juin 1720.
(*b*) De la Roque & de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Champagne*, p. 6.
(*c*) (*d*) De la Roque & de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais, Blaifois &c.*, p. 17 & 18.

maire an X-1815), & eut de 1803 à 1807 la Surintendance de l'Académie impériale de musique. Nommé membre de la Légion d'honneur, à l'inftitution de l'ordre, il fut créé Comte héréditaire par Lettres patentes du 14 Février 1810. De 1810 à 1815, il fiégea au Confeil général du département de Seine-&-Oife. Il eft décédé le 1er Novembre 1836. Il avait époufé, le 24 Avril 1786, Demoifelle DE PAPILLON D'HAUTEROCHE, Première Dame du Palais, puis Dame d'atours de l'Impératrice (1802-1815), morte en 1845. Ils avaient eu de leur mariage deux enfants :

1. NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES, qui fuit.
2. ANTOINETTE-CHARLOTTE-LUCIE, Dame du Palais, mariée, le 25 Septembre 1806, au Général Paul-Philippe Comte DE SÉGUR, Pair de France, Membre de l'Académie françaife.

VI. DEGRÉ.

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES Le Gendre de Luçay, Comte de Luçay, qualifié d'abord Vicomte de Luçay (*a*), chef actuel de la famille, né le 3 Décembre 1803, a eu pour parrain le premier Conful, & pour marraine, Dame Jofèphine Tafcher de la Pagerie; Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Maître des Requêtes au Confeil d'État & Préfet du Département de la Mayenne. Il a époufé, le 31 Mai 1830 (contrat figné du Roi) Demoifelle Antoinette-Athénaïs-Clémentine-Chantal DE VILLENEUVE DE VENCE, fille aînée du Général Marquis DE VENCE, Pair de France, Grand Officier de la Légion d'honneur, & de Dame Juliette D'HARCOURT. De ce mariage font iffus :

1. CHARLES-HÉLION-MARIE, qui fuit.
2. MARIE-FÉLICIE-CHANTAL, Dame Religieufe du Sacré-Cœur.

VII. DEGRÉ.

CHARLES-HÉLION-MARIE, Vicomte de Luçay (*a*), né le 28 Février 1831, Chevalier de la Légion d'honneur, Maître des Requêtes au Confeil d'État, marié, le 10 Mai 1858, à Demoifelle Erneftine DES COURTILS DE MERLEMONT, fille du Comte DES COURTILS DE MERLEMONT & de Dame Gabrielle DE GANAY (*b*). De cette union font nés trois garçons & deux filles :

1. LÉON-MARIE-JOSEPH, né le 4 Juillet 1860.
2. HÉLION-MARIE-OSCAR-PHILIPPE, né le 17 Mai 1865.
3. CHARLES-MARIE-ERNEST, né le 25 Juin 1867.
4. CHANTAL-MARIE-VALENTINE.
5. MARIE-CHANTAL-CHARLOTTE-ERNESTINE.



NOUVEAU RÈGLEMENT D'ARMOIRIES DÉLIVRÉ LE 26 JUIN 1731 PAR LE JUGE GÉNÉRAL D'ARMES DE FRANCE. (Bibliothèque Impériale. Cabinet des titres.)

Louis-Pierre d'Hozier, Juge général d'Armes de France, &c.....

Sur ce qui nous a été repréfenté par Benigne-André Le Gendre, Écuyer, Seigneur de Villemorien & autres lieux, cy-devant Gentilhomme ordinaire du Roi, demeurant à Paris, Rue de Verneuil, Paroiffe Saint-Sulpice, qu'en exécution de l'édit du mois de Novembre de l'an 1696, portant création d'un Armorial général, Benigne Le Gendre, fon père, Écuyer, Confeiller Secrétaire du Roi, Maifon,

(*a*) Contrat de mariage du 31 Mai 1830, auquel le Roi a donné fon agrément. Depuis cette époque, le titre de Vicomte eft porté par le fils aîné de la famille.

(*b*) Voir ci-devant, l'art. DES COURTILS DE MERLEMONT.

Couronne de France & de fes finances, avait préfenté en l'année 1697 au bureau établi dans la rue Saint-Marc, à Paris, l'écu de fes armoiries qui font *d'Azur à un Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Étoiles de même & en pointe d'une Levrette d'Argent courante, & ayant un Collier de Sable cloué d'Or*, que fes armoiries avaient été enregiftrées dans l'Armorial général coté : Paris, volume II, fol. 784 & 785, mais que le brevet en avait été perdu, & que comme il était important audit Benigne-André Le Gendre de juftifier des armoiries qui avaient été réglées en faveur dudit Benigne Le Gendre, fon père, par les Commiffaires du Confeil députés fur le fait des armoiries, il nous requérait comme Juge général d'armes de France de vouloir lui délivrer un nouveau brevet desdites armoiries.

Nous Juge général d'Armes de France, ayant égard à ladite requête, avons délivré de nouveau audit Benigne-André Le Gendre le préfent brevet de fes armoiries, telles qu'elles ont été réglées pour ledit Benigne Le Gendre, fon père, & qu'elles font blafonnées dans l'Armorial général.......

A Paris le vingt-fixième jour du mois de Juin de l'an mil fept cent trente & un. (*Signé :*) D'HOZIER.



DE GÉRAULT DE LANGALERIE (a).

EN AGENAIS.



De Gueules à une Tour d'Argent, accompagnée de trois Molettes d'éperon de même, dont deux en chef & l'autre en pointe. DEVISE : Vince in bono malum (*b*).

Du XII[e] au XVI[e] fiècle, cette maifon a poffédé en Angoumois les feigneuries de Lamothe-Charente, Grinon & Bellejoye, & de 1496 à 1790, en Guyenne & en Agenais, celles de Litterie, Langalerie & d'Ardy.

On trouve dans les archives de la ville d'Angoulême, de nombreux documents & des actes concernant la maifon DE GÉRAULT, qui établiffent qu'au XII[e] fiècle les membres de cette famille tenaient un rang diftingué dans la Nobleffe de la province. Ils prennent part à des fondations pieufes, & font les bienfaiteurs du monaftère ou abbaye de Saint-Cybard, où ils avaient une chapelle & leur fépulture.

En 1281, GUILLAUME Géraud, Seigneur de Lamothe-Charente, fit fon teftament (*c*). A la fin du même fiècle un membre de cette famille était Sénéchal de l'Angoumois. Un JEAN de Géraud, Chevalier, fut prifonnier du Roi d'Angleterre Édouard I[er]. Il fit payer par la commune de Londres les dettes qu'il avait contractées pendant fa captivité (*d*).

Au XIV[e] fiècle, SIMON Géraud, Écuyer, prête, le 13 Septembre 1363, dans l'églife de Poitiers, ferment au Prince Noir, comme vaffal d'Aquitaine (*e*).

Au XVI[e] fiècle, dans les guerres de religion & en l'année 1586, THOMAS Géraud, Seigneur de Bellejoye, &c., attaché au parti du Roi de Navarre, tente, à la tête de fes vaffaux, la prife d'Angoulême, pour le compte de Henri. Fait prifonnier par ceux du parti de la Ligue, il eft décapité, fes terres font confifquées & fon château eft détruit. Un arrêt du Parlement de Paris, rendu en 1601, réhabilite fa mémoire (*f*).

Aux fiècles fuivants on les trouve mêlés, dans la Guyenne & l'Agenais, aux mouvements religieux & politiques; & leur nom figure fur la lifte de l'ordre de la Nobleffe concernant les États généraux en la fénéchauffée de Libourne.

La filiation fuivie de cette famille eft établie à partir de :

(*a*) L'orthographe de ce nom a varié. On lit dans les actes : *Géraut*, *Gérauld* ou *de Gérault* : c'eft cette dernière variante que la famille a adoptée.

(*b*) Cette devife eft celle de l'Évêque actuel de Belley, l'un des membres de cette famille.

(*c*) L'original de cette pièce fe trouve aux archives de la ville d'Angoulême.

(*d*) Delpit, *Collection générale des documents français qui fe trouvent en Angleterre*, Paris, Dumoulin, 1847; n° 56, art. 13.

(*e*) *Ibidem*, n° 192, art. 776.

(*f*) Archives de la Charente.

PREMIER DEGRÉ.

Pierre Gérault, Écuyer, Seigneur de Grignol, aliàs de Grinon, arrière-petit-fils de Simon Gérault, qui, en 1363, rendit dans l'églife de Poitiers hommage au Prince de Galles. Il avait époufé, vers la fin du XIV[e] fiècle, Demoifelle Marie de Crenay, de laquelle il eut deux fils :

1. Louis ou Loys, qui fuit.
2. Meffire N. de Gérault, Curé & Aumônier de Montbron, Seigneur du village de la Tricherie, juridiction de Varaignes, en Périgord (aujourd'hui dans le département de la Charente).

II. DEGRÉ.

Louis de Gérault, Écuyer, Seigneur de Grignol & de Lamothe-Charente, avait arrenté de fon vivant, le 6 Août 1504, comme il réfulte d'un acte d'accord, paffé par fon fils aîné Pierre avec des tenanciers nommés La Brugie, un mainement & village dit de la Manantie. Il avait époufé vers 1450 Demoifelle Marguerite de Panette, dont il eut plufieurs enfants, entre autres :

1. Pierre de Gérault, qui époufa Marguerite de Cailhères, de laquelle il n'eut qu'une fille, Jeanne, mariée à Jean Lafaye, Seigneur de Menet, terre fituée près de Montbron. De cette union ne vint également qu'une fille, mariée à François de Lambertie & dont les defcendants exiftent encore dans le même lieu.
2. Jehan, I[er] du nom, auteur de la branche des Seigneurs de Langalerie en Agenais, qui fuit.
3. Jehan de Gérault, le jeune, dont on ignore la deftinée, mais dont l'exiftence eft conftatée par un acte de l'année 1502 (*a*).

BRANCHE DES GÉRAULT DE LANGALERIE.

EN AGENAIS.

III. DEGRÉ.

Jehan de Gérault, I[er] du nom, Seigneur de Lamothe-Charente, devint en 1496 Seigneur de Langalerie, par fuite de fon mariage avec Jeanne de Béraud. Ils firent, le 18 Novembre 1526, leur teftament conjonctif par lequel ils inftituèrent pour héritier principal & univerfel leur fils aîné. Ils laiffèrent de leur mariage cinq enfants, dont trois filles, & deux fils, qui fuivent.

1. Simon, qui continue la branche d'Agenais.
2. Charles de Gérault, lequel partit en 1544 pour la guerre. Il hérita de la fucceffion paternelle en Angoumois, ainfi que des biens qui avaient appartenu à l'un de fes oncles, Curé & Aumônier de Montbron. Il eft à préfumer qu'il termina fes jours en Angoumois. Il avait époufé Demoifelle N.... de Myannes, dont il eut une fille unique.

Thomas, père d'Anne de Gérault de Langalerie, mariée, le 8 Novembre 1598, à Yrieix de Gentils de la Jonchapt, dont l'arrière-petit-fils portait le titre de

(*a*) Dans le même temps vivait Francès ou François Gérault, Seigneur de Litterie (manoir fitué en Agenais dans la paroiffe de Flaugergues, voifine de celle de Saint-Quentin dans laquelle fe trouvait la terre de Langalerie), qui avait époufé Antoinette ou Antonie de Beaupoil de la Force, fille de Jean de Beaupoil, Seigneur de Caftel-Nouvel, & de Marie Prévot, héritière de la Force; dans les archives des Gérault de Langalerie fe trouve; une reconnaiffance faite le 3 Avril 1487, par Jean Landin, à l'occafion du tènement de Marchand, à Noble Francès Gerault & Antoinette de la Force, Seigneurs de Litterie, qui prouve la parenté dudit Francès avec les Langalerie.

Marquis de Langalerie (*a*), defcendait d'une branche reftée en Angoumois.

IV. DEGRÉ.

SIMON de Gérault, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 20 Juillet 1502, époufa, le 27 Mars 1530, Ramie DU PUY, de Bordeaux. Il exifte un arrentement ou ceffion, moyennant redevance que lui firent les frères religieux de l'ordre de Monfieur Saint-François, en la ville de Sainte-Foy, des terres & tènements de Marchand & Barbot, en la paroiffe de Saint-Quentin. Il mourut le 8 Juin 1563, laiffant de fon mariage deux fils :

1. JEHAN, II[e] du nom, qui fuit.
2. ALBERT de Gérault de Langalerie, Écuyer, Sieur du Grand-Bois, mort le 27 Février 1604, laiffant de fon union avec Françoife MASNAILLER, fix enfants : I. JEHAN; II. SIMON; III. FRANÇOIS; IV. JACQUES; V. TIMOTHÉE, & VI. PHILIPPE, mariée à Jean DE BUSSEROLLES, Écuyer.

V. DEGRÉ.

JEHAN, II[e] du nom, de Gérault, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 8 Octobre 1532, embraffa le parti de la Réforme & fut le premier Avocat au Parlement de Bordeaux qui demanda, le 3 Septembre 1561, en une affemblée de la maifon de ville, l'exercice de la nouvelle religion pour les Réformés (*b*). Il époufa en premières noces Marie DE VERGOING, nièce d'un Confeiller au Parlement de Bordeaux, de laquelle il eut deux fils, JACQUES & JOSEPH, morts tous deux fans poftérité; & en fecondes noces, en 1577, Demoifelle Marguerite DE SELLIER, qui lui donna deux fils :

1. JEHAN, III[e] du nom, qui fuit.
2. ISAAC de Gérault, Avocat à la Cour du Parlement de Paris, décédé le 4 Juillet 1622. Il avait époufé en premières noces, Élifabeth DE VIDAL, de Sainte-Foy, pupille de Jean Belrieu, Lieutenant particulier au fiége de Bergerac; & en fecondes noces le 31 Janvier 1618, Demoifelle Marguerite DE TOURS, dont il n'eut qu'une fille, morte à l'âge de fept mois.

VI. DEGRÉ.

JEHAN, III[e] du nom, de Gérault, Écuyer, Sieur du Grand-Bois, Seigneur de Pichet & de Langalerie, né en 1580, rendit en 1608 hommage à Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, & en 1624, à Louis XIII, entre les mains d'André de Charon, Lieutenant général au fiége de Bergerac. Il fe rendit vers 1601 avec fon demi-frère Jacques, en Angoumois, pour s'informer de l'ancien état de leur famille.

Il s'unit, le 1[er] Avril 1610, à Marguerite DE COURREJOLLES, dont la mère était Marie DE BUFFON, fœur du Lieutenant général au fiége de Caftel-Jaloux.

Il mourut le 30 Février 1633, au château de Langalerie, laiffant de fon union :

1. ANTOINE, qui fuit.
2. ISAAC de Gérault, Seigneur du Pichet; 3. JACQUES de Gérault; 4. MARGUERITE; 5. SUZANNE; 6. MARIE; 7. une autre MARGUERITE, tous morts fans poftérité.

(*a*) Ce fief, qu'on croit différent de celui du même nom en Agenais, était fitué, d'après les auteurs, dans la paroiffe de Nerfac, en Angoumois, généralité de Limoges.

(*b*) Dom Devienne, *Hiftoire de Bordeaux*, I[re] partie, page 123. — Jean Darnalt, *Supplément à la chronique Bourdeloife* de Gabriel Lurbes, feuillet 43 v°.

VII. DEGRÉ.

ANTOINE de Gérault, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 24 Mai 1615, épousa, le 16 Mai 1635, Demoifelle Philippe DE BOURGOING, fille de Jean DE BOURGOING, Seigneur de la maifon noble d'Ardit, près de Duras, en Agenais.

A l'époque du foulèvement des communes du Périgord, appelé *guerre des Croquants*, il commandait pour le Roi, vers 1635 & 1636, dans la ville de Sainte-Foy. Il fut convoqué en 1638 par le Prince de Condé, avec la Nobleffe du pays, pour aller rejoindre l'armée du Roi qui fe trouvait en Efpagne devant Fontarabie. Il reçut en 1649 une lettre de M^r le Duc d'Épernon, concernant les intérêts & le fervice du Roi. M^r le Comte d'Harcourt lui remit, en Avril 1652, une lettre de fauvegarde pour fon château de Langalerie, avec permiffion de repouffer les armes à la main les ennemis de Sa Majefté. Après fon décès en 1653, fa veuve obtint également du Prince de Conti des lettres de fauvegarde. Pourfuivie par des envieux en défiftement de nobleffe, elle défendit fa pofition fociale, ainfi que celle de fes enfants, & triompha avec éclat des attaques fufcitées par l'envie & les mauvaifes paffions. Elle fut maintenue, ainfi que fes enfants, dans leurs droits & titres de nobleffe par un jugement définitif rendu à Bordeaux, le 10 Novembre 1660, en la Cour des Aides & Finances de Guyenne (a). Elle mourut en 1680. Elle avait eu de fon union cinq enfants :

1. JEAN-JACQUES, qui fuit.
2. ISAAC de Gérault, Chevalier d'Ardit, Capitaine de grenadiers au régiment d'Auzon, en 1688.
3. ÉLIZABETH de Gérault.
4. MARGUERITE de Gérault.
5. NÉRÉE de Gérault, mariée à Jean DE BERJON, Seigneur du Graveron.

(2–5) Morts fans poftérité.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES, Ier du nom, de Gérault de Langalerie, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 3 Avril 1640, fervit dans le régiment de Saintaure, en qualité de Chevau-léger. Il s'unit, le 28 Février 1674, à Demoifelle Jeanne DE BACALAN, fille de Meffire Arnaud DE BACALAN, Confeiller du Roi & Avocat général en la Chambre & Cour de la Guyenne, & de Dame Louife DU VIGIER. Il décéda le 21 Juillet 1674, laiffant fa femme enceinte du pofthume qui fuit.

IX. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES, IIe du nom, de Gérault de Langalerie, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 23 Décembre 1674. Élevé par fa mère dans la religion catholique, il entra fort jeune au fervice & paffa, le 5 Septembre 1693, du régiment de dragons d'Averne dans celui de Lifle du Vigier. Il époufa, le 14 Janvier 1698, Demoifelle Marie-Ifabeau DU RÈGE, fille de Pierre DU RÈGE, Sieur du Rivet. Il fe trouva en 1706 à la revue faite à Bordeaux par Mr de Montferrand, Grand Sénéchal, Commandant la Nobleffe de Guyenne. Il mourut le 7 Avril 1709, laiffant de fon mariage quatre enfants :

1. PIERRE, Ier du nom, qui fuit.
2. JEAN-JACQUES de Gérault, mort fans poftérité en 1789, âgé de 86 ans.
3. MADELEINE de Gérault, Religieufe de Saint-Benoit dans la ville de Marmande.

(a) Original en parchemin aux mains de la famille. Cette pièce relate la filiation en remontant jufqu'à l'auteur de la branche des Gerault de Langalerie en Agenais.

4. Marie de Gérault, morte en bas âge.

X. DEGRÉ.

Pierre, Ier du nom, de Gérault de Langalerie, né le 10 Novembre 1701, fervit dans le régiment de dragons commandé par le Comte d'Egmont, dont il était l'ami. Il époufa, le 16 Mai 1733, Demoifelle Catherine de Gervain de la Lambertie, & mourut vers l'année 1778, laiffant de fon mariage :

1. Pierre-Charles, qui fuit.
2. Jeanne de Gérault.
3. Madeleine de Gérault.
4. Marie de Gérault.

(2–4) Décédées fans avoir contracté d'alliances.

XI. DEGRÉ.

Pierre-Charles de Gérault de Langalerie, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 15 Janvier 1739, entra, le 16 Décembre 1755, aux Chevau-légers de la maifon du Roi & fit la guerre de Sept ans.

Il époufa, le 17 Janvier 1763, Demoifelle Jeanne de Tauzia de Montbrun & mourut le 16 Décembre 1780. Sa veuve emprifonnée révolutionnairement en 1793, fut délivrée le 2 Octobre 1794, & eft décédée en 1822, à Sainte-Foy. Elle avait donné le jour à trois fils :

1. Pierre, IIe du nom, qui fuit.
2. Pierre-Henri de Gérault, dit le Chevalier de Langalerie, né le 28 Décembre 1766, fit fes preuves de nobleffe pour entrer à l'École militaire. Le certificat que lui délivra le généalogifte d'Hozier de Sérigny eft du 2 Mars 1777 (a). Il affifta, en Amérique, comme Sous-Lieutenant au régiment de Laffarre, à la prife de l'île de Tabago, & fut nommé fucceffivement Chevalier des ordres royal & militaire de Saint-Louis (1814) & de la Légion d'honneur (1823). Il fut retraité comme Chef de bataillon de la garde royale, & eft décédé le 17 Octobre 1839.
3. Pierre-Charles de Gérault, dit Monfieur de Saint-Luc, né le 31 Juillet 1770; fut nommé Chevalier de Saint-Louis par brevet du... Mars 1814.

   Il avait époufé en 1814 Demoifelle Mazerine de Livron, fille du Marquis de Livron, d'une ancienne maifon de Béarn, de laquelle il eut une fille, Saindite de Gérault de Langalerie, qui époufa le Baron de Trubessé, de Cabidos (Baffes-Pyrénées). Il eft décédé en 1825 à Bordeaux, où il exerçait les fonctions de Capitaine-Archivifte de la place.

XII. DEGRÉ.

Pierre, IIe du nom, de Gérault (b) de Langalerie, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 13 Juin 1765, entra, le 1er Octobre 1781, dans le régiment du Roi-cavalerie, où il fut défigné Lieutenant au moment de partir à l'émigration en 1792, en même temps que fes deux frères. Rentré dans fes foyers en 1801, il s'unit, le 4 Avril 1804, à Demoifelle Marie-Jeanne de Larmandie, née le 25 Décembre 1781 & décédée à Belley le 12 Mai 1868; fille de Mr de Larmandie de Malsintat, Seigneur de Faux, en Périgord.

(a) Original par duplicata aux archives de la famille.

(b) Dans quelques actes & fpécialement dans l'acte de naiffance de fon fils aîné, fon nom eft écrit Géraud Langalerie, mais un jugement rendu par le Tribunal de première inftance de Libourne, & enregiftré le 2 Avril 1860, en a ordonné la rectification en celui de Gérault de Langalerie.

Chevalier de Saint-Louis en 1814, & retraité le 26 Septembre 1815, comme Capitaine de Cavalerie, il eſt décédé à Sainte-Foy, le 27 Août 1839, laiſſant de ſon union cinq enfants :

1. Front-Charles, qui ſuit.
2. Pierre-Henri de Gérault de Langalerie, Évêque de Belley, ſacré à Bordeaux le 1er Mai 1857.
3. Adolphe de Gérault de Langalerie, propriétaire à Saint-Barthélemy, département des Landes, marié, le 19 Août 1841, à Demoiſelle Hermanſe Laforcade.
4. Louise de Gérault de Langalerie } non mariées.
5. Érami de Gérault de Langalerie }

XIII. DEGRÉ.

Front-Charles de Gérault de Langalerie, né le 12 Mars 1806 à Sainte-Foy (Gironde). Il ſuit la carrière des finances, & depuis plus de 20 ans, il ſe voue à l'étude de l'art. Directeur du Muſée de peinture de la ville d'Orléans, où il réſide, il vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur, par décret en date du 15 Août 1869. Il s'eſt marié, le 4 Avril 1837, à Demoiſelle Eudoxie Schubiette de Bourrouilla, née à Dax le 10 Février 1815. De cette union ſont iſſus :

1. Pierre-Paul-Henri, qui ſuit.
2. Joseph-Marie-Gaston de Gérault de Langalerie, Capitaine d'État-major, Aide de camp du Général Guiomar (1869).
3. Urbain-Jean-Ernest de Gérault de Langalerie, Sous-Lieutenant aux carabiniers de la garde impériale.
4. Placide-François-Georges de Gérault de Langalerie, Étudiant.
5. Marie de Gérault de Langalerie, née le 16 Mai 1850, à Olivet (Loiret).

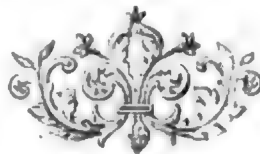
XIV. DEGRÉ.

Pierre-Paul-Henri de Gérault de Langalerie, né à Dax le 9 Janvier 1838, a épouſé, le 10 Septembre 1862, Demoiſelle Marie de Bricqueville, de Bayeux (Calvados), de laquelle eſt iſſu :

Joseph-Marie-Pierre-Louis, né le 20 Août 1863 à Guéron, près Bayeux.

Indépendamment des alliances citées dans le cours de cette notice, la maiſon de Gérault de Langalerie en a contracté également avec les familles ſuivantes :

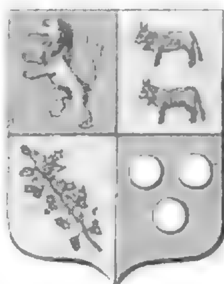
Rogier de la Roche, de Salomon de la Reule, de Rossane & de Digeon.



DE GÈRES,

Nobles & nobles hommes, Meſſires, Écuyers, Chevaliers, Seigneurs, Marquis & Comtes de Camarſac; Barons de Saron; anciens Seigneurs de Gères, Sainte-Gemme, Pouy, Gaudonville, le Buſtet, Saint-Amand, Eſparbès, Saint-Orens, Montgaillard, Leaumont, le Grilhon, Lauret, Mauſempuy, Teulères, Sérempuy, la Mothe-Gière, Anduran, Saint-Brès, Camarſac, la Mothe-Verte, Gaſſies, Salle-Bœuf, Vacquey, l'Iſle-Saint-Georges, Ferrand, Montignac, Lancre, la Tour, le Port, Saye, Maurion, Puygerin, Fargues, Maubourguet, Peſches, Macau, Béchac, Cailleau, Saint-Germain, la Mazère, Saint-Sève, Sacolle, Fonbadet, Lignan, Leaujan, &c.; Sénéchaux d'Armagnac, &c.

EN ARMAGNAC, BORDELAIS, BAZADAIS, ENTRE-DEUX-MERS, &c.



Écartelé, au 1er, de Gueules au Lion d'Or, lampaſſé & armé du champ; au 2e, d'Or à deux Vaches de Gueules, paſſantes l'une ſur l'autre, accolées, accornées, clarinées & onglées d'Azur, qui eſt DE BÉARN; *au 3e, d'Argent à la branche de Lierre, poſée en bande, ondée & feuillée de Sinople, grenée de Sable; au 4e, de Gueules à trois Beſants d'Argent*, qui eſt DE GÈRES (*a*).
COURONNE : *de Marquis*. SUPPORTS : *un Lion à dextre, en baroque, & une Licorne à ſeneſtre* (b).
DEVISE : Foy des de Gères.

La famille de Gères eſt d'ancienne chevalerie. Nous commencerons ſon hiſtoire par la citation des noms ſignalés par divers auteurs, & ne ſe rattachant pas directement aux filiations des quatre branches généalogiquement connues.

ALFRED de Gères (anno 1202, 3e année du règne du Roi Jean d'Angleterre, Rôle du Chancelier, British Muſeum, 2075, C, p. 126.)

JEAN de Gères (*c*), reçut d'Henri III, Roi d'Angleterre, une donation dans le Comté de Lincoln, par charte donnée à Nottingham le 14 Janvier 1246 (*d*).

MICHEL de Gères (*e*) & PETRUS de Gères (*f*).

PIERRE de Gères, en Rouergue, Damoiſeau en 1332 (*g*).

AUGIER de Gères de Sainte-Gemme, Damoiſeau en 1418 (*h*).

(*a*) La branche *de Camarſac* charge le troiſième quartier *d'un Franc canton d'Azur, à trois Tours mal ordonnées d'Argent*, qui eſt DE LOUPES (depuis ſeulement ſes trois alliances ſucceſſives avec les de Loupes).

(*b*) Anciennement les armes étaient timbrées *d'un Caſque taré de front à 5 Grilles, orné de ſes Lambrequins d'Or, d'Azur, de Sinople & de Sable, & ſommé d'une couronne de Comte*; elles avaient pour ſupports & cimier : *trois Griffons*.

(*c*) *Catalogue des rôles gaſcons & normands*, t. I, p. 4, membrana IV, no 17, anno Domini 1242-1243.

(*d*) Voir deux autres chartes imprimées *in extenſo* dans le *Nobiliaire de Guienne & Gaſcogne*, d'O' Gilvy, où ſe trouve une généalogie très-détaillée de la maiſon de Gères.

(*e*) *Catalogue des rôles gaſcons & normands*, t. I, p. 4, memb. VII, anno 1243. Note délivrée & atteſtée à M. Franciſque Michel par le Public Record Office.

(*f*) *Ibid.*, anno 1330, membr. XIII.

(*g*) *Gallia chriſtiana*, t. I, p. 260, E.

(*h*) Actes par-devant Me Pierre de Span, Notaire, commune de la Plume, Agenais, 1419 & 1420.

DENIS de Giers (*a*), Seigneur, préfent à la revue de Lavedan le 3 Février 1426 (*b*).

BERNAT de Giers, fut préfent à la revue paffée à Clermont Soubiran le 12 Novembre 1430 (*c*).

ÉTIENNE de Gert, 12ᵉ Abbé de Deiville en 1446 (*d*).

JANOT de Giers, fut préfent à la revue paffée à Montaut le 28 Août 1490 (*e*).

BEROT de Gert, fut préfent à la revue près de Nantes, le 15 Avril 1491 (*f*).

JEANNE de Gères, époufe de Pierre, Seigneur DE VERGES & de Toflia, marie fa fille à Philibert DE COLIGNY, le 9 Octobre 1503 (*g*).

PONS de Gères, fit en 1219 un acte de donation à la Commanderie de Benon, en Guienne (*h*).

ÉTIENNE de Gers, fut donateur vers 1050 du Prieuré de Domène (Dauphiné) (*i*).

GUILLAUME de Gière, donateur vers 1106 du même Prieuré (*j*).

N.... de Gères de Barrailhe, Chevalier de Malte, infcrit aux archives du grand Prieuré de Touloufe.

GUYONNE de Gères, femme de Jacques DE BROIGNON, Seigneur de Bachelor en 1390 (*k*).

PASCAULT de Gères, Écuyer du Comte de Foix-Candale en 1505 (*l*).

JEAN-LOUIS de Gères, Confeiller du Roi & fon Procureur en la fénéchauffée de Nérac, en 1701.

BRANCHE DE SAINTE-GEMME.

EN ARMAGNAC.

Les auteurs préfumés de cette branche font JEAN GIERH (*Johannes Gierh*) & MANIHILDA, fon époufe (*m*). On ne donne ces renfeignements que fous toutes réferves.

GARCIAS ou GARCIE de Gère, reftaurateur de l'églife de Sainte-Gemme vers l'an 843 (*n*), appartient plus probablement à cette branche.

PREMIER DEGRÉ (*o*).

JEAN de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1021, mort en 1100. Marié en premières noces en 1042 à N...; & en fecondes noces, en 1053, à Armezinde DE BÉNAC. Il laiffa du premier lit un fils, qui fuit.

(*a*) Le nom de *Gères* varie beaucoup dans les actes. Tous ceux qui exiftent en latin ou en patois roman l'écrivent *Gieras*, & les traducteurs l'ont encore plus varié : GIÈRES, GIERS, &c. Le nom de GIÈRES s'eft même confervé jufqu'à ces derniers temps. — « Au combat d'Arcole un Aide de camp du Général Dammartin, nommé FORT DE GIÈRES, donna fon cheval au Général en chef Bonaparte, & l'aida ainfi à fortir d'une fituation périlleufe. » *Mémoires du Duc de Ragufe*, tome I, livre II, page 238.)

(*b*) (*c*) Bibliothèque Impériale. Rapporté par Monlezun, *Hiftoire de Gafcogne*, t. IV, p. 445 & 446.

(*d*) *Gallia chriftiana*, t. I, p. 1068, C.

(*e*) (*f*) Monlezun, *Hiftoire de Gafcogne*, t. IV, p. 450 & 451.

(*g*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VII, p. 160.

(*h*) Arch. du Prieuré de Touloufe. — Bᵒⁿ de Marquenac, *Hofpitaliers de Sᵗ-Jean de Jérufalem en Guienne*, p. 73.

(*i*) Lainé, *Archives de la Nobleffe*, t. VII, art. DE MONTEYNARD, p. 11.

(*j*) Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, t. IV, art. DE BÉRENGER, p. 10.

(*k*) Fr. Felix, Chᵉʳ, *Mémoires hiftoriques fur la ville & feigneurie de Poligny*; Lons-le-Saulnier, 1769, t. II, p. 299.

(*l*) Archives départementales de la Gironde.

(*m*) (*n*) Charte d'affranchiffement de leur efclave Imbort, en l'églife de Sainte-Gemme, vers l'an 845. — Manufcrits de M. l'Abbé de Bénac, Curé de Sainte-Gemme. — O' Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, vol. III, p. 8.

(*o*) La filiation de la branche d'Armagnac réfulte en partie des manufcrits de M. l'Abbé de Bénac qui l'avait dreffée fur pièces originales poffédées après 1793 par un Notaire de Montfort du Gers.

II. DEGRÉ.

RAYMOND de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1043, mort en 1125; avait été marié en 1065 à Marguerite DU BUSTET, dont il eut :

1. RAYMOND-ARNAUD, qui fuit.
2. DODON, qui figura au concile de Clermont & à la première croifade; mort en 1099.
3. GUILHEM, mort à la deuxième croifade.
4. MANAUTON, Croifé fous Louis le Jeune, vers 1147; mort en 1152.

III. DEGRÉ.

RAYMOND-ARNAUD de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1067, mort en 1151 ; avait époufé en 1091 Mathe DE MARAVAT, dont il eut :

1. GERAUD-RAYMOND, qui fuit.
2. ARNAUD, né en 1117, Religieux.

IV. DEGRÉ.

GERAUD-RAYMOND de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1115, mort en 1211; fut marié en 1167 avec Indie DE MONTGAILLARD, de laquelle vinrent :

1. JEAN-BERNARD-RAYMOND, qui fuit.
2. ODON, né en 1174.
3. GARCIAS, né en 1175.
4. ARNAUD, Seigneur de Maufempuy en 1215.

V. DEGRÉ.

JEAN-BERNARD-RAYMOND de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1169; mort en 1249; Baron de Saron, en Paleftine, où il époufa en 1225 Agnès DE MALVIN D'ESPARBÈS, qui le rendit père de :

1. BERNARD-RAYMOND, qui fuit.
2. ARNAUD, Recteur de l'églife de Mauvezin.
3. MARGUERITE.

VI. DEGRÉ.

BERNARD-RAYMOND de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né à Saron en 1226, mort à Sainte-Gemme en 1253; époufa en 1247 Ide DE BIRAN, de laquelle il laiffa :

VII. DEGRÉ.

BERNARD de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1249 & mort le 17 Juillet 1325, Prieur de l'abbaye de Gimont (*a*). Il avait été marié en 1269 avec Marguerite DE LORT, dont il eut :

1. ARNAUD de Gière, né en 1270 (*b*) & auquel on donne pour fils PIERRE-ARNAUD de Gière, marié à Demoifelle Aubepar DE MONTAULT (*c*).
2. PIERRE de Gère, né en 1283, Sénéchal d'Armagnac, mort en 1348 (*d*). Il avait eu un fils, HUGUES de Gère, Seigneur de la Mothe-Giéra, marié à Jeanne DE ROQUELAURE (*e*).

(*a*) Monlezun, *Hiftoire de Gafcogne*, t. IV, p. 434.
(*b*) Monlezun, *Hift. de Gafcogne*, t. III, p. 12. — (*c*) Lainé, *Archives de la Nobleffe de France*, t. VIII.
(*d*) Monlezun, t. III, p. 486. — Baron de Cauna, *Armorial des Landes*, t. I, p. 103. — (*e*) P. Anfelme, *Hift. des Grands Officiers*, t. VII, p. 403, E.

3. Bernard-Odon, qui fuit.
4. Bernard-Raymond de Gière, né en 1291, Protonotaire du Pape Urbain V & fon Député (*a*).

VIII. DEGRÉ.

Bernard-Odon de Gière, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1287, mort en 1352, avait été marié en 1312 à Béatrix de Faudoas, dont il eut :

1. Odon, qui fuit.
2. Jean, né en 1327, mort des bleffures reçues à la bataille de Launac (5 Décembre 1362).

IX. DEGRÉ.

Odon de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1322, mort en 1399 (*b*), avait époufé en 1353 Jeanne du Faur, de laquelle il eut :

1. Manauton, qui fuit.
2. Pierre, né en 1356, Député du Comte de Foix, Sénéchal d'Armagnac & de Fezenfac (*c*).
3. Bernard, né en 1367, Capitaine pour le Comte de Foix (*d*).
4. Marguerite } Jumelles.
5. Gemme }

X. DEGRÉ.

Manauton de Gère, Seigneur de Gère, né en 1355, mort en 1436, marié en 1387 à Catherine de Vezins, dont il eut :

1. Antoine, qui fuit.
2. Bertrand Ier, né en 1391.
3. Antoine-Arnaud, né en 1393.
4. Arnaud-Guillaume, auteur de la branche de Camarfac, rapportée plus loin.

XI. DEGRÉ.

Antoine de Gière, Seigneur de Gière, né en 1389 (*e*), époufa en 1411 Françoife de Léaumont, de laquelle il eut :

1. Bertrand II, qui fuit.
2. Bernard Ier, né en 1426.
3. Raymond, né en 1427.
4. Arnaud-Guillaume, né en 1429.
5. Gaillard, Chanoine du chapitre de Tarbes, Archidiacre de Rivière-Adour (*f*).

XII. DEGRÉ.

Bertrand II, de Gère, né en 1425, mort en 1470, avait époufé en 1450 Catherine du Bourg, dont il eut :

1. Bertrand II, né en 1451, tué en 1473 à la prife de Lectoure.
2. Antoine Ier, qui fuit.
3. Antoine II.
4. Jean, né en 1455.
5. Arnaud, Recteur de Mauvezin.
6. Pierre.

(*a*) Monlezun, t. III, p. 362. — (*b*) *Ibid.*, t. IV, p. 91. — (*c*) *Ibid.*, t. IV, p. 33 & 36. — (*d*) Archives du Tréfor de Pau, E. 302, fol. 83. — (*e*) Monlezun, t. IV, p. 441. — (*f*) Manufcrit de l'hôtel de ville de Tarbes.

XIII. DEGRÉ.

ANTOINE Ier de Gère, né en 1453, mort en 1522, avait été marié en 1475 à Jeanne DE MONTÉGUT, qui lui donna :

1. BERTRAND III, né en 1483, mort en 1531, avait été marié en 1504 à Jeanne D'HÉLIE.
2. JEAN Ier, qui fuit.
3. ODON, né en 1499.

XIV. DEGRÉ.

JEAN Ier de Gère, né en 1497, marié en 1518 à Marguerite DE GROSSOLLES, qui le rendit père de :

1. JEAN II, qui fuit.
2. BERTRAND III, né en 1527, Capitaine dans les armées du Roi, fut marié, le 25 Août 1581, à Marguerite DE BATZ.
3. N.... de Gère.

XV. DEGRÉ.

JEAN II de Gère, Seigneur de Gère, né en 1522, Capitaine de cavalerie des ordonnances du Roi, fut marié en premières noces à Ide DE LUPÉ, & en fecondes noces, le 28 Mars 1566, à Bertrande DE FAUDOAS. Il laiffa, à fa mort, qui eut lieu en 1578, trois fils de fon fecond mariage :

1. FRANÇOIS Ier, qui fuit.
2. BERTRAND IV, né en 1569.
3. ANTOINE III, né en 1573.

XVI. DEGRÉ.

FRANÇOIS Ier de Gère, Seigneur de Gère, né en 1567, époufa, le 5 Décembre 1584, Catherine DE PINS, fille d'Herard DE PINS, & fœur de Marguerite de Pins, qui fut mariée en 1590 à Arnaud DE FAUDOAS. Il décéda en 1629, laiffant de fon union :

1. JEAN-FRANÇOIS-HERARD, qui fuit.
2. JEAN, Seigneur de Teulères, né en 1589, mort après 1632.
3. ALEXANDRE, né en 1592.
4. BERNARD V, Premier titulaire du Prieuré du Buftet & Chanoine de la collégiale de Saint-Orens d'Auch.
5. MARTHE, née en 1595, époufa N.... DE MONTLEZUN, Seigneur de Baratneau.
6. SUZANNE, née en 1599, morte fans alliance.

XVII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS-HÉRARD de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1587, figura dans les affemblées de la Nobleffe du Fezenfaguet (*a*), & décéda après 1633. Il avait époufé, le 3 Mars 1619, Marguerite DE TROYES DE CAHUZAC DU ROUGER, de laquelle il laiffa :

1. JEAN-FRANÇOIS de Gère, mort le 22 Août 1653, à Lectoure, Commandant de cette place & Capitaine au régiment du Duc d'Anjou. Il avait époufé en 1645 Marie DE CASTILLON (*b*), dont il n'eut pas d'enfants.
2. FRANÇOIS II, né en 1624, décédé en 1667, après avoir contracté alliance, le 8 Février 1660, avec Dame Marie D'ANTRAS DE SAINT-JULIEN, veuve de Philippe DE PINS; fans poftérité.

(*a*) Monlezun, t. VI, p. 486. — (*b*) Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, t. III, p. 41. — La Chenaye-Desbois, t. IV, p. 29. — D'Hozier, IVe Reg., p. 125.

3. CATHERINE, née en 1626, époufa, le 20 Mai 1648, N... DE SAINT-CRICQ DE VERDUZAN.



BRANCHE DE CAMARSAC,

EN GUYENNE.

XI. DEGRÉ.

ARNAUD-GUILLAUME de Gères, Seigneur de Sainte-Gemme & de Gères, né en 1397. Il figna à Saint-Jean d'Angely, le 10 Février 1462, comme témoin & plénipotentiaire de l'époux, au contrat de mariage de Jean, Comte de Foix, fils de Gafton de Foix, avec Madeleine de France, fœur du Roi Louis XI (*a*), & affifta à Bordeaux, le 7 Mars fuivant, fous la qualité de Seigneur de Gères, à la célébration dudit mariage. On le croit père de :

XII. DEGRÉ.

BERTRAND de Gères, Écuyer, Seigneur de Camarfac, Capitaine de la ville de Langon, époufa vers 1450 Catherine DE CANTELOUP, fille de Raymond DE CANTELOUP & de N.... DE FOIX DE CANDALE, & petite-nièce des deux Arnaud de Canteloup, Archevêques de Bordeaux, dont l'un Cardinal & neveu du Pape Clément V. Catherine tefta le 16 Avril 1475 (*b*), par-devant Me Joubandy, Notaire, & laiffa tous fes biens à fes enfants qui furent :

1. JEAN Ier, qui fuit.
2. BERNARD-JEHANNOT.
3. MARTINE.

XIII. DEGRÉ.

JEAN, Ier du nom, de Gères, Seigneur de Camarfac & de la Mothe-Verte, époufa, le 22 Juin 1495, au château de Vic, Sénéchauffée d'Armagnac, pardevant Me Michel Chabannes, Notaire, Demoifelle Catherine DE BÉARN (*c*), de laquelle il eut :

XIV. DEGRÉ.

JEAN II de Gères, Seigneur de Camarfac, marié, le 28 Novembre 1533, au château de Langon, en Bazadais, par-devant Me Thibault Le Hoult, Notaire & Tabellion royal, à noble Demoifelle Françoife DE GRIGNOLS, feconde fille du Baron Jehan DE GRIGNOLS & de Marie DE LA MARTHONIE (*d*). Il rendit, le 7 Février 1514, hommage au Roi, & lui fournit des dénombrements les 21 Mars 1551, 30 Avril 1555 & 8 Mars 1557. Il fut convoqué, le 9 Mai 1557, au ban de la Nobleffe & fervait en 1562, en qualité de Lieutenant pour le Roi, en Guienne. De fon mariage il laiffa :

1. GASTON, qui fuit.
2. JEAN, Seigneur de Sallebœuf, préfent à l'affemblée de Nobleffe du 29 Avril 1594.

(*a*) Monlezun, t. IV, p. 331. — Actes du Tréfor de Pau.

(*b*) Teftament de Catherine de Canteloup, orig. en parchemin, enregiftré, le 1er Juin 1439, au regiftre du Sénéchal d'Aquitaine, & reproduit dans les *Archives hift. de la Gironde*, vol. I, p. 200 & fuivantes.

(*c*) Copie latine collation. en papier par un Secrétaire du Roi près le Parlement de Guienne, & fignée : de Giac.

(*d*) « Collationné par nous Efcuyer, Confeiller, Secrétaire du Roy, Maifon & Couronne de France, Contre-rolleur ès-chancellerie près le Parlement de Guienne : De Giac. »

3. N.... de Gères, Sieur de Vacquey, qui affifta également à la même affemblée.
4. Isabeau, mariée à Charles de Montault.

XV. DEGRÉ.

Gaston de Gères, Seigneur de Camarfac, Gaffies, Vacquey, Ferrand, l'Ifle-Saint-Georges, époufa, le 15 Janvier 1572, dans la maifon noble de La Tour, par-devant Me Jean de Belloc, Notaire royal en la fénéchauffée de Guienne, Demoifelle Jehane de Gassies, fille d'Armand de Gassies, Seigneur de la Tour (*a*). Il fut convoqué, par Lettres patentes datées de Saint-Germain-en-Laye, le 29 Avril 1594, à l'affemblée du ban & de l'arrière-ban de la Nobleffe, & fut déclaré, par arrêt du Parlement de Touloufe, du 9 Juillet de la même année, exempt du droit de franc fief pour la maifon noble de Camarfac. Il laiffa de fon mariage :

1. Jean III, qui fuit.
2. Jean-Pierre-Joseph, Chevalier de Malte dans la vénérable langue de Provence le 20 Août 1613, fur preuves de nobleffe faites en 1610.
3. François.
4. Jean IV, auteur de la branche de Gaffies, rapportée plus loin.
5. Jean V, Commandant & Lieutenant de Roi au château de Foix.
6. Guyonne.
7. Françoise, mariée à Charles de Montcuq de la Mothe.
8 & 9. Jeanne & Isabeau.

XVI. DEGRÉ.

Jean III de Gères, Écuyer, Seigneur de Camarfac, Vacquey & la Mothe-Verte, époufa, au château de Lardimalie, en Périgord, le 16 Décembre 1614, par-devant Me Laffaigne, Notaire royal, Demoifelle Marguerite de Saint-Astier des Bories (*b*), fille de Jean de Saint-Astier des Bories & de Jeanne de Mellet de Fayolle. Il fut élu, le 5 Août 1616, Jurat pour la Nobleffe, dans la ville de Bordeaux, & reçut, le 18 Octobre 1615, du Roi Louis XIII, une commiffion de Capitaine de compagnie au régiment de Grignols. De fon mariage naquirent :

1. Henri, qui fuit.
2. Jean, Seigneur de Puygerin, marié, par contrat du 17 Juillet 1651, paffé devant Me Guillemin, Notaire royal, à Magdeleine du Vigier, qui lui donna deux enfants :
   I. Jean, Seigneur de Puygerin, marié à Thérèfe Drouillard, de laquelle il eut :
      1. Charles, Seigneur de Puygerin, qui fut le père d'Élizabeth de Gères, mariée à François de Bourran, Baron des Guigniers.
      2. Madeleine, mariée, le 30 Mai 1775, à Jean-Baptifte de Saint-Angel de Mallet. De ce mariage vint Marguerite de Saint-Angel, qui époufa, le 26 Septembre 1800, Jean-Baptifte de Saint-Angel, fils d'Henri, Chevalier de Saint-Angel, & de Marguerite de Fisson, petite-nièce de Dame Renée de Gères de Montignac.
   II. Lancelot, Seigneur de la Mothe-Verte.
3. Jean V, auteur de la branche de Vacquey, rapportée plus loin.

a *Ut fuprà*, & recollationnée fur l'original en parchemin, le 10 Janvier 1756.
b Les contrats de mariage des XIII, XIV, XV & XVIe degrés ont été réfumés dans un travail manufcrit laiffé par d'Hozier & exiftant au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Impériale. L'expédition du contrat de Jean III a été également collationnée par de Giac & Delaroze.

4. ISABEAU, mariée à Henri D'ARRÉRAC-D'ALESME, Seigneur, Baron d'Arſac.

XVII. DEGRÉ.

HENRI de Gères, Seigneur de Camarſac, élu Jurat, en 1656 & 1658, pour la Nobleſſe de la ville de Bordeaux, rendit hommage au Roi le 24 Août 1645, & fut en 1649 Capitaine au régiment du Parlement. Il produiſit ſes titres de Nobleſſe, le 15 Septembre 1666, lors de la première recherche, & fut, avec ſon frère cadet Jean, maintenu dans ſes titres par Pellet, Intendant de Guienne, ſur preuves remontées à l'année 1475. Il avait épouſé en premières noces, le 10 Juillet 1640, par contrat paſſé devant Mᵉ Bernard Lalanne, Notaire & Tabellion royal à Podenſac, en Guienne, Demoiſelle Marguerite DE CALVIMONT, fille de Lancelot DE CALVIMONT, Seigneur de Cérons, & de Jacquette DE COURILHAUD. De cette union vinrent :

1. LANCELOT, qui ſuit.
2. Louis Iᵉʳ, Seigneur de Maurion, marié, par contrat du 30 Mai 1697, paſſé devant Mᵉ Augran, Notaire royal, à Marie D'ANDRAULT, de Saint-Émilion (Gironde).
3. BERTRAND.

Et en ſecondes noces, le 6 Février 1644, Demoiſelle Marguerite DE LABAT, fille de Fortis DE LABAT, Seigneur de Savignac, de laquelle il eut :

4. JEAN-JACQUES, Seigneur de Saye & de Mauboufquet, qui épouſa, le 2 Juin 1684, Jeanne DAVID, qui lui donna :
   - I. JEAN, Seigneur de Mauboufquet, élu, le 16 Septembre 1743, par le Roi, Jurat de la Nobleſſe de Bordeaux.
   - II. ÉLISABETH, mariée, par contrat du 27 Août 1710, paſſé devant Mᵉ Richon, Notaire royal, à Meſſire Gaxies DE LA CHASSAIGNE, Seigneur Soudan de Preiſſac & de Moulon, Major du régiment d'Oloron, Chevalier de Saint-Louis.
   - III. JEANNE, mariée, par contrat du 10 Mai 1722, paſſé devant Mᵉ du Carpe, Notaire royal, à Meſſire François V DE CARLES, Seigneur du Petit-Val.
   - IV. N... de Gères, mariée à Jean-Joſeph DE RÉNIER.
5. JEAN, épouſa, par contrat du 2 Juin 1684, devant Mᵉ Branne, Notaire royal, Demoiſelle Iſabeau D'EYMÈNE, fille de Jean D'EYMÈNE, ancien Maire & Gouverneur de Saint-Émilion, & de Madeleine DE LESCURE.
6. LOUIS II, fut reçu, le 9 Juillet 1660, Chevalier de Malte & Page du Grand-Maître Cotoner.

XVIII. DEGRÉ.

LANCELOT de Gères, Seigneur de Camarſac & Maurion, rendit, le 11 Septembre 1680, hommage à Louis XIV pour la ſeigneurie de Camarſac, & fit enregiſtrer, le 21 Février 1698, ſes armoiries à l'Armorial général de France. Il avait épouſé, par contrat du 2 Juin 1693, paſſé devant Mᵉ Larrat, Notaire royal à Fontet, noble Demoiſelle Françoiſe DE LOUPES, laquelle étant veuve, rendit, le 27 Août 1714, hommage à Louis XIV. De ce mariage vinrent :

1. FRANÇOIS, qui ſuit.
2. CATHERINE, mariée, en Février 1741, à François DE LA CROIX, Seigneur de Saint-Cyprien & de la Guichardie.

XIX. DEGRÉ.

François de Gères, Seigneur de Camarfac, fit, en Janvier 1737, une fupplique au Roi, dans laquelle il déclare lui & fes auteurs, être en poffeffion immémoriale de la fuzeraineté de la maifon noble de Camarfac, relevant à foi & hommage immédiatement du Roi, & précédemment du Roi d'Angleterre & du Duc de Guienne; poffeffion foutenue & affirmée par hommages, dénombrements, faifies féodales, arrêt du Parlement de Touloufe, ordonnances & jugements du bureau des Tréforiers de la généralité de Guienne, fentences de réunion au domaine, prife de poffeffion réelle, &c. Il avait époufé Jacquette de Loupes, de laquelle il eut :

1. Pierre, qui fuit.
2. François II, Capitaine au régiment royal de Normandie-infanterie, fut tué en 1760 à la bataille de Kloftercamp.
3. Joseph, Chevalier de Malte le 15 Septembre 1777, Chevalier de Saint-Louis, Officier commandant le Fort-Dauphin.

XX. DEGRÉ.

Pierre de Gères, Seigneur de Camarfac, né le 14 Juillet 1737, Avocat au Parlement, puis Lieutenant en la compagnie de la Coudraye, au régiment de Normandie, par brevet de Louis XV, en date de Verfailles du 29 Novembre 1755; Capitaine au même régiment durant les guerres d'Allemagne; nommé, le 5 Mai 1762, Confeiller-lay au Parlement de Bordeaux, & reçu le 5 Juin de la même année. Il affifta, le 21 Mars 1789, à l'affemblée de la Nobleffe de la fénéchauffée de Guyenne. Il avait époufé Marie de Loupes, décédée le 8 Mai 1817; fille de Jofeph de Loupes, Seigneur de Loubens, & de Marie-Anne de Pichon-Longueville. De ce mariage vinrent :

1. Jean-Joseph, qui fuit.
2. Pierre, Sieur de Saint-Sève, Chevalier de Malte (28 Mars 1782) & de la Légion d'honneur, Sous-Préfet en 1815, & Député de la Gironde en 1824, décédé à Fonbadet (Médoc) le 17 Août 1847. Il avait époufé Marie-Thérèfe-Philippe de Vassal de Cadillac, fille de Léonard-Antoine de Vassal, Chevalier, Baron de Cadillac, ancien Page du Roi en la Grande Écurie & Officier de dragons, & de Dame Marie-Thérèfe-Adélaïde-Félicité de Pelet d'Anglade. De cette union vinrent :
    - I. Léonard, mort en Novembre 1858.
    - II. Athénaïs, qui époufa Jean-Georges-Luc Clarke, Chevalier de la Légion d'honneur, Ingénieur des chemins de fer d'Orléans & du Centre, frappé mortellement par une balle le 25 Juin 1848, à Paris.
    - III. Cora, mariée à Émile de Chancel, Avocat à Bordeaux.
3. Jean-François-Joseph, Chevalier de Malte le 25 Octobre 1778, Page du Roi Louis XVI, fur preuves de nobleffe faites devant d'Hozier; décédé à Livourne.
4. N.... de Gères, Page du Roi, puis Capitaine de huffards, tué au paffage du Rhin en Frimaire 1793.
5. Jacquette-Marie-Joséphine, mariée à François-Jofeph, Chevalier de Verthamon-Saint-Fort, Seigneur de Fontbernet; décédée à Agen le 30 Mars 1845.
6. Marie-Catherine, alliée à Jean-Louis, Chevalier de Massip, Seigneur de Mal-

leret, ancien Capitaine au régiment de Poitou, Chevalier de Saint-Louis.
7. Marie, époufe de N.... de Moulinar.
8. N.... de Gères, mariée à N.... Maignan.

XXI. DEGRÉ.

Jean-Joseph de Gères de Camarfac, Chevalier de Malte le 15 Septembre 1777, marié à Joféphine Grenier, eft décédé, en Décembre 1859, au château de Lanfac, laiffant de fon mariage :

1. Pierre-Joseph-Théophile, qui fuit.
2. Michel-Auguste, marié avec Élodie Raba, fille de Laure d'Azevedo Van Capellen. De cette union il eut :
   I. Antoinette-Marie, mariée, le 12 Août 1861, à Achille, Baron de Sulzer-Wart, fils de Jacques-Henry, Baron de Sulzer-Wart, Conful de Sa Majefté le Roi de Bavière, & beau-fils de Gabrielle de Canolle.
   II. Berthe, mariée, le 9 Août 1862, à Bernard-Guillaume-Eudoxe de Banes de Gardonne, fils d'Auguftin de Banes de Gardonne & de Gafparine de Gaulne.
   III. Marie-Antoinette-Marguerite.
3. Henri, marié avec Marie-Euphémie Malignon, dont :
   I. Jean-Gaston-Bertrand, né en Mars 1855.
   II. Jeanne-Catherine.
4. Alexandre, ancien Secrétaire de S. A. R. le Duc de Parme; eft décédé à Pife le 19 Décembre 1849, laiffant de fon mariage avec Rofa Baleroni, une fille, Jeanne.
5. Delphine, mariée, le 28 Juillet 1849, à Louis, Comte de Solminihac de Chaunes.

XXII. DEGRÉ.

Pierre-Joseph-Théophile de Gères de Camarfac, Colonel d'artillerie de marine, en retraite, Officier de la Légion d'honneur, chef de nom & d'armes de fa maifon.



BRANCHE DE GASSIES.

XVI. DEGRÉ.

Jean IV de Gères, Seigneur de Gaffies, Ferrand & Montignac, époufa, le 20 Août 1602, Peyronne du Portal, dont il eut :

1. Jean V, qui fuit.
2. Asdrubal, premier Capitaine au régiment d'Harcourt, par brevet royal du 26 Septembre 1651, s'unit, le 20 Mai 1643, à Anne de Minvielle.
3. Joseph, Seigneur de Montignac, fe maria, le 18 Décembre 1640, avec Peyronne de Minvielle, fille, comme la précédente, du premier Jurat de Bordeaux; de ce mariage vint :
   Jean-Mathieu, Seigneur de Montignac, marié, le 1er Mars 1668, à Renée de Fisson, qui lui donna :
      Étienne, Jurat pour la Nobleffe de Bordeaux, qui prêta, en cette qualité, ferment au Roi le 30 Août 1722. Il avait époufé, le 15 Juin 1688, Marie de Godière, fille de Nicolas de Godière, Avocat

au Parlement, & de Marguerite DE CABIRO; il eut de ce mariage :

I. MARGUERITE, mariée, par contrat du 5 Mai 1701, paffé devant Me Dufau, Notaire à Bordeaux, à Marc-Antoine DE GOMBAULT, Capitaine au régiment de Bretagne, fils d'Alphonfe DE GOMBAULT & de Jeanne DE BONNAULT (a).

II. MARIE, mariée, par contrat également paffé devant Me Dufau, à Jean DU PERIER (b), Seigneur de Larfan; de ce mariage naquit MARC-ANTOINE, Capitaine au régiment d'Auvergne, Grand Sénéchal & Premier Baron de Guienne (c).

4. JEAN, Seigneur de Mauboufquet.
5. MARIE-JEANNE, mariée, le 18 Avril 1668, à Jean DE LA SALLE DE CABIRO, Gentilhomme fervant de Monfeigneur le Prince de Condé.

XVII. DEGRÉ.

JEAN V de Gères, Seigneur de Gaffies, Officier au régiment du Parlement, époufa, par contrat du 10 Juillet 1629, paffé devant Me Mauclair, Notaire royal, Demoifelle Catherine DE RAYMOND, fille de François DE RAYMOND, Confeiller au Parlement de Bordeaux, & de Marie DE MARIN; de ce mariage vinrent :

1. JOSEPH-JEAN, qui fuit.
2. MARIE, Prieure du couvent noble du Paravis, près Agen (d).
3. N.... de Gères, de Barrailhe, baptifé à Saint-Aubin-de-la-Trefne, le 20 Novembre 1617, eut pour parrain fon oncle Jofeph de Gères (e).

XVIII. DEGRÉ.

JOSEPH-JEAN de Gères de Lancre, Seigneur de Gaffies, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, époufa, par contrat du 8 Mars 1661, paffé devant Me Lambert, Notaire à Marmande, Demoifelle Jeanne DE DROUILHET, fille de Jean DE DROUILHET, Écuyer, Sieur de la Sylveftrie, Confeiller du Roi, Lieutenant particulier en l'élection d'Agen, ancien Officier au régiment de Lauzun-infanterie, & de N... DE ROSSANE, fa première femme. De fon mariage il laiffa :

1. JEAN VI, Seigneur de Gaffies, qui embraffa l'état eccléfiaftique.
2. FRANÇOIS-JEAN, Seigneur de la Tour & du Port.
3. ALEXANDRE-JEAN, Chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont Carmel & de Saint-Lazare de Jérufalem, le 3 Avril 1709.
4. THÉRÈSE, mariée avec Ogier DE LA CHÈZE, Premier Capitaine au régiment de Navarre, puis Maréchal de bataille & Commandant dans Libourne. Ils eurent pour fille SUZANNE-THÉRÈSE, qui époufa, le 13 Janvier 1699, Gérard DE PIIS, Seigneur de Puybarban, Maréchal des logis de la Nobleffe de Guienne.

BRANCHE DE VACQUEY.

XVII. DEGRÉ.

Noble Meffire JEAN V de Gères, Écuyer, Chevalier, titré Comte & Marquis de Camarfac par le Roi en 1659 & 1667, Seigneur de Vacquey, de la maifon noble

(a) Archives départementales de la Gironde. — Minute de Dufau, 229—19.
(b) Courcelles, art. *de Vaffal*, tome V, p. 53. — (c) Le Comte de Warroquier de Combles, *Tableau généalogique & hiftorique de la Nobleffe*, vol. VII, p. 42.
(d) Acte public du 15 Avril 1696. (e) Archives du Grand Prieuré de Touloufe.

de Pefches de Lignan, de la Mothe-Verte & de Puygerin, troifième fils de JEAN III de Gères, Écuyer, Seigneur de Camarfac, & de Marguerite DE SAINT-ASTIER DES BORIES, eut pour parrain Jean II, Chevalier, Marquis de Grignols. Le Roi Louis XIII lui donna, le 23 Juillet 1638, commiffion de mettre fur pied une compagnie dans le régiment de Lufignan. Il fut nommé enfuite Gouverneur, pour Sa Majefté, des villes de Marmande & le Port-Sainte-Marie, & des ville & château d'Angers (*a*); il commanda auffi la fortereffe de Philipsbourg & fut en relations fuivies avec le grand Colbert, le Duc de Lorraine, &c. Il reçut plufieurs lettres miffives de Louis XIV, entre autres celle du 2 Mai 1659 avec cette fufcription : « A Monfieur le Comte de Camarfac, commandant pour mon fervice à Philisbourg. » (*Orig.*) C'eft en vertu de cette lettre, ou commiffion du Roi, écrite il y a deux fiècles, que la branche de Gères-Vacquey porte le titre de Comte. Il parvint fucceffivement aux grades de Colonel du régiment d'Harcourt (appartenant au Duc de Lorraine) & de Maréchal des camps & armées du Roi. Il époufa, par contrat du 28 Janvier 1643, paffé devant Jehan Laferrière, Notaire royal, Noble Demoifelle Jeanne DE LARQUEY DE PESCHES, fille de Clément, Sieur DE LARQUEY, Écuyer, Seigneur de Pefches, & d'Ifabeau D'ESTRABOURG (*b*). Il fut maintenu dans fa nobleffe avec fon frère Henri (voir plus haut) & laiffa de fon mariage :

1. JEAN VI, qui fuit.
2. MARGUERITE, mariée, par contrat du 28 Janvier 1690, avec Jean DE SÉGUR-MONTAIGNE, Écuyer, Seigneur du Vigean, fils de Gabriel DE SÉGUR, Seigneur du Vigean, & de Dame Françoife DE LA PILANNE.

XVIII. DEGRÉ.

Noble JEAN VI, Comte de Gères-Vacquey, Écuyer, Seigneur de Pefches & de la maifon noble de Vacquey, relevant à foi & hommage du Roi; porté pour la Jurade de la ville de Bordeaux. Il époufa, par contrat du 14 Juin 1698, paffé devant Me Denizard, Notaire royal à Bordeaux, Noble Demoifelle Antoinette-Nanette-Ifabeau DE CHAUFFOUR, Dame de Chauffour (*aliàs* Mony), fille de Meffire Pierre DE CHAUFFOUR, Avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, & de Jeanne-Anne DE PASCAL (*c*). De ce mariage vinrent :

1. PIERRE, qui fuit.
2. JEANNE, non mariée.
3. GRATIANE, mariée, le 21 Janvier 1741, à Noble Jacques DE LARRARD DE MÉLAC, Capitaine de cavalerie au régiment de Brion, Garde du corps du Roi, fils de Noble Daniel DE LARRARD, Écuyer, Seigneur de la maifon noble de Jeanfaux, Meftre de camp du régiment de cavalerie de Larrard, Capitaine major du régiment de cavalerie de Mélac, & de Demoifelle Bartholomée DE CORBIERS (*d*).

XIX. DEGRÉ.

Meffire PIERRE, Comte de Gères-Vaquey, Chevalier, Seigneur de la maifon

(*a*) Ce fut lui qui, en l'abfence du Duc d'Harcourt, Lieutenant général du Roi en Anjou, reçut prifonnier au château d'Angers, des mains de d'Artagnan, Sous-lieutenant à la compagnie des moufquetaires du Roi, le célèbre & malheureux Surintendant des Finances, Nicolas Fouquet (Lettre originale de Louis XIV, datée du 3 Septembre 1661).

(*b*) Original en parchemin, vifé par le Subdélégué à la recherche de la nobleffe, figné : Deshamoty; collationné le 10 Janvier 1756, par Delaroze, Préfident préfidial, Lieutenant général de la fénechauffée de Guyenne & en préfence du Procureur du Roi. — (*c*) Groffe en parchemin, fignée dudit Notaire & collationnée par Delaroze.

(*d*) VIe Regiftre de cet Armorial, p. 242, art. LARRARD.

noble de Vacquey, Cofeigneur de Salleboeuf, Caillau, Bechac, Saint-Germain, Fargues, Moufquetaire du Roi dans la première compagnie, époufa, par contrat du 8 Septembre 1736, paffé devant Treiffac, Notaire à Bordeaux, Noble Demoifelle Germaine DU MYRAT, fille de Pierre DU MYRAT, Confeiller du Roi en la Grand'-chambre du Parlement de Bordeaux, & de Dame Germaine DENIS DE SAINT-SAVIN (a). Voulant obtenir pour fon fils aîné une place dans les Pages de Sa Majefté, il fit conftater, du 10 au 28 Janvier 1756, par production de titres originaux, fa nobleffe paternelle & maternelle devant Jofeph-Sébaftien de la Rofe, Lieutenant général de la fénéchauffée de Guyenne. Il laiffa de fon mariage :

1. JEAN-LUC, qui fuit.
2. Meffire PIERRE-CHARLES-JEAN-BAPTISTE, Vicomte de Gères-Vacquey, né le 14 Octobre 1751, Capitaine au régiment de Languedoc-infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis à la promotion du 3 Juillet 1816; comparut en 1789 à l'Affemblée de la Nobleffe à Bordeaux.
3. Meffire CHARLES-BORROMÉE, Page du Roi, Sous-Officier dans les gardes-françaifes, Capitaine de cavalerie, émigré, Chevalier de Saint-Louis, comparut en 1789 à l'Affemblée de la Nobleffe à Bordeaux. Il s'était marié, le 16 Juillet 1775, avec Marie-Hélène DU FAURE DE LA JARTE, de laquelle il eut :

   ÉLIE-LOUIS de Gères-Vacquey, Sous-lieutenant des volontaires royaux à pied.

XX. DEGRÉ.

Meffire JEAN-LUC, Comte de Gères-Vacquey, Chevalier, Seigneur de Vacquey, la Mazère, Sacolle & autres lieux. Né le 6 Août 1737, il fut Page du Roi & rendit, le 15 Avril 1783, hommage à Sa Majefté. Il avait époufé, par contrat du 16 Janvier 1763, paffé devant Mᵉ Petit, Notaire royal en Guyenne, Demoifelle Marie-Félicité DE VILLEPREUX (b), fille de Meffire Raymond DE VILLEPREUX, Seigneur de la maifon noble de Sacolle, & de Dame Françoife DE RAOUL, qui elle même était fille de Pierre-Jofeph de Raoul, Seigneur de Saint-Aubin, & fœur de Pierre-Laurent de Villepreux, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des gardes du corps du Roi, & époux de Marie-Thérèfe-Françoife de la Colonie. Il eft décédé à Macau, en Médoc, le 29 Vendémiaire an II (20 Octobre 1793), laiffant de fon mariage cinq enfants :

1. ALEXANDRE-TIMOTHÉE-HILARION, Comte de Gères-Vacquey.
2. JOSEPH-HONORÉ-MAGLOIRE, qui fuit.
3. MICHEL-FRANÇOIS, Chevalier de Malte, Capitaine de volontaires royaux à pied.
4. JACQUETTE-AIMÉE, mariée, par contrat du 2 Meffidor an XI (21 Juin 1803), paffé devant Mᵉ Lucat, Notaire à Rions, à Guillaume-André DE CARLES, Sieur de Trajet & du Peyrat, fils de Meffire Nicolas DE CARLES & de Pétronille DU VAL.
5. JEANNE-MARIE-FÉLICITÉ, mariée à Jean-Luc, Marquis DE MONS & DE DUNES.

XXI. DEGRÉ.

JOSEPH-HONORÉ-MAGLOIRE, Comte de Gères-Vacquey, né le 9 Avril 1768

(a) Groffe en parchemin fignée dudit Notaire & collationnée par Delaroze.
(b) Groffe en parchemin collationnée par d'Hozier.

au château de Vacquey, près Camarſac (*a*), baptiſé le même jour dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Pierre de Caillau; Sous-lieutenant au régiment de Languedoc-infanterie, & dans la compagnie des grenadiers de ce corps, fit la campagne de 1792 dans l'armée des Princes, Volontaire royal en 1814, décoré par le Duc d'Angoulême des inſignes de l'ordre du Braſſard & du Lys, Chevalier de Saint-Louis, Chef de légion de la garde nationale à Bordeaux. Décédé le 7 Février 1844, au château de la Tour de Mons, en Médoc. Il avait épouſé, par contrat du 16 Juin 1807, paſſé devant Me Rauzan, Notaire à Bordeaux, Demoiſelle Charlotte-Roſe-Marie-Conſtance DE GOMBAULT, fille aînée de François-Marie-Antoine, Marquis DE GOMBAULT, & de feu Dame Angélique-Roſe-Éliſabeth DE SACRISTE DE ROLYE. — Le futur procéda de l'avis d'Alexandre-Timothée-Hilarion de Gères, ſon frère, habitant de la commune de Rions; de Guillaume-Amand-André de Carles-Trajet & de Dame Aimée-Félicité-Marie-Jacquette de Gères, ſon épouſe. — La future agit dans cet acte du conſentement de ſon père & de l'avis de Demoiſelles Marie-Juſtine de Gombault & Roſe-Nathalie-Léocadie de Gombault, ſes ſœurs; M. le Chevalier François de Gombault, ſon oncle paternel; M. le Comte François d'Abbadie d'Arboucave, ſon couſin; M. le Comte Louis de Barbotan, gendre M. & Me de d'Arboucave, tous préſents. De ce mariage ſont iſſus :

1. JEAN-LUC-JULES, dont l'article ſuit.
2. ÉDOUARD, né en 1808, mort en bas âge.
3. ANTOINETTE-MARIE-JACQUETTE, née le 21 Avril 1809, mariée, par contrat du 29 Octobre 1829, paſſé devant Me Ferrère, Notaire à Bordeaux, à Jules, Baron DE ROQUETTE-BUISSON, fils du Chevalier DE ROQUETTE-BUISSON, Chevalier des ordres de Malte & de Saint-Louis, ancien Député de la Haute-Garonne, & de Macrine DE SOUILLAC.
4. NOÉMI-MARIE-CONSTANCE-ALEXANDRINE, née le 10 Avril 1812, fut reçue Dame du Sacré-Cœur le 13 Octobre 1844, Maîtreſſe générale du penſionnat dans la maiſon du Sacré-Cœur de Bordeaux, où elle eſt décédée le 28 Juin 1866.

XXII. DEGRÉ.

JEAN-LUC-JULES, Comte (dit le Vicomte) de Gères-Vacquey, né le 10 Avril 1817, Préſident en 1859 de l'Académie de Bordeaux, marié, en premières noces, par contrat du 29 Janvier 1849, paſſé devant Me Doumeing, Notaire à Caſtillon-ſur-Dordogne, avec Mademoiſelle Jeanne-Marie-Philippine-Hermine DE LAGEARD, décédée ſans enfants le 2 Février 1850, ſeconde fille de Léonard DE LAGEARD & de Caroline-Aimée-Félicité DE MONS DE DUNES, petite-fille de Jeanne-Marie-Félicité DE GÈRES; & en ſecondes noces, par contrat du 29 Septembre 1852, paſſé devant Me Chanterre, Notaire à Leſparre, avec Mademoiſelle Marie-Hermine DE VERTHAMON (*b*), décédée à Mony, commune de Rions, le 30 Mars 1858, ſeconde fille de Martial-Maurice-Edmond, Marquis DE VERTHAMON, & de Marie-Jacquette-Amélie DE PIIS. De ce ſecond mariage ſont nés :

1. JEAN-MARIE-THOMAS-AUGUSTE, né le 7 Mars 1855.
2. GÉRARD-MARIE-LOUIS-JULES-HONORÉ, né le 28 Février 1858, décédé.
3. NOÉMI-MARIE-THÉRÈSE-EDMONDE, née le 14 Octobre 1853.

(*a*) Juſques & y compris la date de cette naiſſance, tous les contrats de la branche de Gères-Vacquey ont été vérifiés & collationnés par d'Hozier, les 11 Janvier 1781, 26 Août, 16 Decembre 1783 & 18 Octobre 1784. L'extrait qu'il en a dreſſé exiſte au cabinet des titres de la Bibliothèque Impériale.

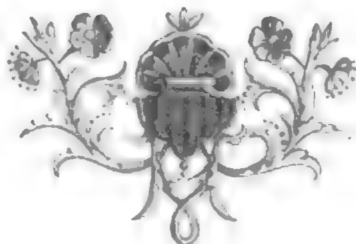
(*b*) Expédition en parchemin, ſignée dudit Notaire.

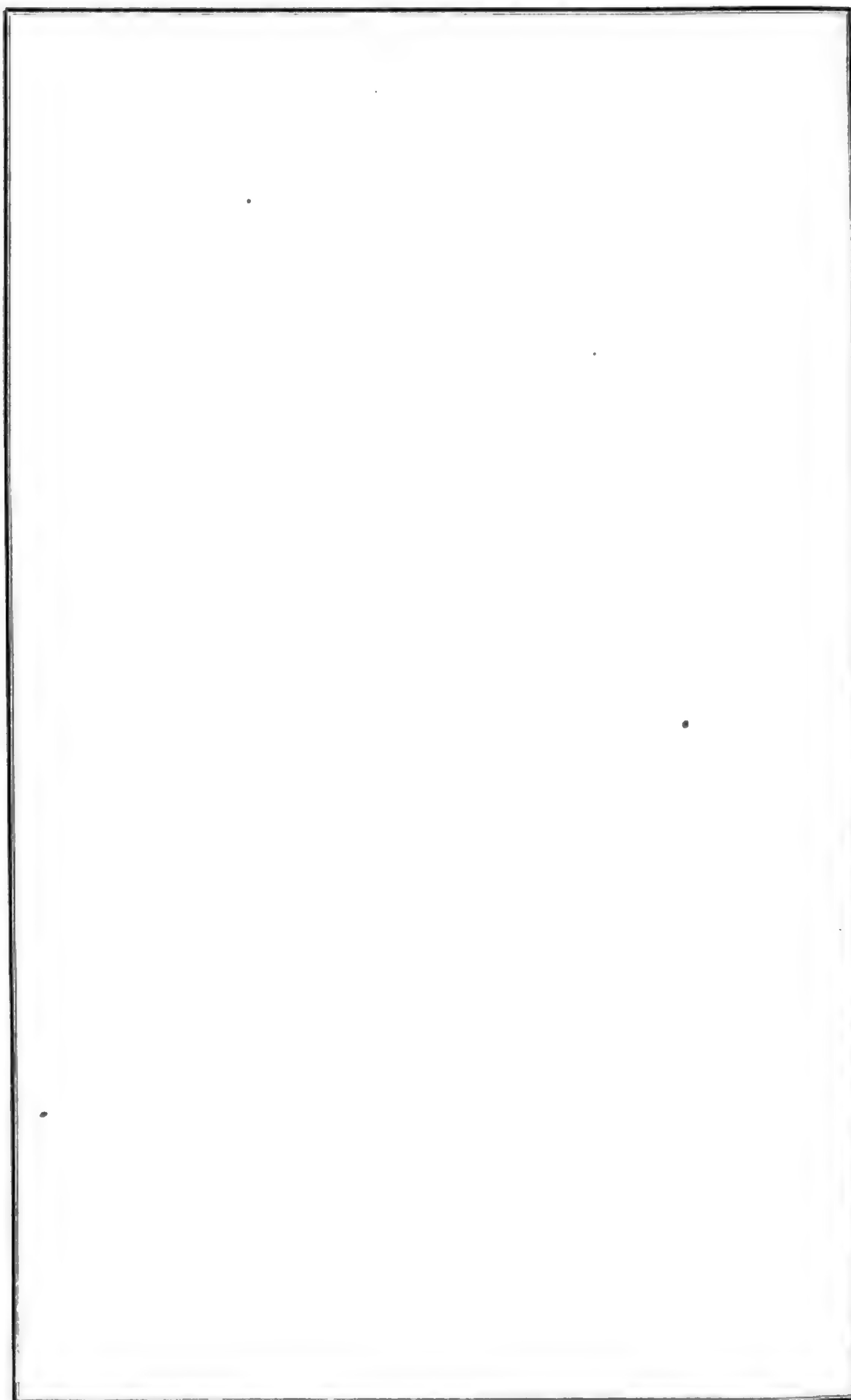
4. Germaine-Marie-Louise-Antoinette, née le 14 Avril 1856.

Les alliances directes de la maison de Gères sont les suivantes : d'Andrault, de Saint-Angel de Mallet, d'Antras, de Saint-Astier des Bories, de Batz, de Béarn, de Bénac, de Biran, du Bourg, de Bourran, du Bustet, de Calvimont, de Canteloup, de Foix-Candale, de Carles, de Castillon, de Chancel, de la Chassaigne, de Chauffour, de la Chèze, de Saint-Cricq de Verduzan, de la Croix de la Guichardie, Drouilhet de Sigalas, d'Eymène, d'Esparbès, de Faudoas, du Faur, du Faure de la Jarte, de Fisson, de Gassies, de Godière, de Gombault de Rolye, de Grignols, de Grossolles, d'Hélie, de Labat, de Lageard, de Larquey de Pesches, de Larrard de Mélac, de Léaumont, de Lort, de Loupes, de Lupé, de Malvin, de Maravat, de Massip, de Minvielle, de Mons de Dunes, de Montaut, de Montcuq, de Montégut, de Montgaillard, de Montlezun, de Moulinar, du Myrat, du Périer de Larsan, de Pins-Montbrun, du Portal, de Raymond, de Rénier, de Roquelaure, de Roquette-Buisson, de la Salle, de Ségur du Vigean, de Solminihac de Chaunes, de Troyes de Cahuzac du Rouger, de Vassal, de Verthamon, de Vezins, du Vigier, de Villepreux, &c.

Plusieurs autres branches du nom de Gères ont existé en Béarn & en Dauphiné, & il en survit encore une en Angleterre; nous ne les mentionnons ici que pour mémoire.

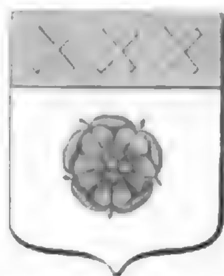
Ouvrages ou Auteurs a consulter : Archives : du Prieuré de Toulouse, du département de la Gironde, du Trésor de Pau, de l'Hôtel de ville de Tarbes, historiques de la Gironde, de la Tour de Londres, du British Museum, du Public Record Office, de Me la Comtesse de Raymond; Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres; Minutes des Notaires en Armagnac, Guyenne, Languedoc. — *Armorial de Gascogne*, *Catalogue des rôles gascons*, *Cartulaire d'Auch*, *Dictionnaire héraldique* (Collection Doat), Recueil de Notre-Dame de France, *Gallia Christiana*. — Le Père Anselme, J. de Bourousse, de Bénac, de la Chesnaye-Desbois, Chérin, Cirot de la Ville, de Cauna, Courcelles, Warroquier de Combles, Dom Devienne, Léo Drouyn, Dupleix, Gourdon de Genouilhac, O'Gilvy, E. Gaullieur, d'Hozier, Borel d'Hauterive, Louvet de Beauvais, L. de la Roque & E. de Barthélemy, Lainé, Marca, le Baron de Marquessac, Francisque Michel, Bessas de la Mégie, O'Reilly, Ribadieu, Rymer, Saint-Allais.



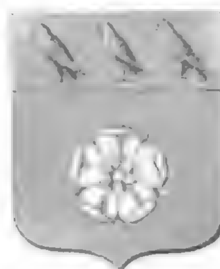


DE GIGORD,

Barons de Monclar, anciens Seigneurs de Domène, de Gigors, Cofeigneurs de Châteaudouble, de Quint, de Charpey, de Baix, d'Egley, &c., en Dauphiné, Diocèfes de Grenoble & de Die; — *Barons de Joanas & Rocher, anciens Seigneurs du Vignal & Vignalet, du Couffac, de Belvèze, de la Boife, de la Rochette, de Charraix, de Souchères, de Nojaret, de Prat, Cofeigneurs de Saint-André-Lachamps*, en Languedoc, Diocèfes d'Uzès & de Viviers.



ARMES DE L'ARMORIAL DE 1696.
D'Argent à la Rofe de Gueules; au Chef d'Azur, chargé de trois Sautoirs d'Or.



ARMES ACTUELLES.
De Gueules à la Rofe d'Argent; au Chef coufu d'Azur, chargé de trois Faucons d'Argent.

Le nom de cette famille fe trouve diverfement écrit GIGORS, GIGORT, GIGORD. Le premier titre connu où on le rencontre eft un acte confirmatif de donation faite au prieuré de Domène dans lequel figure comme témoin NANTHELME Gigors. Cet acte eft de la fin du XIe fiècle (*a*).

Philippe-Augufte fit don à ANTHELME Gigors d'une terre ou feigneurie dite Domène, au diocèfe de Grenoble (*b*).

En 1244, PIERRE de Gigors était Abbé & Prieur de Saillans, au diocèfe de Die (*c*).

En 1277, LANTHELME de Gigors était Abbeffe de Vernaifon (*d*).

Le 8 Mars 1327, Noble GUILLAUME de Gigors rendit hommage à Aymar de Poitiers pour tout ce qu'il poffédait de noble à Gigors, Châteaudouble, Monclar, Quint, Baix, Eygley, &c. (*e*).

Le 3 Septembre 1342, Noble BERTON de Gigors, fils de LANTHELME, rendit hommage au Comte de Poitiers pour les mêmes fiefs (*f*).

Le 8 Décembre 1349, Noble OTHENIN de Gigors, fils de PIERRE, & Noble LANTHELME de Gigors, fils de LANTHELME, rendirent hommage pour les mêmes terres au Comte de Poitiers (*g*).

Suivant une ancienne tradition qui s'eft tranfmife de génération en génération, un cadet de cette maifon, Noble MATHIEU de Gigord, ferait venu s'établir, vers la fin du XIVe fiècle, en Vivarais, & y aurait été l'auteur de la famille qui y exifte actuellement. A lui commence la filiation authentique.

(*a*) Cartulaire de l'abbaye de Domène, n°s 3, 4 & 5. — Lainé, ***Archives de la Nobleffe***, tome VII, art. DE MONTEYNARD, p. 26.
(*b*) Du Bouchet. *Cartulaires*, edition de 1679.
(*c*) Columbi, *De rebus geftis Epifcoporum Valentinorum & Dienfium*; Lyon, 1638, p. 124.
(*d*) Inventaire de l'abbaye de Vernaifon, aux archives de Valence.
(*e*) (*f*, *g*) Archives de Valence.

PREMIER DEGRÉ.

Noble MATHIEU de Gigord, Seigneur du Vignal, fit fon teftament le 9 Novembre 1426, par-devant Pons Romère; il y lègue fes armes à fon vieil ami Noble d'Aftorg de Barbezia (*a*) & diftribue fes biens entre fes enfants :

1. MICHEL.
2. JACQUES.
3. HERMESSENDE.

II. DEGRÉ.

Noble MICHEL de Gigord, Seigneur du Vignal, figure comme témoin dans plufieurs reconnaiffances des années 1427 & 1432, reçues par Bonnetty, Notaire. Il eut d'une alliance inconnue :

III. DEGRÉ.

JEHAN de Gigord du Vignal, qui figure au contrat de mariage de fon fils :

IV. DEGRÉ.

MICHEL de Gigord, Seigneur du Vignal & du Vignalet, Écuyer, Capitaine attaché à la perfonne de Charles, Vicomte de Joyeufe, époufa, le 4 Février 1488 (Me Brahic, Nre), Agnès DURIEU. Il tefta en 1515 devant Me Pons Archier & fut père de

V. DEGRÉ.

JACQUES-MATHIEU de Gigord, Seigneur du Vignal, Écuyer, appelé *le Capitaine Mathieu Gigord* dans le contrat de mariage de fon fils MICHEL, qu'il laiffa, ainfi que d'autres enfants, de fon union avec Marguerite ARGENSON DE LA SALLE.

VI. DEGRÉ.

MICHEL de Gigord, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur du Vignal & du Vignalet, qualifié « *perfonne de naiffance & de qualité* », Lieutenant du Vicomte de Joyeufe, Capitaine dans les gardes du Roi, reçut, le 28 Mars 1534, la procuration de Louis de Joyeufe, Évêque & Seigneur de Saint-Flour, oncle & tuteur de magnifique & puiffant Seigneur Jacques de Joyeufe, pour, en qualité de Noble & de Lieutenant dudit Seigneur, prendre & recevoir foi & hommage de fes vaffaux. En 1568, le Roi Charles IX lui expédia des Lettres datées du 10 Juin, fignées Charles & plus bas Robertet, avec un état de plufieurs villes qui fe trouvaient au pouvoir des Réformés en Languedoc & qu'il voulait voir ouvertes & remifes en fon obéiffance. Par contrat du 1er Mars 1536 (*a*) (Me Vounières, Nre), il avait époufé Catherine DE BARTHÉLEMY, dont il eut :

1. MICHEL du Vignal, Écuyer, Capitaine à la prife d'Aubenas fous les ordres du Seigneur de Montréal, chef catholique qui enleva cette ville aux proteftants en 1593.
2. RAYMOND, qui fuit.
3. LOUISE, mariée à Noble Baptifte DE FOLCHIER.

(a) *Legavit loricam, galeam & equum fuum multo familiari fuo nobili Aftorgi de Barbezia in fignum antiquæ amicitiæ.*

VII. DEGRÉ.

RAYMOND de Gigord, Écuyer, Seigneur du Couffac, de la Boife, Belvèze, Capitaine de cavalerie, commanda des compagnies fous les ordres de l'Amiral de Joyeufe, du Duc de Ventadour, des Maréchaux de France Ducs de Bouillon & de Joyeufe. Il reçut du Roi Henri III des Lettres patentes du 12 Avril 1582, qui le confirmaient dans fa nobleffe (*a*), & du Roi Henri IV, d'autres Lettres patentes, fignées Henri, & plus bas, Saldaigne, du 26 Février 1595, enregiftrées au Contrôle général des finances le 7 Mars fuivant, contenant don de lods, cens & droits feigneuriaux fur les terres de la Boife, Belvèze « *en confidération des fervices qu'il a rendus & qu'il rend journellement à l'État* ». Il époufa : 1° le 22 Juillet 1579, Jeanne-Virginie REY DE CAZEVILLE, fille de Jean REY DE CAZEVILLE & de Jeanne DE BERTRAND; 2° par contrat du 16 Juillet 1612 (Me Alberjac, Nre), Anne DE TOURELLE, fille d'Antoine DE TOURELLE & de Jeanne GERBAUD. De ce fecond mariage il laiffa, entre autres enfants :

1. RAYMOND, qui fuit.
2. MADELEINE, mariée en 1643 à Noble Antoine DU ROURE, Seigneur de Neyrac, Capitaine.

VIII. DEGRÉ.

RAYMOND de Gigord, IIe du nom, Écuyer, né le 20 Novembre 1616, Seigneur du Couffac, Nojaret, la Rochette, Charaix, Cofeigneur de Saint-André Lachamps, Gentilhomme de S. A. Louis de Lorraine, Commandant au duché de Joyeufe par lettres de provifion du 19 Mars 1662, obtint un arrêt de décharge, le 19 Décembre 1658, de la Cour des francs-fiefs de Montpellier (*b*), & fut maintenu dans fa nobleffe par l'Intendant de Bezons, le 16 Janvier 1669, fur preuves remontant à fon aïeul, Michel III de Gigord (*c*). Marié : 1° par contrat du 7 Décembre 1642 (Me Bellet, Nre à Joyeufe), à Anne DE VALOUBIÈRES, fille de Nicolas DE BERTRAND, Seigneur DE VALOUBIÈRES, Planzolles & Saint-André Lachamps, & de Marguerite DE FAGES; 2° le 28 Octobre 1669, à Jeanne DU SERRE, fille de Pierre DU SERRE & de Louife DE GASQUES. Il laiffa de ces deux mariages les enfants qui fuivent :

1. PIERRE, Seigneur de la Rochette, Garde du corps, compagnie de Noailles, dont la defcendance s'éteignit en 1731.
2. PIERRE, Seigneur de Charaix, Cadet noble au régiment royal de Bombardiers, dont la poftérité s'éteignit en 1750.
3. ANDRÉ de Gigord, Capitaine au régiment de Chatillon-Soulhiac.
4. JACQUES-JOSEPH, qui fuit.
5. FRANÇOISE, mariée, le 29 Janvier 1699, à Guillaume DE SAINT-ÉTIENNE DE BORNE, Capitaine au régiment de Barville, fils de Guillaume, Seigneur de Lacroix, Sampzon, Beaumefort, Capitaine de cavalerie, & d'Hélène DE BORNE-SAMPZON.
6. JEANNE-MARIE, mariée en 1697 à Jean-Baptifte DES AIFFRES DE PELLEGRIN, fils de Charles, Seigneur de Rochepéfades, & de Marie DE LA MOTHE.
7. JEANNE-MARIE-FRANÇOISE, mariée, le 2 Novembre 1707, à Louis DE GRANET, Capitaine d'infanterie, fils de Michel, Juge-général & Bailli de Bagnols, & de Flavie D'AUGIER.

(*a*) Voir l'arrêt inféré à la fin de cette notice.
(*b*) Voir fa teneur à la fin de cette notice.
(*c*) Archives de la Préfecture de Privas.

IX. DEGRÉ.

Meſſire JACQUES-JOSEPH de Gigord, né le 20 Octobre 1670, Seigneur de Nojaret, Capitaine au régiment Royal-infanterie, fit enregiſtrer ſes armes à l'Armorial général de France en 1696. Il laiſſa de ſon mariage, contracté le 7 Février 1692, avec Iſabelle DE BELLET, entre autres enfants :

1. JOSEPH, qui ſuit.
2. FRANÇOISE-ÉLISABETH, mariée, le 30 Mai 1738, à Meſſire Guillaume D'ADVISARD.
3. MARIE-MADELEINE, mariée, le 25 Février 1727, à François CHARRIÈRE, Juge régent en la ſénéchauſſée ducale de Joyeuſe.

X. DEGRÉ.

JOSEPH de Gigord, né le 3 Août 1696, Chevalier, Seigneur de Nojaret, Lieutenant au régiment d'Arville, marié, le 2 Décembre 1732, à Gabrielle DE CONTE DE TAURIERS (*a*), fille de Meſſire Louis-Joſeph DE CONTE, Seigneur de Tauriers, Chalabrèges, Coulens, Capitaine, Grand Bailli, Gouverneur, pour le Roi, de la ville & du duché de Joyeuſe, & de Catherine DE LA BAUME DE BEAULIEU. De ce mariage vint :

XI. DEGRÉ.

ÉTIENNE de Gigord, Chevalier, né le 10 Octobre 1736, Seigneur de Souchères, la Rochette, Chevalier de Saint-Louis, Major au régiment de Neuſtrie, puis Major-commandant de la ville & cité de Cambrai, prit part aux aſſemblées de la Nobleſſe de Cambrai & de Villeneuve-de-Berg pour la convocation des États Généraux; épouſa, le 5 Avril 1763, Marie-Marguerite-Louiſe DE MARCHA, fille de Meſſire Jean-Marc DE MARCHA, Baron de Joanas & Rocher, Seigneur de Saint-Pierreville, Prat, Oriples, Saint-Nazaire, Coſeigneur d'Aubenas, Lieutenant au régiment d'Aunis, & de Jeanne-Françoiſe D'ORIPLES DE SAINT-NAZAIRE. De ce mariage ſont iſſus, entre autres enfants :

1. LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH, reçu à l'École militaire le 16 Mars 1779.
2. HENRI-FRANÇOIS-JOSEPH, dit *le Chevalier de Gigord*, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Neuſtrie, Chaſſeur noble à l'armée de Condé, Colonel par brevet du 23 Avril 1816, laiſſa de ſon mariage, contracté le 20 Mai 1804, avec Marie-Antoinette DE VINCENTI DE MONTSEVENY :
   ÉTIENNE-AMÉDÉE, ancien Garde du corps, démiſſionnaire en 1830, marié, le 12 Février 1833, à Mathilde ALLAMEL DE BOURNET, dont :
   1. ÉDOUARD, R. P. de la C[ie] de Jéſus.
   2. JULES, marié, le 6 Février 1867, à Laure O'BRIEN. Il a un fils : ANDRÉ, né en 1868.
   3. ÉLISA, née en 1834.
3. DENIS-CHARLES-RENÉ, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier au régiment d'Angoulême, Sous-Préfet de Saintes, démiſſionnaire en 1830; marié, le 2 Mars 1812, à Adélaïde THOMASSIN DE BALIGNECOURT, dont :
   I. ÉTIENNE-CHARLES, ancien Sous-Préfet, qui n'a eu de ſon mariage, contracté le 13 Mai 1844 avec Claire-Adélaïde CAMINADE DE CHATENAY, que deux filles :

(*a*) Louis de la Roque, *Armorial de Languedoc*, tome I, p. 160.

1. Claire.
2. Renée.
II. Pauline, mariée, le 28 Mai 1855, à Amédée Sagot du Vauroux, Commiſſaire adjoint de la marine, Chevalier de la Légion d'honneur.
4. Henri-Jean-François-de-Sales, qui fuit.
5. Charlotte-Henriette, mariée à François Helly.

XII. DEGRÉ.

Henri-Jean-François-de-Sales de Gigord, né le 25 Avril 1764, Chevalier, Baron de Joanas & Rocher, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Neuſtrie, Officier à l'armée de Condé, Colonel par brevet du 23 Avril 1816; marié, le 6 Novembre 1790, à Charlotte Schweinhuber d'Oullembourg, fille du Baron Henri-Joſeph-Staniſlas d'Oullembourg, Chevalier de Saint-Louis, Meſtre de camp des huſſards du Roi. De ce mariage vinrent :

1. Marie-Joseph-Henri-Adolphe, qui fuit.
2. Marie-Charlotte, mariée à Jacques Lahondès de la Figère, fils d'Antoine, Seigneur de la Figère, & de Marie des Ours de Calviac.
3. Marie-Henriette-Rosalie, mariée, le 23 Avril 1816, à Auguſte de Fayet-de-Montjoie-Gabriac, fils de Jean-Louis-Félix de Fayet, Seigneur de Montjoie, du Mazel-Tignac, Chamborigaud, & de Suzanne de Leuze.
4. Gabrielle-Marie-Jeanne.

XIII. DEGRÉ.

Marie-Joseph-Henri-Adolphe de Gigord, né le 2 Mars 1801, marié, le 18 Septembre 1826, à Marie-Antoinette-Pauline de Jussieu, fille de Charles-Aimé Mamert de Jussieu de Montluel de Saint-Julien, Chevalier de Saint-Louis, ancien Major d'artillerie de marine, & d'Adélaïde de Berbis des Maillys, Chanoineſſe-Comteſſe de Neuville. De ce mariage ſont iſſus :

XIV. DEGRÉ.

1. Marie-Joseph-Henri de Gigord, né en 1827, marié, le 16 Juillet 1855, à Gabrielle de Magnin de Gaste, fille de Victor de Magnin, Marquis de Gaſte, Chevalier de Malte, & de Marie-Joſéphine de la Croix de Chevrières de Pisançon. De cette union :

I & II. Marie & Jeanne.

2. Marie-Joseph-Léopold de Gigord, né en 1829, Capitaine Adjudant-Major de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, marié : 1° le 16 Février 1857, à Marie-Antoinette-Valentine, Loppin de Gemeaux, fille de Charles-Catherine Loppin, Baron de Gemeaux, Chef d'eſcadrons de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Marie-Stéphanie de Jussieu de Saint-Julien; 2° le 5 Février 1861, à Bathilde de Sallmart, fille de Charles, Vicomte de Sallmart, ancien Chef d'eſcadrons de la garde royale, Chevalier de Saint-Louis & de l'ordre de Malte, Officier de la Légion d'honneur. De ce ſecond mariage eſt né un fils :

Raymond, né le 25 Décembre 1861.

3. Marie-Joseph-Théodore-Xavier-Charles de Gigord, né en 1834, marié, le 28 Avril 1857, à Marie-Antoinette-Caroline-Andrée de Coynart, fille de Charles-Raymond de Coynart, Lieutenant-Colonel d'État-Major, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de Philippe-le-Magnanime, Chevalier de Dannebrog &

des Saints-Maurice & Lazare, & de Marie-Éléonore DE JAQUOT-ROUHIER-D'ANDELARRE. De cette union font iffus :

I. RENÉ, né le 16 Juillet 1860.

II & III. MARGUERITE & PAULINE.

4. MARIE-JOSEPH-JULES-RAYMOND de Gigord, né le 5 Janvier 1838, marié, le 12 Mai 1862, à Marie-Céline DE DROUAS, fille de Jacques-Henri-Gabriel DE DROUAS, Capitaine, Chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de Saint-Ferdinand d'Efpagne, & de Anna SUREMAIN DE SAISEREY.

AUTEURS A CONSULTER. — Marquis d'Aubaïs, *Pièces fugitives*. — L. de la Roque, *Armorial de Languedoc*, t. II, p. 21-23. La notice inférée dans cet ouvrage contient plufieurs erreurs de noms & de dates, qui ont été corrigées dans cet article.



ARRÊT DE LA COUR DES FRANCS-FIEFS DE MONTPELLIER.

En faveur de Noble RAYMOND DE GIGORD, Seigneur de la Rochette & de Charaix.

Du 19 *Décembre* 1658.

Extraict des regiftres de la Chambre fouveraine eftablie par le Roy fur le faict des francs fiefs, nouveaux acquefts & amortiffements en la generalité de Montpellier.

Entre Raymond de Gigord, Seigneur de la Rochette & Charaix, Docteur ès droits, Lieutenant principal au Senefchal ducal de Joyeufe, demandeur en requefte du vingtiéme Juillet dernier, en oppofition envers la prétendue taxe fur luy faicte pour les droits de francs fiefs, pour les biens nobles par luy jouis & poffedés, pour defcharge de ladite taxe avec defenfe aux Traitants defdits francs fiefs dans le diocefe de Viviers, fon commis & autres qu'il appartiendra, lui donner aucun trouble, rien faire ny attempter, à peine de nullité, caffation & cinq cens livres d'amende & autres fins contenues dans ladite requefte, d'une part;

Et Mᵉ Urbain Meynart, Traitant dudit droict de franc fief au païs de Vivarès, affigné en la perfonne de Mʳᵉ Pierre de Bontanin, Confeiller du Roy au bailliage du Puy, commis à la recepte & recouvrement defdits droicts de francs fiefs audit païs de Vivarès, deffendeur, d'autre :

Vedel, pour ledit Sʳ Gigord, dict qu'eftant proprietaire d'une metairie appelée Couffac dont il jouit noblement, il auroit efté affigné, le 13ᵉ Octobre 1657, à la requefte du Procureur du Roy en la commiffion, pourfuite & diligence dudit Mᵉ Meynart, chargé par S. M. du recouvrement dudit droit, devant Mᵉ Blachière de Rondegron, Commiffaire pour la recherche dudit droit, en la ville d'Aubenas, pour voir ordonner qu'à faute d'avoir fourny fa déclaration & fes titres, il feroit procedé contre luy par voye de faifie, pour obtenir la pretendue taxe; fur laquelle affignation s'eftant ledit Gigord prefenté, fourny fa declaration & faict voir fes titres & autres actes, defquels refulte qu'il eft vrayment noble, iffu de Noble race, & par confequent dechargeable dudit droit de francs fiefs; ledit Traitant, reconnaiffant ne pouvoir efviter fa decharge, n'a faict aucune pourfuite, mais au contraire ledit Sʳ Gigord s'eft pourveu par ladite requefte qui eft très jufte, & ne peut recevoir aucune difficulté, juftifiant pleinement de fa nobleffe de fang & d'extraction depuis plufieurs fiecles, & que fes autheurs eftoient vrayment nobles auffy bien que luy, fans avoir jamais defrogé à leur nobleffe, car il eft veritable que la maifon des ayeuls dudit Sʳ Gigord, fa partie, eftant au Vignal, proche la porte des Vans, ville où ceux de la religion pretendue Reformée avoient un pouvoir abfolu, ladite maifon a efté plufieurs fois faccagée & pillée en haine de ce que fes ayeuls fervoient fidellement le Roy foubz Noffeigneurs les Vifcomtes, Marefchaux & Ducs de Joyeufe, & par ainfy plufieurs titres & actes anciens de ladite maifon ont efté perdus ou efgarés; néantmoins par ceux qui ont efté retirés avec beaucoup de peine de ceux de ladite R. P. R., communiqués tant au Sʳ Procureur du Roy en la commiffion, qu'au Procureur dudit Traitant, l'enterinement de ladite requefte ne peut recevoir aucune difficulté, puifque par iceux il demeure juftifié que depuis plus de deux cens ans fes autheurs ont toujours porté la qualité de Noble & d'Efcuyer, qu'ils ont eu des compagnies & des charges fort honorables pour le fervice du Roy dans fes troupes, ou exercé des charges de judicature, fans avoir jamais defrogé à leur nobleffe. Cela fe voit par le teftament de Noble MATHIEU de Gigord du Vignal, un des ayeuls de fa partie, du 9ᵉ Novembre 1426, où il eft qualifié Noble; par

le mariage du Sr Michel de Gigord, autre ayeul de fa partie, du 1er Mars 1536, où il eft qualifié Efcuyer, étant fils de Noble Mathieu de Gigord; par le paffe-port & congé donné par la Dame Vifcomteffe de Joyeufe, le 24 Mars 1568, au Sr Michel Gigord, Cappitaine, autre ayeul de fa partie, accompaigné & fuivy du caporal Vignal & fix autres foldats pour s'en retourner au lieu de fa garnifon, avec un memoire ou rolle des noms d'aucunes villes ès Languedoc, lefquelles il vouloit eftre ouvertes après qu'elles feroient reduites en fon obéiffance, figné par le Roy Charles, le 2e Juin 1568, baillé au Sr Gigord, Cappitaine; par les provifions données par François, Cardinal, Duc de Joyeufe, Pair de France, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy ès Languedoc, à Raymond de Gigord, Efcuyer, pere de fa partie, de l'office de Regent & de Lieutenant de Baillif en l'exercice du duché de Joyeufe & autres membres, mandemens & jurifdictions de fes appartenances & dependances, du 8 Septembre 1594; par le paffe-port & congé donné, le 24 Octobre 1594, par le Duc de Bouillon, Marefchal de France, audit Sr Raymond de Gigord, partant de Paris pour aller ès provinces de Languedoc & Lyonnois, luy deuxiefme à cheval; par l'ordre qui fut donné en l'an 1595 par Henri, Duc de Joyeufe, Pair de France, Gouverneur & Lieutenant general en Languedoc, audit Sr de Gigord, Cappitaine d'une compaignie d'infanterie dans la garnifon d'Alby, de partir d'icelle incontinent, pour fe rendre en la ville du Puy en Velay, à l'effect des autres ordres qui lui feroient rendus de fa part, avec deux quittances en blanc de la mefme année, fignées Sabathier, pour prendre de l'argent du Treforier de l'extraordinaire de la guerre; par les Lettres patentes du Roy Henry IV, du 26 Fevrier audit an 1595, contenant don en faveur dudit Sr Raymond de Gigord, Efcuyer, en confideration des fervices qu'il avoit rendus à S. M., près le Sr de Villars, Admiral de France, des lods, cens & droits feigneuriaux y mentionnés : lefdites Lettres regiftrées au Controlle general des finances le 7 Mars audit an; par le paffe-port & congé donné le 1er Juillet audit an 1595, par le Sr Duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant general pour le Roy en Languedoc, audit Sr de Gigord partant de Thoulouze pour fe retirer en fa maifon, avec fes ferviteurs, chevaux, hardes, piftolets & efpées, tefmoignage évident qu'il marchoit en gentilhomme avec train; outre lefquels actes la nobleffe de fadite partie demeure auffy juftifiée par le teftament de la Dame Marefchale de Joyeufe, du 15e dudit mois de Juillet 1595, où elle donne & legue audit Sr Raymond de Gigord quatre cens efcus & le qualifie Noble; & par les provifions octroyées, le 3 Avril 1636, audit Sr Raymond de Gigord, fa partie, Docteur ès droits & Advocat, fils d'autre Raymond de Gigord, Efcuyer, de l'office de Regent & Lieutenant general de Baillif en l'exercice de la juftice du duché de Joyeufe, membres, mandemens & autres jurifdictions en dependant, qu'il a depuis exercé dignement; laquelle charge eft affectée à des perfonnes Nobles, & dans un Senefchal eftably par édict du Roy, verifié en Parlement, eftant fa partie qualifiée Noble en divers contracts publics auffy bien que dans fes lettres de doctorat; & par une fommaire apprife du 4e Decembre 1655, appert que fes autheurs, Nobles & Efcuyers, ont toujours tenu rang honorable dans toutes les bonnes compaignies, faifant profeffion de porter l'efpée, vivant du revenu de leurs biens fort honorablement, fervant le Roy dans toutes les occafions, & que les cadets fortis de ladite maifon ont & tiennent les premiers rangs dans les villes où ils habitent, fans avoir jamais defrogé à leur nobleffe, fondit pere en fon vivant tenant le premier rang dans la ville de Joyeufe, comme faict prefentement fadite partie; comme auffy refulte de l'enquefte du 16 Mars 1656 que lors du deceds de fondit pere, fadite partie eftant à Marfeille, fes coffres furent enfoncés, fadite partie fe plaignant qu'on avoit pris entre autres chofes les Lettres patentes que la defuncte Dame Marefchale de Joyeufe avoit obtenues du Roy Henry III, de confirmation de nobleffe en faveur dudit Sr Gigord; eftant donc ladite nobleffe fuffifamment juftifiée par les actes ci-deffus mentionnés & autres qui ont efté communiqués, & ledit Traitant ayant affez reconneu ne pouvoir efviter ladite defcharge & tant qu'il n'a point faict comprendre fadite partie dans les rolles taxés par la Chambre, fur les particuliers fubjets auxdits droits de franc fief dans le diocèfe de Viviers, ainfy qu'appert du certificat de Me Gardel, Greffier en la commiffion, du 19 Decembre 1658, conclud à ce qu'il plaife à la Chambre, faifant droit à la requefte dudit Sr de Gigord, fa partie, le defcharger de la taxe pretendue par ledit Traitant pour les biens nobles du Sr de Gigord, attendu qu'il juftifie de fa qualité de Noble de fang & d'extraction de pere en fils depuis plus de trois generations, & faire defenfe audit Traitant, fon commis & autres qu'il appartiendra, luy donner aucun trouble, rien faire ny attempter contre luy, à peine de nullité, caffation & cinq cens livres d'amende; demande les dépens.

Caftaing, pour ledit Meynart, Traitant defdits droits, dict que la partie adverfe ayant été affignée devant le Commiffaire fubdelegué pour faire declaration des biens & rentes nobles qu'il jouit dans le diocefe de Viviers, il auroit comparu & juftifié de la nobleffe de fa race, par plufieurs titres & actes anciens lefquels furent communiqués au commis fur les lieux, ce qui obligea ledit commis à ne point faire comprendre l'adverfaire dans les rolles; neantmoins l'adverfaire n'a point hefité de prefenter requefte pour eftre defchargé & difpenfé de la taxe, en vertu de laquelle requefte ledit Me Mey-

nart a esté assigné & les actes ont esté remis en la Chambre, desquels la communication en a esté faicte, & apparoissant par eux de la noblesse de l'adversaire & de ses devanciers, sur l'enterinement de la presente s'en remet à la discretion de la Chambre, declarant ledit Traitant qu'il ne demande rien pour le present & ne pretend rien demander à l'avenir à l'adversaire pour raison desdits droits de francs fiefs; & attendu sadite declaration, conclud à son relaxe avec despens.

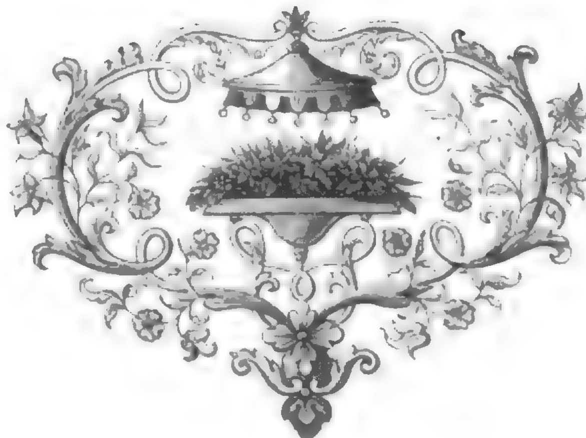
Carbonis, Procureur du Roy en la commission, qui a eu la communication des titres & actes cy-dessus énoncés qui justifient la noblesse du suppliant, n'empesche l'enterinement de la requeste.

La Chambre a octroyé & octroye acte des dires & declarations respectivement faictes par les parties pour leur servir ainsy qu'il appartiendra & sans despens.

Donné à Montpellier en ladite Chambre, le dix-neuf Decembre mil six cens cinquante-huit, mandant au premier Huissier ou Sergent requis faire sur ce tous exploits necessaires.

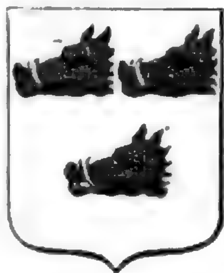
Signé : Gardel, Greffier.

(Expédition en bonne forme, de l'époque de l'acte; aux archives de la famille.)



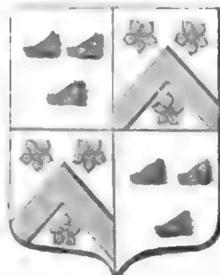
GODEFROY,

A PARIS, PUIS A LILLE EN FLANDRE.



GODEFROY.

D'Argent à trois Hures de fanglier de fable, languées & arrachées de Gueules (a). SUPPORTS : *deux Sangliers*. DEVISE : *Pacifice.*



DE GODEFROY-MÉNILGLAISE.
Depuis 1846.

Écartelé, aux 1er & 4e de GODEFROY; *aux 2e & 3e, de* DROULLIN DE MÉNILGLAISE (*b*). SUPPORTS : *un Sanglier & un Lion.*

Famille en poffeffion certaine de nobleffe depuis cinq fiècles & demi, qui, de plus, s'eft fait un nom dans les fciences du Droit & de l'Hiftoire. Depuis trois cents ans, neuf générations y ont fervi l'État fans interruption dans la magiftrature & dans les armes. Six de fes membres ont place dans les Dictionnaires des hommes illuftres (*c*). Les portraits de trois d'entre eux figurent au Mufée Hiftorique de Verfailles (*d*).

Le premier & le plus célèbre eft le grand Jurifconfulte DENYS Godefroy de Guignecourt (*Dionyfius Gothofredus*) qui vivait dans la feconde moitié du feizième fiecle. Il avait embraffé le calvinifme, & par fuite crut devoir quitter la France. Dans fa vie errante & pleine de traverfes il perdit la plupart de fes titres de famille, & fubit en outre deux pillages, l'un à Gex en 1589, l'autre en 1621 au fac de Heidelberg. Son cinquième defcendant, DENYS-JOSEPH, Écuyer, Seigneur de Maillard, Directeur de la Chambre des comptes de Lille, avait émigré lorfque Lille fut bombardé en 1792. Ce bombardement & la fpoliation révolutionnaire firent difparaître encore bien des documents.

Une notoriété inconteftable peut fuppléer à ces pertes. Les nombreux Éloges qui furent publiés au XVIIe fiècle fur *Dionyfius*, & fon fils *Jacobus*, digne continuateur de fa renommée, mentionnent prefque tous, comme chofe avérée & connue, leur extraction noble (*e*). A Paris & à Lille, où Louis XIV les fixa dès 1668, les Godefroy

(*a*) Armorial général, mss. Paris, t. I, p. 274. Armorial général, t. III, p. 10; t. V, p. 72. — Flandre, 97, 98.

(*b*) Voir ci-devant art. DROULLIN DE MÉNILGLAISE.

(*c*) Moreri; Feller; Chaudon & Delandine; Michaud; Didot; le P. Niceron, *Mémoires*, t. XVII, p. 47; Fontette, *Bibliothèque hiftorique de la France*, t. III; &c.

(*d*) Attique du Midi : Denys Ier (*Dionyfius Gothofredus*); Jacques (*Jacobus Gothofredus*); Théodore, Confeiller d'État, Hiftoriographe de France.

(*e*) On peut citer entre autres :

Pauli Freheri Theatrum virorum illuftrium, p. 1034 & 1131; — *Éloge funèbre de Denys Godefroy*, par Mathias Bernegger, Strasbourg, 1622. Reproduit dans les *Opufcules* d'Ant. Loifel, p. 584, in-4°; — Préface du code Théodofien, par le profeffeur de Marville. Lyon, 1655, in-f.; — Préface mife par le Sieur Colladon, de Genève, au *Novus Pandectarum in titulum de div. regulis Juris antiqui commentarius*, Genevæ, 1643, in-4. Voyez le P. Niceron, volume cité, p. 47 & 55; & *l'Éloge funèbre de Théodore Godefroy* par Coufinot; Munfter, 1649 : « *ab avis atavifque perquàm nobilibus.* »

ont conftamment joui des exemptions & prérogatives nobiliaires, & affifté aux affemblées de l'Ordre. Denys-Jofeph, qui vient d'être cité, fut durant plufieurs années l'un des Commiffaires de l'Ordre pour la Flandre Wallonne, & figna le cahier de 1789. Pendant l'émigration, craignant d'avoir à jamais perdu fes titres de famille, il voulut les remplacer par un acte folennel de notoriété. Cet acte dreffé par le Notaire Coppenrath à Munfter en Weftphalie le 17 Mai 1798, eft figné de fix des principaux membres de la Nobleffe des États d'Artois, & de cinq de la Flandre Wallonne, parmi lefquels deux Commiffaires aux Preuves. Ils atteftent qu'à leur connaiffance perfonnelle, & d'après les documents jadis paffés fous leurs yeux, la famille de Godefroy a de tout temps été tenue Noble, fans qu'il apparaiffe d'interruption ni anobliffement (*a*).

PREMIER DEGRÉ (*b*).

Symon Godefroy, né à Mons vers 1320, poffédait la feigneurie de Sapigneulz près Berry-au-Bac (Aifne). Sa femme s'appelait Ifabeau de la Mark.

II. DEGRÉ.

Jean Godefroy, dit *Barat* ou *Barart*, fit, le 1er Juin 1408, au comte de Nevers comme Sire de Réthel, aveu & dénombrement des propriétés qu'il poffédait à Briangues (Brienne près Neufchaftel-fur-Aifne). Il s'y qualifie « Écuyer, Seigneur de Sapigneulz & de Veaureffaine, » & y rappelle fon père Symon (*c*).

Femme : Endichile de Clairon qui tenait à la famille de faint Bernard, & mourut en 1431.

Enfants :

1. Guillaume, qui fuivra.
2. Marguerite, mariée en 1403 à Enguerrand Turck, dit *Lancelot*, fils de Guillaume Turck, Chevalier, Seigneur viager de Ligny en Cambrefis, & de Noble Dame Agnès de Luxembourg. Enguerrand fut tué à Azincourt en 1415, & Marguerite prit une feconde alliance avec Jean de Grard, Écuyer ; elle en eut Roberte de Grard, laquelle époufa Jean de Ravenel, Écuyer. Marguerite avait fur la terre de Ligny un douaire de 300 livres que lui contefta Jean Turck, dit *Camufet*, fon beau-frère. Elle fubftitua à fes droits fon parent Jean de Luxembourg, Seigneur de Beaurevoir & de Bohain, lequel, le 20 Décembre 1431, obtint une fentence arbitrale contre Jean Turk (*d*). Ce Jean de Luxembourg doit être le même que celui qui fit prifonnière la Pucelle d'Orléans, & fut grand-père du Connétable décapité fous Louis XI.

(*a*) Acte authentique en français & en allemand. Original. — L'orthographe du nom, comme en beaucoup de familles, a varié. Ainfi Théodore, le Confeiller d'État, fignait *Godefroy*, & fon frère Jacques, le favant Jurifconfulte, *Godeffroy*. Dans un acte de 1466 Guillaume II eft appelé noble homme Guillaume *de* Godeffroy. Dans le XVIIe fiècle on trouve tantôt Godefroy, tantôt *de* Godefroy. Maintes lettres de parents, de perfonnes notables & importantes, font adreffées avec le *de*. L'Ambaffadeur de France en Suède, Chanut, fe mettant en communication avec Théodore Godefroy, alors détaché au congrès de Munfter (1646), écrit : « à M. de Godefroy, Confeiller & Hiftoriographe du Roy ». L'épitaphe de Denys, fils de Théodore, inhumé en 1681 à Saint-Étienne de Lille, portait : *Dion. de Godefroy*, *regis Confiliarius & hiftoriographus*. (Voyez les *Documents hiftor. inédits*, publiés par M. Champollion-Figeac, t. II, p. 57, in-4o, 1853.)

(*b*) On s'eft guidé fur une généalogie dreffée en 1767 par Dom Caffiaux, Hiftoriographe de Picardie, & vifée en 1781 par d'Hozier de Serigny.

(*c*) Acte orig. fur parch. fcellé. Un chiffre infcrit au dos eft de la main de Denys Godefroy, l'Hiftoriographe, mort en 1681.

(*d*) Tout cela eft juftifié par des extraits du Chartrier de la Fère, & un arrêt du 23 Juin 1469.

III. DEGRÉ.

Guillaume Ier, dit *l'ancien*, né en 1404, était au nombre des Hommes d'armes du Sire de l'Ile Adam à la reprife de Paris fur les Anglais en 1436. Mort vers 1477 (*a*). Il eft mentionné avec fa femme & fes fils Guillaume & Jean dans deux arrêts du Parlement de Paris en 1462 & 1477 : le fecond le qualifie Écuyer, *fcutifer* (*b*).

Femme : Blanche de Cramailles, qu'il époufa en 1442. Elle était fille de Jean, Sire de Cramailles, près La Fère en Tardenois, & de Catherine Gast. La famille de Cramailles était apparentée aux grandes maifons de Torote, Nefle, Montmorency, Chaftillon (*c*). Blanche eft qualifiée *domicella* dans l'arrêt de 1462.

Enfants :

1. Guillaume, qui fuivra.
2. Jean, Seigneur d'Auvers & de Cueilly en Tardenois, qui, étant étudiant à l'univerfité de Paris, plaidait en 1477 contre Jean de Condé au fujet d'une rente affife fur des terres audit Cueilly. L'arrêt le dit fils émancipé de Guillaume Godefroy, *Écuyer*, & de Blanche de Cramailles, & rappelle fes aïeuls maternels Jean de Cramailles & Catherine Gaft, & fes bifayeuls du même côté, Bertrand Gaft & Ifabeau de Saint-Paul (*d*).
3. Christiane, mariée à Bertrand Soly, dont Michel Soly.

IV. DEGRÉ.

Guillaume II, Seigneur de Cochereul & de Tancy, né en 1444, qualifié Écuyer dans un arrêt du Parlement rendu entre lui & fon neveu Michel Soly, en 1487; dans un acte de fondation paffé en 1544, par fon petit-fils Léon, à Houftels, autrement Othis-fous-Dammartin; dans divers extraits des comptes du domaine du bailliage de Meaux dont il tint la recette royale de 1466 à 1473, charge non incompatible avec la nobleffe comme le prouvent ces extraits mêmes (*e*). Mort en 1490, année où il eft cité comme Homme d'armes de l'ordonnance du Roi fous la charge du Duc de Lorraine (*f*).

Femme Catherine Boucher, de la famille des Boucher d'Orfay (*g*).

Enfants :

1. Guillaume III, qui fuivra.
2. Henri, Seigneur de Marry & d'Auvers, marié à Catherine de Boisenval, dont :
   - I. Louis, Seigneur de Boifenval, l'un des cent Gentilshommes de la maifon du Roi Henri II, vers 1550. Son fils, Henri, Seigneur de Boifenval & de Bourg-la-Reine, époufa Madeleine Chastelain, & en eut deux fils :
     - 1. François, Seigneur de Boifenval & du Pleffis-de-Roi, qui exerça la charge de Tréforier général de l'artillerie de France.

(*a*) C'eft d'après des notes très-anciennes, relevées pendant le XVIIe fiècle par Théodore & Jacques Godefroy, que ce Guillaume Ier eft infcrit comme fils de Jean & frère de Marguerite.

(*b*) Extraits avec mention du Regiftre, procurés par le favant Du Chefne. Copie certifiée de l'arrêt de 1462.

(*c*) Voir entre autres le P. Anfelme, t. II, p. 152, 153, 508; *& l'Hiftoire de la maifon de Chaftillon*, p. 369, 370, 695.

(*d*) Voyez les notes *a* & *b*.

(*e*) Deux copies certifiées de l'arrêt de 1487. Extrait authentique de la fondation, & les extraits authentiques relatifs à la recette de Meaux, délivrés par la chambre des comptes. Acte authentique d'aveu & dénombrement préfenté en 1466, « à *Noble homme* Guillaume de Godeffroy, Efcuyer, Receveur pour le Roi au bailliage de Meaux ».

(*f*) Note de la main de Jacques Godefroy, le célèbre jurifconfulte.

(*g*) Elle eft rappelée avec fon mari dans la fondation de 1544.

2. André, né en 1614, qualifié Chevalier, Seigneur de Boifenval & de Puifieux en partie, Confeiller Maître d'hôtel du Roi par brevet du 4 Juin 1637, cité pour avoir été volontaire au fiége d'Hefdin en 1639 fous le Maréchal de la Meilleraye *comme beaucoup de gens de qualité*, enfin Confeiller du Roi & Tréforier général de l'artillerie après fon frère en 1674 (*a*).

II. Guillaume, Seigneur de Beauvilliers.

V. DEGRÉ.

Guillaume III, Écuyer, Seigneur de Cueilly en Tardenois, mentionné comme Gentilhomme de la chambre du Roi en 1525 & 1526. Mort avant 1535.

Femme : Catherine Le Saulnier, fœur de Noble homme Jehan Le Saulnier, Confeiller au Châtelet de Paris; morte auffi avapt 1535.

L'un & l'autre font rappelés dans le contrat de mariage de leur fils Léon en 1535, & dans l'acte de fondation de 1544, indiqué plus haut.

Enfants :

1. Léon, qui fuivra.
2. Denys, marié en 1545 à Nicolle Turquant, fille d'un Confeiller au Parlement de Paris. Leur fils Denys fut Procureur général du Roi en la Cour des monnaies, du 7 Octobre 1570 au 8 Février 1608 (*b*), & eut deux enfants :
   I. Marie, qui époufa en 1588 Noble homme Pierre Lescuier (*c*).
   II. Antoine, Seigneur de Beauvilliers & de Cerfeuille, qui, pourvu en 1594 du titre de Subftitut de fon père, fut plus tard Confeiller d'État & Intendant des armées navales, & mourut dans l'exercice de fa charge au fiége de la Rochelle le 29 Février 1628. Il prit alliance avec Valence de Puget, d'une noble famille de Picardie (*d*).
3. Anne, mariée en 1529 à Meffire Odon de Sainctyon (aujourd'hui Saint-Yon), morte en 1541. Elle lui donna deux fils, Louis & Tristan.
4. Jeanne.

VI. DEGRÉ.

Léon, Seigneur de Guignecourt près Dammartin en Gohelle, Confeiller au Châtelet de Paris en 1544, Capitaine-Colonel de fon quartier, eft qualifié Noble dans le procès-verbal d'établiffement du Préfidial de Paris en 1552 (*e*), & dans le compte de contribution de la Nobleffe pour les frais de la députation aux États de Blois en 1576 (*f*). Il rendit hommage au Comte de Dammartin pour fon fief de Guignecourt en 1545 & 1551 (*g*). Le 27 Février 1544, il avait fait une fondation en l'églife d'Houftels pour le repos des âmes de Guillaume Godefroy, Écuyer, & Catherine Le Saulnier, fes père & mère, de Guillaume Godefroy, Écuyer, & Catherine Boucher, fes aïeul & aïeule (*h*). Il quitta le Châtelet en 1559, tefta le 24 Décembre 1565, décéda le 17 Juin 1566, & fut inhumé à Saint-Étienne-du-Mont.

(*a*) Brevet original de Confeiller Maître d'hôtel du Roi délivré à André Godefroy. Les autres circonftances & qualifications font juftifiées par des pièces de procédure.

(*b*) Extraits certifiés fur parchemin.

(*c*) Contrat de mariage, expédition authentique.

(*d*). Copie certifiée de l'acte qui le crée Subftitut de fon père, & fon épitaphe telle qu'elle était en la chapelle d'Orgemont au cimetière des Innocents, à Paris. — Il eft parlé de lui & de fa femme dans Tallemant des Réaux, t. VI, p, 220 & 225. — Enfin dans la collection dite *Godefroy*, à la bibliothèque de l'Inftitut, portefeuille 270, font plufieurs lettres de fon fervice, adreffées par lui au Cardinal de Richelieu.

(*e*) (*f*) (*g*) (*h*). Extraits authentiques.

Femme : Marie Lourdet, qu'il épousa en 1535. Elle était sœur utérine du Président Nicolas Fauchet, petite-nièce d'Augustin de Thou, Président à mortier au Parlement de Paris, parente du Chancelier Hurault de Chiverny & du premier Président Achille de Harlay. Elle testa le 31 Juillet 1562 (*a*).

Enfants :

1. Denys, qui suivra.
2. Léon, né à Paris le 8 Janvier 1553 (*b*), qualifié dans un acte du 28 Juin 1581 (*c*), « Noble homme, l'un des cent Gentilshommes de la maison du Roy sous la charge du Seigneur de Ponts ». Il fut aussi Capitaine-Colonel de son quartier. Depuis, il alla se fixer en Allemagne, devint Secrétaire d'État de l'Électeur Palatin, & mourut à Prague en Janvier 1605, sans enfants (*d*). Les lettres qui lui furent délivrées par le Prévôt des Marchands & les Échevins de Paris, le 24 Janvier 1594, à son départ pour l'Allemagne, le qualifient : « Noble homme Léon Godefroy, Gentilhomme français, fils légitime de « feu Noble homme Léon Godefroy, Seigneur de Guignecourt, Conseiller « du Roy en la Prévôté & Siége Présidial de Paris..... ses parents te- « nant les premiers rangs en cette ville » (*e*).
3. Marie, mariée, le 10 Juillet 1558, à Noble homme Thomas de Tullery, Seigneur de Maintian (*f*).

VII. DEGRÉ.

Denys Ier, Seigneur de Guignecourt, né à Paris le 17 Octobre 1549 (*g*), étudia le droit à Paris, à Louvain, à Cologne, à Heidelberg, avec un tel succès qu'il devint un des plus éminents jurisconsultes & acquit une célébrité européenne sous le nom de *Dionysius Gothofredus*, surtout comme auteur du *Corpus Juris civilis*. Ayant embrassé le calvinisme, il passa en 1579 à Genève où la République s'empressa de lui conférer une chaire. Henri IV fit plusieurs tentatives pour le rendre à la France. En 1589, il le nomma Grand-Bailli de Gex ; en 1599, Conseiller au Parlement de Paris. En 1603 il le désignait pour remplacer, à Bourges, l'immortel Cujas ; en 1609 & 1610, il lui faisait offrir des chaires à Angers & à Valence avec des avantages pécuniaires considérables. Les Universités allemandes se le disputaient ; on l'appelait entre autres à Altorf & à Franecker. Il n'accepta que le poste de Gex, & fut bientôt forcé de l'abandonner devant l'invasion du Duc de Savoie qui mit sa maison au pillage. Retiré à Strasbourg en 1591, il y occupa la chaire des Pandectes ; en 1594, la République le députa vers le Roi de France pour des intérêts importants (*h*). En 1600, l'Électeur Palatin l'attirait à Heidelberg où son enseignement fut fort applaudi. Il lui donna place dans son conseil, & en 1618 le chargea d'une ambassade en France. Louis XIII lui fit un grand accueil, & le don d'une chaîne d'or avec médaille à son effigie (*i*).

Ses goûts & ses affections l'avaient fixé à Heidelberg ; il y était devenu Recteur de l'Université. Mais en 1681, cette ville fut prise d'assaut & saccagée : il y

(*a*) Contrat de mariage passé le 29 Mars devant Fardiau & Cartault, Notaires à Paris. — Journal mss. de Denys Godefroy.

(*b*) Extrait de baptême authentique.

(*c*) Transport notarié, copie authentique.

(*d*) Journal mss. de D. Godefroy.

(*e*) Copie authentique.

(*f*) Journal mss. de D. Godefroy.

(*g*) Extrait de baptême, authentique.

(*h*) Lettres de creance, original & copie authentique.

(*i*) Passeport délivré par le Roi Louis XIII, copie authentique.

perdit ſa fortune, ſes papiers, ſa bibliothèque, & dut ſe réfugier à Strasbourg où il mourut le 7 Septembre de l'année ſuivante.

Dans les actes d'hommage & aveu pour le fief de Guignecourt en 1566 & 1569, dans ſes actes privés, dans les actes émanés de l'Électeur Palatin, il eſt toujours qualifié Noble & Écuyer (*a*). On peut voir la liſte de ſes nombreux & ſavants ouvrages, entre autres dans le tome XVII des *Mémoires* du P. Niceron qui en compte vingt & un. Son portrait eſt au Muſée hiſtorique de Verſailles, à la Bibliothèque publique de Genève, & dans la grande ſalle de l'École de droit à Paris.

Femme : Denyſe DE SAINCTYON, fille de Noble homme Jehan DE SAINCTYON & de Jacqueline LANGLÖIS, qu'il épouſa le 13 Octobre 1573 (*b*). Les Sainctyon occupaient une poſition élevée à Paris. Dans la première moitié du XVe ſiècle, on voit JEHAN de Sainctyon à la tête des finances de l'État. L'un de ſes petits-fils, BUREAU de Sainctyon, épouſa une CRÉQUY, & PIERRE, fils de Bureau, une RUBEMPRÉ. ODON de Sainctyon, mari d'Anne Godefroy, rapporté au Ve degré, était couſin germain dudit Pierre (*c*). Le fief de Sainctyon, appelé auſſi la Croſſe, était un fief à cenſives ſitué dans Paris. Denyſe teſta le 24 Août 1631 à Straſbourg, & y mourut le 7 Décembre ſuivant (*d*).

Enfants :

1. THÉODORE, qui ſuivra.
2. JEAN, né à Genève le 17 Décembre 1584, décédé le 27 Février 1606 à Heidelberg, ſans alliance (*e*). Mentionné comme ayant été Lieutenant dans une compagnie ſuiſſe au ſervice de Henri IV.
3. JACQUES (*Jacobus Gothofredus*), né à Genève le 13 Septembre 1587 (*f*), prit ſes degrés en droit à Bourges (*g*), profeſſa avec éclat à Genève & eut comme juriſconſulte une réputation au moins égale à celle de ſon père. Son immenſe travail ſur le code Théodoſien le claſſa parmi les ſavants les plus diſtingués du XVIIe ſiècle. Pour faire connaître ſa vie publique il ſuffit de tranſcrire la pièce ſuivante :

   « Nous Syndics & Conſeil de Genève, ayant été requis d'ottroier un cer- « tificat qui faſſe foy de la naiſſance de feu Noble Jacques Godefroy, des « emplois qu'il a exercés parmi nous, & de ſa mort, certifions, conformément « à ce qui eſt contenu dans nos regiſtres publics, que ledit Noble Jacques « Godefroy eſtoit fils naturel & légitime de Denys Godefroy originaire « d'une famille conſidérable de Paris, qui a eſté tenue l'une des plus il- « luſtres de noſtre ville, & qui a toujours pris & porté la qualité de « Noble; qu'en l'année 1629 il fut promeu à la charge de Conſeiller « d'Eſtat, en 1632 à celle de Secretaire d'Eſtat, & enfin en 1637 à celle « de Syndic qu'il a meſme exercée pluſieurs fois; qu'en 1639 il fut envoié « en députation auprès des Cantons ſuiſſes, & en 1643 à la cour de France; « qu'il s'eſt acquitté de tous ces différents emplois très dignement & avec « beaucoup de réputation : enfin, qu'en 1652 eſtant décédé, ſon corps fut « inhumé dans le cloiſtre de noſtre temple de Saint-Pierre, deſtiné aux

(*a*) 24 Juin 1566, 10 Octobre, 16 Novembre 1569; extraits authentiques. — 22 novembre 1602, copie. — 7 Janvier 1604, original. — 4 Juillet 1618, original. — Pâques 1618, copie en français & en allemand.

(*b*) Journal mss. de D. Godefroy. — Quittances de rentes, 18 Avril 1575, 16 Mars 1576, authentique.

(*c*) Notes recueillies par Théodore & Jacques Godefroy.

(*d*) Copie certifiée.

(*e*) Journal mss. de D. Godefroy.

(*f*) Extrait de baptême, authentique.

(*g*) Diplômes originaux.

« perſonnes d'un rang ou d'une naiſſance diſtinguée. En foy de quoy « nous avons fait expedier le préſent certificat ſous noſtre ſceau & le « ſeing de noſtre Secretaire, ce 30e Mars 1698. Par meſdits Seigneurs, « Gautier (*a*). »

Marié deux fois, il n'eut point d'enfants. Sa ſeconde femme, Suzanne du Croso, lui ſurvécut. Son portrait eſt à la Bibliothèque publique de Genève, au Muſée hiſtorique de Verſailles, & dans la grande ſalle de l'École de droit à Paris. On peut voir la liſte de ſes doctes ouvrages dans le tome XVII des *Mémoires* du P. Niceron : ils ſont auſſi nombreux, & au moins auſſi eſtimés que ceux de ſon père.

4. Michelle, née à Genève le 6 Décembre 1588 (*b*), épouſa Noble Jean-Chriſtophe Haller de Haimhoff, Bailli d'Odernheim au Bas-Palatinat, fils de Noble N. Haller, Conſeiller de l'Empire en la Cour impériale de Vienne (*c*). Elle en eut :

I. Jean-Christophe Haller de Reitenbuch.

Une des filles de Jean-Chriſtophe Haller de Reitenbuch fut Demoiſelle d'honneur de la Princeſſe de Naſſau-Siegen, & une de ſes petites-filles, Louiſe-Dorothée Hofmann de Mandſchofen, épouſa, le 13 Mai 1723, Guſtave-Samuel-Léopold, Duc régnant de Deux-Ponts. L'Empereur lui conféra, le 3 Mai 1724, la dignité de Comteſſe du Saint-Empire (*d*).

II. Marie-Élisabeth, mariée à Noble N. de Graffenreit.

III. Anne-Sibille, mariée à Noble Semprech-Hoser.

5. Renée, née à Bâle le 6 Février 1590 (*e*), épouſa en premières noces Noble Philippe Camerarius, Bailli de Rockenhauſen au Bas-Palatinat (*f*), & en ſecondes noces, Noble Pierre de Brederode, Ambaſſadeur des Provinces-Unies à Paris en 1596, puis vers les Princes proteſtants d'Allemagne; lequel mourut en 1637, ſans enfants (*g*). De ſon premier mariage, Renée eut pluſieurs filles, & un fils qui ſervit dans les troupes hollandaiſes.

VIII. DEGRÉ.

Théodore, né à Genève le 14 Juillet 1580 (*h*), étudia en cette ville & à Straſbourg, & vint en 1602 ſe fixer à Paris où il rentra dans le giron de l'Égliſe catholique. Nommé Hiſtoriographe de France en 1613, il reçut en 1634 le brevet de Conſeiller au Conſeil ſouverain de Nancy, & en 1643, celui de Conſeiller d'État.

Il a fait des travaux conſidérables ſur l'hiſtoire de France, tant pour la publication des documents qui s'y rapportent, que pour la recherche des droits de la couronne. Auſſi les Miniſtres lui demandaient fréquemment des mémoires. Ces travaux lui valurent des brevets de penſions royales montant juſqu'à 3600 livres, & des miſſions importantes, notamment en Lorraine, & en 1637 au congrès de Cologne. En 1643, il fut adjoint comme Conſeiller Secrétaire à l'Ambaſſade françaiſe au fameux congrès de Munſter (*i*), & après la ſignature de la paix, demeura

(*a*) Original ſcellé.
(*b*) Journal mss. de D. Godefroy.
(*c*) Acte notarié du 15 Avril 1637, en expédition authentique. — Teſtament de D. Godefroy.
(*d*) Correſpondance de Madame Hofer. — Doſſier de la ſucceſſion Hofer.
(*e*) Journal mss. de D. Godefroy. — (*f*) Teſtament de D. Godefroy, & acte du 15 Avril 1637.
(*g*) Papiers de la ſucceſſion Brederode.
(*h*) Extrait de baptême, authentique; parrain Théodore de Bèze. Le baptême eut lieu le 17 Décembre.
(*i*) Les mémoires qu'il rédigea au congrès de Munſter ont été longtemps conſervés dans la bibliothèque du Chancelier Séguier.

en cette ville comme chargé d'affaires de France. Il y mourut le 5 Octobre 1649, & fut inhumé en l'églife de Saint-Lambert (*a*). Son portrait eft au Mufée hiftorique de Verfailles. Le P. Niceron, tome XVII déjà cité, donne la lifte de fes nombreux ouvrages, dont plufieurs, demeurés en manufcrit, font confervés aux bibliothèques Impériale & de l'Inftitut. Il faut citer entre autres, le *Cérémonial de France*, les *Inventaires des titres de Lorraine & du Tréfor des chartes à Paris*, les *Généalogies des maifons de Portugal & d'Autriche*, &c.

Femme : Anne Janvyer, fille de Pierre Janvyer, Confeiller Secrétaire du Roi, & de Charlotte de Roussillon (*b*). Pierre Janvyer, frère d'Anne, eft qualifié Noble homme dans un acte de 1654 (*c*). Une Janvyer (Charlotte) époufa Pierre Seguier, Seigneur de Saint-Cyr, Confeiller au Parlement. Anne, mariée le 23 Novembre 1610, décéda en 1623 (*d*).

Enfants :

1. Denys II, qui fuivra.
2. Léon, né à Paris le 17 Septembre 1616 (*e*), fut Docteur en théologie, Prieur de Sainte-Croix de Séez, & Chanoine de la collégiale de Saint-Martin de Montpezat, en Quercy. Il vivait encore en 1684.
3. Denyse, née le 15 Avril 1612.
4. Louise-Catherine, née le 15 Novembre 1617,
5. Anne, née le 17 Février 1622,

(3–5:) Religieufes aux Urfulines de Troyes.

6. Charlotte, née le 29 Mars 1623, décédée en célibat.

Deux fils morts en bas âge.

IX. DEGRÉ.

Denys II, né à Paris le 24 Août 1615 (*f*), Hiftoriographe de France en 1640, Confeiller du Roi, Directeur de la Chambre des comptes de Lille en 1668, fut de bonne heure affocié aux graves occupations de fon père. Dès le 27 Mai 1640, il obtenait la furvivance de la penfion de 3600 livres dont jouiffait celui-ci, & le titre d'Hiftoriographe. Le 20 Mai 1650, Louis XIV lui conférait une autre penfion de 2000 livres par un brevet témoignant des importants fervices du père & du fils. Il figure au premier rang fur la célèbre lifte des penfions littéraires, préfentée par Colbert à Louis XIV (*g*). Sa miffion à Lille, d'abord temporaire, puis définitive, fut une marque de haute confiance, car le dépôt des Archives des Comtes de Flandre de la maifon de Bourgogne & de la maifon d'Autriche était d'une grande importance politique, furtout à caufe des droits que Louis XIV avait à faire valoir fur les Pays-Bas (*h*).

La bourgeoifie de Lille lui fut conférée le 19 Avril 1675, & fon infcription au regiftre porte : « Denys Godefroy, Efcuyer, fils de feu Meffire Theodore, vivant « Confeiller d'État de S. M. T. C., & de Damoifelle Anne Janvyer, natif de Pa- « ris, Confeiller du Roy en fes Confeils & Directeur général de la Chambre des « comptes de S. M. à Lille en Flandres..... » (*i*).

Il mourut le 10 Mai 1681 & fut inhumé dans le chœur de Saint-Étienne de Lille (*j*). Voir dans le tome XVII du P. Niceron la lifte de fes favantes publica-

(*a*) Brevets originaux des charges & penfions, & les inftructions baillées pour les miffions.
(*b*) Contrat de mariage du 22 Novembre 1610, expédition authentique.
(*c*) Partage, expédition authentique.
(*d*) Nomination de tuteur & fubrogé tuteur aux enfants mineurs, 27 Octobre 1623; copie collationnée.
(*e*) (*f*) Extraits de baptême, authentiques.
(*g*) Brevets originaux des charges & penfions.
(*h*) La correfpondance de Colbert.
(*i*) Extrait authentique. (*j*) Extrait mortuaire authentique.

tions, forties la plupart des preffes de l'Imprimerie royale. La Bibliothèque Impériale & celle de l'Inftitut confervent beaucoup de fes travaux manufcrits.

Femme : Geneviève Des Jardins, qu'il époufa en 1650. Elle était, comme lui, parente des de Thou, & en outre alliée aux Harlay, Potier de Gefvres, Pas de Feuquières, Du Pleffis-Mornay, Caumont-La Force, de Hamel Bellenglife, &c. (*a*). Le contrat de mariage, paffé le 2 Octobre 1650, en l'hôtel de la Baronne d'Alembon, fa fœur, porte : « Noble homme Denis Godefroy, Confeiller & Hiftoriographe « ordinaire du Roy, fils de deffunct Meffire Theodore Godefroy, Confeiller du « Roy en fes Confeils d'État & privé..... & Damoifelle Geneviefve Des Jardins, « fille de Noble homme Guillaume Des Jardins.... (*b*). »

Devenue veuve, elle eut la garde noble de fes enfants mineurs, par acte du 15 Novembre 1681 (*c*).

Décédée à Paris le 7 Juillet 1718, à l'âge de 92 ans, & inhumée à Saint-André des Arts (*d*).

Enfants :

1. Denys III, né le 28 Mai 1653, Avocat aux Confeils en 1677, Confeiller Garde des livres en la Chambre des comptes de Paris, par lettres du 21 Mars 1705 (*e*); décédé le 6 Juillet 1719. Le 30 Août 1679 lui furent délivrées des lettres de *committimus* avec la qualification d'Écuyer (*f*). Il était favant, partagea plufieurs des travaux de fon père, & prépara avec Caille du Fourny la réimpreffion de la grande Hiftoire généalogique dite du P. Anfelme (*g*).
2. Denys, Sieur de Villiers, né le 26 Août 1654, Capitaine au régiment de Navarre, fe maria en Rouffillon & ne vivait plus en 1719. Un de fes fils, Marc-Antoine, fut Officier dans le régiment de la Marine; un autre, Léon, fut Officier dans les troupes efpagnoles & mourut en Sicile.
3. Jean, qui fuivra.
4. Charles, Sieur de la Chateigneraye, né le 13 Mars 1660, Capitaine au régiment de Champagne, tué en 1682 devant Alger, lors du bombardement de cette ville par Duquefne. Sans alliance.
5. Claude-Léon, Sieur du Marchais, né le 23 Avril 1664, fut Avocat aux Confeils, & mourut à Paris le 29 Novembre 1738 (*h*). Il avait époufé, en Janvier 1720, Damoifelle Marguerite Bellavoinne, fille de Jean Bellavoinne, Écuyer, Confeiller Secrétaire du Roi (*i*), dont un fils, Denys, Sieur du Marchais, Exempt des Cent-Suiffes & Chevalier de Saint-Louis. Celui-ci époufa, le 16 Mai 1778, Félicité-Marie Morin de Conteville (*j*) : ils moururent fans enfants vers 1800.
6. Achille-Théodore, Sieur d'Anctin, né en 1666, Subdélégué de l'Intendance de Flandre en 1693, & Contrôleur général de l'extraordinaire des guerres en 1697; ne vivait plus en Avril 1713. Il tint la plume aux conférences pour le règlement des limites, après la paix de Ryfwick. Marié, en Décembre 1702, à Demoifelle Thérèfe-Françoife Imbert du Hem, laquelle mourut en Juillet 1727, il en eut cinq enfants qui finirent fans poftérité (*k*).

(*a*) Voir l'*Hiftoire de Charles VII*, Paris, 1661, in-fol., aux appendices, p. 881-889.
(*b*) Expédition authentique. (*c*) Copie authentique. (*d*) Copie authentique.
(*e*) Copie fimple. (*f*) Original.
(*g*) Leur correfpondance eft à la Bibliothèque de l'Inftitut.
(*h*) Journal *le Mercure*, de Décembre 1738.
(*i*) Contrat de mariage, expédition authentique.
(*j*) Contrat de mariage paffé le 16 Mai devant Sermet & Lebeuf, Notaires à Paris.
(*k*) Acte notarié du 5 Novembre 1727.

7. Geneviève, née le 2 Juillet 1651, Religieuse aux Urfulines de Troyes.
8. Marie-Anne, née le 6 Février 1659, époufa, en Juin 1687, Meffire Claude-Gabriel de Bouju, Chevalier, Sieur de Champagne, Vaux, &c., fils de Meffire Claude de Bouju, Chevalier, Seigneur de Mont-Guérard, Chevau-léger de Monfeigneur le Dauphin, & de Dame Marguerite de Perthuis (*a*).
9. Charlotte-Catherine, décédée en célibat le 3 Octobre 1729.

X. DEGRÉ.

Jean, Sieur d'Aumont, né à Paris le 7 Février 1656 (*b*), deftiné d'abord à l'Églife, prit les ordres mineurs (*c*), fut Prieur de Sainte-Croix de Séez & Maître ès arts en l'Univerfité de Paris (*d*). Rappelé à Lille auprès de fon père, il lui fuccéda, le 27 Août 1681, comme Directeur de la Chambre des comptes (*e*). Le 6 Février 1693, il reçut la commiffion de Procureur du Roi au Bureau des finances de la généralité de Lille (*f*). En 1715, il prit part, en la même qualité, aux conférences pour le règlement des limites en exécution de la paix de Bade (*g*). Malgré les travaux affidus & multipliés qu'exigeaient fes doubles fonctions, il pourfuivit les études qui avaient illuftré fon père & fon aïeul, fit de profondes recherches fur l'époque de la Ligue, & publia des éditions très-eftimées, entre autres des *Mémoires* de Comines, de Marguerite de Valois, de Caftelnau, de l'Eftoile. On lui doit un recueil fort curieux des correfpondances de l'Empereur Maximilien Ier, & autres grands perfonnages politiques de fon époque, qu'il intitula, *Lettres de Louis XII* (4 vol. in-12).

En 1706, 1709 & 1714, il fut convoqué aux Affemblées de la Nobleffe de la Flandre wallonne (*h*).

Mort le 23 Février 1732 & inhumé dans le chœur de Saint-Étienne de Lille (*i*).

Femme : Catherine-Urfule Le Gay du Chastel, fille d'Euftache Le Gay du Chastel, Confeiller du Roi & fon Procureur général en la gouvernance de Lille, Douai & Orchies (*j*). Mariée en Mai 1694; décédée le 20 Janvier 1738 (*k*).

Enfants :

1. Jean-Baptiste-Achille, qui fuivra.
2. Denys-Philippe, Sieur du Sart, né en 1699, Confeiller Procureur du Roi au Bureau des finances de Lille après fon père; décédé le 29 Août 1763. Il avait époufé, en Juillet 1739, Demoifelle Henriette-Jofèphe Herreng, fille de Meffire Jofeph Herreng, Chevalier, Sieur de la Motte (*l*); elle eft décédée le 24 Novembre 1743, âgée de 34 ans (*m*). Leur fille unique, Catherine-Henriette-Josèphe, époufa, en Décembre 1765, Meffire Charles-François Le Scellier de Vauxmenil, Chevalier, Confeiller du Roi en fes Confeils, Préfident à mortier au Parlement de Metz (*n*). Elle mourut à Lille le 9 Mai

(*a*) Contrat de mariage du 2 Juin; copie authentique.
(*b*) Extrait de baptême, authentique.
(*c*) Certificat archiépifcopal du 2 Avril 1677, original.
(*d*) Diplôme du 23 Août 1674, original.
(*e*) (*f*) Commiffions royales, copies certifiées.
(*g*) Commiffion royale, copie fimple, 23 Décembre 1715.
(*h*) Quatre convocations, originales.
(*i*) Extrait mortuaire authentique.
(*j*) Contrat de mariage, expédition authentique.
(*k*) Extrait mortuaire authentique.
(*l*) Contrat de mariage du 18 Juillet 1739, devant Th. Lefage, Notaire à Lille.
(*m*) Extrait mortuaire authentique.
(*n*) Contrat de mariage du 16 Décembre 1765, devant Duriez, Notaire à Lille.

1791, & ſon mari à Paris le 29 Août 1792, d'une bleſſure reçue près du Roi à la funeſte journée du 10 Août. Leurs enfants moururent jeunes, avant eux.

3. Marguerite-Isabelle, décédée ſans alliance le 24 Décembre 1731 (*a*).
4. Marie-Geneviève, Profeſſe en 1723 à l'hôpital royal dit *Comteſſe*, à Lille (*b*).
5. Catherine-Josephe, mariée, en Juin 1732, à Claude-Louis Gittard, Écuyer, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Navarre, puis Officier ſupérieur du génie, & en dernier lieu Directeur des fortifications de la ville d'Ypres & autres places nouvellement conquiſes. Ils moururent en 1746, ſans poſtérité (*c*).

Cinq enfants morts en bas âge.

XI. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Achille, Sieur de Maillart, né à Lille le 15 Mai 1697 (*d*), Conſeiller du Roi, Directeur de la Chambre des comptes de Lille par lettres de ſurvivance du 14 Octobre 1726 (*e*). Il prit part en 1738 aux conférences pour le règlement des limites des Pays-Bas comme Procureur de S. M. T. C. Après la priſe de Bruxelles par l'armée françaiſe en 1745, il eut une commiſſion royale pour aller en cette ville reconnaître les titres & documents que pouvait revendiquer la France. En Novembre 1746 & 1747, il fut convoqué aux Aſſemblées de la Nobleſſe de la Flandre Wallonne (*f*).

Mort le 13 Décembre 1759, & inhumé dans le chœur de Saint-Étienne de Lille (*g*).

Femme : Anne-Alexandrine-Joſèphe Zouche de la Lande, fille d'Alexandre Zouche (*h*), Chevalier, Seigneur de la Lande, la Beuvrière, Beugin, &c., Chevalier de Saint-Louis, Commandant pour le Roi à Arras, & de Marie-Thérèſe-Joſeph Des Champs. Mariée le 5 Juillet 1739 (*i*), elle mourut le 12 Octobre 1744 (*j*).

Enfants :

1. Denys-Joseph, qui ſuivra.
2. Catherine-Josèphe, née le 9 Septembre 1741 (*k*), mariée, en Octobre 1769 (*l*), à Meſſire Éléonor Garnier, Comte des Garets, Seigneur du Coulombier, & Chevalier de Saint-Louis, lequel mourut en 1782, Maréchal des camps & armées du Roi, commandant la citadelle de Strasbourg. Elle lui ſurvécut juſqu'en 1796. Leur poſtérité ſubſiſte nombreuſe en Beaujolais & à Lyon.
3. Rufine-Geneviève, née le 5 Août 1743, décédée le 22 Juin 1747.

(*a*) (*b*) Acte de notoriété du 5 Novembre 1735, authentique.
(*c*) Règlement d'intérêts ; acte ſous ſeing privé du 15 Décembre 1746.
(*d*) Extrait de baptême, authentique.
(*e*) Extrait du Regiſtre de la Chambre des comptes, n° 79, f° 39 v°.
(*f*) Convocations originales.
(*g*) Extrait mortuaire, authentique.
(*h*) La famille de Zouche, originaire d'Angleterre, y a exercé les plus hauts emplois, par exemple ceux d'Ambaſſadeur, & de Lord gardien des cinq portes. En 1623, un cadet de cette famille vint s'établir & ſe marier en Berry ; c'eſt de lui que deſcendait Alexandre Zouche. Des lettres de Jacques II d'Angleterre (15 Octobre 1692) & de Louis XIV (Septembre 1700) le reconnaiſſent formellement & dans les termes les plus honorables (copies certifiées).
(*i*) Contrat de mariage du 4 Juillet 1739, authentique.
(*j*) Extrait mortuaire, authentique.
(*k*) Extrait de baptême, authentique.
(*l*) Contrat de mariage du 16 Octobre 1769 ; extrait authentique.

XII. DEGRÉ.

Denys-Joseph, Sieur de Maillart, du Sart, du Hautpont, &c., né à Lille le 5 Juillet 1740 (*a*), était, lors du décès de fon père, trop jeune pour exercer la charge de Directeur de la Chambre des comptes de Lille. Elle lui fut néanmoins confervée en confidération des longs & beaux fervices de fa famille, & il la remplit avec diftinction jufqu'à l'époque de la fuppreffion en 1791. Ses *Inventaires raifonnés des Archives de Flandre & d'Artois* (7 vol. in-f° mff.), travail remarquable par la méthode & l'érudition, furent cités comme modèle par le Comité des Chartes inftitué à Paris près le Garde des fceaux quelques années avant la Révolution : la Société impériale des fciences & arts de Lille en a entrepris l'impreffion.

Le 5 Octobre 1764, il fit hommage au Roi pour le fief de Maillart (*b*). Le 18 Octobre 1780 & le 14 Octobre 1781, il reçut convocation aux Affemblées de la Nobleffe de la Flandre Wallonne (*c*). Lors des élections aux États Généraux, il fut l'un des quatre Gentilshommes défignés pour apprécier les titres de ceux qui fe préfentaient pour voter dans la Chambre de la Nobleffe (*d*).

Il émigra en 1792, fit la campagne de l'armée dite des Princes, revint à Lille en 1800, & y mourut le 14 Mai 1819 (*e*).

Femme : Marie-Julie-Eugénie de Lencquesaing, fille de Louis-Dominique-Euftache, Écuyer, Sieur de Quieftede, Mefplau, Choque, &c., ancien Capitaine au régiment de Navarre, Grand Bailli d'épée héréditaire de Saint-Omer, & de Marie-Cécile Aronio, Dame de Terrebecque. Le mariage eut lieu en Avril 1788 (*f*). Elle mourut à Wazemme-lez-Lille le 16 Septembre 1853, dans fa 87e année.

Enfants :

1. Denys-Charles, qui fuivra.
2. Eugénie-Joséphine-Louise, née le 22 Mai 1790 (*g*), mariée, le 30 Décembre 1812, à Albert-Jérôme Aronio de Romblay, Écuyer, Adjoint au Maire de Lille, d'une famille infcrite au Livre d'or de Gênes & établie à Lille vers la fin du XVIIe fiècle.

   Il mourut le 27 Juin 1857. De ce mariage :

   I. Théodore Aronio de Romblay, Écuyer, né en 1815, marié à Matilde de la Fonteyne : fept enfans.

   II. Cécile, née en 1813, mariée à Luglien de Jouenne d'Esgrigny, Écuyer, Officier de la Légion d'honneur, Colonel d'infanterie : deux filles.

   III. Clémence, née en 1817, mariée à Édouard du Soulier, Écuyer ; décédée le 4 Août 1850 : deux fils.

XIII. DEGRÉ.

Denys-Charles, né à Francfort-fur-Mein le 22 Août 1795 (*h*), Adjoint au Maire de Lille en 1821 ; Sous-Préfet de Doullens en 1822 ; de Saint-Malo en 1824 ; de Va-

(*a*) Extrait de baptême, authentique.
(*b*) Extrait authentique.
(*c*) Convocations originales.
(*d*) Procès-verbal, authentique.
(*e*) Extrait mortuaire, authentique.
(*f*) Contrat de mariage du 7 Avril 1788, devant Delannoy, Notaire à Lille.
(*g*) Extrait de baptême, authentique.
(*h*) Extrait de baptême en latin, authentique.

lenciennes en 1826; démiſſionnaire par refus de ferment en 1830, Chevalier de la Légion d'honneur en 1827. Membre de pluſieurs ſociétés ſavantes, il a publié entre autres la *Chronique de Lambert d'Ardre*, publication à laquelle l'Inſtitut accorda la *mention très-honorable* lors du concours des Antiquités nationales en 1855.

I. Femme : Félicité-Urſule DE MAINGOVAL, fille du Baron DE MAINGOVAL, Chevalier de Saint-Louis, ancien Officier au régiment de Vieille marine, & de N. PERDRY. Mariée le 22 Avril 1828, elle mourut le 1er Août 1829, ſans enfant. Son contrat fut honoré de la ſignature du Roi Charles X.

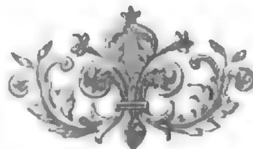
II. Femme : Anne-Alphonſine DE DROULLIN DE MÉNILGLAISE, fille d'Edmond DE DROULLIN, Marquis de Ménilglaiſe, & de Caroline DE LA BOURDONNAYE; petite-fille, par ſon père, d'ALPHONSE de Droullin, Marquis de Ménilglaiſe, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal des camps & armées du Roi, & d'Anne DE GALARD DE BÉARN BRASSAC; par ſa mère, de CHARLES-ESPRIT, Comte de la Bourdonnaye Bloſſac, Pair de France, Conſeiller d'État, & d'Anne DE BERTIER DE SAUVIGNY; mariée le 4 Mai 1835 (*a*).

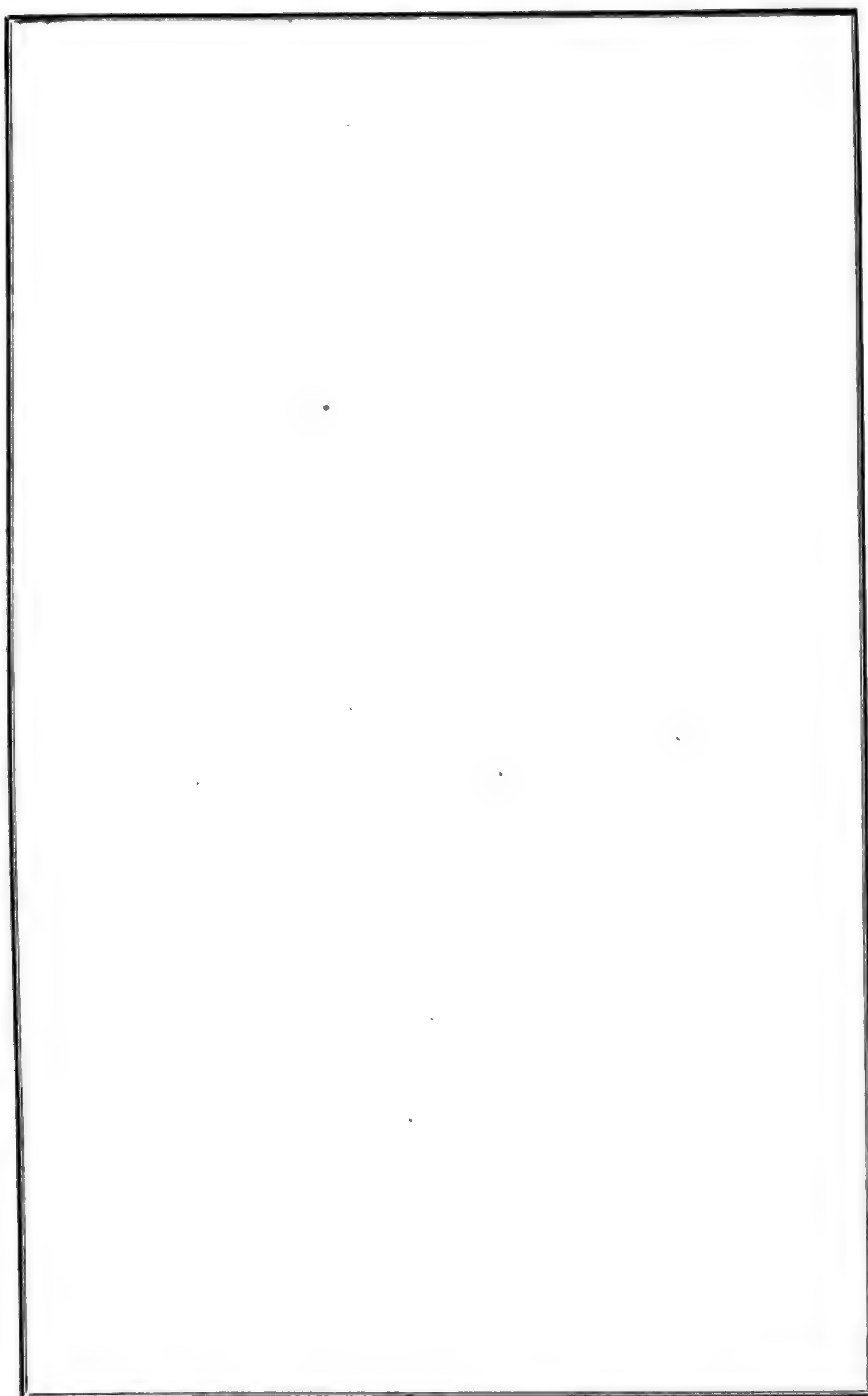
Alfred de Droullin, frère cadet d'Edmond, & Marquis de Ménilglaiſe après lui, mourut ſans alliance en Mai 1846. Se voyant le dernier de ſon nom, & déſirant continuer une famille très-diſtinguée qui s'éteignait en ſa perſonne, il ſtipula par ſes diſpoſitions teſtamentaires que le mari de l'aînée de ſes deux nièces prendrait par addition le nom de Ménilglaiſe & recueillerait ſon titre. C'eſt à Denis-Charles qu'incombait l'exécution de ce teſtament, viſé par ordonnance royale rendue en Conſeil d'État le 14 Décembre 1846 (*b*). Par ſuite, il a écartelé ſes armoiries de celles de Droullin de Ménilglaiſe, *d'Argent au Chevron de Gueules, accompagné de trois Quintefeuilles de Sinople* (*c*).

Enfants :

1. DENYS-MARIE-CHARLES-RAOUL, né le 25 Février 1836, marié, le 4 Juin 1861, à Marie DE PONTJARNO, fille du Baron DE PONTJARNO & de Zeïla DE JANVRE DE LA BOUCHETIÈRE.
2. DENYSE-MARIE-CAROLINE-LOUISE, née le 11 Février 1839, mariée, le 6 Octobre 1859, à Thibaud-Roch, Comte DE CHASTEIGNER, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre Conſtantinien de Naples; veuve le 26 Août 1865; ſans enfants.
3. HÉLÈNE-MARIE-ALPHONSINE, née le 11 Octobre 1852.

(*a*) Contrat de mariage devant Deſſaigne, Notaire à Paris.
(*b*) Bulletin des lois.
(*c*) Voir ci-devant la généalogie de Droullin de Ménilglaiſe.





GOULLET DE RUGY.

EN LORRAINE.

PROVINCE DES TROIS ÉVÊCHÉS.



D'Azur au Lion d'Or, grimpant une Fontaine d'Argent.

Famille ancienne & diftinguée du pays Meffin. Bien avant la réunion définitive de Metz à la Couronne de France, alors que cette ville, relevant des Empereurs d'Allemagne, mais cependant libre & fouveraine, fe gouvernait par fes propres lois, plufieurs membres de la famille Goullet rempliffaient les fonctions d'Amans & de Confeillers Échevins, & l'on fait que ces emplois n'étaient confiés qu'aux premières familles. Il exiftait à Metz deux branches de la famille Goullet : celle des Goullet de Montlibert, qui comptait une fucceffion d'hommes diftingués dans la Robe & dans l'Épée & qui eft éteinte aujourd'hui, & celle des Goullet de Rugy.

Il ferait facile de faire remonter la filiation de cette famille jufqu'au commencement du XVI[e] fiècle; cependant l'on s'arrêtera à DAVID Goullet, parce que c'eft lui qui figure, avec le titre de Sieur de Crépy, au f° 611 (Lorraine) de l'Armorial général dreffé par Ch. d'Hozier, en vertu de l'édit de 1696.

PREMIER DEGRÉ.

DAVID Goullet, fils de JEAN Goullet le jeune, Diacre de l'églife de Sauzel, établie à Metz pour le culte de la religion prétendue réformée, & de Suzanne MONGIN, était en 1673 Confeiller Échevin de la ville de Metz (*a*), & il eft qualifié : Écuyer, Sieur de Crefpy, dans un exécutoire (*b*), décerné à fon profit au Parlement de Metz le 3 Juin 1676. Né le 9 Septembre 1627 (*c*), il mourut en 1705 dans fa terre de Crefpy. Il avait époufé en 1657 Suzanne GENETTE, fille d'un Miniftre proteftant, & il en a eu douze enfants. Devenu veuf, il époufa en fecondes noces, le 23 Juin 1675, Judith PETITJEAN, fille de Charles PETITJEAN, Seigneur de Rugy, & de Dame Élifabeth DE MORANVILLÉ. Il eut encore dix enfants de ce fecond mariage qui fit entrer la terre de Rugy dans la famille Goullet.

Tous les membres de cette branche des Goullet avaient embraffé la religion prétendue réformée &, par fuite de la révocation de l'Édit de Nantes, ils émigrèrent tous en pays étrangers. Plufieurs d'entre eux ont formé des établiffements confidé-

(*a*) Acte de mariage du 23 Juin 1675; extrait des regiftres du village de Courcelle-Chauffy.
(*b*) Expédition délivrée en forme par deux Notaires le 26 Mai 1784.
(*c*) Extrait des regiftres des baptêmes de la religion réformée de Metz.

rables en Pologne, en Saxe, & furtout à Berlin, où leurs defcendants fe trouvent encore en grand nombre aujourd'hui. Il n'eft refté en France que David Goullet & fa femme, qui s'étaient convertis, & les trois plus jeunes de leurs enfants, qui font :

1. Louis-Auguste Goullet, Écuyer, Seigneur de Rugy, Capitaine de la grande fauconnerie de France, qualités relatées dans des lettres de Committimus (*a*), données par le Roi le 17 Octobre 1720, & dans l'acte de baptême de fa fille. Né le 22 Décembre 1686 (*b*), il mourut à Paris le 22 Mai 1754. Par teftament en date du 16 Septembre 1749, il avait légué la terre & feigneurie de Rugy à l'aîné des enfants de Pierre-Philippe Goullet, fon frère, à charge de fubftitution à l'aîné de la famille de mâle en mâle. Il avait époufé en 1719 Demoifelle Antoinette-Suzanne Charpentier, dont il n'a eu qu'une fille :

   Madeleine-Suzanne Goullet de Rugy, née le 22 Juillet 1720 (*c*), morte à Paris en 1777. Elle avait époufé, le 18 Février 1743, Meffire Jean-Anne de Grégoire, Marquis de Saint-Sauveur, Écuyer du Roi & de Mgr le Dauphin. C'était une femme d'un grand mérite & elle devint Soús-Gouvernante des enfants de France. Sa poftérité s'eft éteinte en la perfonne de Monfieur le Marquis de Saint-Sauveur, ancien Chambellan du Roi Charles X, décédé célibataire le 18 Janvier 1835.

2. Pierre-Philippe Goullet, qui continue la defcendance.
3. Alexandre Goullet de Gravelotte, Lieutenant au régiment de Normandie, né le 6 Juillet 1692, mort célibataire en 1729.

II. DEGRÉ.

Pierre-Philippe Goullet, Écuyer, Seigneur de Rugy en partie, Préfident des traites foraines dans la généralité de Metz & pays Meffin, né le 10 Mai 1689 (*d*), mort le 24 Août 1749; marié, le 21 Août 1719, avec Demoifelle Marie-Madeleine Le Coq, dont il a eu cinq fils :

1. Charles-Alexandre Goullet de Vigy, Écuyer, Seigneur de Rugy, Colonel Directeur d'Artillerie, Chevalier de Saint-Louis; né le 15 Juin 1722, mort le 30 Mai 1787; marié, le 8 Mars 1759, avec Demoifelle Thérèfe de Lasalle, dont il n'a eu qu'une fille, morte en bas âge.
2. Philippe-Auguste Goullet, Écuyer, Confeiller au Parlement de Metz, Préfident de la Chambre des requêtes du Palais; né le 20 Juin 1724, mort célibataire, le 10 Mai 1810. Le 5 Décembre 1776, Philippe-Augufte Goullet prêta, au Parlement de Metz, tant en fon nom qu'en celui de fon frère aîné Alexandre Goullet de Vigy, les foi & hommage qu'ils devaient au Roi, tant pour mutation que pour joyeux avènement, à raifon de la terre & feigneurie de Rugy (*e*).
3. Jean-Melchior Goullet de Rugy, qui continue la defcendance.
4. Jean-Pierre Goullet de Latour, Écuyer, Maréchal de camp d'artillerie en 1791, Chevalier de Saint-Louis, décoré de l'ordre américain de Cincinnatus; né le 10 Juin 1730, mort 30 Janvier 1809; marié, le 25 Novembre 1782, avec Demoifelle Charlotte Picard d'Eisch, dont il n'a pas eu d'enfants.

(*a*) Original en parchemin.
(*b*) Extrait baptiftaire de la paroiffe Saint-Eucaire de Metz.
(*c*) Extrait baptiftaire de la paroiffe Saint-Euftache à Paris.
(*d*) Extrait baptiftaire de la paroiffe Saint-Maximin de Metz.
(*e*) Extrait des regiftres du Parlement de Metz, certifié conforme par deux Notaires le 12 Juillet 1784.

5. Louis-Auguste Goullet de Saint-Paul, Écuyer, Lieutenant-Colonel d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis; né le 25 Septembre 1734, mort célibataire le 7 Janvier 1814. Il figna, en Affemblée de Gentilshommes, le mémoire contenant les pouvoirs donnés aux Députés de Metz aux États généraux de 1789.

III. DEGRÉ.

Jean-Melchior, Ier du nom, Goullet de Rugy, Écuyer, Maréchal de camp d'artillerie en 1788, Commandant particulier du Corps & de l'École des Mineurs de l'artillerie françaife, Chevalier de Saint-Louis, né le 30 Novembre 1727 (*a*), mort à Metz le 11 Avril 1813, entouré du refpect de tous & de la confidération générale due à fes vertus autant qu'à fes talents militaires. En 1785, il reçut des lettres de confirmation de nobleffe, conçues dans les termes les plus honorables pour ce militaire diftingué, qui paffait alors pour le plus habile Officier de mineurs de l'Europe. Ces Lettres feront rapportées ci-après. Il avait époufé, le 24 Janvier 1759, Demoifelle Marguerite d'Herbelet, fille d'Étienne d'Herbelet, Capitaine aux gardes de fon A. R. le Duc de Lorraine & Commandant du château de Sarreguemines. Il a eu de ce mariage trois enfants, dont un feul furvivant, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Albert-Thomas Goullet de Rugy, Colonel d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis; né le 21 Décembre 1763; a eu pour parrain le général de Gribeauval, Premier Infpecteur de l'Artillerie françaife, & pour marraine Madame la Marquife de Saint-Sauveur, Sous-Gouvernante des Enfants de France, fa tante à la mode de Bretagne (*b*); mort à Metz le 31 Mai 1844. En 1787, il était déjà Capitaine, & il fut alors défigné par le Maréchal de Ségur, Miniftre de la guerre, pour faire partie d'une commiffion militaire qui avait pour objet différents changements dans la conftitution de l'armée napolitaine. Il concourut pendant fept ans à la nouvelle organifation de l'artillerie à Naples, & rentra en France en 1794 avec le grade de Colonel, qui lui fut confirmé en 1814, époque à laquelle il reçut auffi le brevet de Chevalier de Saint-Louis (*c*). Il avait époufé, le 18 Octobre 1797, Demoifelle Marie-Anne Tardif de Petiville, d'une famille diftinguée de la Normandie, & il en eut quatre enfants :

1. Jean-Melchior II Goullet de Rugy, qui continue la defcendance.
2. Philippe-Auguste Goullet de Rugy, auteur de la feconde branche.
3. Anne-Françoise Goullet de Rugy, née le 15 Décembre 1799, morte à Paris, le 26 Avril 1867; a époufé, le 15 Mai 1821, Aimé-François Marchal de Corny, dont elle a eu un fils, Germain-Olivier Marchal de Corny, marié, le 2 Octobre 1860, avec Demoifelle Louife Bouesnel d'Étaules, & père d'un fils.
4. Marie-Anne-Élisabeth Goullet de Rugy, mariée, le 20 Octobre 1838, avec Charles-Céfar Coustant d'Yanville, Confeiller référendaire à la Cour des comptes, Officier de la Légion d'honneur (*d*).

(*a*) Extrait baptiftaire de la paroiffe Saint-Eucaire de Metz.
(*b*) Extrait baptiftaire de l'églife de Sarreguemines.
(*c*) Pièce originale, fignée du Comte d'Artois, depuis Charles X, & fcellée.
(*d*) Voir ci-devant, même vol., art. Coustant.

V. DEGRÉ.

JEAN-MELCHIOR Goullet de Rugy, ancien Officier aux huffards de la garde royale, né à Metz le 30 Septembre 1798, mort à Paris le 7 Avril 1867, marié, le 29 Avril 1830, avec Demoifelle Marie-Armandine DE CAULAINCOURT, dont il a eu quatre enfants :

1. AYMAR Goullet de Rugy, qui continue la defcendance.
2. ARMAND-AUGUSTE-GUY Goullet de Rugy, né le 11 Février 1847.
3. AUGUSTINE-LOUISE-CAMILLE Goullet de Rugy, mariée, le 17 Juin 1858, avec le Comte Raymond DE ROMANET, dont elle a deux fils & une fille.
4. MARCELLE-GENEVIÈVE Goullet de Rugy, mariée, le 9 Avril 1861, avec le Baron Alexandre BIGOT DE MOROGUES, dont elle a une fille.

VI. DEGRÉ.

AYMAR Goullet de Rugy, Capitaine au 7e régiment de chaffeurs à cheval, né le 2 Janvier 1832, marié, le 4 Avril 1867, avec Demoifelle Laurence DE LA ROCHELAMBERT, fille de feu le Marquis DE LA ROCHELAMBERT.

SECONDE BRANCHE.

V. DEGRÉ.

PHILIPPE-AUGUSTE Goullet de Rugy, ancien Capitaine du génie, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Metz le 15 Novembre 1802, marié, le 28 Avril 1835, avec Demoifelle Amélie-Charlotte-Éléonore DE BEAUFORT, dont il a eu deux enfants :

1. HENRY-MELCHIOR Goullet de Rugy, Officier au 8e régiment de lanciers, né le 14 Juillet 1839.
2. MARIE-ALBERTINE Goullet de Rugy, mariée, le 7 Avril 1858, avec Henri DE REDON, dont elle a un fils & deux filles.



LETTRES DE CONFIRMATION DE NOBLESSE (a),

données par le Roi Louis XVI à JEAN-MELCHIOR GOULLET DE RUGY, Brigadier des Armées du Roi.

Du mois d'Avril 1785.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE & DE NAVARRE, à tous préfens & à venir, Salut. Notre cher & bien amé le S. Jean-Melchior Goullet de Rugy, Brigadier d'infanterie, Commandant particulier de l'École & du corps des mineurs de notre artillerie, nous a fait expofer qu'il remonte par une filiation fuivie jufques à Nicolas Goullet, fon trifayeul qui, fuivant une tradition accréditée de tout tems dans la province des Trois Évêchés, defcendoit d'un Jean Goullet, annobli par Charles VI, & avoit été nommé le Capitaine balafré, à caufe d'une bleffure qu'il reçut en combattant à la tête d'une compagnie de Gendarmes fous Henry IV, que les titres juftificatifs de ces faits, titres qu'il a mis fous nos yeux, prouvent encore que fa famille a toujours joui, dans la même province, des privilèges de la Nobleffe, qu'ainfi il avoit lieu d'efpérer que nous le confirmerions dans la jouiffance de cet état; nous nous y portons d'autant plus volontiers que ces confidéra-

(a) Copie, certifiée conforme par le Sieur Martin, Écuyer, Confeiller Secrétaire du Roy, maifon, couronne de France & de fes finances.

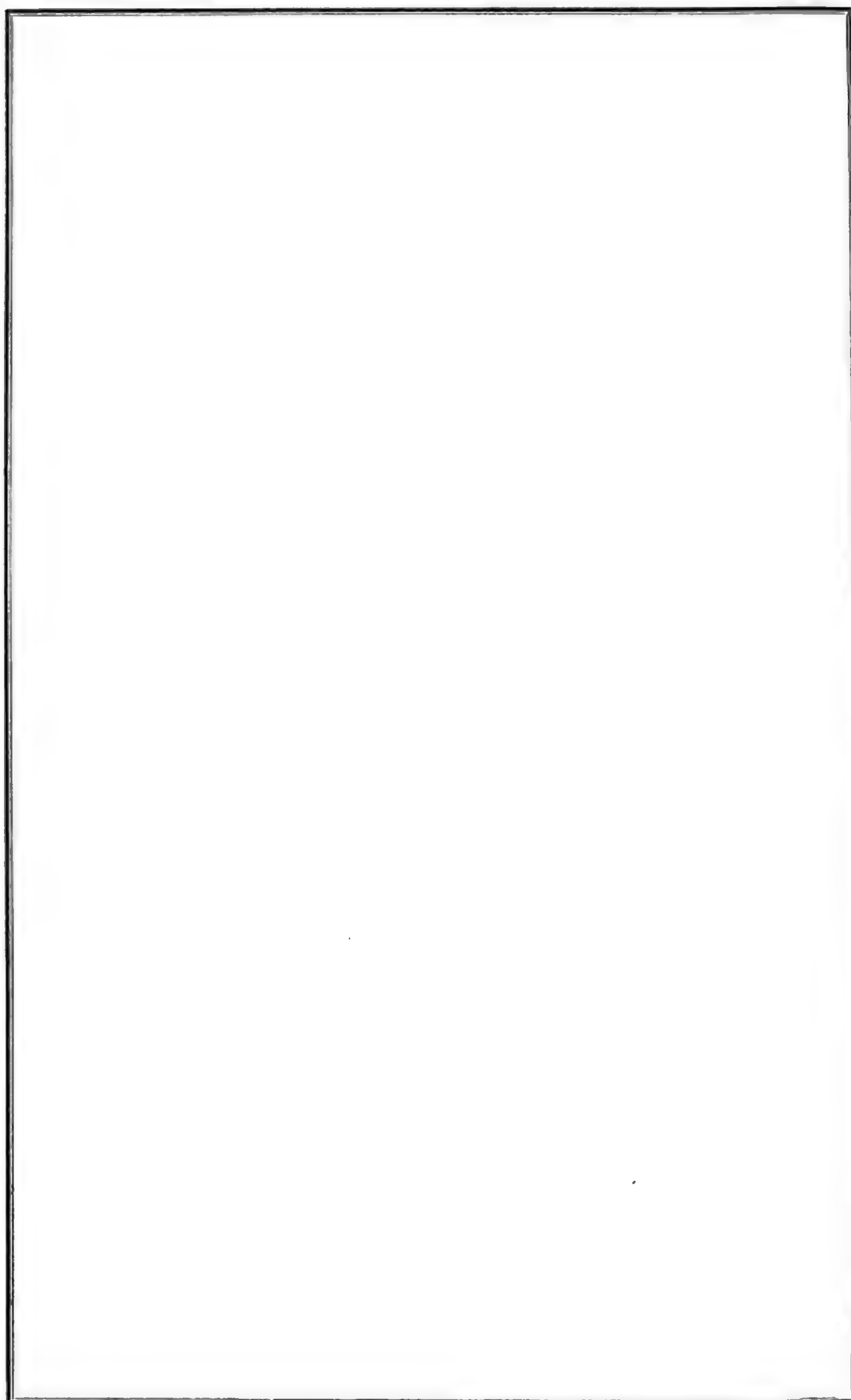
tions ne font pas les feules qui nous parlent en fa faveur. Inviolablement attachée à fes fouverains & à fes devoirs, fa famille a rempli avec la plus grande diftinction des emplois honorables dans la Robe & dans l'Épée. Un de fes parens eft mort revêtu de la charge de Confeiller en notre Parlement de Metz. L'un de fes frères eft revêtu de la charge de Confeiller Préfident de la chambre des requêtes du Palais de cette même Cour, & fon père était Préfident de la juridiction des traites. Parmi ceux de fes ancêtres ou de fes parens qui ont embraffé la profeffion des armes & dont quatre ont été tués à la guerre, on diftingue quatre Capitaines d'infanterie ou de chaffeurs, un Commandant de bataillon, un Lieutenant de vaiffeau, un Ingénieur en chef, & un Brigadier d'infanterie Directeur des fortifications de la Provence & du Languedoc. Trois de fes frères, qui font décorés de la croix de notre ordre de Saint-Louis, font parvenus aux grades, le premier de Capitaine d'artillerie, le fecond de Colonel dans le même corps, le troifième de Lieutenant-Colonel, & de Sous-Directeur de l'artillerie à Maubeuge. Déjà recommandable à ces différens titres, le Sr de Rugy l'eft encore infiniment davantage par ceux qu'il ne doit qu'à lui-même. Depuis quarante ans qu'il eft à notre fervice, il a fait fix campagnes & a reçu une bleffure grave. De l'état de fimple Cadet, il s'eft élevé de grade en grade jufqu'à celui de Brigadier d'infanterie; il eft à la veille d'être promu à celui de Maréchal de camp en nos armées; il eft depuis vingt ans à la tête de la partie des Mines; enfin, de l'aveu de tous les Généraux fous lefquels il a fervi, cette partie a été portée par lui à un tel degré de perfection, furtout pour la défenfe des places, qu'il paffe à jufte titre pour le plus habile Officier de mineurs qui exifte en Europe. Nous nous croyons d'autant plus intéreffés à décerner à des talens auffi fupérieurs & à des fervices auffi importans la récompenfe qui leur eft due, qu'indépendamment de ce qu'une faveur auffi méritée n'honore pas moins le Souverain qui la difpenfe que le fujet qui la reçoit, nous efpérons qu'elle invitera les Officiers de nos troupes à fe diftinguer comme le Sr de Rugy, non feulement par leur valeur, mais encore par une étude approfondie de l'art de la guerre. A ces caufes & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Confeil, & de notre grâce fpéciale, pleine puiffance & autorité royale, nous avons confirmé &, par ces préfentes fignées de notre main, nous confirmons la nobleffe du Sr Jean-Melchior Goullet de Rugy & même en tant que de befoin nous l'avons annobli & nous l'annobliffons, enfemble fes enfans & defcendans en ligne directe, mâles & femelles, nés & à naître en légitime mariage; voulons & nous plaift que ledit Sr Jean-Melchior Goullet de Rugy & fes dits defcendans foient en tout lieu, tant en jugement que hors de jugement, tenus & reconnus pour Nobles & Gentilshommes, & qu'ils puiffent en conféquence jouir des mêmes honneurs, prérogatives & prééminences que les autres Gentilshommes de notre royaume, notamment prendre la qualité d'Écuyer, parvenir à tous degrés de Chevalerie, & autres dignités réfervées à notre Nobleffe, tenir & poffeder tous fiefs, terres, poffeffions & héritages nobles, & en jouir & difpofer noblement. Les autorifons en outre à porter & à faire peindre, graver & fculpter, en tels endroits de leurs maifons, terres & feigneuries que bon leur femblera, les armoiries appartenantes à leurs ancêtres, lefquelles font ***d'Azur au Lyon d'Or grimpant une Fontaine d'Argent.*** Si donnons en mandement à nos amés & féaux les Gens tenant notre Cour de Parlement, Chambre des comptes & Cour des aides à Metz, enfemble aux Préfidents & Tréforiers de France, au Bureau de nos finances établi en la même ville, & à tous autres nos Officiers & jufticiers qu'il appartiendra, que ces préfentes ils ayent à faire regiftrer, & du contenu en icelles jouir & ufer ledit Sr Jean Melchior Goullet de Rugy, enfemble fes enfans & defcendans en ligne directe, tant mâles que femelles, nés & à naître en légitime mariage, pleinement, paifiblement & perpétuellement, ceffant & faifant ceffer tous troubles & empêchemens quelconques, & nonobftant tous édits, déclarations, ordonnances, arrêts, lettres & autres chofes à ce contraires, auxquels nous avons expreffement dérogé & dérogeons par ces dites préfentes, mais pour ce regard feulement & fans que cela puiffe tirer à conféquence. Car tel eft notre plaifir. Et afin que ce foit chofe ferme & ftable à toujours, nous avons fait mettre notre fcel à ces dites préfentes. Donné à Verfailles au mois d'Avril, l'an de grace mil-fept-cent-quatre-vingt-cinq, & de notre règne le onzième.

Signé, LOUIS, *fur le repli :* Par le Roy, *figné*, le Maréchal DE SÉGUR; à côté eft écrit : *Vifa*, Signé : HUE DE MIROMENIL.

Regiftrées ez Regiftres du Greffe de la Cour, du confentement du Procureur général du Roy pour être fuivies & exécutées fuivant l'arrêt de ce jour. Fait à Metz en Parlement, Chambre des comptes, le feize Aouft mil fept cent quatre vingt cinq. *Signé :* COLLIGNON.

Regiftrées ez Regiftres du Greffe du Bureau des finances de la généralité de Metz & Alzace, du confentement du Procureur du Roy, pour être fuivies & exécutées fuivant le jugement de ce jour. Fait à Metz au Bureau des finances, le dix-huit Août mil-fept-cent-quatre-vingt-cinq. *Signé :* PICHON.





DE GRASSET,

Anciens Seigneurs de Farlet, Orignac, Tarailhan, Savignac.

EN LANGUEDOC.



D'Azur à une Colombe d'Argent, tenant en son bec un Rameau d'Olivier de même; au Chef cousu de Gueules, chargé de trois Étoiles d'Or (a).

La maison DE GRASSET très-anciennement établie en Languedoc, paraîtrait originaire de Bologne en Italie.

Elle est inconteftablement d'origine chevalerefque. En dehors de fa filiation non interrompue, on rencontre dans les vieilles chartes des perfonnages du même nom, qui appartiennent fans doute à la même fouche.

Un PERRONET de Graffet figure dans une charte latine portant quittance de 30 fols, du 7 Septembre 1322 (*b*).

PONS, PIERRE & BERNARD de Graffet figurent dans une charte latine de 1327 (*c*).

BERNARD de Graffet eft cité dans un acte paffé en 1327 par Dieudonné de Clermont, au château de Brufque, en Languedoc (*d*).

JACQUES de Graffet, de Brufques, fut préfent en 1415 à une quittance de dot (*e*).

PIERRE de Graffet, Homme d'armes, figure en 1594 au rôle de montre paffée dans la forêt de Brefcou, fous la charge de Claude de Bronteil, Capitaine (*f*).

Cette famille a rempli les plus grandes charges dans nos Cours fouveraines (*g*), & n'a pas ceffé de tenir un rang confidérable dans la province. Deux de fes membres ont pris part à l'Affemblée de la Nobleffe de Montpellier en 1789; elle figure à l'Indicateur nobiliaire de d'Hozier & fes armes ont été enregiftrées à l'Armorial général de France le 1er Septembre 1697.

Elle prouve, par titres, une filiation non interrompue depuis JEAN de Graffet qui époufa en 1561 Pierrette DE RATTE, fœur de Monfeigneur de Ratte, Évêque Seigneur de Maguelone. Ce mariage indique la haute pofition que la maifon de Graffet devait avoir à cette époque. Parmi les alliances de cette famille figurent encore celles avec les maifons DE MIRMAND, DE PERDRIX, DE LA ROCHE, DE LORT-SÉRIGNAN, GLÉON DE DURBAN, DE VIC, BÉNAVENT DE SALES, DE GINESTOUS, DE CADOLLE, D'ESPAGNAC, D'ARJUZON, DE FABRE DE LATUDE.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN de Graffet, Syndic général des États de Languedoc en 1599 & 1612,

(*a*) Armorial général de France à la Bibliothèque Impériale.
(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Original en parchemin aux archives de la famille.
(*g*) D'Aigrefeuille, *Hiftoire de Montpellier*, vol. I, page 593 & 605. — Gariel, *Series præfulum*. — Albiffon, *Lois de Languedoc*, I, 465; IV, 116.

époufa, le 28 Janvier 1562, Pierrette DE RATTE, fille légitime & naturelle de Meffire DE RATTE & de Damoifelle DE CAMBOUS, & fœur de Monfeigneur Guitard de Ratte, Évêque Seigneur de Maguelone (*a*). Les auteurs contemporains de Jean de Graffet & de fes enfants, parlent de l'ancienneté & de l'illuftration de cette famille (*b*). Jean de Graffet eut de fon mariage avec Pierrette de Ratte, trois enfants, favoir :

1. JEAN de Graffet, qui fuit.
2. CHARLES, Chevalier de Graffet, Procureur général & enfuite Préfident de la Cour des comptes, aides & finances de Montpellier. Il a formé la branche de Montpellier qui s'eft éteinte en Efpagne, où elle avait émigré (*c*), ainfi que la branche des de Graffet, Seigneurs d'Orignac en Bigorre.
3. PIERRE de Graffet, Chanoine en l'églife cathédrale de Montpellier, Archidiacre de Valence.

II. DEGRÉ.

JEAN II de Graffet, Seigneur de Farlet, Syndic général de la province de Languedoc, fe maria, le 3 Février 1594 (*d*), avec Demoifelle Jeanne DE RAPHELIN, de Pézenas, fille légitime & naturelle de feu Guillaume DE RAPHELIN, Seigneur de Maldignat, & de Jeanne DE BEDOS. Il fut nommé Procureur général à la Cour des aides de Montpellier & plus tard Préfident à la Cour des comptes, & fut penfionné par Lettres patentes du Roi Henri IV (*e*). Par fon teftament (*f*), à la date du 14 Juillet 1622, reçu par Me Faugières, Notaire, il voulut être enterré dans l'églife collégiale de Pézenas. Il avait eu de fon mariage trois enfants, favoir :

1. GABRIEL de Graffet, qui fuit.
2. JEAN de Graffet, Confeiller-Juge en la Viguerie de Montpellier, puis Tréforier de France.

(*a*) Une copie du temps de ce pacte de mariage ainfi que divers actes originaux s'y rapportant, font entre les mains de la famille.

(*b*) P. Gariel, *Series præfulum Magalonenfium & Monfpelienfium .... ab anno* 451 *ad ann.* 1665. 2e editio. Tholofæ, 1665, 2 t. en 1 vol. in-fol.; t. II, p. 296 : « .... *Melitenfem* RATTÆOS *impigrè militiam profeffos* « *effe reperio. Perftatque hodie vegetus ille Rattæorum fanguis in illuftrem* GRASSETIORUM *familiam per Gui-* « *tardi* (*Rattæi*) *fororem connubiali jure transfufus : atque hinc prodiit* JOANNES GRASSETIUS *ampliffimis apud* « *nos ufus honoribus, quos ipfos præclaris animi dotibus honeftavit honores, cùm Senatoris in Subfidiorum* « *Curia munus, tum generalis Procuratoris partes in fuprema rationum regiorum exedra ftrenuè femper* « *obierit. Fratrem habuit* CAROLUM GRASSETIUM, *Præfidum nunc in utroque Subfidiorum & Computorum* « *Tribunali clariffimum, quem fofpitem quam diutiffimè fuperi fervent, fi florentem ament Monfpel. Rempu-* « *blicam cui regendæ confervandæque vegetam olim juventutem addixit, fenilefque curas par adhuc magnis* « *rebus agendis impendit.*

« .... je trouve que la famille DE RATTE a donné une fuite de Chevaliers de Malte. Le fang de cette race martiale fubfifte encore aujourd'hui dans l'illuftre famille de Graffet à laquelle il a été tranfmis par droit de mariage de la fœur de GUITARD (de Ratte). De cette union vint JEAN DE GRASSET, qui fut élevé dans notre province aux plus grandes dignités dont il a augmenté l'éclat par les qualités précieufes de fon efprit qu'il eut l'occafion de manifefter foit dans l'exercice des fonctions de Préfident à la Cour des aides, foit au pofte élevé de Procureur général en défendant avec fermeté les intérêts du Roi. Il avait pour frère CHARLES de Graffet, actuellement illuftre Préfident à la Cour des aides & à celle des comptes. Que fes fupérieurs le gardent le plus longtemps poffible, s'ils défirent conferver l'état floriffant de la cité de Montpellier, à l'adminiftration & au bien de laquelle il avait jadis voué fa jeuneffe, & dont les grandes affaires font encore en fa vieilleffe l'objet de toute fa follicitude. »

(*c*) La veuve de Vincent-Ferrier de Graffet fe remaria en Efpagne vers 1800 avec le Marquis de Blondel, Colonel général des gardes wallonnes. Elle avait auprès d'elle le fils qu'elle avait eu de fon premier mariage. La mort de ce dernier mit fin à cette branche.

(*d*) Contrat de mariage reçu & expédié en groffe par Me Roffet, Notaire à Béziers. Cette expédition eft entre les mains de la famille ; elle porte copie de la procuration de Jean Ier de Graffet & de Pierrette de Ratte, père & mère du futur.

(*e*) Les originaux des brevets & lettres patentes font entre les mains de la famille.

(*f*) Expédition de ce teftament, entre les mains de la famille.

3. Marie de Graffet, mariée à Jean de Mirmand, Seigneur d'Abeilhan, Tréforier de France.

III. DEGRÉ.

Gabriel de Graffet, Seigneur de Farlet, Premier Conful de Montpellier, Procureur général à la Chambre des comptes de Montpellier, fut pourvu de cette charge par Lettres patentes du Roi à la date du 16 Novembre 1622 (a), puis nommé Confeiller à la Cour des aides. Il fut Député des États généraux de Languedoc auprès du Roi. Il fe maria, le 30 Avril 1626 (b), avec Demoifelle Conftance de Rouch d'Arnoye, fille légitime & naturelle de Meffire Jean de Rouch d'Arnoye, Seigneur de Perdiguier & autres places, Confeiller du Roi, Lieutenant général au fiége préfidial de Béziers, & de Dame Marie de Lort-Sérignan. Il eut de fon mariage fix enfants, favoir :

1. Raimond de Graffet, qui fuit.
2. Gabriel de Graffet, Seigneur de Farlet.
3. Marie de Graffet, mariée au Marquis de Lort-Sérignan.
4. Anne de Graffet.
5. Catherine de Graffet.
6. Antoinette de Graffet.

IV. DEGRÉ.

Raimond de Graffet, Écuyer, « fils légitime & naturel de feu Gabriel de Graffet, vivant Confeiller à la Cour des comptes, aides & finances de Montpellier & de Dame Conftance d'Arnoye, » fe maria, le 16 Octobre 1655, avec Demoifelle Marie de Bérard, de Pézenas, fille de Jean Bérard & de Madeleine de Wicque (c). Il eut de fon mariage quatre enfants, favoir :

1. Raimond de Graffet, Doyen de l'églife collégiale de Pézenas.
2. Jean de Graffet, qui continue la filiation.
3. François de Graffet.
4. Madeleine de Graffet.

V. DEGRÉ.

Jean de Graffet, « fils légitime & naturel de Raymond de Graffet, Écuyer, & de Marie de Bérard, de Pézenas, » naquit le 26 Décembre 1659 (d). Il entra en 1684 dans les Moufquetaires à cheval de la garde du Roi & fut nommé par le Roi, le 28 Mai 1689 (e), Capitaine dans le régiment de Navarre. Il fit enregiftrer fes armes à l'Armorial général de France en même temps que fon oncle Gabriel de Graffet, Seigneur de Farlet (f). Il époufa, le 15 Janvier 1721, Élifabeth de Venel, & eut de ce mariage Jean-François de Graffet, qui fuit. Par fon teftament, en date du 10 Avril 1724, il voulut être enterré dans le tombeau de fes aïeux en l'églife collégiale de Pézenas. Ce tombeau qui avait fervi pour la fépulture de la

(a) Original en parchemin, entre les mains de la famille.
(b) Expédition, entre les mains de la famille, du pacte de mariage reçu par Me Boufquet, Notaire à Narbonne.
(c) Expédition du pacte de mariage, reçu par Me Malordy, Notaire à Florenfac, entre les mains de la famille.
(d) Extrait baptiftaire entre les mains de la famille.
(e) Original du brevet de nomination entre les mains de la famille.
(f) Voir le doffier de la famille, à la Bibliothèque Impériale.

famille depuis Jean II de Graffet, en 1622, fut brifé lors de la chute de l'églife en 1733. Les débris de ce tombeau, avec les épitaphes & les armes fculptées font en la poffeffion de la famille.

VI. DEGRÉ.

Jean-François de Graffet, « fils unique, légitime & naturel de Jean de Graffet, ancien Capitaine dans le régiment de Navarre, & de Dame Élifabeth de Venel », naquit le 22 Octobre 1721 (*a*). Il fut nommé par le Roi en 1745 Capitaine Châtelain de la ville & comté de Pézenas. Cette charge de Châtelain donnait le droit à Jean-François de Graffet d'affifter, en qualité de Commiffaire ordinaire du Roi, aux affiettes & autres affemblées du diocèfe, comme le conftatent les procès-verbaux imprimés de ces affemblées. Jean-François de Graffet époufa, le 1er Juillet 1749, Jeanne de Milhau, & eut de ce mariage Jean-Pierre de Graffet, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Jean-Pierre de Graffet, « fils légitime & naturel de Jean-François de Graffet, Capitaine Châtelain de la ville & comté de Pézenas, & de Dame Jeanne de Milhau, » naquit le 30 Mars 1751. Il fe maria, le 20 Août 1788 (*b*), avec Demoifelle Henriette-Geneviève-Armande-Alexandrine de Bonnet de Maurelhan, fille légitime & naturelle de feu le Chevalier Henri-Aphrodife de Bonnet de Maurelhan & de Dame Alexandrine de Simon de Palmas. Jean-Pierre de Graffet nommé Membre du Confeil général de l'Hérault en 1800, lors de la création de ces Confeils, en fut enfuite le Préfident pendant fept feffions, & reçut en cette qualité la décoration de la Légion d'honneur des mains de Monfeigneur le Comte d'Artois, lors du féjour que fit ce Prince à Montpellier en 1814. Jean-Pierre de Graffet mourut le 13 Septembre 1841, dans fon château de Saint-Pierre, ne laiffant de fon mariage qu'un feul enfant, Jean-Eugène de Graffet, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

Jean-Eugène de Graffet, né à Pézenas le 1er Avril 1794, eut pour parrain à fon baptême, fon grand-oncle Meffire de Bonnet, Comte de Maurelhan, Seigneur de Tarailhan, Savignac, Soupet..., repréfenté par Meffire de Plantavit, Comte de La Pauze, Maréchal des camps & armées du Roi, & pour marraine Dame Jeanne de Milhau, fa grand'mère. Jean-Eugène de Graffet s'eft marié, le 21 Avril 1817 (*c*), avec Demoifelle Pulchérie de Ginestous (*d*), fille légitime & naturelle de François-Louis, Comte de Ginestous, Baron de la Liquiffe & du Cauffe-de-la-Selle, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & de feu Madame Julien de Vinezac. Jean-Eugène de Graffet a été Maire de la ville de Pézenas de 1825 à 1830, Député aux Affemblées légiflatives de 1834 à 1837, de 1842 à 1846, Membre du Confeil général de l'Hérault en 1848, Préfident du Confeil général en 1850, Repréfentant à l'Affemblée légiflative en 1849. Réfidence à Pézenas & au château

(*a*) Extrait baptiftaire entre les mains de la famille.
(*b*) Expédition du contrat du 20 Août 1788, reçu par Me Defprés, Notaire à l'Arbreffe en Lyonnais, entre les mains de la famille.
(*c*) Contrat reçu par Me Caizergues, Notaire à Montpellier.
(*d*) Décédée le 4 Décembre 1856.

de Saint-Pierre. Du mariage de Jean-Eugène de Graffet avec Mademoifelle Pulchérie de Gineftous, font nés :

1. JEAN-MARIE-HENRI de Graffet, qui fuit.
2. JEAN-MARIE-CHARLES de Graffet, né en 1830, marié en 1868 à Clémence DE FABRE DE LATUDE.
3. MARIE-GABRIELLE de Graffet, mariée, en Septembre 1838, à Amédée, Comte DE GINESTOUS, fon coufin germain.
4. MARIE de Graffet, mariée, en Novembre 1841, à Jofeph, Comte DE CADOLLE.

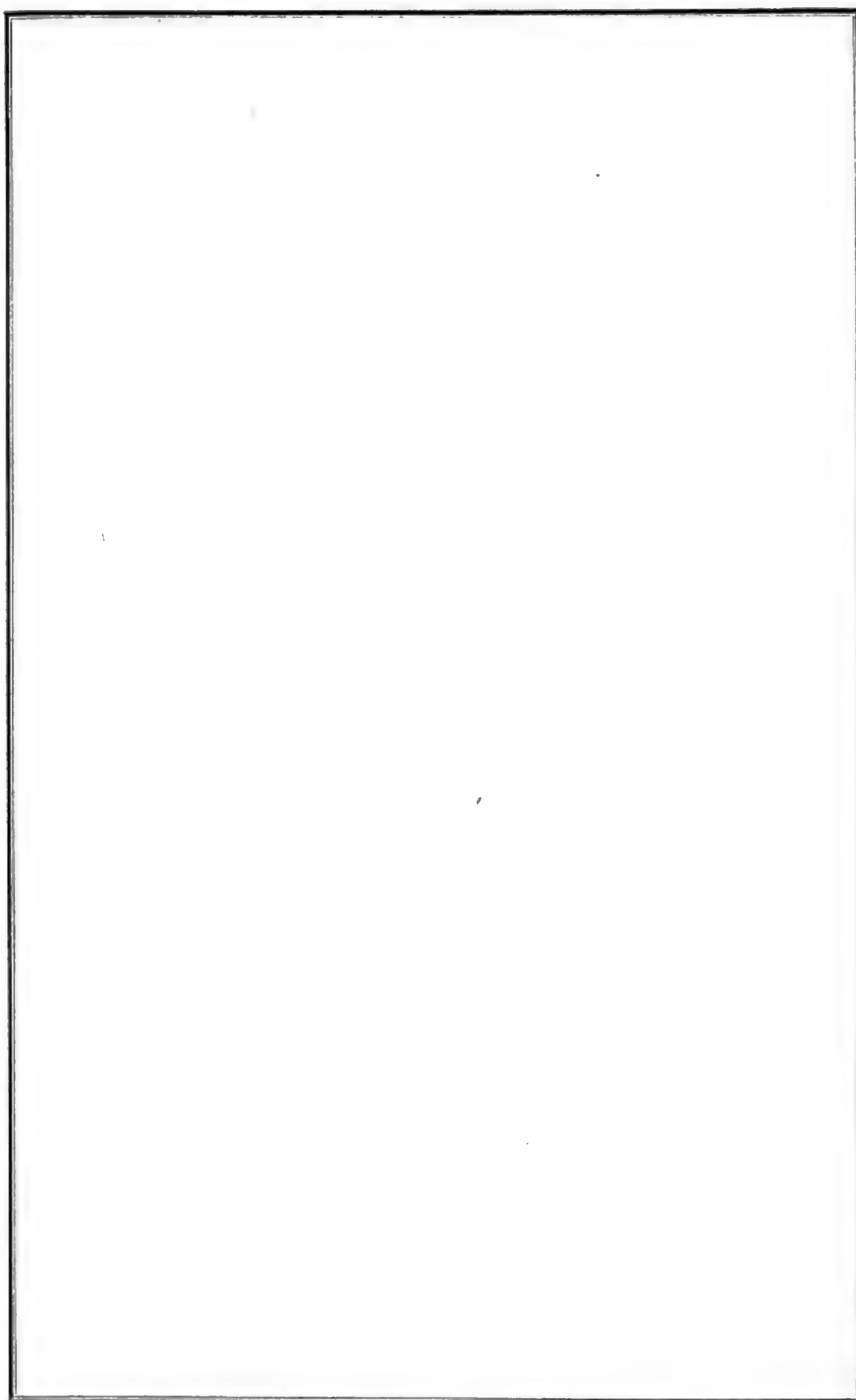
IX. DEGRÉ.

JEAN-MARIE-HENRI de Graffet, Membre du Confeil général de l'Hérault, né le 8 Avril 1821, s'eft marié, le 8 Septembre 1847, à Paris (*a*), avec Demoifelle Camille-Félicie DE SAHUGUET-D'AMARZIT-D'ESPAGNAC, née à Paris le 7 Février 1826, & décédée à Pézenas le 14 Janvier 1867, fille légitime & naturelle de M. Amable DE SAHUGUET-D'AMARZIT, Comte d'Efpagnac, & de Madame Gabrielle D'ARJUZON. Camille-Félicie d'Efpagnac était, par fon père, arrière-petite-fille du Lieutenant général Baron d'Efpagnac, Grand'Croix de l'ordre de Saint-Louis, ancien Gouverneur des Invalides, Aide-de-camp, ami & hiftorien du Maréchal Comte Maurice de Saxe, & par fa mère, petite-fille du Comte d'Arjuzon, ancien Pair de France. Réfidence à Pézenas & au château de Saint-Pierre. De ce mariage font nés :

1. CHARLES-JOSEPH-MARIE-JEAN de Graffet, né le 16 Juin 1852.
2. MARIE-THÉRÈSE-HENRIETTE de Graffet, née le 14 Juin 1850, filleule de Monfeigneur le Comte de Chambord & de Madame la Comteffe de Chambord.
3. EUGÉNIE-CAMILLE-MARIE de Graffet, née le 21 Octobre 1853.
4. JEANNE-CHARLOTTE-MARIE-GABRIELLE de Graffet, née le 23 Décembre 1866.

(*a*) Contrat de mariage reçu par Me Beaudenom de Lamare, le 6 Septembre 1847.





DE GRATET.

Marquis de Dolomieu, Comtes du Bouchage, anciens Seigneurs de Granieu, Faverges, Avenières, Brangues, Montcorbel, &c., Pairs de France.
Issus de la branche fixée

EN DAUPHINÉ.



D'Azur au Griffon d'Or. DEVISE : Tout à tout.

La maison DE GRATET est originaire du Bugey, où elle possédait un fief de son nom, situé entre Saint-Sorlin & Villebois (Ain). Le plus ancien de ses membres dont on ait conservé le souvenir, vivait en 1180 & fut témoin dans une donation (*a*) faite à la Chartreuse de Montmerle, & dont l'acte nous a été conservé par Guichenon (*b*). Les services de cette maison sont rappelés de la manière la plus flatteuse dans une inféodation du Duc de Savoie en 1608 (*c*), où sont mentionnés : « *les services recommandables que ceux de la maison & tige de Gratet avaient rendus à ses devanciers les Ducs souverains de Savoie, sous lesquels ils avaient vécu selon l'extraction de leur sang, toujours noblement & par plusieurs siècles* ».
Dans cette généalogie, on va se borner à établir la filiation de la branche du Bouchage, depuis l'établissement de la famille de Gratet en Dauphiné. Par ses grandes alliances, par les nombreuses terres dont elle a eu la justice, elle a toujours rempli le rang le plus distingué dans l'ordre de la Noblesse. Elle a donné des Trésoriers de France, des Présidents à mortier au Parlement, un Ministre d'État & de la Marine, deux Pairs de France, des Députés, des Préfets, enfin un nom cher à la science, le célèbre géologue DOLOMIEU.

PREMIER DEGRÉ.

Noble ANTOINE de Gratet, est ainsi qualifié dans six actes d'acquisitions datés de 1529, 1532, 1533 (*d*). Il acquit, le 19 Juin 1545 (*e*), de Noble François de Virieu de Beauvoir, la terre & seigneurie de Granieu & fut dès lors qualifié de Seigneur de Granieu. Il fut marié deux fois : 1° à Demoiselle Claudine DE BEAULIEU, fille de

(*a*) Donation faite par Ulrich & Guy de Baugé, Souverains de Bresse.
(b) *Histoire de Bresse & du Bugey.*
(*c*) Extraits des registres du Greffe des présentations du Marquisat de Saint-Sorlin, en Bugey, contenant des Lettres patentes du Prince Henry de Savoie, Duc de Genevois & de Nemours.
(*d*) Ces six actes se trouvent en expéditions authentiques aux archives de la famille.
(*e*) Cet acte est énoncé dans un arrêt du Parlement de Provence du 30 Juin 1620.

Noble Pierre DE BEAULIEU, de Grenoble, & de Noble Anne DE CASSARD; 2° à Demoifelle Angéline DE DORGEOISE, fille du Seigneur DE DORGEOISE, dans le Voyronnais (*a*). Son teftament du 1er Septembre 1546 (*b*) révèle l'exiftence de fes deux frères, qui furent :

1. FRANÇOIS de Gratet, Châtelain de Dolomieu, mort en 1567, fans enfants.
2. LOUIS de Gratet, qui fut père d'ANDRÉ de Gratet, Seigneur de la Tivolière, Capitaine & Châtelain de Dolomieu, Préfident en 1577 à la Chambre des comptes de Dauphiné; lequel André époufa vers 1560 Défirée DE COURBEAU, fille de Jean DE COURBEAU, Seigneur de Saint-Franc, de Cuirieu & de la Mure de Biol, & d'Ifabeau DE SERRE, & qui devint la fouche de la branche de Gratet, dite des Sieurs de Montcorbel, branche éteinte en 1671, après quatre générations (*c*).

Les mêmes teftaments d'Antoine de Gratet de 1546 & de 1549 révèlent auffi l'exiftence de fes huit enfants, qui furent :

1. JEANNE de Gratet, née du premier lit, mariée à Noble Gafpard D'AMEYSIN, Seigneur de Chanifieu, d'une famille qui donna deux Évêques de Belley en 1272 & en 1346, & un Évêque de Nice en 1335; laquelle Dame de Chanifieu était veuve en 1571 (*d*).
2. PIERRE-JACQUES de Gratet, né du fecond lit, qui fut cohéritier de fon père & qui a continué la defcendance.
3. MICHEL de Gratet, auffi cohéritier de fon père, qui fut Docteur ès droits, Lieutenant particulier au bailliage de Vienne, & qui mourut fans avoir été marié.
4. LOUIS, né en 1538, qui s'adonna aux armes dans les ordonnances du Roi, & fervit en diverfes guerres.
5. AYMAR, qui fut homme d'églife, légataire des biens de fon père à la Tour-du-Pin; & qui mourut en 1573.
6. JEAN, Sieur de Marvais, né en 1548, ceffionnaire de divers droits légitimaires de fes frères, décédé fans alliance (*e*).
7. CLAUDINE, mariée à Noble Jean DE PELLISSON, du Pont-de-Beauvoifin, Capitaine aux temps de la Ligue, d'une famille du Viennois, féconde en littérateurs & en favants, devanciers du célèbre Paul de Pelliffon-Fontanier, de l'Académie françaife; laquelle Claudine était veuve en 1585 (*f*).
8. LOUISE, morte fans alliance.

II. DEGRÉ.

Noble PIERRE-JACQUES de Gratet, Seigneur de Granieu, Faverges, &c., prit des grades à Avignon & obtint des Lettres de Docteur ès droits canonique & civil le 7 Novembre 1555, où il eft qualifié de Meffire, Seigneur de Granieu. On y voit qu'il avait cherché à fuivre les traces de fes ancêtres en s'adonnant aux belles-lettres (*g*).

(*a*) On voit prendre à cette Dame la qualité de Dame de Granieu, dans un procès qu'elle foutint en 1550 contre Pierre de Galles de la Buiffe.

(*b*) Teftament expédié en fuite de Lettres de commiffion du Bailli du Viennois, du 5 Août 1565, en faveur du Seigneur de Granieu.

(*c*) Chorier, Guy-Allard. — Manufcrits de la Bibliothèque de Grenoble. -- Ces faits font auffi prouvés par le teftament du 15 Décembre 1563, en expédition originale, de Thomas de Dorgeoife, beau-frère d'Antoine de Gratet.

(*d*) Quittance du 23 Octobre 1571. Original.

(*e*) Tranfaction du 7 Novembre 1573. Original.

(*f*) Tranfaction du 15 Janvier 1585. Original.

(*g*) Nobiliaire de Chorier & de Guy-Allard. — *Mercure de France*, Janvier 1681.

Il obtint, le 12 Décembre 1571, des Lettres de provifion de l'office de Confeiller du Roi (Charles IX), Tréforier général de France, ancien (*a*), établi en Dauphiné & Marquifat de Saluces, qu'avait exercé auparavant Laurent de Prunier (*b*) & conjointement avec le titulaire de l'office alternatif, exercé par Meffire Henri de Savoie, Seigneur de Châteauvieu. Il prêta ferment entre les mains du Garde des fceaux de France, René de Birague, & fut reçu par arrêt du Parlement & de la Chambre des comptes réunis, le 9 Mai 1572. Les priviléges de fa charge furent confirmés par Lettres patentes du 11 Avril 1572, & il obtint en 1580 du Roi Henri III des Lettres de furvivance de fon office de Tréforier général en faveur de fon fils, confirmées par autres Lettres patentes du Roi Henri IV, du 30 Janvier 1593. Guy Allard, Chorier (*c*) & tous les auteurs exaltent fa réputation dans la guerre & dans la paix. Durant les défordres de la Ligue, il fe fit connaître, en effet, fous le nom de Capitaine de Granieu, comme partifan du Roi Henri IV, pour lequel il commanda une compagnie franche de cent Hommes d'armes. Il fut compris, le 26 Juin 1579, dans un rôle d'emprunt de guerre établi par le Parlement (*d*) fur les principaux Seigneurs du Dauphiné. Il fit de nombreufes acquifitions dans le Viennois, dont les plus notables furent les terres & juridictions de Saint-Barthélemy de Faverges, que lui céda Meffire Annet de Maugiron, Gouverneur, Lieutenant général en Dauphiné, par acte du 9 Avril 1587 (*e*); la terre & feigneurie de Faverges acquife en 1590 de Noble André de Bienvenu; la terre & feigneurie du Pont-de-Beauvoifin en 1593, feigneurie dont il rendit hommage « *more Nobilium* » le 14 Décembre 1593, après en avoir obtenu « *don des lods de Sa Majefté* (*f*) ». Il avait époufé en premières noces, par contrat du 17 Août 1561, Louife DE CYVA, fille de Pierre DE CYVA, Confeiller au Parlement, & d'Ifabeau DE FLÉARD; & en fecondes noces, par contrat du 15 Mai 1572, Clémence DE RABOT, Dame de Gonas, fille de Falque DE RABOT & d'Ennemonde DE LORAS, & nièce de Meffire Ennemond DE RABOT, Seigneur d'Illins & de Cornillon, Premier Préfident au Parlement de Dauphiné, &c. Pierre-Jacques décéda en l'an 1600, & laiffa de fon premier mariage les deux fils ci-après :

1. FRANÇOIS Ier, qui fuit.
2. PIERRE Ier de Gratet, né en 1570, Seigneur de Granieu, Dorgeoife, &c., marié : 1° en 1636 (*g*) à Jeanne-Florie DE LORAS, fille de Noble Philibert DE LORAS, & dont la poftérité fe continua dans cette maifon de Loras par le mariage de fa fille unique, LAURENCE de Gratet, avec Louis DE LORAS, Seigneur de Montplaifant & de Chamagnieu, fon coufin, fils de Pierre-Gafpard DE LORAS & de Marie-Anne DE LA POYPE SAINT-JULIN, lequel Louis fut reçu Page du Roi en 1682; 2° en 1650, à Diane DE BOFFIN, laquelle devint veuve en 1653.

III. DEGRÉ.

FRANÇOIS Ier de Gratet, Baron du Bouchage, Seigneur de Brangues, Dolomieu, &c., né en 1563, Tréforier général de France en Dauphiné & Marquifat de Saluces, fuivit, comme fon père, la carrière des armes, & fe diftingua comme Ca-

(*a*) Édit de Charles IX, d'Octobre 1571, qui créa un fecond Tréforier de France.
(*b*) Lettres données à Amboife, fcellées. Original.
(*c*) Manufcrits de la Bibliothèque de Grenoble.
(*d*) Extraits des regiftres de la Cour du Parlement de Dauphiné.
(*e*) Expédition authentique, à laquelle eft joint l'acte de faculté de rachat.
(*f*) Lettres patentes données à Mantes le 4 Mai 1593. Original.
(*g*) Suivant teftament du 4 Mai 1648, en expédition authentique.

pitaine de cavalerie à la bataille de Pontcharra, gagnée en 1591 par le Maréchal des Diguières fur le Duc de Savoie; célèbre bataille où fe fignalèrent parmi les Dauphinois : Abel de Bérenger, Seigneur de Morges; David du Terrail, Sieur de Bernin; Jean d'Arces la Bayette; Gafpard de Bonne de Prabaud; Alexandre de Bardonenche; Jean, Baron de Saffenage; Claude Expilly, & grand nombre d'autres Gentilshommes (*a*). La maifon de Gratet jouiffait vers cette époque de poffeffions immenfes. Il fuffit de citer quelques-unes des acquifitions faites par François & fon frère, notamment celles en date du 5 Mai 1604, des terres & feigneuries de Dolomieu & des Avenières, de M. le Duc & Madame la Ducheffe de Montpenfier (*b*); des terres & feigneuries de Corbellin, de Veyrin & Leyffins, de Meffire Scipion de Maugiron (*c*); des terres & feigneuries du Bouchage, Brangues, &c., de Meffire de la Châtre, Seigneur de Nancey (*d*), par acte du 8 Octobre 1609. Les Lettres du Roi qui furent données, le 1er Mars 1604, à François de Gratet, eurent pour objet de l'indemnifer, par des dons de lods & autres droits feigneuriaux, des pertes qu'il avait fouffertes pour le fervice du Roi pendant les guerres civiles, notamment de la perte des archives de fa maifon. Deux partages de 1610 & 1619 intervinrent entre les deux frères qui eurent occafion de triompher des chicanes de Monfeigneur le Maréchal des Diguières, par arrêts de la Chambre des comptes du 15 Juillet 1614 (*e*) & par tranfaction du 29 Septembre 1618 (*f*). Marié, le 25 Avril 1575, à Demoifelle Laurence DE FERRUS, fille de François DE FERRUS & de Méraude DE PORTES (*g*), François lui laiffa, à fa mort, en 1625, la tutelle de leurs trois enfants mineurs, fur les quatre fuivants :

1. PIERRE II, auteur de la branche du Bouchage, qui fuit.
2. CLAUDE, Seigneur de Dolomieu, Préfident du bureau des Tréforiers de France à Grenoble, & qui époufa en 1638 Marguerite DE LA POYPE DE SERRIÈRES. De ce mariage eft fortie la branche des Marquis de Dolomieu, éteinte au commencement de ce fiècle, après quatre générations. Elle fit fes preuves de nobleffe, fuivant un titre dreffé en 1782 par Chérin & confervé à la Bibliothèque Impériale. Cette branche a donné deux Préfidents du bureau des Tréforiers de France, deux Préfidents à la Chambre des comptes de Dauphiné, des dignitaires des anciens Chapitres nobles de cette province, deux Commandeurs de Malte & plufieurs Chevaliers de cet ordre, des Capitaines & Colonels de cavalerie, un Député du Clergé aux États de 1789, enfin le célèbre Membre de l'Inftitut de ce nom, le Cuvier de fon temps, & l'un des pères de la fcience géologique (*h*). Les alliances directes de cette branche ont été celles : DE VIRIEU-PUPETIÈRES; DE MAUGIRON-MONTLÉANS; GIRARD DE SAINT-PAUL; DE VACHON BELMONT; BÉRENGER DU GUA; BOREL D'HAUTERIVE; MANUEL DE LOCATEL; FROBERG DE MONTJOY, des Comtes du Saint-Empire; DE DRÉE; GÉLY DE MONTCLA.
3. ANNE de Gratet, mariée vers 1626 à Noble François GIRARD DE SAINT-

(*a*) Hymne de M. Expilly.

(*b*) Ordonnances du Duc de Montpenfier, fignées Henri de Bourbon & Catherine de Joyeufe, fa femme, ratifiant la vente de cette terre à Nobles François & Pierre de Gratet, frères, Seigneurs de Granieu.

(*c*) Expédition authentique.

(*d*) Inventaire de la Chambre des comptes du Dauphiné.

(*e*) Extraits des regiftres de la Chambre des comptes. — Extraits des regiftres de la cour du Parlement. — Lettres patentes données à Paris, fcellées. Original.

(*f*) Tranfaction paffée avec Meffire Bertrand de Morges, Seigneur de la Mothe-Verdeyer, Lieutenant de Monfeigneur le Maréchal des Diguières. Expédition authentique.

(*g*) Chorier. — Sommation donnée en 1615 par le Seigneur Bertrand de Morges.

(*h*) *Œuvres du Commandeur de Dolomieu*, publiées en 1806 par le Marquis de Drée, fon beau-frère.

PAUL, Meſtre de camp & Maréchal de batailles dans les armées du Roi (*a*), lequel fut tué devant Roſes, en Catalogne, en 1645, dans l'armée du Maréchal de Schomberg.

4. MARIE-MADELEINE de Gratet, Religieuſe au monaſtère de la Viſitation de Chambéry (*b*).

BRANCHE DU BOUCHAGE.

IV. DEGRÉ.

PIERRE II de Gratet, Comte du Bouchage (*c*), Seigneur de Brangues, &c., Conſeiller du Roi au Parlement de Dauphiné, en devint Préſident par acquiſition du 26 Janvier 1632 (*d*), de Noble Nicolas Colbert, Secrétaire du Roi. Les auteurs Guy Allard, Chorier & autres font de ce Préſident les éloges les plus flatteurs. Marguerite DE CLERMONT, fille d'Antoine DE CLERMONT, Seigneur de Montoiſon, Colonel d'infanterie de Languedoc, & de Marguerite DE SIMIANE DE GORDES, &c., épouſa ſecrètement, le 28 Juin 1632, Pierre II de Gratet (*e*). Ce mariage, ainſi contracté pour certaines conſidérations importantes au repos des deux familles, ne fut rendu public qu'en 1636 dans l'hôtel de Henri II de Bourbon, Prince de Condé, & par l'entremiſe des plus grands Seigneurs & Dames de la cour, tels que la Princeſſe de Condé, née de Montmorency; la Ducheſſe douairière de Montmorency, née de Clermont; la Baronne d'Uriage, ſœur de Marguerite de Clermont; Guillaume de Simiane, Marquis de Gordes; le Comte de Tonnerre; François d'Adhémar de Monteil de Grignan, Évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux; Auguſte de Loménie, Prince de Mortagne, & autres puiſſants & illuſtres médiateurs, ainſi qu'il réſulte d'une tranſaction du 2 Juillet de cette année, conſervée dans les archives de la maiſon de Gratet (*f*).

Par divers traités ou tranſactions paſſés en 1630 & 1637, tant avec ſon oncle, Pierre Ier de Granieu, Faverges, Dorgeoiſe, qu'avec ſon frère Claude de Dolomieu, Pierre du Bouchage régla les droits reſpectifs de ſes frères & ſœurs, de ſa mère Laurence de Ferrus, qui lui ſurvécut juſqu'en Janvier 1652, & conſtitua ainſi la poſſeſſion définitive du premier lot des terres & juridictions de ſa maiſon à la branche du Bouchage, diſtincte déſormais, à dater de cette époque, de la branche cadette de Dolomieu. Conſeiller d'État & des finances le 15 Octobre 1646 (*g*), Pierre mourut le 20 Mai 1650 (*h*), ne laiſſant qu'un ſeul fils ſurvivant, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

FRANÇOIS II de Gratet, Comte du Bouchage, Seigneur de Brangues, Granieu & autres places, mineur à la mort de ſon père, fut d'abord pourvu, par Lettres du 10 Septembre 1653 (*i*), de l'office de Conſeiller au Parlement de Dauphiné,

(*a*) Teſtament, du 4 Septembre 1650, de Laurence de Ferrus. Expédition authentique.
(*b*) Teſtament, du 3 Septembre 1634, de Madeleine de Gratet. Original.
(*c*) Salvaing de Boiſſieu, *Uſages des fiefs*, 1re partie, p. 316. — La Seigneurie du Bouchage avait été érigée en baronnie par Lettres de Louis XI, du mois de Juillet 1478, en faveur d'Imbert de Baſtarnay, favori du Roi.
(*d*) Expédition authentique. — Lettres du Roi, données au camp devant la Rochelle, le 23 Juillet 1628.
(*e*) P. Anſelme, *Hiſtoire généalogique des Pairs & anciens Barons du royaume*, t. VIII, p. 920 D.
(*f*) Expédition authentique.
(*g*) Lettres de la Reine régente, mère du Roi, données à Paris, contreſignées Phélipeaux & le Tellier.
(*h*) Ouverture de ſon teſtament ſignée par le Greffier du bailliage de Graiſivaudan.
(*i*) Lettres royales, données à Paris. — Arrêt de réception en Cour du Parlement, du 28 Novembre 1653. Originaux.

acquis de la veuve de Noble Pierre de Thomé, le 27 Juin de la même année. Il époufa, par contrat du 25 Avril 1665 (*a*), Demoifelle Philippine DE MICHA, fille de Meffire Jean DE MICHA, Seigneur de Burcin, Préfident audit Parlement, & de Dame Madeleine DE MORET DE BOURCHENU. Il fut enfuite pourvu, le 9 Mars 1684 (*b*), de l'office de Préfident à mortier au même Parlement. Il rendit hommage au Roi, en la Chambre des comptes, le 17 Mai 1684, pour la baronnie du Bouchage & de Brangues & pour la terre de Granieu (*c*), & donna, le 23 Juillet 1688 (*d*), le dénombrement de fes fiefs avec les droits & redevances qu'il percevait dans fon comté, dans un acte où il eft qualifié de Meffire, Chevalier, Préfident à mortier, &c. Il reçut, le 16 Août 1696, des Lettres d'honneur avec arrêt de vérification (*e*). Il hérita, par teftament du 28 Septembre 1669 (*f*) de haute & puiffante Dame Louife DE CLERMONT, fa tante, veuve de Meffire Jean-Claude ALLEMAN, Seigneur & Baron d'Uriage. Denis de Salvaing, Premier Préfident en la Chambre des comptes de Dauphiné, s'eft fait l'interprète, dans la préface de fon traité de l'*Ufage des fiefs*, de l'eftime publiquement rendue au noble caractère du Préfident du Bouchage. Il mourut le 20 Avril 1698 (*g*), ne laiffant que deux fils :

1. PIERRE-FRANÇOIS de Gratet, Comte du Bouchage, Seigneur de Vézeronce & autres places, fut Confeiller au Parlement de Dauphiné le 26 Septembre 1692 (*h*) & devint, comme fon père, Préfident à mortier au même Parlement (*i*). Il fit, avec fon frère, fes preuves de nobleffe qui donnèrent lieu en 1698 à l'enregiftrement à l'Armorial général de M. d'Hozier de leurs armoiries & de celles de leur mère, la Dame de Burcin (*j*). Il furvécut à fon frère puîné jufqu'en 1738, après avoir inftitué pour héritier univerfel Noble CLAUDE-FRANÇOIS de Gratet, l'aîné de fes neveux (*k*), l'auteur du VII[e] degré.
2. CLAUDE II, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

CLAUDE II de Gratet, Chevalier du Bouchage, fit acquifition (*l*), le 5 Décembre 1692, de la compagnie de cavalerie du régiment royal-étranger, appartenant au Seigneur Comte d'Albert de Luynes, & par procuration donnée au Comte de Lyonne, Premier Écuyer de la Grande Écurie du Roi. Il quitta les armes pour la robe, acheta, le 17 Décembre 1705, l'office de Chevalier d'honneur en la Cour de Parlement, aides & finances de Dauphiné, de MM. les Confeillers de Bardonenche, Vicomte de Trièves, & de Chaftellier du Mefnil, Baron de

(*a*) Original.
(*b*) Lettres du Roi, données à Verfailles. — Acte de réception au Parlement. — Arrêt d'enregiftrement à la Chambre des comptes. Originaux.
(*c*) Original en parchemin.
(*d*) Regiftre de la Chambre des comptes de Grenoble.
(*e*) Lettres données à Verfailles, contrefignées : Colbert. — Arrêt de la Cour du Parlement. Originaux.
(*f*) Acte foufcrit par le Notaire, en original.
(*g*) Ouverture du teftament myftique & folennel du Seigneur Préfident du Bouchage, par-devant le Bailli de Graifivaudan, le 26 Avril 1698.
(*h*) Lettres de difpenfe de parenté, données à Verfailles le 2 Septembre 1692. — Lettres de provifion données à Paris. — Arrêt de réception du 22 Novembre 1692. — Enquête parlementaire de bonne vie & mœurs.
(*i*) Arrêt du Confeil d'État tenu à Verfailles le 21 Janvier 1698 & portant don des gages de Préfident. — Lettres de provifion données à Verfailles, contrefignées : Colbert. — Arrêt de réception.
(*j*) Brevets délivrés par Ch. d'Hozier, reg. 2, n[os] 28, 29 & 30.
(*k*) Teftament de 1728, enregiftré le 10 Août 1738. Expédition authentique.
(*l*) Acte de vente par-devant deux Notaires du Châtelet de Paris.

Cerifolles, & fut reçu le 11 Février 1706 (*a*). Devenu Seigneur de la terre de Brangues qu'il reçut en dot, le Chevalier du Bouchage épousa, le 5 Avril 1710 (*b*), Demoiselle Françoise DE VIRIEU, fille du Seigneur de Pupetières, Montrevel & autres lieux, & de Dame Madeleine DE REYNAUD; laquelle Françoise se remaria en secondes noces, vers 1725, à Messire Nicolas DE CHAPONAY-FEYSINS, Président au Parlement de Dauphiné, & fut ainsi, par le mariage de sa fille Anne-Françoise avec le Comte de Brizon en 1752, l'aïeule paternelle de Marie-Gabrielle de Beauvoir du Roure-Brizon, dont il sera parlé au VIII[e] degré. Claude II mourut le 17 Novembre 1718 (*c*), laissant deux fils & une fille, qui furent :

1. CLAUDE-FRANÇOIS de Gratet, Comte du Bouchage en 1738, qui suit.
2. AMABLE-HECTOR de Gratet de Granieu, Chevalier, Capitaine au régiment de la Couronne.
3. PHILIPPINE-LOUISE de Gratet de Brangues, qui épousa en 1728 Messire Jacques D'YSE DE ROZANS (*d*), Seigneur de Saint-André en Rozans, d'une très-ancienne famille du Comté de Nice, & devenu depuis Président à mortier en la Cour (*e*).

VII. DEGRÉ.

Messire CLAUDE-FRANÇOIS de Gratet, Chevalier, Comte du Bouchage, Seigneur de Brangues, Vézeronce, Granieu, Laroche & autres places, fut, comme son père, Chevalier d'honneur au Parlement de Dauphiné, suivant son contrat de mariage du 13 Février 1737 (*f*), avec Demoiselle Françoise DE BAILLY, fille de Messire François-Joseph DE BAILLY, Chevalier, Seigneur de Montcarra, Premier Président en la Chambre des comptes de Dauphiné, & de Dame Françoise POURROY DE L'AUBERIVIÈRE DE QUINSONNAS. L'élite de la Noblesse de la province intervint à ce contrat, notamment les Présidents de Chaponay & de Rozans, l'ancien Premier Président au Sénat de Nice; Messire Louis de Reynaud du Soulier; Monseigneur Flodoard de Moret de Bourchenu, ancien Évêque de Vence; le Marquis de Valbonnais, Lieutenant des Maréchaux de France en Dauphiné, & autres parents à divers titres. Il rendit hommage au Roi, en la Chambre des comptes, le 29 Mars 1737, pour les terres de Brangues & de Granieu (*g*), & mourut en 1760, laissant quatre fils & deux filles (*h*), dont la postérité partagea la maison de Gratet du Bouchage en deux branches, au VIII[e] degré qui suit.

1. LOUIS-PHILIPPE-HUMBERT I[er], chef de la branche aînée, qui suit.
2. JEAN-JACQUES-PIERRE de Gratet, Chevalier du Bouchage, reçu en 1762 Chevalier de Malte (*i*), navigua pendant huit ans, de 1757 à 1764, sur les galères de Malte. Il mourut Lieutenant de vaisseau, à l'âge de vingt-sept ans, à l'Isle de France, le 26 Novembre 1768, dans le premier voyage français de circumnavigation sous les ordres de M. de Bougainville, à bord de la frégate *la Boudeuse*.

(*a*) Lettres de dispense de parenté, données à Marly le 8 Janvier 1706. — Lettres de provision données à Paris. — Enquête de bonnes vie & mœurs. — Arrêt de réception en la Cour, du 11 Février 1706.

(*b*) Expédition authentique. — Grosse à la Bibliothèque Impériale.

(*c*) Grosse à la Bibliothèque Impériale de la vente de l'office de Chevalier d'honneur au Seigneur de la Poype Saint-Jullin de Grammont.

(*d*) (*e*) Contrat de mariage de Messire Claude-François de Gratet, du 13 Février 1737. Expédition authentique.

(*f*) Expédition authentique.

(*g*) Extraits des registres de la Chambre des comptes.

(*h*) Testament du 4 Mai 1760. Expédition authentique.

(*i*) Mémoire généalogique. — Arbre généalogique qui a servi aux preuves. — Procès-verbal d'enquête dressé par les Commissaires de Malte.

3. Marc-Joseph, qui devint chef de la branche cadette après 1789, & dont il eſt fait mention plus loin.

4. François-Joseph de Gratet, né à Grenoble le 1er Avril 1749, Chevalier de Vézeronce, dit le Vicomte du Bouchage, fut reçu Chevalier de Malte le 30 Novembre 1765 (*a*); Chef de brigade de l'artillerie des Colonies en 1784. Il laiſſa les ſouvenirs les plus flatteurs à la Guadeloupe, où la ville de la Pointe à Pître a conſervé ſon nom. Lieutenant général des armées du Roi & Inſpecteur général de l'artillerie de marine en 1790. Il fut Miniſtre de la marine ſous Louis XVI & ſous Louis XVIII. Il reſſort de ſa correſpondance que, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs au miniſtère, le Maréchal de Caſtries, le Comte Claret de Fleurieu, le Marquis Bertrand de Molleville & M. de la Coſte, il prit une part active à la conſtruction de la fameuſe digue de Cherbourg. Illuſtre par ſon dévouement à la cauſe de la maiſon de Bourbon, depuis la fatale journée du 10 Août 1792, où il joua un rôle ſi honorable, comme Miniſtre de trois portefeuilles, le Général du Bouchage fut perſécuté depuis le 18 Brumaire juſqu'en 1814, ſurtout pour l'éclat de ſon indignation au ſujet de l'exécution de l'infortuné Duc d'Enghien, & malgré les preuves non équivoques de l'eſtime de l'Empereur Napoléon Ier qui, ſur ſon refus de remplir des poſtes hoſtiles aux Bourbons, le priva de tous ſes emplois & le garda en ſurveillance ſévère juſqu'en 1814. La promeſſe qu'il fit au Roi Louis XVI, au ſeuil du Temple, de ne pas quitter la France tant que durerait l'émigration & l'exil des Bourbons, lui fit refuſer la Direction générale de l'artillerie de Ruſſie que lui offrait l'Impératrice Catherine II. Ses capacités ſpéciales le firent maintenir toutefois, de 1792 à 1814, à l'Inſpection générale des fonderies de la marine, & ſes relations avec le célèbre Monge, ſon ſucceſſeur au Miniſtère après le 10 Août, lui conſervèrent ſon emploi au Conſeil ſupérieur de l'École Polytechnique. Pluſieurs fois il faillit être aſſaſſiné, notamment en 1806, par les émiſſaires de Fouché. Commandeur de Saint-Louis en 1814, il fut muni pendant les Cent jours des pouvoirs Royaux les plus étendus (*b*). Il fut rappelé, du 24 Septembre 1815 au 13 Juin 1817, au portefeuille de la marine au ſein des deux miniſtères Richelieu, Barbé-Marbois & du Chancelier d'Ambray. Il reçut enſuite, à ſa ſortie du Miniſtère, où il avait établi la caiſſe des Invalides de la marine, &c., les titres de Pair de France héréditaire & de Miniſtre d'État (*c*). Il avait épouſé, le 27 Octobre 1787, en la paroiſſe Saint-Roch de Paris, Madame Charlotte Roland de Saulx, d'une famille de Champagne, veuve de Meſſire François-Nicolas de Namuroy, Intendant général de la marine à Breſt, laquelle perdit tous ſes biens par les déſaſtres de Saint-Domingue, & qui mourut ſubitement en 1804. Il eſt décédé à Paris, le 12 Avril 1821, ſans poſtérité.

5. Marie-Josèphe-Françoise de Gratet du Bouchage, épouſa, par contrat du 9 Mars 1763, Meſſire Joſeph-François de Manuel de Locatel, Seigneur de Locatel, Orcier & Montorcier, Coſeigneur de Cevins, Capitaine aux dragons de Son Alteſſe Royale de Sardaigne, Commandeur, Comte des Allinges (Commanderie des Saints Maurice & Lazare), Chevalier de juſtice de cet ordre, d'une illuſtre & fort ancienne famille de Savoie, & laiſſa, avec leur fils aîné Sébastien-François de Manuel, Chevalier des Saints Maurice & Lazare,

(*a*) Saint-Allais, *Hiſtoire de l'ordre de Malte*.

(*b*) Thiers, *Hiſtoire du Conſulat & de l'Empire*.

(*c*) De Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. VII. — Biographies modernes. — Voir au *Moniteur* du 27 Juillet 1821 l'Éloge prononcé à la Chambre des Pairs par M. d'Herbouville.

Lieutenant Colonel de cavalerie, dont la poſtérité s'eſt continuée en Savoie juſqu'à ce jour, quatre filles, nées de 1766 à 1774, qui devinrent, vers 1790 Chanoineſſes de Saint-Antoine de Viennois de l'ordre de Malte (*a*), & qui furent enſuite mariées comme ſuit :

I. VICTOIRE, épouſa le Comte DE BUTET, qui était en 1840 Préſident au Sénat de Savoie, après la mort de ſa femme en 1819.

II. HENRIETTE, décédée le 30 Mars 1869, à l'âge de 101 ans, en ſon château de la Côte-Saint-André, avait épouſé, le 28 Mai 1804, ſon couſin Adolphe-Guy-François DE GRATET, le dernier des Marquis de Dolomieu, qui fut Lieutenant des Gardes du corps de Louis XVI, Colonel au ſervice des Belges ſoulevés en 1788 contre l'Empereur Joſeph II, & qui eſt mort ſans enfants.

III. DELPHINE, ſe maria au Comte RIZZARDI, Patrice de Vérone en Vénétie, Commandant aux chaſſeurs Italiens au ſervice du Roi de Piémont, & mourut à Vérone en 1861.

IV. ÉLISABETH, épouſa, le 9 Septembre 1798, Félix-Antoine DU COUDRAY DE BLANCHEVILLE, Marquis de Leſcheraine; & mourut en 1862 en ſon château des Allues en Savoie.

6. LUCRÈCE de Gratet du Bouchage, fut, en 1765, la ſeconde femme de Meſſire Joſeph PLANELLI DE MASCRANNI, Marquis de la Valette, Écuyer du Roi & de Meſdames de France, veuf en premières noces de Mademoiſelle Sabine ALLOIS D'HERCULAIS, lequel était d'une maiſon originaire d'Eſpagne, établie au XIIIe ſiècle dans le royaume de Naples, au XVe ſiècle en Lyonnais & en Dauphiné, illuſtre dans la Nobleſſe conſulaire de la ville de Lyon; duquel Joſeph elle eut quatre filles, nées de 1766 à 1779, & qui furent mariées comme ſuit :

I. HENRIETTE, épouſa Abel DAMAS LE MAIGRE DE LA MOTTE DE MOIRANS, dont la branche ſubſiſte aujourd'hui.

II. LAURE, épouſa, après l'émigration, Meſſire Louis-Gabriel PLANELLI DE MASCRANNI, ſon couſin, Marquis de Maubec, en cette qualité l'un des quatre Barons du Dauphiné, lequel ſervit de 1760 à 1789 au régiment des gardes françaiſes juſqu'aux grades de Capitaine & de Meſtre de camp. Il fut nommé Député à l'Aſſemblée conſtituante, émigra en 1791 & fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes; fut en 1816 Maréchal de camp, Cordon rouge en 1823, & mourut en 1832. La Marquiſe de Maubec eſt décédée ſans enfants en 1847.

III. PHILIPPINE de la Valette, fut Chanoineſſe de Malte & mourut en 1826.

IV. GABRIELLE, épouſa, le 3 Mai 1798, Gabriel-Joſeph, Marquis DE LA TOUR-VIDAUD, petit-fils du Gouverneur du Dauphiné de ce nom, fils de proſcrits de la Terreur, lequel, par ſes éminentes vertus chrétiennes, & par ſes pieuſes libéralités, répandues à Avignon, à Grenoble & à Lyon, fut des plus vénérés dans ſes vaſtes domaines du Comtat, du Dauphiné & de la Breſſe. Veuf depuis le 16 Mai 1801, Monſieur de Vidaud tranſmit à ſes deux filles, Madame la Marquiſe DE CHABANNES DU VERGER, & Madame Louiſe DE VIDAUD, Religieuſe aux Dames du Sacré-Cœur, & à Madame la Marquiſe DU PRAT, ſa petite-fille, toutes les traditions de ſa ſainte exiſtence, & mourut à Grenoble le 5 Mars 1834, entouré des hommages de la plus haute vénération (*b*).

(*a*) Archives de l'Abbaye de Saint-Antoine, conſervées par la famille Vicat.
(*b*) *Vie de monſieur Gabriel de Vidaud*, par le père Pouget, de la compagnie de Jéſus; Toulouſe, 1854.

Devenue veuve pendant la Révolution, la Marquise de la Valette, sa belle-mère, douée de hautes capacités & de rares vertus, veilla, en ces jours orageux, sur ses quatre filles, les établit avantageusement, & survécut à trois d'entre elles jusqu'en 1828.

BRANCHE AINÉE.

VIII. DEGRÉ.

Messire Louis-Philippe-Humbert I[er] de Gratet, Chevalier, Comte du Bouchage, Seigneur de Brangues, Vézeronce, Granieu, Laroche & autres places, Conseiller du Roi au Parlement de Dauphiné, né en 1738, épousa, le 10 Septembre 1771, par contrat passé devant M[e] Baroud, Notaire à Lyon, Catherine-Bonne de Regnauld, fille de Messire Jean-Antoine de Regnauld, Chevalier, Seigneur de Parcieu, Massieu, Myons & autres places, & Député de la Noblesse à l'assemblée des Notables de Lyon, & de Dame Bonne de Pont-Saint-Pierre. Il mourut en 1779, jeune encore, laissant à sa veuve, qui lui survécut jusqu'en 1819, & qui sauvegarda tous ses domaines pendant les troubles de la Révolution, les soins de l'éducation de leurs quatre enfants, qui suivent :

1. Ange-Jean-François Humbert II de Gratet, Comte du Bouchage, né en 1772, émigra en 1791 en Allemagne, où il servit la cause du Roi, dans l'armée du Prince de Condé. Rentré en France en 1800, il se maria en 1814 avec Marie-Gabrielle de Beauvoir-Grimoard-du-Roure-Brizon, fille de Messire François-Denis-Auguste de Beauvoir-Grimoard-du-Roure-de-Beaumont, Comte de Brizon, Baron des États du Languedoc, Lieutenant au régiment du Roi, & de Anne-Françoise de Chaponay-Feyzins, citée au VI[e] degré; laquelle Marie-Gabrielle était veuve de M. de Bellegarde, de la famille Saxonne du Feld-Maréchal autrichien de ce nom. Leur fille unique Gabrielle de Gratet du Bouchage s'est mariée en 1834 au Marquis de Grille d'Estoublon, son cousin germain, qui fut en 1839 élu Député des Bouches-du-Rhône.
2. Gabriel de Gratet, dit le Vicomte du Bouchage, né à Grenoble le 8 Juin 1777, fut reçu Chevalier de Malte le 15 Août 1778 (a), & nommé en 1815 Député de l'Isère. Il épousa en 1817 Mademoiselle Caroline Planelli de la Valette, fille de Charles Planelli, Marquis de la Valette, ci-dessous cité, & de Madame Pierrette-Françoise de Corbeau de Vaulserre. Elle s'est distinguée par ses œuvres charitables & est décédée en son château de Varces (Isère), le 25 Juin 1868. Gabriel, promu à la Pairie le 23 Décembre 1823, s'est fait brillamment connaître à la chambre des Pairs sous les deux monarchies de 1815 & de 1830.
3. Bonne de Gratet du Bouchage, née en 1774, épousa en premières noces, en 1801, Jean-Claude-Marie de la Croix Guerre de Chevrières, Comte de Saint-Vallier, fils de Messire Nicolas-Amédée de la Croix Guerre de Chevrières, Comte de Saint-Vallier, Baron de Serves & de Clérieu, & autres places, d'une maison illustre depuis le XV[e] siècle dans les Parlements, dans le sacerdoce & dans les armes, & de Jeanne Gabrielle de Grolée-Viriville; lequel Jean-Claude fut Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de vaisseau avant 25 ans, fit partie de toutes les campagnes maritimes de la guerre de l'indé-

(a) Bref de minorité en date de ce jour. — Procès-verbal d'enquête dressé par les Commissaires de Malte.

pendance des États-Unis d'Amérique, & mourut en 1810, laiſſant deux fils, qui furent Officiers dans la garde royale juſqu'en 1830, dont le ſecond ſe maria en 1828 à Marie-Éléonore-Angélique DE MAUSSION, & l'aîné, à Nice, en 1850, à Marie-Erneſtine-Éliſabeth LE TONNELIER DE BRETEUIL, veuve du Marquis DE PRADIER D'AGRAIN; Bonne de Gratet épouſa en ſecondes noces Charles-Laurent PLANELLI MASCRANNI, Marquis de la Valette, fils de Meſſire Joſeph PLANELLI DE MASCRANNI, Marquis de la Valette, & de Madame D'HERCULAIS, cités au VII[e] degré, veuf de Meſdames Pierrette-Françoiſe de Corbeau de Vaulserre & de Pauline de Langon; lequel fut Lieutenant-Colonel de cavalerie ſous Louis XVI, Chevalier de Saint-Louis & des SS. Maurice & Lazare, Préfet du Gard de 1824 à 1828, ſe diſtingua par ſon énergie contre l'invaſion des Auſtro-Sardes ſous les murs de Grenoble, dont il était Maire en 1815. Il fut élu par ſuite Député de l'Iſère en la même année, & mourut le 31 Décembre 1854.

4. JOSÉPHINE de Gratet du Bouchage, née en 1775, épouſa, le 30 Septembre 1800, Anne-Joſeph-Louis-Marie DE GRILLE, Marquis D'ESTOUBLON, Officier de marine ſous Louis XV, fils de Meſſire Achille DE GRILLE, Marquis D'ESTOUBLON, Maréchal des camps & armées du Roi, d'une ancienne famille de Provence, originaire, au XIII[e] ſiècle, de la république de Gênes, & de Anne-Charlotte DE GALÉAN DE GADAGNE; lequel était veuf, depuis 1788, de Roſalie DE CASTELLANE, fille du Maréchal de camp, Comte de Caſtellane, Marquis de Saint-Juers, Grimaud, &c., & de Pauline DE CASTELLANE-NORANTE, Dame de Meſdames de France. Anne-Joſeph-Louis-Marie eut de ce ſecond mariage trois fils, dont l'aîné, EUGÈNE, Marquis actuel d'Eſtoublon, a épouſé en 1834 ſa couſine germaine ci-deſſus nommée, & leur fille unique JOSÉPHINE ſe maria en 1832 à Alphonſe-Antonin DE PAGÈZE, Marquis de Saints-Lieux, d'une ancienne famille de l'Albigeois, & veuf en premières noces de Madame Chriſtine DE NICOLAÏ.

Après la mort de Humbert II, la branche aînée ſe continua par la maiſon de Grille & par la Comteſſe EMÉ DE MARCIEU, née de Grille & mariée en 1856. La filiation de la maiſon de Gratet s'eſt continuée par la branche cadette.

BRANCHE CADETTE.

VIII. DEGRÉ.

MARC-JOSEPH de Gratet du Bouchage, né à Grenoble le 18 Septembre 1746, Chevalier de Granieu, fut ſucceſſivement Capitaine du génie & Procureur général Syndic de la Nobleſſe aux États généraux de Dauphiné, en 1788 & 1789; Membre de la commiſſion départementale de l'Iſère ſous le Directoire & le Conſulat, Préfet de l'Iſère en 1802, des Alpes maritimes en 1803, & de la Drôme en 1815. Il fut reçu Chevalier de Malte le 27 Mai 1763 (*a*). Il rendit hommage au Roi, le 7 Mars 1775, du Marquiſat de Dolomieu, des terres & ſeigneuries de Saint-Paul-d'Izeaux & de la Coſte-Saint-André, comme Procureur fondé de François de Gratet, Marquis de Dolomieu, & de Françoiſe de Béranger du Gua, Marquiſe de Dolomieu, ſes couſins (*b*). Héritier du Marquis de Bourchenu, ſon oncle, il prit poſſeſſion en 1790 de

(*a*) Cabinet du Généalogiſte de la Croix, pour le Prieuré de Provence, dit de Saint-Gilles.
(*b*) Expédition produite par le Généalogiſte Chérin, ſuivant la preuve de la Bibliothèque Impériale.

la terre & du magnifique château de Triors, bâti en 1677 par le célèbre Abbé de Leyssin (*a*). Il épousa en 1791 Demoiselle Marie-Julie DE GRAS DE PREIGNE, d'une famille originaire de Sicile & fixée en Provence à la suite du Roi René d'Anjou au XV[e] siècle; laquelle était fille de Messire Pierre-Paul-Antoine DE GRAS, Marquis de Preigne, & de Dame Jacqueline DE MORETON DE CHABRILLAN, qui fit rentrer sa postérité en possession des terres de son patrimoine, situées en Provence & dans le comtat Venaissin confisquées lors de l'émigration, & qui hérita, par partage entre ses frères & sœurs, & par décision arbitrale du 15 Germinal an III (4 Avril 1795), modifiée entre les cohéritiers de Chabrillan par le traité de famille, dit de Montmeyran, des terres de la succession du Marquis d'Astuard de Murs, leur oncle. Bonaparte, Premier Consul, appréciant son caractère conciliant & ferme, le créa en 1802 Préfet, en 1804 Baron de l'Empire, & l'un des premiers Chevaliers de la Légion d'honneur. Il fut aussi Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur & Conseiller d'État en 1822; il fut élu, tous les ans jusqu'à sa mort, Président du Conseil général de l'Isère. Après l'extinction de la branche aînée, il devint Comte du Bouchage. Le Conseil municipal de la ville de Nice lui vota l'érection d'un monument commémoratif de son administration (*b*). Il mourut le 21 Avril 1829, laissant de son mariage quatre enfants :

1. FLODOARD, auteur du premier rameau, qui suit.
2. GUSTAVE de Gratet, Vicomte du Bouchage, auteur du second rameau, rapporté plus loin.
3. ÉLÉONORE de Gratet du Bouchage, née le 8 Août 1792, mariée en premières noces, en 1816, au Comte DE SAYN-WITTGENSTEIN-BERLEBOURG, des Princes du Saint-Empire de ce nom (*c*), Colonel de la Légion de Hohenlohe. De ce premier mariage est née une fille unique, qui épousa en 1838 le Marquis HENRYS D'AUBIGNY, d'une famille Lyonnaise; & en secondes noces, en 1822, au Comte DE REYNAUD DE VILLEVERT, fils du Maréchal de camp de ce nom, Député de la colonie de Saint-Domingue aux États généraux de 1789, lequel fut Capitaine commandant aux grenadiers de la garde royale, & démissionnaire en 1830. De ce second mariage sont issus : deux filles, dont l'aînée épousa en 1845 le Comte D'AUBIGNY, frère du précédent, & trois fils, dont l'aîné, Capitaine d'artillerie, épousa en 1857 la Princesse Louise-Albertine DE LOOZ-CORSWAREM, d'origine Belge, des anciens Comtes de Hainaut (*d*). Le second fils est décédé en 1846, & le troisième est actuellement Capitaine aux Spahis d'Afrique. La Comtesse de Reynaud est morte en 1853.
4. ALBINE de Gratet du Bouchage, née en 1797, décédée en 1835.

PREMIER RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE-LOUIS-FLODOARD de Gratet, Comte du Bouchage, né le 20 Mars 1794, Chef du premier rameau de la branche cadette, propriétaire du château & de la terre de Triors, près Romans (Drôme), Capitaine aux lanciers de la garde

(*a*) Perelle, graveur, *Album des grands Châteaux de France*.
(*b*) Délibération du Conseil municipal de Nice en date du 5 Mai 1814.
(*c*) Registres de l'état civil de la ville de Grenoble. — Almanach de Gotha.
(*d*) Almanach de Gotha.

royale, entré en expectative en 1830 comme Chef d'escadrons, Membre du Conseil général de la Drôme de 1840 à 1848, & Député de la Drôme en 1846. Il avait épousé en 1825, à Paris, Cécile DE LAGE, fille du Baron DE LAGE, Receveur général des Douanes de France, & de Sophie DE SUSSY, & est mort en 1855, laissant quatre enfants :

1. AUGUSTE, qui suit.
2. JOSEPH de Gratet du Bouchage, né en 1826, Aspirant de marine, décédé en 1846 dans le naufrage de la corvette *le Berceau*, perdue corps & biens près de l'Ile Bourbon.
3. ÉMILE de Gratet, appelé le Vicomte du Bouchage, né en 1827, a fait la campagne du Mexique comme Officier d'ordonnance du Maréchal Forey. Il est actuellement Major au 1er régiment de chasseurs d'Afrique.
4. ALINE de Gratet du Bouchage, née en 1830, mariée en 1852 au Comte DE BLOU, d'une famille du Vivarais, remontant au XIVe siècle. Il est Membre du Conseil général de l'Ardèche.

X. DEGRÉ.

AUGUSTE de Gratet, Comte du Bouchage, né en 1825, a épousé en 1856, Demoiselle Pauline JUTEAU, dont il a deux fils jumeaux & une fille, qui suivent :

1. JOSEPH de Gratet du Bouchage, né le 8 Mars 1858.
2. LÉON de Gratet du Bouchage, né le 8 Mars 1858.
3. MARIE de Gratet du Bouchage, née en 1856.

SECOND RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS-LOUIS-GUSTAVE de Gratet, qualifié Vicomte du Bouchage, né le 12 Mars 1796, Sous-Préfet à Murat, à Marvejols & à Castelnaudary; Membre du Conseil général de la province de Constantine (Algérie), dès la création de ces Conseils, a épousé, le 29 Juin 1824 (*a*), Amélie BIGOT DE LA TOUANNE, d'une antique famille de l'Orléanais & du Berry, laquelle était fille de Messire Sébastien-Pierre-Irénée BIGOT, Marquis DE LA TOUANNE, ancien Officier de cavalerie aux chasseurs des Vosges sous Louis XVI, Chevalier de Saint-Louis, Membre du Conseil général du Loiret, & de Marie-Sophie DE TRISTAN. Démissionnaire en 1830, il fit acquisition à cette époque de la terre de Cornage, près Vizille (Isère), où s'est formée la branche cadette actuelle de la maison de Gratet, composée des quatre enfants qui suivent :

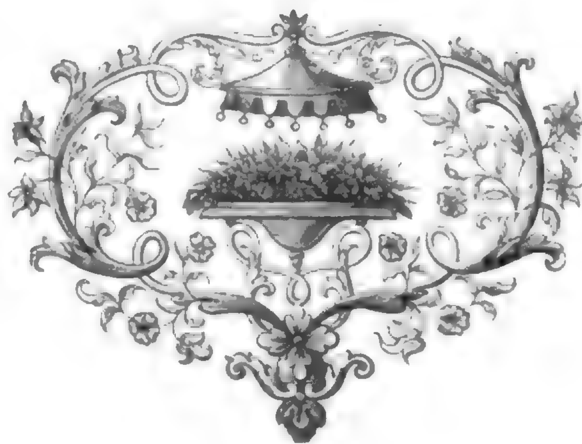
1. ROBERT de Gratet, appelé le Vicomte du Bouchage, né en 1825, a épousé, par contrat passé le 26 Avril 1862, devant Me Crosse, Notaire à Paris, Lucie DE GAFFARD, d'une famille maintenue au Conseil souverain du Roussillon, depuis le XVIIe siècle.
2. FLODOARD de Gratet du Bouchage, né en 1827, Officier de marine des plus appréciés, a navigué depuis 1845 jusqu'en 1862, notamment sur les côtes de l'Algérie. On lui doit de notables travaux hydrographiques. Il est décédé

(*a*) Registres de l'État civil de la commune de Baccon (Loiret).

en 1862 Lieutenant de vaiſſeau, Commandant la colonie de Grand-Baſſam (côtes occidentales d'Afrique). Il fut victime de ſon dévouement pour ſon équipage de l'aviſo à vapeur *l'Archer*, & pour les Européens du comptoir de Grand-Baſſam décimés par la fièvre jaune.

3. Hermine de Gratet du Bouchage, née en 1826, mariée, par contrat paſſé en 1845, devant Mᵉ. Peyron, Notaire à Vizille (Iſère), au Vicomte de Grémion, d'une antique famille originaire de Suiſſe, établie en Orléanais.

4. Claire de Gratet du Bouchage, née en 1832.



DE GRIMOUARD,

Anciens Seigneurs du Péré, de la Tour-de-Sauvayré, de la Bauge, de la Roylière, de Villefort, de Gravanne, de Vagne, de la Garrelière, de Saint-Mesmin, de la Timarière, des Bouchardières, de Saint-Laurent-la-Salle, de la Loge, de la Touche-Mourault, de Guinefolle, du Vignaud, de Diffay, de l'Hommée, des Places, &c., &c.

EN POITOU, A VERDUN, ET EN SAINTONGE.



D'Argent Fretté de Gueules de fix pièces; au Franc quartier d'Azur.

Un article fuccinct eft feulement confacré à cette famille dans le Ier Regiftre de cet Armorial, page 272. D'Hozier annonçait alors qu'il fe propofait d'y revenir & de donner fa filiation quand il en aurait réuni les preuves. Nous la donnons aujourd'hui, en nous appuyant, en effet, de preuves authentiques qui remontent à la fin du XIVe fiècle (*a*), ne faifant que mentionner la tradition d'après laquelle cette famille aurait une fouche commune avec les Grimouard (*b*), du Gévaudan.

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE Ier Grimoart. Son exiftence eft connue par un aveu du 24 Juillet 1405 (*c*), rendu par Pierre Grimoart le jeune à Jean, Duc de Berry, Comte de Poitou, pour un hébergement qu'il tenait noblement, commune de Montamizé, d'où l'on peut conclure que ledit Pierre dit *le jeune*, dont l'article fuit, était fils d'un premier Pierre. Il eft vraifemblable que celui-ci eut auffi pour fils JEAN, Chanoine de Luçon en 1410.

II. DEGRÉ.

PIERRE II Grimouart, Écuyer, rendit l'aveu ci-deffus en 1405, & il eft mentionné en divers actes de 1410, 1421 & 1424. Il avait époufé, le 26 Novembre 1391, Demoifelle Jeanne DE MAZÉE, Dame du Péré, héritière de fa maifon; dont :

(*a*) La fubftance de ces preuves eft réfumée de 1391 à 1582 dans un arrêt de maintenue, rendu, le 22 Juin de cette dernière année, par Pierre Briffon, Seigneur du Palais, Sénéchal de Fontenay-le-Comte (expédition notariée du temps fur parchemin). Depuis cette époque jufqu'en 1667 cette généalogie a été dreffée fur l'arrêt de maintenue de Barentin, Intendant du Poitou; & poftérieurement fur des actes de l'état civil & les contrats de mariage.

(*b*) Dans les anciens titres de part & d'autre le nom eft écrit indifféremment : *Grimouard, de Grimouard, Grimoard, Grimouart, Grimoart;* c'eft d'ailleurs originairement le même nom que Grimoald, Grimaldi en italien.

(*c*) Grand Gauchier, manus. du XVe fiècle, fol. 27 ro, Archives de Poitiers.

III. DEGRÉ.

Clément Grimouart, Écuyer, fervit fous Gui de Beaumont, Seigneur de Breffuire. Il fut maintenu noble en 1434 par les Commiffaires départis pour le fait des francs-fiefs, & rendit aveu, le 1[er] Décembre 1447, au Comte de Richemond, à caufe de Vouvant, pour la tour de Sauvayré, fife au bourg de Saint-Hilaire-fur-l'Autize, tant pour lui que pour fes hommes, nobles & roturiers (*a*). Il avait époufé, le 17 Mai 1421, Mathurine de Granges de la Gort, dont il eut :

1. Pierre III, qui fuit.
2. Et probablement Jacques, qui rendit un aveu au Péré le 26 Janvier 1460.

IV DEGRÉ.

Pierre III Grimoüard, Écuyer, obtint en 1467 des Lettres d'État adreffées au Bailli de Touraine pour fufpendre le cours d'un procès commencé contre lui, parce que le Roi avait affaire de fa perfonne pour fon fervice à la guerre. Il époufa, le 4 Septembre 1468, Ifabeau Girard de la Roussière, dont :

V. DEGRÉ.

Jean Grimoüard, Écuyer, Seigneur du Péré, fervit à l'arrière-ban de 1508 fous Louis XII; mourut en 1532 & fut enfeveli dans l'églife collégiale d'Oiron où on lit encore fon épitaphe ainfi conçue :

> « Ce gift Noble home Jehan de Grimoüart, en fon vivant Efcuyer & Grand Maiftre d'hof-
> « tel de Madame... (qui décéda) (le 15) d'Aouft l'an mil D cens trante deu Prions Dieu
> « qu'il en ait l'âme. »

Il avait époufé, le 18 Juillet 1500, Renée Gourbeillier de la Gourbellerie, dont il eut :

1. Geoffroy, Écuyer, Seigneur du Péré, l'un des cent Gentilshommes de la maifon du Roi, vivait encore en 1575.
2. Philippe, Écuyer, Seigneur du Péré, Prêtre, Chanoine & Prévôt de l'églife de Poitiers, Vicaire général de Maillezais. Son frère aîné étant mort & fon nom près de s'éteindre, il fit don à Jean Chevalier, Écuyer, Seigneur de Villefort, fon neveu, en le mariant en 1587, de tous fes biens, à la condition qu'il prendrait le nom & les armes de Grimouard, & par fon teftament (1592), il renouvela ces difpofitions, qui furent exécutées, comme nous le verrons plus bas.
3. Madeleine, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Madeleine Grimoüard, époufa, le 23 Février 1526, François Chevalier, Écuyer, Seigneur de Villefort & de la Roylière, de la maifon des Chevalier d'Anjou, fils de Noble homme Jean, Seigneur du Petit-Peux, & de Demoifelle Jeanne Vézelier. François Chevalier, d'après une enquête qui eut lieu en 1597, eft déclaré avoir toujours vécu noblement & n'avoir jamais dérogé. Il fe trouva à la bataille de Pavie, & laiffa pour enfants :

1. Philippe Chevalier, Écuyer, Seigneur de Villefort, la Roylière, Gravanne, qui fut fucceffivement Gouverneur de la tour de Cordouan en 1566, du

(*a*) Archives de Poitiers, C² 1,213.

château de Saint-Loup & de celui de Noirmoutiers pendant le premier fiége de la Rochelle, où il facrifia fon bien pour le fervice du Roi.

2. NICOLAS Chevalier.
3. JEAN Chevalier, qui fuit.
4. JEANNE Chevalier, mariée à Jacques GAUVIN, Écuyer, Seigneur de la Gauvinière.
5. LOUISE Chevalier.
6. FRANÇOISE Chevalier, qui époufa en premières noces Jean DE LA PRESSE, Écuyer, & en deuxièmes, Pierre PIDOUX, Écuyer, Seigneur de Nefde, Gouverneur du château de Chauvigné.

VII. DEGRÉ.

JEAN Chevalier-Grimoüard, Écuyer, Seigneur du Péré, Villefort, Vagne, &c., l'un des cent Gentilshommes de la maifon du Roi. C'eft en fa faveur, & aux conditions que nous avons relatées plus haut, que Philippe Grimoüard fit la donation de tous fes biens, d'abord le 25 Août 1587, lors du contrat de mariage de Jean avec Demoifelle Claude DE TORCHARD, fille de Jean, Écuyer, Seigneur de la Giraudière, & enfuite en 1592, par fon teftament. Pendant longtemps il fut défigné fous le nom de Chevalier dit *Grimouard*, mais, pour régularifer fa pofition, il obtint, en Novembre 1595, des Lettres patentes données au camp de Travecy, près la Fère, dont nous donnons ici un extrait :

« HENRY, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous préfens & advenir, falut. Noftre cher & bien amé JEAN CHEVALIER, Seigneur de Villefort & du Peyré, nous a très-humblement remontré & fait entendre que de tout temps & ancienneté il a vefcu noblement, a fait & exercé tous actes de perfonne noble, fans y avoir en aucune manière defrogé, n'y qu'il ait été comprins aux rolles des tailles & impofitions qui ont été jetées fur les lieux où il a fait fa demeure, & qui dès fon jeune âge, &c....... » (Ici eft la mention générale de fes fervices). « A ces caufes, confidéré les fervices de Jean Chevalier, fes vertus, &c., & qu'il a toujours vefcu noblement; avons de noftre grâce fpéciale, plaifir, puiffance & autorité royale, continué & confirmé, continuons & confirmons en ladite qualité & garde noble, pour dorénavant porter les armoiries que ledit Grimouard, fon oncle, & luy avaient accoutumé de porter, & icelles faire timbrer; de changer fon nom de Chevalier en celui de Grimouard, & que déformais il fe puiffe nommer Jean Grimouard......... »

Après avoir exercé différents autres commandements dans les armées royales, il reçut, le 10 Avril 1590, une commiffion pour lever & commander une compagnie d'arquebufiers à cheval, avec laquelle il fit partie de l'armée du Prince de Conti tout le temps que celui-ci fe trouva aux armées en Touraine, Anjou & Maine. Le 3 Juillet 1599, il fut confirmé dans fa nobleffe par fentence rendue par Huault de Montmagny, Gaucher de Sainte-Marthe & Philippe de Herry, Commiffaires départis pour le régalement des tailles. Il mourut vers 1610 laiffant pour enfants :

1. GEOFFROY, qui fuit.
2. PHILIPPE, Écuyer, Seigneur de Villefort, Prêtre, Prieur de Coulonges.
3. ÉLISABETH, Religieufe à Fontevrault.
4. ANNE, époufe de René DE LIMELLE, Écuyer, Seigneur du Chaftelier.

VIII. DEGRÉ.

GEOFFROY Grimoüard, Chevalier, Seigneur du Péré, Villefort, la Bauge, la Garrelière, &c., Chevalier de l'ordre du Roi & Gentilhomme ordinaire de fa chambre, fervait avec quinze chevaux de fon train dans l'armée du Comte de la Rochefoucauld. Il affifta au fiége de la Rochelle, & perdit tout fon bagage à

l'île de Ré, où il courut rifque de fa vie. Il fut décoré du collier de Saint-Michel le 2 Avril 1628 & fervit au ban de 1635 en qualité de Capitaine d'une compagnie. Un arrêt de la Cour des aides, du 22 Février 1627, le confirma dans fa nobleffe. Il avait époufé en 1618 Demoifelle Jeanne DUPONT DE BEAULIEU, fille de Jean, Écuyer, Seigneur de Beaulieu, dont il eut :

1. JEAN, Écuyer, Seigneur de la Gueffardière, qui fervit au ban de 1635, & fit, comme Lieutenant de cavalerie, une campagne en Portugal où il eft mort.
2. JACQUES, qui fuit.
3. JEAN, tige de la branche de Saint-Laurent, rapportée plus loin.
4. ANNE, mariée à François-Gabriel PICARD, Chevalier, Seigneur de la Touche-Mourault, morte le 8 Mars 1676.

IX. DEGRÉ.

JACQUES Grimoüard, Chevalier, Seigneur du Péré, Vagne, la Garrelière, &c., commanda les milices de Niort & Fontenay fous le Duc de la Vieuville & vingt-cinq gardes du corps fous le Duc de Gadagne. Il fut maintenu dans fa nobleffe en 1661 par M. Barentin, Intendant en Poitou. Il avait époufé en premières noces, le 27 Septembre 1650, Juftine MOTHAIS DE LA CHENULIÈRE; & en fecondes noces, Marie DE SAINTE-MARTHE. De fon premier mariage il eut :

1. JACQUES-JOSEPH, qui fuit.
2. RENÉ, Chevalier, Seigneur de la Timarière, qui fervit comme garde du corps dans la campagne de 1676; le 8 Juin 1714, il affiftait comme tuteur de Marianne Petit de la Guierche à fon mariage avec Gabriel-René de la Haye-Montbault.

Du fecond mariage font iffus :

1. FRANÇOIS, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant du Grand Maître de l'artillerie & Commandant à Verdun où il mourut en 1742.
2. HENRI, tige de la branche de Vagne, dont la poftérité fera rapportée plus loin.
3. GUILLAUME.
4. GEOFFROY, Écuyer, Seigneur de la Garrelière, Officier d'artillerie, chargé d'un commandement à Arras en 1732 & 1733.
5. CHARLES.
6. MARIE.
7. JEANNE.

X. DEGRÉ.

JACQUES-JOSEPH Grimoüard, Chevalier, Seigneur du Péré, Saint-Mefmin, Vagne, la Garrelière, &c., fervit comme garde du corps, avec fon frère, dans la campagne de 1676; & il eut en 1692 le commandement de l'efcadron des Gentilshommes du Haut-Poitou. Il avait été maintenu dans fa nobleffe par un arrêt du Confeil d'État, du 11 Mai 1680. Il eut de Demoifelle Charlotte GUISCHARD D'ORFEUILLE, fille de Jacob, Seigneur d'Orfeuille, & de Demoifelle Gabrielle DE CHASTEIGNER :

1. JACQUES-GEOFFROY, qui fuit.
2. RENÉE-MARGUERITE, dite *Mademoifelle du Péré.*
3. GABRIELLE-ANNE, dite *Mademoifelle de Vagne.*

XI. DEGRÉ.

JACQUES-GEOFFROY Grimoüard, Chevalier, Seigneur du Péré, Cougou, Cougoulet, Vagne, la Tabarotière, Saint-Mefmin, &c., fervit au ban de 1758 & mourut le 24 Août 1776. Il avait été marié en premières noces, le 14 Janvier 1733, avec Marie-Angélique GRIMOUARD DE LA LOGE, fille de François-Gabriel, de la branche de Saint-Laurent, morte en 1735, fans enfants; & en fecondes noces, avec Anne-Bénigne CAMUS DE LA BEUVERIE, dont il eut :

1. JACQUES-CLAUDE-RENÉ, qui fuit.
2. ABEL-JOSEPH, Chevalier, Seigneur de la Timarière, Chevalier de Saint-Louis, né en 1745, bleffé & fait prifonnier à Rosbach, fut enfuite Capitaine au régiment de Poitou, émigra, & mourut en 1836, Doyen des Chevaliers de Saint-Louis.
3. THÉRÈSE-CHARLOTTE, née en 1749. Elle fut, par fon dévouement, conferver à fa famille une portion de l'importante fortune que la révolution lui ôta; morte à Niort en 1838.

XII. DEGRÉ.

JACQUES-CLAUDE-RENÉ de Grimoüard, Chevalier, Seigneur du Péré, &c., né en 1743, fervit dans un régiment de cavalerie, affifta à l'Affemblée des Gentilshommes du bailliage de Fontenay en 1789, émigra, prit du fervice dans l'armée des Princes, fit une chute de cheval en entrant à Verdun, revint en Poitou, fut arrêté & oublié à deffein dans les prifons de Niort grâce à la protection de plufieurs républicains, & eft décédé en 1838. Il avait époufé en premières noces, par contrat du 9 Juillet 1775, Marie-Claudine-Henriette AUBERT DU PETIT-THOUARS (*a*); & en fecondes noces, Radégonde DE CUGNAC, fille de Philippe, Chevalier, Vicomte DE CUGNAC, Seigneur du Bourdet. Il eut du premier mariage :

1. ACHILLE-JACQUES, né le 15 Juin 1776, Chevalier de la Légion d'honneur fous la Reftauration, Confeiller de Préfecture à Niort avant 1830, décédé le 26 Décembre 1845, eut de fon mariage avec Marie-Luce COUTOCHEAU DE SAINT-HILAIRE : PAUL, mort jeune.
2. EMMANUEL-HENRI-RENÉ, qui fuit.
3. ACHILLE-JACQUES, connu fous le nom de *Monfieur de Villefort*, mort à Poitiers le 7 Novembre 1847, marié en premières noces à Marie-Henriette-Pauline GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT; & en fecondes, à Hélène PRÉVOST DE TOUCHIMBERT.
4. PIERRE-AMAND-CONSTANT, qui fuivra. Du fecond mariage naquit, le 28 Juin 1788, ABEL-LOUIS-GEOFFROY, mort jeune.

XIII. DEGRÉ.

EMMANUEL-HENRI-RENÉ de Grimoüard, né en 1777, mort le 2 Janvier 1847. Il avait époufé, le 6 Vendémiaire an VII (27 Septembre 1798), Demoifelle Marie-Marthe-Alexandrine ROULIN DE BOISSEUIL, dont :

1. EUGÈNE-JACQUES, qui fuit.
2. TÈCLE, mariée à Luc D'ESCOLLARDS DES HOMMES, dont une fille mariée au Comte Jules DE CUGNAC.

(*a*) Voir ci-devant, art. AUBERT DU PETIT-THOUARS, p. 2.

XIV. DEGRÉ.

Eugène-Jacques de Grimoüard, né en 1801, fit partie de la maifon du Roi, fervit dans un régiment de carabiniers, fe retira à la révolution de 1830, avec le grade de Capitaine, & eft décédé le 31 Décembre 1861. Il avait époufé en 1831 Adèle Savary de Lépinerays, dont une fille, Marie, mariée à Alfred, Marquis de Talhouet de Boisorhant.

SECONDE BRANCHE.

XIII. DEGRÉ.

Pierre-Amand-Constant de Grimoüard, né le 30 Janvier 1781, eut pour parrain Marie-Jofeph, Marquis de Lefcure; époufa, le 18 Février 1800, Marie-Charlotte-Efther Baudry d'Asson de la Véquière, fille de Marie-Gabriel-René, & de Demoifelle Marie-Charlotte de Mouillebert. Il eft décédé le 12 Janvier 1840, laiffant de fon mariage :

1. Abel-Henri, né en 1801, marié, le 8 Février 1830, avec Demoifelle Alexandrine-Pauline de Buor & mourut, fans poftérité, à Niort, le 6 Février 1862.
2. Georges, qui fuit.
3. Emmanuel, né en 1811, Officier de cavalerie démiffionnaire, a époufé en 1844 Demoifelle Eulalie Goulard d'Arsay, dont une fille : Thérèse.
4. Henriette, époufe de Charles Palustre de Virzay, dont Alphonse & Marie.

XIV. DEGRÉ.

Georges de Grimoüard, né le 27 Mai 1806, marié, le 29 Avril 1844, à Jofé-phine-Coralie-Céfarie Barré de Chabans, fille d'Alexis-Louis-François-Paul-Benjamin, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Colonel en retraite, & de Cécile-Élifabeth Moro-Malipiero, des Doges de Venife. Il eft décédé le 4 Février 1850, laiffant un fils, Jacques-Raoul, qui fuit.

XV. DEGRÉ.

Jacques-Raoul de Grimoüard, chef de nom & d'armes, né le 8 Avril 1845, Licencié en droit, marié, le 29 Septembre 1869, à Demoifelle Marie-Louife Roullet de la Bouillerie, fille de Henry Roullet, vicomte de la Bouillerie.

BRANCHE DE VAGNE.

[ÉTEINTE.]

X. DEGRÉ.

Henri Grimoüard, fils de Jacques, & de Marie de Sainte-Marthe, Chevalier, Seigneur de Vagne, baptifé le 22 Mars 1666, Commiffaire provincial d'artillerie à Verdun, mort le 20 Décembre 1745; marié, en premières noces, le 16 Février 1706, avec Marie-Gabrielle Le Géant; & en fecondes noces, avec Claude Martin. Il eut du premier mariage un fils : Barthélemy-Henri, Chevalier, Seigneur de Vagne, mort en 1774, laiffant des filles de fon mariage avec Demoifelle Marie de Faye. Du fecond lit eft iffu :

XI. DEGRÉ.

HENRI-BARTHÉLEMY de Grimoard, baptifé le 10 Octobre 1724, Chevalier de Saint-Louis (8 Avril 1761), Capitaine des grenadiers royaux de Lorraine avec rang de Colonel (30 Janvier 1778), condamné & mis à mort en 1794, comme impliqué dans l'affaire de la reddition de Verdun à l'armée des Princes; marié avec Barbe-Catherine ROBERT DE BUTGNEVILLE, dont il eut :

XII. DEGRÉ.

PHILIPPE-HENRI, dit le Chevalier, puis le Comte de Grimoard (*a*), né à Verdun en 1753; mort en 1815; fit en 1764 fes preuves de nobleffe devant d'Hozier pour être reçu à l'École militaire; Général de divifion, Chevalier des ordres de Saint-Louis & de Saint-Lazare, Précepteur militaire des Ducs d'Angoulême & de Berry, ftratégifte & tacticien diftingué, auteur de nombreux ouvrages (*b*). Il avait époufé Marie-Victoire MAHÉ DE LA BOURDONNAYE, dont il n'a pas eu d'enfants, mais le Comte de Longpérier-Grimoard, petit-neveu & fils adoptif de fa veuve, pour fe conformer aux volontés de celle-ci, & autorifé perfonnellement par la famille, a joint fon nom au fien propre.

BRANCHE DE SAINT-LAURENT

IX. DEGRÉ.

JEAN Grimouard, fils de GEOFFROY, & de Jeanne DUPONT DE BEAULIEU, Chevalier, Seigneur de Villefort, la Loge, Saint-Laurent-de-la-Salle, &c., Sous-Gouverneur de Fontenay fous le Duc de la Vieuville, devint en 1680, Lieutenant des Maréchaux de France, & mourut en 1694. Il fut maintenu dans fa nobleffe en 1662 par arrêt de la Cour des aides, en 1667 par l'Intendant Barentin, & en 1680 par arrêt du Confeil d'État. Il avait époufé, le 7 Mai 1654, Stéphanie PICARD DE LA TOUCHE-MOURAULT, dont il eut :

1. JEAN-BAPTISTE, Chevalier, Seigneur de Saint-Laurent, &c., maintenu dans fa nobleffe par fentence de l'Intendant Doujat du 26 Février 1706, & par celle de M. Quentin de Richebourg du 17 Mai 1715, mourut fans alliance en 1724.
2. FRANÇOIS-GABRIEL, qui fuit.

X. DEGRÉ.

FRANÇOIS-GABRIEL Grimouard, Chevalier, Seigneur de la Loge, Beaulieu, &c.,

(*a*) L'*Effai fur les Batailles* (1775) porte : par le Chevalier de Grimoard; la *Collection des lettres & Mémoires de Turenne* (1782) & le *Tableau hiftorique de la vie de Frédéric-le-Grand* (1788) portent : par le Comte de Grimoard. Il avait été admis en 1781 aux honneurs de la Cour avec la qualification de Comte d'après le certificat fuivant :

« Nous Duc & Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi & Premier Gentilhomme de la chambre « de Sa Majefté.

« Certifions que nous avons préfenté au Roi, le 5 du mois de Novembre paffé, M. le Comte de Grimoard, en « foi de quoi nous lui avons délivré le préfent certificat, auquel nous avons fait appofer le cachet de nos armes. »

A Verfailles, le 15 Décembre 1781.

(*Signé*) Le Duc DE FRONSAC.

Il avait porté le titre de Chevalier non, felon l'ufage le plus ordinaire, en qualité de cadet, mais en qualité de Chevalier de Saint-Lazare.

(*b*) Voir toutes les Biographies générales, *La France littéraire*, de Quérard, le *Dictionnaire* de Dézobry, &c.

fut volontaire dans la marine, puis Lieutenant au régiment d'Auvergne, mort en 1710. M. Doujat, Intendant en la généralité de Poitiers, le maintint dans sa noblesse, ainsi que Jean-Baptiste & Marie, ses frère & sœur, par jugement du 30 Janvier 1706 (*a*). Il avait épousé, le 20 Février 1700, Marie GOURDE, fille de Jacques, Chevalier, Seigneur des Ardilliers, & de Marguerite DE LA ROCHEFOUCAULT. De cette union il eut, entre autres enfants :

1. HENRI-MARIE, qui suit.
2. CHARLES-HENRI, Mousquetaire de la première compagnie, mort au siége de Spire en 1734.
3. PIERRE-MARTHE, qui suivra.

XI. DEGRÉ.

HENRI-MARIE Grimoüard, Chevalier (*b*), Seigneur de la Loge, Saint-Laurent de la Salle, la Touche-Mourault, &c., épousa, par contrat du 27 Avril 1739, Marie-Louise D'ESPINOSE, fille de Messire-Jean-Baptiste-Joseph D'ESPINOSE, Chevalier, Seigneur de Frossay, &c., ancien Conseiller du Roi au Parlement de Bretagne, & de Dame Louise-Xainte BIDÉ DE LA GRANDVILLE. Il eut de ce mariage, entre autres enfants :

1. HENRI-MARIE-JOSEPH, qui suit.
2. CHARLES-LOUIS-MARIE, dit successivement le Chevalier de la Loge, ensuite le Vicomte de la Loge (*c*), puis le Vicomte de Grimouard (*d*), Chevalier de Saint-Louis, Seigneur de la Touche-Mourault, de Dissay, &c., Capitaine au régiment de Saintonge, servit dans l'armée des Princes, & mourut en 1832. Il avait épousé Julie-Henriette DU BOUEX DE VILLEMORT, dont il n'eut pas d'enfants.

XII. DEGRÉ.

HENRI-MARIE-JOSEPH Grimoüard (*e*), Chevalier, Seigneur de Saint-Laurent, la Loge, &c., fut Officier des dragons de Montclair & prit part en cette qualité à la bataille de Saint-Cast. En 1787, il fut nommé Député de la Noblesse à l'Assemblée d'élection de Fontenay. Incarcéré comme suspect, il fut mis en liberté après le 9 Thermidor, & est mort en 1820. Il avait eu, entre autres enfants, de Marie-Antoinette-Pauline AUBERT DU PETIT-THOUARS, qu'il avait épousée le 21 Août 1775 (*f*) :

XIII. DEGRÉ.

HENRI-JACQUES de Grimoüard, dit le Comte de Saint-Laurent (*g*), né en 1786, mort en 1861 ; avait épousé, le 8 Septembre 1813, Coricie DUBOIS DE LA VERONNIÈRE, fille

(*a*) Original en parchemin.

(*b*) Il est qualifié de Comte de la Loge & sa veuve de Comtesse de la Loge dans tous les actes relatifs à la succession du Marquis d'Espinose, son beau-frère (1787), & celle-ci de même sur beaucoup de lettres de 1781 à 1788.

(*c*) Ainsi qualifié généralement dans les actes & la correspondance relative à la susdite succession (1787 à 1790).

(*d*) Ainsi qualifié notamment dans une commission du Ministre de la Guerre en date du 13 Décembre 1814, pour recevoir Chevalier de Saint-Louis le Comte de Villemort, son beau-frère & depuis dans une volumineuse correspondance jusqu'en 1832.

(*e*) Il fut par l'intermédiaire de sa mère, le principal héritier de Charles-Paul-Augustin, Marquis d'Espinose, son oncle, dont la terre de Frossay avait été érigée en marquisat en Novembre 1764, & celui-ci peu avant sa mort le qualifiait lui-même, en lui écrivant, de Marquis de la Loge & de Saint-Laurent (les terres de la Loge & de Saint-Laurent étaient réunies).

(*f*) Voir ci-devant, art. AUBERT DU PETIT-THOUARS, p. 2. Grimoüard de Saint-Laurent y est écrit par erreur Saint-Louirent.

(*g*) Il est qualifié du titre de Comte dans divers actes de l'état-civil & autres de 1842 à 1859.

de Julien, & de Julie-Charlotte GREEN DE SAINT-MARSAULT. De ce mariage il eut :
1. HENRI-JULIEN, qui fuit.
2. CAROLINE-PAULINE, mariée, par contrat du 10 Août 1846, à Augufte-Louis-Marie Comte DE CORNULIER.

XIV. DEGRÉ.

HENRI-JULIEN de Grimoüard, Comte de Saint-Laurent, né en 1814, auteur de quelques opufcules hagiographiques & d'articles de revue fur des matières d'art & d'archéologie, marié, par contrat du 23 Mai 1842, à Marie-Louife-Catherine-Renée-Yolande DE LA HAYE-MONTBAULT.

BRANCHE DE SAINTONGE.

XI. DEGRÉ.

PIERRE-MARTHE Grimoüard, fils de FRANÇOIS-GABRIEL, & de Marie GOURDE DES ARDILLIERS, Écuyer, Seigneur de Guignefolle, né en 1705, fervit comme Moufquetaire en 1731. Il époufa en 1734 Marie-Marguerite DE VILLEDON DE GOURNAY, dont il eut, entre autres enfants :

XII. DEGRÉ.

NICOLAS-HENRI-RENÉ, dit le Chevalier de Grimoüard (*a*), Comte de Grimouard en 1783 (*b*), Chevalier de Saint-Louis, Vice-Amiral en 1793, après s'être diftingué particulièrement par les combats de la *Minerve* & du *Scipion*, pendant la guerre d'Amérique, puis dans le commandement de la ftation de Saint-Domingue. Il fut condamné par le Tribunal révolutionnaire de Rochefort & mis à mort en 1793 (*c*). Il avait époufé Julie-Catherine DE TURPIN, dont il eut, entre autres enfants (*d*) :

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-HENRI-JULIEN, Comte de Grimoüard, mort en 1868, à l'âge de 88 ans, avait époufé, le 6 Juin 1809, Claire-Élifabeth DE HAUSEN, dont il a eu, entre autres enfants (*e*) :

XIV. DEGRÉ.

RENÉ-JULIEN, Comte de Grimoüard, a époufé Laure NORMAND DU FIÉ, dont il a un fils unique, LUDOVIC, né le 11 Juillet 1848 (*f*).

(*a*) Son frère aîné, LOUIS, Seigneur du Vignaud, Capitaine au régiment Royal-cavalerie, a laiffé une fille, AMÉLIE, mariée à Fortuné DE CHATEIGNER.

(*b*) Le Miniftre de la marine lui écrivit en 1783, en lui envoyant un tableau repréfentant le combat du *Scipion*, que le Roi l'autorifait à porter le titre de Comte. Ce titre lui eft donné dans les états de fervice délivrés au miniftère de la marine.

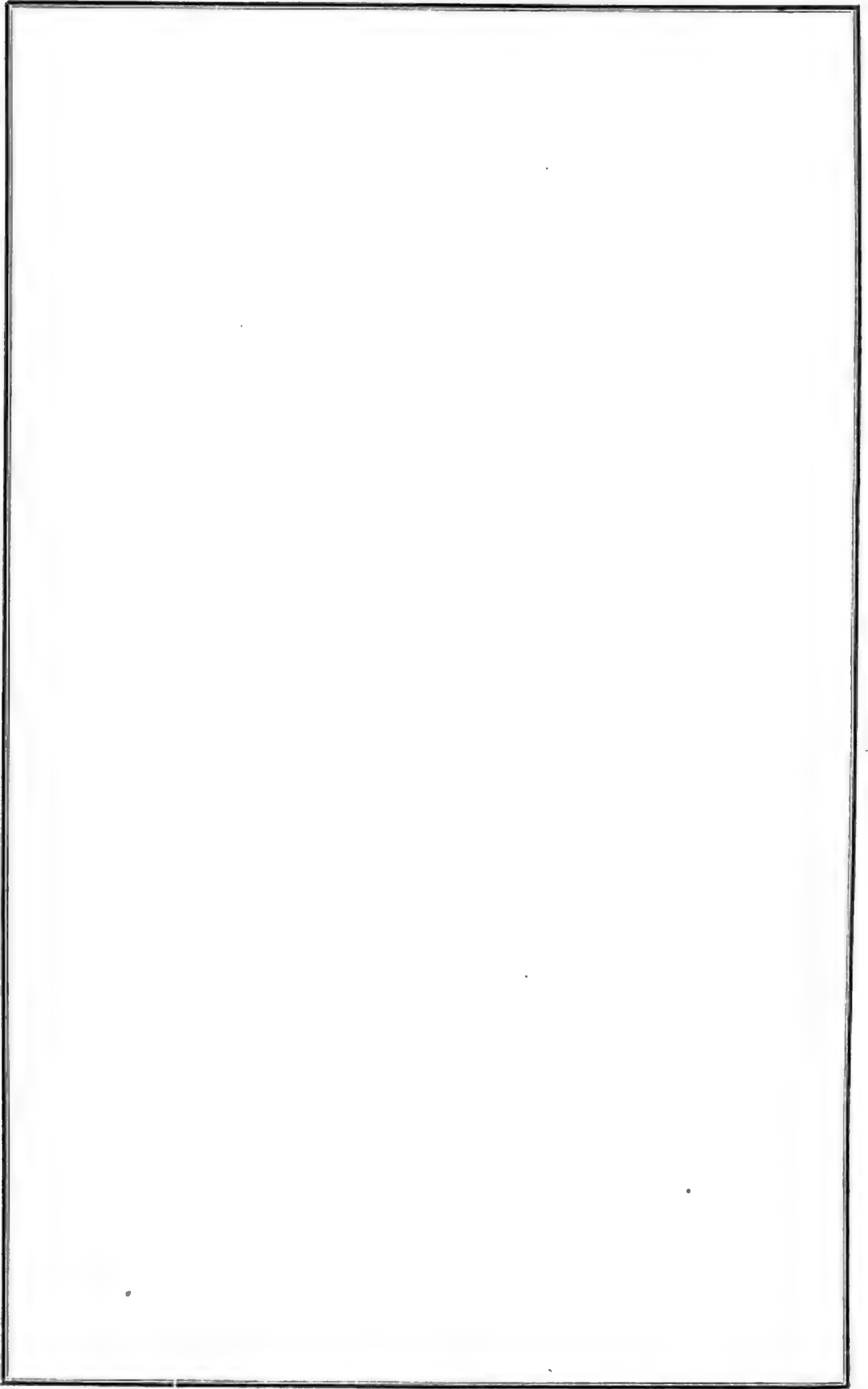
(*c*) Voir *Biographie univerfelle*, 2e édition, — *Gloires maritimes*, par Levot, — *Galeries hiftoriques de Verfailles*, *&c.*

(*d*) JULIE, époufa Étienne DE HILLERIN.

(*e*) CHARLES, marié à Clara DE FRÉTARD, a laiffé : ABEL, mort fans alliance, & MARIE.

(*f*) Pour plus de détails fur cette maifon voir le *Dictionnaire des familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau.

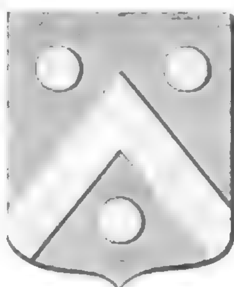




GUILLAUME DE CHAVAUDON,

Anciens Seigneurs de Chavaudon, Bercenay, Château-Gaillard, Sainte-Maure, &c.

EN CHAMPAGNE.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Befants de même, pofés deux & un. DEVISE : Virtute & honore.

PREMIER DEGRÉ.

FÉLIX Guillaume, affifta en 1509 les Nobles du bailliage de Troyes au procès verbal de la rédaction & publication de la coutume de cette ville.

Il eut un fils, qui fuit.

II. DEGRÉ.

NICOLAS Guillaume, mourut en 1545, après avoir été marié à Edmone COLLOT, fœur de Louis COLLOT, Gouverneur de Chaftellier & de Chavanges. De cette union vint :

III. DEGRÉ.

EDME Guillaume, marié, par contrat du 15 Décembre 1558, à Hélène LE TARTRIER, qui lui donna :

IV. DEGRÉ.

LOUIS Guillaume, Lieutenant criminel au bailliage de Troyes. Il devint acquéreur en 1645 de la terre de Chavaudon & depuis lors ce nom fut ajouté au nom patronymique de la famille. Il époufa en 1618 Barbe DE VILLEPROUVÉ & mourut en 1661, laiffant un fils, qui fuit.

V. DEGRÉ.

PIERRE Guillaume de Chavaudon, Seigneur de Chavaudon, Bercenay, Château-Gaillard, &c., Confeiller du Roi, Lieutenant général au bailliage & fiége préfidial de Troyes, époufa, le 7 Février 1646, Marie MARCEAU, Dame de Fouchères, de laquelle il eut plufieurs enfants, entre autres :

1. PIERRE II, qui fuit.
2. LOUIS Guillaume, Chanoine & Grand Archidiacre de l'églife cathédrale de Troyes, Abbé de Mores, Aumônier de la Reine Marie-Thérèfe, Confeiller au Parlement & Préfident de la Chambre fouveraine des décimes.
3. ÉTIENNE Guillaume, Seigneur de Lenharé, Confeiller d'honneur au bailliage & fiége préfidial de Troyes.

VI. DEGRÉ.

PIERRE II Guillaume de Chavaudon, Seigneur de Chavaudon, Sainte-Maure, Château-Gaillard, Bercenay, &c., né le 27 Juillet 1647, Conſeiller du Roi & Lieutenant général d'épée. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe, le 20 Avril 1698, par jugement des Commiſſaires du Roi en Champagne. Le dit jugement fut confirmé par Lettres patentes de 1704 & par arrêt du Conſeil d'État du 3 Septembre 1718. Marié en premières noces à Angélique JOSSIER, dont il n'eut que deux filles, il épouſa en ſecondes noces, le 20 Octobre 1686, Marie PERRICARD, dont il eut :

1. LOUIS, qui a continué la branche aînée (voir au VIII[e] Degré).
2. PIERRE-NICOLAS, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-NICOLAS Guillaume de Chavaudon, Seigneur de Sainte-Maure, Charlez, Prédaiſſy, Crenez, Doſches & Droupt. Il fut reçu en 1718 Conſeiller du Roi en la Cour des aides, & épouſa, par contrat du 11 Avril 1723, Marie-Agnès DE VERANI DE VARENNES. De cette union il eut, entre autres enfants :

1. PIERRE Guillaume de Chavaudon, Seigneur de Sainte-Maure, Charlez, Doſches, Prédaiſſy, Conſeiller au Parlement de Paris, nommé en 1774 Préſident en la Chambre des comptes. Il épouſa Catherine-Rénée CHAILLON DE JONVILLE, de laquelle il eut, entre autres enfants :
   ANDRÉ-ÉTIENNE-PIERRE-LAURENT Guillaume de Chavaudon, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Jean de Jéruſalem. Il fut créé Comte par Lettres patentes du 27 Janvier 1816 & Capitaine par brevet du 11 Septembre ſuivant. Il eſt décédé en 1847 & avec lui s'eſt éteinte la ſeconde branche.
2. LOUIS Guillaume de Chavaudon de Sainte-Maure, Lieutenant au régiment du Roi-Infanterie, mort à Fontenoy.
3. ÉTIENNE-PAUL, qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

ÉTIENNE-PAUL Guillaume de Chavaudon, dit le Chevalier de Sainte-Maure, Seigneur de Droupt, du Ruez & de Beauregard, Capitaine au Colonel général de dragons, créé Chevalier de Saint-Louis le 21 Juillet 1759. Il épouſa, le 24 Avril 1770, Jeanne HOCCART DE RENNEVILLE, de laquelle il eut :

1. CHARLES-ÉTIENNE, qui ſuit.
2. ANNE-JEANNE de Chavaudon, mariée en 1788 à ſon couſin Louis-Marie GUILLAUME DE CHAVAUDON, chef de la branche aînée, Seigneur de Bercenay, Montmagny, &c., & dont le fils unique ALEXANDRE-AUGUSTE-JEAN-LOUIS-MARIE Guillaume de Chavaudon, mourut en 1863 ne laiſſant qu'une fille, NOÉMIE-ANTOINETTE-CHARLOTTE-GABRIELLE de Chavaudon, mariée en 1859 à Henri-Louis DE FAUCIGNY, Prince de Lucinge.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-ÉTIENNE Guillaume de Chavaudon, né en 1773, mort en 1845, marié, le 21 Mars 1804, à Félicité MITANTIER, de laquelle il eut quatre enfants :

1. CHARLES-BERNARD, qui ſuit.
2. ÉTIENNE-ADOLPHE de Chavaudon.

3. Paul-Léon de Chavaudon.
4. Félicité-Vincente de Chavaudon, qui épousa Louis-Alfred, Comte de Saint-Mauris.

X. DEGRÉ.

Charles-Bernard Guillaume de Chavaudon, né le 26 Mars 1807, marié en 1835 à Marie-Louise de Damoiseau de la Bande, mort le 6 Juin 1864, laissant deux fils :

1. Charles, qui suit.
2. Marie-Ludovic-Xavier Guillaume de Chavaudon, né en 1841, a épousé, le 15 Janvier 1867, Marguerite-Marthe Chauvel, fille de Edme-Étienne Chauvel & de Edwige Jacobé de Rambécourt, dont :
   Stéphanie-Edwige-Marie, née le 22 Avril 1868.

XI. DEGRÉ.

Charles Guillaume de Chavaudon, né en 1838, marié, le 27 Mai 1868, à Hélène Mérendet, fille de A. Mérendet & de L. Delacour. De cette union est issue :

Marie-Pie-Étiennette-Clémentine, née le 15 Avril 1869.



Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

